

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MISSION INTERMINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT  
DES COMPTES ET RAPPORT DE GESTION POUR

2010

RECHERCHE ET  
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR





## NOTE EXPLICATIVE

---

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2010 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2010, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État et d'analyse des coûts et des charges.

**Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2010 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.**

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2010. Le cas échéant les données relatives à l'exécution 2009 peuvent avoir été retraitées.

**Chaque mission fait apparaître un bilan stratégique et un bilan des réformes.**

**Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :**

■ **Par programme, la présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales**

- Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FDC) et les attributions de produits (ADP) réalisées en 2010, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés.
- Les crédits 2009.
- Les charges du programme, évaluées par action.
- Les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ **Le rapport annuel de performances de chaque programme qui regroupe**

- Le bilan stratégique du programme.
- Un rappel de la présentation du programme.
- Pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats.
- La justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté.
- Une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.
- La présentation des coûts complets, prévus et constatés, associés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

**Les emplois sont exprimés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)**. On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.



## TABLE DES MATIÈRES

---

### Mission

#### **RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR** 9

Bilan de la deuxième année de la programmation pluriannuelle 10

Récapitulation des crédits et des emplois 15

### Programme 150

#### **FORMATIONS SUPÉRIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE** 29

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 30

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 36

Rappel de la présentation du programme 47

Objectifs et indicateurs de performance 49

Justification au premier euro 84

Opérateurs 143

Analyse des coûts du programme et des actions 202

### Programme 231

#### **VIE ÉTUDIANTE** 211

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 212

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 214

Rappel de la présentation du programme 224

Objectifs et indicateurs de performance 226

Justification au premier euro 232

Opérateurs 243

Analyse des coûts du programme et des actions 252

### Programme 172

#### **RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES PLURIDISCIPLINAIRES** 259

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 260

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 262

Rappel de la présentation du programme 272

Objectifs et indicateurs de performance 275

Justification au premier euro 287

Opérateurs 313

Analyse des coûts du programme et des actions 363

### Programme 187

#### **RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES** 371

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 372

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 374

Rappel de la présentation du programme 381

Objectifs et indicateurs de performance 384

Justification au premier euro 391

Opérateurs 401

Analyse des coûts du programme et des actions 435

### Programme 193

#### **RECHERCHE SPATIALE** 441

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 442

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 444

Rappel de la présentation du programme 450

Objectifs et indicateurs de performance 452

Justification au premier euro 458

Opérateurs	467
Analyse des coûts du programme et des actions	476
<b>Programme 190</b>	
<b>RECHERCHE DANS LES DOMAINES DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES</b>	<b>481</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	482
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	485
Rappel de la présentation du programme	498
Objectifs et indicateurs de performance	500
Justification au premier euro	508
Opérateurs	534
Analyse des coûts du programme et des actions	545
<b>Programme 192</b>	
<b>RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIELLE</b>	<b>551</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	552
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	555
Rappel de la présentation du programme	563
Objectifs et indicateurs de performance	565
Justification au premier euro	571
Opérateurs	588
Analyse des coûts du programme et des actions	597
<b>Programme 191</b>	
<b>RECHERCHE DUALE (CIVILE ET MILITAIRE)</b>	<b>603</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	604
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	607
Rappel de la présentation du programme	612
Objectifs et indicateurs de performance	615
Justification au premier euro	617
Opérateurs	628
Analyse des coûts du programme et des actions	630
<b>Programme 186</b>	
<b>RECHERCHE CULTURELLE ET CULTURE SCIENTIFIQUE</b>	<b>635</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	636
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	638
Rappel de la présentation du programme	644
Objectifs et indicateurs de performance	646
Justification au premier euro	648
Opérateurs	664
Analyse des coûts du programme et des actions	668
<b>Programme 142</b>	
<b>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE AGRICOLES</b>	<b>673</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	674
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	676
Rappel de la présentation du programme	683
Objectifs et indicateurs de performance	685
Justification au premier euro	688
Opérateurs	704
Analyse des coûts du programme et des actions	713

Programme 325	
<b>INSTITUTS THÉMATIQUES D'EXCELLENCE EN MATIÈRE D'ÉNERGIES DÉCARBONÉES</b>	<b>719</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	720
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	721
Rappel de la présentation du programme	724
Objectifs et indicateurs de performance	726
Justification au premier euro	728
Programme 326	
<b>PROJETS THÉMATIQUES D'EXCELLENCE</b>	<b>733</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	734
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	736
Rappel de la présentation du programme	739
Objectifs et indicateurs de performance	741
Justification au premier euro	744
Programme 327	
<b>PÔLES D'EXCELLENCE</b>	<b>751</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	752
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	755
Rappel de la présentation du programme	758
Objectifs et indicateurs de performance	760
Justification au premier euro	765
Programme 328	
<b>RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE L'AÉRONAUTIQUE</b>	<b>775</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	776
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	777
Rappel de la présentation du programme	780
Objectifs et indicateurs de performance	782
Justification au premier euro	783
Programme 329	
<b>NUCLÉAIRE DE DEMAIN</b>	<b>789</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	790
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	791
Rappel de la présentation du programme	794
Objectifs et indicateurs de performance	796
Justification au premier euro	797

# MISSION

---



---

**MISSION****RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Bilan de la deuxième année de la programmation pluriannuelle	10
Récapitulation des crédits et des emplois	15

## BILAN DE LA DEUXIÈME ANNÉE DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Valérie PÉCRESSE, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

### ■ BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

#### Les investissements d'avenir ont ouvert en 2010 des enjeux majeurs pour toute la MIREs

Les investissements d'avenir mis en œuvre dans le cadre de la LFR du 9 mars 2010 sont au cœur des enjeux de la mission. La plupart des actions qui impactent directement la MIREs ont démarré, pour une mise à disposition des premiers financements début 2011. L'ampleur des investissements d'avenir, qui dépasse la plupart des programmes mis en œuvre par nos partenaires européens, la diversité et la complémentarité des différentes actions, la qualité du processus de sélection sont autant de traits marquants d'une politique publique déterminante pour l'attractivité et la compétitivité de la France dans les prochaines décennies.

#### 1. Des investissements sans précédent pour l'enseignement supérieur et la recherche

Le volet Enseignement supérieur et recherche des investissements d'avenir représente 21,9 Mds€ sur les 35 Mds€ de l'emprunt national. Cette priorité donnée par l'État à l'enseignement supérieur et à la recherche procède de la conviction que les investissements dans ce domaine sont la source de la croissance d'aujourd'hui et de demain.

Trois principes-clés guident les investissements d'avenir sur la MIREs: l'excellence scientifique, l'impact socio-économique de l'investissement pour le pays, et l'ouverture et la coopération (entre recherche publique et privée, entre universités et grandes écoles, entre établissements de recherche et établissements d'enseignement supérieur).

Les crédits sont regroupés au sein de la mission dans cinq nouveaux programmes : « Pôles d'excellence » (doté de 15,35 Mds€), « Instituts d'excellence en matière d'énergies décarbonées (IEED) », « Projets thématiques d'excellence », « Recherche dans le domaine de l'aéronautique » et « Nucléaire de demain ».

Ces programmes sont déclinés en actions, mises en œuvre dans le cadre de conventions avec l'État, par un opérateur, dont le principal est l'ANR qui portera 11 des actions des différents programmes pour un montant total de 18,9Mds d'€.

On peut distinguer deux grands types d'actions :

- des actions qui procurent un soutien direct aux établissements (de recherche ou d'enseignement supérieur) ou à leurs regroupements. Il faut citer en particulier une action emblématique, la plus ambitieuse, celle des Initiatives d'excellence (7,7 Mds€), qui visent à créer des ensembles universitaires parmi les plus attractifs au monde : ces ensembles, qui se construiront sur les briques d'excellence résultant d'autres actions (laboratoires d'excellence, instituts hospitalo-universitaires, instituts de recherche technologique et sociétés d'accélération du transfert de technologie), devront avoir un effet transformant pour tout un territoire ;
- des actions visant à accélérer le développement des programmes industriels (en matière de nucléaire, de spatial et d'aéronautique) dans un contexte de compétition européenne et internationale accrue.

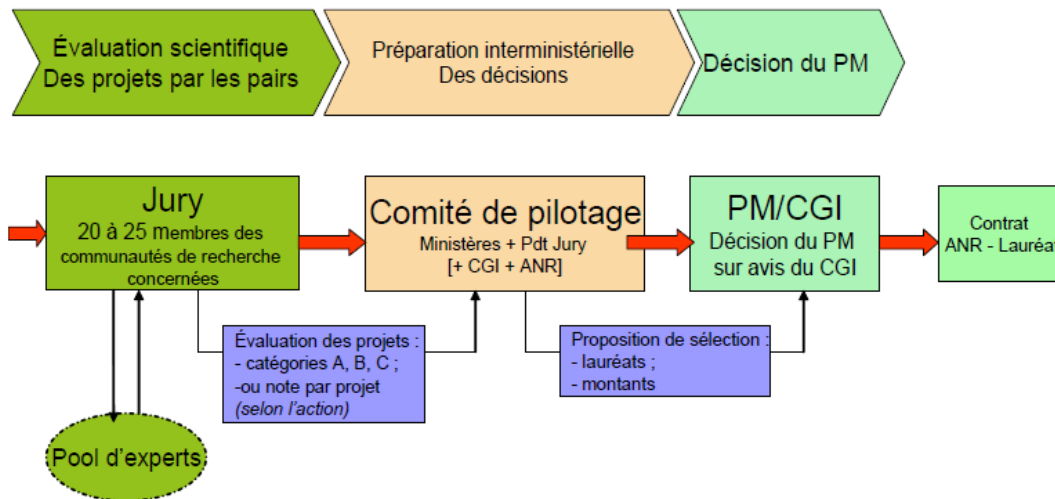
Chacune de ces actions marque la volonté d'investir massivement, dans la durée, dans des projets scientifiques et technologiques innovants, qui seront à terme source de croissance et de progrès pour l'ensemble de notre économie.

#### 2. Un processus de sélection qui garantit excellence et cohérence stratégique des projets

Le lancement d'appels à projets compétitifs garantit la sélection des meilleurs projets dans une double logique d'excellence et de concentration des moyens. Leur organisation le plus souvent en plusieurs vagues laisse par ailleurs un temps de la maturation aux différents projets non financés dans le cadre de la première vague.

Tous les appels à projets de la première vague ont été lancés à l'automne 2010. La sélection de tous les projets de la première vague s'échelonne sur le premier semestre 2011.

Le processus de sélection conçu pour la plupart des actions des investissements d'avenir a d'ores et déjà parfaitement fonctionné pour les premiers appels à projets.



Les différents jurys internationaux réunis par l'ANR ont réalisé un travail de très grande qualité dans des délais serrés. Le choix de jurys indépendants a montré la volonté de l'État de crédibiliser ses choix d'investissement en s'appuyant sur le savoir faire d'un opérateur avec lequel il travaille en étroite collaboration.

Ce travail partenarial s'est prolongé dans les différents comités de pilotage qui examinent les recommandations émises par le jury. Le commissariat général à l'investissement (CGI), l'ANR, les différents services du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (et, selon les actions, des autres Ministères impliqués) ont permis d'intégrer des considérations stratégiques et économiques en complément de l'analyse des différents jurys, dans le respect de leurs recommandations scientifiques et leurs propositions de sélection.

La collégialité des jurys, des comités de pilotages (où les Présidents de jury ont toujours été présents), le travail et les discussions approfondis menés à chacune de ces étapes permet de préparer la décision du Premier Ministre dans les meilleures conditions.

**Les premiers projets examinés** contribuent à structurer les acteurs au niveau national et régional. En témoigne la diversité des partenaires regroupés autour des différents projets (Universités, Fondations, Grandes écoles, laboratoires, organismes de recherche, pôles de compétitivité, entreprises, etc.) et souvent mobilisés autour des initiatives d'excellence dont les PRES sont les principaux porteurs. L'impact de nombreux projets sélectionnés dépasse le plus souvent, par un effet de réseau, l'implantation géographique du porteur recevant les fonds ou de l'infrastructure financée. La dynamique créée (partenariats, champs de recherches nouveaux) laisse donc présager d'une évolution très positive des acteurs de recherche et d'enseignement supérieur autour des différents projets sélectionnés dans le cadre des investissements d'avenir.

L'évaluation est au cœur de la démarche de sélection et de suivi des actions financées au titre du programme d'investissements d'avenir. L'évaluation ex-ante des projets établie dans le cadre de la procédure de sélection a d'ailleurs permis de structurer ce travail attendu ex post. Les recommandations du jury, reprises et parfois complétées par les membres des comités de pilotages, sécurisent les financements accordés et donnent des critères objectifs pour l'évaluation future. Ces recommandations sur la gouvernance, la structuration des projets, ou encore sur la nécessité d'un comité scientifique d'évaluation à mi parcours, permettent déjà d'organiser l'évaluation de la mise en œuvre du projet et de ses résultats scientifiques.

**En ce qui concerne plus particulièrement les activités d'enseignement supérieur de la MIREs, des avancées très significatives ont été réalisées en 2010 sur les trois grands objectifs** mentionnés dans la présentation au PAP 2010 de la programmation pluriannuelle.

### Le passage des établissements d'enseignement supérieur aux responsabilités et compétences élargies (RCE)

s'est poursuivi à un rythme soutenu.

La loi LRU du 10 août 2007 prévoit l'élargissement des compétences en matière budgétaire (et notamment le transfert sur le budget des universités des crédits de masse salariale de tous leurs personnels) et de ressources humaines de toutes les universités, dans un délai de cinq ans, c'est-à-dire d'ici 2012.

Trente huit établissements supplémentaires ont bénéficié des responsabilités et compétences élargies en 2010. Ils s'ajoutent aux 18 établissements qui en avaient bénéficié à compter du 1er janvier 2009. Et le mouvement va s'amplifiant : au 1er janvier 2011, c'est plus de 86 établissements (universités et écoles) dont plus de 90% des universités, qui disposent ainsi des leviers leur permettant de renforcer la qualité et l'efficacité de leur politique de formation et de recherche.

**La satisfaction des besoins de qualification supérieure du pays** est un objectif majeur de notre système de formation.

Dans le contexte d'une économie du savoir, marquée par une concurrence internationale de plus en plus vive, il est impératif d'accroître le niveau général de connaissances et de compétences des générations montantes et de répondre aux besoins de la société en termes de qualification supérieure afin de favoriser l'accès à l'emploi. C'est sur cette exigence qu'a été fixé l'objectif, inscrit dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, de « 50% d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur d'ici 10 ans ».

L'observation « à mi-parcours » du pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur, fait apparaître que ce mouvement de fond se développe conformément à l'objectif : au regard d'une valeur de réalisation 2005 de 42,5 %, la valeur observée en 2009 pour cet indicateur retenu au niveau de la MIREs s'établit à 46,4 %, soit une progression d'un point en moyenne annuelle ; la projection de tendance laisse augurer d'une atteinte de l'objectif dès 2012-2013.

**L'objectif de l'égalité des chances** a inspiré en 2010 une réforme d'importance : l'instauration d'un dixième mois de bourse de façon à tenir compte de l'extension progressive de l'année universitaire. La mise en place de ce dixième mois de bourse s'échelonne sur deux rentrées universitaires, un premier demi-mois ayant été versé dès septembre 2010.

Cette avancée sociale majeure pour les étudiants poursuit la politique d'amélioration des conditions de vie étudiante engagée depuis 3 ans, avec le versement de bourses plus nombreuses et plus généreuses. C'est ainsi que depuis 2007, le montant des bourses a été réévalué de 11%, alors que l'inflation n'a été que de 4,2%.

Promue par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, la politique d'égalité des chances qui permet à des jeunes d'origine modeste de poursuivre, dès lors qu'ils en ont les capacités, des études supérieures, a vu en 2010 le renforcement de son caractère interministériel dans le cadre du partenariat avec le ministère de la ville sur le Plan Dynamique Espoir Banlieues : dans le dispositif des « cordées de la réussite » quatre nouveaux ministères dont celui de l'Agriculture (programme 142) sont désormais parties prenantes.

**S'agissant de la politique de recherche**, et conformément aux objectifs déclinés dans la présentation stratégique de la mission au PAP, l'année 2010 a été marquée par :

- la **consolidation du rôle de stratège des organismes de recherche**. Dans le prolongement des réformes structurelles entreprises au CNRS et à l'INSERM, avec la création d'instituts disciplinaires ou thématiques, la coordination inter-organismes s'est poursuivie. Ce sont en effet cinq alliances intervenant dans les domaines prioritaires identifiés par la stratégie nationale de recherche et d'innovation qui auront été créées entre 2009 et 2010. En renforçant la fonction de programmation nationale, la création de ces alliances s'inscrit dans une dynamique qui vise à clarifier le rôle des acteurs de la recherche et à renforcer leur autonomie. Les alliances contribuent également, par l'élaboration de feuilles de route scientifiques et techniques, à la programmation de l'ANR ;
- la poursuite des chantiers prévus dans le cadre des **politiques de modernisation de l'État** : ainsi le CNRS et l'INSERM, dans l'accord-cadre qu'ils ont conclu avec la Conférence des présidents d'université, réaffirment leur souhait de mettre en œuvre la délégation globale de gestion administrative et financière des UMR et rappellent leur volonté de réfléchir ensemble à des modalités pratiques innovantes concourant à la simplification de la gestion de ces unités ;
- pour ce qui est de la **recherche privée**, les premiers résultats connus de la réforme du crédit d'impôt recherche, qui participe au développement de la recherche partenariale et à l'embauche des jeunes docteurs, montrent l'effet incitatif de ce dispositif sur les entreprises.

## INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

**OBJECTIF :** Répondre aux besoins de qualification supérieure

Indicateur 150-1.1 : **Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur**

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° 1 du programme n° 150)</i>	Unité	Réalisation 2010
Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur	%	nd

Indicateur 150-1.2 : **Taux d'insertion professionnelle des jeunes diplômés trois ans après leur sortie de formation initiale**

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° 1 du programme n° 150)</i>	Unité	Réalisation 2010
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines: ensemble)	%	nd
dont CDI	%	nd
% des titulaires de L employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)	%	nd
% des titulaires de M employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)	%	nd
% des titulaires de D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)	%	nd
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, lettres et sciences humaines)	%	nd
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, sciences et techniques)	%	nd
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, droit, économie, gestion)	%	nd

**OBJECTIF :** Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

Indicateur : **Production scientifique des opérateurs des programmes de la mission**

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans le programme concerné)</i>	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Réalisation
Part des publications de référence internationale des opérateurs des programmes dans la production scientifique européenne (UE 27)	%	13,3	13,2	13,0	12,9	12,8
Part des publications de référence internationale des opérateurs des programmes dans la production scientifique mondiale	%	4,5	4,4	4,2	4,2	4,1
Années lissées de publication	Année	2005	2006	2007	2008	2009

Cet indicateur agrégé porte sur la France entière. L'évolution au cours du temps constituant le signal le plus important, ce sont les données réalisées qui sont présentées ici.

**Recherche et enseignement supérieur**

Mission

BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

■ OBJECTIF : Participer activement à la construction de l'Europe de la recherche

Indicateur : **Taux de présence des opérateurs des programmes de la mission dans les projets financés par le PCRD de l'Union Européenne**

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans le programme concerné)</i>	Unité	5ème PCRD (1998-2002)	6ème PCRD (2002-2006)	7ème PCRD (à partir de 2007) Réalisation 2008	7ème PCRD (à partir de 2007) Réalisation 2009	7ème PCRD (à partir de 2007) Réalisation 2010
Taux de participation des opérateurs des programmes dans les projets financés par le PCRD de l'Union européenne	%	5,7	5,0	5,9	5,2	4,9
Taux de coordination des opérateurs des programmes dans les projets financés par le PCRD de l'Union européenne	%	6,8	8,7	8,4	8,3	8,4

Réalisation 2010 : données du 7ème PCRD arrêtées au printemps 2010. Le décompte est fait sur l'ensemble des projets en cumul depuis le début du 7ème PCRD, y compris les actions Marie Curie, People et Ideas.

Cet indicateur porte sur les programmes 150, 172, 187, 189 et 190 qui regroupent la totalité des opérateurs de recherche dont la participation au PCRD (programme cadre de recherche et développement) est significative. L'évolution au cours du temps constituant le signal le plus important, ce sont les données réalisées qui sont présentées ici.

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

#### Avertissement

Le présent document contient des données relatives aux autorisations d'engagement consommées durant l'année qui peuvent différer de celles contenues dans la loi de règlement. Le montant figurant dans la loi de règlement (rappelé dans la colonne "Autorisations d'engagement Loi de règlement") retrace en effet le montant global des AE consommées, minoré des retraits d'engagement sur années antérieures.

Les rapports annuels de performances détaillent le montant des AE consommées par action et sous-action. Or, ce niveau d'exécution n'existait pas préalablement au 1er janvier 2006. Il n'a donc par construction pas été possible d'imputer rétrospectivement ces retraits d'engagement, que ce soit par destination (action et sous action) ou par nature (titre et catégorie). Il en résulte mécaniquement un écart entre le montant global des AE consommées figurant dans la loi de règlement et le montant des AE consommées hors retraits d'engagement détaillé par programme, action et sous action, figurant dans la colonne "Autorisations d'engagement".

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2010 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2010 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme / Ministre intéressé Crédits	Autorisations d'engagement Loi de règlement	Écart entre AE LR et AE RAP	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT (*)
<b>Formations supérieures et recherche universitaire</b>					
Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche					
Exécution	12 287 998 577	0	12 287 998 577	12 259 833 741	53 061
Prévision			12 731 181 723	12 307 588 909	53 492
<i>Crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>			12 500 480 623	12 145 373 506	53 513
<i>Ouvertures / annulations prévues (y.c. FDC et ADP)</i>			230 701 100	162 215 403	
<i>Transferts d'ETPT prévus en gestion</i>					-21
<b>Vie étudiante</b>					
Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche					
Exécution	2 165 662 136	0	2 165 662 136	2 163 204 043	
Prévision			2 170 090 226	2 165 333 039	0
<i>Crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>			2 015 331 298	2 014 331 298	0
<i>Ouvertures / annulations prévues (y.c. FDC et ADP)</i>			154 758 928	151 001 741	
<b>Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires</b>					
Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche					
Exécution	5 124 270 746	+2	5 124 270 744	5 130 482 788	
Prévision			5 172 589 548	5 132 215 664	
<i>Crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>			5 198 548 454	5 169 548 455	
<i>Ouvertures / annulations prévues (y.c. FDC et ADP)</i>			-25 958 906	-37 332 791	
<b>Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources</b>					
Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche					
Exécution	1 231 630 353	0	1 231 630 353	1 231 630 353	
Prévision			1 231 630 353	1 231 630 353	
<i>Crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>			1 238 606 460	1 238 606 460	
<i>Ouvertures / annulations prévues (y.c. FDC et ADP)</i>			-6 976 107	-6 976 107	
<b>Recherche spatiale</b>					
Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche					
Exécution	1 278 069 679	0	1 278 069 679	1 278 069 679	
Prévision			1 278 072 180	1 278 072 180	
<i>Crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>			1 302 245 693	1 302 245 693	
<i>Ouvertures / annulations prévues (y.c. FDC et ADP)</i>			-24 173 513	-24 173 513	

## Recherche et enseignement supérieur

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

Programme / Ministre intéressé Crédits	Autorisations d'engagement Loi de règlement	Écart entre AE LR et AE RAP	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT (*)
<b>Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables</b> (libellé modifié)					
Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer					
Exécution	1 360 764 749	0	1 360 764 749	1 264 246 757	
Prévision			1 374 198 105	1 264 891 819	
Crédits de LFI (hors FDC et ADP)			1 409 677 471	1 296 319 227	
Ouvertures / annulations prévues (y.c. FDC et ADP)			-35 479 366	-31 427 408	
<b>Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle</b>					
Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi					
Exécution	982 037 829	0	982 037 829	986 342 464	1 294
Prévision			1 032 108 413	987 542 810	1 310
Crédits de LFI (hors FDC et ADP)			1 034 042 462	937 483 115	1 310
Ouvertures / annulations prévues (y.c. FDC et ADP)			-1 934 049	50 059 695	
<b>Recherche duale (civile et militaire)</b>					
Ministre de la défense					
Exécution	193 644 710	0	193 644 710	193 644 710	
Prévision			193 644 710	193 979 800	
Crédits de LFI (hors FDC et ADP)			196 554 054	196 868 745	
Ouvertures / annulations prévues (y.c. FDC et ADP)			-2 909 344	-2 888 945	
<b>Recherche culturelle et culture scientifique</b>					
Ministre de la culture et de la communication					
Exécution	155 100 964	-55 151	155 156 115	152 414 186	477
Prévision			156 106 214	153 248 640	489
Crédits de LFI (hors FDC et ADP)			162 725 204	160 175 113	489
Ouvertures / annulations prévues (y.c. FDC et ADP)			-6 618 990	-6 926 473	
<b>Enseignement supérieur et recherche agricoles</b>					
Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche					
Exécution	298 340 832	+2	298 340 830	302 413 517	2 668
Prévision			299 316 793	302 517 721	2 676
Crédits de LFI (hors FDC et ADP)			299 404 502	303 028 659	2 676
Ouvertures / annulations prévues (y.c. FDC et ADP)			-87 709	-510 938	
<b>Instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées</b> (nouveau)					
Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer					
Exécution	1 000 000 000	0	1 000 000 000	1 000 000 000	
Prévision			1 000 000 000	1 000 000 000	
Ouvertures / annulations prévues (y.c. FDC et ADP)			1 000 000 000	1 000 000 000	
<b>Projets thématiques d'excellence</b> (nouveau)					
Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche					
Exécution	3 050 000 000	0	3 050 000 000	3 050 000 000	
Prévision			3 050 000 000	3 050 000 000	
Ouvertures / annulations prévues (y.c. FDC et ADP)			3 050 000 000	3 050 000 000	
<b>Pôles d'excellence</b> (nouveau)					
Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche					
Exécution	15 350 000 000	0	15 350 000 000	15 350 000 000	
Prévision			15 350 000 000	15 350 000 000	
Ouvertures / annulations prévues (y.c. FDC et ADP)			15 350 000 000	15 350 000 000	
<b>Recherche dans le domaine de l'aéronautique</b> (nouveau)					
Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer					
Exécution	1 500 000 000	0	1 500 000 000	1 500 000 000	
Prévision			1 500 000 000	1 500 000 000	
Ouvertures / annulations prévues (y.c. FDC et ADP)			1 500 000 000	1 500 000 000	



Programme / Ministre intéressé Crédits	Autorisations d'engagement Loi de règlement	Écart entre AE LR et AE RAP	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT (*)
<b>Nucléaire de demain</b> (nouveau)					
Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer					
Exécution	1 000 000 000	0	1 000 000 000	1 000 000 000	
Prévision			1 000 000 000	1 000 000 000	
<i>Ouvertures / annulations prévues (y.c. FDC et ADP)</i>			<i>1 000 000 000</i>	<i>1 000 000 000</i>	
<b>Total Exécution</b>	<b>46 977 520 575</b>	<b>-55 147</b>	<b>46 977 575 722</b>	<b>46 862 282 238</b>	<b>57 500</b>
Total Prévision			47 538 938 265	46 917 020 935	57 967

(\*) Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

## Recherche et enseignement supérieur

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FDC et ADF Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2009	2010	2009	2010
<b>150 Formations supérieures et recherche universitaire</b>	<b>11 890 923 974</b> <b>12 288 599 534</b>	<b>12 557 880 623</b> <b>12 287 998 577</b>	<b>11 738 508 549</b> <b>11 986 029 563</b>	<b>12 202 773 506</b> <b>12 259 833 741</b>
01 Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 485 383 097 2 548 377 060	2 752 499 246 2 686 182 482	2 485 383 097 2 548 336 966	2 752 499 246 2 705 939 523
02 Formation initiale et continue de niveau master	2 225 864 224 2 191 548 085	2 192 975 445 2 234 926 248	2 225 864 224 2 191 513 666	2 192 975 445 2 255 975 712
03 Formation initiale et continue de niveau doctorat	325 561 106 349 736 833	331 375 075 478 451 700	325 561 106 349 736 833	331 375 075 478 401 534
04 Établissements d'enseignement privés	61 895 852 64 029 352	67 405 852 66 959 196	61 895 852 64 029 352	67 405 852 66 959 196
05 Bibliothèques et documentation	359 876 718 412 829 320	364 712 395 422 430 706	359 876 718 413 264 518	364 712 395 422 557 691
06 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	834 089 947 726 135 661	852 852 962 675 181 903	834 089 947 726 135 661	852 852 962 675 181 903
07 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	372 769 491 325 097 924	375 219 528 326 982 337	372 769 491 325 097 924	375 219 528 326 982 337
08 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	527 263 543 475 394 746	535 831 932 504 513 539	527 263 543 475 394 746	535 831 932 504 498 636
09 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	14 149 247 7 531 638	14 348 458 9 261 727	14 149 247 7 531 638	14 348 458 9 261 727
10 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	136 112 834 128 356 737	139 203 349 138 038 566	136 112 834 128 354 523	139 203 349 138 046 913
11 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	886 640 262 848 526 163	902 638 004 993 295 187	886 640 262 848 526 163	902 638 004 993 295 187
12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	895 830 384 935 329 140	911 546 551 951 654 325	895 830 384 935 176 630	911 546 551 951 893 054
13 Diffusion des savoirs et musées	77 537 894 81 841 672	79 736 433 74 347 195	77 537 894 81 841 672	79 736 433 74 347 195
14 Immobilier	1 532 641 266 1 956 620 466	1 781 891 495 1 476 986 533	1 380 225 841 1 654 142 437	1 426 784 378 1 400 582 968
15 Pilotage et support du programme	1 155 308 109 1 237 244 737	1 255 643 898 1 248 786 933	1 155 308 109 1 236 946 834	1 255 643 898 1 255 910 165
<b>231 Vie étudiante</b>	<b>2 067 767 788</b> <b>2 107 057 866</b>	<b>2 021 331 298</b> <b>2 165 662 136</b>	<b>2 056 767 788</b> <b>2 092 937 375</b>	<b>2 020 331 298</b> <b>2 163 204 043</b>
01 Aides directes	1 546 344 398 1 561 962 391	1 572 497 348 1 711 227 519	1 546 344 398 1 561 708 883	1 572 497 348 1 710 440 095
02 Aides indirectes	281 990 625 290 969 613	284 050 625 295 939 907	270 990 625 282 962 126	283 050 625 294 270 159
03 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	142 422 381 157 115 478	65 788 939 58 861 324	142 422 381 151 255 982	65 788 939 58 860 403
04 Pilotage et animation du programme	97 010 384 97 010 384	98 994 386 99 633 386	97 010 384 97 010 384	98 994 386 99 633 386

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2009	2010	2009	2010
<i>Prévision LFI y.c. FDC et ADP Consommation</i>				
<b>172 Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires</b>	5 082 331 762 <b>5 049 821 651</b>	5 198 548 454 <b>5 124 270 744</b>	5 050 331 762 <b>4 994 169 839</b>	5 169 548 455 <b>5 130 482 788</b>
01 Pilotage et animation	243 886 941 273 435 817	250 352 307 196 203 058	211 886 941 215 258 910	221 352 307 242 940 197
02 Agence nationale de la recherche	868 074 444 814 520 051	839 853 491 827 712 974	868 074 444 817 045 146	839 853 492 787 187 879
05 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 126 382 528 1 127 173 273	1 162 525 149 1 157 794 484	1 126 382 528 1 127 173 273	1 162 525 149 1 157 794 484
06 Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	483 038 369 483 093 369	504 549 593 504 549 593	483 038 369 483 093 369	504 549 593 504 549 593
07 Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	589 953 191 587 608 191	617 867 312 617 867 312	589 953 191 587 608 191	617 867 312 617 867 312
08 Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	321 393 555 331 779 184	330 568 783 359 527 326	321 393 555 331 779 184	330 568 783 359 527 326
09 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	293 613 682 292 642 056	303 902 793 295 907 564	293 613 682 292 642 056	303 902 793 295 907 564
10 Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	307 884 604 307 824 604	316 087 711 316 022 980	307 884 604 307 824 604	316 087 711 316 022 980
11 Recherches interdisciplinaires et transversales	58 865 815 58 865 815	60 268 653 60 268 653	58 865 815 58 865 815	60 268 653 60 268 653
12 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	68 763 744 68 763 743	74 431 333 74 431 333	68 763 744 68 763 743	74 431 333 74 431 333
13 Grandes infrastructures de recherche	218 020 000 217 630 252	240 725 000 236 183 096	218 020 000 217 630 252	240 725 000 236 183 096
14 Moyens généraux et d'appui à la recherche	502 454 889 486 485 296	497 416 329 477 802 371	502 454 889 486 485 296	497 416 329 477 802 371
<b>187 Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources</b>	1 218 754 584 <b>1 223 943 212</b>	1 238 606 460 <b>1 231 630 353</b>	1 218 754 584 <b>1 223 943 212</b>	1 238 606 460 <b>1 231 630 353</b>
01 Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	263 860 887 264 512 823	276 571 820 276 571 820	263 860 887 264 512 823	276 571 820 276 571 820
02 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	254 701 271 255 364 449	262 800 335 262 800 335	254 701 271 255 364 449	262 800 335 262 800 335
03 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	86 589 098 88 989 209	88 176 636 88 176 636	86 589 098 88 989 209	88 176 636 88 176 636
04 Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	72 991 976 73 182 029	74 236 345 74 236 345	72 991 976 73 182 029	74 236 345 74 236 345
05 Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	162 725 154 160 974 194	168 841 243 168 841 243	162 725 154 160 974 194	168 841 243 168 841 243
06 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	68 864 224 69 043 529	70 210 399 70 210 399	68 864 224 69 043 529	70 210 399 70 210 399
07 Grandes infrastructures de recherche	54 005 025 54 145 641	47 200 000 47 200 000	54 005 025 54 145 641	47 200 000 47 200 000
08 Moyens généraux et d'appui à la recherche	255 016 949 257 731 338	250 569 682 243 593 575	255 016 949 257 731 338	250 569 682 243 593 575
<b>193 Recherche spatiale</b>	1 280 247 629 <b>1 270 016 621</b>	1 302 245 693 <b>1 278 069 679</b>	1 280 247 629 <b>1 270 016 621</b>	1 302 245 693 <b>1 278 069 679</b>
01 Développement de la technologie spatiale au service de la science	130 974 328 130 974 328	132 241 318 132 238 818	130 974 328 130 974 328	132 241 318 132 238 818
02 Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	213 194 623 213 194 623	215 129 842 215 129 842	213 194 623 213 194 623	215 129 842 215 129 842
03 Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	140 517 580 140 517 580	140 979 394 140 979 394	140 517 580 140 517 580	140 979 394 140 979 394
04 Maîtrise de l'accès à l'espace	436 202 256 436 202 256	438 907 165 438 907 165	436 202 256 436 202 256	438 907 165 438 907 165
05 Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	224 398 843 224 398 843	226 982 800 226 982 800	224 398 843 224 398 843	226 982 800 226 982 800

## Recherche et enseignement supérieur

## Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FDC et ADP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2009	2010	2009	2010
06 Moyens généraux et d'appui à la recherche	107 749 999 97 518 991	114 795 174 90 621 660	107 749 999 97 518 991	114 795 174 90 621 660
07 Développement des satellites de météorologie	27 210 000 27 210 000	33 210 000 33 210 000	27 210 000 27 210 000	33 210 000 33 210 000
<b>190 Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables (libellé modifié)</b>	<b>1 365 262 841 1 324 731 253</b>	<b>1 409 677 471 1 360 764 749</b>	<b>1 287 762 841 1 260 286 721</b>	<b>1 296 319 227 1 264 246 757</b>
01 Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement (ancien)				
02 Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile (ancien)				
03 Recherche et développement dans le domaine des transports (ancien)				
04 Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement (ancien)				
10 Recherche dans le domaine de l'énergie (nouveau)	653 208 700 644 082 880	665 833 898 632 380 074	653 208 700 644 082 881	666 889 186 654 637 849
11 Recherche dans le domaine des risques (nouveau)	253 948 444 248 023 349	251 328 277 251 923 516	253 948 444 252 099 819	251 726 610 252 380 866
12 Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement (nouveau)	111 422 270 111 501 346	112 758 846 112 558 200	111 422 270 111 501 346	112 937 561 112 558 200
13 Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable (nouveau)	65 229 469 63 136 645	67 629 476 64 361 258	63 581 428 65 350 889	66 990 903 61 820 766
14 Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile (nouveau)	281 453 958 257 987 033	312 126 974 299 541 701	205 601 999 187 251 786	197 774 967 182 849 076
<b>189 Recherche dans le domaine des risques et des pollutions (supprimé) (ancien)</b>	<b>0 283 907 321</b>		<b>0 295 392 693</b>	
01 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions (ancien)	0 10 603 409		0 14 679 879	
02 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux (ancien)	1 537 813		1 537 813	
03 Evaluation et prévention des risques nucléaires (ancien)	237 419 940		237 419 940	
04 Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ancien)	24 921 070		35 062 905	
05 Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable (ancien)	9 425 089		6 692 156	
<b>188 Recherche dans le domaine de l'énergie (supprimé) (ancien)</b>	<b>0 658 666 799</b>		<b>0 656 052 632</b>	
01 Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire (ancien)	0 427 671 460		0 427 671 460	
02 Nouvelles technologies de l'énergie (ancien)	117 375 116		117 375 116	
03 Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves (ancien)	113 620 223		111 006 056	
<b>192 Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle</b>	<b>1 001 265 126 983 494 624</b>	<b>1 035 302 462 982 037 829</b>	<b>870 665 126 832 496 143</b>	<b>938 743 115 986 342 464</b>
01 Organismes de formation supérieure et de recherche	335 836 967 285 092 962	341 461 321 293 181 846	290 836 967 288 093 763	302 461 321 294 059 770
02 Soutien et diffusion de l'innovation technologique	300 640 000 297 899 560	330 655 000 350 228 446	300 640 000 297 899 560	330 655 000 350 228 446
03 Soutien de la recherche industrielle stratégique	364 788 159 400 502 102	363 186 141 338 627 537	279 188 159 246 502 820	305 626 794 342 054 248
<b>191 Recherche duale (civile et militaire)</b>	<b>200 000 000 200 000 000</b>	<b>196 554 054 193 644 710</b>	<b>200 000 000 200 000 000</b>	<b>196 868 745 193 644 710</b>
01 Recherche duale en sciences du vivant	19 000 000 19 726 470	12 088 074 11 800 000	19 000 000 19 726 470	12 107 428 11 800 000

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FDC et ADP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2009	2010	2009	2010
02 Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	4 000 000 3 773 530	3 931 081 3 942 309	4 000 000 3 773 530	3 937 375 3 942 309
03 Recherche duale dans le domaine aérospatial	165 000 000 165 000 000	162 157 095 159 752 401	165 000 000 165 000 000	162 416 714 159 752 401
04 Autres recherches et développements technologiques duaux	12 000 000 11 500 000	18 377 804 18 150 000	12 000 000 11 500 000	18 407 228 18 150 000
<b>186 Recherche culturelle et culture scientifique</b>	<b>159 830 909 156 586 667</b>	<b>162 859 204 155 156 115</b>	<b>157 280 909 154 421 366</b>	<b>160 309 113 152 414 186</b>
01 Recherche en faveur des patrimoines	6 732 205 5 722 633	6 771 105 6 074 975	6 732 205 6 499 654	6 771 105 6 081 211
02 Recherche en faveur de la création	2 078 827 1 973 330	2 078 827 1 955 021	2 078 827 2 060 795	2 078 827 1 933 435
03 Opérateurs de la culture scientifique et technique	113 162 985 115 779 394	115 744 985 112 506 556	110 612 985 112 734 473	113 194 894 110 084 055
04 Recherches transversales et pilotage du programme	37 856 892 33 111 310	38 264 287 34 619 563	37 856 892 33 126 444	38 264 287 34 315 485
<b>142 Enseignement supérieur et recherche agricoles</b>	<b>293 292 541 288 882 796</b>	<b>299 404 502 298 340 830</b>	<b>296 732 542 292 296 585</b>	<b>303 028 659 302 413 517</b>
01 Enseignement supérieur	249 719 498 248 073 356	256 737 113 257 407 652	253 159 499 251 407 609	260 177 114 261 559 648
02 Recherche, développement et transfert de technologie	43 573 043 40 809 440	42 667 389 40 933 178	43 573 043 40 888 976	42 851 545 40 853 869
<b>325 Instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées (nouveau)</b>		<b>1 000 000 000</b>		<b>1 000 000 000</b>
01 Instituts d'excellence (nouveau)		1 000 000 000		1 000 000 000
<b>326 Projets thématiques d'excellence (nouveau)</b>		<b>3 050 000 000</b>		<b>3 050 000 000</b>
01 Équipements d'excellence (nouveau)		1 000 000 000		1 000 000 000
02 Santé et biotechnologies (nouveau)		1 550 000 000		1 550 000 000
03 Espace (nouveau)		500 000 000		500 000 000
<b>327 Pôles d'excellence (nouveau)</b>		<b>15 350 000 000</b>		<b>15 350 000 000</b>
01 Campus d'excellence (nouveau)		7 700 000 000		7 700 000 000
02 Opération Campus (nouveau)		1 300 000 000		1 300 000 000
03 Opération du plateau de Saclay (nouveau)		1 000 000 000		1 000 000 000
04 Valorisation (nouveau)		3 500 000 000		3 500 000 000
05 Laboratoires d'excellence (nouveau)		1 000 000 000		1 000 000 000
06 Instituts hospitalo-universitaires (nouveau)		850 000 000		850 000 000
<b>328 Recherche dans le domaine de l'aéronautique (nouveau)</b>		<b>1 500 000 000</b>		<b>1 500 000 000</b>
01 Démonstrateurs technologiques aéronautiques (nouveau)		900 000 000		900 000 000
02 Aéronefs du futur (nouveau)		600 000 000		600 000 000

## Recherche et enseignement supérieur

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2009	2010	2009	2010
<i>Prévision LFI y.c. FDC et ADP Consommation</i>				
329 <b>Nucléaire de demain</b> (nouveau)		<b>1 000 000 000</b>		<b>1 000 000 000</b>
01 Réacteur de 4ème génération (nouveau)		651 600 000		651 600 000
02 Réacteur Jules Horowitz (nouveau)		248 400 000		248 400 000
03 Recherche en matière de traitement et de stockage des déchets (nouveau)		100 000 000		100 000 000

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FDC et ADP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2009	2010	2009	2010
<b>150 / Formations supérieures et recherche universitaire</b>	<b>11 890 923 974</b> <b>12 288 599 534</b>	<b>12 557 880 623</b> <b>12 287 998 577</b>	<b>11 738 508 549</b> <b>11 986 029 563</b>	<b>12 202 773 506</b> <b>12 259 833 741</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	6 750 158 373 6 652 120 946	3 357 112 474 3 320 110 790	6 750 158 373 6 652 120 946	3 357 112 474 3 320 110 790
Autres dépenses :	5 140 765 601 5 636 478 588	9 200 768 149 8 967 887 787	4 988 350 176 5 333 908 617	8 845 661 032 8 939 722 951
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics		-39 773		0
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	4 456 994 208 4 620 654 922	8 266 185 171 8 469 816 879	4 444 894 208 4 642 630 557	8 266 185 171 8 405 097 513
Titre 5. Dépenses d'investissement	210 503 925 273 471 599	211 199 925 106 600 643	213 662 500 177 454 422	222 902 500 155 571 756
Titre 6. Dépenses d'intervention	72 124 468 98 164 129	83 421 561 85 383 441	72 124 468 111 536 134	83 421 561 101 531 401
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	401 143 000 644 187 938	639 961 492 306 126 597	257 669 000 402 287 504	273 151 800 277 522 281
<b>231 / Vie étudiante</b>	<b>2 067 767 788</b> <b>2 107 057 866</b>	<b>2 021 331 298</b> <b>2 165 662 136</b>	<b>2 056 767 788</b> <b>2 092 937 375</b>	<b>2 020 331 298</b> <b>2 163 204 043</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	65 024 616 63 462 142		65 024 616 63 462 142	
Autres dépenses :	2 002 743 172 2 043 595 724	2 021 331 298 2 165 662 136	1 991 743 172 2 029 475 233	2 020 331 298 2 163 204 043
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	434 516 097 446 359 059	424 994 773 424 615 529	434 516 097 444 625 404	424 994 773 422 677 230
Titre 5. Dépenses d'investissement	28 000 000 6 603 191	30 000 000 13 996 364	17 000 000 4 254 805	29 000 000 9 314 845
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 536 227 075 1 557 117 178	1 562 336 525 1 713 985 857	1 536 227 075 1 555 882 613	1 562 336 525 1 711 012 290
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	4 000 000 33 516 296	4 000 000 13 064 386	4 000 000 24 712 411	4 000 000 20 199 678
<b>172 / Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires</b>	<b>5 082 331 762</b> <b>5 049 821 651</b>	<b>5 198 548 454</b> <b>5 124 270 744</b>	<b>5 050 331 762</b> <b>4 994 169 839</b>	<b>5 169 548 455</b> <b>5 130 482 788</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	4 619 708 562 3 562 472 586	4 699 319 020 3 910 893 059	4 587 708 562 3 710 010 367	4 670 319 021 3 935 790 626
Titre 5. Dépenses d'investissement	75 552	-3 421 780	77 716	15 131
Titre 6. Dépenses d'intervention	462 623 200 1 487 273 513	499 229 434 1 216 799 465	462 623 200 1 284 081 756	499 229 434 1 194 677 031
<b>187 / Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources</b>	<b>1 218 754 584</b> <b>1 223 943 212</b>	<b>1 238 606 460</b> <b>1 231 630 353</b>	<b>1 218 754 584</b> <b>1 223 943 212</b>	<b>1 238 606 460</b> <b>1 231 630 353</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 218 719 584 1 144 358 212	1 238 606 460 1 231 630 353	1 218 719 584 1 223 943 212	1 238 606 460 1 231 630 353
Titre 6. Dépenses d'intervention	35 000 79 585 000		35 000 0	

## Recherche et enseignement supérieur

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FDC et ADP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2009	2010	2009	2010
<b>193 / Recherche spatiale</b>	1 280 247 629 <b>1 270 016 621</b>	1 302 245 693 <b>1 278 069 679</b>	1 280 247 629 <b>1 270 016 621</b>	1 302 245 693 <b>1 278 069 679</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	568 037 629 557 806 621	584 033 193 559 859 679	568 037 629 557 806 621	584 033 193 559 859 679
Titre 6. Dépenses d'intervention	712 210 000 712 210 000	718 212 500 718 210 000	712 210 000 712 210 000	718 212 500 718 210 000
<b>190 / Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables (libellé modifié)</b>	1 365 262 841 <b>1 324 731 253</b>	1 409 677 471 <b>1 360 764 749</b>	1 287 762 841 <b>1 260 286 721</b>	1 296 319 227 <b>1 264 246 757</b>
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics		-7 592		0
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 057 618 434 1 043 621 163	1 045 469 801 1 036 450 261	1 057 460 392 1 059 309 461	1 047 126 780 1 035 136 660
Titre 5. Dépenses d'investissement		-13 394 110		59 946
Titre 6. Dépenses d'intervention	143 223 894 142 035 582	171 116 845 166 269 120	91 733 895 89 159 235	129 945 761 142 166 871
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	164 420 513 139 074 508	193 090 825 171 447 070	138 568 554 111 818 025	119 246 686 86 883 280
<b>189 / Recherche dans le domaine des risques et des pollutions (supprimé) (ancien)</b>	0 <b>283 907 321</b>		0 <b>295 392 693</b>	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	0 274 987 152		0 288 818 613	
Titre 6. Dépenses d'intervention	8 920 169		6 574 080	
<b>188 / Recherche dans le domaine de l'énergie (supprimé) (ancien)</b>	0 <b>658 666 799</b>		0 <b>656 052 632</b>	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	0 653 302 565		0 653 302 565	
Titre 6. Dépenses d'intervention	487 726		487 726	
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	4 876 508		2 262 341	
<b>192 / Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle</b>	1 001 265 126 <b>983 494 624</b>	1 035 302 462 <b>982 037 829</b>	870 665 126 <b>832 496 143</b>	938 743 115 <b>986 342 464</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	95 320 966 94 941 824	98 363 363 98 225 859	95 320 966 94 941 824	98 363 363 98 225 859
Autres dépenses :	905 944 160 888 552 800	936 939 099 883 811 970	775 344 160 737 554 319	840 379 752 888 116 605
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	242 802 297 235 671 798	251 414 254 236 547 123	242 802 297 239 796 929	251 414 254 241 625 651
Titre 5. Dépenses d'investissement	45 000 000 565 882	0 226 944	0 571 563	0 196 403
Titre 6. Dépenses d'intervention	617 141 863 651 446 001	645 524 845 647 037 903	531 541 863 496 316 708	587 965 498 645 344 551
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	1 000 000 869 119	40 000 000 0	1 000 000 869 119	1 000 000 950 000
<b>191 / Recherche duale (civile et militaire)</b>	200 000 000 <b>200 000 000</b>	196 554 054 <b>193 644 710</b>	200 000 000 <b>200 000 000</b>	196 868 745 <b>193 644 710</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	200 000 000 200 000 000	196 554 054 193 644 710	200 000 000 200 000 000	196 868 745 193 644 710
<b>186 / Recherche culturelle et culture scientifique</b>	159 830 909 <b>156 586 667</b>	162 859 204 <b>155 156 115</b>	157 280 909 <b>154 421 366</b>	160 309 113 <b>152 414 186</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	35 165 089 30 441 051	35 480 219 29 903 435	35 165 089 30 441 051	35 480 219 29 903 435



Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FDC et ADP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2009	2010	2009	2010
Autres dépenses :	124 665 820 126 145 616	127 378 985 125 252 680	122 115 820 123 980 315	124 828 894 122 510 751
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	118 518 470 119 757 654	120 473 826 116 734 274	115 968 470 117 422 529	117 923 735 114 362 686
Titre 5. Dépenses d'investissement	724 057 386 519	485 067 319 300	724 057 433 617	485 067 295 182
Titre 6. Dépenses d'intervention	5 423 293 6 001 443	6 420 092 8 199 106	5 423 293 6 124 169	6 420 092 7 852 883
<b>142 / Enseignement supérieur et recherche agricoles</b>	<b>293 292 541 288 882 796</b>	<b>299 404 502 298 340 830</b>	<b>296 732 542 292 296 585</b>	<b>303 028 659 302 413 517</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	166 454 597 165 163 013	170 934 190 173 929 988	166 454 597 165 163 013	170 934 190 173 929 988
Autres dépenses :	126 837 944 123 719 783	128 470 312 124 410 842	130 277 945 127 133 572	132 094 469 128 483 529
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	76 983 944 83 285 817	78 519 540 79 108 528	80 423 945 81 865 555	81 959 541 83 480 495
Titre 6. Dépenses d'intervention	49 854 000 40 433 966	49 950 772 45 302 314	49 854 000 45 268 017	50 134 928 45 003 034
<b>325 / Instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées (nouveau)</b>		<b>1 000 000 000</b>		<b>1 000 000 000</b>
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		1 000 000 000		1 000 000 000
<b>326 / Projets thématiques d'excellence (nouveau)</b>		<b>3 050 000 000</b>		<b>3 050 000 000</b>
Titre 6. Dépenses d'intervention		1 350 000 000		1 350 000 000
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		1 700 000 000		1 700 000 000
<b>327 / Pôles d'excellence (nouveau)</b>		<b>15 350 000 000</b>		<b>15 350 000 000</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		50 975 000		50 975 000
Titre 6. Dépenses d'intervention		1 364 952 500		1 364 952 500
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		13 934 072 500		13 934 072 500
<b>328 / Recherche dans le domaine de l'aéronautique (nouveau)</b>		<b>1 500 000 000</b>		<b>1 500 000 000</b>
Titre 6. Dépenses d'intervention		500 000 000		500 000 000
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		1 000 000 000		1 000 000 000
<b>329 / Nucléaire de demain (nouveau)</b>		<b>1 000 000 000</b>		<b>1 000 000 000</b>
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		1 000 000 000		1 000 000 000
<b>Total des crédits prévus</b>	<b>24 559 677 154</b>	<b>25 422 410 221</b>	<b>24 157 051 730</b>	<b>24 828 774 271</b>
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>25 835 708 344</b>	<b>46 977 575 722</b>	<b>25 258 042 750</b>	<b>46 862 282 238</b>
Dont :				
Titre 2. Dépenses de personnel	7 112 123 641 7 006 128 976	3 661 890 246 3 622 170 072	7 112 123 641 7 006 128 976	3 661 890 246 3 622 170 072
Autres dépenses :	17 447 553 513 18 829 579 368	21 760 519 975 43 355 405 650	17 044 928 089 18 251 913 774	21 166 884 025 43 240 112 166
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics		-47 365		0

## Recherche et enseignement supérieur

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FDC et ADP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2009	2010	2009	2010
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	12 993 899 225 12 942 277 549	16 905 570 092 16 310 275 395	12 950 531 184 13 219 531 813	16 879 431 673 16 274 280 603
Titre 5. Dépenses d'investissement	284 227 982 281 102 743	241 684 992 104 327 361	231 386 557 182 792 123	252 387 567 165 453 263
Titre 6. Dépenses d'intervention	3 598 862 793 4 783 674 707	3 736 212 574 7 816 139 706	3 461 772 794 4 307 640 438	3 637 666 299 7 780 750 561
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	570 563 513 822 524 369	877 052 317 19 124 710 553	401 237 554 541 949 400	397 398 486 19 019 627 739





## PROGRAMME 150

**FORMATIONS SUPÉRIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE**

MINISTRE CONCERNÉ : VALÉRIE PÉCRESSE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	30
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	36
Rappel de la présentation du programme	47
Objectifs et indicateurs de performance	49
Justification au premier euro	84
Opérateurs	143
Analyse des coûts du programme et des actions	202

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Patrick HETZEL

Directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

Responsable du programme n° 150 : Formations supérieures et recherche universitaire

Le programme 150, sur lequel en 2010 l'exécution des crédits s'est élevée à 12,69 milliards d'euros en AE et 12,25 milliards d'euros en CP, (en augmentation de 6 % en AE et de 5 % en CP par rapport à l'exécution de l'année 2009), est l'acteur essentiel et le champ principal, au sein de la MIREs, de la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire.

Ce programme est engagé depuis sa création dans un effort important d'amélioration de ses performances afin de répondre au mieux aux besoins de qualifications supérieures du pays et d'accroître le dynamisme de la recherche nationale. L'année 2010 a été le cadre de la consolidation et de l'amplification du profond mouvement de modernisation de l'université française impulsé par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités en 2007, conforté par le lancement de l'opération exceptionnelle des investissements d'avenir.

### CONSOLIDATION DES RÉFORMES ENGAGÉES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DU SYSTÈME

#### Nouveau contingent d'établissements en responsabilités et compétences élargies (RCE)

La loi LRU du 10 août 2007 prévoit l'élargissement des compétences en matière budgétaire (et notamment le transfert sur le budget des universités des crédits de masse salariale de tous leurs personnels) et de ressources humaines de toutes les universités, dans un délai de cinq ans, c'est-à-dire d'ici 2012.

Trente trois universités supplémentaires bénéficient des responsabilités et compétences élargies en 2010. Il s'agit des universités Aix-Marseille 1, Aix-Marseille 3, Angers, Avignon, Besançon, Bordeaux 1, Bordeaux 2, université de Bretagne Occidentale, Bretagne-Sud, Clermont 2, Dijon, Grenoble 1, Lille 2, Littoral, Lyon 3, Metz, Montpellier 2, Nice, Nantes, Paris 2, Paris 11, Paris 12, Paris 13, Pau, Poitiers, Rennes 1, Rennes 2, Toulouse 3, Tours, Valenciennes, Versailles Saint Quentin, l'université technologique de Belfort-Montbéliard et l'université technologique de Compiègne ; à cette liste d'universités, il convient d'ajouter 6 autres établissements d'enseignement supérieur : l'ENS Ulm, l'ENS Lyon, l'ENS lettres et sciences humaines de Lyon, l'institut polytechnique de Grenoble, l'institut national polytechnique de Lorraine et l'institut national polytechnique de Toulouse.

Ces établissements s'ajoutent aux 18 universités qui ont bénéficié des responsabilités et compétences élargies à compter du 1er janvier 2009. Désormais, plus de 60 % des universités françaises sont autonomes ; un cap important est ainsi franchi témoignant de la volonté de changement exprimée par les établissements d'enseignement supérieur.

Au total en deux années, 95 108 emplois et 5,69 milliards d'euros ont été transférés du budget de l'État vers celui des établissements d'enseignement supérieur.

#### Amélioration du nouveau système d'allocation des moyens aux opérateurs

Le modèle d'allocation des moyens en usage jusqu'en 2008 attribuait une dotation globale de fonctionnement calculée selon trois critères : les effectifs étudiants, l'encadrement en emplois administratifs et techniques et les surfaces consacrées à l'enseignement. Critiqué pour son opacité et pour les inégalités financières qu'il engendrait entre établissements, il a été réformé en profondeur pour 2009. Cette réforme était d'autant plus nécessaire que la loi du 10 août 2007 prévoit que la dotation aux établissements (masse salariale, fonctionnement et investissement) soit inscrite dans le contrat et que l'université dispose d'un budget global qu'elle gère de façon autonome.

Un nouveau modèle d'allocation des moyens a été mis en œuvre pour la première fois en 2009 pour le calcul de la subvention de fonctionnement des universités et des écoles d'ingénieurs ; il a réparti des emplois et des crédits fixés par la loi de finances en fonction de leur activité et de leur performance. Dans la mesure où toutes les universités n'ont

pas encore accédé aux responsabilités et compétences élargies, le modèle gère encore séparément les emplois et les crédits. L'établissement se voit donc attribuer distinctement des emplois et des crédits.

Les moyens sont répartis par le modèle en fonction d'une part, de l'activité, et d'autre part, de la performance des établissements, en distinguant enseignement et recherche. La part « activité » représente au total 80 % des moyens répartis, et la part « performance » 20 %.

Ce nouveau modèle correspond à l'objectif fixé par la RGPP : une réforme du système d'allocation des moyens intégrant la logique de performance et fondée sur une formule objectivée et transparente.

Si la première année d'application a permis de constater que les grands principes de l'allocation des moyens sont pertinents, l'atteinte même de ces objectifs nécessitait encore quelques adaptations qui sont intervenues pour la répartition des moyens 2010.

Ces évolutions résultent de la concertation conduite pendant plusieurs mois par le ministère avec les universités et de la prise en compte du rapport d'information du Sénat rendu en juillet 2009 par MM. Adnot et Dupont.

Les ajustements ont été apportés notamment sur le poids respectif des enveloppes licence et master, la meilleure prise en compte de la situation particulière des universités de taille réduite, le relèvement de la pondération des étudiants de certaines formations, la prise en compte de certains diplômés masters et la prise en compte de la charge que représentent les services interuniversitaires lorsqu'elle est assumée par une seule université.

Au final, toutes les universités ont vu leur dotation de base augmenter en 2010, entre +3,7 % et +13,8 %, avec une moyenne de 6 % ; et le rééquilibrage se poursuit, 16 universités ayant bénéficié d'une progression supérieure à 10 %.

### **Contrat plus stratégique prenant en compte l'intégralité des établissements d'enseignement supérieur**

Le dialogue contractuel refondé à la faveur de la loi LRU permet le déploiement des politiques d'établissement au sein d'une stratégie globale, tenant notamment compte de leur accession à des responsabilités et compétences élargies.

Au cours de l'année 2010, il a été décidé que contrat deviendrait quinquennal, la contractualisation s'opérant désormais en cinq vagues d'établissements à compter de la vague A 2011/2015.

La contractualisation est désormais guidée par deux ambitions centrales : **d'une part mettre en cohérence le projet scientifique et pédagogique de chaque établissement avec les priorités nationales et territoriales de l'État** afin de donner lieu à l'identification d'objectifs partagés dont la réalisation sera mesurable à l'aide d'indicateurs de performance et de cibles négociées, d'autre part, s'assurer, au moyen d'un diagnostic commun porté sur la gouvernance des établissements que ces objectifs sont réalistes et atteignables pendant la durée du contrat.

Par ailleurs, afin de faire converger vers un même objectif l'ensemble des acteurs du système français d'enseignement supérieur, tout en conservant les spécificités de chacun d'entre eux, il a été proposé en juin 2009 que les établissements d'enseignement supérieur privés qui le souhaitent puissent signer un contrat avec l'État dès 2010. Cet objectif a été atteint au cours de l'année 2010 puisque la quasi-totalité des établissements concernés disposent désormais d'un contrat après négociation des objectifs assignés à chacun d'entre eux. Après cette phase d'initialisation, le dispositif de contractualisation sera consolidé par vagues successives et sur la base d'une évaluation globale réalisée par l'AERES.

### **RÉNOVATION DES FORMATIONS SUPÉRIEURES**

La rénovation des formations supérieures est appelée à la fois par l'objectif que la nation s'est donné de porter à 50 % d'une classe d'âge le taux de diplômés de l'enseignement supérieur et par la nécessité de rendre plus attractif, notamment au plan international, notre appareil de formation, par la qualité de son adossement à la recherche et de sa pédagogie.

Ces exigences ont conduit à mettre l'accent sur l'amélioration de la réussite, notamment dans le premier cycle, sur la professionnalisation des enseignements et sur le décroisement des différentes filières.

### Plan pluriannuel pour la réussite en licence

En 2010, 170 M€ ont été alloués aux universités au titre du Plan, dont 5 M€ aux IUT pour améliorer la pédagogie en direction des bacheliers technologiques. Dans ce cadre, les universités ont mis en œuvre un ensemble d'actions relevant notamment des 5 axes suivants :

- le renforcement de l'encadrement pédagogique (enseignants référents ; tutorat ; réduction de la taille des groupes de travaux dirigés) ;
- l'organisation d'un dispositif d'accueil des nouveaux étudiants (méthodologie du travail universitaire ; mise à niveau) ;
- les mesures de soutien aux étudiants en difficulté ;
- la professionnalisation des cursus ;
- l'engagement dans une démarche qualité, en particulier par l'évaluation des enseignements par les étudiants.

Le bilan qui a pu être dressé à ce stade a montré la mobilisation des équipes pédagogiques et s'est traduit par un premier redressement de l'indicateur de passage de première en seconde année. Il a permis en outre de préparer l'étape 2 du Plan qui débouchera sur une réécriture de l'arrêté relatif à ce diplôme et l'élaboration de référentiels définissant les objectifs des formations en termes de connaissances et compétences à acquérir.

### Professionnalisation des enseignements

Dans le prolongement de la loi LRU qui confie aux établissements d'enseignement supérieur une mission d'insertion professionnelle, ceux-ci ont sensiblement renforcé la professionnalisation des formations, en développant notamment l'approche par compétences à acquérir. Il en est résulté une plus forte association du monde professionnel à la conception des diplômes, non seulement bien entendu des brevets de technicien supérieur, des diplômes universitaires de technologie et des licences professionnelles, mais aussi des diplômes généraux de licence, de master et de doctorat. Il en est allé de même de la participation des professionnels à l'enseignement et à l'évaluation des étudiants. Par ailleurs, des conseils de perfectionnement ont été mis en place pour améliorer la qualité des formations et favoriser leur évolution en fonction des transformations de l'environnement professionnel.

C'est dans le même esprit que les stages ont été développés et que le décret du 25 août 2010 a précisé les éléments qui sont constitutifs de l'intégration d'un stage au sein d'un cursus pédagogique.

La première enquête nationale des diplômés de master, coordonnée par le ministère avec la participation des universités pour la collecte des données, a mis en évidence les excellentes performances d'ensemble de l'université en termes d'insertion professionnelle : le taux d'insertion s'élève à 91,4 % toutes disciplines confondues. Elle témoigne également de l'ouverture de l'université sur l'entreprise : les deux tiers des emplois occupés par les diplômés de master le sont au sein d'entreprises privées. Enfin, quatre emplois sur cinq sont des emplois de cadres et professions intermédiaires.

### Décloisonnement des filières

Le decloisonnement des filières constitue un impératif pour la lisibilité, l'efficacité et l'attractivité des formations. On a pu observer un rapprochement des universités et des écoles supérieures, notamment au sein des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) dans le cadre d'une politique de site. On note également la mise en place de nombreuses passerelles entre les formations pour permettre à la fois une plus grande fluidité des parcours et les possibilités de réorientations. Des initiatives ont aussi été prises pour renforcer et encadrer le dialogue entre les universités et leurs IUT. Enfin, le chantier de la rénovation des sections de techniciens supérieurs a été engagé, afin d'augmenter les taux de réussite et d'insertion et de rendre plus aisées, lorsque les étudiants en ont le goût et les capacités, les poursuites d'études.

### LANCEMENT DE NOUVEAUX CHANTIERS

Parmi les multiples chantiers lancés au cours de l'exercice 2010, deux méritent d'être particulièrement signalés au regard des changements qu'ils opèreront durablement.

### Dévolution du patrimoine

La politique immobilière est un des instruments du chantier ministériel visant à améliorer les conditions d'exercice des missions d'enseignement supérieur et de recherche au sein de l'université.



La loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU) prévoit que l'État pourra transférer aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) qui en font la demande, la pleine propriété des biens mobiliers et immobiliers qui leur sont affectés ou sont mis à leur disposition. En accédant ainsi à la pleine propriété de leurs biens immobiliers, les établissements d'enseignement supérieur devraient être incités à une gestion plus active et plus performante de leur parc immobilier ; la possibilité d'aliéner leurs biens et de percevoir des produits de cession devrait entraîner la vente des locaux peu occupés et coûteux en fonctionnement et l'utilisation des produits de cession pour réaliser des locaux plus adaptés et fonctionnels.

Depuis la parution de la loi, une démarche expérimentale a été lancée avec les 9 universités qui se sont déclarées candidates à la dévolution : Avignon, Cergy-Pontoise, Clermont-Ferrand 1, Corte, Marne-la-Vallée, Paris 2, Paris 6, Poitiers et Toulouse 1. A la suite des travaux conduits au cours de l'année 2010 avec les établissements expérimentateurs, 3 d'entre eux, Clermont-Ferrand 1, Poitiers et Toulouse 1, sont entrés en fin d'année dans la phase ultime de négociation en vue d'une dévolution rapide.

La loi LRU prévoit également que le transfert pourra s'accompagner, le cas échéant, d'une convention visant à la mise en sécurité du patrimoine, après expertise contradictoire. A cet effet, les établissements d'enseignement supérieur ont été invités à élaborer un diagnostic de leur parc immobilier au regard de la sécurité et un schéma directeur de mise en sécurité en 2009-2010.

### Investissements d'avenir

L'opération des investissements d'avenir annoncée par le Président de la République en décembre 2009 est destinée à rendre le pays plus compétitif et à construire une croissance durable.

L'enseignement supérieur et la recherche font partie des cinq priorités de cette opération, 22 milliards d'euros leur étant consacrés sur les 35 milliards qui y sont dédiés au total. La loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010 a mis en place les aspects financiers législatifs nécessaires à la mise en œuvre des investissements d'avenir. La quasi-totalité des appels à projet de la première vague ont été lancés avant l'été 2010, le premier étant celui relatif aux équipements d'excellence à la mi-juin 2010.

Les opérateurs du programme 150 sont particulièrement concernés par les différents projets des investissements d'avenir, que ceux-ci permettent de soutenir des programmes de recherche ambitieux, de relancer l'innovation ou encore d'accélérer la dynamique de transformation du système d'enseignement supérieur et de recherche.

En particulier, 10 milliards d'euros sont ouverts au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire pour poursuivre l'opération campus et accélérer la constitution du plus important campus scientifique et technologique européen sur le plateau de Saclay et pour doter 5 à 10 campus d'excellence de visibilité mondiale (7.7 Md€ sont prévus pour l'appel à projets des initiatives d'excellence ou « Idex ») . De nombreux sites universitaires se sont mobilisés pour déposer des projets d'Idex particulièrement innovants dans leur gouvernance et leurs ambitions scientifiques. Cet exercice laissera nécessairement une trace durable dans les 17 sites qui ont déposé un dossier lors de la première vague. Leurs projets réunissent des établissements de nature différente (Universités, Grands Établissements, Écoles normales supérieures, Instituts polytechniques) autour de PRES ou de fondations et ils ont d'autant plus d'impact et de sens que les établissements qui y participent jouissent des responsabilités et compétences élargies.

Sans attendre la sélection de ces « Idex », la recherche universitaire, bénéficiera directement d'un effort sans précédent : financement de laboratoires d'excellence, d'équipements d'excellence, création d'instituts technologiques de rang mondial, développement de nombreux projets en matière de santé et de biotechnologies qui dessinent parfois les contours d'une possible initiative d'excellence. Mais ces projets qui s'inscrivent pleinement dans le cadre de la stratégie nationale de recherche et d'innovation, sont aussi très souvent en lien intrinsèque avec la formation (formations innovantes au sein des Idex, formations adossés à des laboratoires d'excellence, sans oublier les Instituts de recherche technologiques qui contribueront à faire émerger de nouvelles filières de formation).

Enfin, des acteurs nouveaux émergeront autour des établissements traditionnellement financés par le programme 150. Les sociétés d'accélération du transfert de technologie (SATT), les Instituts de recherche et de technologie (IRT) sont les deux principales innovations institutionnelles des investissements d'avenir qui devront valoriser au mieux les produits de la recherche soutenue par l'ensemble des programmes de la MIRE.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>■ OBJECTIF 1</b>	<b>Répondre aux besoins de qualification supérieure</b>
INDICATEUR 1.1	Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur
INDICATEUR 1.2	Taux d'insertion professionnelle des jeunes diplômés trois ans après leur sortie de formation initiale
INDICATEUR 1.3	Pourcentage d'une classe d'âge accédant aux différents niveaux de diplôme de l'enseignement supérieur
<b>■ OBJECTIF 2</b>	<b>Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation</b>
INDICATEUR 2.1	Part des inscrits dans les formations professionnelles courtes STS et IUT parmi les bacheliers technologiques et professionnels poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur
INDICATEUR 2.2	Réussite au DUT et BTS selon le bac d'origine
INDICATEUR 2.3	Jeunes sortis non diplômés de l'enseignement supérieur
INDICATEUR 2.4	Part des licences obtenues trois ans après une première inscription en L1 (1ère année de licence ou de Deug, ou d'IUT) ou en STS dans le total des licenciés
INDICATEUR 2.5	Pourcentage des doctorants allocataires soutenant leur thèse en trois ans au plus
<b>■ OBJECTIF 3</b>	<b>Maîtriser l'offre de formation</b>
INDICATEUR 3.1	Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000
INDICATEUR 3.2	Part des mentions à faibles effectifs (L et M)
<b>■ OBJECTIF 4</b>	<b>Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie</b>
INDICATEUR 4.1	Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés
INDICATEUR 4.2	Nombre des validations des acquis de l'expérience dans les universités et au CNAM
<b>■ OBJECTIF 5</b>	<b>Accroître l'attractivité internationale de l'offre française de formation et son intégration dans le système européen et mondial</b>
INDICATEUR 5.1	Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat (non titulaires du baccalauréat en France)
INDICATEUR 5.2	Ratio de réussite comparé des étudiants étrangers par rapport aux étudiants français en licence, master
INDICATEUR 5.3	Nombre de diplômes conjoints au niveau Doctorat
<b>■ OBJECTIF 6</b>	<b>Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche</b>
INDICATEUR 6.1	Mesure de la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèque
INDICATEUR 6.2	Taux de fréquentation des bibliothèques par lecteur inscrit
<b>■ OBJECTIF 7</b>	<b>Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international</b>
INDICATEUR 7.1	Production scientifique des opérateurs du programme
INDICATEUR 7.2	Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme
<b>■ OBJECTIF 8</b>	<b>Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire</b>
INDICATEUR 8.1	Proportion d'enseignants chercheurs et de chercheurs dans les unités de recherche classées A+ et A
INDICATEUR 8.2	Part des publications des opérateurs du programme dans les domaines de pointe de la recherche
<b>■ OBJECTIF 9</b>	<b>Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche</b>
INDICATEUR 9.1	Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle
INDICATEUR 9.2	Part des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs

- **OBJECTIF 10** **Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française**
  - INDICATEUR 10.1 Attractivité des opérateurs du programme
- **OBJECTIF 11** **Consolider l'Europe de la recherche**
  - INDICATEUR 11.1 Taux de présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union Européenne
  - INDICATEUR 11.2 Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 27) dans les articles des opérateurs du programme
- **OBJECTIF 12** **Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier**
  - INDICATEUR 12.1 Part des ressources propres liées à des prestations de services sur les recettes totales des établissements
  - INDICATEUR 12.2 Taux d'occupation des locaux

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2010 Consommation 2010								
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	745 194 484 828 440 994	2 006 444 762 1 862 185 572	-10 140 310	188 032	5 508 194	2 751 639 246 2 686 182 482	2 752 499 246
02	Formation initiale et continue de niveau master	671 777 977 659 198 439	1 520 657 468 1 594 195 928	-11 259 008	1 840 125	-9 049 236	2 192 435 445 2 234 926 248	2 192 975 445
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	61 684 609 58 716 787	263 827 373 413 138 482		5 863 093 6 596 431		331 375 075 478 451 700	331 375 075
04	Établissements d'enseignement privés				67 405 852 66 959 196		67 405 852 66 959 196	67 405 852
05	Bibliothèques et documentation	93 742 949 150 668 391	270 954 446 270 006 462		15 000 1 755 853		364 712 395 422 430 706	364 712 395
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	282 722 861 126 555 748	570 130 101 548 594 755		31 400		852 852 962 675 181 903	852 852 962
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	115 230 479 81 566 815	259 989 049 245 415 522				375 219 528 326 982 337	375 219 528
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	158 260 310 147 228 950	377 571 622 355 317 262		1 967 327		535 831 932 504 513 539	535 831 932
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	4 914 352 223 728	9 434 106 9 037 999				14 348 458 9 261 727	14 348 458
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	42 194 619 45 457 700	97 008 730 92 579 783		1 083		139 203 349 138 038 566	139 203 349
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	276 546 589 392 997 395	626 081 415 600 262 302		10 000 35 490		902 638 004 993 295 187	902 638 004
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	243 886 095 203 320 460	667 660 456 744 368 653		3 965 212		911 546 551 951 654 325	911 546 551
13	Diffusion des savoirs et musées	32 738 075 26 957 762	46 982 168 46 719 110		16 190 670 323		79 736 433 74 347 195	79 736 433
14	Immobilier	129 734 730 146 131 113	800 995 348 886 982 091	155 199 925 127 324 626	-14 171 524	639 961 492 330 760 000	1 725 891 495 1 476 986 533	1 781 891 495
15	Pilotage et support du programme	498 484 345 452 646 508	747 048 127 801 012 958	675 335	10 111 426 15 544 493	-21 092 361	1 255 643 898 1 248 786 933	1 255 643 898
<b>Total des AE prévues en LFI</b>		<b>3 357 112 474</b>	<b>8 264 785 171</b>	<b>155 199 925</b>	<b>83 421 561</b>	<b>639 961 492</b>	<b>12 500 480 623</b>	<b>12 557 880 623</b>
Ouvertures par voie de FDC et ADP		0		+63 309 100			+63 309 100	
Ouvertures/annulations (hors FDC et ADP)		-2 815 330		+170 207 330			+167 392 000	
<b>Total des AE ouvertes</b>		<b>3 354 297 144</b>		<b>9 376 884 579</b>			<b>12 731 181 723</b>	
<b>Total des AE consommées</b>		<b>3 320 110 790</b>	<b>8 469 816 879</b>	<b>106 600 643</b>	<b>85 383 441</b>	<b>306 126 597</b>	<b>12 287 998 577</b>	

Consommations sur le titre 1 : -39773

## 2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2010 Consommation 2010								
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	745 194 484 828 440 994	2 006 444 762 1 875 684 777	46 104	183 612	1 584 036	2 751 639 246 2 705 939 523	2 752 499 246
02	Formation initiale et continue de niveau master	671 777 977 659 198 439	1 520 657 468 1 594 346 352	581 365	1 849 556	0	2 192 435 445 2 255 975 712	2 192 975 445
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	61 684 609 58 716 787	263 827 373 413 088 316		5 863 093 6 596 431		331 375 075 478 401 534	331 375 075
04	Établissements d'enseignement privés				67 405 852 66 959 196		67 405 852 66 959 196	67 405 852
05	Bibliothèques et documentation	93 742 949 150 668 391	270 954 446 270 133 447		15 000 1 755 853		364 712 395 422 557 691	364 712 395
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	282 722 861 126 555 748	570 130 101 548 594 755		31 400		852 852 962 675 181 903	852 852 962
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	115 230 479 81 566 815	259 989 049 245 415 522				375 219 528 326 982 337	375 219 528
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	158 260 310 147 228 950	377 571 622 355 302 359		1 967 327		535 831 932 504 498 636	535 831 932
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	4 914 352 223 728	9 434 106 9 037 999				14 348 458 9 261 727	14 348 458
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	42 194 619 45 457 700	97 008 730 92 588 130		1 083		139 203 349 138 046 913	139 203 349
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	276 546 589 392 997 395	626 081 415 600 262 302		10 000 35 490		902 638 004 993 295 187	902 638 004
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	243 886 095 203 320 460	667 660 456 744 611 382		3 961 212		911 546 551 951 893 054	911 546 551
13	Diffusion des savoirs et musées	32 738 075 26 957 762	46 982 168 46 719 110		16 190 670 323		79 736 433 74 347 195	79 736 433
14	Immobilier	129 734 730 146 131 113	800 995 348 821 061 239	166 902 500 154 944 287	2 508 084	273 151 800 275 938 245	1 370 784 378 1 400 582 968	1 426 784 378
15	Pilotage et support du programme	498 484 345 452 646 508	747 048 127 788 251 823	0	10 111 426 15 011 834	0	1 255 643 898 1 255 910 165	1 255 643 898
<b>Total des CP prévus en LFI</b>		<b>3 357 112 474</b>	<b>8 264 785 171</b>	<b>166 902 500</b>	<b>83 421 561</b>	<b>273 151 800</b>	<b>12 145 373 506</b>	<b>12 202 773 506</b>
Ouvertures par voie de FDC et ADP		0		+69 425 801			+69 425 801	
Ouvertures/annulations (hors FDC et ADP)		-2 815 330		+95 604 932			+92 789 602	
<b>Total des CP ouverts</b>		<b>3 354 297 144</b>		<b>8 953 291 765</b>			<b>12 307 588 909</b>	
<b>Total des CP consommés</b>		<b>3 320 110 790</b>	<b>8 405 097 513</b>	<b>155 571 756</b>	<b>101 531 401</b>	<b>277 522 281</b>	<b>12 259 833 741</b>	

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | CRÉDITS DU PROGRAMME

## 2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
Prévision LFI 2009 Consommation 2009								
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 532 989 047 1 597 327 211	951 534 050 950 823 349		226 500		2 484 523 097	2 485 383 097 2 548 377 060
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 380 475 148 1 321 783 899	844 849 076 868 438 686		1 325 500		2 225 324 224	2 225 864 224 2 191 548 085
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	133 771 788 136 329 771	191 789 318 212 818 181		588 881		325 561 106	325 561 106 349 736 833
04	Établissements d'enseignement privés				61 895 852 64 029 352		61 895 852	61 895 852 64 029 352
05	Bibliothèques et documentation	194 125 869 245 604 330	165 750 849 165 197 933		2 027 057		359 876 718	359 876 718 412 829 320
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	591 288 968 491 993 662	242 800 979 233 130 326		1 011 673		834 089 947	834 089 947 726 135 661
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	247 737 634 218 102 991	125 031 857 106 000 594		994 339		372 769 491	372 769 491 325 097 924
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	338 340 640 312 667 145	188 922 903 162 084 111		643 490		527 263 543	527 263 543 475 394 746
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	10 135 452 3 864 600	4 013 795 3 667 038				14 149 247	14 149 247 7 531 638
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	87 898 861 82 400 345	48 213 973 45 956 392				136 112 834	136 112 834 128 356 737
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	594 888 451 594 325 049	291 751 811 254 201 114				886 640 262	886 640 262 848 526 163
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	650 453 837 607 146 308	245 376 547 323 524 900		4 657 932		895 830 384	895 830 384 935 329 140
13	Diffusion des savoirs et musées	32 239 536 31 463 755	45 282 168 49 888 302		16 190 489 615		77 537 894	77 537 894 81 841 672
14	Immobilier	266 644 765 262 355 773	654 349 576 770 822 655	165 503 925 273 471 599	5 782 501	401 143 000 644 187 938	1 487 641 266	1 532 641 266 1 956 620 466
15	Pilotage et support du programme	689 168 377 746 756 107	455 907 306 474 101 341	0	10 212 426 16 387 289		1 155 288 109	1 155 308 109 1 237 244 737
<b>Total des AE prévues en LFI</b>		<b>6 750 158 373</b>	<b>4 455 574 208</b>	<b>165 503 925</b>	<b>72 124 468</b>	<b>401 143 000</b>	<b>11 844 503 974</b>	<b>11 890 923 974</b>
<b>Total des AE consommées</b>		<b>6 652 120 946</b>	<b>4 620 654 922</b>	<b>273 471 599</b>	<b>98 164 129</b>	<b>644 187 938</b>		<b>12 288 599 534</b>

## 2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
Prévision LFI 2009 Consommation 2009								
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 532 989 047 1 597 327 211	951 534 050 950 783 255		226 500		2 484 523 097	2 485 383 097 2 548 336 966
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 380 475 148 1 321 783 899	844 849 076 868 404 267		1 325 500		2 225 324 224	2 225 864 224 2 191 513 666
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	133 771 788 136 329 771	191 789 318 212 818 181		588 881		325 561 106	325 561 106 349 736 833
04	Établissements d'enseignement privés				61 895 852 64 029 352		61 895 852	61 895 852 64 029 352
05	Bibliothèques et documentation	194 125 869 245 604 330	165 750 849 165 633 131		2 027 057		359 876 718	359 876 718 413 264 518
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	591 288 968 491 993 662	242 800 979 233 130 326		1 011 673		834 089 947	834 089 947 726 135 661
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	247 737 634 218 102 991	125 031 857 106 000 594		994 339		372 769 491	372 769 491 325 097 924
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	338 340 640 312 667 145	188 922 903 162 084 111		643 490		527 263 543	527 263 543 475 394 746
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	10 135 452 3 864 600	4 013 795 3 667 038				14 149 247	14 149 247 7 531 638
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	87 898 861 82 400 345	48 213 973 45 954 178				136 112 834	136 112 834 128 354 523
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	594 888 451 594 325 049	291 751 811 254 201 114				886 640 262	886 640 262 848 526 163
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	650 453 837 607 146 308	245 376 547 323 372 390		4 657 932		895 830 384	895 830 384 935 176 630
13	Diffusion des savoirs et musées	32 239 536 31 463 755	45 282 168 49 888 302		16 190 489 615		77 537 894	77 537 894 81 841 672
14	Immobilier	266 644 765 262 355 773	642 249 576 792 910 829	165 162 500 177 434 860	19 153 471	257 669 000 402 287 504	1 331 725 841	1 380 225 841 1 654 142 437
15	Pilotage et support du programme	689 168 377 746 756 107	455 907 306 473 782 841	19 562	10 212 426 16 388 324		1 155 288 109	1 155 308 109 1 236 946 834
<b>Total des CP prévus en LFI</b>		<b>6 750 158 373</b>	<b>4 443 474 208</b>	<b>165 162 500</b>	<b>72 124 468</b>	<b>257 669 000</b>	<b>11 688 588 549</b>	<b>11 738 508 549</b>
<b>Total des CP consommés</b>		<b>6 652 120 946</b>	<b>4 642 630 557</b>	<b>177 454 422</b>	<b>111 536 134</b>	<b>402 287 504</b>		<b>11 986 029 563</b>

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

**Avertissement**

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2011 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), ainsi que le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que, dans une moindre mesure, les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 705 336 813
02	Formation initiale et continue de niveau master	2 255 067 719
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	478 233 110
04	Établissements d'enseignement privés	66 959 196
05	Bibliothèques et documentation	421 825 521
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	675 237 985
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	326 905 905
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	504 433 554
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	16 865 083
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	267 457 992
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	932 537 339
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	876 259 113
13	Diffusion des savoirs et musées	74 437 691
14	Immobilier	968 718 150
15	Pilotage et support du programme	1 256 626 392
<b>Total</b>		<b>11 826 901 563</b>



## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2009 (*)	Ouvertes en LFI pour 2010	Consommées en 2010 (*)	Consommés en 2009 (*)	Ouverts en LFI pour 2010	Consommés en 2010 (*)
<b>Titre 1. Dotations des pouvoirs publics</b>			-39 773			0
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>	6 652 120 946	3 357 112 474	3 320 110 790	6 652 120 946	3 357 112 474	3 320 110 790
Rémunérations d'activité	3 978 101 351	1 980 359 475	1 946 448 551	3 978 101 351	1 980 359 475	1 946 448 551
Cotisations et contributions sociales	2 620 942 399	1 336 948 814	1 328 120 640	2 620 942 399	1 336 948 814	1 328 120 640
Prestations sociales et allocations diverses	53 077 196	39 804 185	45 541 599	53 077 196	39 804 185	45 541 599
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>	4 620 654 922	8 264 785 171	8 469 816 879	4 642 630 557	8 264 785 171	8 405 097 513
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	24 880 698	11 920 549	78 262 953	27 872 496	11 920 549	27 096 905
Subventions pour charges de service public	4 595 774 224	8 252 864 622	8 391 553 926	4 614 758 061	8 252 864 622	8 378 000 608
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>	273 471 599	155 199 925	106 600 643	177 454 422	166 902 500	155 571 756
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	273 464 044	155 199 925	106 313 904	177 454 422	166 902 500	155 571 756
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	7 555		286 739	0		0
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>	98 164 129	83 421 561	85 383 441	111 536 134	83 421 561	101 531 401
Transferts aux ménages	1 354 118		2 343 295	1 334 053		2 347 261
Transferts aux entreprises	7 795 592		3 951 346	6 857 391		3 035 000
Transferts aux collectivités territoriales	607 000		-12 476 441	13 716 469		2 129 513
Transferts aux autres collectivités	88 407 419	83 421 561	91 565 241	89 628 221	83 421 561	94 019 627
<b>Titre 7. Dépenses d'opérations financières</b>	644 187 938	639 961 492	306 126 597	402 287 504	273 151 800	277 522 281
Dotations en fonds propres	629 892 835	639 961 492	310 630 094	402 287 504	273 151 800	277 522 281
Dépenses de participations financières	14 295 103		-4 503 497	0		0
<b>Total hors FDC et ADP</b>		<b>12 500 480 623</b>			<b>12 145 373 506</b>	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)		-2 815 330			-2 815 330	
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		+233 516 430			+165 030 733	
<b>Total (*)</b>	<b>12 288 599 534</b>	<b>12 731 181 723</b>	<b>12 287 998 577</b>	<b>11 986 029 563</b>	<b>12 307 588 909</b>	<b>12 259 833 741</b>

(\*) y.c. FDC et ADP

**Formations supérieures et recherche universitaire**

Programme n° 150 | CRÉDITS DU PROGRAMME

**FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS**

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2009	Prévues en LFI pour 2010	Ouvertes en 2010	Ouverts en 2009	Prévus en LFI pour 2010	Ouverts en 2010
Dépenses de personnel	0		0	0		0
Autres natures de dépenses	76 250 271	57 400 000	63 309 100	62 040 164	57 400 000	69 425 801
<b>Total</b>	<b>76 250 271</b>	<b>57 400 000</b>	<b>63 309 100</b>	<b>62 040 164</b>	<b>57 400 000</b>	<b>69 425 801</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## DÉCRET DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/05/2010				55 000 000				
08/07/2010					2 955 971	275 273	2 955 971	275 273
24/08/2010	180 000		180 000					
08/10/2010					64 510	11 215	64 510	11 215
13/10/2010				18 506 000				
12/11/2010		736 858		736 858				
02/12/2010		800 000		0				
02/12/2010	25 151		25 151					
06/12/2010						7 769 350		7 169 350
<b>Total</b>	<b>205 151</b>	<b>1 536 858</b>	<b>205 151</b>	<b>74 242 858</b>	<b>3 020 481</b>	<b>8 055 838</b>	<b>3 020 481</b>	<b>7 455 838</b>

## DÉCRET D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/09/2010								
30/11/2010				28 833 542		11 166 458		
<b>Total</b>				<b>28 833 542</b>		<b>11 166 458</b>		

## DÉCRET D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/12/2010						150 000		150 000

## ARRÊTÉ DE REPORT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/03/2010				11 657 550	0	0	0	0
30/03/2010		232 897 155		17 703 366	0	0	0	0
<b>Total</b>		<b>232 897 155</b>		<b>29 360 916</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUIT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2010	0	0	0	833 334				
04/02/2010	0	0	0	2 430 262				
08/02/2010	0	6 062 500	0	0				
08/02/2010	0	0	0	2 407 815				
11/02/2010	0	0	0	150 000				
15/02/2010	0	0	0	580 600				
18/02/2010	0	2 000 000	0	0				
18/02/2010	0	0	0	102 213				
22/02/2010	0	0	0	1 000 000				
25/02/2010	0	1 459 403	0	0				
01/03/2010	0	6 315 500	0	0				
04/03/2010	0	3 000 000	0	0				
04/03/2010	0	0	0	232 800				
08/03/2010	0	3 150 000	0	0				
08/03/2010	0	0	0	936 770				
11/03/2010	0	1 500 000	0	0				
18/03/2010	0	0	0	2 486 699				
22/03/2010	0	0	0	745 000				
25/03/2010	0	1 031 900	0	1 231 900				
01/04/2010	0	0	0	297 321				
06/04/2010	0	0	0	200 000				
12/04/2010	0	0	0	500 392				
15/04/2010	0	0	0	200 000				
19/04/2010	0	3 334 000	0	0				
19/04/2010	0	0	0	143 500				
22/04/2010	0	493 338	0	1 693 338				
26/04/2010	0	0	0	835 000				
29/04/2010	0	0	0	800 000				
31/05/2010	0	0	0	200 000				
03/06/2010	0	0	0	241 991				
07/06/2010	0	0	0	400 000				
10/06/2010	0	6 830 000	0	0				
17/06/2010	0	0	0	300 000				
21/06/2010	0	0	0	1 500 000				
24/06/2010	0	9 225 500	0	0				
24/06/2010	0	0	0	500 000				
08/07/2010	0	4 035 900	0	0				
08/07/2010	0	0	0	850 000				
28/06/2010	0	0	0	1 102 000				
01/07/2010	0	0	0	586 700				
19/07/2010	0	0	0	1 455 114				
29/07/2010	0	4 800 000	0	0				
09/08/2010	0	0	0	514 837				
12/08/2010	0	0	0	380 000				
17/05/2010	0	0	0	850 000				
20/05/2010	0	0	0	700 000				
09/09/2010	0	49 731	0	49 731				
16/09/2010	0	0	0	40 000				
30/09/2010	0	0	0	1 450 000				
03/05/2010	0	3 754 000	0	0				

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/05/2010	0	0	0	613 923				
10/05/2010	0	0	0	1 000 000				
25/05/2010	0	927 300	0	0				
05/08/2010	0	0	0	4 692 817				
20/09/2010	0	240 000	0	0				
04/10/2010	0	0	0	2 126 126				
07/10/2010	0	0	0	1 420 000				
11/10/2010	0	0	0	4 110 000				
18/10/2010	0	1 850 000	0	0				
21/10/2010	0	28	0	28				
04/11/2010	0	1 400 000	0	0				
04/11/2010	0	0	0	30 000				
08/11/2010	0	0	0	1 100 000				
15/11/2010	0	0	0	400 000				
22/11/2010	0	2 000 000	0	0				
22/11/2010	0	0	0	259 637				
25/11/2010	0	0	0	24 814				
16/08/2010	0	0	0	200 000				
29/11/2010	0	0	0	2 057 800				
02/12/2010	0	0	0	2 117 000				
06/12/2010	0	0	0	750 000				
16/12/2010	0	0	0	500 000				
20/12/2010	0	0	0	3 004 000				
23/12/2010	0	0	0	7 329 197				
27/12/2010	0	0	0	457 092				
30/12/2010	0	0	0	642 908				
03/01/2011	0	0	0	7 779 604				
04/01/2011	0	0	0	33 538				
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>63 459 100</b>	<b>0</b>	<b>69 575 801</b>				

### LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/03/2010						27 637 029		27 637 029
07/05/2010						17 367 358		1 739 517
30/12/2010								
<b>Total</b>						<b>45 004 387</b>		<b>29 376 546</b>

### TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>205 151</b>	<b>297 893 113</b>	<b>205 151</b>	<b>202 013 117</b>	<b>3 020 481</b>	<b>64 376 683</b>	<b>3 020 481</b>	<b>36 982 384</b>

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES<sup>1</sup>

## Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2010 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2010. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2010.

## DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (4)

		(En millions d'euros)		
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif pour 2009	Chiffrage initial pour 2010	Chiffrage actualisé pour 2010
110201	<b>Réduction d'impôt au titre des dons</b> Impôt sur le revenu  <i>Objectif : Aider les associations d'intérêt général</i> <i>Bénéficiaires 2008 : 5 305 400 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1948 - Dernière modification : 2009 - CGI : 200</i>	989	960	1 000
210309	<b>Réduction d'impôt au titre des dons faits par les entreprises à des oeuvres ou organismes d'intérêt général</b> Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés  <i>Objectif : Aider les associations d'intérêt général</i> <i>Bénéficiaires 2008 : 14 700 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2009 - CGI : 238 bis-1 et 4</i>	326	340	410
400203	<b>Réduction d'impôt au titre de certains dons</b> Impôt de solidarité sur la fortune  <i>Objectif : Aider les associations d'intérêt général</i> <i>Bénéficiaires 2008 : 21 500 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2007 - Dernière modification : 2008 - CGI : 885-0 V bis A-I, II, IV et V</i>	51	50	70
520121	<b>Exonération au bénéfice du donataire des dons ouvrant droit, pour le donateur, à la réduction d'impôt de solidarité sur la fortune</b> Droits d'enregistrement et de timbre  <i>Objectif : Aider les organismes d'intérêt général</i> <i>Bénéficiaires 2008 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2007 - Dernière modification : 2007 - CGI : 757 C</i>	40	10	50
<b>Coût total des dépenses fiscales<sup>2</sup></b>		<b>1 406</b>	<b>1 360</b>	<b>1 530</b>

<sup>1</sup> Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable

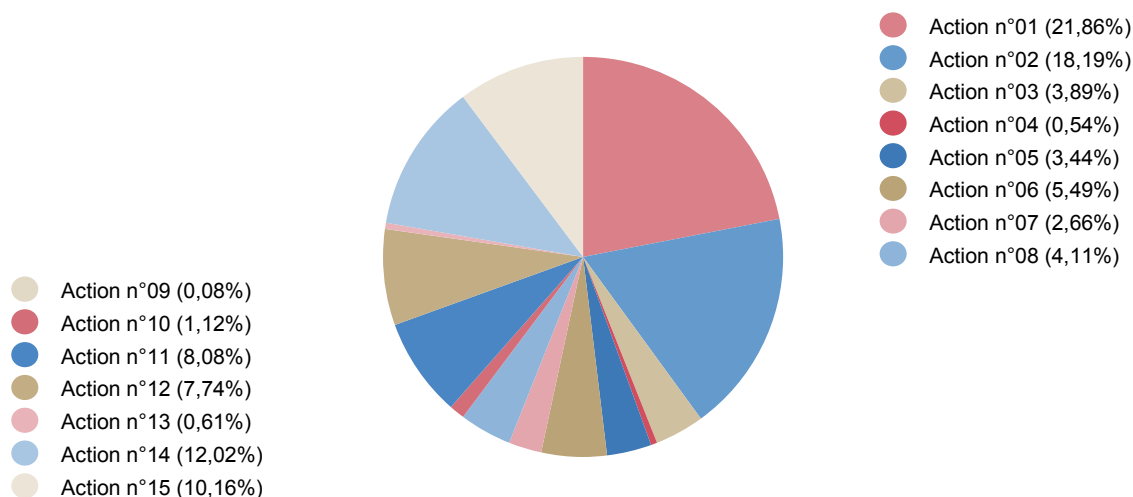
<sup>2</sup> Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2010 ou 2009) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		Coûts directs	Coûts complets
			Dépenses directes	Dépenses complètes		
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 686 182 482	2 705 939 523	5 235 781 253	2 705 336 813	5 080 951 522
02	Formation initiale et continue de niveau master	2 234 926 248	2 255 975 712	3 159 438 700	2 255 067 719	3 031 356 325
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	478 451 700	478 401 534	651 298 201	478 233 110	634 236 581
04	Établissements d'enseignement privés	66 959 196	66 959 196	69 325 355	66 959 196	69 329 243
05	Bibliothèques et documentation	422 430 706	422 557 691	0	421 825 521	0
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	675 181 903	675 181 903	949 508 993	675 237 985	904 884 193
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	326 982 337	326 982 337	460 534 382	326 905 905	442 711 001
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	504 513 539	504 498 636	749 237 553	504 433 554	704 353 899
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	9 261 727	9 261 727	19 437 642	16 865 083	26 760 768
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	138 038 566	138 046 913	203 524 521	267 457 992	321 925 898
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	993 295 187	993 295 187	1 209 257 600	932 537 339	1 123 088 507
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	951 654 325	951 893 054	1 126 742 469	876 259 113	1 034 325 143
13	Diffusion des savoirs et musées	74 347 195	74 347 195	84 303 929	74 437 691	84 294 890
14	Immobilier	1 476 986 533	1 400 582 968	0	968 718 150	0
15	Pilotage et support du programme	1 248 786 933	1 255 910 165	0	1 256 626 392	0
<b>Total</b>		<b>12 287 998 577</b>	<b>12 259 833 741</b>	<b>13 918 390 598</b>	<b>11 826 901 563</b>	<b>13 458 217 970</b>

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2010



## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

### RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence
- ACTION n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master
- ACTION n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat
- ACTION n° 04 : Établissements d'enseignement privés
- ACTION n° 05 : Bibliothèques et documentation
- ACTION n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé
- ACTION n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies
- ACTION n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur
- ACTION n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies
- ACTION n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement
- ACTION n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société
- ACTION n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale
- ACTION n° 13 : Diffusion des savoirs et musées
- ACTION n° 14 : Immobilier
- ACTION n° 15 : Pilotage et support du programme



## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF n° 1 : Répondre aux besoins de qualification supérieure

## INDICATEUR 1.1 : Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur	%	44,7	46,4	47		nd	50

## Commentaires techniques

Source des données : DGESIP-DGRI/Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD-SIES

**Mode de calcul :** Il s'agit d'un indicateur « synthétique » dont la valeur est obtenue en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge et en faisant la somme de ces taux par âge, dans une tranche d'âge de 17 à 33 ans.

**La valeur intégrant les diplômés de la session n n'est disponible qu'en décembre n+1 et n'apparaît donc qu'au RAP n+1.** La valeur 2009 qui intègre les diplômés de la session 2009 n'a été disponible qu'en décembre 2010.

*Limites et biais connus*

C'est un indicateur conjoncturel qui mesure le taux d'accès d'une population fictive. Il ne s'agit pas du taux d'accès d'une population réelle, qui ne peut être constaté qu'annuellement et ne pourrait être obtenu que par un recensement de la population.

La répartition par âge des DEUG, DEUST, DUT, BTS et licence est connue mais la répartition par âge pour les autres diplômes n'est pas connue et des répartitions théoriques sont appliquées

Commentaires :

**Le champ observé est différent de celui de l'indicateur 1.3 dont il ne peut être rapproché :** on dénombre les individus qui, l'année de l'observation, ont obtenu pour la première fois un diplôme d'enseignement supérieur. Les diplômes retenus pour l'observation sont les premiers diplômes de l'université (DEUG, DEUST et DUT), la licence (lorsque c'est le premier diplôme dans le supérieur), les BTS et les autres diplômes : diplômes des formations paramédicales et sociales, des écoles supérieures d'enseignement artistique et culturel, des écoles d'ingénieurs, diplômes des établissements couverts par l'enquête sur les écoles d'enseignement supérieur non rattachées aux universités (commerce, administratives, de journalisme, juridiques, vétérinaires...), ces derniers diplômes au prorata des entrants issus des CPGE ou titulaires du baccalauréat seul, pour ne pas compter deux fois dans les diplômés les étudiants y entrant sur titre.

La cible reprend en anticipant son échéance celle qui est inscrite dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 : « 50 % d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur d'ici 10 ans ». L'objectif de porter 50 % d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur, soit au moins un diplôme bac+2 (BTS ou DUT) ou bac +3 a été fixé aux niveaux national et européen. Il suppose à la fois d'augmenter le taux de poursuite d'études après le baccalauréat, notamment technologique, et d'améliorer la réussite dans le cursus licence.

Historique des valeurs :

	unité	réalisé 2005	réalisé 2006	réalisé 2007	réalisé 2008	réalisé 2009
Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur	%	42,5	43,8	44,4	44,7	46,4

### INDICATEUR 1.2 : Taux d'insertion professionnelle des jeunes diplômés trois ans après leur sortie de formation initiale

(du point de vue de l'usager)

#### indicateur de la mission

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2010 Cible PAP 2010
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines : ensemble)	%	valeur non attendue	valeur non attendue	82		nd	82
dont CDI	%	valeur non attendue	valeur non attendue	72		nd	72
% des titulaires de L employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)	%	valeur non attendue	valeur non attendue	67		nd	67
% des titulaires de M employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)	%	valeur non attendue	valeur non attendue	86		nd	86
% des titulaires de D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)	%	valeur non attendue	valeur non attendue	90		nd	90
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, lettres et sciences humaines)	%	valeur non attendue	valeur non attendue	71		nd	71
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, sciences et techniques)	%	valeur non attendue	valeur non attendue	89		nd	89
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, droit, économie, gestion)	%	valeur non attendue	valeur non attendue	85		nd	85

#### Commentaires techniques

Source des données : CEREQ – Centre d'études et de recherches sur les qualifications

#### Mode de calcul :

La valeur de l'indicateur résulte d'une observation triennale réalisée par le CEREQ dans le cadre des « enquêtes génération » qui s'intéressent au moins de 35 ans (« jeunes »). **La donnée de l'année n est celle de la réalisation de l'enquête et n'est disponible qu'au RAP de l'année n+1.**

Le champ global de l'enquête est celui des élèves, étudiants ou apprentis, inscrits dans un établissement en n-4/n-3, et n'ayant pas repris leurs études pendant l'année qui a suivi leur entrée sur le marché du travail. On extrait pour le renseignement de cet indicateur les étudiants diplômés en L, M ou D l'année n-3.

#### Limites et biais connus

Cet indicateur est très dépendant de la conjoncture du marché du travail. D'autre part, il mesure la qualité de l'insertion en ne considérant que les emplois au niveau cadre ou profession intermédiaire, niveau de débouché présumé normal d'un diplômé LMD ; pour mesurer l'insertion professionnelle globale, il faudrait également disposer des taux de chômage selon les différentes variables.

**Compte tenu du caractère triennal de cette enquête, l'indicateur ne peut être renseigné qu'une année sur 3.**

L'indicateur est en effet très sensible aux évolutions conjoncturelles du marché de l'emploi qui ne peuvent être correctement anticipées sur une durée triennale.

Sont exclus des niveaux de sortie observés pour le supérieur, les BTS, DUT, ainsi que les formations post-DUT ou post-BTS qui ne délivrent pas la licence

#### Commentaires :

Même si les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont moins exposés que les autres aux aléas de la conjoncture, l'état du marché du travail est également pour eux un facteur déterminant de l'insertion professionnelle. Néanmoins, trois années après la fin de leurs études, le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est de 7 %, soit un taux inférieur de moitié à celui de l'ensemble de leur génération. En effet, toutes catégories d'emplois confondues, les conditions d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur sont globalement favorables. Trois ans après la fin de leurs études, près de 90 % ont un emploi et, dans plus de 70 % des cas, il s'agit d'un emploi à durée indéterminée. C'est respectivement 20 et 10 points de plus que pour les jeunes ayant au plus un baccalauréat.

Des clivages apparaissent toutefois parmi les diplômés de l'enseignement supérieur. 75 % d'entre eux sont issus de filières professionnelles et, à niveau de diplôme équivalent, entrent dans la vie active dans de meilleures conditions que les diplômés de filières générales.

S'agissant plus particulièrement des diplômés de licence, ceux-ci semblent s'insérer plutôt convenablement. Leur taux de chômage est de 7 % en fin de troisième année de vie active. Il existe toutefois des différences, entre disciplines : les licenciés des filières lettres et sciences humaines se trouvent dans une situation bien moins favorable, avec un taux de chômage de 13 %. (NB : les données comparatives ci-dessus sont extraites de l'enquête Génération de 2004 – interrogation en 2007).

Pour rendre le diplôme de licence pleinement qualifiant pour l'insertion professionnelle, le plan Réussite en licence prévoit notamment la mise en œuvre d'unités d'enseignement à caractère pratique ou professionnel, la généralisation du projet personnel et professionnel et, dans le cadre de la professionnalisation des formations, une période de stage, notamment en troisième année.

Les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle, dont la création a été prévue dans chaque université par la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, sont chargés de diffuser aux étudiants des offres de stages en lien avec les formations proposées par l'université.

Enfin, la réforme de l'allocation des moyens aux universités prévoit d'intégrer un indicateur de mesure de l'insertion professionnelle des diplômés parmi les critères d'évaluation de la performance des universités, qui conduira les établissements à procéder à des enquêtes d'insertion pour l'ensemble de leurs diplômés. Cet indicateur est en cours d'élaboration.

#### Historique des valeurs :

	unité	% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines: ensemble)	dont CDI	% des titulaires de L employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)	% des titulaires de M employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)	% des titulaires de D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)	% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, lettres et sciences humaines)	% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, sciences et techniques)	% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, droit, économie, gestion)
Réalisations 2004	%	78	69	63	80	87	69	83	81
Réalisations 2007	%	77	70	62	82	88	65	85	77

#### INDICATEUR 1.3 : Pourcentage d'une classe d'âge accédant aux différents niveaux de diplôme de l'enseignement supérieur

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
de niveau DUT et BTS	%	18,4	19,1	18,2		nd	19
de niveau licence	%	17,1	16,9	19,8		nd	22
de niveau master	%	10,0	10,1	10,7		nd	11
de niveau doctorat	%	0,9	0,9	1,2		nd	1,5

#### Commentaires techniques

Source des données : DGESIP-DGRI/Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD-SIES

#### Mode de calcul :

Ce pourcentage est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge et en faisant la somme de ces taux par âge (indicateur synthétique), sur une tranche d'âge allant de 17 à 33 ans.

La réalisation concerne l'année civile d'obtention du diplôme. **La donnée de l'année n n'est disponible qu'en décembre n+1 et communiquée au RAP de n+ 1.**

**Le champ observé est différent de l'indicateur 1.1 dont il ne peut être rapproché** : on dénombre les individus qui, l'année de l'observation, ont obtenu un diplôme d'enseignement supérieur de tel ou tel niveau. Les diplômes retenus pour l'observation sont les brevets de techniciens supérieurs, les diplômes universitaires de technologie ainsi que tous les diplômes délivrés dans les universités en fin de cursus L (y compris licences professionnelles), M ou D (y compris DU).

Tous les diplômés pour un niveau d'étude sont recensés ici. **Les différents taux ne peuvent donc être sommés puisque les étudiants des niveaux les plus élevés ont pour la plupart déjà obtenu un autre diplôme du supérieur.**

#### Limites et biais connus

Cet indicateur conjoncturel mesure le taux de diplômés d'une population fictive. Un taux de diplômés pour une véritable génération ne peut être calculé annuellement : il serait fourni par un recensement de la population. Il peut rester des doubles comptes de diplôme.

#### Commentaires :

Pour les niveaux DUT, BTS et licence, les cibles fixées expriment, en cohérence avec l'objectif de porter 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur, à la fois la volonté d'accroître le taux de poursuite d'études des bacheliers technologiques (cibles BTS et DUT) et d'augmenter le taux des sorties au niveau bac+3.

## Historique des valeurs :

	unité	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009
Pourcentage d'une classe d'âge accédant aux différents niveaux de diplôme de l'enseignement supérieur <b>de niveau DUT et BTS</b>	%	18,1	17,8	17,7	18,4	19,1
Pourcentage d'une classe d'âge accédant aux différents niveaux de diplôme de l'enseignement supérieur <b>de niveau licence à l'université</b>	%	17,9	18,3	17,8	17,1	16,9
Pourcentage d'une classe d'âge accédant aux différents niveaux de diplôme de l'enseignement supérieur <b>de niveau master à l'université</b>	%	9,3	10	10,3	10	10,1
Pourcentage d'une classe d'âge accédant aux différents niveaux de diplôme de l'enseignement supérieur <b>de niveau doctorat à l'université</b>	%	1	0,9	0,9	0,9	0,9

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Dans le contexte d'une économie du savoir, marquée par une concurrence internationale de plus en plus vive, il est impératif d'accroître le niveau général de connaissances et de compétences des générations montantes et de répondre aux besoins de la société et du marché de l'emploi en termes de qualification supérieure. C'est sur ce fondement qu'a été fixé l'objectif de porter à 50 % d'une classe d'âge le taux de diplômés de l'enseignement supérieur, étant entendu que par « diplômés de l'enseignement supérieur », on comprend non seulement les titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3 (licence), bac + 5 (master, titre d'ingénieur, etc.) et bac + 8 (doctorat), mais aussi les titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2, en particulier les brevets de technicien supérieur (B.T.S.), les diplômes universitaires de technologie (D.U.T.), les diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) et, en tant que diplômes dits « intermédiaires » de la licence, les diplômes d'études universitaires générales (DEUG).

## INDICATEUR 1.1

L'atteinte de cet objectif est directement commandée par trois éléments : l'augmentation du taux de poursuite d'études des bacheliers, en particulier des bacheliers technologiques et professionnels puisque la quasi-totalité des bacheliers généraux s'engagent déjà dans des études supérieures ; l'amélioration des taux de réussite dans l'ensemble des filières ; le décloisonnement de celles-ci pour faciliter des réorientations réussies. C'est en considération de ces exigences qu'ont été mis en place et se développent les dispositifs d'information et d'orientation des élèves des classes terminales, notamment dans le cadre du portail Admission Postbac. Elles sont également à la base du Plan pluriannuel pour la réussite en licence (2008-2012) doté de 730 M€, qui se traduit par un renforcement de l'encadrement pédagogique des étudiants, la mise en œuvre de dispositifs d'accueil, de soutien et de réorientation et par l'introduction de modules ou d'unités d'enseignement pré-professionnalisants (projet personnel et professionnel de l'étudiant, stages, compétences additionnelles en langues vivantes et en informatique, etc.). La rénovation des cursus des brevets de technicien supérieur s'inscrit aussi dans cette perspective.

On peut observer la progression continue de cet indicateur qui passe de 42,5 % en 2005 à 46,4 % en 2009. La tendance croissante à la poursuite d'études des bacheliers combinées aux initiatives prises en faveur d'un renouvellement de la pédagogie et d'un meilleur encadrement des étudiants doit permettre d'atteindre la cible anticipée pour 2012.

## INDICATEUR 1.2

En l'absence de données actualisées, cet indicateur ne peut pas être analysé.

## INDICATEUR 1.3

Pour ce qui concerne le niveau licence, la progression observée depuis 2007 se poursuit sur l'année 2009. Le taux d'accès aux diplômes des cursus professionnels courts (DUT, BTS) augmente à nouveau et dépasse la cible fixée pour 2012. Ces chiffres témoignent de la capacité de ces filières à accueillir et faire réussir des publics diversifiés, notamment en BTS.

On constate en revanche une baisse continue depuis 2006 de l'indicateur relatif à l'accès au niveau licence. S'agissant d'un cursus en trois ans, les effets du Plan pluriannuel pour la réussite en licence engagé à la rentrée 2008 ne peuvent pas encore être enregistrés. Le fait qu'on note actuellement une progression de 1,1 point du taux de passage de première en deuxième année de licence semble en revanche indiquer l'amorce d'un redressement.

En ce qui concerne le master, si la modeste augmentation observée n'est pas significative, il apparaît que ce diplôme a définitivement trouvé sa place dans l'architecture des formations et a conquis sa pleine légitimité en termes d'insertion professionnelle, ainsi que l'a montré l'enquête conduite en décembre 2009 sur les diplômés de 2007 (91,4 % d'insertion en moyenne).

Pour le doctorat, la relative modestie des flux de diplômés concernés (11 000 par an) rapportés à la population d'une tranche d'âge rend difficile l'interprétation du palier observé alors que le nombre de diplômés délivrés connaît une évolution positive depuis 2003.

## OBJECTIF n° 2 : Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

### INDICATEUR 2.1 : Part des inscrits dans les formations professionnelles courtes STS et IUT parmi les bacheliers technologiques et professionnels poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
dans les seuls IUT (bacheliers technologiques)	%	12,9	13	13,5		12,8	15,6
dans les seuls IUT (bacheliers professionnels)	%	2,9	3,2	3,5		3,1	6
dans les seuls STS (bacheliers technologiques)	%	56,9	57	57		55,6	63,5
dans les seuls STS (bacheliers professionnels)	%	71,5	74,4	69,5		68	72

#### Commentaires techniques

Source des données : DGEIP-DGRI/Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD-SIES

#### Mode de calcul :

Les 2 premiers sous-indicateurs constituent le rapport entre le nombre de nouveaux bacheliers technologiques et/ou professionnels inscrits en IUT et le nombre de nouveaux bacheliers technologiques et/ou professionnels inscrits dans l'ensemble de l'enseignement supérieur.

Les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> sous-indicateurs sont obtenus en rapportant le nombre de nouveaux bacheliers technologiques et/ou professionnels inscrits en STS au nombre de nouveaux bacheliers technologiques et/ou professionnels inscrits dans l'ensemble de l'enseignement supérieur.

#### Commentaires :

Disponible en juin de l'année n+1 pour l'année scolaire n/n+1. L'année 2010 correspond aux néo-bacheliers inscrits pendant l'année 2009-2010

#### Historique des valeurs :

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2004 réalisé	2005 réalisé	2006 réalisé	2007 réalisé	2008 réalisé	2009 réalisé	2010 réalisé
SSI1	bacheliers technologiques dans les seuls IUT	%	annuelle	12,8	13,0	13,1	13,0	12,9	13,0	12,8
SSI2	bacheliers professionnels dans les seuls IUT	%	annuelle	3,0	3,2	3,3	3,2	2,9	3,2	3,1
SSI3	bacheliers technologiques dans les seuls STS	%	annuelle	57,5	56,2	56,0	56,0	56,9	57,0	55,6
SSI4	bacheliers professionnels dans les seuls STS	%	annuelle	65,6	66,0	68,3	68,7	71,5	74,4	68,0

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## INDICATEUR 2.2 : Réussite au DUT et BTS selon le bac d'origine

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
Taux de réussite en STS	%	76,4	76,5	77		78,2	77,4
dont BAC général (en STS)	%	86,4	86,2	87		87,3	88
dont bac technologique (en STS)	%	75,6	75,5	76		77,7	77
dont BAC professionnel (en STS)	%	58,1	58,4	58		60,3	58
Part des inscrits ayant obtenu leur DUT en 3 ans et moins	%	75,5	76,6	79		nd	81
dont BAC général (en DUT)	%	81,5	82	84		nd	86
dont BAC technologique (en DUT)	%	67,1	67,8	68		nd	70
dont BAC professionnel (en DUT)	%	46,9	45,6	46,5		nd	50

## Commentaires techniques

Source des données : DGESIP-DGRI/Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD-SIES

## Mode de calcul :

Pour le BTS, on rapporte le nombre de candidats admis à l'examen à celui des candidats présentés, c'est-à-dire ayant participé à au moins une des épreuves. La réalisation de l'année n concerne la réussite à la session de cette même année.

Pour le DUT, les primo-inscrits en 1ère année d'IUT une année donnée sont suivis durant trois années universitaires consécutives. Ainsi, la réalisation n constate le taux de primo-inscrits de l'année universitaire n-3/n-2 diplômés en année n.

La valeur de l'année n est disponible dès le RAP n pour les STS et au RAP n+1 pour les DUT.

En ce qui concerne la part des inscrits dans les formations professionnelles courtes parmi les bacheliers technologiques et professionnels, le sous-indicateur rapporte le nombre de nouveaux bacheliers technologiques et professionnels inscrits dans le périmètre observé au nombre de nouveaux bacheliers technologiques et professionnels inscrits dans l'ensemble de l'enseignement supérieur (enseignement supérieur public et privé sous et hors contrat).

## Limites et biais connus

Ces indicateurs de réussite ne sont pas construits de même. Seul le second résulte d'un suivi de cohorte qui permet d'apprécier la réussite de ceux qui suivent la formation diplômante. Le premier mesure seulement un taux de succès à l'examen de ceux qui s'y présentent et qui d'ailleurs peuvent n'avoir pas suivi la formation correspondante.

## Commentaires :

Les diplômés à Bac+2 professionnalisés ont un poids important dans le nombre total de diplômés en France. Le taux de réussite dans ces filières doit donc augmenter afin de participer pleinement à la réalisation de l'objectif de 50 % d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur. Si les taux de réussite sont variables selon le type de baccalauréat obtenu, les STS sont, par la pédagogie mise en œuvre, les plus propices à faire réussir les bacheliers des filières technologique et professionnelle. En ce qui concerne les IUT, filière importante au regard de l'objectif de conduire 50 % d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur, les moyens financiers mis en place au titre du plan pluriannuel pour la réussite en licence sont proportionnels au nombre de bacheliers technologiques et professionnels accueillis, et favoriseront un accompagnement pédagogique renforcé de ces étudiants.

## Historique des valeurs :

	unité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>I- Taux de réussite en BTS</b>	%	<b>74,7</b>	<b>74,3</b>	<b>73,5</b>	<b>74,9</b>	<b>76,4</b>	<b>76,5</b>	<b>78,2</b>
dont bac général	%	84,2	83,9	83,8	85,1	86,4	86,2	87,3
dont bac technologique	%	73,5	73,6	72,5	74,3	75,6	75,5	77,7
dont bac professionnel	%	57,6	56,1	56,4	56,6	58,1	58,4	60,3
<b>II- Part des inscrits ayant obtenu leur DUT en 3 ans et moins</b>	%	<b>76,1</b>	<b>75,9</b>	<b>75,4</b>	<b>75,7</b>	<b>75,5</b>	<b>76,6</b>	
dont bac général	%	81,7	81,8	81,5	82	81,5	82	
dont bac technologique	%	66,7	66,6	66,3	66,9	67,1	67,8	
dont bac professionnel	%	47,8	44,6	46	45,9	46,9	45,6	

**INDICATEUR 2.3 : Jeunes sortis non diplômés de l'enseignement supérieur**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
Part des sortants de DUT, BTS ou équivalent sans diplôme en pourcentage de l'ensemble des sortants du supérieur	%	18	nd	17		nd	16

**Commentaires techniques**Source des données : DEPPMode de calcul :

Les données sont tirées d'une enquête INSEE auprès des ménages, l'enquête « emploi en continu » : la donnée annuelle est la moyenne des résultats des quatre trimestres. La valeur de l'indicateur est un ratio obtenu en divisant le nombre de sortants de formation initiale ayant déclaré avoir suivi des études dans l'enseignement supérieur et ne pas avoir obtenu de diplôme supérieur au baccalauréat (diplôme national ou diplôme d'établissement) par le nombre total de sortants de formation initiale ayant déclaré avoir suivi des études dans l'enseignement supérieur.

Les "sortants de formation initiale" sont les jeunes qui déclarent avoir interrompu pour la première fois leurs études l'année précédant celle de l'enquête.

**Les données définitives ne sont disponibles** qu'à l'été de l'année n+2 pour les sortants de l'année n et ne sont donc communicables pour information et analyse **qu'au RAP n+2**.

Limites et biais connus

L'échantillon de sortants ayant interrompu leurs études dans l'enseignement supérieur étant de faible dimension (600 en moyenne chaque trimestre), les variations d'une année à l'autre sont peu significatives.

Commentaires :

Lancé à la rentrée 2008, le plan pluriannuel pour la réussite en licence, fondé sur le développement de l'orientation active, sur le renforcement de l'encadrement pédagogique, sur la spécialisation progressive dans les études avec la possibilité de réorientation, sur la professionnalisation ainsi que sur l'évaluation de la qualité des enseignements, vise une baisse significative du taux d'échec dans le premier cycle de l'enseignement supérieur.

Historique des valeurs :

	unité	2004	2005	2006	2007	2008
Part des sortants de DUT, BTS ou équivalent sans diplôme en pourcentage de l'ensemble des sortants du supérieur	%	20	21	19	19	18

**INDICATEUR 2.4 : Part des licences obtenues trois ans après une première inscription en L1 (1ère année de licence ou de Deug, ou d'IUT) ou en STS dans le total des licenciés**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
Part des licences obtenues en trois ans après une première inscription en L1 (1ère année de licence ou de Deug ou d'IUT) ou en STS dans le total des licenciés	%	37,8	36,4	40		nd	43
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	%	43,2	44,3	50		nd	52

**Commentaires techniques**Source des données : DGESIP-DGRI/Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD-SIESMode de calcul :

Le principe est de dénombrer, parmi les étudiants diplômés en licence (ancienne licence, licence IUP, licence professionnelle, licence cursus LMD) l'année n, ceux qui étaient inscrits à l'université en L1 l'année N-3 et qui ont donc obtenu leur licence en trois ans (un licencié en 3 ans à la session 2010, inscrit en L3 en 2009-2010 était primo-inscrit en 2007-2008).

Le champ du premier sous-indicateur est celui des étudiants (enseignement public universités et assimilés) inscrits en 1ère année de licence (licence, licence bi-disciplinaire, licence IUP, licence professionnelle, licence pluridisciplinaire, licence cursus LMD), de DEUG, d'un DUT ou d'un autre diplôme de fin de premier cycle l'année n-3/n-2.

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le dénombrement n'est donc pas réalisé par le biais d'un suivi de cohortes mais s'effectue par un appariement sur l'identifiant national étudiant (INE) du fichier des diplômés en L3 l'année n avec celui des inscrits en année n-3.

**Les valeurs de l'année n ne sont disponibles qu'au RAP n+1.**

Limites et biais

Tous les diplômés en licence n'ont pas suivi l'intégralité d'un cursus L à l'université, ils peuvent aussi provenir de DUT, de BTS ou de CPGE. Les réorientations n'étant pas intégrées dans le calcul, un étudiant ayant sa licence en 3 ans ne sera pas comptabilisé dans le numérateur s'il n'était pas inscrit à l'université la 1<sup>re</sup> année.

Commentaires :

Diverses mesures ont été prises depuis 2008 dans le cadre du plan pluriannuel pour favoriser la réussite en licence. Si le premier sous-indicateur permettra d'apprécier globalement l'efficacité à terme de ce plan, le second permettra de mesurer spécifiquement celle des mesures prises pour lutter contre un taux d'abandon actuellement élevé en première année.

Historique des valeurs :

	unité	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Part des licences obtenues en trois ans après une première inscription en L1 (1 <sup>ere</sup> année de licence ou de Deug ou d'IUT) dans le total des licenciés	%	37,9	37,7	38,7	38,3	37,8	36,4
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	%			47,7	46,6	43,2	44,3

**INDICATEUR 2.5 : Pourcentage des doctorants allocataires soutenant leur thèse en trois ans au plus**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
Pourcentage des doctorants allocataires ayant soutenu leur thèse jusqu'au 31/12 qui suit la fin de leur 3 <sup>ème</sup> année universitaire	%	37,8	36,7	44		nd	50

**Commentaires techniques**Source des données : DGESIP-AMode de calcul :

Pour chaque promotion recrutée pendant la période, on dénombre les allocataires qui ont soutenu leur thèse jusqu'au 31 décembre suivant la fin de leur 3<sup>ème</sup> année universitaire. Le résultat est ensuite rapporté au nombre d'allocataires recrutés à la rentrée correspondante. Ex : x soutenances au 31/12/04 / x allocataires recrutés et inscrits en thèse depuis la rentrée 2001.

La source des données est une enquête DGESIP.

**La valeur de l'année n n'est disponible qu'au RAP n+1.**

Commentaires :

La durée moyenne d'obtention du doctorat varie beaucoup d'une discipline à l'autre. D'une façon générale, elle est plus longue en SHS. Par ailleurs, le système d'information sur les études doctorales ne permet pas actuellement de disposer d'une statistique fiable sur le taux de soutenance des doctorants non allocataires ou CIFRE et donc de mesurer l'écart avec les doctorants allocataires.

La mise en extinction du dispositif ministériel des allocataires, remplacé par le contrat doctoral à compter de 2008, conduit à l'abandon de l'indicateur à compter du PAP 2011.

Historique des valeurs :

	unité	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Pourcentage des doctorants allocataires ayant soutenu leur thèse jusqu'au 31/12 qui suit la fin de leur 3 <sup>o</sup> année universitaire	%	33	38	40,6	37,2	37,8	36,7



## ANALYSE DES RÉSULTATS

La réussite dans le premier cycle de l'enseignement supérieur constitue un enjeu politique et social déterminant. Si les taux observés sont fortement corrélés au baccalauréat d'origine (général, technologique ou professionnel), ils restent encore insuffisants dans chacune des filières de formation (licences, DUT, STS, CPGE). Ils ont justifié la mise en œuvre du Plan pluriannuel pour la réussite en licence (2008-2012), de mesures spécifiques en faveur d'un meilleur encadrement des bacheliers technologiques en IUT, ainsi que la rénovation des sections de techniciens supérieurs. Si le bilan dressé à l'issue des deux premières années du Plan pour la réussite en licence est apparu positif et se traduit déjà dans l'indicateur de passage de première en deuxième année, l'effort engagé doit être poursuivi et amplifié dans la cadre de la seconde étape portant sur les exercices 2011 et 2012.

### INDICATEUR 2.1

Les filières technologiques courtes, et principalement les sections de techniciens supérieurs, restent de loin les premières voies d'accès à l'enseignement supérieur des bacheliers technologiques et professionnels. Sur ce plan, on peut noter à la fois une grande stabilité des données sur la durée et un très léger fléchissement des indicateurs au cours des deux dernières années. S'agissant des IUT, cela tient probablement au fait qu'ils sont de plus en plus perçus comme des instituts préparant aux études longues. En ce qui concerne les STS, dont la qualité de la formation et les performances en termes d'insertion professionnelle sont avérées, il apparaît nécessaire d'améliorer encore leur attractivité. C'est ce qui a conduit à mettre en œuvre des expérimentations afin de renforcer l'encadrement pédagogique. Par ailleurs, les formations dans plusieurs spécialités de BTS vont faire l'objet, également à titre expérimental, d'une organisation plus modulaire des enseignements afin de fluidifier les parcours et de mieux intégrer la filière dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

### INDICATEUR 2.2

La réussite des étudiants des filières en IUT et STS est un facteur essentiel dans l'atteinte de l'objectif de 50 % d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur. A ce titre les résultats à l'examen du BTS sont positifs, tous les indicateurs étant en hausse continue depuis plusieurs années et la plupart des cibles 2012 dépassées. La progression est en revanche plus mesurée pour les DUT, avec un léger recul pour les étudiants issus du baccalauréat professionnel.

### INDICATEUR 2.3

L'évolution de cet indicateur, fondé sur un échantillon assez restreint, est positive. L'écart de deux points par rapport à la cible devrait pouvoir être comblé d'ici 2012.

### INDICATEUR 2.4

Le premier des deux sous-indicateurs témoigne tout d'abord de la pertinence du lancement du Plan pluriannuel pour la réussite en licence afin de redresser les taux d'obtention du diplôme. Le second exprime les tout premiers effets de l'action engagée, avec un début de redressement du passage de première en deuxième année.

### INDICATEUR 2.5

Depuis la création de cet indicateur, le nombre de soutenances des allocataires de recherche en moins de 40 mois est d'une grande stabilité (1 482 en 2005, 1 468 en 2006, 1 472 en 2008, 1 465 en 2009). Il en est de même pour le taux de soutenance constaté lors des trois dernières années ; en effet, chaque année, l'actualisation des données de l'enquête de l'année précédente révèle un taux réel de soutenance d'un point au-dessus, certaines informations parvenant après la date de remontée de l'enquête : ainsi, en 2008, le taux réel est de 37,8 % au lieu de 36,8 %. Toutefois, il est légitime d'escompter une amélioration du taux de soutenance dans les années à venir.

## OBJECTIF n° 3 : Maîtriser l'offre de formation

## INDICATEUR 3.1 : Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000	%	73,3	76,6	72		77,1	70

## Commentaires techniques

Source des données : DGESIP-DGRI/Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD-SIES

## Mode de calcul :

L'indicateur est un ratio qui rapporte au nombre total de sites secondaires, le nombre de ceux qui comptent moins de mille étudiants inscrits. Le seuil de 1 000 étudiants fait référence au schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret du 18 avril 2002).

La définition du « site secondaire » retenue pour cet indicateur est la suivante : il s'agit d'une implantation d'un ou plusieurs établissements publics d'enseignement supérieur, dans laquelle est inscrit un étudiant au moins, et qui ne se situe pas dans une agglomération (unité urbaine de l'INSEE) siège d'un établissement public d'enseignement supérieur sous tutelle MESR.

Ne sont retenues que les implantations et les effectifs d'étudiants des établissements publics d'enseignement supérieur sous tutelle MESR, ce qui exclut notamment les étudiants de STS et de CPGE.

L'Île-de-France et les COM sont exclus des dénombrements. La répartition territoriale de l'offre d'enseignement supérieur dans ces régions relève en effet de problématiques particulières

## Limites et biais connus

Certains étudiants des sites secondaires sont comptabilisés au titre d'une unité administrative d'inscription (UFR, IUT, école...) du site siège. Mais on observe que cette modalité d'inscription est réversible d'une année à l'autre, entraînant des variations par conséquent non significatives.

L'indicateur est particulièrement sensible aux effets de seuil (1 000 étudiants) et d'une manière défavorable en période de baisse tendancielle de la démographie étudiante.

L'indicateur a connu en 2008 une modification des modes de collecte des données de base qui a conduit à prendre en compte trois sites secondaires non comptabilisés auparavant, induisant une réévaluation de la prévision 2009 et de la cible.

## Commentaires :

De façon générale, il convient de rappeler que chaque établissement détermine sa propre politique en matière d'offre territoriale de formation, et que les habilitations qui sont accordées par l'État ne comportent pas la mention du site d'enseignement. C'est donc dans le cadre de la politique contractuelle que la direction générale pour l'enseignement supérieur et pour l'insertion professionnelle peut effectuer une évaluation sous cet angle de cette offre et encourager les établissements à rationaliser leurs implantations universitaires, de manière à permettre une réelle complémentarité entre les différents sites existants dans chaque région, ceci dans la perspective d'une stabilisation du maillage universitaire. Par ailleurs, la contribution financière des collectivités territoriales à des investissements de développement (ouverture de départements d'IUT) ou visant à conforter (vie étudiante) ces petits sites, actée dans les contrats de projets État-régions 2007-2013 peut faire obstacle à un resserrement significatif de la carte des formations.

## Historique des valeurs :

	unité	réalisé 2006	réalisé 2007	réalisé 2008	réalisé 2009	réalisé 2010
% de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000	%	74,8	73,2	73,3	76,6	77,1
pour info : nombre de sites secondaires	Nombre	111	112	116	111	109

## INDICATEUR 3.2 : Part des mentions à faibles effectifs (L et M)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
Part des mentions à faibles effectifs (L): inférieur à 50	%	33,1	33,7	32		35,7	30
Part des mentions à faibles effectifs (M): inférieur à 30	%	31,7	31	31,6		29,3	31,5

**Commentaires techniques**

Source des données : DGESIP-DGRI/Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD-SIES

Mode de calcul :

On rapporte le nombre de couples domaine-mention licence par établissement (en licence ou master) présentant un nombre d'inscrits en année terminale inférieur à 50 pour la licence (ou à 30 pour le master) au nombre total de couples domaine-mention licence (ou master).

Les étudiants pris en compte sont ceux inscrits en troisième année de licence ou en deuxième année de master (au titre de leurs inscriptions principales).

Limites et biais connus

La mention est complémentaire au domaine puisqu'elle précise celui-ci dans l'intitulé des diplômes qui figurent sur les arrêtés d'habilitation. L'observation porte donc sur l'agrégat domaine/mention. Il est à noter qu'à l'intérieur d'une mention l'enseignement des spécialités est très souvent mutualisé ce qui permet une réduction des coûts.

Commentaires :

Le resserrement de l'offre de formation des établissements au niveau licence doit contribuer à une meilleure lisibilité et se traduira par une mutualisation des mentions de licence à petits effectifs. Les habilitations prononcées dans le cadre des vagues contractuelles visent cet objectif, mais il peut être contrarié par des inflexions démographiques défavorables à son atteinte.

La diminution constatée des mentions à faible effectif en master s'accroît d'année en année grâce notamment aux efforts entrepris par les établissements d'enseignement supérieur au travers de la politique définie contractuellement avec l'État, pour renforcer les coopérations et réduire le nombre de mentions et de spécialités.

Historique des valeurs :

Unité	Mentions à faibles effectifs Licence inférieur à 50		Pour info: Étudiants inscrits dans les mentions à faibles effectifs Licence : inférieur à 50		Part des mentions à faibles effectifs Master : inférieur à 30		Part des étudiants inscrits dans les mentions à faibles effectifs Master : inférieur à 30	
	Part en %	Nombre	Part en %	Effectifs	Part en %	Nombre	Part en %	Effectifs
Réalisé 2006	31,5	436	6,7	12 229	32,9	567	7,9	9 336
Réalisé 2007	31,9	460	7	12 736	32,3	563	7,5	9 263
Réalisé 2008	33,1	473	7,5	12 998	31,7	538	7	8 765
Réalisé 2009	33,7	475	7,9	13 197	31	527	6,5	8 249
Réalisé 2010	35,7	500	8,7	141 99	29,3	500	6,2	8 308

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Dans le contexte des reconfigurations régionales liées à la constitution et à l'évolution des PRES, on ne peut constater encore d'effet positif sur le resserrement de l'offre de formation, d'autant que la politique contractuelle se concentre en priorité sur des opérations de restructuration des écoles doctorales et des équipes de recherche, visant à leur rassemblement.

Mais ces deux démarches de fond devraient induire à terme des évolutions plus nettement favorables des indicateurs associés à l'objectif, qui sont très sensibles aux effets de seuil et donc aux inflexions marginales de la population étudiante.

**INDICATEUR 3.1**

Le pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1 000 s'établit à 77,1 % en 2010 contre 76,6 % en 2009.

Cette évolution marginale résulte très vraisemblablement de la baisse des effectifs très importante (- 20 000 étudiants) constatée dans les IUFM, souvent implantés sur des sites secondaires.

Si chaque établissement détermine librement son offre territoriale de formation dans le cadre d'habilitations accordées par l'État, qui ne comportent pas la mention du site d'enseignement, les établissements sont toutefois alertés par le ministère notamment dans le cadre du dialogue contractuel sur la rationalisation de leurs implantations. Certains d'entre eux se sont engagés à développer les sites impactés par la baisse d'effectif en IUFM, avec l'aide des collectivités territoriales. Ces dernières prévoient de procéder à des investissements de confortation (vie étudiante) des petits sites, actée dans les contrats État-Régions 2007-2013, ce qui pourrait aller à l'encontre d'un resserrement significatif de la carte des formations.

### INDICATEUR 3.2

Pour la licence, l'indicateur évolue défavorablement. Mais la diminution constatée du pourcentage des mentions à faible effectif en master se poursuit et atteint aujourd'hui 29,3 % ; elle s'avère conforme aux prévisions et atteint la cible placée à 30 %.

La restructuration de la recherche universitaire influe positivement sur le resserrement progressif de l'offre de formation à ce niveau d'étude, alors qu'à l'inverse, le plan « réussite en licence » peut conduire au maintien d'une offre très diversifiée.

Les bons résultats observés pour le niveau master restent cependant encore à interpréter avec prudence. Les effectifs des mentions en master 2 restent très variables selon les disciplines, le degré de professionnalisation du master et les politiques conduites par les établissements :

- le nombre de places peut être limité pour des raisons pédagogiques (souci d'individualisation des apprentissages pour favoriser la réussite, nombre de places limité dans les laboratoires ou dans les lieux de stage...) ou en raison de débouchés professionnels réduits ;
- le développement des partenariats entre établissements, notamment dans le cadre de politiques de sites (PRES), peut expliquer des effectifs faibles d'inscrits dans chacun des établissements partenaires sans pour autant que l'effectif total de la mention soit inférieur à 30.

## OBJECTIF n° 4 : Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie

### INDICATEUR 4.1 : Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés	%	9,3	8,3	8,5		nd	10

#### Commentaires techniques

Source des données : MEN-MESR-SG/DEPP

#### Mode de calcul :

L'indicateur est un ratio obtenu en rapportant pour l'année universitaire n-1/n, le nombre de diplômés en formation continue en année n au nombre total de diplômés en année n des établissements observés (universités et assimilés), étant précisé que les diplômés propres des établissements ne sont pas retenus dans ce calcul.

Pour les données relatives aux diplômés de formation continue (numérateur), qui proviennent des services de formation continue des établissements, on recourt à l'enquête relative au « Bilan des actions de formation continue par les établissements publics d'enseignement supérieur ». Cette enquête, qui couvre un champ beaucoup plus large, n'est lancée qu'en mai n+1, en sorte que **la valeur de l'indicateur pour l'année n n'est disponible qu'au RAP de n+1.**

#### Commentaires :

On observera que l'évolution de l'indicateur peut être défavorable du fait d'une évolution plus favorable au dénominateur qu'au numérateur. Mais, quoi qu'il en soit, l'augmentation linéaire du nombre des diplômés en formation continue devrait se poursuivre au cours des prochaines années malgré un déplacement des usagers vers les formations courtes non diplômantes observé ces dernières années et alors même que les Pôles emploi ne financent plus les formations universitaires (baisse de 12 % des demandeurs d'emplois dans ce type de formations). Aussi est-il intéressant de mettre en regard de la valeur du ratio calculé l'évolution de la donnée primaire du numérateur (effectifs des diplômés en formation continue).

Historique des valeurs :

	Unité	Réalisation 2004	Réalisation 2005	Réalisation 2006	Réalisation 2007	Réalisation 2008	Réalisation 2009
Diplômés en formation continue en année n	Effectifs	26 373	24 683	27 556	30 355	32 992	32 034
Nombre total de diplômés en année n	Effectifs	579 578	439 179	372 863	364 428	356 593	360 993
Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés	%	4,7	5,6	7,4	8,3	9,3	8,3

**INDICATEUR 4.2 : Nombre des validations des acquis de l'expérience dans les universités et au CNAM**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
VAE (loi du 17/01/2002)	Nombre	4 081	4 055	5 700		nd	7 000
dont diplôme obtenu en totalité	Nombre	2 016	2 154	2 600		nd	3 000

**Commentaires techniques**

Source des données : DEPP

Mode de calcul :

Le premier sous-indicateur est calculé en faisant la somme des bénéficiaires de tout ou partie de diplômes par validation des acquis de l'expérience (décisions favorables prises au cours de l'année civile en matière de validations d'acquis de l'expérience ; les chiffres étant transmis par chaque établissement). Le deuxième sous-indicateur fournit le nombre de décisions favorables en matière de VAE, accordant le diplôme dans sa totalité. Seules sont comptabilisées les VAE sur diplômes nationaux à l'exclusion donc des diplômes propres des établissements.

Les établissements enquêtés sont les universités, le CNAM et les écoles d'ingénieur, ces dernières faisant toutefois très peu de VAE.

**Les valeurs pour l'année n ne sont disponibles qu'au RAP n+1.**

Commentaires :

Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) créé par la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 et inscrit au Code de l'éducation et au Code du travail institue un droit individuel, ouvert à tous, à l'obtention de tout ou partie de diplôme ou certification par la seule validation des acquis de l'expérience sans passer par la formation, les textes faisant de la validation des acquis de l'expérience un nouveau mode d'accès à la certification au même titre que la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue

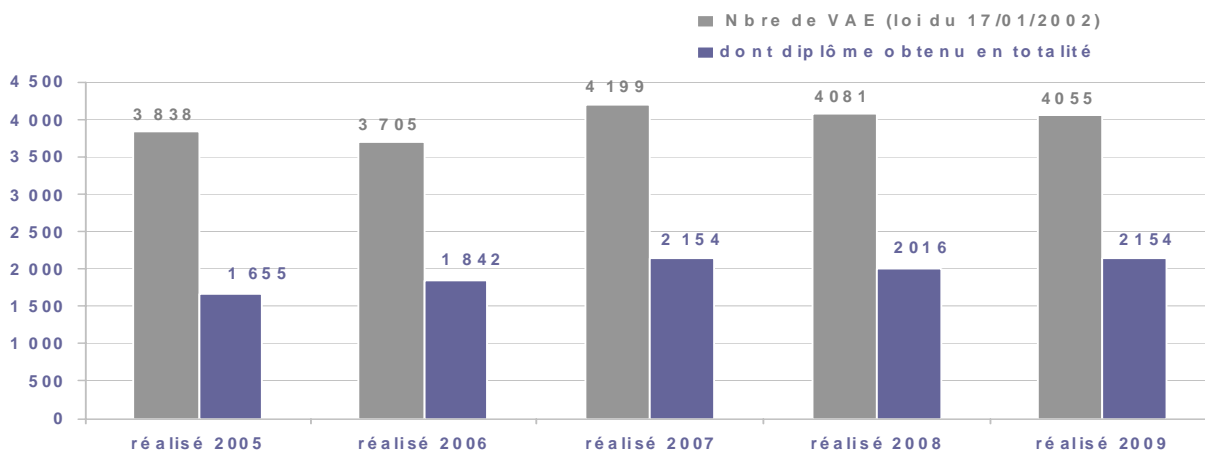
Les premières années de mise en œuvre de la VAE se sont caractérisées par une forte croissance du nombre de validations et du nombre de diplômes attribués en totalité. Mais la cible fixée initialement sur ces bases se révèle trop optimiste. L'année 2006 marque un arrêt de cette évolution puisque le nombre de VAE a reculé par rapport à l'année 2005. Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cette situation :

- les services de VAE ont atteint leur capacité limite de réponse à la demande,
- la fin du volet national du FSE,
- une absence de campagne d'information sur la VAE, la dernière remontant à 2002.

Historique des valeurs :

	unité	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009
VAE (loi du 17/01/2002)	Nombre	3 838	3 705	4 199	4 081	4 055
dont diplôme obtenu en totalité	Nombre	1 655	1 842	2 154	2 016	2 154

## Synthèse graphique



## ANALYSE DES RÉSULTATS

Après avoir régulièrement progressé jusqu'en 2007, les performances des établissements d'enseignement supérieur en matière de formation tout au long de la vie marquent le pas.

**INDICATEUR 4.1**

Le nombre de diplômés par la voie de la formation continue dans les universités et établissements assimilés reste stable (32 000). Si la baisse de l'indicateur tient à l'augmentation du nombre total de diplômés, la stagnation observée en valeur absolue s'explique par une communication insuffisante des établissements sur son offre de formation en la matière. On peut noter en revanche la part sans cesse croissante des diplômes nationaux et la baisse corrélative des diplômes d'établissement dans la formation continue.

**INDICATEUR 4.2**

La stagnation du nombre total de validations des acquis de l'expérience tient à deux facteurs : d'une part, les tarifs demandés aux candidats sont souvent en deçà du coût réel pour l'établissement, ce qui constitue un frein au développement de cette activité qui n'est pas jugée prioritaire ; d'autre part, les universités et autres établissements d'enseignement supérieur opèrent une sélection importante des candidats lors de l'examen de la recevabilité de leurs dossiers, en privilégiant les profils susceptibles d'obtenir la délivrance d'un diplôme complet (actuellement 53 % des VAE) ou au moins une part importante du diplôme. Un développement des partenariats entre les établissements et les principaux acteurs de l'emploi (entreprises, OPCA, régions, Pôle Emploi) s'avère nécessaire pour pouvoir atteindre la cible fixée.

**OBJECTIF n° 5 : Accroître l'attractivité internationale de l'offre française de formation et son intégration dans le système européen et mondial**

**INDICATEUR 5.1 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat (non titulaires du baccalauréat en France)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
inscrits en master	%	14,1	14,7	16,5		15	17
dont étudiants OCDE	%	2,7	2,8	3		2,9	3,1
inscrits en doctorat	%	33,4	34,7	33		36,2	33
dont étudiants OCDE	%	7,2	7,4	7,8		8,1	9

**Commentaires techniques**

Source des données : DGESIP-DGRI/Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD-SIES

Mode de calcul :

On rapporte le nombre d'étudiants étrangers (non titulaires d'un baccalauréat français) inscrits dans des diplômes équivalents au cursus Master hors santé (ou, selon le cas, dans des diplômes équivalents au cursus doctorat) à l'ensemble des inscrits de ces mêmes formations.

Le même ratio est calculé, pour complément d'information, sur le périmètre plus limité des étudiants étrangers ressortissants de pays membres de l'OCDE (les valeurs présentées prennent en compte le champ OCDE actualisé).

Limites et biais connus

Pour mieux cerner la population des étudiants étrangers venus en France spécifiquement pour faire des études, on se limite aux seuls étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat français.

Les évolutions de l'indicateur peuvent être perturbées par une modification du périmètre de calcul. Par exemple, l'intégration des IUFM dans les universités en 2009 a eu pour effet mécanique de faire diminuer la proportion d'étrangers en augmentant le nombre porté au dénominateur

Commentaires :

On notera que les évolutions de l'indicateur résultent soit des variations démographiques de la population de référence au dénominateur, soit des variations propres de la population observée au numérateur. Ces dernières sont non moins intéressantes par conséquent que les évolutions du ratio dans un contexte international où la compétition entre universités est accrue et où de nouveaux pays prennent une place grandissante. Les effectifs utilisés au numérateur pour le calcul du ratio sont donc mentionnés en enrichissement de l'historique des valeurs de l'indicateur.

Historique des valeurs :

L'historique ci-dessous présente les données redressées sur un même périmètre (neutralisation des effets de structures dus à l'intégration des IUFM)

I-Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat (non titulaires du baccalauréat en France)

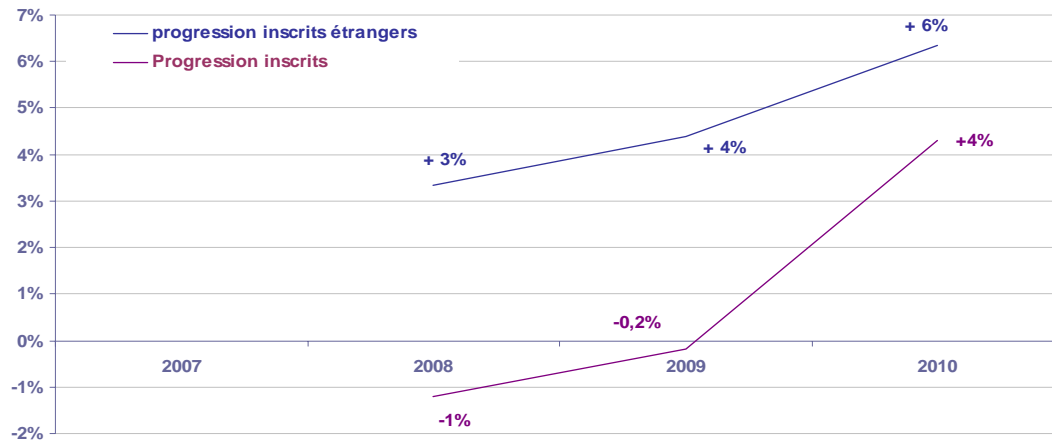
	unité	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010
inscrits en 2ème cycle	%	-	13,5	14,1	14,7	15
... dont étudiants OCDE	%	-	2,6	2,7	2,8	2,9
inscrits en 3ème cycle	%	29,3	31,4	33,4	34,7	36,2
... dont étudiants OCDE	%	6,8	7	7,2	7,4	8,1

II-Historique des données primaires : effectifs de référence

Inscrits en 2ème cycle

Inscrits en 2ème cycle	2007	2008	2009	2010
Etudiants étrangers	74 670	77 152	80 541	85 650
Progression inscrits étrangers		+ 3 %	+ 4 %	+ 6 %
Total inscrits	553 863	547 208	546 240	569 692
Progression inscrits		-1 %	-0,2 %	+ 4 %

Synthèse graphique : progression des Inscrits en 2ème cycle



Inscrits en 3ème cycle

Inscrits en 3ème cycle	2007	2008	2009	2010
Etudiants étrangers	22 617	23 418	24 017	24 576
Progression inscrits étrangers		+ 4%	+ 3%	+ 2%
Total inscrits	71 937	70 048	69 117	67 945
Progression inscrits		-3%	-1%	-2%

Synthèse graphique : progression des Inscrits en 3ème cycle



#### INDICATEUR 5.2 : Ratio de réussite comparé des étudiants étrangers par rapport aux étudiants français en licence, master

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
Cursus Licence	%	62,6	66,6	60		nd	60
Cursus Master	%	79,5	79,3	77,5		nd	78

#### Commentaires techniques

Source des données : DGESIP-DGRI/Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD-SIES



Mode de calcul :

Il s'agit d'un ratio de ratios dont la formule est la suivante : (nombre d'étrangers non titulaires du baccalauréat français obtenant le diplôme licence ou master/nombre d'étrangers non titulaires du baccalauréat français inscrits en année terminale du cursus) rapporté à (nombre de français obtenant le diplôme licence ou master / nombre d'inscrits français en année terminale du cursus).

Pour mieux cerner la population des étudiants étrangers venus en France spécifiquement pour faire des études, on se limite aux seuls étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat français.

Comme il s'agit d'un ratio de ratios, il n'est pas inutile de neutraliser pour l'analyse les évolutions du ratio du dénominateur et de rappeler distinctement celles du numérateur.

**Les valeurs pour l'année n ne sont disponibles qu'au RAP n+1.**

Commentaires :

Les efforts entrepris en matière d'accueil d'étudiants étrangers et de qualité des formations délivrés se traduisent par une progression des résultats.

Cependant, dans le cadre d'une refonte de la maquette du programme entreprise au PAP 2011, cet indicateur indirectement lié à l'objectif stratégique actuel, ne satisfaisait plus aux objectifs de mesure ainsi retenus. A ce titre, l'indicateur est donc supprimé au PAP 2011.

Historique des valeurs :

	unité de mesure	périodicité de mesure	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009
cursus Licence	%	annuelle	48,3	51,4	54,9	59,5	62,6	66,6
cursus Master	%	annuelle	72,3	73,2	75,3	75,1	79,5	79,3

**INDICATEUR 5.3 : Nombre de diplômes conjoints au niveau Doctorat**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
Nombre d'inscriptions annuelles de doctorants en cotutelle internationale de thèse	Nbre	1 227	1 328	1 320		1 743	1 400

**Commentaires techniques**

Source des données : DGESIP-DGRI/Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD-SIES

Mode de calcul :

Il s'agit du recensement des premières inscriptions en doctorat pour une thèse en cotutelle, réalisé par l'école doctorale d'accueil. Ce recensement est effectué en fonction de trois paramètres : le nom de l'établissement de rattachement principal de l'école doctorale ; le pays partenaire pour la cotutelle; le secteur disciplinaire dans lequel s'inscrit la cotutelle de thèse.

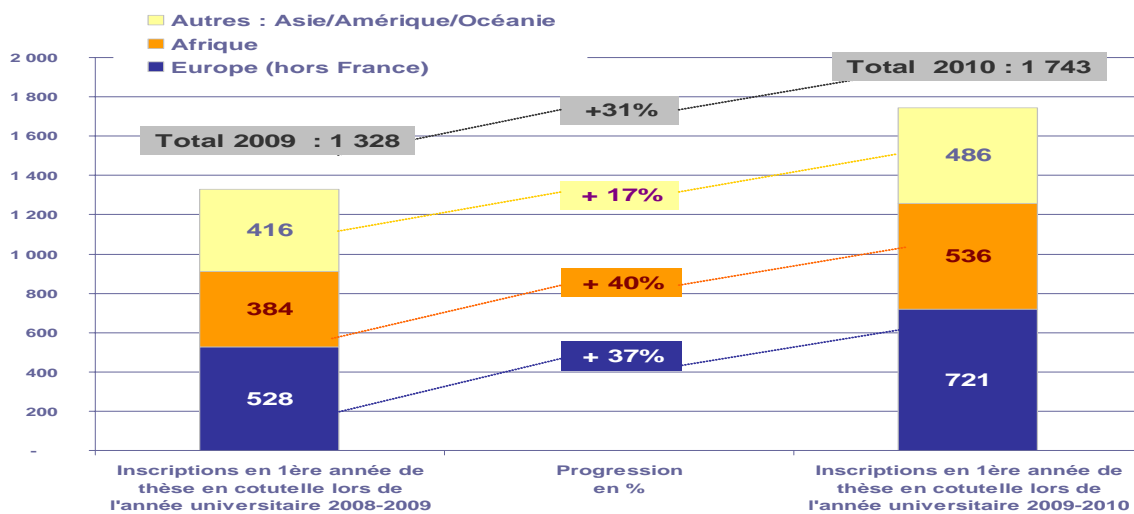
Commentaires :

L'arrêté ministériel du 6 janvier 2005 a permis d'assouplir sensiblement les conditions dans lesquelles les établissements d'enseignement supérieur français sont habilités à conclure avec leurs homologues étrangers des accords de co-diplomation au niveau doctorat. La cible de croissance ambitieuse, fixée en escomptant un impact positif de la rénovation de la réglementation, est d'ores et déjà atteinte.

## Historique des valeurs :

	unité de mesure	périodicité de mesure	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010
Nombre d'inscriptions annuelles de doctorants en cotutelle internationale de thèse	valeur	annuelle	546	926	1 155	1 153	1 227	1 328	1 743

Synthèse graphique : Evolution du nombre d'inscriptions en cotutelle internationale de thèse de 2009 à 2010



## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'ensemble des indicateurs exprime une hausse de l'attractivité de l'offre française de formation supérieure qui s'inscrit dans le cadre de la politique internationale de la France. Cette progression témoigne des efforts accomplis par les établissements, dans un contexte de concurrence internationale accrue, pour :

- améliorer la lisibilité et la qualité des formations : l'inscription dans l'espace européen de l'enseignement supérieur a ainsi permis de valoriser les compétences spécifiques des établissements et d'améliorer leur visibilité internationale ;
- développer les partenariats internationaux : le décret du 11 mai 2005 a ainsi introduit, en droit français, la notion de diplôme conjoint délivré par un établissement français et un établissement étranger.

L'ouverture de nouveaux « Espaces Campus France » à l'étranger, chargés d'informer sur l'offre de formation des établissements français les étudiants désireux d'effectuer un séjour d'études en France, et de faciliter l'ensemble de leurs démarches administratives, permet une meilleure orientation et sélection des étudiants qui viennent dans le cadre d'une mobilité non encadrée. L'ensemble des mesures prises depuis deux ans (procédure CEF ; mise en ligne du catalogue des formations doctorales ; recensement des programmes de bourses finançant des études en France ; pré-inscription via le portail Admission post-bac ; nouveau visa de long séjour) doit conduire à augmenter encore l'accueil d'étudiants étrangers.

## INDICATEUR 5.1

Le pourcentage d'étudiants étrangers inscrits en master continue à augmenter (15 % en 2010, dont 2,9 % en provenance des pays de l'OCDE, contre 14,7 % en 2009 dont 2,8 % OCDE, et 14,1 % en 2008 dont 2,7 % OCDE).

La politique d'attractivité de l'enseignement supérieur français trouve également sa traduction en troisième cycle, avec des taux de poursuite en doctorat proportionnellement plus élevés pour les étudiants étrangers accueillis dans les universités françaises. A côté du dynamisme global du recrutement à l'étranger, l'accueil d'un volant croissant d'étudiants issus de l'OCDE répond à un objectif prioritaire dans le cadre de la consolidation de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche. La cible visée en 2012 est déjà dépassée.

**INDICATEUR 5.2**

Licence : la progression continue de la réussite des étudiants étrangers en licence depuis 2004 s'est encore accentuée en 2009 et dépasse la cible de 2010 fixée. Cette amélioration est en partie redevable à une meilleure orientation des étudiants étrangers dans le cadre de la procédure CEF.

Master : depuis 2004, la tendance de cet indicateur est en hausse. La cible 2012 est déjà atteinte.

**INDICATEUR 5.3**

L'effet positif de la nouvelle réglementation sur les diplômes conjoints au niveau doctorat, enregistré depuis 2007, se confirme. Le chiffre réalisé en 2010 est en très forte augmentation par rapport à 2009 et dépasse largement la cible 2012. L'importance de cette hausse (+ 31 %) est à modérer car le nombre total d'inscriptions en première année de thèse a lui-même augmenté (+ 7 %), et parce que la date d'observation des inscriptions en cotutelle, traditionnellement assez tardive, a été reculée entre 2009 et 2010 d'avril à mai, permettant de recenser davantage de dossiers. Les cotutelles représentent désormais 8,8 % des premières inscriptions en 2010, contre 7,2 % en 2009.

**OBJECTIF n° 6 : Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche****INDICATEUR 6.1 : Mesure de la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèque**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
Disponibilité hebdomadaire théorique des places de bibliothèque par usager	Heure/semaine	4h51	5h05	4h53		5h33	5h00

**Commentaires techniques**

Source des données : DGESIP-DGRI A4 – Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire

Mode de calcul :

Le périmètre observé est celui des services communs de documentation des universités et des services inter-établissements de coopération documentaire.

L'équation de calcul est la suivante : Nombre de places de travail x durée hebdomadaire d'ouverture rapporté au nombre d'étudiants et d'enseignants-chercheurs à desservir.

**La valeur pour l'année n est provisoire au RAP n, et définitive au RAP n+1.**

Commentaires :

Cet indicateur mesure l'amélioration quantitative de l'offre d'accueil des usagers.

L'interprétation de son évolution doit tenir compte de la variation de deux facteurs : l'augmentation des horaires d'ouverture (très forte depuis plusieurs années en raison du soutien du MESR) et l'augmentation des places assises (dont le volume est précisé pour information ci-après).

Historique des valeurs :

I - Evolution de la disponibilité hebdomadaire théorique des places de bibliothèque par usager

	unité de mesure	périodicité de mesure	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010
Disponibilité hebdomadaire théorique des places de bibliothèque par usager	Heures, minutes	annuelle	4h24	4h27	4h34	4h44	4h51	5h05	5h33

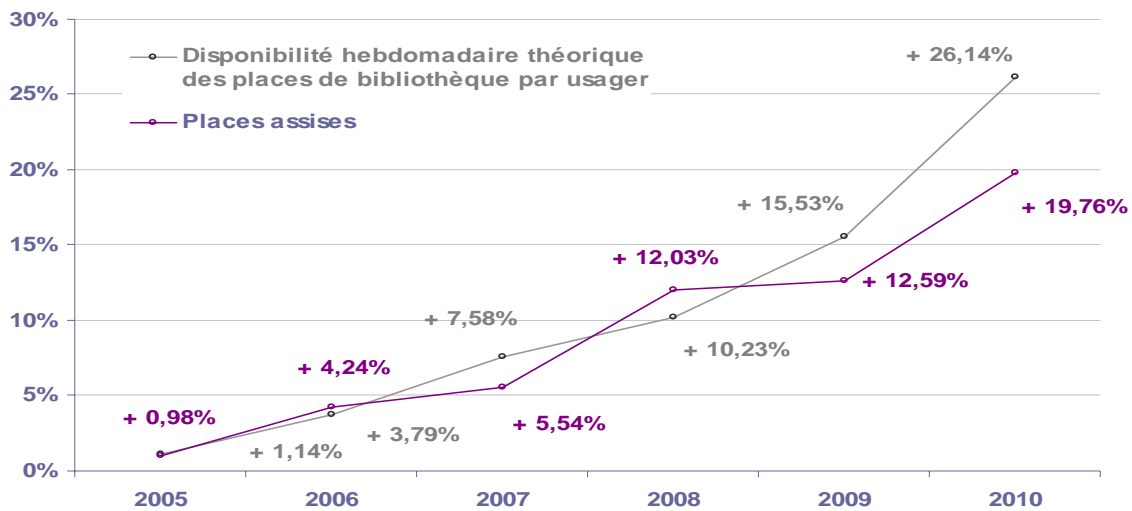
## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

II- Evolution du nombre de places de travail en BU 2004 – 2008 :

	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010
Places assises	110 220	111 299	114 893	116 327	123 484	124 098	132 000

Synthèse graphique



## INDICATEUR 6.2 : Taux de fréquentation des bibliothèques par lecteur inscrit

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
Nombre moyen d'entrées par lecteur inscrit	Nombre	54	49	60		45	64

## Commentaires techniques

Source des données : DGESIP-DGRI A4 – Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire

## Mode de calcul :

Cet indicateur consiste à diviser le nombre d'entrées totales en bibliothèques par le nombre de lecteurs inscrits. Ce ratio mesure donc le nombre moyen d'entrées par lecteur inscrit.

La valeur pour l'année n est provisoire au RAP n, et définitive au RAP n+1.

## Commentaires :

Cet indicateur mesure le taux d'usage de la bibliothèque par lecteur, dans le cadre limitatif de l'accueil du public sur place.

Les bibliothèques universitaires, au même titre que certains grands équipements publics, ont réussi depuis plusieurs années à fidéliser leurs lecteurs. Cependant, le développement de l'accès à distance pour les usagers, qui est un autre des axes de la politique des bibliothèques universitaires, joue en sens contraire de la fréquentation comptabilisée à travers les entrées : les usagers n'ont plus besoin de se déplacer et ont ainsi accès aux ressources électroniques des bibliothèques dans le cadre d'une « fréquentation » non comptabilisable. Ce biais pèse de manière défavorable sur le numérateur du ratio.

Un autre biais pèse sur le dénominateur (et accessoirement sur le numérateur) : celui de la démographie étudiante, dont les évolutions peuvent influencer sur le ratio de manière exogène.

Historique des valeurs :

## I - Nombre d'entrées par lecteur inscrit

	unité de mesure	périodicité de mesure	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010
Nombre d'entrées par lecteur inscrit	Nombre	Annuelle	49	50	50	52	54	49	45
Taux de réponse	%	Annuelle	99%	100%	100%	100%	99%	69%	86%

## II- Evolution du nombre d'entrées en BU (fréquentation) de 2004 à 2008

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'entrées	58 792 188	60 898 508	59 649 190	60 370 674	62 294 175	56 143 822	61 465 810

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

L'accès aux ressources documentaires dans l'enseignement supérieur est en constante évolution, avec une amélioration sans précédent de la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèques (+9,9 % de 2009 à 2010), et une augmentation de la fréquentation des bibliothèques (+9 % de 2009 à 2010).

NB : les valeurs 2010 commentées ci-après sont encore provisoires, mais constituent des projections sur la base des réponses fournies par 86 % des établissements concernés.

**INDICATEUR 6.1**

Cet indicateur mesure l'amélioration des conditions d'accueil des usagers. Avec 5h33, il dépasse sensiblement les prévisions.

Deux facteurs peuvent expliquer la progression de cet indicateur synthétique :

- l'augmentation des horaires d'ouverture en 2010, dans le cadre du Plan pour le renouveau des bibliothèques universitaires, des aides conséquentes ont été apportées aux universités pour l'extension de leurs horaires d'ouverture. Fin 2010, 40 sites ont ainsi pu afficher le label NoctanBU, distinguant les implantations ouvertes 65 heures et plus (ce qui les situe au niveau des grandes bibliothèques européennes). En 2010, la moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires est passée à 61 heures, marquant une augmentation de 3 heures depuis 2007.
- parallèlement, le nombre de places, après une quasi stabilité entre 2004 et 2005, continue de connaître une augmentation régulière, les universités poursuivant une politique d'aménagement et de réhabilitation des BU pour augmenter les capacités d'accueil. L'année 2010 aura été particulièrement marquée par la réouverture de la BU sciences de Toulouse III (183 places) en octobre 2010, par l'extension de la BU Saint Serge à Angers (qui a ainsi gagné 830 places de lecture) et l'ouverture d'une grande bibliothèque de mathématiques-recherche sur le site de Jussieu en novembre 2010.

Globalement, la disponibilité d'une place assise, par semaine et par étudiant, a augmenté d'1h30 depuis 2000.

**INDICATEUR 6.2**

Cet indicateur qui s'inscrit dans le cadre d'une activité traditionnelle des services documentaires (accueil du public sur place) mesure en particulier le taux d'usage de la bibliothèque par lecteur : en 2010, un étudiant inscrit (actif) est venu 45 fois à la BU dans l'année (49 en 2009). Cette érosion progressive depuis plusieurs années s'explique par l'augmentation sans précédent des consultations à distance des ressources numériques, hors les murs de la bibliothèque. En 2010, plus de 90 % des BU proposaient ce service. Elle s'explique également par l'augmentation importante du nombre d'inscrits (1,4 million en 2009 contre 1,1 million en 2008, soit + 21 %) qui fait baisser mécaniquement cet indicateur.

De fait celui-ci ne reflète que partiellement l'usage réel de la BU, car il masque l'augmentation de la fréquentation globale, revenue en 2010 à un niveau proche de 2008, avec presque 62 millions d'entrées cumulées, soit une progression importante (+9 %) depuis 2009. Cette tendance illustre le fait que les étudiants ont plus que jamais besoin de lieux physiques de travail et de consultation des documents. L'analyse montre également la nécessité de revoir la cible de l'indicateur afin de tenir compte des évolutions des usages des bibliothèques, évolutions rapides qu'il était difficile de prévoir au moment où les cibles ont été définies.

## OBJECTIF n° 7 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

### INDICATEUR 7.1 : Production scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique de l'Union européenne	%	8,55	8,59	8,2 à 8,6		8,62p	8 à 9
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique du monde	%	2,76	2,75	2,2 à 2,6		2,76p	2 à 2,5

#### Commentaires techniques

Source des données : Thomson Reuters, indicateurs de l'Observatoire des sciences et des techniques - OST

#### Mode de calcul :

La part de publications des opérateurs du programme se calcule en divisant le « nombre de publications de référence internationale des opérateurs du programme » par le « nombre de publications de référence internationale du monde » (part mondiale) ou « de l'UE 27 » (part européenne). Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires de chaque publication. **A compter du RAP 2010 (et de manière rétroactive sur les résultats antérieurs)**, afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, a été adopté l'usage habituel en bibliométrie de calculer l'**indicateur en moyenne triennale glissante** : la valeur calculée en année n est alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2.

NB : compte tenu du temps nécessaire pour le recueil des données, l'identification des adresses (cf. infra) et le calcul de valeurs fiables, la dernière valeur constatée disponible au moment de la préparation du RAP de l'année n est celle de n-1. Aussi la valeur indiquée pour l'année n est-elle provisoire, car calculée sur série incomplète (moyenne des valeurs constatées de n-1 et n-2). **C'est seulement au RAP de n+1 qu'est procurée la valeur définitive pour l'année n calculée en moyenne triennale glissante.**

Liste des opérateurs : les principaux opérateurs sont les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) et certains établissements publics (établissements universitaires, écoles d'ingénieurs indépendantes sous tutelle du MENESR, les IEP, les ENS, les EFE, les observatoires de Paris et Nice).

Le périmètre des opérateurs est défini selon des procédures automatiques de repérage des adresses des laboratoires des opérateurs. Des travaux précédents ont permis d'évaluer la plausibilité du traitement automatique des données, mais cette méthode pourrait être remplacée à terme par une reconnaissance précise, validée par chacun des établissements concernés. Une exploration est en cours sur la comparaison des deux approches.

#### Limites et biais connus

La base est une sélection des publications des acteurs, et non le reflet de la totalité de leur production scientifique. En ce sens, les indicateurs bibliométriques sont des mesures indirectes de l'activité scientifique, utiles notamment pour comparer entre eux des acteurs comparables et pour observer l'évolution de leurs performances au cours du temps.

La base de données bibliographiques utilisée recense les publications parues dans une sélection de journaux scientifiques d'audience internationale. Mais le calcul est limité pour l'instant aux sciences de la matière et de la vie, incluant les mathématiques. La mesure de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) nécessite un travail structurel en cours. En effet, l'absence à ce jour d'univers de référence international comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La Fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la France, a lancé un plan d'action pour la création d'une base de données européenne des SHS, sur lequel l'OST s'appuiera pour proposer des indicateurs complémentaires.

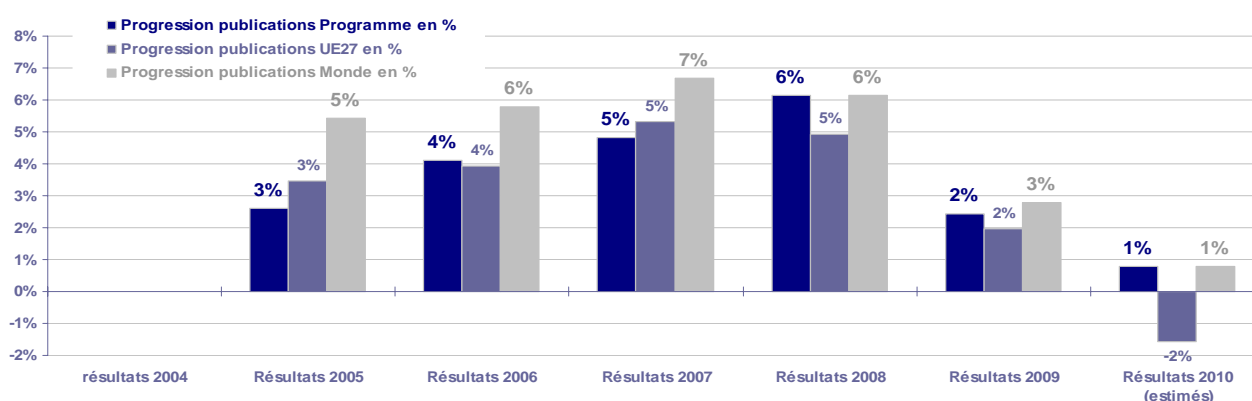
#### Commentaires :

Pour interpréter les résultats, il faut souligner la spécificité française. Alors que dans les autres pays de l'Union Européenne et du monde, la recherche se fait essentiellement, voire uniquement dans les universités, en France, la recherche se fait dans les universités et les organismes de recherche.

Historique des valeurs (calculées en valeur triennale glissante) :

libellé	Résultats 2004	Résultats 2005	Résultats 2006	Résultats 2007	Résultats 2008	Résultats 2009	Résultats 2010 (estimé)	Progression cumulée 2004-2010
Nombre de publications des opérateurs du programme	25 861	26 536	27 630	28 960	30 743	31 492	31 738	+23%
Nombre de publications de l'Union européenne (UE27)	302 367	312 829	325 156	342 430	359 366	366 411	360 666	+19%
Nombre de publications du Monde	880 322	928 111	981 771	1 047 480	1 111 937	1 143 100	1 152 010	+31%

Synthèse graphique : Nombre de publications, progression annuelle en %



## INDICATEUR 7.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
Indice de citation à deux ans des publications des opérateurs du programme	indice	1,05	1,06p	0,95 à 1		nd	0,95 à 1

### Commentaires techniques

Source des données : Thomson Reuters, indicateurs de l'Observatoire des sciences et des techniques - OST

#### Mode de calcul :

L'indice d'impact à 2 ans des publications des opérateurs du programme se calcule en divisant la « part mondiale de citations à deux ans des publications de référence internationale des opérateurs du programme » par « la part mondiale de publications de référence internationale des opérateurs du programme ». Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires de chaque publication. **A compter du RAP 2010 (et de manière rétroactive sur les résultats antérieurs)**, afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux dans chaque discipline, a été adopté l'usage habituel en bibliométrie de calculer l'indicateur en moyenne triennale glissante: la valeur calculée en année n est alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2.

NB : Par construction l'indice d'impact à 2 ans des publications d'une année donnée n'est constatable qu'avec un décalage de 2 ans. La dernière valeur constatée disponible au moment de la préparation du RAP de l'année n est donc celle de n-2. Toutefois, le passage à une moyenne triennale glissante permet d'indiquer dès le RAP de l'année n une valeur provisoire pour l'année n-1, calculée sur série incomplète. **C'est seulement au RAP de n+1 qu'est procurée la valeur définitive pour l'année n-1, calculée en moyenne triennale glissante.**

Liste des opérateurs : les principaux opérateurs sont les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) et certains établissements publics (établissements universitaires, écoles d'ingénieurs indépendantes sous tutelle du MENESR, les IEP, les ENS, les EFE, les observatoires de Paris et Nice).

Le périmètre des opérateurs est défini selon des procédures automatiques de repérage des adresses des laboratoires des opérateurs. Des travaux précédents ont permis d'évaluer la plausibilité du traitement automatique des données, mais cette méthode pourrait être remplacée à terme par une reconnaissance précise, validée par chacun des établissements concernés. Une exploration est en cours sur la comparaison des deux approches.

#### Limites et biais connus

Toutes les citations n'ont pas la même valeur. Deux ans est un laps de temps très court pour mesurer l'utilité scientifique d'une publication. Seule une partie des citations est décomptée et l'indice d'impact est, en ce sens, une mesure indirecte de l'utilité scientifique des publications, utile notamment pour comparer entre eux des acteurs comparables et observer l'évolution de leurs performances au cours du temps. Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France métropolitaine sont pris en compte.

La base de données bibliographiques utilisée recense les publications parues dans une sélection de journaux scientifiques d'audience internationale. Le calcul est limité pour l'instant aux sciences de la matière et de la vie, incluant les mathématiques. Pour pallier les problèmes du mauvais adressage des articles dans la base, chacun des établissements du programme identifie chacune de ses publications dans une base de données maintenue par l'OST. Une fois ce repérage terminé, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour déterminer l'ensemble des publications du méta-établissement constitué par l'ensemble des opérateurs du programme. La mesure de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) nécessite un travail structurel. En effet, l'absence à ce jour d'univers de référence international comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la France, a lancé un plan d'action pour la création d'une base de données européenne des SHS, sur lequel l'OST s'appuiera pour proposer des indicateurs complémentaires.

#### Commentaires :

Compte tenu du temps nécessaire pour le recueil des données de citations (2 années) et celui demandé par l'identification des adresses (cf. supra) et le calcul de valeurs fiables, la dernière valeur disponible pour la visibilité des opérateurs au moment de la préparation du RAP de l'année n, qui est celle de n-1, est une valeur provisoire, qui est consolidée l'année suivante (soit un écart de deux années par rapport à l'activité mesurée).

Pour interpréter les résultats, il faut souligner la spécificité française. Alors que dans les autres pays de l'Union Européenne et du monde, la recherche se fait essentiellement, voire uniquement dans les Universités, en France, la recherche se fait dans les Universités et les organismes de recherche.

#### Historique des valeurs :

	Résultat 2004	Résultat 2005	Résultat 2006	Résultat 2007	Résultat 2008	Résultat 2009	Progression 2004-2009
Indice de citation à deux ans des publications des opérateurs du programme en référence internationale	0,94	0,96	0,98	1,02	1,05	1,06	+ 0,12 pt
Part des citations reçues à 2 ans au niveau mondial par les publications de référence internationale des opérateurs du programme	2,75	2,74	2,77	2,81	2,89	2,93	+ 0,18 pt
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique du Monde	2,94	2,86	2,81	2,76	2,76	2,75	-0,19 pt

## ANALYSE DES RÉSULTATS

NB : à compter du RAP 2010, les indicateurs sont calculés en moyenne triennale glissante (cf.infra « commentaires techniques ») et les réalisations antérieures ont été recalculées sur ce mode, pour éviter toute rupture dans les séries.

### INDICATEUR 7.1

La croissance de la production mondiale de connaissances scientifiques appréciée en nombre de publications se poursuit à un rythme très soutenu avec une progression cumulée de 31 % de 2004 à 2010. Cette hausse est très liée au développement spectaculaire de la recherche des pays émergents et de fait la croissance du nombre des publications de l'UE27 sur la même période est sensiblement moindre (+19 %).

Comparativement, les opérateurs du programme font preuve d'un dynamisme plus marqué (+23 %). De fait, les données les plus récentes font voir que leur part relative dans la production mondiale se maintient remarquablement autour de 2,75 % et que leur poids dans la production de l'UE27 va croissant, semble-t-il.

### INDICATEUR 7.2

Plus remarquable encore et sur un plan cette fois-ci qualitatif, la reconnaissance scientifique de leur production s'améliore sensiblement sur la décennie. L'indice de citation croit de 0,94 % en 2004 à 1,06 % en 2009 alors que la part relative de production a décliné de 2,94 à 2,75 %.



## OBJECTIF n° 8 : Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire

## INDICATEUR 8.1 : Proportion d'enseignants chercheurs et de chercheurs dans les unités de recherche classées A+ et A

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
Proportion des enseignants-chercheurs publiant dans les unités de recherche classées A et A+	%	66,7	70,26			73,95	

## Commentaires techniques

Source des données : Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur - AERES

## Mode de calcul :

L'indicateur est un ratio qui rapporte le nombre d'enseignants-chercheurs « publiants » dans les unités classées A+ et A (numérateur) au nombre total d'enseignants-chercheurs « publiants » (dénominateur). NB : Pour cet indicateur mis en œuvre à partir du PAP 2009 en lien avec l'installation de l'AERES, la valeur 2008 résulte de l'évaluation de la vague C. La valeur 2009 est la moyenne des résultats des évaluations des vagues C et D, et ainsi de suite (cf. observation importante infra). Les données mises à jour annuellement par l'AERES en fonction des résultats de l'évaluation de chaque vague contractuelle.

## Limites et biais

La notation d'une unité, même dans le cadre d'un référentiel d'évaluation objectif, est toujours, en partie, relative à la valeur des autres unités sous revue. L'homogénéité et l'exhaustivité des évaluations ne seront réalisées que lorsque l'AERES qui a commencé son travail par la vague C (2009-2012) aura analysé les quatre vagues de contractualisation soit après la vague B (2012-2015).

## Commentaires :

Le label de « publiant » accordé aux enseignants-chercheurs et la note donnée à l'unité de recherche (A+, A, B ou C) résultent de la procédure d'évaluation conduite des unités par l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). Le poids relatif des différents types de « publication » est propre à chaque discipline. Les appréciations de chaque support de publication scientifique et des formes de contribution à la recherche sont différenciées en fonction des pratiques de chaque communauté disciplinaire.

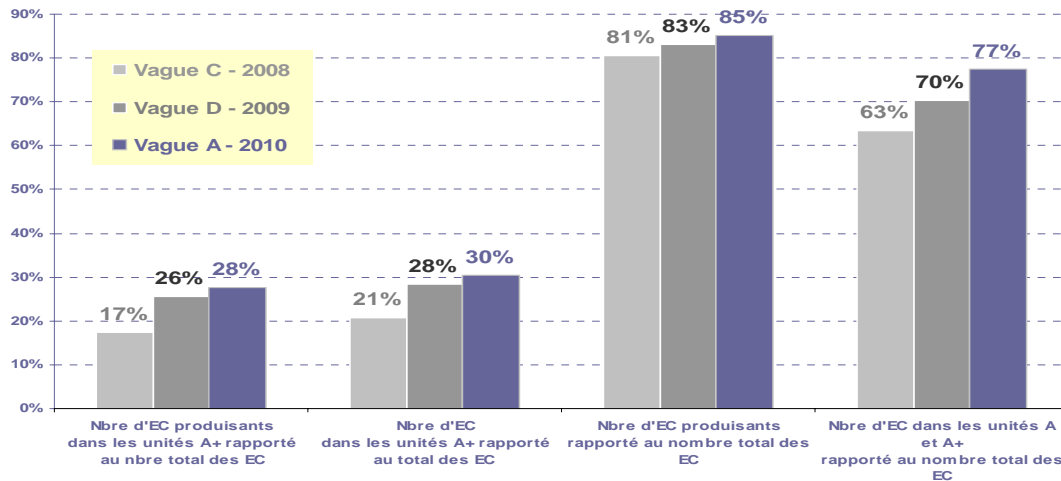
Un enseignant-chercheur est considéré comme publiant si sa production scientifique de rang A est au moins égale en quatre ans à 2. La mesure chiffrée de cette production est complétée par d'autres indicateurs tels que : le rayonnement scientifique, la participation active à des réseaux et programmes nationaux et internationaux, la prise de risque dans la recherche (notamment aux interfaces disciplinaires), l'ouverture vers le monde de la demande sociale, les responsabilités dans la gestion de la recherche (nationales, internationales) ou dans la publication de revues (rédacteur en chef) ou de collections internationales (directeur), l'investissement dans la diffusion de la culture scientifique, la recherche appliquée ou l'expertise.

L'évaluation des unités suit le calendrier de la contractualisation. Cette évaluation est formalisée à travers le carnet de visite des unités de recherche et conduit à un rapport d'évaluation qui s'articule autour du déroulement de l'évaluation ; d'une analyse globale de l'unité de recherche ; de son évolution et de son positionnement local, régional et européen ; d'une analyse équipe par équipe, par équipe et par projet ; enfin d'une analyse de la vie de l'unité de recherche.

## Historique des valeurs :

	Vague C (évaluation 2008) Réalisation 2008	Vague D (évaluation 2009)	Vagues C et D (évaluations 2008 et 2009) Réalisation 2009	Vague A (évaluations 2010)	Vagues C, D et A (évaluations 2008, 2009 et 2010) Réalisation 2010
Effectif total "publiants"	9 142	8 006	17 148	9 087	26 235
Effectif "publiant" dans équipes A+/A	6 104	5 944	12 048	7 353	19 401
Ratio	66,7 %	74,24 %	70,26 %	80,92 %	73,95 %

## Synthèse graphique



## INDICATEUR 8.2 : Part des publications des opérateurs du programme dans les domaines de pointe de la recherche

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
Part des publications des opérateurs du programme dans les domaines de pointe de la recherche	%	nd	nd			nd	-

## Commentaires techniques

Cet indicateur projeté n'a pas été mis en œuvre et n'est plus pertinent dans le contexte de la stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI) qui formule les priorités nationales en termes de domaines de recherche.

Indicateur supprimé au PAP 2011.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

## INDICATEUR 8.1

Pour l'indicateur 8.1, l'homogénéisation des évaluations ne sera réalisée que lorsque l'AERES disposera des résultats de l'ensemble des vagues soit en fin 2011 au moment de la sortie des résultats de la vague B (2012-2015)

Les données 2008 ou 2009 correspondaient au résultat de l'évaluation d'une seule vague. (Vague C pour 2008 et Vague D pour 2009). La donnée équivalente pour 2010 (évaluation Vague A) est 80,92 %.

On mesure ici une évolution de l'évaluation elle-même au fur et à mesure des vagues successives : de moins en moins d'unités sont notées B ; cette évolution ne peut pas être uniquement expliquée par la nature différente des établissements d'une vague à l'autre.

La donnée 2010 intégrant les 3 vagues est de 73,95 %.

**OBJECTIF n° 9 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche**

**INDICATEUR 9.1 : Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
Part des ressources apportées par les redevances sur titre de propriété intellectuelle dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme.	%	0,24	nd			nd	0,3

**Commentaires techniques**

Source des données : DGESIP-DGRI/Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques –SD-SIES

Mode de calcul :

Le pourcentage est obtenu en divisant la recette nette des contrats de recherche concernés par la ressource recherche totale.

Cet indicateur est calculé à partir d'enquêtes auprès des institutions concernées, car il impose de séparer précisément dans les comptes mêmes des opérateurs les ressources de recherche des ressources d'enseignement. Les délais de collecte et de traitement par le service statistique national compétent font que **la valeur de l'année n n'est disponible qu'au RAP n+2.**

*Limites et biais connus*

La variation de l'indicateur peut résulter non seulement de la variation de la recette observée au numérateur, qui est en elle-même significative, mais aussi de celles des autres recettes avec lesquelles elle est cumulée au dénominateur.

Historique des valeurs :

I- Historique des valeurs de l'indicateur

	unité de mesure	périodicité de mesure	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008
Part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriété intellectuelle dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme	%	annuelle	0,16	0,26	0,33	0,24

II- Historique des données primaires

(en K€)

	2004		2005		2006		2007		2008	
	Ressources sur redevances	Total Ressources	Ressources sur redevances	Total Ressources	Ressources sur redevances	Total Ressources	Ressources sur redevances	Total Ressources	Ressources sur redevances	Total Ressources
EPA Grandes écoles	232	210 746	325	217 386	1 107	230 618	1 211	254 526	663	243 540
Universités et Etbts d'enseignement supérieur	5 726	4 204 460	6 778	4 196 014	10 636	4 259 029	14 767	4 562 754	11 988	5 103 280
Totaux	5 958	4 415 206	7 103	4 413 400	11 743	4 489 647	15 978	4 817 280	12 651	5 346 820

**INDICATEUR 9.2 : Part des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
Part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme.	%	2,2	nd			nd	2,5

**Commentaires techniques**

Source des données : DGESIP-DGRI/Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques –SD-SIES

**Mode de calcul :**

Le pourcentage est obtenu en divisant la recette nette des contrats de recherche concernés par la ressource recherche totale.

Cet indicateur est calculé à partir d'enquêtes auprès des institutions concernées, car il impose de séparer précisément dans les comptes mêmes des opérateurs les ressources de recherche des ressources d'enseignement. Les délais de collecte et de traitement par le service statistique national compétent font que **la valeur de l'année n n'est disponible qu'au RAP n+2.**

**Limites et biais connus**

La variation de l'indicateur peut résulter non seulement de la variation de la recette observée au numérateur, qui est en elle-même significative, mais aussi de celles des autres recettes avec lesquelles elle est cumulée au dénominateur.

**Historique des valeurs :**

## A/ Historique des valeurs de l'indicateur

	unité de mesure	périodicité de mesure	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008
Part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme	%	annuelle	1,8	2,1	2,1	2,2

## B/ Historique des données primaires

Historique Total financements Entreprises par catégorie d'établissements  
(en K€)

Catégorie d'établissements	2004		2005		2006		2007		2008	
	Total Entreprises		Total Entreprises		Total Entreprises		Total Entreprises		Total Entreprises	
EPA Grandes écoles	13 336	15%	14 869	19%	16 957	18%	19 509	19%	19 557	17%
Universités et Etbts d'enseignement supérieur	72 953	85%	64 212	81%	78 392	82%	82 830	81%	97 271	83%
Total	86 289	100%	79 081	100%	95 349	100%	102 339	100%	116 828	100%
	Variation		-8%		21%		7%		14%	

**ANALYSE DES RÉSULTATS****INDICATEUR 9.1**

La part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriété intellectuelle a été en progression et s'est stabilisée à 0,24 % en 2008. L'atteinte de la cible nécessitera une valorisation accrue de cette composante de ressources de la part des établissements. Mais dans un contexte d'augmentation significative des ressources de recherche, on notera que le montant des ressources sur redevances a plus que doublé depuis 2004.

**INDICATEUR 9.2**

Le montant des contrats de recherche poursuit sa forte progression en valeur absolue (+14 % en 2008 et près de 40 % depuis 2004). La progression de leur part relative dans une ressource totale des opérateurs qui augmente elle aussi, est plus lente.

**OBJECTIF n° 10 : Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française****INDICATEUR 10.1 : Attractivité des opérateurs du programme**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
Taux de chercheurs étrangers dans les recrutements	%	14,1	15,9	20		10,6	20

**Commentaires techniques**Source des données : MEN-MESR-SG/DGRH A1-1Mode de calcul :

Part d'enseignants-chercheurs, de nationalité étrangère, recrutés dans l'année rapportée à l'ensemble des enseignants-chercheurs recrutés dans l'année.

Les données prises en compte dans le calcul résultent de l'enquête réalisée auprès des candidats nommés :

- jusqu'à 2008, à l'issue de la première session des concours de recrutement d'enseignants-chercheurs (professeurs des universités ou maîtres de conférences) ;
- pour 2009, suite à la session synchronisée débouchant sur une affectation en septembre 2009.

Commentaires :

Le périmètre de la population des professeurs d'université inclut la population des anciens maîtres de conférences.

L'indicateur, tel qu'il est construit, ne renseigne pas sur les parcours antérieurs au recrutement : les informations disponibles ne permettent pas d'identifier, par exemple, la nationalité du doctorat. Cet indicateur donnerait cependant une vision plus fine des phénomènes de mobilité internationale des chercheurs.

Historique des valeurs :

1- Part d'enseignants-chercheurs de nationalité étrangère parmi les recrutés de l'année

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
MCF	10,4 %	9,8 %	10,9 %	10,1 %	14,7 %	15,9 %	11,6 %
PR	12,7 %	11,7 %	14,1 %	14,0 %	12,7 %	15,9 %	8,1 %
ensemble enseignants chercheurs	11,0 %	10,3 %	11,7 %	11,1 %	14,1 %	15,9 %	10,6 %

2- Historique des données primaires – Effectifs et part des enseignants-chercheurs de nationalité étrangère parmi les recrutés de l'année

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Effectif EC nationalité étrangère	301	231	313	279	353	373	221
Effectif total EC recrutés	2 739	2 253	2 670	2 506	2 507	2 344p 2 320d	2 082
% d'EC de nationalité étrangère	11,0 %	10,3 %	11,7 %	11,1 %	14,1 %	16,1 %d	10,6 %

## Synthèse graphique



## ANALYSE DES RÉSULTATS

## INDICATEUR 10.1

La réalisation 2010 ne confirme pas la croissance espérée au vu des données de 2008 et 2009 de la proportion d'enseignants-chercheurs étrangers dans les recrutements. L'année 2009 aura en réalité été un peu exceptionnelle, en particulier pour les MCF de nationalité étrangère dont le recrutement connaît un moindre fléchissement en 2010. Le pic observé en 2009 dans le recrutement des enseignants-chercheurs est d'ailleurs tout aussi aigu dans le recrutement des chercheurs. La politique d'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche française a eu un écho remarquable cette année-là dans la communauté scientifique internationale.

Il convient de rappeler que les résultats affichés résultent des déclarations de nationalité effectuées par les nouveaux recrutés et que nombre d'ex-MCF étrangers recrutés ultérieurement comme PR ont pu entre-temps acquérir la nationalité française et n'apparaissent plus dans les statistiques comme étrangers.

Pour apprécier la place des étrangers dans l'enseignement supérieur il faut aussi prendre en compte les invités, les associés et les lecteurs et maîtres de langue.

Enfin, la stabilité sur le moyen terme de la performance observée suggère aussi la limite d'un indicateur qui traduit plus une politique de recrutement qu'il n'observe la demande étrangère.

## OBJECTIF n° 11 : Consolider l'Europe de la recherche

## INDICATEUR 11.1 : Taux de présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union Européenne

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2013 Cible PAP 2010
Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne	%	1,9	1,59			1,54	1,5 (7ème PCRD 2007-2013)
Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union Européenne	%	1,88	2,03	1		2,36	entre 1 et 1,3 (7ème PCRD 2007-2013)

**Commentaires techniques**

Source des données : Bases de données du PCRD de la Commission européenne, indicateurs de l'Observatoire des sciences et techniques -OST

Mode de calcul :

**Taux de participation** : on observe ici les participations d'équipes françaises dans les projets sélectionnés et financés par le PCRD. Le taux de participation est calculé en divisant le nombre d'équipes affiliées aux opérateurs du programme qui participent aux projets sélectionnés par le nombre total d'équipes de tous pays participant à ces projets. Le décompte est fait sur l'ensemble des projets en cumul depuis le début du PCRD considéré, y compris les actions Marie Curie, People et Ideas.

**Taux de coordination** : on observe ici le nombre de projets sélectionnés et financés par le PCRD coordonnés par une équipe française affiliée à l'un des opérateurs du programme. Le taux de coordination est calculé en divisant le nombre de projets retenus coordonnés par une équipe affiliée aux opérateurs du programme par le nombre total de projets retenus. Le décompte est fait sur l'ensemble des projets en cumul depuis le début du PCRD considéré, y compris les actions Marie Curie, People et Ideas. Le périmètre des programmes a été élargi à ces dernières dans un souci d'exhaustivité et de transparence. Ce changement se traduit par une évolution significative des valeurs. La valeur cible sera revue en conséquence ultérieurement lorsque les données du 7<sup>ème</sup> PCRD seront stabilisées.

Liste des opérateurs : les principaux opérateurs sont les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) et certains établissements publics (établissements universitaires, écoles d'ingénieurs indépendantes sous tutelle du MENESR, les IEP, les ENS, les EFE, les observatoires de Paris et Nice).

Commentaires :

Les programmes de l'Union européenne sont mis en œuvre par des appels à propositions successifs, dont les résultats sont affichés par la Commission dans une base de données des propositions déposées et retenues. La Commission fournit également dans un deuxième temps une base des contrats qu'elle passe, mais avec un certain délai nécessaire à la négociation et à la passation de ces contrats. Jusqu'en 2007, l'indicateur était calculé à partir de la base des contrats passés depuis le début du 6<sup>ème</sup> PCRD (2002-2006). A partir de 2008 les indicateurs sont calculés d'abord avec la base des propositions retenues dans le 7<sup>ème</sup> PCRD (2007-2013), éventuellement corrigée dans un deuxième temps par les informations provenant de la base des contrats du 7<sup>ème</sup> PCRD. Les données fournies par les services de la Commission sont validées, calibrées et structurées par l'OST (Observatoire des sciences et des techniques) et agrégées sans double compte. Le périmètre des programmes a été élargi aux actions Marie Curie, People et Ideas dans un souci d'exhaustivité et de transparence. La dernière valeur fournie correspond à la valeur moyenne sur l'ensemble du 7<sup>ème</sup> PCRD programme. Le décompte est fait sur l'ensemble des projets en cumul depuis le début du 7<sup>ème</sup> PCRD, y compris les actions Marie Curie, People et Ideas.

Pour interpréter les résultats, Il faut souligner la spécificité française. Alors que dans les autres pays de l'Union Européenne et du monde, la recherche se fait essentiellement, voire uniquement dans les Universités, en France, la recherche se fait dans les Universités et les organismes de recherche.

Historique des valeurs sous-item 1 :

	7ème PCRD (2007-2013) actualisation 2009	7ème PCRD (2007-2013) actualisation 2010	Progression %
Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (avec actions Marie Curie)	1,59	1,54	- 0,05 pt
Nombre de participations des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (avec actions Marie Curie)	342	627	+83 %
Nombre de participations de l'ensemble du PCRD (avec actions Marie Curie)	21 497	40 729	+89 %

Historique des valeurs sous-item 2 :

	7ème PCRD (2007-2013) actualisation 2009	7ème PCRD (2007-2013) actualisation 2010	Progression %
Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'union européenne (avec actions Curie)	2,03	2,36	+0,33 pt
Nombre de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'union européenne (avec actions Curie)	72	161	+124 %
Nombre de projets financés par les programmes cadres de R&D de l'union européenne (avec actions Curie)	3 551	6 833	+92 %

### INDICATEUR 11.2 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 27) dans les articles des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (U27) dans les articles des opérateurs du programme	%	22,8	23,8	28		24p	33

#### Commentaires techniques

Source des données : Thomson Reuters, indicateurs de l'Observatoire des sciences et des techniques -OST

#### Mode de calcul :

Nombre de publications produites par les opérateurs en collaboration avec un pays de l'UE 27/nombre de publications des opérateurs. Dès ce RAP, afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, on adopte l'usage habituel en bibliométrie de calculer l'indicateur en moyenne triennale glissante : la valeur indiquée en année n est alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2.

Liste des opérateurs : les principaux opérateurs sont les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) et certains établissements publics (établissements universitaires, écoles d'ingénieurs indépendantes sous tutelle du MENESR, les IEP, les ENS, les EFE, les observatoires de Paris et Nice).

*Le périmètre des opérateurs* est défini selon des procédures automatiques de repérage des adresses des laboratoires des opérateurs. Des travaux précédents ont permis d'évaluer la plausibilité du traitement automatique des données, mais cette méthode pourrait être remplacée à terme par une reconnaissance précise, validée par chacun des établissements concernés. Une exploration est en cours sur la comparaison des deux approches.

#### Limites et biais

Les collaborations scientifiques efficaces donnent généralement lieu à des publications co-signées (co-publications). Les co-publications sont mesurées ici en compte de présence : car le fait de co-signer suppose l'établissement d'un « lien » entre les laboratoires co-signataires, indépendamment du nombre total de laboratoires co-signataires. Toutefois, ce mode de décompte interdit d'additionner ou de soustraire différentes valeurs de l'indicateur (création de doubles comptes), et il produit des indicateurs plus susceptibles de fluctuations non significatives – il doit donc être interprété avec prudence.

#### Commentaires :

Compte tenu du temps nécessaire pour le recueil des données, l'identification des adresses (cf. supra) et le calcul de valeurs fiables, la dernière valeur définitive disponible au moment de la préparation du RAP de l'année n est celle de n-1.

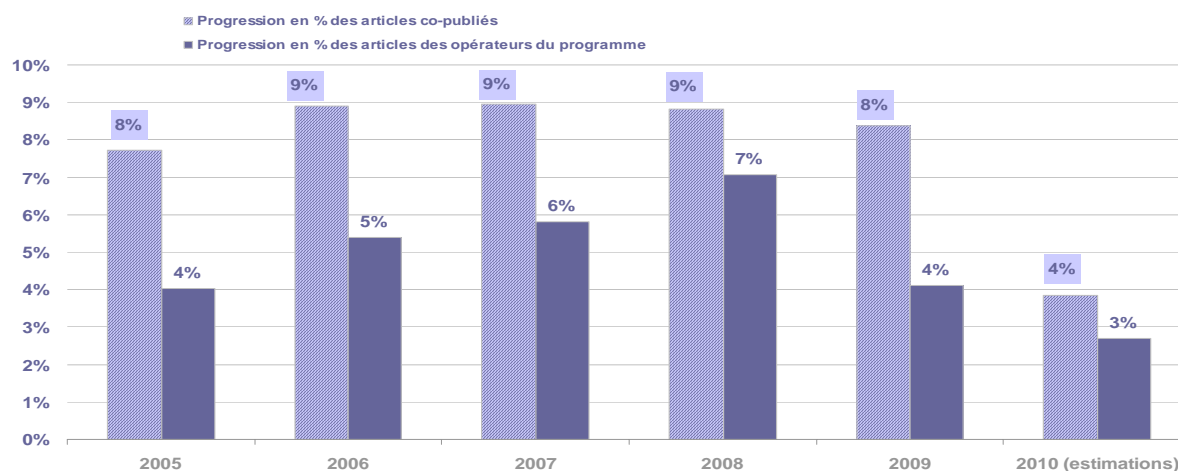
Pour interpréter les résultats, il faut souligner la spécificité française. Alors que dans les autres pays de l'Union Européenne et du monde, la recherche se fait essentiellement, voire uniquement dans les Universités, en France, la recherche se fait dans les Universités et les organismes de recherche.

#### Historique des valeurs :

	résultat 2004	résultat 2005	résultat 2006	résultat 2007	résultat 2008	résultat 2009	résultat 2010 (estimations)
Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE27) dans les articles des opérateurs du programme	20,4	21,1	21,8	22,5	22,8	23,8	24,0
Nombre des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE27) dans les articles des opérateurs du programme	7 542	8 125	8 849	9 642	10 492	11 372	11 810
Progression en % des articles co-publiés		8 %	9 %	9 %	9 %	8 %	4 %
Nombre d'articles total des opérateurs du programme (compte de présence)	36 974	38 467	40 537	42 895	45 931	47 821	49 111
Progression en % des articles des opérateurs du programme		4 %	5 %	6 %	7 %	4 %	3 %



## Synthèse graphique



## ANALYSE DES RÉSULTATS

Que la coopération scientifique soit bilatérale (11.2) ou sous l'égide de l'union européenne (11.1), la tendance continue de s'affirmer dans le sens d'une constitution progressive et continue d'une « Europe de la connaissance » souhaitée par la stratégie de Lisbonne.

**INDICATEUR 11.1**

Le développement de l'ANR et notamment des programmes blancs et les contraintes administratives liés aux PCRD, n'ont pas nui au niveau de cet indicateur. Les programmes européens sont restés attractifs et le bon niveau de l'implication européenne des équipes françaises se confirme : on peut d'ailleurs noter qu'elles s'impliquent davantage encore à un niveau de coordination des projets.

**INDICATEUR 11.2**

NB : à compter du RAP 2010, l'indicateur est calculé en moyenne triennale glissante (cf.infra « commentaires techniques ») et les réalisations antérieures ont été recalculées sur ce mode, pour éviter toute rupture dans la série.

La part des articles co-publiés est en constante progression passant de 20,7 % en 2002 à 23,8 % en 2009 ce qui confirme une dynamique bien établie et le renforcement de la place des universités françaises dans la coopération entre les pays de l'union européenne. On observe d'ailleurs de manière parfaitement démonstrative de cette intégration européenne des opérateurs du programme, que le nombre des co-publications augmente encore plus vite que le nombre total de leurs publications.

**OBJECTIF n° 12 : Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier****INDICATEUR 12.1 : Part des ressources propres liées à des prestations de services sur les recettes totales des établissements**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
Part des ressources propres liées à des prestations de services sur les recettes totales des établissements	%	49,42	33			nd	49,34
Montant des ressources propres procurées par les prestations de service	Nombre	2 412	2 478			nd	2 564

**Commentaires techniques**

Source des données : DGESIP-Pôle de contractualisation et de financement des établissements de formation et de recherche/ Cellule d'analyse financière -CAF

Mode de calcul :

En ce qui concerne le 1<sup>er</sup> sous-indicateur, depuis la balance générale avant solde des comptes des classes 6 et 7 des comptes financiers des établissements : montant des ressources propres hors subventions État et hors prestations internes rapporté aux recettes totales encaissables (fonctionnement + investissement), hors prestations internes.

En ce qui concerne le 2<sup>nd</sup> sous-indicateur « montant des ressources propres (...) » exprimé en millions d'euros, depuis la balance générale avant solde des comptes des classes 6 et 7 des comptes financiers des établissements : total des recettes encaissables hors subventions État (subvention pour charge de services publics -SCSP).

**Les valeurs définitives de l'année n ne sont disponibles qu'au RAP n+1.**

*Limites et biais connus*

La variation du 1<sup>er</sup> sous-indicateur peut résulter non seulement de la variation de la recette observée au numérateur, qui est en elle-même significative, mais aussi de celles des autres recettes avec lesquelles elle est cumulée au dénominateur. Le transfert de la masse salariale aux établissements qui passeront aux responsabilités et compétences élargies (et cela concernera toutes les universités fin 2012) va multiplier par 3 en moyenne la recette de subvention laquelle représente en moyenne nettement plus de la moitié de la recette totale. Sur toute la période de transition (2009/2012) la variation du ratio devra être appréhendée en tenant compte de ce changement de périmètre. Aussi convient-il d'être surtout attentif à l'évolution du 2<sup>nd</sup> sous-indicateur.

Commentaires :

Le périmètre du dénominateur du 1<sup>er</sup> sous-indicateur a été revu au PAP 2009 : auparavant limité aux recettes de fonctionnement des établissements, il a été étendu aux recettes totales des établissements (hors prestations internes). Il y a eu également un changement de périmètre pour le second sous-indicateur puisqu'il comprend depuis le PAP 2009 les droits d'inscription.

A noter, les comptes financiers des établissements, sources utiles au calcul de l'indicateur, ne reflètent plus à ce jour la totalité des ressources propres générées par les activités des opérateurs.

En effet, le recours croissant à des structures ayant une personnalité morale distincte de l'établissement, ou structures externes, en vue de valoriser certaines activités ou de lever diverses ressources propres ne permet pas d'accéder à une vision exhaustive de l'activité économique visée par le présent indicateur.

**INDICATEUR 12.2 : Taux d'occupation des locaux**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
Taux d'occupation des locaux.	%	70,5	69,9			nd	

**Commentaires techniques**

Source des données : DGESIP-Pôle de contractualisation et de financement des établissements de formation et de recherche / Département des affaires immobilières-Pôle-B2

Mode de calcul :

Le taux d'occupation est établi à partir d'une approche temporelle en deux étapes :

- calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (salles de cours banalisées et amphithéâtres) qui correspond à un rapport entre l'occupation réelle des locaux (nombre d'heures d'utilisation des salles / nombre de salles utilisées) et une occupation théorique minimale de 1.120 h (35 heures par semaine, 32 semaines par an). Cette référence, qui représente 70 % des horaires d'ouverture normalement attendus pour des locaux universitaires (50 heures par semaine), a été fixée de manière à prendre en compte différents aléas et contraintes : exigences de souplesse nécessaires à la gestion des emplois du temps, temps de préparation éventuellement nécessaire entre les différents cours.
- détermination du taux d'occupation à partir de la moyenne pondérée de chaque type de salles par leurs surfaces respectives.

Les données 2009 ont été collectées par une enquête auprès des établissements dont le taux de réponse est de 90 %, représentant 78 % de la surface totale SHON des établissements d'enseignement supérieur (évaluée à 18,7 millions de m<sup>2</sup> au 31/11/2009).

Les surfaces (amphithéâtres et salles banalisées) pour lesquelles le taux d'occupation des locaux est déterminé représentent : 18 % de la surface totale des établissements d'enseignement supérieur, 43 % du total des surfaces dédiées à l'enseignement.

*Rappel du périmètre*

Occupation des salles de cours banalisées et amphithéâtres pour des activités d'enseignement, d'accueil des étudiants, d'exams ainsi que pour tout autre usage comme les colloques, manifestations ou locations. Ne sont pas compris dans le périmètre de cet indicateur les locaux d'enseignement dédiés aux travaux pratiques en raison d'une standardisation complexe.

**La valeur de l'année n n'est disponible qu'au RAP n+1.**

Commentaires :

La politique du MESR, avec l'abandon de toute référence aux surfaces dans l'allocation des moyens, a pour objectif d'inciter les établissements d'enseignement supérieur à une meilleure utilisation de leur parc immobilier et plus particulièrement à une optimisation et rationalisation de l'occupation des espaces les plus standards comme les amphithéâtres ou salles banalisées.

De nombreuses disparités peuvent être constatées entre les établissements, qui résultent notamment d'une implantation géographique éclatée, de l'utilisation de salles spécialisées à l'exemple des disciplines scientifiques ou la présence non linéaire des étudiants au cours de l'année universitaire.

Cependant les établissements présentent une volonté forte de mieux connaître et maîtriser l'utilisation de leurs locaux d'enseignement qui se traduit par le déploiement de logiciels de gestion de salles centralisés dont le taux d'équipement s'est amélioré passant de 54 % en 2007 à 70 % en 2009.

Cet indicateur ayant été mis en place que depuis trois exercices, 2007, 2008 et 2009, il reste encore mal appréhendé par les établissements mais les exigences de performance des établissements notamment en termes de qualité du pilotage devraient conduire à une meilleure concertation entre les services immobiliers et de scolarité.

On note toutefois une tendance à la stabilisation du taux d'occupation autour de 70 %.

**ANALYSE DES RÉSULTATS****INDICATEUR 12.1**

La forte baisse du ratio (1<sup>er</sup> sous-indicateur) à partir de 2009 est induite par une augmentation des subventions ministérielles du fait pour l'essentiel du transfert de la masse salariale du budget de l'État vers les budgets des établissements passés aux compétences élargies. Sur toute la période de transition (de 2009 à 2012) la variation du ratio devra être appréhendée en tenant compte de ce changement de périmètre et sera prise en compte pour l'élaboration des valeurs-cibles à venir. La valeur de l'indicateur, compte non tenu de l'incidence du transfert de la masse salariale, s'établit à 45,1 %, en baisse marginale donc mais d'une manière qui peut être liée à d'autres facteurs d'évolution du dénominateur. Car en valeur absolue (2<sup>nd</sup> sous-indicateur) on constate la poursuite d'une évolution positive de la recette concernée, qui a cru très sensiblement sur la période récente.

**INDICATEUR 12.2**

Les établissements d'enseignement supérieur, dont l'immobilier bénéficie d'un effort financier important, sont appelés à optimiser et rationaliser l'utilisation de leurs locaux et plus particulièrement des espaces les plus standards comme les amphithéâtres ou salles banalisées. Les schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) qu'ils ont à fournir les obligent à prendre conscience de cette dimension. On constate en effet une évolution importante du taux d'équipement des établissements en logiciel de gestion de salles : de 54 % en 2007, ce taux est passé à 79 % en 2008.

Le progrès technique les met à même de mieux répondre à l'enquête qui permet le renseignement de l'indicateur.

La baisse marginale observée est sans doute liée à cette fiabilisation progressive des données. Par ailleurs, de nombreuses disparités peuvent être constatées entre les établissements, s'expliquant notamment par une implantation géographique éclatée, une organisation pédagogique laissant une large place aux travaux pratiques à l'exemple des filières scientifiques et/ou technologiques, ou la présence non linéaire des étudiants au cours de l'année universitaire.

Une amélioration de l'occupation des locaux est attendue dans les prochaines années : l'abandon de toute référence aux surfaces dans l'allocation des moyens devrait inviter les établissements à une meilleure mutualisation de leur parc immobilier et les exigences de performance des établissements notamment en termes de qualité du pilotage devraient conduire à une meilleure concertation entre les services immobiliers et de scolarité.

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Prévision LFI Consommation	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)
01 Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	745 194 484	2 006 444 762	<b>2 752 499 246</b>	745 194 484	2 006 444 762	<b>2 752 499 246</b>
	828 440 994	1 857 741 488	<b>2 686 182 482</b>	828 440 994	1 877 498 529	<b>2 705 939 523</b>
02 Formation initiale et continue de niveau master	671 777 977	1 520 657 468	<b>2 192 975 445</b>	671 777 977	1 520 657 468	<b>2 192 975 445</b>
	659 198 439	1 575 727 809	<b>2 234 926 248</b>	659 198 439	1 596 777 273	<b>2 255 975 712</b>
03 Formation initiale et continue de niveau doctorat	61 684 609	269 690 466	<b>331 375 075</b>	61 684 609	269 690 466	<b>331 375 075</b>
	58 716 787	419 734 913	<b>478 451 700</b>	58 716 787	419 684 747	<b>478 401 534</b>
04 Établissements d'enseignement privés		67 405 852	<b>67 405 852</b>		67 405 852	<b>67 405 852</b>
		66 959 196	<b>66 959 196</b>		66 959 196	<b>66 959 196</b>
05 Bibliothèques et documentation	93 742 949	270 969 446	<b>364 712 395</b>	93 742 949	270 969 446	<b>364 712 395</b>
	150 668 391	271 762 315	<b>422 430 706</b>	150 668 391	271 889 300	<b>422 557 691</b>
06 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	282 722 861	570 130 101	<b>852 852 962</b>	282 722 861	570 130 101	<b>852 852 962</b>
	126 555 748	548 626 155	<b>675 181 903</b>	126 555 748	548 626 155	<b>675 181 903</b>
07 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	115 230 479	259 989 049	<b>375 219 528</b>	115 230 479	259 989 049	<b>375 219 528</b>
	81 566 815	245 415 522	<b>326 982 337</b>	81 566 815	245 415 522	<b>326 982 337</b>
08 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	158 260 310	377 571 622	<b>535 831 932</b>	158 260 310	377 571 622	<b>535 831 932</b>
	147 228 950	357 284 589	<b>504 513 539</b>	147 228 950	357 269 686	<b>504 498 636</b>
09 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	4 914 352	9 434 106	<b>14 348 458</b>	4 914 352	9 434 106	<b>14 348 458</b>
	223 728	9 037 999	<b>9 261 727</b>	223 728	9 037 999	<b>9 261 727</b>
10 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	42 194 619	97 008 730	<b>139 203 349</b>	42 194 619	97 008 730	<b>139 203 349</b>
	45 457 700	92 580 866	<b>138 038 566</b>	45 457 700	92 589 213	<b>138 046 913</b>
11 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	276 546 589	626 091 415	<b>902 638 004</b>	276 546 589	626 091 415	<b>902 638 004</b>
	392 997 395	600 297 792	<b>993 295 187</b>	392 997 395	600 297 792	<b>993 295 187</b>
12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	243 886 095	667 660 456	<b>911 546 551</b>	243 886 095	667 660 456	<b>911 546 551</b>
	203 320 460	748 333 865	<b>951 654 325</b>	203 320 460	748 572 594	<b>951 893 054</b>
13 Diffusion des savoirs et musées	32 738 075	46 998 358	<b>79 736 433</b>	32 738 075	46 998 358	<b>79 736 433</b>
	26 957 762	47 389 433	<b>74 347 195</b>	26 957 762	47 389 433	<b>74 347 195</b>
14 Immobilier	129 734 730	1 596 156 765	<b>1 781 891 495</b>	129 734 730	1 241 049 648	<b>1 426 784 378</b>
	146 131 113	1 330 855 420	<b>1 476 986 533</b>	146 131 113	1 254 451 855	<b>1 400 582 968</b>
15 Pilotage et support du programme	498 484 345	757 159 553	<b>1 255 643 898</b>	498 484 345	757 159 553	<b>1 255 643 898</b>
	452 646 508	796 140 425	<b>1 248 786 933</b>	452 646 508	803 263 657	<b>1 255 910 165</b>
<b>Total des crédits prévus en LFI</b>	<b>3 357 112 474</b>	<b>9 143 368 149</b>	<b>12 557 880 623</b>	<b>3 357 112 474</b>	<b>8 788 261 032</b>	<b>12 202 773 506</b>
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP	-2 815 330	+233 516 430	<b>+230 701 100</b>	-2 815 330	+165 030 733	<b>+162 215 403</b>
<b>Total des crédits ouverts</b>	<b>3 354 297 144</b>	<b>9 376 884 579</b>	<b>12 731 181 723</b>	<b>3 354 297 144</b>	<b>8 953 291 765</b>	<b>12 307 588 909</b>
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>3 320 110 790</b>	<b>8 967 887 787</b>	<b>12 287 998 577</b>	<b>3 320 110 790</b>	<b>8 939 722 951</b>	<b>12 259 833 741</b>
Crédits consommés - crédits ouverts	-34 186 354	-408 996 792	-443 183 146	-34 186 354	-13 568 814	-47 755 168

(\*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : **33 800 000**

## DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emploi	Emplois exprimés en ETPT							Dépenses
	Transferts de gestion 2009	Réalisation 2009	LFI 2010	Transferts de gestion 2010	Réalisation 2010	Écart à la LFI 2010 (après transferts)	Évolution des effectifs entre 2009 et 2010	Réalisation 2010
	1	2	3	4	5	5 - (3 + 4)	(5 - 4) - (2 - 1)	
Enseignants du 1er degré		346	190		200	+10	-146	13 029 144
Enseignants du 2nd degré		10 878	5 692		5 285	-407	-5 593	390 993 389
Enseignants stagiaires		2 801	1 177		1 182	+5	-1 619	34 027 086
Enseignants chercheurs et assimilés		56 068	24 730		24 402	-328	-31 666	1 931 948 340
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants		67	183		134	-49	+67	7 011 379
Personnels d'encadrement	-5	1 793	1 286	-13	948	-325	-837	39 021 666
Personnels administratif, technique et de service		37 020	18 320	-8	18 715	+403	-18 297	795 943 724
Personnels des bibliothèques et des musées		3 645	1 935		2 195	+260	-1 450	108 136 062
<b>Total</b>	<b>-5</b>	<b>112 618</b>	<b>53 513</b>	<b>-21</b>	<b>53 061</b>	<b>-431</b>	<b>-59 541</b>	<b>3 320 110 790</b>

## Précisions méthodologiques

Pour mémoire et comme indiqué dans le PAP 2010, la loi de finances initiale 2010 tient compte de l'intégration de 1.371 ETPT du programme 231 « Vie étudiante » avant tout transfert aux universités ayant accédé au régime de compétences élargies. Sur les 60.617 ETPT transférés aux universités ayant accédé au régime de compétences élargies en 2010, 713 ETPT relevaient du programme « Vie étudiante ». Après le transfert de ces emplois, 658 ETPT du programme 231 sont rémunérés en 2010 sur le titre 2 du programme 150.

Catégorie	Prévision LFI (AE = CP)	Consommation (AE = CP)
Rémunérations d'activité	1 980 359 475	1 946 448 551
Cotisations et contributions sociales	1 336 948 814	1 328 120 640
<i>dont contributions au CAS Pensions</i>	<i>1 035 573 826</i>	<i>985 666 102</i>
Prestations sociales et allocations diverses	39 804 185	45 541 599

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	dont mouvements entre programmes du ministère	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois du programme
Enseignants du 1er degré	15	15	9	15	15	0	9	0
Enseignants du 2nd degré	540	433	9	540	540	0	9	0
Enseignants stagiaires	1 139	0	9	1 039	772	0	9	0
Enseignants chercheurs et assimilés	4 605	1 328	9	4 671	4 043	0	9	0
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	24	16	9	9	3	0	9	0
Personnels d'encadrement	86	59	9	157	85	0	9	0
Personnels administratif, technique et de service	1 960	882	9	1 744	763	0	9	0
Personnels des bibliothèques et des musées	171	81	9	187	80	0	9	0
<b>Total</b>	<b>8 540</b>	<b>2 814</b>		<b>8 362</b>	<b>6 301</b>	<b>0</b>		<b>0</b>

## RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Les éléments extraits de l'Outil de Décompte des Emplois (ODE) font apparaître, en 2010, une consommation du plafond d'emplois du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » de 53 061 ETPT, soit une moindre consommation de 452 ETPT (ou 431 ETPT après les transferts en gestion en cours d'exercice) par rapport au plafond d'emplois inscrit en loi de finances initiale (0,84%).

70,18 % des emplois concernent des agents de catégorie A, 9,8 % de catégorie B et 20,02 % de catégorie C. 12,36 % sont des personnels non titulaires.

### Modification du plafond d'emplois 2010 en gestion

Les transferts de gestion 2010 s'élèvent à -21 ETPT, soit -4 ETPT au titre des changements de périmètre des services du Premier ministre, -21 ETPT au titre de la création du commissariat général à l'investissement ainsi que +4 ETPT dans le cadre de la mise à disposition d'agents (délégués du préfet) pour mettre en œuvre le plan espoir banlieues.

L'analyse de la consommation des ETPT du programme 150 montre une consommation hétérogène entre les différentes catégories d'emplois par rapport à la prévision.

Ainsi, l'exécution 2010 fait apparaître une surconsommation pour :

- les « Enseignants stagiaires » (+5 ETPT) ;
- les « Enseignants du 1er degré » (+10 ETPT) ;
- les « Personnels des bibliothèques et des musées » (+260 ETPT), résultant notamment, au fil des années, des transformations d'emplois vacants précédemment occupés par des personnels enseignants du second degré exerçant des fonctions de documentation dans les ex IUFM, en personnels de bibliothèques par les universités au cours des précédents exercices ;
- les « Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement » (+403 ETPT), en raison, d'une part, du recours à des contractuels 10 mois sur des emplois vacants, et d'autre part, des recrutements supérieurs aux prévisions du fait d'un moindre recrutement sur la catégorie des « personnels d'encadrement ».

A l'inverse, une sous-consommation est constatée pour :

- les « Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants » (-49 ETPT) ;
- les « Personnels d'encadrement » (-325 ETPT) en raison notamment des emplois vacants pourvus par des contractuels 10 mois, ceux-ci impactant majoritairement la catégorie « Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement » ;
- les « Personnels enseignants-chercheurs et assimilés » (-328 ETPT). La sous-consommation résulte exclusivement des allocataires de recherche, celle-ci étant liée au transfert en gestion des emplois correspondant à la seconde cohorte des contrats doctoraux ;
- les « Enseignants du second degré » (-407 ETPT), notamment liée, ces dernières années, à des transformations d'emplois en enseignants-chercheurs ou de personnels de bibliothèque.

## ANALYSE DES FLUX 2010

Dans le projet annuel de performances 2010, les flux entrées / sorties ayant été présentés avant impact du transfert du T2 vers le T3 des emplois (60 617 ETPT) aux 38 établissements d'enseignement supérieur accédant au 1<sup>er</sup> janvier 2010 aux responsabilités et compétences élargies prévues par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, le constat des entrées et sorties réalisées en 2010 est présenté suivant le même périmètre.

Hormis les élèves des Écoles normales supérieures et les allocataires de recherche, les flux n'intègrent pas les agents non titulaires. Par conséquent, le solde des « entrées-sorties » qui ressort à -178 ETP n'appréhende pas le schéma d'emploi dans son intégralité qui s'élevait à 0 dans la loi de finances initiales.

## SORTIES RÉALISÉES EN 2010

### *Les personnels non enseignants*

Pour l'exercice 2010, sur les 2 241 sorties enregistrées, 1 038 concernent des agents partis à la retraite : 882 personnels administratifs, techniques et de services, 81 personnels des bibliothèques et des musées, 59 personnels d'encadrement, ainsi que 16 personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants. Le volume de départs à la retraite est inférieur de -273 par rapport aux prévisions.

Le solde correspond à des départs en détachement et en disponibilité, à des congés parentaux et plus marginalement à des congés de longue durée, des décès et des sorties vers d'autres catégories d'emplois.

### *Les personnels enseignants*

Le nombre de départs effectifs à la retraite des personnels enseignants s'élève à 1 776, dont 1 328 enseignants-chercheurs et assimilés et 448 enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré. Ce chiffre est inférieur de -150 par rapport aux prévisions.

Par ailleurs, 4 523 autres sorties ont eu lieu dont 2 977 concernent des allocataires de recherche de 3<sup>ème</sup> année, 763 les élèves de 4<sup>ème</sup> année des écoles normales supérieures, le solde correspondant à des fins de détachement, des mises en disponibilité, et plus marginalement à des sorties vers d'autres catégories d'emplois et à des décès.

Au total, le programme a enregistré 6 299 sorties au titre des personnels enseignants.

## ENTREES REALISEES EN 2010

En 2010, 4 671 enseignants-chercheurs, 555 enseignants du premier et second degré et 1 039 élèves des écoles normales supérieures ont été recrutés ou ont repris une activité, soit au total 6 265 entrées de personnels enseignants, ainsi que 2 097 personnels non enseignants.

Les primo recrutements s'élèvent à 6 301 dont 2 841 contractuels doctorants et 772 élèves des ENS, soit 5 370 personnels enseignants et 931 personnels administratifs.

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

### RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR SERVICE

Service	ETPT	ETP au 31/12/2010
Administration centrale	532	545
Services régionaux		
Services départementaux		
Opérateurs	52 185	53 437
Services à l'étranger		
Autres	344	352
<b>Total</b>	<b>53 061</b>	<b>54 334</b>

La notion d'ETP correspond au nombre de dossiers agents dans ODE.

Les effectifs de la rubrique « autres » correspondent :

- aux emplois affectés à l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) ;
- aux emplois affectés à des services de l'État à vocation nationale rattachés au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (Bureau des longitudes, Académie de médecine, Institut de France) ;
- aux emplois bénéficiant à des établissements d'enseignement supérieur ne relevant pas du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (certains allocataires de recherche), mais dont la rémunération reste imputée sur le Titre 2 du programme 150.

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Prévision	Réalisation
		ETPT	ETPT
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	11 548	11 829
02	Formation initiale et continue de niveau master	10 325	9 569
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	887	852
05	Bibliothèques et documentation	2 522	3 062
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 661	1 801
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	1 378	1 198
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	2 406	2 147
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	25	15
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	717	809
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	5 682	5 174
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	2 239	2 571
13	Diffusion des savoirs et musées	592	686
14	Immobilier	3 391	3 341
15	Pilotage et support du programme	10 140	10 007
<b>Total</b>		<b>53 513</b>	<b>53 061</b>
Transferts de gestion			-21

Source CNE (contrôle national des emplois) 2010 de l'enseignement supérieur.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	(en millions d'euros)
Socle Exécution 2009 retraitée	2 265,3
<i>Exécution 2009 hors CAS Pensions</i>	4 753,8
<i>Changements de périmètre du programme 2010/2009</i>	-2 532
<i>Débasage/rebasage dépenses non reconductibles</i>	43,6
Impact du schéma d'emplois	-4,3
<i>EAP schéma d'emplois de l'année n-1</i>	-4,3
<i>Schéma d'emplois de l'année n</i>	
Mesures catégorielles	13,7
Mesures générales	14,3
<i>EAP augmentation du point d'indice de l'année n-1</i>	10,5
<i>Augmentation du point d'indice de l'année n</i>	5,6
<i>GIPA</i>	-1,7
<i>Mesures bas salaires</i>	
GVT solde	10
<i>GVT positif</i>	37,2
<i>GVT négatif</i>	-27,2
Autres	35,3
<b>Total</b>	<b>2 334,4</b>

La ligne « débasage / rebasage dépenses non reconductibles » de 43,6 M€ se décompose de la manière suivante : 44 098 929 M€ au titre des transferts des crédits du titre 2 du programme 231 vers le programme 150 et -515 229 M€ au titre de l'impact des retenues sur salaires consécutives à des journées de grève.

La ligne « Autres » de 35,3 M€ comprend notamment 10,5 M€ au titre des prestations sociales dont 7,6 M€ au titre des allocations pour perte d'emploi et 15,6 M€ au titre du financement de recrutements supplémentaires sous plafond.



Catégorie d'emplois	Coûts d'entrée (1)		Coûts de sortie (1)	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Enseignants du 1er degré	34 073	34 073	41 586	43 416
Enseignants du 2nd degré	40 567	40 567	49 240	50 905
Enseignants stagiaires	26 226	26 226	26 226	26 226
Enseignants chercheurs et assimilés	46 141	46 141	65 555	67 581
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	22 501	22 501	35 823	38 668
Personnels d'encadrement	39 826	39 826	67 131	69 663
Personnels administratif, technique et de service	25 755	25 755	27 968	32 045
Personnels des bibliothèques et des musées	25 057	25 057	44 939	44 732

(1) y compris charges sociales hors CAS Pensions.

## MESURES GÉNÉRALES

L'exécution des dépenses de personnel de l'exercice 2010 a été fortement marquée par les transferts de dépenses de personnel du titre 2 vers le titre 3, dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs législatifs et réglementaires suivants:

- la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités ;
- le décret n°2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels.

Le montant des dépenses de personnel s'est élevé à 3 320,11 M€ pour un montant de crédits ouverts en LFI de 3 357,11 M€. La différence de crédits, soit 37 M€, a permis la réalisation de plusieurs mouvements:

- Quatre décrets de transfert à hauteur de 2,82 M€ en faveur notamment des services du Premier ministre ;
- Un mouvement de fongibilité asymétrique pour un montant total de 33,8 M€ au titre:
  - d'un ajustement du transfert des crédits de masse salariale de 38 établissements ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies au 1<sup>er</sup> janvier 2010 dans la mesure où le transfert effectué en PLF est prévisionnel ;
  - de la poursuite de la mise en œuvre du décret du 23 avril 2009 relatif au transfert des contractuels doctorants vers le titre 3 pour la cohorte concernée en 2010.

Les rémunérations d'activité et les indemnités ont constitué une dépense de 1 946,45 M€ dont 1 764,73 M€ au titre des rémunérations d'activité et 181,72 M€ au titre des rémunérations accessoires. Les cotisations sociales ont représenté une dépense de 1 328,11 M€, se décomposant en 985,73 M€ au titre du CAS pensions et ATI et 342,39 M€ au titre des autres cotisations. Le montant des prestations sociales s'est élevé à 45,54 M€.

La hausse de la valeur du point fonction publique au 1<sup>er</sup> juillet 2010 (+0,5%) a représenté une dépense supplémentaire de 7,92 M€ dont 2,35 M€ au titre du CAS pensions. L'extension en année pleine des augmentations du point fonction publique de 2009 s'est élevée à 14,97 M€ dont 4,44 M€ au titre du CAS pensions.

L'indemnité de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), prévue par le décret n°2008-539 du 6 juin 2008, a été versée à 2 190 agents pour un coût de 2,45 M€ dont 0,12 M€ au titre de la cotisation RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique).

## PRINCIPALES MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETPT concernés	Mois d'entrée en vigueur de la mesure	Coût 2010	Coût en année pleine
Effets extension année pleine mesures 2009			5 765 040	
Mesures statutaires			2 918 280	3 579 240
<i>Avancement de grade (modification du taux promus-promouvables)</i>		09	330 480	991 440
<i>Grilles/réformes statutaires</i>		01	2 587 800	2 587 800
Mesures indemnitaires			5 026 680	5 026 680
<i>Mesures indemnitaires des personnels non enseignants</i>		01	5 026 680	5 026 680
<b>Total</b>			<b>13 710 000</b>	<b>8 605 920</b>

La mise en œuvre des mesures catégorielles a occasionné sur le titre 2 (hors établissements ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies 2010) une dépense de 13,71 M€ hors cas pensions et a permis de financer principalement :

- le renforcement de la promotion des enseignants chercheurs à la rentrée 2010 pour 0,22 M€ en tiers d'année ;
- l'amélioration du reclassement des enseignants – chercheurs à l'entrée dans le corps pour 1,64 M€ ;
- l'amélioration du régime indemnitaire des personnels non – enseignants, pour 5,03 M€.

## MESURES INDIVIDUELLES

La loi de finances initiale a été construite avec une hypothèse de GVT égal à 0. L'analyse de l'exécution 2010 fait toutefois apparaître un taux de GVT solde de 0,53 %.

## COTISATIONS SOCIALES ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS

	Réalisation 2009	LFI 2010	Réalisation 2010
Contributions employeurs au CAS Pensions	1 898 360 432	1 035 573 826	985 666 102
<i>Civils (y.c. ATI)</i>	1 898 360 432	1 035 573 826	985 458 265
<i>Militaires</i>			207 837
<i>Ouvriers d'État (subvention d'équilibre FSPOEIE)</i>			
<i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle)</i>			
Cotisation employeur FSPOEIE			

Le montant total de la dépense relative aux cotisations au CAS pensions et ATI est de 985,73 M€ dont 980,53 M€ au titre du CAS pensions et 5,2 M€ au titre de l'ATI.

La cotisation CNAF (taux de 5,40 %) pour les personnels titulaires et non titulaires s'est élevée à un montant de 84,42 M€.

La cotisation FNAL a représenté une dépense de 8,39 M€.

## PRESTATIONS SOCIALES

Type de dépenses	Nombre de bénéficiaires	Prévision	Réalisation
Congés de longue durée	185	5 000 000	3 678 357
Accidents de service, de travail et maladies professionnelles	92	1 750 000	1 530 000
Revenus de remplacement du congé de fin d'activité	0	0	0
Remboursement domicile travail	14 696	6 000 000	5 498 206
Capital décès		1 850 000	1 620 000
Allocations pour perte d'emploi		25 000 000	31 242 119
Autres			1 972 917
<b>Total</b>		<b>39 600 000</b>	<b>45 541 599</b>

La dépense relative aux prestations sociales et familiales s'est élevée à 45,54 M€ pour une dotation initiale de 39,6 M€.

Elle se répartit de la manière suivante :

- 31,24 M€ au titre des allocations de retour à l'emploi ;
- 3,68 M€ sont consacrés à l'indemnisation des congés de longue durée ;
- 5,50 M€ au titre de la prise en charge des trajets domicile travail ;
- 3,15 M€ au titre des rentes accident du travail et maladie professionnelle, du capital décès ;
- 1,97 M€ au titre des prestations facultatives d'action sociale.

## PARTICIPATION À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE

### DÉCRETS DE TRANSFERT OU DE VIREMENT

Numéro de décret	Date de signature	Nature	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
2010-557	26/05/2010	Décret de transfert		55 000 000
2010-1213	13/10/2010	Décret de transfert		18 506 000
<b>Total</b>				<b>73 506 000</b>

Pour l'enseignement supérieur, l'enveloppe globale prévue au titre du plan de relance est de 445 M€ en AE et 485 M€ en CP. Elle a pour objet le financement d'opérations prêtes à démarrer et l'accélération de travaux déjà en cours dont l'urgence est avérée. Sur ce montant, a été transféré sur le programme 150 un total de 315,476 M€ d'AE en 2009 et 363,398 M€ de CP dont 289,892 M€ en 2009 et 73,506 M€ en 2010 pour permettre principalement le financement de travaux de mise en sécurité des établissements d'enseignement supérieur et d'opérations de construction inscrites pour la majorité aux CPER (hors logements étudiants financés sur le P231).

Les crédits de paiement ayant fait l'objet d'un transfert du programme 315 vers le programme 150 en 2010 correspondent pour :

- 35,996 M€ aux CP dont le versement était prévu en 2010 par la programmation initiale des crédits relance pour la mise en sécurité et les CPER ;
- 37,51 M€ à la différence entre les crédits de paiement programmés par le CIIACT pour 2009 et devant être mis en place sur le programme 150 (327,402 M€) et ceux qui ont transférés en 2009 sur le programme 150 (289,892 M€). Ce montant, qui aurait dû initialement faire l'objet d'un transfert en 2009, a permis de financer le remboursement de 19,25 M€ avancés sur la LFI 2009 en faveur des CPER ainsi que le solde en CP de diverses opérations dont les AE n'ont pu être couvertes en 2009.

La mise en œuvre du plan de relance financée par transfert sur le programme 150 correspond aux actions suivantes :

**- le financement d'études mutualisées par l'administration centrale afin d'accélérer le lancement de l'Opération campus**

Sur le total prévu de 75 M€ pour l'opération campus, un montant de 2,5 M€ en AE et CP est géré directement par le MESR sur le P150, le solde soit 72,5 M€ en AE et CP étant géré au niveau du programme 315 (Cf. ci-dessous). Ces crédits, qui permettent le financement d'actions mutualisées comme l'élaboration de guides et référentiels, la formation des responsables universitaires chargés du pilotage et de la gestion des projets campus ou de campagnes d'information des personnels et des usagers, ont été consommés au 31 décembre 2010 à hauteur de 74 % en AE et de 60 % en CP.

**- l'amélioration de la sécurité des établissements**

184,55 M€ en AE et 194,55 M€ en CP ont été consommés entre 2009 et fin 2010 au titre de la mise en sécurité au sens large pour les actions suivantes :

*Désamiantage et mise en sécurité du campus de Jussieu : 10 M€ en CP*

10 M€ de CP versés en 2009 à l'établissement public de Jussieu lui ont permis d'accélérer le désamiantage du campus de Jussieu.

*Dévolution du patrimoine : 20 M€ en AE et en CP*

En 2009, une expérimentation a été mise en œuvre par le MESR pour la dizaine d'universités candidates à la dévolution dont cinq ont bénéficié de crédits de mise en sécurité préalable (Avignon, Clermont 1, Marne-la-Vallée, Poitiers et Toulouse 1) pour un total de 20 M€ en AE et 11,5 M€ en CP en 2009 auquel s'ajoute 8,5 M€ de CP en 2010.

*Schémas directeurs de mise en sécurité : 10 M€ en AE et CP*

134 établissements d'enseignement supérieur par le MESR ont bénéficié en 2009 d'une participation au financement de schémas directeurs de mise en sécurité représentant un montant total de 10 M€ en AE et en CP.

*Opérations lourdes de mise en sécurité : 53,02 M€ en AE et CP*

Huit établissements (université technologique de Compiègne, École nationale supérieure (ENS Paris), conservatoire national des arts et métiers (CNAM), Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et les UFR santé de trois universités parisiennes, (Paris 5, 6 et 7) ont bénéficié de crédits afin de remédier à d'importants problèmes de sécurité à hauteur de 53,02 M€ en AE versés en 2009 et 54,53 M€ en CP dont 38,45 M€ mis en place en 2009 et le solde soit 16,08 M€ en 2010.

*Mise en sécurité courante: 75,37 M€ en AE et en CP*

Compte-tenu du contexte de la loi LRU et des besoins importants en matière de mise aux normes et en sécurité des bâtiments affectés à l'enseignement supérieur, l'enveloppe de 75,37 M€ en AE et CP déléguée en 2009 aux établissements a permis d'accélérer la mise en conformité de locaux et notamment de lever des avis défavorables des commissions de sécurité. 95 établissements avaient été concernés.

*Développement numérique – WIFI et podcast : 16 M€ en AE et CP*

Afin d'accélérer le développement numérique des établissements d'enseignement supérieur (accès WIFI et mise en œuvre de podcast), une enveloppe de 16 M€ en AE et CP leur avait été déléguée en 2009.

*Mise à niveau des équipements des IUT : 10,16 M€ en AE et CP*

Afin de remettre à niveau les équipements des IUT et plus particulièrement ceux présentant des problèmes de sécurité, un montant de 10,160 M€ en AE et CP a été réparti entre l'ensemble des IUT en 2009.

**- l'accélération de la réalisation des contrats de projets État-régions 2007-2013 et d'opérations spécifiques hors CPER ainsi que de l'achèvement d'opérations toujours en cours des contrats de plan État-régions 2000-2006**

Les autorisations d'engagement programmées pour les opérations de constructions CPER lors de CIIACT de février 2009 et modifiées lors des comités de pilotage, soit de 125,123 M€, avaient totalement été affectées en 2009. Leur taux d'engagement fin 2010 s'élève à 100 %. Elles ont permis d'accélérer l'exécution d'opérations inscrites aux contrats de projet État-régions 2007-2013 et d'opérations spécifiques hors CPER telle la restructuration de la bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg.

L'enveloppe de crédits de paiement répartie lors du CIIACT de février 2009 s'élevait à 125,8 M€ sur lequel 123,69 M€ avaient été mandatés au 31 décembre 2009, grâce à une avance de 19,25 M€ consentie par le MESR sur la LFI 2009.

Le montant de CP transférés en 2010 sur le programme pour des opérations de construction CPER est de 58,446 M€ dont 19,25 M€ correspondent au remboursement de l'avance consentie par le MESR sur le LFI 2009. Le solde de ces CP, soit 39,196 M€, n'ayant pas fait l'objet d'une répartition par projet, a été mis à disposition des rectorats pour accélérer la réalisation des opérations en cours des CPER 2000-2006 et 2007-2013. Le taux de mandatement de ces CP atteint 100 % au 31 décembre 2010.

## ■ VERSEMENTS À DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

Opérateur	Programme de la mission « Plan de relance de l'économie » à partir duquel le versement a été effectué	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Association de préfiguration du campus Condorcet	315 – Programme exceptionnel d'investissement public (action 02 – sous-action 01)	4 854 582	4 854 582
Fondation de coopération scientifique Digitéo Triangle de la physique (1)	315 – Programme exceptionnel d'investissement public (action 02 – sous-action 01)	8 574 000	8 574 000
Etablissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels (EMOC)	315 – Programme exceptionnel d'investissement public (action 02 – sous-action 01)	915 418	915 418
Agence foncière et technique de la région parisienne (AFTRP)	315 – Programme exceptionnel d'investissement public (action 02 – sous-action 01)	1 644 000	1 64 000
<b>Total</b>		<b>15 988 000</b>	<b>15 988 000</b>

### Les sources de financement des sites bénéficiaires de l'opération Campus sont multiples.

L'opération campus dans ses différentes composantes (campus, campus prometteur, campus innovant) fait l'objet de cinq sources de financement distinctes qui sont :

- la dotation campus de 5 milliards d'euros destinée aux dix sites campus, actuellement confiée à l'ANR. Cette dotation en capital n'est pas consommable, seuls les intérêts générés par le placement de cette somme pourront être utilisés. Le taux de rémunération du capital a été fixé à 4,032 % par l'arrêté interministériel économie-budget du 15 juin 2010. Les intérêts perçus par l'ANR en 2010 et 2011, c'est-à-dire avant transfert effectif aux sites, seront utilisés pour réaliser des opérations connexes aux contrats de partenariat ;
- la dotation consommable de 1 milliard d'euros inscrite en loi de finances rectificative pour 2010 du 9 mars 2010. Actuellement en dépôt à l'ANR, elle est exclusivement destinée aux opérations Campus du plateau de Saclay ;
- les crédits budgétaires du programme 150 en partie inscrits dans le triennal 2011-2013 destinés aux sites campus de Lille et de Lorraine, ainsi qu'aux 9 sites campus prometteurs et innovants ;
- des moyens provenant des collectivités territoriales dont une partie peut être attestée par la signature de conventions de site.

Dans le cadre du plan de relance de l'économie, des crédits budgétaires du programme 315 ont été affectés aux frais d'ingénierie de l'opération Campus. Ce sont des crédits qui ont été délégués en AE et CP aux établissements. L'enveloppe de 75 M€ comportait une part de 2,5 M€ destinés au plan d'accompagnement de l'administration centrale. Les 72,50M€ restant sont gérés directement sur le programme 315 au bénéfice des sites eux-mêmes pour le financement de l'ingénierie des projets.

Il s'agit :

- de l'accompagnement à la mise en place des équipes d'ingénierie, de frais d'études complémentaires, de frais de réalisation des évaluations préalables, financés à 50% ;
- de la rémunération des assistants à la personne publique ;
- sous condition, des primes versées aux candidats écartés qui ont remis une offre valide à l'issue de la procédure de souscription d'un contrat de partenariat.

Sur ces **72,5 M€**, **56,5 M€** ont été versés en **2009** et **16,0 M€** en **2010** directement aux opérateurs par le programme 315.

Le tableau ci-dessous retrace la situation et l'affectation de l'ensemble des moyens aux sites Campus :

Site Campus	Etab <sup>t</sup> porteur	Dot° Campus	Dot° budgétaire P150	Convention de site	Participation des collectivités locales				Ingénierie PR	Intérêts ANR
					Région	Dépt	Agglo	Autre		
Aix-Marseille	PRES	500		Convention signée	33,0		2,0	5,0	6,545	23,054
Bordeaux	PRES	475		Convention signée	200,0				6,085	20,100
Bretagne	PRES		30	En instance de signature	30,0				0,942	
Cergy- Pontoise	UNIV		20	Discussions en cours					0,628	
Clermont- Fd	PRES		30	Convention signée	4,0	2,0	2,0		0,942	
Dijon	UNIV		20	Convention signée	21,0		20,0	4,0	0,628	
Grenoble	PRES	400		En instance de signature	85,0		40,0	10,5	5,100	21,662
Le Havre	UNIV		20	Discussions en cours					0,628	
Lille	PRES		90	Convention signée	33,0		30,0		3,000	
Lorraine	PRES		90	Discussions en cours	35,0	17,5	17,5		2,770	
Lyon	PRES	575		En instance de signature	85,0	35,8	32,0		7,550	23,243
Montpellier	PRES	325		Convention signée	162,0		5,5		5,285	11,787
Nantes	UNIV		30	Discussions en cours					0,942	
Nice	UNIV		30	Discussions en cours	8,0	12,0	10,0		0,942	
Paris - Centre	PRES	700		Discussions en cours						75,000
Paris - Condorcet	FCS	450		Discussions en cours					6,770	10,000
Paris- Est	PRES		50	Discussions en cours					1,571	
Saclay	FCS	850 + 1000		Discussions en cours					12,224	50,000
Strasbourg	UNIV	375		Convention signée	25,0	14,0	25,0		4,580	16,900
Toulouse	PRES	350		Convention signée	25,0		10,0	17,0	4,740	18,254
Valenciennes	UNIV		20	Convention signée	6,0		7,2		0,628	
									72,500	

## DÉPENSES HORS PERSONNEL

### ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE LFI ET CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 1. Analyse des écarts en PLF et LFI

Par rapport aux prévisions du PLF 2010, les crédits ont été amendés pour un total de **-13,25 M€ en AE et -0,86 M€ en CP** :

- **-12,392 M€ en AE** au titre de la taxation interministérielle en faveur de l'emploi ;
- **-2 M€ en AE et CP** au titre d'un amendement au détriment de l'établissement public du campus de Jussieu ;
- **+1 M€ en AE et CP** au titre d'un amendement au bénéfice de l'enseignement supérieur privé ;
- **+0,15 M€ en AE et CP** au titre de la réserve parlementaire.

La loi de finances initiale pour 2010 a ouvert un montant de crédits HT2 de **9 143,37 M€** en autorisations d'engagement (AE) et **8 788,26 M€** en crédits de paiement (CP).

## 2. Analyse des écarts entre LFI et crédits consommés

Les crédits HT2 ouverts sur ce programme (fonds de concours compris) s'élèvent à **9 410,68 M€ en AE** et à **8 987,09 M€ en CP**, soit un écart de **+267,31 M€** en AE (+2,9 %) et de **+198,83 M€** en CP (+2,3 %). Cet écart s'explique de la façon suivante :

D'une part, des **mouvements externes** au programme sont venus augmenter globalement les crédits mis à disposition du responsable de programme au cours de la gestion, pour un montant global de **278,52 M€ en AE** et **194,41 M€ en CP**. Ces mouvements se décomposent de la façon suivante :

- des **reports de crédits** de la gestion 2009 d'un montant total de **232,90 M€ en AE** et **29,36 M€ en CP**.

La répartition 2009 de ces crédits est la suivante :

- + **221,35 M€ en AE** au titre des AE affectées non encore engagées ;
- + **11,66 M€ en CP** au titre des fonds de concours arrivés tardivement en 2009 ;
- + **7,16 M€ en AE et CP** au titre de mouvements effectués en fin d'année 2009 (DT du 9/12/2009 et FA relative aux heures supplémentaires défiscalisées) ;
- + **2,38 M€ en AE et 9,40 M€ en CP** au titre des crédits Relance ;
- + **2 M€ en AE et 1,14 M€ en CP** au titre des contrats de partenariat public-privé ;

- sept décrets de **transferts** pour un total de **-6,52 M€ en AE et +66,79 M€ en CP**, ainsi répartis :

- deux décrets (26/05/2010 et 13/10/2010) au titre du Plan de relance de l'économie pour **73,5 M€ en CP**, correspondant à la couverture en CP des AE ouvertes en 2009) ;
- un décret (08/07/2010) de **-0,28 M€ en AE et CP** au titre des crédits de fonctionnement accompagnant le transfert d'emplois et de crédits de titre 2 vers les services du Premier ministre (coordination du travail gouvernemental) ;
- un décret (08/10/2010) de **-0,01 M€ en AE et CP** au titre des crédits de fonctionnement accompagnant le transfert d'emplois et de crédits de titre 2 vers les services du Premier ministre (cabinet du ministère de la Jeunesse et des solidarités actives) ;
- un décret (12/11/2010) de **+0,74 M€ en AE et CP** pour compenser la gratuité d'accès des enseignants dans les espaces de l'exposition permanente des musées nationaux ;
- un décret (02/12/2010) de **+0,8 M€ en AE** pour le financement des travaux de l'IUFM de Martinique au titre du ministère chargé de l'outre mer ;
- un décret (06/12/2010) de **-7,77 M€ en AE et - 7,17 M€ en CP** au titre des opérations du PEI Corse, des prestations d'action sociale interministérielles et des opérations de constructions universitaires en outre mer.

- un **décret d'avance** a diminué de **-11,17 M€ en AE** et augmenté de **+28,83 M€ en CP** le programme 150 afin de financer les opérations de fin de gestion (30/11/2010).

- des **rattachements de crédits de fonds de concours** au titre des contributions des collectivités territoriales et du FEDER aux contrats de plan ou contrats de projet État-Régions pour un montant de **61,73 M€ en AE** et **67,85 M€ en CP** et au titre du fonds d'insertion des personnes handicapées pour **1,03 M€ en AE et CP** et au titre de la rémunération de prestations pour un montant de **0,54 M€ en AE et CP**.

**Un mouvement de fongibilité asymétrique** (06/12/2010), à hauteur de **33,8 M€ en AE et CP**, a été effectué afin de compléter le mouvement provisionnel de masse salariale des établissements passés aux responsabilités et compétences élargies tel qu'effectué en projet de loi de finances.

Enfin, deux lois de finances rectificatives sont venues diminuer les crédits HT2 du programme de **-27,64 M€ en AE et CP** au titre du grand Emprunt (09/03/2010) et de **-17,37 M€ en AE et -1,74 M€ en CP** au titre des gages liés aux prêts à des Etats étrangers (07/05/2010).

En fin d'exercice, **le solde de gestion** s'établit à **457,93 M€ en AE et 48,48 M€ en CP**, dont **442,80 M€ en AE et à 47,37 M€ en CP** sont reportés sur l'exercice 2011.

En dehors de ces mouvements, l'exécution de la dépense a nécessité des réallocations marginales de moyens entre actions pour tenir compte des aléas de gestion.

### 3. Modifications impactant la nature des dépenses

L'analyse de la gestion fait apparaître des **différences entre la budgétisation des crédits en loi de finances et l'imputation par nature de la dépense au cours de la gestion permise par la fongibilité des crédits**.

Il s'agit par exemple de l'impact de l'imputation des dépenses immobilières qui dépend de la personne publique ayant la maîtrise d'ouvrage. Or la désignation de la maîtrise d'ouvrage n'est pas forcément connue au moment de l'élaboration de la loi de finances. Par ailleurs, le rythme d'avancement des opérations peut conduire à modifier le montant des dépenses imputées sur les titres 5 et 7.

**Par ailleurs, des montants négatifs ou positifs apparaissent dans certaines actions, imputés sur des titres qui ne correspondent à des écritures d'ordre.**

Ces valeurs négatives ou positives en AE résultent :

- d'une part, du retraitement d'engagements juridiques antérieurs à 2010 qui, lors de la bascule dans Chorus du programme 150 en janvier 2010, ont fait l'objet d'une collecte imparfaite dans le système NDL et se sont trouvés imputés sur une action ou dans une catégorie de dépense erronée.

Au total, l'impact de ces réimputations est nul sur le montant des crédits consommés du programme puisque les retraits d'engagements générant des montants négatifs sont compensés par des montants positifs correspondant aux réimputations sur une autre catégorie et/ou une autre action. Par contre, ces mouvements, pris isolément, peuvent ne pas être neutres par action et par catégorie.

Ainsi, par exemple, le retraitement de dossiers pour un montant de 5,5 M€ se retrouve en valeur négative dans les dépenses de fonctionnement de l'action 01 et en valeur positive dans les dépenses d'opérations financières de la même action. Par ailleurs, les montants négatifs des dépenses d'investissement des actions 01 et 02 correspondent à des dossiers d'investissement dont la bascule s'est effectuée de manière erronée lors du passage à Chorus : ils ont dû être réimputés en valeurs positives sur l'action 14 en gestion 2010.

De même, dans l'action 15, la surconsommation d'AE d'un montant de +12,3 M€ en dépenses de subvention pour charges de service public résulte de réimputations d'engagements antérieurs.

- d'autre part, de la clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2010 effectuée afin de clarifier le montant réel des restes à payer. Ces travaux comptables effectués en application de la circulaire du 20 avril 2010 relative à la fiabilisation de la comptabilité des engagements, ont été conduits sur le programme 150 en collaboration avec le CBCM.



## GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

## PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

## CONTRAT DE PARTENARIAT / UNIVERSITÉ DE PARIS-SORBONNE (PARIS IV)

Un contrat a été signé le 24 juillet 2009 au nom de l'État par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en vue de la reconstruction du centre universitaire Clignancourt affecté à l'université Paris IV, Paris-Sorbonne. L'établissement a reçu mandat pour conduire la procédure de souscription et gérer le contrat et reçu des crédits pour couvrir les frais de la procédure.

L'opération consiste en la démolition des bâtiments existants sur 6 000 m<sup>2</sup> et la construction d'un nouveau bâtiment de 20.600 m<sup>2</sup> SHON destiné à accueillir, en deux phases successives 2011 et 2013, 6 000 étudiants de l'université. Le programme comprend plusieurs amphithéâtres, dont un de 500 places, une bibliothèque, un ensemble sportif, un important pôle de musicologie, une cafétéria, des locaux d'enseignement et des services administratifs support.

La mission d'appui à la réalisation des contrats de partenariat public-privé (MAPPP) a donné le 27 mars 2007 un avis favorable à l'évaluation préalable. L'appel à la concurrence a été lancé le 14 février 2008 et les offres finales ont été remises le 30 mars 2009 par trois des quatre groupements candidats initialement sélectionnés.

Le coût d'investissement s'élève à 48,8 M€ HT. A ce montant il convient d'ajouter la prévision d'actualisation de prix jusqu'à la livraison pour un montant de 3,7 M€ et une évaluation du dédit maximum envisageable de 4,3 M€, soit un maximum à financer de 56,8 M€ HT, rapporté à 44,8 M€ en raison d'une subvention d'État de 12 M€ au titre du CPER. A ce montant, hors taxe, s'ajoute la TVA à hauteur de 8,8 M€, soit un montant total de 53,7 M€ TTC.

En 2010, un surcoût lié à l'état de pollution des terres à excaver du chantier s'est traduit par l'affectation de moyens supplémentaires consommés à hauteur de 3,6 M€ en AE, portant la totalité des crédits d'investissement engagés en AE sur ce PPP à 57,3 M€. Le montant de CP consommés en 2010 au titre de ce surcoût s'élève à 0,5 M€, l'ouverture des CP permettant la couverture des AE engagées devant s'opérer au cours de l'exercice 2011.

Après les phases d'études et de chantier, en cours, le contrat aura une durée de 28 années d'exploitation au cours desquelles sera versée une rémunération annuelle de 5 M€ TTC pour un montant cumulé de 140 M€ TTC.

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	Années antérieures		2009		2010	
	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation
Investissement			53	54	4 1	4 1
Fonctionnement			1 1	1 1		
Financement						

## CONTRAT DE PARTENARIAT / UNIVERSITÉ DE PARIS-DIDEROT (PARIS VII)

Le 24 juillet 2009, l'université Paris VII Denis Diderot a signé un contrat de partenariat pour la construction de nouveaux bâtiments dans la ZAC Paris Rive Gauche.

Après une première série d'opérations conduites en maîtrise d'ouvrage traditionnelle et portant sur la construction de 6 bâtiments d'une superficie globale de près de 109 000 m<sup>2</sup> SHON, il restait à parachever le relogement de l'université hors du campus de Jussieu par de nouvelles constructions pour environ 45 000 m<sup>2</sup> SHON. Trois des quatre bâtiments prévus sont destinés essentiellement aux activités d'enseignement et de recherche de plusieurs des UFR de cet établissement pluridisciplinaire, le dernier, d'une superficie de l'ordre de 500 m<sup>2</sup>, devant héberger des services culturels et associatifs. Leur livraison est prévue au premier semestre 2012.

Le 11 mai 2007, la MAPPP a rendu un avis favorable à l'évaluation préalable. L'appel public à la concurrence a été formulé le 13 février 2008 et les offres finales ont été remises par les quatre groupements candidats le 31 mars 2009.

Prévu pour une durée d'exploitation de trente ans, après la phase d'études et de construction, le contrat de partenariat a pour objet de financer, concevoir, construire et assurer la maintenance et l'exploitation de ces bâtiments. Le montant à financer s'élève à 157,9 M€ TTC. Une convention de financement assure à l'université la prise en charge des redevances annuelles par l'État, à l'exception de frais d'exploitation supplémentaires non prévues dans le contrat qui resteraient à sa charge. L'université a par ailleurs reçu des crédits d'ingénierie pour les frais de la procédure.

(en millions d'euros)

	Années antérieures		2009		2010	
	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation
<i>Autorisations d'engagement</i> Crédits de paiement						
Investissement			156	158		
Fonctionnement			3	3		
Financement			3	3		

#### CONTRAT DE PARTENARIAT / UNIVERSITÉ DE VERSAILLES-SAINT-QUENTIN

Le 20 novembre 2009, l'université de Versailles-Saint-Quentin a signé un contrat de partenariat pour la construction à Montigny-le-Bretonneux d'un bâtiment destiné à accueillir les activités d'enseignement et de recherche de l'UFR de médecine de cet établissement.

Le projet consiste en un bâtiment de 14.000 m<sup>2</sup> SHON, dont 4 000 m<sup>2</sup> de laboratoires. Il comprend également 8 000 m<sup>2</sup> de parking. Le contrat est prévu pour une durée de vingt cinq ans. La livraison est attendue pour la rentrée universitaire 2012.

La MAPPP a exprimé un avis favorable sur l'évaluation du projet le 9 mars 2007. L'appel à la concurrence a été lancé le 29 mai 2008 et les offres finales des quatre groupements sélectionnés ont été remises le 30 mai 2009.

En plus d'un engagement de l'État d'apporter au projet une subvention de 9 M€ dans le cadre du CPER 2007-2013, la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a offert un terrain sur la commune de Montigny-le-Bretonneux ainsi qu'une subvention de 6 M€. Le département des Yvelines a de son côté décidé d'attribuer 7 M€ à la construction. Au total, 22 M€ de subventions seront ainsi apportées à ce projet.

Le montant de l'investissement s'élevait initialement à 42,2 M€ HT auquel il convient d'ajouter la prévision d'actualisation de prix jusqu'à la livraison pour un montant de 1,6 M€, et une évaluation du dédit maximum envisageable de 2,4 M€, soit un maximum à financer de 46,2 M€ HT. Compte tenu des participations de l'État et des collectivités territoriales, le montant à financer s'élève à 24,2 M€ HT. A ce montant, hors taxe, s'ajoute la TVA à hauteur de 4,7 M€, soit un montant total de 28,9 M€ TTC, avec un loyer annuel de 3,8 M€ TTC (valeur mai 2009). Une convention de financement assure à l'université la prise en charge de ces dépenses par l'État, à l'exception de frais d'exploitation qui resteront à sa charge.

(en millions d'euros)

	Années antérieures		2009		2010	
	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation
<i>Autorisations d'engagement</i> Crédits de paiement						
Investissement			27	29		
Fonctionnement						
Financement						

### CONTRAT DE PARTENARIAT / MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (MNHN)

Un quatrième contrat a été signé le 24 février 2010 pour la rénovation du parc zoologique de Paris, communément appelé Zoo de Vincennes, par le **Muséum national d'histoire naturelle**. Installé en 1931, le Zoo s'étend sur 15 hectares et nécessite une véritable réhabilitation. Le projet comprend la conception et la réalisation d'un ensemble de 5 biozones, une 6<sup>e</sup> étant prévue ultérieurement. L'échéancier comporte 19 mois pour l'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires, 27 mois de travaux suivis d'une phase d'exploitation de 25 ans. Le projet, évalué à 150 millions d'euros, est principalement financé par les ressources issues de l'exploitation du parc. L'État intervient exclusivement par une subvention forfaitaire de 30 M€ qui sera versée au fur et à mesure du déroulement de l'opération, de 2011 à 2013.

(en millions d'euros)

	Années antérieures		2009		2010	
	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation
<i>Autorisations d'engagement</i> Crédits de paiement						
Investissement					30	30
Fonctionnement						
Financement						

### CONTRAT DE PARTENARIAT / PROGRAMMATION INDICATIVE DES AUTRES PROJETS

D'autres projets sont actuellement en cours de développement.

Le plus avancé est le projet de restructuration et de rénovation du campus du Mirail pour l'Université Toulouse II : après avoir obtenu un avis favorable de la MAPP, le dossier de consultation des candidats est en cours de finalisation pour un contrat d'un coût d'investissement prévisionnel de l'ordre de 200 M€. Cette université a obtenu en 2009 et 2010 des crédits d'ingénierie retracés dans le tableau ci-dessous pour entreprendre la réalisation de son projet. Le contrat devrait être signé en 2012.

En outre, douze projets initiés en 2008, au titre des opérations campus (2), campus innovant (4) et prometteur (5) sont en phase de programmation. :

- Le projet campus de Lorraine, auquel il est prévu d'allouer 90 M€ incluant les études et les frais de construction ;
- Le projet campus de Lille, pour 110 M€, incluant les études, les frais de construction et les provisions de renouvellement/gros entretien ;
- Cergy-Pontoise, Dijon, Le Havre et Valenciennes, projets de campus innovant auxquels il est prévu d'allouer des moyens permettant la réalisation d'ouvrages, de travaux ou d'équipements à hauteur d'un investissement d'un montant maximum de 20 M€ ;
- Bretagne, Clermont-Ferrand, Nantes et Nice, projets de campus prometteur auxquels il est prévu d'allouer des moyens permettant la réalisation d'ouvrages, de travaux ou d'équipements à hauteur d'un investissement d'un montant maximum de 30 M€ ;
- Le projet campus prometteur de Paris-Est, pour 50 M€.

Les coûts d'ingénierie et de procédures liés à la préparation de ces opérations ont été jusqu'à présent assurés à partir de crédits du programme 315 (plan de relance).

(en millions d'euros)

	Années antérieures		2009		2010	
	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation
<i>Autorisations d'engagement</i> Crédits de paiement						
Investissement						
Fonctionnement			1 0	1 0	1	1
Financement						

## CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

### Crédits de paiement génération CPER 2000-2006

Action	CP 2010		CP sur engagements à couvrir après 2010	
	Prévision	Consommation	Prévision	Prévision actualisée
Immobilier 14	67 250 000	67 250 000	107 197 861	92 500 000
<b>Total</b>	<b>67 250 000</b>	<b>67 250 000</b>	<b>107 197 861</b>	<b>92 500 000</b>

### Génération CPER 2007-2013

Action	PAP 2010	Prévision 2010		Consommation 2010	
	Rappel du montant initial	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale 12	138 900 000	18 500 000	18 500 000	18 500 000	18 500 000
Immobilier 14	1 928 000 000	277 000 000	203 665 000	258 000 000	210 610 000
<b>Total</b>	<b>2 066 900 000</b>	<b>295 500 000</b>	<b>222 165 000</b>	<b>276 500 000</b>	<b>229 110 000</b>

### Consommation 2010 (synthèse)

Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
276 500 000	296 360 000

### Contrats de plan État Régions 2000-2006

L'enveloppe que l'État a consacrée au volet « enseignement supérieur » des CPER 2000-2006 s'est élevée en autorisations d'engagement à 80,4 % (1 757,1 M€) du montant ajusté à mi-parcours (2 185,1 M€). Compte tenu des ouvertures et des annulations de crédits de paiement (CP) depuis l'origine des CPER, le montant des mandatements fin 2010 est évalué à 1 664,6 M€ et le montant des CP restant à ouvrir à partir de 2011 à 92,5 M€.

### Contrats de projets État Régions 2007-2013

Le renforcement de l'effort en faveur de la recherche et des structures d'enseignement supérieur constitue une thématique prioritaire de l'axe « compétitivité et attractivité des territoires » dans les contrats de projets État-Régions 2007-2013 et dans la poursuite des contrats de développement universitaire des collectivités d'outre-mer.

Le volet Enseignement supérieur des CPER 2007-2013 dont la priorité est de moderniser les structures d'enseignement supérieur par la mise au standard international de l'immobilier universitaire est d'un montant de 2 122,9 M€, répartis entre 1 928,0 M€ sur le programme 150 et 194,9 M€ sur le programme 231. Son objectif se traduit par :

- des mises en sécurité lourdes et des réhabilitations de bâtiments existants - des constructions ou extensions de locaux accueillant des laboratoires de recherche ou des écoles doctorales, notamment à travers les pôles de compétitivité ;
- l'amélioration et le développement de l'offre de logements en faveur des étudiants.

Depuis 2008, les financements de l'État sont inscrits à la fois sur le présent programme mais également sur le programme 231 pour les opérations relevant de la vie étudiante (logements étudiants).

En 2010, le montant délégué sur le programme 150, hors fonds de concours, s'élève à 258,00 M€ en AE et 210,6 M€ en CP; au total de 2007 à 2010, 987,92 M€ d'AE ont ainsi été mises en place et 502,9 M€ de CP mandatés sur le programme 150.

Le taux d'exécution global en AE des CPER 2007-2013 comprenant les crédits des P150 et 231 et ceux mis en place sur le CAS immobilier (16,7 M€ au total) est de 50,54 % (1 072,9 M€ d'autorisations d'engagement), ce qui représente environ 3,5 années théoriques.

**COÛTS SYNTHÉTIQUES TRANSVERSAUX****AUTRES COÛTS SYNTHÉTIQUES****TRANSFERTS DE COMPÉTENCE ENTRE L'ÉTAT ET SES OPÉRATEURS****Les universités ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies (RCE)**

En 2009, une première vague de 18 établissements comprenant 17 universités et une université de technologie a accédé aux responsabilités et compétences élargies. L'année 2010 a été marquée par l'accès à l'autonomie de 38 établissements supplémentaires : 33 universités, 2 écoles normales supérieures (après regroupement des ENS lyonnaises) et 3 instituts nationaux polytechniques.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, ces 56 établissements gèrent donc la masse salariale de tous leurs personnels, y compris ceux dont la rémunération relevait antérieurement du titre 2 du budget de l'État.

**Les contrats doctoraux et les allocataires de recherche**

Afin d'encourager la formation à la recherche et par la recherche des diplômés de l'enseignement supérieur au niveau du doctorat et de faciliter leur orientation tant vers les activités de recherche que vers d'autres activités de l'économie, de l'enseignement et de la culture, le décret du 23 avril 2009 a ouvert la possibilité pour les établissements publics de recruter des étudiants inscrits en vue de la préparation d'un doctorat par un contrat dénommé « contrat doctoral ».

Le service du doctorant contractuel peut être exclusivement consacré aux activités de recherche liées à la préparation du doctorat ou inclure, outre ces activités de recherche, un service annuel égal au sixième de la durée annuelle de travail effectif fixée par le décret et consacré aux activités suivantes :

- enseignement dans le cadre d'une équipe pédagogique, pour un service égal au plus au tiers du service annuel d'enseignement de référence des enseignants-chercheurs ;
- diffusion de l'information scientifique et technique ;
- valorisation des résultats de la recherche scientifique et technique ;
- missions d'expertise effectuées dans une entreprise, une collectivité territoriale, une administration, un établissement public, une association ou une fondation.

La mise en place du contrat doctoral a induit, pour les universités n'ayant pas accédé aux responsabilités et compétences élargies, un transfert du titre 2 vers le titre 3 des crédits destinés à rémunérer les contrats doctoraux renouvelés à la rentrée 2010. Pour les universités qui ont accédé aux responsabilités et compétences élargies au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le montant transféré a couvert la totalité des crédits de rémunération des contrats doctoraux non encore transférés à cette date. Ce dispositif de transfert, initié en 2009, s'achèvera à la rentrée 2011.

**Crédits de masse salariale versés aux établissements en catégorie 32**

Le montant de masse salariale exécuté sur le titre 3 pour ces établissements y compris allocataires de recherche et contrats doctoraux s'est élevé à 5 801,3 M€ en 2010, dont 5 661,8 M€ issus de transferts de titre 2 vers le titre 3 en LFI (2 031,1 M€ en LFI 2009 + 3 630,7 M€ en flux de LFI 2010) auxquels s'ajoutent les crédits déjà imputés sur le titre 3.

Le montant notifié aux établissements au titre des dépenses de rémunération principale s'élève à 3 176,59 M€. Le montant notifié au titre des cotisations sociales s'élève à 2 272,4 M€ dont 1 688,50 M€ au titre du CAS pensions.

**SYSTÈME DE RÉPARTITION DES MOYENS « SYMPA » S'APPLIQUE DEPUIS 2009 UNIVERSITÉS ET AUX ÉCOLES D'INGÉNIEURS**

La mise en œuvre de la LRU s'est accompagnée de l'application, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, d'un nouveau système de répartition des moyens dénommé « SYMPA », pour SYStème d'allocation des Moyens à la Performance et à l'Activité. Celui-ci permet de répartir les moyens fixés en crédits et en emplois par la loi de finances en tenant compte de l'activité et des performances des établissements.

Si les grands principes de ce système innovant demeurent inchangés en 2010, le premier bilan de sa mise en œuvre en 2009 a conclu à la nécessité de quelques adaptations qui ont été effectuées en 2010.

## Un système fondé sur 3 principes

*Premier principe : le système de répartition des moyens aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche est simple, global et transparent*

Les crédits sont répartis sur la base des moyens inscrits au budget et non plus en référence à une dotation théorique. Un nombre restreint de critères est pris en compte pour le calcul ce qui garantit la lisibilité du dispositif de financement. Le système de répartition des moyens intègre l'ensemble de la politique universitaire : le volet recherche est intégré, ainsi que toutes les composantes de l'université.

Il s'agit d'un mode de répartition, qui ne préjuge en rien de l'utilisation des moyens qui sera faite par les établissements. La globalisation des moyens constitue une condition de l'exercice même de leur autonomie.

Le nouveau mode de financement est transparent : les principes de calcul sont publics, les données servant à ces calculs ainsi que la dotation calculée par établissement sont partagées avec les établissements et retracées dans des documents d'information (fiches explicatives des résultats du modèle).

*Deuxième principe : le dispositif permet de financer équitablement chacune des missions de service public dévolues aux établissements*

Compte tenu des missions de service public assignées aux établissements, la majeure partie du financement est un financement à l'activité. Celui-ci représente 80 % des moyens qui leur sont dédiés.

Sur cette partie, l'équité commande que pour une activité équivalente, le financement soit identique. Cette exigence implique une correcte appréciation de l'activité. C'est pourquoi, pour la formation, l'essentiel des crédits est alloué aux universités en fonction du nombre d'étudiants présents aux examens, et pour la recherche, la répartition est fondée sur le nombre d'enseignants-chercheurs produisant, tels que déterminés par l'AERES, rémunérés par l'établissement, et pondérés selon les domaines de recherche.

*Troisième principe : le financement du système universitaire valorise la performance*

Depuis 2009, 20 % des crédits globaux (crédits de fonctionnement, emplois et masse salariale associée) sont alloués en fonction de la performance des établissements, contre 3 % auparavant. Pour la licence, la part des moyens allouée à la performance représente 5 %, pour le master 20 % et pour la recherche 37 %.

Le système repose par ailleurs sur un renouvellement des critères de performance qui cherche à combiner différents aspects de la performance. En matière de formation, la performance est appréciée par la prise en compte de la valeur ajoutée des établissements à la réussite des étudiants en licence et au DUT ainsi que le nombre de diplômés de master. Les critères de la performance en matière de recherche sont la cotation des unités de recherche effectuée par l'AERES ainsi que le nombre de doctorats délivrés dans l'année.

La culture du résultat est donc au cœur du système de répartition des moyens.

## Les adaptations apportées au système de répartition des moyens en 2010

Le bilan de la mise en œuvre du nouveau système de répartition en 2009, issu du rapport d'information du Sénat rendu en juillet 2009 et de la concertation conduite par le ministère avec les présidents d'université, a montré la nécessité des adaptations suivantes qui ont été faites en 2010 :

- **adoption d'un nouveau calibrage des enveloppes relatives à la formation** plus conforme aux charges d'enseignement constatées dans les niveaux licence et master ;
- **modification des coefficients de pondération des formations** de DUT et d'ingénieurs pour prendre en compte la charge réelle d'enseignement de ces différentes formations. Les pondérations des formations de licences, de masters et d'IUFM, de sciences humaines et sociales et droit, économie, gestion ont également été ajustées ;
- **surpondération des 10 000 premiers étudiants présents** afin de garantir un niveau de fonctionnement de base à tous les établissements, en particulier ceux qui accueillent peu d'étudiants ;
- **introduction d'un indicateur de « valeur ajoutée de la réussite au DUT »** pour retracer la performance intrinsèque des DUT aux côtés de l'indicateur « valeur ajoutée de la réussite en licence » ;
- **prise en compte de la performance des écoles doctorales** par le nombre de doctorats délivrés dans l'année ;

- **traitement plus équitable des services interuniversitaires**, par la prise en compte par le système de répartition de la charge que représentent ces services mutualisés lorsque cette charge est assumée par un seul établissement pour un ensemble de bénéficiaires.

**De plus, les données destinées à alimenter le système de répartition ont été actualisées et surtout fiabilisées** par des échanges avec les établissements qui ont permis de s'assurer de leur pertinence avant le calcul des dotations 2010.

### **La répartition des moyens fixés en crédits et en emplois par la loi de finances**

Le système de répartition « SYMPA » ainsi ajusté, actualisé et fiabilisé a réparti les emplois et les crédits fixés par la loi de finances 2010 aux universités et aux écoles d'ingénieurs en fonction de leur activité et de leurs performances.

Les emplois répartis par SYMPA comprennent les emplois de titulaires enseignants-chercheurs, enseignants et personnels administratifs et techniques (BIATOSS) délégués aux établissements et financés directement par l'État sur le Titre 2 de son budget (rémunérations et charges sociales) ou financés directement par lui avant passage aux responsabilités et compétences élargies. Le nombre d'emplois de titulaires retenu pour les calculs 2010 est celui constaté à la rentrée 2009-2010.

En 2010, 128 390 emplois ont été intégrés dans le périmètre « SYMPA », dont 119 174 pour les universités et 9 216 pour les écoles d'ingénieurs.

Les crédits répartis par le système comprennent l'équivalent de la totalité des moyens précédemment dédiés à la dotation globale de fonctionnement (DGF) et à la dotation contractualisée. Contrairement au modèle SANREMO qui l'a précédé, le nouveau système d'allocation des moyens prend en compte les moyens dédiés à la recherche universitaire et considère l'université avec toutes ses composantes.

Le périmètre du système SYMPA inclut d'autre part les crédits de la prime d'excellence scientifique (PES), exprime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) payée jusqu'en 2009 directement par l'État. Il englobe aussi les crédits dédiés aux contrats doctoraux et aux allocataires de recherche attribués dans le cadre d'un contrat d'établissement.

Il comprend enfin les moyens supplémentaires accordés par la loi de finances au Plan Licence, ainsi que des crédits supplémentaires accompagnant la mise en place du nouveau système de répartition des moyens.

Dans la mesure où toutes les universités n'ont pas encore accédé aux responsabilités et compétences élargies, le modèle gère encore séparément les emplois et les crédits. L'établissement se voit donc attribuer distinctement des emplois et des crédits. Pour l'instant, la masse salariale dite « de titre 2 » qui correspond à la rémunération des personnels titulaires (enseignants-chercheurs, enseignants, BIATOSS) n'est donc pas traitée par le modèle.

Outre cette masse salariale, d'autres crédits ne sont pas répartis par le système SYMPA car ils répondent à des logiques spécifiques : crédits de mise en sécurité et d'accessibilité ; allocations de recherche non contractualisées (allocations sur thématiques prioritaires, de coopération internationale, pour l'accueil de normaliens ou de polytechniciens) ; enveloppe performance négociée dans le cadre du renouvellement du contrat d'établissement ; actions spécifiques diverses. Ces crédits continuent donc d'être notifiés spécifiquement et s'ajoutent aux crédits répartis par le système SYMPA.

En 2010, le système SYMPA a réparti 102,1 M€ de mesures nouvelles pour les universités et 10,6 M€ de mesures nouvelles pour les écoles d'ingénieurs et a traité un montant total de crédits de l'ordre de 2 130 M€ au titre du programme 150. Ces montants comprennent les contrats doctoraux et allocataires de recherche, évalués en année pleine et selon la date de leur transfert effectif, ainsi que la PES (ex-PEDR).

Ce système a permis d'opérer un rééquilibrage des dotations des établissements d'une ampleur significative. En 2010, leurs dotations ont augmenté en moyenne de 6 % par rapport à 2009, avec des hausses atteignant jusqu'à 12 %.

Sur la période 2007 à 2010, la progression moyenne des crédits alloués aux établissements est d'environ 20 %.

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2010 (**)									
12 731 181 723									
9 376 884 579									
AE non affectées au 31/12/2010									
333 557 235									
333 170 881									
AE affectées non engagées au 31/12/2010 (*)						CP ouverts en 2010 (**)			
109 625 911						12 307 588 909			
109 625 911						8 953 291 765			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009 (1)	AE engagées en 2010 (2)	Écart entre AE LR et AE RAP (3)	<b>Total des engagements réalisés au 31/12/2010</b> (4) = (1)+(2)+(3)	CP consommés en 2010 sur engagements antérieurs à 2010 (5) = (7) - (6)	CP consommés en 2010 sur engagements 2010 (6)	<b>Total des CP consommés en 2010</b> (7)	<b>Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2010</b> (8) = (4) - (7)		
890 720 895	12 287 998 577	0	<b>13 178 719 472</b>	425 660 593	11 834 173 148	<b>12 259 833 741</b>	<b>918 885 731</b>		
<i>890 720 895</i>	<i>8 967 887 787</i>	<i>0</i>	<b><i>9 858 608 682</i></b>	<i>425 660 593</i>	<i>8 514 062 358</i>	<b><i>8 939 722 951</i></b>	<b><i>918 885 731</i></b>		
AE reportées sur 2011						CP reportés sur 2011			
444 996 791						49 568 814			

N.B. : les montants *en italiques* correspondent aux montants hors T2.

(\*) Il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires + FDC/ADP.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

Le solde des engagements non couverts par les crédits de paiement au 31/12/2010 présente un montant de 918,89 M€ qui résulte :

- du montant des engagements réalisés au 31/12/2010 hors titre 2 : 9 858,61 M€ ;
- du total des CP consommés en 2010 hors titre 2 : 8 939,72 M€.

Ce solde, qui correspond essentiellement à des dépenses relevant de l'action « immobilier », se décompose de la façon suivante :

- 452,15 M€ pour les opérations de construction et/ou restructuration inscrites dans les contrats État-régions (CPER) dont 92,5 M€ pour celles relevant des contrats de plan 2000-2006 et le solde pour celles des contrats de projets 2007-2013,
- 274,23 M€ au titre des contrats de partenariat public-privé (280,86 M€ d'AE engagées pour une couverture en CP de 6,63 M€ au 31/12/2010),
- 86,05 M€ correspondant aux opérations hors CPER comme le relogement de la MSH Paris, l'EHESS et l'EPHE dans le bâtiment « le France » à Paris, l'installation d'activités de l'INHA dans le quadrilatère Richelieu ou la réalisation des contrats triennaux « Strasbourg ville européenne »,



- 104,00 M€ pour le désamiantage et de la restructuration du campus de Jussieu (1 268,65 M€ d'AE mises en place et 1 164,65 M€ de CP versés au 31/12/2010),
- 2,46 M€ au titre de la mise en sécurité qui correspond au besoin en couverture de CP d'une AE ouverte au titre du plan d'urgence 2005 pour la MSH Paris.

Note : l'écart entre les engagements sur années antérieures non couvertes par des paiements au 31/12/2009 renseignés au PAP 2011 et ceux figurant dans le RAP 2010 s'explique par un toilettage des données des systèmes d'information au moment de la bascule dans Chorus effectué après la publication du PAP 2011.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	745 194 484	2 007 304 762	<b>2 752 499 246</b>	828 440 994	1 857 741 488	<b>2 686 182 482</b>
Crédits de paiement	745 194 484	2 007 304 762	<b>2 752 499 246</b>	828 440 994	1 877 498 529	<b>2 705 939 523</b>

## EFFECTIFS

Enseignants du 1er degré	14
Enseignants du 2nd degré	2 849
Enseignants stagiaires (élèves des ENS)	0
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	6 679
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	7
Personnels d'encadrement	23
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	2 243
Personnels des bibliothèques et des musées	14
<b>Total en ETPT</b>	<b>11 829</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-12 739 189		753 013
Subventions pour charges de service public	2 006 444 762	1 874 924 761	2 006 444 762	1 874 931 764
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>860 000</i>		<i>860 000</i>	

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

**0,75 M€ en AE et CP** ont été consommés de la façon suivante :

- 0,34 M€ en AE et CP par les rectorats au titre de l'action sociale, des frais médicaux encore à leur charge pour les établissements n'ayant pas accédé aux responsabilités et compétences élargies, des frais induits par les examens et concours et des crédits du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).
- 0,32 M€ en AE et CP pour l'organisation des examens et concours mise en œuvre par le service inter académique des examens et concours (SIEC);
- 0,09 M€ en AE et CP pour le financement du pôle d'enseignement supérieur de Mayotte.

Concernant le montant résiduel négatif en **AE de -12 739 189 €** (-13 432 202 € + la couverture en AE des 753 013 € consommés en CP) apparaissant dans les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel, une explication technique globale est présentée dans la partie consacrée aux modifications impactant la nature des dépenses hors personnel dans les éléments transversaux de la partie justification au premier euro. Ce montant

comprend notamment un mouvement de réimputation de 5 508 194 € sur des dépenses d'opérations financières de l'action 1 (Voir ci-dessous).

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

**Le total des dépenses s'élève à 1 875,0 M€ en AE et CP**

**Les crédits de masse salariale liés à l'accession des établissements aux responsabilités et compétences élargies, incluant les contrats doctoraux et les primes d'excellence scientifique (PES), s'élèvent à 1 242,5 M€ en AE et CP** pour les universités.

### Les autres crédits de fonctionnement

**632,5 M€ en AE et CP** ont été consacrés aux crédits de fonctionnement hors masse salariale transférée des opérateurs du P150.

*a- le fonctionnement des établissements dont la dotation est calculée par le modèle d'allocation des moyens (Hors PES)*

**609,4 M€ en AE et CP** ont été attribués aux universités, incluant les crédits destinés à soutenir le Plan pluriannuel pour la réussite en licence, lancé fin 2007, pour la période 2008-2012. Appelé à monter en puissance, ce Plan représente un effort cumulé sur 5 ans de 730 M€ : 35,4 M€ ont été attribués en 2008, 103,3 M€ en 2009 et **169,7 M€ en 2010** dont 5 M€ ont permis de financer des actions destinées à favoriser l'accueil des bacheliers technologiques dans les IUT décrites ci-après dans le paragraphe consacré aux actions spécifiques (point c).

Celui-ci mobilise des moyens importants autour de trois grands objectifs :

- faire de la licence un diplôme national qualifiant, à la fois pour l'insertion professionnelle et pour la poursuite d'études ;
- réduire fortement le taux d'échec en première année de licence ;
- contribuer à atteindre l'objectif visant à porter 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur.

Le bilan qualitatif des mesures mises en œuvre est pris en compte dans l'élaboration des contrats quadriennaux passés entre l'État et les établissements.

*b- le fonctionnement des établissements « hors modèle »*

**Une dotation de 2,8 M€ en AE et CP** a été consacrée au fonctionnement notamment des grands établissements ou autres établissements non couverts par le modèle d'allocation des moyens :

2 M€ ont été versés à l'Université de Corse pour son fonctionnement.

Le solde a permis notamment de financer le fonctionnement des établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche comme le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) ou l'Université de technologie en sciences des organisations et de la décision de Paris-Dauphine (UT Dauphine).

*c- les actions spécifiques*

**20,3 M€ en AE et CP** ont été répartis de la façon suivante :

- 5,1 M€ pour le renforcement du dispositif pour l'accueil des baccalauréats professionnels et technologiques du plan pour la réussite en Licence ;
- 0,6 M€ destinés au financement de l'ouverture de nouveaux départements des instituts universitaires de technologie (IUT) ;
- 14,3 M€ destinés au remboursement des charges salariales sur les heures complémentaires, en application de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA) ;
- 0,2 M€ pour l'accompagnement préparatoire des établissements d'enseignement supérieur ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies au 1er janvier 2011 ;
- 0,1 M€ d'actions divers notamment pour l'interuniversitaire d'études et de cultures Juives d'Aix Marseille II et le fonctionnement du Deug de SUAPS de Font-Romeu.

### ■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		-10 140 310		46 104

**0,05 M€ en AE et CP** ont été consommés notamment au titre du nouveau pôle universitaire de Mayotte.

Le montant résiduel négatif en AE de 10 186 414 € (-10 140 310 + la couverture en AE des 46 104 € en CP – ci-dessus-) est expliqué dans la partie consacrée à l'analyse des écarts entre LFI et crédits consommés dans les éléments transversaux de la JPE.

### ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux collectivités territoriales		50 183		50 183
Transferts aux autres collectivités		137 849		133 429

#### TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La dépense de **0,05 M€ en AE et CP** correspond à des frais d'organisation d'exams et concours de 1<sup>er</sup> cycle de formations supérieures engagés par le SIEC.

#### TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

0,14 M€ en AE et CP a été versé aux PRES.

### ■ DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dotations en fonds propres		5 508 194		1 584 036

Le montant inscrit en AE n'indique pas une réelle consommation d'AE mais correspond à un mouvement de réimputation d'un dossier antérieur à 2010, sur un BOP régional, basculé par erreur dans les dépenses de fonctionnement (Cf. infra).

La consommation de CP correspond à des paiements sur engagements juridiques (EJ) de catégorie 72, antérieurs à 2010, relevant initialement de l'action 14 mais imputés sur l'action 1 lors de la bascule du programme 150 dans Chorus au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## ACTION n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	671 777 977	1 521 197 468	<b>2 192 975 445</b>	659 198 439	1 575 727 809	<b>2 234 926 248</b>
Crédits de paiement	671 777 977	1 521 197 468	<b>2 192 975 445</b>	659 198 439	1 596 777 273	<b>2 255 975 712</b>

## EFFECTIFS

Enseignants du 1er degré	172
Enseignants du 2nd degré	2 090
Enseignants stagiaires (élèves des ENS)	0
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	5 081
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	67
Personnels d'encadrement	45
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	2 017
Personnels des bibliothèques et des musées	97
<b>Total en ETPT</b>	<b>9 569</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 189 679		1 340 094
Subventions pour charges de service public	1 520 657 468	1 593 006 249	1 520 657 468	1 593 006 258
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>540 000</i>		<i>540 000</i>	

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Sur les crédits 2010, **1,34 M€ en AE et CP** ont été consommés de la façon suivante :

- **1,04 M€** correspondent aux dépenses engagées et payées par le SIEC pour organiser les examens et concours du niveau Master,
- **0,16 M€** ont été dépensés en AE et CP par les rectorats au titre de l'action sociale et des frais médicaux encore à leur charge pour les établissements n'ayant pas accédé aux responsabilités et compétences élargies, des frais induits par les examens et concours et du FIPHFP.
- **0,14 M€** ont été dépensés en AE et CP sur BOP locaux au titre de frais connexes à des opérations de construction.

Concernant les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel, la consommation réelle 2010 d'AE s'est élevée à 1 340 094 € à l'identique des CP. Le montant qui apparaît dans le tableau de consommation de l'action 02 s'explique par un montant négatif en AE de -150 415 €. L'explication technique globale de cette consommation négative est présentée dans la partie consacrée aux modifications impactant la nature des dépenses hors personnel dans les éléments transversaux de la partie justification au premier euro.

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

**Le total des dépenses s'élève à 1 593,0 M€ en AE et CP.**

**Les crédits de masse salariale liés à l'accession des établissements aux responsabilités et compétences élargies, incluant les contrats doctoraux et les primes d'excellence scientifique (PES), s'élèvent à 1 106,2 M€ en AE et en CP.**

## Les autres crédits de fonctionnement

**486,8 M€ en AE et en CP** ont été consacrés aux crédits de fonctionnement hors masse salariale transférée des opérateurs du P150.

*a- le fonctionnement des établissements dont la dotation est calculée par le modèle d'allocation des moyens (hors PES)*

**367,6 M€** ont été attribués à ce titre, dont 72 % aux universités et 28 % aux écoles d'ingénieurs.

*b- le fonctionnement des établissements « hors modèle »*

Une dotation de **104,8 M€** a été consacrée au fonctionnement des grands établissements ou autres établissements non couverts par le modèle d'allocation des moyens :

- 56,7 %, soit 59,5 M€, de ces crédits financent le fonctionnement des instituts d'études politiques dont 52,8 M€ pour la fondation nationale des sciences politiques.
- 23,7 %, soit 25 M€, de ces crédits financent le fonctionnement des établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche dont 13,2 M€ pour le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), 4,9 M€ pour l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) et 3,9 M€ pour l'université des technologies en sciences des organisations et de la décision de Paris-Dauphine (UT Dauphine).
- 7,5 %, soit 7,9 M€, de ces crédits, financent le fonctionnement des écoles d'ingénieurs hors modèle dont 7,6 M€ en AE et en CP pour l'école supérieure d'électricité (SUPELEC).
- 7,4 %, soit 7,8 M€, de ces crédits financent le fonctionnement des écoles normales supérieures (ENS).
- 2 %, soit 2,3 M€, financent essentiellement les 4 IUFM non intégrés à une université à ce jour (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Pacifique) et l'université de Corse.

Les 2,3 M€ restants permettent de contribuer au financement du fonctionnement d'une quinzaine d'établissements (INHA, Institut physique du globe, les Observatoires) et opérateurs secondaires du P150 tel que le Collège de France, l'École des hautes études en santé publique ou l'Institut de France.

*c- les actions spécifiques*

**14,4 M€ en AE et en CP** d'actions spécifiques ont été répartis de la façon suivante :

- 14,2 M€ sont consacrés au financement des indemnités de stage et des frais de déplacement des stagiaires IUFM ;
- 0,2 M€ consacrés au fonctionnement des centres de formation des conseillers d'orientation psychologues.

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		-11 259 008		581 365

En CP, la consommation à hauteur de **0,58 M€** couvre des restes à payer sur EJ antérieurs à 2010 imputés sur l'action 01 au titre d'opérations d'investissement locales.

Le montant négatif en AE (-11 259 008 €) est expliqué dans la partie consacrée à l'analyse des écarts entre LFI et crédits consommés dans les éléments transversaux de la JPE.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		1 840 125		1 849 556

### TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

La dépense de **1,8 M€ en AE et CP** correspond aux crédits alloués au Groupement d'Intérêt Public pour la Coordination Nationale de la Formation en Micro et nanoélectronique (GIP CNFM) et aux PRES.

## DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dotations en fonds propres		-9 049 236		0

Le montant négatif en AE (-9 049 236 €) est expliqué dans la partie consacrée à l'analyse des écarts entre LFI et crédits consommés dans les éléments transversaux de la JPE.

### ACTION n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	61 684 609	269 690 466	<b>331 375 075</b>	58 716 787	419 734 913	<b>478 451 700</b>
Crédits de paiement	61 684 609	269 690 466	<b>331 375 075</b>	58 716 787	419 684 747	<b>478 401 534</b>

### EFFECTIFS

Enseignants du 1er degré	0
Enseignants du 2nd degré	20
Enseignants stagiaires (élèves des ENS)	0
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	565
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	0
Personnels d'encadrement	14
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	252
Personnels des bibliothèques et des musées	1
<b>Total en ETPT</b>	<b>852</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		203 824		153 658
Subventions pour charges de service public	263 827 373	412 934 658	263 827 373	412 934 658

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

**0,2 M€ en AE et 0,15 M€ en CP :**

- 0,16 M€ en AE et 0,1 M€ en CP au titre des crédits de fonctionnement du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) ;
- 0,03 M€ en AE et CP au titre de crédits alloués au Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS).

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

**Le total des dépenses s'élève à 412,9 M€ en AE et CP.**

**Les crédits de masse salariale liés à l'accession des établissements aux responsabilités et compétences élargies, incluant les contrats doctoraux et les primes d'excellence scientifique (PES), s'élèvent à 348,0 M€ en AE et CP.**

**Les autres crédits de fonctionnement**

**65 M€ en AE et en CP** ont été consacrés aux crédits de fonctionnement hors masse salariale transférée des opérateurs du P150.

*a- le fonctionnement des établissements dont la dotation est calculée par le modèle d'allocation des moyens (hors PES et hors contrats doctoraux):*

**58,8 M€ en AE et en CP** ont été attribués à ce titre, dont 91 % aux universités et 9 % aux écoles d'ingénieurs.

*b- le fonctionnement des établissements « hors modèle »*

**Une dotation de 5,9 M€ en AE et en CP** a été consacrée au fonctionnement des grands établissements ou autres établissements non couverts par le modèle d'allocation des moyens :

- **33 %, soit 2,0 M€**, de ces crédits financent le fonctionnement des écoles normales supérieures ;
- **23 %, soit 1,3 M€**, de ces crédits financent le fonctionnement des établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche dont l'université de technologie en sciences des organisations et de la décision de Paris-Dauphine, l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) ;
- **16 %, soit 1 M€**, permettent de financer le fonctionnement d'établissements à vocation principale de recherche et des opérateurs secondaires du programme, comme l'Observatoire de Paris et l'Institut National d'Histoire de l'art ou le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) ;
- **9 % soit 0,5 M€** de ces crédits financent le fonctionnement d'opérateurs secondaires du programme dont l'École des hautes études en santé publique, le GIP Grenoble université, l'École Polytechnique ou le Collège de France ;
- **8 %, soit 0,5 M€**, de ces crédits financent le fonctionnement des écoles françaises à l'étranger (EFE) ;
- **7 %, soit 0,4 M€**, de ces crédits financent le fonctionnement des instituts d'études politiques (IEP) ;
- **3 %, soit 0,2 M€**, de ces crédits, financent le fonctionnement des écoles d'ingénieurs hors modèle notamment l'école supérieure d'électricité (SUPELEC) et IOTA.



*c- Les actions spécifiques*

**0,3 M€** sont consacrées au financement des doctorales, séminaires destinés à favoriser l'insertion professionnelle des doctorants.

## ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		893 411		893 411
Transferts aux autres collectivités	5 863 093	5 703 020	5 863 093	5 703 020

### TRANSFERTS AUX MÉNAGES

**0,9 M€ en AE et CP** ont été versés au CNOUS pour la gestion des bourses Lavoisier alloués aux doctorants français en poste à l'Institut universitaire européen de Florence (IUEF).

### TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

**5,7 M€ en AE et CP** ont été consommés de la façon suivante :

4,7 M€ ont été versés au titre de la participation française au fonctionnement de l'Institut universitaire européen de Florence (IUEF)

0,3 M€ en AE et en CP sont destinés à l'association Bernard Gregory pour la prise en charge de missions ayant trait à l'insertion professionnelle en entreprise des jeunes docteurs de toutes disciplines.

0,7 M€ en AE et CP ont été versés aux PRES.

## ACTION n° 04 : Établissements d'enseignement privés

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		67 405 852	<b>67 405 852</b>		66 959 196	<b>66 959 196</b>
Crédits de paiement		67 405 852	<b>67 405 852</b>		66 959 196	<b>66 959 196</b>

## EFFECTIFS

Enseignants du 1er degré	0
Enseignants du 2nd degré	0
Enseignants stagiaires (élèves des ENS)	0
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	0
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	0
Personnels d'encadrement	0
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	0
Personnels des bibliothèques et des musées	0
<b>Total en ETPT</b>	<b>0</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	67 405 852	66 959 196	67 405 852	66 959 196

Au titre de l'exercice budgétaire 2010, 64 associations «loi 1901» qui gèrent des établissements d'enseignement supérieur privés, pour la scolarité de 59 585 étudiants inscrits en 2009-2010 (soit environ 2,5% des effectifs des étudiants de l'enseignement supérieur), ont bénéficié d'une subvention de l'État. Ces subventions constituent un soutien à leur contribution au service public de l'enseignement supérieur.

Sur les **66,96 M€ en AE et en CP** de crédits distribués en 2010, la part/étudiant par fédération a été la suivante :

- l'Union des établissements d'Enseignement Supérieur Catholique (UDESCA) : **1246 € / étudiant** (en 2009, 1230 € / étudiant), pour un montant total de **27 M€ en AE et en CP** ; en outre, **0,67 M€ en AE et CP** ont été versés à l'association FORMIRIS, pour la formation initiale des maîtres au sein des instituts catholiques ;
- la Fédération d'écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres FESIC : **1070 € / étudiant** (en 2009, 1109 € / étudiant), pour un montant total de **17,8 M€ en AE et en CP** ;
- l'Union des Grandes Écoles Indépendantes UGEI : **1277 € / étudiant** (en 2009, 1225 € / étudiant) pour un montant total de **15,2 M€ en AE et en CP** dont trois établissements affiliés à cette Union, l'École spéciale de mécanique et d'électricité de Paris (ESME SUDRIA), l'École française d'électronique et d'informatique de Paris (EFREI) et l'école centrale d'électronique de Paris (ECE) pour un montant total de **1,6 M€ en AE et en CP** et trois établissements supplémentaires (l'école de management de Normandie -EMN-, l'école des métiers de l'environnement de Rennes – EME- et l'École supérieure d'ingénieurs travaux de construction -ESITC Metz), également affiliés à l'UGEI, qui ont été subventionnés pour la première fois ;
- l'Union des Nouvelles Facultés Libres (UNFL), dont l'association Pour la Promotion de l'Enseignement Libre (APPESL) : **798 € / étudiant** (en 2009, 688 € / étudiant), pour un montant total de **1,2 M€ en AE et en CP** ;
- les associations non affiliées: **780 € / étudiant** (en 2009, 810 € / étudiant), pour un montant total de **5 M€ en AE et en CP**.

L'année 2010 a marqué l'aboutissement de la démarche de contractualisation entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur privés.

En 2010, parmi les 64 associations subventionnées, 56 se sont portées volontaires pour signer un contrat pluriannuel avec l'État. Ce dispositif associe le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche Programme 150 - action 4 « Établissements d'enseignement privés » et celui de l'emploi et la formation professionnelle (Programme 103 - action 2 « Anticipation des mutations et développement de l'emploi », 7,5 M€). L'ensemble du dispositif a été piloté par la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP) dans le cadre d'un contrat de service public entre les deux ministères.

Ainsi, chaque établissement devait s'attacher à mettre en œuvre une formation ou un dispositif global de formations correspondant aux critères d'habilitation ou de visa sur la base des référentiels établis. L'accent a été mis sur la qualité de la formation dispensée et le taux d'insertion professionnelle.

Ce contrat a pour but de :

- créer les meilleures conditions possibles pour une évaluation, à échéance régulière, de la qualité des formations et de la recherche ; une attention particulière étant portée à l'insertion professionnelle des étudiants, gage de performance des établissements ;
- mesurer la contribution de chaque établissement, dans le respect de ses spécificités, aux missions de service public de l'enseignement supérieur, ainsi qu'à l'attractivité de l'enseignement supérieur français en général ;

- favoriser une meilleure inscription de chaque établissement dans les politiques de pôles et de sites qui sont mises en œuvre depuis plusieurs années.

La reconnaissance de la qualité des établissements, de leur attractivité internationale et de leur contribution aux objectifs nationaux assignés à l'enseignement supérieur a constitué un élément déterminant du financement attribué par l'État.

Les établissements feront l'objet d'une évaluation *a posteriori* par l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES).

Des indicateurs chiffrés et des cibles à atteindre au terme de la période contractuelle ont été fixés avec chaque établissement et annexés au contrat.

### ACTION n° 05 : Bibliothèques et documentation

	Prévision LFI			Réalisation			
	(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		93 742 949	270 969 446	<b>364 712 395</b>	150 668 391	271 762 315	<b>422 430 706</b>
Crédits de paiement		93 742 949	270 969 446	<b>364 712 395</b>	150 668 391	271 889 300	<b>422 557 691</b>

### EFFECTIFS

Enseignants du 1er degré	1
Enseignants du 2nd degré	41
Enseignants stagiaires (élèves des ENS)	0
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	17
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	0
Personnels d'encadrement	20
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	948
Personnels des bibliothèques et des musées	2 035
<b>Total en ETPT</b>	<b>3 062</b>

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 850 916	17 292	1 850 916	144 277
Subventions pour charges de service public	269 103 530	269 989 170	269 103 530	269 989 170

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

##### 0,02 M€ en AE et 0,1 M€ en CP :

- 0,08 M€ en AE et CP de crédits de fonctionnement courant au titre de l'Agence française de normalisation (AFNOR) ;
- 0,06 M€ en AE et en CP au titre du fonctionnement de la bibliothèque de l'Académie de médecine.

Le montant résiduel négatif en AE de -126 985 € est expliqué dans la partie consacrée à l'analyse des écarts entre LFI et crédits consommés dans les éléments transversaux de la JPE.

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

**Le total des dépenses s'élève à 270,0 M€ en AE et CP**

**Les crédits de masse salariale liés à l'accession des établissements aux responsabilités et compétences élargies, incluant les contrats doctoraux et les primes d'excellence scientifique (PES), s'élèvent à 158,0 M€ en AE et CP.**

### Les autres crédits de fonctionnement

112 M€ en AE et en CP ont été consacrés aux crédits de fonctionnement hors masse salariale transférée des opérateurs du P150.

**a- le fonctionnement des établissements** (y compris les centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) et les bibliothèques inter-universitaires (BIU) **dont la dotation est calculée par le modèle d'allocation des moyens (hors PES) :**

**87,8 M€** en AE et en CP ont été versés à 97 % aux universités et 3 % aux écoles d'ingénieurs.

### b- le fonctionnement des établissements « hors modèle »

Une dotation de **24,2 M€ en AE et CP** a été consommée à ce titre, hors modèle d'allocation des moyens. Elle se répartit de la manière suivante :

*Dotation pour la montée en charge de la Bibliothèque scientifique numérique (BSN) : 6,4 M€*

La dotation comprend la subvention aux établissements pour les groupements d'achat de ressources électroniques portés par l'ABES. La dotation de fonctionnement de l'ABES a été abondée afin de lui permettre d'assurer de nouvelles missions (conversion rétrospective des catalogues, animation du réseau du Sudoc-PS,...), ainsi que pour couvrir les charges de loyer pour de nouveaux locaux, à la suite du transfert d'emplois du ministère vers l'agence. Cette dotation se répartit ainsi :

ABES (Agence bibliographique de l'enseignement supérieur) : 4,4 M€.

PERSEE (portail d'accès aux revues scientifiques numérisées en Sciences humaines et sociales) : 0,5 M€.

Licences nationales : 1,5 M€ (1 M€ supplémentaire a été apporté par le Programme 172).

*Dotations pour les opérations et réseaux territoriaux structurants : 2,9 M€*

Les dotations au titre des CADIST (centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique) n'ont pas été retirées du modèle d'allocation des moyens. Elles le seront à compter de 2011.

Il en a été de même des bibliothèques inter-universitaires (BIU). En revanche, leurs dotations ont fait l'objet d'un traitement spécifique dans le modèle d'allocation des moyens (pour chaque BIU, la répartition des crédits et des emplois entre les établissements contractants s'effectue sur la base des effectifs étudiants).

GIP BULAC (Bibliothèque universitaire des langues et civilisations) : 1,6 M€.

CTLes (Centre technique du livre pour l'enseignement supérieur) : 0,7 M€.

CIEPS (Centre international de l'ISSN) : 0,4 M€.

ANRT (Atelier national de reproduction des thèses) : 0,2 M€.

*Dotation pour la formation initiale et continue des personnels de bibliothèque : 2,8 M€*

Elle concerne l'ENSSIB (Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques) pour 2 M€ et le CRFCB (Centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques, au nombre de 12) pour 0,8 M€ de subventions pédagogiques.

*Dotations pour l'accès des étudiants aux ressources documentaires : 0,5 M€*

Cette enveloppe a permis de soutenir des projets d'ouverture plus importante en période de vacances universitaires (29 universités concernées), ainsi que des élargissements importants tout au long de l'année (13 universités concernées). Pour ce dernier type de projet, 0,7 M€ supplémentaires sont prévus au titre de l'année 2011.

*Dotations aux bibliothèques et services communs de la documentation (hors modèle d'allocation des moyens) : 7,4 M€*

Ces dotations se sont ventilées de la manière suivante :

Les services mutualisés au niveau d'un site (services inter-établissements de coopération documentaire de Bordeaux et de Toulouse au niveau du PRES, Pôle Lille,...) : 0,2 M€ ;

Les bibliothèques des écoles d'ingénieur ou spécialisées (IOTA, École Louis Lumière), des IEP et des ENS : 0,6 M€ ;

Le service commun de la documentation de l'UT Paris-Dauphine : 0,8 M€ ;

Les bibliothèques de grands établissements ou assimilés (Collège de France, Observatoire, Institut de France, Muséum, INHA,...) : 5,6 M€ et

Les services communs de la documentation des IUFM non intégrés (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Pacifique) : 0,2 M€.

*Dotations à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNU), hors modèle d'allocation des moyens, ainsi qu'aux bibliothèques de deux grands établissements : 3,2 M€*

Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg 2,4M€ (BNU) et Bibliothèque interuniversitaire en Lettres et Sciences humaines de Lyon 0,5 M€ ;

Bibliothèques Byzantine et Mazarine : 0,3 M€

*Dotations au titre d'actions spécifiques : 1 M€, dont notamment :*

0,35 M€ au titre de la Bibliothèque inter-universitaire Sainte-Barbe (rattachée à l'université de Paris 3).

## ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		1 138 853		1 138 853
Transferts aux autres collectivités	15 000	617 000	15 000	617 000

**1,7 M€** ont été exécutés en titre 6. Ils se décomposent de la manière suivante :

### TRANSFERTS AUX MÉNAGES

1,14 M€ en AE et CP ont été versés à la Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit (SOFIA) qui gère le droit de prêt des documents acquis par les bibliothèques universitaires.

### TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

0,6 M€ en AE et CP répartis comme suit :

0,42 M€ au CIEPS, organisme international qui gère les publications périodiques. Ces crédits prennent en charge la participation de la France ;

0,09 M€ au Musée du Quai Branly en tant que Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) en Ethnologie ;

0,04 M€ à l'association Couperin, structure qui négocie pour l'enseignement supérieur et la recherche l'achat de ressources électroniques dans le cadre des groupements de commande ;

0,01 M€ au Comité français de l'IFLA (pour 2008 et 2009) dans le cadre de la promotion des bibliothèques françaises à l'étranger ;

0,01 M€ à l'Association des bibliothèques françaises (ABF), au titre de l'organisation du congrès annuel des bibliothécaires de France ;

0,01 M€ pour l'ADBU (Association des directeurs de BU) couvrant une étude sur les Learning center.

## ACTION n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	282 722 861	570 130 101	<b>852 852 962</b>	126 555 748	548 626 155	<b>675 181 903</b>
Crédits de paiement	282 722 861	570 130 101	<b>852 852 962</b>	126 555 748	548 626 155	<b>675 181 903</b>

## EFFECTIFS

Enseignants du 1er degré	0
Enseignants du 2nd degré	6
Enseignants stagiaires (élèves des ENS)	0
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	1 334
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	0
Personnels d'encadrement	35
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	426
Personnels des bibliothèques et des musées	0
<b>Total en ETPT</b>	<b>1 801</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	570 130 101	548 594 755	570 130 101	548 594 755

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

**Le total des dépenses s'élève à 548,6 M€ en AE et CP.**

**Les crédits de masse salariale liés à l'accession des établissements aux responsabilités et compétences élargies, incluant les contrats doctoraux et les primes d'excellence scientifique (PES), s'élèvent à 485,7 M€ en AE et CP.**

## Les autres crédits de fonctionnement

**62,9 M€** en AE et CP ont été consacrés aux crédits de fonctionnement des opérateurs du P150.

*a- le fonctionnement des établissements dont la dotation est calculée par le modèle d'allocation des moyens (hors PES)*

**51,8 M€** en AE et CP ont été versés à 98 % aux universités et 2 % aux écoles d'ingénieurs.

*b - le fonctionnement des établissements « hors modèle »*

Une dotation de **3,6 M€ en AE et CP** a été consacrée au fonctionnement des grands établissements ou autres établissements non couverts par le modèle d'allocation des moyens :

- **39 %, soit 1,4 M€**, de ces crédits financent le fonctionnement des écoles normales supérieures ;
- **32 %, soit 1,2 M€**, permettent de financer le fonctionnement d'établissements à vocation principale de recherche et des opérateurs secondaires du P150 et notamment le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) ;
- **22 %, soit 0,8 M€**, de ces crédits financent le fonctionnement du Collège de France ;
- **7 %, soit 0,2 M€**, de ces crédits financent le fonctionnement des établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche (CNAM, École des hautes études en sciences sociales - EHESS - et École pratique des hautes études - EPHE-).

*c- Les actions spécifiques : 7,5 M€ en AE et CP*

**5,6 M€** ont été alloués au titre des crédits scientifiques des contrats de projets État-Région (CPER) 2007-2013.

**1,9 M€** ont été attribués au titre des actions spécifiques suivantes :

- 1 M€ au titre du laboratoire d'analyse médicale de Strasbourg ;
- 0,9 M€ au titre de l'Institut universitaire de France.

## — DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		31 400		31 400

### TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

**0,03 M€ en AE et CP** au titre de l'École supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris (ESPCI).

**ACTION n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	115 230 479	259 989 049	<b>375 219 528</b>	81 566 815	245 415 522	<b>326 982 337</b>
Crédits de paiement	115 230 479	259 989 049	<b>375 219 528</b>	81 566 815	245 415 522	<b>326 982 337</b>

### EFFECTIFS

Enseignants du 1er degré	0
Enseignants du 2nd degré	7
Enseignants stagiaires (élèves des ENS)	0
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	1 012
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	0
Personnels d'encadrement	42
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	137
Personnels des bibliothèques et des musées	0
<b>Total en ETPT</b>	<b>1 198</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	259 989 049	245 415 522	259 989 049	245 415 522

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Le total des dépenses s'élève à 245,4 M€ en AE et CP

Les crédits de masse salariale liés à l'accèsion des établissements aux responsabilités et compétences élargies, incluant les contrats doctoraux et les primes d'excellence scientifique (PES), s'élèvent à 211,4 M€ en AE et CP.

## Les autres crédits de fonctionnement

34 M€ en AE et CP ont été consacrés aux crédits de fonctionnement hors masse salariale transférée des opérateurs du P150.

## a- le fonctionnement des établissements dont la dotation est calculée par le modèle d'allocation des moyens (hors PES) :

27,7 M€ en AE et CP ont été versés à 83 % aux universités et 17 % aux écoles d'ingénieurs.

## b- le fonctionnement des établissements « hors modèle »

Une dotation de 1,8 M€ en AE et CP a été consacrée au fonctionnement des grands établissements ou autres établissements non couverts par le modèle d'allocation des moyens.

- 37 %, soit 0,65 M€, de ces crédits financent le fonctionnement des écoles normales supérieures ;
- 37 % soit 0,55 M€, de ces crédits financent le fonctionnement des écoles et formations d'ingénieurs IOTA et SUPELEC ;
- 26 %, soit 0,46 M€, de ces crédits financent le fonctionnement des établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche (CNAM, EHESS et Université de Technologie de Dauphine) ;
- 6 %, soit 0,1 M€, de ces crédits financent le fonctionnement du Collège de France.

## c- Les actions spécifiques : 4,5 M€ en AE et CP

3 M€ ont été alloués au titre des crédits scientifiques des contrats de projets État-Région (CPER) 2007-2013.

1,5 M€ au titre de l'Institut universitaire de France (IUF).

## ACTION n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	158 260 310	377 571 622	535 831 932	147 228 950	357 284 589	504 513 539
Crédits de paiement	158 260 310	377 571 622	535 831 932	147 228 950	357 269 686	504 498 636



## EFFECTIFS

Enseignants du 1er degré	0
Enseignants du 2nd degré	15
Enseignants stagiaires (élèves des ENS)	0
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	1 556
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	0
Personnels d'encadrement	66
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	510
Personnels des bibliothèques et des musées	0
<b>Total en ETPT</b>	<b>2 147</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		14 970		67
Subventions pour charges de service public	377 571 622	355 302 292	377 571 622	355 302 292

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

**0,01 M€ en AE** de l'action sociale dans les rectorats.

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

**Le total des dépenses s'élève à 355,3 M€ en AE et CP.**

**Les crédits de masse salariale liés à l'accession des établissements aux responsabilités et compétences élargies, incluant les contrats doctoraux les primes d'excellence scientifique (PES), s'élèvent à 291,4 M€ en AE et CP.**

## Les autres crédits de fonctionnement

**63,9 M€ en AE et CP** ont été consacrés aux crédits de fonctionnement hors masse salariale transférée des opérateurs du P150.

*a- le fonctionnement des établissements dont la dotation est calculée par le modèle d'allocation des moyens (Hors PES)*

**53 M€ en AE et CP** ont été versés à 79 % aux universités et 21 % aux écoles d'ingénieurs

*b- le fonctionnement des établissements « hors modèle »*

Une dotation de **3,5 M€ en AE et CP** a été consacrée au fonctionnement des grands établissements ou autres établissements non couverts par le modèle d'allocation des moyens.

- **77,2 %, soit 2,7 M€**, de ces crédits financent le fonctionnement des écoles normales supérieures ;
- **7,7 % soit 0,3 M€**, de ces crédits financent le fonctionnement des écoles et formations d'ingénieurs IOTA et SUPELEC
- **6 % soit 0,2 M€**, pour l'université de Corse;
- **6 %, soit 0,2 M€**, de ces crédits financent le fonctionnement du le Collège de France ;
- **2 %, soit 0,1 M€**, de ces crédits financent le fonctionnement du CNAM et de l'Institut de Physique du Globe de Paris.

**Formations supérieures et recherche universitaire**

Programme n° 150 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

c- Les actions spécifiques (7,4 M€ en AE et CP)

**5,5 M€** ont été alloués au titre des crédits scientifiques des contrats de projets État-Région (CPER) 2007-2013 compte tenu des engagements pris à la signature des CPER.

**1,9 M€** ont été attribués au titre de l'Institut universitaire de France (IUF).

**DÉPENSES D'INTERVENTION**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		1 967 327		1 967 327

**Transferts aux autres collectivités**

**1,5 M€ en AE et CP** au titre de CPER au PRES de Toulouse ;

**0,44 M€ en AE et CP** ont été attribués à l'École supérieure de physique et de chimie industrielle de la ville de Paris (ESPCI) ;

**0,02 M€ en AE et CP** ont été attribués à l'Institut Curie.

**ACTION n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	4 914 352	9 434 106	<b>14 348 458</b>	223 728	9 037 999	<b>9 261 727</b>
Crédits de paiement	4 914 352	9 434 106	<b>14 348 458</b>	223 728	9 037 999	<b>9 261 727</b>

**EFFECTIFS**

Enseignants du 1er degré	0
Enseignants du 2nd degré	0
Enseignants stagiaires (élèves des ENS)	0
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	9
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	0
Personnels d'encadrement	0
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	6
Personnels des bibliothèques et des musées	0
<b>Total en ETPT</b>	<b>15</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE****DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		59		59
Subventions pour charges de service public	9 434 106	9 037 940	9 434 106	9 037 940

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Le total des dépenses s'élève à 9,0 M€ en AE et CP.

Les crédits de masse salariale liés à l'accèsion des établissements aux responsabilités et compétences élargies, incluant les contrats doctoraux et les primes d'excellence scientifique (PES), s'élèvent à 8,0 M€ en AE et CP.

## Les autres crédits de fonctionnement

1,0 M€ en AE et CP a été consacré aux crédits de fonctionnement hors masse salariale transférée des opérateurs du P150.

## a- le fonctionnement des établissements dont la dotation est calculée par le modèle d'allocation des moyens (Hors PES) :

0,8 M€ en AE et CP soit 85 % aux universités et 15 % aux écoles d'ingénieurs

## b- les actions spécifiques :

0,25 M€ en AE et CP ont été alloués au titre des crédits scientifiques des contrats de projets État-Région (CPER) 2007-2013.

## ACTION n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	42 194 619	97 008 730	139 203 349	45 457 700	92 580 866	138 038 566
Crédits de paiement	42 194 619	97 008 730	139 203 349	45 457 700	92 589 213	138 046 913

## EFFECTIFS

Enseignants du 1er degré	0
Enseignants du 2nd degré	1
Enseignants stagiaires (élèves des ENS)	0
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	483
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	0
Personnels d'encadrement	31
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	294
Personnels des bibliothèques et des musées	0
<b>Total en ETPT</b>	<b>809</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	25 915	40 162	25 915	48 509
Subventions pour charges de service public	96 982 815	92 539 621	96 982 815	92 539 621

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

### 0,049 M€ en AE et CP

- 0,034 M€ en AE et CP dépenses liées à la mission de diffusion de l'information scientifique assurée par le bureau des longitudes.
- 0,015 M€ en AE et CP d'action sociale dans les rectorats.

Le montant résiduel négatif en AE de -8 347 € est expliqué dans la partie consacrée à l'analyse des écarts entre LFI et crédits consommés dans les éléments transversaux de la JPE.

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

### Le total des dépenses s'élève à 92,5 M€ en AE et CP

Les crédits de masse salariale liés à l'accession des établissements aux responsabilités et compétences élargies, incluant les contrats doctoraux les primes d'excellence scientifique (PES), s'élèvent à 72,1 M€ en AE et CP.

### Les autres crédits de fonctionnement

20,4 M€ en AE et CP ont été consacrés aux crédits de fonctionnement hors masse salariale transférée des opérateurs du P150.

#### a- le fonctionnement des établissements dont la dotation est calculée par le modèle d'allocation des moyens (hors PES) :

11,9 M€ en AE et CP ont été versés à 99 % aux universités et 1 % aux écoles d'ingénieurs

#### b- le fonctionnement des établissements « hors modèle »

Une dotation de 6 M€ en AE et CP a été consacrée au fonctionnement des grands établissements ou autres établissements non couverts par le modèle d'allocation des moyens.

- 91 %, soit 5,5 M€, permettent de financer le fonctionnement d'établissements à vocation principale de recherche et des opérateurs secondaires du P150 : l'Observatoire de Paris (2,8 M€), l'Institut de Physique du Globe de Paris (1,4 M€), l'Observatoire de la Côte d'azur (0,8 M€) et le MNHN (0,5 M€) ;
- 7 %, soit 0,4 M€, de ces crédits financent le fonctionnement des écoles normales supérieures ;
- 1 %, soit 0,1 M€, de ces crédits financent le fonctionnement du Collège de France.

#### c- Les actions spécifiques : 2,5 M€ en AE et CP

1,8 M€ ont été alloués au titre des crédits scientifiques des contrats de projets État-Région (CPER) 2007-2013.

0,7 M€ ont été attribués au titre des actions spécifiques suivantes :

- 0,5 M€ au titre de l'Institut universitaire de France (IUF) ;
- 0,2 M€ ont été versés au laboratoire de mécanique céleste.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		1 083		1 083

## TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

1 083 € en AE et CP ont été versés au titre du pôle universitaire guyanais.

## ACTION n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	276 546 589	626 091 415	<b>902 638 004</b>	392 997 395	600 297 792	<b>993 295 187</b>
Crédits de paiement	276 546 589	626 091 415	<b>902 638 004</b>	392 997 395	600 297 792	<b>993 295 187</b>

## EFFECTIFS

Enseignants du 1er degré	1
Enseignants du 2nd degré	48
Enseignants stagiaires (élèves des ENS)	0
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	4 618
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	1
Personnels d'encadrement	67
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	436
Personnels des bibliothèques et des musées	3
<b>Total en ETPT</b>	<b>5 174</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	626 081 415	600 262 302	626 081 415	600 262 302

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Le total des dépenses de SCSP s'élève à 600,3 M€ en AE et CP.

Les crédits de masse salariale liés à l'accession des établissements aux responsabilités et compétences élargies, incluant les contrats doctoraux les primes d'excellence scientifique (PES), s'élèvent à 514,8 M€ en AE et CP.

## Les autres crédits de fonctionnement

85,4 M€ en AE et CP ont été consacrés aux crédits de fonctionnement hors masse salariale transférée des opérateurs du P150.

**a- le fonctionnement des établissements dont la dotation est calculée par le modèle d'allocation des moyens (hors PES):**

34,3 M€ en AE et CP ont été versés à 99 % aux universités et 1 % aux écoles d'ingénieurs.

**b- le fonctionnement des établissements « hors modèle »**

Une dotation de 47,7 M€ en AE et CP a été consacrée au fonctionnement des grands établissements ou autres établissements non couverts par le modèle d'allocation des moyens.

- 57 %, soit 27,5 M€ en AE et CP, permettent de financer le fonctionnement des Ecoles Françaises à l'étranger ;

**Formations supérieures et recherche universitaire**

Programme n° 150 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- **19,3 %, soit 9,2 M€ en AE et CP**, permettent de financer le fonctionnement d'établissements à vocation principale de recherche ainsi que la MSH (8,4 M€), le MNHN (0,5 M€) et l'INHA (0,3 M€).
- **10 %, soit 4,8 M€ en AE et CP**, de ces crédits financent le fonctionnement des instituts d'études politiques dont 4,3 M€ pour la fondation nationale des sciences politiques (FNSP) ;
- **8,6 %, soit 4,1 M€ en AE et CP**, permettent de financer le fonctionnement des établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche, l'EHESS (2,4 M€) l'EPHE (0,7 M€), l'UT Dauphine (0,3 M€), l'INALCO (0,5 M€), l'école nationale des Chartes (0,2 M€) ;
- **2,2 %, soit 1,1 M€ en AE et CP**, de ces crédits financent le fonctionnement du Collège de France (1,0 M€) et de l'académie des Sciences de l'outre mer (0,1 M€) ;
- **2,2 %, soit 1,0 M€ en AE et CP**, de ces crédits financent le fonctionnement des écoles normales supérieures.

**c- Les actions spécifiques :**

**3,5 M€ en AE et CP** ont été attribués au titre de l'Institut universitaire de France (IUF).

**■ DÉPENSES D'INTERVENTION**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	10 000	35 490	10 000	35 490

**TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS**

Il s'agit de crédits attribués à l'École d'économie de Paris, aux PRES et consacrés au financement de colloques.

**ACTION n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement	243 886 095	667 660 456	<b>911 546 551</b>	203 320 460	748 333 865	<b>951 654 325</b>
Crédits de paiement	243 886 095	667 660 456	<b>911 546 551</b>	203 320 460	748 572 594	<b>951 893 054</b>

**EFFECTIFS**

Enseignants du 1er degré	0
Enseignants du 2nd degré	3
Enseignants stagiaires (élèves des ENS)	0
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	2 497
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	1
Personnels d'encadrement	12
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	58
Personnels des bibliothèques et des musées	0
<b>Total en ETPT</b>	<b>2 571</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	206 065	50 092	206 065	292 821
Subventions pour charges de service public	667 454 391	744 318 561	667 454 391	744 318 561

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

**0,3 M€ en AE et CP** correspondent :

- au fonctionnement courant de l'Institut universitaire de France (IUF) pour **0,23 M€ en AE et 0,21 M€ en CP** ;
- aux crédits alloués à l'Observatoire des sciences et techniques (OST) et aux rectorats au titre de l'action sociale des frais médicaux encore à leur charge pour les établissements n'ayant pas accédé aux responsabilités et compétences élargies pour **0,078 M€** ;

Le montant résiduel négatif en AE de -242 729 € est expliqué dans la partie consacrée à l'analyse des écarts entre LFI et crédits consommés dans les éléments transversaux de la JPE.

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

**Le total des dépenses s'élève à 744,3 M€ en AE et CP.**

**Les crédits de masse salariale liés à l'accession des établissements aux responsabilités et compétences élargies, incluant les contrats doctoraux et les primes d'excellence scientifique (PES), s'élèvent à 658,6 M€ en AE et CP.**

## Les autres crédits de fonctionnement

**85,7 M€ en AE et CP** ont été consacrés aux crédits de fonctionnement hors masse salariale transférée des opérateurs du P150.

*a- le fonctionnement des établissements dont la dotation est calculée par le modèle d'allocation des moyens (hors PES) :*

**73,3 M€ en AE et CP** ont été versés à 92 % aux universités et 8 % aux écoles d'ingénieurs.

*b- le fonctionnement des établissements « hors modèle »*

Une dotation de **6,1 M€ en AE et CP** a été consacrée au fonctionnement des grands établissements ou autres établissements non couverts par le modèle d'allocation des moyens.

- **32 %, soit 2 M€**, de ces crédits financent le fonctionnement d'opérateurs secondaires du P150 dont le Collège de France pour 1,8 M€ ;
- **21 %, soit 1,3 M€** permettent de financer le fonctionnement des établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche : l'UT Dauphine, l'EHESS, le CNAM et l'INALCO ;
- **19 %, soit 1,2 M€** de ces crédits financent le fonctionnement des écoles normales supérieures ;
- **13 %, soit 0,8 M€** de ces crédits financent le fonctionnement des instituts d'études politiques ;
- **13 %, soit 0,8 M€** permettent de financer le fonctionnement d'établissements à vocation principale de recherche et des opérateurs secondaires du programme 150, dont le MNHN (0,4 M€) et l'Institut de physique du globe de Paris (0,2 M€).

c- Les actions spécifiques :

**6,3 M€ en AE et CP :**

**5,3 M€** ont été attribués au titre des actions spécifiques suivantes :

- 2 M€ de fonds d'amorçage du PRES Paris et Tours ;
- 1 M€ pour l'IPG au titre de crédits de jouvence ;
- 1,7 M€ au titre des Instituts fédératifs de recherche (IFR) ;
- 0,2 M€ au titre de l'Institut universitaire de France (IUF) ;
- 0,4 M€ au titre du financement des colloques ou de financement d'actions exceptionnelles.

**1 M€** ont été alloués au titre des crédits scientifiques des contrats de projets État-Région (CPER) 2007-2013.

## ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		3 965 212		3 961 212

## TRANSFERT AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

**4,0 M€** ont été versés au titre des actions spécifiques :

- 3,2 M€ au titre des PRES ;
- 0,6 M€ au profit de la fondation ENS au titre des crédits scientifiques des contrats de projets État-Région (CPER) - 2007-2013 ;
- 0,2 M€ pour des études par l'OST.

## ACTION n° 13 : Diffusion des savoirs et musées

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	32 738 075	46 998 358	<b>79 736 433</b>	26 957 762	47 389 433	<b>74 347 195</b>
Crédits de paiement	32 738 075	46 998 358	<b>79 736 433</b>	26 957 762	47 389 433	<b>74 347 195</b>

## EFFECTIFS

Enseignants du 1er degré	0
Enseignants du 2nd degré	9
Enseignants stagiaires (élèves des ENS)	0
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	51
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	1
Personnels d'encadrement	24
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	590
Personnels des bibliothèques et des musées	11
<b>Total en ETPT</b>	<b>686</b>



## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	46 982 168	46 719 110	46 982 168	46 719 110

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

**Les autres crédits de fonctionnement**

**46,7 M€** en AE et CP ont été consacrés aux crédits de fonctionnement hors masse salariale transférée des opérateurs du P150.

*a- le fonctionnement des établissements dont la dotation est calculée par le modèle d'allocation des moyens (hors PES) :*

**1,5 M€** en AE et CP ont été versés à 98 % aux universités et 2 % aux écoles d'ingénieurs.

*b- le fonctionnement des établissements « hors modèle »*

Une dotation de **41,3 M€** en AE et CP a été consacrée au fonctionnement des grands établissements ou autres établissements non couverts par le modèle d'allocation des moyens.

## LES UNIVERSITÉS ET LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE

**0,3 M€** en AE et CP ont été versés aux universités pour le soutien à valorisation du patrimoine scientifique et à la diffusion de la culture scientifique et technique dans le cadre de leurs contrats.

Les principales actions conduites par les établissements concernent des actions d'inventaire, de sauvegarde et d'informatisation des collections en sciences de la vie et de la terre et du patrimoine scientifique et technique contemporain et, des actions de diffusion de la culture scientifique et technique.

## LES ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX DE CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ET LE PATRIMOINE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET NATUREL

**Le Muséum national d'histoire naturelle**

Les crédits alloués à l'établissement sont de **10,5 M€** en AE et CP dont 9,56 M€ dans le cadre du contrat, 0,5 M€ pour compenser la gratuité d'accès dans les espaces d'exposition permanente des enseignants et 0,47 M€ en AE et CP pour financer le point nodal français du Global Biodiversity Information Facility – GBIF. En 2010, les principales manifestations organisées dans les galeries du Jardin des plantes ont été l'exposition « Dans l'ombre des dinosaures » et « Dans le sillage des requins ». L'année 2010 a également vu l'ouverture d'un nouvel espace dans la Grande galerie de l'évolution, la Galerie des enfants ainsi que la réouverture des serres entièrement rénovées et réaménagées.

**Le Musée du quai Branly**

Les crédits alloués à l'établissement sont de **23,6 M€** en AE et CP dont 22,9 M€ en AE et CP dans le cadre du contrat, 0,5 M€ en AE et CP pour les acquisitions d'œuvres d'art et 0,2 M€ en AE et CP pour compenser la gratuité d'accès des enseignants dans les espaces d'exposition permanente.

En 2010 l'établissement a présenté une exposition d'anthropologie, cinq expositions dossier, quatre expositions temporaires et un programme d'animation culturelle autour des arts vivants : festivals, théâtre, cinéma et colloques.

### Le Musée des arts et métiers (Cnam)

Un soutien financier d'un montant de 5,4 M€ en AE et CP est accordé au Musée des arts et métiers dont 5,34 M€ en AE et CP dans le cadre du contrat d'établissement du CNAM (2007-2010), 0,03 M€ en AE et CP pour compenser la gratuité d'accès des enseignants dans les espaces de l'exposition permanente.

Les principales actions conduites par l'établissement ont été la réalisation d'expositions telles « Toujours plus vite ! Les défis du rail », « MuséoGames - une histoire à rejouer », « Le laser à tout faire », « Du brevet à l'invention » et la poursuite de la mission nationale de sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain.

### LA CITÉ NATIONALE DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION

La Cité nationale de l'histoire de l'immigration, placée sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'intégration, de la culture, de l'éducation nationale et de la recherche, bénéficie d'une subvention de **0,3 M€ en AE et CP**. Les principales expositions 2010 ont été « Un siècle d'histoire culturelle des Maghrébins en France » « Algérie la France football et immigration, histoires croisées »

### L'OFFICE DE COOPÉRATION ET D'INFORMATION MUSÉOGRAPHIQUES (OCIM)

Ce centre de ressources à vocation nationale, installé au sein de l'université de Bourgogne, est spécialisé en muséographie et muséologie des sciences et des techniques. Il a reçu en 2010 une subvention de **0,9 M€ en AE et CP**.

L'Ocim a pour nouvelle mission de mettre en place un observatoire du patrimoine et de la culture scientifiques et techniques.

### L'OBSERVATOIRE DE PARIS

**0,3 M€ en AE et CP** sont attribués à l'Observatoire de Paris au titre de l'opération « Sciences à l'école » destinée à soutenir et inciter le développement de projets de culture scientifique dans l'enseignement du second degré (collèges, lycées, classes préparatoires) et de contribuer ainsi au développement des vocations scientifiques chez les jeunes.

#### c- Actions spécifiques

**3,9 M€ en AE et CP** ont été dépensés dont :

- 1,6 M€ ont permis au MNHN de compenser le manque de recettes lié la fermeture du Parc zoologique de Paris ;
- 1,7 M€ ont été consacrés en 2010 à compenser la gratuité d'accès dans les espaces de l'exposition permanente des musées, pour les 18-25 ;
- 0,6 M€ ont été consacrés au financement des actions spécifiques des musées en région.

## ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	16 190	670 323	16 190	670 323

### TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

Les crédits d'intervention s'élèvent à **0,67 M€ en AE et CP** et concernent les crédits alloués aux muséums en région afin de financer les programmes de sauvegarde et de valorisation du patrimoine et les projets de diffusion de la culture scientifique et technique (0,49 M€ en AE et CP) ainsi que les crédits alloués aux sociétés savantes (0,18 M€ en AE et CP).

## ACTION n° 14 : Immobilier

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	129 734 730	1 652 156 765	<b>1 781 891 495</b>	146 131 113	1 330 855 420	<b>1 476 986 533</b>
Crédits de paiement	129 734 730	1 297 049 648	<b>1 426 784 378</b>	146 131 113	1 254 451 855	<b>1 400 582 968</b>

## EFFECTIFS

Enseignants du 1er degré	0
Enseignants du 2nd degré	4
Enseignants stagiaires (élèves des ENS)	0
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	0
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	1
Personnels d'encadrement	37
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	3 299
Personnels des bibliothèques et des musées	0
<b>Total en ETPT</b>	<b>3 341</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DOTATIONS DES POUVOIRS PUBLICS

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dotations des pouvoirs publics		-39 773		0

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		75 058 485		10 370 797
Subventions pour charges de service public	800 995 348	811 923 606	800 995 348	810 690 442

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	155 199 925	127 789 264	166 902 500	154 944 287
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		-464 638		0
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>56 000 000</i>		<i>56 000 000</i>	

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises		436 346		0
Transferts aux collectivités territoriales		-12 541 620		2 064 334
Transferts aux autres collectivités		-2 066 250		443 750

## DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dotations en fonds propres	639 961 492	335 263 497	273 151 800	275 938 245
Dépenses de participations financières		-4 503 497		0

## VENTILATION DE LA DÉPENSE IMMOBILIÈRE DU PROGRAMME 150 (UNITÉ : M€)

	Fonctionnement		Investissement		Dépenses d'intervention		Opérations financières		TOTAL	
	exécution 2010									
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Constructions et 1er équipement CPER	43,71	20,94	111,90	146,50	-12,59	2,06	179,65	160,89	322,64	330,39
Opérations hors CPER hors PPP	64,95	6,89	15,23	8,29	0,44	-	6,55	13,09	87,17	28,27
Partenariat public-privé (PPP)	3,63	1,14	-	-	-	-	30,00	-	33,63	1,14
CONSTRUCTIONS / RESTRUCTURATIONS / 1er équipement	112,29	28,97	127,13	154,79	-12,15	2,06	216,20	173,98	443,43	359,80
MASSE SALARIALE RCE	211,23	211,23	-	-	-	-	-	-	211,23	211,23
MAINTENANCE ET LOGISTIQUE	418,50	418,50	-	-	0,44	0,44	1,80	0,06	420,74	419,00
Mise en sécurité hors Jussieu	64,15	61,53	0,19	0,15	-2,46	-	-	18,07	61,88	79,75
Dévolution du patrimoine	6,00	6,00	-	-	-	-	-	8,50	6,00	14,50
Mise en sécurité Jussieu et EPAURIF	74,81	94,83	-	-	-	-	112,76	75,33	187,57	170,16
SECURITE	144,96	162,36	0,19	0,15	-2,46	0,00	112,76	101,90	255,45	264,41
<b>ACTION IMMOBILIER du programme 150</b>	<b>886,98</b>	<b>821,06</b>	<b>127,32</b>	<b>154,94</b>	<b>-14,17</b>	<b>2,51</b>	<b>330,76</b>	<b>275,94</b>	<b>1330,86</b>	<b>1254,45</b>

## PRÉSENTATION DE LA DEPENSE IMMOBILIÈRE DU PROGRAMME

L'action « immobilier » comprend l'ensemble des crédits destinés à financer des opérations immobilières des établissements d'enseignement supérieur et la masse salariale transférée pour les personnels ayant des fonctions immobilières. Par opérations immobilières, on entend constructions nouvelles, restructurations, réhabilitations, acquisitions, ou encore actions relevant de la maintenance, de la mise en sécurité ou de l'entretien des bâtiments et financement de la masse salariale des personnels y participant. Les crédits de l'action 14 se ventilent, selon la nature des opérations, entre :

- crédits de masse salariale des établissements passés aux responsabilités et compétences élargies (211,23 M€ en AE et CP) ;
- crédits relevant de la maintenance des bâtiments, de la logistique immobilière et charges locatives (420,74 M€ en AE et 419 € en CP) ;
- crédits de mise en sécurité des établissements d'enseignement supérieur y compris Jussieu (255,45 M€ en AE et 264,41 M€ en CP) ;
- crédits de constructions/restructurations et de premier équipement (443,47 M€ en AE et 359,80 M€ en CP) qui correspondent majoritairement à l'exécution des contrats de plan État-régions 2000-2006 et des contrats de

projets 2007-2013 et plus marginalement à des opérations hors CPER et à des projets faisant l'objet d'un contrat de partenariat public-privé (PPP).

Les modalités d'imputation des crédits de l'action « immobilier » (hors dépenses de personnel), destinés à financer les opérations affectant les bâtiments universitaires ont pour objectif d'assurer une cohérence entre la dépense de l'État et la ressource « Opérateurs » ; ces crédits sont ainsi répartis de la manière suivante :

- **sur le titre 3 - catégorie 32** : les subventions pour charges de service public (maintenance et logistique immobilière, rémunérations des personnels payés sur le budget propre des établissements relevant de cette action) ainsi que les subventions pour les opérations de mise en sécurité incendie et de mise en conformité (au sens des remises aux normes, y compris certaines dépenses réalisées par l'établissement public du campus de Jussieu) ; le cas échéant, **sur la catégorie 31** sont imputées des dépenses de fonctionnement, principalement pour des frais connexes à des opérations de construction mais aussi au titre de locations de locaux ;
- **sur le titre 5 - catégorie 51** : les dépenses d'investissement de l'État portant sur les constructions, extensions et/ou réhabilitations de constructions sous maîtrise d'ouvrage État ;
- **sur le titre 7 - catégorie 72** : les participations - dotations en fonds propres - portant sur les constructions, extensions et/ou réhabilitations de constructions sous maîtrise d'ouvrage des établissements ou des collectivités territoriales. Sont également imputées sur cette catégorie les subventions au titre du 1<sup>er</sup> équipement, attribuées à l'établissement quelle que soit la maîtrise d'ouvrage de la construction.

Au cours de l'exécution de la dépense, des crédits peuvent également être imputés sur le titre 6 – catégories 62, 63 et 64.

Pour certaines catégories de dépenses, le montant des AE, positif ou négatif, tient compte des mouvements opérés sur engagements antérieurs pour corriger des imputations qui n'avaient pas été correctement basculées lors de l'intégration du programme 150 dans l'application Chorus. Une explication technique globale de ces mouvements est présentée dans la partie consacrée aux modifications impactant la nature des dépenses hors personnel dans les éléments transversaux de la partie justification au premier euro

#### CRÉDITS DE MASSE SALARIALE : 211,23 M€ EN AE ET CP

Ces crédits, imputés auparavant sur le titre 2 et dorénavant sur le titre 3 - catégorie 32, sont destinés à couvrir les rémunérations et charges sociales pour les agents de l'État ayant des fonctions immobilières dans les 56 établissements passés aux responsabilités et aux compétences élargies en 2009 et en 2010. Ils concernent pour 93,4 % des universités, 4 % des écoles et formations d'ingénieurs et 2,6 % des ENS.

#### MAINTENANCE ET LOGISTIQUE IMMOBILIÈRE 420,74 M€ EN AE ET 419 M€ EN CP

**420,74 M€ en AE et 419 M€** ont été imputés sur cette sous action. Ces crédits recouvrent 418,01 M€ en AE et CP consacrés à la maintenance et à la logistique immobilière des établissements d'enseignement supérieur en subventions pour charges de services publics (SCSP).

En outre, des erreurs d'imputations ont conduit à inscrire 1,8 M€ en AE et 0,06 M€ en CP en dotations en fonds propres correspondant à une opération inscrite au CPER 2007-2013 Corse, 0,49 M€ en AE et en CP en fonctionnement général pour des règlements de contentieux d'opérations CPER ou hors CPER à Aix-Marseille, Mayotte et en Corse et 0,44 M€ en AE et en CP en dépenses d'intervention pour des établissements n'étant pas opérateurs de l'État relevant du programme 150.

Les 418,01 M€ versés en SCSP se décomposent comme suit :

*crédits de maintenance et de logistique immobilière alloués aux établissements dont la dotation est calculée par le modèle d'allocation des moyens : 360,90 M€ en AE et CP dont 90,9 % aux universités et 9,1 % aux écoles d'ingénieurs. Depuis 2009, la dotation globale de décentralisation prévue pour les IUFM est intégrée dans le modèle d'allocation des moyens.*

crédits de maintenance et de logistique immobilière alloués aux établissements « hors modèle » : 35,94 M€ en AE et CP ont été consacrés aux établissements non couverts par le modèle d'allocation des moyens :

- 8,26 M€ pour les écoles normales supérieures ;
- 7,49 M€, au titre des établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche dont CNAM (3,66 M€), UT Dauphine (1,37 M€), EHESS (1,09 M€), MSH (0,66 M€), EPHE (0,19 M€), INALCO (0,24 M€), autres divers établissements (0,28 M€);
- 7,36 M€ pour les établissements à vocation principale de recherche comme le Muséum d'histoire naturelle (4,25 M€), l'Institut de Physique du Globe de Paris (0,4 M€) et les observatoires (2,71 M€) ;
- 4,68 M€ au profit des instituts d'études politiques ;
- 3,69 M€ pour le Collège de France (2,54 M€), l'institut de France (0,33 M€), l'académie des sciences de l'outre mer (0,12 M€), et la Chancellerie de Toulouse (0,7 M€) ;
- 1,65 M€ au titre des écoles françaises à l'étranger ;
- 1,48 M€ pour les 3 IUFM des Antilles-Guyane non intégrés, l'INSHEA et la BNU de Strasbourg ;
- 1,33 M€ au profit de l'Institut d'optique théorique et appliquée (IOTA) pour 0,57 M€ et Supelec pour 0,76 M€.

actions spécifiques en matière de maintenance et logistique : 21,17 M€ en AE et CP ont été mis en place pour les dépenses suivantes :

- 16,63 M€ au titre d'une participation aux charges locatives d'établissements d'enseignement supérieur ;
- 0,07 M€ pour le musée des arts et métiers au titre d'opérations exceptionnelles de maintenance des musées ;
- 4,47 M€ correspondant à des opérations exceptionnelles de rénovation de locaux universitaires.

En outre, 0,44 M€ ont versés sur le titre 6 pour des actions spécifiques de maintenance et logistique immobilière à des établissements n'étant pas opérateurs de l'État relevant du programme 150 : PRES Aix-Marseille (0,2 M€) et Grenoble (0,02 M€) ainsi que l'Institut national de planification de l'éducation (IPE) (0,22 M€).

#### DÉSAMIANTAGE ET MISE EN SÉCURITÉ DE JUSSIEU : 185,77 M€ EN AE ET 168,36 M€ EN CP

La totalité des crédits dévolus à l'établissement public chargé du désamiantage et de la rénovation du campus de Jussieu en 2010 s'élève à **183,76 M€ en AE et 166,35 M€ en CP** dont 71 M€ en AE et 91,02 M€ en CP sur le titre 3, pour les dépenses de location, de déménagement, de désamiantage et plus marginalement de fonctionnement de l'établissement public et 112,76 M€ en AE et 75,33 M€ en CP sur le titre 7 pour les opérations de reconstruction et de restructuration.

L'établissement public du campus de Jussieu (EPCJ) a maintenu une activité soutenue durant 2010 avec la poursuite de la réhabilitation des secteurs Est et Ouest en vue d'une fin des travaux à l'échéance 2013-2014. En outre, l'EPCJ a pris en charge les locations extérieures permettant le relogement provisoire des activités pendant les travaux.

**2,01 M€ en AE et en CP** ont également été alloués à des opérations connexes à la mise en sécurité du campus de Jussieu pour des travaux concernant l'université Paris 6 (1,94 M€) et Paris 7 (0,07 M€).

#### ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT UNIVERSITAIRE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE (EPAURIF) : 1,8 M€ EN AE ET EN CP

En application des préconisations du rapport de B. Larroutou sur l'immobilier parisien, un établissement public d'aménagement universitaire de la région Île-de-France (EPAURIF) a été créé en 2010. Pour ne pas mettre en place d'établissement supplémentaire, l'EPAURIF intègre l'établissement public du campus de Jussieu (EPCJ) et remplace l'établissement public d'aménagement universitaire (EPAU) créé en 2006 et qui n'a jamais eu d'existence opérationnelle. Il est chargé de mettre en œuvre le schéma d'implantation immobilière et d'assurer des missions de maîtrise d'ouvrage concernant les établissements publics d'Île-de-France placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Une dotation de 1,8 M€ en AE et CP a été mise en place sur le titre 3 au profit de l'EPAURIF afin de l'accompagner dans la mise en œuvre d'études préalables pour des opérations dont il assure la maîtrise d'ouvrage.

## MISE EN SÉCURITÉ DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS JUSSIEU : 61,88 M€ EN AE ET 79,75 M€ EN CP

La totalité des crédits affectés en 2010 à la mise en sécurité des bâtiments universitaires, quelque soit leur imputation, s'élève à 61,50 M€ en autorisations d'engagement et 79,57 M€ en crédits de paiement (dont 18,07 M€ au titre du plan de relance).

L'enveloppe allouée sur le titre 3 de 61,50 M€ en AE et en CP a permis de couvrir notamment les besoins suivants :

- des mises en sécurité complètes de locaux notamment d'amphithéâtres (conformité incendie, d'installations électriques et techniques, ...) des universités Grenoble 3, Bordeaux 3, Perpignan ou des INSA de Lyon et Toulouse ;
- des mises en sécurité incendie (désenfumage, systèmes de sécurité incendie, issues de secours ...) permettant notamment de lever des avis défavorables d'exploitation touchant notamment les universités Aix-Marseille 2, Amiens, Bordeaux 2, Grenoble 1, La Réunion ou Paris 13 ;
- des mises en conformité de locaux scientifiques à risque dont ceux des universités Lyon 1, Bordeaux 1, Caen, Lille 1 et Reims ;
- des mises en conformité d'installations électriques dont celles des universités Aix-Marseille 1, Montpellier 2 ou Brest.

Un montant de 2,46 M€ d'AE a été réimputé du titre 6 vers le titre 3 pour la mise en sécurité de la MSH Paris.

Les crédits alloués au titre de la mise en sécurité des locaux universitaires sur le titre 7 représentent 18,07 M€ en CP. Ils sont dédiés à la couverture en crédits de paiement des opérations lourdes de mise en sécurité mises en œuvre dans le cadre du plan de relance de l'économie :

- université Paris 5 – UFR sciences médicales et pharmaceutiques : 3,6 M€ ;
- université Paris 6 – UFR médicales : 0,9 M€ ;
- école normale supérieure (ENS) : 1,35 M€ ;
- conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : 6,22 M€ ;
- muséum national d'histoire naturelle (MNHN) : 6 M€.

En outre, ont été consommés sur la sous-action 14-5 « sécurité » par d'erreur d'imputation, :

- 0,19 M€ en AE et 0,03 M€ en CP sur le titre 3 (fonctionnement général),
- 0,19 M€ en AE et 0,15 M€ en CP sur le titre 5.

## PRÉPARATION À LA DÉVOLUTION : 6 M€ EN AE ET 14,5 M€ EN CP

Six des universités faisant partie de l'expérimentation de la dévolution (universités Clermont 1, Toulouse 1, Paris 2, Avignon, Poitiers et Cergy-Pontoise) ont bénéficié en 2010 de dotations (catégorie 32) au titre de la mise en sécurité préalable au transfert patrimonial pour un montant total de 6 M€ en AE et en CP.

Par ailleurs, 8,5 M€ en CP obtenus par décret de transfert en 2010 au titre du plan de relance de l'économie ont été alloués sur le titre 7 à l'université Clermont 1 au titre de la mise en sécurité préalable à la dévolution, afin de solder l'AE de 10 M€ ouverte en 2009.

## CPER 2000-2006 ET CONTRATS DE PROJETS 2007-2013 : 322,67 M€ EN AE ET 330,39 M€ EN CP

L'exécution des contrats État-Régions est détaillée dans la partie consacrée aux éléments transversaux - « grands projets transversaux et crédits contractualisés ».

Pour l'exercice 2010, le montant total d'AE consommées pour les CPER 2007-2013 s'élève à 322,67 M€ dont 60,3 M€ de fonds de concours rattachés en 2010. La totalité des CP consommés en 2010 sur les deux CPER s'élève à 330,39 M€ dont 220,34 M€ de crédits LFI, 58,45 M€ sur les crédits relance, 39,9 M€ de fonds de concours rattachés en 2010 et 11,7 M€ correspondant à des fonds de concours reportés de 2009.

Compte tenu de la nature des opérations CPER, les crédits sont consommés comme suit :

- sur le titre 3 en fonctionnement général : 13,42 M€ en AE et 6,96 M€ en CP correspondant à des dépenses connexes aux opérations inscrites aux CPER réalisées dans la plupart des régions (dépenses de publications des appels d'offres, frais de gardiennage de chantier, travaux d'impression des dossiers de consultation des entreprises, intérêts moratoires, règlement de contentieux...);

- sur le titre 3 en subvention de charges pour services publics : 30,29 M€ en AE et 13,98 M€ d'imputations erronées de dépenses concernant des opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage confiées à des établissements (titre 7) ;

- sur le titre 5 : 111,90M€ en AE et 146,50 M€ en CP pour des opérations de construction ou restructuration réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'État inscrites aux contrats de plan État-régions 2000-2006 à l'exemple de la construction du biopôle de Nancy et de la restructuration du site Saint-Charles au profit de l'université Montpellier 3 ainsi qu'aux contrats de projets État-régions 2007-2013 comme la construction d'une bibliothèque universitaire pour le pôle d'enseignement guyanais, la restructuration de l'UFR de sciences humaines à Poitiers, la création d'un pôle juridique et judiciaire à Bordeaux, la modernisation de cités universitaires à Rennes ou la reconstruction de l'UFR médecine-pharmacie à Nantes ;

- sur le titre 6 : - 12,59 M€ et 2,06 M€ en CP correspondant à des réimputations. Ces paiements concernent des opérations réalisées dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage confiée à une collectivité territoriale ;

- sur le titre 7 : 179,65 M€ en AE et 160,89 M€ en CP correspondant à des opérations de construction ou restructuration mises en œuvre au titre des CPER et réalisées sous maîtrise d'ouvrage confiées aux établissements ou aux collectivités territoriales. Pour les CPER 2000-2006, sont concernées la construction de la maison de l'université et de la maison des étudiants de l'université de Saint-Etienne, la restructuration du bâtiment A de l'université Lille 3 sur le campus de Villeneuve d'Ascq et, pour les CPER 2007-2013, la construction d'une maison des langues et de l'international à Caen, de la BU de Marne-la-Vallée, de l'école d'économie de l'université Toulouse 1, d'une école d'ingénieurs de l'université de Bretagne-Sud à Lorient.

#### OPÉRATIONS HORS CPER : 87,17 M€ EN AE ET 28,27 M€ EN CP

Les crédits concernant des constructions hors CPER ont été consommés à hauteur de 87,17 M€ en AE et 28,27 M€ en CP comme suit :

- sur le titre 3 en fonctionnement général : 60,95 M€ en AE et 2,89 M€ en CP, montant correspondant essentiellement au bail du bâtiment « le France » à Paris destiné au relogement de l'EHESS, l'EPHE et la MSH (57,6 M€ en AE mis en place en 2010) ainsi que plus marginalement à des dépenses connexes aux opérations hors CPER (dépenses de publications des appels d'offres, frais de gardiennage de chantier, travaux d'impression des dossiers de consultation des entreprises, taxe de balayage avant réception, intérêts moratoires, règlement de contentieux...) ;

- sur le titre 3 en subvention de charges pour services publics : 4 M€ en AE et en CP au titre du plan de rénovation du muséum national d'histoire naturelle, imputés par erreur sur le titre 3 ;

- sur le titre 5 : 15,23 M€ en AE et 8,29 M€ en CP pour des opérations de construction ou restructuration réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'État comme la bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg financée dans le cadre du contrat triennal « Strasbourg ville européenne », la reconstruction de l'école nationale supérieure de chimie de Mulhouse, le financement de l'internat d'excellence de Sourdon et la décontamination du site d'Arcueil dans l'académie de Créteil ;

- sur le titre 6 : 0,44 M€ en AE qui correspond principalement au financement d'une résidence pour la réussite à Neuilly-sur-Seine ;

- sur le titre 7 : 6,55 M€ en AE et 13,09 M€ en CP correspondant à des opérations de construction ou restructuration réalisées sous maîtrise d'ouvrage établissements dont le plan de rénovation du muséum national d'histoire naturelle (4 M€), le projet « Stellamar » en Corse (0,7 M€), le financement de deux résidences pour la réussite à la Courneuve et au Kremlin-Bicêtre (1,25 M€), la restructuration de la Casa Velasquez à Madrid (1,29 M€), l'opération GEMAC au profit de l'université Versailles Saint-Quentin (2,3 M€).

Les projets immobiliers les significatifs qui ont fait l'objet de financement en 2010 sur l'enveloppe « hors CPER » sont :

- Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)

Le muséum a élaboré un schéma directeur immobilier afin de remettre à niveau l'ensemble du patrimoine immobilier dont il dispose, dont certains édifices qui présentent une valeur historique remarquable. Étant donné l'ampleur des travaux et leur coût, la réalisation de ce schéma directeur est échelonnée sur une durée correspondant à deux CPER, 2000-2006 et 2007-2013. Les crédits attribués en 2010 au MNHN sont de 8 M€ en AE et de 9 M€ en CP



- *Institut national d'histoire de l'art (INHA)*

La deuxième tranche de rénovation du quadrilatère Richelieu prévoit, pour l'enseignement supérieur, l'installation des bibliothèques de recherche de l'INHA et de l'école nationale des Chartes dans le quadrilatère Richelieu ainsi que les activités d'enseignement et d'administration de l'école des Chartes au 65 rue Richelieu. Elle a fait l'objet d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre l'État et l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers pour la culture (OPPIC). Cette opération a bénéficié dans le cadre de la gestion 2010 de 5,78 M€ en AE et de 8 M€ en CP.

- *Contrats triennaux « Strasbourg capitale européenne »*

L'exécution des contrats triennaux « Strasbourg ville européenne » successifs (dont le dernier signé le 17 septembre 2009 entre l'État, la ville, la communauté urbaine de Strasbourg, la région Alsace et le département du Bas-Rhin et pour lequel la participation de l'État est de 26 M€) s'est poursuivie en 2010. L'opération de restructuration de la bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg (BNUS) a bénéficié de 17 M€ en AE et 2,5 M€ en CP.

- *relogement de l'EHESS, de la MSH et de l'EPHE*

Le relogement de l'EHESS, de la MSH et de l'EPHE dans le bâtiment Le France, rendu nécessaire par le désamiantage du site Raspail, présente un coût total de 63,44 M€ qui comprend les loyers, les frais annexes et l'indexation à 3 % dont une partie (48,845 M€) est prise en charge sur l'enveloppe « hors CPER ». Une AE de 57,6 M€ été mise en place en 2010 afin de permettre de signer le bail grâce à un redéploiement de 57,45 M€ d'AE initialement prévues pour les PPP.

### Fonds de concours

Les montants alloués au titre des constructions et restructurations réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'État qu'elles soient réalisées dans le cadre du CPER ou non comprennent des crédits rattachés provenant d'une part de collectivités territoriales et d'autres organismes tels que les universités, les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et, d'autre part, du Fonds européen de développement régional (FEDER), pour un montant de **61,88 M€ en AE** (dont 7,35 M€ pour le FEDER) et **de 68,00 M€ en CP** (dont 5,93 M€ pour le FEDER). La majorité des opérations liées aux fonds de concours relatifs aux constructions universitaires s'inscrivent dans le cadre des contrats passés entre l'État et les régions. Ont été délégués 60,28 M€ en AE et 39,91 M€ en CP. Le solde des crédits rattachés (1,6 M€ en AE et 28,09 M€ en CP) fait l'objet d'un report sur 2011.

### OPÉRATIONS RÉALISÉES EN CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ (PPP) : 33,63 M€ EN AE ET 1,14 M€ EN CP

Le descriptif détaillé des partenariats public-privé est donné dans la partie relative aux éléments transversaux du programme.

Les crédits ouverts en LFI pour les contrats de partenariat public-privé se sont élevés à 369,54 M€ en AE et 9,18 M€ en CP, auxquels s'est ajouté un report de 2,00 M€ en AE et 1,14 M€ en CP.

La consommation sur l'année 2010 se répartit comme suit :

- contrats de partenariat signés en 2010 : 30 M€ en AE sur titre 7 (MNHN Zoo de Vincennes) ;
- crédits d'ingénierie : 0,64 M€ en CP sur titre 3 (Toulouse 2) ;
- complément à des contrats signés : 3,63 M€ en AE et 0,51 M€ en CP sur titre 3 (Paris 4).

Les crédits alloués aux Partenariats public-privé font l'objet d'un gel en début d'exercice et la part non consommée, en raison du rythme des travaux, est reportée.

Au cours de l'exercice 2010, il a été procédé à un dégel de ces crédits en vue de leur redéploiement au sein du programme, notamment sur l'enveloppe constructions hors CPER au profit de la location du bâtiment « le France » à Paris pour héberger l'EHESS, l'EPHE et la MSH en raison du désamiantage en cours de leurs locaux usuels (57,45 M€ en AE). En outre, 91,7 M€ ont servi de gage à des annulations ou des redéploiements nécessaires à la gestion 2010 du programme 150.

Les crédits non consommés, soit 188,83 M€ en AE, sont reportés sur l'exercice 2011.

## ACTION n° 15 : Pilotage et support du programme

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	498 484 345	757 159 553	<b>1 255 643 898</b>	452 646 508	796 140 425	<b>1 248 786 933</b>
Crédits de paiement	498 484 345	757 159 553	<b>1 255 643 898</b>	452 646 508	803 263 657	<b>1 255 910 165</b>

## EFFECTIFS

Enseignants du 1er degré	12
Enseignants du 2nd degré	192
Enseignants stagiaires (élèves des ENS)	1 182
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	500
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	56
Personnels d'encadrement	532
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	7 499
Personnels des bibliothèques et des musées	34
<b>Total en ETPT</b>	<b>10 007</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 837 653	14 427 579	9 837 653	13 993 610
Subventions pour charges de service public	737 210 474	786 585 379	737 210 474	774 258 213

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les crédits d'un montant de **14,4 M€ en AE et 14 M€ en CP** ont été notamment consacrés :

- au fonctionnement de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) pour un montant de **9,2 M€ en AE et en CP**, se répartissant en 4,7 M€ consacrés au financement des déplacements et à l'hébergement des experts, 2,7 M€ au paiement du loyer et des charges, 0,8 M€ à l'informatique, 0,3 M€ à la mise en délégation des personnels scientifiques et 0,7 M€ pour diverses autres dépenses de fonctionnement ;
- à divers titres par les services rectoraux (action sociale, ...) pour **1,7 M€ en AE et CP** ;
- à l'ingénierie de l'opération Campus pour **1,28 M€ en AE et 0,93 M€ en CP** ;
- au financement du protocole d'accord sur l'utilisation des œuvres de l'esprit pour **1 M€ en AE et CP se répartissant entre l'AVA** (Société de perception et de répartition de droits) pour 0,13 M€ ; le CFC (Centre français d'exploitation du droit de copie) pour 0,7 M€ ; la PROCIREP (Société des producteurs de cinéma et de télévision) pour 0,08 M€ et la SACEM (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) pour 0,08 M€ ;
- aux frais de fonctionnement courant de l'administration centrale pour **0,83 M€ en AE et 0,74 M€ en CP** (frais de déplacement, informatique...);
- au financement de l'académie de médecine pour **0,25 M€ en AE et en CP** ;
- aux frais de fonctionnement de l'École supérieure de l'éducation nationale (ESEN) pour **0,17 M€ en AE et CP**.

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

**La consommation réelle 2010 d'AE s'est élevée à 774,3 M€** Le montant qui apparaît dans le tableau de consommation de l'action (786,6 M€) s'explique par la comptabilisation de 12,3 M€ supplémentaires suite à des opérations techniques de réimputation d'engagements des années antérieures. Une explication est présentée dans la partie consacrée aux modifications impactant la nature des dépenses hors personnel dans les éléments transversaux de la partie justification au premier euro.

**Total des dépenses de SCSP : 774,3 M€ en AE et CP.**

**Les crédits de masse salariale liés à l'accession des établissements aux responsabilités et compétences élargies, incluant les contrats doctoraux et les primes d'excellence scientifique (PES), s'élèvent à 493,3 M€ en AE et CP.**

### Les autres crédits de fonctionnement

**281 M€ en AE et en CP** ont été versés au titre des dépenses de fonctionnement.

A- LE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DONT LA DOTATION EST CALCULÉE PAR LE MODÈLE D'ALLOCATION DES MOYENS (HORS PES)

**120,4 M€ en AE et en CP** ont été versés aux universités (93 %) et aux écoles d'ingénieurs (7 %).

B - LE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS « HORS MODÈLE »

**88,5 M€ en AE et en CP** ont été répartis de la façon suivante:

Une dotation de **49,4 M€ en AE et en CP** a été consacrée au fonctionnement des grands établissements ou autres établissements non couverts par le modèle d'allocation des moyens :

**54,4 %**, soit **27,1 M€ en AE et en CP**, de ces crédits financent le fonctionnement d'opérateurs secondaires du P150 dont le GIP Agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE) (12 M€), le GIP Renater (8,7 M€), l'institut de France (2,3 M€), Campus France (1,6 M€), le GIP Agence Europe Education Formation France (A2E2F) (0,9 M€), le Collège de France (0,7 M€), l'EHESP (0,5 M€), les GIP Drome Ardèche et Grenoble Université (0,4 M€).

**23,3 %**, soit **11,6 M€ en AE et en CP**, financent le fonctionnement des établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche, dont : le CINES (4,92M€) le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) (2,2 M€), l'UT de Paris Dauphine (1,3 M€), l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) (1 M€), l'École nationale des Chartes (0,7 M€), l'École pratique des hautes études (EPHE) (0,6 M€), l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) (0,4 M€) et l'IAE de Paris (0,2 M€).

**10 %**, soit **5,1 M€ en AE et en CP**, financent le fonctionnement des écoles normales supérieures.

**6,5 %**, soit **3,3 M€ en AE et en CP**, permettent de financer le fonctionnement d'établissements à vocation principale de recherche comme le Muséum national d'histoire naturelle (2,1 M€), l'Institut de Physique du Globe de Paris (0,3M€), les observatoires (0,4M€), la MSH (0,3 M€) et l'INHA (0,2M€).

**4,7 %**, soit **2,3 M€ en AE et en CP** financent le fonctionnement des instituts d'études politiques dont 1,3 M€ pour la FNSP

Par ailleurs, **39,1 M€ en AE et en CP** ont été attribués dans le cadre de la contractualisation quadriennale des établissements de la vague C et D dont 77 % aux universités, 8 % aux écoles d'ingénieurs, 5 % aux établissements à vocation principale de recherche, 5 % aux établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche et 3 % aux ENS.

C- ACTIONS SPÉCIFIQUES

**72,1 M€ en AE et en CP** ont été répartis de la façon suivante :

**L'appui au pilotage du système universitaire : 15,4 M€ en AE et en CP**

Cette catégorie comprend les actions destinées à renforcer les capacités de gestion des établissements **5,5 M€** au titre du Conseil national des universités (CNU),

**5,1 M€** au titre du fonctionnement de diverses instances (Conférence des directeurs d'IUFM, atelier inter-établissements de productique et pôle de ressources informatiques pour la mécanique -AIP PRIMECA- , etc ...),  
**1,8 M€** pour diverses actions découlant notamment du passage aux responsabilités et compétences élargies telle que la compensation de mises à disposition, certaines décharges de services,  
**1,4 M€** pour le fonctionnement des chancelleries des rectorats,  
**0,8 M€** pour la mise en place d'une enquête sur l'insertion professionnelle 2010,  
**0,3 M€** pour des actions d'accompagnement relatives aux opérations CAMPUS.  
**0,5 M€** au titre de diverses actions exceptionnelles.

***L'appui au pilotage opérationnel des établissements d'enseignement supérieur : 51,8 M€ en AE et en CP***

Au titre des actions concourant au pilotage opérationnel des établissements ont été financés :

**23,7 M€** pour l'accompagnement des établissements d'enseignement supérieur ayant ou devant accéder aux responsabilités et compétences élargies. Cet accompagnement se traduit en N-1 par l'attribution à chacun d'une dotation de 200.000 € destinée à permettre à ceux-ci de piloter les projets de transformations, à optimiser leurs fonctions supports, à financer la formation de leurs personnels. L'année du passage, les établissements se voient accorder un forfait d'un montant plancher de 200.000 € et tenant compte de leurs effectifs ;

**5,9 M€** pour le soutien aux projets conduits pour développer les usages des technologies de l'information et de la communication. Ces crédits ont été versés principalement aux universités (70%) et au CNDP (1,2 M€) qui porte le fonctionnement du Centre de Ressources et d'Information sur les Multimédias pour l'Enseignement Supérieur (CERIMES) dont la mission principale est de faciliter l'accès des enseignants- chercheurs et des étudiants de l'enseignement supérieur aux ressources audiovisuelles et multimédias et de les aider à les intégrer dans l'enseignement ;

**5,8 M€** au titre de la contribution exceptionnelle à l'accompagnement des étudiants handicapés ;

**5,3 M€** destinés à l'organisation de certaines agrégations (droit privé, droit public, histoire du droit, sciences économiques, sciences de gestion) et des concours d'entrées aux grandes écoles ;

**2,6 M€** pour l'action sociale facultative en faveur des personnels des universités ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies, pour les autres établissements, l'action sociale en faveur des personnels est versée par les rectorats ;

**1,7 M€** destinés à la prise en charge des anciens coopérants à l'étranger ;

**1 M€** au titre de la contribution du ministère au financement des contrats d'interface de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) ;

**1 M€** pour le financement annuel du plan de transfert des personnels du laboratoire universitaire au CHU de l'université Strasbourg ;

**0,8 M€** destinés au développement des technologies informatiques liées à la recherche, notamment pour les centres de Rennes 1 (0,45 M€) et de Lille 1 (0,29 M€).

Enfin, diverses actions exceptionnelles sont financées à hauteur de **4 M€** : principalement accordées en marge de la négociation contractuelle (vague D), dont par exemple 0,15 M€ pour amorcer l'installation de la nouvelle école du Technopole de Metz, 0,6 M€ pour soutenir des projets à l'étranger (méditerranée, Chine, etc.).

***L'accroissement de la dimension internationale de l'enseignement supérieur 1,6 M€ en AE et en CP***

L'essentiel des crédits destinés à accroître la dimension internationale de l'enseignement supérieur français est inscrit dans les contrats quadriennaux et donc désormais dans le nouveau modèle. En supplément, des actions spécifiques concourant au rayonnement de la France universitaire et scientifique ont financé pour 1,6 M€ des programmes d'échanges dans le cadre des Campus européen d'été (CEE).

***La formation des personnels enseignants et chercheurs : 3,3 M€ en AE et en CP***

**0,9 M€** ont financé l'organisation des concours destinés aux personnels ITARF des opérateurs du programme 150 et **0,7 M€** à la formation des personnels. **0,2 M€** ont été versés pour des actions de formation pour accompagner la mise en place de la LRU. Enfin, **1,5 M€** sont destinés à soutenir les centres d'initiation à l'enseignement supérieur (CIES).

## — DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		-76 042		0
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		751 377		0

### DEPENSES POUR IMMOBILISATION CORPORELLES DE L'ETAT

Le montant négatif en AE de -76 042 € est expliqué dans la partie consacrée aux modifications impactant la nature des dépenses hors personnel dans les éléments transversaux de la partie justification au premier euro.

### DEPENSES POUR IMMOBILISATION INCORPORELLES DE L'ETAT

**0,75 M€** en AE ont été consacrés au développement du site internet du Conseil national des universités (CNU).

## — DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		311 031		314 997
Transferts aux entreprises		3 515 000		3 035 000
Transferts aux collectivités territoriales		14 996		14 996
Transferts aux autres collectivités	10 111 426	11 703 466	10 111 426	11 646 841

### TRANSFERTS AUX MÉNAGES

**0,3 M€ en AE et CP** ont été versés notamment au CNOUS au titre de la convention qui crée un programme de bourses pour les étudiants arabisants.

### TRANSFERTS AUX ENTREPRISES

Les transferts aux entreprises à hauteur de **3,5 M€ en AE et 3 M€ CP** concernent notamment la participation financière de l'État au budget du Grand équipement national de calcul intensif (GENCI) à hauteur de 2,9 M€ en AE et en CP et 0,6 M€ en AE et 0,1 M€ en CP à la Caisse des dépôts et consignations au titre du dispositif « pôle entrepreneurial ».

### TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

Cette catégorie comprend les actions destinées à renforcer les capacités de gestion des établissements pour **11,7 M€ en AE et CP** dont notamment :

**4,8 M€** au titre des relations internationales de l'enseignement supérieur ;

**3,5 M€** destinées aux PRES et au contrat de l'ESPCI et de l'ESTIA ;

**1,7 M€** pour le fonctionnement des instances (le conseil international pour la science – ICSU –, Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieur, Conférence des présidents d'universités, Conseil supérieur de la formation et de la recherche, le fonctionnement de la coordination de la formation continue, le Conseil national du droit...);

**1,5 M€** pour contribuer aux projets en matière de développement des technologies de l'information et de la communication (notamment au groupement d'intérêt public université médicale virtuelle francophone -GIP UMVF -, à l'université numérique ingénierie et technologie –UNIT - et l'université juridique numérique francophone) ;

**0,15 M€** pour le fonctionnement de l'Association de préfiguration de la fondation des femmes pour la Méditerranée (APFFM) ;

**0,075 M€** pour les réserves parlementaires (Fondation internationale de finances publiques –FONDAFIP -, l'institut des hautes études de défense nationale – IHEDN -, la cité internationale universitaire de Paris ; l'institut de prospective économique du monde méditerranéen -,IPEMED- ).

#### ■ DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dotations en fonds propres		-21 092 361		0

Le montant négatif en AE de -21 092 361 € est expliqué dans la partie consacrée aux modifications impactant la nature des dépenses hors personnel dans les éléments transversaux de la partie justification au premier euro.

## OPÉRATEURS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	4 595 774 224	4 614 758 061	8 252 864 622	8 252 864 622	8 391 553 926	8 378 000 608
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	629 892 835	402 287 504	639 961 492	273 151 800	310 630 094	277 522 281
Transferts (titre 6)						
<b>Total</b>	<b>5 225 667 059</b>	<b>5 017 045 565</b>	<b>8 892 826 114</b>	<b>8 526 016 422</b>	<b>8 702 184 020</b>	<b>8 655 522 889</b>

La réalisation 2010 des crédits versés aux opérateurs du programme présentée dans le tableau ci-dessus totalise 8 702,18 M€ en AE et 8 655,5 M€ en CP.

L'écart constaté entre l'exécution 2010 et les crédits ouverts en loi de finances se justifie principalement par :

- la fin de la mise en œuvre du plan de relance ;
- les mouvements de fongibilité asymétrique destinés à compléter le transfert effectué en LFI 2010 du titre 2 vers le titre 3 au titre des 38 établissements ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

La répartition des crédits versés aux opérateurs dans les tableaux de financement de l'État par catégorie d'opérateurs correspond à un total de 8 614,3 M€ en AE et de 8 612,4 M€ en CP.

Les crédits répartis se décomposent de la manière suivante :

- en catégorie 32 « Subventions pour charges de service public » : 8 346,1 M€ en AE et 8 357,5 M€ en CP
  - dont 8 285,8 M€ en AE et 8 297,2 M€ en CP pour les opérateurs principaux ;
  - dont 60,3 M€ en AE et CP pour les opérateurs secondaires.
- en catégorie 72 « Dotations en fonds propres » : 268,2 M€ en AE et 254,9 M€ en CP
  - dont 263 M€ en AE et 247,4 M€ en CP pour les opérateurs principaux ;
  - dont 5,2 M€ en AE et 7,5 M€ en CP pour les opérateurs secondaires.

Les autres crédits non répartis correspondent à :

- **75,4 M€ en AE et 43,1 M€ en CP** qui ont été versés par les rectorats à des collectivités locales qui sont maîtres d'ouvrage des opérations d'investissement, dont :
  - en catégorie 32 « Subventions pour charges de service public » : 33 M€ en AE et 20,5 M€ en CP ;
  - en catégorie 72 « Dotations en fonds propres » : 42,4 M€ en AE et 22,6 M€ en CP.
- une comptabilisation de **12,3 M€ d'AE** supplémentaires suite à des opérations techniques de réimputation d'engagements des années antérieures, apparaissant dans l'action 15 (cf. partie JPE du RAP).

Pour l'ensemble des catégories d'opérateurs dont les éléments financiers figurent ci-après

Les différences constatées entre le montant des subventions versées par l'État et les ressources figurant dans les comptes des établissements s'expliquent pour partie par les procédures budgétaires et comptables retenues par les établissements pour l'enregistrement des opérations dans leur comptabilité.

Par ailleurs, les différences constatées entre les montants de dépenses figurant dans les comptes de résultats et tableaux de financement abrégés et ceux figurant dans le montant des dépenses par destinations proviennent des opérations d'ordre, comme les amortissements et provisions. Ces opérations ne sont pas intégrées à la ventilation par destination, alors qu'elles participent pleinement à la détermination de la situation financière de l'établissement et figurent à cet égard dans les comptes de résultats et les tableaux de financement abrégés.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

## EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS SI PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2009 (1)				Prévision 2010 (3)				Réalisation 2010			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond LFI	hors plafond LFI	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés
Universités et assimilés	91 603	48 858	10 357		38 163	103 299	8 496		37 513	101 882	12 591	707
Autres établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche	3 516	1 049	83		3 530	848	467		3 502	1 261	323	6
Autres établissements à vocation principale de recherche	1 705	359	204		1 708	313	438		1 706	360	258	5
Ecoles et formations d'ingénieurs	9 333	1 718	1 591		6 357	4 833	1 166		6 473	5 222	1 636	23
Ecoles françaises à l'étranger		118	18			456	0			400	18	0
Ecoles normales supérieures	4 463	166	250		1 635	3 140	177		1 714	2 615	321	0
EPCJ - Etablissement public du campus de Jussieu		42	0			57	0			56	0	0
Instituts d'études politiques	587	428	50		589	520	306		573	764	337	8
A2E2F - Agence Europe Education Formation France		11	0			11	30			11	31	0
Académie des sciences de l'outre-mer		4	0			4	0		3	4	0	0
ADU Drôme Ardèche - Agence du développement universitaire Drôme Ardèche		4	0							5	0	0
AMUE - Agence de mutualisation des universités et des établissements publics d'enseignement supérieure et de recherche		0	114			0	126			0	118	
BULAC - Bibliothèque universitaire des langues et civilisations		27	0							24	0	0
Chancelleries des universités		0	44			0	34		379		44	
Collège de France		28	13			54	15		322	30	15	
Institut de France												
Pôles universitaires et assimilés		6	0							6	0	
RENATER - Réseau national de communications pour la technologie, l'enseignement et la recherche		4	26			0	26				26	
<b>Total</b>	<b>111 207</b>	<b>52 822</b>	<b>12 750</b>		<b>51 982</b>	<b>113 535</b>	<b>11 281</b>		<b>52 185</b>	<b>112 640</b>	<b>15 718</b>	<b>749</b>

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision 2010 fait référence aux plafonds votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificative 2010.



## EMPLOIS DES OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS (PROGRAMME NON CHEF DE FILE)

Intitulé de l'opérateur <i>Programme chef de file</i>	Réalisation 2009 (1)			Prévision 2010 (3)			Réalisation 2010					
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (4)			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (4)			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (4)		
		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond LFI	hors plafond LFI	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés
CAMPUSFRANCE - Agence de promotion des formations et des échanges éducatifs et scientifiques <i>185 Rayonnement culturel et scientifique</i>		29	2		30	8		33	5			
EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly <i>175 Patrimoines</i>		253			262			262				
<b>Total</b>		<b>282</b>	<b>2</b>		<b>292</b>	<b>8</b>		<b>295</b>	<b>5</b>			

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision 2010 fait référence aux plafonds votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificative 2010.

(4) Selon les informations fournies dans le RAP du programme chef de file

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Comme dans les documents budgétaires des années précédentes, les données relatives aux emplois rémunérés par les opérateurs du programme, en prévision comme en réalisation, sont issues pour partie :

- d'une enquête déclarative annuelle effectuée auprès des opérateurs n'ayant pas accédé aux responsabilités et compétences élargies ;
- pour 56 établissements des données issues de l'application de décompte des emplois OREMS, dont la fiabilisation se poursuit.

Pour l'année 2010, la réalisation des emplois rémunérés par les opérateurs s'élève à 128 358 ETP, dont :

- 112 640 relèvent du plafond opérateur ;
- 15 718 ETP sont décomptés hors plafond : dont 14 969 ETP hors contrats aidés et 749 contrats aidés.

A compter de l'exercice 2010, les 56 opérateurs qui ont accédé aux RCE représentent 99 135 ETP sous plafond (soit 88 % des emplois sous plafond) et 13 424 ETP hors plafond (85 % des emplois hors plafond).

#### Emplois relevant du sous-plafond État des opérateurs

La réalisation totale 2010 des emplois sous-plafond État est de 112 640 ETP. Au regard de la réalisation 2009 (52 822 ETP), on constate une évolution de 59 818 ETP. Cette augmentation résulte de plusieurs facteurs cumulatifs : la modification de périmètre intervenue pour les établissements passés aux responsabilités et compétences élargies (transfert du plafond État vers le plafond d'emplois des opérateurs), l'intégration dans le périmètre de l'enquête de SUPELEC et de la fiabilisation des données de l'enquête menée auprès des établissements.

Comme indiqué ci-dessus, l'écart constaté sur les écoles et formations d'ingénieurs est principalement imputable à l'entrée de l'école SUPELEC dans le périmètre de l'enquête. Cette modification de périmètre contribue à augmenter la réalisation 2010 des écoles et formations d'ingénieurs de 389 ETP sous plafond État.

Des écarts sont aussi présentés entre les prévisions et les réalisations 2010 suite à la fiabilisation des données déclarées par les établissements : + 413 ETP sur les Autres établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche et + 244 ETP pour les Instituts d'études politiques.

### **Emplois « hors-plafond État » des opérateurs (financés sur ressources propres, formation continue et recherche)**

L'augmentation significative observée entre la réalisation 2009 et la réalisation 2010 (+ 3 688 ETP hors contrats aidés) résulte pour une part des travaux de fiabilisation de l'enquête déclarative, d'un meilleur décompte des emplois par les établissements eux-mêmes, mais aussi des fluctuations inhérentes aux contrats de recherche ou de formation continue passés par les établissements.

On constate néanmoins que l'écart entre la réalisation 2009 et la réalisation 2010 est inférieur à l'écart constaté l'an dernier.

### **Contrats aidés**

Concernant les contrats aidés, le montant présenté reflète les réalisations constatés dans OREMS pour les établissements RCE (424 ETP) et l'enquête déclarative des autres établissements. Aucune prévision n'avait pu être présentée dans le PAP 2010.

## **BUDGET 2010 OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**

Les données communiquées dans ce document budgétaire sont des données provisoires, issues d'une enquête déclarative annuelle réalisée entre le mois de février et la mi-mars 2011 auprès de la totalité des 203 opérateurs du programme 150, dont le pourcentage de réponses est quasi complet (99,8 % de réponses). Le régime financier de ces établissements dispose en effet que les comptes financiers sont approuvés au plus tard à l'expiration du 4<sup>ème</sup> mois qui suit l'exercice, soit le 30 avril.

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche met en œuvre une procédure de transfert automatisé des comptes financiers provisoires par l'intermédiaire de la direction générale des finances publiques (DGFIP), en vue d'une alimentation de son portail d'aide au pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche (PapESR). A terme, les informations financières en provenance des établissements seront consolidées par ce canal, ce qui devrait permettre d'optimiser la fiabilisation des restitutions.

### **Commentaires sur les comptes de l'ensemble des opérateurs**

Les comptes agrégés de chaque catégorie d'opérateurs font l'objet d'une présentation distincte sous forme de tableaux et graphiques dans la suite du document budgétaire.

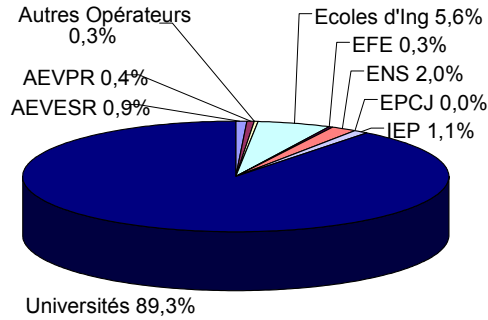
Les éléments décrits dans les comptes de résultat et les tableaux de financement abrégés intègrent les dotations aux amortissements ou les provisions contrairement à la ventilation des dépenses par destination, ce qui explique les écarts constatés entre les tableaux.

On peut estimer que les dépenses de l'ensemble des opérateurs du programme 150 s'élève en exécution 2010 à un montant global ajusté à plus de 12 milliard d'euros, financés à hauteur de 8,6 milliards par le programme 150 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

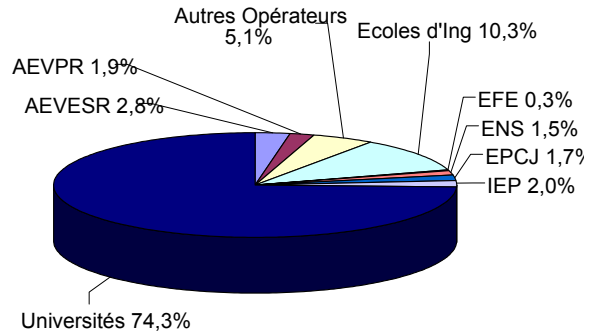
L'augmentation du budget réalisé 2010 des opérateurs sur l'exercice antérieur de 2009 s'explique par le passage de 38 établissements aux responsabilités et compétences élargies au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (33 universités, 2 écoles normales supérieures et 3 instituts nationaux polytechniques) se traduisant par un transfert de la masse salariale vers le budget des établissements de l'ordre de plus de 3,7 milliards d'euros en recettes de fonctionnement et en dépenses de personnel.

**Part de chaque catégorie d'opérateur dans les dépenses**

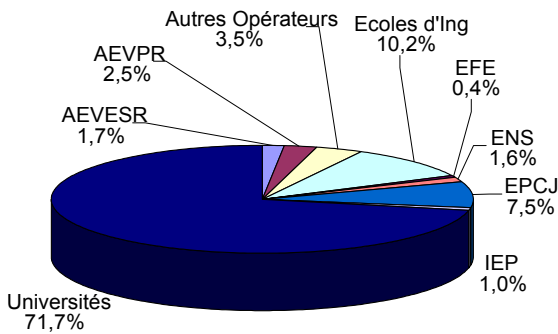
**Dépenses de personnel des opérateurs du programme 150**



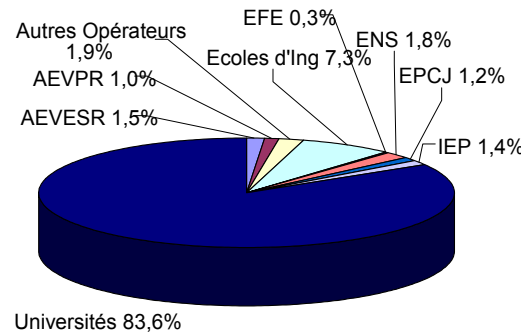
**Dépenses de fonctionnement des opérateurs du programme 150**



**Dépenses d'investissement des opérateurs du programme 150**

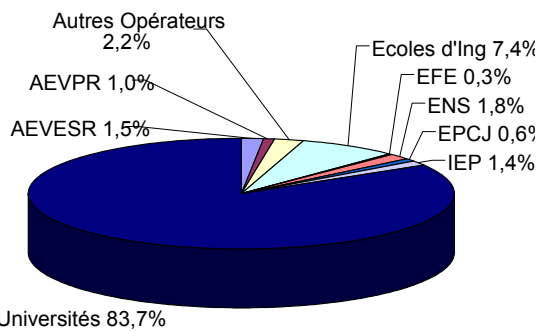


**Dépenses totales des opérateurs du programme 150**

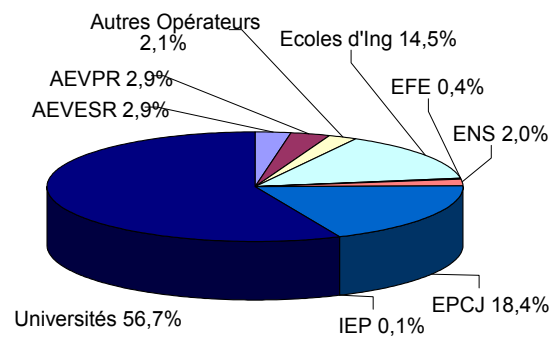


**Part de chaque catégorie d'opérateurs dans les recettes**

**Recettes de fonctionnement des opérateurs du programme 150**

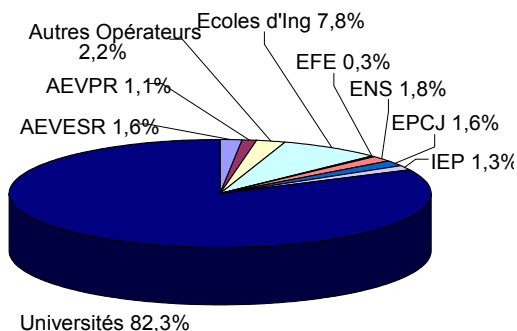


**Recettes d'investissement des opérateurs du programme 150**



Source : enquête déclarative effectuée après des opérateurs du P150

## Recettes totales des opérateurs du programme 150



Source : enquête déclarative effectuée après des opérateurs du P150

## FINANCEMENT DES OPÉRATEURS

D'une façon générale, il apparaît que la part du programme 150 consacrée au financement des opérateurs représente, environ 96,7 % des crédits ouverts hors titre 2 du programme, dont la quasi-totalité (93,5 %) provient du titre 3 (catégorie 32 - subventions pour charges de service public). Ce pourcentage prend en compte le transfert de la masse salariale du titre 2 vers le titre 3 pour les établissements passés aux responsabilités et compétences élargies.

En 2010, la part des crédits affectés à la formation (actions 1 à 3) a représenté 34 % du total des financements. La part des crédits destinés à la recherche (actions 6 à 12) a représenté quant à elle 25 % des crédits alloués en 2010 et 14 % pour l'immobilier.

## PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

## UNIVERSITÉS ET ASSIMILÉS

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01</b> : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	<b>949 340</b>	<b>949 340</b>	<b>1 745 118</b>	<b>1 745 118</b>	<b>1 874 945</b>	<b>1 873 815</b>
Subventions pour charges de service public	949 340	949 340	1 745 118	1 745 118	1 872 864	1 872 231
Dotations en fonds propres					2 081	1 584
<b>Action n° 02</b> : Formation initiale et continue de niveau master	<b>653 772</b>	<b>653 772</b>	<b>1 361 581</b>	<b>1 361 581</b>	<b>1 309 996</b>	<b>1 309 996</b>
Subventions pour charges de service public	653 772	653 772	1 361 581	1 361 581	1 309 996	1 309 996
<b>Action n° 03</b> : Formation initiale et continue de niveau doctorat	<b>195 334</b>	<b>195 334</b>	<b>208 480</b>	<b>208 480</b>	<b>367 653</b>	<b>367 653</b>
Subventions pour charges de service public	195 334	195 334	208 480	208 480	367 653	367 653
<b>Action n° 05</b> : Bibliothèques et documentation	<b>148 861</b>	<b>148 861</b>	<b>248 256</b>	<b>248 256</b>	<b>243 006</b>	<b>243 006</b>
Subventions pour charges de service public	148 861	148 861	248 256	248 256	243 006	243 006
<b>Action n° 06</b> : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	<b>228 284</b>	<b>228 284</b>	<b>547 176</b>	<b>547 176</b>	<b>509 370</b>	<b>509 370</b>
Subventions pour charges de service public	228 284	228 284	547 176	547 176	509 370	509 370
<b>Action n° 07</b> : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	<b>97 439</b>	<b>97 439</b>	<b>233 277</b>	<b>233 277</b>	<b>221 703</b>	<b>221 703</b>
Subventions pour charges de service public	97 439	97 439	233 277	233 277	221 703	221 703
<b>Action n° 08</b> : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	<b>145 376</b>	<b>145 376</b>	<b>339 389</b>	<b>339 389</b>	<b>317 356</b>	<b>317 356</b>
Subventions pour charges de service public	145 376	145 376	339 389	339 389	317 356	317 356
<b>Action n° 09</b> : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	<b>3 548</b>	<b>3 548</b>	<b>9 292</b>	<b>9 292</b>	<b>8 347</b>	<b>8 347</b>
Subventions pour charges de service public	3 548	3 548	9 292	9 292	8 347	8 347
<b>Action n° 10</b> : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	<b>38 961</b>	<b>38 961</b>	<b>85 400</b>	<b>85 400</b>	<b>80 876</b>	<b>80 876</b>
Subventions pour charges de service public	38 961	38 961	85 400	85 400	80 876	80 876
<b>Action n° 11</b> : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	<b>205 898</b>	<b>205 898</b>	<b>543 516</b>	<b>543 516</b>	<b>515 456</b>	<b>515 456</b>
Subventions pour charges de service public	205 898	205 898	543 516	543 516	515 456	515 456
<b>Action n° 12</b> : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	<b>307 311</b>	<b>307 311</b>	<b>713 649</b>	<b>713 649</b>	<b>682 391</b>	<b>682 391</b>
Subventions pour charges de service public	307 311	307 311	713 649	713 649	682 391	682 391
<b>Action n° 13</b> : Diffusion des savoirs et musées	<b>2 973</b>	<b>2 973</b>	<b>2 091</b>	<b>2 091</b>	<b>2 361</b>	<b>2 361</b>
Subventions pour charges de service public	2 973	2 973	2 091	2 091	2 361	2 361
<b>Action n° 14</b> : Immobilier	<b>974 224</b>	<b>684 725</b>	<b>850 258</b>	<b>544 117</b>	<b>700 893</b>	<b>719 185</b>
Subventions pour charges de service public	616 985	615 683	522 168	439 934	606 166	598 909
Dotations en fonds propres	357 239	69 042	328 090	104 183	94 727	120 276
<b>Action n° 15</b> : Pilotage et support du programme	<b>380 611</b>	<b>380 611</b>	<b>655 006</b>	<b>655 006</b>	<b>646 492</b>	<b>645 690</b>
Subventions pour charges de service public	380 611	380 611	655 006	655 006	646 492	645 690
<b>Total pour ce programme</b>	<b>4 331 932</b>	<b>4 042 433</b>	<b>7 542 489</b>	<b>7 236 348</b>	<b>7 480 845</b>	<b>7 497 205</b>

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Programme 231 : Vie étudiante</b>	<b>65 008</b>	<b>65 008</b>	<b>37 213</b>	<b>37 213</b>	<b>35 255</b>	<b>35 255</b>
Subventions pour charges de service public	65 008	65 008	37 213	37 213	35 255	35 255
<b>Total</b>	<b>4 396 940</b>	<b>4 107 441</b>	<b>7 579 702</b>	<b>7 273 561</b>	<b>7 516 100</b>	<b>7 532 460</b>

## COMPTE FINANCIER 2010 DE L'OPÉRATEUR

### Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Produits	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	6 621 498	6 823 837	Ressources de l'État	7 399 623	7 199 955
Fonctionnement	3 180 620	2 429 871	- subventions de l'État	7 399 623	7 199 955
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	693 375	540 727
			Ressources propres et autres	1 621 784	1 478 367
<b>Total des charges</b>	<b>9 802 118</b>	<b>9 253 708</b>	<b>Total des produits</b>	<b>9 714 782</b>	<b>9 219 049</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	87 336	34 659
Total : équilibre du CR	<b>9 802 118</b>	<b>9 253 708</b>	Total : équilibre du CR	<b>9 802 118</b>	<b>9 253 708</b>

(1) cf. commentaires ci-après

### Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Ressources	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	25 744	125 225
Investissements	1 217 850	806 940	Ressources de l'État	205 244	164 069
			Autres subv. d'investissement et dotations	244 846	184 312
			Autres ressources	30 477	1 586
<b>Total des emplois</b>	<b>1 217 850</b>	<b>806 940</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>506 311</b>	<b>475 192</b>
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	711 539	331 748

(1) cf. commentaires ci-après

L'information définitive relative aux comptes financiers des établissements sera disponible lors de la remontée des réponses fournies par l'enquête annuelle envoyée par le MESR en parallèle de la campagne des RAP.

### Compte de résultat des Universités RCE (en milliers d'euros)

Dépenses	BP2010	RP2010	Recettes	BP2010	RP2010
Personnel	6 107 807	6 343 238	Ressources de l'État	6 749 286	6 542 713
Fonctionnement	2 417 807	1 770 329	- Subvention de l'État	6 749 286	6 542 713
Interventions	0	0	- Ressources fiscales	0	0
			Autres subventions	531 174	419 890
			Ressources propres et autres	1 214 354	1 075 382
<b>Total des dépenses</b>	<b>8 525 614</b>	<b>8 113 567</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>8 494 814</b>	<b>8 037 985</b>
Résultat : Bénéfice	0	0	Résultat : Perte	30 800	75 582
<b>Total équilibre du CR</b>	<b>8 525 614</b>	<b>8 113 567</b>	<b>Total équilibre du CR</b>	<b>8 525 614</b>	<b>8 113 567</b>

Tableau de financement abrégé des Universités RCE (en milliers d'euros)

Emplois	BP2010	RP2010	Ressources	BP2010	RP2010
Insuffisance d'autofinancement	0	0	Capacité d'autofinancement	36 427	33 111
Investissements	930 113	615 990	Ressources de l'État	155 173	123 721
			Autres subv. d'investissement	204 380	157 185
			Autres ressources	27 776	1 245
Total des emplois	930 113	615 990	Total des ressources	423 756	315 262
Apport au fonds de roulement	0	0	Prélèvement sur le fond de roulement	506 357	300 728

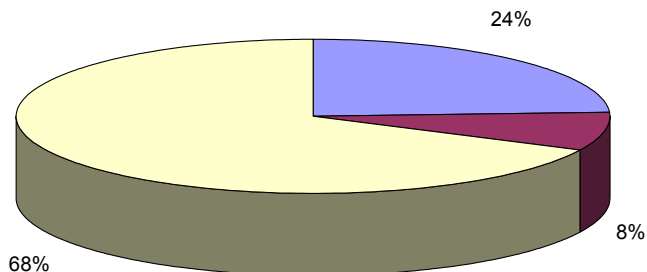
## Recettes (RCE + non RCE)

Budget Réalisé 2010 (Provisoire)	Fonctionnement	Investissement	Total
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	7 162 938	160 773	7 323 711
Autres ministères	37 016	3 296	40 312
<b>Subvention de l'État</b>	<b>7 199 954</b>	<b>164 069</b>	<b>7 364 023</b>
Collectivités Locales	197 376	131 336	328 712
Union Européenne	101 504	24 702	126 206
ANR	73 351	0	73 351
Dotations	0	11 000	11 000
Divers	168 496	17 275	185 771
<b>Autres subventions et dotations</b>	<b>540 727</b>	<b>184 313</b>	<b>725 040</b>
Droits d'inscriptions	262 537	0	262 537
Redevances sur prestations intellectuelles	13 865	0	13 865
Contrats de recherche hors ANR	160 754	0	160 754
Prestation de formation continue	200 488	0	200 488
Taxe d'apprentissage	80 021	0	80 021
Autres Prestations (Etudes et travaux, ventes de produits et services)	245 180	0	245 180
Divers (Toutes les autres ressources donnant lieu à encaissement...)	120 530	1 547	122 077
<b>Ressources propres</b>	<b>1 083 375</b>	<b>1 547</b>	<b>1 084 922</b>
<b>TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement</b>	<b>8 824 056</b>	<b>349 929</b>	<b>9 173 985</b>
Recettes ne donnant pas lieu à encaissement	394 993	39	395 032
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>9 219 049</b>	<b>349 968</b>	<b>9 569 017</b>

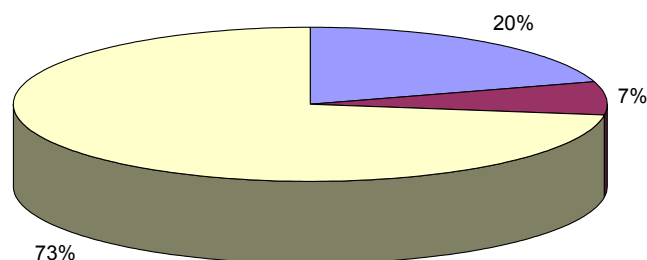
## Recettes (RCE)

Budget Réalisé 2010 (Provisoire)	Fonctionnement	Investissement	Total
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	6 515 670	120 874	6 636 544
Autres ministères	27 042	2 847	29 889
<b>Subvention de l'Etat</b>	<b>6 542 712</b>	<b>123 721</b>	<b>6 666 433</b>
Collectivités Locales	145 369	113 614	258 983
Union Européenne	73 500	21 287	94 787
ANR	59 188	0	59 188
Dotations	0	7 777	7 777
Divers	141 832	14 507	156 339
<b>Autres subventions et dotations</b>	<b>419 889</b>	<b>157 185</b>	<b>577 074</b>
Droits d'inscriptions	177 732	0	177 732
Redevances sur prestations intellectuelles	12 872	0	12 872
Contrats de recherche hors ANR	117 751	0	117 751
Prestation de formation continue	137 938	0	137 938
Taxe d'apprentissage	56 344	0	56 344
Autres Prestations (Etudes et travaux, ventes de produits et services)	173 010	0	173 010
Divers (Toutes les autres ressources donnant lieu à encaissement...)	77 059	1 206	78 265
<b>Ressources propres</b>	<b>752 706</b>	<b>1 206</b>	<b>753 912</b>
<b>TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement</b>	<b>7 715 307</b>	<b>282 112</b>	<b>7 997 419</b>
Recettes ne donnant pas lieu à encaissement	322 676	39	322 715
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>8 037 983</b>	<b>282 151</b>	<b>8 320 134</b>

## Répartition des dépenses par nature

Répartition des dépenses par nature  
Universités  
Réalisé 2010

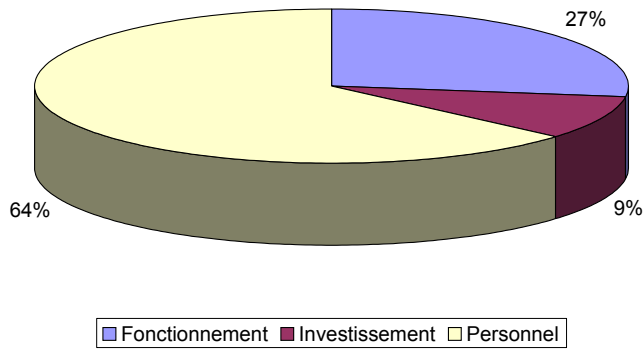
■ Fonctionnement ■ Investissement ■ Personnel

Répartition des dépenses par nature  
Universités RCE  
Réalisé 2010

■ Fonctionnement ■ Investissement ■ Personnel

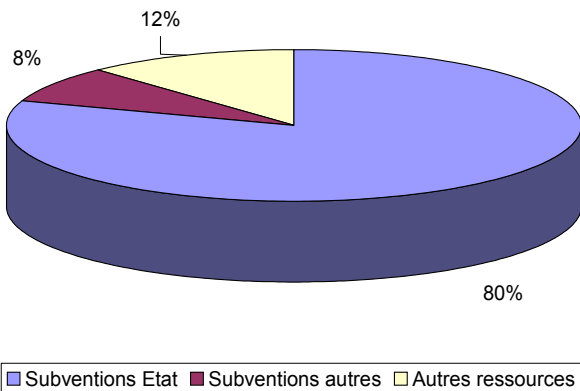


Répartition des dépenses par nature  
Total opérateurs du programme 150  
Réalisé 2010

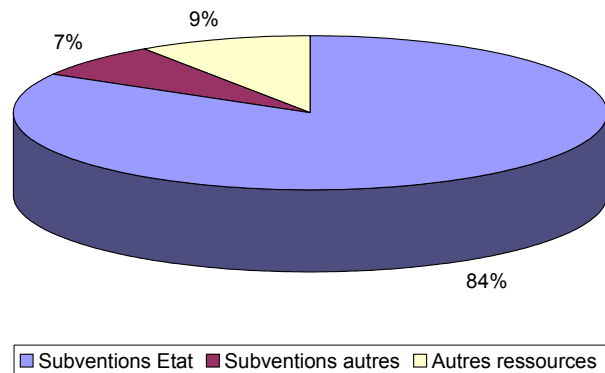


Répartition des recettes par origine

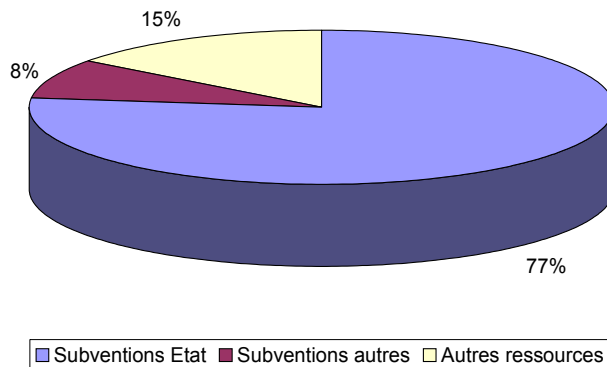
Répartition des recettes par origine  
Universités  
Réalisé 2010



Répartition des recettes par origine  
Universités RCE  
Réalisé 2010



Répartition des recettes par origine  
Total opérateurs du programme 150  
Réalisé 2010



## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 OPÉRATEURS

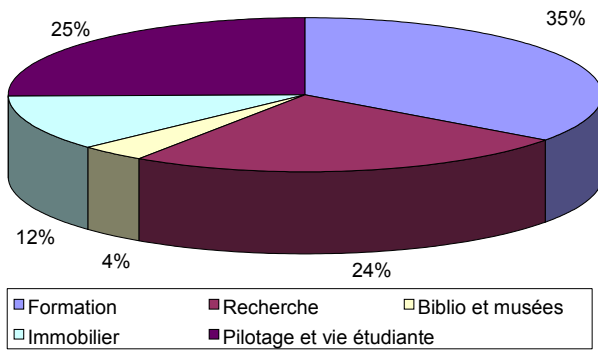
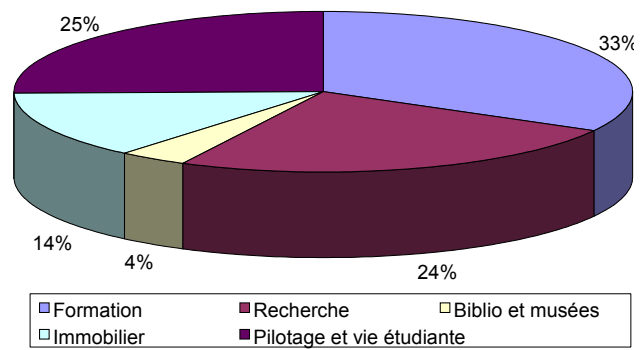
## DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
101 Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence		1 733 229	278 613		80 684	<b>2 092 526</b>
		1 903 522	171 693		58 417	<b>2 133 632</b>
102 Formation initiale et continue de niveau master		867 189	228 590		44 122	<b>1 139 901</b>
		857 543	160 808		31 763	<b>1 050 114</b>
103 Formation initiale et continue de niveau doctorat		174 700	29 641		4 592	<b>208 933</b>
		120 547	18 141		1 177	<b>139 865</b>
105 Bibliothèques et documentation		119 413	153 490		12 456	<b>285 359</b>
		128 688	154 689		8 562	<b>291 939</b>
106 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé		525 143	155 270		81 634	<b>762 047</b>
		581 133	105 176		59 819	<b>746 128</b>
107 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies		244 990	88 180		31 836	<b>365 006</b>
		257 139	51 991		25 452	<b>334 582</b>
108 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur		301 499	132 939		86 657	<b>521 095</b>
		293 911	88 638		78 859	<b>461 408</b>
109 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies		11 114	4 929		1 397	<b>17 440</b>
		12 340	2 607		592	<b>15 539</b>
110 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement		82 850	37 793		14 541	<b>135 184</b>
		101 709	24 972		16 512	<b>143 193</b>
111 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société		296 310	88 468		12 692	<b>397 470</b>
		330 719	59 857		7 643	<b>398 219</b>
112 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale		283 812	99 769		52 759	<b>436 340</b>
		149 168	35 450		20 287	<b>204 905</b>
113 Diffusion des savoirs et musées		22 690	18 645		1 064	<b>42 399</b>
		25 237	15 277		651	<b>41 165</b>
114 Immobilier		167 700	547 915		668 725	<b>1 384 340</b>
		195 291	510 025		402 431	<b>1 107 747</b>
115 Pilotage et animation du programme de l'établissement		1 712 890	677 696		116 736	<b>2 507 322</b>
		1 791 945	387 499		87 352	<b>2 266 796</b>
201 Aides directes		4 079	34 885		270	<b>39 234</b>
		8 778	33 941		178	<b>42 897</b>
202 Aides indirectes		4 452	9 450		728	<b>14 630</b>
		6 490	8 484		1 036	<b>16 010</b>
203 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives		49 895	29 618		2 575	<b>82 088</b>
		46 470	23 507		1 834	<b>71 811</b>
Destinations autres programmes		505	221		1 210	<b>1 936</b>
		120	363		60	<b>543</b>
<b>Total des crédits prévus</b>		<b>6 602 460</b>	<b>2 616 112</b>		<b>1 214 678</b>	<b>10 433 250</b>
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>6 810 750</b>	<b>1 853 118</b>		<b>802 625</b>	<b>9 466 493</b>

## Répartition des dépenses par destination

Répartition des dépenses par destination  
Universités  
Réalisé 2010Répartition des dépenses par destination  
Total opérateurs du programme 150  
Réalisé 2010

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	59 215	111 795	114 473
- sous plafond	48 858	103 299	101 882
- hors plafond	10 357	8 496	12 591
dont contrats aidés			707
Autres emplois (ETP) en fonction dans l'opérateur	92 765	38 163	37 513
- rémunérés par l'État par ce programme	91 603	38 163	37 513
- rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement	1 162		

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Cette catégorie regroupe les quatre-vingt deux universités (lui sont également rattachés les 3 IUFM d'Antilles-Guyane non encore intégrés à l'université, l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA) ainsi qu'un centre universitaire de formation et de recherche et trois établissements de documentation).

## Les missions

Afin de rapprocher l'université du monde de l'emploi, la loi de 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités a ajouté à ses missions classiques de formation et de recherche une nouvelle mission : l'orientation et l'insertion professionnelle.

Les universités sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) régis par les livres VI et VII du code de l'éducation. Ces établissements chargés du service public de l'enseignement supérieur disposent de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière. Ils sont dotés d'organes dirigeants élus, prennent des décisions créatrices de droit engageant leur responsabilité, disposent d'un patrimoine propre, ont un budget distinct de celui de l'État, peuvent agir en justice, et détiennent des prérogatives de puissance publique. Ces établissements publics sont soumis à la tutelle de l'État et aux règles de la comptabilité publique.

Le président d'université par ses décisions, le conseil d'administration par ses délibérations, le conseil scientifique ainsi que le conseil des études et de la vie universitaire par leurs avis assurent l'administration de l'université. Les universités sont pluridisciplinaires et doivent être habilitées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur à délivrer des diplômes nationaux. Elles définissent leur politique de formation, de recherche et de documentation dans le cadre des orientations nationales et dans le respect de leurs engagements contractuels avec l'État.

D'autres établissements sont pris en compte dans cette catégorie. Le Centre universitaire de formation et de recherche du Nord-Est Midi-Pyrénées Jean-François Champollion (CUFR) est un établissement public administratif (EPA) autonome doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il a pour mission de dispenser en formation initiale un enseignement supérieur généraliste et professionnel. Il peut conduire des activités de recherche et assurer des missions de formation continue. Il organise des formations préparant aux divers diplômes nationaux délivrés par les universités.

Les trois établissements de documentation sont également des EPA. L'agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) recense et localise les fonds documentaires des bibliothèques dans le but de faciliter l'accès aux catalogues bibliographiques, aux bases de données ainsi qu'aux documents ; elle veille à la normalisation du catalogage et de l'indexation, édite sur tout support les produits dérivés des catalogues. Le centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLES) et la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS) assurent la collecte, la gestion, la conservation et la communication des livres et documents d'intérêt patrimonial et scientifique qui lui sont confiés en dépôt, notamment par les universités.

### **L'articulation avec les actions du programme**

L'activité des Universités (et du CUFR) se déploient, au sein du programme « Formations supérieures et recherche universitaire », sur l'ensemble des actions (hormis l'action 4 relative aux établissements d'enseignement supérieur privé), ainsi que sur l'action 3 du programme « Vie étudiante » (santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives). L'ABES, le CTLES et la BNUS œuvrent dans le cadre des actions 5, 13 et 15 du programme « Formations supérieures et recherche universitaire ».

### **Les liens avec la tutelle ministérielle**

La politique contractuelle s'inscrit désormais au cœur de la relation entre l'État et les universités. Le contrat passé avec le ministère détermine avec les établissements les objectifs concernant, d'une part, la politique de formation initiale et continue et, d'autre part, le lien entre la formation et la recherche. Le contrat constitue ainsi le cadre des décisions d'habilitation des établissements à délivrer les diplômes nationaux et d'accréditation des écoles doctorales ; il reconnaît la qualité des équipes de recherche par la délivrance de labels ; il assure l'accompagnement financier du projet de l'établissement par la programmation quadriennale des moyens accordés. Chaque renouvellement de contrat donne lieu à une évaluation des établissements. Aujourd'hui, toutes les universités sont contractualisées au sein de quatre vagues quadriennales.

Toutes les universités ont vocation d'ici 2012 à bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines. Elles peuvent, à leur demande, bénéficier du transfert des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'État qui leur sont affectés ou sont mis à leur disposition.

Afin de leur permettre d'assurer l'ensemble de leurs missions, compétences et responsabilités et d'assurer le suivi des contrats pluriannuels d'établissement, la loi LRU a rendu obligatoire la mise en place, par ces établissements, d'un outil de contrôle de gestion et d'aide à la décision et, dans le cadre des responsabilités et compétences élargies, la mise en place d'instruments d'audit interne et de pilotage financier et patrimonial destinés à renforcer la capacité de gestion de l'université.

Le recteur d'académie, en qualité de chancelier des universités, représente la ministre chargée de l'enseignement supérieur auprès de ces établissements. A ce titre, le recteur d'académie assiste ou se fait représenter au conseil d'administration et, dans le cadre de l'exercice de sa tutelle, il effectue notamment un contrôle budgétaire et de légalité. Les deux universités des Collectivités d'Outre-mer (Nouméa et Papeete) ne sont pas concernées par ces dispositions car elles sont sous la responsabilité directe de la ministre, qui assure une tutelle budgétaire et un contrôle de légalité.

## AUTRES ÉTABLISSEMENTS À VOCATION D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01</b> : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	565	565	565	565	931	931
Subventions pour charges de service public	565	565	565	565	931	931
<b>Action n° 02</b> : Formation initiale et continue de niveau master	27 480	27 480	25 328	25 328	22 860	22 860
Subventions pour charges de service public	27 480	27 480	25 328	25 328	22 860	22 860
<b>Action n° 03</b> : Formation initiale et continue de niveau doctorat	1 975	1 975	484	484	4 457	4 457
Subventions pour charges de service public	1 975	1 975	484	484	4 457	4 457
<b>Action n° 05</b> : Bibliothèques et documentation	3 961	3 961	3 315	3 315	3 768	3 768
Subventions pour charges de service public	3 961	3 961	3 315	3 315	3 768	3 768
<b>Action n° 06</b> : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	234	234	240	240	234	234
Subventions pour charges de service public	234	234	240	240	234	234
<b>Action n° 07</b> : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	474	474	438	438	483	483
Subventions pour charges de service public	474	474	438	438	483	483
<b>Action n° 08</b> : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	65	65	64	64	64	64
Subventions pour charges de service public	65	65	64	64	64	64
<b>Action n° 10</b> : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	15	15	14	14	14	14
Subventions pour charges de service public	15	15	14	14	14	14
<b>Action n° 11</b> : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	12 294	12 294	12 243	12 243	3 604	3 604
Subventions pour charges de service public	12 294	12 294	12 243	12 243	3 604	3 604
<b>Action n° 12</b> : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	1 484	1 484	2 066	2 066	2 614	2 614
Subventions pour charges de service public	1 484	1 484	2 066	2 066	2 614	2 614
<b>Action n° 13</b> : Diffusion des savoirs et musées	6 297	6 297	5 869	5 869	6 186	6 186
Subventions pour charges de service public	6 297	6 297	5 869	5 869	6 186	6 186
<b>Action n° 14</b> : Immobilier	33 399	21 379	23 837	25 350	9 289	15 509
Subventions pour charges de service public	12 079	12 079	23 127	24 578	9 289	9 289
Dotations en fonds propres	21 320	9 300	710	772		6 220
<b>Action n° 15</b> : Pilotage et support du programme	12 229	12 229	7 090	7 090	19 888	19 888
Subventions pour charges de service public	12 229	12 229	7 090	7 090	19 888	19 888
<b>Total pour ce programme</b>	<b>100 472</b>	<b>88 452</b>	<b>81 553</b>	<b>83 066</b>	<b>74 392</b>	<b>80 612</b>
<b>Programme 231</b> : Vie étudiante	172	172	505	505	70	70
Subventions pour charges de service public	172	172	505	505	70	70
<b>Total</b>	<b>100 644</b>	<b>88 624</b>	<b>82 058</b>	<b>83 571</b>	<b>74 462</b>	<b>80 682</b>

## COMPTE FINANCIERS 2010 DE L'OPÉRATEUR

### Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Produits	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	73 499	70 109	Ressources de l'État	68 099	73 778
Fonctionnement	106 832	90 638	- subventions de l'État	68 099	73 778
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	11 959	14 266
			Ressources propres et autres	93 856	81 769
<b>Total des charges</b>	<b>180 331</b>	<b>160 747</b>	<b>Total des produits</b>	<b>173 914</b>	<b>169 813</b>
Résultat : bénéfice		9 066	Résultat : perte	6 417	
Total : équilibre du CR	<b>180 331</b>	<b>169 813</b>	Total : équilibre du CR	<b>180 331</b>	<b>169 813</b>

(1) cf. commentaires ci-après

### Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Ressources	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Insuffisance d'autofinancement	2 979		Capacité d'autofinancement	0	14 392
Investissements	35 546	19 253	Ressources de l'État	23 010	16 658
			Autres subv. d'investissement et dotations	196	1 192
			Autres ressources		
<b>Total des emplois</b>	<b>38 525</b>	<b>19 253</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>23 206</b>	<b>32 242</b>
Apport au fonds de roulement		12 989	Prélèvement sur le fonds de roulement	15 319	

(1) cf. commentaires ci-après

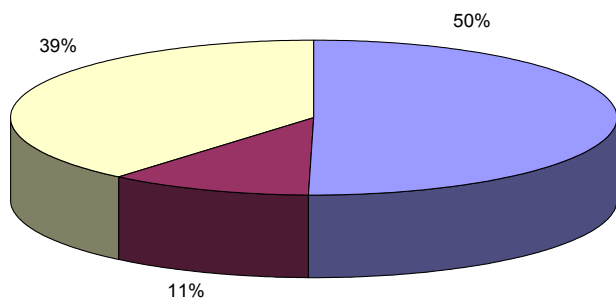
L'information définitive relative aux comptes financiers des établissements sera disponible lors de la remontée des réponses fournies par l'enquête annuelle envoyée par le MESR en parallèle de la campagne des RAP.

## Recettes

Budget Réalisé 2010 (Provisoire)	Fonctionnement	Investissement	Total
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	72 547	16 641	89 188
Autres ministères	1 231	17	1 248
<b>Subvention de l'Etat</b>	<b>73 778</b>	<b>16 658</b>	<b>90 436</b>
Collectivités Locales	2 829	309	3 138
Union Européenne	3 484	0	3 484
ANR	2 879	0	2 879
Dotations	0	0	0
Divers	5 075	883	5 958
<b>Autres subventions et dotations</b>	<b>14 267</b>	<b>1 192</b>	<b>15 459</b>
Droits d'inscriptions	9 396	0	9 396
Redevances sur prestations intellectuelles	102	0	102
Contrats de recherche hors ANR	3 778	0	3 778
Prestation de formation continue	38 345	0	38 345
Taxe d'apprentissage	5 744	0	5 744
Autres Prestations (Etudes et travaux, ventes de produits et services)	13 017	0	13 017
Divers (Toutes les autres ressources donnant lieu à encaissement...)	3 857	0	3 857
<b>Ressources propres</b>	<b>74 239</b>	<b>0</b>	<b>74 239</b>
<b>TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement</b>	<b>162 284</b>	<b>17 850</b>	<b>180 134</b>
Recettes ne donnant pas lieu à encaissement	7 531	0	7 531
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>169 815</b>	<b>17 850</b>	<b>187 665</b>

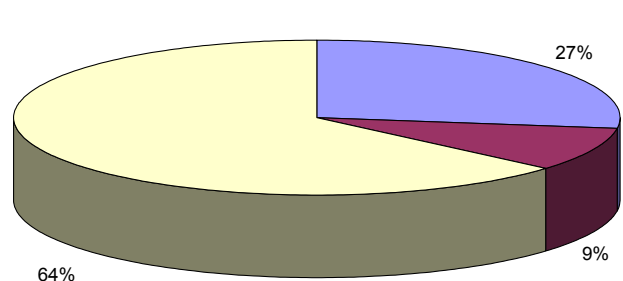
## Répartition des dépenses par nature

Répartition des dépenses par nature  
Autres établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche  
Réalisé 2010



■ Fonctionnement ■ Investissement ■ Personnel

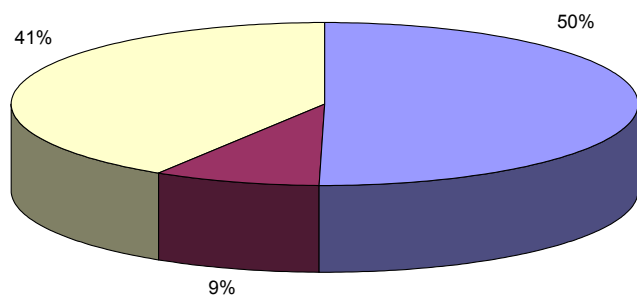
Répartition des dépenses par nature  
Total opérateurs du programme 150  
Réalisé 2010



■ Fonctionnement ■ Investissement ■ Personnel

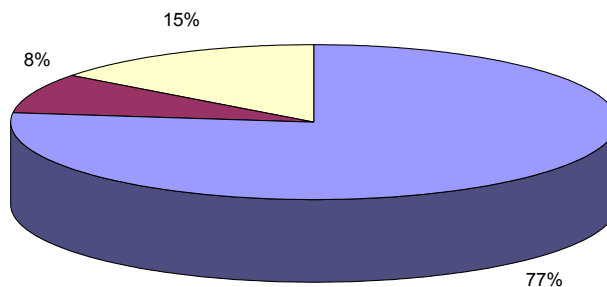
## Répartition des recettes par origine

Répartition des recettes par origine  
Autres établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche  
Réalisé 2010



■ Subventions Etat ■ Subventions autres □ Autres ressources

Répartition des recettes par origine  
Total opérateurs du programme 150  
Réalisé 2010



■ Subventions Etat ■ Subventions autres □ Autres ressources

## DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
101 - Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence		16 422	7 385		221	24 028
		15 170	6 922		265	22 357
102 - Formation initiale et continue de niveau master		22 221	13 649		626	36 496
		21 863	10 878		680	33 421
103 - Formation initiale et continue de niveau doctorat		4 759	1 417		7	6 183
		5 080	1 090		5	6 175
105 - Bibliothèques et documentation		576	2 907		365	3 848
		512	2 736		296	3 544
106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé		1 384	742		70	2 196
		1 364	644		137	2 145
107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies		2 017	1 953		262	4 232
		1 877	1 095		285	3 257
108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur		1 709	786		228	2 723
		1 653	1 293		783	3 729
110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement		770	598		665	2 033
		744	81		112	937
111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société		8 271	7 773		610	16 654
		6 001	6 086		471	12 558
112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale		548	4 306		3 614	8 468
		205	3 043		3 374	6 622
113 - Diffusion des savoirs et musées		1 945	6 216		221	8 382
		2 048	6 205		110	8 363
114 - Immobilier		1 552	24 708		24 702	50 962
		1 321	23 840		10 292	35 453
115 - Pilotage et animation du programme de l'établissement		11 238	18 443		3 902	33 583
		12 236	13 637		2 411	28 284
201 - Aides directes			259			259
			102			102
202 - Aides indirectes		87	159		12	258
		4	3		1	8

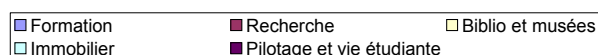
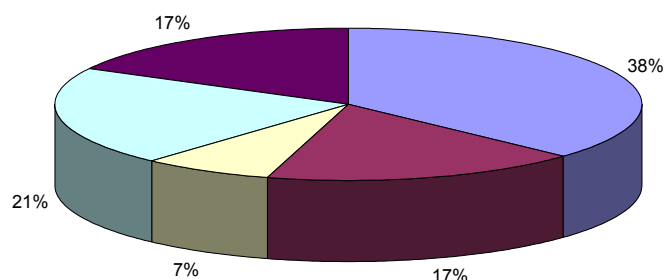


(en milliers d'euros)

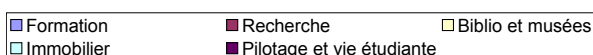
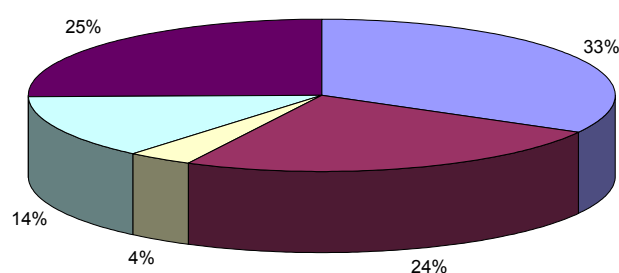
Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives		2	270		42	314
		30	241		32	303
Destinations autres programmes						
<b>Total des crédits prévus</b>		<b>73 501</b>	<b>91 571</b>		<b>35 547</b>	<b>200 619</b>
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>70 108</b>	<b>77 896</b>		<b>19 254</b>	<b>167 258</b>

### Répartition des dépenses par destination

Répartition des dépenses par destination  
Autres établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche  
Réalisé 2010



Répartition des dépenses par destination  
Total opérateurs du programme 150  
Réalisé 2010



### CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	1 132	1 315	1 584
- sous plafond	1 049	848	1 261
- hors plafond	83	467	323
dont contrats aidés			6
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	3 527	3 530	3 502
- rémunérés par l'État par ce programme	3 516	3 530	3 502
- rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement	11		

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

Cette catégorie d'opérateurs regroupe des établissements dont la spécificité est, hormis pour le CNAM, de s'être spécialisés dans un secteur culturel et scientifique particulier. Elle comprend à la fois des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel constitués sous la forme de grands établissements et des établissements publics administratifs dont l'importance relative est limitée au sein du programme « Formations supérieures et recherche universitaire ».

## EPSCP

Il s'agit des grands établissements ci-après :

- L'Université de technologie en sciences des organisations et de la décision de Paris-Dauphine (créée à partir de l'université Paris 9).
- L'Institut national des langues et civilisations orientales qui assure des formations initiales et continues portant sur l'étude des langues et des civilisations et contribue, par la diffusion de ses productions scientifiques et pédagogiques, à la connaissance des pays concernés.
- L'École pratique des hautes études qui a pour mission dans les champs scientifiques de son ressort, le développement de la recherche et la formation par la pratique. L'école comporte aujourd'hui trois sections : sciences de la vie et de la terre, sciences historiques et philologiques, sciences religieuses.
- L'École des hautes études en sciences sociales qui a pour mission la recherche et l'enseignement de la recherche en sciences sociales, en incluant dans les sciences sociales, les rapports que celles-ci entretiennent avec les autres sciences.
- Le Conservatoire national des arts et métiers qui assure principalement la promotion supérieure du travail et la formation professionnelle continue.
- L'École nationale des chartes qui prépare à des concours de personnels scientifiques des archives et des bibliothèques ou ayant en charge le patrimoine national, des élèves ayant le statut de fonctionnaires stagiaires rémunérés par l'État. Les cours organisés reposent sur des formations à et par la recherche en sciences de l'homme et de la société, particulièrement dans les disciplines relatives à l'étude critique, l'exploitation, la conservation, la communication des sources historiques.
- L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques qui accueille à la fois des élèves conservateurs stagiaires et des étudiants non fonctionnaires en Master. Les modules organisés reposent sur des formations à et par la recherche et préparent aux concours et fonctions scientifiques et d'encadrement dans les bibliothèques et dans les services de documentation et d'information scientifique et technique.

En tant qu'EPSCP, ces grands établissements pourront demander à bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines définies par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités.

## Établissements publics administratifs (EPA)

- L'Institut d'administration des entreprises de Paris, rattaché à l'université Paris 1, dispense un enseignement de spécialisation axé sur la gestion des entreprises et des organisations publiques ou privées.
- L'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre dispense une formation à finalité professionnelle dans le théâtre.
- L'École nationale supérieure Louis Lumière dispense une formation à finalité professionnelle pour le cinéma.
- Le Centre informatique national de l'enseignement supérieur (CINES) est un établissement public national créé par décret n° 99-318 du 20 avril 1999 et situé à Montpellier. Cet établissement est placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le centre assure pour le compte des établissements publics d'enseignement supérieur et, dans la mesure de ses moyens, des organismes de recherche, un service informatique dans les domaines du calcul numérique intensif ; l'exploitation de bases de données d'information et de documentation, notamment celles utilisées dans le secteur des bibliothèques ; l'expertise et la formation en matière de réseaux informatiques nationaux et internationaux et en matière de technologies associées.

## L'articulation de l'activité des opérateurs avec les actions du programme

Dans le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire », ces établissements sont financés au sein des actions 1, 2, 3 (Licence, Master, Doctorat), 10 (recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement) et 11 (recherche universitaire en sciences de l'Homme et de la société), auxquels s'ajoute l'action 3 « Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives » du programme 231 « Vie étudiante ».

Les actions transversales du programme 150 (immobilier, pilotage et support du programme) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

### Les liens avec la tutelle ministérielle

La tutelle des grands établissements est assurée directement par la ministre chargée de l'enseignement supérieur, à l'exception de l'université de technologie Paris-Dauphine, qui relève du recteur de l'académie de Paris. S'agissant des EPA, la tutelle est assurée par le recteur de l'académie compétent.

Tous ces opérateurs disposent de l'autonomie pédagogique, administrative et financière. Ils délivrent des diplômes propres mais sont pour la plupart d'entre eux également habilités par la ministre chargée de l'enseignement supérieur à délivrer des diplômes nationaux. Leurs activités de formation, de recherche et de documentation font l'objet, dans le cadre de la carte des formations supérieures, de contrats d'établissement quadriennaux avec l'État. Chaque renouvellement de contrat donne lieu à une évaluation de ces activités.

L'écart entre la prévision des emplois sous plafond 2010 et la réalisation est essentiellement du à la première vague de transfert des allocataires de recherche, ainsi qu'à la comptabilisation pour la première fois en 2010 des effectifs de l'IAE de Paris.

## AUTRES ÉTABLISSEMENTS À VOCATION PRINCIPALE DE RECHERCHE

### FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01</b> : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	53	53			53	53
Subventions pour charges de service public	53	53			53	53
<b>Action n° 02</b> : Formation initiale et continue de niveau master	1 188	1 188	933	933	1 297	1 297
Subventions pour charges de service public	1 188	1 188	933	933	1 297	1 297
<b>Action n° 03</b> : Formation initiale et continue de niveau doctorat	1 054	1 054	367	367	2 126	2 126
Subventions pour charges de service public	1 054	1 054	367	367	2 126	2 126
<b>Action n° 05</b> : Bibliothèques et documentation	4 124	4 124	4 115	4 115	4 144	4 144
Subventions pour charges de service public	4 124	4 124	4 115	4 115	4 144	4 144
<b>Action n° 06</b> : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 145	1 145	1 138	1 138	1 145	1 145
Subventions pour charges de service public	1 145	1 145	1 138	1 138	1 145	1 145
<b>Action n° 08</b> : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	40	40	40	40	40	40
Subventions pour charges de service public	40	40	40	40	40	40
<b>Action n° 10</b> : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	6 086	6 086	5 695	5 695	5 714	5 714
Subventions pour charges de service public	6 086	6 086	5 695	5 695	5 714	5 714
<b>Action n° 11</b> : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	835	835	834	834	9 222	9 222
Subventions pour charges de service public	835	835	834	834	9 222	9 222
<b>Action n° 12</b> : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	759	759	1 498	1 498	2 348	2 348
Subventions pour charges de service public	759	759	1 498	1 498	2 348	2 348
<b>Action n° 13</b> : Diffusion des savoirs et musées	14 101	14 101	9 975	9 975	13 617	13 617
Subventions pour charges de service public	14 101	14 101	9 975	9 975	13 617	13 617
<b>Action n° 14</b> : Immobilier	27 955	20 755	47 126	44 470	55 573	32 407
Subventions pour charges de service public	7 755	7 755	6 346	31 470	13 407	13 407
Dotations en fonds propres	20 200	13 000	40 780	13 000	42 166	19 000

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 15 : Pilotage et support du programme</b>	<b>3 916</b>	<b>3 916</b>	<b>2 064</b>	<b>2 064</b>	<b>5 689</b>	<b>5 689</b>
Subventions pour charges de service public	3 916	3 916	2 064	2 064	5 689	5 689
<b>Total pour ce programme</b>	<b>61 256</b>	<b>54 056</b>	<b>73 785</b>	<b>71 129</b>	<b>100 968</b>	<b>77 802</b>
<b>Programme 231 : Vie étudiante</b>			<b>85</b>	<b>85</b>		
Subventions pour charges de service public			85	85		
<b>Total</b>	<b>61 256</b>	<b>54 056</b>	<b>73 870</b>	<b>71 214</b>	<b>100 968</b>	<b>77 802</b>

## COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'OPÉRATEUR

## Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Produits	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	35 345	35 448	Ressources de l'État	61 925	62 660
Fonctionnement	72 858	66 367	- subventions de l'État	61 925	62 660
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	29 196	14 374
			Ressources propres et autres	35 529	34 819
<b>Total des charges</b>	<b>108 203</b>	<b>101 815</b>	<b>Total des produits</b>	<b>126 650</b>	<b>111 853</b>
Résultat : bénéfice	18 447	10 038	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	<b>126 650</b>	<b>111 853</b>	Total : équilibre du CR	<b>126 650</b>	<b>111 853</b>

(1) cf. commentaires ci-après

## Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Ressources	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	20 244	11 976
Investissements	45 427	28 481	Ressources de l'État	12 314	16 810
			Autres subv. d'investissement et dotations	1 530	1 015
			Autres ressources	10	98
<b>Total des emplois</b>	<b>45 427</b>	<b>28 481</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>34 098</b>	<b>29 899</b>
Apport au fonds de roulement		1 418	Prélèvement sur le fonds de roulement	11 329	

(1) cf. commentaires ci-après

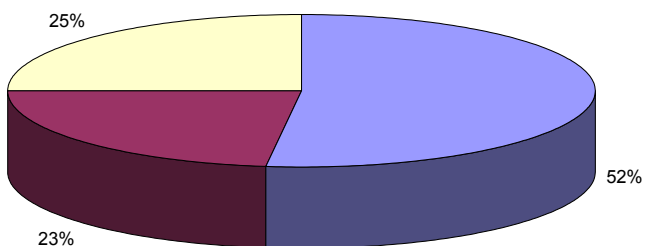
L'information définitive relative aux comptes financiers des établissements sera disponible lors de la remontée des réponses fournies par l'enquête annuelle envoyée par le MESR en parallèle de la campagne des RAP.

## Recettes

Budget Réalisé 2010 (Provisoire)	Fonctionnement	Investissement	Total
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	54 134	16 223	70 357
Autres ministères	8 526	588	9 114
<b>Subvention de l'Etat</b>	<b>62 660</b>	<b>16 811</b>	<b>79 471</b>
Collectivités Locales	1 961	97	2 058
Union Européenne	6 322	793	7 115
ANR	3 929	0	3 929
Dotations	0	123	123
Divers	2 162	2	2 164
<b>Autres subventions et dotations</b>	<b>14 374</b>	<b>1 015</b>	<b>15 389</b>
Droits d'inscriptions	248	0	248
Redevances sur prestations intellectuelles	20	0	20
Contrats de recherche hors ANR	5 729	0	5 729
Prestation de formation continue	97	0	97
Taxe d'apprentissage	38	0	38
Autres Prestations (Etudes et travaux, ventes de produits et services)	18 435	0	18 435
Divers (Toutes les autres ressources donnant lieu à encaissement...)	3 940	98	4 038
<b>Ressources propres</b>	<b>28 507</b>	<b>98</b>	<b>28 605</b>
<b>TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement</b>	<b>105 541</b>	<b>17 924</b>	<b>123 465</b>
Recettes ne donnant pas lieu à encaissement	6 313	0	6 313
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>111 854</b>	<b>17 924</b>	<b>129 778</b>

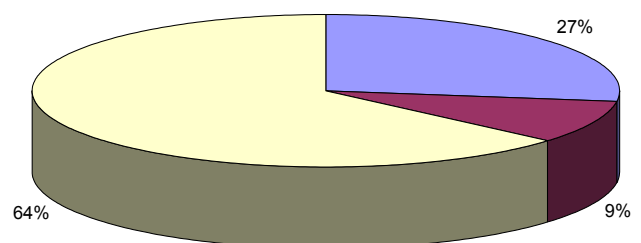
## Répartition des dépenses par nature

Répartition des dépenses par nature  
Autres établissements à vocation principale de recherche  
Réalisé 2010



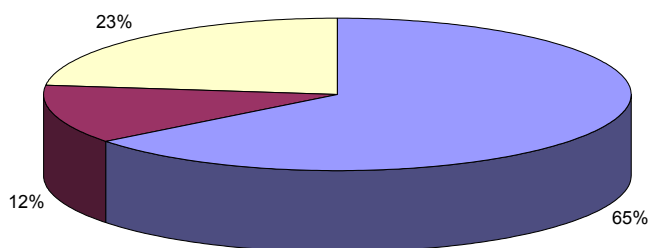
■ Fonctionnement ■ Investissement □ Personnel

Répartition des dépenses par nature  
Total opérateurs du programme 150  
Réalisé 2010

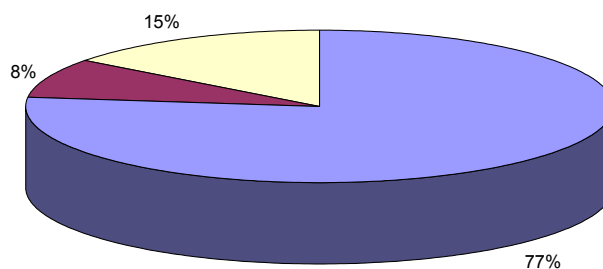


■ Fonctionnement ■ Investissement □ Personnel

## Répartition des recettes par origine

Répartition des recettes par origine  
Autres établissements à vocation principale de recherche  
Réalisé 2010

■ Subventions Etat ■ Subventions autres ■ Autres ressources

Répartition des recettes par origine  
Total opérateurs du programme 150  
Réalisé 2010

■ Subventions Etat ■ Subventions autres ■ Autres ressources

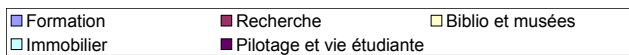
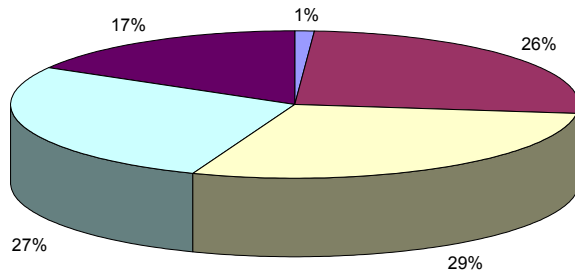
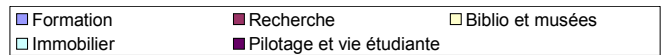
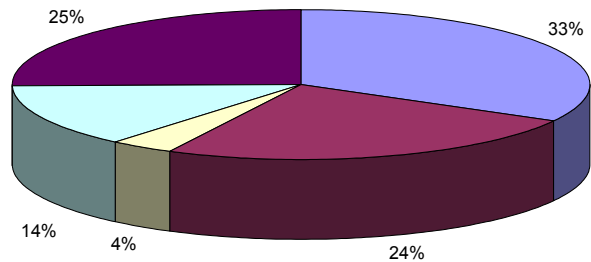
## DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
102 - Formation initiale et continue de niveau master		245	687		42	974
		193	522		46	761
103 - Formation initiale et continue de niveau doctorat		710	147		5	862
		526	97		3	626
105 - Bibliothèques et documentation		2 615	2 362		542	5 519
		2 626	2 330		373	5 329
106- Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé		3 022	3 161		1 166	7 349
		2 410	2 401		876	5 687
110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement		5 666	13 163		9 008	27 837
		3 585	8 502		3 804	15 891
111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société		2 154	3 966		523	6 643
		2 023	3 393		215	5 631
112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale		843	769		236	1 848
		882	624		24	1 530
113 - Diffusion des savoirs et musées		10 750	12 611		6 714	30 075
		10 704	11 118		5 481	27 303
114 - Immobilier		1 531	13 210		22 886	37 627
		1 711	13 998		15 084	30 793
115 - Pilotage et animation du programme de l'établissement		6 681	10 293		4 305	21 279
		5 506	11 169		2 010	18 685
201 - Aides directes		70	24			94
		35	29			64
Autres programmes		7 123	4 726		552	12 401
		5 247	3 611		566	9 424
<b>Total des crédits prévus</b>		<b>41 410</b>	<b>65 119</b>		<b>45 979</b>	<b>152 508</b>
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>35 448</b>	<b>57 794</b>		<b>28 482</b>	<b>121 724</b>

## Répartition des dépenses par destination

Répartition des dépenses par destination  
Autres établissements à vocation principale de recherche  
Réalisé 2010Répartition des dépenses par destination  
Total opérateurs du programme 150  
Réalisé 2010

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	563	751	618
- sous plafond	359	313	360
- hors plafond	204	438	258
dont contrats aidés			5
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	1 707	1 708	1 706
- rémunérés par l'État par ce programme	1 705	1 708	1 706
- rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement	2		

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Cette catégorie regroupe six établissements dont la spécificité est d'intervenir principalement dans le secteur de la recherche universitaire.

Les quatre premiers, qui sont des EPSCP auxquels s'applique le statut de grand établissement défini à l'article L. 717-1 du code de l'éducation, pourront demander à bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines définies par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Le cinquième (l'OCA), en tant qu'établissement public administratif, relève du décret n°2008-606 du 26 juin 2008 précisant les conditions dans lesquelles certains établissements publics administratifs peuvent demander à bénéficier de responsabilités et compétences élargies, être habilités à créer une fondation partenariale et bénéficier du transfert des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'État qui leur sont affectés ou sont mis à leur disposition.

## Institut de physique du globe de Paris

L'Institut de physique du globe de Paris (IPGP), créé en 1921, est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), qui a le statut de grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation. Ses missions sont l'observation et l'étude des phénomènes naturels, la recherche, l'enseignement, et la diffusion et la valorisation des connaissances dans le domaine des sciences physiques de la terre. L'IPGP a également la responsabilité de cinq observatoires (observatoire magnétique créé en 1936 à Chambon-la-Forêt, observatoire sismologique et trois observatoires volcanologiques en Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion).

### Muséum national d'histoire naturelle

Le Muséum national d'histoire naturelle est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel doté du statut de grand établissement relevant de la tutelle conjointe des ministres chargés de l'enseignement supérieur, de l'environnement et de la recherche. Il est régi par le décret n° 2001- 916 du 3 octobre 2001. Il est devenu « musée de France » le 6 janvier 2002.

Ses missions sont : la recherche fondamentale et appliquée, la conservation et l'enrichissement des collections issues du patrimoine naturel et culturel, l'enseignement, l'expertise, la valorisation, la diffusion des connaissances et l'action éducative et culturelle à l'intention de tous les publics.

Le premier contrat entre l'État et le Muséum national d'histoire naturelle englobant l'ensemble de ses missions a été signé le 26 juillet 2004. Il couvre la période 2003-2008 et s'appuie sur les orientations stratégiques du projet de l'établissement qui ont été approuvées par les instances du Muséum. Avec la mise en place d'outils d'évaluation et de pilotage, ce contrat est un volet très important de la modernisation de l'établissement. Il s'organise autour de quatre grands ensembles : la recherche, l'expertise et l'enseignement, le patrimoine scientifique, naturel et culturel, l'accueil des publics, la modernisation de la gestion et de l'administration. La signature du nouveau contrat quadriennal d'établissement 2009-2012 est intervenu au cours du mois de septembre 2009.

Parallèlement à l'amélioration et à la modernisation de son organisation fonctionnelle et administrative plusieurs grands chantiers ont été lancés ou sont en cours :

Le Musée de l'Homme : le chantier est prévu sur la période 2009-2012. L'année 2009 a vu la fermeture de l'établissement et le déménagement des collections et du personnel. Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 52 M€.

La rénovation du parc zoologique de Paris : pour réaliser cette opération, l'établissement a décidé de recourir à un partenariat public privé (PPP) pour son financement et sa réalisation, le muséum restant exploitant du zoo de Vincennes.

Un contrat a été signé le 24 février 2010 pour la rénovation du parc zoologique de Paris par le Muséum national d'histoire naturelle. Installé en 1931, le Zoo s'étend sur 15 hectares et nécessite une véritable réhabilitation. Le projet comprend la conception et la réalisation d'un ensemble de 5 biozones, une 6ème étant prévue ultérieurement. L'échéancier comporte 19 mois pour l'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires, 27 mois de travaux suivis d'une phase d'exploitation de 25 ans. Le projet, évalué à 150 millions d'euros, est principalement financé par les ressources issues de l'exploitation du parc. L'État intervient exclusivement par une subvention forfaitaire de 30 M€ qui sera versée au fur et à mesure du déroulement de l'opération, de 2011 à 2013.

Le parc zoologique a fermé ses portes au public en novembre 2008.

Le patrimoine immobilier du Muséum fait par ailleurs l'objet d'un plan global de rénovation échelonné sur la période 2005-2017.

### Fondation Maison des Sciences de l'Homme

Créée au début des années 60 à l'initiative de Fernand Braudel, la Fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH) est un établissement d'utilité publique, personne morale de droit privé, conçue sur le modèle institutionnel de la Fondation nationale de science politique (FNSP). A la différence de sa devancière, la FMSH ne gère pas d'établissement d'enseignement supérieur et ne dispose d'aucune équipe de recherche qui lui soit rattachée. Tout en ayant servi de modèle à la création des autres MSH et en faisant partie intégrante de leur réseau national, la FMSH est donc une institution originale dans le système français de recherche où se sont développées récemment plusieurs fondations reconnues d'utilité publique.

Selon le décret du 4 janvier 1963 modifié, la FMSH a pour but « la promotion de l'étude des sociétés humaines considérées dans leurs réalités actuelles et à partir d'elles ». Elle est au service des activités de recherche de toutes les sciences humaines et sociales (SHS) sans distinction de discipline et sans limite territoriale. Outil pour les institutions de recherche en SHS, elle dispose de services d'édition, de bibliothèque, de diffusion d'ouvrage et de valorisation, de financement et de lieu d'accueil pour des projets de recherche originaux.



La FMSH doit définir sa place dans le nouveau système français de recherche et d'innovation en s'appuyant sur une longue expérience d'interface entre les disciplines, entre les chercheurs et les décideurs, entre chercheurs français et étrangers, entre institutions françaises et étrangères. La FMSH a indéniablement contribué au rayonnement international des SHS françaises et aux échanges d'idées et de personnes, missions qu'elle souhaite poursuivre en créant avec l'École Normale Supérieure (ENS) et l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), un Institut d'Études Avancées, élément du RTRA Réseau Français des Institut d'Études Avancées.

### **Institut national d'histoire de l'art**

L'Institut national d'histoire de l'art (INHA), créé en juillet 2001, est un EPSCP, doté du statut de grand établissement, placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture.

L'INHA exerce, d'une part, des activités de recherche, de formation à la recherche documentaire et de diffusion des connaissances, et, d'autre part, assure la constitution, la conservation, l'enrichissement et la valorisation de ses collections propres et des collections qui lui sont confiées, réunies en bibliothèque. Il offre ainsi à un public composé de chercheurs, d'étudiants et d'amateurs des collections de référence en art et en archéologie, disciplines dans lesquelles la bibliothèque est CADIST (Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique). L'INHA est par ailleurs engagé dans la préfiguration d'une grande bibliothèque de référence en histoire de l'art et en archéologie : cette nouvelle bibliothèque, dont l'ouverture est prévue à l'horizon 2012, offrira 1,6 million de documents dans un espace de 9 600 m<sup>2</sup>, situé au sein du quadrilatère Richelieu rénové (salle Labrouste).

A l'instar des autres grands centres d'histoire de l'art dans le monde, les équipes de recherche de l'INHA s'adossent et puisent une partie de leurs objectifs dans les collections de leur bibliothèque. Ainsi, les projets scientifiques donnent-ils la prééminence aux programmes documentaires fédérateurs, à l'enrichissement et à la valorisation des ressources et des outils scientifiques.

### **Observatoire de Paris**

L'Observatoire de Paris est un centre de recherches en astronomie et en astrophysique localisé sur 3 sites (Paris, Meudon, Nançay), doté du statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (grand établissement au titre de l'article L.717-1 du code de l'éducation).

Il remplit trois missions fondamentales :

- la recherche, en contribuant au progrès de la connaissance de l'univers. Il est également chargé de fournir à la communauté nationale et internationale des services liés à son activité de recherche et de mettre en œuvre des activités de coopération internationale ;
- la formation initiale et continue ;
- la diffusion des connaissances.

La recherche menée à l'Observatoire de Paris s'organise autour des principaux thèmes en astronomie et en astrophysique (métrologie de l'espace et du temps, soleil et système soleil-terre, systèmes planétaires, milieu interstellaire, physique des étoiles, physique des galaxies, cosmologie, objets compacts et ondes gravitationnelles, histoire des sciences).

L'Observatoire de Paris est composé de six départements, d'un service scientifique situé à Nançay, d'un institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides qui lui est rattaché, de quatre services communs et d'une unité de formation et d'enseignement. Dans le cadre des responsabilités de service qui lui ont été confiées au niveau national ou international, il abrite le laboratoire primaire du temps et des fréquences, le service des éphémérides, les services de surveillance et prévision de l'activité solaire et le bureau central du Service International de la Rotation de la Terre.

### **Observatoire de la Côte d'Azur**

L'Observatoire de la Côte d'Azur (OCA) résulte de la fusion de l'Observatoire de Nice et d'un service interuniversitaire géré par l'Observatoire de Paris : le Centre d'études et de recherches en géodynamique et astrométrie.

Établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, il est doté de l'autonomie administrative, financière et scientifique et a été rattaché à l'université de Nice par décret n° 2008-1134 du 3 novembre 2008.

L'Observatoire de la Côte d'Azur a pour principales missions :

- de contribuer au progrès de la connaissance de l'univers par l'acquisition systématique de données d'observation, le développement et l'exploitation de moyens théoriques, expérimentaux et techniques appropriés, dans les domaines de l'astronomie, de la géophysique, des sciences connexes et de leurs applications ;

- de fournir des services liés à l'activité de recherche de l'établissement ;
- de contribuer à la formation initiale et continue d'étudiants et de l'ensemble des personnels de recherche ;
- de concourir à la diffusion des connaissances, en particulier auprès du personnel enseignant et des usagers du service public de l'enseignement ;
- de mettre en œuvre des activités de coopération internationale, notamment européenne.

### L'articulation de l'activité des opérateurs avec les actions du programme

Ces établissements sont rattachés au titre du programme 150 aux actions relatives à la formation initiale et continue de niveau Master (action 2) et de niveau Doctorat (action 3), aux actions de recherche universitaire 5, 6, 8, 10, 11, 12 ainsi qu'à l'action 13 « diffusion des savoirs ». Les actions transversales du programme (immobilier, pilotage et support du programme) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

### Les liens avec la tutelle ministérielle

La tutelle de ces établissements est exercée par le ministère chargé de l'enseignement supérieur. Tous disposent d'un contrat conclu au cours de vagues successives. Les négociations quadriennales conduites, notamment avec la direction de la recherche, fixent les objectifs de la politique scientifique de ces établissements, dont l'évaluation est réalisée lors de chaque renouvellement de contrat.

## ECOLES ET FORMATIONS D'INGÉNIEURS

### FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01</b> : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	<b>354</b>	<b>354</b>	<b>48 566</b>	<b>48 566</b>	<b>1 607</b>	<b>1 607</b>
Subventions pour charges de service public	354	354	48 566	48 566	1 607	1 607
<b>Action n° 02</b> : Formation initiale et continue de niveau master	<b>110 891</b>	<b>110 891</b>	<b>210 750</b>	<b>210 750</b>	<b>159 596</b>	<b>159 596</b>
Subventions pour charges de service public	110 891	110 891	210 750	210 750	159 596	159 596
<b>Action n° 03</b> : Formation initiale et continue de niveau doctorat	<b>7 627</b>	<b>7 627</b>	<b>16 743</b>	<b>16 743</b>	<b>23 809</b>	<b>23 809</b>
Subventions pour charges de service public	7 627	7 627	16 743	16 743	23 809	23 809
<b>Action n° 05</b> : Bibliothèques et documentation	<b>3 325</b>	<b>3 325</b>	<b>10 542</b>	<b>10 542</b>	<b>9 777</b>	<b>9 777</b>
Subventions pour charges de service public	3 325	3 325	10 542	10 542	9 777	9 777
<b>Action n° 06</b> : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	<b>1 052</b>	<b>1 052</b>	<b>25 053</b>	<b>25 053</b>	<b>21 530</b>	<b>21 530</b>
Subventions pour charges de service public	1 052	1 052	25 053	25 053	21 530	21 530
<b>Action n° 07</b> : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	<b>7 129</b>	<b>7 129</b>	<b>27 650</b>	<b>27 650</b>	<b>16 126</b>	<b>16 126</b>
Subventions pour charges de service public	7 129	7 129	27 650	27 650	16 126	16 126
<b>Action n° 08</b> : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	<b>13 635</b>	<b>13 635</b>	<b>48 227</b>	<b>48 227</b>	<b>25 796</b>	<b>25 796</b>
Subventions pour charges de service public	13 635	13 635	48 227	48 227	25 796	25 796
<b>Action n° 09</b> : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	<b>119</b>	<b>119</b>	<b>665</b>	<b>665</b>	<b>458</b>	<b>458</b>
Subventions pour charges de service public	119	119	665	665	458	458

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 10</b> : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	<b>329</b>	<b>329</b>	<b>3 261</b>	<b>3 261</b>	<b>3 295</b>	<b>3 295</b>
Subventions pour charges de service public	329	329	3 261	3 261	3 295	3 295
<b>Action n° 11</b> : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	<b>266</b>	<b>266</b>	<b>20 064</b>	<b>20 064</b>	<b>22 675</b>	<b>22 675</b>
Subventions pour charges de service public	266	266	20 064	20 064	22 675	22 675
<b>Action n° 12</b> : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	<b>8 605</b>	<b>8 605</b>	<b>43 302</b>	<b>43 302</b>	<b>35 309</b>	<b>35 309</b>
Subventions pour charges de service public	8 605	8 605	43 302	43 302	35 309	35 309
<b>Action n° 13</b> : Diffusion des savoirs et musées	<b>65</b>	<b>65</b>	<b>131</b>	<b>131</b>	<b>65</b>	<b>65</b>
Subventions pour charges de service public	65	65	131	131	65	65
<b>Action n° 14</b> : Immobilier	<b>76 927</b>	<b>72 008</b>	<b>88 972</b>	<b>65 561</b>	<b>69 198</b>	<b>76 610</b>
Subventions pour charges de service public	56 853	56 853	71 130	61 297	61 993	61 993
Dotations en fonds propres	20 074	15 155	17 842	4 264	7 205	14 617
<b>Action n° 15</b> : Pilotage et support du programme	<b>24 905</b>	<b>24 905</b>	<b>55 472</b>	<b>55 472</b>	<b>42 750</b>	<b>42 750</b>
Subventions pour charges de service public	24 905	24 905	55 472	55 472	42 750	42 750
<b>Total pour ce programme</b>	<b>255 229</b>	<b>250 310</b>	<b>599 398</b>	<b>575 987</b>	<b>431 991</b>	<b>439 403</b>
<b>Programme 231</b> : Vie étudiante	<b>5 914</b>	<b>5 914</b>	<b>4 025</b>	<b>4 025</b>	<b>3 739</b>	<b>3 739</b>
Subventions pour charges de service public	5 914	5 914	4 025	4 025	3 739	3 739
<b>Total</b>	<b>261 143</b>	<b>256 224</b>	<b>603 423</b>	<b>580 012</b>	<b>435 730</b>	<b>443 142</b>

## COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'OPÉRATEUR

### Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Produits	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	434 335	429 144	Ressources de l'État	433 777	432 931
Fonctionnement	414 195	337 868	- subventions de l'État	433 777	432 931
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	110 383	86 255
			Ressources propres et autres	324 140	299 601
<b>Total des charges</b>	<b>848 530</b>	<b>767 012</b>	<b>Total des produits</b>	<b>868 300</b>	<b>818 787</b>
Résultat : bénéfice	19 770	51 775	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	<b>868 300</b>	<b>818 787</b>	Total : équilibre du CR	<b>868 300</b>	<b>818 787</b>

(1) cf. commentaires ci-après

### Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Ressources	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	38 266	66 478
Investissements	215 173	114 336	Ressources de l'État	31 825	47 461
			Autres subv. d'investissement et dotations	56 770	38 007
			Autres ressources	4 735	3 881
<b>Total des emplois</b>	<b>215 173</b>	<b>114 336</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>131 596</b>	<b>155 827</b>
Apport au fonds de roulement		41 491	Prélèvement sur le fonds de roulement	83 577	

(1) cf. commentaires ci-après

L'information définitive relative aux comptes financiers des établissements sera disponible lors de la remontée des réponses fournies par l'enquête annuelle envoyée par le MESR en parallèle de la campagne des RAP.

### Compte de résultat des Écoles d'ingénieurs RCE (en milliers d'euros)

Dépenses	BP2010	RP2010	Recettes	BP2010	RP2010
Personnel	287 934	285 176	Ressource de l'Etat	283 412	279 653
Fonctionnement	152 167	116 924	- Subvention de l'Etat	283 412	279 653
Interventions	0	0	- Ressources fiscales	0	0
			Autres subventions	44 149	30 605
			Ressources propres et autres	126 137	110 287
Total des dépenses	440 101	402 100	Total des recettes	453 698	420 545
Résultat : Bénéfice	13 597	18 445	Résultat : Perte	0	0
Total : équilibre du CR	453 698	420 545	Total équilibre du CR	453 698	420 545

### Tableau de financement abrégé des Écoles d'ingénieurs RCE (en milliers d'euros)

Emplois	BP2010	RP2010	Ressources	BP2010	RP2010
Insuffisance d'autofinancement	0	0	Capacité d'autofinancement	23 582	22 631
Investissements	84 292	34 778	Ressource de l'Etat	7 310	25 142
			Autres subv. d'investissement	27 355	19 944
			Autres ressources	501	0
Total des emplois	84 292	34 778	Total des ressources	58 748	67 717
Apport au fonds de roulement	0	32 939	Prélèvement sur fonds de roulement	25 544	0

## Recettes (RCE+non RCE)

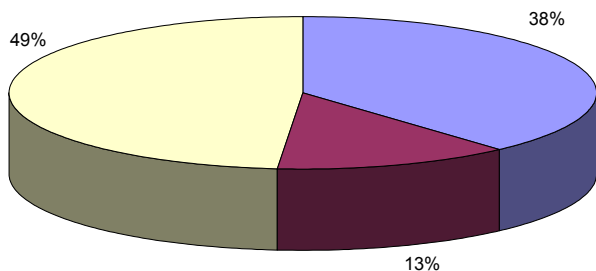
Budget Réalisé 2010 (Provisoire)	Fonctionnement	Investissement	Total
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	413 078	44 715	457 793
Autres ministères	19 853	2 746	22 599
<b>Subvention de l'Etat</b>	<b>432 931</b>	<b>47 461</b>	<b>480 392</b>
Collectivités Locales	33 428	26 985	60 413
Union Européenne	12 562	4 788	17 350
ANR	22 904	0	22 904
Dotations	0	2 388	2 388
Divers	17 361	3 845	21 206
<b>Autres subventions et dotations</b>	<b>86 255</b>	<b>38 006</b>	<b>124 261</b>
Droits d'inscriptions	40 396	0	40 396
Redevances sur prestations intellectuelles	691	0	691
Contrats de recherche hors ANR	57 043	0	57 043
Prestation de formation continue	25 276	0	25 276
Taxe d'apprentissage	28 884	0	28 884
Autres Prestations (Etudes et travaux, ventes de produits et services)	45 475	0	45 475
Divers (Toutes les autres ressources donnant lieu à encaissement...)	36 657	291	36 948
<b>Ressources propres</b>	<b>234 422</b>	<b>291</b>	<b>234 713</b>
<b>TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement</b>	<b>753 608</b>	<b>85 758</b>	<b>839 366</b>
Recettes ne donnant pas lieu à encaissement	65 178	3 590	68 768
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>818 786</b>	<b>89 348</b>	<b>908 134</b>

## Recettes (RCE)

Budget Réalisé 2010 (Provisoire)	Fonctionnement	Investissement	Total
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	276 612	24 928	301 540
Autres ministères	3 041	214	3 255
<b>Subvention de l'Etat</b>	<b>279 653</b>	<b>25 142</b>	<b>304 795</b>
Collectivités Locales	12 542	17 701	30 243
Union Européenne	3 973	1 638	5 611
ANR	9 874	0	9 874
Dotations	0	0	0
Divers	4 215	605	4 820
<b>Autres subventions et dotations</b>	<b>30 604</b>	<b>19 944</b>	<b>50 548</b>
Droits d'inscriptions	20 930	0	20 930
Redevances sur prestations intellectuelles	454	0	454
Contrats de recherche hors ANR	20 365	0	20 365
Prestation de formation continue	9 580	0	9 580
Taxe d'apprentissage	7 266	0	7 266
Autres Prestations (Etudes et travaux, ventes de produits et services)	6 138	0	6 138
Divers (Toutes les autres ressources donnant lieu à encaissement...)	27 052	0	27 052
<b>Ressources propres</b>	<b>91 785</b>	<b>0</b>	<b>91 785</b>
<b>TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement</b>	<b>402 042</b>	<b>45 086</b>	<b>447 128</b>
Recettes ne donnant pas lieu à encaissement	18 501	0	18 501
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>420 543</b>	<b>45 086</b>	<b>465 629</b>

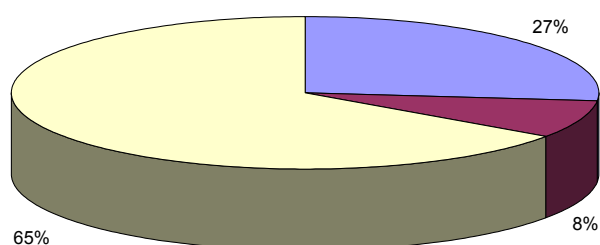
## Répartition des dépenses par nature

Répartition des dépenses par nature  
Ecoles et formations d'ingénieurs  
Réalisé 2010



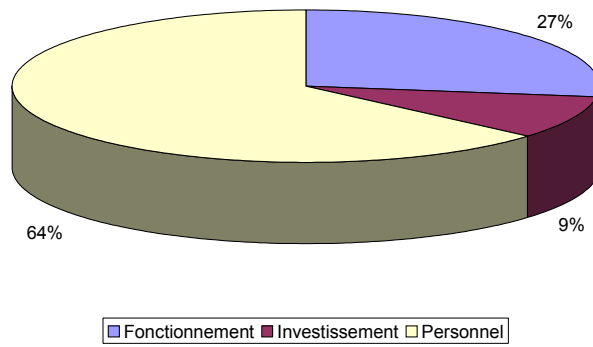
■ Fonctionnement ■ Investissement ■ Personnel

Répartition des dépenses par nature  
Ecoles et formations d'ingénieurs RCE  
Réalisé 2010



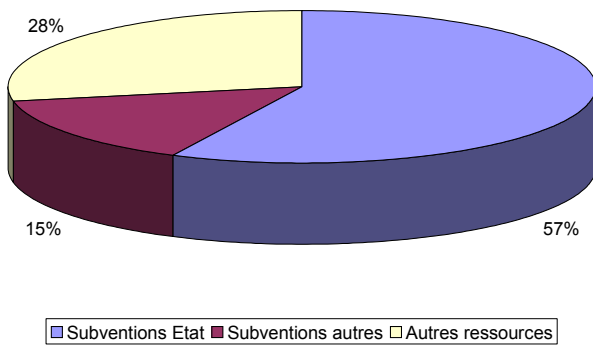
■ Fonctionnement ■ Investissement ■ Personnel

Répartition des dépenses par nature  
Total opérateurs du programme 150  
Réalisé 2010

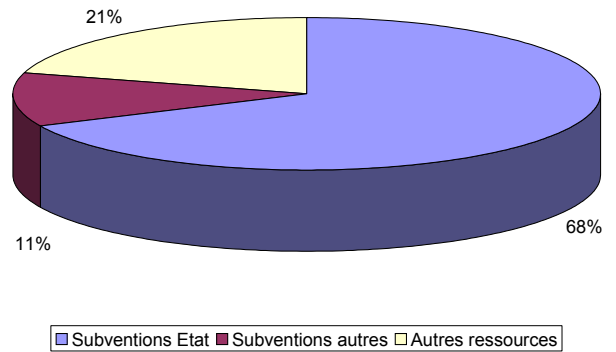


Répartition des recettes par origine

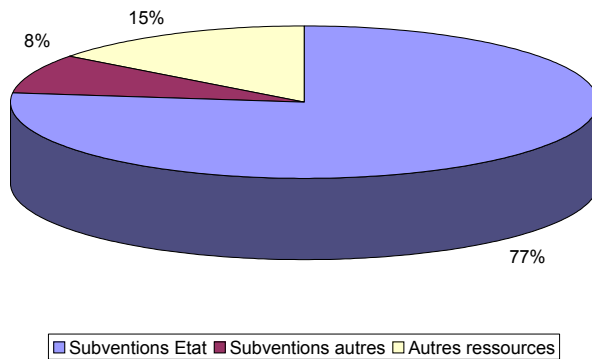
Répartition des recettes par origine  
Ecoles et formations d'ingénieurs  
Réalisé 2010



Répartition des recettes par origine  
Ecoles et formations d'ingénieurs  
RCE Réalisé 2010



Répartition des recettes par origine  
Total opérateurs du programme 150  
Réalisé 2010



## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 OPÉRATEURS

## DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

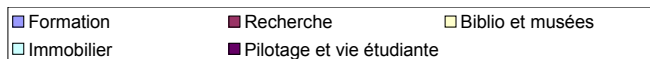
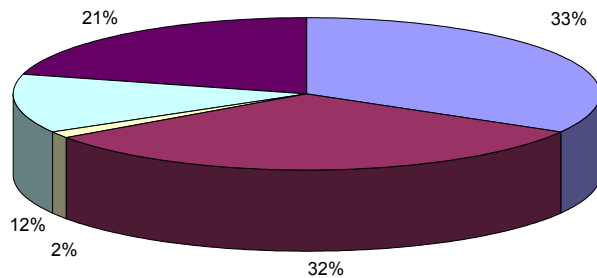
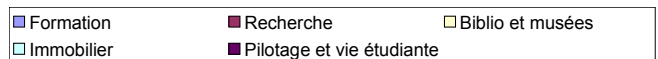
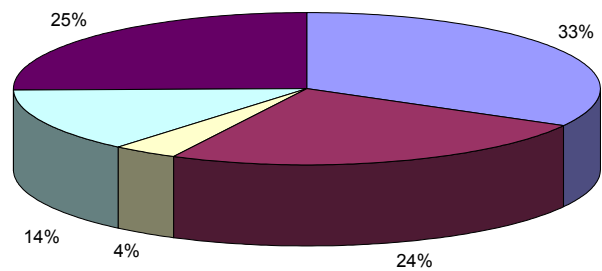
Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
101 Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence		28 695 4 378	12 636 5 034		2 624 383	43 955 9 795
102 Formation initiale et continue de niveau master		143 730 183 311	48 082 47 097		21 866 18 382	213 678 248 790
103 Formation initiale et continue de niveau doctorat		8 021 5 833	3 307 2 068		420 247	11 748 8 148
105 Bibliothèques et documentation		5 134 4 533	5 989 6 117		647 322	11 770 10 972
106 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé		12 693 13 310	10 284 5 200		11 736 8 376	34 713 26 886
107 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies		48 670 45 180	28 693 16 160		15 178 7 494	92 541 68 834
108 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur		81 889 75 160	58 655 37 227		48 381 30 005	188 925 142 392
109 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies		759 804	492 326		221 252	1 472 1 382
110 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement		3 047 2 362	350 387		529 928	3 926 3 677
111 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société		4 191 2 883	1 703 694		656 87	6 550 3 664
112 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale		11 160 4 247	5 910 1 909		2 738 765	19 808 6 921
113 Diffusion des savoirs et musées		411 210	1 390 1 162		153 207	1 954 1 579
114 Immobilier		12 402 9 022	64 224 56 692		94 563 32 907	171 189 98 621
115 Pilotage et animation du programme de l'établissement		69 229 63 672	55 543 59 580		10 101 8 838	134 873 132 090
201 Aides directes		35 27	6 086 4 259		3	6 121 4 289
202 Aides indirectes		1 184 1 179	21 043 21 050		2 466 2 426	24 693 24 655
203 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives		2 956 2 682	2 949 2 708		447 307	6 352 5 697
Destinations autres programmes						
<b>Total des crédits prévus</b>		<b>434 206</b>	<b>327 336</b>		<b>212 726</b>	<b>974 268</b>
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>418 793</b>	<b>267 670</b>		<b>111 929</b>	<b>798 392</b>



## Répartition des dépenses par destination

Répartition des dépenses par destination  
Ecoles et formations d'ingénieurs  
Réalisé 2010Répartition des dépenses par destination  
Total opérateurs du programme 150  
Réalisé 2010

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	3 309	5 999	6 858
- sous plafond	1 718	4 833	5 222
- hors plafond	1 591	1 166	1 636
dont contrats aidés			23
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	9 385	6 357	6 473
- rémunérés par l'État par ce programme	9 333	6 357	6 473
- rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement	52		

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Cette catégorie d'opérateurs regroupe les écoles d'ingénieurs publiques sous tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, bénéficiant de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et financière.

Ces établissements peuvent être également regroupés selon une classification réglementaire :

**Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) :**

- 2 instituts nationaux polytechniques (INP de Lorraine, INP de Toulouse) ;
- 14 écoles et instituts extérieurs aux universités (articles L. 715-1 à L. 715-3 du code de l'éducation), dont 5 instituts nationaux des sciences appliquées (INSA Lyon, Rennes, Rouen, Toulouse, Strasbourg), 4 écoles centrales (Lille, Lyon, Nantes et Marseille), 3 universités de technologie (UT Belfort-Montbéliard, UT Compiègne, UT Troyes), 2 autres EPSCP (ISMEP « Supméca » et ENSAIT Roubaix) ;
- 3 grands établissements (École nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM) ; École centrale des arts et manufactures (ECAM Paris) ; Institut polytechnique de Grenoble (IPG qui a succédé à l'INP de Grenoble par décret du 8 mars 2007).

**Les établissements publics à caractère administratif (EPA) :**

- 13 écoles nationales supérieures d'ingénieurs (ENSI), rattachées à un EPSCP ;
- 5 écoles nationales d'ingénieurs (ENI), dont 4 sont rattachées à un EPSCP ;
- 3 autres EPA autonomes.

Et deux associations, Supélec et l'Institut d'optique théorique et appliquée (IOTA).

### Les missions

De façon générale, les missions dévolues aux écoles d'ingénieurs sont les suivantes :

- la formation initiale et continue des ingénieurs ;
- le développement de la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats ;
- la diffusion de l'information scientifique et technique ;
- la coopération internationale.

De manière générale, on note, ces dernières années, une forte ouverture à l'international sous forme d'échanges d'enseignants, d'étudiants et de conventions avec les établissements étrangers, ainsi qu'une implication renforcée des activités recherche.

### L'articulation avec les actions du programme

Les missions de ces établissements sont principalement rattachées aux actions relatives à la formation initiale et continue ainsi qu'à la recherche et la diffusion des savoirs du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Elles relèvent de l'action 2 « Formation initiale et continue de niveaux Master », l'action 3 « Formation initiale et continue de niveaux Doctorat », et les actions liées à la recherche (actions 6 à 12).

Les actions transversales du programme (immobilier, pilotage et support du programme) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Au sein du programme 231 « Vie étudiante », ces établissements relèvent de l'action 3 "Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives".

### Les liens avec la tutelle ministérielle

Les liens entre les établissements et le ministère relèvent essentiellement de la politique contractuelle (tous les établissements de cette catégorie disposent d'un contrat quadriennal avec l'État) et des procédures d'habilitation nationale des diplômés (diplômes d'ingénieur, masters, formations doctorales).

En tant qu'opérateurs, les écoles concourent à la plupart des objectifs identifiés au sein des programmes « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante ».

Les écoles d'ingénieurs EPSCP peuvent demander à bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines, définies par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités, être habilités à créer une fondation partenariale et à bénéficier du transfert des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'État qui leur sont affectés ou sont mis à leur disposition.

**En termes de stratégie**, le rapprochement souhaité entre les universités et les grandes écoles se poursuit par la voie d'une intensification des coopérations.

Les collaborations universités/écoles existent déjà depuis de nombreuses années, notamment dans le cadre de l'harmonisation européenne des diplômes (LMD) qui a permis l'émergence d'une politique de sites fondée sur le développement de la délivrance commune de diplôme et de la recherche partagée (offre commune de masters, reconnaissance de laboratoires communs, accréditation commune d'écoles doctorales) et sur un rapprochement pragmatique entre les institutions, notamment grâce à la politique de contractualisation.

Les nouveaux outils créés par la Loi de programme pour la recherche - PRES, RTRA, réforme des études doctorales - contribuent à renforcer et accélérer le rapprochement entre les différents acteurs, quels que soient le statut ou la tutelle des établissements.

## ÉCOLES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER

### FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01</b> : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence					2	2
Subventions pour charges de service public					2	2
<b>Action n° 03</b> : Formation initiale et continue de niveau doctorat	507	507	339	339	507	507
Subventions pour charges de service public	507	507	339	339	507	507
<b>Action n° 05</b> : Bibliothèques et documentation	3	3	41	41	46	46
Subventions pour charges de service public	3	3	41	41	46	46
<b>Action n° 11</b> : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	27 734	27 734	25 405	25 405	26 607	26 607
Subventions pour charges de service public	27 734	27 734	25 405	25 405	26 607	26 607
<b>Action n° 14</b> : Immobilier	2 044	3 850	1 045	707	1 800	3 089
Subventions pour charges de service public	1 844	1 844	1 045	707	1 800	1 800
Dotations en fonds propres	200	2 006				1 289
<b>Action n° 15</b> : Pilotage et support du programme			134	134		
Subventions pour charges de service public			134	134		
<b>Total</b>	<b>30 288</b>	<b>32 094</b>	<b>26 964</b>	<b>26 626</b>	<b>28 962</b>	<b>30 251</b>

### COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'OPÉRATEUR

#### Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Produits	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	25 945	24 917	Ressources de l'État	31 082	30 983
Fonctionnement	11 142	10 932	- subventions de l'État	31 082	30 983
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	2 824	1 994
			Ressources propres et autres	3 054	-2 281
<b>Total des charges</b>	<b>37 087</b>	<b>35 849</b>	<b>Total des produits</b>	<b>36 960</b>	<b>30 696</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	127	5 153
Total : équilibre du CR	<b>37 087</b>	<b>35 849</b>	Total : équilibre du CR	<b>37 087</b>	<b>35 849</b>

(1) cf. commentaires ci-après

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Ressources	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Insuffisance d'autofinancement	416	5 300	Capacité d'autofinancement		
Investissements	5 850	3 961	Ressources de l'État	3 272	2 539
			Autres subv. d'investissement et dotations	36	13
			Autres ressources		11
<b>Total des emplois</b>	<b>6 266</b>	<b>9 261</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>3 308</b>	<b>2 563</b>
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	2 958	6 698

(1) cf. commentaires ci-après

L'information définitive relative aux comptes financiers des établissements sera disponible lors de la remontée des réponses fournies par l'enquête annuelle envoyée par le MESR en parallèle de la campagne des RAP.

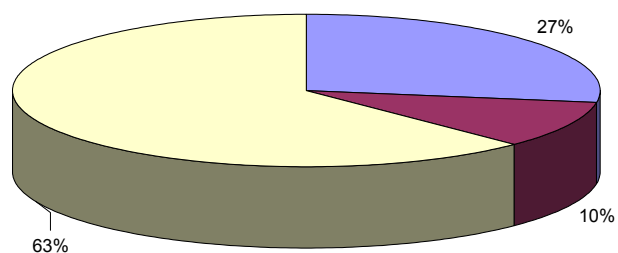
### Précisions concernant le Compte de résultat – partie Comptes financiers 2010

Le montant négatif de ressources propres (-2 281 k€) s'explique par la dépréciation du stock d'ouvrages de l'Ecole française d'Extrême-Orient. Cette opération comptable a été effectuée par l'établissement en application de la réglementation fiscale et dans le cadre d'une harmonisation des pratiques des écoles françaises à l'étranger. Le niveau élevé du fonds de roulement était lié à une surestimation des ouvrages de l'EFEO (l'ensemble des ouvrages étaient valorisés à leur prix de vente).

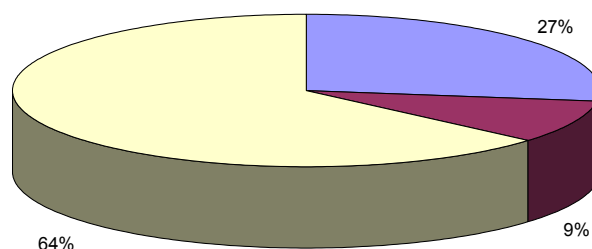
### Recettes

Budget Réalisé 2010 (Provisoire)	Fonctionnement	Investissement	Total
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	30 977	2 539	33 516
Autres ministères	7	0	7
<b>Subvention de l'Etat</b>	<b>30 984</b>	<b>2 539</b>	<b>33 523</b>
Collectivités Locales	0	0	0
Union Européenne	555	0	555
ANR	338	0	338
Dotations	0	0	0
Divers	1 101	13	1 114
<b>Autres subventions et dotations</b>	<b>1 994</b>	<b>13</b>	<b>2 007</b>
Droits d'inscriptions	0	0	0
Redevances sur prestations intellectuelles	0	0	0
Contrats de recherche hors ANR	0	0	0
Prestation de formation continue	0	0	0
Taxe d'apprentissage	0	0	0
Autres Prestations (Etudes et travaux, ventes de produits et services)	1 132	0	1 132
Divers (Toutes les autres ressources donnant lieu à encaissement...)	944	11	955
<b>Ressources propres</b>	<b>2 076</b>	<b>11</b>	<b>2 087</b>
<b>TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement</b>	<b>35 054</b>	<b>2 563</b>	<b>37 617</b>
Recettes ne donnant pas lieu à encaissement	-4 356	0	-4 356
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>30 698</b>	<b>2 563</b>	<b>33 261</b>

## Répartition des dépenses par nature

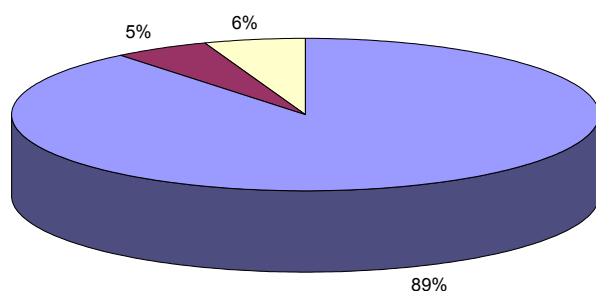
Répartition des dépenses par nature  
Ecoles françaises à l'étranger  
Réalisé 2010

■ Fonctionnement ■ Investissement □ Personnel

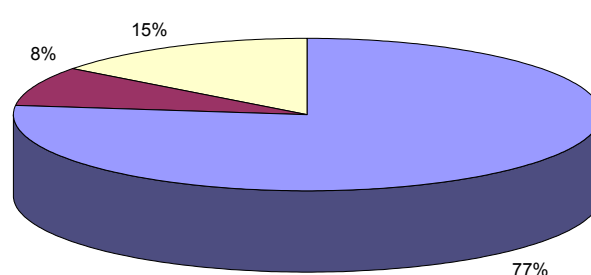
Répartition des dépenses par nature  
Total opérateurs du programme 150  
Réalisé 2010

■ Fonctionnement ■ Investissement □ Personnel

## Répartition des recettes par origine

Répartition des recettes par origine  
Ecoles françaises à l'étranger  
Réalisé 2010

■ Subventions Etat ■ Subventions autres □ Autres ressources

Répartition des recettes par origine  
Total opérateurs du programme 150  
Réalisé 2010

■ Subventions Etat ■ Subventions autres □ Autres ressources

## DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
102 - Formation initiale et continue de niveau master		586				586
		558	11			569
103 - Formation initiale et continue de niveau doctorat		4 749	526			5 275
		4 563	474			5 037
105 - Bibliothèques et documentation		2 659	660		460	3 779
		2 503	649		488	3 640
111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société		12 267	5 815		211	18 293
		11 258	4 778		163	16 199
114 - Immobilier		845	1 509		5 030	7 384
		815	2 117		3 147	6 079

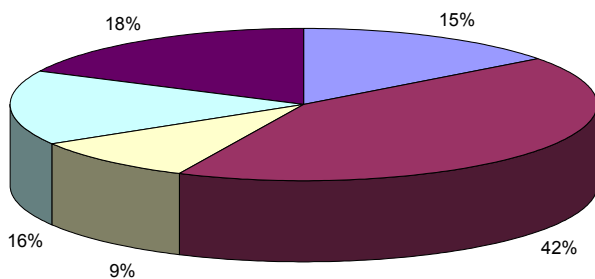
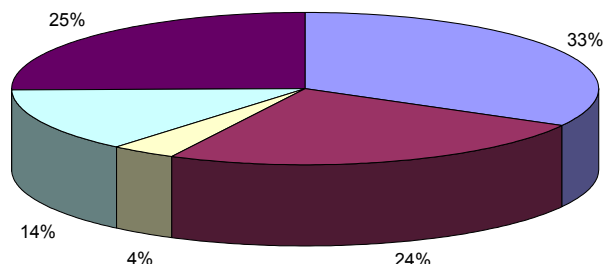
## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
115 - Pilotage et animation du programme de l'établissement		4 838	1 355		149	6 342
		5 220	1 443		163	6 826
Destination autres programmes						
<b>Total des crédits prévus</b>		<b>25 944</b>	<b>9 865</b>		<b>5 850</b>	<b>41 659</b>
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>24 917</b>	<b>9 472</b>		<b>3 961</b>	<b>38 350</b>

## Répartition des dépenses par destination

Répartition des dépenses par destination  
Ecoles françaises à l'étranger  
Réalisé 2010Répartition des dépenses par destination  
Total opérateurs du programme 150  
Réalisé 2010

Formation	Recherche	Biblio et musées
Immobilier	Pilotage et vie étudiante	

Formation	Recherche	Biblio et musées
Immobilier	Pilotage et vie étudiante	

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	136	456	418
- sous plafond	118	456	400
- hors plafond	18	0	18

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les cinq Écoles françaises à l'étranger (EFE) sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). A l'exception de l'école française d'Extrême-Orient, ces écoles ont leur siège à l'étranger (Athènes, Rome, Le Caire, Madrid).

## Les missions

Les EFE ont pour mission la recherche et la formation à la recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales, chacune dans leur zone géographique respective.

Leurs principaux champs d'activité sont :

- pour l'École française d'Athènes : toutes les disciplines se rapportant à la Grèce antique et byzantine ainsi qu'aux civilisations du monde hellénique ancien, médiéval, moderne et contemporain et des Balkans ;
- pour l'École française de Rome : toutes les civilisations qui se sont succédées en Italie ou dont Rome a été le centre de rayonnement, de la préhistoire à nos jours ;

- pour l'Institut français d'archéologie orientale du Caire : les recherches et fouilles relatives aux cultures et civilisations qui se sont succédées en Égypte ;
- pour La Casa de Velázquez à Madrid : les activités créatrices et les recherches relatives aux arts, aux langues, aux littératures et aux civilisations de l'Espagne et des pays hispaniques et ibériques ;
- pour l'École française d'Extrême-Orient : les civilisations de l'Asie, principalement de la Chine, du Japon, de la Haute-Asie, de l'Asie du Sud-est et de la péninsule indienne.

Fruit de l'implantation historique de la France dans le monde, la présence à l'étranger de ces établissements de recherche d'excellence contribue au rayonnement scientifique et culturel du pays. Les écoles doivent aujourd'hui valoriser l'héritage d'une tradition prestigieuse tout en s'adaptant aux exigences actuelles de la recherche historique et archéologique. Toutes ont développé des partenariats fructueux avec les institutions scientifiques des pays hôtes. Par ailleurs, les cinq écoles mettent à la disposition des chercheurs de tous statuts des fonds documentaires d'une grande richesse. Elles s'efforcent également de conduire une politique éditoriale de qualité.

C'est aujourd'hui à l'échelle européenne que les collaborations entre les grands établissements scientifiques doivent être développées. De ce point de vue, le consortium européen pour les recherches sur le terrain en Asie coordonné par l'école française d'Extrême Orient devrait permettre de dépasser le cadre des partenariats bilatéraux. Les quatre autres écoles, dont la zone géographique principale d'activités se situe en Europe, ont été invitées à dégager des thématiques scientifiques communes.

L'article L.717-1 du code de l'éducation dispose que des décrets en conseil d'État fixent les règles particulières d'organisation et de fonctionnement des écoles françaises à l'étranger. Une réforme de ces décrets statutaires est engagée afin de renforcer l'autonomie de ces établissements.

#### **L'articulation avec les actions du programme**

L'activité des EFE relève principalement de l'action 11 « Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société » du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ». Les actions transversales du programme (immobilier, pilotage et support du programme) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Le personnel scientifique de ces écoles est essentiellement composé de membres nommés pour une durée variable selon les écoles (1 à 4 ans) en petit nombre (6 à 42) et de scientifiques accueillis temporairement. Pour mener à bien leurs missions, les EFE disposent à la fois de personnels titulaires ou contractuels de droit public et de personnels recrutés localement dans le cadre de contrats de droit privé.

#### **Les liens avec la tutelle ministérielle**

Les cinq écoles sont placées sous la tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

## ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES

### FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01</b> : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence					<b>41</b>	<b>41</b>
Subventions pour charges de service public					41	41
<b>Action n° 02</b> : Formation initiale et continue de niveau master	<b>9 412</b>	<b>9 412</b>	<b>49 279</b>	<b>49 279</b>	<b>40 809</b>	<b>40 809</b>
Subventions pour charges de service public	9 412	9 412	49 279	49 279	40 809	40 809
<b>Action n° 03</b> : Formation initiale et continue de niveau doctorat	<b>2 660</b>	<b>2 660</b>	<b>8 298</b>	<b>8 298</b>	<b>10 234</b>	<b>10 234</b>
Subventions pour charges de service public	2 660	2 660	8 298	8 298	10 234	10 234
<b>Action n° 05</b> : Bibliothèques et documentation	<b>942</b>	<b>942</b>	<b>5 561</b>	<b>5 561</b>	<b>5 383</b>	<b>5 383</b>
Subventions pour charges de service public	942	942	5 561	5 561	5 383	5 383
<b>Action n° 06</b> : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	<b>1 424</b>	<b>1 424</b>	<b>15 545</b>	<b>15 545</b>	<b>15 489</b>	<b>15 489</b>
Subventions pour charges de service public	1 424	1 424	15 545	15 545	15 489	15 489
<b>Action n° 07</b> : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	<b>858</b>	<b>858</b>	<b>7 273</b>	<b>7 273</b>	<b>7 004</b>	<b>7 004</b>
Subventions pour charges de service public	858	858	7 273	7 273	7 004	7 004
<b>Action n° 08</b> : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	<b>2 757</b>	<b>2 757</b>	<b>12 532</b>	<b>12 532</b>	<b>11 835</b>	<b>11 835</b>
Subventions pour charges de service public	2 757	2 757	12 532	12 532	11 835	11 835
<b>Action n° 09</b> : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies					<b>233</b>	<b>233</b>
Subventions pour charges de service public					233	233
<b>Action n° 10</b> : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	<b>443</b>	<b>443</b>	<b>2 502</b>	<b>2 502</b>	<b>2 559</b>	<b>2 559</b>
Subventions pour charges de service public	443	443	2 502	2 502	2 559	2 559
<b>Action n° 11</b> : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	<b>1 202</b>	<b>1 202</b>	<b>15 939</b>	<b>15 939</b>	<b>16 668</b>	<b>16 668</b>
Subventions pour charges de service public	1 202	1 202	15 939	15 939	16 668	16 668
<b>Action n° 12</b> : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	<b>1 999</b>	<b>1 999</b>	<b>20 217</b>	<b>20 217</b>	<b>17 849</b>	<b>17 849</b>
Subventions pour charges de service public	1 999	1 999	20 217	20 217	17 849	17 849
<b>Action n° 13</b> : Diffusion des savoirs et musées	<b>57</b>	<b>57</b>	<b>148</b>	<b>148</b>	<b>57</b>	<b>57</b>
Subventions pour charges de service public	57	57	148	148	57	57
<b>Action n° 14</b> : Immobilier	<b>15 748</b>	<b>13 598</b>	<b>16 057</b>	<b>13 691</b>	<b>15 958</b>	<b>17 837</b>
Subventions pour charges de service public	10 448	10 448	16 057	13 691	15 151	15 151
Dotations en fonds propres	5 300	3 150			807	2 686
<b>Action n° 15</b> : Pilotage et support du programme	<b>7 907</b>	<b>7 907</b>	<b>19 117</b>	<b>19 117</b>	<b>23 113</b>	<b>23 113</b>
Subventions pour charges de service public	7 907	7 907	19 117	19 117	23 113	23 113
<b>Total pour ce programme</b>	<b>45 409</b>	<b>43 259</b>	<b>172 468</b>	<b>170 102</b>	<b>167 232</b>	<b>169 111</b>
<b>Programme 231</b> : Vie étudiante	<b>898</b>	<b>898</b>			<b>357</b>	<b>357</b>
Subventions pour charges de service public	898	898			357	357
<b>Total</b>	<b>46 307</b>	<b>44 157</b>	<b>172 468</b>	<b>170 102</b>	<b>167 589</b>	<b>169 468</b>



## COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'OPÉRATEUR

## Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Produits	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	153 232	150 423	Ressources de l'État	160 379	160 901
Fonctionnement	66 066	49 126	- subventions de l'État	160 379	160 901
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	21 070	13 623
			Ressources propres et autres	35 450	21 442
<b>Total des charges</b>	<b>219 298</b>	<b>199 549</b>	<b>Total des produits</b>	<b>216 899</b>	<b>195 966</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	2 399	3 583
Total : équilibre du CR	<b>219 298</b>	<b>199 549</b>	Total : équilibre du CR	<b>219 298</b>	<b>199 549</b>

(1) cf. commentaires ci-après

## Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Ressources	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Insuffisance d'autofinancement	1 006	6 341	Capacité d'autofinancement		
Investissements	27 128	18 458	Ressources de l'État	8 692	9 382
			Autres subv. d'investissement et dotations	8 815	2 771
			Autres ressources	150	164
<b>Total des emplois</b>	<b>28 134</b>	<b>24 799</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>17 657</b>	<b>12 317</b>
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	10 477	12 482

(1) cf. commentaires ci-après

L'information définitive relative aux comptes financiers des établissements sera disponible lors de la remontée des réponses fournies par l'enquête annuelle envoyée par le MESR en parallèle de la campagne des RAP.

## Compte de résultat des ENS RCE (en milliers d'euros)

Dépenses	BP2010	RP2010	Recettes	BP2010	RP2010
Personnel	144 332	142 067	Ressources de l'Etat	150 940	153 949
Fonctionnement	49 455	37 934	- Subvention de l'Etat	150 940	153 949
Interventions	0	0	- Ressources fiscales	0	0
			Autres subventions	15 791	12 795
			Ressources propres et autres	26 142	19 657
<b>Total des dépenses</b>	<b>193 787</b>	<b>180 001</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>192 873</b>	<b>186 401</b>
Résultat : Bénéfice	0	0	Résultat : Perte	914	0
<b>Total équilibre du CR</b>	<b>193 787</b>	<b>180 001</b>	<b>Total équilibre du CR</b>	<b>193 787</b>	<b>186 401</b>

## Tableau de financement abrégé des ENS RCE (en milliers d'euros)

Emplois	BP2010	RP2010	Ressources	BP2010	RP2010
Insuffisance d'autofinancement	520	0	Capacité d'autofinancement	0	3 478
Investissements	20 041	13 449	Ressources de l'Etat	6 346	7 462
			Autres subv. d'investissement	6 719	2 766
			Autres ressources	74	164
<b>Total des emplois</b>	<b>20 561</b>	<b>13 449</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>13 139</b>	<b>13 870</b>
Apport au fonds de roulement	0	421	Prélèvement sur le fond de roulement	7 422	0

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 OPÉRATEURS

## Recettes (RCE +non RCE)

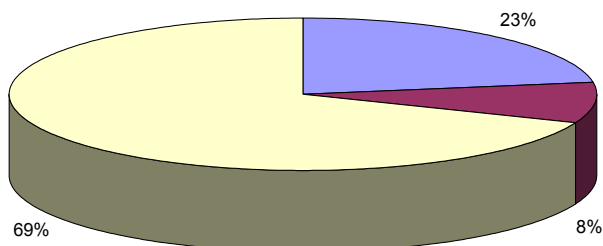
Budget Réalisé 2010 (Provisoire)	Fonctionnement	Investissement	Total
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	160 628	9 290	169 918
Autres ministères	273	92	365
<b>Subvention de l'Etat</b>	<b>160 901</b>	<b>9 382</b>	<b>170 283</b>
Collectivités Locales	1 776	1 996	3 772
Union Européenne	1 485	0	1 485
ANR	2 759	0	2 759
Dotations	0	0	0
Divers	7 602	775	8 377
<b>Autres subventions et dotations</b>	<b>13 622</b>	<b>2 771</b>	<b>16 393</b>
Droits d'inscriptions	364	0	364
Redevances sur prestations intellectuelles	3	0	3
Contrats de recherche hors ANR	4 485	0	4 485
Prestation de formation continue	300	0	300
Taxe d'apprentissage	247	0	247
Autres Prestations (Etudes et travaux, ventes de produits et services)	7 617	0	7 617
Divers (Toutes les autres ressources donnant lieu à encaissement...)	1 452	164	1 616
<b>Ressources propres</b>	<b>14 468</b>	<b>164</b>	<b>14 632</b>
<b>TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement</b>	<b>188 991</b>	<b>12 317</b>	<b>201 308</b>
Recettes ne donnant pas lieu à encaissement	6 974	0	6 974
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>195 965</b>	<b>12 317</b>	<b>208 282</b>

## Recettes (RCE)

Budget Réalisé 2010 (Provisoire)	Fonctionnement	Investissement	Total
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	153 681	7 371	161 052
Autres ministères	268	92	360
<b>Subvention de l'Etat</b>	<b>153 949</b>	<b>7 463</b>	<b>161 412</b>
Collectivités Locales	1 754	1 990	3 744
Union Européenne	1 414	0	1 414
ANR	2 427	0	2 427
Dotations	0	0	0
Divers	7 200	775	7 975
<b>Autres subventions et dotations</b>	<b>12 795</b>	<b>2 765</b>	<b>15 560</b>
Droits d'inscriptions	362	0	362
Redevances sur prestations intellectuelles	3	0	3
Contrats de recherche hors ANR	3 915	0	3 915
Prestation de formation continue	0	0	0
Taxe d'apprentissage	247	0	247
Autres Prestations (Etudes et travaux, ventes de produits et services)	6 892	0	6 892
Divers (Toutes les autres ressources donnant lieu à encaissement...)	1 270	164	1 434
<b>Ressources propres</b>	<b>12 689</b>	<b>164</b>	<b>12 853</b>
<b>TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement</b>	<b>179 433</b>	<b>10 392</b>	<b>189 825</b>
Recettes ne donnant pas lieu à encaissement	6 970	0	6 970
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>186 403</b>	<b>10 392</b>	<b>196 795</b>

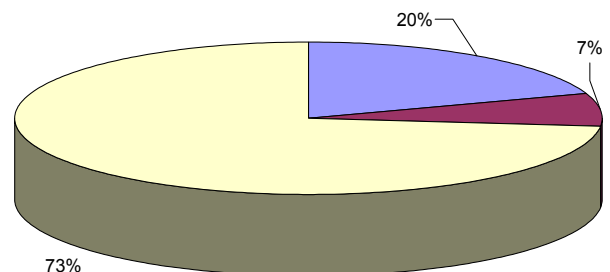
## Répartition des dépenses par nature

Répartition des dépenses par nature  
Ecoles normales supérieures  
Réalisé 2010



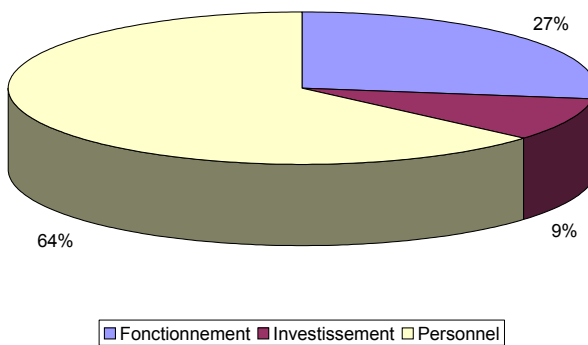
■ Fonctionnement ■ Investissement ■ Personnel

Répartition des dépenses par nature  
Ecoles normales supérieures RCE  
Réalisé 2010



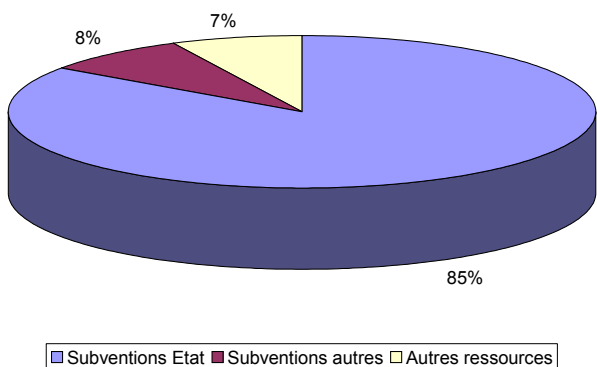
■ Fonctionnement ■ Investissement ■ Personnel

Répartition des dépenses par nature  
Total opérateurs du programme 150  
Réalisé 2010

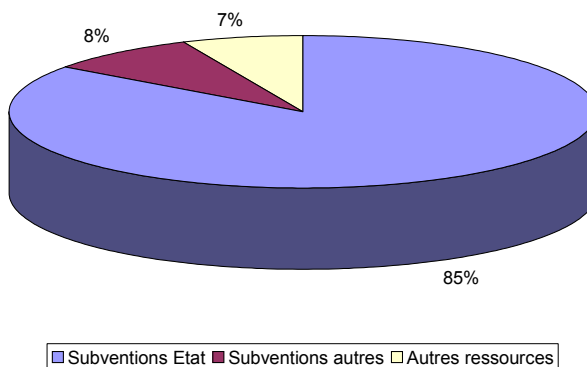


Répartition des recettes par origine

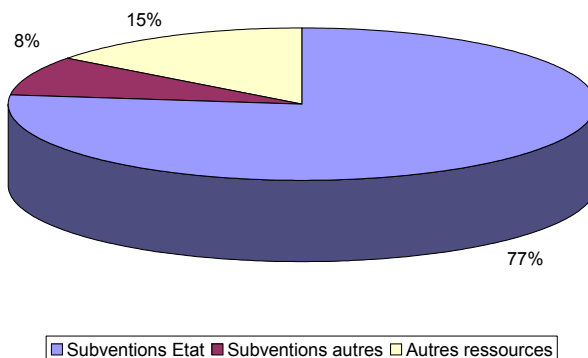
Répartition des recettes par origine  
Ecoles normales supérieures  
Réalisé 2010



Répartition des recettes par origine  
Ecoles normales supérieures RCE  
Réalisé 2010



Répartition des recettes par origine  
Total opérateurs du programme 150  
Réalisé 2010



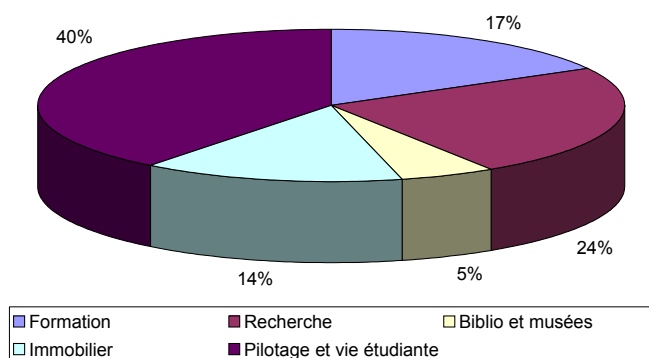
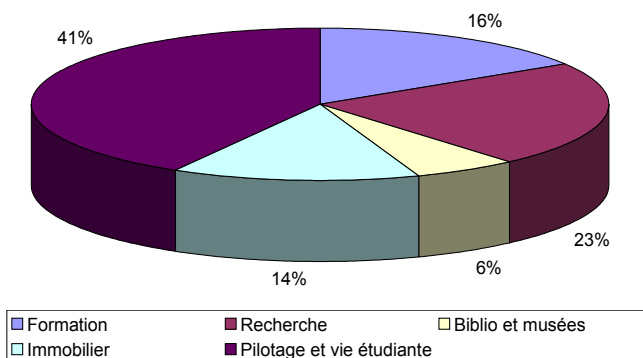
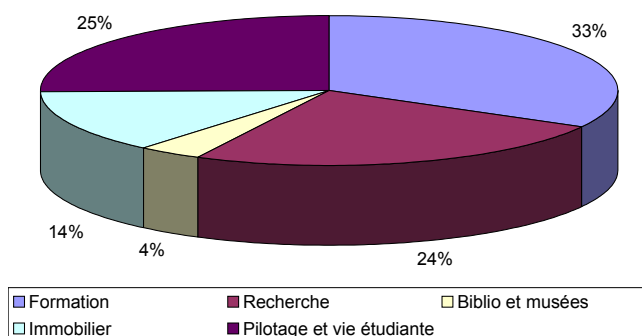
## — DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
101 - Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence		1 451 1 853	1 393 871		158	2 844 2 882
102 - Formation initiale et continue de niveau master		14 509 22 627	4 315 2 659		1 182 709	20 006 25 995
103 - Formation initiale et continue de niveau doctorat		8 263 7 016	38 149			8 301 7 165
105 - Bibliothèques et documentation		6 420 6 196	2 514 2 772		247 136	9 181 9 104
106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé		6 820 5 933	4 496 3 625		2 292 1 491	13 608 11 049
107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies		5 339 3 381	2 202 1 447		516 254	8 057 5 082
108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur		9 435 8 746	5 929 4 066		3 463 3 511	18 827 16 323
110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement		3 015 2 246	1 534 886		1 516 677	6 065 3 809
111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société		12 293 8 001	2 128 1 612		224 167	14 645 9 780
112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale		3 410 2 779	3 876 1 896		1 066 528	8 352 5 203
113 - Diffusion des savoirs et musées		1 636 1 702	648 604		130 118	2 414 2 424
114 - Immobilier		6 906 7 021	11 812 13 834		14 328 9 678	33 046 30 533
115 - Pilotage et animation du programme de l'établissement		72 380 71 952	8 491 9 747		2 146 1 008	83 017 82 707
201 - Aides directes			10			10
202 - Aides indirectes		96	100 1			100 97
203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives		1 355 875	1 228 781		18 22	2 601 1 678
Destinations autres programmes						
<b>Total des crédits prévus</b>		<b>153 232</b>	<b>50 714</b>		<b>27 128</b>	<b>231 074</b>
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>150 424</b>	<b>44 950</b>		<b>18 457</b>	<b>213 831</b>

## Répartition des dépenses par destination

Répartition des dépenses par destination  
Ecoles normales supérieures  
Réalisé 2010Répartition des dépenses par destination  
Ecoles normales supérieures RCE  
Réalisé 2010Répartition des dépenses par destination  
Total opérateurs du programme 150  
Réalisé 2010

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	416	3 317	2 936
- sous plafond	166	3 140	2 615
- hors plafond	250	177	321
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	4 504	1 635	1 714
- rémunérés par l'État par ce programme	4 463	1 635	1 714
- rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement	41		

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les Écoles normales supérieures (ENS) sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Deux d'entre elles sont situées en région parisienne (à Paris, rue d'Ulm, et à Cachan) ; les deux écoles situées à Lyon ont été réunies pour former une nouvelle « École Normale Supérieure de Lyon » au 1er janvier 2010. Elles couvrent l'ensemble des champs disciplinaires offerts par les universités.

### Les missions

Les ENS ont pour mission de préparer, par une formation culturelle et scientifique de haut niveau, des élèves recrutés sur concours qui se destinent prioritairement aux carrières de l'enseignement supérieur, de la recherche et éventuellement du second degré. Elles accueillent des élèves normaliens, ainsi que des étudiants préparant un master et des doctorants. Les élèves poursuivent majoritairement leurs études vers une formation doctorale dans le cadre de formations dispensées en co-accréditation avec les universités partenaires.

Les écoles constituent un vivier important pour une recherche scientifique dynamique et de qualité qui leur confère une reconnaissance de niveau international. Les activités de recherche s'inscrivent dans une politique partenariale forte: pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) et pôles de compétitivité. Les ENS représentent ainsi un pôle d'attraction pour les étudiants comme pour les organismes, renforcé par un ancrage dans le tissu économique régional.

Par ailleurs, les ENS Lyonnaises ainsi que celle de Cachan bénéficient du plan « Campus », respectivement dans le cadre du PRES de Lyon et dans le projet d'aménagement du plateau de Saclay.

Parallèlement, les écoles ont entrepris des efforts de restructuration interne, notamment au regard des instances de gouvernance, visant à accroître leurs performances, leur efficience et leur visibilité dans le paysage universitaire européen. Ces efforts ont permis à la nouvelle école lyonnaise ainsi qu'à l'ENS Ulm de bénéficier de l'accès aux Responsabilités et Compétences Élargies (RCE) dès le 1er janvier 2010. L'ENS de Cachan s'inscrira dans ce dispositif au 1er janvier 2011.

### L'articulation avec les actions du programme

Au titre du programme 150, les activités des ENS relèvent de l'action 02 « formation initiale et continue de niveau master », de l'action 03 « formation initiale et continue de niveau doctorat », de l'action 05 « bibliothèques et documentation », et enfin des actions liées à la recherche (actions 06 à 08 et 10 à 12). Les actions transversales du programme (immobilier, pilotage et support du programme) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Au titre du programme 231, les ENS contribuent à l'action 03 « santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives ».

### Les liens avec la tutelle ministérielle

Les ENS sont placées sous la tutelle de la ministre chargée de l'enseignement supérieur. Celles d'Ulm et Cachan relèvent de deux décrets du 26 août 1987 dont la révision est engagée ; un décret statutaire relatif à la nouvelle ENS de Lyon est entré en vigueur au 31 décembre 2009.

Chaque ENS conclut un contrat quadriennal avec le ministère en charge de l'enseignement supérieur. Cet engagement permet de fixer les objectifs en termes d'offre de formation, de diversification des parcours, d'ouverture internationale, de développement et de rayonnement de l'école. Les deux ENS d'Île-de-France ont signé en 2010 leur contrat pour la période 2010-2013. La nouvelle ENS lyonnaise négociera un nouveau projet à la rentrée 2010, à l'issue de son évaluation par l'AERES.

## EPCJ - ETABLISSEMENT PUBLIC DU CAMPUS DE JUSSIEU

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 14 : Immobilier</b>	<b>187 720</b>	<b>224 790</b>	<b>195 540</b>	<b>192 600</b>	<b>189 981</b>	<b>175 728</b>
Subventions pour charges de service public	59 350	77 490	71 000	71 000	74 016	94 037
Dotations en fonds propres	128 370	147 300	124 540	121 600	115 965	81 691
<b>Total</b>	<b>187 720</b>	<b>224 790</b>	<b>195 540</b>	<b>192 600</b>	<b>189 981</b>	<b>175 728</b>

## COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'OPÉRATEUR

## Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Produits	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	4 041	3 693	Ressources de l'État	66 461	64 845
Fonctionnement	62 705	54 502	- subventions de l'État	66 461	64 845
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions		
			Ressources propres et autres	285	2 761
<b>Total des charges</b>	<b>66 746</b>	<b>58 195</b>	<b>Total des produits</b>	<b>66 746</b>	<b>67 606</b>
Résultat : bénéficiaire		9 411	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	<b>66 746</b>	<b>67 606</b>	Total : équilibre du CR	<b>66 746</b>	<b>67 606</b>

(1) votés

## Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Ressources	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	27	9 411
Investissements	107 547	84 723	Ressources de l'État	100 199	103 307
			Autres subv. d'investissement et dotations	9 480	10 360
			Autres ressources		
<b>Total des emplois</b>	<b>107 547</b>	<b>84 723</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>109 706</b>	<b>123 078</b>
Apport au fonds de roulement	2 159	38 355	Prélèvement sur le fonds de roulement		

(1) votés

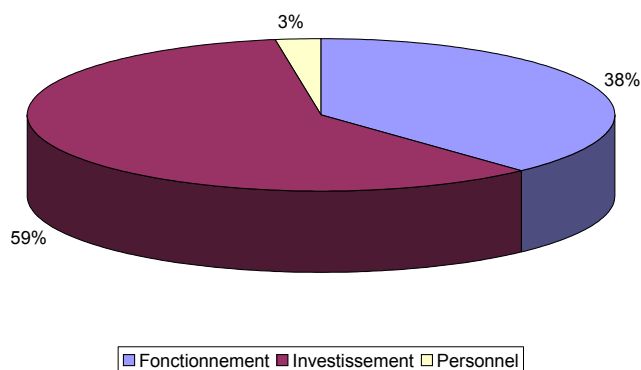


## Recettes

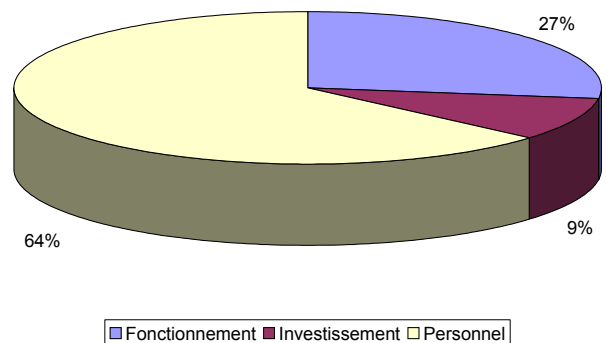
Budget Réalisé 2010	Fonctionnement	Investissement	Total
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	64 845	103 307	168 152
Autres ministères	0	0	0
<b>Subvention de l'Etat</b>	<b>64 845</b>	<b>103 307</b>	<b>168 152</b>
Collectivités Locales	0	10 360	10 360
Union Européenne	0	0	0
ANR	0	0	0
Dotations	0	0	0
Divers	0	0	0
<b>Autres subventions et dotations</b>	<b>0</b>	<b>10 360</b>	<b>10 360</b>
Droits d'inscriptions	0	0	0
Redevances sur prestations intellectuelles	0	0	0
Contrats de recherche hors ANR	0	0	0
Prestation de formation continue	0	0	0
Taxe d'apprentissage	0	0	0
Autres Prestations (Etudes et travaux, ventes de produits et services)	1 377	0	1 377
Divers (Toutes les autres ressources donnant lieu à encaissement...)	1 384	0	1 384
<b>Ressources propres</b>	<b>2 761</b>	<b>0</b>	<b>2 761</b>
<b>TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement</b>	<b>67 606</b>	<b>113 667</b>	<b>181 273</b>
Recettes ne donnant pas lieu à encaissement	0	0	0
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>67 606</b>	<b>113 667</b>	<b>181 273</b>

## Répartition des dépenses par nature

Répartition des dépenses par nature  
Etablissement public du campus de Jussieu  
Réalisé 2010

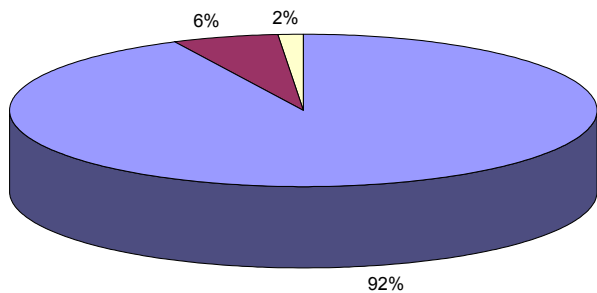


Répartition des dépenses par nature  
Total opérateurs du programme 150  
Réalisé 2010



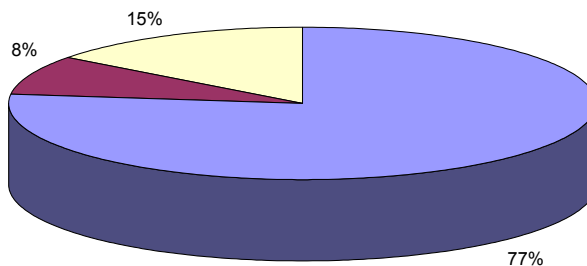
Répartition des recettes par origine

Répartition des recettes par origine  
Etablissement public du campus de Jussieu  
Réalisé 2010



■ Subventions Etat ■ Subventions autres ■ Autres ressources

Répartition des recettes par origine  
Total opérateurs du programme 150  
Réalisé 2010



■ Subventions Etat ■ Subventions autres ■ Autres ressources

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

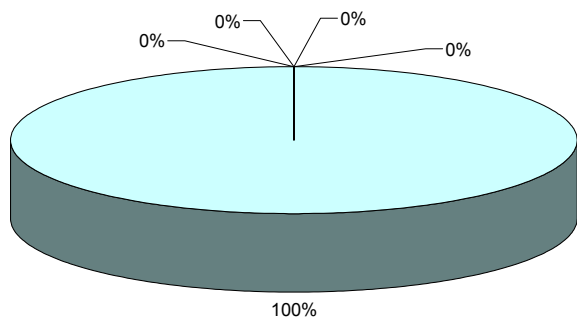
Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
114 - Immobilier		4 041	62 678		107 547	174 266
		3 693	54 502		84 723	142 918
Destinations autres programmes						
<b>Total des crédits prévus</b>		<b>4 041</b>	<b>62 678</b>		<b>107 547</b>	<b>174 266</b>
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>3 693</b>	<b>54 502</b>		<b>84 723</b>	<b>142 918</b>

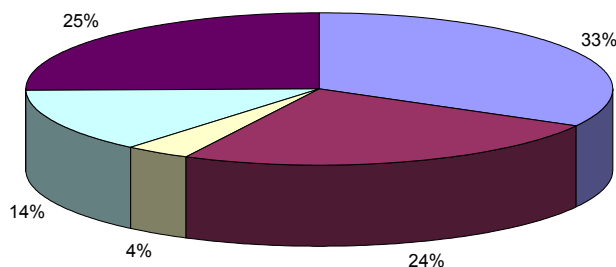
Répartition des dépenses par destination

Répartition des dépenses par destination  
Etablissement public du campus de Jussieu  
Réalisé 2010



■ Formation ■ Recherche ■ Biblio et musées  
■ Immobilier ■ Pilotage et vie étudiante

Répartition des dépenses par destination  
Total opérateurs du programme 150  
Réalisé 2010



■ Formation ■ Recherche ■ Biblio et musées  
■ Immobilier ■ Pilotage et vie étudiante

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	42	57	56
- sous plafond	42	57	56

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'Établissement public du campus de Jussieu (EPCJ) était jusqu'au 26 août 2010 un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Il a été remplacé par l'Établissement public d'aménagement universitaire de la région Île-de-France (EPAURIF) créé par le décret n° 2010-965 du 26 août 2010 qui porte abrogation du décret de création de l'établissement public d'aménagement universitaire (EPAU) et modification du décret de l'Établissement public du campus de Jussieu (EPCJ). L'EPCJ disparaît en tant que tel mais ses missions, ses biens, droits et obligations et ses personnels sont intégralement repris par l'EPAURIF dont le champ de compétence est plus large.

### Les missions

L'EPAURIF est chargé de mettre en œuvre le schéma directeur francilien d'implantation des activités d'enseignement supérieur et de recherche proposé par le comité des recteurs d'Île-de-France, d'assister les établissements sur leurs problématiques immobilières et notamment leurs plans de regroupement et de réaliser, le cas échéant, les opérations dont ils ne demandent pas la maîtrise d'ouvrage.

L'EPAURIF a aussi pour mission d'assurer, à la suite de l'EPCJ, dans un périmètre annexé à son statut (c'est à dire le campus de Jussieu et l'« îlot Cuvier ») tout ou partie des missions de maîtrise d'ouvrage des opérations de désamiantage, de mise en sécurité, de réhabilitation, de construction et d'aménagement d'immeubles appartenant à l'État, y compris d'immeubles affectés, mis à disposition ou attribués à titre de dotation à des établissements publics de l'État.

En dehors de ce périmètre géographique, l'établissement est chargé de prendre à bail et d'aménager, le cas échéant, les locaux de substitution nécessaires à la réalisation des travaux.

L'établissement est responsable de la sécurité dans les enceintes et locaux qui, pour l'exercice des missions qui lui incombent, cessent provisoirement d'être à la disposition des usagers. Il a pleine autorité sur le déroulement du chantier.

L'établissement assure, en liaison avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'information du public, des personnels et des étudiants sur le déroulement des travaux.

### L'articulation avec les actions du programme

L'EPAURIF relève au sein du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » de l'action 14 « Immobilier ».

### Nature des liens avec la tutelle ministérielle

Le ministère alloue à l'EPAURIF les crédits d'investissement inscrits en loi de finances au vu des informations que celui-ci lui communique périodiquement sur la gestion de l'année en cours et le bon déroulement des chantiers. Les retards pris dans la programmation peuvent occasionner des corrections importantes dans le rythme et les montants des crédits versés à l'établissement en cours de gestion.

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

## INSTITUTS D'ÉTUDES POLITIQUES

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01</b> : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	35	35			64	64
Subventions pour charges de service public	35	35			64	64
<b>Action n° 02</b> : Formation initiale et continue de niveau master	60 633	60 633	54 786	54 786	57 125	57 125
Subventions pour charges de service public	60 633	60 633	54 786	54 786	57 125	57 125
<b>Action n° 03</b> : Formation initiale et continue de niveau doctorat	670	670	106	106	1 117	1 117
Subventions pour charges de service public	670	670	106	106	1 117	1 117
<b>Action n° 05</b> : Bibliothèques et documentation	463	463	476	476	460	460
Subventions pour charges de service public	463	463	476	476	460	460
<b>Action n° 07</b> : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies			37	37		
Subventions pour charges de service public			37	37		
<b>Action n° 08</b> : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur			176	176		
Subventions pour charges de service public			176	176		
<b>Action n° 11</b> : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	4 850	4 850	4 604	4 604	4 856	4 856
Subventions pour charges de service public	4 850	4 850	4 604	4 604	4 856	4 856
<b>Action n° 12</b> : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	799	799	798	798	899	899
Subventions pour charges de service public	799	799	798	798	899	899
<b>Action n° 14</b> : Immobilier	5 174	5 000	9 107	6 162	4 764	4 810
Subventions pour charges de service public	5 001	4 827	9 107	6 162	4 737	4 737
Dotations en fonds propres	173	173			27	73
<b>Action n° 15</b> : Pilotage et support du programme	2 329	2 329	4 266	4 266	5 140	5 140
Subventions pour charges de service public	2 329	2 329	4 266	4 266	5 140	5 140
<b>Total pour ce programme</b>	<b>74 953</b>	<b>74 779</b>	<b>74 356</b>	<b>71 411</b>	<b>74 425</b>	<b>74 471</b>
<b>Programme 231</b> : Vie étudiante	122	122			122	122
Subventions pour charges de service public	122	122			122	122
<b>Total</b>	<b>75 075</b>	<b>74 901</b>	<b>74 356</b>	<b>71 411</b>	<b>74 547</b>	<b>74 593</b>

## COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'OPÉRATEUR

### Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Produits	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	88 909	87 302	Ressources de l'État	73 769	76 363
Fonctionnement	66 904	65 423	- subventions de l'État	73 769	76 363
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	11 880	11 128
			Ressources propres et autres	71 434	67 018
<b>Total des charges</b>	<b>155 813</b>	<b>152 725</b>	<b>Total des produits</b>	<b>157 083</b>	<b>154 509</b>
Résultat : bénéfice	1 270	1 784	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	<b>157 083</b>	<b>154 509</b>	Total : équilibre du CR	<b>157 083</b>	<b>154 509</b>

(1) cf. commentaires ci-après

### Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Ressources	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	5 574	8 201
Investissements	12 371	10 782	Ressources de l'État	1 117	62
			Autres subv. d'investissement et dotations	293	307
			Autres ressources	1	
<b>Total des emplois</b>	<b>12 371</b>	<b>10 782</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>6 985</b>	<b>8 570</b>
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	5 386	2 212

(1) cf. commentaires ci-après

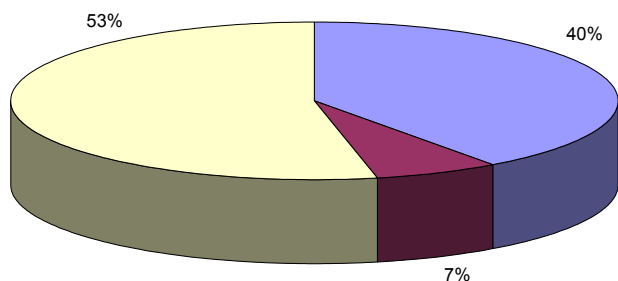
L'information définitive relative aux comptes financiers des établissements sera disponible lors de la remontée des réponses fournies par l'enquête annuelle envoyée par le MESR en parallèle de la campagne des RAP.

## Recettes

Budget Réalisé 2010 (Provisoire)	Fonctionnement	Investissement	Total
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	74 729	62	74 791
Autres ministères	1 635	0	1 635
<b>Subvention de l'Etat</b>	<b>76 364</b>	<b>62</b>	<b>76 426</b>
Collectivités Locales	5 173	60	5 233
Union Européenne	2 976	100	3 076
ANR	617	0	617
Dotations	0	147	147
Divers	2 363	0	2 363
<b>Autres subventions et dotations</b>	<b>11 129</b>	<b>307</b>	<b>11 436</b>
Droits d'inscriptions	38 443	0	38 443
Redevances sur prestations intellectuelles	1 487	0	1 487
Contrats de recherche hors ANR	1 409	0	1 409
Prestation de formation continue	9 689	0	9 689
Taxe d'apprentissage	4 290	0	4 290
Autres Prestations (Etudes et travaux, ventes de produits et services)	2 644	0	2 644
Divers (Toutes les autres ressources donnant lieu à encaissement...)	6 886	0	6 886
<b>Ressources propres</b>	<b>64 848</b>	<b>0</b>	<b>64 848</b>
<b>TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement</b>	<b>152 341</b>	<b>369</b>	<b>152 710</b>
Recettes ne donnant pas lieu à encaissement	2 169	0	2 169
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>154 510</b>	<b>369</b>	<b>154 879</b>

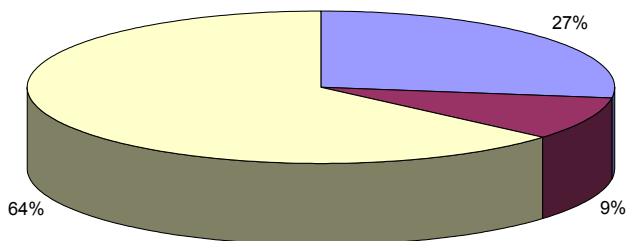
## Répartition des dépenses par nature

Répartition des dépenses par nature  
Instituts d'études politiques  
Réalisé 2010



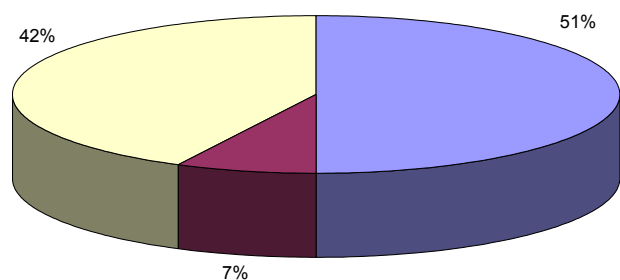
■ Fonctionnement ■ Investissement ■ Personnel

Répartition des dépenses par nature  
Total opérateurs du programme 150  
Réalisé 2010

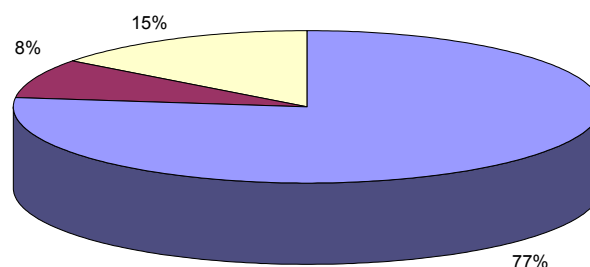


■ Fonctionnement ■ Investissement ■ Personnel

## Répartition des recettes par origine

Répartition des recettes par origine  
Instituts d'études politiques  
Réalisé 2010

■ Subventions Etat ■ Subventions autres ■ Autres ressources

Répartition des recettes par origine  
Total opérateurs du programme 150  
Réalisé 2010

■ Subventions Etat ■ Subventions autres ■ Autres ressources

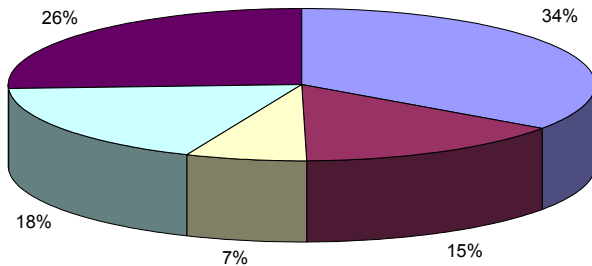
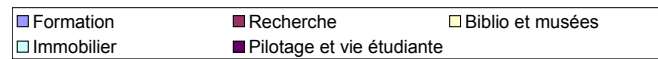
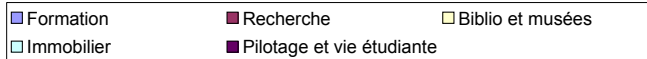
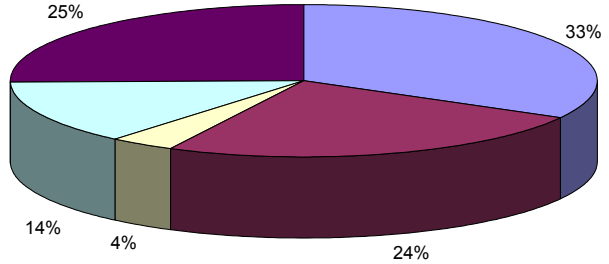
## DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
101 - Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence		12 291	2 368		360	15 019
		11 771	2 366		345	14 482
102 - Formation initiale et continue de niveau master		27 194	9 727		722	37 643
		25 940	9 310		637	35 887
103 - Formation initiale et continue de niveau doctorat		2 955	331		52	3 338
		3 044	273		42	3 359
105 - Bibliothèques et documentation		7 446	2 761		172	10 379
		7 137	2 492		92	9 721
111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société		17 317	6 278		141	23 736
		17 615	5 218		139	22 972
112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale		700	977		50	1 727
		291	189		1	481
113 - Diffusion des savoirs et musées		117	405			522
		114	380			494
114 - Immobilier		283	20 224		9 326	29 833
		130	19 841		7 472	27 443
115 - Pilotage et animation du programme de l'établissement		19 589	7 364		1 438	28 391
		20 139	7 543		1 917	29 599
201 - Aides directes		699	7 975		9	8 683
		747	8 877		1	9 625
202 - Aides indirectes			6			6
203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives		318	325		100	743
		374	336		134	844
Destinations autres programmes						
<b>Total des crédits prévus</b>		<b>88 909</b>	<b>58 735</b>		<b>12 370</b>	<b>160 014</b>
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>87 302</b>	<b>56 831</b>		<b>10 780</b>	<b>154 913</b>

## Répartition des dépenses par destination

Répartition des dépenses par destination  
Instituts d'études politiques  
Réalisé 2010Répartition des dépenses par destination  
Total opérateurs du programme 150  
Réalisé 2010

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	478	826	1 101
- sous plafond	428	520	764
- hors plafond	50	306	337
dont contrats aidés			8
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	589	589	573
- rémunérés par l'État par ce programme	587	589	573
- rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement	2		

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les Instituts d'études politiques (IEP) sont au nombre de neuf : Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg, Paris et Toulouse.

Tous bénéficient de la personnalité juridique (sauf celui de Strasbourg qui n'a que le statut d'école interne à l'université), et de l'autonomie administrative et pédagogique ; mais ils sont, sauf pour l'IEP de Paris, rattachés par convention à une université.

Les IEP de province (sauf celui de Strasbourg) sont des établissements publics d'enseignement supérieur à caractère administratif.

L'Institut d'études politiques de Paris est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation. Son budget intègre la rémunération de l'intégralité des personnels qui lui sont affectés. Sa gestion administrative et financière est assurée par la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP, régie par ses textes fondateurs : les articles L. 758-1 et 2 du code de l'éducation et le décret n° 46-492 du 22 mars 1946 qui en a fixé les règles d'organisation).

## Les missions

Les IEP ont pour objet de former en cinq ans des cadres supérieurs des secteurs public, parapublic et privé. Ils dispensent une formation pluridisciplinaire de haut niveau centrée sur l'analyse du monde contemporain (droit, économie, gestion, histoire, sciences politiques, langues vivantes).

Ils préparent les étudiants aux carrières de la fonction publique (État, collectivités territoriales et hospitalière), à la gestion des entreprises publiques et privées, aux activités de communication et d'études.



Ils délivrent un diplôme propre, qui confère de plein droit le grade de master, et, lorsqu'ils y sont habilités, des diplômes nationaux de niveau égal ou supérieur au master. A cet effet, ils coopèrent avec les universités et des organismes de recherche, notamment en sciences sociales. Les conditions d'obtention de ces diplômes sont prises par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

#### **L'articulation avec les actions du programme**

Les IEP relèvent, au sein du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire », des actions 2 (formation initiale et continue de niveau master), 3 (formation initiale et continue de niveau doctorat) et 11 (recherche en sciences sociales) ainsi que, au sein du programme 231 « Vie étudiante », de l'action 3 « Aides médicales et socio-éducatives », comprenant les activités relatives à la santé des étudiants et celles des associations culturelles et sportives.

Les actions transversales du programme (immobilier, pilotage et support du programme) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

#### **Les liens avec la tutelle ministérielle**

Leurs activités de formation, de recherche et de documentation font l'objet, dans le cadre de la carte des formations supérieures, de contrats d'établissement quadriennaux avec l'État ; et chaque renouvellement de contrat donne lieu à une évaluation de ces activités et de l'établissement lui-même.

Les IEP pourront, dans des conditions fixées par décret, demander à bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines, définies par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités, être habilités à créer une fondation partenariale et à bénéficier du transfert des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'État qui leur sont affectés ou sont mis à leur disposition.

Le directeur d'un IEP est nommé par décret, sur proposition du conseil d'administration de l'établissement (le conseil de direction pour l'IEP de Paris). Pour les IEP de province, la tutelle de ces établissements est exercée par les recteurs, représentants de la ministre chargée de l'enseignement supérieur. S'agissant de l'IEP de Paris, les services centraux du ministère assurent directement ce rôle.

La fiabilisation des données avec l'IEP de Paris, qui est l'opérateur principal de cette catégorie, se poursuit. Les travaux en cours seront pris en compte pour réactualiser la prévision 2011 lors du PLF 2012.

## ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

### Avertissement

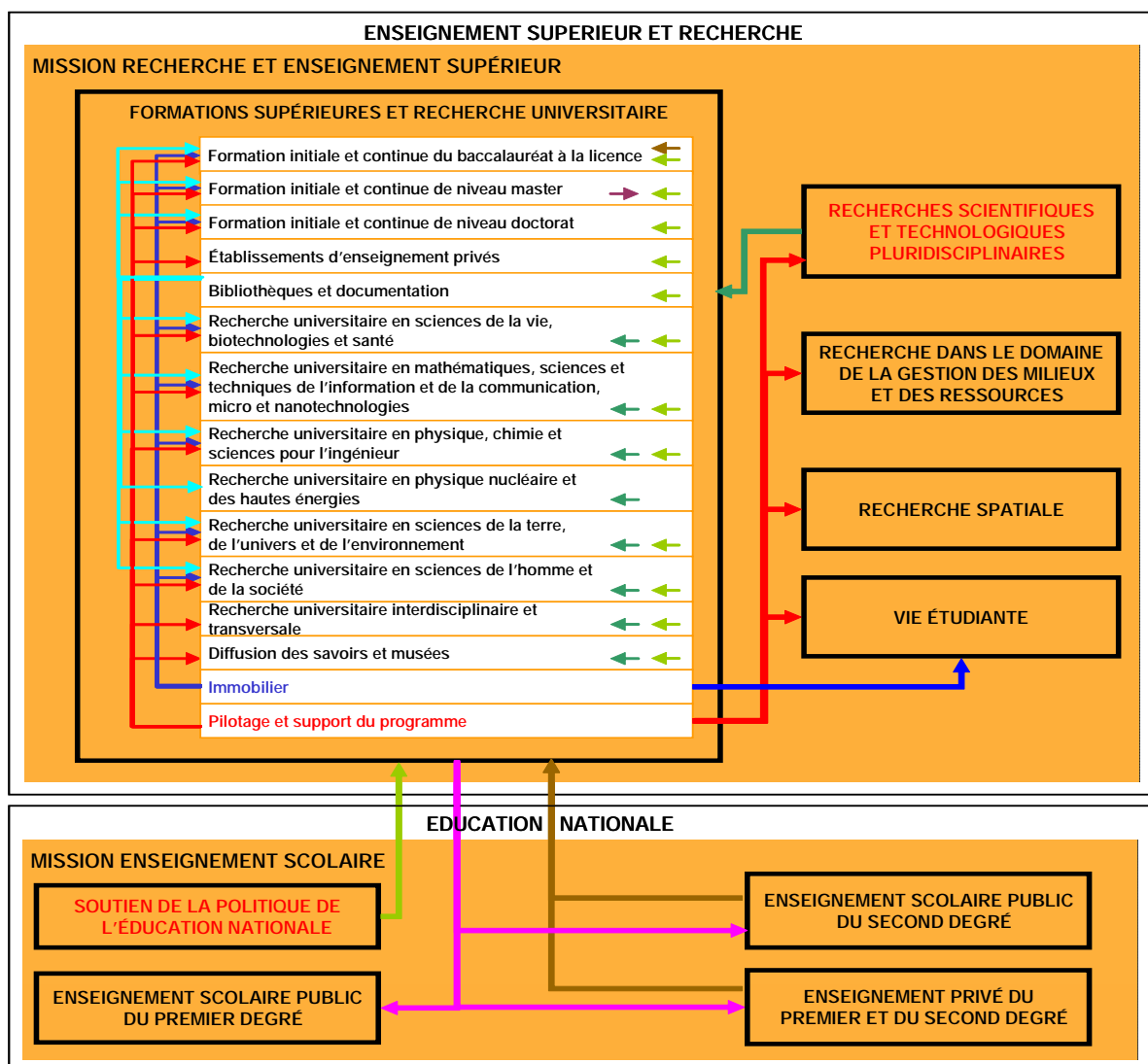
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes (comptabilité budgétaire) et des coûts complets (comptabilité générale de l'État) par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État. La démarche pragmatique adoptée s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée le 7 mars 2011). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. Le fait que ces données aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2010, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

### SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



## VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2010 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2010 après ventilation interne	LFI 2010 après ventilation externe
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 752 499 246	3 750 125 768	6 410 958 404
Formation initiale et continue de niveau master	2 192 975 445	3 107 606 570	3 071 050 745
Formation initiale et continue de niveau doctorat	331 375 075	490 586 073	492 219 085
Établissements d'enseignement privés	67 405 852	68 053 194	68 253 179
Bibliothèques et documentation	364 712 395	0	0
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	852 852 962	1 044 751 476	1 129 944 426
Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	375 219 528	465 141 451	515 098 237
Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	535 831 932	717 325 734	784 969 486
Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	14 348 458	22 049 073	23 320 485
Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	139 203 349	187 268 801	202 179 065
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	902 638 004	1 029 360 020	1 120 556 820
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	911 546 551	1 008 868 078	1 092 296 971
Diffusion des savoirs et musées	79 736 433	85 127 358	89 342 556
Immobilier	1 426 784 378	117 336 627	0
Pilotage et support du programme	1 255 643 898	109 173 283	0
<b>Total</b>	<b>12 202 773 506</b>	<b>12 202 773 506</b>	<b>15 000 189 459</b>

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION OU « DÉPENSES COMPLÈTES »

## Avertissement

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2010 CP	Ventilation interne	Exécution 2010 après ventilation interne	Écart à la prévision 2010	Écart à l'exécution 2009
	Dépenses directes	(au sein du programme)			
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 705 939 523	+999 125 861	3 705 065 384	-45 060 384	+50 082 372
Formation initiale et continue de niveau master	2 255 975 712	+941 013 331	3 196 989 043	+89 382 473	-30 174 629
Formation initiale et continue de niveau doctorat	478 401 534	+171 097 214	649 498 748	+158 912 675	+115 933 066
Établissements d'enseignement privés	66 959 196	+1 806 463	68 765 659	+712 465	+4 052 870
Bibliothèques et documentation	422 557 691	-422 557 691	0	0	0
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	675 181 903	+191 358 198	866 540 101	-178 211 375	-73 707 643
Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	326 982 337	+85 647 807	412 630 144	-52 511 307	-11 921 029
Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	504 498 636	+179 721 775	684 220 411	-33 105 323	+3 449 572
Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	9 261 727	+8 921 972	18 183 699	-3 865 374	+1 926 307
Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	138 046 913	+51 009 173	189 056 086	+1 787 285	+6 637 048
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	993 295 187	+127 180 536	1 120 475 723	+91 115 703	+136 273 723
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	951 893 054	+93 275 923	1 045 168 977	+36 300 899	+11 346 996
Diffusion des savoirs et musées	74 347 195	+6 074 907	80 422 102	-4 705 256	-7 896 415
Immobilier	1 400 582 968	-1 291 901 908	108 681 060	-8 655 567	-19 675 459
Pilotage et support du programme	1 255 910 165	-1 141 773 561	114 136 604	+4 963 321	+87 477 399
<b>Total</b>	<b>12 259 833 741</b>	<b>0</b>	<b>12 259 833 741</b>	<b>+57 060 235</b>	<b>+273 804 178</b>

## Modalités de déversement

Les règles de déversement sont identiques à celles utilisées lors de la confection de l'analyse des coûts du projet annuel de performances (PAP) 2010. Une mise à jour des données a été effectuée comme par exemple pour l'effectif des étudiants en formation.

Les règles de déversement sont les suivantes : la ventilation interne au programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » concerne trois actions du programme :

- l'action « Bibliothèques et documentation »,
- l'action « Immobilier »,
- l'action « Pilotage et support du programme ».

Dans l'action « Bibliothèques et documentation » sont identifiés les crédits et les emplois consacrés par l'État aux développements des ressources documentaires et à l'amélioration de leur accessibilité pour les étudiants ainsi qu'à la mise à disposition des ressources d'information scientifique les plus récentes, et de niveau international, pour les chercheurs.

Les crédits de l'action « Bibliothèques » sont ventilés :

- sur les actions « L », « M » et « D » en fonction du nombre d'étudiants inscrits par niveau d'études ainsi que du poids des acquisitions de documents qui représentent près de 60 % des dépenses de fonctionnement de l'action ;
- sur les actions de recherche universitaire (actions 6 à 12 du programme), au prorata du nombre d'enseignants-chercheurs par action de recherche universitaire. Ce nombre est issu de l'enquête Cosmos faite auprès des établissements d'enseignement supérieur (contrôle national des emplois).

L'action « Immobilier » regroupe les crédits et les emplois consacrés par l'État aux constructions, restructurations, acquisitions et locations ainsi qu'à la maintenance, la sécurité, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments et espaces extérieurs des opérateurs du programme.

Les crédits de l'action « Immobilier » ont été ventilés sur les autres actions « non support » du programme au prorata des surfaces totales bâties en fonction de leur principale utilisation.

Depuis le PLF 2008, pour suivre les recommandations du comité interministériel d'audit des programmes (CIAP) et ventiler une partie des crédits des Contrats de plan État-Région sur le programme « Vie étudiante », l'enquête « surface » réalisée par la Direction Générale pour l'Enseignement supérieur et l'insertion professionnelle a été améliorée afin d'identifier des surfaces au titre de l'hébergement des étudiants sur l'ensemble des surfaces bâties des établissements de l'enseignement supérieur.

L'action « Pilotage et support du programme » comprend les moyens consacrés au pilotage du système universitaire, à l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), à l'Agence de mutualisation des universités et des établissements (AMUE), au pilotage opérationnel des établissements, à l'action internationale et à la formation des personnels enseignants chercheurs et IATOS.

La ventilation des crédits de l'action « Pilotage et support du programme » s'est faite sur les autres actions « non support » du programme soit en fonction des effectifs enseignants et non enseignants affectés à ces actions, soit au prorata des effectifs d'étudiants inscrits en licence, master et doctorat pour les actions « L », « M » et « D ».

## ANALYSE DES RÉSULTATS

---

Préalablement aux opérations de déversement internes et externes, il a été procédé à la ventilation des dépenses de personnels imputées en gestion sur l'action 99 « Dépenses de personnels à reventiler ». S'agissant du programme « Formations supérieures et recherche universitaire », près de 40% des dépenses de personnel n'a pas été imputée en gestion au niveau des actions (1 321 M€) mais sur l'article de regroupement 99. La ventilation de ces dépenses sur les différentes actions du programme a été effectuée sur la base des informations communiquées par les établissements d'enseignement supérieur sur la répartition de l'activité des agents (enquête Cosmos 2010).

Les écarts entre les résultats après ventilation interne du PAP et du RAP sur l'action 1 « L » -45 M€, sur l'action 2 « M » + 89,4 M€ sont dus d'une part, à la reventilation des dépenses de personnel et d'autre part, à la mise à jour des données servant de clef de répartition des actions supports (effectifs d'étudiants,...).

Du fait des clés de répartition retenues, qui prennent particulièrement en compte les effectifs d'étudiants en formation, ce sont les actions 1 « Licence » et l'action 2 « Master » qui enregistrent les reventilations des actions support les plus importantes avec respectivement + 999,1 M€ et + 941 M€.

L'écart entre la prévision et la réalisation à l'issue des ventilations internes est de 57 M€. Le différentiel vient d'une part de la différence entre les fonds de concours rattachés (69,43 M€) et les fonds de concours prévus (57,4 M€) et d'autre part, pour 45 M€ de la différence entre les mouvements réglementaires autres que les fonds de concours et le reliquat de gestion (92,8 M€ - 47,76 M€). L'écart porte essentiellement sur l'action « Immobilier » (+26,2 M€ entre la prévision et l'exécution) qui en tant qu'action support est reventilée en interne et en externe.

## Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 ANALYSE DES COÛTS

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2010 après ventilation interne	Ventilation externe (entre programmes)	Exécution 2010 après ventilation externe Dépenses complètes	Écart à la prévision 2010	Écart à l'exécution 2009
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	3 705 065 384	+1 530 715 869	5 235 781 253	-1 175 177 151	-304 931 700
Formation initiale et continue de niveau master	3 196 989 043	-37 550 343	3 159 438 700	+88 387 955	-33 756 686
Formation initiale et continue de niveau doctorat	649 498 748	+1 799 453	651 298 201	+159 079 116	+116 158 146
Établissements d'enseignement privés	68 765 659	+559 696	69 325 355	+1 072 176	+4 412 750
Bibliothèques et documentation	0	0	0	0	0
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	866 540 101	+82 968 892	949 508 993	-180 435 433	-71 127 929
Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	412 630 144	+47 904 238	460 534 382	-54 563 855	-9 909 052
Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	684 220 411	+65 017 142	749 237 553	-35 731 933	+2 533 780
Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	18 183 699	+1 253 943	19 437 642	-3 882 843	+1 995 640
Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	189 056 086	+14 468 435	203 524 521	+1 345 456	+7 954 587
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	1 120 475 723	+88 781 877	1 209 257 600	+88 700 780	+140 035 400
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	1 045 168 977	+81 573 492	1 126 742 469	+34 445 498	+15 147 322
Diffusion des savoirs et musées	80 422 102	+3 881 827	84 303 929	-5 038 627	-8 134 063
Immobilier	108 681 060	-108 681 060	0	0	0
Pilotage et support du programme	114 136 604	-114 136 604	0	0	0
<b>Total</b>	<b>12 259 833 741</b>	<b>+1 658 556 857</b>	<b>13 918 390 598</b>	<b>-1 081 798 861</b>	<b>-139 621 805</b>

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-1 658 556 857</b>
Enseignement privé du premier et du second degrés (Mission « Enseignement scolaire »)	-174 279 701
Enseignement scolaire public du premier degré (Mission « Enseignement scolaire »)	+25 810 579
Enseignement scolaire public du second degré (Mission « Enseignement scolaire »)	-1 309 472 940
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-369 389 077
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+4 646 468
Recherche spatiale (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+5 988 543
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-37 444 506
Vie étudiante (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+195 583 777

## Modalités de déversement

La dépense complète du programme a été reconstituée de la façon suivante :

## - en données entrantes :

- des dépenses venant du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » de la mission « Recherche et enseignement supérieur », principalement les contrats CIFRE, ont été intégrées aux dépenses du programme,
- des dépenses du programme 214 « Soutien de la politique de l'Éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » ont été réintégrés pour prendre en compte l'activité de pilotage des personnels de l'administration centrale et des services déconcentrés (personnel des rectorats) en direction de l'enseignement supérieur.

- les dépenses de l'enseignement post-baccalauréat (STS – sections de techniciens supérieurs et CPGE – classes préparatoires aux grandes écoles) exécutées sur les programmes « Enseignement privé du premier et du second degrés » et « Enseignement scolaire public du second degré » de la mission « Enseignement scolaire » ont été réimputées sur le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».
- *en données sortantes :*
  - une partie des crédits de l'action « Immobilier » du programme 150 correspondant aux CPER 2000-2006 consacrés à la vie étudiante est reventilée sur le programme 231,
  - une partie des crédits de l'action « Pilotage et support du programme » du programme 150 a été reventilée sur le programme 231 en fonction de la part des activités liées à la vie étudiante du personnel de la direction de l'enseignement supérieur,
  - une partie des crédits de l'action pilotage du programme 150 correspondant à l'AERES et au personnel de la direction générale de la recherche et de l'innovation va vers les programmes 172,187 et 193.
  - une partie des crédits de l'action « Pilotage et support du programme » du programme 150 a été reventilée sur l'action 3 du programme 231. Cette reventilation en comptabilité analytique des coûts correspond à un transfert ayant eu lieu au PLF 2010. 83,2 M€ correspondant à la masse salariale des personnels affectés à la santé des étudiants et aux activités associatives (66,2 M€ de titre 2 et 17 M€ de titre 3 pour les universités ayant accédé aux compétences élargies) ont été transférés de l'action 3 du programme 231 vers l'action 15 du programme 150.

Les clés de déversement de ces dépenses sont identiques à celles utilisées pour le déversement des crédits dans le projet annuel de performances.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

---

L'écart le plus important concerne la dépense complète de l'action « Licence » et a pour origine le déversement des dépenses relatives aux STS et CPGE. Alors que la loi de finances initiale enregistrerait un déversement externe de 2 657,1 M€ en provenance de la mission « Enseignement scolaire », ce déversement n'est que de 1 883,8 M€ sur la dépense exécutée. Cette baisse de 29 % est consécutive à la dépense de personnel constatée sur cette action à l'issue de la gestion 2010. Cette diminution s'explique par l'impossibilité d'imputer des personnels sur plusieurs actions dans l'application paye des agents de l'État, ce qui est le cas d'un enseignant professant en STS ou en CPGE. Sur la mission « Enseignement scolaire », l'imputation d'un enseignant dont l'activité relève de plusieurs actions est réalisée en fonction de son activité principale. Dans ces conditions, les rémunérations des professeurs de STS ou de CPGE ont souvent été imputées sur une autre action que l'action « Post-baccalauréat en lycée ». Cette moindre dépense sur l'action « post-baccalauréat » conduit de facto à diminuer de 773,2 M€ le déversement sur l'action « Licence ».

## COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

## Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant à terme une image la plus fidèle possible de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques.

L'intégration au bilan des actifs de l'État, progressive depuis 2006, est aujourd'hui exhaustive rendant possible l'identification des charges par programmes et actions. Cependant, la difficulté d'utilisation et d'interprétation réside dans l'ampleur des données comptables à prendre en compte (charges ayant donné lieu à opérations budgétaires : personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités - rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement : variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...).

L'appropriation progressive de la comptabilité générale conditionne également la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un caractère indicatif, au mieux illustratif.

Intitulé de l'action	Exécution 2010	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution 2010	Écart à l'exécution 2009
	Coûts directs	au sein du programme	entre programmes	Coûts complets	Coûts complets
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 705 336 813	+841 512 763	+1 534 101 946	5 080 951 522	-246 602 581
Formation initiale et continue de niveau master	2 255 067 719	+813 747 149	-37 458 543	3 031 356 325	+9 392 632
Formation initiale et continue de niveau doctorat	478 233 110	+154 190 157	+1 813 314	634 236 581	+122 636 649
Établissements d'enseignement privés	66 959 196	+1 807 595	+562 452	69 329 243	+4 840 220
Bibliothèques et documentation	421 825 521	-421 825 521	0	0	0
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	675 237 985	+161 763 515	+67 882 693	904 884 193	-77 086 800
Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	326 905 905	+73 423 491	+42 381 605	442 711 001	-3 739 418
Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	504 433 554	+143 122 203	+56 798 142	704 353 899	+12 067 073
Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	16 865 083	+8 906 513	+989 172	26 760 768	-8 538 237
Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	267 457 992	+42 371 564	+12 096 342	321 925 898	-58 842 318
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	932 537 339	+117 624 553	+72 926 615	1 123 088 507	+64 692 109
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	876 259 113	+93 313 297	+64 752 733	1 034 325 143	+131 288 484
Diffusion des savoirs et musées	74 437 691	+6 078 712	+3 778 487	84 294 890	-7 864 615
Immobilier	968 718 150	-893 548 511	-75 169 639	0	0
Pilotage et support du programme	1 256 626 392	-1 142 487 480	-114 138 912	0	0
<b>Total</b>	<b>11 826 901 563</b>	<b>0</b>	<b>+1 631 316 407</b>	<b>13 458 217 970</b>	<b>-57 756 802</b>



Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-1 631 316 407
Enseignement privé du premier et du second degrés (Mission « Enseignement scolaire »)	-174 693 019
Enseignement scolaire public du premier degré (Mission « Enseignement scolaire »)	+25 810 579
Enseignement scolaire public du second degré (Mission « Enseignement scolaire »)	-1 312 330 565
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-305 368 572
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+4 646 468
Recherche spatiale (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+5 988 543
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-37 444 506
Vie étudiante (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+162 074 665

## ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

Le coût direct des actions du programme est affecté de la manière suivante par les postes de charges issues des données de la comptabilité de l'État :

- effet majorant des charges directes de classe 6 ayant donné lieu à décaissement au cours de l'exercice, dont l'article 99 reventilé (source : INDIA),
- effet majorant des provisions pour charges (sources : enquête déclarative ORCHIDEE et CHORUS),
- effet minorant des reprises sur provisions pour litiges (source INDIA compte 78),
- effet minorant des reprises sur provisions pour charges (source : enquête déclarative ORCHIDEE).

Le coût complet du programme s'affiche à 11 827 M€ contre 12 260 M€ pour la dépense exécutée, soit un écart de -433 M€.

Cet écart est consécutif en grande partie à l'absence de prise en compte au sein du volet « coûts » des financements destinés à la construction universitaire dans l'action 14 « Immobilier », imputés sur les Titre 5 et 7.

En effet, de façon générale, les dépenses d'immobilisations sont intégrées au coût du programme par le biais des dotations aux amortissements. Or le programme « Formations supérieures et recherche universitaire » n'enregistre pas de charges d'amortissement car les biens mis à disposition des établissements universitaires par l'État sortent du patrimoine l'État. Les charges d'amortissement sont donc constatées dans la comptabilité des établissements et non dans celle de l'État. Elles ne sont donc pas intégrées au coût du programme.

Pour autant, ces financements de l'État constituent bien un coût pour le programme.

Si contrairement au RAP 2006, les charges à payer sont bien comptabilisées, il reste que le retrait des financements en faveur des constructions universitaires limite la portée de l'exercice « coûts complets » pour ce programme, en l'absence de consolidation des comptes de l'État et de ses opérateurs.

Pour l'exercice 2010, en l'état des règles et procédures retenues actuellement,

- les dépenses exécutées du programme s'élèvent à 12 260 M€, soit 100,5 % de la prévision en LFI ;
- les dépenses exécutées après ventilation s'élèvent à 13 918 M€, soit 92,8 % des prévisions ;
- le coût direct du programme s'affiche à un montant de 11 827 M€ ;
- le coût complet du programme, c'est-à-dire après ventilation, s'affiche à un montant de 13 458 M€.



## PROGRAMME 231

## VIE ÉTUDIANTE

MINISTRE CONCERNÉ : VALÉRIE PÉCRESSE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	212
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	214
Rappel de la présentation du programme	224
Objectifs et indicateurs de performance	226
Justification au premier euro	232
Opérateurs	243
Analyse des coûts du programme et des actions	252

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Patrick HETZEL

Directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

Responsable du programme n° 231 : Vie étudiante

Permettre à chacun un égal accès aux études supérieures, une même chance de réussite dans la filière de son choix, est l'un des objectifs que le ministère chargé de l'enseignement supérieur s'est fixé depuis trois ans.

La réussite des étudiants, leur préparation à une insertion durable, leur confiance en l'avenir sont étroitement liées à leurs conditions de vie et d'études. Dans cette perspective, le ministère a engagé une démarche pluriannuelle de rénovation de la politique de la vie étudiante. Les domaines des aides sociales, du logement, de la santé et de l'accompagnement des étudiants handicapés ont été prioritairement traités depuis trois ans.

C'est ainsi qu'à la rentrée universitaire 2010, le dispositif des bourses sur critères sociaux a été complété par l'instauration d'un dixième mois de bourse de façon à tenir compte de l'extension progressive de l'année universitaire. La mise en place de ce dixième mois de bourse est échelonnée sur deux rentrées universitaires. Un premier demi-mois a donc été versé dès le mois de septembre 2010, soit une augmentation de 6 % du montant annuel des bourses versées aux étudiants. Les plafonds de ressources ouvrant droit à l'attribution d'une bourse sur critères sociaux ont fait l'objet d'une nouvelle augmentation, de 1,5 %, pour 2010-2011.

Cette avancée sociale majeure pour les étudiants poursuit la politique d'amélioration des conditions de vie étudiante engagée depuis 3 ans, avec le versement de bourses plus nombreuses et plus généreuses. C'est ainsi que depuis 2007, le montant des bourses a été réévalué de 11 %, alors que l'augmentation de l'inflation hors tabac n'a été que de 4,21 %.

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est résolument engagé dans une politique d'égalité des chances qui permet à des jeunes d'origine modeste de poursuivre, dès lors qu'ils en ont les capacités, des études supérieures et notamment des études supérieures longues et relevant des filières d'excellence. Il met en œuvre plusieurs opérations majeures, notamment, dans le cadre du Plan Dynamique Espoir Banlieues en partenariat avec le ministère de la ville.

Le dispositif des « cordées de la réussite » mis en place au cours de l'année scolaire 2008-2009, repose sur un partenariat entre établissements d'enseignement supérieur et EPLE construit autour d'actions diversifiées et structurantes incluant tutorat, accompagnement scolaire mais aussi culturel et si possible des solutions d'hébergement. Ce dispositif a été marqué par un renforcement en 2010 grâce à la labellisation de 253 « cordées de la réussite » contre 142 en 2009, à l'élargissement du caractère interministériel de cette politique puisque quatre nouveaux ministères (chargés de l'éducation nationale, de la défense, de l'agriculture et de la culture) sont désormais signataires de la circulaire avec le ministre de la ville et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et à l'augmentation de l'enveloppe interministérielle (5 millions d'euros en 2010).

La politique d'égalité des chances passe également par l'augmentation du nombre de boursiers sur critères sociaux dans les classes préparatoires aux grandes écoles. En 2010, les CPGE (hors défense et agriculture) comptaient 25,95 % d'étudiants boursiers inscrits en première année, ce qui correspondait à l'objectif fixé. En se limitant à l'enseignement public, le taux était de 29,05 %, soit quatre points au-dessus de l'objectif.

Deux conventions spécifiques, adossées à la Charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence du 17 janvier 2005, ont été signées en 2010 par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche avec, d'une part, la Conférence des grandes écoles et la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs et, d'autre part, la Conférence des présidents d'université, afin de renforcer l'ouverture sociale des établissements d'enseignement supérieur.

S'agissant des aides indirectes, l'État a poursuivi ses efforts en matière de réhabilitations et de constructions de logements pour les étudiants. Le parc est ainsi passé à 161 500 chambres en 2009-2010.

Les efforts engagés dans le domaine de la santé étudiante se sont également poursuivis pour un meilleur suivi sanitaire des étudiants et la garantie d'accès aux soins pour tous les étudiants en renforçant notamment les partenariats avec les mutuelles étudiantes, les acteurs de la santé et les associations étudiantes.

Si le programme 231 « Vie étudiante » joue un rôle fondamental en permettant à des jeunes de poursuivre leurs études grâce aux aides directes et indirectes dont il est le support, il faut rappeler que les dispositifs soutenus par le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » concourent également à l'objectif d'égal accès à l'enseignement supérieur.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- **OBJECTIF 1**      **Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales**
  - INDICATEUR 1.1      Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale
  - INDICATEUR 1.2      Evolution de la représentation des origines socio-professionnelles des étudiants selon le niveau de formation
  - INDICATEUR 1.3      Ratio de réussite comparé des étudiants boursiers par rapport aux étudiants non boursiers
- **OBJECTIF 2**      **Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts**
  - INDICATEUR 2.1      Répartition de la couverture des besoins en logements
  - INDICATEUR 2.2      Bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement et la restauration relevant du réseau des oeuvres
  - INDICATEUR 2.3      Taux de couverture des dépenses d'hébergement et de restauration par des ressources propres
- **OBJECTIF 3**      **Développer la prévention dans le domaine de la santé**
  - INDICATEUR 3.1      Pourcentage des étudiants du cursus licence ayant bénéficié d'une visite médicale au cours de l'année

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2010 Consommation 2010							
01	<b>Aides directes</b>	17 485 145 19 607 258		1 551 012 203 1 691 620 261		<b>1 568 497 348</b> <b>1 711 227 519</b>	1 572 497 348
02	<b>Aides indirectes</b>	248 211 869 256 862 766	28 000 000 13 996 364	5 838 756 12 016 391	13 064 386	<b>282 050 625</b> <b>295 939 907</b>	284 050 625
03	<b>Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives</b>	60 303 373 49 151 119		5 485 566 9 710 205		<b>65 788 939</b> <b>58 861 324</b>	65 788 939
04	<b>Pilotage et animation du programme</b>	98 994 386 98 994 386		639 000		<b>98 994 386</b> <b>99 633 386</b>	98 994 386
<b>Total des AE prévues en LFI</b>		<b>424 994 773</b>	<b>28 000 000</b>	<b>1 562 336 525</b>		<b>2 015 331 298</b>	2 021 331 298
Ouvertures par voie de FDC et ADP				+11 879 209		<b>+11 879 209</b>	
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)				+142 879 719		<b>+142 879 719</b>	
<b>Total des AE ouvertes</b>				<b>2 170 090 226</b>		<b>2 170 090 226</b>	
<b>Total des AE consommées</b>		<b>424 615 529</b>	<b>13 996 364</b>	<b>1 713 985 857</b>	<b>13 064 386</b>	<b>2 165 662 136</b>	

## 2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2010 Consommation 2010							
01	<b>Aides directes</b>	17 485 145 17 506 486		1 551 012 203 1 692 933 609		<b>1 568 497 348</b> <b>1 710 440 095</b>	1 572 497 348
02	<b>Aides indirectes</b>	248 211 869 257 015 459	27 000 000 9 314 845	5 838 756 7 740 177	20 199 678	<b>281 050 625</b> <b>294 270 159</b>	283 050 625
03	<b>Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives</b>	60 303 373 49 150 199		5 485 566 9 710 204		<b>65 788 939</b> <b>58 860 403</b>	65 788 939
04	<b>Pilotage et animation du programme</b>	98 994 386 99 005 086		628 300		<b>98 994 386</b> <b>99 633 386</b>	98 994 386
<b>Total des CP prévus en LFI</b>		<b>424 994 773</b>	<b>27 000 000</b>	<b>1 562 336 525</b>		<b>2 014 331 298</b>	2 020 331 298
Ouvertures par voie de FDC et ADP				+8 203 463		<b>+8 203 463</b>	
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)				+142 798 278		<b>+142 798 278</b>	
<b>Total des CP ouverts</b>				<b>2 165 333 039</b>		<b>2 165 333 039</b>	
<b>Total des CP consommés</b>		<b>422 677 230</b>	<b>9 314 845</b>	<b>1 711 012 290</b>	<b>20 199 678</b>	<b>2 163 204 043</b>	

## 2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
Prévision LFI 2009 Consommation 2009								
01	<b>Aides directes</b>		17 485 145 19 406 174		1 524 859 253 1 542 496 076	60 141	<b>1 542 344 398</b>	<b>1 546 344 398</b> 1 561 962 391
02	<b>Aides indirectes</b>		248 211 869 247 810 016	28 000 000 6 603 191	5 778 756 8 950 251	27 606 155	<b>281 990 625</b>	<b>281 990 625</b> 290 969 613
03	<b>Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives</b>	65 024 616 63 462 142	71 808 699 82 132 485		5 589 066 5 670 851	5 850 000	<b>142 422 381</b>	<b>142 422 381</b> 157 115 478
04	<b>Pilotage et animation du programme</b>		97 010 384 97 010 384				<b>97 010 384</b>	<b>97 010 384</b> 97 010 384
<i>Total des AE prévues en LFI</i>		<b>65 024 616</b>	<b>434 516 097</b>	<b>28 000 000</b>	<b>1 536 227 075</b>		<b>2 063 767 788</b>	<b>2 067 767 788</b>
<b>Total des AE consommées</b>		<b>63 462 142</b>	<b>446 359 059</b>	<b>6 603 191</b>	<b>1 557 117 178</b>	<b>33 516 296</b>		<b>2 107 057 866</b>

## 2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
Prévision LFI 2009 Consommation 2009								
01	<b>Aides directes</b>		17 485 145 17 549 801		1 524 859 253 1 544 098 940	60 142	<b>1 542 344 398</b>	<b>1 546 344 398</b> 1 561 708 883
02	<b>Aides indirectes</b>		248 211 869 247 939 730	17 000 000 4 254 805	5 778 756 6 115 322	24 652 269	<b>270 990 625</b>	<b>270 990 625</b> 282 962 126
03	<b>Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives</b>	65 024 616 63 462 142	71 808 699 82 125 489		5 589 066 5 668 351	0	<b>142 422 381</b>	<b>142 422 381</b> 151 255 982
04	<b>Pilotage et animation du programme</b>		97 010 384 97 010 384				<b>97 010 384</b>	<b>97 010 384</b> 97 010 384
<i>Total des CP prévus en LFI</i>		<b>65 024 616</b>	<b>434 516 097</b>	<b>17 000 000</b>	<b>1 536 227 075</b>		<b>2 052 767 788</b>	<b>2 056 767 788</b>
<b>Total des CP consommés</b>		<b>63 462 142</b>	<b>444 625 404</b>	<b>4 254 805</b>	<b>1 555 882 613</b>	<b>24 712 411</b>		<b>2 092 937 375</b>

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

### Avertissement

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2011 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), ainsi que le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que, dans une moindre mesure, les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Aides directes	1 735 066 760
02	Aides indirectes	264 757 095
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	58 207 917
04	Pilotage et animation du programme	99 633 386
<b>Total</b>		<b>2 157 665 158</b>



## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2009 (*)	Ouvertes en LFI pour 2010	Consommées en 2010 (*)	Consommés en 2009 (*)	Ouverts en LFI pour 2010	Consommés en 2010 (*)
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>	63 462 142			63 462 142		
Rémunérations d'activité	37 615 023			37 615 023		
Cotisations et contributions sociales	25 492 768			25 492 768		
Prestations sociales et allocations diverses	354 351			354 351		
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>	446 359 059	424 994 773	424 615 529	444 625 404	424 994 773	422 677 230
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 420 849	3 280 000	4 549 178	2 687 194	3 280 000	2 600 179
Subventions pour charges de service public	441 938 210	421 714 773	420 066 351	441 938 210	421 714 773	420 077 051
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>	6 603 191	28 000 000	13 996 364	4 254 805	27 000 000	9 314 845
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	6 603 191	28 000 000	13 996 364	4 254 805	27 000 000	9 314 845
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>	1 557 117 178	1 562 336 525	1 713 985 857	1 555 882 613	1 562 336 525	1 711 012 290
Transferts aux ménages	1 537 545 377	1 543 255 203	1 691 658 919	1 539 148 237	1 543 255 203	1 692 972 267
Transferts aux entreprises	8 066 000	7 500 000	3 316 983	5 231 075	7 500 000	1 445 769
Transferts aux autres collectivités	11 505 801	11 581 322	19 009 955	11 503 301	11 581 322	16 594 254
<b>Titre 7. Dépenses d'opérations financières</b>	33 516 296		13 064 386	24 712 411		20 199 678
Prêts et avances	60 141			60 142		
Dotations en fonds propres	33 456 155		13 064 386	24 652 269		20 199 678
<b>Total hors FDC et ADP</b>		<b>2 015 331 298</b>			<b>2 014 331 298</b>	
Ouvertures et annulations (*)		+154 758 928			+151 001 741	
<b>Total (*)</b>	<b>2 107 057 866</b>	<b>2 170 090 226</b>	<b>2 165 662 136</b>	<b>2 092 937 375</b>	<b>2 165 333 039</b>	<b>2 163 204 043</b>

(\*) y.c. FDC et ADP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2009	Prévues en LFI pour 2010	Ouvertes en 2010	Ouverts en 2009	Prévus en LFI pour 2010	Ouverts en 2010
Dépenses de personnel	0		0	0		0
Autres natures de dépenses	9 538 178	6 000 000	11 879 209	6 924 108	6 000 000	8 203 463
<b>Total</b>	<b>9 538 178</b>	<b>6 000 000</b>	<b>11 879 209</b>	<b>6 924 108</b>	<b>6 000 000</b>	<b>8 203 463</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

### DÉCRET DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/05/2010				2 820 000				

### DÉCRET D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/09/2010								
30/11/2010		97 055 079		97 055 079				
<b>Total</b>		<b>97 055 079</b>		<b>97 055 079</b>				

### ARRÊTÉ DE REPORT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/03/2010		290 726		1 360 726	0	0	0	0
30/03/2010		5 533 914		1 562 473	0	0	0	0
<b>Total</b>		<b>5 824 640</b>		<b>2 923 199</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUIT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2010	0	20 542	0	20 542				
04/02/2010	0	75 520	0	395 267				
08/02/2010	0	465 930	0	0				
08/02/2010	0	76 863	0	76 863				
11/02/2010	0	57 401	0	57 401				
15/02/2010	0	159 859	0	159 859				
18/02/2010	0	39 968	0	39 968				
22/02/2010	0	70 413	0	70 413				
25/02/2010	0	1 098 000	0	0				
25/02/2010	0	17 171	0	17 171				

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/03/2010	0	14 338	0	14 338				
04/03/2010	0	122 479	0	122 479				
08/03/2010	0	65 212	0	65 212				
11/03/2010	0	54 379	0	54 379				
15/03/2010	0	46 786	0	46 786				
18/03/2010	0	12 180	0	197 622				
22/03/2010	0	10 837	0	10 837				
25/03/2010	0	24 234	0	24 234				
29/03/2010	0	46 102	0	46 102				
01/04/2010	0	46 443	0	204 258				
06/04/2010	0	19 050	0	350 160				
08/04/2010	0	840 000	0	0				
08/04/2010	0	32 033	0	167 663				
12/04/2010	0	56 826	0	56 826				
15/04/2010	0	62 749	0	62 749				
19/04/2010	0	25 578	0	25 578				
22/04/2010	0	25 797	0	25 797				
26/04/2010	0	45 537	0	45 537				
29/04/2010	0	40 774	0	40 774				
31/05/2010	0	77 892	0	77 892				
03/06/2010	0	60 085	0	60 085				
07/06/2010	0	36 146	0	36 146				
10/06/2010	0	39 197	0	39 197				
14/06/2010	0	52 474	0	52 474				
17/06/2010	0	108 743	0	948 743				
21/06/2010	0	16 761	0	16 761				
24/06/2010	0	55 003	0	55 003				
05/07/2010	0	18 457	0	18 457				
08/07/2010	0	27 588	0	27 588				
28/06/2010	0	24 326	0	24 326				
01/07/2010	0	30 467	0	30 467				
12/07/2010	0	14 126	0	14 126				
15/07/2010	0	55 059	0	55 059				
19/07/2010	0	16 395	0	16 395				
22/07/2010	0	169 584	0	169 584				
29/07/2010	0	86 653	0	226 432				
09/08/2010	0	11 496	0	11 496				
12/08/2010	0	72 310	0	72 310				
23/08/2010	0	30 954	0	30 954				
26/08/2010	0	23 131	0	23 131				
30/08/2010	0	21 343	0	21 343				
02/09/2010	0	31 549	0	31 549				
17/05/2010	0	89 535	0	589 535				
20/05/2010	0	35 181	0	35 181				
06/09/2010	0	21 331	0	179 566				
09/09/2010	0	21 324	0	21 324				
13/09/2010	0	33 640	0	33 640				
16/09/2010	0	65 576	0	65 576				
27/09/2010	0	27 991	0	27 991				
30/09/2010	0	37 527	0	37 527				
03/05/2010	0	24 339	0	24 339				
06/05/2010	0	134 647	0	134 647				
10/05/2010	0	33 816	0	33 816				
25/05/2010	0	20 892	0	20 892				

## Vie étudiante

Programme n° 231 CRÉDITS DU PROGRAMME

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/05/2010	0	60 019	0	60 019				
02/08/2010	0	23 635	0	23 635				
05/08/2010	0	27 577	0	27 577				
20/09/2010	0	23 925	0	23 925				
23/09/2010	0	40 966	0	40 966				
04/10/2010	0	21 050	0	21 050				
07/10/2010	0	38 856	0	318 414				
11/10/2010	0	22 918	0	22 918				
14/10/2010	0	19 989	0	19 989				
18/10/2010	0	28 463	0	28 463				
21/10/2010	0	24 177	0	24 177				
25/10/2010	0	14 883	0	14 883				
29/10/2010	0	37 494	0	230 642				
02/11/2010	0	18 033	0	18 033				
04/11/2010	0	14 509	0	14 509				
08/11/2010	0	84 048	0	84 048				
15/11/2010	0	57 729	0	57 729				
18/11/2010	0	1 580 000	0	0				
18/11/2010	0	24 470	0	426 261				
22/11/2010	0	27 189	0	27 189				
25/11/2010	0	3 800 000	0	0				
25/11/2010	0	86 582	0	389 436				
16/08/2010	0	16 411	0	16 411				
19/08/2010	0	22 672	0	22 672				
29/11/2010	0	41 447	0	41 447				
02/12/2010	0	49 322	0	49 322				
06/12/2010	0	35 834	0	35 834				
09/12/2010	0	23 598	0	23 598				
13/12/2010	0	25 678	0	25 678				
16/12/2010	0	68 982	0	68 982				
20/12/2010	0	10 982	0	174 057				
23/12/2010	0	78 289	0	78 289				
27/12/2010	0	17 453	0	17 453				
30/12/2010	0	58 931	0	58 931				
03/01/2011	0	37 706	0	37 706				
04/01/2011	0	13 768	0	13 768				
06/01/2011	0	3 085	0	3 085				
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>11 879 209</b>	<b>0</b>	<b>8 203 463</b>				

## LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/03/2010								
30/12/2010		40 000 000		40 000 000				
<b>Total</b>		<b>40 000 000</b>		<b>40 000 000</b>				

## ■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>0</b>	<b>154 758 928</b>	<b>0</b>	<b>151 001 741</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES<sup>3</sup>

## Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2010 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2010. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2010.

## DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (3)

		(En millions d'euros)		
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif pour 2009	Chiffrage initial pour 2010	Chiffrage actualisé pour 2010
110242	<p><b>Réduction d'impôt pour frais de scolarité dans l'enseignement supérieur</b> Impôt sur le revenu</p> <p><i>Objectif : Développer l'enseignement supérieur</i> <i>Bénéficiaires 2008 : 1 078 000 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1992 - Dernière modification : 2002 - CGI : 199 quater F</i></p>	190	195	200
120132	<p><b>Exonération d'impôt sur le revenu (sur option) des salaires perçus par les jeunes au titre d'une activité exercée pendant leurs études secondaires ou supérieures ou leurs congés scolaires ou universitaires</b> Impôt sur le revenu</p> <p><i>Objectif : Aider les étudiants qui travaillent. Développer les boulots d'été des lycéens et étudiants</i> <i>Bénéficiaires 2008 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2004 - Dernière modification : 2007 - CGI : 81-36°</i></p>	50	50	50
110238	<p><b>Crédit d'impôt à raison des intérêts des prêts souscrits entre le 1er septembre 2005 et le 31 décembre 2008 en vue du financement de leurs études par les personnes âgées de vingt-cinq ans au plus</b> Impôt sur le revenu</p> <p><i>Objectif : Développer l'enseignement supérieur (étudiants modestes)</i> <i>Bénéficiaires 2008 : 29 360 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - CGI : 200 terdecies</i></p>	4	4	4
<b>Coût total des dépenses fiscales<sup>4</sup></b>		<b>244</b>	<b>249</b>	<b>254</b>

<sup>3</sup> Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable

<sup>4</sup> Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2010 ou 2009) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

### — DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (3)

(En millions d'euros)

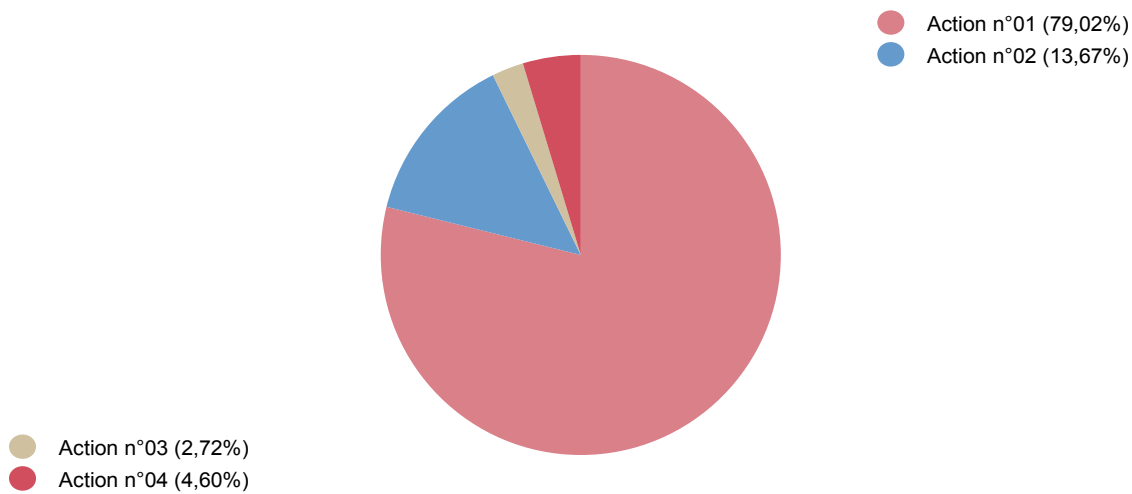
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffage définitif pour 2009	Chiffage initial pour 2010	Chiffage actualisé pour 2010
730207	<p><b>Taux de 5,5 % pour les recettes provenant de la fourniture des repas par les cantines d'entreprises ou d'administrations, ainsi que pour les repas livrés par des fournisseurs extérieurs aux cantines, scolaires et universitaires notamment, qui restent exonérées de TVA</b></p> <p>Taxe sur la valeur ajoutée</p> <p><i>Objectif : Aider le secteur de la restauration collective</i></p> <p><i>Bénéficiaires 2008 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1968 - Dernière modification : 1969 - CGI : 279-a bis</i></p>	860	830	870
120109	<p><b>Exonération du salaire des apprentis</b></p> <p>Impôt sur le revenu</p> <p><i>Objectif : Développer l'apprentissage</i></p> <p><i>Bénéficiaires 2008 : 424 000 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1977 - Dernière modification : 2005 - CGI : 81 bis</i></p>	255	350	265
120110	<p><b>Exonération des indemnités de stage en entreprise versées aux élèves et étudiants</b></p> <p>Impôt sur le revenu</p> <p><i>Objectif : Augmenter les stages en entreprises</i></p> <p><i>Bénéficiaires 2008 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1958 - Dernière modification : 1958 - CGI : DA : DB5F1131</i></p>	30	30	30
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>1 145</b>	<b>1 210</b>	<b>1 165</b>

## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

### PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		Coûts directs	Coûts complets
			Dépenses directes	Dépenses complètes		
01	Aides directes	1 711 227 519	1 710 440 095	1 718 250 197	1 735 066 760	1 742 943 434
02	Aides indirectes	295 939 907	294 270 159	430 065 060	264 757 095	388 526 466
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	58 861 324	58 860 403	214 292 946	58 207 917	192 170 557
04	Pilotage et animation du programme	99 633 386	99 633 386	0	99 633 386	0
<b>Total</b>		<b>2 165 662 136</b>	<b>2 163 204 043</b>	<b>2 362 608 203</b>	<b>2 157 665 158</b>	<b>2 323 640 457</b>

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2010





---

**PRÉSENTATION DU PROGRAMME**

---

**RÉCAPITULATION DES ACTIONS**

---

- ACTION n° 01 : Aides directes
- ACTION n° 02 : Aides indirectes
- ACTION n° 03 : Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives
- ACTION n° 04 : Pilotage et animation du programme

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF n° 1 : Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales

#### INDICATEUR 1.1 : Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
Employeurs, cadres, professions intermédiaires	%	76	77	79,5	77,5	78	80,5
Employés, Ouvriers	%	40	39	47	41	39	50
Ensemble des jeunes de 20-21 ans	%	56	54	58	56	54	60

#### Commentaires techniques

Données tirées d'une enquête trimestrielle auprès des ménages : enquête emploi.

Echantillon : de l'ordre de 1300 jeunes par trimestre (tous les milieux sociaux confondus) dont 600 enfants d'ouvriers et d'employés et 450 d'employeurs, cadres et professions intermédiaires.

Champ : ensemble des ménages ordinaires de France métropolitaine.

#### INDICATEUR 1.2 : Evolution de la représentation des origines socio-professionnelles des étudiants selon le niveau de formation

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
Equivalent "L" Ouvriers,employés	%	29,4	29,2	30	28,7	28,7	33
Equivalent "M" Ouvriers,employés	%	19,1	20,2	20,4	20,5	20,5	21
Equivalent "D" Ouvriers,employés	%	14,2	14,5	14,8	15,6	15,6	15,5

#### Commentaires techniques

Le calcul s'effectue sur la France entière, incluant les collectivités d'outre mer. Les résultats de l'année n sont ceux de l'année universitaire dont 2 trimestres sur 3 correspondent à l'année n.

L'indicateur est construit à partir de données administratives recueillies via le système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE). Il repose sur des informations données par les étudiants eux-mêmes. Sa limite tient donc à la fiabilité des renseignements et à leur effectivité.

Source des données : Sous-direction des systèmes d'informations et des études statistiques. DGESIP/DGRI. SDIES.

#### INDICATEUR 1.3 : Ratio de réussite comparé des étudiants boursiers par rapport aux étudiants non boursiers

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
Ratio des taux de réussite en L3	%	114	114,5	114,1			114,1
Ratio des taux de réussite en M2	%	115,2	116,4	115,9			115,9

### Commentaires techniques

Le taux de réussite est calculé en fonction du nombre d'inscrits en année terminale de cursus. Ne concerne que les étudiants inscrits dans les universités.

Cet indicateur permet d'apprécier l'adéquation des moyens mis en œuvre avec l'objectif de démocratisation de l'enseignement supérieur. Les pourcentages obtenus sont établis à partir du ratio admis/inscrits.

Source des données : Sous-direction des systèmes d'informations et des études statistiques. DGESIP/DGRI. SDSIES

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le premier objectif affiché pour le programme 231 est de promouvoir une égale probabilité d'accès des différentes classes sociales aux formations de l'enseignement supérieur. Les études statistiques montrent, en effet, que les chances d'accès et de réussite des étudiants sont fortement corrélées au milieu socioprofessionnel de la famille. Les indicateurs associés à cet objectif doivent permettre de mesurer les progrès réalisés en termes de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et de réussite dans les études.

Si l'on constate pour 2010 une légère progression de l'indicateur 1-1 pour ce qui est de l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes dont les parents sont employeurs ou cadres, l'indicateur concernant les jeunes dont les parents sont employés ou ouvriers n'a pas évolué par rapport à 2009. Ces taux ont été calculés à partir des retours d'enquêtes des trois premiers trimestres 2010 et seront actualisés en avril 2011, après intégration des résultats de l'enquête du 4<sup>ème</sup> trimestre 2010. En tout état de cause, ces taux résultent de données pondérées. Ces pondérations sont provisoires pendant 4 ans, puisqu'elles sont calées sur le recensement de la population qui nécessite une enquête annuelle lourde, dont les résultats arrivent bien plus tard que les remontées de l'enquête emploi. Ainsi, la pondération d'une année n n'est définitive qu'à partir de juin n+4. C'est pourquoi les taux calculés les années antérieures sont revus.

S'agissant de l'indicateur 1-2 « évolution de la représentation des origines socioprofessionnelles des étudiants selon le niveau de formation », on constate une augmentation, dans les niveaux M et D des formations, de la représentation des origines socioprofessionnelles employés et ouvriers, avec cependant un taux de non réponse qui varie selon le niveau.

Quant au niveau L, on assiste à une baisse du nombre d'étudiants issus de catégories socioprofessionnelles employés et ouvriers qui pourrait notamment s'expliquer par l'augmentation du pourcentage de non-réponses dans les données d'inscriptions (10,4 % de non réponses en 2006-2007, 10,9 % en 2008-2009 et 11,4 % en 2009-2010). De plus, le taux de réussite est sensiblement moins élevé, quelle que soit la série du baccalauréat, chez les élèves des milieux ouvriers, retraités ou sans activité, que chez les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures. Au baccalauréat général, l'écart entre le taux de réussite des enfants de cadres et celui des enfants d'ouvriers est de 9,2 points mais cet écart se réduit de 0,6 point par rapport à l'année passée. L'écart est beaucoup moins important au baccalauréat professionnel (2,8 points d'écart) et s'atténue fortement par rapport aux années précédentes.

On peut enfin noter que la réalisation 2010 correspond à la prévision.

L'indicateur 1-3 « ratio de réussite comparé des étudiants boursiers par rapport aux étudiants non boursiers » est favorable aux étudiants boursiers. En effet, les ratios obtenus, tant pour la licence que pour le master 2, montrent un taux de réussite supérieur chez les étudiants boursiers à celui des non boursiers. Des statistiques développées par quelques établissements aboutissent à la même constatation.

Cependant, ces résultats doivent être pris avec précaution : ils portent sur un vivier d'étudiants en 3<sup>ème</sup> année et en 5<sup>ème</sup> année d'études qui ne tient pas compte des sélections qui se sont produites dans les années d'études antérieures ni des réorientations.

Le calcul du taux de réussite n'est pas établi à partir des présents aux examens mais à partir du nombre d'inscrits. Or, les étudiants boursiers sont soumis à une obligation d'assiduité qui favorise la réussite. Enfin, parmi les étudiants non boursiers, un certain nombre, variable suivant les filières et le niveau d'études, travaillent en même temps qu'ils poursuivent leurs études.

## Vie étudiante

Programme n° 231 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF n° 2 : Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts

## INDICATEUR 2.1 : Répartition de la couverture des besoins en logements

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
Nombre de places pour 100 étudiants boursiers	Nombre	33,22	30,2	34,5	28,6	28,4	35
Nombre d'académies ayant un nombre de places pour 100 boursiers < 30	Nombre	6	9	5	11	11	4
Nombre d'académies ayant un nombre de places pour 100 boursiers > 40	Nombre	11	5	12	3	3	12

## Commentaires techniques

Cet indicateur permet d'apprécier la progression du taux de couverture des besoins en logement social géré par les CROUS pour les étudiants boursiers. Le calcul résulte du rapport entre le nombre de places disponibles au cours d'une année universitaire et le nombre de boursiers sur critères sociaux de la même année universitaire comptabilisés par la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques.

Source des données : CNOUS/CROUS - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques DGESIP/DGRI.

## INDICATEUR 2.2 : Bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement et la restauration relevant du réseau des oeuvres

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
Note attribuée par les étudiants sur la qualité des restaurants universitaires	Note sur 5			3,8		3,5	4
Note attribuée par les étudiants sur la qualité des logements universitaires	Note sur 5			3,5		3	4

## Commentaires techniques

Enquête triennale menée par l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE). Elle intègre pour la première fois les écoles d'ingénieurs et les écoles de commerce. Dans les éditions précédentes, les étudiants, qu'ils soient utilisateurs ou pas des installations, pouvaient répondre à l'enquête. Désormais seuls les étudiants qui ont vécu en résidence universitaire ou qui fréquentent les restaurants universitaires sont concernés.

## INDICATEUR 2.3 : Taux de couverture des dépenses d'hébergement et de restauration par des ressources propres

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
Taux de couverture sur ressources propres des dépenses d'hébergement	%	95,5	96,1	95,1	96,2	99,14	97
Taux de couverture sur ressources propres des dépenses de restauration	%	58,2	57,3	58	57,7	57,04	58

### Commentaires techniques

Périmètre des recettes et des dépenses pour l'hébergement et la restauration :

(1) : l'hébergement limité à la gestion directe par les CROUS :

Sont retenus pour les recettes : l'ensemble des ressources propres constitué par le chiffre d'affaires, c'est-à-dire essentiellement les loyers et le déplaçonnement de l'ALS, les produits financiers, les produits exceptionnels (hors opérations d'ordre et reprises sur provisions).

Sont retenus pour les dépenses : la masse salariale des personnels ouvriers et administratifs y compris les pensions civiles, les locations et charges, l'énergie, les fluides, l'entretien courant, les charges de gestion courantes, financières, exceptionnelles, les dotations aux amortissements et les provisions sur ressources propres.

(2) : la restauration :

Sont retenus pour les recettes : l'ensemble des ressources propres constitué par les repas étudiants, non étudiants et exceptionnels, les produits financiers, les produits exceptionnels (hors opérations d'ordre et reprises sur provisions).

Sont retenus pour les dépenses : la masse salariale des personnels ouvriers et administratifs y compris les pensions civiles, les dépenses de denrées, boissons, l'énergie, les fluides, l'entretien courant, les charges de gestion courantes, financières, exceptionnelles, les dotations aux amortissements et les provisions sur ressources propres.

Source des données : CNOUS/CROUS

## ANALYSE DES RÉSULTATS

S'agissant de la « répartition de la couverture des besoins en logement », le nombre de places pour 100 étudiants boursiers diminue par rapport au niveau des années 2008 et 2009 ; il se révèle très légèrement en dessous de l'objectif prévu : 28,4 % au lieu de 28,6 %. Ce résultat, issu du rapport entre le nombre de places disponibles en 2010 et le nombre de boursiers sur critères sociaux comptabilisés en mars 2010, s'explique par la hausse très importante du nombre de boursiers : 565 798 au lieu des 524 618 enregistrés en 2009 (soit +7,85 %), alors que le nombre de places offertes augmentait au cours de la même période de +1,5 % environ. Il s'ensuit une répartition de la couverture des besoins en logements au sein des académies qui ne peut être en conformité avec le sens d'évolution souhaité ; le nombre d'académies ayant un nombre de places pour 100 étudiants boursiers inférieur à 30 est maintenant de 11 alors que le nombre d'académies pouvant offrir un nombre de places pour 100 étudiants boursiers supérieur à 40 n'est plus que de 3 au lieu des 5 enregistrés en 2009. Tant que l'augmentation des boursiers progressera plus vite que l'offre de logements proposés par les Crous, cet indicateur continuera à se dégrader.

« L'enquête de satisfaction », conduite par l'OVE en 2010, sur le logement et la restauration relevant du réseau des œuvres démontre que 32,8 % des étudiants fréquentent régulièrement les restaurants universitaires et que 21,7 % les fréquentent de manière plus occasionnelle. La note de 3,5 correspond à la moyenne des notes attribuées par les enquêtés, à différents thèmes tels que la durée d'attente, la qualité, le cadre, l'accueil, le prix, l'hygiène, les modes de paiement et la proximité par rapport au lieu d'études, qui recueille la note la plus élevée. La note la plus basse est attribuée à la durée d'attente.

Pour ce qui est du logement, tous modes confondus, 66,5 % des étudiants se déclarent satisfaits ou très satisfaits de leurs conditions de logement, 21,4 % le jugent acceptable et 12 % le trouvent insatisfaisant. Parmi les étudiants logés en résidence universitaire, le niveau de satisfaction est beaucoup plus partagé car 36,8 % sont satisfaits, 32,7 % considèrent qu'il est acceptable et 30,5 % qu'il est insatisfaisant. Ces étudiants se déclarent surtout peu satisfaits de la taille du logement, des espaces collectifs, des équipements et du confort. La note d'ensemble moyenne de 3 devrait progresser compte tenu des réhabilitations menées par le réseau des œuvres, généralement accompagnées d'une augmentation de la superficie des logements proposés et d'une amélioration du confort et de l'équipement.

Quant aux « taux de couverture des dépenses par les ressources propres », ils sont respectivement de 99,14 % en hébergement et de 57,04 % en restauration.

Le chiffre d'affaires de l'hébergement a augmenté cette année de 5,3 % par rapport à 2009 essentiellement du fait de l'augmentation du parc et de la hausse des redevances favorisée par les réhabilitations.

Du fait d'une augmentation mesurée des charges, voire de la baisse de certaines d'entre elles, le taux de couverture a fortement progressé. Ce résultat s'explique par une hausse très mesurée de la masse salariale des personnels ouvriers et administratifs qui semble maîtrisée dans la plupart des Crous, malgré le coût des requalifications et de l'indemnitaire (2,2 % pour les personnels ouvriers et 1,2 % pour les personnels administratifs), et des locations : +0,8 %. Or, ces deux postes représentent, à eux seuls, environ 66 % des charges. Les fluides continuent à augmenter (+ 2,2 %), principalement du fait du gaz et de l'électricité mais les charges d'entretien et surtout les impôts et taxes enregistrent une baisse importante (-17,4 %). Les amortissements sur ressources propres continuent leur progression mais sur un rythme plus modéré que les années précédentes (+6,7 % au lieu de 12 % en 2009), de nombreuses opérations ayant été financées sur subvention pour la réalisation d'opérations d'investissement. Il faut noter la très forte augmentation des remboursements d'annuités d'emprunt (+93,7 % dont 68,9 % au titre des intérêts) contracté par les Crous au titre des réhabilitations.

Dans le domaine de la restauration, les prévisions du taux de couverture actualisées par rapport au PAP 2010 doivent être revues à la baisse (57,04 % au lieu de 57,7 %). On constate donc une diminution par rapport à l'exercice 2009. Même si le chiffre d'affaires (repas + boissons) affiche une hausse de 1,5%, cette augmentation relative n'est pas due à la restauration étudiante (-1,5 %) mais à la restauration non étudiante (+8,6 %) et à la restauration exceptionnelle (+ 16,7 %). Les grèves enregistrées au mois d'octobre contribuent en partie à cette situation mais il faut bien constater que la tendance à la hausse du 1er trimestre 2010 (+5,8 %) qui laissait espérer une amélioration du taux de couverture ne s'est pas maintenue au 2ème semestre (-3,4 %). La progression du chiffre d'affaires ne correspond même pas à l'augmentation tarifaire (+2,45 %), ce qui reflète bien la réelle baisse de l'activité (environ - 1 %).

Ce constat sur les recettes se conjugue avec une progression continue des charges suivantes : la masse salariale des personnels ouvriers et des personnels administratifs ; le coût des fluides : + 4,3 % avec une forte progression du chauffage (+11,7 %) et du gaz (+4,5 %), les dépenses d'électricité ayant beaucoup moins augmenté qu'en 2009 (+4,3 % au lieu de +9,4 %) ; enfin les taxes, essentiellement prélevées pour l'enlèvement des ordures ménagères, sont en augmentation : +12,5 %.

Les amortissements des biens acquis sur ressources propres stagnent : 0,9 %, la plupart des travaux effectués en restauration étant financés sur subvention.

Deux actions, à l'étude, permettraient d'améliorer le taux de couverture sur ressources propres des dépenses de restauration : le regroupement des achats et denrées alimentaires (un plan d'actions est envisagé ; il aura, à terme, un impact financier correspondant à 10 % du montant global des achats mutualisés) et la restauration rapide consistant à mettre en place des concepts modélisés déclinables sur l'ensemble du territoire, dans le cadre de la restructuration de cafeterias existantes ou de création de nouvelles structures.

### OBJECTIF n° 3 : Développer la prévention dans le domaine de la santé

#### INDICATEUR 3.1 : Pourcentage des étudiants du cursus licence ayant bénéficié d'une visite médicale au cours de l'année

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
Pourcentage d'étudiants inscrits dans les 3 premières années d'études ayant bénéficié au cours de l'année d'une visite médicale de prévention	%	24	31,5	30	33	33	30

#### Commentaires techniques

L'enquête est effectuée auprès des services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) des universités. Elle ne prend pas en compte les étudiants inscrits dans les CPGE et les STS ni les étudiants des autres établissements d'enseignement supérieur conventionnés avec les SUMPPS.

L'augmentation de la dotation de fonctionnement des SUMPPS qui a accompagné la refonte de leurs missions par le décret du 7 octobre 2008 a eu un effet direct sur l'activité de ces derniers. Les cibles, au vu du résultat de l'année 2009, sont revues à la hausse : 35% en 2013.

Source des données : enquête annuelle DGESIP auprès des services de médecine préventive et de promotion de la santé des universités.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur qui porte sur la visite médicale de prévention effectuée au cours des trois premières années d'études dans l'enseignement supérieur enregistre une augmentation de 1,5 point et correspond à la prévision 2010 qui a fait l'objet d'une réactualisation dans le PAP 2011.

Cette évolution s'explique notamment par la mise en place, par les SUMPPS (services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé), d'une politique de communication active et du dispositif des étudiants « relais-santé » pour mieux se faire connaître et réduire l'écart entre le nombre d'étudiants convoqués et le nombre d'étudiants reçus.

La nouvelle configuration de l'enquête « bilan d'activité des SUMPPS » a permis de fiabiliser l'indicateur : 2 questions portent sur les éléments chiffrés nécessaires au calcul de ce dernier. Pour autant, 7 établissements sur 59 n'ont pas répondu à l'enquête.

## Vie étudiante

Programme n° 231 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement			
	Prévision LFI Consommation	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
01 Aides directes			1 568 497 348 1 711 227 519	1 572 497 348 1 711 227 519		1 568 497 348 1 710 440 095	1 572 497 348 1 710 440 095
02 Aides indirectes			282 050 625 295 939 907	284 050 625 295 939 907		281 050 625 294 270 159	283 050 625 294 270 159
03 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives			65 788 939 58 861 324	65 788 939 58 861 324		65 788 939 58 860 403	65 788 939 58 860 403
04 Pilotage et animation du programme			98 994 386 99 633 386	98 994 386 99 633 386		98 994 386 99 633 386	98 994 386 99 633 386
<i>Total des crédits prévus en LFI</i>			<b>2 015 331 298</b>	<b>2 021 331 298</b>		<b>2 014 331 298</b>	<b>2 020 331 298</b>
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP		0	+154 758 928	<b>+154 758 928</b>	0	+151 001 741	<b>+151 001 741</b>
Total des crédits ouverts		<b>0</b>	<b>2 170 090 226</b>	<b>2 170 090 226</b>	<b>0</b>	<b>2 165 333 039</b>	<b>2 165 333 039</b>
<b>Total des crédits consommés</b>			<b>2 165 662 136</b>	<b>2 165 662 136</b>		<b>2 163 204 043</b>	<b>2 163 204 043</b>
Crédits consommés - crédits ouverts		0	-4 428 090	-4 428 090	0	-2 128 996	-2 128 996

(\*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

## PARTICIPATION À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE

## DÉCRETS DE TRANSFERT OU DE VIREMENT

Numéro de décret	Date de signature	Nature	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
2010-557	26/05/2010	Décret de transfert		2 820 000
<b>Total</b>				<b>2 820 000</b>

Pour l'enseignement supérieur, l'enveloppe globale prévue au titre du plan de relance est de 445 M€ en AE et 485 M€ en CP. Elle a pour objet le financement d'opérations prêtes à démarrer et l'accélération de travaux déjà en cours dont l'urgence est avérée. Sur ce montant, ont été transférés sur le programme 231 un montant de 20,9 M€ d'AE en 2009 et 14,27 M€ de CP dont 11,45 M€ en 2009 et 2,82 M€ en 2010 pour permettre le financement d'opérations de construction et réhabilitation de logements étudiants, majoritairement inscrites aux CPER.

Le montant de crédits de paiement ayant fait l'objet d'un transfert du programme 315 vers le programme 231 en 2010 est de 2,82 M€ qui étaient initialement prévus pour l'opération hors CPER de transformation de la caserne Vauban à Versailles en logements pour étudiants.

## Constructions et réhabilitations de logements étudiants inscrites aux CPER

Les autorisations d'engagement programmées lors de CACT de février 2009 pour les opérations de logements étudiants inscrites dans les CPER, soit 17,024 M€, ont été engagées en totalité en 2009. Elles ont permis d'accélérer l'exécution d'opérations inscrites aux contrats de projet État-régions 2007-2013 comme la modernisation des résidences étudiantes à Brest ou la restructuration de résidences étudiantes à Grenoble, Lyon et Orléans-la-Source.



L'enveloppe de crédits de paiement répartie lors du CIACT de février 2009 s'élevait à 11,45 M€ qui avaient été mandatés au 31 décembre 2009. Sur le montant de CP transférés en 2010 sur le programme 231 de 2,82 M€, une somme de 2,52 M€ a contribué au financement des opérations de logements étudiantes inscrites au CPER.

### Logements étudiants hors CPER

30 M€ en AE et en CP ont permis d'accélérer la construction et la réhabilitation de logements étudiants hors CPER (CNOUS). Sur cette enveloppe, seuls les crédits de l'opération de transformation de la caserne Vauban à Versailles en logements étudiants ont fait l'objet d'une gestion sur le P231 pour un montant en AE de 3,07 M€ versé en 2009 et de 0,30 M€ de CP mis en place en 2010. Le solde a fait l'objet d'une gestion directe sur le programme 315

## VERSEMENTS À DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

Opérateur	Programme de la mission « Plan de relance de l'économie » à partir duquel le versement a été effectué	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CNOUS (Centre national des œuvres universitaires et scolaires)	315 – Programme exceptionnel d'investissement public (action 02 – sous-action 05)		16 676 000
<b>Total</b>			<b>16 676 000</b>

Conformément aux dispositions fixées par la convention du 21 avril 2009 signée entre le CNOUS, le ministère chargé de la mise en œuvre du plan de relance et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, les crédits versés au titre du plan de relance, soit 26,93 M€ en AE et en CP, ont favorisé le financement de 12 opérations de réhabilitations de résidences universitaires réparties sur l'ensemble du territoire<sup>5</sup> ainsi que de 4 opérations de constructions ou de créations de nouvelles résidences<sup>6</sup>.

Des difficultés liées au désamiantage entraînant des décalages de calendrier ont conduit, en 2010, à sortir l'opération de réhabilitation de la Cité Roberval à Compiègne (CROUS d'Amiens) du plan de relance et à la remplacer par une autre opération, celle de la cité Kergoart à Brest (CROUS de Rennes).

L'ensemble de ces opérations immobilières représente un coût total de 79,26 M€ dont 53,34 M€ au titre des réhabilitations et 25,92 M€ pour les constructions.

Après 10,26 M€ en 2009, ce sont 16,68 M€ de crédits de paiement qui ont été versés au CNOUS en 2010 couvrant ainsi la totalité des autorisations d'engagement programmées en 2009 pour la mise en œuvre du plan de relance.

Pour les chantiers de réhabilitations des résidences, le plan de relance a permis d'accélérer le plan de modernisation et de rénovation en cours qui prévoit notamment la mise aux standards internationaux des résidences, la prise en compte d'éléments de confort pour les chambres (cabine tri fonctions : douche, lavabo, W.C) ou encore les connections internet. En outre, il a permis d'obtenir des financements plus rapides pour la plupart des projets entraînant ainsi une livraison anticipée des logements étudiants concernés et a également eu un effet de levier favorisant la participation nouvelle des collectivités locales, comme dans le cas des chantiers à Limoges ou à Toulouse.

Pour les opérations de constructions ou de créations de résidences, il convient de souligner que le plan de relance a également permis de mettre en œuvre des solutions innovantes comme en témoigne le chantier du Havre avec la création d'une résidence containers de 100 chambres ou celui d'Orsay avec l'emploi d'une construction modulaire industrialisée en bois.

L'ensemble des opérations de réhabilitations et de constructions de résidences représente un parc de 2 098 lits. Sur les 16 opérations concernées, 13 ont été livrées en 2010 et 3 seront livrées en 2011 (Lille, Versailles et la cité Kergoart pour Rennes).

<sup>5</sup> Aix en Provence, Bordeaux, Caen, Clermont- Ferrand, Lille, Limoges, Montpellier, Nantes, Rennes ,Toulouse , Poitiers

<sup>6</sup> Créteil, Poitiers, Rouen, Versailles.

## GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

## ■ CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPEP)

## Génération CPER 2007-2013

Action	PAP 2010	Prévision 2010		Consommation 2010	
	Rappel du montant initial	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Aides indirectes 02	194 900 000	28 000 000	27 000 000	25 104 000	26 846 000
<b>Total</b>	<b>194 900 000</b>	<b>28 000 000</b>	<b>27 000 000</b>	<b>25 104 000</b>	<b>26 846 000</b>

## Consommation 2010 (synthèse)

Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>25 104 000</b>	<b>26 846 000</b>

Les éléments d'explication relatifs aux contrats de projet Etat-régions 2007-2013 sont fournis au sein du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ». Il est à noter que l'identification sur le programme 231 des travaux relevant du logement étudiant ne s'est opérée qu'en 2008.

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2010 (**)									
2 170 090 226		2 170 090 226							
AE non affectées au 31/12/2010									
581 124		581 124							
AE affectées non engagées au 31/12/2010 (*)						CP ouverts en 2010 (**)			
3 846 966		3 846 966				2 165 333 039			
3 846 966						2 165 333 039			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009 (1)	AE engagées en 2010 (2)	Écart entre AE LR et AE RAP (3)	Total des engagements réalisés au 31/12/2010 (4) = (1)+(2)+(3)	CP consommés en 2010 sur engagements antérieurs à 2010 (5) = (7) - (6)	CP consommés en 2010 sur engagements 2010 (6)	Total des CP consommés en 2010 (7)	Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2010 (8) = (4) - (7)		
28 900 815	2 165 662 136	0	<b>2 194 562 951</b>	7 550 727	2 155 653 316	<b>2 163 204 043</b>	<b>31 358 908</b>		
<i>28 900 815</i>	<i>2 165 662 136</i>	<i>0</i>	<b><i>2 194 562 951</i></b>	<i>7 550 727</i>	<i>2 155 653 316</i>	<b><i>2 163 204 043</i></b>	<b><i>31 358 908</i></b>		
AE reportées sur 2011						CP reportés sur 2011			
4 428 089						2 128 995			

N.B. : les montants *en italiques* correspondent aux montants hors T2.

(\*) Il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires + FDC/ADP.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La totalité des engagements non couverts au 31/12/2010 par des crédits de paiement concerne les opérations de constructions et de réhabilitations lancées dans le cadre du volet logement des contrats de projet État Région 2007-2013.

## Vie étudiante

Programme n° 231 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION n° 01 : Aides directes

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement		1 572 497 348	<b>1 572 497 348</b>		1 711 227 519	<b>1 711 227 519</b>
Crédits de paiement		1 572 497 348	<b>1 572 497 348</b>		1 710 440 095	<b>1 710 440 095</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		2 122 113		21 341
Subventions pour charges de service public	17 485 145	17 485 145	17 485 145	17 485 145

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les crédits ouverts au PLF 2010 au titre des subventions pour charges de service public, d'un montant de 17,48 M€ en AE et en CP, correspondent à la part du financement allouée par l'État au réseau des œuvres universitaires et scolaires pour la couverture de la rémunération et les charges connexes des personnels administratifs chargés de la gestion des aides directes (gestion du dossier social étudiant) dans les 28 centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	1 543 255 203	1 691 620 261	1 543 255 203	1 692 933 609
Transferts aux entreprises	7 500 000		7 500 000	
Transferts aux autres collectivités	257 000		257 000	

La ligne « transfert aux ménages » concentre la totalité des consommations des dépenses d'intervention en AE comme en CP. On peut expliquer l'écart entre la prévision et l'exécution par l'ouverture de crédits grâce à un décret d'avance de 97,05 M€, à des crédits obtenus au titre de la loi de finances rectificative (40 M€) et, enfin, par différents mouvements internes au sein du programme.

Les transferts aux entreprises qui correspondaient à un abondement du système de prêts garantis par l'État ont été recyclés au profit des bourses sur critères sociaux, le système n'ayant rencontré qu'un intérêt mesuré auprès des étudiants.

Les transferts aux autres collectivités correspondent à une réserve parlementaire inscrite par erreur sur cette action (257 k€). Elle a été consommée sur l'action 3.

## TRANSFERTS AUX MÉNAGES

Cette catégorie de dépenses regroupe les crédits destinés aux dispositifs d'aide sociale en faveur des étudiants suivant des études dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour un montant de **1 692,9 M€**

### Les bourses sur critères sociaux : 1 586,1 M€

Les bourses sur critères sociaux se répartissent en 7 échelons auxquels correspond un montant de bourse, sauf pour le premier, dit « échelon 0 », auquel correspond l'exonération des droits d'inscription et de la cotisation sécurité sociale étudiante. Au 31 décembre 2010, sont recensés plus de 592 000 boursiers.

Cette dépense, supérieure à la prévision, s'explique essentiellement par des effectifs de boursiers supérieurs aux prévisions retenues au moment de la loi de finances initiale et la mise en œuvre du demi 10<sup>ème</sup> mois de bourses à la rentrée 2010.

La dépense induite par les bourses sur critères sociaux, qui comprend également le complément de transport Ile de France ainsi que le 4<sup>ème</sup> terme, se décompose ainsi :

- **1 032,95 M€** pour la période janvier-août 2010, dont 8,9 M€ pour le complément transport Ile de France et 14,6 M€ pour le 4<sup>e</sup> terme. Ce montant comprend le report de charges 2009.
- **553,15 M€** pour la période septembre – décembre 2010, dont 78,4 M€ au titre de la mise en place du demi 10<sup>e</sup> mois de bourse et 4,37 M€ au titre du complément transport Ile de France.

**Pour le premier semestre 2010**, l'effectif des étudiants bénéficiant d'une aide est de 568 134 boursiers.

Ces boursiers sont répartis entre les différents échelons comme suit :

- échelon 0 =	102 763 boursiers (18,09 %)
- échelon 1 =	99 503 boursiers (17,51 %)
- échelon 2 =	53 736 boursiers ( 9,46 %)
- échelon 3 =	53 730 boursiers ( 9,46 %)
- échelon 4 =	52 119 boursiers ( 9,17 %)
- échelon 5 =	97 076 boursiers (17,09 %)
- échelon 6 =	109 207 boursiers (19,22 %)

Il ressort de cette ventilation que les échelons 5 et 6 concentrent à eux seuls plus de 36 % de la population boursière.

Pour ce semestre, les taux annuels des différentes bourses et aides, qui avaient été revalorisés de 1,5 % à la rentrée universitaire 2009-2010 pour les échelons 1 à 5 et de 3 % pour l'échelon 6, sont les suivants :

- échelon 0 (*) .....	0 €
- échelon 1 .....	1 445 €
- échelon 2.....	2 177 €
- échelon 3.....	2 790 €
- échelon 4.....	3 401 €
- échelon 5.....	3 905 €
- échelon 6.....	4 140 €

(\*) Exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale

Pour l'année universitaire 2010-2011, les mises en paiement pour le dernier trimestre 2010 s'appuient sur un effectif de boursiers de 592 317 se ventilant comme suit :

- échelon 0 =	114 156 boursiers
- échelon 1 =	104 239 boursiers
- échelon 2 =	55 941 boursiers
- échelon 3 =	55 456 boursiers
- échelon 4 =	53 413 boursiers

**Vie étudiante**

Programme n° 231 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- échelon 5 = 99 060 boursiers
- échelon 6 = 110 052 boursiers

Pour ce trimestre, les taux annuels des différentes bourses et aides sont les suivants :

- échelon 0 (\*) ..... 0 €
- échelon 1 ..... 1 525 €
- échelon 2 ..... 2 298 €
- échelon 3 ..... 2 945 €
- échelon 4 ..... 3 590 €
- échelon 5 ..... 4 122 €
- échelon 6 ..... 4 370 €

(\*) Exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale

Ces taux annuels intègrent le demi 10<sup>ème</sup> mois de bourses payé en septembre 2010 (cf. arrêté relatif aux taux et plafonds de ressources concernant les bourses d'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2010-2011 du 4 août 2010).

97,24 % des dossiers validés au 31 décembre ont donné lieu à au moins un premier versement.

**Les aides au mérite : 42,15 M€**

D'un montant de 1.800 €, l'aide au mérite est attribuée aux étudiants en licence et master, en complément de la bourse sur critères sociaux. 30,99 M€ ont été dépensés au 1<sup>er</sup> semestre 2010 et 11,16 M€ au dernier trimestre 2010, soit 23 417 étudiants ayant perçu une aide mensuelle de 200 €.

**Les bourses de mérite (ancien dispositif) : 4,24 M€**

La dépense au titre des bourses de mérite (BDM), dispositif en voie d'extinction, s'est élevée à 3,17 M€ au premier semestre et 1,07 M€ au dernier trimestre 2010. Elle comprend le report de charges 2009. 737 étudiants ont bénéficié d'une bourse de mérite au premier semestre et 535 étudiants de la rentrée à la fin de l'année 2010.

**Les aides à la mobilité : 20,19 M€**

Comme l'aide au mérite, l'aide à la mobilité internationale se présente sous la forme d'un complément de bourse pour les étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux. Son montant mensuel s'élève à 400 €. Elle est accordée sur une période comprise entre 2 et 9 mois. Cette aide, versée par les CROUS, est attribuée aux étudiants souhaitant suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage international et affectés dans un établissement d'enseignement supérieur inscrit dans une démarche de contractualisation avec l'État. Sur le montant de 31,89 M€ inscrits au PAP 2010, **20,19 M€** ont été consacrés à la mobilité, le solde de 11,7 M€ ayant été redéployé en gestion au profit des bourses sur critères sociaux.

Selon l'enquête annuelle réalisée auprès des établissements contractualisés, il ressort qu'au titre de l'année 2009-2010 53 052 étudiants des cursus licence, master et de formations comparables ont effectué un séjour à l'étranger. Parmi ces étudiants, 12 383 ont bénéficié d'une aide à la mobilité dont 6 068 étudiants en licence et 6 315 étudiants en master.

Les principales destinations sont : le Royaume-Uni (15 %), l'Espagne (15 %), le Canada (11 %), la République fédérale d'Allemagne (7 %) et les États-Unis (6 %).

**Le fonds national d'aide d'urgence (FNAU) : 40 M€**

Le FNAU, dont la gestion a été confiée aux CROUS, répond à la fois aux étudiants qui rencontrent momentanément de graves difficultés (aides ponctuelles) et à ceux qui doivent faire face à des difficultés spécifiques durables, comme la rupture familiale ou la situation d'indépendance avérée (aide annuelle).

Sur les 49,5 M€ inscrits au PAP 2010, 40 M€ ont été alloués au réseau des œuvres en 2010 et utilisés pour le FNAU, le solde, soit 9,5 M€, a été redéployé en gestion au profit des bourses sur critères sociaux.

L'utilisation de ces fonds par le réseau des œuvres est donnée dans le volet opérateurs du programme.

### Le versement d'une subvention à l'ASP (agence de services et de paiement) ex CNASEA : 0,215 M€

Ces crédits contribuent à la réinsertion professionnelle de demandeurs d'emploi ne pouvant bénéficier d'un autre régime conventionnel ni d'une prise en charge par le conseil régional, en leur accordant les moyens de s'inscrire dans une démarche de formation professionnelle continue dans l'enseignement supérieur grâce à une aide financière attribuée sur plusieurs mois. Ces aides étaient versées par le CNASEA, prestataire de service, devenu Agence de services et de paiement depuis avril 2009.

### ACTION n° 02 : Aides indirectes

	Prévision LFI			Réalisation			
	(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement			284 050 625	<b>284 050 625</b>		295 939 907	<b>295 939 907</b>
Crédits de paiement			283 050 625	<b>283 050 625</b>		294 270 159	<b>294 270 159</b>

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		13 413		166 106
Subventions pour charges de service public	248 211 869	256 849 353	248 211 869	256 849 353

#### SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Pour les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel, **13 413 € en AE** correspondent pour 10 000 € à des CPER et pour 3 400 € à de mauvaises imputations. De même, **162 000 € en CP** ont été utilisés pour des CPER et **3 400 € de CP** ont été mal imputés.

Dans le cadre de la subvention pour charges de service public versée par l'État au réseau des œuvres, **256,75 M€** en AE et CP sont affectés aux dépenses de fonctionnement du réseau des œuvres pour le financement des investissements au titre du logement étudiant et de la restauration, de l'informatique du réseau et de la formation des personnels et à la rémunération des personnels ouvriers et administratifs des CROUS.

Un montant de **104 000 €** a été imputé par erreur sur la catégorie 32. Il s'agit d'une somme liée aux cordées de la réussite inscrite à l'action 3 du programme.

#### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	28 000 000	13 996 364	27 000 000	9 314 845
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>2 000 000</i>		<i>2 000 000</i>	

Les prévisions d'AE et de CP correspondent aux crédits mis en place pour les opérations liées aux contrats de projet État-région.

Les consommations de crédits à hauteur de 14 M€ en AE et **9,3 M€ en CP** sont inférieures aux prévisions car certaines opérations ont été imputées en titre 7, conformément à la qualité du maître d'ouvrage finalement retenu. On retrouve, en effet, un complément de consommations en « dépenses d'opérations financières » (voir infra).

La description des CPER 2007-2013 est présentée au sein des éléments transversaux du programme 150.

## ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		38 658		38 658
Transferts aux entreprises		3 316 983		1 445 769
Transferts aux autres collectivités	5 838 756	8 660 750	5 838 756	6 255 750

Les transferts aux autres collectivités correspondent aux subventions et crédits contractuels de la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP) pour un montant de **5,42 M€** (en AE et CP) et au fonctionnement de la Fondation santé des étudiants de France (FSEF) pour un montant de **0,58 M€** (en AE et CP).

Il est à noter que des crédits liés aux cordées de la réussite inscrits à l'action 3 du programme (**0,16 M€ en AE et CP**) ainsi qu'aux CPER (**95 k€ en CP et 2,5 M€ en AE**) ont été consommés sur cette action.

Les dépenses affectées aux transferts aux ménages correspondent à la prise en charge des voyages retour pour les étudiants ultra-marins ayant terminé leurs études en métropole et retournant dans leur département d'origine (**38 k€ en CP**).

Les transferts aux entreprises, correspondent à des dépenses effectuées dans les académies dans le cadre des opérations du CPER (**1,44 M€ en CP**).

## ■ DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dotations en fonds propres		13 064 386		20 199 678

La consommation en AE et en CP correspond d'une part à l'exécution du plan de relance à hauteur de 2,3 M€ en AE et **1,41 M€ en CP** et d'autre part, aux crédits du CPER à hauteur de 10,7 M€ en AE et **18,78 M€ en CP**.

La ventilation des dépenses immobilières entre titres dépend de la maîtrise d'ouvrage retenue pour chaque opération (cf. justification au premier euro de l'action 14 du programme 150).

## ACTION n° 03 : Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		65 788 939	<b>65 788 939</b>		58 861 324	<b>58 861 324</b>
Crédits de paiement		65 788 939	<b>65 788 939</b>		58 860 403	<b>58 860 403</b>



## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 280 000	2 413 652	3 280 000	2 412 732
Subventions pour charges de service public	57 023 373	46 737 467	57 023 373	46 737 467

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL

Les crédits de fonctionnement de cette action, d'un montant de **2,41 M€** en AE et en CP, sont destinés au paiement des cotisations URSSAF et aux rentes versées par l'État pour la réparation des accidents du travail survenus aux étudiants bénéficiant des dispositions du titre IV du Code de la sécurité sociale. Les crédits mis en place correspondent à l'estimation de dépenses faites par les académies en fonction du nombre d'étudiants.

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public, à hauteur de **46,73 M€** en AE et en CP, couvrent les dépenses relatives à la partie vie étudiante des contrats d'établissement depuis le financement des secteurs de la santé, des activités sportives, socioculturelles jusqu'aux mesures en faveur des étudiants handicapés.

Cette consommation totale comprend les crédits réservés au réseau des œuvres dans le cadre des travaux immobiliers d'accessibilité (4,75 M€) ainsi que pour ses activités culturelles (2,37 M€), ainsi qu'une partie des crédits affectés au dispositif des cordées de la réussite (60 k€).

L'écart entre la prévision LFI et la consommation en AE et en CP, affiche une consommation inférieure à la prévision. Il résulte des mouvements de gestion internes effectués au profit des bourses sur critères sociaux.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	5 485 566	9 710 205	5 485 566	9 710 204

## TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

Ces dépenses correspondent en grande partie au financement des activités associatives, culturelles et sportives.

L'écart entre la prévision et la consommation de ces dépenses résulte essentiellement d'un abondement de crédits, effectué en gestion au sein du programme, pour couvrir les dépenses supplémentaires de la FFSU (3,6 M€), liées à l'accueil en détachement des personnels exerçant les fonctions de directeurs nationaux et régionaux.

Les subventions accordées aux associations étudiantes correspondent :

- à la prise en charge de la formation des élus des associations étudiantes, conformément à l'article L811-3 du code de l'éducation qui prévoit des aides financières pour la formation de leurs élus en fonction de leurs résultats électoraux aux scrutins du CNOUS et du CNESER ;
- à la subvention attribuée par le ministère à titre de participation au fonctionnement des associations étudiantes représentatives ;
- à des conventions pluriannuelles d'objectifs signées entre le ministère et différentes associations telles que ANIMAFAC, l'association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (AFIJ), la fédération des associations générales étudiantes (FAGE), l'association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV), la mutuelle

## Vie étudiante

Programme n° 231 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

des étudiants (LMDE), l'union nationale des mutuelles étudiantes (USEM) et la Manu, afin d'inscrire dans la durée le financement d'actions ciblées ;

- au soutien financier du ministère à des projets ponctuels d'associations comme ceux de European Democrat Students (EDS), de « Art+Université+Culture » (A+U+C), du groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées (GENEPI), de l'université de tous les savoirs (UTLS), de l'agence pour le volontariat (A.V.E) ou encore de l'union des étudiants juifs de France (UEJF)...

Par ailleurs, 4,7 M€ ont été versés à la Fédération française du sport universitaire (FFSU) qui organise avec ses comités régionaux du sport universitaire (CRSU) les compétitions sportives regroupant les associations sportives d'établissements adhérentes et 20 k€ à l'Union Nationale des Clubs Universitaires (UNCU).

Enfin, près de 38 k€ ont été consommés pour les cordées de la réussite.

## ACTION n° 04 : Pilotage et animation du programme

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		98 994 386	<b>98 994 386</b>		99 633 386	<b>99 633 386</b>
Crédits de paiement		98 994 386	<b>98 994 386</b>		99 633 386	<b>99 633 386</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	98 994 386	98 994 386	98 994 386	99 005 086

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

La totalité des crédits inscrits dans cette catégorie (98,99 M€) sont à destination du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS).

L'écart de 10 700 € entre la prévision et la consommation correspond à l'imputation sur l'action 4 d'une partie du dispositif des cordées de la réussite inscrit à l'action 3 du programme.

Ces crédits sont versés au Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) au titre de la participation au financement de la rémunération de ses personnels administratifs, des charges de pensions civiles pour l'ensemble du réseau, à son propre fonctionnement, ainsi qu'à des actions spécifiques menées en direction du réseau des œuvres universitaires et scolaires (informatisation, formation continue, œuvres sociales, communication).

Ils concernent également le fonctionnement de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE).

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		639 000		628 300

La totalité de cette dépense est liée aux cordées de la réussite et aurait dû être imputée sur l'action 3.

## OPÉRATEURS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	441 938 210	441 938 210	421 714 773	421 714 773	420 066 351	420 077 051
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	33 456 155	24 652 269			13 064 386	20 199 678
Transferts (titre 6)	76 840 776	76 840 776	81 390 000	81 390 000	60 405 000	60 190 000
<b>Total</b>	<b>552 235 141</b>	<b>543 431 255</b>	<b>503 104 773</b>	<b>503 104 773</b>	<b>493 535 737</b>	<b>500 466 729</b>

## Précisions méthodologiques

Les « dotations en fonds propres » concernent uniquement les établissements d'enseignement supérieur. La différence entre l'exécution et la prévision des « dotations en fonds propres » provient d'une part, de l'imputation sur le titre 7 de dépenses relatives aux contrats de plan État-régions alors que l'inscription avait été faite sur le titre 5.

La réalisation 2010 des transferts aux opérateurs de l'État intègre le versement de 215.000 euros à l'Agence de services et de paiement (ASP).

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

## EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS SI PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2009 (1)			Prévision 2010 (3)			Réalisation 2010				
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			
		sous plafond	hors plafond		contrats aidés	sous plafond LFI		hors plafond LFI	contrats aidés	sous plafond	hors plafond
Réseau des oeuvres universitaires et scolaires		12 674			12 727	67	67		12 659	67	67
<b>Total</b>		<b>12 674</b>			<b>12 727</b>	<b>67</b>	<b>67</b>		<b>12 659</b>	<b>67</b>	<b>67</b>

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision 2010 fait référence aux plafonds votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificative 2010.

## PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

## RÉSEAU DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01 : Aides directes</b>	<b>94 326</b>	<b>94 326</b>	<b>98 875</b>	<b>98 875</b>	<b>77 675</b>	<b>77 675</b>
Subventions pour charges de service public	17 485	17 485	17 485	17 485	17 485	17 485
Transferts	76 841	76 841	81 390	81 390	60 190	60 190
<b>Action n° 02 : Aides indirectes</b>	<b>247 776</b>	<b>247 776</b>	<b>248 212</b>	<b>248 212</b>	<b>256 849</b>	<b>256 849</b>
Subventions pour charges de service public	247 776	247 776	248 212	248 212	256 849	256 849
<b>Action n° 03 : Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives</b>	<b>7 117</b>	<b>7 117</b>	<b>2 367</b>	<b>2 367</b>	<b>2 367</b>	<b>2 367</b>
Subventions pour charges de service public	7 117	7 117	2 367	2 367	2 367	2 367
<b>Action n° 04 : Pilotage et animation du programme</b>	<b>97 010</b>	<b>97 010</b>	<b>98 994</b>	<b>98 994</b>	<b>98 994</b>	<b>98 994</b>
Subventions pour charges de service public	97 010	97 010	98 994	98 994	98 994	98 994
<b>Total</b>	<b>446 229</b>	<b>446 229</b>	<b>448 448</b>	<b>448 448</b>	<b>435 885</b>	<b>435 885</b>

## COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'OPÉRATEUR

## Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Produits	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	422 577	412 200	Ressources de l'État	437 125	430 352
Fonctionnement	708 998	697 644	- subventions de l'État	437 125	430 352
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	2 409	4 513
			Ressources propres et autres	697 149	689 954
<b>Total des charges</b>	<b>1 131 575</b>	<b>1 109 844</b>	<b>Total des produits</b>	<b>1 136 683</b>	<b>1 124 819</b>
Résultat : bénéfice	5 108	14 975	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	<b>1 136 683</b>	<b>1 124 819</b>	Total : équilibre du CR	<b>1 136 683</b>	<b>1 124 819</b>

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Ressources	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	35 449	49 565
Investissements	241 473	239 538	Ressources de l'État	120 943	131 695
			Autres subv. d'investissement et dotations	22 449	30 951
			Autres ressources	54 234	57 504
<b>Total des emplois</b>	<b>241 473</b>	<b>239 538</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>233 075</b>	<b>269 715</b>
Apport au fonds de roulement		30 177	Prélèvement sur le fonds de roulement	8 398	

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

Dans le compte de résultat, les dépenses comprennent les dotations aux amortissements et aux provisions et les valeurs comptables des actifs cédés dans l'année pour un montant de 89 380 K€ (81 860 K€ au budget primitif 2010). Les recettes intègrent des opérations dites d'ordre pour un montant de 54 788 K€ correspondant aux prix de cession des valeurs d'actifs, à la quote part des subventions d'investissement virée au compte de résultat et aux reprises sur provisions (51 520 K€ au budget primitif 2010).

Ces opérations particulières permettent à partir du compte de résultat de déterminer la capacité d'autofinancement, qui constitue une ressource du tableau de financement abrégé.

Les autres ressources du tableau de financement abrégé reprennent le montant des prix de cessions constaté dans l'année, à savoir 35 K€.

Le compte de résultat et le tableau de financement abrégé présentés ci-dessous représentent la consolidation des documents budgétaires et des comptes financiers des 29 établissements constituant le réseau des œuvres.

## DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Aides directes		20 512	110 809		26	131 347
		19 370	118 326		9	137 705
Aides indirectes		311 046	490 884		227 850	1 029 780
		302 211	464 483		230 546	997 240
Pilotage et animation du programme		89 445	103 448		13 436	206 329
		88 976	110 603		8 823	208 402
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives		1 574	3 857		161	5 592
		1 642	4 232		160	6 034
<b>Total des crédits prévus</b>		<b>422 577</b>	<b>708 998</b>		<b>241 473</b>	<b>1 373 048</b>
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>412 199</b>	<b>697 644</b>		<b>239 538</b>	<b>1 349 381</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	12 674	12 794	12 726
- sous plafond	12 674	12 727	12 659
- hors plafond		67	67
dont contrats aidés		67	67

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

La réalisation 2010 s'établit à 12 725,80 ETP. La différence entre la réalisation et la prévision est moins importante qu'en 2009. Elle s'explique notamment par une diminution du nombre d'ETP des contractuels personnels ouvriers due à la réorganisation des unités de gestion dans les Crous.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le réseau des œuvres universitaires et scolaires est composé de 29 établissements publics à caractère administratif dotés chacun de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) anime le réseau des 28 centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). L'ensemble du réseau des œuvres représente 12 726 personnels, dont 9 772 agents contractuels permanents de droit public.

### La nature des missions et actions de rattachement

Le CNOUS anime le réseau des CROUS, impulse et pilote la politique du réseau des œuvres conformément aux objectifs fixés par l'État et matérialisés dans un contrat pluriannuel.

Il contribue :

- à la répartition entre les CROUS des aides publiques et privées ;
- à la mise en place des dispositifs d'encouragement à la mobilité internationale et à la construction de l'espace européen d'enseignement supérieur, en facilitant notamment l'accueil des étudiants, chercheurs ou stagiaires étrangers ;
- au développement de l'initiative étudiante et des activités culturelles ;
- à l'étude des conditions de vie des étudiants, par l'intermédiaire de l'observatoire de la vie étudiante ;
- à la définition d'une politique de logement permettant d'assurer la réhabilitation et la création de cités universitaires ;
- à la dynamisation de la politique de restauration universitaire ;
- à la modernisation du réseau des œuvres sous tous ces aspects.

Les CROUS ont pour mission d'améliorer et de faciliter les conditions de vie des étudiants.

Ils contribuent ainsi à :

- l'amélioration de l'accueil et de l'intégration des étudiants. A cet égard, ils gèrent le dossier social étudiant (DSE) qui permet à l'étudiant de faire simultanément une demande d'aide financière et une demande de logement ;
- la gestion des aides financières directes et, notamment, les bourses d'enseignement supérieur et l'action sociale ;
- la gestion de l'offre de logement ;
- la restauration étudiante, en offrant des prestations de qualité à un prix social et accessible pour le plus grand nombre.

### Action

Le réseau des œuvres se rattache à l'ensemble des actions du programme « Vie étudiante ».

### Nature des liens avec l'opérateur

Le décret du 5 mars 1987, modifié par le décret du 29 janvier 1996 porte sur l'organisation et les missions des œuvres universitaires. Ce décret confère au ministre chargé de l'enseignement supérieur le pouvoir de nomination du directeur du CNOUS et de quatre membres du conseil d'administration.

### COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS 2010

Le projet d'établissement 2010-2013 présenté au conseil d'administration du 4 décembre 2009 a donné lieu à la signature d'un nouveau contrat avec le ministère de tutelle le 13 décembre 2010. Il confirme les missions, le dispositif, et l'organisation institutionnelle du réseau même s'il s'inscrit dans un environnement universitaire en évolution (PRES, Loi LRU, opérations Campus...).

#### - les bourses et les aides allouées aux étudiants sur les crédits portés par le programme « Vie étudiante »

La gestion des aides aux étudiants représente une activité importante pour le réseau des œuvres, compte tenu d'une augmentation continue du nombre des boursiers depuis plusieurs années ainsi que la mise en place du demi 10<sup>ème</sup> mois à la rentrée 2010.

Cette activité se décompose entre les aides dont les dossiers sont instruits par les CROUS et les paiements assurés par les services de l'État (bourses sur critères sociaux, bourses et aides au mérite) et celles dont le réseau assure la gestion complète (aides à la mobilité internationale, FNAU).

#### Les aides au mérite

Cette aide a été mise en place progressivement depuis 2008 et prend sa mesure complète cette année par rapport aux bacheliers inscrits en 3<sup>ème</sup> année de licence en 2010/2011. L'exercice 2010 a enregistré une montée en charge du dispositif d'aides au mérite : 23 417 en 2010 contre 10 000 en 2009.

#### Les aides à la mobilité

Le réseau des œuvres intervient comme mandataire de l'État pour le paiement des aides à la mobilité internationale. Ce sont les établissements d'enseignement supérieur qui décident de l'attribution de ces aides.

Les bourses du ministère de la culture et de la communication ; les aides Concours Enseignants du ministère de l'éducation nationale et l'allocation « parcours de réussite professionnelle (PARP) » du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire sont décrites dans la partie « compte rendu de gestion 2010 ».

#### Le Fonds national d'aide d'urgence (FNAU)

Les aides accordées au titre du FNAU peuvent revêtir deux formes :

- soit une aide ponctuelle en faveur de l'étudiant qui rencontre momentanément de graves difficultés (cumulable avec une bourse sur critères sociaux, une aide d'urgence annuelle, une aide à la mobilité ou une aide au mérite),
- soit une aide annuelle accordée à l'étudiant qui rencontre des difficultés pérennes (non cumulable avec une bourse sur critères sociaux mais cumulable avec les aides à la mobilité internationale et au mérite).

Le dispositif est monté en puissance depuis 2009.

Le nombre global de demandes est en forte augmentation.

- au 31/12/2010 plus de 57 000 aides ponctuelles ont été versées aux étudiants, contre 50 500 en 2009, pour une dépense d'environ **16,6 M€** (contre 15 M€ en 2009) ;
- Pour les aides annuelles : 7 204 étudiants (mi février 2011) ont bénéficié de l'aide du FNAU annuel (contre 7 086 en 2010,) soit une dépense de **27,7 M€** au titre de 2010 (23 M€ au titre de 2009).

#### **- le passeport mobilité**

Le dispositif du passeport mobilité a été transféré à LADOM (L'agence de l'outre-mer pour la mobilité) au cours de 2010 (pour plus de détails, cf. le compte rendu de gestion 2010 décrit ci-dessous).

#### **- La poursuite de la mise en œuvre du plan gouvernemental pour le logement étudiant.**

Les moyens conséquents mis en œuvre par le gouvernement (98,65 M€ en CP de LFI, dont 8,64 M€ de CP au titre du plan de relance utilisés pour accélérer les CPER, auxquels s'ajoutent 16,68 M€ de CP de plan de relance versés directement au réseau à partir du programme 315 ont permis une montée en charge importante du plan en faveur du logement étudiant.

#### La construction de logements neufs

L'augmentation des places construites depuis 2004 prouve que ce programme est sur une lancée dynamique comme le montre le tableau ci-dessous.

Nouveaux logements construits ou pris en gestion par les CROUS :

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011*
1 105	1 913	2 064	3 240	3 715	2 395	3 400	4 500

\*2011 : prévisions

Source : CNOUS, rapport de présentation du BP 2011.

L'année 2010 aura permis de concrétiser la révision des pratiques en matière de montage d'opérations pour faciliter la production de logements neufs. La circulaire rédigée avec France Domaine pour clarifier la procédure des autorisations d'occupation temporaires du domaine public constitutives de droits réels (AOT) a été diffusée.

Le document de recommandations faisant la promotion des bonnes pratiques dans les relations entre Crous et monde HLM, élaboré avec l'Union Sociale pour l'Habitat (USH), qui fédère une grande partie des bailleurs sociaux, a été largement communiqué.

Le réseau des œuvres a de plus bénéficié d'un apport exceptionnel au titre du plan de relance de 4,8 M€ pour les constructions, répartis en 1,8 M€ en 2009 et 3 M€ en 2010 pour permettre la réalisation de 500 logements supplémentaires livrés à partir de la rentrée de septembre 2010.

#### La réhabilitation des logements existants

En matière de réhabilitation, le réseau a mis en place un programme conforme au plan gouvernemental, visant à une remise à niveau du parc en 10 ans. Les réalisations sont présentées dans le tableau ci-dessous :

2004 Réalisé	2005 Réalisé	2006 Réalisé	2007 Réalisé	2008 Réalisé	2009 Réalisé	2010 Réalisé	2011 Prévision
3 715	4 674	3 637	5 458	5 859	4 989	8 523	5 500

Source : CNOUS, rapport de présentation du BP 2011.

Le réseau des œuvres a de plus bénéficié d'un apport exceptionnel au titre du plan de relance de 22,13 M€ pour les réhabilitations répartis en 8,45 M€ en 2009 et 13,68 M€ en 2010 pour permettre la réhabilitation de 1 900 logements supplémentaires livrés à partir de la rentrée de septembre 2009. Afin de réaliser des économies d'échelle, certaines opérations ont été regroupées entre elles pour être livrées à la rentrée 2010. Ces opérations ont été menées en concertation avec le CPER afin d'optimiser la mobilisation de tous les acteurs.

- **En matière d'accessibilité aux étudiants handicapés**, d'importants efforts ont été poursuivis dans toutes les structures des CROUS, aidés en cela par un apport supplémentaire de l'Etat de 4,75 M€ au cours de l'année 2010 pour la réalisation de travaux d'adaptation. Les efforts portent particulièrement sur l'accessibilité dans les structures de restauration du réseau dont 20 % devaient encore faire l'objet de mise aux normes en 2009. Les mises à niveau se poursuivent parallèlement dans chaque opération de réhabilitation de résidence.

#### **- La restauration universitaire**

Le chiffre d'affaires affiche une hausse d'environ + 1,5 % imputable principalement à l'augmentation tarifaire (+ 2,45 %). Cette hausse des tarifs n'a toutefois pas permis de maintenir le taux de couverture des dépenses constaté en 2010 puisqu'il atteint 57,04 % à l'issue de l'exercice 2010 au lieu de 57,3 % en 2009. Cette évolution découle d'une augmentation importante de certains postes de dépenses comme par exemple, la masse salariale (+3,9 % pour les personnels ouvriers et +6,3 % pour les personnels administratifs), les fluides (+ 4,3 %) ou les taxes, essentiellement la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (+ 12,5 %).

#### **- La modernisation de la gestion du réseau des œuvres.**

L'action du réseau des œuvres a joué dans deux domaines : les ressources humaines et les systèmes d'information. En 2010, les régimes indemnitaires des personnels ont été améliorés. Par ailleurs, le réseau a mis en œuvre en 2010, pour les personnels de catégorie A, la prime de fonction et de résultat (PFR) et il en prépare la mise en place pour le personnel de catégorie B.

Dans le domaine des systèmes d'information, le réseau des œuvres a poursuivi sa politique de modernisation ; centraliser l'exploitation des applications et décentraliser leur usage. Ainsi la technologie des logiciels de base a évolué vers des versions web pour les applications GRH. Par ailleurs, la meilleure prise en compte des besoins fonctionnels des utilisateurs a permis d'améliorer certains logiciels métiers en 2010. De plus, l'application AGLAE a fait l'objet de travaux importants conduits en partenariat avec les services concernés du ministère pour la prise en compte du 10ème mois pour les bourses et la préparation de la bascule vers le logiciel comptable interministériel CHORUS au 1er janvier 2011.

#### **- La recherche de partenariats au service de la politique d'accueil d'étudiants étrangers.**

La mission historique d'accueil et d'organisation des séjours de l'ensemble des étudiants étrangers s'est développée puisque le CNOUS a passé 161 contrats avec les pays étrangers en 2010 contre 151 en 2009.

Le réseau entend accompagner l'effort entrepris par les établissements d'enseignement supérieur pour développer les études impliquant mobilité et accueil international. Les contrats passés avec les universités mettent largement l'accent sur l'aide que les CROUS peuvent apporter dans ce domaine :

- 1- **Le développement de la présentation d'information en amont** avec les livrets d'accueil, les sites Internet des CROUS qui présentent des informations spécifiques à l'intention des étudiants étrangers candidats à une



inscription en France (coordonnées des services d'accueil des relations internationales des CROUS, informations sur les bourses et le logement, démarches administratives, présentation d'un budget mensuel prévisionnel pour la vie en France).

- 2- **Le renforcement de la politique de guichets uniques, ou de cellules d'accueil spécifiques**, dans les CROUS où les étudiants effectuent les démarches nécessaires à leur installation : université, préfecture, CAF, mutuelles, transport, logement.... Un effort spécifique réalisé en 2009 pour développer cette politique, est reconduit en 2010 avec une subvention de 0,94 M€ afin de renforcer les guichets d'accueil en partenariat avec les universités.

Le CNOUS est également adhérent des GIP « A2E2F » (Agence Europe Education Formation France) et « Campus France ». Enfin, dans le cadre de l'« European Council for Student Affairs » (ECSTA) et de l'« European Universities Association » (EUA), principale association de l'enseignement supérieur en Europe, le réseau participe pleinement aux échanges sur les pratiques professionnelles et à la constitution du grand espace européen de l'enseignement supérieur.

## COMPTE RENDU DE GESTION 2010

### Les ressources de l'opérateur

Le montant total des recettes budgétaires 2010 du réseau des œuvres universitaires et scolaires s'établit à **1 345 M€** en ressources, il est supérieure de 10,7 M€ à la prévision initiale du PAP 2010, soit une réalisation très proche de la prévision (+0,8 %).

**Les « subventions de l'État »** avec un montant de **562 M€** se décomposant en 430 M€ en fonctionnement et 132 M€ en investissement, sont supérieures de 4 M€ à la prévision. Cet écart s'explique principalement par une baisse des subventions de fonctionnement par rapport aux prévisions (- 6,8 M€) plus que compensée par une augmentation des subventions d'investissements (+10,8 M€).

#### \* En fonctionnement, l'écart est de - 6,8 M€ :

- **10 M€ au titre de la subvention pour charges de service public du CNOUS** ont fait l'objet d'un mouvement de gestion interne en faveur des bourses sur critères sociaux.
- Le **ministère des affaires étrangères et européennes : - 3,2 M€** : Cette diminution s'explique par la baisse du nombre de boursiers étrangers du gouvernement français (6 601 en 2010 contre 6 815 en 2009).
- Les **autres ministères :**
- \* **Les bourses du ministère de la culture : - 0,4 M€** : Après la prise en charge par le réseau en 2009 des bourses relatives aux étudiants en architecture, le Ministère de la culture a confié au réseau la gestion de l'ensemble des bourses destinées aux étudiants de son ressort, soit 8 822 boursiers sur critères sociaux comptabilisés au 10 février 2011. La totalité des crédits inscrits n'a pas été consommée.
- Les **aides Concours Enseignant (ACE) du ministère de l'éducation nationale : + 0,54 M€** : La gestion de ce dispositif, mis en place en 2009 par le Ministère de l'éducation nationale en vue d'aider financièrement les étudiants préparant le concours enseignant, a été confiée au réseau. Un écart de -0,66 M€ s'explique par des crédits non consommés. Le réseau a bénéficié d'une répartition complémentaire de 1,2 M€ en cours d'exercice.
- \* **L'allocation financière « Parcours de réussite professionnelle » (PARP) : - 0,7M€** Cette allocation est destinée à soutenir le parcours d'intégration de jeunes étrangers méritants s'engageant dans des études supérieures. Elle a été confiée aux CROUS depuis l'année universitaire 2009-2010, a été reconduite à titre expérimental en 2010-2011 sans modification de critères.
- Le **FNAU (allocations d'études et aides ponctuelles) : - 5,5 M€** : Le dispositif a contribué à un redéploiement de 9,5 M€ au titre de 2010 ramenant les crédits de 49,5 M€ à 40 M€. Compte tenu de l'inscription de reliquats d'exercices antérieurs à hauteur de 8 M€ (qui ont permis l'attribution d'aides et d'allocations en 2010 au même niveau qu'en 2009), il reste, à la clôture de l'exercice 2010, 4 M€ à répartir sur 2011. Compte tenu de la dotation ouverte sur l'exercice 2011, ces crédits permettraient, à demande constante, de couvrir les besoins.
- Les **Bourses de mobilité : + 1,4 M€** : Un reliquat de 4,6 M€ existait en bilan d'entrée 2010. Il reste 1,4 M€ à la clôture de l'exercice 2010 qui seront reportés sur l'exercice 2011.

- Le **Passeport mobilité** : - **1,9 M€** : La gestion du passeport mobilité ne relève plus des CROUS mais a été transférée à LADOM (L'agence de l'outre-mer pour la mobilité) au cours de 2010. Les billets allers ont été pris en charge par les Crous ultra-marins jusqu'au 1er juin 2010, les billets retours jusqu'au 31 décembre 2010 : 7.039 dossiers ont été traités pour une dépense totale hors frais de gestion de 6 M€.
- L'**OVE (Observatoire de la vie étudiante)** : - **0,3M€** : L'enquête sur les conditions de vie étudiante s'étalant sur trois années, une partie des crédits prévus n'a pu être consommée sur l'exercice 2010.
- Les **crédits de contractualisation** : + **4,62 M€** qui se décompose de crédits non répartis par le CNOUS à hauteur de - 0,5 M€ et + 5,12 M€ pour les CROUS constitués soit de reports d'opérations de l'exercice 2009 non achevées en fin d'exercice, soit de virements de crédits 2010 initialement inscrits à la section d'investissement mais transférés en fonctionnement en partie au titre de la participation à des fonds de concours.
- Les **subventions « cantines » en provenance des rectorats** : - **0,73 M€** : les personnels admis dans les restaurants administratifs pour prendre leurs repas viennent majoritairement des universités qui financent eux-mêmes l'action sociale de leurs agents, d'où une diminution de la subvention en provenance des rectorats.
- Les **subventions complémentaires au titre du fonctionnement** : + **2,9 M€** : Ces crédits, destinés à la restauration universitaire pour 2,5 M€ et aux mesures catégorielles du « chantier carrières » dans l'enseignement supérieur à hauteur de 0,4 M€, ont été perçus par le CNOUS et répartis aux CROUS au titre de 2010.
- La **levée de la mise en réserve 2009** d'un montant de 10 M€, mobilisée en 2010, a été répartie à hauteur de + **3,5 M€** sur le fonctionnement (essentiellement aides aux Crous en difficulté).
- Une **aide ponctuelle destinée au CROUS de Créteil** : + **3 M€** : Ces crédits financés sur les ressources propres du CNOUS ont été budgétés par cet établissement en tant que subvention complémentaire. Ils étaient destinés, conformément aux prescriptions du rapport des inspections, à solder les créances irrécouvrables constatées dans cet établissement.

\* **En investissement**, l'écart est de + **10,8 M€** :

Cet écart s'explique par les éléments suivants.

- Le **plan de relance** : + **3,8 M€** résultant d'une inscription de + 6,1 M€ en cours d'exercice et d'un retard sur deux opérations (réhabilitation de la cité Bas Liévin à Villeneuve d'Ascq) et Versailles (création d'une résidence sur le Plateau du Moulon à Orsay) entraînant le report sur 2011 de 2,3 M€.
- La **levée de la mise en réserve 2009** mobilisée en 2010 et répartie sur l'investissement : + **6,5 M€**
- Une baisse de **14,75M€** : Ces crédits concernent la subvention allouée par le MESR sur le programme 231, contractualisés entre le CNOUS et les CROUS. Ils n'ont pu être utilisés en 2010 du fait de décalage dans le temps de travaux d'investissements.
- Des **crédits « informatique »** n'ont pu être consommés en intégralité (- **1,54 M€**). C'est la conséquence du report des opérations précitées, le câblage des résidences étant partie intégrante des réhabilitations.
- Les **reports 2009 de subventions de l'État dans le cadre des CPER (+ 14,64 M€)** dont 6,4 M€ pour la réhabilitation de la cité Teilhard de Chardin à Reims et 1,8 M€ pour les résidences Les Gazelles et Luminy à Aix-Marseille.
- Des **crédits « accessibilité des personnes handicapées »** ont été versés au cours de l'exercice 2010 pour + **2,05 M€**

L'**exécution des « autres subventions et dotations »** est supérieure de **10,6 M€** à la prévision du fait de subventions complémentaires versées par les collectivités locales pour accompagner socialement les étudiants (+2,1 M€) ainsi que pour aider les CROUS sur certaines opérations d'investissement telle que la modernisation des réseaux informatiques (+8,5 M€).

Les « **autres ressources** » ont atteint **747,5 M€**, y compris les recettes d'ordre, soit une baisse de **3,9 M€** par rapport à la prévision donnée au budget 2010. Ce résultat s'analyse comme suit :

**\* En fonctionnement, l'écart est de - 7,2 M€ :**

- par une baisse des ressources liées à l'exploitation : - 7,5 M€ de pertes d'exploitation des CROUS liées aux fermetures de résidences et aux retards dans l'avancement des programmes d'investissement et - 15,1 M€ de pertes d'exploitation pour la restauration liées à une baisse de fréquentation des étudiants résultant d'un changement d'organisation des emplois du temps universitaires mais aussi dues aux grèves étudiantes et du personnel ainsi qu'aux fermetures liées à des travaux importants de réhabilitations de restaurants universitaires ;
- par une hausse des frais de gestion payés par les gouvernements étrangers au titre de la gestion des boursiers étrangers + 2,4 M€ ;
- par une augmentation des ressources affectées de + 11,4 M€. Il s'agit de recettes correspondant aux remboursements aux CROUS des prestations qu'ils effectuent pour le compte des étudiants étrangers boursiers de leurs gouvernements avec lesquels le CNOUS passe des conventions. 3,5 M€ concernent des crédits en provenance des collectivités locales pour le versement de bourses à des étudiants par analogie avec le dispositif du D.S.E ;
- par des recettes exceptionnelles (+ 2,6 M€) liées des remboursements de sinistres par les assurances et un remboursement d'emprunt ;
- par une diminution des ressources des Crous, du fait de la diminution des placements de trésorerie (-0,9 M€) ainsi que du fait de la mise en place de la subrogation pour les personnels ouvriers des CROUS (-3,4 M€) ;
- par une augmentation des opérations d'ordre pour + 3,3 M€.

**\* En investissement, l'écart est de + 3,3 M€ :**

Cet écart s'explique essentiellement par les emprunts réalisés par les CROUS au cours de l'exercice pour 1,95 M€ mais aussi, par les cautions des étudiants inscrites à hauteur de 1,25 M€ dans les budgets des CROUS.

**Les dépenses de l'opérateur**

Les dépenses globales du réseau des œuvres se sont élevées en 2010 à **1 349,4 M€** et à 89,4 M€ d'opérations d'ordre.

Les « **dépenses de personnel** » de **412,2 M€** se sont révélées inférieures de 10,4 M€ par rapport à la prévision. Les variations intègrent :

- une augmentation du régime indemnitaire du personnel administratif avec la mise en place de la PFR pour les agents de catégorie A (dans le cadre des décisions prises au niveau national) et le rattrapage des indemnités de gestion des directeurs de structures d'hébergement et de restauration au niveau de celles des EPLE ;
- une diminution des dépenses relatives au personnel ouvrier du fait d'une gestion maîtrisée des emplois (réduction des CDD, emplois d'étudiants, redéploiements d'effectifs en cas de fermetures de structures, départs à la retraite non remplacés). En moyenne nationale, cette baisse s'élève à 4,1%.

Les « **dépenses de fonctionnement hors personnel** » et hors opérations d'ordre, de **608,3 M€** sont inférieures de 18,9 M€ à la prévision donnée dans le projet annuel de performances. Cette baisse est imputable pour 16 M€ à des économies réalisées en gestion.

Les opérations d'ordre se sont élevées à 89,4 M€, soit 7,5 M€ de plus que les prévisions.

Les « **dépenses d'investissements** » se sont élevées à **239,6 M€**, soit -2 M€ par rapport à la prévision. Cet écart est dû d'une part, à un décalage sur 2011 de certains projets informatiques et d'autre part, à la baisse des ressources propres des Crous.

## ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

### Avertissement

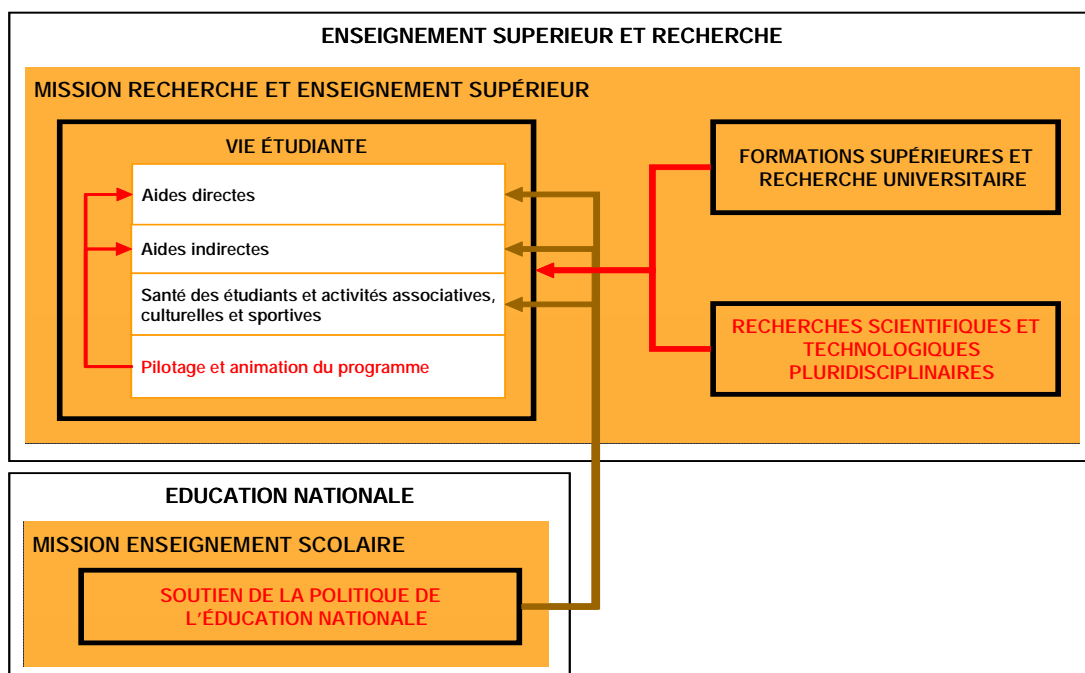
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes (comptabilité budgétaire) et des coûts complets (comptabilité générale de l'État) par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État. La démarche pragmatique adoptée s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée le 7 mars 2011). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. Le fait que ces données aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2010, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

### SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



### VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2010 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2010 après ventilation interne	LFI 2010 après ventilation externe
Aides directes	1 572 497 348	1 576 147 271	1 579 394 509
Aides indirectes	283 050 625	378 395 088	421 286 581
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	65 788 939	65 788 939	225 034 944
Pilotage et animation du programme	98 994 386	0	0
<b>Total</b>	<b>2 020 331 298</b>	<b>2 020 331 298</b>	<b>2 225 716 034</b>

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION OU « DÉPENSES COMPLÈTES »

### Avertissement

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2010 CP	Ventilation interne	Exécution 2010 après ventilation interne	Écart à la prévision 2010	Écart à l'exécution 2009
	Dépenses directes	(au sein du programme)			
Aides directes	1 710 440 095	+3 698 391	1 714 138 486	+137 991 215	+148 928 498
Aides indirectes	294 270 159	+95 934 995	390 205 154	+11 810 066	+13 733 749
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	58 860 403	0	58 860 403	-6 928 536	-92 395 579
Pilotage et animation du programme	99 633 386	-99 633 386	0	0	0
<b>Total</b>	<b>2 163 204 043</b>	<b>0</b>	<b>2 163 204 043</b>	<b>+142 872 745</b>	<b>+70 266 668</b>

### Modalités de déversement

L'action support du programme « Pilotage et animation du programme » contribue au pilotage de la politique publique menée dans le domaine de la vie étudiante. Elle comprend les dépenses de personnel et les moyens du CNOUS, les dépenses des personnels d'encadrement des 28 CROUS et des 16 CLOUS (Centres locaux des œuvres universitaires) ainsi que les dépenses de pensions civiles liées aux rémunérations des personnels des CROUS et payées par le CNOUS.

Les crédits de l'action « Pilotage et animation du programme » ont été ventilés sur les autres actions du programme sur la base de la répartition des effectifs en ETP (équivalents temps plein) des personnels en charge des fonctions de pilotage et d'évaluation (soit selon les attributions des structures auxquelles ces personnels sont affectés, soit selon leur activité principale).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Du fait des clés de répartition retenues dans l'analyse des coûts, la dépense de l'action de pilotage du programme est répercutée très majoritairement sur l'action « aides indirectes ».

Les écarts constatés sur les actions « aides directes », « aides indirectes » et « santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives » sont directement issus de l'exécution de la loi de finances et ne sont pas imputables aux opérations de déversement. Ces écarts sont explicités dans la partie relative à la justification au premier euro du programme.

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2010 après ventilation interne	Ventilation externe	Exécution 2010 après ventilation externe Dépenses complètes	Écart à la prévision 2010	Écart à l'exécution 2009
		(entre programmes)			
Aides directes	1 714 138 486	+4 111 711	1 718 250 197	+138 855 688	+147 739 650
Aides indirectes	390 205 154	+39 859 906	430 065 060	+8 778 479	+6 630 047
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	58 860 403	+155 432 543	214 292 946	-10 741 998	-19 988 928
Pilotage et animation du programme	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>2 163 204 043</b>	<b>+199 404 160</b>	<b>2 362 608 203</b>	<b>+136 892 169</b>	<b>+134 380 769</b>

**Vie étudiante**

Programme n° 231 | ANALYSE DES COÛTS

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-199 404 160</b>
Formations supérieures et recherche universitaire (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-195 583 777
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-2 712 481
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-1 107 902

**Modalités de déversement**

Le programme « Vie étudiante » bénéficie de trois déversements de dépenses venant de deux programmes :

- les dépenses de l'action « Pilotage et support du programme » et de l'action « Immobilier » du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » ont été reventilées d'une part pour leurs parties des dépenses consacrées au pilotage du système universitaire des établissements de l'enseignement supérieur en fonction de la proportion des personnels de la Direction générale pour l'Enseignement supérieur et l'Insertion professionnelle chargé de la vie étudiante et d'autre part, pour réimputer sur l'action 3 du programme 231 les crédits qui avaient été transférés en PLF 2010 à l'action 15 du programme 150 et qui correspondaient à la masse salariale des personnels affectés à l'action 3 du programme « vie étudiante » (66,2 M€ de titre 2 et 17 M€ de titre 3 pour les universités ayant accédé aux compétences élargies) et , de plus, l'action « Immobilier » est aussi déversée en partie sur l'action 2 « Aides indirectes » du programme 231 au prorata des surfaces bâties consacrées à la vie étudiante ;
- de même, le programme 214 « Soutien de la politique de l'Éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » a aussi contribué à la reconstitution des dépenses complètes du programme avec la prise en compte des rémunérations du personnel de la Direction générale pour l'Enseignement supérieur et l'insertion professionnelle dont les missions sont liées à la vie étudiante.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

L'analyse des coûts s'est améliorée grâce à l'extension du champ de l'enquête réalisée par la Direction générale pour l'Enseignement supérieur auprès des établissements d'enseignement supérieur sur l'usage des surfaces utilisées. La proportion de la surface construite dédiée à la vie étudiante (résidences et restaurants universitaires) a permis de reventiler 108,7 M€. Le volume très important de la dépense sur l'action 14 (1 400 M€) explique que ce seul déversement sur le programme 231 représente plus de la moitié (54,5 %) de l'ensemble des déversements externes (+199,4 M€). La réimputation en analyse des coûts de la masse salariale de l'action 3 pour 83,2 M€ explique aussi l'importance du déversement venant de l'action « pilotage et support du programme » du programme 150 (86,9 M€).

Les déversements externes étaient prévus à hauteur de + 205,4 M€ en loi de finances alors qu'ils n'ont été que de 199,4 M€ en exécution. Cet écart provient essentiellement de la baisse de 9 M€ des crédits venant de l'action « Immobilier » du programme « Formations supérieures et recherche universitaire ». Cet écart est la conséquence directe de la baisse en exécution de l'action « Immobilier » et qui se répercute à hauteur de la proportion de bâtiments de l'enseignement supérieur dédiés à la vie étudiante (un peu plus de 7 %).

L'écart de 134,4 M€ avec l'exécution 2009 provient d'abord de l'action 1 « aides directes » et est consécutif de l'écart de +147,8 M€ constaté entre les exécutions 2009 (1 566,3 M€) et 2010 (1 714,1 M€) avant ventilation. Cet écart important est imputable au paiement de la moitié d'un dixième mois de bourses en septembre 2010 et à une augmentation importante du nombre des boursiers (voir la partie « justification au premier euro » pour plus de détails). Les autres écarts entre exécutions sont respectivement de +6,6 M€ pour l'action « aides indirectes » par rapport à l'exécution 2009 et de - 20 M€ pour l'action « santé des étudiants » par rapport à 2009.

## COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

### Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant à terme une image la plus fidèle possible de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques.

L'intégration au bilan des actifs de l'État, progressive depuis 2006, est aujourd'hui exhaustive rendant possible l'identification des charges par programmes et actions. Cependant, la difficulté d'utilisation et d'interprétation réside dans l'ampleur des données comptables à prendre en compte (charges ayant donné lieu à opérations budgétaires : personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités - rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement : variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...).

L'appropriation progressive de la comptabilité générale conditionne également la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un caractère indicatif, au mieux illustratif.

Intitulé de l'action	Exécution 2010	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution 2010	Écart à l'exécution 2009
	Coûts directs	au sein du programme	entre programmes	Coûts complets	Coûts complets
Aides directes	1 735 066 760	+3 698 391	+4 178 283	1 742 943 434	+14 525 831
Aides indirectes	264 757 095	+95 934 995	+27 834 376	388 526 466	+11 866 389
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	58 207 917	0	+133 962 640	192 170 557	-12 501 381
Pilotage et animation du programme	99 633 386	-99 633 386	0	0	0
<b>Total</b>	<b>2 157 665 158</b>	<b>0</b>	<b>+165 975 299</b>	<b>2 323 640 457</b>	<b>+13 890 839</b>

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-165 975 299</b>
Formations supérieures et recherche universitaire (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-162 074 665
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-2 792 732
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-1 107 902

## ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

Le coût direct des actions du programme est constitué sur ce programme majoritairement des charges directes de classe 6 ayant donné lieu à décaissement au cours de l'exercice. Le programme a aussi enregistré des reprises pour charges mais pas de reprise pour litiges. Les reprises de charges sont obtenues par le biais de l'application Orchidée.

L'action "aides directes" est constituée principalement par les dépenses de bourses. Celles-ci étant attribuées aux étudiants au titre d'une année universitaire qui est à cheval sur deux exercices comptables, elles donnent lieu en clôture d'exercice à la constitution d'une provision pour charges qui est reprise au cours de l'exercice suivant. Le coût de l'action devrait donc enregistrer pour un exercice donné la différence entre la dotation constituée en clôture d'exercice et les reprises au titre de l'exercice antérieur.

L'évolution du coût complet de l'action "Aides directes" par rapport à 2009 est sous-estimée, par suite d'une sous-estimation des dotations aux provisions en fin d'exercice 2010. Le processus comptable sera amélioré à l'occasion du passage à Chorus, sachant qu'une situation inverse s'est produite en 2009 (sous-estimation des reprises qui a dû être corrigée postérieurement à la confection du RAP 2009).

Les évolutions constatées sur les autres actions, proches de celles des dépenses budgétaires complètes, sont plus illustratives.

Pour l'exercice 2010, en l'état des règles et procédures retenues actuellement,

- les **dépenses exécutées** du programme s'élèvent à 2 163,2 M€, soit +7 % par rapport à la LFI,
- les **dépenses exécutées après ventilation** s'élèvent à 2 362,7 M€, soit + 2,4 % par rapport aux prévisions,
- le **coût direct** du programme s'affiche à un montant de 2 157,7 M€,
- le **coût complet** du programme, c'est-à-dire après ventilation, s'affiche à un montant de 2 323,6 M€.







## PROGRAMME 172

**RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES PLURIDISCIPLINAIRES**

MINISTRE CONCERNÉ : VALÉRIE PÉCRESSE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	260
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	262
Rappel de la présentation du programme	272
Objectifs et indicateurs de performance	275
Justification au premier euro	287
Opérateurs	313
Analyse des coûts du programme et des actions	363

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Ronan STEPHAN

Directeur général pour la recherche et l'innovation

Responsable du programme n° 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Le programme 172, de loin le plus important des programmes « Recherche » de la MIRE, concentre en son sein de nombreux leviers de la politique nationale de recherche et d'innovation : pilotage des grands organismes de recherche pluridisciplinaires que sont le CNRS et le CEA civil et, par l'intermédiaire de ces organismes, pilotage de la politique des très grandes infrastructures de recherche (TGIR), développement du financement sur projets de l'ANR, soutien de l'État au développement de la recherche privée à travers le crédit d'impôt recherche, dépense fiscale rattachée à ce programme.

Même s'il s'agit avant tout d'un programme dont les actions sont mises en œuvre par les opérateurs (plus de 95 % des crédits), les dispositifs sont néanmoins gérés directement par le ministère et rassemblés dans l'action 1, notamment dans le domaine de la recherche partenariale et du transfert de technologie.

Toutes ces caractéristiques confèrent au programme 172 un rôle stratégique déterminant pour la recherche française.

Au-delà des éléments propres à chaque organisme de recherche, qui rendent compte de tout le spectre scientifique de la recherche française et qui seront présentés dans la partie « opérateurs » de ce RAP, l'action du ministère appliquée au P172 s'articule autour de plusieurs vecteurs.

- Dans le prolongement des décisions du conseil de modernisation des politiques publiques du 11 juin 2008, l'année 2010 a vu la mise en œuvre de la stratégie de recherche et d'innovation adoptée en 2009. Celle-ci définit un cadre de référence des priorités de recherche pour les trois prochaines années. Ce document a vocation à orienter les financements accordés par l'État, la programmation de l'Agence nationale de la recherche et l'action des organismes de recherche et des universités. Il apporte aussi une contribution essentielle pour éclairer les réflexions sur l'utilisation des crédits prévus au titre des investissements d'avenir par la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010. La programmation des actions nécessaires à sa mise en œuvre sera assurée de manière coordonnée par les alliances inter-organismes dans des champs thématiques correspondant pour l'essentiel aux axes prioritaires de la stratégie nationale de recherche et d'innovation (sciences de la vie et de la santé, sciences et technologies de l'information et de la communication, sciences de l'environnement, énergie, sciences de l'homme et sciences sociales).

- Des organismes de recherche mieux coordonnés dans le cadre des alliances et qui disposent d'une gouvernance améliorée et mieux adaptée au paysage résultant de la loi d'orientation et de programme pour la recherche de 2006 et de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités.

S'agissant des organismes de recherche, et notamment de ceux relevant du programme 172, la mise en œuvre des réformes entreprises en 2009 s'est poursuivie en 2010, permettant d'adapter leur mission et leur fonctionnement aux évolutions du paysage de la recherche française (recentrage sur la fonction de pilotage scientifique des unités mixtes de recherche en partenariat avec les universités, facilitation d'une programmation scientifique commune résultant de la création des alliances et des instituts thématiques multi-organismes).

- Une synergie entretenue entre organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur (signature d'accords-cadres entre la Conférence des présidents d'université et le CNRS et l'INSERM explicitant les stratégies partagées).

- Un pilotage des opérateurs de recherche s'appuyant sur une politique contractuelle dynamique et renforcée en 2010. Au-delà du suivi régulier des organismes, notamment dans le cadre de leurs conseils d'administration, et du cadrage annuel de leurs activités via leurs budgets, le pilotage ministériel s'appuie sur un instrument de moyen terme, le contrat d'objectifs. En 2010, les travaux préparatoires en vue de la signature, dans le courant de l'année 2011, d'un certain nombre de contrats d'objectifs ont été effectués. Cette démarche de contractualisation concerne l'INCA, l'INSERM, le CEA, l'INRIA et l'INED. L'ensemble des opérateurs de recherche est soumis à l'évaluation de l'AERES dans le cadre d'un triptyque : évaluation, préparation d'un document d'orientation stratégique, signature d'un contrat.

En 2010, pour les opérateurs du programme 172, outre les unités mixtes de recherche correspondant à la vague A, certaines unités de recherche des organismes ne correspondant pas au modèle des UMR ont été évaluées. Tel est le

cas, par exemple d'unités de recherche de l'INED ou de centres de recherche de l'INRIA. Par ailleurs, l'AERES poursuit ses campagnes d'évaluation. Ainsi, l'évaluation du CNRS et de l'ANR sont programmées en 2011.

- Les très grandes infrastructures de recherche sont, dans beaucoup de secteurs, les instruments indispensables d'une recherche d'excellence. La feuille de route de ces infrastructures est en cours d'actualisation et une nouvelle application TGIR a été développée en 2010 afin d'améliorer leur programmation. Enfin, le développement et l'augmentation des moyens accordés à ces infrastructures ont été la priorité du plan de relance 2009/2010 dans le secteur de la recherche.

- La montée en puissance de l'ANR s'est poursuivie en 2010 avec la première étape de la mise en œuvre des investissements d'avenir.

- L'aide à la recherche privée et le soutien à la recherche partenariale restent les piliers de la politique de recherche et d'innovation. Cette politique s'appuie sur les dispositifs mis en œuvre par le ministère (aide à la création d'entreprises innovantes et incitations à la mutualisation de la valorisation). Elle se fonde surtout sur un crédit d'impôt recherche profondément rénové, transformé et simplifié, et comportant des incitations renforcées aux contrats avec la recherche publique et à l'embauche de docteurs par les entreprises.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>■ OBJECTIF 1</b>	<b>Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international</b>
INDICATEUR 1.1	Production scientifique des opérateurs du programme
INDICATEUR 1.2	Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme
INDICATEUR 1.3	Efficience de la production scientifique : indice de coût d'une publication à bonne visibilité internationale
<b>■ OBJECTIF 2</b>	<b>Accroître le dynamisme des équipes de recherche</b>
INDICATEUR 2.1	Rapport entre le financement sur projets et le financement récurrent
INDICATEUR 2.2	Part des publications des opérateurs du programme dans les domaines de pointe de la recherche
<b>■ OBJECTIF 3</b>	<b>Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par la valorisation des résultats de la recherche et le soutien à l'innovation dans les entreprises</b>
INDICATEUR 3.1	Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle
INDICATEUR 3.2	Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs
INDICATEUR 3.3	Taux de succès des moyens accordés aux dispositifs d'incubation et de création d'entreprises
INDICATEUR 3.4	Dépenses de R&D privée supplémentaires par euro de crédit d'impôt recherche
<b>■ OBJECTIF 4</b>	<b>Participer activement à la construction de l'Europe de la recherche</b>
INDICATEUR 4.1	Taux de présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union Européenne
INDICATEUR 4.2	Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 27) dans les articles des opérateurs du programme
INDICATEUR 4.3	Part du PCRD attribuée à des équipes françaises
<b>■ OBJECTIF 5</b>	<b>Accroître la mobilité des chercheurs vers l'enseignement supérieur et l'entreprise</b>
INDICATEUR 5.1	Nombre de chercheurs du secteur public ayant rejoint une entreprise dans l'année
<b>■ OBJECTIF 6</b>	<b>Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française</b>
INDICATEUR 6.1	Taux de chercheurs étrangers dans les recrutements

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2010 Consommation 2010						
01	<b>Pilotage et animation</b>	77 682 144 4 644 632	-3 421 780	172 670 163 194 980 206	<b>250 352 307</b> <b>196 203 058</b>	250 352 307
02	<b>Agence nationale de la recherche</b>	839 852 491 147 474 905		1 000 680 238 069	<b>839 853 491</b> <b>827 712 974</b>	839 853 491
05	<b>Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé</b>	1 060 469 301 1 060 045 151		102 055 848 97 749 333	<b>1 162 525 149</b> <b>1 157 794 484</b>	1 162 525 149
06	<b>Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies</b>	503 968 593 503 968 593		581 000 581 000	<b>504 549 593</b> <b>504 549 593</b>	504 549 593
07	<b>Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur</b>	555 967 312 555 967 312		61 900 000 61 900 000	<b>617 867 312</b> <b>617 867 312</b>	617 867 312
08	<b>Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies</b>	216 140 359 216 140 359		114 428 424 143 386 967	<b>330 568 783</b> <b>359 527 326</b>	330 568 783
09	<b>Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement</b>	271 814 415 273 383 564		32 088 378 22 524 000	<b>303 902 793</b> <b>295 907 564</b>	303 902 793
10	<b>Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société</b>	314 793 090 314 793 090		1 294 621 1 229 890	<b>316 087 711</b> <b>316 022 980</b>	316 087 711
11	<b>Recherches interdisciplinaires et transversales</b>	60 268 653 60 268 653			<b>60 268 653</b> <b>60 268 653</b>	60 268 653
12	<b>Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies</b>	74 431 333 74 431 333			<b>74 431 333</b> <b>74 431 333</b>	74 431 333
13	<b>Grandes infrastructures de recherche</b>	226 515 000 221 973 096		14 210 000 14 210 000	<b>240 725 000</b> <b>236 183 096</b>	240 725 000
14	<b>Moyens généraux et d'appui à la recherche</b>	497 416 329 477 802 371			<b>497 416 329</b> <b>477 802 371</b>	497 416 329
<b>Total des AE prévues en LFI</b>		<b>4 699 319 020</b>		<b>499 229 434</b>	<b>5 198 548 454</b>	5 198 548 454
Ouvertures par voie de FDC et ADP			+114 974		<b>+114 974</b>	
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)			-26 073 880		<b>-26 073 880</b>	
<b>Total des AE ouvertes</b>			<b>5 172 589 548</b>		<b>5 172 589 548</b>	
<b>Total des AE consommées</b>		<b>3 910 893 059</b>	<b>-3 421 780</b>	<b>1 216 799 465</b>	<b>5 124 270 744</b>	

## 2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2010 Consommation 2010</i>						
01	<b>Pilotage et animation</b>	48 682 144 29 542 199	15 131	172 670 163 213 382 867	<b>221 352 307</b> <b>242 940 197</b>	221 352 307
02	<b>Agence nationale de la recherche</b>	839 852 492 147 474 905		1 000 639 712 974	<b>839 853 492</b> <b>787 187 879</b>	839 853 492
05	<b>Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé</b>	1 060 469 301 1 060 045 151		102 055 848 97 749 333	<b>1 162 525 149</b> <b>1 157 794 484</b>	1 162 525 149
06	<b>Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies</b>	503 968 593 503 968 593		581 000 581 000	<b>504 549 593</b> <b>504 549 593</b>	504 549 593
07	<b>Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur</b>	555 967 312 555 967 312		61 900 000 61 900 000	<b>617 867 312</b> <b>617 867 312</b>	617 867 312
08	<b>Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies</b>	216 140 359 216 140 359		114 428 424 143 386 967	<b>330 568 783</b> <b>359 527 326</b>	330 568 783
09	<b>Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement</b>	271 814 415 273 383 564		32 088 378 22 524 000	<b>303 902 793</b> <b>295 907 564</b>	303 902 793
10	<b>Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société</b>	314 793 090 314 793 090		1 294 621 1 229 890	<b>316 087 711</b> <b>316 022 980</b>	316 087 711
11	<b>Recherches interdisciplinaires et transversales</b>	60 268 653 60 268 653			<b>60 268 653</b> <b>60 268 653</b>	60 268 653
12	<b>Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies</b>	74 431 333 74 431 333			<b>74 431 333</b> <b>74 431 333</b>	74 431 333
13	<b>Grandes infrastructures de recherche</b>	226 515 000 221 973 096		14 210 000 14 210 000	<b>240 725 000</b> <b>236 183 096</b>	240 725 000
14	<b>Moyens généraux et d'appui à la recherche</b>	497 416 329 477 802 371			<b>497 416 329</b> <b>477 802 371</b>	497 416 329
<i>Total des CP prévus en LFI</i>		<b>4 670 319 021</b>		<b>499 229 434</b>	<b>5 169 548 455</b>	5 169 548 455
Ouvertures par voie de FDC et ADP			+114 974		<b>+114 974</b>	
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)			-37 447 765		<b>-37 447 765</b>	
Total des CP ouverts			<b>5 132 215 664</b>		<b>5 132 215 664</b>	
<b>Total des CP consommés</b>		<b>3 935 790 626</b>	<b>15 131</b>	<b>1 194 677 031</b>	<b>5 130 482 788</b>	

## Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 CRÉDITS DU PROGRAMME

## 2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2009 Consommation 2009</i>						
01	<b>Pilotage et animation</b>	72 225 746 43 712 879	75 552	171 511 195 229 647 386	<b>243 736 941</b>	<b>243 886 941</b> 273 435 817
02	<b>Agence nationale de la recherche</b>	868 068 944 -142 125 000		5 500 956 645 051	<b>868 074 444</b>	<b>868 074 444</b> 814 520 051
05	<b>Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé</b>	1 034 543 274 1 032 473 451		91 839 254 94 699 822	<b>1 126 382 528</b>	<b>1 126 382 528</b> 1 127 173 273
06	<b>Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies</b>	482 512 369 482 512 369		526 000 581 000	<b>483 038 369</b>	<b>483 038 369</b> 483 093 369
07	<b>Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur</b>	543 053 191 543 053 191		46 900 000 44 555 000	<b>589 953 191</b>	<b>589 953 191</b> 587 608 191
08	<b>Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies</b>	211 116 925 211 116 925		110 276 630 120 662 259	<b>321 393 555</b>	<b>321 393 555</b> 331 779 184
09	<b>Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement</b>	264 953 682 264 953 682		28 660 000 27 688 374	<b>293 613 682</b>	<b>293 613 682</b> 292 642 056
10	<b>Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société</b>	306 529 983 306 529 983		1 354 621 1 294 621	<b>307 884 604</b>	<b>307 884 604</b> 307 824 604
11	<b>Recherches interdisciplinaires et transversales</b>	58 865 815 58 865 815			<b>58 865 815</b>	<b>58 865 815</b> 58 865 815
12	<b>Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies</b>	68 763 744 68 763 743			<b>68 763 744</b>	<b>68 763 744</b> 68 763 743
13	<b>Grandes infrastructures de recherche</b>	206 520 000 206 130 252		11 500 000 11 500 000	<b>218 020 000</b>	<b>218 020 000</b> 217 630 252
14	<b>Moyens généraux et d'appui à la recherche</b>	502 454 889 486 485 296			<b>502 454 889</b>	<b>502 454 889</b> 486 485 296
<i>Total des AE prévues en LFI</i>		<b>4 619 608 562</b>		<b>462 573 200</b>	<b>5 082 181 762</b>	<b>5 082 331 762</b>
<b>Total des AE consommées</b>		<b>3 562 472 586</b>	<b>75 552</b>	<b>1 487 273 513</b>		<b>5 049 821 651</b>



## 2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2009 Consommation 2009</i>						
01	<b>Pilotage et animation</b>	40 225 746 41 250 660	77 716	171 511 195 173 930 534	<b>211 736 941</b>	<b>211 886 941</b> 215 258 910
02	<b>Agence nationale de la recherche</b>	868 068 944 7 875 000		5 500 809 170 146	<b>868 074 444</b>	<b>868 074 444</b> 817 045 146
05	<b>Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé</b>	1 034 543 274 1 032 473 451		91 839 254 94 699 822	<b>1 126 382 528</b>	<b>1 126 382 528</b> 1 127 173 273
06	<b>Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies</b>	482 512 369 482 512 369		526 000 581 000	<b>483 038 369</b>	<b>483 038 369</b> 483 093 369
07	<b>Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur</b>	543 053 191 543 053 191		46 900 000 44 555 000	<b>589 953 191</b>	<b>589 953 191</b> 587 608 191
08	<b>Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies</b>	211 116 925 211 116 925		110 276 630 120 662 259	<b>321 393 555</b>	<b>321 393 555</b> 331 779 184
09	<b>Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement</b>	264 953 682 264 953 682		28 660 000 27 688 374	<b>293 613 682</b>	<b>293 613 682</b> 292 642 056
10	<b>Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société</b>	306 529 983 306 529 983		1 354 621 1 294 621	<b>307 884 604</b>	<b>307 884 604</b> 307 824 604
11	<b>Recherches interdisciplinaires et transversales</b>	58 865 815 58 865 815			<b>58 865 815</b>	<b>58 865 815</b> 58 865 815
12	<b>Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies</b>	68 763 744 68 763 743			<b>68 763 744</b>	<b>68 763 744</b> 68 763 743
13	<b>Grandes infrastructures de recherche</b>	206 520 000 206 130 252		11 500 000 11 500 000	<b>218 020 000</b>	<b>218 020 000</b> 217 630 252
14	<b>Moyens généraux et d'appui à la recherche</b>	502 454 889 486 485 296			<b>502 454 889</b>	<b>502 454 889</b> 486 485 296
<i>Total des CP prévus en LFI</i>		<b>4 587 608 562</b>		<b>462 573 200</b>	<b>5 050 181 762</b>	<b>5 050 331 762</b>
<b>Total des CP consommés</b>		<b>3 710 010 367</b>	<b>77 716</b>	<b>1 284 081 756</b>		<b>4 994 169 839</b>

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

**Avertissement**

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2011 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), ainsi que le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que, dans une moindre mesure, les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Pilotage et animation	207 099 587
02	Agence nationale de la recherche	639 712 974
05	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 085 956 264
06	Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	504 549 593
07	Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	617 867 312
08	Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	359 527 326
09	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	295 907 564
10	Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	314 728 359
11	Recherches interdisciplinaires et transversales	60 268 653
12	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	74 431 333
13	Grandes infrastructures de recherche	236 183 096
14	Moyens généraux et d'appui à la recherche	477 802 371
<b>Total</b>		<b>4 874 034 432</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2009 (*)	Ouvertes en LFI pour 2010	Consommées en 2010 (*)	Consommés en 2009 (*)	Ouverts en LFI pour 2010	Consommés en 2010 (*)
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>	3 562 472 586	4 699 319 020	3 910 893 059	3 710 010 367	4 670 319 021	3 935 790 626
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	23 783 045	14 621 174	-695 760	21 320 826	14 621 174	24 309 307
Subventions pour charges de service public	3 538 689 541	4 684 697 846	3 911 588 819	3 688 689 541	4 655 697 847	3 911 481 319
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>	75 552		-3 421 780	77 716		15 131
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	75 552		-3 514 948	77 716		12 802
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État			93 168			2 329
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>	1 487 273 513	499 229 434	1 216 799 465	1 284 081 756	499 229 434	1 194 677 031
Transferts aux ménages	6 000			0		
Transferts aux entreprises	63 745 879	53 170 258	16 897 209	14 206 373	53 170 258	44 389 006
Transferts aux collectivités territoriales	3 940 894		1 492 657	4 297 133		1 766 180
Transferts aux autres collectivités	1 419 450 740	446 059 176	1 198 500 599	1 265 578 250	446 059 176	1 148 521 845
Appels en garantie	130 000		-91 000	0		0
<b>Total hors FDC et ADP</b>		<b>5 198 548 454</b>			<b>5 169 548 455</b>	
Ouvertures et annulations (*)		-25 958 906			-37 332 791	
<b>Total (*)</b>	<b>5 049 821 651</b>	<b>5 172 589 548</b>	<b>5 124 270 744</b>	<b>4 994 169 839</b>	<b>5 132 215 664</b>	<b>5 130 482 788</b>

(\*) y.c. FDC et ADP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2009	Prévues en LFI pour 2010	Ouvertes en 2010	Ouverts en 2009	Prévus en LFI pour 2010	Ouverts en 2010
Dépenses de personnel	0		0	0		0
Autres natures de dépenses	53 668		114 974	53 668		114 974
<b>Total</b>	<b>53 668</b>		<b>114 974</b>	<b>53 668</b>		<b>114 974</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## DÉCRET DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/05/2010				10 000 000				
24/08/2010						30 000		30 000
13/10/2010				4 000 000				
06/12/2010		8 279		8 279				
<b>Total</b>		<b>8 279</b>		<b>14 008 279</b>		<b>30 000</b>		<b>30 000</b>

## DÉCRET D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/09/2010						7 524 952		102 524 952
30/11/2010		23 147 869						56 852 131
<b>Total</b>		<b>23 147 869</b>				<b>7 524 952</b>		<b>159 377 083</b>

## DÉCRET D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/12/2010						14 299		14 299

## ARRÊTÉ DE REPORT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/03/2010		1 740 556		151 366 671	0	0	0	0

### OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUIT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/03/2010	0	60 829	0	60 829				
21/06/2010	0	35 159	0	35 159				
27/12/2010	0	33 285	0	33 285				
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>129 273</b>	<b>0</b>	<b>129 273</b>				

### LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/03/2010						40 000 000		40 000 000
07/05/2010						3 415 632		3 415 632
30/12/2010								
<b>Total</b>						<b>43 415 632</b>		<b>43 415 632</b>

### TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>0</b>	<b>25 025 977</b>	<b>0</b>	<b>165 504 223</b>	<b>0</b>	<b>50 984 883</b>	<b>0</b>	<b>202 837 014</b>

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES<sup>7</sup>

## Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2010 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2010. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2010.

## DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

		(En millions d'euros)		
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif pour 2009	Chiffrage initial pour 2010	Chiffrage actualisé pour 2010
200302	<p><b>Crédit d'impôt en faveur de la recherche</b> Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés</p> <p><i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i> <i>Bénéficiaires 2008 : 5 600 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1982 - Dernière modification : 2008 - CGI : 244 quater B, 199 ter B, 220 B, 223 O-1-b</i></p>	6 200	4 000	4 500
300208	<p><b>Exonération des établissements publics de recherche, des établissements publics d'enseignement supérieur, des personnes morales créées pour la gestion d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur et des fondations d'utilité publique du secteur de la recherche pour leurs revenus tirés d'activités relevant d'une mission de service public</b> Impôt sur les sociétés</p> <p><i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche (universités)</i> <i>Bénéficiaires 2008 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2006 - Dernière modification : 2006 - CGI : 207-1-9°, 10° et 11°</i></p>	5	5	5
<b>Coût total des dépenses fiscales<sup>8</sup></b>		<b>6 205</b>	<b>4 005</b>	<b>4 505</b>

<sup>7</sup> Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable

<sup>8</sup> Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2010 ou 2009) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

## ■ DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS LOCAUX, PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (1)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux, prises en charge par l'État, contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif pour 2009	Chiffrage initial pour 2010	Chiffrage actualisé pour 2010
080204	<p><b>Dégrèvement afférent aux immobilisations affectées à la recherche</b></p> <p>Taxe professionnelle</p> <p><i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i></p> <p><i>Bénéficiaires 2008 : 1 853 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2002 - Dernière modification : 2002 - CGI : 1647 C quater</i></p>	51	81	-
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>51</b>	<b>81</b>	<b>0</b>

## ■ DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(En millions d'euros)

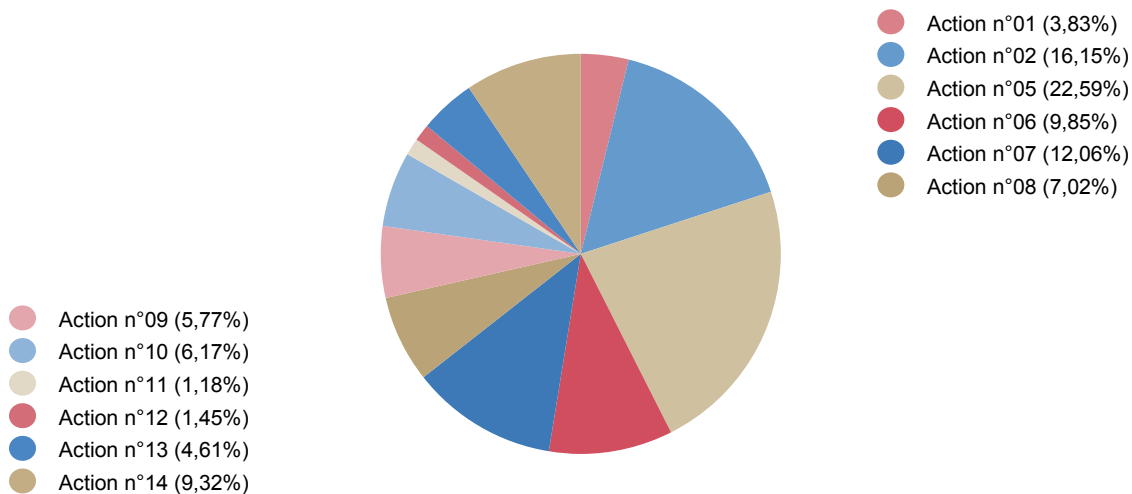
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif pour 2009	Chiffrage initial pour 2010	Chiffrage actualisé pour 2010
200308	<p><b>Exonération totale ou partielle des bénéfices réalisés par les entreprises participant à un projet de recherche et de développement et implantées dans une zone de recherche et de développement</b></p> <p>Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés</p> <p><i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i></p> <p><i>Bénéficiaires 2008 : 100 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2004 - CGI : 44 undecies</i></p>	2	1	2
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		Coûts directs	Coûts complets
			Dépenses directes	Dépenses complètes		
01	Pilotage et animation	196 203 058	242 940 197	0	207 099 587	0
02	Agence nationale de la recherche	827 712 974	787 187 879	0	639 712 974	1
05	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 157 794 484	1 157 794 484	1 478 017 054	1 085 956 264	1 382 276 453
06	Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	504 549 593	504 549 593	744 187 128	504 549 593	733 794 980
07	Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	617 867 312	617 867 312	801 818 101	617 867 312	789 091 959
08	Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	359 527 326	359 527 326	482 361 822	359 527 326	475 553 135
09	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	295 907 564	295 907 564	397 604 077	295 907 564	391 344 626
10	Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	316 022 980	316 022 980	400 618 844	314 728 359	392 813 802
11	Recherches interdisciplinaires et transversales	60 268 653	60 268 653	72 687 488	60 268 653	71 446 142
12	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	74 431 333	74 431 333	104 617 883	74 431 333	102 957 093
13	Grandes infrastructures de recherche	236 183 096	236 183 096	0	236 183 096	0
14	Moyens généraux et d'appui à la recherche	477 802 371	477 802 371	0	477 802 371	0
<b>Total</b>		<b>5 124 270 744</b>	<b>5 130 482 788</b>	<b>4 481 912 397</b>	<b>4 874 034 432</b>	<b>4 339 278 191</b>

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2010





## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La **première finalité** du programme est d'œuvrer au pilotage du système français de recherche et d'innovation ; il est à ce titre le support du financement d'un certain nombre de dispositifs ministériels.

Le pilotage du système français de recherche et d'innovation est aujourd'hui confronté aux défis que constituent :

- le contexte international concurrentiel de l'activité scientifique ;
- la construction d'un espace européen de la recherche ;
- la valorisation économique des produits et des résultats de la recherche ;
- la préparation des nouveaux viviers de compétences scientifiques ;
- le renforcement des liens entre la science et la société.

Le ministère chargé de la recherche est le chef de file de la politique publique de recherche qui est mise en œuvre par l'intermédiaire de l'ensemble des programmes de la mission interministérielle. Ce ministère a pour mission, en liaison avec l'ensemble des acteurs du champ :

- de proposer, sur la base d'exercices prospectifs, une vision stratégique du système français de recherche et d'innovation incluant recherche publique et recherche privée ;
- d'orienter l'évolution de ce système par le cadrage réglementaire de l'activité, le pilotage des opérateurs et la mobilisation de moyens financiers à divers niveaux ;
- de développer le système d'information de la mission interministérielle.

Le programme est mis en œuvre sur ce volet par les directions d'administration centrale compétentes et par les acteurs institutionnels associés.

La **seconde finalité** du programme est le développement de recherches scientifiques et technologiques de niveau mondial qui couvrent l'ensemble des champs du savoir en vue de produire des connaissances pouvant déboucher sur de nouvelles applications technologiques. Les évolutions rapides des disciplines, une compétition internationale élargie avec notamment la montée en puissance de pays émergents comme la Chine et l'Inde et la circulation croissante des chercheurs exigent une adaptation vigoureuse du système français de recherche et d'innovation pour répondre à ces défis.

Sur ce volet, le programme est mis en œuvre par des établissements publics de recherche (CNRS, CEA civil, INSERM, INRIA, INED), des fondations (Instituts Pasteur Lille, Paris et Institut Curie) et des groupements d'intérêt public (Institut Paul Émile Victor – IPEV, Génopole, Agence nationale de la recherche sur le SIDA – ANRS) dont les ressources proviennent principalement d'une subvention pour charges de service public qui leur est allouée par l'État. Le programme finance également les moyens destinés aux très grandes infrastructures de recherche (TGIR) et les contributions de la France aux organisations de recherche internationales comme le Centre européen de recherche nucléaire (CERN). Outre l'excellence scientifique, l'ensemble des acteurs institutionnels du programme poursuit le but commun de faire évoluer la lisibilité et l'attractivité du dispositif de recherche français, dans un cadre européen d'abord, mais plus généralement au niveau mondial, en favorisant les partenariats avec la recherche universitaire et les autres établissements de recherche plus finalisés.

Le pilotage des opérateurs sur les objectifs stratégiques du programme est assuré dans le cadre des contrats quadriennaux voire quinquennaux conclus entre l'État et les établissements du programme.

## RÉCAPITULATION DES ACTIONS

---

- ACTION n° 01 : Pilotage et animation
- ACTION n° 02 : Agence nationale de la recherche
- ACTION n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé
- ACTION n° 06 : Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies
- ACTION n° 07 : Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur
- ACTION n° 08 : Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies
- ACTION n° 09 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement
- ACTION n° 10 : Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société
- ACTION n° 11 : Recherches interdisciplinaires et transversales
- ACTION n° 12 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies
- ACTION n° 13 : Grandes infrastructures de recherche
- ACTION n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF n° 1 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

#### INDICATEUR 1.1 : Production scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2010 Cible PAP 2010
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique européenne (UE 27)	%	6,78	6,85	7,5	6,65	6,86 (valeur provisoire)	7,5
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique mondiale	%	2,21	2,20	2,7	2,20	2,19 (valeur provisoire)	2,7

#### Commentaires techniques

**Mode de calcul :** la part de publications des opérateurs du programme se calcule en divisant le « nombre de publications de référence internationale des opérateurs du programme » par le « nombre de publications de référence internationale du monde » (part mondiale) ou « de l'UE 27 » (part européenne). Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires de chaque publication. Depuis le PAP 2011, afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, on adopte l'usage habituel en bibliométrie de calculer l'indicateur en moyenne triennale glissante : la valeur indiquée en année n est alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2. Les valeurs de réalisation 2008 et 2009, la prévision mi-2010 en tiennent compte, les nouvelles valeurs fixées au PAP 2011 pour la cible 2013 également ( $\geq 2,30$  ;  $\geq 6,60$ ).

NB : compte tenu du temps nécessaire pour le recueil des données, l'identification des adresses (cf. infra) et le calcul de valeurs fiables, la dernière valeur définitive disponible au moment de la préparation du RAP de l'année n est celle de n-1.

**Sources des données :** Thomson Reuters, indicateurs OST

**Observations méthodologiques :** cet indicateur permet de mesurer la place prise par la production de publications par les opérateurs du programme dans la production européenne ou mondiale. Pour pallier les problèmes du mauvais adressage des articles dans la base, chacun des établissements du programme identifie chacune de ses publications dans la base de données maintenue par l'OST. Une fois ce repérage terminé, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour déterminer l'ensemble des publications du « méta-établissement » constitué par l'ensemble des opérateurs du programme. Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France métropolitaine sont pris en compte. L'ensemble du travail de collecte, de mise en base et de repérage conduit à renseigner ces indicateurs en utilisant les publications de l'année (n-1).

**NB :** les variations de l'indicateur sont lentes. C'est son évolution au cours du temps, notamment en comparaison avec celles d'acteurs comparables, qui constitue le signal le plus important.

**Limites et biais connus :** la base est une sélection des publications des acteurs, et non le reflet de la totalité de leur production scientifique. En ce sens, les indicateurs bibliométriques sont des mesures indirectes de l'activité scientifique, utiles notamment pour comparer entre eux des acteurs comparables et pour observer l'évolution de leurs performances au cours du temps.

La base de données bibliographiques utilisée recense les publications parues dans une sélection de journaux scientifiques d'audience internationale. Mais le calcul est limité pour l'instant aux sciences de la matière et de la vie, incluant les mathématiques. La mesure de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) nécessite un travail structurel. En effet, l'absence à ce jour d'univers de référence international comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La Fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la France, a lancé un plan d'action pour la création d'une base de données européenne des SHS, sur lequel l'OST s'appuiera pour proposer des indicateurs complémentaires.

## INDICATEUR 1.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2010 Cible PAP 2010
Reconnaissance scientifique : indice de citation à deux ans des publications des opérateurs du programme	Indice	1,16	1,19	1,14	1,26	1,20	1,15

**Commentaires techniques**

**Mode de calcul :** l'impact immédiat des opérateurs du programme se calcule en divisant la « part mondiale de citations à deux ans des publications de référence internationale des opérateurs du programme » par « la part mondiale de publications de référence internationale des opérateurs du programme ». Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires de chaque publication. Depuis le PAP 2011, afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux dans chaque discipline, on adopte l'usage habituel en bibliométrie de calculer l'indicateur en moyenne triennale glissante : la valeur indiquée en année n est alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2. Les valeurs de réalisation 2008 et 2009, la prévision mi-2010 en tiennent compte la nouvelle valeur fixée au PAP 2011 pour la cible 2013 également ( $\geq 1,35$ ).

**Sources des données :** Thomson Reuters, indicateurs OST

**Observations méthodologiques :** cet indicateur permet de mesurer l'influence internationale des publications des opérateurs du programme. Les citations qui sont faites aux publications de ces opérateurs par d'autres publications sont en effet considérées comme une indication fiable de l'intérêt qu'ont eu les publications des opérateurs sur les travaux de leurs collègues chercheurs. Il s'agit donc d'une mesure précieuse, qui permet de qualifier la production scientifique d'un acteur en mesurant l'« utilité scientifique », au niveau international, des connaissances produites. L'indice d'impact est largement reconnu comme un indicateur essentiel pour évaluer la performance de la recherche. En effet la mesure d'une part de la production (cf. l'indicateur précédent) doit être complétée par un indicateur d'impact de la qualité de cette production, sauf à induire une dérive productiviste de la part des chercheurs.

**NB :** Les variations de l'indicateur sont lentes. C'est son évolution au cours du temps, notamment en comparaison avec celles d'acteurs comparables, qui constitue le signal le plus important.

**Limites et biais connus :** toutes les citations n'ont pas la même valeur. Deux ans est un laps de temps très court pour mesurer l'utilité scientifique d'une publication. Seule une partie des citations est décomptée et l'indice d'impact est, en ce sens, une mesure indirecte de l'utilité scientifique des publications, utile notamment pour comparer entre eux des acteurs comparables et observer l'évolution de leurs performances au cours du temps. Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France métropolitaine sont pris en compte.

La base de données bibliographiques utilisée recense les publications parues dans une sélection de journaux scientifiques d'audience internationale. Le calcul est limité pour l'instant aux sciences de la matière et de la vie, incluant les mathématiques. Pour pallier les problèmes du mauvais adressage des articles dans la base, chacun des établissements du programme identifie chacune de ses publications dans une base de données maintenue par l'OST. Une fois ce repérage terminé, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour déterminer l'ensemble des publications du méta-établissement constitué par l'ensemble des opérateurs du programme. L'ensemble du travail de collecte, de mise en base et de repérage conduit à renseigner ces indicateurs en utilisant les publications de l'année (n-1). En outre, le fait de mesurer les citations sur deux ans implique de ne donner qu'une valeur estimée de la visibilité. Cette valeur est consolidée l'année suivante. La mesure de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) nécessite un travail structurel. En effet, l'absence à ce jour d'univers de référence international comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la France, a lancé un plan d'action pour la création d'une base de données européenne des SHS, sur lequel l'OST s'appuiera pour proposer des indicateurs complémentaires.

## INDICATEUR 1.3 : Efficience de la production scientifique : indice de coût d'une publication à bonne visibilité internationale

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
Coût moyen d'une publication à bonne visibilité internationale	€	333 200	281 297	331 000	282 648	273 927	330 000

**Commentaires techniques**

Par construction (citations recueillies à 2 ans), la valeur de l'indicateur n'est disponible pour l'année n qu'au RAP de l'année n+2. Afin de permettre un premier renseignement de l'indicateur le nombre de citations a été rapporté aux données budgétaires n+1 (citations 2008 rapportées aux données budgétaires 2009, citations 2009 aux données budgétaires 2010, citations 2010 aux données budgétaires 2011).

Ces premières valeurs permettent d'apprécier une tendance.

**Mode de calcul :** pour le calcul de la valeur annuelle, on divise la somme des crédits de SCSP et des crédits ANR reçus par les opérateurs du programme pour l'année considérée par le nombre de publications de ces opérateurs parmi les 30 % de publications les plus citées à deux ans au niveau mondial. Les variations annuelles non significatives du numérateur et du dénominateur, ainsi que le délai entre l'exécution d'un travail de recherche et la publication qui le décrit (c'est à dire les variations du délai liant numérateur et dénominateur) impliquent l'utilisation d'une moyenne triennale glissante.

**Disponibilité :** L'ensemble du travail de collecte, de mise en base et de repérage conduit à renseigner ces indicateurs en utilisant les publications de l'année (n-1). En outre, le fait de mesurer les citations sur deux ans implique de ne donner qu'une valeur estimée de la visibilité. Cette valeur est consolidée l'année suivante.

**Source des données :** base de données Thomson Reuters, décompte de publications OST, budgets des opérateurs.

**Observations méthodologiques :** l'observation est limitée aux opérateurs principaux du programme qui sont producteurs de recherche (CNRS, INSERM, INRIA, INED, CEA civil).

Bien qu'on puisse considérer que la totalité des dépenses de ces opérateurs contribuent à leurs publications, s'agissant d'un indicateur d'efficacité du point de vue du contribuable, il est logique de borner le périmètre des crédits pris en compte aux financements publics mobilisés globalement aux fins de production de connaissances : d'une part la subvention annuelle globale des opérateurs, d'autre part les financements de projets de recherche via l'ANR. D'autre part, les crédits retenus sont les crédits reçus dans l'année considérée et non les crédits dépensés, sachant que les crédits non consommés et reportés sont globalement stables d'une année sur l'autre. Pour l'interprétation de l'indicateur, il importe de rappeler que de toute façon les publications d'une année donnée résultent de recherches financées sur les 2 ou 3 années précédentes.

La montée en charge des financements ANR depuis 2005 induit un biais structurel qui entraîne une détérioration initiale : une croissance mécanique sera observable jusqu'en 2008, année où seront cumulées les tranches successives de CP sur les appels à projets ANR de 2005 à 2007. C'est donc à partir de 2008 que cet indicateur pourra être utilement interprété.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La qualité de la science française se manifeste notamment par sa capacité à produire des connaissances de niveau international dans le champ des disciplines couvert par le programme. Ainsi, trois indicateurs bibliométriques mesurent la part et l'impact de la science française par rapport au reste du monde. La prise de conscience du rôle essentiel de la recherche dans la compétitivité internationale conduit la plupart des pays à mettre en place des priorités politiques très fortes en faveur de ce secteur. La rapidité de développement des pays qui ont récemment rejoint l'Europe et la forte montée en puissance des économies émergentes entraînent, à l'heure actuelle, un tassement très net de la place relative des économies scientifiques traditionnelles qui se traduit par l'érosion de leur part au niveau européen et au niveau mondial. Aussi l'indicateur qui mesure la production scientifique des opérateurs au niveau européen est beaucoup plus significatif ; l'accroissement extrêmement rapide de la production des pays émergents brouille l'interprétation de l'indicateur de production scientifique au niveau mondial.

L'indicateur 1.1 est de nature quantitative : il mesure la part des publications de référence internationale produites par les opérateurs du programme en Europe et dans le monde. Pour cet indicateur, le simple maintien de la part des publications de référence internationale des opérateurs du programme constitue en soi une performance, compte tenu de la concurrence directe d'acteurs très dynamiques, tant au niveau européen (Allemagne, Espagne, Pologne, ...) que mondial (Corée, Chine, Inde, Brésil, ...). Cette concurrence exerce une pression sur tous les opérateurs des grands pays de tradition scientifique (États-Unis, Allemagne, Royaume-Uni, ...) – pays dont la part des publications mondiales est, comme celle de la France, en baisse. Il faut noter en 2010 un ralentissement de l'érosion de la part mondiale des opérateurs du programme. Dans ce contexte, c'est également l'évolution de la place relative de la France par rapport à ces grandes nations scientifiques qui permet de mesurer le niveau de performance des opérateurs du programme. Cet objectif demeure donc une ardente obligation pour les opérateurs. Le CNRS a prévu un accroissement sensible de l'indicateur de production européen dans son contrat d'objectifs. Le fait que la part des opérateurs du programme dans la production européenne se soit accrue cette année montre que cette politique commence à porter des fruits.

La valeur actualisée de l'indicateur de reconnaissance scientifique (indicateur 1.2) oscille de façon non significative et traduit néanmoins un très bon résultat dans un contexte où la « part de marché » en production des acteurs français est en repli. Cela montre un réel effort de qualité scientifique mais aussi de politique de relations internationales des opérateurs du programme. Les États-Unis, qui restent une puissance scientifique dominante, ont un impact à deux ans de 1,47 (2008), c'est-à-dire très au-dessus de la moyenne internationale de référence.

Avec l'indicateur 1.3, on constate que le coût moyen d'une publication à bonne visibilité internationale a diminué de façon sensible entre 2008 et 2009, dans une conjoncture où les moyens de la recherche s'accroissent. Ceci est un indice très rassurant de l'efficacité de la production scientifique des principaux opérateurs du programme. La baisse observée en 2010 consolide ce résultat.

## OBJECTIF n° 2 : Accroître le dynamisme des équipes de recherche

## INDICATEUR 2.1 : Rapport entre le financement sur projets et le financement récurrent

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2010 Cible PAP 2010
Financement de l'ANR (A)	M€	210,0	240,0	n.s.	244,0	274,4	n.s.
Financement européen du PCRD (B)	M€	106,4	98,0	n.s.	110,9	123,7	n.s.
Dotations de base de fonctionnement des laboratoires sur SCSP (C)	M€	287,8	317,6	n.s.	348,1	301,2	n.s.
Rémunérations des personnels de recherche financées en tout ou partie sur SCSP (D)	M€	2 486,8	2 619,9	n.s.	2 670,8	2 832,9	n.s.
Rapport entre le financement sur projets et le financement récurrent des laboratoires hors rémunération sur subvention des personnels : (A+B)/C	%	109,9	106,4	115	102,0	132,2	115
Rapport entre le financement sur projets et le financement récurrent des laboratoires y compris rémunération sur subvention des personnels : (A+B)/(C+D)	%	11,4	11,5	11	11,8	12,7	11

## Commentaires techniques

**Mode de calcul :** l'indicateur présente deux évaluations du rapport entre le « financement sur projets » au numérateur et le « financement récurrent » au dénominateur, ratio à ne pas confondre avec la part du financement sur projet dans le financement total des laboratoires. Au numérateur sont additionnées les tranches annuelles de crédits de paiement versés à l'établissement par l'ANR (hors préciput, et hors, le cas échéant, frais de gestion des structures supports et hors, le cas échéant, crédits redistribués à d'autres organismes) ou par l'UE dans le cadre du PCRD.

Deux dénominateurs sont envisagés. Le premier est limité au périmètre des dotations de fonctionnement des laboratoires, dites de base, financées sur subvention pour charge de service public (SCSP, agrégat 1 du cadre budgétaire des EPST) hors crédits de programmation interne des opérateurs, hors crédits destinés aux équipements exceptionnels, hors dotations à répartir et hors, le cas échéant, crédits redistribués à d'autres organismes partenaires. Le second reprend les chiffres précédents majorés des crédits de personnel des laboratoires (titulaires et non titulaires) financés en tout ou partie sur SCSP (retraités des hausses de cotisation aux pensions civiles).

**Source des données :** comptes financiers et budgets des EPST des programmes 172 et 187.

**Observations méthodologiques :** cet indicateur a été construit en lien avec l'objectif politique du développement de la recherche sur projets porté notamment par la loi de programme de 2006 qui crée l'ANR. Cet objectif concerne au premier chef les EPST dont la subvention récurrente a vocation à couvrir l'ensemble des besoins de leur activité. Ce n'est pas le cas des EPIC dont la dotation annuelle ne couvre que partiellement ces besoins et qui doivent donc structurellement pour équilibrer leurs budgets, obtenir des financements complémentaires sur ressources propres.

Aussi a-t-on opté pour un champ d'observation circonscrit aux EPST des deux programmes 172 et 187. Les unités de recherche de ces établissements se voient allouer chaque année en début d'exercice un volume de crédits de fonctionnement et d'équipement prélevés sur la SCSP de l'organisme et destinés à couvrir les besoins courants de leur activité de recherche : c'est cette enveloppe qui constitue ce qu'on appelle communément la « dotation de base » ou le « financement récurrent » des laboratoires. Elle est identifiable dans le budget primitif des EPST comme indiqué ci-dessus dans les modalités de calcul de l'indicateur.

Ce « financement récurrent » est susceptible d'être complété par un financement sur projets de l'ANR et du PCRD.

Le premier ratio tend donc à mesurer les équilibres entre dotation récurrente et financement sur projet du point de vue des laboratoires, qui ne gèrent pas directement les dépenses de personnel sur subvention et ne peuvent arbitrer directement entre dépense de personnel et dépense de fonctionnement sur ces crédits. Le second ratio mesure cet équilibre du point de vue de l'opérateur qui maîtrise l'ensemble de ses dépenses de personnel. A cet égard, il faut noter que le second ratio est susceptible de varier de manière non significative en fonction des évolutions exogènes de ces rémunérations liées notamment à celles de la fonction publique en général

NB : par construction, la donnée du numérateur étant peu volatile, l'indicateur est très élastique aux variations des financements en provenance de bailleurs de fonds externes (UE, ANR). On doit souligner à cet égard que le financement sur projets via l'ANR atteint un palier en 2008 et que le financement UE baisse en 2007, année de transition entre 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> PCRD. On peut donc considérer que l'année 2008 est une bonne référence pour l'indicateur.

**INDICATEUR 2.2 : Part des publications des opérateurs du programme dans les domaines de pointe de la recherche**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	Cible PAP 2010
Part des publications des opérateurs du programme dans les domaines de pointe de la recherche	%						-

**Commentaires techniques**

Cet indicateur, introduit au PAP 2009 et de mise en œuvre complexe, n'a pu être renseigné du fait de la nécessité d'une phase de test. Il s'est révélé entre temps obsolète du fait des nouvelles priorités déterminées dans le cadre de la Stratégie nationale de recherche et innovation (SNRI). De nouveaux indicateurs permettant d'en mesurer l'impact ont donc été définis au PAP 2011 : part des publications des opérateurs de la mission relevant des thématiques prioritaires définies par la Stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI) ; part des thématiques prioritaires définies par la Stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI) dans le programme blanc de l'Agence nationale de la recherche (ANR).

**Mode de calcul :** la part de publications des opérateurs du programme dans les domaines de pointe de la recherche se calcule en divisant le « nombre de publications de référence internationale des opérateurs du programme dans les domaines de pointe » par le « nombre total de publications de référence internationale des opérateurs ». Le numérateur sera obtenu en décomptant le nombre de publications des opérateurs publiées dans une sélection de journaux représentant les domaines de pointe de l'ensemble des disciplines observées. Le calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires de chaque publication. Afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, et lorsque le nombre d'années disponibles le permettra, l'indicateur sera calculé en moyenne triennale glissante comme il est d'usage en bibliométrie : la valeur indiquée en année n étant alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2.

**Sources des données :** base de données Thomson Reuters-Institute for Scientific Information, indicateurs OST.

**Observations méthodologiques :** cet indicateur permet de mesurer quelle fraction de leurs publications les opérateurs du programme ont publié dans des domaines de recherche jugés stratégiques, les domaines stratégiques étant définis par une sélection parmi les journaux présents dans la base de données de référence. La sélection des journaux est faite avec l'aide d'experts scientifiques, et mise à jour chaque année pour garantir le maintien de sa pertinence en termes scientifique et stratégique. Pour pallier les problèmes du mauvais adressage des articles dans la base, chacun des établissements du programme identifie chacune de ses publications dans la base de données maintenue par l'OST. Une fois ce repérage terminé, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour déterminer l'ensemble des publications du « méta-établissement » constitué par l'ensemble des opérateurs du programme. Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France métropolitaine sont pris en compte.

**Limites et biais connus :** la valeur des indicateurs calculés à un instant donné est un signal délicat à interpréter en lui-même; par contre, son évolution permettra de tracer la capacité des opérateurs à rester au contact des domaines de recherche les plus porteurs d'avenir. La base de données bibliographiques utilisée recense les publications parues dans une sélection de journaux scientifiques d'audience internationale, mais l'indicateur sera, dans un premier temps, limité aux sciences de la matière et de la vie, qui sont mieux couverts en termes de journaux.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le financement sur projets des travaux des équipes de recherche françaises puise principalement à deux sources. L'Agence nationale de la recherche imprime au financement de projets une impulsion décisive au plan national. L'autre source majeure de financement de projets de recherche est l'Union européenne.

Les financements par l'ANR et par le PCRD augmentent. Néanmoins, la communauté scientifique relaye une implication moindre dans les appels d'offre du PCRD qui se traduit par un transfert vers ceux de l'ANR, plus attractifs et moins contraignants que les procédures européennes. La motivation pour les appels d'offre européens doit être stimulée. Le renforcement de la gestion administrative de ces procédures est sans doute un point clé, de même que la mise en place d'une comptabilité en coûts complets.

**OBJECTIF n° 3 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par la valorisation des résultats de la recherche et le soutien à l'innovation dans les entreprises**
**INDICATEUR 3.1 : Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2010 Cible PAP 2010
Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle	%	1,52	1,50	1,60	1,33	1,20	1,85

**Commentaires techniques**

**Mode de calcul :** le pourcentage est obtenu en divisant la recette nette réalisée (ou la prévision de recette, selon le cas) du fait de redevances sur titre de propriété intellectuelle par la recette nette totale réalisée (ou la prévision de recette, selon le cas).

**Source des données :** comptes financiers et budgets des opérateurs.

**Observations méthodologiques :** La variation du sous-indicateur « Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle » peut résulter non seulement de la variation de la recette de propriété intellectuelle (au numérateur) mais aussi de celles des autres recettes avec lesquelles elle est cumulée au dénominateur.

L'ensemble des formes de propriété intellectuelle est ici pris en compte en termes de ressources des opérateurs. Il faut cependant noter les difficultés liées à l'identification de ces ressources liées à la propriété intellectuelle, certaines conventions entre opérateurs et entreprises globalisant différents types de revenus, et handicapant par là-même l'affectation comptable.

L'évolution de cet indicateur permet ainsi de qualifier globalement l'efficacité de la stratégie d'ensemble des opérateurs en matière de valorisation, même s'il ne saurait être exhaustif. En effet, la valorisation de la propriété intellectuelle peut dans certains cas être incluse dans des accords « croisés » de partenariat, ne laissant pas apparaître de trace comptable systématique de l'exploitation par la sphère économique des résultats issus de la recherche publique.

**Limites et biais connus :** Cet indicateur est sensible aux dynamiques du marché. La part des recettes varie en fonction des ventes des produits associés aux titres de propriété intellectuelle, ainsi que des variations des taux de change. Les revenus ont varié à la baisse notamment pour certains des produits très rémunérateurs (taxotère par exemple). A partir de 2011, la fin de validité de droit de brevets liés au Taxotère (CNRS) entraîne une baisse notable de cet indicateur.

**INDICATEUR 3.2 : Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2010 Cible PAP 2010
Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs	%	3,35	3,14	3,5	3,11	3,47	4

**Commentaires techniques**

**Mode de calcul :** le pourcentage est obtenu en divisant la recette nette réalisée (ou la prévision de recette, selon le cas) du fait de contrats de recherche passés avec une entreprise française ou étrangère, publique ou privée par la recette nette totale réalisée (ou la prévision de recette, selon le cas).

**Source des données :** comptes financiers et budget des opérateurs.

**Observations méthodologiques :** La variation de l'indicateur peut résulter non seulement de la variation de la recette de contrats de recherche passés avec des entreprises (au numérateur) mais aussi de celles des autres recettes avec lesquelles elle est cumulée au dénominateur.

Les ressources des contrats prises en compte sont celles en provenance du tiers, à l'exclusion de toute subvention publique obtenue sur justification dudit contrat de recherche conclu avec l'entreprise, même si ladite subvention publique transite par le tiers industriel. Toutes les formes juridiques d'entreprises sont prises en compte, y compris les entreprises dont l'Etat est actionnaire majoritaire ; les contrats passés avec des organisations fédérant des entreprises sont aussi pris en compte dès lors qu'elles agissent pour le compte de leurs mandants, et que ce sont ces derniers qui sont les bénéficiaires réels des résultats de la recherche.

L'évolution de cet indicateur permet ainsi de qualifier globalement l'efficacité du lien entre sphère économique et recherche publique, par la capacité de la recherche publique à mobiliser des ressources privées pour son financement.

Les recettes réalisées attestent l'existence d'une dynamique de progression des échanges entre recherche publique et sphère économique, stimulée par les politiques publiques en faveur de la recherche partenariale.



**INDICATEUR 3.3 : Taux de succès des moyens accordés aux dispositifs d'incubation et de création d'entreprises**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2010 Cible PAP 2010
Taux de succès des moyens accordés aux dispositifs d'incubation et de créations d'entreprises	ratio	2,5	1,95	2,3	2,3	2,5	2,3

**Commentaires techniques**

**Mode de calcul :** ratio calculé annuellement du chiffre d'affaires de l'année n-2 des entreprises technologiques innovantes créées en n-5 rapporté aux crédits des dispositifs incitatifs du programme (concours pour la création d'entreprises innovantes, incubateurs) dont ont bénéficié ces mêmes entreprises pendant les trois premières années de leur existence.

**Sources de données :** direction générale pour la recherche et l'innovation, service entreprises, transferts et action régionale (SETTAR).

**Observations méthodologiques :**

Les montants accordés aux entreprises pendant leurs 3 premières années sont estimés égaux aux dotations qui leur sont attribuées au travers des dispositifs « concours création jeune entreprise » et « incubateurs » de l'année de création. En effet ces aides courent sur deux ou trois ans et ne peuvent se répéter ensuite pour la même entreprise.

Des modifications importantes sont intervenues en 2009 :

- jusqu'à l'actualisation 2009, le nombre d'entreprises créées a été estimé à partir du nombre de projets soutenus corrigés des doublons et d'une estimation d'un taux de non création. A partir de l'actualisation 2009, le nombre d'entreprises créées et encore en activité est connu grâce à l'importation de données issues d'une base de données financières (DIANE). Il est inférieur aux estimations, ce qui explique la baisse de l'indicateur.
- jusqu'à l'actualisation 2009, le montant moyen de chiffre d'affaires par entreprise a été extrapolé à l'ensemble de la population de la génération visée à partir de l'enquête de suivi des lauréats du concours. Le chiffre d'affaires total généré était donc égal au montant moyen du chiffre d'affaires des entreprises issues du concours pour lesquelles il était connu, multiplié par le nombre estimé total d'entreprises. A partir de la prévision actualisée de 2009, le chiffre d'affaires total des entreprises encore en activité (concours et incubateurs) est connu pour 66 % d'entre elles (base de données DIANE) et extrapolé selon la même méthode que précédemment à l'ensemble de la population en activité.

**Limites et biais connus :** le renseignement de cet indicateur est sujet à caution compte tenu de la difficulté du recueil des données et des retraitements effectués. La mise en place d'un outil de pilotage et de suivi de ces dispositifs « Observatoire de la création d'entreprises innovantes » décidée en 2005 mais toujours pas effective en 2010 pourrait corriger ces biais.

On peut également souligner qu'un écart de trois ans entre la création (n-5) et l'observation des résultats (n-2) est très insuffisant pour apprécier la réalité de la croissance de ce type d'entreprises dont les premières années sont davantage consacrées à la finalisation de l'innovation qu'à une activité économique classique. Un délai d'observation d'au moins 5 ans correspondrait davantage à la réalité économique de ce type d'entreprises. Par ailleurs, l'obtention des chiffres d'affaires certains pour n-2 est difficile. Le pourcentage d'entreprises dont le chiffre d'affaires est renseigné en n-2 est très inférieur à celui de n-3.

**INDICATEUR 3.4 : Dépenses de R&D privée supplémentaires par euro de crédit d'impôt recherche**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2010 Cible PAP 2010
Dépense de R&D privée supplémentaires par euro de crédit d'impôt recherche	ratio	0,28 (simulation de l'impact de la réforme 2008 uniquement)	0,56 (simulation de l'impact de la réforme 2008 uniquement)	1 (*)	1 (*)	0,59 (simulation de l'impact de la réforme 2008 uniquement)	> 1

**Commentaires techniques**

Les résultats indiqués ne portent que sur l'impact du surplus de dépense de R&D dû à la réforme 2008. Cet impact est supérieur à 1 à partir de 2011 et se stabilise à 1,3 à partir de 2012.

(\*) La prévision 2010 du PAP 2010, qui portait sur l'impact de l'ensemble du CIR est restée en l'état, mais n'est pas comparable avec les indicateurs des autres années.

**Mode de calcul :** cet indicateur est un ratio d'impact à court terme « Dépense de R&D supplémentaire / CIR perçu par les entreprises ». Ce n'est pas un indicateur de gestion ou de suivi. Il est obtenu à partir d'études économétriques qui estiment l'impact effectif de la mesure sur son objectif principal, à savoir les dépenses de R&D correspondant aux activités de R&D des entreprises.

L'étude d'évaluation conduite en 2010 a utilisé une nouvelle méthodologie qui a permis de simuler l'impact de la réforme 2008 uniquement. Le ratio d'impact est une simulation obtenue par le rapport entre dépenses de R&D supplémentaires dues à la réforme et CIR supplémentaire dû à la réforme. Le modèle utilisé indique que ce ratio d'impact atteint son régime de croisière au bout de 4 ans, à 1,3.

**Sources des données** : Direction générale pour la recherche et l'innovation (DGRI), Sous-direction des systèmes d'information et études statistiques (SIES), Banque de France.

**Modalités d'interprétation** : un indicateur supérieur à 0 indique que 1€ de CIR se traduit par un accroissement des dépenses de R&D : les entreprises utilisent l'euro reçu pour faire des dépenses de R&D, il n'y a pas d'effet d'aubaine, mais un effet d'addition. Un indicateur supérieur à 1 indique que les entreprises ont accru leurs dépenses de R&D au-delà de l'euro de CIR perçu ; il y a alors un effet multiplicateur.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le montant des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titres de propriété intellectuelle est en légère baisse. Cet indicateur est sensible aux dynamiques du marché. Les revenus ont varié à la baisse notamment pour certains des produits très rémunérateurs (taxotère par exemple).

La part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs augmente après une baisse constatée liée à la montée en puissance des financements publics directs aux projets de recherche collaborative entre entreprises et laboratoires publics (FUI, ANR, OSEO ISI).

Après la baisse observée en 2009, l'indicateur d'effet de levier des moyens incitatifs publics mobilisés en faveur de la création d'entreprises retrouve en 2010 son niveau de 2008 : le chiffre d'affaires moyen par entreprise a augmenté tandis que la dotation dédiée au concours a baissé. Cette évolution révèle par ailleurs que cet indicateur est très dépendant du contexte économique.

Pour ce qui concerne le CIR, depuis la réforme de 2004 qui a introduit une part en volume dans son calcul, le nombre d'entreprises déclarantes et le montant du CIR n'ont cessé de croître. Pour l'année 2008, plus de 13 000 entreprises auront envoyé une déclaration CIR, soit +34 % par rapport à 2007. Les nouveaux déclarants sont très majoritairement des PME et même de très petites entreprises qui ont déclaré au cours des dernières années des dépenses de R&D au CIR. Entre 2007 et 2008, le montant du CIR a été presque multiplié par 2,4, passant de 1,8 Md€ à 4,3 Md€ et faisant de ce dispositif la principale aide à la R&D des entreprises en France. Les PME, et notamment les plus petites, reçoivent une part du CIR supérieure à leur part dans les dépenses de R&D déclarées. Le montant de CIR touché par les PME a doublé depuis 2007 pour atteindre 1,2 Md€.

Les études d'impact (dont celle qui est mentionnée pour le calcul de l'indicateur) et les enquêtes menées depuis 2005 indiquent un effet positif du CIR sur les dépenses de R&D des entreprises et sur certains aspects qualitatifs comme des projets de recherche à plus long terme.

## OBJECTIF n° 4 : Participer activement à la construction de l'Europe de la recherche

### INDICATEUR 4.1 : Taux de présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union Européenne

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2010 Cible PAP 2010
Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union européenne	%	3,45 (7ème PCRD)	2,94	3,5	2,95	2,69	2,4
Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union européenne	%	5,82 (7ème PCRD)	5,38	5,9	5,38	5,12	4,5

#### Commentaires techniques

##### Mode de calcul :

Taux de participation : on observe ici les participations d'équipes françaises dans les projets sélectionnés et financés par le PCRD. Le taux de participation est calculé en divisant le nombre d'équipes affiliées aux opérateurs du programme qui participent aux projets sélectionnés par le nombre total d'équipes de tous pays participant à ces projets. Le décompte est fait sur l'ensemble des projets en cumul depuis le début du PCRD considéré, y compris les actions Marie Curie, People et Ideas.

Taux de coordination : on observe ici le nombre de projets sélectionnés et financés par le PCRD coordonnés par une équipe française affiliée à l'un des opérateurs du programme. Le taux de coordination est calculé en divisant le nombre de projets retenus coordonnés par une équipe affiliée aux opérateurs du programme par le nombre total de projets retenus. Le décompte est fait sur l'ensemble des projets en cumul depuis le début du PCRD considéré, y compris les actions Marie Curie, People et Ideas. Le périmètre des programmes a été élargi à ces dernières dans un souci d'exhaustivité et de transparence. Ce changement se traduit par une évolution significative des valeurs. La valeur cible sera revue en conséquence ultérieurement lorsque les données du 7<sup>ème</sup> PCRD seront stabilisées.

**Source des données** : bases du PCRD de la Commission, indicateurs OST.

**Observations méthodologiques** : les programmes de l'Union européenne sont mis en œuvre par des appels à propositions successifs, dont les résultats sont affichés par la Commission dans une base de données des propositions déposées et retenues. La Commission fournit également dans un deuxième temps une base des contrats qu'elle passe, mais avec un certain délai nécessaire à la négociation et à la passation de ces contrats. Jusqu'en 2007, l'indicateur était calculé à partir de la base des contrats passés depuis le début du 6<sup>ème</sup> PCRD (2002-2006). A partir de 2008 les indicateurs sont calculés d'abord avec la base des propositions retenues dans le 7<sup>ème</sup> PCRD (2007-2013), éventuellement corrigée dans un deuxième temps par les informations provenant de la base des contrats du 7<sup>ème</sup> PCRD. Les données fournies par les services de la Commission sont validées, calibrées et structurées par l'OST (Observatoire des sciences et des techniques) et agrégées sans double compte. Le périmètre des programmes a été élargi aux actions Marie Curie, People et Ideas dans un souci d'exhaustivité et de transparence. La dernière valeur fournie correspond à la valeur moyenne sur l'ensemble du programme.

#### INDICATEUR 4.2 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 27) dans les articles des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2010 Cible PAP 2010
Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 27) dans les articles des opérateurs du programme	%	28	27,8	30	27,8	27,3	30

##### Commentaires techniques

**Mode de calcul** : nombre de publications produites par les opérateurs en collaboration avec un pays de l'UE 27 / nombre de publications des opérateurs.

Depuis le PAP 2011, afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, on adopte l'usage habituel en bibliométrie de calculer l'indicateur en moyenne triennale glissante : la valeur indiquée en année n est alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2. Les valeurs de réalisation 2008 et 2009, la prévision mi 2010 en tiennent compte, la nouvelle valeur fixée au PAP 2011 pour la cible 2013 également (≥ 30).

**Source des données** : Thomson Reuters, indicateurs OST

**Précisions méthodologiques** : les collaborations scientifiques efficaces donnent généralement lieu à des publications cosignées (copublications). Les copublications sont mesurées ici en compte de présence : car le fait de cosigner suppose l'établissement d'un « lien » entre les laboratoires cosignataires, indépendamment du nombre total de laboratoires cosignataires. Toutefois, ce mode de décompte interdit d'additionner ou de soustraire différentes valeurs de l'indicateur (création de doubles comptes), et il produit des indicateurs plus susceptibles de fluctuations non significatives – il doit donc être interprété avec prudence. L'ensemble du travail de collecte, de mise en base et de repérage conduit à renseigner ces indicateurs en utilisant les publications de l'année (n-1). En outre, le fait de mesurer les citations sur deux ans implique de ne donner qu'une valeur estimée de la visibilité. Cette valeur est consolidée l'année suivante.

#### INDICATEUR 4.3 : Part du PCRD attribuée à des équipes françaises

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2010 Cible PAP 2010
Part de financement du PCRD attribuée à l'ensemble des équipes françaises	%	13,1 (7ème PCRD)	12,3	14,5	14,5	12,1	14,5

##### Commentaires techniques

**Mode de calcul** : on observe ici le montant total de financement communautaire reçu par les équipes françaises dans les projets sélectionnés et financés par le PCRD. La part de financement pour la France est calculée en divisant le financement reçu par toutes les équipes françaises (et pas seulement celles qui sont affiliées aux opérateurs du programme) par le montant total de financement reçu par tous les pays participant à ces projets. Le cumul est fait sur l'ensemble des contrats signés depuis le début du programme cadre (CE et Euratom), de façon à éviter le risque de fluctuations peu significatives qui pourraient apparaître sur la somme des contrats d'une seule année. Depuis le PAP 2010, le périmètre des programmes a été élargi aux actions Marie Curie dans un souci d'exhaustivité et de transparence. Ce changement se traduit par une évolution significative des valeurs.

**Source des données** : bases du PCRD de la Commission, indicateurs OST

**Observations méthodologiques :** jusqu'en 2007 l'indicateur est calculé sur les contrats du 6<sup>ème</sup> PCRD (2002-2006). A partir de 2008, l'indicateur est calculé sur les projets retenus du 7<sup>ème</sup> programme cadre (2007-2013), dont la durée vient d'être portée à 7 ans (contre 4 ans pour les précédents programmes). L'indicateur ne pourra être valablement déterminé qu'après un délai de dix huit mois compte tenu, d'une part, du temps qui s'écoule entre le lancement des premiers appels à propositions par la Commission (Décembre 2006) et la passation des premiers contrats (4<sup>ème</sup> trimestre 2007) et, d'autre part, de la nécessité de disposer d'un nombre de contrats suffisamment important pour être statistiquement significatif.

**Limites et biais connus :** il se confirme qu'avec l'élargissement du PCRD à de nouveaux partenaires (nouveaux états membres mais aussi autres pays tiers qui ont maintenant accès aux programmes cadres), les taux ont mécaniquement tendance à diminuer, toutes choses égales par ailleurs.

Le maintien de l'indicateur à son niveau du 6<sup>ème</sup> PCRD nécessitera déjà un effort significatif de la part des acteurs français, traduisant ainsi leur bonne performance face à une compétition accrue. L'introduction dans le périmètre des actions prises en compte des actions Marie Curie doit être prise en compte dans l'interprétation des données.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les données 2010 concernant la participation française au PCRDT sont en deçà des estimations envisagées. Elles sont le reflet d'un repli de l'implication des équipes françaises dans les dispositifs européens, malgré des taux de succès supérieurs à la moyenne européenne. Trois raisons sont mises en avant pour expliquer ce phénomène : la lourdeur du dispositif européen, la nouvelle politique d'audit financier opérée par les services de l'UE pour les organismes bénéficiaires du PCRD, de possibles effets d'éviction et de concurrence avec les actions de la programmation nationale.

Pour les mêmes raisons, les objectifs 2010 de la participation des opérateurs dans les projets financés (indicateurs 4.1) et/ou au titre de coordinateur de projets (indicateurs 4.2), sont définis à la baisse. Toutefois, ce constat n'a pas été élargi aux données de nature financière figurant en 4.3. En effet, une meilleure valorisation des estimations budgétaires des dépenses engagées par les participants nationaux, dont les opérateurs du 172, dans les projets financés, est constatée depuis le lancement du 7<sup>ème</sup> PCRDT. Les résultats 2010 sont cependant en repli, ce qui peut s'expliquer par l'implication exceptionnelle des laboratoires sur de nouveaux dispositifs et notamment sur les réponses aux appels à projets lancés dans le cadre des investissements d'avenir.

## OBJECTIF n° 5 : Accroître la mobilité des chercheurs vers l'enseignement supérieur et l'entreprise

### INDICATEUR 5.1 : Nombre de chercheurs du secteur public ayant rejoint une entreprise dans l'année

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2010 Cible PAP 2010
Nombre de chercheurs du secteur public ayant rejoint une entreprise dans l'année	Nombre	8	12	15	15	16	15

#### Commentaires techniques

**Mode de calcul :** nombre d'agents en délégation, détachement ou mise à disposition autorisés à participer à une création d'entreprise après avis de la commission de déontologie de la loi innovation, en application des articles L. 413-1 et suivants du code de la recherche.

**Source des données :** rapport d'activité de la commission de déontologie.

**Précisions méthodologiques :** la loi de 1999 sur l'innovation et la recherche a créé différents dispositifs permettant à un personnel du service public de la recherche, après avis de la commission de déontologie, de collaborer avec des entreprises privées, soit en participant à la création d'une entreprise destinée à valoriser les travaux de recherche qu'il a réalisés dans l'exercice de ses fonctions, soit en lui apportant un concours scientifique (consultance de longue durée).

Les données de la commission de déontologie utilisées pour l'indicateur ne concernent que le premier cas, c'est-à-dire les avis émis afin de permettre à un chercheur de participer à la création d'une entreprise mais ne reflètent que très partiellement la réalité des passerelles ouvertes aux chercheurs publics vers l'entreprise.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Cet indicateur montre une faible évolution dans le temps des mobilités public/privé telles qu'encadrées par la commission de déontologie. Il ne peut toutefois rendre compte que très imparfaitement des collaborations qui se nouent réellement.

Une grande part de ces collaborations est peu formalisée : à titre d'illustration, les activités de consultance ou d'expertise exercées par des chercheurs auprès des entreprises ne peuvent pas toutes être suivies. Ces activités sont pratiquées en particulier dans certaines disciplines comme le droit, les sciences économiques, la chimie, etc. et varient fortement d'un établissement à l'autre – par exemple, elles représentent 2 % en moyenne au CNRS et entre 5,2 % et 5,9 % suivant les années à l'INRIA.

Les possibilités d'échanges avec les entreprises se sont élargies, et ce dès le doctorat et les débuts de carrières des chercheurs et des enseignants-chercheurs. C'est ainsi qu'a été mis en place, dans le cadre du contrat doctoral, le dispositif des doctorants-conseil, qui permet aux entreprises d'offrir à des doctorants des missions courtes sur des thèmes qui ne sont pas nécessairement au cœur du sujet de thèse et pour lesquelles l'entreprise peut avoir besoin d'une expertise.

La loi relative aux libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007 a par ailleurs mis en place des structures comme les fondations où les entreprises participent directement à la vie de l'université.

Par ailleurs, de nombreux chercheurs d'EPST effectuant une activité d'enseignement dans un établissement de l'enseignement supérieur sont rémunérés par des heures complémentaires. Cette importante part de la « mobilité », extrêmement diffuse, ne peut être mesurée. Plusieurs dispositions sont prises pour favoriser les interactions entre enseignement supérieur et recherche. Ainsi, la prime d'excellence scientifique, qui est entrée en vigueur en septembre 2009, favorise la mobilité réciproque des chercheurs et des enseignants-chercheurs dans la mesure où elle est attribuée aux enseignants-chercheurs, chargés et directeurs de recherche, dont l'activité scientifique est jugée d'un niveau élevé ou lorsqu'ils exercent une activité d'enseignement. De même, les chaires universités organismes de recherche permettent aux universités et aux organismes de recherche de recruter ensemble des maîtres de conférences dont le profil a été défini dans le cadre d'une politique scientifique concertée. Ces jeunes maîtres de conférences, recrutés à parité par des représentants de l'université et de l'organisme, sont ensuite placés, de droit, en délégation auprès de l'organisme et déchargés des 2/3 de leur charge d'enseignement.

## OBJECTIF n° 6 : Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française

## INDICATEUR 6.1 : Taux de chercheurs étrangers dans les recrutements

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2010 Cible PAP 2010
Taux de chercheurs étrangers dans les recrutements	%	20	26,2	20	20	23,6	20

## Commentaires techniques

Les chiffres 2010 montrent un repli de la proportion de chercheurs de nationalité étrangère dans les recrutements des EPST, qui reste cependant largement supérieure aux objectifs. Le scénario retenu pour les prévisions 2010 restait d'ailleurs prudentiel, ce repli étant prévisible après une année exceptionnelle en 2009. Le repli s'est avéré moins significatif que prévu. La valeur de cet indicateur se stabiliserait entre 20 et 25 %.

Le concours externe de chargés de recherche représente environ 80 % des recrutements de chercheurs étrangers, dont 70 % au CNRS. La situation est néanmoins plus équilibrée entre les EPST au niveau du recrutement de directeur de recherche de nationalité étrangère (CNRS 41 %, INSERM 30 %, INRA 14 % et INRIA 11 %).

Il est à noter que l'année 2009 a également été exceptionnelle pour les universités en termes de recrutement d'enseignants-chercheurs de nationalité étrangère. Force est de constater que l'attractivité du système français de recherche et d'enseignement supérieur profite à tous les établissements quel que soit leur statut.

**Mode de calcul** : nombre de chercheurs étrangers recrutés dans l'année / nombre total des recrutements de l'année.

**Source des données** : EPST.

**Observations méthodologiques** : antérieurement au PAP 2009, le calcul était fait sur le stock. Le nouveau mode de calcul opère sur le flux, avec un résultat plus significatif des évolutions. Le périmètre actuel de l'indicateur est limité aux recrutements des chercheurs en EPST. Le périmètre de la population des directeurs de recherche inclut la population des anciens chargés de recherche.

Le critère de la nationalité de la personne recrutée, seule observable, n'est pas entièrement satisfaisant : il inclut un chercheur étranger ayant fait sa thèse en France ; il exclut un français ayant fait sa thèse à l'étranger ou ayant fait sa thèse en France et un post-doc à l'étranger.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'accueil des chercheurs étrangers est indispensable à la circulation des connaissances et à l'interconnexion, donc à l'enrichissement, des systèmes nationaux de recherche et d'innovation. C'est à la fois une condition et un indicateur de l'excellence de la recherche.

Les réformes engagées afin de porter le système d'enseignement supérieur et de recherche français au meilleur niveau mondial ont notamment doté les employeurs publics de chercheurs des outils leur permettant d'ouvrir davantage leur stratégie de recrutement à l'international. En complément de ces outils, le dispositif du visa scientifique et de la carte de séjour mention « scientifique » offre une procédure simplifiée en vue de l'accueil des chercheurs et enseignants-chercheurs étrangers, non ressortissants de l'Union européenne.

A titre d'illustration de cette politique, les recrutements de chercheurs des EPST montrent une internationalisation du vivier. La part de chercheurs des EPST de nationalité étrangère recrutés chaque année dépasse 20 % du total des recrutements. Les ressortissants de l'Union européenne représentent environ les 2/3 de ces recrutements.

Enfin, une disposition prévoyant le recrutement de CDI dans les EPST, par analogie avec les EPSCP, a été prévue en loi de finances 2010 ; elle pourra bénéficier aux chercheurs étrangers.

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
01 Pilotage et animation		250 352 307	250 352 307		221 352 307	221 352 307
	Prévision LFI Consommation	196 203 058	196 203 058		242 940 197	242 940 197
02 Agence nationale de la recherche		839 853 491	839 853 491		839 853 492	839 853 492
		827 712 974	827 712 974		787 187 879	787 187 879
05 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé		1 162 525 149	1 162 525 149		1 162 525 149	1 162 525 149
		1 157 794 484	1 157 794 484		1 157 794 484	1 157 794 484
06 Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies		504 549 593	504 549 593		504 549 593	504 549 593
		504 549 593	504 549 593		504 549 593	504 549 593
07 Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur		617 867 312	617 867 312		617 867 312	617 867 312
		617 867 312	617 867 312		617 867 312	617 867 312
08 Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies		330 568 783	330 568 783		330 568 783	330 568 783
		359 527 326	359 527 326		359 527 326	359 527 326
09 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement		303 902 793	303 902 793		303 902 793	303 902 793
		295 907 564	295 907 564		295 907 564	295 907 564
10 Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société		316 087 711	316 087 711		316 087 711	316 087 711
		316 022 980	316 022 980		316 022 980	316 022 980
11 Recherches interdisciplinaires et transversales		60 268 653	60 268 653		60 268 653	60 268 653
		60 268 653	60 268 653		60 268 653	60 268 653
12 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies		74 431 333	74 431 333		74 431 333	74 431 333
		74 431 333	74 431 333		74 431 333	74 431 333
13 Grandes infrastructures de recherche		240 725 000	240 725 000		240 725 000	240 725 000
		236 183 096	236 183 096		236 183 096	236 183 096
14 Moyens généraux et d'appui à la recherche		497 416 329	497 416 329		497 416 329	497 416 329
		477 802 371	477 802 371		477 802 371	477 802 371
<b>Total des crédits prévus en LFI</b>		<b>5 198 548 454</b>	<b>5 198 548 454</b>		<b>5 169 548 455</b>	<b>5 169 548 455</b>
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP		0	-25 958 906	-25 958 906	0	-37 332 791
<b>Total des crédits ouverts</b>		<b>0</b>	<b>5 172 589 548</b>	<b>5 172 589 548</b>	<b>0</b>	<b>5 132 215 664</b>
<b>Total des crédits consommés</b>			<b>5 124 270 744</b>	<b>5 124 270 744</b>		<b>5 130 482 788</b>
Crédits consommés - crédits ouverts		0	-48 318 804	-48 318 804	0	-1 732 876

(\*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

## PARTICIPATION À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE

## DÉCRETS DE TRANSFERT OU DE VIREMENT

Numéro de décret	Date de signature	Nature	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
2010-557	26/05/2010	Décret de transfert		10 000 000
2010-1213	13/10/2010	Décret de transfert		4 000 000
<b>Total</b>				<b>14 000 000</b>

La mission « Plan de relance de l'économie » a été créée par la loi n°2009-122 du 4 février 2009 de finances rectificative pour 2009. Elle a pour vocation la mise en œuvre du volet budgétaire du plan de relance annoncé par le Président de la République le 4 décembre 2008, visant à créer les conditions d'une relance rapide et durable de l'économie française en donnant la priorité à l'investissement pour créer des emplois.

Le plan de relance a permis de financer en 2009 et 2010 des appels d'offre visant à accélérer l'accès aux nouvelles technologies. Par transfert sur le programme 172 « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », 15 M€ en AE et CP ont été affectés à la délégation aux usages de l'internet « DUI » (15 M€ en AE et 1 M€ de CP en 2009).

En 2010, deux décrets de transferts pour un montant total de 14 M€ de CP sont intervenus :

- le 28 mai 2010 (10 M€ de CP - décret 2010-557) ;
- le 18 octobre 2010 (4 M€ de CP – décret 2010-1213).

Au 30 décembre 2010, la consommation des crédits du plan de relance affectés à la DUI est la suivante :

	AE			CP		
	Programmation AE	AE déléguées à la DUI	Engagements juridiques au 30/12/2010	Programmation CP	CP déléguées à la DUI	CP consommées au 30/12/2010
DUI – plan de relance	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	11,1
% consommation		100% des AE programmées			100% des CP programmées	

Les crédits ont permis le financement d'appels à projets :

- pour la réalisation d'applications et de service « terminal mobile » d'intérêt général au bénéfice du citoyen [Alerte enlèvement, Justbip (personnes à mobilité réduite), «Triez facile» (bornes pratiques en matière de déchets ménagers)...] ;
- pour le financement de pôles interrégionaux notamment dans le cadre du reconditionnement d'ordinateurs - pour les personnes en difficulté ;
- pour la réalisation de « tutoriels de formation » dans le cadre de l'animation d'espaces publics numériques (services d'intérêt général).

Les restes à payer de CP au titre de 2010 sont de 3,9 M€.



## VERSEMENTS À DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

Opérateur	Programme de la mission « Plan de relance de l'économie » à partir duquel le versement a été effectué	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANR (Agence nationale de la recherche)	315 – Programme exceptionnel d'investissement public (action 02 – sous-action 07)		2 400 000
CEA (Commissariat à l'énergie atomique)	315 – Programme exceptionnel d'investissement public (action 02 – sous-action 07)		20 000 000
<b>Total</b>			<b>22 400 000</b>

L'arrêté du 11 février 2010 publié au JO du 17 février 2010 a prévu, pour le volet recherche du plan de relance, un report des crédits 2009 sur l'exercice 2010 pour un montant de 22,4 M€ en CP (20 M€ pour le CEA et 2,4 M€ pour l'ANR).

Tous les crédits du plan de relance transférés à ces deux opérateurs ont été consommés en 2010 conformant aux conventions tripartites conclues entre le ministère chargé du plan de relance, le ministère du budget et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ces crédits ont permis la finalisation des projets suivants relatifs aux nanotechnologies :

- ANR :
  - équipements technologiques dans le cadre du programme réseau technologique de base (RTB) ;
  - appels à projets technologiques ajoutés à la programmation ANR.
- CEA :
  - pour la construction d'un centre d'intégration sur le site de Saclay sous maîtrise d'ouvrage CEA.

## GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

### CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

#### Génération CPER 2007-2013

Action	PAP 2010	Prévision 2010		Consommation 2010	
	Rappel du montant initial	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Pilotage et animation 01	395 033 000	45 398 000	45 398 000	41 546 000	44 011 644
<b>Total</b>	<b>395 033 000</b>	<b>45 398 000</b>	<b>45 398 000</b>	<b>41 546 000</b>	<b>44 011 644</b>

#### Consommation 2010 (synthèse)

Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>41 546 000</b>	<b>44 011 644</b>

## GRANDS PROJETS

**Crédits de paiement de la génération CPER 2000-2006**

	CP 2010		CP sur engagements à couvrir après 2010	
	Prévision	Consommation	Prévision	Prévision actualisée
CEA	0	0	0	0
CNRS	415 000	218 000	0	0
INED	0	0	0	0
INRIA	4 964 981	1 991 753	2 973 228	2 973 228
INSERM	0	0	0	0
IPEV	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>5 379 961</b>	<b>2 209 753</b>	<b>2 973 228</b>	<b>2 973 228</b>

**Génération CPER 2007-2013**

	PAP 2010	Prévision 2010		Consommation 2010	
	Rappel du montant initial	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CEA		3 100 000	12 500 000	3 100 000	12 500 000
CNRS		14 003 062	9 981 062	15 651 547	9 537 836
INED		0	0	0	0
INRIA		3 717 803	3 717 803	2 128 939	2 128 939
INSERM		3 250 000	3 789 000	3 237 434	3 776 403
IPEV		0	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>24 070 865</b>	<b>29 987 865</b>	<b>24 117 920</b>	<b>27 943 176</b>

**CEA**

Les crédits consommés en 2010 concernent les opérations suivantes : "Clinattec", "B2I" (Bâtiment des industries intégratives), "Nanobio 2", "IBS2" (Institut de biologie structurale, "ICSM" (Institut de chimie séparative de Marcoule).

**CNRS**

Les deux opérations immobilières relevant des CPER 2000-2006 sont "Ecotron" (réceptionné mi 2010) et "CRBM" (Centre de recherches en biochimie macromoléculaire", Montpellier, dont la date d'achèvement est prévue en juin 2011).

**INRIA**

La majeure partie des projets CPER touche à leur fin depuis 2009.

Seules les opérations immobilières de Saclay devraient aller au-delà des délais fixés par l'Etat et la Région.

**INSERM**

Les opérations les plus importantes justifiant les consommations d'AE et CP sont les suivantes :

- pour les équipements mi-lourds (EML) : l'opération "Plateforme cellules souches embryonnaires" à Paris sud (IDF B12) et le projet de développement de la recherche fondamentale sur les Pays de la Loire ;
- pour les opérations immobilières (OI) : le projet "Neuropôle" de Bordeaux (Aquitaine B7) et le projet "Imagine" (IDF B43).

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2010 (**)							
5 172 589 548		5 172 589 548					
AE non affectées au 31/12/2010							
44 755 105		44 755 105					
AE affectées non engagées au 31/12/2010 (*)				CP ouverts en 2010 (**)			
3 563 697		3 563 697		5 132 215 664		5 132 215 664	
3 563 697							
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009 (1)	AE engagées en 2010 (2)	Écart entre AE LR et AE RAP (3)	Total des engagements réalisés au 31/12/2010 (4) = (1)+(2)+(3)	CP consommés en 2010 sur engagements antérieurs à 2010 (5) = (7) - (6)	CP consommés en 2010 sur engagements 2010 (6)	Total des CP consommés en 2010 (7)	Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2010 (8) = (4) - (7)
238 628 994	5 124 270 744	2	<b>5 362 899 740</b>	151 366 671	4 979 116 117	<b>5 130 482 788</b>	<b>232 416 952</b>
<i>238 628 994</i>	<i>5 124 270 744</i>	<i>2</i>	<i>5 362 899 740</i>	<i>151 366 671</i>	<i>4 979 116 117</i>	<i>5 130 482 788</i>	<i>232 416 952</i>
AE reportées sur 2011				CP reportés sur 2011			
3 648 266				1 732 875			

N.B. : les montants *en italiques* correspondent aux montants hors T2.

(\*) Il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires + FDC/ADP.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le montant des engagements non couverts au 31 décembre 2010 correspond essentiellement aux engagements pluriannuels pris par l'ANR et aux autres engagements pluriannuels sur le programme (CPER, ANRT, ...).

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION n° 01 : Pilotage et animation

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement		250 352 307	250 352 307		196 203 058	196 203 058
Crédits de paiement		221 352 307	221 352 307		242 940 197	242 940 197

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	14 621 174	-695 831	14 621 174	24 309 236
Subventions pour charges de service public	63 060 970	5 340 463	34 060 970	5 232 963

Préambule : en liminaire, deux points transversaux doivent être soulignés pour une bonne lecture des consommations.

**Écarts entre titre 3 et titre 6**

Les restitutions « Chorus » portant sur la gestion 2010 traduisent des écarts entre les crédits inscrits en LFI 2010 sur le titre 6 et les crédits consommés. Sur l'action 1, ces écarts se concentrent principalement sur les lignes suivantes :

- actions relatives au « Grenelle de l'environnement » (fonds démonstrateurs de l'ADEME) : titre 3 en LFI, titre 6 en exécution ;
- contrats post-doctoraux, répartis entre les organismes de recherche : titre 3 en LFI, titre 6 en exécution.

Ces écarts résultent de changements ou d'erreurs d'imputation.

**Consommation d'AE 2009 en 2010**

Les consommations qui figurent au RAP 2010 et qui éclairent la JPE correspondent aux engagements réels produits par le responsable de programme.

Elles prennent en compte des AE 2009 qui ont basculé dans « Chorus » et impacté la consommation 2010. Ainsi la consommation 2010 en AE de l'action 1 s'élève à 238,882 M€, dont 42,679 M€ d'AE 2009.

Cette problématique se concentre notamment sur les crédits du Grenelle de l'environnement (Fonds démonstrateurs de l'ADEME) qui se sont exécutés en 2010 pour 32,000 M€ sur des AE 2009.

Les crédits de fonctionnement de cette action représentent un montant de 58,427 M€ en AE et de 70,682 M€ en CP pour 2010 (bilan de programmation et d'exécution de la Direction responsable de programme).

Un écart est donc constaté par rapport à la consommation retracée par « Chorus » sur le titre 3, en AE (+53,782 M€) et en CP (+41,140 M€).

Compte tenu d'un écart également constaté sur les titres 5 et 6 globalisés (cf. « Dépenses d'intervention », titre 6 : -11,103 M€ en AE et -41,140 M€ en CP), le différentiel de consommation en AE s'établit à 42,679 M€ en AE sur le périmètre de l'action 1.

## SOUS-ACTION N° 1

**Prospectives, études : 2,377 M€ en AE et 3,828 M€ en CP**

### Haut Conseil de la science et de la technologie (HCST)

Cet organe consultatif, composé de personnalités de haut niveau, chargé d'éclairer les décisions stratégiques de l'État en faveur de la recherche et de l'innovation, a été créé par décret du 15 juin 2006. Cette instance informe le Président de la République et le Gouvernement sur toutes les questions relatives aux grandes orientations en matière de recherche et d'innovation. Doté d'un secrétariat permanent, assuré par le ministère en charge de la recherche, le Haut Conseil peut commanditer des études nécessaires à l'accomplissement de sa mission. En 2010, une dotation de 0,035 M€ en AE et 0,010 M€ CP a été versée au Haut Conseil.

### Académie des technologies

L'Académie des technologies est un établissement public administratif de recherche créé dans le cadre de la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006. Cet organisme a vocation à lancer, réguler et faire aboutir la réflexion interdisciplinaire sur toutes les questions où les technologies interagissent avec la société, sous leurs aspects nationaux et internationaux.

Un montant de 1,471 M€ en AE et en CP lui a été versé en 2010 pour soutenir ses activités.

### Etudes

Cette enveloppe regroupe les crédits d'études et d'enquêtes menées par la direction générale pour la recherche et l'innovation (analyses des besoins en recherche, identification des opportunités, évaluations des forces et faiblesses du système de recherche et des dispositifs de financement, définition d'ambitions stratégiques, comparaisons internationales, élaboration et calcul d'indicateurs). La dépense exécutée s'élève à 0,871 M€ en AE et 2,347 M€ en CP, certaines de ces études s'exécutant sur une période dépassant l'année civile.

## SOUS-ACTION N° 3

**Soutien à la recherche : 25,850 M€ en AE et en CP**

### Fonds démonstrateurs ADEME et mesures « Grenelle »

Des mesures ont été décidées, à la suite du Grenelle de l'environnement, tenu en été 2007, à partir des avis et/ou recommandations émis par les universités, les établissements et organismes de recherche à l'adresse du Comité opérationnel spécifique à la recherche.

Un fonds spécifique, abondé et piloté de façon interministérielle, a été mis en place à l'ADEME, pour la réalisation de démonstrateurs. En outre, d'autres mesures sont financées directement sur le programme, telles que des actions de R&D sur les énergies, les technologies de rupture, les briques technologiques et la métrologie des performances des bâtiments et des équipements urbains, ainsi que du pôle national toxicologie-écotoxicologie. Les crédits exécutés s'élèvent, en 2010, à 25,850 M€ en AE et 25,850 M€ en CP ; la dépense n'est pas reconduite en 2011.

## SOUS-ACTION N° 4

**Support du programme : 15,751 M€ en AE et 26,555 M€ en CP**

Cette enveloppe regroupe les crédits de fonctionnement des services du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui financent notamment les dépenses de fonctionnement de l'administration centrale et des délégations régionales à la recherche et de la technologie (DRRT), les dépenses de communication et les frais de mission.

### Fonctionnement du site Descartes

En cohérence avec le décret n° 2007-1001 du 31 mai 2007 relatif aux attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, les crédits de fonctionnement et de communication de l'administration centrale du

ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, sont regroupés, depuis 2008, sur le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Les crédits financent les moyens nécessaires au fonctionnement du site Descartes (notamment : fluides, gardiennage, nettoyage, chauffage, etc.), les frais de bureautique (impression, routage, reprographie), les frais de déplacement des services et du cabinet de la ministre, les frais de mission de la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI), auxquels se sont ajoutés en 2010, par transfert depuis les programmes 214 et 150, les frais de fonctionnement de la délégation à l'usage de l'internet (DUI) et ses crédits au titre du plan de relance, des frais de fonctionnement du système d'information et d'outil statistique et les frais de mission de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP).

Ils ne comprennent pas les dépenses d'investissement imputées sur le programme 214. Rapportés à l'effectif qu'accueille le site (DGRI et DGESIP, soit environ 550 personnes), ils représentent environ 8.000 € par agent, ce qui traduit une baisse d'environ 20 % par rapport à 2009.

Globalement, la dépense exécutée en 2010 pour le fonctionnement du site de la rue Descartes s'élève à 9,240 M€ en AE et 19,885 M€ en CP (dont 10,100 M€ de CP pour des dépenses spécifiques de la délégation aux usages de l'Internet sur les 14,000 M€ de CP reçus en 2010 pour solde de la subvention issue du programme 315 « Plan de relance de l'investissement public », les restes à payer en CP au titre de 2010 s'élevant à 3,900 M€).

### **Communication**

Ces dépenses s'élèvent à 3,385 M€ en AE et 3,544 M€ en CP. Elles ont couvert à la fois des besoins de fonctionnement internes au ministère (revue de presse, abonnements, veille documentaire, développement des sites internet) et des besoins en matière de communication sur des actions conduites par le ministère (campagne de lutte contre l'homophobie, Expo Campus, campagne d'information sur la procédure d'admission post bac et promotion de la nouvelle université avec, notamment, le lancement du concours étudiant « Beau à savoir »).

### **Délégations régionales à la recherche et à la technologie (DRRT)**

Le budget de fonctionnement des 26 délégations régionales à la recherche et à la technologie (DRRT) permet de prendre en charge :

- les frais de transport et de déplacement (notamment pour les Délégués des DOM et des TOM) ;
- les loyers ;
- les besoins en renouvellement de matériel informatique.

En 2010, les crédits consommés se sont élevés à 0,809 M€ en AE et en CP.

Par ailleurs, la sous-action intègre le remboursement des opérateurs pour les conseillers scientifiques mis à disposition auprès de l'administration centrale (2,317 M€ en AE et en CP).

### **SOUS-ACTION N° 7**

#### **Dispositifs d'aide aux jeunes scientifiques : 12,894 M€ en AE et en CP**

##### **Accueil de chercheurs post-doctorants**

La procédure d'accueil de post-doctorants permet de recruter de jeunes docteurs, français ou étrangers, dans le cadre d'un contrat dont la durée ne peut excéder 18 mois, menant un projet de recherche soutenu par un laboratoire public et favorisant leur insertion professionnelle.

Le coût unitaire mensuel chargé d'un post-doctorant est de 2.927,83 € en EPST et en EPIC. Le montant de la dotation à inscrire au PLF résulte du produit du coût du salaire mensuel chargé par le nombre de « mois contrats » à payer dans l'année. Ce coût prend en compte la taxe sur les salaires résiduelle de certains EPIC (BRGM, IRSN, IFREMER, CEA, CIRAD). Cette taxe sur les salaires résiduelle résulte du régime de la TVA calculée sur les subventions versées par le ministère, qui détermine le régime fiscal applicable à chacun des établissements.

Compte tenu de la signature et du renouvellement par « vagues » successives depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2003 de contrats de 18 mois prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier ou au 1<sup>er</sup> juillet, le stock des « mois contrats » financés en 2010 s'élève à 4.404,

soit 367 contrats répartis comme suit : 146 au CNRS, 87 à l'INRIA, 39 à l'INSERM, 36 à l'INRA, 19 au CEA, 10 au CEMAGREF, 7 à l'INRETS, 6 au CIRAD, 4 à l'IRD, 4 à l'IFREMER, 3 à l'IRSN, 3 au BRGM, 2 au LCPC et 1 à l'INED.

La dépense relative au financement des post-docs s'est élevée en 2010 à 12,894 M€ en AE et en CP.

## SOUS-ACTION N° 8

### Renforcement des liens entre science et société : 1,555 M€ en AE et en CP

#### Institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST)

L'IHEST est un établissement public administratif institué par le décret n° 2007-634 du 27 avril 2007. Il assure une mission de formation, de diffusion de la culture scientifique dans la société. A la fois lieu d'échanges, tête de réseau et vivier de compétences pour la recherche, l'IHEST vise à anticiper la demande des citoyens sur la science et la technologie, à renforcer le dialogue sur les finalités de la recherche, ses méthodes, ses résultats et son évaluation.

Les dépenses de fonctionnement de l'IHEST sont liées à la formation des auditeurs (frais de transport, d'hébergement, de restauration, location de salles, de rémunération des intervenants...). Par ailleurs, la diffusion de la culture scientifique nécessite des investissements en termes d'information et de production de contenus éditoriaux. Un montant de 1,555 M€ en AE et en CP a été versé à l'Institut en 2010 pour soutenir son activité.

#### — DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		-3 514 948		12 802
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		93 168		2 329

#### — DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises	53 170 258	16 897 209	53 170 258	44 389 006
Transferts aux collectivités territoriales		1 492 657		1 766 180
Transferts aux autres collectivités	119 499 905	176 681 340	119 499 905	167 227 681
Appels en garantie		-91 000		0

Préambule : en liminaire, deux points transversaux doivent être soulignés pour une bonne lecture des consommations.

#### Écarts entre titre 3 et titre 6

Les restitutions « Chorus » portant sur la gestion 2010 traduisent des écarts entre les crédits inscrits en LFI 2010 sur le titre 6 et les crédits consommés. Sur l'action 1, ces écarts se concentrent principalement sur les lignes suivantes :

- actions relatives au « Grenelle de l'environnement » (fonds démonstrateurs de l'ADEME) : titre 3 en LFI, titre 6 en exécution ;
- contrats post-doctoraux, répartis entre les organismes de recherche : titre 3 en LFI, titre 6 en exécution.

Ces écarts résultent de changements ou d'erreurs d'imputation.

#### Consommation d'AE 2009 en 2010

Les consommations qui figurent au RAP 2010 et qui éclairent la JPE correspondent aux engagements réels produits par le responsable de programme.

Elles prennent en compte des AE 2009 qui ont basculé dans « Chorus » et impacté la consommation 2010. Ainsi la consommation 2010 en AE de l'action 1 s'élève à 238,882 M€, dont 42,679 M€ d'AE 2009.

Cette problématique se concentre notamment sur les crédits du Grenelle de l'environnement (Fonds démonstrateurs de l'ADEME) qui se sont exécutés en 2010 pour 32,000 M€ sur des AE 2009.

Les crédits d'intervention de cette action représentent un montant de 180,455 M€ en AE et de 172,258 M€ en CP pour 2010 (bilan de programmation et d'exécution de la Direction responsable de programme).

Un écart est donc constaté par rapport à la consommation globalisée des titres 5 et 6 retracée par « Chorus », en AE (-11,103 M€) et en CP (-41,140 M€).

Compte tenu d'un écart également constaté sur le titre 3 (cf. « Dépenses de fonctionnement », titre 6 : +53,782 M€ en AE et +41,140 M€ en CP), le différentiel de consommation en AE s'établit à 42,679 M€ en AE sur le périmètre de l'action 1.

#### SOUS-ACTION N° 1

##### **Prospectives, études : 1,525 M€ en AE et en CP**

##### **Observatoire des sciences et des techniques (OST)**

Ces crédits financent le soutien à l'Observatoire des sciences et des techniques (GIP OST), aux fins de développer une production d'indicateurs et d'études permettant aux acteurs de la science et de la technologie de débattre de la politique de recherche et d'élaborer leurs stratégies, tout en apportant un éclairage sur les performances de la politique de recherche (base de données originales et pluri thématiques sur la recherche et développement : publications scientifiques, brevets, participations aux programmes européens, mobilité internationale, démographie étudiante, diplômés...).

En 2010, 1,525 M€ en AE et en CP ont été consacrés à l'OST.

#### SOUS-ACTION N° 2

##### **Action européenne et internationale : 6,759 M€ en AE et 6,672 M€ en CP**

Les opérations financées au titre de l'action internationale ont notamment été les suivantes, en CP :

- pour 1,730 M€, les actions bi ou multilatérales de stimulation de l'attractivité et d'appui à la mobilité ;
- pour 1,300 M€, l'appui aux coopérations scientifiques prioritaires ;
- pour 2,439 M€, le soutien à l'action scientifique et universitaire en faveur de la francophonie ;
- pour 0,918 M€, le soutien à l'activité de recherche de la cité nationale de l'histoire de l'immigration (dont 0,570 M€ imputés sur le « soutien à diverses structures » de la DGRI) ;
- pour 0,285 M€, les actions européennes liées au 7<sup>ème</sup> PCRDT (animation de 21 « points de contact nationaux »).

#### SOUS-ACTION N° 3

##### **Soutien à la recherche : 73,028 M€ en AE et 75,348 en CP**

##### **Soutien aux programmes de recherche (équipement) dans le cadre des CPER**

En 2010, 28,301 M€ en AE et 30,702 M€ en CP ont été consacrés au financement de ces projets. Certains de ces crédits sont délégués sur les BOP locaux gérés par les préfets de région, pour 8,057 M€ en AE et en CP.

##### **Plates-formes en sciences du vivant**

Les recherches dans le domaine des sciences du vivant (biologie, santé et agronomie) s'appuient sur des infrastructures et des équipements coûteux et complexes, mutualisés dans des structures communes de type plates-formes technologiques. Les missions du GIS « Coordination des Plates-formes en Sciences du Vivant », incluent la coordination des différentes actions d'investissement sur les plates-formes.



La dépense exécutée en 2010 s'élève à 20,750 M€ en AE et en CP :

- 14,650 M€ pour le GIS CPSV ;
- 2,000 M€ pour les cohortes santé de l'INSERM ;
- 1,000 M€ pour les cohortes « Elfe » de l'INED ;
- 0,600 M€ pour « Progedo », infrastructure pour la protection et la gestion des données de sciences humaines et sociales de l'EHESS ;
- 1,500 M€ de soutien aux activités de la fondation biodiversité ;
- 1,000 M€ à l'INSERM pour le soutien des activités liées aux recherches sur les maladies rares et plus particulièrement les actions de séquençage à haut débit.

### **L'Institut des hautes études scientifiques (IHES)**

L'IHES qui bénéficie du statut de fondation reconnue d'utilité publique depuis 1981, a pour but de « favoriser et de faire effectuer des recherches scientifiques théoriques dans les domaines suivants : mathématiques, physique théorique, méthodologie des sciences de l'Homme, et de toute discipline théorique qui entretient des liens avec elles ».

L'action de la Fondation s'exerce principalement par la mise à disposition des professeurs et chercheurs de l'Institut permanents ou visiteurs et de ressources matérielles leur permettant de réaliser des recherches.

En 2010, 2,410 M€ en AE et 2,330 M€ en CP ont été versés à l'établissement.

### **Actions communes d'animation**

Les moyens d'intervention de l'administration centrale de la recherche, en 2010, ont été répartis entre la contribution du MESR au financement du plan de lutte contre la maladie d'Alzheimer (9,300 M€ en AE et en CP) et des subventions de fonctionnement versées à diverses structures (12,267 M€ en AE et en CP), acteurs relais de la politique de recherche du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dont notamment :

- l'association Bernard Gregory : 0,507 M€ ;
- les programmes internationaux sur les changements globaux : 2,000 M€ ;
- la Cité nationale de l'histoire de l'immigration : 0,570 M€ ;
- le Collège international de philosophie : 0,290 M€ ;
- l'Institut du développement durable et des relations internationales : 0,225 M€ ;
- les pôles entrepreneuriat-étudiant (PEE) : 0,600 M€ ;
- le soutien à la fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse sciences économiques (TSE) : 7,500 M€ ;
- autres : 0,575 M€.

## **SOUS-ACTION N° 5**

### **Animation scientifique : 1,789 M€ en AE et en CP**

#### **Information scientifique et technique**

Les dépenses d'information scientifique et technique (IST) s'inscrivent dans la mise en œuvre de la « feuille de route » proposée par le comité IST.

Les axes stratégiques identifiés par le comité sont la facilitation de l'accès à l'information scientifique et technique, l'amélioration de la circulation et de la disponibilité de cette information. Ces axes sont des facteurs clés de l'efficacité de la recherche scientifique, de la compétitivité industrielle et du progrès social.

Les dépenses se sont élevées en 2010 à 1,000 M€ en AE et en CP.

#### **Colloques**

Cette dotation est destinée à financer des colloques et séminaires scientifiques sur des thématiques et des sujets de recherche soutenus par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le montant dépensé en 2010 est de 0,789 M€ en AE et en CP.

## SOUS-ACTION N° 6

**Soutien à l'innovation : 38,098 M€ en AE et 33,563 M€ en CP**

### Transferts de technologie CPER

Les crédits d'intervention relatifs au transfert de technologie s'inscrivent dans la nouvelle génération de contrats de projets État-régions (CPER) 2007-2013 qui a prévu une enveloppe globale de 97,000 M€ sur 7 ans au titre de ces actions.

En 2010, les crédits consacrés à cette action ont été de 10,102 M€ en AE et en CP.

Les dépenses couvertes sont principalement des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans le cadre de la mission de service public (conseil, diagnostic) effectuée par les structures de diffusion technologique, qu'il s'agisse des centres de ressources technologiques, des cellules de diffusion technologique, des plates-formes technologiques ou d'autres formes d'organisation pour favoriser le transfert entre la recherche publique et les petites et moyennes entreprises (PME).

### Mutualisation de la valorisation

Cette initiative répond à un double objectif :

- favoriser l'harmonisation de la gestion des relations entre les milieux socio-économiques et les unités de recherche relevant de divers établissements ;
- accroître les moyens matériels et humains des dispositifs de valorisation.

Les structures mutualisées de valorisation viennent renforcer les services de valorisation déjà existants afin d'accroître la visibilité de l'innovation académique et d'en favoriser le transfert en direction des entreprises au bénéfice de la société. Elles assurent le relais entre les laboratoires universitaires et le monde socio-économique.

Les dépenses d'intervention dédiées en 2010 à ce dispositif se sont élevées à 4,028 M€ en AE et 4,511 M€ en CP.

### Concours de création d'entreprises

Organisé dans toute la France, ce concours récompense et accompagne les meilleurs projets de création d'entreprises s'appuyant sur des technologies innovantes. Il permet de détecter, de faire émerger et de développer ces projets, qu'ils soient issus directement de la recherche publique ou le fruit d'initiatives privées, grâce à une aide financière et un accompagnement adapté.

La dépense s'est élevée en 2010 à 16,810 M€ en AE et 12,612 M€ en CP. Un millésime de concours s'exécute sur plusieurs années et implique un besoin en CP sur la même durée.

### Soutien aux incubateurs

Depuis 1999, date de lancement des projets « Incubation et capital amorçage des entreprises technologiques », 30 incubateurs sont actuellement en activité, répartis sur l'ensemble du territoire.

Les dépenses d'intervention consacrées à ce dispositif se sont élevées en 2010 à 7,158 M€ en AE et 6,338 M€ en CP.

## SOUS-ACTION N° 7

**Dispositifs d'aide aux jeunes scientifiques : 53,954 M€ en AE et 48,559 M€ en CP**

### Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)

Les CIFRE constituent des contrats à durée déterminée de 3 ans basés sur des projets de recherche et de développement confiés à des doctorants (bac+5) travaillant avec une équipe de recherche extérieure. La gestion de ce dispositif est confiée, par convention annuelle, à l'agence nationale de la recherche technique (ANRT) qui est une association.

Le calcul du coût total théorique se fonde sur la prise en compte du poids respectif sur l'année N de chacune des campagnes de recrutements, celles des années antérieures (N-1, N-2, N-3) et celle de l'année N. Compte tenu du rythme de signature des CIFRE nouvelles au cours de l'année, avec une forte concentration vers la fin de l'année, le

poids moyen des recrutements nouveaux est estimé en moyenne à 3,25 mois sur l'année N. Corollairement, une convention CIFRE ayant une durée de 36 mois, les recrutements effectués les années N-1 et N-2 pèsent intégralement (12 mois) sur l'année N et les recrutements faits en N-3 pour 8,75 mois en moyenne sur l'année N.

Cette modélisation est celle utilisée par l'ANRT dans ses prévisions budgétaires.

Il convient de retrancher du coût budgétaire théorique un montant correspondant à l'abandon en cours de période de bénéficiaires de conventions CIFRE qui sortent du dispositif avant le terme normal. Cet abandon est évalué par l'ANRT à 11,9% des conventions en cours (hors conventions nouvelles). Il faut enfin ajouter la prise en charge des frais de gestion de l'ANRT (salaires, frais généraux, frais d'animation et de formation), qui représentent 4 % du coût budgétaire théorique (attrition déduite).

La convention annuelle conclue en 2010 avec l'ANRT s'est élevée à 53,954 M€ en AE et 48,559 M€ en CP.

1.200 nouvelles CIFRE ont été signées en 2010, soit une stabilisation du nombre de conventions par rapport à 2009. Cependant, le nombre de demandes a progressé de 24 % conduisant l'ANRT à renforcer ses critères de sélection.

#### SOUS-ACTION N° 8

#### Renforcement des liens entre science et société : 5,302 M€ en AE et 4,802 M€ en CP

#### Actions de diffusion de la culture scientifique et technique (CST)

L'enveloppe consacrée à la culture scientifique et technique (CST) s'élève globalement (dépenses exécutées en centrale ou au niveau déconcentré) à 5,302 M€ en AE et 4,802 M€ en CP.

Elle a permis de financer notamment la fête de la science à hauteur de 1,256 M€, le réseau des centres de culture scientifique, technique et industrielle à hauteur de 3,870 M€ et les exposciences pour 0,070 M€.

#### ACTION n° 02 : Agence nationale de la recherche

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		839 853 491	<b>839 853 491</b>		827 712 974	<b>827 712 974</b>
Crédits de paiement		839 853 492	<b>839 853 492</b>		787 187 879	<b>787 187 879</b>

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	839 852 491	147 474 905	839 852 492	147 474 905

#### Agence nationale de la recherche

Le montant des crédits votés en LFI 2010 était de 839,853 M€ en AE et en CP, intégralement positionnés sur le titre 3 (catégorie 32) en budgétisation initiale.

Les crédits versés en 2010 s'élèvent à :

- 827,713 M€ en AE (repositionnés sur le titre 6, en intégralité) ;
- 787,188 M€ en CP : 147,474 M€ reportés de l'exercice 2009 au budget de l'État et versés en 2010 (imputation par erreur sur le titre 3) et 639,713 M€ correspondant à la subvention 2011 effectivement versée (intégralement imputée sur le titre 6).

## ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	1 000	680 238 069	1 000	639 712 974

### Agence nationale de la recherche

Le montant des crédits votés en LFI 2010 était de 839,853 M€ en AE et en CP, intégralement positionnés sur le titre 3 (catégorie 32) en budgétisation initiale.

Les crédits versés en 2010 s'élèvent à :

- 827,713 M€ en AE (repositionnés sur le titre 6, en intégralité) ;
- 787,188 M€ en CP : 147,474 M€ reportés de l'exercice 2009 au budget de l'État et versés en 2010 (imputation par erreur sur le titre 3) et 639,713 M€ correspondant à la subvention 2011 effectivement versée (intégralement imputée sur le titre 6).

## ACTION n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		1 162 525 149	<b>1 162 525 149</b>		1 157 794 484	<b>1 157 794 484</b>
Crédits de paiement		1 162 525 149	<b>1 162 525 149</b>		1 157 794 484	<b>1 157 794 484</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## ■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	1 060 469 301	1 060 045 151	1 060 469 301	1 060 045 151

Le montant des crédits votés en LFI 2010, à destination des opérateurs principaux était de 1.060,469 M€ en AE et CP :

- CNRS : 509,988 M€ ;
- INSERM : 409,689 M€ ;
- CEA : 98,181 M€ ;
- ANRS : 39,612 M€ ;
- Genopole : 3,000 M€.

En exécution, le montant des crédits effectivement versés au bénéfice de ces opérateurs s'est finalement élevée à 1.057,186 M€ :

- CNRS : 507,129 M€ ;
- INSERM : 409,689 M€ ;
- CEA : 98,181 M€ ;
- ANRS : 39,187 ;
- Genopole : 3,000 M€.

On constate une erreur d'imputation et/ou de restitution entre les dépenses de fonctionnement et d'intervention au sein de l'action 5 du programme 172 pour un montant de 2,859 M€.

Il faut lire en dépenses de fonctionnement 1.057,186 M€ et 100,609 M€ en dépenses d'intervention.

## ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	102 055 848	97 749 333	102 055 848	97 749 333

Le montant des crédits d'interventions votés en LFI 2010, était de 102,056 M€ en AE et CP :

- Institut Pasteur de Paris et Instituts Pasteur du Réseau international : 65,947 M€ ;
- Institut Pasteur de Lille : 6,495 M€ ;
- Institut Curie : 9,283 M€ ;
- CEPH (Fondation Jean Dausset) : 1,955 M€ ;
- CEBM-OEBM : 2,641 M€ ;
- LEBM : 14,724 M€ ;
- CIRC : 1,012 M€.

En exécution, le montant des crédits effectivement versés est de 100,608 M€ en AE et CP :

- Institut Pasteur de Paris et Instituts Pasteur du Réseau international : 65,324 M€ ;
- Institut Pasteur de Lille : 6,318 M€ ;
- Institut Curie : 9,183 M€ ;
- CEPH (Fondation Jean Dausset) : 1,955 M€ ;
- CEBM-OEBM : 2,464 M€ ;
- LEBM : 14,296 M€ ;
- CIRC : 1,068 M€.

Erreur d'imputation ou de restitution : entre les dépenses de fonctionnement et d'intervention au sein de l'action, pour un montant de 2,859 M€. La restitution de l'exécution aurait du conduire à 1.057,186 M€ sur le titre 3, et 100,609 M€ sur le titre 6.

## ORGANISATIONS INTERNATIONALES, CONTRIBUTIONS FRANÇAISES

### Laboratoire européen de biologie moléculaire (LEBM) : 14,296 M€

Le LEBM, institution à la pointe de la recherche mondiale, concentre l'essentiel de son activité à la recherche dans le domaine des sciences de la vie moléculaire. Il est financé par les contributions de 20 États membres et un État membre associé, l'Australie.

Il emploie 1.400 personnes de 60 nationalités différentes, représentant des disciplines telles que la biologie, la chimie, la physique et l'informatique.

Les recherches, internationalisées et pluridisciplinaires, sont dirigées par approximativement 85 unités indépendantes, recouvrant l'ensemble du spectre de la biologie moléculaire, sur 5 centres : le laboratoire principal d'Heidelberg et les centres de Hinxton (Cambridge), Grenoble, Hambourg et Monterotondo (Rome).

En outre, le LEBM forme scientifiques, étudiants et visiteurs, de tous niveaux, propose des services et des potentialités de recherche variés aux scientifiques des États membres, et développe de nouveaux instruments et méthodes pour les sciences de la vie et le transfert de technologie.

La contribution française était inscrite à hauteur de 14,724 M€ en LFI 2010.

Elle a été appelée et payée à hauteur de 14,296 M€, soit 15,9 % du budget voté du Laboratoire (total des contributions des États membres : 89,892 M€).

**Conférence/Organisation européenne de biologie moléculaire (CEBM-OEBM) : 2,464 M€**

L'OEBM a été établie en 1964 dans le but de promouvoir les biosciences en Europe, notamment par le développement d'une forte approche transnationale à la biologie moléculaire, l'identification de mesures susceptibles d'aider à la formation de scientifiques dans ce domaine et l'accent porté aux critères scientifiques pour toutes ses activités.

L'Organisation dispose d'une structure bicamérale : ses activités sont financées par des contributions provenant de 24 États membres, qui forment ensemble la Conférence européenne pour la biologie moléculaire (CEBM). L'OEBM est quant à elle composée de plus de 1.100 scientifiques (dont plus de 30 ont reçu un Prix Nobel et dont environ 10 % ont de fortes attaches avec l'industrie) qui ont été choisis par les membres existants compte tenu de leurs excellents travaux de recherche dans les très nombreuses branches de la biologie moléculaire.

La contribution française était inscrite à hauteur de 2,641 M€ en LFI 2010.

Elle a été appelée et payée à hauteur de 2,464 M€, soit 14,7 % du budget voté de l'Organisation (total des contributions des États membres : 17,553 M€).

**Centre international de recherches sur le cancer (CIRC) : 1,068 M€**

Le CIRC a été créé en mai 1965, par la 18<sup>ème</sup> Assemblée mondiale de la Santé, à l'initiative de la France, dans le cadre de l'Organisation mondiale de la santé. Il compte aujourd'hui 21 États membres.

Promouvant la collaboration internationale dans la recherche sur le cancer, le Centre est interdisciplinaire et réunit des compétences dans les disciplines de laboratoire, en épidémiologie et en biostatistique pour identifier les causes du cancer, qui permettront d'adopter des mesures préventives afin de réduire les souffrances liées à la maladie. Le CIRC se caractérise notamment par son expertise dans la coordination de la recherche entre différents pays et différentes organisations : son rôle indépendant, en tant qu'organisation internationale, favorise cette activité.

Les activités du CIRC sont principalement financées par les contributions au budget ordinaire que lui versent ses États participants. Le budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011 a été approuvé en mai 2009 pour un montant de 37,911 M€.

La contribution française était inscrite à hauteur de 1,012 M€ en LFI 2010.

Elle a été appelée et payée à hauteur de 1,068 M€ (soit 0,633 M€ de contribution égale et 0,435 M€ selon le système des unités).

**ACTION n° 06 : Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement		504 549 593	<b>504 549 593</b>		504 549 593	<b>504 549 593</b>
Crédits de paiement		504 549 593	<b>504 549 593</b>		504 549 593	<b>504 549 593</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE****DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	503 968 593	503 968 593	503 968 593	503 968 593

Le montant des crédits votés en LFI 2010, à destination des opérateurs principaux était de 503,969 M€ en AE et CP :

- CNRS : 258,726 M€ ;
- CEA : 155,461 M€ ;

- INRIA : 89,782 M€.

L'exécution a été conforme à la LFI.

## — DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	581 000	581 000	581 000	581 000

Les dépenses d'intervention, d'un montant de 0,581 M€ en LFI 2010, assurent le financement de deux associations, le Centre international de rencontres mathématiques (CIRM) et le Centre international de mathématiques pures et appliquées (CIMPA) :

- CIRM : 0,391 M€ ;
- CIMPA : 0,190 M€.

Ces montants ont été intégralement versés en 2010.

Les mathématiques fondamentales et appliquées sont au cœur des domaines scientifiques d'intervention du CIMPA. Il intervient également sur les interfaces des mathématiques avec d'autres domaines scientifiques, et apporte son soutien à des réseaux thématiques, des actions en partenariat avec d'autres organismes aux buts, des projets en coopération avec des sociétés savantes à vocation internationale ou régionale, le copilotage de programmes scientifiques, ainsi que des actions documentaires et la diffusion de l'information et son partage.

Le CIRM est une unité mixte de service (UMS 822) placée sous la responsabilité conjointe du CNRS et de la SMF (Société mathématique de France).

Il accueille tout au long de l'année des colloques (40 à 90 personnes), écoles (écoles d'été ou d'hiver, d'une durée de 4 à 6 semaines et d'une capacité de 84 lits, les participants étant majoritairement des jeunes chercheurs, doctorants, étudiants de master 2), groupes de travail (ateliers de courte durée, d'environ 20 participants), recherche en binôme (« Research in pairs », permettant à 2 ou 3 mathématiciens de travailler ensemble pendant 2 à 3 semaines), et organise depuis 2008 des sessions thématiques, des activités de recherche (colloques, ateliers, écoles) étant organisées pendant un trimestre autour d'un thème précis.

## ACTION n° 07 : Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		617 867 312	<b>617 867 312</b>		617 867 312	<b>617 867 312</b>
Crédits de paiement		617 867 312	<b>617 867 312</b>		617 867 312	<b>617 867 312</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

### — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	555 967 312	555 967 312	555 967 312	555 967 312

Le montant des crédits votés en LFI 2010, à destination des opérateurs principaux était de 555,967 M€ en AE et CP :

- CNRS : 487,598 M€ ;
- CEA : 68,369 M€.

L'exécution a été conforme à la LFI.

#### ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	61 900 000	61 900 000	61 900 000	61 900 000

#### Projet international, contribution française : Réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER) : 61,900 M€

La contribution directe de l'État au projet ITER est portée par le CEA auprès de l'Agence ITER-France (AIF), Agence domestique française chargée de rassembler l'ensemble des participations financières nationales (État, collectivités locales, CEA...) au projet ITER auprès de l'Agence domestique européenne « Fusion for energy (F4E) » siégeant à Barcelone.

Inscrite à 61,900 M€ en LFI 2010, (34,800 M€ pour la construction des installations et 27,100 M€ pour « l'approche élargie »), la contribution a été intégralement versée au CEA en 2010.

#### ACTION n° 08 : Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		330 568 783	<b>330 568 783</b>		359 527 326	<b>359 527 326</b>
Crédits de paiement		330 568 783	<b>330 568 783</b>		359 527 326	<b>359 527 326</b>

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

#### ■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	216 140 359	216 140 359	216 140 359	216 140 359

Le montant des crédits votés en LFI 2010, à destination des opérateurs principaux était de 219,000 M€ en AE et CP :

- CNRS : 177,002 M€ ;
- CEA : 41,998 M€.

L'exécution a été conforme à la LFI.

On constate une erreur d'imputation et/ou de restitution entre les dépenses de fonctionnement et d'intervention au sein de l'action 8 du programme 172 pour un montant de 2,859 M€.

Il faut lire en dépenses de fonctionnement 219,000 M€ et 140,528 M€ en dépenses d'intervention.



## — DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	114 428 424	143 386 967	114 428 424	143 386 967

### ORGANISATIONS INTERNATIONALE, CONTRIBUTIONS FRANÇAISES

#### Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) : 133,973 M€

Fondé en 1954, le CERN, situé près de Genève, a été l'une des premières organisations à l'échelle européenne et compte aujourd'hui 20 États membres.

Parmi les plus grands laboratoires scientifiques du monde, il a pour vocation la physique fondamentale, la découverte des constituants et des lois de l'Univers et utilise des instruments scientifiques complexes pour sonder les constituants ultimes de la matière, les particules fondamentales.

Le CERN utilise des accélérateurs (portant des faisceaux de particules à des énergies élevées pour les faire entrer en collision avec d'autres faisceaux ou avec des cibles fixes) et des détecteurs (observant et enregistrant le résultat de ces collisions) de particules.

La contribution française était inscrite à hauteur de 114,428 M€ en LFI 2010.

Elle a été appelée et payée à 184,710 MFCH (173,310 MFCH de contribution ordinaire pour une part française de 15,6261% et 11,400 MFCH de contribution spéciale « État hôte »), soit 133,973 M€ avec un taux de change moyen constaté FCH / € de 0,7253.

#### Centre européen de prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT) : 6,555 M€

Erreur d'imputation : le CEPMMT relève de l'action 9

Le CEPMMT est une organisation internationale, dont le siège se situe à Reading, au Royaume-Uni. Les membres du personnel (environ 170 postes autorisés) sont tous ressortissants des États membres (18) et coopérants (16).

Les missions du CEPMMT sont le développement de méthodes numériques pour la prévision météorologique à moyen terme, l'élaboration régulière de prévisions à moyen terme sur l'Europe et la mise à disposition de ces prévisions aux services météorologiques des États-membres, la recherche scientifique et technique dans le but d'améliorer ces prévisions et la collecte et l'archivage de données météorologiques.

La contribution française était inscrite à hauteur de 7,867 M€ en LFI 2010.

Elle a été appelée et payée à 5,700 M£ (5,673 M£ de contribution ordinaire et 0,027 M£ de projets facultatifs ; part française à 15,5 % du total des États membres), soit 6,555 M€ avec un taux de change £ / € de 1,1500, compte tenu d'un budget 2010 voté à 37,565 M£ (36,703 M£ de contributions des États membres et 0,862 M£ de contributions des États coopérants).

**ACTION n° 09 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		303 902 793	<b>303 902 793</b>		295 907 564	<b>295 907 564</b>
Crédits de paiement		303 902 793	<b>303 902 793</b>		295 907 564	<b>295 907 564</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		71		71
Subventions pour charges de service public	271 814 415	273 383 493	271 814 415	273 383 493

Le montant des crédits votés en LFI 2010, à destination des opérateurs principaux était de 271,814 M€ en AE et CP :

- CNRS : 236,336 M€ ;
- CEA : 27,836 M€ ;
- IPEV : 7,642 M€.

En exécution, le montant des crédits effectivement versés au bénéfice de ces opérateurs s'est finalement élevée à 273,383 M€ :

- CNRS : 236,336 M€ ;
- CEA : 27,836 M€ ;
- IPEV : 9,211 M€.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	32 088 378	22 524 000	32 088 378	22 524 000

## ORGANISATIONS INTERNATIONALES, CONTRIBUTIONS FRANÇAISES

**Organisations internationales, contributions françaises : Observatoire européen austral (ESO) : 22,524 M€**

L'ESO est la première organisation intergouvernementale pour l'astronomie en Europe et l'observatoire astronomique le plus productif au monde. L'ESO met à la disposition des astronomes des installations scientifiques à la pointe du progrès. Il est soutenu par 14 Etats et emploie environ 700 personnes.

Le siège (comprenant les centres scientifiques, techniques et administratifs de l'organisation) se trouve à Garching, près de Munich en Allemagne. L'ESO dispose également d'un centre à Santiago du Chili et gère trois sites d'observation dans le désert chilien de l'Atacama.

L'ESO construit et gère les télescopes astronomiques au sol les plus puissants au monde qui permettent d'importantes découvertes scientifiques. Ce savoir-faire débouche sur de nombreuses possibilités de retombées et de transferts technologiques accompagnés d'opportunités de contrats industriels. De ce fait, l'ESO est également une vitrine pour l'industrie européenne.

La contribution française était inscrite à hauteur de 24,222 M€ en LFI 2010.

Elle a été appelée et payée à 22,524 M€, soit 17,1801% du budget voté de l'Observatoire (total des contributions des Etats membres : 131,105 M€).

**Centre européen de prévisions météorologiques à moyen Terme (CEPMMT)**

Erreur d'imputation : le CEPMMT a été imputé sur l'action 8 en exécution 2010, pour une contribution payée à hauteur de 6,555 M€.

**ACTION n° 10 : Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		316 087 711	<b>316 087 711</b>		316 022 980	<b>316 022 980</b>
Crédits de paiement		316 087 711	<b>316 087 711</b>		316 022 980	<b>316 022 980</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE****DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	314 793 090	314 793 090	314 793 090	314 793 090

Le montant des crédits votés en LFI 2010, à destination des opérateurs principaux était de 314,793 M€ en AE et CP :

- CNRS : 305,993 M€ ;
- INED : 8,800 M€.

L'exécution a été conforme à la LFI.

**DÉPENSES D'INTERVENTION**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	1 294 621	1 229 890	1 294 621	1 229 890

La dotation au Centre pour la recherche économique et ses applications (CEPREMAP) inscrite en LFI 2010 était de 1,295 M€. Elle a été versée à hauteur de 1,230 M€.

Le CEPREMAP est né en 1967 de la fusion de deux centres, le CEPREL et le CERMAP, pour éclairer la planification française grâce à la recherche économique.

Sa principale mission est d'assurer une interface entre le monde académique et les administrations économiques.

Il est à la fois une agence de valorisation de la recherche économique auprès des décideurs, et une agence de financement de projets dont les enjeux pour la décision publique sont reconnus comme prioritaires.

Ses priorités sont définies en collaboration avec ses partenaires institutionnels, parmi lesquels la Banque de France, le CNRS, la direction générale du Trésor, l'École normale supérieure, l'INSEE, l'Agence française de développement, les ministères chargés du travail, de l'équipement, de la santé, de la recherche. Il bénéficie de soutiens propres apportés par des entreprises ou des institutions pour développer des actions spécifiques impliquant ses chercheurs.

**ACTION n° 11 : Recherches interdisciplinaires et transversales**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		60 268 653	<b>60 268 653</b>		60 268 653	<b>60 268 653</b>
Crédits de paiement		60 268 653	<b>60 268 653</b>		60 268 653	<b>60 268 653</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	60 268 653	60 268 653	60 268 653	60 268 653

Le montant des crédits votés en LFI 2010, à destination des opérateurs principaux était de 60,269 M€ en AE et CP :

- CNRS : 37,316 M€ ;
- CEA : 22,953 M€.

L'exécution est conforme à la LFI.

## ACTION n° 12 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		74 431 333	<b>74 431 333</b>		74 431 333	<b>74 431 333</b>
Crédits de paiement		74 431 333	<b>74 431 333</b>		74 431 333	<b>74 431 333</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	74 431 333	74 431 333	74 431 333	74 431 333

Le montant des crédits votés en LFI 2010, à destination des opérateurs principaux était de 74,431 M€ en AE et CP :

- CNRS : 42,292 M€ ;
- INSERM : 13,370 M€ ;
- INRIA : 16,324 M€ ;
- INED : 2,445 M€.

L'exécution a été conforme à la prévision.

## ACTION n° 13 : Grandes infrastructures de recherche

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		240 725 000	<b>240 725 000</b>		236 183 096	<b>236 183 096</b>
Crédits de paiement		240 725 000	<b>240 725 000</b>		236 183 096	<b>236 183 096</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	226 515 000	221 973 096	226 515 000	221 973 096

Le montant des crédits votés en LFI 2010, à destination des opérateurs principaux était de 226,515 M€ en AE et CP :

- CNRS : 139,808 M€ ;
- CEA : 72,417 M€ ;
- IPEV : 14,000 M€ ;
- INRIA : 0,290 M€.

En exécution, le montant des crédits effectivement versés au bénéfice de ces opérateurs s'est finalement élevée à 221,973 M€ :

- CNRS : 139,808 M€ ;
- CEA : 70,417 M€ ;
- IPEV : 11,458 M€ ;
- INRIA : 0,290 M€.

Le détail par organisme de très grandes infrastructures de recherche est explicité dans le tableau ci-dessous :

## Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Opérations	Rappel : PAP 2010	Dépenses exécutées en 2010			
		Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
ESRF	12 375 000 €	357 169 €	11 985 183 €	0 €	12 342 352 €
GANIL-SPIRAL 2	16 400 000 €	2 193 664 €	80 780 €	4 272 658 €	6 547 102 €
GENCI	3 560 000 €	0 €	5 800 000 €	0 €	5 800 000 €
GENCI-PRACE	2 240 000 €	0 €	0 €	0 €	-
ICOS-IAGOS	811 000 €	277 895 €	162 733 €	28 117 €	468 745 €
ILL	14 000 000 €	594 713 €	13 651 964 €	6 480 €	14 253 157 €
LLB-ORPHEE	5 931 000 €	4 103 943 €	4 673 040 €	865 264 €	9 642 247 €
SOLEIL	14 000 000 €	0 €	14 100 000 €	0 €	14 100 000 €
XFEL et FAIR	1 000 000 €	516 417 €	2 130 046 €	87 841 €	2 734 304 €
CERN (contribution exceptionnelle 2008-2011)	2 000 000 €	679 415 €	404 436 €	266 713 €	1 350 564 €
Autres TGE d'accueil	100 000 €	7 825 365 €	2 515 583 €	2 987 373 €	13 328 321 €
<b>Total CEA</b>	<b>72 417 000 €</b>	<b>16 548 581 €</b>	<b>55 503 765 €</b>	<b>8 514 446 €</b>	<b>80 566 792 €</b>
ADONIS	1 500 000 €	467 586 €	636 124 €	27 335 €	1 131 045 €
CC IN2P3	8 000 000 €	2 940 771 €	3 165 930 €	1 915 140 €	8 021 841 €
CFH	2 583 000 €	290 924 €	2 283 100 €	0 €	2 574 023 €
EGO-VIRGO	5 248 000 €	1 720 111 €	5 048 372 €	271 853 €	7 040 336 €
ESRF	12 375 000 €	0 €	11 756 000 €	181 750 €	11 937 750 €
IDRIS	5 500 000 €	2 534 555 €	2 924 331 €	438 755 €	5 897 640 €
GANIL-SPIRAL 2	15 400 000 €	8 055 564 €	2 375 725 €	3 998 650 €	14 429 939 €
GENCI	3 560 000 €	72 389 €	5 800 000 €	0 €	5 872 389 €
GENCI-PRACE	2 240 000 €	0 €	0 €	0 €	-
ICOS-IAGOS	1 000 000 €	860 129 €	137 105 €	210 478 €	1 207 712 €
ILL	14 000 000 €	0 €	13 300 000 €	194 000 €	13 494 000 €
IRAM	6 036 000 €	128 038 €	5 805 900 €	0 €	5 933 939 €
LCMI / LNCMP	6 500 000 €	3 781 618 €	2 922 095 €	290 245 €	6 993 958 €
LLB-ORPHEE	7 845 000 €	2 616 711 €	4 388 309 €	229 551 €	7 234 571 €
LULI	4 443 000 €	2 698 534 €	991 230 €	349 788 €	4 039 553 €
SOLEIL	37 000 000 €	1 425 837 €	32 800 000 €	1 302 000 €	35 527 837 €
UDIL	3 128 000 €	0 €	341 580 €	0 €	341 580 €
XFEL et FAIR	1 000 000 €	376 733 €	0 €	0 €	376 733 €
CERN (contribution exceptionnelle 2008-2011)	1 900 000 €	114 423 €	0 €	0 €	114 423 €
Autres opérations	549 628 €	0 €	0 €	0 €	-
LHC		6 748 634 €	2 068 714 €	89 317 €	8 906 665 €
HESS		803 160 €	274 200 €	0 €	1 077 360 €
ESO		2 552 190 €	380 100 €	148 948 €	3 081 239 €
FLOTTE		372 791 €	711 028 €	172 612 €	1 256 431 €
RESIF/EPOS		1 214 296 €	247 433 €	302 528 €	1 764 256 €
CDS		1 027 019 €	58 866 €	22 399 €	1 108 284 €
LOA		0 €	143 614 €	11 569 €	155 183 €
ILE/ELI		0 €	98 355 €	19 252 €	117 607 €
FR GRILLE		574 930 €	548 724 €	332 062 €	1 455 716 €
KM3 / EMSO		1 737 323 €	84 424 €	69 498 €	1 891 245 €
LSST		1 520 864 €	245 165 €	2 508 €	1 768 537 €
RENATECH		5 948 590 €	2 328 642 €	322 368 €	8 599 600 €
Centrale de proximité		0 €	61 811 €	109 217 €	171 028 €
RMN		1 604 979 €	268 422 €	309 702 €	2 183 103 €
ECOTRONS		562 346 €	167 999 €	54 562 €	784 907 €
CELPEDIA		4 215 449 €	550 649 €	18 932 €	4 785 030 €
RENATER		0 €	4 845 000 €	0 €	4 845 000 €
IODP / ECORD		0 €	3 675 185 €	3 239 €	3 678 424 €
UPS TGE-IR		305 000 €	0 €	0 €	305 000 €
<b>Total CNRS</b>	<b>139 807 628 €</b>	<b>57 271 493 €</b>	<b>111 434 133 €</b>	<b>11 398 257 €</b>	<b>180 103 883 €</b>
Station polaire "Concordia"	4 000 000 €	927 298 €	2 382 864 €	1 315 658 €	4 625 820 €
Marion Dufresne (Flotte)	10 000 000 €	291 200 €	9 737 261 €	365 318 €	10 393 779 €
Astrolabe (Flotte)		0 €	1 511 000 €	0 €	1 511 000 €
<b>Total IPEV</b>	<b>14 000 000 €</b>	<b>1 218 498 €</b>	<b>13 631 125 €</b>	<b>1 680 976 €</b>	<b>16 530 599 €</b>
GENCI	290 000 €	0 €	290 000 €	0 €	290 000 €
<b>Total INRIA</b>	<b>290 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>290 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>290 000 €</b>

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	14 210 000	14 210 000	14 210 000	14 210 000

### Contribution directe de l'État à la société civile GENCI (Grand équipement national de calcul intensif) : 14,210 M€

La contribution directe de l'État a été intégralement versée au niveau inscrit en LFI 2010.

GENCI est une société civile détenue à 49% par l'État (représenté par le MESR), 20% par le CEA, 20% par le CNRS, 10% par les universités (représentées par l'université de Strasbourg) et 1% par l'INRIA.

Créé en 2007, suite aux conclusions du Comité interministériel pour la société de l'information (CISI) du 11 juillet 2006 et afin de garantir à la France une puissance de calcul compatible avec son rang de puissance industrielle, GENCI a pour missions de financer et coordonner la mise en œuvre d'un plan stratégique d'équipements des trois centres nationaux de calcul intensif pour la recherche civile (CINES, TGCC, IDRIS), d'être un acteur majeur dans l'organisation et la réalisation d'un espace européen du calcul intensif pour la recherche, de mettre en place les collaborations de R&D nécessaires à la démultiplication de ses actions, et de promouvoir la simulation et le calcul intensif dans la recherche fondamentale et industrielle.

GENCI représente la France au sein du programme européen « PRACE » (Partnership for Advanced Computing in Europe), complétant l'infrastructure française et destiné à mettre en place la future infrastructure européenne de calcul intensif visant à disposer de supercalculateurs plus importants (dits « de capacité »).

### ACTION n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		497 416 329	<b>497 416 329</b>		477 802 371	<b>477 802 371</b>
Crédits de paiement		497 416 329	<b>497 416 329</b>		477 802 371	<b>477 802 371</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	497 416 329	477 802 371	497 416 329	477 802 371

Le montant des crédits votés en LFI 2010, à destination des opérateurs principaux était de 497,416 M€ en AE et CP :

- CNRS : 310,544 M€ ;
- INSERM : 110,782 M€ ;
- INRIA : 57,135 M€ ;
- INED : 5,052 M€ ;
- CEA : 12,697 M€ ;
- IPEV : 0,892 M€ ;
- Dotation à répartir : 0,316 M€.

En exécution, le montant des crédits effectivement versés au bénéfice de ces opérateurs s'est finalement élevée à 477,802 M€ :

- CNRS : 296,192 M€ ;
- INSERM : 107,538 M€ ;
- INRIA : 55,559 M€ ;
- INED : 4,925 M€ ;
- CEA : 12,696 M€ ;
- IPEV : 0,892 M€.



## OPÉRATEURS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	3 538 689 541	3 688 689 541	4 684 697 846	4 655 697 847	3 911 588 819	3 911 481 319
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)	848 620 000	851 145 000	61 900 000	61 900 000	889 680 000	701 680 000
<b>Total</b>	<b>4 387 309 541</b>	<b>4 539 834 541</b>	<b>4 746 597 846</b>	<b>4 717 597 847</b>	<b>4 801 268 819</b>	<b>4 613 161 319</b>

Les crédits de transferts (CP) sont versés à l'ANR (639.780 k€) et au CEA (61.900 k€).

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

## EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS SI PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2009 (1)				Prévision 2010 (3)				Réalisation 2010			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond LFI	hors plafond LFI	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés
ANR - Agence nationale de la recherche (ANR)		65				91				151		
ANRS - Agence nationale de recherches sur le SIDA		11	2			8			30	11	4	
CEA - Commissariat à l'énergie atomique		11 527	1 156			11 637	1 027			11 601	1 551	
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (CNRS)		28 009	6 265			28 740	5 882			28 087	7 084	
INED - Institut national d'études démographiques		208	41			208	66			181	31	
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA)		1 627	888			1 779	645			1 676	913	
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)		5 705	2 134			6 200	1 836			5 735	2 282	
IPEV - Institut polaire français Paul-Emile Victor		14	86			15	88			14	88	
Académie des technologies												
Géopole												
IHEST - Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie		7										
OST - Observatoire des sciences et des techniques												
<b>Total</b>		<b>47 173</b>	<b>10 572</b>			<b>48 678</b>	<b>9 544</b>		<b>30</b>	<b>47 456</b>	<b>11 953</b>	

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision 2010 fait référence aux plafonds votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificative 2010.

La réalisation des emplois hors plafond en 2010 est supérieure à la prévision de 2 409 ETP. Cette augmentation résulte de la poursuite des travaux de fiabilisation de l'enquête déclarative annuelle réalisée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et d'un meilleur décompte des emplois par les établissements eux-mêmes, éléments qui avaient été pris en compte dès le RAP 2009. Elle traduit également le résultat du développement des contrats financés sur des ressources propres observé sur l'ensemble des organismes du secteur de la recherche.

## PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

## ANR - AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE (ANR)

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 02 : Agence nationale de la recherche</b>	<b>814 520</b>	<b>817 045</b>	<b>839 853</b>	<b>839 853</b>	<b>827 780</b>	<b>787 255</b>
Subventions pour charges de service public	10 500	10 500	839 853	839 853		147 475
Transferts	804 020	806 545			827 780	639 780
<b>Total pour ce programme</b>	<b>814 520</b>	<b>817 045</b>	<b>839 853</b>	<b>839 853</b>	<b>827 780</b>	<b>787 255</b>
<b>Programme 315 : Programme exceptionnel d'investissement public</b>	<b>24 000</b>	<b>21 600</b>	<b>0</b>	<b>2 400</b>	<b>2 400</b>	<b>2 400</b>
Subventions pour charges de service public	24 000	21 600	0	2 400	2 400	2 400
<b>Total</b>	<b>838 520</b>	<b>838 645</b>	<b>839 853</b>	<b>842 253</b>	<b>830 180</b>	<b>789 655</b>

## COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'OPÉRATEUR

## Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Produits	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	8 255	8 158	Ressources de l'État	825 251	643 830
Fonctionnement	10 281	10 574	- subventions de l'État	825 251	642 180
Intervention	806 715	863 806	- ressources fiscales		1 650
			Autres subventions		
			Ressources propres et autres		71 409
<b>Total des charges</b>	<b>825 251</b>	<b>882 538</b>	<b>Total des produits</b>	<b>825 251</b>	<b>715 239</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte		167 299
Total : équilibre du CR	<b>825 251</b>	<b>882 538</b>	Total : équilibre du CR	<b>825 251</b>	<b>882 538</b>

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

## Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Ressources	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Insuffisance d'autofinancement	0	137 825	Capacité d'autofinancement	1 290	
Investissements	1 290	697	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
<b>Total des emplois</b>	<b>1 290</b>	<b>138 522</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>1 290</b>	
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement		138 522

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

Au compte de résultat tel renseigné ci-dessus, les subventions de l'État globalisent le montant des CP versés sur le programme 172 au titre de 2011, soit 642,180 M€ (dont 639,713 M€ de subvention récurrente comprenant 1,050 M€ de financement spécifique des premières dépenses relatives aux investissements d'avenir et 0,067 M€ de subvention complémentaire spécifique pour la mise en place du portail web « Entreprises-recherche ») et le solde de la subvention issue du programme 315 « Plan de relance de l'investissement public 2009-2010 » (2,400 M€).

Le prélèvement sur les intérêts (1,650 M€) du placement des dotations non consommables reçues dans le cadre des Investissements d'avenir est comptabilisé en ressource fiscale.

Les autres ressources correspondent principalement (pour 71,033 M€) au recouvrement de trop versés.

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 863,806 M€ :

- 895,127 M€ mandatés en 2010 pour les appels à projets et programmes (11,240 M€ pour l'édition 2005, 52,348 M€ pour l'édition 2006, 100,858 M€ pour l'édition 2007, 208,157 M€ pour l'édition 2008, 225,581 M€ pour l'édition 2009, 275,095 M€ pour l'édition 2010, 21,848 M€ pour la poursuite de l'apurement des dossiers antérieurement ouverts dans le cadre du FNS, du FRT et du FCE-RRIT),
- -72,364 M€ correspondant à l'extourne des charges à payer comptabilisées fin 2009,
- 11,988 M€ de frais de gestion versés aux établissements support mandataires,
- 29,055 M€ à la variation de la provision couvrant les engagements à solder.

Le résultat négatif de -167,299 M€ est financé par un prélèvement sur le fond de roulement qui était d'un niveau élevé du fait de versements de l'État anticipant sur les charges réelles de l'établissement.

La répartition finale des engagements pris en programmation 2010 (806,874 M€) en matière d'intervention est synthétisée au tableau ci-dessous.

## ■ DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
(1) Département "Non thématique et SHS"			325 900 313 200		325 900 313 200
(2) Département "Biologie-Santé" (BS)			65 400 73 600		65 400 73 600
(3) Département "Ecosystèmes et développement durable" (EDD)			45 975 37 600		45 975 37 600
(4) Département "Energie durable et environnement" (EDE)			81 000 76 600		81 000 76 600
(5) Département "Science et technologie de l'information et de la communication" (STIC)			97 500 94 274		97 500 94 274
(6) Département "Ingénierie, procédés et sécurité" (IPS)			30 000 34 400		30 000 34 400
(7) Département "Partenariats et compétitivité"			160 940 177 200		160 940 177 200
<b>Total des crédits prévus</b>			<b>806 715</b>		<b>806 715</b>
<b>Total des crédits consommés</b>			<b>806 874</b>		<b>806 874</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	65	91	151
- sous plafond	65	91	151
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	20	20	32
- rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement	20	20	32

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

## CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES DÉPENSES D'AVENIR

### En tant qu'opérateur intermédiaire

(en milliers d'euros)

Crédits reçus en 2010 au titre des dépenses d'avenir (1)		Prévision de consommation en 2010		Consommation réalisée en 2010	
AE	CP	AE	CP	AE	CP
18 500 000	18 500 000	502 970	502 970	2 970	2 970

(1) Sur la base des conventions d'attribution signées à la date du document ou de la loi de finances du 9 mars 2010 lorsque les conventions ne sont pas encore signées.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE

En 2010, l'ANR a lancé 49 appels à projets dont 18 ouverts à des accords de coopération internationale. Ces appels continuent de répondre à une forte demande exprimée par les chercheurs puisque 6 447 projets ont été déposés, soit +7% par rapport à 2009. Au final, 1 378 projets ont été retenus et financés (dont 1 190 sur liste principale et 188 sur liste complémentaire) au terme d'un processus de sélection qui réunit au sein de comités de scientifiques des chercheurs et enseignants chercheurs, du secteur académique comme du secteur privé, français et étrangers. Le taux de réussite moyen s'établit à 22%.

Les appels à projets de l'ANR sont organisés autour de 6 axes thématiques : « Biologie-santé » ; « Ecosystèmes et développement durable » ; « Energie durable et environnement » ; « Ingénierie, procédés et sécurité » ; « Sciences et technologies de l'information et de la communication » ; « Sciences humaines et sociales ». L'ANR lance également chaque année des programmes non thématiques, dont l'importance a augmenté au cours des années récentes et qui ont représenté la moitié des engagements de l'agence en 2010.

L'ANR a continué de structurer sa programmation autour des deux catégories d'appels à projets :

- les appels à projets « ouverts », qui visent à la production de connaissances ;
- les appels à projets « partenariaux », axés sur des thématiques définies plus précisément et auxquels doivent répondre des consortiums formés d'équipes émanant de laboratoires publics et d'entreprises.

Le montant moyen des financements accordés par projet s'établit à environ 400 000 € en moyenne pour les projets académiques et 870 000 € pour les projets partenariaux.

Le montant total des engagements pris par l'agence en 2010 sur son budget d'intervention s'est élevé à 806,9 M€, dont 629,3 M€ au titre des appels à projets relevant de la programmation annuelle de l'agence. Sur ce montant, 10,7 M€ ont été cofinancés par des partenaires publics.

Les financements attribués à des partenaires privés (hors établissements d'enseignement supérieur) s'élèvent à 19,9% du total des crédits attribués au titre des appels à projets 2005 à 2009 ; la part des entreprises s'élève à 15,5% sur cette même période.

Le partenariat de l'agence avec les pôles de compétitivité s'est intensifié : depuis 2005, 1.399 projets de pôle ont été financés pour un montant d'aide de 960 M€ correspondant à 35 % des financements publics en faveur des pôles de compétitivité.

L'année 2010 a vu le bilan à 4 ans des 20 premiers instituts labellisés « Carnot » en 2006. Ce bilan a mis en évidence les effets positifs du programme, avec une croissance de 28 % en 4 ans des recettes contractuelles des instituts (dont une augmentation de 61 % vers les PME) et une forte intensité d'interaction public-privé : 5.000 contrats partenariaux de recherche par an, 230 M€ de recettes partenariales.

Il avait été décidé en juin 2009 l'internalisation des fonctions assurées pendant les premières années de l'Agence par les unités support. Ce processus s'est poursuivi en 2010, et s'achèvera en 2011.

## CONTRIBUTION AUX DÉPENSES D'AVENIR

En application de l'article 8 de la loi de finances rectificative n°2010-237 du 9 mars 2010, relative au programme d'investissement d'avenir, l'ANR a été retenue par le législateur pour mettre en œuvre plusieurs actions des programmes « investissements d'avenir ». L'ANR a reçu à ce titre des versements d'un montant total de 22,5 Md€, dont 18,9 Md€ provenant des programmes ouverts par la loi de finances susvisée. Les actions concernées sont les actions Initiatives d'excellence, Opération Campus, Opération Plateau de Saclay, Instituts de recherche technologique et Instituts d'excellence sur les énergies décarbonées, Fonds national de valorisation, Instituts Carnot, Laboratoires d'excellence, Instituts hospitalo-universitaires, Santé et biotechnologies, Equipements d'excellence.

Les actions confiées à l'ANR sont exceptionnelles par leur ampleur, mais font appel aux compétences habituelles de l'agence en matière d'organisation des processus de sélection des candidats à chacune des actions. Les procédures de l'ANR certifiées ISO9001 seront transposées et adaptées pour être utilisées dans la sélection de projets quelle que soit leur nature, qu'il s'agisse de projets d'équipements ou de financement de structures. L'ANR a déjà l'expérience du financement de structures de recherche dans le cadre de la sélection des instituts Carnot.

Le dispositif de gestion des fonds des investissements d'avenir s'inscrit dans un cadre défini strictement par les conventions signées avec l'État pour chaque action. Les fonds confiés à l'ANR seront gérés dans le respect des principes suivants :

- stricte séparation entre les financements apportés par la loi de finances susvisée et les autres activités de l'ANR garantissant une traçabilité et des comptes rendus fidèles de l'utilisation de ces financements ;
- dans l'attente des décisions de l'État de versement de fonds aux bénéficiaires finaux, l'ANR dépose les fonds reçus au Trésor. Sur décision de l'État, conformément aux prescriptions détaillées dans chacune des conventions, elle opère le reversement de fonds aux bénéficiaires finaux. Elle assurera ensuite le suivi et l'évaluation des projets financés.

## COMPTE RENDU D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Les engagements cumulés de l'Agence depuis sa création sont estimés à 5.151,687 M€ au 31 décembre 2010 : 2.443,447 M€ sur les programmes et dispositifs sous gestion directe de l'Agence et 2.708,240 M€ sur les programmes confiés aux unités support des établissements mandataires

Les engagements relevant de la « gestion directe » recouvrent :

- les appels à projets et programmes, pour 1.394,541 M€ ;
- les abondements « Carnot », pour 279,315 M€ ;
- les ex fonds ministériels (transfert de responsabilité, les engagements initiaux ayant été pris par les ministères chargés de la recherche, pour ce qui concerne le FNS et le FRT, et de l'industrie, pour volet « RRIT » du FCE) : 437,690 M€ ;
- certains dispositifs ou actions particuliers (financement du GIP INCa, concours national d'entreprises innovantes en liaison avec OSEO ...) : 331,900 M€.

Les engagements totaux sont intégralement couverts (i) par les mandatements comptabilisés au 31 décembre 2010, soit 4.030,298 M€, et (ii) par une provision spécifique couvrant les engagements non payés ou non pris en charges à payer.

En 2010, la comptabilisation de la provision ne s'effectue non plus par édition mais par programme. La totalité de la provision comptabilisée par édition en 2009 a été extournée puis répartie par programme, et la variation de la provision (+29,055 M€ au compte de résultat) sur l'exercice 2010 porte celle-ci de 1.092,765 M€ fin 2009 à 1.121,820 M€ fin 2010 (dont 0,215 M€ pour créances douteuses).

L'internalisation complète (IFP, INRA, INSERM, INRIA) ou partielle (CEA, CNRS) de certains établissements support a pour effet de réduire les paiements vers ces établissements (et donc leur trésorerie en fin d'exercice) mais ne modifie

pas les échéanciers des programmes, internalisés à l'ANR (impact sur les charges à payer évaluatives CAPE) : +335,800 M€).

Jusqu'en 2009, l'ANR alimentait la trésorerie des unités support en fin d'année sur la base des besoins à couvrir de l'année courante.

La trésorerie globale non affectée et en caisse au sein des établissements support se réduit en conséquence (-353,140 M€) et s'établit à 72,726 M€ à fin 2010 (contre 425,866 M€ fin 2009 et 458,471 M€ fin 2008) :

- 58,617 M€ pour les établissements « partiellement internalisés » (24,205 M€ au CEA et 34,412 M€ au CNRS, y compris l'INSUE) ;
- 9,757 M€ pour les établissements mandataires (1,041 M€ à l'ADEME, 3,548 M€ à l'ENS LSH, 4,582 M€ à l'UTT et 0,586 M€ à l'UVSQ) ;
- 4,352 M€ pour les établissements « internalisés » (0,266 M€ à l'IFP, 3,641 M€ à l'INRA, 0,446 M€ à OSEO et 0,000 M€ à l'INSERM et à l'INRIA).

La trésorerie de l'ANR (gestion directe) est de 690,758 M€ à fin 2010.

Le solde cumulé de la trésorerie (ANR et établissements support) est ainsi de 763,484 M€ au 31 décembre 2010.

Le compte de résultat comptabilise 715,239 M€ de produits (dont 639,780 M€ de subvention issue du programme 172) pour 882,538 M€ de charges, soit un résultat largement déficitaire : -167,299 M€ (contre -1.034,167 M€ en 2009, du fait du changement de méthode comptable et de la variation de la provision spécifique constituée pour 1.092,765 M€ afin de couvrir la totalité des engagements).

Les crédits notifiés et versés s'élèvent à 827,713 M€ en AE et 639,712 M€ en CP.

Pour mémoire, 147,475 M€ de CP issus de la gestion 2009 ont fait l'objet d'un report obligatoire sur le budget de l'État et versés en juin 2010 et imputés à tort sur une ligne seule.

Les annulations de crédits consolidées (-26,381 M€ en AE et -214,381 M€ en CP) ont été prises successivement par la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 portant loi de finances pour 2010, les décrets n° 2010-1147 du 29 septembre 2010 et n° 2010-1458 du 30 novembre 2010 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance.

Un redéploiement interne au sein du programme 172 a permis d'ajuster la subvention (+1,050 M€ en AE et en CP) aux fins de couvrir les dépenses de personnel spécifiquement liées au démarrage des Investissements d'avenir, conformément à la convention financière signée entre l'État et l'ANR le 4 janvier 2011.

En forte progression sous le double effet de l'internalisation partielle des unités support et de la mise en œuvre des premières actions relatives aux Investissements d'avenir (IA), les charges comptabilisées pour le fonctionnement courant de l'Agence s'élèvent à 18,732 M€ (contre 10,257 M€ en 2009) et sont quasiment doublées pour chacune des enveloppes :

- « personnel » : 8,158 M€ sur les comptes 63 et 64 (contre 4,966 M€ en 2009), les recrutements nets effectués en 2010 ayant été de 85 ETP (chargés de mission scientifiques, personnels administratifs) au titre de l'internalisation et de 25 ETP (soit 17 ETPT, dont 15 sous plafond) au titre des IA ;
- « fonctionnement » (hors amortissements) : 10,155 M€ sur les comptes 60, 61 et 62 (contre 5,074 M€ en 2009), avec une prédominance des charges de location (nouveaux locaux de la rue Watt, permettant de doubler les surfaces), le remboursement de personnels mis à disposition ou accueillis en délégation, les frais de déplacement, missions et réception (dont les frais générés par les comités de sélection) ;
- « dotation aux amortissements » : 0,419 M€ au compte 68.

En tenant compte des frais de gestion versés aux établissements support, pour 11,988 M€ (contre 15,531 M€ en 2009), le total des charges « courantes » atteint 30,720 M€ (25,788 M€ en 2009).

Les charges d'intervention s'élèvent à 851,818 M€ hors frais de gestion (contre 1.942,708 M€ en 2009) puisque, comme rappelé, l'ANR ne comptabilise plus désormais que la variation de la provision couvrant les engagements : 822,763 M€ de dépenses mandatées (paiements, extourne des charges à payer calculées et évaluatives - CAPC et CAPE - de l'exercice précédent) et 29,055 M€ de dotation à la provision, portant celle-ci de 1.092,765 M€ fin 2009 à 1.121,820 M€ fin 2010.

Elle couvre les engagements pris par l'ANR, en tant que financeur direct, pour 710,119 M€ (contre 358,229 M€ en 2009), les engagements délégués par l'ANR aux établissements support, pour 411,486 M€ (contre 734,535 M€ en 2009) et la possible dépréciation de certaines créances de trop versés, dont le recouvrement est douteux, pour 0,215 M€.

Les CAPE comptabilisées fin 2009 sont intégralement extournées : -72,364 M€.

Après intégration de la capacité ou de l'insuffisance d'autofinancement (CAF ou IAF) de l'exercice (-137,825 M€, contre -19,318 M€ en 2009 et +117,452 M€ en 2008), calculée à partir du compte de résultat et correspondant à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables, le tableau de financement retrace les ressources en capital (0,421 M€) et les emplois (138,943 M€).

Le solde (-138,522 M€, contre -19,776 M€ en 2009) conduit à une réduction équivalente du fonds de roulement.

Par rapport à ses niveaux de 2008 (132,686 M€) et 2009 (112,911 M€), celui-ci devient négatif (-25,611 M€ au 31 décembre 2010) pour la première fois, la trésorerie restant largement positive (690,7 M€).

Les investissements d'avenir n'ont aucun impact sur le fonds de roulement.

Pour information, l'enveloppe d'intervention a été engagée pour un montant total de 806,874 M€, soit 100,0% de l'autorisation fixée par la DM 4 de 2010 (806,895 M€) : 629,674 M€ (contre 650,200 M€ en 2009) sur les appels à projets (1.378 projets retenus, contre 1.334 en 2009) et 177,200 (contre 180,522 M€ en 2009) pour les actions annuelles relevant du Département « Partenariats et compétitivité ».

En CP, les paiements sont de 895,127 M€ sur l'exercice, ramenés à 822,763 M€ au compte de résultat après extourne des CAP comptabilisées fin 2009 (-72,364 M€). Compte tenu des frais de gestion (11,988 M€) et de la dotation à la provision (+29,055 M€), ils sont finalement comptabilisés à 863,806 M€.

Arrêté à 250,558 M€ en 2008 puis à 464,429 M€ en 2009, le bilan de l'Agence s'établit à 23.491,783 M€ au 31 décembre 2010 sous l'effet des crédits reçus pour la mise en œuvre des Investissements d'avenir et de l'Opération Campus.

En 2010, l'ANR a reçu un montant total de 22.550,000 M€ au titre des IA et de l'Opération Campus :

- 17.850,000 M€ du MESR (soit 3.050,000 M€ pour le programme 326 « Projets thématiques d'excellence » et 15.350,000 M€ pour le programme 327 « Pôles d'excellence ») ;
- 3.686,541 M€ résultant du produit de la vente effectuée par l'État, en décembre 2007, d'une fraction de sa participation au capital d'EDF ;
- 1.000,000 M€ du MEDDTL (programme 325 « Instituts thématiques d'excellence en énergies décarbonées ») ;
- 13,459 M€ de prélèvement sur les intérêts du 3ème trimestre, complétant la dotation « Opération Campus » pour recapitalisation.

Est comptabilisé à ce titre sur des comptes distincts de l'activité traditionnelle de l'agence un montant de 22.698,849 M€ :

- à l'actif (disponibilités), sur les comptes 5155 (« comptes Trésor IA » : 22.573,187 M€) et 5185 (« IA, intérêts courus » : 125,662 M€) ;
- au passif (dettes), sur les comptes 4486\*\*\*1 (« IA, dotation consommable, capital » : 3.820,000 M€), 4486\*\*\*2 (« IA, dotation consommable, intérêts » : 147,199 M€), 4486\*\*\*3 (« IA, dotations non consommables non rémunérées » : 5.030,000 M€), 4486\*\*\*4 (« IA, dotations non consommables rémunérées » : 13.700,000 M€) et 448699 (« charges à payer, frais de gestion ANR » : 1,650 M€).

Hors ce montant, le total net du bilan est de 792,934 M€ au 31 décembre 2010.

En marge des investissements d'avenir, la provision pour risques et charges couvrant les engagements est de 1.121,605 M€.



## ANRS - AGENCE NATIONALE DE RECHERCHES SUR LE SIDA

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 05</b> : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	<b>37 366</b>	<b>37 366</b>	<b>39 612</b>	<b>39 612</b>	<b>39 187</b>	<b>39 187</b>
Subventions pour charges de service public	37 366	37 366	39 612	39 612	39 187	39 187
<b>Total pour ce programme</b>	<b>37 366</b>	<b>37 366</b>	<b>39 612</b>	<b>39 612</b>	<b>39 187</b>	<b>39 187</b>
<b>Programme 204</b> : Prévention et sécurité sanitaire	<b>540</b>	<b>540</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>472</b>	<b>472</b>
Subventions pour charges de service public	540	540	0	0	472	472
<b>Programme 209</b> : Solidarité à l'égard des pays en développement	<b>1 410</b>	<b>1 410</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>
Subventions pour charges de service public	1 410	1 410	0	0	1 000	1 000
<b>Total</b>	<b>39 316</b>	<b>39 316</b>	<b>39 612</b>	<b>39 612</b>	<b>40 659</b>	<b>40 659</b>

## COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'OPÉRATEUR

## Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Produits	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	933	950	Ressources de l'État	39 542	40 589
Fonctionnement	3 814	1 518	- subventions de l'État	39 542	40 589
Intervention	45 335	50 806	- ressources fiscales		
			Autres subventions	3 381	1 102
			Ressources propres et autres	7 159	11 588
<b>Total des charges</b>	<b>50 082</b>	<b>53 274</b>	<b>Total des produits</b>	<b>50 082</b>	<b>53 279</b>
Résultat : bénéfice		5	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	<b>50 082</b>	<b>53 279</b>	Total : équilibre du CR	<b>50 082</b>	<b>53 279</b>

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

## Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Ressources	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Insuffisance d'autofinancement	2 642	3 453	Capacité d'autofinancement		
Investissements	70	70	Ressources de l'État	70	70
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
<b>Total des emplois</b>	<b>2 712</b>	<b>3 523</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>70</b>	<b>70</b>
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	2 642	3 453

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

## Précisions méthodologiques :

- les dépenses de personnel, telles que présentées par l'établissement au compte financier 2010, incluent les comptes 63 (impôts et taxes), 64 (rémunérations) et une partie du compte 62 (personnel extérieur) ;
- les dépenses d'intervention prennent en compte les reprises sur provisions au stade du budget primitif et du compte financier.

## DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Mise en réserve			1 953 0			1 953 0
Recherche biologique fondamentale sur le VIH		113 120	273 183	6 831 8 107	10 10	7 227 8 420
Recherche clinique et thérapeutique sur le VIH		261 270	413 280	10 332 12 607	10 26	11 016 13 183
Recherche dans les pays en développement		177 96	444 264	11 100 9 387	10 11	11 731 9 758
Recherche en science humaines et sociales		17 21	85 94	2 135 3 721	10 4	2 247 3 840
Recherche sur les hépatites virales		326 224	278 163	6 959 7 581	10 11	7 573 7 979
Recherche vaccinale sur le VIH		190 217	202 82	5 038 3 418	10 5	5 440 3 722
Reprises sur provisions				2 642 5 724		2 642 5 724
Retraitements		-153 0	153 0			0 0
Soutien à des colloques et publications		2 1	12 452	299 259	10 2	323 714
<b>Total des crédits prévus</b>		<b>933</b>	<b>3 813</b>	<b>45 336</b>	<b>70</b>	<b>50 152</b>
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>949</b>	<b>1 518</b>	<b>50 804</b>	<b>69</b>	<b>53 340</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	13	8	15
- sous plafond	11	8	11
- hors plafond	2		4
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	32		30
- rémunérés par l'État par ce programme			30
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	32		

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE

L'année 2010 marque pour l'ANRS une intensification globale de son activité, aussi bien dans les domaines définis comme prioritaires dans le cadre de sa programmation scientifique, que dans les domaines plus traditionnels de son intervention où l'activité se poursuit à un niveau soutenu. Le dynamisme des actions d'animation de la recherche menées par l'Agence s'est renforcé, comme en témoignent le nombre et la nature des demandes de financement soumises aux appels à projets. Dans ce cadre, la sélectivité des projets à financer s'est sensiblement accrue, et ce en dépit d'une légère augmentation des ressources que l'Agence peut consacrer au financement de la recherche.

Les objectifs d'activité de chacune des thématiques de recherche de l'agence, tels que définis à l'appui du budget primitif 2010, mettaient l'accent sur un accroissement des interventions relevant de la thématique « Santé publique, sciences de l'homme et de la société », en prévision du lancement simultané de plusieurs grandes enquêtes socio-comportementales. Par ailleurs, une diminution de la part de la thématique « Recherches cliniques sur le VIH » était attendue, tandis que celle de la thématique « Recherches sur les hépatites virales » devait se stabiliser au niveau prévu par le schéma de programmation scientifique de l'Agence, soit un léger recul attendu après deux exercices successifs d'augmentation importante.

Si l'objectif semble atteint en ce qui concerne les hépatites virales, la diminution attendue sur la recherche clinique VIH n'est pas effective en 2010 puisque cette thématique continue cette année de représenter la part la plus importante des engagements financiers de l'agence, en augmentation de 18% par rapport à 2009 (l'activité sur l'ensemble des thématiques augmente de 3,4% par rapport à 2009). L'augmentation de la part consacrée aux recherches en santé publique et SHS se réalise quant à elle au-delà de l'objectif fixé.

Les principaux indicateurs d'activité par thématiques de recherche, ainsi que les faits saillants de leur financement par l'agence au cours de l'exercice 2010, sont détaillés ci-après.

### RECHERCHES FONDAMENTALES SUR LE VIH

Cette thématique concerne l'ensemble des recherches sur les relations hôte-virus dans l'infection VIH, notamment l'étude des mécanismes à l'œuvre dans la pathogénèse et dans le contrôle de l'infection, ainsi que les recherches en biologie structurale et génétique moléculaire permettant l'étude de nouvelles cibles et la conception de molécules antivirales.

Dans ces domaines, 76 projets de recherche ont été financés en 2010, dont 32 nouveaux projets acceptés dans le cadre des appels d'offres de l'année. 83 allocations pour des doctorants ou des jeunes chercheurs étaient par ailleurs en cours de financement en 2010, dont 24 reçues aux deux appels d'offres de l'année.

### RECHERCHES VACCINALES SUR LE VIH

Le programme de recherche vaccinale de l'ANRS, entièrement redéfini en 2006, s'est poursuivi en 2010 sur ces bases renouvelées. Il consiste en un programme intégrant aussi bien les recherches d'amont, visant notamment à définir l'immunogénicité de candidats vaccins, que la mise en production de ces vaccins et les essais vaccinaux dans le cadre desquels ils seront testés sur l'homme.

Cette année a vu l'achèvement des essais ANRS VAC 18 (sous-étude Transcriptome) et ANRS VAC 20. Deux nouveaux essais ont été projetés mais ils nécessitent au préalable une campagne de recrutement de nouveaux volontaires dont l'organisation a été définie en 2010 avec l'aide d'un prestataire spécialisé. La cohorte de suivi des volontaires ayant déjà participé aux essais ANRS était toujours en cours en 2010. Les programmes de collaboration avec des industriels pour le développement des vaccins, ainsi que le programme collaboratif entre l'ANRS et le Baylor Institute (Dallas, USA), ont été renforcés.

L'agence a ainsi financé en 2010 deux essais vaccinaux, une cohorte de suivi des volontaires, six projets du programme fondamental, le programme intégré multiprojets conduit en collaboration entre l'ANRS et le Baylor Institute, quatre contrats de développement avec des industriels français et européens, quinze contrats avec divers prestataires et onze actions en soutien aux structures du réseau vaccinal pour assurer le financement des personnels des centres cliniques, des laboratoires d'immunologie, ainsi que l'équipement de la plateforme ANRS d'immuno-monitoring de Créteil.

Par ailleurs, le programme de recherches vaccinales fondamentales a vu son cadre juridique redéfini en 2010 afin de prendre en compte les aspects de propriété industrielle lorsque les travaux financés sont menés à partir de molécules sur lesquelles l'ANRS peut se prévaloir de certains droits. De ce fait, plusieurs projets de ce programme ont vu leur mise en œuvre reportée sur l'année 2011, dans l'attente de la négociation finale des contrats afférents. Ceci explique pour partie le niveau de financement relativement modeste de la thématique au regard de l'objectif poursuivi.

### RECHERCHES CLINIQUES SUR LE VIH

Cette thématique regroupe près de 60 projets en cours de financement, dont 20 essais cliniques, 15 cohortes et 4 études physiopathologiques, tous multicentriques, pour lesquels l'ANRS intervient également en tant que promoteur. En 2010, ces études ont impliqué le versement de 122 financements de recherche.

Par ailleurs, l'intervention de l'agence dans cette thématique correspond pour une part importante au soutien récurrent, notamment en personnels spécifiques, apporté au réseau ANRS de recherche clinique, tant au niveau des 5 centres de méthodologie et de gestion que des 200 centres cliniques VIH qui assurent le suivi de près de 10 000 patients inclus dans les essais et cohortes ANRS.

En 2010, 7 nouvelles études cliniques multicentriques ont été mises en œuvre au sein de ce réseau opérationnel de recherche clinique, dont 2 nouvelles grandes cohortes. Dans ce cadre, 2 études concernant la grippe A H1N1 ont également pu démarrer rapidement en s'insérant dans le réseau ANRS existant ; ces études ont bénéficié d'un soutien spécifique aux équipes qui les coordonnent, mais aussi au niveau des laboratoires de virologie et de la bibliothèque centralisée.

Il faut également souligner la mise en place en 2010 de l'essai ANRS 143 / NEAT 001, dont l'ANRS est promoteur au niveau européen et auquel collaborent 15 pays de l'UE (Grande Bretagne, Irlande, Suède, Danemark, Pays Bas, Espagne, Italie, Grèce, Allemagne, Autriche, Hongrie, Pologne, Portugal, Belgique et France). L'Agence finance directement 9 centres « régionaux » qui coordonnent l'activité des 96 centres cliniques de l'essai, au sein desquels plus de 800 patients devront être inclus.

## RECHERCHES EN SANTÉ PUBLIQUE ET SHS

Avec 18 projets financés en 2010, dont 7 nouveaux issus des appels d'offres de l'année, la thématique « Recherches en santé publique et sciences de l'homme et de la société » constituait l'une des priorités de l'Agence en 2010. Par rapport aux exercices précédents, le nombre de projets est en recul mais les engagements financiers correspondant sont en nette augmentation compte tenu du fait que les projets financés sont d'une plus grande ampleur que précédemment.

L'année 2010 a en effet permis le lancement simultané de plusieurs larges études socio-comportementales telles que les nouvelles enquêtes VESPA en métropole et dans les départements français d'Amérique, ou le renouvellement de l'enquête KABP aux Antilles et en Guyane. Une importante étude sur le VIH au sein des populations migrantes a également été entreprise. Il s'agit pour la plupart de projets pluriannuels nécessitant chacun un financement de l'ANRS de plusieurs centaines de milliers d'euros, jusqu'à plus d'un million d'euros, ce qui est assez inhabituel dans la discipline et sur un même exercice.

Parallèlement, le soutien aux projets sur les formes alternatives de dépistage du VIH et sur la prévention de la transmission du VIH et des hépatites chez les usagers de drogues, acceptés aux appels d'offres des années précédentes, s'est poursuivi en 2010. La plupart de ces projets coûteux sont conduits avec le soutien du ministère de la santé.

Les dépenses liées au programme HIVERA (projet Era-net coordonné par l'ANRS) ont été imputées sur la thématique « Santé publique et SHS ». Ce programme concerne l'organisation de l'espace européen de la recherche sur le VIH et doit aboutir au financement de projets sur appels d'offres qui pourront, le moment venu, être financés sur plusieurs autres thématiques de l'Agence.

Enfin, plus de 10 postes de moniteurs d'études en sciences sociales ont été financés en 2010 auprès des principales équipes coordonnant les projets relevant de cette thématique. 17 allocations de recherche étaient également en cours de financement en 2010.

## RECHERCHES DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

L'activité de la thématique « Pays en développement » marque un léger fléchissement en 2010 après deux exercices successifs au cours desquels ce type de recherches constituait le premier domaine d'engagement de l'ANRS. Ceci est dû au fait que les appels d'offres de l'année ont sélectionné des projets moins coûteux qu'à l'habitude, mais aussi aux difficultés rencontrées en 2010 dans la mise en place des crédits auprès des sites d'Égypte et de Côte d'Ivoire dans le contexte politique particulier de ces pays.

Néanmoins, les 8 sites de recherche de l'ANRS en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud ont constitué encore en 2010 les principales structures sur lesquelles se sont appuyés les projets de l'Agence dans les pays en développement. En effet, 64 projets de recherche étaient en cours de financement en 2010 au sein des sites, contre 12 projets conduits hors des sites ANRS dans 10 pays différents d'Afrique et d'Asie. Au total, ce sont donc 76 projets qui ont été soutenus cette année dans 18 pays en développement ; parmi ces projets, 24 étaient issus des appels d'offres de l'année.

Ces projets intéressent tous les domaines de recherche sur le VIH et les hépatites virales, tant la recherche clinique - avec plusieurs essais cliniques multicentriques internationaux en cours en 2010 - que l'épidémiologie, la prévention, l'économie de la santé ou la recherche fondamentale.

## RECHERCHES SUR LES HÉPATITES VIRALES

Cette thématique dédiée spécifiquement aux hépatites recouvre un programme de recherche comprenant aussi bien les recherches fondamentales, que les recherches en physiopathologie et les essais thérapeutiques (à l'exception des recherches au Sud, qui relèvent de la thématique « Pays en développement »). Dans ce cadre, 74 projets de recherche de tous types étaient en cours de financement en 2010.

Parmi eux, 18 essais cliniques ont été promus et financés par l'ANRS, de même que 3 grandes cohortes et 4 études physiopathologiques. Hors recherches biomédicales, 16 projets et 8 allocations de recherche étaient également en cours dans le domaine de la recherche clinique et physiopathologique. En recherche fondamentale sur les hépatites, 30 projets ont été soutenus ainsi que 36 allocations de recherche, dont respectivement 15 et 14 issus des appels à projets de l'année.

La thématique Hépatites virales recouvre également le financement d'un réseau de recherche clinique spécifique aux hépatites qui, comme pour le VIH, associe étroitement sous l'impulsion de l'agence différents types de structures prenant en charge la réalisation des essais et cohortes promus par l'ANRS dans ce domaine : centres de méthodologie et de gestion (CMG), services cliniques hospitaliers et leurs laboratoires associés, bibliothèque centralisée, etc. Au sein de ces structures, 28 postes de moniteurs et de techniciens d'études cliniques ont été financés en 2010, ainsi que 18 CDD alloués au CMG dédié aux essais hépatites.

Dans ce cadre, l'année 2010 a permis de lancer 7 nouveaux essais thérapeutiques, dont 4 autour des nouveaux inhibiteurs de protéase du VHC, tant chez les mono-infectés que chez les patients co-infectés par le VIH, ainsi qu'une nouvelle grande cohorte nationale dédiée au suivi des patients traités par ces molécules. Par ailleurs, l'ensemble des projets et des essais en cours ont été poursuivis dans le respect des engagements financiers contractés lors des exercices précédents.

## COMPTE RENDU D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Le compte financier de l'exercice 2010 de l'ANRS est arrêté à un montant de 53,349 M€ de recettes et 53,343 M€ de dépenses, fonctionnement et investissement confondus. Le solde d'exécution budgétaire est légèrement excédentaire à 0,006 M€ après plusieurs exercices déficitaires consécutifs (-2,493 M€ en 2009 et -11,474 M€ en 2008).

L'exécution budgétaire est conforme aux prévisions votées avec un volume très réduit de crédits non utilisés (0,303 M€), correspondant à un taux de consommation de 99,4% sur l'ensemble des crédits ouverts. Les dépenses retracées au compte financier 2010 sont en légère diminution de 0,6% par rapport à 2009, tandis que les recettes augmentent de 4,23%.

Les dépenses de l'exercice correspondent pour 95,2% aux charges spécifiques d'intervention et pour 4,8% au fonctionnement propre de l'agence et à ses investissements. Cette répartition est conforme aux prévisions votées et s'inscrit dans la continuité des exercices précédents.

Indépendamment des charges et produits calculés, la gestion 2010 laisse apparaître une insuffisance d'autofinancement à hauteur de 3,453 M€ compte tenu du fait que les dépenses de l'exercice ont été financées pour une part non négligeable par des reprises de provisions, tandis que les dotations ont été sensiblement inférieures à celles des exercices précédents.

De ce fait, et en dépit du résultat excédentaire, le fonds de roulement de l'ANRS est impacté de -3,453 M€ et passe de 13,711 M€ fin 2009 à 10,258 M€ fin 2010.

Les recettes nettes sont comptabilisées à hauteur de 53,349 M€. Elles augmentent de 2,163 M€ (+4,2%) par rapport à 2009. Cette évolution est principalement liée à l'augmentation de la subvention pour charge de service public du ministère de la recherche, suite à la libération de la majeure partie de la réserve de précaution, ainsi qu'à l'augmentation des ressources propres de l'agence.

Ces recettes se décomposent en :

- financements de l'État, pour 40,589 M€. Les annulations de crédits décidées dans le cadre de la mise en réserve de précaution n'impactent que peu la subvention de l'ANRS relevant du programme 172 (-0,424 M€) qui est constatée à hauteur de 39,187 M€ (contre 37,366 M€ en 2009 soit +4,9% et 37,460 M€ en 2008 soit +4,6%). La participation du ministère des affaires étrangères et européennes à hauteur de 1,000 M€ marque une diminution sensible par rapport à 2008 (1,410 M€ soit -29,8%). Le soutien du ministère chargé de la santé s'élève à 0,472 M€ correspondant à sa participation à plusieurs projets menés en partenariat. Au total, les financements de l'État représentent 76,0% des recettes (contre 76,8% en 2009) et couvrent 76,1% des dépenses ;
- autres ressources, pour 12,690 M€, en augmentation sensible par rapport à 2009 (+7,7%), principalement en raison de l'augmentation des ressources propres. Les principales ressources propres consistent en contrats de collaboration conclus avec des industriels participant aux projets de recherche (pour 3,295 M€ soit +159,4%), en reversements par les organismes de recherche de subventions non utilisées (pour 2,451 M€ soit +39,6%), en dons et legs (pour 1,102 M€) et en produits de placement de la trésorerie (à hauteur de 0,052 M€). Les autres recettes, soit 5,791 M€, concernent les reprises sur provisions constituées à partir de 2004 pour le paiement des surcoûts dus aux hôpitaux (pour 2,732 M€) et pour les projets de recherche dans les pays en développement dont la mise en œuvre est décalée sur les exercices suivants (soit 2,993 M€), ainsi que l'affectation de la quote-part de la SCSP récurrente réservée à l'investissement (0,067 M€).

La quasi-totalité des dépenses de l'exercice correspond aux charges spécifiques d'intervention, consolidées à 50,806 M€ (contre 49,337 M€ en 2009), ce montant incluant les dotations aux provisions rattachées, soit 2,266 M€ (contre 5,893 M€ en 2009).

La diminution sensible des dotations par rapport à 2009 -alors que les reprises n'ont que peu évolué par rapport à 2009 (-0,2%) où elles s'équilibraient avec les dotations- explique le recours au fonds de roulement pour le financement des dépenses de l'exercice, en dépit du résultat excédentaire.

L'ensemble des mouvements de provisions, dotations comme reprises, fait l'objet d'un vote préalable du Conseil d'administration dans le cadre des décisions modificatives du budget.

Les charges de personnel et de fonctionnement de l'agence (2,468 M€) sont en légère augmentation par rapport à 2009 (2,362 M€) et représentent 4,6% des dépenses hors investissements, pourcentage identique à 2009. Les dépenses d'investissement liées aux besoins propres de l'agence diminuent par rapport à 2009 (0,070 M€ contre 0,090 M€) après une augmentation importante en 2008 liée à des travaux ponctuel d'aménagement des locaux.

Les dépenses d'intervention (hors provisions rattachées) sont retracées au compte 657 « Charges spécifiques d'intervention » pour 48,540 M€ (contre 43,444 M€ en 2009 soit +11,7%), avec la répartition suivante par thématique et son évolution par rapport à 2009 :

Recherche fondamentale VIH	8,143 M€	+26,6%
Recherche vaccinale VIH	3,959 M€	+24,3%
Recherche clinique VIH	13,771 M€	+19,5%
Recherche en santé publique et SHS	3,946 M€	+43,6%
Recherche dans les pays en développement	10,455 M€	-0,9%
Recherche sur les hépatites virales	8,008 M€	-8,0%
Colloques et publications	0,259 M€	-11,6%

Les dépenses 2010 nettes (compte 657 moins les dépenses sur reprises de provisions et plus les dotations aux provisions) s'élèvent donc à 45,081 M€ :

Recherche fondamentale VIH	8,107 M€
Recherche vaccinale VIH	3,418 M€
Recherche clinique VIH	12,607 M€
Recherche en santé publique et SHS	3,721 M€
Recherche dans les pays en développement	9,387 M€
Recherche sur les hépatites virales	7,581 M€
Colloques et publications	0,259 M€

La répartition par catégorie de bénéficiaires reflète globalement la tendance déjà observée sur les exercices précédents. Un léger rééquilibrage entre les secteurs publics et privé s'opère toutefois en 2010 :

Subventions secteur public et membres du GIP :	35,090 M€
Subventions au secteur privé :	1,505 M€

Subventions à l'étranger :	8,902 M€
Surcoûts hospitaliers :	0,758 M€
Interventions directes :	2,285 M€

La quasi-totalité des crédits d'intervention ouverts, incluant en DM1 de 2010 les reports de l'année précédente pour 0,581 M€, a été consommée (99,5%). A l'issue de la DM2 de l'exercice, les crédits d'intervention ouverts s'élevaient 51,039 M€. Ils ont été consommés à raison de 48,540 M€ de dépenses d'intervention décaissées (compte 657) et de 2,266 M€ de dotations aux provisions pour charges d'intervention, soit un montant total de 50,806 M€.

## CEA - COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE

### FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01 : Pilotage et animation</b>	<b>796</b>	<b>796</b>	<b>723</b>	<b>723</b>	<b>687</b>	<b>687</b>
Subventions pour charges de service public	796	796	723	723	687	687
<b>Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé</b>	<b>95 884</b>	<b>95 884</b>	<b>98 181</b>	<b>98 181</b>	<b>98 181</b>	<b>98 181</b>
Subventions pour charges de service public	95 884	95 884	98 181	98 181	98 181	98 181
<b>Action n° 06 : Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies</b>	<b>151 824</b>	<b>151 824</b>	<b>155 461</b>	<b>155 461</b>	<b>155 461</b>	<b>155 461</b>
Subventions pour charges de service public	151 824	151 824	155 461	155 461	155 461	155 461
<b>Action n° 07 : Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur</b>	<b>111 370</b>	<b>111 370</b>	<b>130 269</b>	<b>130 269</b>	<b>130 269</b>	<b>130 269</b>
Subventions pour charges de service public	66 770	66 770	68 369	68 369	68 369	68 369
Transferts	44 600	44 600	61 900	61 900	61 900	61 900
<b>Action n° 08 : Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies</b>	<b>41 016</b>	<b>41 016</b>	<b>41 998</b>	<b>41 998</b>	<b>41 998</b>	<b>41 998</b>
Subventions pour charges de service public	41 016	41 016	41 998	41 998	41 998	41 998
<b>Action n° 09 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement</b>	<b>27 185</b>	<b>27 185</b>	<b>27 836</b>	<b>27 836</b>	<b>27 836</b>	<b>27 836</b>
Subventions pour charges de service public	27 185	27 185	27 836	27 836	27 836	27 836
<b>Action n° 11 : Recherches interdisciplinaires et transversales</b>	<b>22 416</b>	<b>22 416</b>	<b>22 952</b>	<b>22 952</b>	<b>22 952</b>	<b>22 952</b>
Subventions pour charges de service public	22 416	22 416	22 952	22 952	22 952	22 952
<b>Action n° 13 : Grandes infrastructures de recherche</b>	<b>63 300</b>	<b>63 300</b>	<b>72 417</b>	<b>72 417</b>	<b>70 417</b>	<b>70 417</b>
Subventions pour charges de service public	63 300	63 300	72 417	72 417	70 417	70 417
<b>Action n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche</b>	<b>12 400</b>	<b>12 400</b>	<b>12 697</b>	<b>12 697</b>	<b>12 697</b>	<b>12 697</b>
Subventions pour charges de service public	12 400	12 400	12 697	12 697	12 697	12 697
<b>Total pour ce programme</b>	<b>526 191</b>	<b>526 191</b>	<b>562 534</b>	<b>562 534</b>	<b>560 498</b>	<b>560 498</b>
<b>Programme 128 : Coordination des moyens de secours</b>	<b>900</b>	<b>900</b>	<b>1 800</b>	<b>1 800</b>	<b>1 800</b>	<b>1 800</b>
Subventions pour charges de service public	900	900	1 800	1 800	1 800	1 800
<b>Programme 188 : Recherche dans le domaine de l'énergie (supprimé)</b>	<b>477 100</b>	<b>477 100</b>				
Subventions pour charges de service public	477 100	477 100				
<b>Programme 190 : Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables</b>			<b>491 676</b>	<b>491 676</b>	<b>484 200</b>	<b>484 200</b>
Subventions pour charges de service public			491 676	491 676	484 200	484 200

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Programme 191</b> : Recherche duale (civile et militaire)	35 000	35 000	34 397	34 452	33 900	33 900
Subventions pour charges de service public	35 000	35 000	34 397	34 452	33 900	33 900
<b>Programme 309</b> : Entretien des bâtiments de l'État					1 000	1 000
Subventions pour charges de service public					1 000	1 000
<b>Programme 315</b> : Programme exceptionnel d'investissement public	64 100	44 100				20 000
Subventions pour charges de service public	64 100	44 100				20 000
<b>Total</b>	<b>1 103 291</b>	<b>1 083 291</b>	<b>1 090 407</b>	<b>1 090 462</b>	<b>1 081 398</b>	<b>1 101 398</b>

## COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'OPÉRATEUR

### Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Produits	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	975 500	973 800	Ressources de l'État	1 146 100	1 101 500
Fonctionnement	1 221 200	1 093 700	- subventions de l'État	1 146 100	1 101 500
Intervention	61 900	45 200	- ressources fiscales		
			Autres subventions	286 900	287 800
			Ressources propres et autres	806 900	777 900
<b>Total des charges</b>	<b>2 258 600</b>	<b>2 112 700</b>	<b>Total des produits</b>	<b>2 239 900</b>	<b>2 167 200</b>
Résultat : bénéfice		54 500	Résultat : perte	18 700	
Total : équilibre du CR	<b>2 258 600</b>	<b>2 167 200</b>	Total : équilibre du CR	<b>2 258 600</b>	<b>2 167 200</b>

(1) soumis à certification du commissaire aux comptes

### Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Ressources	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Insuffisance d'autofinancement	18 700		Capacité d'autofinancement		54 500
Investissements	328 100	353 400	Ressources de l'État	267 800	327 200
			Autres subv. d'investissement et dotations	60 300	26 200
			Autres ressources		
<b>Total des emplois</b>	<b>346 800</b>	<b>353 400</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>328 100</b>	<b>407 900</b>
Apport au fonds de roulement		54 500	Prélèvement sur le fonds de roulement	18 700	

(1) soumis à certification du commissaire aux comptes

Les financements de l'État reçus en 2010 (1.117,700 M€, dont 1.101,398 M€ de subvention civile et 16,300 M€ au titres des investissements d'avenir se répartissent de la manière suivante :

- 497,900 M€ de subvention récurrente du programme 172,
- 0,700 M€ de subvention postdoctorale relevant du programme 172,
- 484,200 M€ issus du programme 190,
- 33,900 M€ issus de programme 191,
- 1,000 M€ issu du programme 309,
- 16,300 M€ issus du programme 329,
- 1,800 M€ issus du programme 128,
- 20,000 M€ de CP relevant du programme 315 « Plan de relance de l'investissement public » au titre duquel le CEA s'était vu notifier 64,100 M€ en AE et verser 44,100 M€ en CP en 2009),
- et le transfert spécifique relevant du titre 6 (catégorie 64) pour le projet ITER (61,900 M€ relevant du programme 172).



## DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
(01) Energie		347 067 339 159	215 917 161 454		134 425 151 387	697 409 652 000
(02) Technologies pour l'information et la santé		216 112 217 832	148 944 139 646		64 751 84 222	429 807 441 700
(03) programme NRBC et lutte contre le terrorisme		5 295 4 532	5 172 5 037		593 1 831	11 060 11 400
(04) Très grands équipements d'accueil		16 757 17 329	88 534 85 086		5 942 8 585	111 233 111 000
(05) Enseignement		26 411 26 302	4 670 3 901		767 297	31 848 30 500
(06) Plan de relance: programme "Nanno-Innov"			7 848		37 898 27 252	37 898 35 100
(07) Programme défense exécutés au civil		10 685 11 625	-11 710 -13 516		479 1 691	-546 -200
(08) Projet ITER				61 900 45 200		61 900 45 200
(09) Soutien général : patrimoine		22 728 21 593	71 296 86 674		20 824 14 833	114 848 123 100
(10) Soutien général : frais de structure		251 034 251 175	114 082 105 258		1 775 6 667	366 891 363 100
(11) Soutien général : comptes centraux		19 066 21 664	72 906 37 061		-923 -425	91 049 58 300
(12) Démantèlement - Assainissement		60 345 62 589	511 389 475 251		61 569 57 060	633 303 594 900
<b>Total des crédits prévus</b>		<b>975 500</b>	<b>1 221 200</b>	<b>61 900</b>	<b>328 100</b>	<b>2 586 700</b>
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>973 800</b>	<b>1 093 700</b>	<b>45 200</b>	<b>353 400</b>	<b>2 466 100</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	12 683	12 664	13 152
- sous plafond	11 527	11 637	11 601
- hors plafond	1 156	1 027	1 551
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	875	749	
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	875	749	

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

## CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES DÉPENSES D'AVENIR

### En tant que bénéficiaire final

(en milliers d'euros)

Crédits reçus en 2010 au titre des dépenses d'avenir (1)	Prévision de consommation en 2010	Consommation réalisée en 2010
900 000	32 800	16 300

(1) Sur la base des conventions d'attribution signées à la date du document ou de la loi de finances du 9 mars 2010 lorsque les conventions ne sont pas encore signées.

Le CEA a reçu 16,300 M€ de subvention du programme 329 « Nucléaire de demain » dans le cadre des investissements d'avenir (8,200 M€ au titre de l'action « Réacteur Jules Horowitz » et 8,100 M€ au titre de l'action « Astrid »).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE

En 2010, le CEA a maintenu son fort niveau d'implication dans les outils du système français de recherche et d'innovation :

- le CEA joue un rôle moteur dans l'émergence d'une réflexion programmatique commune aux différents organismes publics de recherche au sein des Alliances thématiques inter-organismes qui ont pour mission d'élaborer une vision concertée et coordonnée de la communauté scientifique et technique sur les programmes à entreprendre et de faciliter leur mise en œuvre ;
- 194 des projets proposés à l'ANR par le CEA (ou ses partenaires) ont été retenus. Le taux d'acceptation des projets auxquels le CEA participe est supérieur à 28% soit plus que la moyenne nationale ;
- le CEA est fortement intégré dans le dispositif « Carnot » au travers d'une part du CEA/LITEN qui est une composante de l'Institut Carnot « Energie du futur » et d'autre part de ses deux instituts labellisés le CEA/LETI et le CEA/LIST. En 2010, le CEA/LETI et le CEA/LIST ont fait l'objet d'une évaluation dans le cadre d'un bilan à 4 ans, bilan considéré comme exemplaire. L'évaluation a souligné les objectifs de progrès dépassés, le très bon respect de la « Charte Carnot », l'augmentation des activités de recherche partenariale et la très bonne utilisation de l'abondement Carnot. Pour ces deux instituts, la labellisation « Carnot » a été prorogée d'une 5<sup>e</sup> année ;
- le CEA est membre de cinq RTRA (réseaux thématiques de recherche avancée) : « Nanosciences aux limites de la nanoélectronique », « Triangle de la physique », Digiteo, École des neurosciences de Paris, et « Innovations thérapeutiques en infectiologie ». Le CEA participe à trois CTRS (centres de thématique de recherche et de soins) au travers des deux instituts de la DSV (I2BM et IMETI) ;
- le CEA est impliqué en région, dans 21 pôles de compétitivité, dont 7 pôles mondiaux ou à vocation mondiale et 14 pôles nationaux, en parfaite synergie avec la politique régionale de ses 10 centres.

Les principaux autres faits marquants de l'année 2010 concernent les domaines et actions suivants.

### ACTIONS RELEVANT PLUS PARTICULIÈREMENT DU PROGRAMME 190

#### >>> *Énergie nucléaire de fission*

En ce qui concerne les systèmes nucléaires du futur, la signature de la convention entre le CEA et l'État relative au projet « Astrid », prototype de réacteur de 4<sup>ème</sup> génération retenu dans le cadre des investissements d'avenir a permis de lancer la première phase de l'avant-projet sommaire. L'équipe projet a été constituée, les deux premiers partenariats industriels avec AREVA et EDF/SEPTEN ont été signés.

La R&D sur la « filière sodium » s'est poursuivie avec, entre autres, des résultats notables dans le domaine des matériaux, et une synthèse sur la comparaison des architectures à boucles et intégrées.

Dans le domaine des recherches sur l'aval du cycle futur, le procédé « EXAm » visant à séparer l'américium a fait l'objet d'un essai réussi.

Le chantier du RJH à Cadarache s'est poursuivi avec la réalisation du béton du radier supérieur des bâtiments nucléaires (principalement le bâtiment réacteur) placé sur le dispositif d'isolation parasismique. La convention entre le CEA et l'État relative à l'action RJH dans le cadre des investissements d'avenir a été signée en juillet.

La technologie de vitrification par creuset froid a été mise en place à l'usine de La Hague avec le soutien du CEA pour son démarrage.

Concernant l'assainissement et le démantèlement nucléaires, les travaux de démantèlement de « Siloe », et le désentreposage de la station de traitement et d'évacuation des déchets (STED) se sont achevés.

#### >>> *Technologies des énergies renouvelables*

Le CEA a confirmé en 2010 son positionnement dans le développement des bases technologiques nécessaires en vue de la mise en place de filières industrielles en France, avec en particulier, le soutien aux entreprises françaises dans le domaine des équipements pour le solaire photovoltaïque.

Il convient de noter à titre d'exemple :

- la société ECM Technologies, engagée dans une démarche de développement aux côtés de l'Institut national de l'énergie solaire et du laboratoire CEA/LITEN ;
- une nouvelle filière technologique et industrielle de batteries pour véhicules électrifiés, au meilleur niveau mondial de performances.

#### ACTIONS RELEVANT PLUS PARTICULIÈREMENT DU PROGRAMME 172

##### >>> *Recherche fondamentale en sciences de la matière et en sciences du vivant pour les énergies bas carbone*

En ce qui concerne la fusion : la montée en puissance du système hybride développé dans le cadre du projet CIMES avec en particulier la qualification du nouveau coupleur PAM (Antenne hybride active/passive), extrapolable à ITER.

Dans le domaine des sciences du climat et de l'environnement : le forage sur le site Groenlandais de Neem a atteint le socle rocheux à une profondeur de plus de 2500 m ; il ouvre la possibilité de l'étude des mécanismes de la variabilité naturelle du climat.

Concernant la radiobiologie et la toxicologie, le CEA s'intéresse à l'impact biologique des faibles doses des rayonnements ionisants et a organisé, conjointement avec l'IRSN, la 2ème conférence internationale de la plateforme européenne « Melodi ». Des voies de réparation de dommages de l'ADN induits par les rayonnements ont été identifiées.

En toxicologie, notons l'identification de marqueurs de l'intoxication humaine par l'uranium et l'identification de l'organelle cible du cadmium.

Le programme transversal « Toxicologie » a soutenu des projets de recherches en toxicologie humaine, en toxicologie nucléaire et en toxicologie des nanoparticules.

##### >>> *Recherche fondamentale pour les technologies pour l'information*

Le développement du CEA dans les micro et nanotechnologies repose sur un programme ambitieux de recherche fondamentale :

- la physique des transistors à nanofils de semiconducteurs, et plus largement des nano-objets ou dispositifs à base de nanostructures, a pu être explorée au CEA/DSM ;
- le développement de sources de photons uniques performantes et pratiques est un enjeu majeur pour le développement des communications quantiques. Une source de photons uniques à fil photonique pompée électriquement et d'efficacité supérieure à l'état de l'art a été développée par une équipe de CEA/DSM.

*>>> Recherche sur les micronanotechnologies*

Le CEA/LETI poursuit ses travaux sur la nano-électronique, les microsystèmes, les systèmes pour la biologie et la santé, les systèmes de télécommunication et objets communicants, avec deux enjeux : soutenir la compétitivité des centres européens de microélectronique et particulièrement l'Alliance avec STMicroelectronics et accélérer l'innovation dans les secteurs du multimédia, de la santé, des télécoms, des transports et des industries intégratives :

- le plus petit point mémoire SRAM de surface  $0.09 \mu\text{m}^2$  a été réalisé grâce aux capacités technologiques du CEA Grenoble et de STMicroelectronics à Crolles ;
- une brique technologique pour l'intégration 3D a été développée et un démonstrateur réalisé ;
- un démonstrateur d'imageur infrarouge bi-spectral a été réalisé avec une hybridation des circuits de lecture à forte densité d'interconnexion ;
- une balise d'analyse biologique destinée à mesurer la qualité biologique de l'air en milieu hospitalier pour la prévention des maladies nosocomiales a été réalisée ;
- les premières canalisations plastiques détectables et communicantes ont été réalisées dans le cadre d'un partenariat avec la société RYB.

*>>> Recherche sur les technologies des systèmes numériques*

Le CEA/LIST poursuit le développement des briques technologiques innovantes qui ont vocation à être transférées aux industriels :

- dans le cadre du diagnostic de réseaux filaires critiques, une nouvelle méthode a été développée validée et brevetée ;
- dans le cadre du contrôle des aciers forgés à gros grains, en réponse aux besoins des centrales nucléaires de type EPR, la conception d'un nouveau traducteur ultrasonore a été réalisée afin de détecter les défauts.

*>>> Technologies pour la santé et le domaine des biotechnologies*

Les recherches comportent deux volets : des développements méthodologiques, et technologiques et le développement de nouveaux concepts utiles à la santé et à l'environnement. Parmi les résultats de 2010, notons pour le premier volet, l'étude des protéines intrinsèquement désordonnées, l'obtention des premières images IRM 17T chez le rongeur, le lancement dans le cadre national du Plan Alzheimer d'un consortium en vue d'établir un dialogue entre la recherche clinique et la recherche algorithmique du traitement de l'image (CATI) et, pour le second volet, le premier succès d'un essai clinique de thérapie génique de la bêta-thalassémie, l'élaboration de composés pour lutter contre certaines pathologies dont le SIDA et la maladie d'Alzheimer, le séquençage du métagénome bactérien du tube digestif humain, l'utilisation de l'IRM fonctionnelle pour imager les zones cérébrales responsables de la lecture, l'élaboration de catalyseurs pour la production de biocarburants ou pour la chimie verte et la mise au point d'un kit de détection de micro-algues marines toxiques.

Le programme transversal «Technologies pour la santé » a, quant à lui, permis la création de trois sociétés dans des domaines allant de la détection et l'élimination des polluants de l'air intérieur aux études métaboliques et protéomiques.

*>>> Recherche fondamentale en liaison avec les TGE et TGI*

Il convient de souligner plus particulièrement :

- les premières données de Herschel, lancé en mai 2009, qui ont permis de découvrir que les étoiles naissent des instabilités de filaments de gaz et poussières ;
- la production des premiers résultats des expériences « ATLAS » et « CMS » du LHC au CERN visant in fine à tester le modèle standard.

## COMPTE RENDU D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

En regard d'un état prévisionnel voté à 4.238,000 M€ (ressources) et 4.256.800 M€ (dépenses), le rapport de gestion du CEA pour l'exercice 2010 (ensemble de ses activités) arrête un solde de gestion budgétaire de +68,400 M€ (+54,400 M€ pour le CEA civil, +13,900 M€ pour le CEA défense), soit 4.209,100 M€ de recettes (2.520,600 M€ pour le CEA civil et 1688,500 M€ pour le CEA défense) pour 4.140,700 M€ de charges (2.466,100 pour le CEA civil et 1.674,600 M€ pour le CEA défense).

Pour mémoire, le solde de gestion civil de 2009 (+25,000 M€) distinguait les opérations relevant du Plan de relance (soit 26,100 M€) et les opérations hors Plan de relance (-1,100 M€).

Le solde de gestion 2010 de la composante civile s'explique principalement sur les opérations suivantes : Plan de relance (+7,300 M€ de disponible sur le programme « Nano-Innov »), approche élargie du projet ITER (+24,200 M€, achat du calculateur IFERC différé en 2011), TGCC (-19,600 M€, financements des servitudes sur la trésorerie du CEA), charge fiscale (+40,400 M€, économies sur la TVA non récupérable compte tenu de l'application stricte des nouvelles règles de déduction).

Au rapport de gestion 2010, le volet « recettes » du CEA civil est arrêté à 2.520,500 M€ (soit +112,900 M€ et +4,7% par rapport à l'exercice 2009).

Les financements de l'État (communément regroupés par l'établissement sous le terme de « subvention civile ») sont comptabilisés pour 2010 à hauteur de 1.117,700 M€ (44,3% des ressources, couverture de 45,3% des dépenses), correspondant aux subventions pour charges de service public et au transfert ITER :

- 497,900 M€ de subvention relevant du programme 172 ;
- 0,700 M€ au titre des post-doctorants relevant de l'action 1 du programme 172 ;
- 484,200 M€ reçus du programme 190 ;
- 33,900 M€ reçus du programme 191 ;
- 1,800 M€ au titre de la convention « Cratanem », reçus sous forme de subvention à partir du programme 128 relevant du MEDDTL ;
- 20,000 M€ du programme 315 (solde, en CP) ;
- 1,000 M€ reçus du programme 309 ;
- 16,300 M€ reçus du programme 329 ;
- 61,900 M€ du transfert relevant de l'action 7 du programme 172 au titre de la contribution directe de l'État au projet ITER, via l'Agence ITER-France (AIF).

La « subvention civile » a été réduite lors du vote des crédits de la MIREM au PLF 2010 (-3,400 M€), sur le programme 190 (-2,800 M€) et sur le programme 191 (-0,600 M€), l'EPRD 2010 ayant été construit avec les subventions notifiées au PLF 2010.

Les annulations de crédits prises en gestion ont porté sur les programmes 190 (-8,300 M€), 172 (-2,000 M€) et 191 (-0,500 M€).

Outre les financements de l'État, les recettes civiles incluent 830,400 M€ de recettes externes (32,9% des recettes civiles, couverture de 33,7% des dépenses), qui recouvrent principalement :

- les coopérations et partenariats avec les industriels du nucléaire (EDF, AREVA NP, AREVA NC, ANDRA), pour 196,200 M€ (7,8% des ressources civiles) et l'IRSN pour 49,300 M€ (2,0%) ;
- les études et prestations des partenaires industriels, notamment dans les domaines des technologies pour l'information et la santé (TIS) et de l'énergie (STMicroelectronics, BioRad, Philips, GIE CCM de Crolles), pour 191,300 M€ (7,6%) ;
- les recettes des « fonds incitatifs ministériels », pour 143,400 M€ (5,7%), recouvrant principalement les appels à projets de l'ANR (pour 50,500 M€), les labellisations « Carnot » de l'ANR (soit 13,600 M€) et les fonds OSEO Innovation (pour 24,800 M€) ;
- les financements de l'Union européenne, pour 59,100 M€ (2,3%), issus d'EURATOM (soit 17,800 M€ pour l'exploitation du tokamak « Tore Supra » et l'accueil de l'équipe internationale ITER) et des contrats issus du PCRD (soit 41,300 M€) ;
- les subventions de fonctionnement et d'investissement des collectivités locales, pour 51,100 M€ (2,0%) ;
- les recettes contractuelles issues des organismes de recherche et universités, pour 34,200 M€ (1,4%) ;

- la part du dividende AREVA affectée au « budget recherche », pour 92,500 M€ (3,7%) ;
- des produits financiers et divers, pour 13,300 M€ (0,5%).

Ce niveau de réalisation des recettes externes met en avant une croissance des recettes NTE avec Renault (+16,500 M€), une actualisation des recettes « RJH » (-10,700 M€) et GANIL (-3,800 M€), une progression des recettes des « fonds incitatifs nationaux » (+16,000 M€), la suppression des recettes de l'Association Phénix (-23,300 M€, arrêt du réacteur).

Les financements de l'État et les recettes externes sont complétés par les ressources des fonds dédiés aux opérations de démantèlement et d'assainissement, pour 547,400 M€ (21,7% du total des recettes) : 293,400 M€ issus du fonds dédié civil et 224,700 M€ du fonds dédié défense (programme « UP 1 » de Marcoule sous maîtrise d'ouvrage de la Direction de l'énergie nucléaire, donc dans le périmètre des activités civiles).

Les dépenses du budget civil de 2010 s'établissent à 2.466,100 M€ (soit +83,400 M€ et +3,5% par rapport à l'exercice 2009). Leur progression par rapport à 2008 s'explique principalement par :

- l'augmentation de la masse salariale pour les personnels sous convention de travail (+15,700 M€) ;
- la croissance des dépenses de fonctionnement (+48,200 M€) et d'investissement (+12,400 M€) expliquée par la montée en puissance de l'activité des fonds de démantèlement, la poursuite du Plan de relance et la mise en place des Investissements d'avenir.

Par nature, les dépenses se répartissent entre :

- les dépenses de personnel, pour 973,800 M€ (39,5% du total) : 802,300 M€ pour le personnel sous convention de travail (augmentation de 2,23% de la rémunération moyenne des personnes en place, +64 effectifs moyens budgétés ou EMB engagés dans les unités civiles en fin d'année, portant ceux-ci à 11.193 en 2010) et 171,500 M€ pour les autres dépenses de personnel (111,700 M€ de masse salariale pour les CDD, post-doctorants, doctorants ou mis à disposition remboursés hors convention de travail, 20,800 M€ pour les retraites et cessations anticipées d'activité et 39,100 M€ pour le déplacement et le transport de personnel) ;
- les autres dépenses de fonctionnement, y compris la charge fiscale, pour 1.093,700 M€ (44,4%) ;
- les dépenses d'intervention relatives aux projets ITER, pour 45,200 M€ (1,8%) ;
- les dépenses d'investissement, pour 353,400 M€ (14,3%).

Par destination, les dépenses se répartissent entre :

- 1.246,600 M€ (50,6% du total) de dépenses sur programmes : 652,000 M€ sur le segment « Energie » (52,3%), 441,700 M€ sur le segment « TIS (Technologies pour l'Information et la Santé) » (35,4%), 11,400 M€ sur le programme « NRBC » (Risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques) (0,9%), 111,000 M€ au titre des très grands équipements d'accueil, y compris 29,500 M€ pour le TGCC (8,9%), 30,500 M€ correspondant aux activités de formation de l'Institut national des sciences et techniques nucléaires (INSTN, 2,5% ; 1.035 doctorants et Eurotalents rémunérés ou cofinancés) ;
- 594,900 M€ (24,1%) de dépenses de démantèlement et d'assainissement nucléaire ;
- 544,400 M€ (22,1%) de dépenses de soutien général, principalement des coûts de structure et d'entretien du patrimoine ;
- 45,200 M€ (1,8%) de contribution française au projet ITER et 4,700 M€ de Plan de relance ITER ;
- 35,200 M€ (1,4%) de Plan de relance, hors ITER ;
- 1,400 M€ au titre de la convention « Cratanem » (Centre régional d'alerte aux tsunamis en mer Méditerranée occidentale et Atlantique Nord-est, dont le CEA-DASE assure la coordination générale).

Concernant le soutien général, l'effort de maîtrise des coûts de structure s'est poursuivi. Pour le patrimoine, le plan d'investissement prévu sur les 3 années à venir (financement grâce aux économies fiscales) a été lancé.

## CNRS - CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS)

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01 : Pilotage et animation</b>	<b>7 923</b>	<b>7 923</b>	<b>6 631</b>	<b>6 631</b>	<b>5 096</b>	<b>5 096</b>
Subventions pour charges de service public	7 923	7 923	6 631	6 631	5 096	5 096
<b>Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé</b>	<b>498 154</b>	<b>498 154</b>	<b>509 988</b>	<b>509 988</b>	<b>507 129</b>	<b>507 129</b>
Subventions pour charges de service public	498 154	498 154	509 988	509 988	507 129	507 129
<b>Action n° 06 : Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies</b>	<b>252 722</b>	<b>252 722</b>	<b>258 726</b>	<b>258 726</b>	<b>258 726</b>	<b>258 726</b>
Subventions pour charges de service public	252 722	252 722	258 726	258 726	258 726	258 726
<b>Action n° 07 : Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur</b>	<b>476 283</b>	<b>476 283</b>	<b>487 598</b>	<b>487 598</b>	<b>487 598</b>	<b>487 598</b>
Subventions pour charges de service public	476 283	476 283	487 598	487 598	487 598	487 598
<b>Action n° 08 : Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies</b>	<b>170 101</b>	<b>170 101</b>	<b>174 142</b>	<b>174 142</b>	<b>177 001</b>	<b>177 001</b>
Subventions pour charges de service public	170 101	170 101	174 142	174 142	177 001	177 001
<b>Action n° 09 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement</b>	<b>230 852</b>	<b>230 852</b>	<b>236 336</b>	<b>236 336</b>	<b>236 336</b>	<b>236 336</b>
Subventions pour charges de service public	230 852	230 852	236 336	236 336	236 336	236 336
<b>Action n° 10 : Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société</b>	<b>298 892</b>	<b>298 892</b>	<b>305 993</b>	<b>305 993</b>	<b>305 993</b>	<b>305 993</b>
Subventions pour charges de service public	298 892	298 892	305 993	305 993	305 993	305 993
<b>Action n° 11 : Recherches interdisciplinaires et transversales</b>	<b>36 450</b>	<b>36 450</b>	<b>37 316</b>	<b>37 316</b>	<b>37 316</b>	<b>37 316</b>
Subventions pour charges de service public	36 450	36 450	37 316	37 316	37 316	37 316
<b>Action n° 12 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies</b>	<b>41 310</b>	<b>41 310</b>	<b>42 292</b>	<b>42 292</b>	<b>42 292</b>	<b>42 292</b>
Subventions pour charges de service public	41 310	41 310	42 292	42 292	42 292	42 292
<b>Action n° 13 : Grandes infrastructures de recherche</b>	<b>129 821</b>	<b>129 821</b>	<b>139 808</b>	<b>139 808</b>	<b>139 808</b>	<b>139 808</b>
Subventions pour charges de service public	129 821	129 821	139 808	139 808	139 808	139 808
<b>Action n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche</b>	<b>296 232</b>	<b>296 232</b>	<b>311 544</b>	<b>311 544</b>	<b>296 192</b>	<b>296 192</b>
Subventions pour charges de service public	296 232	296 232	311 544	311 544	296 192	296 192
<b>Total pour ce programme</b>	<b>2 438 740</b>	<b>2 438 740</b>	<b>2 510 374</b>	<b>2 510 374</b>	<b>2 493 487</b>	<b>2 493 487</b>
<b>Programme 315 : Programme exceptionnel d'investissement public</b>	<b>26 900</b>	<b>26 900</b>				
Subventions pour charges de service public	26 900	26 900				
<b>Total</b>	<b>2 465 640</b>	<b>2 465 640</b>	<b>2 510 374</b>	<b>2 510 374</b>	<b>2 493 487</b>	<b>2 493 487</b>

## COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'EPST

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	2 174 537	2 255 363
- activités conduites par les unités de recherche	1 968 677	2 054 076
- actions communes	63 283	54 117
- fonctions support	142 577	147 170

## Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Fonctionnement et investissement non programmé	909 149	937 995
- activités conduites par les unités de recherche	650 048	664 893
- actions communes	176 497	187 017
- fonctions support	82 604	86 085
Investissement programmé et autres opérations en capital	32 615	44 261
- actions communes		
- fonctions support	32 615	44 261
Hors agrégats		
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 116 301</b>	<b>3 237 619</b>

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	2 510 373	2 493 486
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	478 471	610 929
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	68 306	69 433
Autres subventions et produits	59 150	82 048
<b>Total des recettes</b>	<b>3 116 300</b>	<b>3 255 896</b>

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

Charges calculées	297 000	342 000
Produits calculés	297 000	
<b>Réalisation de l'équilibre</b> (Augmentation / diminution du fonds de roulement)		<b>18 277</b>

## ■ DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Agrégat 1 : activité conduite par les unités de recherche	1 968 677	650 048			<b>2 618 725</b>
	2 054 076	664 893			<b>2 718 969</b>
Agrégat 2 : actions communes	63 283	176 497		0	<b>239 780</b>
	54 117	187 017			<b>241 134</b>
Agrégat 3 : fonctions support	142 577	82 604		32 615	<b>257 796</b>
	147 170	86 085		44 261	<b>277 516</b>
<b>Total des crédits prévus</b>	<b>2 174 537</b>	<b>909 149</b>		<b>32 615</b>	<b>3 116 301</b>
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>2 255 363</b>	<b>937 995</b>		<b>44 261</b>	<b>3 237 619</b>



## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	34 274	34 622	35 171
- sous plafond	28 009	28 740	28 087
- hors plafond	6 265	5 882	7 084

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE

En 2010, le CNRS est devenu membre fondateur de deux nouvelles alliances d'organismes : Allenvi, alliance nationale de recherche pour l'environnement et Athéna, alliance nationale des sciences humaines et sociales. Athéna sera présidée par le président du CNRS pendant deux ans.

Autre fait marquant dans l'organisation du CNRS, l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) est devenu institut national ; c'est, après l'INSU et l'IN2P3, le 3<sup>ème</sup> institut du CNRS à se voir confier des missions nationales. Autre signe de l'extraordinaire vitalité des mathématiques françaises, l'attribution de la médaille Fields 2010 à Cédric Villani et Ngô Bao Châu, tous deux enseignants chercheurs dans des unités mixtes liées au CNRS.

Quelques faits et résultats marquants illustrent le dynamisme des laboratoires du CNRS dans les thématiques suivantes.

#### LE VIVANT : SANTÉ HUMAINE

**Autisme : Découverte de nouveaux gènes impliqués.** Une étude menée par 177 scientifiques originaires de 11 pays différents, dont la France, a permis d'identifier de nouveaux gènes impliqués dans ce trouble du développement. Les chercheurs ont décrypté la totalité du génome de 1 000 personnes présentant des troubles liés à l'autisme. Un travail de comparaison avec le génome de 1 300 individus sains a mis en évidence des insertions et des suppressions de séquences génétiques dans le génome des personnes autistes. Ces remaniements appelés « variations du nombre de copies » ont permis d'identifier de nouveaux gènes liés à l'autisme par leur action au niveau des synapses ou de la prolifération cellulaire. Des voies biologiques qui sont autant de cibles potentielles pour le développement de futurs traitements.

**Étude clinique : Le diabète en héritage.** Deux études réunissant 150 000 européens fournissent des pistes inédites sur l'hérédité du diabète de type 2. Dans la première étude, neuf gènes impliqués dans la glycémie à jeun, dont trois prédisposant au diabète de type 2, ont été découverts. Dans la seconde étude, l'identification d'un gène codant pour un récepteur d'une hormone intestinale hyperglycémiant démontre pour la première fois le rôle du tube digestif dans l'apparition de la maladie.

**Cellules souches : Leur origine en partie dévoilée.** Les cellules souches hématopoïétiques (CSH) sont à l'origine de toutes les cellules sanguines et immunitaires de l'organisme. Grâce à une technologie d'imagerie en temps réel, des chercheurs sont parvenus à observer pour la première fois leur formation chez l'embryon de poisson zèbre. Grâce aux images, il est désormais prouvé que des cellules déjà spécialisées peuvent se reprogrammer pour acquérir de nouvelles fonctions et ouvre ainsi la voie vers de nouvelles pistes thérapeutiques chez l'homme notamment pour les patients atteints de leucémies.

**Nanotechnologie : Détruire une tumeur en l'illuminant.** Le glioblastome multiforme est la plus agressive des tumeurs cérébrales. Pour l'éradiquer dans sa totalité, ce que ne permet généralement pas la chirurgie, des chercheurs misent sur la thérapie photodynamique. Ils ont élaboré des nanoparticules destinées à cette thérapie photodynamique

qui permettent la reconnaissance sélective de la zone à traiter (tumeur), un apport de molécules photoactivables et l'amélioration du contraste de l'image par IRM aidant au positionnement de la fibre optique.

**Moelle épinière : Améliorer la vie des personnes paralysées.** Trois-quarts des patients paraplégiques et tétraplégiques souffrent d'une hyperactivité de certains réflexes et d'une raideur musculaire. Une étude menée chez le rongeur montre que ce trouble appelé spasticité est lié à une chute de la concentration d'une protéine membranaire appelée KCC2 dans les neurones moteurs situés en dessous de la lésion de la moelle épinière. En appliquant une substance qui favorise la survie des neurones, les chercheurs ont pu accroître la quantité de KCC2 et réduire ainsi les symptômes associés à la spasticité.

## LE VIVANT : ÉCOLOGIE, BIODIVERSITÉ

**Plantes carnivores : Des feuilles parfumées pour attirer leurs proies.** « *Nepenthes rafflesiana* » est une plante carnivore du nord de Bornéo dont les feuilles en forme d'urne lui permettent de capturer de petits insectes. Après analyse des composés volatils qui s'en dégagent, les chercheurs ont trouvé que les urnes situées en hauteur produisent des substances identiques à celles émises par les fleurs. Ces pièges parfumés pourraient inspirer des programmes de lutte contre les vecteurs de maladies tels que les moustiques.

**Reproduction : Un troisième sexe chez un cousin de l'olivier.** Des généticiens ont découvert chez l'espèce « *Phillyrea angustifolia* L » un mode de reproduction inédit basé sur la coexistence de deux groupes de plantes hermaphrodites, portant les organes mâles et femelles, dont les représentants du premier groupe ne peuvent se reproduire qu'avec ceux du second. Le pollen de chaque plante hermaphrodite ne peut ainsi féconder qu'un individu sur deux alors que celui des arbustes uniquement mâles peut féconder tous les hermaphrodites de la population. Ce travail montre pour la première fois que le passage de l'hermaphrodisme à un système où les sexes sont séparés est possible au cours de l'évolution.

**Biostratigraphie : Une évolution tout en douceur.** Le Cambrien (-542 à -488 millions d'années) est caractérisé par la multiplication rapide des grands plans d'organisation (embranchements) des groupes animaux. La période suivante, l'Ordovicien (-488 à -444 millions d'années), voit augmenter de la diversité au sein de ces embranchements, avec des faunes connues pour se substituer à celles du Cambrien, en même temps qu'augmente la complexité des écosystèmes. La découverte au Maroc de restes d'organismes marins typiques du Cambrien dans un gisement datant de l'Ordovicien révèle pour la première fois une transition graduelle et non soudaine de la biodiversité entre ces deux périodes.

**Mutualisme : Un ménage à trois en forêt tropicale.** Une relation tripartite entre une fourmi, un champignon et une plante a pu être détaillée pour la première fois. Des chercheurs ont en effet démontré que les fourmis cultivent le champignon pour construire les galeries de leurs pièges à insectes. Ils ont par ailleurs observé que les filaments du champignon pénètrent à l'intérieur des cellules végétales de la plante pour leur fournir les minéraux issus des déchets des fourmis. L'avantage nutritionnel fourni par le champignon faciliterait ainsi la persistance de cette forme de symbiose.

## HOMMES ET SOCIÉTÉS

**Empire romain : Le prestige du port de Narbonne confirmé.** L'été dernier, des archéologues ont mis au jour à Narbonne de nouvelles structures recouvertes jusque-là par une couche de sédiments. Au compte de ces vestiges remarquables, un canal pour le transport du vin, deux jetées servant au déchargement de marchandises, les restes d'un temple, des matériaux d'origine étrangère... Autant d'éléments qui viennent renforcer son statut de deuxième port de l'Empire romain en Occident.

**Égyptologie : Se farder pour se protéger.** Les anciens Égyptiens avaient pour coutume de se farder les yeux. Outre son rôle esthétique, ce maquillage, synthétisé à partir de sels de plomb, avait également des vertus médicinales. Une étude a montré que le contact de la peau avec une solution de laurionite (un chlorure de plomb entrant dans la composition des maquillages égyptiens) entraînait une augmentation très nette de la production de monoxyde d'azote, composé

chimique connu pour stimuler notre système immunitaire. Le fard des anciens Égyptiens déclenchait donc un mécanisme de défense qui, en cas d'infection oculaire, limitait la prolifération des bactéries.

**Œuvre d'art : De Vinci en remettait une couche.** Des chercheurs ont eu le privilège d'analyser sans prélèvement, directement dans les salles du musée du Louvre, sept tableaux de Léonard de Vinci, dont la Joconde. Ils ont ainsi pu percer les secrets du « sfumato », technique picturale qui participe au réalisme des visages peints par l'artiste. La superposition de quelques dizaines de couches de peinture épaisses de 1 à 2 micromètres, ainsi que la nature des pigments, auraient largement contribué à rendre les œuvres du maître aussi vivantes.

**Robotique : L'homme comme modèle.** Certaines tâches banales comme ramasser un objet donnent lieu à des conduites aberrantes de la part d'un robot qui tente de les exécuter. C'est pour s'en prémunir que les concepteurs du robot humanoïde HRP2 ont eu l'idée de modéliser le comportement de sujets humains effectuant une tâche de saisie dans diverses situations. Intégrés aux algorithmes de planification de mouvement du robot, ces modèles ont alors permis de calculer des postures beaucoup plus naturelles.

## MOLÉCULES, MATIÈRE ET RAYONNEMENT

**Ondes électromagnétiques : les ondes térahertz enfin détectables.** Les rayonnements térahertz (THz,  $10^{12}$  Hertz) ont un potentiel d'application immense... mais leur essor se heurte au manque de sources et de détecteurs. Si les lasers à cascade quantique (QCL) offrent un fort potentiel en tant que nouvelles sources de rayonnement THz, la détection de ces ondes de façon rapide, sensible et à température ambiante reste problématique. En couplant le QCL à un laser femto-seconde ( $10^{-15}$  seconde), des chercheurs sont parvenus à démontrer qu'une détection similaire à celle des ondes radio (c'est-à-dire dans la gamme mégahertz) peut être poussée jusqu'aux ondes THz.

**Prouesse technique : la structure du cyclobutadiène enfin révélée.** Le cyclobutadiène est ultra-réactif : une fois synthétisé, il se combine instantanément avec lui-même ou avec d'autres molécules proches. En raison de cette nature extrêmement instable, sa structure cristallographique n'avait jamais pu être déterminée expérimentalement. Des chercheurs ont développé une technique d'auto-organisation supramoléculaire, dans le but de fabriquer des « pièges » à cyclobutadiène qui ne perturbent pas l'analyse aux rayons X. Ils ont ainsi pu stabiliser cette molécule suffisamment longtemps pour en révéler les aspects rectangulaire et carré. Ces travaux prouvent qu'en construisant la matrice adaptée, il est désormais envisageable de piéger des molécules instables et d'en contrôler la réactivité, rendant possibles des réactions chimiques actuellement inenvisageables.

**Défi quantique : l'électron photographié en mouvement.** En physique quantique, il n'est pas possible de mesurer simultanément la position et la vitesse d'un électron de manière précise. On ne mesure que des probabilités, qu'il est possible de modéliser avec des fonctions purement mathématiques appelées « orbitales ». Ces orbitales sont désormais observables. Des physiciens ont obtenu la première « photographie instantanée » d'électrons en mouvement au cœur d'une molécule. Ce cliché a été obtenu par analyse des rayonnements X émis par des molécules excitées par une impulsion laser intense.

**Informatique : Vers le disque dur moléculaire** Depuis longtemps, les chercheurs rêvent de stocker une information binaire, comme dans un disque dur, à l'échelle d'une molécule, pour augmenter les capacités de stockage. C'est chose faite avec une molécule constituée d'atomes de fer et de cobalt qui, par un jeu de transferts électroniques induits par la lumière et la température, peut exister dans deux états magnétiques distincts et stables. Un nouveau pas vers les disques durs de demain.

**Énergies propres : La biopile la plus puissante jamais réalisée** Améliorer les performances de tels dispositifs passe par la mise au point d'électrodes de petite dimension dont la surface est très importante. Ce double défi a été relevé par une équipe, qui a conçu les deux électrodes d'une biopile à partir de fibres de nanotubes de carbone de grande porosité. Cette conformation permet en effet d'augmenter la surface réactionnelle de l'électrode sans altérer ses dimensions. En les utilisant à la fois comme anode et cathode d'une biopile glucose/O<sub>2</sub>, les chercheurs sont ensuite parvenus à générer un courant électrique d'une puissance de  $740 \mu\text{W}/\text{cm}^2$ , soit 15 fois plus que les biopiles les

plus puissantes conçues jusqu'alors. Ces nouvelles électrodes pourraient notamment améliorer la réalisation de futurs dispositifs comme des capteurs bioélectrochimiques ou des biopiles dédiées à l'alimentation de capteurs médicaux.

## PLANÈTE ET UNIVERS

**Agriculture : Revoir la gestion des terres.** Une étude européenne fait pour la première fois le bilan exhaustif des flux de carbone et de gaz à effet de serre de 14 parcelles agricoles cultivées depuis 2003, du Danemark à l'Espagne. Si une culture absorbe plus ou moins de CO<sub>2</sub> selon sa localisation géographique, c'est surtout le mode de gestion qui influence cette capacité d'absorption. Généraliser les cultures intermédiaires entre deux récoltes de céréales limiterait ainsi les pertes de carbone survenant lorsque le sol est à nu.

**Géo-ingénierie : Scruter Venus pour combattre l'effet de serre.** Les mesures effectuées par la sonde « Venus Express » ont permis à une équipe internationale de découvrir une couche de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) dans la haute atmosphère de Vénus. Pour expliquer ce résultat inattendu, les chercheurs ont proposé un nouveau mécanisme de formation de ce gaz. Transposé à l'atmosphère de la Terre, ce mécanisme pourrait permettre d'anticiper l'incidence d'une injection massive de SO<sub>2</sub> à 20 kilomètres d'altitude, action dite de géo-engineering suggérée par le prix Nobel de chimie Paul Crutzen pour refroidir le sol de la Terre et contrebalancer ainsi l'effet de serre.

**Ozone troposphérique : Une pollution détectable depuis le ciel.** Des chercheurs ont analysé les mesures recueillies en 2008 par le satellite européen « Metop-A » lors de son survol des villes de Pékin, Shanghai et Hong-Kong. L'analyse de ces données leur a permis d'étudier le cycle saisonnier des concentrations mensuelles d'ozone troposphérique au-dessus de ces trois mégapoles chinoises. Ces résultats confirment que l'observation par satellite d'un polluant des basses couches de l'atmosphère tel que l'ozone est suffisamment sensible pour envisager, via cette méthode, un suivi à large échelle.

**Cycle tectonique : L'origine des Andes remise en cause.** L'émergence de cette chaîne de montagne est souvent attribuée au passage de la plaque Pacifique sous le continent sud-américain. Ce phénomène de subduction ne peut toutefois engendrer à lui seul un relief aussi élevé que celui des Andes. Selon une équipe internationale, le principal moteur de cette genèse serait un système de failles et de plis parallèle à la zone de subduction. Tel un bulldozer avançant vers l'ouest, ce système aurait ainsi permis l'élévation en altitude de la croûte terrestre.

**Géophysique expérimentale : Le manteau profond se dévoile.** Pour préciser les conditions de sa fusion partielle à la frontière avec le noyau, des chercheurs ont soumis des microéchantillons de manteau aux conditions de température et de pression régnant à 2 900 kilomètres sous la surface terrestre. Via la diffraction de rayons X du synchrotron de Grenoble, ils ont pu montrer qu'à cette profondeur, la fusion partielle du manteau intervient dès 3.900 °C, ce qui renforce l'hypothèse d'un océan magmatique dans les entrailles de la Terre.

**Exoplanètes : Découverte de nouveaux corps célestes.** Le satellite « Corot » est dédié à la traque des exoplanètes. Pour les repérer, il met à contribution le phénomène de transit astronomique, qui consiste à repérer le passage d'une planète devant son étoile. En 2010, « Corot » est ainsi parvenu à identifier 7 nouveaux corps célestes. Parmi ceux-ci, une naine brune (objet situé entre la planète géante et l'étoile) dont la masse est 60 fois supérieure à celle de Jupiter. Au compte de sa récolte figure également une planète géante évoluant autour d'une étoile en rotation rapide. L'observatoire spatial avait fait une découverte encore plus originale : une planète géante tempérée. Baptisé « Corot-9b », ce corps de la taille de Jupiter a été détecté pour la première fois à l'été 2008. Son étude approfondie permet aujourd'hui de préciser la température de son atmosphère gazeuse, comprise entre 620 et 150 °C.

## COMPTE-RENDU D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Le budget primitif du CNRS a été arrêté pour l'année 2010 à 3.413,301 M€, soit 3.116,301 M€ hors produits et charges calculés (+56,238 M€, +1,8% par rapport à l'année 2009).

Après les décisions modificatives, les prévisions de recettes nettes ont finalement été arrêtées à 3.240,051 M€ (+3,9% par rapport au budget voté) et les crédits ouverts à 3.682,451 M€ (+13,6% par rapport au budget initial), dont

435,400 M€ de crédits reportés issus de la gestion précédente et gagés par prélèvement sur le fonds de roulement en DM 1.

Hors produits et charges calculés (les opérations d'ordre relatives aux amortissements et aux provisions), l'arrêté des comptes 2010 présente un montant de recettes réalisées de 3.255,896 M€ (taux de réalisation de 100,5% identique à celui de 2009) pour un volume de dépenses mandatées de 3.237,619 M€ (taux de consommation de 87,9% contre 88,3% en 2009).

Le solde d'exécution budgétaire reste positif (+18,277 M€ contre +88,306 M€ en 2009 suite à la mise en place de la méthode de comptabilisation des contrats dite « à l'avancement »), et contribue à porter, correction des opérations non budgétaires (-14,994 M€) prise en compte, le fonds de roulement brut de l'établissement à 454,083 M€ au 31 décembre (450,800 M€ fin 2009).

Les subventions pour charges de service public (SCSP) relevant du programme 172 (action 3, répartition du dispositif post-doctoral ministériel : 5,096 M€ ; autres actions, subvention récurrente : 2.488,391 M€), globalisées pour 2.493,486 M€, représentent 76,6% des recettes (76,0% en 2009) et couvrent 77,0% des dépenses mandatées (80,9% en 2009).

Dans le cadre des modalités de gestion de la mise en réserve de crédits, la subvention récurrente a subi des annulations de crédits (-16,887 M€ au total, contre -14,141 M€ en 2009).

Outre les SCSP, le volet « recettes » comptabilise 762,409 M€ de ressources extra-budgétaires (+17,853 M€, soit +2,4% par rapport à 2009) :

- les recettes contractuelles et les soutiens finalisés à l'activité de recherche, pour 610,929 M€ (+32,574 M€ par rapport à 2009 et 18,8% des recettes totales) : 418,113 M€ de recettes contractuelles (dont 172,000 M€ de l'ANR et 54,000 M€ de financements issus de l'Union européenne), 185,639 M€ de subventions sur projets et 7,177 M€ de dons et legs affectés ;
- les produits issus de l'activité de recherche et des prestations de service, pour 69,433 M€ (2,1% des recettes totales) : 44,492 M€ de redevances pour brevets et licences, 24,702 M€ de prestations de services correspondant à des expertises, analyses ou actions de formation, et 0,239 M€ de ventes de produits, d'éditions ou d'organisation de colloques ;
- les autres subventions ou produits divers, pour 82,048 M€ (2,5% des recettes totales) : 49,505 M€ de produits de gestion courante, 11,576 M€ de subventions diverses, 5,769 M€ de produits financiers et exceptionnels, 15,143 M€ d'opérations financières et 0,053 M€ de dons et legs non affectés.

Le volet « dépenses » du budget exécuté se répartit :

- par nature de dépenses, entre 2.255,363 M€ de masse salariale (69,7% des dépenses mandatées, du même ordre qu'en 2009) pour 35.171,6 ETPT (dont 2.022,679 M€ de masse salariale limitative pour 28.087,3 ETPT rémunérés « sous plafond » et 232,684 M€ de masse salariale indicative pour 7.084,3 ETPT rémunérés « hors plafond »), 937,995 M€ de dotations globales de fonctionnement et d'investissement annuel (29,0% des dépenses, contre 28,5% en 2009) et 44,261 M€ pour les opérations d'investissement programmé (OIP ; 1,4% des dépenses contre 1,2% en 2009) ;
- par destination de dépenses, entre 2.718,969 M€ de dépenses des unités de recherche et de service (agrégat 1 ; 84,0% des dépenses), 241,134 M€ pour les actions communes (agrégat 2 ; 7,4%) et 277,516 M€ pour les fonctions support (agrégat 3 ; 8,6%). La ventilation 2010 des dépenses par destination est assez proche de celle de 2009.

La masse salariale limitative est exécutée à hauteur de 2.022,679 M€ (+43,812 M€ ; +2,2%), soit quasiment 100,0% des crédits ouverts en clôture (2.022,698 M€).

Elle représente 62,5% des dépenses totales (63,5% en 2009) pour 28.087,3 ETPT réalisés : 25.027,6 ETPT titulaires et 3.059,7 ETPT non titulaires.

Par rapport à l'exécution 2009, l'augmentation de la masse salariale sur les personnels permanents s'explique essentiellement par l'augmentation des charges sociales (+30,000 M€, du fait de la cotisation employeur aux pensions civiles), et par la progression des dépenses liées au versement de la prime d'excellence scientifique et au compte épargne temps.

La masse salariale indicative (« colonne 2 », hors plafond) est arrêtée à 232,684 M€ (contre 211,287 M€ en 2009). Elle connaît une augmentation plus marquée (+10,1% en 2010) que celle de la masse salariale des personnels permanents.

S'agissant des dotations annuelles de fonctionnement et d'investissement (937,995 M€ contre 888,793 M€ en 2009), les dépenses mandatées se répartissent en :

- 664,893 M€ sur l'agrégat 1 (consommation de 70,7% des crédits ouverts) : 45,399 M€ pour le groupe de discipline (GD1) « Biologie cellulaire et moléculaire » ; 37,777 M€ pour le GD 2 « Biologie intégrative et neurosciences » ; 20,689 M€ pour le GD 3 « Génétique » ; 5,371 M€ pour le GD 4 « Mathématiques » ; 33,234 M€ pour le GD 5 « STIC » ; 30,791 M€ pour le GD 6 « Physique » ; 50,014 M€ pour le GD 7 « Chimie » ; 28,910 M€ pour le GD 8 « Sciences pour l'ingénieur » ; 41,678 M€ pour le GD 9 « Physique nucléaire et des hautes énergies » ; 45,536 M€ pour le GD 10 « Sciences de la planète et de l'Univers » ; 84,501 M€ pour le GD 11 « Sciences de l'environnement » ; 27,532 M€ pour le GD 12 « Sciences de l'homme et de la société » ; 177,734 M€ pour le GD 13 « Interdisciplinaire » et 35,723 M€ « Opérations scientifiques réalisées hors du CNRS » ;
- 187,017 M€ sur l'agrégat 2 (92,9% des crédits ouverts), dont 107,285 M€ couvrant une partie du coût global pour les très grandes infrastructures de recherche (TGIR), le solde étant réparti en agrégat 1 entre Instituts nationaux), 18,568 M€ pour les actions d'IST, 18,787 M€ consacrés à la valorisation de la recherche, 11,779 M€ consacrés à la formation permanente, et 1,920 M€ pour les échanges internationaux ;
- 86,085 M€ sur l'agrégat 3 (80,7% des crédits ouverts) : 34,213 M€ pour l'action sociale, 14,826 M€ pour les opérations immobilières, 22,815 M€ de moyens généraux (13,383 M€ pour les services centraux, 9,432 M€ pour les services territoriaux), 11,506 M€ de moyens informatiques communs, 2,723 M€ au titre des opérations financières et autres dépenses générales.

A hauteur de 44,261 M€ (contre 36,425 M€ en 2009), les dépenses sur opérations d'investissement programmées (OIP, pluriannuelles) se répartissent entre 6,431 M€ pour les moyens informatiques communs (développement de la seconde étape d'élaboration du schéma directeur du système global d'information, SDSI) et 37,830 M€ d'opérations immobilières (contre 27,283 M€ en 2009).

Les principales réalisations en 2010 en matière immobilière sont dans une très large mesure inscrites dans des démarches nationales et régionales que sont les contrats de projets État/Régions, les très grandes infrastructures de recherche, le « Plan Campus » :

- l'Institut des Sciences Analytiques (ISA, 5,800 M€) : ce projet a pour objectif de constituer un grand centre d'expertise et de formation en chimie analytique. Il va regrouper des unités de recherche situées à Lyon et à Solaize et doit devenir le grand pôle public de chimie analytique. Actuellement en phase de réalisation, l'ensemble devrait être inauguré mi- 2012 ;
- « DigiteoLabs » (3,700 M€) : cette opération vise à rapprocher les laboratoires et les compétences des six établissements fondateurs du plateau de Saclay. Trois ouvrages sont réalisés sur trois sites différents avec trois maîtres d'ouvrage distincts, le CNRS réalisant un bâtiment sur le site du Moulon. Ce bâtiment, actuellement en phase travaux, devrait être réceptionné au plus tôt fin 2011 ;
- Centre de calcul de l'IN2P3 (3,600 M€) : l'extension du Centre de calcul sur Lyon a bénéficié d'une accélération forte depuis 2009 en raison des crédits mobilisés au titre du plan de relance. La fin des travaux est prévue en octobre 2011 ;
- construction et regroupements de laboratoires au Centre de recherche de biochimie macromoléculaire (CRBM, 3,500 M€) : ce bâtiment sur Montpellier de près de 9.000 m<sup>2</sup> a été réceptionné en novembre 2010. Il regroupe sur un même site plusieurs laboratoires et équipes locales anciennement dispersées, deux plate-formes technologiques ; animalerie transgénique et imagerie cellulaire. Le financement total de l'opération s'élève à 15,000 M€ apportés à la fois par le CNRS et la région dans le cadre du CPER 2000-2006 ;
- le nouvel accès au plateau de Bure (3,000 M€) : la reconstruction d'un nouvel accès au plateau de Bure (Grenoble) est actuellement engagée avec une maîtrise d'ouvrage IRAM. L'opération est actuellement en phase travaux.

## INED - INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01</b> : Pilotage et animation	35	35	35	35	35	35
Subventions pour charges de service public	35	35	35	35	35	35
<b>Action n° 10</b> : Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	7 638	7 638	8 800	8 800	8 800	8 800
Subventions pour charges de service public	7 638	7 638	8 800	8 800	8 800	8 800
<b>Action n° 12</b> : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	1 748	1 748	2 445	2 445	2 445	2 445
Subventions pour charges de service public	1 748	1 748	2 445	2 445	2 445	2 445
<b>Action n° 14</b> : Moyens généraux et d'appui à la recherche	6 155	6 155	5 052	5 052	4 925	4 925
Subventions pour charges de service public	6 155	6 155	5 052	5 052	4 925	4 925
<b>Total</b>	<b>15 576</b>	<b>15 576</b>	<b>16 332</b>	<b>16 332</b>	<b>16 205</b>	<b>16 205</b>

## COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'EPST

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	14 493	13 531
- activités conduites par les unités de recherche	9 943	9 075
- actions communes	1 637	1 749
- fonctions support	2 913	2 707
Fonctionnement et investissement non programmé	7 242	5 333
- activités conduites par les unités de recherche	4 131	2 335
- actions communes	886	873
- fonctions support	2 225	2 125
Investissement programmé et autres opérations en capital	0	0
- actions communes	0	0
- fonctions support	0	0
Hors agrégats		
<b>Total des dépenses</b>	<b>21 735</b>	<b>18 864</b>

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	16 332	16 204
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	5 253	2 736
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	135	121
Autres subventions et produits	15	14
<b>Total des recettes</b>	<b>21 735</b>	<b>19 075</b>

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

Charges calculées	200	1 052
Produits calculés		61
<b>Réalisation de l'équilibre</b> (Augmentation / diminution du fonds de roulement)		<b>0</b>

## DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Agrégat 1 : activité conduite par les unités de recherche		9 943	4 131			<b>14 074</b>
		9 075	2 335			<b>11 410</b>
Agrégat 2 : actions communes		1 637	886			<b>2 523</b>
		1 749	873			<b>2 622</b>
Agrégat 3 : fonctions support		2 913	2 225			<b>5 138</b>
		2 707	2 125			<b>4 832</b>
<b>Total des crédits prévus</b>		<b>14 493</b>	<b>7 242</b>			<b>21 735</b>
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>13 531</b>	<b>5 333</b>			<b>18 864</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	249	274	212
- sous plafond	208	208	181
- hors plafond	41	66	31
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	8	2	11
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	8	2	11

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE

L'année 2010 est une année charnière pour l'INED. Les orientations stratégiques 2006-2009 sont terminées alors que le contrat d'objectifs 2007-2010 est toujours d'actualité. Le budget, préparé par une nouvelle équipe de Direction, nommée en octobre 2009, se caractérise par la poursuite des nombreux projets engagés par la direction précédente et l'amorce d'une évolution dont les grandes lignes ont été décrites dans le rapport d'auto-évaluation rédigé à la demande de l'AERES. Suite à cette évaluation, la note « A+ » a été attribuée aux unités de recherche, et déclinée à l'identique sur tous les critères retenus par le comité.

Dans ce contexte particulier, l'INED a su tenir le cap et maintenir un haut niveau d'activité, sans éluder les évolutions actuelles du monde de la recherche. La recherche s'est concentrée en 2010 autour de 34 « projets-phares » et plusieurs enquêtes particulièrement prometteuses ont mobilisé une part importante de cette activité :

- l'enquête « Migrations, famille et vieillissement » dans les DOM qui a rencontré une véritable réussite sur le terrain ;
- l'enquête « Décisions médicales en fin de vie », qui représente un défi d'un autre type, de nature méthodologique et déontologique. Elle s'est faite en bonne intelligence avec le corps médical, l'INSERM et la Direction générale de la santé ;



- la préparation de l'enquête Famille et logement associée au recensement de la population, qui étudiera pour la première fois le lien entre familles complexes et résidences multiples, mais dont le financement reste encore une question épineuse ;
- l'enquête « Trajectoires des migrants et de leurs descendants » (TEO), sous-titrée « Enquête sur la diversité des populations en France », dont la collecte est achevée, qui a fait l'objet d'un premier document de travail très fourni et largement repris sur l'ensemble des thématiques de l'enquête, et doit maintenant faire l'objet d'une exploitation approfondie ;
- la préparation du projet « Elfe » par l'unité mixte que l'INED a constitué avec l'INSERM, à laquelle l'Etablissement français du sang va maintenant formellement s'associer, projet dont le lancement est prévu le 1<sup>er</sup> avril 2011. Défi organisationnel, financier et scientifique pour lequel l'INED s'est vu confié la délégation globale de gestion.

La diffusion des connaissances issues de la recherche en démographie constitue une des missions statutaires de l'INED. L'institut a en 2010 poursuivi son effort sur ce point :

- amélioration de l'accès aux enquêtes mises à disposition de la communauté scientifique grâce au logiciel Nesstar (application web utilisée dans la plupart des centres d'archives de données au niveau international). Ainsi 46 enquêtes ont été documentées (population concernée, échantillonnage, méthode de sondage, auteur(s), questionnaire(s)). Les enquêtes « 100.000 enfants » et « Mobilité géographique et insertion sociale (MGIS) » sont aujourd'hui accessibles. L'année 2010 a fait l'objet de 15 demandes validées de fichiers de données (12 en 2009) ;
- poursuite de l'activité éditoriale et de l'effort de diffusion : 4 numéros de la revue Population en français et en anglais, 11 numéros du bulletin Population et Sociétés, 1 fiche d'actualité, 2 ouvrages dans les Collections de l'INED ;
- organisations de nombreux séminaires et colloques : 27 « Lundis de l'INED », 4 journées de valorisation de la recherche (« Politique migratoire », « TeO », « Portraits de familles », « Du genre et de l'Afrique »), 3 journées de rencontres de statistiques appliquées (« Outils de la statistique textuelle », « Etudes de trajectoires : méthodologies, outils, applications », « Analyse de tableaux de contingence et de tableaux disjonctifs complets »), 18 autres séminaires ou colloques sur les thématiques de la migration, éducation, santé mentale, mortalité, les réseaux, la sexualité des adolescents, les discriminations et les vulnérabilités sociales.

L'activité internationale a été également importante en 2010 (développement des partenariats internationaux, coordination de 3 projets européens dans le cadre du PCRDT, mise à disposition de chercheurs dans les équipes de recherche à l'étranger, accueil de 60 chercheurs étrangers dont 40 ont bénéficié d'un soutien financier). Il est important de citer la part toujours croissante des publications en anglais et l'amélioration de la visibilité des publications de l'INED référencées dans le « Web of Science » (le nombre d'articles publiés par les chercheurs permanents de l'Institut a plus doublé entre 2004 et 2009).

Par ailleurs, l'INED s'est impliqué à part entière dans le Campus Condorcet aux côtés de l'EHESS, de l'EPHE, de l'École nationale des chartes, des Universités de Paris I, Paris VIII et Paris XIII, le CNRS et la Fondation MSH. Les partenariats sont d'ores et déjà étroits entre l'INED et deux des membres fondateurs du Campus : l'université Paris I et l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Ils ont vocation à se développer avec les autres partenaires (EPHE et université Paris XIII notamment) à travers le développement des grands axes de coopération scientifiques, notamment sur le vieillissement, le genre et les migrations.

## COMPTE-RENDU D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Initialement voté à 21,735 M€ (+3,766 M€, +21,0%), le budget primitif de l'INED a été porté à 27,638 M€ suite à la décision modificative budgétaire du 10 décembre 2010.

Hors produits et charges calculés, le compte financier arrête le montant des recettes encaissées à 19,075 M€ et celui des dépenses mandatées à 18,864 M€. Le taux global de réalisation des recettes s'établit donc à 69,3%. En diminution par rapport à l'exercice précédent (93,8% en 2009), ce niveau s'explique par la proportion importante des ressources propres de projets pluriannuels qui, de fait, ont été traitées comptablement en produits constatés d'avance. Deux raisons principales expliquent ce report : le décalage du démarrage de l'étude Elfe pour avoir la garantie financière des premières étapes de collecte et le versement immédiat d'une partie du financement prévu, financement qui a été reporté sur l'année 2011. Le taux global d'exécution des dépenses s'élève quant à lui à 68,3%, soit 25,4 points de moins qu'en 2009.

Concernant le fonds de roulement brut, il a augmenté de 0,099 M€ et s'élève à 1,702 M€ (soit 27 jours) au 31 décembre (1,603 M€ fin 2009 ; +6,2%).

Les subventions pour charges de service public relevant du programme 172, globalisées pour 16,204 M€, représentent 85,0 % des recettes nettes de l'organisme et couvrent 85,9% des charges. 0,035 M€ ont été attribués au titre de l'action 1 relative au financement du dispositif post-doctoral ministériel (soit l'équivalent d'un contrat), 16,169 M€ au titre des autres actions. Le taux de consommation des subventions pour charges de service public est de 99,8%.

Outre les SCSP, le volet « recettes » comptabilise 2,871 M€ (0,990 M€ ; 52,6%) de ressources propres qui se décomposent en :

- 2,736 M€ de contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche, soit 14,3% des financements totaux pour un taux de réalisation de 15,6% ;
- 0,121 M€ de produits des ventes et des prestations de services, soit 0,6% des financements totaux pour un taux de réalisation de 89,6% ;
- 0,014 M€ de subventions et de produits divers, soit 0,1% des financements totaux pour un taux de réalisation de 92,9%.

Les ressources propres proviennent de sources de financement variées. Les recettes issues de l'Union européenne et de l'ANR représentent respectivement 14,3% et 17,3% des contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche (contre 20,4% et 23,3% en 2009). Les recettes issues de contrats de recherche et de subventions de recherche représentent respectivement 6,2% et 62,2% des ressources propres (contre 6,1% et 50,2% en 2009). L'écart important existant entre la prévision initiale et l'exécution s'explique notamment par des réductions de titres effectuées en fin d'exercice lors du traitement comptable des produits constatés d'avance, dont la plus grande partie (88,1%) provient de recettes du projet ELFE.

Le volet « dépenses » se répartit par nature entre :

- 13,531 M€ de masse salariale (71,7% des dépenses mandatées), dont 12,263 M€ de masse salariale limitative (181,6 ETP) et 1,268 M€ de masse salariale indicative (30,8 ETP) ;
- 5,333 M€ de charges de fonctionnement et d'investissement annuel (28,3% des dépenses, contre 27,1% en 2009).

Il se répartit comme suit par destination :

- 11,410 M€ relatifs aux charges des unités de recherche et de service, soit l'agrégat 1 (60,5% des dépenses contre 58,1% en 2009) ;
- 2,622 M€ dévolus aux actions communes, soit l'agrégat 2 (13,9% des dépenses, contre 14,4% en 2009) ;
- 4,832 M€ pour les fonctions support, soit l'agrégat 3 (25,6% des dépenses, contre 27,5% en 2009).

La masse salariale de l'INED payée sur SCSP a été engagée et mandatée à hauteur de 97,9%.

Ces résultats illustrent deux tendances de la politique de RH : dans le contexte de prise de fonction de la nouvelle direction, l'établissement a préféré gérer prudemment la masse salariale, tout en cherchant à mieux utiliser les marges de manœuvre ; les recrutements sur ressources propres constituent toujours une composante essentielle de l'emploi scientifique, sans se substituer pour autant à l'emploi permanent.

L'effectif moyen annuel du personnel « sous plafond » s'établit à 181,00 ETPT.

En 2010, l'augmentation globale des dépenses de fonctionnement et d'investissement (+12,8%) renvoie en fait à deux évolutions opposées : d'une part une hausse des dépenses de fonctionnement courant (+23,5%) ; d'autre part une baisse des dépenses d'investissement de l'institut (-21,0%). Cette augmentation des dépenses de fonctionnement, imputée en très grande partie sur ressources propres, concerne les activités de recherche pour trois raisons : la première, par les reversements faits à l'Insee dans le cadre de prestations sur les enquêtes « Famille et logement », « TeO » et « MFV-DOM » ; la deuxième par l'externalisation d'enquêtes téléphoniques pour les projets « Fin de vie » et « Elfe » (cohorte pilote) ; la troisième enfin, par les analyses réalisées sur les prélèvements biologiques de la cohorte pilote « Elfe ».

## INRIA - INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE (INRIA)

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01 : Pilotage et animation</b>	<b>3 036</b>	<b>3 036</b>	<b>3 036</b>	<b>3 036</b>	<b>3 036</b>	<b>3 036</b>
Subventions pour charges de service public	3 036	3 036	3 036	3 036	3 036	3 036
<b>Action n° 06 : Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies</b>	<b>77 967</b>	<b>77 967</b>	<b>89 782</b>	<b>89 782</b>	<b>89 782</b>	<b>89 782</b>
Subventions pour charges de service public	77 967	77 967	89 782	89 782	89 782	89 782
<b>Action n° 12 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies</b>	<b>13 211</b>	<b>13 211</b>	<b>16 324</b>	<b>16 324</b>	<b>16 324</b>	<b>16 324</b>
Subventions pour charges de service public	13 211	13 211	16 324	16 324	16 324	16 324
<b>Action n° 13 : Grandes infrastructures de recherche</b>			<b>290</b>	<b>290</b>	<b>290</b>	<b>290</b>
Subventions pour charges de service public			290	290	290	290
<b>Action n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche</b>	<b>63 713</b>	<b>63 713</b>	<b>57 134</b>	<b>57 134</b>	<b>55 559</b>	<b>55 559</b>
Subventions pour charges de service public	63 713	63 713	57 134	57 134	55 559	55 559
<b>Total pour ce programme</b>	<b>157 927</b>	<b>157 927</b>	<b>166 566</b>	<b>166 566</b>	<b>164 991</b>	<b>164 991</b>
<b>Programme 315 : Programme exceptionnel d'investissement public</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>				
Subventions pour charges de service public	1 500	1 500				
<b>Total</b>	<b>159 427</b>	<b>159 427</b>	<b>166 566</b>	<b>166 566</b>	<b>164 991</b>	<b>164 991</b>

## COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'EPST

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	148 375	152 732
- activités conduites par les unités de recherche	93 321	98 378
- actions communes	20 817	21 257
- fonctions support	34 237	33 097
Fonctionnement et investissement non programmé	54 878	57 564
- activités conduites par les unités de recherche	17 873	20 205
- actions communes	15 065	15 954
- fonctions support	21 940	21 405
Investissement programmé et autres opérations en capital	16 863	20 261
- actions communes	1 885	2 711
- fonctions support	14 978	17 550
Hors agrégats		
<b>Total des dépenses</b>	<b>220 116</b>	<b>230 557</b>

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

## Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	166 567	164 992
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	39 997	51 299
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	2 159	3 174
Autres subventions et produits	9 176	13 906
<b>Total des recettes</b>	<b>217 899</b>	<b>233 371</b>

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

Charges calculées	18 150	20 736
Produits calculés		14 912
<b>Réalisation de l'équilibre</b> <i>(Augmentation / diminution du fonds de roulement)</i>	<b>2 217</b>	<b>2 814</b>

## DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Agrégat 1 : activité conduite par les unités de recherche		93 321	17 873			<b>111 194</b>
		98 378	20 205			<b>118 583</b>
Agrégat 2 : actions communes		20 817	15 065		1 885	<b>37 767</b>
		21 257	15 954		2 711	<b>39 922</b>
Agrégat 3 : fonctions support		34 237	21 940		14 978	<b>71 155</b>
		33 097	21 405		17 550	<b>72 052</b>
<b>Total des crédits prévus</b>		<b>148 375</b>	<b>54 878</b>		<b>16 863</b>	<b>220 116</b>
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>152 732</b>	<b>57 564</b>		<b>20 261</b>	<b>230 557</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	2 515	2 424	2 589
- sous plafond	1 627	1 779	1 676
- hors plafond	888	645	913
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	1 713	1 037	1 740
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	1 713	1 037	1 740

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

## Précisions méthodologiques

Les effectifs transmis par l'établissement sont calculés dans l'unité ETPT.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

## COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE

En 2010, l'activité scientifique s'est poursuivie dans le prolongement des grands axes de développement définis par le contrat quadriennal de l'INRIA pour la période 2006-2009, avec l'ambition réaffirmée de mettre les recherches de l'INRIA au cœur de la civilisation numérique :

- réaliser des percées scientifiques et technologiques au meilleur niveau mondial ;
- construire des pôles d'excellence de rang international en partenariat avec les établissements de recherche et d'enseignement supérieur ;
- accroître l'attractivité de l'Institut dans la compétition internationale ;
- consolider les fonctions d'appui, développer une politique de ressources humaines et une culture de gestion au service des ambitions de l'INRIA.

Sur le premier axe, l'Institut a obtenu des résultats remarquables en ciblant les efforts de ses quelques 200 équipes sur les priorités du plan stratégique 2008-2012. Ce plan met en avant sept priorités scientifiques, dont quatre sur les disciplines cœur de métier de l'Institut concernent la modélisation, la programmation, la communication, l'interaction, et trois autres, interdisciplinaires, portant sur l'ingénierie numérique, les sciences numériques et la médecine numérique.

Ces priorités pour 2008-2012 sont jalonnées par des objectifs définis dans des domaines de recherche à haut risque qui orientent le travail des équipes de recherche concernées. En particulier, les jalons suivants ont donné lieu à des actions de recherche d'envergure réunissant plusieurs équipes de l'INRIA, avec souvent des participations externes, nationales et internationales :

- « Fusion » pour la modélisation et calcul pour la fusion thermonucléaire, dans le cadre du programme ITER ;
- « Hemera », calcul distribué à très large échelle pour l'exploitation efficace et souple de plus de 5.000 cœurs de calcul distribués à très large échelle. Cette infrastructure offre aujourd'hui un outil idéal pour l'expérimentation sur le « Cloud Computing », et son modèle est repris au niveau international, en particulier aux Etats-Unis ;
- « Synchronics » développe une plateforme de conception et de prototypage virtuel de systèmes embarqués ; d'autres actions de l'INRIA, conduites à l'échelle nationale (« ARC Triade ») ou à l'échelle européenne (plateforme « Cesar » dans « Artemis ») contribuent à la réalisation de ce même jalon ;
- « CardioSense3D » pour la modélisation, visualisation et manipulation interactive d'un cœur numérique ; cette action se prolonge en particulier par une collaboration forte dans le cadre du projet d'IHU sur l'arythmie cardiaque à Bordeaux ;
- « Sofa », plateforme logicielle de simulation et d'intégration de modèles médicaux, s'appuie sur une action d'envergure et une action de développement technologique. Elle a produit et intégré divers algorithmes et logiciels pour la simulation médicale (interactions entre objets hétérogènes, déformables, collisions) qui sont très largement diffusée ;
- « Colage » et « Regate » contribuent à la connaissance des cellules numériques et de la dynamique cellulaire ;
- « Pal » pour l'aide au maintien des personnes âgées et/ou handicapées à domicile : le vieillissement de la population des sociétés occidentales rend cette problématique de plus en plus cruciale. Au sein de cette action d'envergure, des spécialistes de robotique (pour aider au déplacement des personnes), de capteurs (pour déterminer leur emplacement) ou encore de vision (pour suivre leurs déplacements) collaborent pour concevoir et mettre au point des solutions transposables dans nos environnements de tous les jours. Leur expérimentation s'effectue dans des appartements dits « intelligents » de façon à confronter leurs résultats à la réalité.

Les autres jalons du plan stratégique ont également conduits à des résultats forts en 2010 : sur les problématiques de sécurité des systèmes d'information (en y intégrant des dimensions de cryptologie, de respect de la vie privée, de neutralité d'internet et de sécurité des réseaux avec, sur ce dernier point, l'inauguration en 2010 du LHC, laboratoire haute sécurité informatique), sur la sûreté des composants logiciels en allant vers l'industrialisation de la certification (compilateur C et compilateur Lustre certifiés) et la réalisation de preuves formelles de résultats mathématiques complexes, sur l'Internet du futur, des services et usages du Web, ou encore sur le docking moléculaire et la visualisation. Il faut aussi mentionner les travaux sur le calcul haute performance et l'implication de l'INRIA dans plusieurs structures partenariales : la maison de la simulation, le laboratoire commun avec le Cerfacs, et le laboratoire JLPC à Urbana-Champaign.

Ces jalons ont des retombées et des prolongements à l'échelle internationale et notamment européenne. Ainsi, le succès de « CardioSense3D » se prolonge au sein du programme « EUHeart » ; les actions « GRID 5.000 » et « Internet du futur » ont donné lieu à plusieurs projets. Au total, les équipes de l'INRIA sont engagées dans 71 participations à des programmes européens dont 9 avec responsabilité de coordinations : 9 réseaux d'excellence, 22 projets intégrés, 34 projets STREPS et 6 actions de coordination. Autre implication européenne : la forte reconnaissance du Conseil européen de la recherche (ERC), avec 8 nouveaux lauréats en 2010 (6 juniors et 2 seniors) dont 6 ont choisi l'INRIA comme établissement d'accueil. L'année 2010 a aussi été marquée par la première année de fonctionnement du consortium ICT Labs, le seul dans le domaine des sciences et technologies de l'information et de la communication sélectionné par l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT).

Sur le plan international, l'INRIA a conforté en 2010 les activités du JLPC (*Joint Laboratory on Petascale Computing*) en envisageant désormais l'exascale, a commencé à structurer et amplifier ses relations avec les universités de Berkeley et Stanford en Californie, et a lancé de nouvelles actions au Chili et au Brésil. Il a contribué à étendre le Consortium LIAMA à de nouveaux partenaires académiques chinois et européens, et à structurer les collaborations franco-africaines au travers des conférences CARI et du LIRIMA (Laboratoire international de recherche en informatique et mathématiques appliquées).

Sur le plan national, la stratégie de partenariat avec les universités et écoles s'est concrétisée par le suivi de plusieurs dizaines de conventions et d'accords-cadres avec des établissements. Elle s'est concrétisée également par la mise en place effective de l'Alliance Allistène sur les sciences du numérique, au sein de laquelle l'Institut joue un rôle moteur. L'INRIA a également été très actif dans l'Alliance Aviesan sur la santé ; il est associé aux Alliances Ancre sur l'énergie et Athéna sur les sciences humaines et sociales. On notera également que les équipes-projets de l'INRIA ont participé fortement aux programmes et actions partenariales nationales, en particulier aux appels de l'ANR de 2010. Des efforts importants ont été consacrés par l'Institut à la mise en place avec ses partenaires académiques et industriels de projets couvrant la plupart de ses activités dans les appels à projets (« Equipex », « Labex », « IHU », « SATT », « IRT », « IEED », « Idex », etc...) issus des programmes « Investissements d'avenir ».

L'année 2010 a donné lieu à plus de 4.500 publications dans des revues et actes de conférences scientifiques internationales. Plusieurs de ces publications ont été primées. La base des logiciels de l'Institut, associée à des critères de qualité de développement testés sur la base d'une cinquantaine de logiciels, contient maintenant plus de 900 logiciels et son utilisation en production dans les processus de qualification, d'évaluation et de suivi des logiciels est systématique. Les services de développement et d'expérimentation, en charge des plateformes expérimentales et des outils génériques de développement dans chacun des centres de recherche de l'INRIA, ont encore bénéficié cette année d'une croissance significative en nombre d'ingénieurs (plus de 200 aujourd'hui). Ils ont accompagné les équipes sur plus de 120 projets technologiques en 2010, en co-développant avec les chercheurs et en assurant l'encadrement des ingénieurs moins expérimentés recrutés dans le cadre d'un programme d'accueil original qui continue à bénéficier d'un large succès.

Sur le plan de la recherche partenariale, l'INRIA a conclu deux accords-cadres avec des départements R&D de grands groupes, EDF et Technicolor. Ces partenariats stratégiques illustrent la primauté qu'accorde l'INRIA aux relations bilatérales dans ses relations industrielles, avec la mobilisation de plusieurs équipes sur de grandes thématiques de recherche appliquée (par exemple la simulation numérique haute performance appliquée à l'énergie dans le partenariat avec EDF R&D). L'augmentation significative des recettes bilatérales par rapport à 2009 (+43% globalement, avec une progression particulièrement marquée pour les PME/ETI) témoigne de l'effort engagé lors des années précédentes. De nouveaux projets d'envergure ont été par ailleurs initiés dans le cadre de partenariats stratégiques préexistants. Par exemple, l'implication de l'INRIA dans l'initiative « Green Touch », dont l'ambition est une forte diminution de la consommation énergétique des futurs réseaux de communication, conforte le partenariat établi avec Alcatel Lucent Bell Labs.

L'année 2010 a vu l'arrivée à maturité de plusieurs des dispositifs mis en place par l'INRIA pour amplifier ses actions de transfert. Au niveau de la protection du patrimoine technologique de l'Institut, un effort important commence ainsi à porter ses fruits. Plus de 20 brevets impliquant des chercheurs de l'INRIA ont ainsi été déposés (dont 14 sont gérés en propre par l'INRIA et 5 avec un partenaire industriel). Ceci traduit une croissance importante par rapport aux années

précédentes (triplement par rapport à la période 2006-2008). Près de 130 logiciels ont été déposés à l'Agence de Protection des Programmes (APP), soit une augmentation de l'ordre de 30 à 40% par rapport aux années antérieures. Le « programme de suivi des actions de transfert technologique » qu'a mis en place l'Institut début 2009, pour mieux accompagner et structurer ces actions, a vu émerger 40 nouveaux projets de transfert en 2010, avec une moyenne de 8 nouveaux projets par session du CSATT (5 sessions bimestrielles). Six entreprises issues de l'INRIA (LYaTiss, Sysfera, Karrus ITS, Powedia, Robocortex, Scilab Entreprises) ont été créées en 2010 et, pour certaines d'entre elles, sont accompagnées par le nouveau dispositif lui-même mis en place cette année par l'INRIA avec la création des sociétés INRIA-Participations et IT-Translation. Enfin, cinq « I-Labs » ont été lancés avec des PME innovantes (Numitech, Distene, Artefacto, Artelys, HPC Project) et illustrent la vitalité de la politique que l'INRIA a initiée à destination des PME. L'ensemble de ces actions s'accompagne du lancement effectif de trois initiatives potentiellement structurantes pour les actions de transfert de l'Institut, l'Initiative Services Mobiles (ISM), l'Initiative HPC-PME, et le volet « transfert » de l'IRILL (dont la feuille de route, dédiée à l'Open source, est plus large), qui s'inscrivent pour une large part dans l'accord-cadre conclu avec OSEO en 2010.

### COMPTE-RENDU D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Conservant un rythme de progression élevé (+ 20,826 M€, soit + 10,4%), le budget primitif de l'INRIA avait inscrit une prévision de dépenses de 220,116 M€ pour l'année 2010. Ce montant, porté à 252,496 M€ en dernière décision modificative budgétaire, confirme l'engagement de l'État dans le domaine des sciences et technologies de l'information ainsi que le dynamisme de l'établissement en matière de ressources externes.

La subvention pour charges de service (SCSP) est en croissance de 4,2%, passant de 158,321 M€ (en 2009) à 164,992 M€, les ressources propres sont quant à elles en croissance de 44,7%, passant de 47,256 M€ à 68,379 M€.

Hors produits et charges calculés, le compte financier arrête le montant des recettes encaissées à 233,371 M€ (contre 205,577 M€) et celui des dépenses mandatées à 230,557 M€ (contre 211,831 M€ en 2009). Le taux global de réalisation des recettes s'établit à 101,1% (contre 96,8% en 2009), faisant apparaître une plus-value de recette de 2,518 M€. Un rattachement aussi juste que possible des produits et charges à l'exercice, notamment par la prise en compte des produits constatés d'avance (PCA), a été réalisé en 2010 dans le cadre du processus de certification des comptes.

Le taux global d'exécution des dépenses s'élève à 91,3% (contre 89,1% en 2009). Le taux d'exécution sur les opérations d'investissement programmé (OIP) est établi à 77,2% (contre 62,9% en 2009).

La SCSP relevant du programme n° 172 (164,992 M€) représente 70,7 % des recettes nettes de l'organisme et couvrent 71,6% des charges : 3,036 M€ ont été attribués au titre de l'action 3 relative au financement du dispositif postdoctoral ministériel et 161,956 M€ au titre des autres actions.

Outre la SCSP, le volet « recettes » comptabilise 68,379 M€ de ressources propres (en augmentation de 44,7%, cf. supra), dont l'origine se décompose ainsi :

- 51,299 M€ de contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche, soit 22,0% des financements totaux de l'établissement,
- 3,174 M€ de produits des ventes et des prestations de services, soit 1,4% des financements totaux,
- 13,906 M€ de subventions et de produits divers, soit 6,0% des financements totaux.

Les recettes contractuelles en provenance de l'Union européenne augmentent de 24,5% et s'élèvent à 15,229 M€ (contre 12,289 M€ en 2009) avec une part importante de financement au titre des projets primés par l'ERC, et celles en provenance de l'ANR diminuent de 24,1% pour atteindre 8,343 M€ (contre 11,002 M€ en 2009).

Le volet « dépenses » se répartit par nature entre :

- 152,732 M€ de masse salariale (66,2% des dépenses mandatées contre 66,7% en 2009), dont 115,542 M€ (contre 109,677 M€ en 2009) de masse salariale limitative et 37,191 M€ (contre 31,630 M€ en 2009) de masse salariale non limitative ;
- 57,564 M€ de charges de fonctionnement et d'investissement courant, soit 25,0% des dépenses (contre 27,4% en 2009) ;
- 20,261 M€ de charges relatives aux opérations d'investissement programmé, soit 8,8% des dépenses (contre 5,9% en 2009).

Par destination, il se répartit comme suit :

- 118,583 M€ relatifs aux activités scientifiques des centres de recherche (agrégat 1), soit 51,4% des dépenses (contre 50,8% en 2009) ;
- 39,922 M€ sur les actions de recherches commune (agrégat 2), soit 17,4% des dépenses (contre 19,2% en 2009) ;
- 72,052 M€ sur les fonctions support (agrégat 3), soit 31,2% des dépenses (contre 30,0% en 2009).

L'effectif des personnels « sous plafond » a atteint 1.675,9 ETPT (dont 6,1 ETPT correspondant aux titulaires des chaires mixtes INRIA-Université). L'écart par rapport au plafond initial associé au budget primitif (1.712,1 ETPT) résulte notamment de décalages sur des dates de départ (retraites, disponibilités ou fin de CDD) et de prise de fonction (concours ou accueils en détachement). La masse salariale correspondante, soit 115,542 M€, a été mandatée à hauteur de 99,3%.

La masse salariale non limitative (personnels « hors plafond », dont l'effectif a atteint 913,2 ETPT) a été arrêtée à 37,191 M€, soit un taux d'exécution de 97,0%. Ce bon taux d'exécution ne doit pas occulter les difficultés de recrutement sur certains profils (informaticiens), qui sont neutralisées d'un point de vue financier par la prise en compte des produits constatées d'avance et des produits à recevoir.

Les taux de mandatement et d'engagement des dépenses de fonctionnement et d'investissement non programmé sont restés stables entre 2010 et 2009.

Les dépenses relatives aux opérations d'investissement programmé (OIP) ont été arrêtées à 20,261 M€ en crédits de paiement (CP) et à 39,652 M€ en autorisations d'engagement (AE), soient des taux d'exécution respectifs de 77,2% tant en CP qu'en AE. Ces taux de réalisation sont en sensible amélioration par rapport à 2009 (où ils avaient respectivement été arrêtés à 62,9% et 46,5%).

Ce poste de dépenses reste toutefois sensible aux glissements des échéanciers de réalisation, notamment sur les opérations immobilières.

## INSERM - INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE (INSERM)

### FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01 : Pilotage et animation</b>	<b>2 199</b>	<b>2 199</b>	<b>1 745</b>	<b>1 745</b>	<b>1 361</b>	<b>1 361</b>
Subventions pour charges de service public	2 199	2 199	1 745	1 745	1 361	1 361
<b>Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé</b>	<b>398 194</b>	<b>398 194</b>	<b>409 689</b>	<b>409 689</b>	<b>409 689</b>	<b>409 689</b>
Subventions pour charges de service public	398 194	398 194	409 689	409 689	409 689	409 689
<b>Action n° 12 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies</b>	<b>12 494</b>	<b>12 494</b>	<b>13 371</b>	<b>13 371</b>	<b>13 371</b>	<b>13 371</b>
Subventions pour charges de service public	12 494	12 494	13 371	13 371	13 371	13 371
<b>Action n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche</b>	<b>108 284</b>	<b>108 284</b>	<b>110 782</b>	<b>110 782</b>	<b>107 538</b>	<b>107 538</b>
Subventions pour charges de service public	108 284	108 284	110 782	110 782	107 538	107 538
<b>Total</b>	<b>521 171</b>	<b>521 171</b>	<b>535 587</b>	<b>535 587</b>	<b>531 959</b>	<b>531 959</b>



## COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'EPST

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	489 785	492 436
- activités conduites par les unités de recherche	418 725	424 712
- actions communes	24 914	25 778
- fonctions support	46 146	41 946
Fonctionnement et investissement non programmé	237 302	267 639
- activités conduites par les unités de recherche	195 994	219 926
- actions communes	18 909	23 142
- fonctions support	22 399	24 571
Investissement programmé et autres opérations en capital	15 500	16 868
- actions communes		
- fonctions support	15 500	16 868
Hors agrégats		
<b>Total des dépenses</b>	<b>742 587</b>	<b>776 943</b>

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	536 587	531 959
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	196 940	224 648
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	5 940	8 104
Autres subventions et produits	3 120	6 090
<b>Total des recettes</b>	<b>742 587</b>	<b>770 801</b>

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

Charges calculées	60 000	56 046
Produits calculés	60 000	20 117
<b>Réalisation de l'équilibre</b> <i>(Augmentation / diminution du fonds de roulement)</i>		<b>-6 142</b>

## DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Agrégat 1 : activité conduite par les unités de recherche	418 725	195 994			<b>614 719</b>
	424 712	219 926			<b>644 638</b>
Agrégat 2 : actions communes	24 914	18 909			<b>43 823</b>
	25 778	23 142			<b>48 920</b>
Agrégat 3 : fonctions support	46 146	22 399		15 500	<b>84 045</b>
	41 946	24 571		16 868	<b>83 385</b>
<b>Total des crédits prévus</b>	<b>489 785</b>	<b>237 302</b>		<b>15 500</b>	<b>742 587</b>
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>492 436</b>	<b>267 639</b>		<b>16 868</b>	<b>776 943</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	7 839	8 036	8 017
- sous plafond	5 705	6 200	5 735
- hors plafond	2 134	1 836	2 282

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

### Précisions méthodologiques

Les effectifs transmis par l'établissement sont calculés dans l'unité ETP

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE

Dans le cadre de l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (Aviesan), l'INSERM a engagé en 2010 les actions suivantes.

#### Fédérer les forces de recherche en France et dans le monde

Le resserrement des liens entre acteurs de la recherche française a pris notamment la forme de la signature de l'accord-cadre entre l'INSERM et la Conférence des présidents d'université (CPU), le 4 novembre 2010.

L'INSERM et la CPU ont convenu de poursuivre l'organisation de la recherche sous forme d'unités mixtes de recherche ou d'autres formations à l'interface des stratégies des établissements partenaires. Il s'est également manifesté le 23 décembre 2010, par un accord de collaboration entre l'INSERM et l'université Paris-Diderot portant sur le fonctionnement des unités de recherche mixtes. Il vise la mise en place d'une plateforme partagée permettant d'assurer la gestion des dotations et des ressources propres, ainsi que l'aide au montage de projets de recherche.

Une nouvelle structure à dimension internationale a vu le jour le 3 juin 2010, sur le site de Luminy à Marseille. Le Centre d'immunophénomique (CIPHE), dont le portage est assuré par l'INSERM, sera un pôle de recherche de 3.000 m<sup>2</sup> visant à développer les technologies d'étude du système immunitaire en soutien des recherches en immunologie et en infectiologie.

Dans le cadre de l'espace européen de recherche, l'Institut a signé deux accords de coopération avec l'Institut de médecine moléculaire (IMM) de Lisbonne et l'Institut de recherche et d'innovation en santé (I3S) de Porto, ainsi qu'une lettre d'intention avec l'Institut Gulbenkian de Lisbonne. En outre, selon les résultats définitifs de l'appel à projets ERC « Starting Grants » 2010, 11 chercheurs accueillis dans des unités ou équipes INSERM ont été sélectionnés pour bénéficier d'un financement (sur un total de 19 chercheurs retenus en France dans le domaine des sciences de la vie et de la santé). L'INSERM demeure parmi les premières Institutions de recherche européenne en termes de nombre de lauréats accueillis dans ses unités.

A l'international, deux nouveaux laboratoires internationaux associés (LIA) ont été créés en 2010. Le premier se focalisera sur l'étude des bases moléculaires des prédispositions mendéliennes et génétiques complexes aux maladies infectieuses chez l'homme, et s'intéressera en particulier aux maladies induites par les mycobactéries, le virus de l'herpès et les bactéries pyogéniques. Le second va s'intéresser aux dimensions clinique et moléculaire des maladies autosomiques récessives touchant les systèmes nerveux et musculaires.

Une manifestation scientifique a été organisée le 13 octobre 2010 par le pôle sino-français de recherche en sciences du vivant et génomique de Shanghai, au sein du pavillon français de l'exposition universelle de Shanghai. Cet événement a été l'occasion d'évoquer les perspectives d'évolution de cette structure collaborative impliquant l'INSERM, l'Institut Pasteur de Paris et le CNRS.

### Dynamiser et organiser la recherche clinique

En tant que promoteur de recherches sur les personnes, l'INSERM organise le lien entre le domaine fondamental et les applications cliniques. L'INSERM a une place spécifique en physiopathologie, avec une montée en puissance de programmes de recherche financés dans le cadre de l'appel à projets recherche clinique translationnelle. L'INSERM a un rôle facilitateur pour le développement et la prise en charge de protocoles, en recherche translationnelle (preuve de concept et phases précoces) et en population générale. Cette activité de promoteur de projets a commencé en 1993 et s'est substantiellement renforcée depuis la mise en application de la directive européenne de 2006.

En 2010, environ 75 % des projets ont reçu un accord de promotion après examen par la cellule de pré-sélection (CPS). Le nombre de navettes entre la CPS et l'investigateur s'est situé autour de 2, les remarques portant notamment sur les aspects méthodologiques.

L'activité de promotion de l'INSERM compte 120 projets ouverts et actifs en portefeuille, dont 45 ont été lancés au cours de l'année 2010. Les neurosciences arrivent largement en tête des disciplines concernées, suivies par le domaine cardiovasculaire et métabolique. L'année 2010 a également vu l'apparition de cinq projets de recherche clinique financés directement par le 7<sup>ème</sup> programme-cadre européen.

Les CIC sont des infrastructures de recherche clinique mises à disposition des investigateurs (biologistes, chercheurs, cliniciens). De 1992 à 2009, 54 modules de CIC ont été créés, à l'initiative conjuguée de l'INSERM et de la DGOS (Direction générale de l'offre de soins)

Chaque CIC est soumis à une évaluation scientifique sur le modèle des unités de recherche. Les CIC de Grenoble et Toulouse (chacun comportant deux modules) ont été évalués par l'AERES et renouvelés en 2010.

L'année 2010 a vu la cinquième édition des appels d'offres conjoints INSERM-DGOS en recherche clinique. En 2010, 125 lettres d'intention ont été reçues, 46 dossiers ont été produits et évalués, 20 ont été financés. Il est envisagé pour 2011 d'élargir l'assiette de ces appels d'offre, qui ont trouvé leur place entre l'ANR et le PHRC.

### Renforcer les capacités de valorisation de la recherche biomédicale

INSERM Transfert est devenu en 2010 partenaire de la « Global Tech Transfer Summit Initiative » avec les pôles de compétitivité « Alsace Biovalley », « Eurobiomed » et « Medicen », et avec le soutien d'Aviesan (ITMO Technologies pour la santé). Cette initiative consiste en un cycle de conférences internationales (Russie, Europe et Amérique du Nord) sur le transfert de technologies, exclusivement dans le domaine des sciences du vivant. L'édition européenne s'est tenue à Strasbourg les 13 et 14 décembre 2010.

L'année 2010 a vu également la montée en puissance de l'action proactive auprès de l'industrie pharmaceutique, menée conjointement par les équipes des affaires scientifiques et des partenariats industriels. Sept journées de R&D « Dating », rencontres entre des chercheurs et un industriel sur des thématiques définies au préalable, ont été organisées. Au cours de l'année, 16 actions de sensibilisation ont été entreprises par INSERM Transfert, avec un total de 577 auditeurs au total. La journée de sensibilisation à la valorisation du 1<sup>er</sup> avril 2010, en partenariat avec Paris-Diderot Valorisation et la Délégation régionale Paris 7, a été un des points forts de cette action.

Pour l'année 2010, on compte 195 déclarations d'invention, 106 demandes de dépôts de brevets, pour un total de 857 familles de brevets.

Plusieurs contrats majeurs ont été signés avec des grands laboratoires industriels : Roche, Sanofi-Aventis, Astra-Zeneca, Servier, GSK, NovoNordisk, Med Discovery. Huit contrats de concession de licence d'un montant supérieur à 1 M€ et 8 autres d'un montant de 250 k€ à 1 M€. Au total, 453 contrats de licences et 683 contrats de recherche sont en cours.

INSERM Transfert a participé à la création et au financement de la société Orega Biotech (recherche de stratégies thérapeutiques contre le cancer). INSERM Transfert Initiative (ITI) a organisé en avril 2010 le refinancement de la société Hemarina qui développe un transporteur d'oxygène universel, une hémoglobine extracellulaire issue du ver marin *Arenicola marina*.

## Elargir la communication au plus grand nombre

Aujourd'hui, 3.500 textes intégraux sont mis en ligne sur les archives ouvertes HAL-INSERM et 860 d'entre eux ont déjà été transférés dans PubMed Central (archive ouverte des *National Institutes of Health*). Désormais, il est possible de reverser dans PubMed Central des articles non présents dans PubMed, un transfert qui déclenche leur référencement a posteriori. Le dépôt dans HAL permet également de référencer dans PubMed des articles de journaux non indexés, sous réserve que la revue figure dans le catalogue de la *National Library of Medicine*.

En 2010, l'exposition médiatique de l'INSERM mesurée dans la presse grand public (presse écrite quotidienne nationale et régionale, agences de presse, radios, télévisions et web), médicale et scientifique progresse de 7% par rapport à l'année 2009, en termes de nombres de retombées citant l'INSERM.

Sur Internet, l'année 2010 a vu la création de pages Facebook et l'ouverture d'un compte Twitter pour diffuser au plus grand nombre l'information en santé. Les contenus à destination des jeunes ont été enrichis avec la mise en ligne de quizz et puzzles sur les thématiques tabac, cancer, qualité de l'air et santé.

L'INSERM coproduit et soutient la réalisation de films scientifiques. Un partenariat a ainsi été développé avec Universcience TV (Cité des sciences et de l'industrie, Palais de la découverte). L'INSERM a coproduit la deuxième saison de « Rêves de recherche, rêves de chercheur » : 21 nouveaux coups de projecteur sur des chercheurs issus de plusieurs organismes et l'Alliance Aviesan sont désormais en ligne sur le site de l'INSERM.

Le Groupe de réflexion avec les associations de malades (GRAM) s'est en partie renouvelé avec l'arrivée de nouveaux membres. Le « Prix Innovation » 2010 de l'INSERM a été décerné à l'interface INSERM Associations.

La rencontre « Ensemble pour les sciences de la vie et de la santé », le 20 mai 2010 à l'Assemblée nationale, a rassemblé 251 personnes. Les acteurs politiques, députés et sénateurs, ont manifesté leur appui à cette démarche de dialogue entre les associations de malades et la recherche et validé le message suivant : les associations sont de véritables partenaires qui agissent sur tout le continuum de la recherche jusqu'à l'information des malades.

## COMPTE-RENDU D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Hors produits et charges calculés, le bilan financier de l'INSERM présente un montant de recettes nettes de 770,801 M€ (taux de réalisation de 103,0% contre 102,0% en 2009) et un volume de dépenses de 776,943 M€. Le solde d'exécution déficitaire (6,142 M€) et celui des crédits extournés non utilisés (0,842 M€) portent le fonds de roulement brut de l'établissement à 116,626 M€ au 31 décembre (121,926 M€ à fin 2009).

Compte tenu des ajustements budgétaires postérieurs à la dernière décision modificative de l'exercice 2010 865,280 M€ de crédits ouverts, dont 116,936 M€ de crédits provenant de la gestion 2009 (et reportés par prélèvement sur le fonds de roulement lors de la DM1/2010), le taux global d'exécution du budget est de 89,8% en 2010 contre 87,7% en 2009.

La subvention pour charges de service public (SCSP) relevant du programme 172, soit 531,959 M€, représente 69,0% des recettes nettes (71,8% en 2009) et couvre 69,9% des dépenses (71,8% en 2009). Elle comprend le financement relatif aux post-doctorants pour l'exercice 2010 de 1,361 M€ (2,198 M€ en 2009). Le nombre de contrats post-doctoraux a été ramené de 50 à 39 pour 2010, le nombre de « mois post-docs » se trouve donc porté à 468.

Dans le cadre de la mise en réserve de crédits résiduelle (4,244 M€ de réserve initiale diminuée des amendements pris lors du vote de la LFI 2010 soit -1,000 M€ pour l'INSERM), le solde de 3,244 M€ a été annulé en fin d'année sur la SCSP récurrente (hors subvention relative aux post-doctorants).

Outre la SCSP, le volet « recettes » du budget comprend :

- les contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche, pour 224,648 M€ (29,1% des financements) soit une augmentation de 15,5% par rapport à 2009. Le détail des principales sources de financements est le suivant : 49,674 M€ de l'ANR (+10,1% par rapport à 2009), 46,825 M€ des associations et fondations (+7,4%), 49,254 M€ d'établissements publics nationaux (+36,1%), 19,261 M€ des collectivités territoriales (-2,1%), 26,209 M€ de l'Union européenne (+34,0%), 21,072 M€ des industriels (+40,6%), 10,080 M€ d'autres ministères (+7,5%) et 1,095 M€ de dons et legs affectés (réalisation 2010 multipliée par 3 par rapport à 2009) ;

- les produits valorisés de l'activité de recherche et les prestations de service, pour 8,104 M€ (1,1% des financements) : 5,707 M€ de redevances pour brevets et licences et 2,087 M€ de prestations de service ;
- les autres subventions et produits, pour 6,090 M€ (0,8% des financements).

Le volet « dépenses » du budget se répartit en dépenses de personnel, de fonctionnement et investissement non programmé et celles d'investissement programmé.

Les dépenses totales s'analysent selon les critères de leur nature ou de leur destination :

- par nature de dépenses, la masse salariale représente 63,4% (contre 64,9% en 2009) du total (492,436 M€ dont 400,013 M€ « sous plafond », pour 5.735,4 ETP rémunérés, et 92,424 M€ « hors plafond », pour 2.281,7 ETP), alors que les dépenses de fonctionnement et d'investissement non programmé s'élèvent à 267,639 M€ (34,4% contre 33,2% en 2009) et celles pour les opérations d'investissement programmé à 16,868 M€ (2,2% contre 1,9% en 2009) ;
- par destination de dépenses, 644,638 M€ de dépenses des unités de recherche et de service (agrégat 1 : 83,0%, contre 82,9% en 2009), 48,920 M€ au titre des actions communes (agrégat 2 : 6,3%, contre 6,3% en 2009) et 83,385 M€ pour les fonctions support (agrégat 3 : 10,7%, contre 10,8% en 2009).

Suite aux ajustements effectués lors de la décision modificative d'urgence (DM U) en fin d'année 2010, les dépenses de personnel limitatives affichent un taux de consommation de 100%.

La consommation du plafond d'ETP s'établit à 5.735,4 ETP par rapport à une prévision initiale de 5.964,1 ETP. Cet écart à hauteur de 228,7 ETP montre un différentiel tant sur les personnels permanents (-182,7 ETP : décalage de gestion pour les campagnes de recrutement, volumétrie de départs des chercheurs et des ingénieurs et techniciens supérieure à la prévision initiale tant pour les départs en retraite que pour les autres motifs de départs) que sur les personnels non titulaires (-46 ETP : décalage de gestion pour les recrutements de contractuels chercheurs).

La consommation hors plafond (2.281,7 ETP) est également inférieure (-371,7 ETP) par rapport aux prévisions (2.653,4 ETP), en lien avec le ralentissement de la croissance des contrats de recherche.

Par destination, ces dépenses se répartissent comme suit : 338,245 M€ sur l'agrégat 1, 19,924 M€ sur l'agrégat 2 et 41,844 M€ sur l'agrégat 3.

Les dépenses de personnel indicatives sont en lien avec les financements obtenus sur ressources propres. Leur montant est de 92,424 M€, soit une hausse de 8,744 M€ (+10,4%) par rapport à 2009.

Par destination, ces dépenses se répartissent comme suit : 86,467 M€ sur l'agrégat 1, 5,854 M€ sur l'agrégat 2 et 0,102 M€ sur l'agrégat 3.

S'agissant des dépenses de fonctionnement et d'investissement non programmé, sur un montant global de 344,280 M€ de crédits ouverts, 267,639 M€ ont été mandatés (77,7% contre 72,5% en 2009). Le taux de consommation est donc en progression et atteint 89,2% si l'on intègre les dépenses engagées mais non mandatées dans l'exercice.

Par destination, les dépenses se répartissent comme suit : 219,926 M€ sur l'agrégat 1, 23,142 M€ sur l'agrégat 2 et 24,571 M€ sur l'agrégat 3.

Les opérations d'investissement programmées (OIP) donnent lieu à des reliquats importants de 9,570 M€, sur 26,438 M€ de crédits ouverts, et affichent un taux de consommation de seulement 63,8% même s'il est en progression par rapport à 2009 (59,9%). Toutefois, ce taux atteint 91,6% si l'on y inclut les engagements reportés. Les OIP concernent les opérations immobilières.

L'année 2010 a vu le démarrage des études de la réhabilitation lourde du bâtiment Saint-Louis à Paris, de la restructuration de l'animalerie du Fer-à-Moulin à Paris et du laboratoire P4 à Lyon-Gerland. La dernière tranche de la rénovation du bâtiment Navacelles à Montpellier et la mise en conformité du bâtiment Saint-Antoine à Paris ont également pu être réalisées.

Par ailleurs, dans le cadre des CPER 2007-2013, les études des opérations du Canceropole de Toulouse et du Centre de neurosciences à Paris-Sainte-Anne se sont poursuivies, et les travaux du Centre de neurosciences de Bordeaux ont commencé. Les contributions de l'établissement à la première tranche du projet Imagine à Necker et à la dernière tranche à la construction de l'ICM à la Pitié-Salpêtrière ont également pu être libérées.

A noter également que les quatre opérations bénéficiaires de financement au titre du « Plan de relance de l'investissement public » mis en œuvre en 2009 sont en totalité engagées et trois d'entre elles sont achevées : les deux mises en conformité des bâtiments INSERM à Lyon Bron et Lyon-Gerland ainsi que les travaux du Centre immunophénomique de Marseille.

Il reste à mandater le solde de l'opération relative à la mise en conformité du bâtiment 15/16 de Villejuif.

## IEPV - INSTITUT POLAIRE FRANÇAIS PAUL-EMILE VICTOR

### FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 09</b> : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	6 917	6 917	7 643	7 643	9 212	9 212
Subventions pour charges de service public	6 917	6 917	7 643	7 643	9 212	9 212
<b>Action n° 13</b> : Grandes infrastructures de recherche	13 009	13 009	14 000	14 000	11 458	11 458
Subventions pour charges de service public	13 009	13 009	14 000	14 000	11 458	11 458
<b>Action n° 14</b> : Moyens généraux et d'appui à la recherche	807	807	892	892	891	891
Subventions pour charges de service public	807	807	892	892	891	891
<b>Total</b>	<b>20 733</b>	<b>20 733</b>	<b>22 535</b>	<b>22 535</b>	<b>21 561</b>	<b>21 561</b>

### COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'OPÉRATEUR

#### Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Produits	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	3 799	3 736	Ressources de l'État	19 410	18 842
Fonctionnement	21 703	23 536	- subventions de l'État	19 410	18 842
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	2 821	591
			Ressources propres et autres	3 271	7 817
<b>Total des charges</b>	<b>25 502</b>	<b>27 272</b>	<b>Total des produits</b>	<b>25 502</b>	<b>27 250</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte		22
Total : équilibre du CR	<b>25 502</b>	<b>27 272</b>	Total : équilibre du CR	<b>25 502</b>	<b>27 272</b>

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Ressources	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Insuffisance d'autofinancement		22	Capacité d'autofinancement		
Investissements	3 124	4 077	Ressources de l'État	3 124	2 719
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		48
<b>Total des emplois</b>	<b>3 124</b>	<b>4 099</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>3 124</b>	<b>2 767</b>
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement		1 332

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

## DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Autres (ANR + Contrats Européen)		0 184	0 408		0 47	0 639
Navire "Astrolabe"			1 433 1 511			1 433 1 511
Navire "Marion Dufresne II"		251 291	8 666 9 737		180 1 379	9 097 11 407
Opérations d'ordre			2 000 2 358			2 000 2 358
Programmes scientifiques		540 593	1 016 945		477 420	2 033 1 958
Réserve		17 0	551 0		405 0	973 0
Station polaire Concordia		922 927	2 005 2 383		1 062 1 316	3 989 4 626
Support général		368 368	3 221 3 180		82 113	3 671 3 661
Support logistique et technique		1 431 1 373	3 080 3 014		918 802	5 429 5 189
<b>Total des crédits prévus</b>		<b>3 529</b>	<b>21 972</b>		<b>3 124</b>	<b>28 625</b>
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>3 736</b>	<b>23 536</b>		<b>4 077</b>	<b>31 349</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	100	103	102
- sous plafond	14	15	14
- hors plafond	86	88	88
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur			32
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			32

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

## COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE

L'Institut polaire Paul-Emile Victor (IPEV) assure la coordination et la mise en œuvre des activités de recherche dans les îles subantarctiques françaises, sur le continent Antarctique et en Arctique ; il réalise également des campagnes océanographiques au moyen des navires qui lui sont confiés (« Marion Dufresne », « La Curieuse » et navire polaire « L'Astrolabe »).

Les programmes soutenus abordent les grandes questions sociétales dans des domaines aussi variés que l'évolution du climat, la diminution de la couche d'ozone, la circulation des océans, la biodiversité, l'étude d'ethnies singulières, l'adaptabilité de l'homme aux conditions extrêmes. Un effort soutenu est porté aux volets technologique et logistique, indispensables à la réalisation optimale des programmes scientifiques sous les hautes latitudes.

Au plan international, l'IPEV donne une grande visibilité à l'effort de recherche de la communauté française dans les zones polaires. Il s'assure également de la compatibilité de ces programmes avec les lois nationales et les traités internationaux (notamment dans le cas de l'Antarctique).

L'activité de l'année 2010 a été marquée par les principaux événements suivants.

**Sur le plan scientifique**

La réalisation des opérations d'hivernage à Concordia s'est déroulée dans d'excellentes conditions, avec pour enjeu essentiel la conduite en continu de programmes d'astronomie, de glaciologie, de chimie de l'atmosphère, d'observatoires des Sciences de la Terre et de médecine en milieu confiné. A ce titre 18 programmes ont été soutenus, 56 scientifiques ont séjourné sur cette base continentale pour un total de 2 193 jours ; à noter : le succès du programme « Concordiasi », à « McMurdo » et à Concordia, collaboration entre le CNES, Météo-France et le CNRS côté français, et le NCAR (National Center for Atmospheric Research) et diverses universités américaines. Ce programme n'a été réalisable que grâce au soutien logistique combiné de la NSF (National Science Foundation) et de l'IPEV.

La poursuite des activités scientifiques et technologiques tant en Arctique qu'en Antarctique et sur les îles subantarctiques : l'éventail des disciplines est large (sciences de la vie, de l'univers, de l'homme et de la société), et le taux de renouvellement des programmes proposés (20%) est très significatif. Au total, 56 programmes ont été soutenus : 20 en Arctique et 36 en Subantarctique et Antarctique ; 350 scientifiques ont séjourné sur ces zones durant 19 261 jours. Il faut souligner que 17 programmes relèvent d'activités de type « observatoire » labellisées par l'INSU (Services d'Observations, ORE) ou INEE (Zone Atelier) ; à noter : au Spitsberg, le succès du projet « Epoca » (*European Project on Ocean Acidification*, > 100 chercheurs, 29 instituts, 10 pays, PI J.P. Gattuso, Villefranche-sur-Mer) dont la mise en œuvre a très largement reposé sur l'équipe AWIPEV (base franco-allemande de recherche en Arctique).

**Le « Marion Dufresne »**

Le retour au plein emploi du « Marion Dufresne », après la réduction d'activité de l'année 2009. 11 campagnes et 16 programmes ont été réalisés en 2010. Les campagnes de début et fin d'année en océan austral ont permis de réaliser les programmes récurrents, dont les observatoires labellisés, et intéressant les questions sociétales (évolution du CO2 et de la circulation océanique, géosciences marines...) ainsi qu'un programme d'intérêt public d'étude de l'extension du plateau continental (« Extraplac »). Les autres campagnes ont été réalisées en Pacifique Ouest : carottage sédimentaire sur la côte ouest de Taïwan, carottage dans les hydrates de gaz à l'ouest du Japon, et deux campagnes en collaboration avec des équipes indonésiennes. Malgré les collaborations, des difficultés administratives ont réduit les temps d'opérations prévus en Indonésie.

La mise en place par les quatre opérateurs IFREMER, IPEV, IRD et CNRS, suite des travaux du Comité stratégique et technique de la Flotte océanographique français et à la demande de la DGRI, d'une structure de gestion coordonnée de la flotte hauturière, semi-hauturière et côtière ainsi que des équipements scientifiques mobiles, à travers une unité mixte de service, « l'UMS Flotte ».



### Sur le plan logistique

L'année 2010 a vu la fin du nettoyage des déchets liés à la construction de la piste d'aviation en Terre-Adélie (collaboration TAAF-IPEV-Veolia).

La poursuite des travaux de maintenance et d'entretien des bâtiments ainsi que de la rénovation des transports terrestres lourds, savoir-faire spécifique de l'IPEV, ont permis de renouveler le parc des tracteurs et de réhabiliter entièrement les conditions ergonomiques de la caravane vie. Un « second » raid a également été conçu afin de répondre aux besoins des déplacements scientifiques sur le continent Antarctique (lien avec des programmes soutenus par l'ANR).

### Sur le plan technologique

La poursuite de la politique engagée de mise en place d'énergies renouvelables sur le terrain à travers la réfection de la base Corbel au Spitsberg, l'équipement des refuges des îles australes gérées par l'IPEV de panneaux solaires permettant de s'affranchir des groupes électrogènes (collaboration avec la Réserve naturelle des TAAF) et test de différents types de panneaux solaires à Concordia devant conduire au choix définitif et à la mise en place d'un champ solaire devant couvrir les besoins spécifiques des activités de campagne d'été.

### A l'international

La signature en juin 2010 d'une lettre d'accord par la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, let le Directeur de la NSF, représenté par le Directeur de son Bureau des affaires polaires, favorisera les collaborations scientifiques entre la France et les États-Unis dans les régions polaires.

L'année 2010 s'est malheureusement achevée sur un accident dramatique d'hélicoptère en Terre-Adélie qui a coûté la vie à ses 4 passagers. Deux enquêtes sont en cours, l'une aéronautique, l'autre judiciaire, pour déterminer les causes de cet accident. Cet évènement a contraint l'IPEV à revoir complètement l'organisation de la campagne d'été antarctique 2010-2011 : annulation et report de quelques programmes scientifiques, concentration des approvisionnements de la station Concordia par deux raids terrestres (au lieu de trois habituellement).

## COMPTE RENDU D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Le compte de résultat provisoire arrête un montant de produits de 27,250 M€ et un volume de charges de 27,272 M€, soit une perte de 0,022 M€.

L'exécution des opérations en capital, soit 2,767 M€ en ressources et 4,099 M€ en emplois (compte tenu d'une insuffisance d'autofinancement de 0,022 M€) conduit à une réduction du fond de roulement de 1,332 M€ qui porte celui-ci à 3,255 M€ à fin 2010.

Les ressources de fonctionnement de l'exercice 2010 s'élèvent à 27,250 M€, en augmentation (+8,3%) par rapport à 2009. Cette augmentation se concentre essentiellement sur l'évolution de la SCSP et sur les recettes propres issues des campagnes océanographiques. Elles recouvrent :

- la SCSP relevant du programme 172, pour sa fraction affectée au compte de résultat : 18,842 M€ (69,1%) ;
- des subventions diverses (ANR, Union européenne et autres) : 0,591 M€ (2,2%) ;
- les participations des membres du GIP : 2,713 M€ (10,0%) ;
- les ressources propres et produits sur exercices antérieurs : 2,746 M€ (10,1%) ;
- la quote-part de subvention virée au compte de résultat : 2,358 M€ (8,6%).

Les ressources d'investissement de l'exercice 2010 s'élèvent à 2,767 M€. Elles sont en baisse de 44,7% par rapport à l'année 2009, écart non significatif du fait de la particularité de l'année 2009 (abondement du « Plan de relance de l'investissement public » et dégagement d'une capacité d'autofinancement exceptionnelle).

Le total des dépenses de personnel et de fonctionnement s'élève à 27,272 M€ (+11,0% par rapport à 2009), avec la répartition suivante :

- charges de personnel : 3,736 M€ (4,045 M€ en incluant les taxes sur salaires, soit 14,8%) ;
- achats et approvisionnements : 2,743 M€ (10,1%) ;
- services extérieurs et sous-traitance : 17,833 M€ (65,4%) ;
- charges financières et exceptionnelles : 0,293 M€ (1,1%) ;
- dotations aux amortissements : 2,358 M€ (8,6%).

Les dépenses d'investissement sont comptabilisées à hauteur de 4,077 M€ (+19,0% par rapport à 2009), en regard d'une prévision de 3,124 M€ à l'EPRD voté.

Par destination, les dépenses de personnel, de fonctionnement et d'investissement se répartissent de la façon suivante :

- flotte océanographique (navires « Marion Dufresne II », « L'Astrolabe ») : 12,919 M€ (41,2%) ;
- programmes scientifiques : 1,958 M€ (6,2%) ;
- base Concordia : 4,626 M€ (14,8%) ;
- support logistique et technique : 5,189 M€ (16,6%) ;
- support général : 3,661 M€ (11,7%) ;
- autres : 0,639 M€ (2,0%) ;
- opérations d'ordre : 2,358 M€ (7,5%).

Le report à nouveau cumulé s'élève à 1,126 M€ à fin 2010 et est pratiquement identique à celui de 2009. En effet, sa variation sur l'exercice est de -0,022 M€.

Le report maximal d'investissement s'élève à 1,154 M€ à fin 2010. Sa variation sur l'exercice est de -1,310 M€, soit la différence entre 2,767 M€ de recettes d'investissement hors CAF et 4,077 M€ de dépenses d'investissement. Le reliquat d'investissement fin 2010 s'explique par le report de programmes scientifiques et d'engagements pour divers équipements sur 2011, les retards dans l'exécution du programme de jeunesse des appareils scientifiques du « Marion Dufresne » et la réalisation différée des travaux liés au programme de rationalisation des énergies sur la base Dumont d'Urville.

## ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

### Avertissement

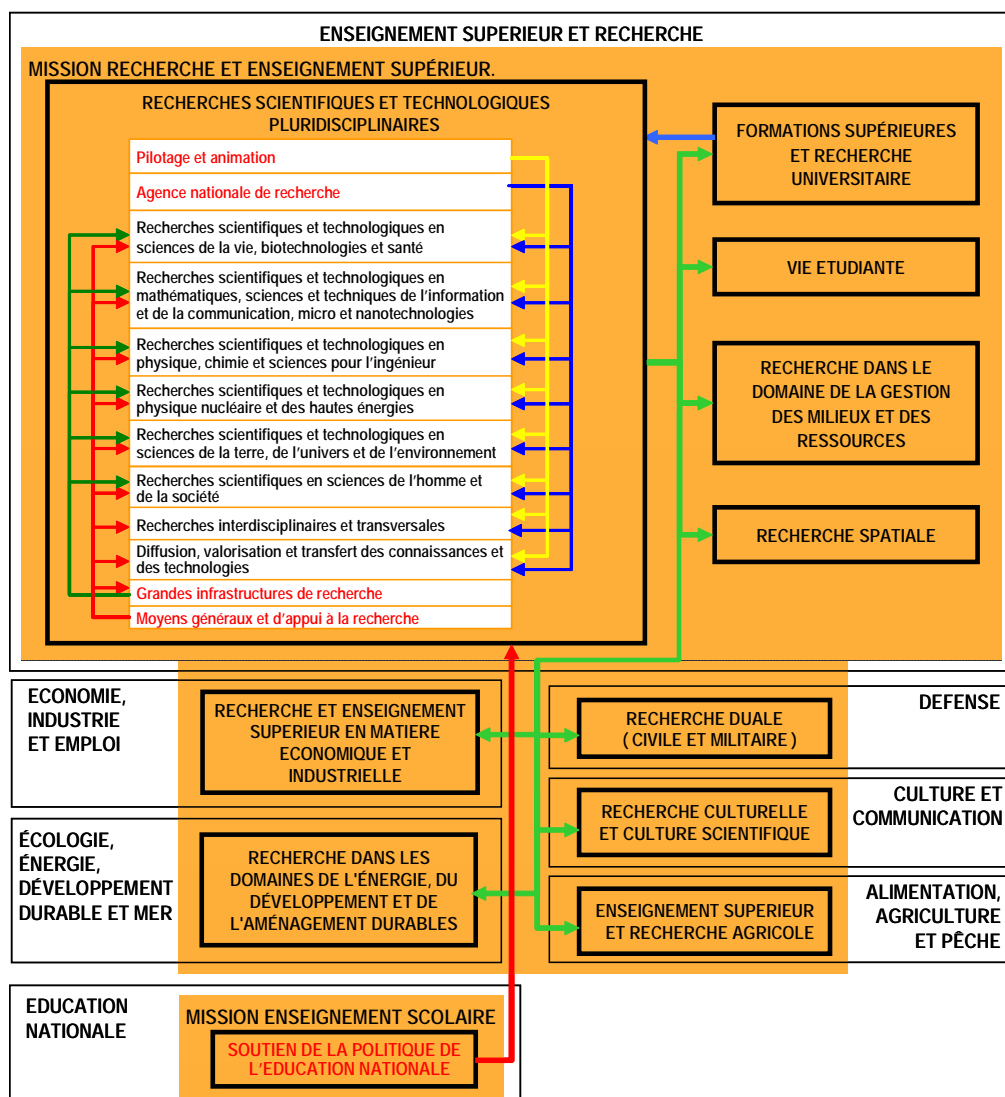
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes (comptabilité budgétaire) et des coûts complets (comptabilité générale de l'État) par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État. La démarche pragmatique adoptée s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée le 7 mars 2011). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. Le fait que ces données aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2010, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

### SCHEMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



## VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2010 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2010 après ventilation interne	LFI 2010 après ventilation externe
Pilotage et animation	221 352 307	169 051 618	0
Agence nationale de la recherche	839 853 492	526 970 706	0
Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 162 525 149	1 480 569 390	1 489 274 186
Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	504 549 593	749 591 110	753 346 293
Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	617 867 312	801 799 344	806 390 987
Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	330 568 783	452 895 367	455 377 338
Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	303 902 793	408 920 047	411 193 639
Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	316 087 711	401 850 557	404 226 314
Recherches interdisciplinaires et transversales	60 268 653	72 554 605	73 008 303
Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	74 431 333	105 345 711	105 888 690
Grandes infrastructures de recherche	240 725 000	0	0
Moyens généraux et d'appui à la recherche	497 416 329	0	0
<b>Total</b>	<b>5 169 548 455</b>	<b>5 169 548 455</b>	<b>4 498 705 750</b>

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION OU « DÉPENSES COMPLÈTES »

### Avertissement

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2010 CP	Ventilation interne	Exécution 2010 après ventilation interne	Écart à la prévision 2010	Écart à l'exécution 2009
	Dépenses directes	(au sein du programme)			
Pilotage et animation	242 940 197	-60 778 100	182 162 097	+13 110 479	+25 546 750
Agence nationale de la recherche	787 187 879	-293 262 497	493 925 382	-33 045 324	-16 190 565
Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 157 794 484	+310 707 738	1 468 502 222	-12 067 168	+26 119 520
Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	504 549 593	+235 534 866	740 084 459	-9 506 651	+21 282 698
Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	617 867 312	+178 934 721	796 802 033	-4 997 311	+32 689 624
Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	359 527 326	+120 121 406	479 648 732	+26 753 365	+31 016 918
Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	295 907 564	+99 211 748	395 119 312	-13 800 735	+2 888 365
Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	316 022 980	+81 998 712	398 021 692	-3 828 865	+6 714 437
Recherches interdisciplinaires et transversales	60 268 653	+11 922 810	72 191 463	-363 142	+1 301 320
Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	74 431 333	+29 594 063	104 025 396	-1 320 315	+4 943 882
Grandes infrastructures de recherche	236 183 096	-236 183 096	0	0	0
Moyens généraux et d'appui à la recherche	477 802 371	-477 802 371	0	0	0
<b>Total</b>	<b>5 130 482 788</b>	<b>0</b>	<b>5 130 482 788</b>	<b>-39 065 667</b>	<b>+136 312 949</b>

### Modalités de déversement

#### Actions de pilotage et animation et ANR

La ventilation de ces deux actions est, pour partie, interne au programme. Dans ce volet, sont appliquées les règles ci-dessous.

Les dépenses de l'action « Pilotage et animation » qui concernent les opérateurs du programme sont ventilées au prorata du poids budgétaire des actions de destination. Seuls font exception les crédits réservés à l'accueil de post doctorants. Destinés aux organismes de recherche qui rémunèrent ces jeunes chercheurs, ils sont en conséquence ventilés au prorata des effectifs accueillis et des mensualités versées.

Les crédits de l'Agence nationale de la recherche (appels à projets et financement des dispositifs tels que les instituts Carnot, les pôles de compétitivité, la procédure Euréka, les réseaux technologiques...) sont déversés au prorata des financements (en autorisations d'engagement) perçus de l'ANR par les opérateurs du programme au cours du dernier exercice révolu. Dans le cas du CEA, imputé sur plusieurs programmes, les financements sont répartis par programme au prorata du poids budgétaire de ces programmes. Cette nouvelle méthode, est celle qui était préconisée en janvier 2006 par le Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP).

#### Actions « Grandes infrastructures de recherche » et « Moyens généraux d'appui à la recherche »

L'action « Grandes infrastructures de recherche » regroupe les crédits du budget de l'État consacrés par certains des opérateurs du programme (CNRS, CEA, INRIA et IPEV) aux grands instruments ou équipements communs de recherche dont ils sont les maîtres d'ouvrage, les gestionnaires ou les utilisateurs. L'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche » est dédiée aux moyens particuliers que les opérateurs de recherche du programme mettent en œuvre pour gérer et administrer leurs activités de recherche scientifique et de développement technologique.

La ventilation de ces actions est strictement interne au programme

Dans une première étape, les dépenses de l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche » sont ventilées vers les autres actions du programme exécutées par les opérateurs ; dans une seconde étape, les dépenses de l'action « Grandes infrastructures de recherche » (abondées d'une partie des dépenses de l'action précitée) sont elles-mêmes ventilées vers les actions « opérateurs » restantes du programme.

Dans ces conditions, la budgétisation et l'exécution des subventions aux opérateurs du programme s'effectuent en dépenses directes et l'analyse des coûts permet de présenter parallèlement une maquette en dépenses complètes par action.

## Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 ANALYSE DES COÛTS

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2010 après ventilation interne	Ventilation externe (entre programmes)	Exécution 2010 après ventilation externe Dépenses complètes	Écart à la prévision 2010	Écart à l'exécution 2009
Pilotage et animation	182 162 097	-182 162 097	0	0	0
Agence nationale de la recherche	493 925 382	-493 925 382	0	0	0
Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 468 502 222	+9 514 832	1 478 017 054	-11 257 132	+26 879 332
Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	740 084 459	+4 102 669	744 187 128	-9 159 165	+21 610 297
Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	796 802 033	+5 016 068	801 818 101	-4 572 886	+33 100 710
Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	479 648 732	+2 713 090	482 361 822	+26 984 484	+31 187 932
Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	395 119 312	+2 484 765	397 604 077	-13 589 562	+3 091 826
Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	398 021 692	+2 597 152	400 618 844	-3 607 470	+6 923 285
Recherches interdisciplinaires et transversales	72 191 463	+496 025	72 687 488	-320 815	+1 341 188
Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	104 025 396	+592 487	104 617 883	-1 270 807	+4 990 735
Grandes infrastructures de recherche	0		0	0	0
Moyens généraux et d'appui à la recherche	0		0	0	0
<b>Total</b>	<b>5 130 482 788</b>	<b>-648 570 391</b>	<b>4 481 912 397</b>	<b>-16 793 353</b>	<b>+129 125 305</b>

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>+648 570 391</b>
Enseignement supérieur et recherche agricoles (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+1 066 989
Formations supérieures et recherche universitaire (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+369 389 077
Recherche culturelle et culture scientifique (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+4 802 227
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+62 699 455
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+31 326 572
Recherche duale (civile et militaire) (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+1 383 966
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+169 457 253
Recherche spatiale (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+16 650 587
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-10 918 216
Vie étudiante (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+2 712 481

### Modalités de déversement

#### Action « Pilotage et animation »

Les crédits d'études et de prospective, de l'action européenne et internationale, de soutien à la recherche et de support du programme (hors les moyens de fonctionnement du site Descartes) sont ventilés au prorata des moyens affectés à la recherche dans les programmes de la MIRES placés sous la responsabilité du MESR (hors actions support de ces programmes), soit les programmes :

- « Formations supérieures et recherche universitaire » (programme 150) ;
- « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » (programme 187) ;
- « Recherche spatiale » (programme 193).

Les crédits de fonctionnement du site Descartes, qui bénéficient à la fois à la recherche et à l'enseignement supérieur, sont ventilés au prorata du poids budgétaire (hors actions support) des programmes du MESR, soit les programmes « Formations supérieures et recherche universitaire », « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources », « Recherche spatiale » et « Vie étudiante » (programme 231).

Les crédits dédiés à la diffusion de la culture scientifique et technique sont ventilés vers l'action 3 (« Opérateurs de la culture scientifique et technique ») du programme 186 « Recherche culturelle et culture scientifique » du ministère de la Culture et de la Communication, compte tenu de la proximité des objectifs poursuivis.

Les crédits de fonctionnement de l'IHESST sont redéployés comme les crédits de l'information scientifique et technique, à laquelle l'Institut contribue, soit :

- vers l'action 13 (« Diffusion des savoirs ») du programme 150 ;
- vers l'action 6 (« Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies ») du programme 187, au prorata des crédits « recherche » de ces programmes.

Les crédits des conventions CIFRE (qui permettent à des doctorants de préparer leur thèse dans une entreprise avec l'appui d'un laboratoire public) sont ventilés vers les actions « recherche universitaire » du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » en fonction des champs disciplinaires des sujets de thèse recensés par l'Agence nationale de la recherche technologique (ANRT), gestionnaire délégué du dispositif.

Les crédits réservés à l'accueil de post doctorants sont quant à eux destinés aux organismes de recherche qui rémunèrent ces jeunes chercheurs. Ils sont en conséquence ventilés vers les programmes de rattachement de ces organismes, au prorata des effectifs accueillis et des « mensualités post-docs » versées.

Les crédits de l'information scientifique et technique, dont les finalités recoupent celles des moyens accordés aux établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche à partir des actions 13 (« Diffusion des savoirs ») du programme 150 et 6 (« Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies ») du programme 187, sont déversés sur ces actions au prorata des crédits « recherche » de ces programmes.

Les crédits destinés aux actions d'incitation aux transferts de technologie, au concours d'entreprises innovantes et aux incubateurs d'entreprises sont imputés à l'action 2 (« Soutien et diffusion de l'innovation ») du programme 192 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle ».

Les crédits de la mutualisation de la valorisation, dont les finalités recoupent celles des actions 13 (« Diffusion des savoirs ») du programme 150 et 6 (« Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies ») du programme 187, sont déversés vers ces actions au prorata des crédits « recherche » de ces programmes.

#### Action « Agence nationale de la recherche »

Les crédits de l'ANR sont déversés vers l'ensemble des programmes « recherche » de la MIRES, au prorata des financements (en autorisations d'engagement, AE) perçus de l'ANR par les opérateurs de ces programmes au cours du dernier exercice révolu.

#### Déversement issu des autres programmes

Le programme bénéficie par ailleurs, par déversement externe :

- des dépenses de personnel et de fonctionnement inscrits au programme 150 au titre des structures de l'Administration centrale de la recherche (notamment la DGRI) et de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) ;
- des dépenses de personnel et de fonctionnement du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (mission « Enseignement scolaire ») au titre des structures de l'Administration centrale, exerçant des fonctions transversales, qui sont placées sous l'autorité conjointe du ministre de l'Éducation nationale et de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Secrétariat général, Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche...).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

S'agissant des deux premières actions du programme (« Pilotage et animation » et « Agence nationale de la recherche »), la totalité des crédits restant après ventilation interne fait l'objet d'un déversement externe ; l'écart entre prévision et exécution 2010 est nul par construction. Les autres actions du programme bénéficient par ailleurs du soutien externe (+27,517 M€, soit +1,027 M€ par rapport à la prévision) des programmes 150 et 214.

## COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

## Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant à terme une image la plus fidèle possible de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques.

L'intégration au bilan des actifs de l'État, progressive depuis 2006, est aujourd'hui exhaustive rendant possible l'identification des charges par programmes et actions. Cependant, la difficulté d'utilisation et d'interprétation réside dans l'ampleur des données comptables à prendre en compte (charges ayant donné lieu à opérations budgétaires : personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités - rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement : variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...).

L'appropriation progressive de la comptabilité générale conditionne également la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un caractère indicatif, au mieux illustratif.

Intitulé de l'action	Exécution 2010	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution 2010	Écart à l'exécution 2009
	Coûts directs	au sein du programme	entre programmes	Coûts complets	Coûts complets
Pilotage et animation	207 099 587	-46 217 697	-160 881 890	0	0
Agence nationale de la recherche	639 712 974	-238 321 534	-401 391 439	1	+1
Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 085 956 264	+286 805 357	+9 514 832	1 382 276 453	+421 721
Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	504 549 593	+225 142 718	+4 102 669	733 794 980	+8 508 589
Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	617 867 312	+166 208 579	+5 016 068	789 091 959	+17 056 461
Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	359 527 326	+113 312 719	+2 713 090	475 553 135	+22 604 007
Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	295 907 564	+92 952 297	+2 484 765	391 344 626	-4 959 664
Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	314 728 359	+75 488 291	+2 597 152	392 813 802	-1 171 071
Recherches interdisciplinaires et transversales	60 268 653	+10 681 464	+496 025	71 446 142	-223 816
Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	74 431 333	+27 933 273	+592 487	102 957 093	+3 172 847
Grandes infrastructures de recherche	236 183 096	-236 183 096	0	0	0
Moyens généraux et d'appui à la recherche	477 802 371	-477 802 371		0	0
<b>Total</b>	<b>4 874 034 432</b>	<b>0</b>	<b>-534 756 241</b>	<b>4 339 278 191</b>	<b>+45 409 075</b>



Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	+534 756 241
Enseignement supérieur et recherche agricoles (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+867 095
Formations supérieures et recherche universitaire (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+305 368 572
Recherche culturelle et culture scientifique (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+4 852 415
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+49 855 812
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+25 593 908
Recherche duale (civile et militaire) (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+1 124 688
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+144 158 636
Recherche spatiale (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+11 060 599
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-10 918 216
Vie étudiante (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+2 792 732

## ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

Le coût direct des actions du programme comprend, outre les charges ayant donné lieu à décaissement (fonctionnement, subventions et interventions), des charges non décaissées recensées et calculées en fin d'exercice, d'un montant net total de -256,448 M€ qui correspond à :

- des charges à payer de l'exercice 2009, qui ont donné lieu à des dépenses en 2010 (effet minorant) : -153,346 M€ ;
- des charges à payer de l'exercice 2010 (effet majorant) : +2,869 M€ ;
- des provisions pour charges et risques (effet majorant) : +54,051 M€ ;
- une reprise sur provisions pour charges et risques (effet minorant) : -160,023 M€.

Le coût direct ne comprend pas les charges d'amortissement des immobilisations financées ou mises à disposition des opérateurs du programme par l'Etat. Celles-ci sont en effet constatées dans la comptabilité des opérateurs et non dans celle de l'Etat.

Le coût complet du programme résulte par ailleurs :

- du déversement externe, négatif, de ses fonctions de pilotage et de soutien, retracée aux actions 1 et 2, au bénéfice des autres programmes de la MIREs : -562,273 M€ ;
- du déversement externe, positif, des fonctions de soutien des programmes 150 et 214 : +27,517 M€.



## PROGRAMME 187

**RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES**

MINISTRE CONCERNÉ : VALÉRIE PÉCRESSE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	372
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	374
Rappel de la présentation du programme	381
Objectifs et indicateurs de performance	384
Justification au premier euro	391
Opérateurs	401
Analyse des coûts du programme et des actions	435

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Ronan STEPHAN

Directeur général pour la recherche et l'innovation

Responsable du programme n° 187 : Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

En 2010, la performance globale du programme a continué à progresser. Ces progrès résultent de la dynamique de chacun des opérateurs et des effets positifs des synergies partenariales en France, en Europe et dans le reste du monde, notamment dans les pays du Sud. En revanche, les collaborations européennes et la participation des opérateurs dans les programmes du 7<sup>ème</sup> PCRD se stabilisent dans un contexte peu favorable.

Les opérateurs contribuent à la mise en œuvre de la « stratégie nationale de la recherche et de l'innovation » publiée en 2009 en participant à la structuration de la programmation scientifique au niveau national, notamment par la création d'alliances nationales de recherche. Grâce à ces dernières, ils participent aux Groupes de concertation thématiques (GCT) en charge de la réflexion stratégique et de l'évaluation des politiques conduites. Ils se sont aussi fortement mobilisés dans le programme des Investissements d'avenir et dans l'élaboration de nombreux projets.

Acteurs de premier plan dans la mise en œuvre des engagements du Grenelle de l'environnement et du Grenelle de la mer, ils sont tous membres fondateurs de l'alliance nationale de recherche pour l'environnement (ALLENVI), créée en février 2010. Ils sont également associés à l'alliance nationale de coordination de la recherche pour l'énergie (ANCRE). En outre, l'INRA et l'IRD participent à l'alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN) et le CEMAGREF s'implique dans l'alliance des sciences et technologies du numérique (ALLISTENE).

Les objectifs du programme s'articulent avec les missions d'ALLENVI, dont l'une des finalités est de coordonner la programmation des recherches sur la sûreté et la sécurité alimentaires, la disponibilité des ressources naturelles, l'accès à l'eau, l'évolution du climat, l'érosion de la biodiversité et l'aménagement des territoires au Nord comme au Sud. La recherche portée par le programme 187 enrichit les connaissances sur l'ensemble des phénomènes complexes que constitue notre écosystème terrestre, pour apporter une expertise et proposer des réponses adaptées aux changements globaux.

Par l'intermédiaire de cette alliance, les opérateurs ont également participé à la stratégie de recherche innovation d'Outre-mer conduite en 2010, à la mise en œuvre du Plan national santé-environnement (PNSE II) en liaison avec AVIESAN, et à l'élaboration de nombreux plans nationaux (étude et réduction de la contamination des milieux aquatiques par les micropolluants et les résidus de médicaments, volets recherche et innovation du plan Chlordecone et du plan Ecophyto 2018 visant à réduire de 50 % l'usage des pesticides au niveau national, Assises nationales de la conchyliculture).

Au niveau européen, les opérateurs du programme 187 participent au processus de programmation conjointe sur trois thèmes : « Agriculture - adaptation au changement climatique », rassemblant 25 pays, coordonné par l'INRA et initié en janvier 2010, « Mers et océans sains et productifs » (« Healthy and productive seas and oceans »), dans le domaine de la recherche marine, coordonné par la Norvège, « Défis de l'eau pour un monde en changement » (« Water challenges for a changing world »), coordonné par l'Espagne.

En outre, ils ont contribué à l'exercice de 'Prospective Global Food and Farming Futures' mené par le Biotechnology and Biological Sciences Research Council (BBSRC), dans le prolongement de la prospective Agrimonde conduite par l'INRA et le CIRAD en 2009.

Le consortium Agreenium, créé par l'INRA et le CIRAD avec quatre établissements d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire, élargit et conforte l'effort de structuration d'une offre de recherche et de formation agronomique à l'international. La cellule de direction du consortium a été mise en place le 15 juin 2010. Un livre blanc a été préparé et soumis au comité d'orientation.

Par ailleurs, les efforts conjoints du CIRAD et de l'INRA ont permis à la ville de Montpellier d'être choisie pour accueillir le siège d'un second consortium constitué des 15 centres internationaux de la recherche agronomique (GCRAI).

Le CEMAGREF et le BRGM coordonnent l'« Alliance Carnot Environnement », fondée par six Instituts Carnot afin de proposer une offre pluridisciplinaire au service des entreprises et des collectivités territoriales.

Les opérateurs ont participé à de nombreuses manifestations organisées dans le cadre de l'Année internationale de la biodiversité, ainsi qu'à l'organisation du Forum mondial de la recherche agricole qui a permis d'élaborer un agenda partagé de la recherche agricole mondiale sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté et la faim.

Quelques résultats scientifiques obtenus en 2010 sont à souligner : une étude sur la présence de micropolluants dans les eaux usées en amont et en aval des stations d'épuration, la découverte d'un nouveau volcan sous-marin actif, le Kulolasi, la caractérisation de variables pour expliquer la redistribution de la chaleur depuis l'équateur vers les pôles et l'adoucissement du climat nord européen, la mise en ligne pour la première fois d'une carte géologique de l'Europe.

En 2010, l'AERES a évalué le CIRAD, l'IRD et l'INRA. L'agence a reconnu le positionnement original et indispensable de l'IRD au service du développement durable ainsi que son potentiel humain riche et expérimenté et l'invite à clarifier ses objectifs et à préciser le positionnement de l'IRD. L'agence a aussi reconnu la position européenne affirmée de l'INRA, la clarté de ses objectifs, le bien fondé du tripode « agriculture-alimentation-environnement » et l'a encouragé à développer sa visibilité à l'international. Cette évaluation a conforté l'établissement dans son chantier de programmation interne sur le long terme, dans la mise en place de la délégation à l'expertise collective, et dans l'élaboration d'un document d'orientation en impliquant les acteurs socio économiques.

La « Charte nationale de l'expertise », élaborée par le Président de l'IFREMER, est maintenant adoptée par tous les opérateurs du programme 187.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>■ OBJECTIF 1</b>	<b>Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international</b>
INDICATEUR 1.1	Production scientifique des opérateurs du programme
INDICATEUR 1.2	Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme
<b>■ OBJECTIF 2</b>	<b>Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des filières économiques associées par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche</b>
INDICATEUR 2.1	Rentabilité de la valorisation : produit des redevances sur brevets, certificats d'obtention végétale, logiciels et licences rapporté aux dépenses liées aux frais de propriété intellectuelle
INDICATEUR 2.2	Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs
<b>■ OBJECTIF 3</b>	<b>Mobiliser les connaissances en appui aux politiques publiques</b>
INDICATEUR 3.1	Nombre de rapports d'expertise publiés par les opérateurs du programme en réponse à une commande publique formalisée
<b>■ OBJECTIF 4</b>	<b>Contribuer au développement du Sud par le partenariat scientifique et technologique</b>
INDICATEUR 4.1	Part des co-publications réalisées avec des partenaires de pays du Sud parmi les publications des opérateurs du programme
<b>■ OBJECTIF 5</b>	<b>Participer activement à la construction de l'Europe de la recherche</b>
INDICATEUR 5.1	Taux de présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union Européenne
INDICATEUR 5.2	Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 27) dans les articles des opérateurs du programme

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
01 Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	276 571 820 276 571 820	276 571 820
02 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	262 800 335 262 800 335	262 800 335
03 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	88 176 636 88 176 636	88 176 636
04 Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	74 236 345 74 236 345	74 236 345
05 Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	168 841 243 168 841 243	168 841 243
06 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	70 210 399 70 210 399	70 210 399
07 Grandes infrastructures de recherche	47 200 000 47 200 000	47 200 000
08 Moyens généraux et d'appui à la recherche	250 569 682 243 593 575	250 569 682
<i>Total des AE prévues en LFI</i>	<b>1 238 606 460</b>	1 238 606 460
Ouvertures par voie de FDC et ADP		
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)	-6 976 107	
Total des AE ouvertes	<b>1 231 630 353</b>	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>1 231 630 353</b>	

## 2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2010 Consommation 2010			
01	Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	276 571 820 276 571 820	276 571 820
02	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	262 800 335 262 800 335	262 800 335
03	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	88 176 636 88 176 636	88 176 636
04	Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	74 236 345 74 236 345	74 236 345
05	Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	168 841 243 168 841 243	168 841 243
06	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	70 210 399 70 210 399	70 210 399
07	Grandes infrastructures de recherche	47 200 000 47 200 000	47 200 000
08	Moyens généraux et d'appui à la recherche	250 569 682 243 593 575	250 569 682
<i>Total des CP prévus en LFI</i>		<b>1 238 606 460</b>	1 238 606 460
Ouvertures par voie de FDC et ADP			
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		-6 976 107	
Total des CP ouverts		<b>1 231 630 353</b>	
<b>Total des CP consommés</b>		<b>1 231 630 353</b>	

## Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187

CRÉDITS DU PROGRAMME

## 2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
	<i>Prévision LFI 2009 Consommation 2009</i>			
01	Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	263 825 887 249 316 823	35 000 15 196 000	<b>263 860 887</b> <b>263 860 887</b> <b>264 512 823</b>
02	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	254 701 271 234 518 449	20 846 000	<b>254 701 271</b> <b>254 701 271</b> <b>255 364 449</b>
03	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	86 589 098 84 613 209	4 376 000	<b>86 589 098</b> <b>86 589 098</b> <b>88 989 209</b>
04	Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	72 991 976 65 464 029	7 718 000	<b>72 991 976</b> <b>72 991 976</b> <b>73 182 029</b>
05	Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	162 725 154 149 119 194	11 855 000	<b>162 725 154</b> <b>162 725 154</b> <b>160 974 194</b>
06	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	68 864 224 67 135 529	1 908 000	<b>68 864 224</b> <b>68 864 224</b> <b>69 043 529</b>
07	Grandes infrastructures de recherche	54 005 025 54 145 641		<b>54 005 025</b> <b>54 005 025</b> <b>54 145 641</b>
08	Moyens généraux et d'appui à la recherche	255 016 949 240 045 338	17 686 000	<b>255 016 949</b> <b>255 016 949</b> <b>257 731 338</b>
<i>Total des AE prévues en LFI</i>		<b>1 218 719 584</b>	<b>35 000</b>	<b>1 218 754 584</b> <b>1 218 754 584</b>
<b>Total des AE consommées</b>		<b>1 144 358 212</b>	<b>79 585 000</b>	<b>1 223 943 212</b>



## 2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2009 Consommation 2009</i>					
01	<b>Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité</b>	263 825 887 264 512 823	35 000 0	<b>263 860 887</b>	<b>263 860 887</b> 264 512 823
02	<b>Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés</b>	254 701 271 255 364 449	0	<b>254 701 271</b>	<b>254 701 271</b> 255 364 449
03	<b>Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés</b>	86 589 098 88 989 209	0	<b>86 589 098</b>	<b>86 589 098</b> 88 989 209
04	<b>Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être</b>	72 991 976 73 182 029	0	<b>72 991 976</b>	<b>72 991 976</b> 73 182 029
05	<b>Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels</b>	162 725 154 160 974 194	0	<b>162 725 154</b>	<b>162 725 154</b> 160 974 194
06	<b>Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies</b>	68 864 224 69 043 529	0	<b>68 864 224</b>	<b>68 864 224</b> 69 043 529
07	<b>Grandes infrastructures de recherche</b>	54 005 025 54 145 641		<b>54 005 025</b>	<b>54 005 025</b> 54 145 641
08	<b>Moyens généraux et d'appui à la recherche</b>	255 016 949 257 731 338	0	<b>255 016 949</b>	<b>255 016 949</b> 257 731 338
<i>Total des CP prévus en LFI</i>		<b>1 218 719 584</b>	<b>35 000</b>	<b>1 218 754 584</b>	<b>1 218 754 584</b>
<b>Total des CP consommés</b>		<b>1 223 943 212</b>	<b>0</b>		<b>1 223 943 212</b>

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

**Avertissement**

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2011 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), ainsi que le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que, dans une moindre mesure, les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	276 571 820
02	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	262 800 335
03	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	88 176 636
04	Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	74 236 345
05	Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	168 841 243
06	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	70 210 399
07	Grandes infrastructures de recherche	47 200 000
08	Moyens généraux et d'appui à la recherche	243 593 575
<b>Total</b>		<b>1 231 630 353</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2009 (*)	Ouvertes en LFI pour 2010	Consommées en 2010 (*)	Consommés en 2009 (*)	Ouverts en LFI pour 2010	Consommés en 2010 (*)
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>	1 144 358 212	1 238 606 460	1 231 630 353	1 223 943 212	1 238 606 460	1 231 630 353
Subventions pour charges de service public	1 144 358 212	1 238 606 460	1 231 630 353	1 223 943 212	1 238 606 460	1 231 630 353
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>	79 585 000			0		
Transferts aux autres collectivités	79 585 000			0		
<b>Total hors FDC et ADP</b>		<b>1 238 606 460</b>			<b>1 238 606 460</b>	
Ouvertures et annulations (*)		-6 976 107			-6 976 107	
<b>Total (*)</b>	<b>1 223 943 212</b>	<b>1 231 630 353</b>	<b>1 231 630 353</b>	<b>1 223 943 212</b>	<b>1 231 630 353</b>	<b>1 231 630 353</b>

(\*) y.c. FDC et ADP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## DÉCRET D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/09/2010								
30/11/2010						7 011 107		7 011 107
<b>Total</b>						<b>7 011 107</b>		<b>7 011 107</b>

## ARRÊTÉ DE REPORT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/03/2010		35 000		35 000	0	0	0	0

## LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/03/2010								
30/12/2010								
<b>Total</b>								

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

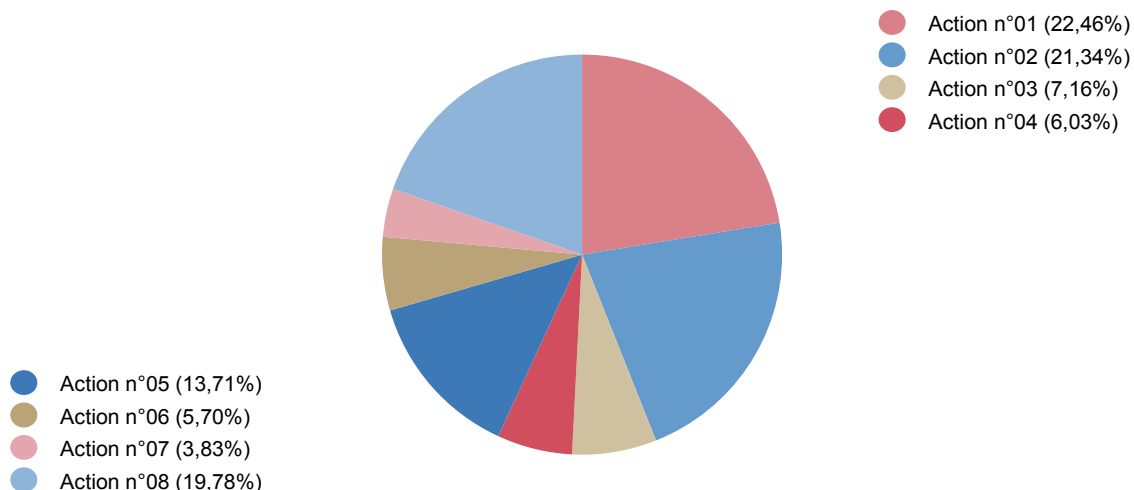
	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>35 000</b>		<b>35 000</b>	<b>0</b>	<b>7 011 107</b>	<b>0</b>	<b>7 011 107</b>

## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		Coûts directs	Coûts complets
			Dépenses directes	Dépenses complètes		
01	Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	276 571 820	276 571 820	404 623 459	276 571 820	400 862 918
02	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	262 800 335	262 800 335	352 676 396	262 800 335	349 103 108
03	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	88 176 636	88 176 636	125 265 755	88 176 636	124 066 820
04	Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	74 236 345	74 236 345	98 734 461	74 236 345	97 725 071
05	Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	168 841 243	168 841 243	227 227 302	168 841 243	224 931 573
06	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	70 210 399	70 210 399	93 498 715	70 210 399	92 492 955
07	Grandes infrastructures de recherche	47 200 000	47 200 000	0	47 200 000	0
08	Moyens généraux et d'appui à la recherche	243 593 575	243 593 575	0	243 593 575	0
<b>Total</b>		<b>1 231 630 353</b>	<b>1 231 630 353</b>	<b>1 302 026 088</b>	<b>1 231 630 353</b>	<b>1 289 182 445</b>

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2010



## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Mis en œuvre par six établissements publics de recherche finalisée dans des domaines complémentaires (INRA, IRD, CEMAGREF, BRGM, CIRAD, IIFREMER), le programme 187 constitue un ensemble original du système français de recherche et d'innovation, ayant pour vocation d'éclairer les pouvoirs publics, de contribuer à développer les secteurs économiques et de renforcer la visibilité européenne et mondiale dans les domaines de l'environnement, de la santé, de l'alimentation, de l'énergie, de la gestion des risques et des interactions entre les sociétés humaines et les milieux.

Les opérateurs du programme fondent leur stratégie et leur programmation sur les enjeux de société du Nord et du Sud, qu'ils traduisent en questions et objets de recherche et en activités assurant la cohérence entre trois dimensions :

- la production de connaissances scientifiques, de technologies et de savoir-faire ;
- la diffusion et la valorisation des résultats obtenus ;
- l'expertise en appui aux politiques publiques.

Ils contribuent au développement durable et éclairent la gestion des risques dans les domaines d'application qu'ils partagent :

- les milieux naturels et exploités et leur biodiversité, les ressources géologiques, hydrologiques, et les écosystèmes vivants terrestres, aquatiques et marins ;
- les systèmes de production et de transformation qui leur sont associés ;
- l'alimentation, les produits, la sécurité des aliments et le bien-être du consommateur ;
- les grandes endémies et les maladies émergentes ;
- les relations des sociétés à leur environnement et la gestion des territoires et des catastrophes naturelles ou minières.

Ils participent, aux niveaux local et international à la transformation de la demande sociale en questions de recherche. Ils contribuent à la construction conjointe de programmes de recherche finalisée avec les acteurs concernés : entreprises, collectivités publiques, associations, organisations non gouvernementales.

La réunion de ces opérateurs complémentaires au sein du programme permet de renforcer la cohérence des recherches conduites par chacun dans son domaine. Elle incite aux collaborations et au renforcement de programmations conjointes.

Les actions communes déjà réalisées concernent :

- des programmes de recherche (biodiversité, ressources génétiques, agriculture, forêt, aquaculture, développement durable) ;
- des initiatives structurantes (GIE Quae pour l'édition scientifique, une très grande infrastructure : la flotte océanographique, des observatoires de l'environnement et de la biodiversité, ou encore la participation à la Fondation de recherche pour la Biodiversité) ;
- des expertises collectives (INRA et CEMAGREF sur l'impact des pesticides sur les milieux et l'environnement, CIRAD et INRA sur l'effet à long terme du Chlordécone utilisé aux Antilles pour le traitement des bananiers) et la participation à des opérations communes en Outre-mer.

Le programme est structuré en huit actions qui déclinent les domaines d'application partagés :

- cinq actions correspondent aux domaines de recherche associés à des enjeux de société ;
- trois actions transversales concernent la valorisation et l'expertise, les très grandes infrastructures de recherche et la gestion de la recherche par les établissements.

Au-delà du cadrage annuel budgétaire des activités des opérateurs de ce programme et d'un suivi régulier qui s'opère notamment lors de la préparation de leurs conseils d'administration, le pilotage par objectifs stratégiques se traduit aussi par des contrats pluriannuels entre l'État et ces établissements, précisant les objectifs prioritaires visés. Ils complètent le volet performance de ce programme. Les indicateurs associés permettent d'en suivre annuellement la réalisation.

**RÉCAPITULATION DES ACTIONS**

- ACTION n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité
- ACTION n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés
- ACTION n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés
- ACTION n° 04 : Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être
- ACTION n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels
- ACTION n° 06 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies
- ACTION n° 07 : Grandes infrastructures de recherche
- ACTION n° 08 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF n° 1 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

## INDICATEUR 1.1 : Production scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2010 Cible PAP 2010
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique européenne (UE 27)	%	0,82	0,83	0,9	0,82	0,83	0,9
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique mondiale	%	0,27	0,26	0,33	0,26	0,27	0,35

## Commentaires techniques

Mode de calcul : la part de publications des opérateurs du programme se calcule en divisant le « nombre de publications de référence internationale des opérateurs du programme » par le « nombre de publications de référence internationale du monde » (part mondiale) ou « de l'UE 27 » (part européenne). Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires de chaque publication.

A compter du PAP 2011, et de manière rétroactive sur les résultats antérieurs, afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, a été adopté l'usage habituel en bibliométrie de calculer l'indicateur en moyenne triennale glissante : la valeur indiquée pour l'année n est alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2. Les valeurs de réalisation 2008 et 2009 et la prévision mi 2010 sont aussi calculées de cette façon.

NB : compte tenu du temps nécessaire pour le recueil des données, l'identification des adresses (cf. infra) et le calcul de valeurs fiables, la dernière valeur constatée disponible au moment de la préparation du RAP de l'année n est celle de n-1. Aussi la valeur indiquée pour l'année n est-elle provisoire, car calculée sur série incomplète (moyenne des valeurs constatées de n-1 et n-2). C'est seulement au RAP de n+1 que sera procurée la valeur définitive pour l'année n calculée en moyenne triennale glissante.

Sources des données : Thomson Reuters, indicateurs OST

Observations méthodologiques : cet indicateur permet de mesurer la place prise par la production de publications par les opérateurs du programme dans la production européenne ou mondiale. Pour pallier les problèmes du mauvais adressage des articles dans la base, chacun des établissements du programme identifie chacune de ses publications dans la base de données maintenue par l'OST. Une fois ce repérage terminé, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour déterminer l'ensemble des publications du « méta-établissement » constitué par l'ensemble des opérateurs du programme. Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France métropolitaine sont pris en compte.

La modification des résultats antérieurs à 2010 est liée au passage en année lissée (moyenne triennale glissante). De plus, la couverture de la base s'améliore au fil du temps. A partir de l'actualisation 2008 notamment, des publications de proceedings, qui jouent un rôle important dans certaines disciplines comme les sciences pour l'ingénieur ou l'informatique, sont mieux prises en compte.

NB : les variations de l'indicateur sont lentes. C'est son évolution au cours du temps, notamment en comparaison avec celles d'acteurs comparables, qui constitue le signal le plus important.

Limites et biais connus : la base est une sélection des publications des acteurs, et non le reflet de la totalité de leur production scientifique. En ce sens, les indicateurs bibliométriques sont des mesures indirectes de l'activité scientifique, utiles notamment pour comparer entre eux des acteurs comparables et pour observer l'évolution de leurs performances au cours du temps.

La base de données bibliographiques utilisée recense les publications parues dans une sélection de journaux scientifiques d'audience internationale. Mais le calcul est limité pour l'instant aux sciences de la matière et de la vie, incluant les mathématiques. La mesure de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) nécessite un travail structurel en cours. En effet, l'absence à ce jour d'univers de référence international comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La Fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la France, a lancé un plan d'action pour la création d'une base de données européenne des SHS, sur lequel l'OST s'appuiera pour proposer des indicateurs complémentaires.



**INDICATEUR 1.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2010 Cible PAP 2010
Reconnaissance scientifique : indice de citation à deux ans des publications des opérateurs du programme	Indice	1,05	1,08	1,0	1,04	1,08	1,0

**Commentaires techniques**

Mode de calcul : l'indice d'impact à 2 ans des publications des opérateurs du programme se calcule en divisant la « part mondiale de citations à deux ans des publications de référence internationale des opérateurs du programme » par « la part mondiale de publications de référence internationale des opérateurs du programme ». Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires de chaque publication.

A compter du PAP 2011, et de manière rétroactive sur les résultats antérieurs, afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux dans chaque discipline, a été adopté l'usage habituel en bibliométrie de calculer l'indicateur en moyenne triennale glissante : la valeur calculée en année n est alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2.

Les valeurs de réalisation 2008 et 2009 sont calculées de cette façon.

NB : Par construction l'indice d'impact à 2 ans des publications d'une année donnée n'est constatable qu'avec un décalage de 2 ans. La dernière valeur constatée disponible au moment de la préparation du RAP de l'année n est donc celle de n-2. Toutefois, le passage à une moyenne triennale glissante permet d'indiquer dès le RAP de l'année n des valeurs provisoires pour l'année n-1 (moyenne des valeurs constatées de n-3 et n-2 et provisoire de n-1) et une estimation pour l'année n (moyenne des valeurs constatées de n-2 et provisoire de n-1). C'est seulement au RAP de n+1 que sera procurée la valeur pour l'année n-1 calculée en moyenne triennale glissante quasi complète.

Sources des données : Thomson Reuters, indicateurs OST

Observations méthodologiques : cet indicateur permet de mesurer l'influence internationale des publications des opérateurs du programme. Les citations qui sont faites aux publications de ces opérateurs par d'autres publications sont en effet considérées comme une indication fiable de l'intérêt qu'ont eu les publications des opérateurs sur les travaux de leurs collègues chercheurs. Il s'agit donc d'une mesure précieuse, qui permet de qualifier la production scientifique d'un acteur en mesurant l'« utilité scientifique », au niveau international, des connaissances produites. L'indice d'impact est largement reconnu comme un indicateur essentiel pour évaluer la performance de la recherche. En effet la mesure d'une part de la production (cf. l'indicateur précédent) doit être complétée par un indicateur d'impact de la qualité de cette production, sauf à induire une dérive productiviste de la part des chercheurs.

La modification des résultats antérieurs à 2010 est liée au passage en année lissée (moyenne triennale glissante). De plus, la couverture de la base s'améliore au fil du temps. A partir de l'actualisation 2008 notamment, des publications de proceedings, qui jouent un rôle important dans certaines disciplines comme les sciences pour l'ingénieur ou l'informatique, sont mieux prises en compte.

NB : Les variations de l'indicateur sont lentes. C'est son évolution au cours du temps, notamment en comparaison avec celles d'acteurs comparables, qui constitue le signal le plus important.

Limites et biais connus : toutes les citations n'ont pas la même valeur. Deux ans est un laps de temps très court pour mesurer l'utilité scientifique d'une publication. Seule une partie des citations est décomptée et l'indice d'impact est, en ce sens, une mesure indirecte de l'utilité scientifique des publications, utile notamment pour comparer entre eux des acteurs comparables et observer l'évolution de leurs performances au cours du temps. Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France métropolitaine sont pris en compte.

La base de données bibliographiques utilisée recense les publications parues dans une sélection de journaux scientifiques d'audience internationale. Le calcul est limité pour l'instant aux sciences de la matière et de la vie, incluant les mathématiques. Pour pallier les problèmes du mauvais adressage des articles dans la base, chacun des établissements du programme identifie chacune de ses publications dans une base de données maintenue par l'OST. Une fois ce repérage terminé, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour déterminer l'ensemble des publications du méta-établissement constitué par l'ensemble des opérateurs du programme. La mesure de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) nécessite un travail structurel. En effet, l'absence à ce jour d'univers de référence international comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la France, a lancé un plan d'action pour la création d'une base de données européenne des SHS, sur lequel l'OST s'appuiera pour proposer des indicateurs complémentaires.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les valeurs 2010 montrent une stabilisation de la part européenne et une poursuite de la progression de la part mondiale de publications des opérateurs, ce qui est remarquable dans un contexte extrêmement concurrentiel. Les périmètres de comparaison que sont la production scientifique européenne et mondiale connaissent une augmentation du fait de la montée en puissance d'acteurs très dynamiques tant au niveau européen (Espagne, Pologne, ...) que mondial (Corée, Chine, Inde, Brésil, ...). L'absence de références internationales pour les publications en SHS limite le périmètre mesuré, et, par conséquent, la portée de cet indicateur, alors que cette discipline est de plus en plus mobilisée pour prendre en compte les enjeux et attentes sociétaux traités par les opérateurs du programme.

La valeur définitive du taux de citation à deux ans pour 2009 confirme la progression de la qualité des publications des opérateurs du programme au-delà de l'objectif visé à la création du programme, et constitue un signal remarquable car il peut être interprété comme une amélioration du caractère fondamental et générique de recherches menées par les opérateurs.

**OBJECTIF n° 2 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des filières économiques associées par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche**
**INDICATEUR 2.1 : Rentabilité de la valorisation : produit des redevances sur brevets, certificats d'obtention végétale, logiciels et licences rapporté aux dépenses liées aux frais de propriété intellectuelle**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2010 Cible PAP 2010
Produit des redevances sur brevets, COV, logiciels et licences rapporté aux dépenses liées aux frais de propriété intellectuelle	Ratio	4,0	4,2	4	4,5	4,74	4

**Commentaires techniques**

Mode de calcul : le sous-indicateur « Produit des redevances sur brevets, COV, logiciels et licences rapporté aux dépenses liées aux frais de propriété intellectuelle » est un ratio. Au numérateur figure le produit des redevances ; au dénominateur figure le total des dépenses externes des opérateurs liées aux frais de propriété intellectuelle (dépôt, recherche d'antériorité, maintien). Le ratio est calculé sous forme de moyenne triennale glissante : la réalisation 2010 est la moyenne des années 2008 à 2010.

Source des données : les données sont extraites par les opérateurs de leurs systèmes de gestion et agrégées par le coordinateur du programme.

Observations méthodologiques : les données du numérateur et du dénominateur sont hors taxes.

**INDICATEUR 2.2 : Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2010 Cible PAP 2010
Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs	%	1,89	1,81	2	1,91	1,96	3

**Commentaires techniques**

Mode de calcul : le pourcentage est obtenu en divisant la recette nette réalisée (ou la prévision de recette, selon le cas) du fait de contrats de recherche passés avec une entreprise française ou étrangère, publique ou privée par la recette nette totale réalisée (ou la prévision de recette, selon le cas).

Source des données : comptes financiers et budgets des opérateurs.

**Observations méthodologiques** : la variation de l'indicateur peut résulter non seulement de la variation de la recette de contrats de recherche passés avec des entreprises (au numérateur) mais aussi de celles des autres recettes avec lesquelles elle est cumulée au dénominateur.

Les ressources des contrats prises en compte sont celles en provenance de tiers, à l'exclusion de toute subvention publique obtenue sur justification dudit contrat de recherche conclu avec l'entreprise, même si ladite subvention publique transite par le tiers industriel. Toutes les formes juridiques d'entreprises sont prises en compte, y compris les entreprises dont l'état est actionnaire majoritaire ; les contrats passés avec des organisations fédérant des entreprises sont aussi pris en compte dès lors qu'elles agissent pour le compte de leurs mandants, et que ce sont ces derniers qui sont les bénéficiaires réels des résultats de la recherche.

L'évolution de cet indicateur permet ainsi de qualifier globalement l'efficacité du lien recherche entre sphère économique et recherche publique, par la capacité de la recherche publique à mobiliser des ressources privées pour son financement.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur relatif à la rentabilité de la valorisation poursuit sa progression, essentiellement grâce à l'augmentation des redevances, alors que les dépenses de propriété intellectuelle sont stabilisées.

La part des contrats de recherche avec les entreprises confirme sa tendance à la hausse malgré une fluctuation à la baisse observée en 2009.

## OBJECTIF n° 3 : Mobiliser les connaissances en appui aux politiques publiques

### INDICATEUR 3.1 : Nombre de rapports d'expertise publiés par les opérateurs du programme en réponse à une commande publique formalisée

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2013 Cible PAP 2010
Nombre de rapports d'expertise publiés par les opérateurs du programme en réponse à une commande publique	nombre	1000	884	>500	1000	900	n.d.

#### Commentaires techniques

**Mode de calcul** : l'indicateur totalise le nombre de rapports réalisés et transmis à un partenaire public comme par exemple des rapports d'expertise, de prospective, d'étude, des avis sur des normes ou des réglementations, et correspondant à la mobilisation de moyens significatifs des organismes. Un seuil sera fixé pour la prise en compte d'un rapport dans le calcul de l'indicateur. Le cas échéant, une segmentation en deux sous-indicateurs sera proposée.

**Source des données** : les opérateurs et l'OST pour la validation et l'intégration des données

**Observations méthodologiques** : les données de base se réfèrent à la typologie des activités élémentaires des unités de recherche du groupe EREFIN (Évaluation de la recherche finalisée). Sont prises en compte les activités de mise à disposition de connaissances et de ressources pour les pouvoirs publics correspondant à la catégorie C 3 du tableau 1 EREFIN 9 « Résultats pour les pouvoirs publics ». Le signal recherché est la variation plus que la valeur absolue. Dans une première période elle traduira l'importance des commandes d'expertise formalisées, telles que décrites dans la charte nationale de l'expertise, et la mise en place du suivi par les opérateurs. La réalisation 2010 est vraisemblablement un minimum.

**Limites et biais connus** : la nature des indications agrégées présente une forte hétérogénéité d'un établissement à l'autre, car deux grands types de rapports d'expertise coexistent : des expertises courtes, produites rapidement par quelques experts, et des « expertises collectives » mobilisant plus d'intervenants sur des délais sensiblement plus longs. L'indicateur présente toutefois une robustesse acceptable dans la mesure où la donnée de base est renseignée par l'établissement, consolidée et validée par l'OST.

La production de l'indicateur est adossée à la constitution d'une base de données documentaire. La valeur de l'indicateur pour l'année n correspondra à des données validées de l'année n-2 et à une estimation pour l'année n-1.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Cet indicateur est nouveau et en cours de fiabilisation. L'année 2010 a permis d'évaluer sa faisabilité. L'analyse des rapports produits pendant l'année 2009 a confirmé la grande variété des activités regroupées sous le terme d'expertise. Toutes les activités recensées répondent à une demande publique qui se traduit dans les missions confiées à l'opérateur par la réglementation (avis sur les demandes de permis d'exploration, par exemple), par des conventions cadre, ou encore par des conventions spécifiques. Ces activités mobilisent des données et des connaissances issues des programmes de recherche et donnent lieu à des documents écrits adressés au destinataire. Ces documents peuvent être publics ou à diffusion restreinte.

Conséquence de l'identification fine des rapports qui répondent à ces critères, le chiffre obtenu pour la réalisation 2009 s'avère inférieur aux prévisions, tout en restant dans l'ordre de grandeur qui avait été indiqué lors du PAP 2010.

Le chiffre recouvre néanmoins des réalités hétérogènes puisque le quart des rapports recensés correspond, pour chacun, à la mobilisation de plus d'un demi équivalent temps plein (soit 112 jours travaillés).

Le dispositif de recensement mis en place par les opérateurs et l'OST permettra, dès le RAP 2011, de fournir les données réalisées de l'année écoulée.

## OBJECTIF n° 4 : Contribuer au développement du Sud par le partenariat scientifique et technologique

## INDICATEUR 4.1 : Part des co-publications réalisées avec des partenaires de pays du Sud parmi les publications des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2010 Cible PAP 2010
Part des co-publications réalisées avec des partenaires de pays du Sud parmi les publications des opérateurs du programme.	%	17,3	18,3	15,5	18	18,5	15,5

## Commentaires techniques

**Mode de calcul** : cet indicateur est un ratio. Au numérateur figure le nombre d'articles des opérateurs écrits en collaboration avec un pays du Sud : au dénominateur figure le nombre total d'articles publiés par les opérateurs.

A compter du PAP 2011, et de manière rétroactive sur les résultats antérieurs, afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, a été adopté l'usage habituel en bibliométrie de calculer l'indicateur en moyenne triennale glissante : la valeur indiquée pour l'année n est alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2. Les valeurs de réalisation 2008 et 2009 et la prévision mi 2010 sont calculées de cette façon.

La modification des résultats antérieurs à 2010 est liée au passage en année lissée (moyenne triennale glissante). De plus, la couverture de la base s'améliore au fil du temps. A partir de l'actualisation 2008 notamment, des publications de proceedings, qui jouent un rôle important dans certaines disciplines comme les sciences pour l'ingénieur ou l'informatique, sont mieux prises en compte.

NB : compte tenu du temps nécessaire pour le recueil des données, l'identification des adresses (cf. infra) et le calcul de valeurs fiables, la dernière valeur constatée disponible au moment de la préparation du RAP de l'année n est celle de n-1. Aussi la valeur indiquée pour l'année n est-elle provisoire, car calculée sur série incomplète (moyenne biennale des valeurs constatées de n-1 et n-2). C'est seulement au RAP de n+1 que sera procurée la valeur définitive pour l'année n calculée en moyenne triennale glissante.

**Source des données** : Thomson Reuters, indicateurs OST

**Observations méthodologiques** : cet indicateur permet de mesurer la part des publications des opérateurs du programme qui sont réalisées en co-publication avec des partenaires des pays du Sud.

La liste des pays retenue est la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement définie par le CAD (Comité de l'aide au développement de l'OCDE). Elle figure dans le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission interministérielle « Aide publique au développement ».

Chacun des établissements du programme identifie les articles produits par ses laboratoires dans la base de données de la production scientifique internationale pour les sciences de la matière et de la vie. La base OST est une sélection qualitative et représentative. Il ne s'agit donc pas du simple reflet de la totalité de la production des opérateurs.

Une fois ce repérage effectué avec l'ensemble des établissements, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour déterminer le périmètre des articles du programme.

L'OST calcule alors la part des articles produits en co-publication avec des pays du Sud parmi les articles produits par les opérateurs du programme.

**Limites et biais connus** : la base est une sélection des publications des acteurs, et non le reflet de la totalité de leur production scientifique. En ce sens, les indicateurs bibliométriques sont des mesures indirectes de l'activité scientifique, utiles notamment pour comparer entre eux des acteurs comparables et pour observer l'évolution de leurs performances au cours du temps.

La base de données bibliographiques utilisée recense les publications parues dans une sélection de journaux scientifiques d'audience internationale. Mais le calcul est limité pour l'instant aux sciences de la matière et de la vie, incluant les mathématiques. La mesure de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) nécessite un travail structurel en cours. En effet, l'absence à ce jour d'univers de référence international comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La Fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la France, a lancé un plan d'action pour la création d'une base de données européenne des SHS, sur lequel l'OST s'appuiera pour proposer des indicateurs complémentaires.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La part des co-publications des opérateurs réalisées avec des partenaires des pays du Sud traduit leur effort direct pour orienter leurs activités vers ce type de travaux. La poursuite de la progression observée en 2010 permet de dépasser la cible initiale et d'espérer aller au delà de la cible qui a été fixée à 20 % pour 2013.

### OBJECTIF n° 5 : Participer activement à la construction de l'Europe de la recherche

#### INDICATEUR 5.1 : Taux de présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union Européenne

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2010 Cible PAP 2010
Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union européenne	%	0,49	0,52	0,6	0,6	0,53	0,6
Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union européenne	%	0,64	0,82	1,4	1,4	0,76	1,5

#### Commentaires techniques

##### Mode de calcul :

Taux de participation : on observe ici les participations d'équipes françaises dans les projets sélectionnés et financés par le PCRD. Le taux de participation est calculé en divisant le nombre d'équipes affiliées aux opérateurs du programme qui participent aux projets sélectionnés par le nombre total d'équipes de tous pays participant à ces projets. Le décompte est fait sur l'ensemble des projets en cumul depuis le début du PCRD considéré, y compris le programme « Marie Curie », dédié à la promotion de carrière des chercheurs.

Taux de coordination : on observe ici le nombre de projets sélectionnés et financés par le PCRD coordonnés par une équipe française affiliée à l'un des opérateurs du programme. Le taux de coordination est calculé en divisant le nombre de projets retenus coordonnés par une équipe affiliée aux opérateurs du programme par le nombre total de projets retenus. Le décompte est fait sur l'ensemble des projets en cumul depuis le début du PCRD considéré, y compris les actions Marie Curie. Le périmètre des programmes a été élargi à ces dernières dans un souci d'exhaustivité et de transparence. Ce changement se traduit par une évolution significative des valeurs.

La valeur cible sera revue en conséquence lorsque les données du 7<sup>ème</sup> PCRD seront stabilisées.

**Source des données** : bases du PCRD de la Commission, indicateurs OST

**Observations méthodologiques** : les programmes de l'Union européenne sont mis en œuvre par des appels à propositions successifs, dont les résultats sont affichés par la Commission dans une base de données des propositions déposées et retenues. La Commission fournit également dans un deuxième temps une base des contrats qu'elle passe, mais avec un certain délai nécessaire à la négociation et à la passation de ces contrats. Jusqu'en 2007, l'indicateur était calculé à partir de la base des contrats passés depuis le début du 6<sup>ème</sup> PCRD (2002-2006). A partir de 2008 les indicateurs sont calculés d'abord avec la base des propositions retenues dans le 7<sup>ème</sup> PCRD (2007-2013), éventuellement corrigée ensuite par les informations provenant de la base des contrats du 7<sup>ème</sup> PCRD. Les données fournies par les services de la Commission sont validées, calibrées et structurées par l'OST (Observatoire des sciences et des techniques) et agrégées sans double compte. L'introduction dans le périmètre des actions Marie Curie doit être prise en compte dans l'interprétation des données.

Les valeurs fournies sont des valeurs moyennes depuis le début du programme.

### INDICATEUR 5.2 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 27) dans les articles des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2010 Cible PAP 2010
Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE27) dans les articles des opérateurs du programme	%	23,5	23,9	24	24	24	24

#### Commentaires techniques

**Mode de calcul** : cet indicateur est un ratio. Au numérateur figure le nombre d'articles des opérateurs écrits en collaboration un pays de l'UE 27, au dénominateur figure le nombre total d'articles publiés par les opérateurs.

A compter du PAP 2011, et de manière rétroactive sur les résultats antérieurs, afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, a été adopté l'usage habituel en bibliométrie de calculer l'indicateur en moyenne triennale glissante : la valeur indiquée pour l'année n est alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2. Les valeurs de réalisation 2008 et 2009 et la prévision mi 2010 sont calculées de cette façon.

La modification des résultats antérieurs à 2010 est liée au passage en année lissée. De plus, la couverture de la base s'améliore au fil du temps. A partir de l'actualisation 2008 notamment, des publications de proceedings, qui jouent un rôle important dans certaines disciplines comme les sciences pour l'ingénieur ou l'informatique, sont mieux prises en compte

NB : compte tenu du temps nécessaire pour le recueil des données, l'identification des adresses (cf. infra) et le calcul de valeurs fiables, la dernière valeur constatée disponible au moment de la préparation du RAP de l'année n est celle de n-1. Aussi la valeur indiquée pour l'année n est-elle provisoire, car calculée sur série incomplète (moyenne biennale des valeurs constatées de n-1 et n-2). C'est seulement au RAP de n+1 que sera procurée la valeur définitive pour l'année n calculée en moyenne triennale glissante.

**Source des données** : Thomson Reuters, indicateurs OST

**Précisions méthodologiques** : les collaborations scientifiques efficaces donnent généralement lieu à des publications cosignées (co-publications). Les co-publications sont mesurées ici en compte de présence : car le fait de cosigner suppose l'établissement d'un « lien » entre les laboratoires cosignataires, indépendamment du nombre total de laboratoires cosignataires. Toutefois, ce mode de décompte interdit d'additionner ou de soustraire différentes valeurs de l'indicateur (création de doubles comptes), et il produit des indicateurs plus susceptibles de fluctuations non significatives – il doit donc être interprété avec prudence.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux de participation des opérateurs du programme 187 au PCRD et la part des co-publications ont progressé légèrement. Cela constitue un bon signal dans un contexte qui pouvait sembler peu favorable (implication des laboratoires dans les appels à projets ANR, constitution de pôles et de PRES, mobilisation sur les opérations des investissements d'avenir). Ce contexte peut probablement expliquer que le taux de coordination, tout en restant supérieur au taux de participation, baisse par rapport à 2009.

Une analyse approfondie a été engagée dans le cadre des groupes de coordination transverse de la SNRI pour identifier les facteurs défavorables et trouver les moyens d'y remédier.

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
01	Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité		276 571 820 276 571 820	276 571 820 276 571 820		276 571 820 276 571 820	276 571 820 276 571 820
02	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés		262 800 335 262 800 335	262 800 335 262 800 335		262 800 335 262 800 335	262 800 335 262 800 335
03	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés		88 176 636 88 176 636	88 176 636 88 176 636		88 176 636 88 176 636	88 176 636 88 176 636
04	Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être		74 236 345 74 236 345	74 236 345 74 236 345		74 236 345 74 236 345	74 236 345 74 236 345
05	Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels		168 841 243 168 841 243	168 841 243 168 841 243		168 841 243 168 841 243	168 841 243 168 841 243
06	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies		70 210 399 70 210 399	70 210 399 70 210 399		70 210 399 70 210 399	70 210 399 70 210 399
07	Grandes infrastructures de recherche		47 200 000 47 200 000	47 200 000 47 200 000		47 200 000 47 200 000	47 200 000 47 200 000
08	Moyens généraux et d'appui à la recherche		250 569 682 243 593 575	250 569 682 243 593 575		250 569 682 243 593 575	250 569 682 243 593 575
<b>Total des crédits prévus en LFI</b>			<b>1 238 606 460</b>	<b>1 238 606 460</b>		<b>1 238 606 460</b>	<b>1 238 606 460</b>
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP		0	-6 976 107	-6 976 107	0	-6 976 107	-6 976 107
<b>Total des crédits ouverts</b>		<b>0</b>	<b>1 231 630 353</b>	<b>1 231 630 353</b>	<b>0</b>	<b>1 231 630 353</b>	<b>1 231 630 353</b>
<b>Total des crédits consommés</b>			<b>1 231 630 353</b>	<b>1 231 630 353</b>		<b>1 231 630 353</b>	<b>1 231 630 353</b>
Crédits consommés - crédits ouverts		0	0	0	0	0	0

(\*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

## GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

## CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

## Crédits de paiement de la génération CPER 2000-2006

	CP 2010		CP sur engagements à couvrir après 2010	
	Prévision	Consommation	Prévision	Prévision actualisée
IRD	124.052	123.131	922	922
INRA	0	0	0	0
IFREMER	0	0	0	0
CIRAD	0	0	0	0
CEMAGREF	305.000	304.898	229.000	229.000
BRGM	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>429.052</b>	<b>428.029</b>	<b>229.922</b>	<b>229.922</b>

## Génération CPER 2007-2013

	PAP 2010	Prévision 2010		Consommation 2010	
	Rappel du montant initial	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
IRD		2.248.667	2.248.667	301.425	301.425
INRA		28.168.527	16.945.857	14.051.454	11.112.946
IFREMER		0	1.399.410	0	1.399.410
CIRAD		1.241.000	1.241.000	343.000	343.000
CEMAGREF		3.351.171	15.110.158	2.297.960	1.036.446
BRGM		0	0	0	1.089.000
<b>TOTAL</b>		<b>35.009.365</b>	<b>36.945.092</b>	<b>16.993.839</b>	<b>15.282.227</b>

## IRD

Les chiffres mentionnés concernent les ressources apportées par l'établissement.

## INRA

- 40 opérations immobilières concernant 16 régions sont programmées dans le cadre du CPER 2007-2013 pour un montant total initial de 88,753 M€ et un engagement INRA de 30,936 M€.
- 34 opérations ont été engagées depuis 2007 pour un montant total d'autorisations d'engagement de 50,631 M€, soit 57 %.

Ces autorisations d'engagement sont mandatées à hauteur de 22,878 M€ fin 2010.

Il s'agit d'importantes opérations, nécessitant pour la plupart des études approfondies et des financements complexes, dont la réalisation subit des décalages par rapport à la programmation initiale.

## IFREMER

Les dépenses exécutées en 2010 correspondent aux opérations contractualisées avec les régions Bretagne (0,871 M€), PACA (0,149 M€), Nord-Pas-de-Calais (0,030 M€) et Poitou-Charentes (0,349 M€).

## CIRAD

Les projets en cours en Guadeloupe se sont déroulés comme prévu

Le projet "GEOSUD" a été revu et le financement CIRAD est passé de 0,550 M€ à 0,600 M€.

## CEMAGREF

Réalisation prioritaire d'opérations dont le CEMAGREF est maître d'ouvrage au nom de l'Etat :

- localisation du CEMAGREF à Lyon (site de La Doua) ;
- projet "Géosud" à Montpellier.



**BRGM**

Sur un total de 18 projets en cours, le montant de 1,089 M€ HT (part régions, valorisée à l'avancement) concerne les régions Centre (étude de faisabilité de stockage de CO2) et Aquitaine (Observatoire de la côte aquitaine).

### SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2010 (**)
1 231 630 353
1 231 630 353

AE non affectées au 31/12/2010
0
0

AE affectées non engagées au 31/12/2010 (*)

CP ouverts en 2010 (**)
1 231 630 353
1 231 630 353

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009 (1)	AE engagées en 2010 (2)	Écart entre AE LR et AE RAP (3)	Total des engagements réalisés au 31/12/2010 (4) = (1)+(2)+(3)	CP consommés en 2010 sur engagements antérieurs à 2010 (5) = (7) - (6)	CP consommés en 2010 sur engagements 2010 (6)	Total des CP consommés en 2010 (7)	Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2010 (8) = (4) - (7)
0	1 231 630 353	0	<b>1 231 630 353</b>	0	1 231 630 353	<b>1 231 630 353</b>	<b>0</b>
0	1 231 630 353	0	<b>1 231 630 353</b>	0	1 231 630 353	<b>1 231 630 353</b>	<b>0</b>

AE reportées sur 2011

CP reportés sur 2011

N.B. : les montants *en italiques* correspondent aux montants hors T2.

(\*) Il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires + FDC/ADP.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité**

	Prévision LFI			Réalisation			
	(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement			276 571 820	<b>276 571 820</b>		276 571 820	<b>276 571 820</b>
Crédits de paiement			276 571 820	<b>276 571 820</b>		276 571 820	<b>276 571 820</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	276 571 820	276 571 820	276 571 820	276 571 820

Le montant des crédits votés en LFI 2010, à destination des opérateurs principaux était de 276,572 M€ en AE et CP :

INRA : 125,741 M€ ;  
 IRD : 55,752 M€ ;  
 CEMAGREF : 20,621 M€ ;  
 CIRAD : 27,794 M€ ;  
 IFREMER : 34,237 M€ ;  
 BRGM : 12,427 M€.

L'exécution a été conforme à la LFI.

**ACTION n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés**

	Prévision LFI			Réalisation			
	(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement			262 800 335	<b>262 800 335</b>		262 800 335	<b>262 800 335</b>
Crédits de paiement			262 800 335	<b>262 800 335</b>		262 800 335	<b>262 800 335</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	262 800 335	262 800 335	262 800 335	262 800 335

Le montant des crédits votés en LFI 2010, à destination des opérateurs principaux était de 262,800 M€ en AE et CP :

INRA : 172,407 M€ ;  
 IRD : 17,913 M€ ;  
 CEMAGREF : 9,953 M€ ;  
 CIRAD : 36,276 M€ ;  
 IFREMER : 16,084 M€ ;  
 BRGM : 10,167 M€.

L'exécution a été conforme à la LFI.

## ACTION n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		88 176 636	<b>88 176 636</b>		88 176 636	<b>88 176 636</b>
Crédits de paiement		88 176 636	<b>88 176 636</b>		88 176 636	<b>88 176 636</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	88 176 636	88 176 636	88 176 636	88 176 636

Le montant des crédits votés en LFI 2010, à destination des opérateurs principaux était de 88,177 M€ en AE et CP :

INRA : 36,296 M€ ;  
 IRD : 17,913 M€ ;  
 CEMAGREF : 5,609 M€ ;  
 CIRAD : 8,613 M€ ;  
 IFREMER : 19,746 M€.

L'exécution a été conforme à la LFI.

**ACTION n° 04 : Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		74 236 345	<b>74 236 345</b>		74 236 345	<b>74 236 345</b>
Crédits de paiement		74 236 345	<b>74 236 345</b>		74 236 345	<b>74 236 345</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**
**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	74 236 345	74 236 345	74 236 345	74 236 345

Le montant des crédits votés en LFI 2010, à destination des opérateurs principaux était de 74,236 M€ en AE et CP :

INRA : 63,518 M€ ;

IRD : 3,019 M€ ;

CIRAD : 7,699 M€.

L'exécution a été conforme à la LFI.

**ACTION n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		168 841 243	<b>168 841 243</b>		168 841 243	<b>168 841 243</b>
Crédits de paiement		168 841 243	<b>168 841 243</b>		168 841 243	<b>168 841 243</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**
**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	168 841 243	168 841 243	168 841 243	168 841 243

Le montant des crédits votés en LFI 2010, à destination des opérateurs principaux était de 168,841 M€ en AE et CP :

INRA : 97,870 M€ ;  
 IRD : 29,184 M€ ;  
 CEMAGREF : 8,963 M€ ;  
 CIRAD : 18,660 M€ ;  
 IFREMER : 2,867 M€ ;  
 BRGM : 11,297 M€.

L'exécution a été conforme à la LFI.

### ACTION n° 06 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		70 210 399	<b>70 210 399</b>		70 210 399	<b>70 210 399</b>
Crédits de paiement		70 210 399	<b>70 210 399</b>		70 210 399	<b>70 210 399</b>

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	70 210 399	70 210 399	70 210 399	70 210 399

Le montant des crédits votés en LFI 2010, à destination des opérateurs principaux était de 70,210 M€ en AE et CP :

INRA : 14,907 M€ ;  
 IRD : 29,587 M€ ;  
 CEMAGREF : 0,220 M€ ;  
 CIRAD : 7,829 M€ ;  
 IFREMER : 6,370 M€ ;  
 BRGM : 11,297 M€.

L'exécution a été conforme à la LFI.

### ACTION n° 07 : Grandes infrastructures de recherche

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		47 200 000	<b>47 200 000</b>		47 200 000	<b>47 200 000</b>
Crédits de paiement		47 200 000	<b>47 200 000</b>		47 200 000	<b>47 200 000</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	47 200 000	47 200 000	47 200 000	47 200 000

Le montant des crédits votés en LFI 2010, à destination des opérateurs principaux était de 47,200 M€ en AE et CP :

- IRD : 5,000 M€ ;
- IFREMER : 42,200 M€.

L'exécution a été conforme à la LFI.

Le détail exécuté par les organismes est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

Opérations	Rappel : PAP 2010	Dépenses exécutées en 2010			
		Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Flotte océanographique	42 200 000	7 237 702	39 464 087	5 145 187	51 846 976
Bases de données		2 687 271	1 080 505	1 144 564	4 912 340
Infrastructure Euro Argo		484 755	239 956	695 899	1 420 609
Observatoires fond de mer (EMSO)		1 959 646	576 992	332 035	2 868 673
<b>Total IFREMER</b>	<b>42 200 000</b>	<b>12 369 374</b>	<b>41 361 540</b>	<b>7 317 685</b>	<b>61 048 599</b>
Flotte océanographique	5 000 000	96 884	3 732 999	637 176	4 467 059
<b>Total IRD</b>	<b>5 000 000</b>	<b>96 884</b>	<b>3 732 999</b>	<b>637 176</b>	<b>4 467 059</b>

## ACTION n° 08 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		250 569 682	<b>250 569 682</b>		243 593 575	<b>243 593 575</b>
Crédits de paiement		250 569 682	<b>250 569 682</b>		243 593 575	<b>243 593 575</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	250 569 682	243 593 575	250 569 682	243 593 575

Le montant des crédits votés en LFI 2010, à destination des opérateurs principaux était de 250,570 M€ en AE et CP :

INRA	:136,301 M€ ;
CEMAGREF	: 9,537 M€ ;
IRD	:43,654 M€ ;
CIRAD	:22,905 M€ ;
IFREMER	:26,876 M€ ;
BRGM	: 11,297 M€.

En exécution, le montant des crédits effectivement versés au bénéfice de ces opérateurs s'est finalement élevé à 243,594 M€ en AE et CP :

INRA	:133,147 M€ ;
IRD	:42,549 M€ ;
CEMAGREF	: 9,290 M€ ;
CIRAD	:22,569 M€ ;
IFREMER	:26,313 M€ ;
BRGM	: 9,726 M€.



## OPÉRATEURS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	1 144 358 212	1 223 943 212	1 238 606 460	1 238 606 460	1 231 630 353	1 231 630 353
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)	79 585 000	0				
<b>Total</b>	<b>1 223 943 212</b>	<b>1 223 943 212</b>	<b>1 238 606 460</b>	<b>1 238 606 460</b>	<b>1 231 630 353</b>	<b>1 231 630 353</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

## EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS SI PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2009 (1)				Prévision 2010 (3)				Réalisation 2010			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond LFI	hors plafond LFI	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés
BRGM		871	22			894	29			882	55	
CEMAGREF - Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF)		1 020	231			1 050	125			1 016	262	
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)		1 764	71			1 780	95			1 752	83	
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)	11	1 307	248	14	1 332	240		13	1 303	276		
INRA - Institut national de la recherche agronomique (INRA)		9 037	940			10 034	744			9 026	1 062	
IRD - Institut de recherche pour le développement (IRD)	37	2 012	92			2 122	62	52	2 004	117		
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>16 011</b>	<b>1 604</b>	<b>14</b>	<b>17 212</b>	<b>1 295</b>		<b>65</b>	<b>15 983</b>	<b>1 855</b>		

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision 2010 fait référence aux plafonds votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificative 2010.

## PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

## BRGM

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01</b> : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	<b>12 069</b>	<b>12 069</b>	<b>12 427</b>	<b>12 427</b>	<b>12 427</b>	<b>12 427</b>
Subventions pour charges de service public	12 069	12 069	12 427	12 427	12 427	12 427
<b>Action n° 02</b> : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	<b>8 994</b>	<b>8 994</b>	<b>10 167</b>	<b>10 167</b>	<b>10 168</b>	<b>10 168</b>
Subventions pour charges de service public	8 994	8 994	10 167	10 167	10 168	10 168
<b>Action n° 05</b> : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	<b>7 799</b>	<b>7 799</b>	<b>11 297</b>	<b>11 297</b>	<b>11 297</b>	<b>11 297</b>
Subventions pour charges de service public	7 799	7 799	11 297	11 297	11 297	11 297
<b>Action n° 06</b> : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	<b>8 539</b>	<b>8 539</b>	<b>11 297</b>	<b>11 297</b>	<b>11 297</b>	<b>11 297</b>
Subventions pour charges de service public	8 539	8 539	11 297	11 297	11 297	11 297
<b>Action n° 07</b> : Grandes infrastructures de recherche	<b>8 141</b>	<b>8 141</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
Subventions pour charges de service public	8 141	8 141	0	0		
<b>Action n° 08</b> : Moyens généraux et d'appui à la recherche	<b>9 494</b>	<b>9 494</b>	<b>11 297</b>	<b>11 297</b>	<b>9 726</b>	<b>9 726</b>
Subventions pour charges de service public	9 494	9 494	11 297	11 297	9 726	9 726
<b>Total pour ce programme</b>	<b>55 036</b>	<b>55 036</b>	<b>56 485</b>	<b>56 485</b>	<b>54 915</b>	<b>54 915</b>
<b>Programme 113</b> : Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>400</b>	<b>1 070</b>		<b>1 452</b>
Subventions pour charges de service public	0	0	400	1 070		1 452
<b>Programme 159</b> : Information géographique et cartographique						<b>408</b>
Subventions pour charges de service public						408
<b>Programme 172</b> : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	<b>167</b>	<b>167</b>	<b>125</b>	<b>125</b>	<b>125</b>	<b>125</b>
Subventions pour charges de service public	167	167	125	125	125	125
<b>Programme 181</b> : Prévention des risques	<b>20 769</b>	<b>20 769</b>	<b>41 420</b>	<b>40 920</b>	<b>38 654</b>	<b>36 547</b>
Subventions pour charges de service public	20 769	20 769	41 420	40 920	38 654	36 547
<b>Programme 188</b> : Recherche dans le domaine de l'énergie (supprimé)	<b>0</b>	<b>0</b>				
Subventions pour charges de service public	0	0				
<b>Programme 190</b> : Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables			<b>1 000</b>	<b>1 000</b>	<b>830</b>	<b>830</b>
Subventions pour charges de service public			1 000	1 000	830	830
<b>Total</b>	<b>75 972</b>	<b>75 972</b>	<b>99 430</b>	<b>99 600</b>	<b>94 524</b>	<b>94 277</b>

## COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'OPÉRATEUR

### Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Produits	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	66 900	66 450	Ressources de l'État	79 650	80 263
Fonctionnement	74 100	76 785	- subventions de l'État	79 650	80 263
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	8 607	8 898
			Ressources propres et autres	57 043	54 834
<b>Total des charges</b>	<b>141 000</b>	<b>143 235</b>	<b>Total des produits</b>	<b>145 300</b>	<b>143 995</b>
Résultat : bénéfice	4 300	760	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	<b>145 300</b>	<b>143 995</b>	Total : équilibre du CR	<b>145 300</b>	<b>143 995</b>

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

### Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Ressources	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	9 900	13 000
Investissements	13 500	7 600	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
<b>Total des emplois</b>	<b>13 500</b>	<b>7 600</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>9 900</b>	<b>13 000</b>
Apport au fonds de roulement		5 400	Prélèvement sur le fonds de roulement	3 600	

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

### NB :

- le budget prévisionnel 2010 (compte de résultat) ci-dessus retrace les opérations d'exploitation, financières et exceptionnelles, en produits et charges. Pour mémoire, le vote du Conseil d'administration ne porte que sur le compte de résultat d'exploitation, développé dans la partie « EPRD 2010 voté » du BRGM ;
- les données présentées pour la réalisation 2010 correspondent aux informations transmises par le BRGM en mars 2011, avant que les comptes définitifs de l'établissement ne soient arrêtés. Des écarts peuvent donc apparaître par rapport aux comptes finaux.

Le périmètre des subventions de l'État dans le compte de résultat 2010 a évolué entre le budget prévisionnel et le compte financier : les SCSP du programme 181 (au titre du programme « Après mine », hors programme « Après mine ») retracées au PAP de ce programme sont désormais intégralement classées comme subventions de l'État, et non plus subdivisées entre subventions d'État, autres subventions et ressources contractuelles. Le compte financier 2010 prend en compte cette nouvelle présentation.

## DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Activités de service (HT)		11 493	7 360			18 853
		8 422	5 357			13 779
Après-mine (HT)		1 700	29 800			31 500
		1 170	26 360			27 530
Charges financières et exceptionnelles, non répartisables			600			600
			8 900			8 900
Ecole nationale d'applications des géosciences (ENAG)		483	207			690
		275	152			427
Mise en réserve (HT)			1 950			1 950
			0			0
Opérations centrales non répartisables par destination					13 500	13 500
					7 600	7 600
Recherche scientifique (HT)		26 850	17 192			44 042
		27 462	17 472			44 934
Service public (HT)		26 374	16 991			43 365
		29 121	18 544			47 665
<b>Total des crédits prévus</b>		<b>66 900</b>	<b>74 100</b>		<b>13 500</b>	<b>154 500</b>
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>66 450</b>	<b>76 785</b>		<b>7 600</b>	<b>150 835</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	893	923	937
- sous plafond	871	894	882
- hors plafond	22	29	55
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	100	88	82
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	100	88	82

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

Les effectifs transmis par l'établissement sont calculés en ETP.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE

#### Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité

Le programme de la carte géologique se poursuit dans ses phases ultimes qui permettront à l'aube de l'année 2012 de disposer d'une couverture complète de la France (1060 feuilles) sous la forme de cartes à l'échelle 1 : 50 000 et de notices. En parallèle, le programme « Référentiel Géologique de la France » qui comprend trois composantes – le régolithe, le substratum et un volet « acquisition & méthodes d'intégration des données » – se développe progressivement. L'année 2010 a été marquée par la poursuite de l'acquisition de données de géophysique aéroportée (Mayotte) et la préparation de levés futurs (Région Bourgogne). Les données précédemment acquises en région Centre et Pays de la Loire sont intégrées avec les observations de surface et autres données (forages et profils de sismiques pétrolières lorsque présents). Un accent particulier a été porté sur le lancement de formations doctorales en partenariat avec les laboratoires académiques les plus actifs dans ces domaines d'excellence. La formation par la recherche en géologie est essentielle pour construire les compétences qui seront nécessaires demain.

Les milieux hydrogéologiques qu'ils soient simples (bassins) ou complexes (socles fracturés, milieux volcaniques et karsts) font toujours l'objet de recherches approfondies. Un des projets soutenu par l'ANR, terminé en 2010, a permis de caractériser la vulnérabilité des hydrosystèmes méditerranéens aux changements globaux à court terme (2020-2040) et à plus long terme (2040-2060). D'autres projets se consacrent à l'étude de la vulnérabilité de l'approvisionnement en eau pour l'agriculture sous l'effet de changements climatiques et économiques, notamment dans le cadre du Centre franco-indien de recherche sur les eaux souterraines (Cefires) commun à l'Institut national de recherche en géophysique (NGRI) indien et au BRGM. Parallèlement, en France comme hors de nos frontières, le concept de gestion active, multi-usages, des ressources en eau est étudié dans le détail. Il s'agit là d'un travail fortement pluridisciplinaire mené en coopération avec les acteurs (usagers, gestionnaires) et plusieurs partenaires académiques et privés.

Dans le domaine des ressources minérales, le défi à relever se situe à la fois dans la stratégie d'approvisionnement des métaux dits stratégiques (une liste provisoire de 14 substances a été établie) mais aussi dans la géologie et la métallogénie qui permettent de guider les explorations. L'un des enjeux majeurs de la recherche sur les ressources minérales d'origine primaire est de caractériser et de prédire les zones de gisement potentiellement les plus prometteuses. Le projet européen AEGOS associant le BRGM à des partenaires africains et européens, pour la conception d'un observatoire des géo-ressources en Afrique, s'est poursuivi en 2010.

En ce qui concerne le domaine des systèmes d'informations, le projet EUROGEOSS (projet européen intégré piloté par le BRGM), qui vise à développer une capacité opérationnelle pour un « European Environment Earth Observation System » dans les 3 thèmes stratégiques de la sécheresse, de la forêt et de la biodiversité, entre dans la phase opérationnelle.

### **Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés**

En 2010, les priorités se sont poursuivies en modélisation et gestion des réservoirs souterrains, pour la ressource en eau et pour le stockage géologique de CO<sub>2</sub>. Les procédés de traitement (minerais, ressources secondaires) font l'objet de développements qui contribuent à la sécurisation de l'approvisionnement en métaux stratégiques.

Dans le domaine des ressources en eau, les activités de recherche se poursuivent en matière de stratégies de recharge artificielle. L'une des orientations de recherche porte sur les eaux usées et plus particulièrement sur le devenir des eaux usées traitées lorsqu'elles s'infiltrent dans le sous-sol, de manière à caractériser le « réacteur naturel » et l'étape de traitement supplémentaire de l'eau qu'il pourrait apporter. Restent encore des verrous scientifiques à lever pour bien modéliser les processus en œuvre. C'est l'un des buts du projet RECHARGE, qui s'appuie sur une installation pilote (REUSE). Les moyens de lutter contre la pénétration des eaux salines dans les aquifères côtiers, du fait de la surexploitation des nappes, sont abordés dans le cadre du projet franco-tunisien TECHNeauMED, qui concerne le pourtour méditerranéen. Grâce à une convention-cadre entre le BRGM et l'Institut national tunisien de recherche en génie rural, eaux et forêts (Ingref), ce projet dispose d'un site opérationnel (nappe de Korba-Mida) où, depuis deux ans, sont étudiés les impacts de la recharge artificielle de nappes littorales par des eaux usées traitées, autrement dit l'influence d'une gestion active sur un aquifère surexploité.

Les recherches sur les réservoirs profonds concernant le stockage géologique du CO<sub>2</sub> ont été accélérées en 2010 grâce aux deux projets de démonstrateurs soutenus par l'ADEME : TGF BF (ArcelorMittal) et France NORD (TOTAL, GDF-Suez).

En 2010, l'association CO<sub>2</sub> GeoNet a gagné le soutien de la Commission européenne pour le projet CGS-Europe (Pan-european coordination action on CO<sub>2</sub> Geological Storage) qui associe 34 instituts de 28 pays pour permettre une extension du réseau à toute l'Europe. Une des activités dans le domaine est la modélisation de l'écoulement du CO<sub>2</sub> dans le sous-sol, ainsi que de sa réactivité chimique avec la roche réservoir, avec la roche de couverture et avec le ciment des puits, en tenant compte de la présence d'impuretés dans le gaz injecté résultant du procédé de captage. Par exemple, le projet ANR PROCHEPUITS qui s'est poursuivi en 2010 (fin mi-2011) a pour l'objectif d'étudier et modéliser les mécanismes autour du puits d'injection (assèchement, précipitation de sels, dissolutions et précipitations minérales...). Ces mécanismes modifient en effet la perméabilité de la roche et, selon les cas, peuvent donc réduire ou augmenter l'injectivité du CO<sub>2</sub>. Le projet ANR HETEROGENEITES, qui vise à modéliser l'impact des hétérogénéités géologiques sur le devenir du CO<sub>2</sub>, et notamment celui de fines particules susceptibles d'être entraînées lors de l'injection et d'induire, là encore, des problèmes d'injectivité, s'est achevé fin 2010. Il en est de même pour le projet GAZ ANNEXES qui a acquis et modélisé de nouvelles données sur les propriétés thermodynamiques de mélanges eau-gaz-sels pour des flux de CO<sub>2</sub> à diverses teneurs en impuretés. Le développement de codes spécifiques au stockage de CO<sub>2</sub> est en outre poursuivi depuis 2004. L'enjeu est de développer des outils de simulation de plus en plus performants et notamment capables de prendre en compte divers processus couplés (écoulements diphasiques,

transferts réactifs, réactions géochimiques...). Dans le cadre du CPER Centre, l'étude d'un stockage géologique dans les aquifères profonds dans la zone d'Artenay, en aval d'un projet de biocarburants de 2<sup>ème</sup> génération, s'est poursuivie en 2010. Elle permet d'évaluer la faisabilité technique et économique d'une filière biocarburant - captage et stockage de CO<sub>2</sub>.

Mais l'injection dans des nappes aquifères n'est pas la seule technologie explorée. L'accent est aussi porté sur les possibilités d'injection de CO<sub>2</sub> dans le charbon, à travers le projet européen CARBOLAB (2010-2014), qui est la suite logique du projet CHARCO (ANR, 2006-2010). Réalisées en collaboration avec les grands laboratoires de recherche travaillant sur le charbon mais aussi des industriels, les études ont notamment démontré que les capacités d'absorption du charbon sont extrêmement variables selon la nature du charbon. L'étape suivante est de vérifier si l'injection du CO<sub>2</sub> dans le charbon est réalisable et si l'on peut effectivement récupérer le méthane qui y était piégé : d'où CARBOLAB qui prévoit la mise en place d'un laboratoire in situ.

En géothermie basse énergie, le BRGM développe le concept de gestion raisonnée des stocks d'énergie, exploitant en cela l'aptitude du sol à conserver des quantités d'énergie importantes (du froid en hiver après y avoir puisé de la chaleur et du chaud en été après y avoir injecté de la chaleur), un enjeu étant de garantir la pérennité et la disponibilité de la ressource thermique. En 2010, une thèse est en cours dont le but est de définir des outils et procédures pour prévoir in situ les caractéristiques thermiques des ensembles sols + fondations. Des actions sont financées par la Région Centre pour chercher à exploiter des indicateurs microbiologiques pour le suivi des éventuels impacts thermiques résultant de l'injection de chaleur dans le sol ou dans les aquifères.

Pour la géothermie haute température, les travaux de recherche autour du potentiel haute énergie dans les DOM insulaires sont poursuivis. Le BRGM cherche à accroître les connaissances sur les réservoirs géothermiques et à en comprendre le fonctionnement pour en optimiser l'exploitation. Il poursuit le développement méthodologique d'outils pour l'acquisition de paramètres essentiels à la caractérisation des systèmes haute température et à leur suivi.

En matière de géothermie stimulée, le projet de Soultz-Sous-Forêts se poursuit. Un nouveau projet européen (GEISIR) a démarré en 2009 et s'est poursuivi en 2010. Il étudie la sismicité induite par l'exploitation stimulée des réservoirs géothermiques peu perméables.

Le projet européen PROMINE (7<sup>ème</sup> PCRD), débuté en 2009, étudie le potentiel de gisements nouveaux et l'intérêt de la réexploitation de stériles miniers avec des technologies innovantes ; il a entamé sa seconde étape, qui vise à intégrer dans la carte d'ores et déjà finalisée des ressources minérales d'origine primaire les potentialités en métaux rares des résidus miniers.

### **Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire et environnementale, et sur les risques naturels**

Un séisme et les phénomènes qui lui sont associés sont des processus particulièrement complexes du fait des nombreuses échelles spatiales et temporelles mises en jeu, des incertitudes liées aux modèles, de la non-linéarité des lois de comportement, etc. Pour améliorer la compréhension et les connaissances en la matière, le BRGM associe deux approches indispensables : des méthodes numériques et des observations de séismes récents. Les projets sur les risques telluriques (séismes, mouvements de terrain, chutes de blocs) et les vulnérabilités associées bénéficient de soutiens européens importants au travers du 7<sup>ème</sup> programme-cadre dans lequel le BRGM remporte de francs succès. Sont concernés la vulnérabilité aux risques sismiques et mouvements de terrain et l'impact des risques naturels sur les zones côtières.

Sur le sujet des critères de sécurité et des impacts environnementaux des stockages géologiques de CO<sub>2</sub>, le BRGM, en 2010, a finalisé le projet ANR CRISCO2 (2006-2010), qui fut le premier projet français sur ce thème. Ce travail pionnier a permis de mettre au point une méthodologie de détermination des critères de sécurité qui sert de base aux réflexions menées aujourd'hui.

Le BRGM assure pour le compte de la direction générale de la prévention des risques (DGPR) la coordination d'un groupe de travail dont le but est d'établir des lignes de conduite sur la sécurité des stockages. C'est aussi sur la méthodologie mise au point dans le cadre de CRISCO<sub>2</sub> que s'appuient les études menées plus en aval à partir de scénarios de risque. Il s'agit là d'évaluer les impacts d'un comportement anormal, au vu d'un scénario donné, et d'identifier des mesures correctives nécessaires, avec première quantification de ces mesures.

Par ailleurs, un travail considérable a été réalisé sur les méthodes de surveillance, comme en témoigne le projet ANR EMSAP CO<sub>2</sub>, qui s'est achevé en 2010 et qui a permis de poursuivre le développement d'une méthode électromagnétique avec source contrôlée (CSEM) pour cartographier le panache de CO<sub>2</sub> dans le réservoir et son évolution dans le temps. Quant au projet ANR SENTINELLE, il a réalisé par des méthodes géochimiques un état initial

complet, avant injection, du site pilote de stockage de TOTAL situé à Rousse, dans les Pyrénées-Atlantiques, puis un suivi régulier du site ainsi qu'une comparaison avec l'analogue naturel de Sainte Marguerite (Puy-de-Dôme).

Le thème des risques environnementaux a connu en 2010 une activité toujours croissante. Pour la métrologie, les actions portent sur les méthodes d'analyse des polluants "émergents", ainsi que sur le traçage des migrations de polluants et des écoulements dans le sous-sol. La plate-forme analytique spécialisée sur le campus orléanais, qui mobilise les ressources du BRGM, de l'Université et du CNRS, se concrétise.

L'étude des environnements pollués bénéficie toujours d'une activité soutenue à la suite des nouveaux succès aux programmes ANR (PRECOD et ECOTECH). Les thèmes majeurs concernent l'étude des sédiments pollués, l'étude globale des filières de gestion des déchets et l'impact environnemental des décharges. Les efforts ont été poursuivis sur l'étude des cycles biogéochimiques dans le sous-sol. Le partenariat avec l'ANDRA a été reconduit pour 4 ans.

Dans le domaine de l'après-mine, l'effort de recherche s'est maintenu au niveau de 2008 et 2009. Il a porté sur l'impact des anciennes mines sur la qualité des eaux et les problèmes liés aux exploitations de sel.

## COMPTE RENDU D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Pour rappel, les subventions notifiées et versées TTC à l'établissement sont retranscrites HT au sein de son budget. Cette raison explique le décalage de montants entre le tableau de financement de l'État et le budget de l'établissement.

Depuis quelques années, le compte de résultat prévisionnel est voté par le Conseil d'administration avec un excédent (+1,400 M€ en 2010), sur lequel a vocation à être financé l'intéressement des personnels, calculé après la fin de l'exercice. L'EPRD 2010 voté (compte de résultat d'exploitation) présentait donc 141,900 M€ de produits en regard de 140,400 M€ de charges.

Le compte de résultat exécuté (qui conserve à ce stade un caractère provisoire), affiche 143,995 M€ de produits pour 143,235 M€ de charges, soit un résultat net comptable excédentaire (+0,760 M€), après prise en compte du versement de l'enveloppe d'intéressement (1,300 M€). Ces chiffres retracent les opérations d'exploitation, financières et exceptionnelles, en produits et charges.

Les produits comptabilisés recouvrent dans le compte de résultat d'exploitation :

- 80,263 M€ de financements de l'État par des SCSP ;
- 8,898 M€ de subventions issues de l'ANR (pour 4,982 M€) et de l'Union européenne (pour 3,916 M€) ;
- 48,434 M€ de ressources propres.

Les SCSP et autres financements de l'État sont issus :

- des programmes 172 (pour 0,105 M€ HT, soit 0,125 M€ TTC : attribution de contrats post-doctoraux) et 187 (pour 46,149 M€ HT, soit 54,915 M€ TTC) relevant du MESR ;
- du programme 181 (pour 34,009 M€ HT) relevant du MEDDTL, intégrant les activités « Après mine » (27,530 M€) et les contrats sur programme 181 (6,479 M€).

Les ressources contractuelles et diverses, à 54,834 M€, sont issues de l'ensemble des activités dites contractuelles de l'établissement, que ce soit dans le cadre de ses activités de recherche (hors ANR et Union européenne), de service public ou d'activités de service en France et à l'étranger.

Elles se répartissent entre 48,434 M€ de ressources d'exploitation (dont 8,962 M€ sur contrats de recherche, 39,386 M€ sur autres contrats, 0,086 M€ de redevances pour brevets et licences) et, hors exploitation, 1,400 M€ de produits financiers et 5,000 M€ de produits exceptionnels. Ce dernier poste inclut un reliquat de fonds (pour 3,295 M€) qui sera consacré à des opérations dans le domaine de la géothermie.

Les charges se répartissent entre dépenses de personnel, pour 66,450 M€ (contre 65,540 M€ en 2009), et autres charges d'exploitation, financières et exceptionnelles, pour 76,785 M€.

Les dépenses de personnel correspondent à l'emploi de 882 ETP sous plafond (contre 871 ETP en 2009), tenant compte de postes créés pour compenser partiellement les départs en retraite de personnels mis à disposition par l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM) pour la mission « Après mine », et 55 ETP hors plafond (post-doctorants, thésards et contrats en alternance). Les dépenses afférentes au personnel relevant du programme « Après mine » sous contrat BRGM s'élèvent à 1,170 M€ (pour 15 ETP affectés au Département prévention et sécurité minière, DPSM). Elles comprennent une estimation de l'intéressement versé aux personnels sous convention de l'établissement, pour 1,660 M€ au total (part estimée de l'excédent voté à l'EPRD 2010, pour

1,300 M€, et supplément d'intéressement de 0,360 M€ décidé en cours d'année 2010 au titre de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006).

La croissance des ressources contractuelles des activités de recherche scientifique et de service public a permis de compenser le recul conjoncturel des contrats de l'activité de service à l'export.

Enfin, les personnels (82 ETP) issus de Charbonnage de France et mis à disposition par ANGDM pour la mission « Après mine » sont sans incidence sur les charges de personnel du BRGM et sur son plafond d'emploi, le coût étant pris en charge sur le programme 181 « Prévention des risques » (mission « Écologie, développement et aménagements durables ») à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Les dépenses d'exploitation, à 67,885 M€, ont été exécutées dans le respect du cadrage budgétaire (71,550 M€) :

- 17,472 M€ pour la recherche et développement ;
- 18,544 M€ pour les missions et activités dites « de service public » ;
- 5,357 M€ pour les activités de service ;
- 0,152 M€ pour la première année d'activité de l'ENAG (École nationale d'applications des géosciences) ;
- 26,360 M€ consacrés à l'exécution du programme « Après mine ».

Les charges financières s'élèvent à 7,900 M€ correspondant pour l'essentiel à des provisions sur titres et créances au sein du groupe BRGM. Les charges exceptionnelles sont de l'ordre de 1,000 M€.

## CEMAGREF - CENTRE NATIONAL DU MACHINISME AGRICOLE, DU GÉNIE RURAL, DES EAUX ET DES FORÊTS (CEMAGREF)

### FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01</b> : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	17 664	17 664	20 621	20 621	20 621	20 621
Subventions pour charges de service public	17 664	17 664	20 621	20 621	20 621	20 621
<b>Action n° 02</b> : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	10 192	10 192	9 953	9 953	9 953	9 953
Subventions pour charges de service public	10 192	10 192	9 953	9 953	9 953	9 953
<b>Action n° 03</b> : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	5 657	5 657	5 609	5 609	5 609	5 609
Subventions pour charges de service public	5 657	5 657	5 609	5 609	5 609	5 609
<b>Action n° 05</b> : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	8 699	8 699	8 963	8 963	8 963	8 963
Subventions pour charges de service public	8 699	8 699	8 963	8 963	8 963	8 963
<b>Action n° 06</b> : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	1 281	1 281	220	220	220	220
Subventions pour charges de service public	1 281	1 281	220	220	220	220
<b>Action n° 08</b> : Moyens généraux et d'appui à la recherche	9 532	9 532	9 537	9 537	9 290	9 290
Subventions pour charges de service public	9 532	9 532	9 537	9 537	9 290	9 290
<b>Total pour ce programme</b>	<b>53 025</b>	<b>53 025</b>	<b>54 903</b>	<b>54 903</b>	<b>54 656</b>	<b>54 656</b>
<b>Programme 142</b> : Enseignement supérieur et recherche agricoles	23 077	23 077	23 352	23 352	23 050	23 050
Subventions pour charges de service public	23 077	23 077	23 352	23 352	23 050	23 050
<b>Programme 172</b> : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	489	489	524	524	349	349
Subventions pour charges de service public	489	489	524	524	349	349
<b>Total</b>	<b>76 591</b>	<b>76 591</b>	<b>78 779</b>	<b>78 779</b>	<b>78 055</b>	<b>78 055</b>



## COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'EPST

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	79 243	79 091
- activités conduites par les unités de recherche	70 174	69 137
- actions communes	1 532	2 160
- fonctions support	7 537	7 794
Fonctionnement et investissement non programmé	26 613	22 848
- activités conduites par les unités de recherche	19 365	15 489
- actions communes	1 951	1 925
- fonctions support	5 297	5 434
Investissement programmé et autres opérations en capital	4 075	2 561
- actions communes	755	487
- fonctions support	3 320	2 074
Hors agrégats	0	0
<b>Total des dépenses</b>	<b>109 931</b>	<b>104 500</b>

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	78 997	78 055
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	28 113	24 400
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	2 196	3 216
Autres subventions et produits	625	4 323
<b>Total des recettes</b>	<b>109 931</b>	<b>109 994</b>

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

Charges calculées	131 385	104 500
Produits calculés	111 700	109 993
<b>Réalisation de l'équilibre</b> (Augmentation / diminution du fonds de roulement)		<b>5 386</b>

Dans le tableau des dépenses par nature, l'agrégat 2 « Actions communes » comprend, au titre de l'investissement programmé, à la fois les crédits de cet agrégat et ceux de l'agrégat 1 « Activités conduites par les unités de recherche ».

Les crédits ciblés sur les opérations d'investissement programmé se ventilent comme suit, au budget primitif voté pour 2010 :

- Agrégat 1 : 0,555 M€
- Agrégat 2 : 0,200 M€
- Agrégat 3 : 3,320 M€

Au compte financier 2010 :

- Agrégat 1 : 0,487 M€
- Agrégat 2 : 0,000 M€
- Agrégat 3 : 2,074 M€

## DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Agrégat 1 : activités conduites par les unités de recherche		70 174	19 365		555	<b>90 094</b>
		69 137	15 489		487	<b>85 113</b>
Agrégat 2 : actions communes		1 532	1 951		200	<b>3 683</b>
		2 160	1 925		0	<b>4 085</b>
Agrégat 3 : fonctions support		7 537	5 297		3 320	<b>16 154</b>
		7 794	5 434		2 074	<b>15 302</b>
<b>Total des crédits prévus</b>		<b>79 243</b>	<b>26 613</b>		<b>4 075</b>	<b>109 931</b>
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>79 091</b>	<b>22 848</b>		<b>2 561</b>	<b>104 500</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	1 251	1 175	1 278
- sous plafond	1 020	1 050	1 016
- hors plafond	231	125	262
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	7	5	2
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	7	5	2

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

Les effectifs transmis par l'établissement sont exprimés en ETPT.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE

En 2010, le CEMAGREF comptait vingt unités de recherche propres, cinq unités mixtes de recherche (UMR) et une équipe de recherche technologique (ERT) réparties sur neuf centres métropolitains (Aix-en-Provence, Antony, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nogent-sur-Vernisson et Rennes) et une antenne à la Martinique.

Le CEMAGREF est aujourd'hui un organisme de recherche finalisée reconnu dans les domaines des eaux continentales, des écotechnologies et des territoires. L'excellence de sa recherche partenariale a par ailleurs été soulignée par l'attribution en 2006 du label "Institut Carnot". L'évaluation du CEMAGREF par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) a confirmé le positionnement de l'établissement, la pertinence de ses activités et la qualité de sa gouvernance.

En 2010, le CEMAGREF a poursuivi les actions traduisant l'important travail de concertation interne et externe qui a conduit à l'élaboration de son plan stratégique "CEMAGREF 2020", qui exprime son ambition d'être l'organisme de recherche finalisée de référence pour la gestion durable des eaux et des territoires. Par ce plan stratégique, le CEMAGREF s'engage dans une démarche d'excellence dans trois domaines (les eaux, les écotechnologies et les territoires) afin de relever trois grands défis scientifiques qui s'appuient sur des enjeux sociétaux : la qualité environnementale, le développement territorial et la gestion des risques.

Cette stratégie repose sur un partenariat renouvelé aux échelles régionale, nationale, européenne et internationale. Elle s'appuie également sur la capacité du CEMAGREF à maintenir son attractivité auprès des chercheurs, ingénieurs, techniciens et personnels d'appui à la recherche.

Cette affirmation de son positionnement est très largement confortée par les travaux issus du Grenelle de l'Environnement, qui ont permis d'identifier les priorités nationales en matière de recherche au service du développement durable. Ces priorités, détaillées dans le projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, visent précisément les objectifs et les objets de recherche du Cemagref. Il s'agit notamment (art. 19, 21) de :

- "la compréhension des écosystèmes, notamment anthropisés, l'analyse des déterminants comportementaux et économiques de la protection de l'environnement, l'observation et la compréhension des changements climatiques et l'adaptation à ces changements" ;
- "la recherche dans les domaines de l'éco-toxicologie (...), et en faveur des méthodes d'évaluation des risques pour l'environnement et la santé" ;
- "les technologies propres (...), les technologies du traitement de l'eau et des déchets (...) et les méthodes permettant de réduire l'utilisation d'intrants en agriculture".

Il convient d'y ajouter l'ensemble des mesures relatives à la construction des trames vertes et bleues, à la gestion de la ressource en eau et à l'atteinte des objectifs européens en matière de qualité de l'eau, domaines où le CEMAGREF dispose, au niveau national, d'un ensemble de compétences unique en appui à la décision publique.

L'exercice 2010 fut la deuxième année de mise en œuvre du contrat quadriennal 2009-2012. Ce contrat d'objectifs retient quatre grands domaines d'action qui guideront le CEMAGREF durant la période 2009-2012 :

- mettre en œuvre l'ambition scientifique et technologique "CEMAGREF 2020" ;
- développer l'innovation au profit des politiques publiques et du développement socio-économique ;
- développer les compétences au service de la stratégie ;
- faire évoluer la gestion pour servir l'ambition scientifique et technologique de l'établissement.

En 2010, le CEMAGREF a développé son engagement dans les alliances autour des thèmes de l'écologie, de l'environnement, de l'eau et des risques avec les partenaires des programmes LOLF concernés.

Il a également accru les partenariats stratégiques avec les PRES ciblés, comme membre associé voire comme membre fondateur et renforcer la valorisation de l'activité d'enseignement et de formation de l'établissement.

Le CEMAGREF a repositionné sa politique d'établissement à l'international et préparé son dossier de renouvellement de la labellisation « Carnot ».

Des actions de renforcement de sa notoriété et de recalage de son image par rapport à l'activité et à la stratégie ont été menées.

En 2010, l'établissement a engagé une analyse de son dispositif d'évaluation. Il a également mis en place une cartographie des processus d'établissement en mode "qualité" (métiers, compétences et domaines d'expertise).

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière a été établi.

La mise en œuvre des projets CPER en région Rhône-Alpes (relocalisation du centre de Lyon sur le site de "La Doua", R.N.B.E. à Grenoble) et en Languedoc-Roussillon (projet GEOSUD à Montpellier) en particulier ont été poursuivis.

Le CEMAGREF coordonne ou participe à des actions de recherche dans le cadre des programmes de l'ANR, dans le cadre des divers programmes nationaux élaborés en inter-organismes tels que le programme ECCO ou ADD, le programme national de télédétection spatiale (PNTS), le programme national d'environnement côtier (PNEC). Les principales thématiques traitées sont la prévention des risques naturels, l'écologie quantitative, l'information spatiale, le génie civil ou l'information géographique. Le projet PSDR (Pour et sur le développement régional) est mis en œuvre avec l'INRA. Le CEMAGREF coordonne des projets comme le projet AMPERES (Analyse de micropolluants prioritaires et émergents dans les rejets et les eaux superficielles avec l'Université de Bordeaux et Suez).

Le partenariat avec l'INRIA continue en particulier autour de l'équipe commune constituée pour associer les compétences en mécanique des fluides des chercheurs du CEMAGREF et de celles des chercheurs de l'INRIA en analyse et traitement d'images (analyser le mouvement de fluides par l'image : FLUMINANCE).

Le CEMAGREF coordonne ou participe à des projets dans le cadre des appels d'offres gérés par les différents ministères dans ses domaines d'intervention (paysage, inondations, évaluation et appropriation des risques, sols et érosion, écotoxicologie).

Le CEMAGREF a participé et animé des réseaux thématiques d'organismes européens permettant d'échanger sur les priorités de recherche nationales et européennes avec les instituts de recherche équivalents. Il est actif en priorité dans deux réseaux d'organismes :

- PEER (Partnership for European Environmental Research) pour l'environnement ;
- EurAqua (European network of Freshwater Research Organisations) pour la gestion de l'eau.

## COMPTE-RENDU D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Le compte financier 2010 du CEMAGREF arrête un montant de recettes nettes de 109,994 M€ et un volume de dépenses de 104,500 M€, soit un solde d'exécution excédentaire (+5,493 M€) portant le fonds de roulement brut de l'établissement à 25,296 M€ au 31 décembre 2010 (23,033 M€ à fin 2009).

Rapproché des ultimes prévisions de la 3<sup>ème</sup> décision modificative de l'exercice 2010 (131,386 M€ de crédits ouverts), le taux global d'exécution des crédits est de 79,5 %. Les recettes nouvelles sont en augmentation de 6,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Les subventions globalisées relevant des programmes 142, 187 et 172 représentent 78,055 M€ :

- la SCSP relevant du programme 187 pour 54,656 M€, versée par le MESR ;
- la SCSP relevant du programme 142 pour 23,050 M€, versée par le MAAPRAT ;
- la subvention reçue du programme 172, versée par le MESR au titre du dispositif postdoctoral ministériel : 0,349 M€, pour 10 contrats.

La part des subventions de l'État au sein des recettes de l'établissement est de 71 %.

Le volet « recettes » du budget comprend, outre les SCSP :

- des contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche (contrats de recherche avec tiers publics ou privés ;
- des subventions sur projets ou programmes de recherche) : 24,400 M€, contre 20,721 M€ en 2009 ;
- des produits des recherches et les prestations de service (redevances pour brevets et licences, produits des analyses et expertises, ventes de produits, colloques) : 3,216 M€, contre 2,605 M€ en 2009 ;
- d'autres subventions et produits (produits de gestion courante, financiers et exceptionnels, autres subventions) : 4,323 M€, contre 2,512 M€ en 2009.

Réalisées à hauteur de 96,7 % des prévisions, les ressources propres affichent une nouvelle progression remarquable (+23,6 % par rapport à 2009) et représentent 29,0 % du total des recettes de l'organisme.

Le volet « dépenses » du budget se répartit :

- par nature de dépenses, entre 79,091 M€ (75,7 %) de masse salariale (dont 68,494 M€ sous plafond, pour 1.015,6 ETPT rémunérés soit -22,1 ETPT par rapport au plafond de 1.037,7 ETPT voté au budget primitif 2010, et 10,597 M€ hors plafond), 22,848 M€ de dotations globales de fonctionnement et d'investissement annuel (21,9 %) et 2,561 M€ pour les opérations d'investissement programmé (2,5 %) ;
- par destination de dépenses, entre 85,113 M€ de dépenses des unités de recherche et de service (agrégat 1, 81,4 %), 4,085 M€ au titre des actions communes (agrégat 2, 3,9 %) et 15,302 M€ pour les fonctions support (agrégat 3, 14,6 %).

Par destination, les dépenses de fonctionnement et d'investissement mandatées (22,848 M€) se répartissent entre :

- 15,489 M€ sur l'agrégat 1 ;
- 1,925 M€ sur l'agrégat 2 ;
- 5,434 M€ sur l'agrégat 3.

## CIRAD - CENTRE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT (CIRAD)

### FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01</b> : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	<b>24 183</b>	<b>24 183</b>	<b>27 794</b>	<b>27 794</b>	<b>27 795</b>	<b>27 795</b>
Subventions pour charges de service public	24 183	24 183	27 794	27 794	27 795	27 795
<b>Action n° 02</b> : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	<b>35 366</b>	<b>35 366</b>	<b>36 276</b>	<b>36 276</b>	<b>36 276</b>	<b>36 276</b>
Subventions pour charges de service public	35 366	35 366	36 276	36 276	36 276	36 276
<b>Action n° 03</b> : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	<b>9 347</b>	<b>9 347</b>	<b>8 612</b>	<b>8 612</b>	<b>8 612</b>	<b>8 612</b>
Subventions pour charges de service public	9 347	9 347	8 612	8 612	8 612	8 612
<b>Action n° 04</b> : Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	<b>8 303</b>	<b>8 303</b>	<b>7 699</b>	<b>7 699</b>	<b>7 699</b>	<b>7 699</b>
Subventions pour charges de service public	8 303	8 303	7 699	7 699	7 699	7 699
<b>Action n° 05</b> : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	<b>19 716</b>	<b>19 716</b>	<b>18 661</b>	<b>18 661</b>	<b>18 660</b>	<b>18 660</b>
Subventions pour charges de service public	19 716	19 716	18 661	18 661	18 660	18 660
<b>Action n° 06</b> : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	<b>8 301</b>	<b>8 301</b>	<b>7 829</b>	<b>7 829</b>	<b>7 829</b>	<b>7 829</b>
Subventions pour charges de service public	8 301	8 301	7 829	7 829	7 829	7 829
<b>Action n° 08</b> : Moyens généraux et d'appui à la recherche	<b>21 677</b>	<b>21 677</b>	<b>22 905</b>	<b>22 905</b>	<b>22 570</b>	<b>22 570</b>
Subventions pour charges de service public	21 677	21 677	22 905	22 905	22 570	22 570
<b>Total pour ce programme</b>	<b>126 893</b>	<b>126 893</b>	<b>129 776</b>	<b>129 776</b>	<b>129 441</b>	<b>129 441</b>
<b>Programme 172</b> : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	<b>331</b>	<b>331</b>	<b>331</b>	<b>331</b>	<b>221</b>	<b>221</b>
Subventions pour charges de service public	331	331	331	331	221	221
<b>Total</b>	<b>127 224</b>	<b>127 224</b>	<b>130 107</b>	<b>130 107</b>	<b>129 662</b>	<b>129 662</b>

### COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'OPÉRATEUR

#### Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Produits	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	128 083	130 402	Ressources de l'État	128 321	126 301
Fonctionnement	74 933	80 910	- subventions de l'État	128 321	126 301
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions		40 301
			Ressources propres et autres	74 695	44 870
<b>Total des charges</b>	<b>203 016</b>	<b>211 312</b>	<b>Total des produits</b>	<b>203 016</b>	<b>211 472</b>
Résultat : bénéfice		160	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	<b>203 016</b>	<b>211 472</b>	Total : équilibre du CR	<b>203 016</b>	<b>211 472</b>

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Ressources	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 474	-2 697
Investissements	11 000	6 457	Ressources de l'État	2 500	3 361
			Autres subv. d'investissement et dotations	1 200	3 096
			Autres ressources	7 300	
<b>Total des emplois</b>	<b>11 000</b>	<b>6 457</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>12 474</b>	<b>3 760</b>
Apport au fonds de roulement	1 474		Prélèvement sur le fonds de roulement		2 697

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

En exécution 2010, le compte de résultat inclut les produits internes (9,273 M€).

## ■ DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies		4 114	1 865		158	<b>6 137</b>
		3 538	1 489		93	<b>5 120</b>
Moyens généraux et d'appui à la recherche		23 247	21 578		3 876	<b>48 701</b>
		23 347	22 643		2 275	<b>48 265</b>
RST sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être		7 285	4 598		1 193	<b>13 076</b>
		7 414	3 763		700	<b>11 877</b>
RST sur la sécurité alimentaire, sanitaire et environnementale		19 033	11 081		1 855	<b>31 969</b>
		20 336	14 112		1 089	<b>35 537</b>
RST sur les ressources, les milieux et leur biodiversité		25 901	18 006		1 305	<b>45 212</b>
		26 835	16 316		766	<b>43 917</b>
RST sur les systèmes de production et de transformation associés		40 924	21 778		2 443	<b>65 145</b>
		40 539	18 358		1 434	<b>60 331</b>
RST sur les systèmes socio-économiques associés		8 300	5 406		170	<b>13 876</b>
		8 393	4 229		100	<b>12 722</b>
<b>Total des crédits prévus</b>		<b>128 804</b>	<b>84 312</b>		<b>11 000</b>	<b>224 116</b>
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>130 402</b>	<b>80 910</b>		<b>6 457</b>	<b>217 769</b>

Les chiffres présentés incluent les produits internes en budget prévisionnel et en budget exécuté.

## ■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	1 835	1 875	1 835
- sous plafond	1 764	1 780	1 752
- hors plafond	71	95	83
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	13	37	11
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	13	37	11

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

Les effectifs transmis par l'établissement sont exprimés en ETP.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

## COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE

**Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être**

La traçabilité des produits alimentaires est actuellement une préoccupation réglementaire pour déceler des fraudes quant à leur étiquetage ou protéger les produits qui bénéficient d'un certificat d'origine. Mais les systèmes documentaires utilisés dans ce domaine sont difficiles à mettre en place dans les pays du Sud, tout comme le suivi des produits pendant leur transformation. D'où l'idée de recourir à l'analyse biologique de leur flore commensale pour déterminer leur provenance. Les premières expérimentations montrent que les communautés microbiennes présentes sur les aliments constituent des marqueurs biologiques spécifiques de leurs lieux de production. La technique offrira dans l'avenir un instrument puissant pour identifier ces marqueurs.

La demande en amidons industriels est actuellement couverte principalement par quatre cultures : la pomme de terre, le maïs, le blé et le manioc. Ce dernier est particulièrement important en tant que source d'amidon dans les régions tropicales. Récemment, un génotype mutant, qui présente un amidon céréux dont la taille des granules est très faible, a été découvert. Afin de situer cet amidon céréux par rapport aux autres amidons connus, le CIRAD et ses partenaires colombiens ont comparé ses propriétés physico-chimiques et fonctionnelles à celles des amidons naturels de maïs, de riz, de pomme de terre et de manioc non mutant, ainsi que du maïs céréux modifié Colflo-67. Cette étude révèle, entre autres, que l'amidon de manioc céréux a une longueur d'onde d'absorption maximale considérablement réduite par rapport à l'amidon de manioc normal, une viscosité supérieure à celle de l'amidon de manioc normal et intermédiaire entre celles des amidons céréux de pomme de terre et de maïs. Mais surtout, l'amidon de manioc céréux est le seul qui ne présente pas de synérèse après 5 semaines de stockage à -20°C. C'est, par conséquent, un composant prometteur pour la fabrication d'aliments réfrigérés ou congelés où il trouvera très certainement des applications.

**Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire et environnementale et sur les risques naturels**

L'efficacité d'un vaccin repose sur l'identification des composants de l'agent pathogène capables d'induire une réponse immunitaire protectrice, mais aussi sur le système de délivrance chez l'hôte. Dans le cas d'une maladie respiratoire ou digestive, il est essentiel d'induire une immunité au point d'entrée du micro-organisme. Les liposomes sont des vésicules lipidiques artificielles capables d'encapsuler et de protéger des protéines ou du matériel génétique. De structure et de composition flexibles, ils peuvent contenir de grandes quantités de composés et sont particulièrement indiqués pour délivrer des vaccins et des médicaments par voie systémique ou mucoale. Leur usage s'est développé ces dernières années en médecine humaine, mais reste encore peu exploré en médecine vétérinaire. Le CIRAD s'est donc intéressé à cette technique facilement transférable dans les pays du Sud dans le cadre de la vaccination contre les pathologies animales. Les premiers résultats sont d'ores et déjà encourageants et un brevet a été déposé.

La fièvre de la vallée du Rift est une arbovirose zoonotique émergente majeure, qui sévit en Afrique subsaharienne continentale et à Madagascar et a fait plusieurs apparitions en Egypte et dans la péninsule arabique. Transmise soit par des moustiques vecteurs, soit par contact direct, la maladie provoque, chez les très jeunes ruminants, des mortalités massives et, chez les femelles gestantes, des vagues d'avortement. Outre les pertes économiques directes, la fièvre de la vallée du Rift constitue une forte contrainte aux échanges d'animaux et de leurs produits. Le CIRAD mène des travaux sur cette maladie à Madagascar, au Yémen, où il a analysé précisément les risques de réintroduction, et en Afrique australe, où il étudie les mécanismes de maintien et de dissémination du virus au sein de la faune sauvage. Parallèlement il conduit des travaux en Asie du Sud-est et en Europe afin d'évaluer le risque d'introduction, de dissémination et d'endémisation de la maladie. C'est ce risque d'introduction que le CIRAD évalue dans le cadre du dispositif prioritaire « Grease » qui vient d'être mis en place.

La surveillance des virus de l'influenza aviaire chez les oiseaux sauvages a fait l'objet d'un effort considérable sur le plan mondial à la suite de l'émergence du virus H5N1 hautement pathogène. Toutefois, le rôle des interactions écologiques entre virus et oiseaux sauvages dans la dynamique de transmission de cette zoonose reste mal connu. Pour comprendre les liens entre l'écologie et l'épidémiologie de cette zoonose, le CIRAD a adopté une démarche qui intègre données sur l'écologie des hôtes, infections expérimentales, suivi environnemental par télédétection et suivi des déplacements par télémétrie satellitaire.

Près de vingt ans après l'arrêt de son utilisation aux Antilles, la chlordécone est toujours présente dans les sols et contamine certaines cultures sur lesquels elles sont pratiquées. Un vaste projet de recherches a été lancé en 2006, en marge du plan national d'action, pour trouver les moyens de se débarrasser de ce pesticide et assurer la sécurité sanitaire des produits agricoles. Le CIRAD est plus particulièrement chargé des études sur les transferts de la molécule du sol à la plante, qui permettent d'anticiper le risque de contamination des produits commercialisés. Les courbes de transferts maximaux mesurés entre le sol et la plante ont permis de déterminer des limites de contamination du sol pour lesquelles certaines cultures n'étaient pas recommandées, c'est-à-dire dont le risque de contamination de l'organe récolté n'est pas nul. On peut ainsi anticiper le risque de contamination dès la mise en culture de la parcelle et orienter le choix des espèces cultivées en fonction de la teneur en chlordécone du sol et de leur sensibilité. Cet outil, une fois validé par les services de l'État et traduit en mesures d'appui, sera utilisé dans le cadre de recommandations de reconversion des exploitations agricoles.

## COMPTE-RENDU D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Voté à l'équilibre à 214,016 M€ (hors produits internes) par le Conseil d'administration, ce dernier a été porté en décision modificative à 219,185 M€ en charges et 219,620 M€ en produits, suite à l'augmentation des ressources sur conventions (hors produits internes).

Le compte de résultat, y compris facturation interne et dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs, arrête le montant des produits à 211,472 M€ (200,079 M€ de produits d'exploitation, 1,755 M€ de produits financiers, 0,365 M€ de produits exceptionnels et 9,273 M€ de facturation interne) et celui des charges à 211,312 M€ (décomposés en 201,126 M€ de charges d'exploitation, 0,259 M€ de charges financières, 0,654 M€ de charges exceptionnelles et 9,273 M€ de facturation interne). Le taux global de réalisation s'établit à 99,2 % à la fois en produits et en charges en prenant comme référence l'EPRD voté (produits internes inclus).

Le tableau de financement arrête un montant de 6,457 M€ en emplois, soit un taux d'exécution de 58,7% illustrant le décalage de plusieurs programmes pluriannuels d'investissement qui se sont déroulés moins rapidement que prévu.

Les subventions pour charges de service public relevant des programmes 187 et 172, globalisées pour 129,662 M€ (126,301 M€ affectés au compte de résultat et 3,361 M€ au tableau de financement), représentent 59,5% des recettes de l'organisme et couvrent le même volume de charges.

Ces SCSP recouvrent :

- la SCSP attribuée au titre du programme 187 à hauteur de 129,441 M€ ;
- la subvention reçue au titre du dispositif post-doctoral relevant du programme 172, pour 0,221 M€.

Une fraction des crédits antérieurs (1,429 M€) est réintégrée au compte financier 2010, notamment pour des investissements réalisés dans l'année et apparaît dans le tableau de financement au sein de la catégorie « Autres subventions d'investissement et dotations ».

La subvention du programme 172 (0,221 M€) a permis de financer 6 contrats post-doctoraux.

Outre les SCSP, le volet « recettes » comptabilise 77,786 M€ de ressources propres (87,059 M€ avec la facturation interne). Elles sont inscrites pour 75,898 M€ au compte de résultat (85,171 M€ avec la facturation interne) et 1,888 M€ au tableau de financement.

La répartition des produits externes hors co-traitance par origine de financement, marque une progression des fonds des collectivités locales (de 10,6 % en 2009 à 12,6 % en 2010) et des fonds structurels européens (de 12,0 % à 14,4 %). Cette augmentation concerne en particulier plusieurs projets en Guadeloupe.

Les fonds européens de recherche et de développement sont passés de 11,1 % en 2009 à 10,4 % en 2010. Les fonds publics étrangers et les organismes internationaux sont relativement stables (12,2 % en 2009 et 12,1 % en 2010) alors que les fonds publics français sont en nette diminution (24,3 % en 2009, 21,5 % en 2010) avec la baisse des fonds en provenance du MAEE et de l'AFD.

Dans les DOM, les programmes opérationnels 2007-2013 sont en cours d'exécution. Les contrats 2009 de la Réunion et de la Martinique ont été signés courant 2010. Comme lors de l'exercice précédent, les contrats 2010 non signés à hauteur de 1,300 M€ (0,100 M€ pour la Martinique et 1,200 M€ pour la Guadeloupe) ont fait l'objet d'une provision pour risques.



Les dépenses de personnel s'élèvent globalement à 130,402 M€, en regard de 128,804 M€ budgétés (produits internes inclus). Cet écart de 1,598 M€ (soit 1,2 %) s'explique principalement par le versement de la prime d'intéressement du personnel (1,370 M€) suite à l'accord salarial du 9 juin 2009.

L'effectif moyen des personnels classés payés, calculé en équivalent temps plein moyen travaillé, passe de 1.764 ETPT en 2009 à 1.752 ETPT en 2010 (-12 ETPT, -0,7 %).

Le personnel sous CDI diminue (-18 ETPT), alors que celui sous CDD progresse à 90 ETPT (+6 ETPT), dont 35 financés à 100 % par conventions de recherche.

L'effectif des allocataires de recherche poursuit sa hausse et s'établit à 83 ETPT (+14 ETPT).

Les dépenses de fonctionnement inscrites au compte de résultat ont été arrêtées à 80,910 M€ (71,637 M€ hors facturation interne), en retrait de l'EPRD voté (-0,653 M€, -0,8 %).

Les investissements réalisés en 2010 se sont élevés à 6,457 M€.

## IFREMER - INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER (IFREMER)

### FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01</b> : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	<b>33 381</b>	<b>33 381</b>	<b>34 237</b>	<b>34 237</b>	<b>34 237</b>	<b>34 237</b>
Subventions pour charges de service public	33 381	33 381	34 237	34 237	34 237	34 237
<b>Action n° 02</b> : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	<b>15 681</b>	<b>15 681</b>	<b>16 084</b>	<b>16 084</b>	<b>16 084</b>	<b>16 084</b>
Subventions pour charges de service public	15 681	15 681	16 084	16 084	16 084	16 084
<b>Action n° 03</b> : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	<b>19 252</b>	<b>19 252</b>	<b>19 746</b>	<b>19 746</b>	<b>19 746</b>	<b>19 746</b>
Subventions pour charges de service public	19 252	19 252	19 746	19 746	19 746	19 746
<b>Action n° 05</b> : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	<b>2 795</b>	<b>2 795</b>	<b>2 866</b>	<b>2 866</b>	<b>2 866</b>	<b>2 866</b>
Subventions pour charges de service public	2 795	2 795	2 866	2 866	2 866	2 866
<b>Action n° 06</b> : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	<b>6 210</b>	<b>6 210</b>	<b>6 370</b>	<b>6 370</b>	<b>6 370</b>	<b>6 370</b>
Subventions pour charges de service public	6 210	6 210	6 370	6 370	6 370	6 370
<b>Action n° 07</b> : Grandes infrastructures de recherche	<b>42 200</b>	<b>42 200</b>	<b>42 200</b>	<b>42 200</b>	<b>42 200</b>	<b>42 200</b>
Subventions pour charges de service public	42 200	42 200	42 200	42 200	42 200	42 200
<b>Action n° 08</b> : Moyens généraux et d'appui à la recherche	<b>27 062</b>	<b>27 062</b>	<b>26 876</b>	<b>26 876</b>	<b>26 313</b>	<b>26 313</b>
Subventions pour charges de service public	27 062	27 062	26 876	26 876	26 313	26 313
<b>Total pour ce programme</b>	<b>146 581</b>	<b>146 581</b>	<b>148 379</b>	<b>148 379</b>	<b>147 816</b>	<b>147 816</b>
<b>Programme 113</b> : Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	<b>2 403</b>	<b>2 403</b>	<b>3 810</b>	<b>3 810</b>	<b>2 461</b>	<b>2 461</b>
Subventions pour charges de service public	2 403	2 403	3 810	3 810	2 461	2 461
<b>Programme 154</b> : Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	<b>3 387</b>	<b>3 387</b>	<b>1 510</b>	<b>1 510</b>	<b>4 321</b>	<b>4 321</b>
Subventions pour charges de service public	3 387	3 387	1 510	1 510	4 321	4 321
<b>Programme 172</b> : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	<b>148</b>	<b>148</b>	<b>148</b>	<b>148</b>	<b>148</b>	<b>148</b>
Subventions pour charges de service public	148	148	148	148	148	148

## Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Programme 206 : Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</b>	<b>4 138</b>	<b>4 138</b>	<b>3 165</b>	<b>3 165</b>	<b>3 431</b>	<b>3 431</b>
Subventions pour charges de service public	4 138	4 138	3 165	3 165	3 431	3 431
<b>Total</b>	<b>156 657</b>	<b>156 657</b>	<b>157 012</b>	<b>157 012</b>	<b>158 177</b>	<b>158 177</b>

## COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'OPÉRATEUR

## Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Produits	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	109 031	109 139	Ressources de l'État	142 407	143 136
Fonctionnement	118 513	114 760	- subventions de l'État	142 407	143 136
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	15 815	22 278
			Ressources propres et autres	69 322	59 423
<b>Total des charges</b>	<b>227 544</b>	<b>223 899</b>	<b>Total des produits</b>	<b>227 544</b>	<b>224 837</b>
Résultat : bénéfice		938	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	<b>227 544</b>	<b>224 837</b>	Total : équilibre du CR	<b>227 544</b>	<b>224 837</b>

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

## Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Ressources	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	780	2 876
Investissements	20 384	24 089	Ressources de l'État	16 696	15 041
			Autres subv. d'investissement et dotations	3 588	6 993
			Autres ressources	100	1 250
<b>Total des emplois</b>	<b>20 384</b>	<b>24 089</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>21 164</b>	<b>26 160</b>
Apport au fonds de roulement	780	2 071	Prélèvement sur le fonds de roulement		

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

## DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Dépenses de soutien	5 724	4 533		1 074	11 331
	17 094	5 527		622	23 243
Flotte océanographique	20 957	7 783		4 320	33 060
	7 238	39 464		5 145	51 847
Moyens des laboratoires	19 042	15 080		6 240	40 362
	7 940	14 399		6 591	28 930
Opération d'ordre (amortissements et réévaluation d'actifs)		40 980			40 980
		32 209			32 209

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Programmes scientifiques et recherche innovante		63 308	50 137		8 750	122 195
		76 867	23 161		11 731	111 759
<b>Total des crédits prévus</b>		<b>109 031</b>	<b>118 513</b>		<b>20 384</b>	<b>247 928</b>
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>109 139</b>	<b>114 760</b>		<b>24 089</b>	<b>247 988</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	1 555	1 572	1 579
- sous plafond	1 307	1 332	1 303
- hors plafond	248	240	276
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	11	14	13
- rémunérés par l'État par ce programme	11	14	13

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

Les effectifs transmis par l'établissement sont exprimés en ETP.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE

Le contrat quadriennal 2009-2012 liant l'État et l'Ifremer a été signé le 30 octobre 2009. L'Ifremer entend se positionner, en métropole et outre-mer, comme acteur majeur du réseau des sciences marines, à l'échelle de la France et dans le cadre de l'espace européen de la recherche.

Les principaux résultats de l'activité 2010 de l'Ifremer sont présentés selon les actions du programme « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources ».

#### Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité

En matière d'étude de la circulation océanique, les principaux résultats de l'année 2010 en termes de production de connaissances ont été obtenus grâce à l'analyse globale des campagnes de mesure OVIDE réalisées depuis 2002 dans le cadre du programme mondial de recherche sur le climat, à l'analyse de simulations à haute résolution de l'océan réalisées sur le simulateur japonais Earth Simulator en collaboration avec le JAMSTEC et à l'analyse des données du réseau de mesure déployé en 2009 dans le Golfe de Gascogne (campagne ASPEX).

En ce qui concerne le développement de l'océanographie opérationnelle hauturière et côtière, l'Ifremer coordonne la composante in-situ de l'océanographie opérationnelle au niveau français (Coriolis) et européen (MyOcean, Euro-Argo). Il contribue fortement au développement de l'utilisation des observations satellitaires pour le suivi et la prévision de l'océan. Par exemple, après six mois de phase de validation pour l'instrument SMOS (janvier à juin 2010), le laboratoire d'océanographie spatiale de l'Ifremer a établi les premières cartographies globales et mensuelles de la salinité de surface. En ce qui concerne la reconnaissance et la cartographie du plateau continental, trois résultats méritent d'être mentionnés : la cartographie des fonds du golfe du Lion, la cartographie de la Ride de Robbie en vue de l'extension du plateau continental au large de Wallis et Futuna et la cartographie des habitats en Méditerranée.

Du point de vue des activités relatives aux ressources minérales, deux résultats principaux ont largement fait progresser la connaissance dans le domaine. Il s'agit de l'exploration de la ZEE française dans la zone de Futuna et de la mise en œuvre d'une approche comparative entre communautés (microbiennes et animales) hydrothermales et celles des émissions de fluides froids, dans un environnement sédimentaire. Dans ce périmètre d'activité, l'Institut Carnot Edrome, labellisé pour la période 2006-2010, a présenté son bilan scientifique à l'ANR. L'abondement Carnot a contribué au ressourcement scientifique des équipes, au développement de nouvelles méthodologies et outils de recherche et enfin à l'accueil de chercheurs étrangers.

Du point de vue des recherches menées en halieutique, il convient de noter la fin du projet SoleBeMOL (ANR, 2007-2010) dont le principal objectif était d'appréhender le devenir et les effets des contaminants de l'individu à la population afin de prédire le potentiel de réponse des poissons à la contamination chimique.

En matière d'acquisition de connaissance pour mieux préserver les mers côtières, 2010 a été une année marquante concernant les développements relatifs à la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) ou à l'aide à l'évaluation et à la gestion ainsi qu'à l'analyse de la gouvernance des aires marines protégées. Le MEDDTL a confié à l'Ifremer la coordination de l'évaluation initiale de l'état écologique actuel. L'Ifremer contribue aussi aux volets « pressions et impacts » et « analyse socio-économique » coordonnés par l'Agence des aires marines protégées (AAMP).

### Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés

Les domaines d'intervention concernés, pour l'Ifremer, sont l'aquaculture, la pêche, la transformation des produits, l'exploitation des ressources naturelles. Trois types de projets et de résultats marquent l'année 2010 :

- le projet Interreg CHARM 3 : les travaux couvrent la Manche dans sa globalité ainsi que le sud de la mer du Nord. Ils impliquent des disciplines variées comme les sciences marines, l'économie, la législation, la géographie, les statistiques, la conservation et les technologies informatiques afin de développer une approche écosystémique sur la façade maritime ;
- le projet Deepfishman, financé par l'Union Européenne et déjà évoqué en 2009, a pour objectif de prendre en compte les spécificités des pêcheries profondes de l'Atlantique Nord-Est et de développer des options stratégiques pour la gestion de ces pêcheries ;
- en matière de technologie des pêches, et en partenariat avec les professionnels, différents essais ont été menés en 2010 sur des dispositifs sélectifs ambitieux visant à diminuer très significativement les rejets de petits poissons et langoustines, problématique toujours importante dans le Golfe de Gascogne.

Le programme Aquaculture durable développé par l'Ifremer comprend des activités qui contribuent au maintien et au développement d'une aquaculture durable en métropole et outre-mer (pisciculture, conchyliculture, crevetticulture, microalgues). Du fait de ses réseaux d'observations, le programme nourrit les bases de données de surveillance. Par le biais des travaux dans le cadre de systèmes extensifs ou semi-extensifs le programme contribue aux objectifs de connaissance de la biodiversité marine.

Comme en 2009, l'année 2010 a été particulièrement marquée par des surmortalités d'huîtres creuses ainsi que par les réflexions et travaux visant à les minimiser ou/et à les éviter. Les principaux résultats de recherche sur la surmortalité des naissains d'huître creuse peuvent être résumés de la façon suivante :

- le franchissement du seuil thermique 16-17°C de l'eau de mer d'élevage comme déclencheur de l'apparition des mortalités ;
- le caractère infectieux et transmissible du phénomène ;
- la présence toxique de l'herpes virus OsHV-1  $\mu$ variant en synergie plus ou moins évidente avec des vibrios (*V.splendidus*) ;
- la diffusion horizontale de cette épidémie par des courants touche également les huîtres sauvages.

Les familles d'huîtres creuses en production sélectionnées dans le cadre du défi Morest font preuve d'une meilleure résistance de survie par rapport aux lots témoins de naissains d'huîtres étudiés. Des familles sélectionnées en 2009 sont actuellement en phase de test. Leur meilleure résistance de survie laisse espérer des marges positives de progrès à court terme.

En matière de biotechnologies, plusieurs sujets ont donné lieu à des résultats positifs :

- l'utilisation d'une souche de bactérie lactique bioprotectrice proche de l'espèce *Lactococcus piscium*, sélectionnée pour ses capacités à croître dans des produits de la mer à basse température et pour son large spectre d'activité antimicrobienne (testé en conditions modèles), destinée à empêcher en matrice marine le développement de germes pathogènes et de germes altérants. L'utilisation de cette souche bactérienne pourrait être une alternative à l'utilisation des conservateurs chimiques utilisés par les industriels ;
- l'étude des mécanismes moléculaires et biochimiques de la maintenance du génome d'une Archaea hyperthermostable ;
- les phénomènes de rejets de nucléus et de mortalités qui peuvent toucher jusqu'à 30 % des huîtres perlières dans les trois semaines suivant l'intervention, semblent résulter de pathologies infectieuses ou d'une pratique de greffe

inadaptée. Les études menées sur l'enrobage des nuclei ont montré le potentiel des biopolymères (exopolysaccharides, polyhydroxyalcanoates) associés à des peptides antimicrobiens naturels, à former un film homogène présentant des propriétés antibactériennes.

### **Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés**

Cette action a pour finalité d'intégrer la connaissance du champ économique et social qui conditionne les relations des systèmes techniques de production et d'exploitation des ressources avec leur environnement, et leur efficacité productive.

En matière d'halieutique, il est important de noter le premier déploiement du portail halieutique de la DPMA dont l'objectif est de rendre accessible aux administrations, aux professionnels et au grand public les données halieutiques relatives à l'ensemble des pêcheries françaises : son emprise géographique, liée aux zones d'activités de la flotte de pêche française, est mondiale. En termes d'études en appui à la gouvernance des socio-écosystèmes côtiers, il est important de mentionner la fin du projet européen SPICOSA (Science and policy integration for coastal system assessment). L'objectif de ce projet était d'aider à la résolution des problèmes de gestion en zone côtière en favorisant la prise en compte des connaissances scientifiques (intégration des sciences de la nature et des sciences de la société) et en associant les chercheurs aux politiques publiques. La mise en œuvre de l'approche système et la construction de modèles de simulation numériques permettent d'explorer les évolutions possibles des zones côtières et les conséquences d'options alternatives de gestion. Les partenaires gestionnaires associés aux travaux des deux sites français ont approuvé l'approche système et les modèles intégrés pour l'aide à la gestion, complément utile à leurs pratiques actuelles encore très sectorisées.

### **Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels**

Les travaux du programme dynamique, évaluation et surveillance des écosystèmes côtiers s'articulent autour de trois axes: recherches liées à connaissance des écosystèmes (effets des contaminants chimiques, suivi des habitats côtiers...) contribuant à la définition d'indicateurs environnementaux, surveillance de la qualité du milieu marin, valorisation des informations issues des différents réseaux de surveillance. Les résultats acquis relèvent des domaines: (1) d'une étude nationale d'identification des sources de contamination microbiologique d'origine humaine et animale, dans le cadre du réseau de contrôle microbiologique des zones de production de coquillages, (2) De l'identification des risques, (3) Du développement d'outils pour identifier les sources de contamination, (4) De la compréhension de la dynamique des algues toxiques, (5) De l'anticipation et du contrôle de la prolifération des algues, (6) De la lutte contre la contamination, (7) De la purification des coquillages, (8) Des développements technologiques innovants.

### **Grandes infrastructures de recherche**

La flotte océanographique de l'Ifremer, inscrite dans la feuille de route française des très grandes infrastructures de recherche (TGIR), est au service de toutes les disciplines scientifiques des sciences de la mer. Cette flotte est également mobilisée pour des missions de service public (évaluation des stocks halieutiques, surveillance et suivi du milieu marin), de coopérations (Marine nationale...) ou de valorisation industrielle. Elle comprend des navires hauturiers et côtiers, des engins, notamment sous-marins et des équipements scientifiques. Le projet EUROFLEETS lancé en septembre 2009, et coordonné par l'Ifremer, rassemble vingt-quatre partenaires de 16 États membres ou associés de l'Union européenne. Il vise à développer l'intégration des flottes de recherche européennes ainsi que l'interopérabilité des engins lourds.

En matière de bases de données, l'Ifremer a développé, en lien avec ses tutelles et ses principaux partenaires dont l'INSU, le SHOM, l'IRD, le BRGM, le CNES, des services de bancarisation des observations marines : support à l'acquisition, aux transferts de la mer vers la terre, au contrôle, à l'archivage pérenne, à l'analyse et à la diffusion. Ces services sont opérés en temps réel. Ils sont normalisés afin d'en garantir interopérabilité et facilité d'intégration au sein des systèmes européens et nationaux tels que le Système d'Information sur l'Eau, le Système d'Information Nature et Paysages ou le Système d'Information Pêche et Aquaculture. Au cours de 2010, des développements majeurs ont été conduits dans les domaines de l'halieutique (système Harmonie propose une démarche intégrée de bancarisation de l'ensemble des données relatives à la filière pêche en France), de la surveillance de l'environnement (déploiement de Quadrigé<sup>2</sup>) et de la biodiversité marine (volet mer du Système national d'information sur la nature et les paysages (SINP-mer)).

En ce qui concerne l'infrastructure EUROARGO inscrite sur la feuille de route européenne de l'ESFRI, l'Ifremer a coordonné la mise en place d'une contribution pérenne de l'Europe au réseau international Argo de flotteurs profilants, dans le cadre de la phase préparatoire Euro-Argo (projet du 7<sup>e</sup> PCRD) sur les nouvelles infrastructures de recherche européennes. Les partenaires européens ont finalisé les objectifs, le modèle d'organisation et la structure légale de la future infrastructure de recherche européenne. Un dossier de structure juridique ERIC est désormais prêt pour transmission et décision au niveau européen.

Enfin, en ce qui concerne l'infrastructure EMSO des observatoires de fond de mer inscrite sur la feuille de route de l'ESFRI, la phase de démonstration des capacités d'observatoires sous-marins pluridisciplinaires s'est poursuivie avec les missions de démonstrations du projet européen ESONET.

### COMPTE-RENDU D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Le compte de résultat 2010 de l'IFREMER arrête un montant de produits de 224,837 M€ et un volume de charges de 223,899 M€, soit un résultat net bénéficiaire de 0,938 M€.

L'exécution des opérations en capital (26,160 M€ de ressources et 24,089 M€ en emplois) retracées au tableau de financement, conduit à un apport au fonds de roulement de 2,071 M€.

Le fonds de roulement net global s'établit à 9,304 M€ (7,221 M€ en 2009).

Au titre des subventions pour charges de service public, et en regard des moyens alloués en 2009, les SCSP s'établissent à 158,177 M€.

Il est constaté :

- une progression de la subvention au titre du programme 187 (147,816 M€), placée sous l'égide du MESR (+1,235 M€, +0,8%) ;
- une relative stabilité des subventions allouées par le MAAPRAT sur les programmes 154 « Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires », à hauteur de 4,321 M€ (+0,934 M€, +27,6 %) et 3,431 M€ au titre du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » (-0,707 M€, -17,1 %) ;
- une légère progression de la subvention du MEDDTL, au titre du programme 113 « Urbanisme, paysages et biodiversité » à hauteur de 2,461 M€ (+0,058 M€, +2,4 %) dans le cadre de la mise en œuvre de la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » et d'un système d'information sur la biodiversité marine ;
- la stabilité de subvention reçue au titre du dispositif postdoctoral relevant du programme 172 et versée par le MESR, soit 0,148 M€.

Au titre des ressources contractuelles (54,671 M€), la baisse (-1,288 M€, -2,3%) par rapport à 2009 se répartit entre une baisse des ressources contractuelles de fonctionnement (-0,880 M€) et d'investissement (-0,408 M€).

Ces évolutions peuvent s'expliquer du fait de la mise en œuvre, en 2009, de la flotte pour l'opération de recherche de l'Airbus A330-200 disparu le 31 mai 2009 au large du Brésil, des sollicitations non prévisibles des équipes en cours d'année (surmortalité conchylicole, montage de l'IEED « France énergies marines ») ainsi que du fait de l'achèvement des projets financés par les collectivités et le FEDER (principalement le Laboratoire national de référence à Nantes et le calculateur scientifique à Brest).

Le poids des ressources contractuelles consolidées rapporté au total des ressources reste stable à hauteur de 22,6% (contre 22,0 % en 2009).

Le volet « recettes » du compte de résultat (192,599 M€), hors 32,238 M€ de recettes calculées, se répartit entre les SCSP et les ressources contractuelles pour lesquelles sont constatées une progression des ressources en provenance de l'Union européenne et des organismes internationaux (13,700 M€, +0,880 M€) et des contributions des collectivités publiques (11,870 M€, +0,340 M€), une réduction des recettes provenant des partenariats privés (8,860 M€, -3,100 M€).

Au compte de résultat, les dépenses de l'IFREMER, hors opérations internes (31,130 M€), s'élèvent à 192,769 M€.

La masse salariale s'établit à 109,139 M€ (+0,741 M€). L'augmentation des dépenses de personnel est liée au renforcement des moyens alloués aux programmes (+1,636 M€) pour répondre aux missions de l'Institut dans le cadre de l'exécution de son contrat quadriennal et pour que les objectifs en termes de ressources soient atteints.

Les éléments d'exécution prennent également en compte les données suivantes :

- la progression de la rémunération moyenne des personnels en place (RMPP) est à 2,01 %, en niveau ;
- une réduction du personnel permanent (-4 ETPT) ;
- une progression du personnel temporaire (+15 ETPT).

L'effectif moyen rémunéré de l'exercice s'est établi à 1.592 ETPT, contre 1.566 ETPT en 2009.

Hors opérations internes, les autres dépenses (moyens de la flotte, moyens des laboratoires et soutien à la recherche) représentent 83,631 M€ grâce à une activité plus soutenue de la flotte et des engins (1.080 jours pour les navires hauturiers en 2010, en regard de 872 jours en 2009).

Les dépenses de fonctionnement liées à l'exécution du contrat Génavir s'élèvent à 36,743 M€ (30,548 M€ en 2009).

Les autres postes de dépenses sont restés globalement stables, confirmant ainsi les efforts de maîtrise des coûts.

Au tableau de financement, les ressources sont comptabilisées à hauteur de 26,160 M€ (-7,590 M€, -22,5 %) en tenant compte de la comptabilisation (dès 2009) de la totalité de la SCSP liée à l'exécution du programme 315 « Plan de relance de l'investissement public », à hauteur de 3,000 M€.

Elles reposent majoritairement sur les SCSP, pour 15,041 M€ (57,5 % des ressources).

Les ressources contractuelles (5,178 M€) sont très directement liées à la participation des collectivités territoriales au financement des programmes suivants (CPER) :

- l'opération « Previmer » (océanographie opérationnelle) ;
- la modernisation du bassin de Lorient (nouvelles orientations de la pêche), projet intégralement financé par la communauté d'agglomération du Pays de Lorient, le Conseil général du Morbihan, la Région Bretagne ;
- la plate forme logistique IFREMER-Genavir à Brest ;
- l'aménagement et l'équipement du CETSM ;
- la rénovation complète (et l'extension) du site de Bouin.

Les emplois s'élèvent à 24,089 M€ (-5,068 M€, -17,4 %) et couvrent le maintien en condition opérationnelle de la flotte et des engins et pour conduire le carénage du « Victor ».

Ils constatent également l'achèvement des opérations liées au plan de relance et la prise en compte des équipements résultant du passage aux tests chimiques en substitution des tests biologiques dans le cadre de la surveillance ostréicole.

Les autres dépenses au titre des programmes ont été engagées à des fins de jouvence des équipements et de couverture des besoins des équipes dans le cadre d'opérations contractuelles.

## INRA - INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE (INRA)

### FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité</b>	<b>121 961</b>	<b>121 961</b>	<b>125 740</b>	<b>125 740</b>	<b>125 741</b>	<b>125 741</b>
Subventions pour charges de service public	121 961	121 961	125 740	125 740	125 741	125 741
<b>Action n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés</b>	<b>167 300</b>	<b>167 300</b>	<b>172 407</b>	<b>172 407</b>	<b>172 407</b>	<b>172 407</b>
Subventions pour charges de service public	167 300	167 300	172 407	172 407	172 407	172 407
<b>Action n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés</b>	<b>37 295</b>	<b>37 295</b>	<b>36 296</b>	<b>36 296</b>	<b>36 296</b>	<b>36 296</b>
Subventions pour charges de service public	37 295	37 295	36 296	36 296	36 296	36 296
<b>Action n° 04 : Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être</b>	<b>61 940</b>	<b>61 940</b>	<b>63 518</b>	<b>63 518</b>	<b>63 518</b>	<b>63 518</b>
Subventions pour charges de service public	61 940	61 940	63 518	63 518	63 518	63 518

## Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187

OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 05</b> : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	92 967	92 967	97 870	97 870	97 870	97 870
Subventions pour charges de service public	92 967	92 967	97 870	97 870	97 870	97 870
<b>Action n° 06</b> : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	15 322	15 322	14 907	14 907	14 907	14 907
Subventions pour charges de service public	15 322	15 322	14 907	14 907	14 907	14 907
<b>Action n° 08</b> : Moyens généraux et d'appui à la recherche	147 460	147 460	136 301	136 301	133 147	133 147
Subventions pour charges de service public	147 460	147 460	136 301	136 301	133 147	133 147
<b>Total pour ce programme</b>	<b>644 245</b>	<b>644 245</b>	<b>647 039</b>	<b>647 039</b>	<b>643 886</b>	<b>643 886</b>
<b>Programme 142</b> : Enseignement supérieur et recherche agricoles	2 896	2 896	2 933	2 933	3 995	3 995
Subventions pour charges de service public	2 896	2 896	2 933	2 933	3 995	3 995
<b>Programme 172</b> : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	1 885	1 885	1 571	1 571	1 256	1 256
Subventions pour charges de service public	1 885	1 885	1 571	1 571	1 256	1 256
<b>Total</b>	<b>649 026</b>	<b>649 026</b>	<b>651 543</b>	<b>651 543</b>	<b>649 137</b>	<b>649 137</b>

## COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'EPST

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	573 613	577 663
- activités conduites par les unités de recherche	487 128	489 193
- actions communes	22 033	21 724
- fonctions support	64 452	66 746
Fonctionnement et investissement non programmé	212 742	207 253
- activités conduites par les unités de recherche	147 647	137 255
- actions communes	17 007	18 156
- fonctions support	48 088	51 842
Investissement programmé et autres opérations en capital	26 249	34 960
- actions communes		
- fonctions support	26 249	34 960
Hors agrégats	1 327	0
<b>Total des dépenses</b>	<b>813 931</b>	<b>819 876</b>

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	652 613	649 138
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	115 783	103 831
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	36 911	38 899
Autres subventions et produits	8 624	10 402
<b>Total des recettes</b>	<b>813 931</b>	<b>802 270</b>

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration



Charges calculées	85 667	85 590
Produits calculés	85 667	85 609
<b>Réalisation de l'équilibre</b> (Augmentation / diminution du fonds de roulement)		<b>-17 605</b>

## DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Agrégat 1 : activité conduite par les unités de recherche		487 128	147 647		0	<b>634 775</b>
		489 193	137 255		0	<b>626 448</b>
Agrégat 2 : actions communes		22 033	17 007		0	<b>39 040</b>
		21 724	18 156		0	<b>39 880</b>
Agrégat 3 : fonctions support		64 452	48 088		26 249	<b>138 789</b>
		66 746	51 842		34 960	<b>153 548</b>
Hors agrégats		1 327				<b>1 327</b>
		0				<b>0</b>
<b>Total des crédits prévus</b>		<b>574 940</b>	<b>212 742</b>		<b>26 249</b>	<b>813 931</b>
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>577 663</b>	<b>207 253</b>		<b>34 960</b>	<b>819 876</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	9 977	10 778	10 088
- sous plafond	9 037	10 034	9 026
- hors plafond	940	744	1 062
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	34	38	39
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	34	38	39

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

Les effectifs transmis par l'établissement sont calculés dans l'unité ETPT.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE

Le document d'orientation « INRA 2010-2020 », validé le 18 juin 2010 par le Conseil d'administration de l'INRA, fixe le cap scientifique de l'Institut pour 10 ans. Outre la réflexion engagée dès 2009 en interne, une large consultation participative externe a été mise en œuvre en 2010, sous la forme d'un blog associant les acteurs de la société et recueillant près de deux cent vingt contributions, et d'une rencontre sur une journée avec plus d'une centaine de partenaires. Trente-sept organisations ont apporté une réflexion approfondie sous la forme de « cahier d'acteur », souvent très riche et argumentée, en réaction aux priorités proposées par l'INRA. A l'issue de ce processus de consultation, favorablement accueilli, les lignes forces extraites de l'exploitation des contributions ont été prises en compte dans l'élaboration du document d'orientation. Le projet de l'INRA a également été l'objet d'une discussion approfondie avec le CIRAD et été porté à la connaissance de l'ensemble des autres membres du programme 187 relevant de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (CEMAGREF, IFREMER, IRD, BRGM).

Les orientations de recherches pour les 10 ans à venir sont guidées par un objectif majeur de sécurité alimentaire dans un contexte de changements globaux. Au 21<sup>e</sup> siècle, l'humanité devra en effet relever un triple défi : fournir, en quantité et en qualité, de quoi nourrir les neuf milliards d'individus que comptera la planète en 2050 en protégeant l'environnement et les ressources naturelles et en palliant la raréfaction des énergies fossiles. Les agricultures mondiales sont au cœur de ce défi car on attend d'elles qu'elles produisent plus, mieux et d'autres choses (l'entretien de la biodiversité, par exemple). Quatre chantiers scientifiques prioritaires ont été identifiés pour proposer des solutions à ces attentes : (1) Améliorer les performances économiques, sociales et environnementales de l'agriculture, (2) Assurer des systèmes alimentaires sains et durables, (3) Valoriser la biomasse et (4) Atténuer le réchauffement climatique et s'y adapter. Pour progresser dans ces domaines, certaines disciplines devront converger, s'interfacer. Deux champs prioritaires ont été identifiés : (i) l'agro-écologie, nouvelle discipline résultant de la fertilisation croisée entre l'agronomie et l'écologie, et (ii) la biologie prédictive, alliant les connaissances haut-débit et la modélisation pour mieux connaître le vivant, du gène à la population, en explorant des conditions différentes de celles d'aujourd'hui, par exemple des situations attendues dans le contexte de changements globaux.

Travailler sur ces questions nécessite une évolution du dispositif que l'établissement a engagé dès 2010.

Ainsi, en réponse aux défis socio-économiques, un pilotage transdisciplinaire (pluridisciplinaire et multipartenaire) des travaux de recherche et d'innovation est mis en place avec les « méta-programmes » qui vont mobiliser à terme 30% des forces de recherche de l'INRA. Avec ces grands programmes placés sous la houlette des chefs de département, il s'agit d'appréhender de façon coordonnée et intégrée les grands enjeux de la recherche agronomique.

L'ambition est de contribuer à répondre, en coopération avec des partenaires nationaux et étrangers, qu'ils soient académiques ou socioprofessionnels, aux défis scientifiques qui leur sont liés.

Trois premiers méta-programmes ont été validés en conseil scientifique du 23 septembre 2010 portant sur : (i) la gestion intégrée de la santé des plantes, (ii) l'adaptation de l'agriculture et de la forêt au changement climatique, et (iii) la métagénomique des écosystèmes microbiens.

En accord avec la priorité d'internationalisation inscrite au document d'orientation, l'émergence des méta-programmes sera un atout pour renforcer le rôle de l'INRA sur la scène internationale dans le champ de la recherche agricole.

Pour une meilleure coordination des efforts entre pays en faveur des approches intégratives, l'INRA est partenaire de la « Global research alliance » sur les gaz à effet de serre. En parallèle, l'INRA s'engage dans Agreenium pour la promotion de l'offre française de la recherche et de la formation dans le champ de l'agronomie sur la base d'une vision et d'actions partagées. Un livre blanc a été adopté le 6 novembre 2010.

La consolidation des activités de prospectives-expertises-études a donné lieu, au 1<sup>er</sup> janvier 2010, à la création de la nouvelle Délégation à l'expertise scientifique collective, à la prospective et aux études (DEPE), qui résulte du rassemblement des anciennes unités Prospective et Expertise collective. La DEPE a pour mission d'éclairer la décision publique, de contribuer au débat public, et à la formulation de nouvelles questions de recherche dans les champs de l'environnement, de l'agriculture et de l'alimentation. Conformément à l'adoption de la charte nationale de l'expertise par le Conseil d'administration de l'INRA du 14 décembre 2010, la DEPE a étendu la Charte INRA de l'expertise aux expertises institutionnelles individuelles.

Parmi les actions marquantes dans le cadre de la DEPE pour l'année 2010, il est à souligner la publication et la mise en débat de l'expertise collective « Déterminants des comportements alimentaires », qui visait à éclairer la manière dont les consommateurs opèrent leurs choix alimentaires et à identifier les leviers d'action publique pour faire évoluer les comportements alimentaires en lien avec la santé. En réponse à la question d'une agriculture productive et écologique, sous la pression du changement climatique, plusieurs actions ont été engagées dont le démarrage d'expertises collectives sur les « Variétés tolérantes aux herbicides » et sur le « Bilan des flux d'azote liés aux élevages et autres flux associés », celui d'une étude sur la « Gestion de l'inter-culture au moyen de cultures intermédiaires » et d'une prospective régionale sur le « Massif des landes de Gascogne ». Les deux ateliers de réflexions prospectives de l'ANR coordonnés par l'INRA, « ADAGE » (« Quelles recherches pour adapter l'agriculture et les écosystèmes anthropisés au changement climatique ? ») et « VEGA » (« Usages non alimentaires de la biomasse végétale à l'horizon 2050 »), ont permis par leurs propositions concrètes d'alimenter les réflexions programmatiques nationales (Alliances, ANR) sur les enjeux globaux. Ouvrant sur la notion de systèmes alimentaires durables, un atelier de réflexion (« DUALINE ») a été lancé en collaboration avec le CIRAD et l'appui d'un comité international.

La structuration du dispositif s'est poursuivie avec la création au 1<sup>er</sup> janvier 2010 d'un centre unique de recherche en Provence-Alpes-Côte d'Azur qui résulte de la fusion des centres INRA d'Avignon et de Sophia-Antipolis. Il place le centre PACA au 4<sup>e</sup> rang national parmi les 19 centres INRA.

Le bilan national au 1<sup>er</sup> janvier 2011 se caractérise par une réduction du nombre d'unités mixtes de recherche (115) et des unités propres (59) et une augmentation du nombre d'unités sous contrat (37).

Au-delà de sa forte participation aux projets du 7<sup>e</sup> programme-cadre européen pour la recherche et le développement technologique (102 projets européens dont 22 en coordination), l'INRA contribue à la construction scientifique de l'espace européen de la recherche. Une initiative de programmation conjointe sur le thème « Agriculture, sécurité alimentaire et changement climatique » est animée conjointement par l'INRA et le BBSRC.

En accord avec la stratégie nationale, les dispositifs expérimentaux s'insèrent désormais dans des réseaux européens. Deux projets d'infrastructures européennes (« ANAEE » sur les observatoires de l'environnement et « MIRRI » sur les ressources génétiques microbiennes) ont été actés.

A l'échelle nationale, en parallèle de sa participation active aux alliances ANCRE sur les bioénergies et AVIESAN sur la nutrition, l'INRA, avec 11 autres acteurs de la recherche scientifique, est membre fondateur de l'alliance AllEnvi pour une meilleure synergie dans les domaines de l'alimentation, de l'eau, du climat, des territoires et de l'environnement. L'élaboration conjointe de la programmation scientifique et la coordination des actions se sont mises en place au sein de groupes thématiques et transversaux, dont le secrétariat général est co-animé par l'INRA.

S'inscrivant dans le contexte des priorités « INRA 2010-2020 », l'élaboration des nouveaux schémas stratégiques des départements scientifiques ont donné lieu de manière exceptionnelle à deux séries de rencontres (Directoriales de juillet et de novembre 2010). Elles débouchent sur une évolution significative des contours des axes thématiques prioritaires des départements et sur un renouvellement des approches de recherche.

En matière d'ingénierie de projets, au cours de l'année 2010, l'INRA s'est particulièrement investi dans la préparation des réponses aux appels d'offre dans le cadre des investissements d'avenir, en partenariat étroit avec les universités et les entreprises, selon quatre orientations majeures : les biotechnologies vertes, les biotechnologies blanches, l'alimentation-santé et la forêt (7 projets collaboratifs, 9 Infrastructures et une cohorte, 11 « Equipex », 14 « Labex », 1 démonstrateur préindustriel, 2 IEED et 2 IRT).

Le partenariat avec le monde agricole est marqué par le lancement du Groupement d'intérêt scientifique « Relance agronomique », lieu de concertation et de coordination stratégique pour favoriser la conception, la diffusion et l'appropriation des systèmes de productions innovants et durables. A travers un mode de travail collaboratif renouvelé, l'ambition est de produire, repérer et diffuser plus efficacement, des innovations et pratiques agricoles nouvelles, pour toucher l'ensemble des exploitations agricoles françaises et permettre le développement d'une agriculture compétitive et à haute performance environnementale. De plus, les 22 unités mixtes technologiques mobilisent désormais 126 ETP INRA et avec 3 réseaux mixtes technologiques supplémentaires (RMT « Sols et territoires », « Economies des filières animales », et « Les éliciteurs dans les filières végétales »), l'INRA participe au total à 24 RMT (soit 50 ETP INRA). Dans le domaine de l'alimentation (« QUALIMENT ») et de l'économie du carbone renouvelable (« 3BCAR »), l'INRA a créé deux portails, adossés à des réseaux de laboratoires de recherche et en lien avec les pôles de compétitivité, qui ont permis d'enrichir le dialogue avec les entreprises des secteurs concernés. Le patrimoine intellectuel s'élevait fin 2010 à 266 familles de brevets, soit une augmentation de 9% par rapport à 2009 pour l'ensemble des déclarations d'inventions (brevets, logiciels, bases de données et marques).

En termes de bilan global, par la qualité et la quantité de ses publications, l'INRA occupe le 2<sup>e</sup> rang mondial en « Agricultural sciences » après l'USDA, avec une progression de plus de 30% du nombre de publications sur la période 2001-2008. La position plus modeste à ce jour en sciences de l'environnement est néanmoins compensée par une forte progression, de 140% au cours des dix dernières années. De manière singulière au regard de ses homologues étrangers, l'INRA est caractérisé par une production équilibrée entre la recherche agronomique et la recherche en biologie (« Molecular biology & genetics »). L'attractivité de l'INRA repose également sur ses actions en matière de recrutement et d'accompagnement des compétences. Une nouvelle voie de recrutement des chargés de recherche de 1<sup>re</sup> classe, sur projet et non sur profil prédéfini, a été ouverte avec succès (1 recruté pour 15 candidats) pour attirer des jeunes chercheurs porteurs d'initiative originale à la croisée des disciplines. Amorçant le processus d'attribution de la prime d'excellence scientifique, 55 primes ont été versées en 2010. S'agissant de l'environnement de travail, l'INRA est le 1<sup>er</sup> organisme français à s'être vu attribuer le label « HR excellence in research » par la Commission européenne.

## COMPTE-RENDU D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Hors produits et charges calculés, le compte financier de l'INRA présente un montant de recettes nettes de 802,270 M€ (taux de réalisation de 97,6%, contre 99,7% en 2009) et un volume de dépenses de 819,875 M€ (taux de réalisation de 89,8%, contre 89,3% en 2009). Le solde d'exécution déficitaire (-17,606 M€) ainsi que des opérations non budgétaires ramènent le fonds de roulement brut de l'établissement à 99,850 M€ au 31 décembre (120,563 M€ à fin 2009).

Compte tenu des ajustements budgétaires de fin de gestion (912,703 M€ de crédits ouverts, dont 91,654 M€ de crédits reportés issus de la gestion 2009), la quasi stabilité du taux de consommation des crédits s'apprécie sur un volume de crédits ouverts en augmentation de 35,548 M€ (dont 14,802 M€ au titre de la masse salariale).

Les subventions pour charges de service public (SCSP) relevant des programmes 142, 172 et 187 sont relativement stables à 649,138 M€ : elles représentent 80,9% des recettes réalisées (82,7% en 2009) et couvrent 79,2% des dépenses (83,1% en 2009).

Elles recouvrent :

- la subvention récurrente du programme 187 : 643,886 M€ ;
- la subvention récurrente du programme 142 : 3,995 M€ ;
- la subvention reçue au titre du dispositif post-doctoral relevant du programme 172 : 1,256 M€ (36 contrats).

Outre les subventions de l'État, le volet « recettes » du budget comprend :

- des contrats de recherche avec tiers publics ou privés, des subventions et soutiens finalisés à l'activité de recherche et les dons et legs : 103,831 M€ (soit 12,9% des recettes réalisées), contre 91,014 M€ en 2009 ;
- des produits valorisés de l'activité de recherche et des prestations de service (redevances pour brevets et licences, produits des analyses et expertises, des ventes de produits et colloques : 38,899 M€ (4,8%), contre 36,796 M€ en 2009 ;
- des autres subventions et produits (produits de gestion courante, financiers et exceptionnels, divers : 10,402 M€ (1,3%), contre 8,528 M€ en 2009).

Le taux de réalisation des recettes propres s'établit à 88,5%. Elles s'élèvent globalement à 153,132 M€ (19,1% des recettes nettes de l'exercice).

S'agissant des contrats de recherche, le montant des titres émis s'élève à 97,437 M€, soit 63,6% du total des ressources propres. Les recettes provenant des projets soutenus par l'ANR (23,229 M€) placent celle-ci au premier rang des financeurs. L'Union européenne (20,967 M€), en progression par rapport à 2009, se classe au second rang, très proche des collectivités territoriales (20,752 M€). Elles sont suivies par les autres partenaires publics français (19,464 M€). Ces quatre sources de financement représentent 86,6% des recettes liées aux contrats de recherche.

Par nature, les dépenses de l'Institut se répartissent entre :

- 577,663 M€ de masse salariale (soit 70,5% des dépenses), dont 542,213 M€ au titre des dépenses limitatives et 35,450 M€ pour les autres dépenses de personnel (masse salariale indicative) incluses dans la dotation globale ;
- 207,253 M€ de fonctionnement et d'investissement non programmé (25,3%) ;
- 34,960 M€ pour les opérations d'investissement programmé (4,3%).

Par destination de dépenses, entre :

- 626,448 M€ de dépenses pour les activités conduites par les unités de recherche et les unités expérimentales (76,4%) ;
- 39,880 M€ au titre des actions communes (4,9%) ;
- 153,547 M€ pour les fonctions supports (18,7%).

Le taux de consommation des crédits destinés à la couverture des dépenses de personnel limitatives (colonne 1 du budget) s'établit à 99,7% après comptabilisation de charges à payer (2,260 M€) qui incluent le traitement des mesures de rachat CET (compte épargne temps) dont l'option était ouverte jusqu'au 31 décembre 2010.

Ces dépenses correspondent à 9.027,0 ETPT (titulaires et contractuels relevant de la masse salariale limitative), contre 9.036,9 ETPT en 2009.

Cette progression, de 528,459 M€ en 2009 à 542,213 M€ en 2010, s'explique par ailleurs par une augmentation (+7,577 M€) des charges induites par l'évolution du taux de cotisation aux pensions civiles et à l'allocation temporaire d'invalidité (ATI), ainsi que par les mesures liées au « Plan Carrières » (0,965 M€ notifié à ce titre en 2010).

S'agissant de l'évolution des dépenses de la dotation globale (242,703 M€) couvrant les autres dépenses de personnel, le fonctionnement et l'investissement non programmé, elle progresse de 5,0% par rapport à 2009.

Les dépenses de personnel non limitatives s'élèvent à 35,450 M€, contre 31,291 M€ en 2009, l'effectif concerné passant de 740 ETPT à 1.062,5 ETPT (contractuels relevant de la colonne 2 et personnels hors plafond), du fait, notamment, de l'augmentation du nombre de CDD financés sur les contrats de recherche.

Le taux de consommation (34,960 M€, soit 64,2%) des crédits ouverts (54,496 M€) en opérations d'investissement programmé est en nette progression par rapport à 2009 (+ 44,0%).

Les dépenses exécutées se répartissent entre les opérations immobilières, pour 25,240 M€, et les moyens informatiques communs, pour 9,720 M€.

S'agissant des opérations immobilières, le taux de consommation ressort à 67,0%.

## IRD - INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT (IRD)

### FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité</b>	<b>55 255</b>	<b>55 255</b>	<b>55 752</b>	<b>55 752</b>	<b>55 752</b>	<b>55 752</b>
Subventions pour charges de service public	55 255	55 255	55 752	55 752	55 752	55 752
<b>Action n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés</b>	<b>17 830</b>	<b>17 830</b>	<b>17 913</b>	<b>17 913</b>	<b>17 913</b>	<b>17 913</b>
Subventions pour charges de service public	17 830	17 830	17 913	17 913	17 913	17 913
<b>Action n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés</b>	<b>17 439</b>	<b>17 439</b>	<b>17 913</b>	<b>17 913</b>	<b>17 913</b>	<b>17 913</b>
Subventions pour charges de service public	17 439	17 439	17 913	17 913	17 913	17 913
<b>Action n° 04 : Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être</b>	<b>2 939</b>	<b>2 939</b>	<b>3 019</b>	<b>3 019</b>	<b>3 019</b>	<b>3 019</b>
Subventions pour charges de service public	2 939	2 939	3 019	3 019	3 019	3 019
<b>Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels</b>	<b>28 999</b>	<b>28 999</b>	<b>29 184</b>	<b>29 184</b>	<b>29 184</b>	<b>29 184</b>
Subventions pour charges de service public	28 999	28 999	29 184	29 184	29 184	29 184
<b>Action n° 06 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies</b>	<b>29 391</b>	<b>29 391</b>	<b>29 587</b>	<b>29 587</b>	<b>29 587</b>	<b>29 587</b>
Subventions pour charges de service public	29 391	29 391	29 587	29 587	29 587	29 587
<b>Action n° 07 : Grandes infrastructures de recherche</b>	<b>3 805</b>	<b>3 805</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
Subventions pour charges de service public	3 805	3 805	5 000	5 000	5 000	5 000
<b>Action n° 08 : Moyens généraux et d'appui à la recherche</b>	<b>42 506</b>	<b>42 506</b>	<b>43 653</b>	<b>43 653</b>	<b>42 549</b>	<b>42 549</b>
Subventions pour charges de service public	42 506	42 506	43 653	43 653	42 549	42 549
<b>Total pour ce programme</b>	<b>198 164</b>	<b>198 164</b>	<b>202 021</b>	<b>202 021</b>	<b>200 917</b>	<b>200 917</b>
<b>Programme 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires</b>	<b>209</b>	<b>209</b>	<b>209</b>	<b>209</b>	<b>140</b>	<b>140</b>
Subventions pour charges de service public	209	209	209	209	140	140
<b>Total</b>	<b>198 373</b>	<b>198 373</b>	<b>202 230</b>	<b>202 230</b>	<b>201 057</b>	<b>201 057</b>

## COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'EPST

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	162 262	163 043
- activités conduites par les unités de recherche	108 171	111 554
- actions communes	18 679	18 974
- fonctions support	35 412	32 515
Fonctionnement et investissement non programmé	66 151	67 928
- activités conduites par les unités de recherche	25 804	24 898
- actions communes	21 744	22 839
- fonctions support	18 603	20 191
Investissement programmé et autres opérations en capital	2 275	6 352
- actions communes	1 595	1 578
- fonctions support	680	4 774
Hors agrégats	500	0
<b>Total des dépenses</b>	<b>231 188</b>	<b>237 323</b>

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	202 618	201 057
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	25 000	22 695
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	1 570	794
Autres subventions et produits	2 000	2 805
<b>Total des recettes</b>	<b>231 188</b>	<b>227 351</b>

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

Charges calculées	14 599	11 213
Produits calculés	14 599	3 737
<b>Réalisation de l'équilibre</b> <i>(Augmentation / diminution du fonds de roulement)</i>		<b>-9 972</b>

## DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Agrégat 1 : activité conduite par les unités de recherche	108 171	25 804		0	133 975
	111 554	24 898		0	136 452
Agrégat 2 : actions communes	18 679	21 744		1 595	42 018
	18 974	22 839		1 578	43 391
Agrégat 3 : fonctions support	35 412	18 603		680	54 695
	32 515	20 191		4 774	57 480
Hors agrégats	500				500
	0				0
<b>Total des crédits prévus</b>	<b>162 762</b>	<b>66 151</b>		<b>2 275</b>	<b>231 188</b>
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>163 043</b>	<b>67 928</b>		<b>6 352</b>	<b>237 323</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	2 104	2 184	2 121
- sous plafond	2 012	2 122	2 004
- hors plafond	92	62	117
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	37		52
- rémunérés par l'État par ce programme	37		52

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

Les effectifs transmis par l'établissement sont calculés dans l'unité ETPT.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE

L'année a vu se déployer deux chantiers majeurs pour l'avenir de l'IRD. Premièrement, la mise en place d'une nouvelle organisation suite à la parution du décret du 3 juin 2010 a introduit une nouvelle gouvernance avec un président nommé pour quatre ans qui assume les fonctions de directeur général, et qui stipule explicitement également l'existence de l'AIRD, agence inter-établissements de recherche pour le développement, au sein de l'Institut, conformément aux préconisations du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID). En second lieu, l'établissement du plan stratégique « L'IRD demain à l'horizon 2025 », démarche notamment nourrie des recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation par l'AERES, témoigne de la pleine participation de l'Institut à l'évolution actuelle du paysage national de la recherche : membre de pôles de recherche et d'enseignement supérieur, associé à deux alliances (AVIESAN sur les sciences de la vie et de la santé et ANCRE sur la recherche pour l'énergie), l'Institut a participé à la création de l'Alliance AllEnvi de la recherche pour l'environnement. Dans le cadre des Investissements d'avenir, trois dossiers relatifs aux « Equipements d'excellence », soumis conjointement par l'IRD et ses partenaires, ont été sélectionnés : « Aster-Cerege » sur la géochimie isotopique à Aix-en-Provence, « GEOSUD » sur l'analyse des données satellitaires à Montpellier et « Planaqua » sur l'écologie aquatique en Île-de-France.

Les dynamiques partenariales engagées au Sud participent à l'émergence et au développement de collaborations multilatérales comme la coopération tripartite Brésil-Afrique-France, renforcée lors de la conférence sur le climat dans les régions semi-arides, qui s'est tenue à Fortaleza au Brésil. L'IRD a également renforcé son implication dans le réseau animé par le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR), dont le siège est désormais situé à Montpellier.

L'année 2010 a été riche en résultats scientifiques significatifs pour le développement, lesquels ont fait l'objet d'un nombre croissant de publications référencées, et en distinctions notables obtenues, deux « Médailles d'argent » du CNRS, l'un pour l'investissement dans le programme « AMMA » (analyses multidisciplinaires de la mousson africaine), l'autre pour les travaux sur les maladies infectieuses, et le « Grand Prix » INSERM 2010 attribué à un directeur d'unité pour l'ensemble de sa carrière dans le domaine des maladies infectieuses et tropicales émergentes.

L'IRD intervient dans six domaines structurants

### Risques naturels et climats

Dans le domaine de l'environnement et des ressources naturelles, les scientifiques de l'IRD apportent leur expertise sur les grands enjeux planétaires aux côtés de leurs partenaires scientifiques du Sud. Suite aux violents séismes qui ont frappé Haïti puis le Chili, ils ont participé à plusieurs missions de terrain. La campagne « HAITI-OBS » avait pour objectif d'estimer les risques sismiques subsistant pour les années à venir. Ils sont également intervenus dans le cadre de missions post-sismiques franco-chiliennes, coordonnées par le département de géophysique de l'Université du Chili, qui ont permis de montrer que le séisme est lié à des bouleversements majeurs comme l'élévation de la côte et de l'avancée du littoral sur la mer allant par endroits jusqu'à 500 m.

### **Gestion durable des écosystèmes du Sud**

L'expédition dans le massif karstique de Lengguru, en Papouasie, a constitué un des temps forts de 2010, année internationale de la biodiversité. Une quarantaine de chercheurs français et indonésiens se sont lancés dans une véritable aventure de sept semaines. Au Brésil, une équipe de l'IRD a activement soutenu la protection du système agricole du Rio Negro, contribuant à son inscription au patrimoine immatériel de la nation. Le long des côtes africaines et sud-américaines, plusieurs équipes étudient le fonctionnement des écosystèmes marins et la répartition des espèces en fonction de paramètres physiques et biologiques afin de favoriser une exploitation durable des ressources. Modéliser la biodiversité, tel est l'objectif d'un programme novateur auquel a également participé l'IRD dans le cadre de la convention sur la diversité biologique, adoptée lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro. Les résultats ont été publiés dans « Science ». Par ailleurs, l'état des connaissances, bilan de plus de dix années de recherche sur les écosystèmes récifo-lagonaires de Nouvelle-Calédonie a été publié dans la revue « Marine pollution bulletin ».

### **Ressources en eau et accès à l'eau**

Dans les zones arides et semi-arides de Méditerranée, plusieurs programmes sont consacrés à l'étude des ressources hydrologiques et à l'analyse des impacts des activités humaines et à la modélisation intégrant les usages de l'eau couplée aux scénarios climatiques. Parmi les avancées récentes, un partenariat a été conclu entre l'UMR HydroSciences Montpellier et le « Plan bleu », centre d'activités régionales du plan d'action pour la Méditerranée des riverains et de la Communauté européenne. Dans le cadre du « Challenge program Eau et Alimentation » (programme du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, CGIAR), des hydrologues de l'IRD ont piloté deux projets, l'un sur le bassin du Niger et l'autre sur celui de la Volta, dont l'objectif est d'améliorer la gestion de l'eau à l'échelle des grands bassins fluviaux. Sur les îlots coralliens, où les réserves souterraines constituées de lentilles d'eau douce sont particulièrement exposées aux impacts du réchauffement climatique, les travaux menés permettent d'évaluer le devenir de cette ressource.

### **Sécurité alimentaire dans le Sud**

Améliorer la sécurité alimentaire et réduire l'extrême pauvreté figurent parmi les « Objectifs du millénaire pour le développement ». En Afrique subsaharienne où les problèmes alimentaires sont les plus aigus, des chercheurs en nutrition étudient l'alimentation des ménages ruraux et urbains et viennent en appui dans la mise en place de politiques de supplémentation, notamment chez la femme et l'enfant. L'Institut est impliqué dans de nombreux programmes de recherche agricole et halieutique, parmi lesquels le GRISP (Global Rice Scientific Partnership), programme international sur le riz, aux côtés de ses partenaires (CIRAD, Centre du riz pour l'Afrique, Centre international d'agriculture et Institut international de recherche sur le riz). L'IRD travaille également sur d'autres céréales : une étude sur le sorgho, réalisée au Niger, a par exemple montré le maintien d'une grande diversité génétique, véritable atout dans le contexte actuel de bouleversements sociaux et environnementaux.

### **Développement et mondialisation**

Les multiples facettes de la question du développement rural et urbain des Suds, dans un contexte de mondialisation et de changement global, dessinent les priorités des recherches en sciences sociales (« Développement et gouvernance » ; « Vulnérabilités, inégalité et croissance » ; « Frontières et dynamiques sociales et spatiales »). Plusieurs équipes interrogent les transformations des systèmes socio-écologiques dans différentes régions du monde (Maghreb, Afrique sub-saharienne, Asie), d'autres s'intéressent aux mouvements de population et aux recompositions urbaines. Au Vietnam en particulier, les recherches portent sur les politiques qui ont permis au pays de réduire la pauvreté de manière spectaculaire, suggérant de nouvelles pistes mettant en lumière le rôle du soutien au secteur informel. Sur les questions identitaires, le programme « AFRODESC » d'études comparatives sur les populations d'origine africaine fait actuellement l'objet d'un large partenariat avec des institutions universitaires et de recherche du Mexique et de la Colombie. Les activités du FSP « Mali contemporain » sont une bonne illustration des travaux sur la décentralisation, les migrations, les politiques publiques et les faits religieux.



### Sécurité sanitaire, politiques de santé et accès aux soins

Dans le domaine de la santé, des avancées significatives ont été réalisées comme en témoignent les recherches sur l'origine du paludisme chez le gorille. D'autres travaux majeurs sur la maladie ont été menés au Bénin avec le lancement d'essais cliniques sur une population de femmes enceintes, et en Afrique centrale où les bithérapies testées visent à lutter contre les résistances. L'IRD continue de consacrer ses recherches au traitement des personnes infectées par le virus du sida. Une étude a notamment été menée en Europe orientale et Asie centrale, seules régions où l'incidence du VIH augmente en lien avec l'usage de drogues. A côté des recherches sur les maladies, l'accès aux soins apparaît comme une question centrale de santé publique. De récents travaux ont porté sur les méthodes permettant de mieux mesurer les inégalités dans le financement des dépenses de santé. Ce projet jusqu'alors circonscrit aux limites de la Palestine est d'ores et déjà étendu à un ensemble de pays africains et du Moyen-Orient.

L'agence inter-établissements renforcée au sein de l'IRD

L'AiRD, agence inter-établissements de recherche pour le développement, est désormais l'une des directions déléguées de l'IRD. L'Agence constitue désormais un instrument fédérateur opérationnel porteur de programmes de recherche, d'expertise et de renforcement des capacités au Sud.

Parmi les programmes que l'Agence pilote :

- « RIPIECSA » financé par le ministère des affaires étrangères dédie 23 projets à l'étude de l'impact des changements climatiques en termes de renforcement des capacités au Sud ;
- « SUD EXPERT PLANTES » a permis de soutenir, depuis 2007, cinquante projets en biodiversité végétale tropicale ;
- « SYSTERRA » a contribué à onze projets sur la recherche agricole ;
- « Mali contemporain » soutient quatre projets en sciences humaines et sociales associant formation, recherche et renforcement des capacités ;
- « DEMTREN » fruit de l'accord entre la fondation Hewlett, l'AiRD et l'Agence française de développement consacre 2,400 M€ à des études partenariales sur les conséquences sanitaires et économiques des évolutions démographiques en Afrique sub-saharienne ;
- le CRVOI, Centre de recherche sur les maladies infectieuses émergentes dans la région de l'Océan indien, est désormais géré au nom de l'Agence ;
- la coordination des organismes scientifiques français en faveur de la relance du système d'enseignement supérieur et de recherche d'Haïti.

Par le partenariat avec la Conférence des présidents d'université, l'AiRD propose des instruments de coopération (accueil, bourses, jeunes équipes associées à l'IRD, missions longue durée...) : un 1<sup>er</sup> appel à projets a retenu 16 projets. Un appel à projets a été lancé avec le Fonds égyptien.

### COMPTE-RENDU D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Les priorités budgétaires 2010 soutiennent les orientations et le rôle de l'Institut comme organisme de recherche chargé de dynamiser les rapports de partenariat avec les communautés scientifiques du Sud.

Le compte financier retrace 227,351 M€ de recettes nettes pour 237,323 M€ de crédits mandatés, soit un solde d'exécution budgétaire négatif : -9,972 M€ (contre +1,536 M€ en 2009).

Le taux d'exécution global des recettes est de 97,9% (contre 101,6% en 2009), et dégage une moins-value de 4,807 M€. Ce montant recouvre principalement l'annulation de la mise en réserve et des recettes sur conventions de recherche non titrées (pour 2,369 M€).

Le taux de consommation globale des crédits est de 95,0%, contre 94,4% l'an passé.

Les SCSP relevant du MESR (récurrente, post-doctorants) sont encaissées à hauteur de 201,057 M€, leur poids relatif étant porté à 88,4% des recettes (contre 198,373 M€ et 85,7% en 2009).

La SCSP récurrente (200,917 M€) progresse (+2,753 M€ ; +1,4%).

La subvention relevant du programme 172 (répartition du dispositif post-doctoral ministériel) s'élève à 0,140 M€, pour 4 contrats.

Concernant les ressources propres, les principaux bailleurs de fonds de l'établissement restent l'ANR et l'Union européenne (7<sup>e</sup> PCRD).

En regard des crédits ouverts (249,812 M€), les dépenses sur fonctionnement et sur opérations d'investissement programmé regroupent la majorité des crédits non consommés.

Le compte financier 2010 retrace les taux de consommation suivants :

- dépenses de personnel limitatives : 157,287 M€ de crédits mandatés, soit 99,7% des crédits ouverts ;
- dépenses de personnel indicatives : 5,755 M€ de crédits mandatés (134,4%) ;
- dépenses de fonctionnement et d'investissement non programmé : 67,928 M€ de crédits mandatés (88,5%) ;
- pour les dépenses d'opérations d'investissement programmées : 6,352 M€ de crédits mandatés (57,4%).

Les dépenses de personnel limitatives se répartissent comme suit : 107,015 M€ sur l'agrégat 1, 18,344 M€ sur l'agrégat 2 et 31,928 M€ sur l'agrégat 3. L'exécution des emplois sous plafond est la suivante : 2.003,5 ETPT réalisés, contre 2.037,0 ETPT inscrits au budget primitif voté.

En exécution, la décomposition entre titulaires (1.467,7 ETPT) et non titulaires (535,8 ETPT) est en ligne avec le budget (rappel : 1.492,4 ETPT titulaires pour 544,5 ETPT non titulaires).

Les dépenses de personnel indicatives sont en lien avec les financements obtenus sur ressources propres (ressources contractuelles ou conventionnelles). Celles-ci s'élèvent à 5,755 M€, à comparer avec une prévision de 4,283 M€ (rappel 2009 : 5,341 M€ mandatés pour 4,119 M€ ouverts).

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement annuel s'élèvent à 67,928 M€. La mise en place d'un fonds de 0,400 M€ dans le cadre des TGIR de services a répondu à la nécessité stratégique de constituer un réseau à dimension internationale de plateformes scientifiques et technologiques structurantes opérantes au niveau régional ou sous-continentale.

Les opérations d'investissement programmé présentent un meilleur taux d'exécution que par le passé : 57,4%, (contre 33,7% en 2009 et 35,9% en 2008). Cette amélioration s'explique notamment par l'achèvement de grandes opérations telles que « CapMéditrop ». Le projet « Campus numérique » et la création d'un insectarium I3/P3 ont également fait l'objet d'un financement.

Dans le cadre du protocole de modernisation pour la période 2009-2011 signé avec la Direction générale des finances publiques et le contrôleur général, l'effort de modernisation se poursuit et les actions s'articulent autour de trois axes prioritaires :

- le renforcement de la qualité comptable dans la perspective de la certification des comptes de l'Institut dès 2011 (inventaire complet sur tous les biens d'une valeur supérieure à 7.500 € HT) ;
- la simplification des procédures et l'optimisation des coûts de gestion (mise en place de nouveaux marchés mutualisés pour les transports administratifs, les fournitures de bureau..., révision des grilles de prix applicables aux segments de location de véhicules, de mobiliers de bureau...);
- la rénovation des instruments de pilotage avec le déploiement de l'Infocentre finances au profit de l'ensemble des responsables budgétaires de l'Institut (siège, centres, unités).

Ces travaux s'insèrent dans le cadre du schéma directeur des systèmes d'information (SDSI), dont la tranche 2 amorcée en 2006 s'est achevée en 2010 (financement de 8,600 M€).

## ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

**Avertissement**

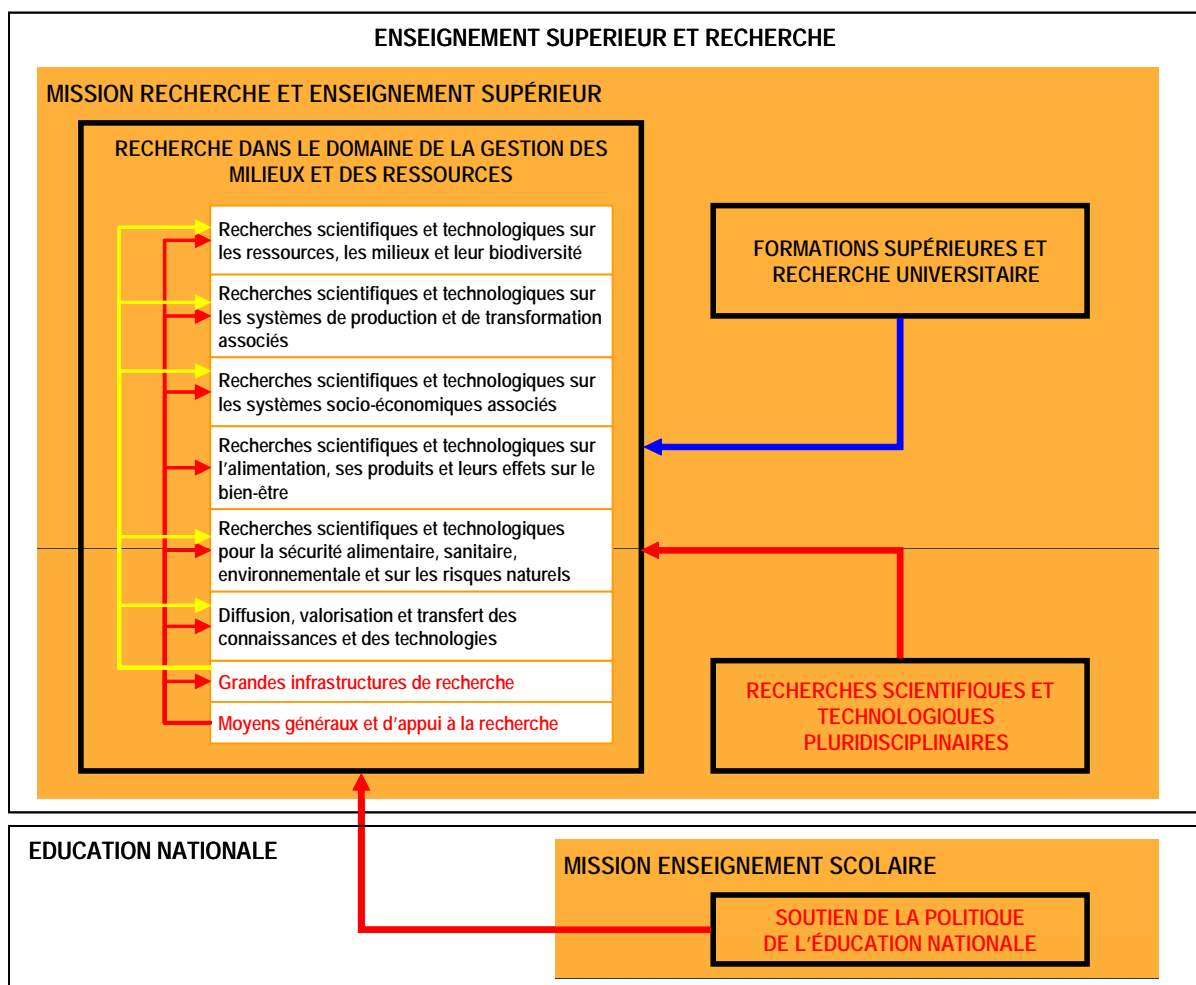
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes (comptabilité budgétaire) et des coûts complets (comptabilité générale de l'État) par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État. La démarche pragmatique adoptée s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée le 7 mars 2011). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. Le fait que ces données aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2010, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

## SCHEMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



## Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187

ANALYSE DES COÛTS

## VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2010 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2010 après ventilation interne	LFI 2010 après ventilation externe
Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	276 571 820	380 219 576	400 714 789
Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	262 800 335	334 441 221	353 933 434
Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	88 176 636	118 455 820	125 000 962
Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	74 236 345	94 018 891	99 529 688
Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	168 841 243	214 420 687	226 939 823
Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	70 210 399	97 050 265	103 009 396
Grandes infrastructures de recherche	47 200 000	0	0
Moyens généraux et d'appui à la recherche	250 569 682	0	0
<b>Total</b>	<b>1 238 606 460</b>	<b>1 238 606 460</b>	<b>1 309 128 092</b>

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION OU « DÉPENSES COMPLÈTES »

## Avertissement

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2010 CP	Ventilation interne	Exécution 2010 après ventilation interne	Écart à la prévision 2010	Écart à l'exécution 2009
	Dépenses directes	(au sein du programme)			
Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	276 571 820	+107 593 764	384 165 584	+3 946 008	+10 117 112
Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	262 800 335	+70 416 535	333 216 870	-1 224 351	+3 047 334
Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	88 176 636	+30 554 150	118 730 786	+274 966	-2 078 600
Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	74 236 345	+18 995 821	93 232 166	-786 725	-848 596
Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	168 841 243	+45 888 566	214 729 809	+309 122	+6 526 970
Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	70 210 399	+17 344 739	87 555 138	-9 495 127	-9 077 079
Grandes infrastructures de recherche	47 200 000	-47 200 000	0	0	0
Moyens généraux et d'appui à la recherche	243 593 575	-243 593 575	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 231 630 353</b>	<b>0</b>	<b>1 231 630 353</b>	<b>-6 976 107</b>	<b>+7 687 141</b>

## Modalités de déversement

La ventilation interne du programme s'applique aux moyens communs et aux fonctions support figurant, d'une part, à l'action « Grandes infrastructures de recherche » et, d'autre part, à l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche ».

Dans une première étape, les dépenses de l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche » sont ventilées vers les autres actions du programme ; dans une seconde étape, les dépenses de l'action « Grandes infrastructures de recherche » (abondées d'une partie des dépenses de l'action précitée) sont elles-mêmes ventilées vers les actions restantes du programme. Pour cet exercice, les clés de ventilation ont été actualisées au moyen des crédits d'exécution arrêtés en 2010.

Dans ces conditions, la budgétisation et l'exécution des subventions pour charges de service public aux opérateurs du programme s'effectuent en dépenses directes et l'analyse des coûts permet de présenter parallèlement une maquette en dépenses complètes par action.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La loi de finances a été exécutée de façon très proche des prévisions initiales, avec un écart limité à -0,6% des crédits ouverts en LFI. Cet écart s'explique principalement par l'annulation en AE et CP intervenue en gestion 2010 pour 6,976 M€.

### DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2010 après ventilation interne	Ventilation externe (entre programmes)	Exécution 2010 après ventilation externe Dépenses complètes	Écart à la prévision 2010	Écart à l'exécution 2009
Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	384 165 584	+20 457 875	404 623 459	+3 908 670	+12 769 929
Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	333 216 870	+19 459 526	352 676 396	-1 257 038	+5 570 267
Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	118 730 786	+6 534 969	125 265 755	+264 793	-1 241 210
Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	93 232 166	+5 502 295	98 734 461	-795 227	-135 291
Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	214 729 809	+12 497 493	227 227 302	+287 479	+8 157 126
Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	87 555 138	+5 943 577	93 498 715	-9 510 681	-8 387 834
Grandes infrastructures de recherche	0	0	0	0	0
Moyens généraux et d'appui à la recherche	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 231 630 353</b>	<b>+70 395 735</b>	<b>1 302 026 088</b>	<b>-7 102 004</b>	<b>+16 732 987</b>

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-70 395 735</b>
Formations supérieures et recherche universitaire (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-4 646 468
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-62 699 455
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-3 049 812

#### Modalités de déversement

Le programme reçoit, par déversement externe :

- des dépenses correspondant aux actions de pilotage et d'animation du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (mission « Recherche et enseignement supérieur ») ;
- des dépenses de l'Agence nationale de la recherche (action 2 de ce même programme) ;
- des dépenses de personnel et de fonctionnement inscrits au programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » (mission « Recherche et enseignement supérieur ») au titre des structures de l'administration centrale de la recherche (notamment la DGRI) et de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) ;
- des dépenses de personnel et de fonctionnement du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (mission « Enseignement scolaire ») au titre des structures de l'administration centrale, exerçant des fonctions transversales, qui sont placées sous l'autorité conjointe du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (Secrétariat général, Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche...).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les déversements externes proviennent principalement du programme Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires au titre du déversement des dépenses de l'agence nationale de la recherche pour un montant de 46 374 422 € et au titre de la ventilation des actions de pilotage et d'animation de l'action 1 du programme 172 pour un montant de 16 325 033 €.

Les déversements des programmes formations supérieures et recherche universitaire et soutien de la politique de l'éducation nationale apparaissent supérieurs aux déversements constatés en 2009. Cette évolution résulte de l'augmentation totale des montants déversés à partir des programmes 214 (17 430 440 € en 2009 et 17 817 253 € en 2010) et 150 (24 052 051 € en 2009. 27 233 884 € en 2010) vers les programmes recherche de la MIREs placés sous l'autorité de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

## COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

## Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant à terme une image la plus fidèle possible de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques.

L'intégration au bilan des actifs de l'État, progressive depuis 2006, est aujourd'hui exhaustive rendant possible l'identification des charges par programmes et actions. Cependant, la difficulté d'utilisation et d'interprétation réside dans l'ampleur des données comptables à prendre en compte (charges ayant donné lieu à opérations budgétaires : personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités - rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement : variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...).

L'appropriation progressive de la comptabilité générale conditionne également la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un caractère indicatif, au mieux illustratif.

Intitulé de l'action	Exécution 2010 Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution 2010 Coûts complets	Écart à l'exécution 2009 Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	276 571 820	+107 593 764	+16 697 334	400 862 918	+10 854 908
Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	262 800 335	+70 416 535	+15 886 238	349 103 108	+3 613 354
Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	88 176 636	+30 554 150	+5 336 034	124 066 820	-1 855 354
Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	74 236 345	+18 995 821	+4 492 905	97 725 071	-645 049
Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	168 841 243	+45 888 566	+10 201 764	224 931 573	+6 874 668
Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	70 210 399	+17 344 739	+4 937 817	92 492 955	-8 841 145
Grandes infrastructures de recherche	47 200 000	-47 200 000	0	0	0
Moyens généraux et d'appui à la recherche	243 593 575	-243 593 575		0	0
<b>Total</b>	<b>1 231 630 353</b>	<b>0</b>	<b>+57 552 092</b>	<b>1 289 182 445</b>	<b>+10 001 382</b>

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-57 552 092
Formations supérieures et recherche universitaire (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-4 646 468
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-49 855 812
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-3 049 812

## ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

Le coût direct des actions du programme comprend, outre les charges ayant donné lieu à décaissement (subventions pour charges de service public), des charges non décaissées recensées et calculées en fin d'exercice. Il ne comprend pas les charges d'amortissement des immobilisations financées ou mises à disposition des opérateurs du programme par l'Etat. Celles-ci sont en effet constatées dans la comptabilité des opérateurs et non dans celle de l'Etat.

Pour le programme 187, aucune charge à payer et provisions pour risques et charges ne sont rattachables aux différentes actions du programme. Les dépenses directes sont donc égales aux coûts directs.

Le coût complet du programme prend par ailleurs en compte, par déversement externe, les fonctions de soutien dont il bénéficie de la part des programmes « Recherches scientifiques et technologies pluridisciplinaires », « Soutien de la politique de l'éducation nationale » et « Formations supérieures et recherche universitaire » pour un montant de 57,552 M€. Les clés de ventilation sont identiques à celles utilisées dans le volet « dépenses exécutées » de l'exercice.





## PROGRAMME 193

**RECHERCHE SPATIALE**

MINISTRE CONCERNÉ : VALÉRIE PÉCRESSE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	442
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	444
Rappel de la présentation du programme	450
Objectifs et indicateurs de performance	452
Justification au premier euro	458
Opérateurs	467
Analyse des coûts du programme et des actions	476

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Ronan STEPHAN

Directeur général pour la recherche et l'innovation

Responsable du programme n° 193 : Recherche spatiale

La stratégie du programme est mise en œuvre principalement par son opérateur principal, le Centre national d'études spatiales (CNES), dans le cadre du contrat pluriannuel État-CNES 2011-2015 qui a été signé le 26 octobre 2010 par le président de cet établissement et par les ministres chargés de l'espace, de la recherche, de la défense et du budget. Une nouvelle visibilité à moyen terme a ainsi été donnée au CNES, aussi bien en termes d'orientations stratégiques qu'en termes de ressources ; les deux traduisent d'ailleurs une ambition accrue dans la continuité du contrat précédent.

Les nouveaux systèmes de lancement Soyouz au Centre spatial guyanais (CSG) et Vega ont connu un glissement de leurs vols inauguraux de 2010 vers 2011. Pour le premier, cela s'explique par des difficultés apparues sur le portique mobile fourni par une entreprise russe : celles-ci ont été résolues et il est prévu que la base de lancement sera prête durant le premier semestre 2011, la date du tir inaugural dépendant ensuite de la disponibilité de la charge-utile. Ce retard de Soyouz est d'ailleurs la cause directe et unique de celui du lancement des satellites duaux Pléiades et Elisa qui ont bien été prêts au lancement en 2010. Quant à Vega, son retard est lié à des aléas naturels pour un programme qui constitue une première pour l'industrie spatiale italienne, son maître d'œuvre.

Les satellites Picard (étude du soleil et de son influence sur le climat terrestre), Prisma (démonstrateur technologique de vol en formation) et Cryosat 2 (étude des glaces) ont été lancés avec succès en 2010 : leur fonctionnement est conforme aux attentes. En revanche, les satellites scientifiques Megha-Tropiques et Swarm ont connu des glissements de plusieurs mois dus à des difficultés survenues sur leurs charges-utiles respectives : elles sont maintenant résolues et ces satellites devraient être lancés dans le courant de l'année 2011.

Le satellite Planck, qui est une mission de l'ESA à laquelle la France a fourni l'instrument principal, a terminé sa première couverture complète du ciel en mai 2010 : les résultats scientifiques apparaissent d'ores et déjà des plus prometteurs.

En outre, l'année 2010 a vu des avancées significatives dans les deux programmes spatiaux de l'Union européenne. En effet, le règlement du programme GMES d'observation de la Terre à des fins environnementales et de sécurité a été adopté, instituant la mise en place d'une ligne budgétaire communautaire spécifique. Par ailleurs, l'UE a décidé d'implanter en France l'un des deux centres de sécurité du système de navigation par satellites Galileo. En revanche, les premiers satellites opérationnels Galileo devraient être lancés en août 2011 au lieu du second semestre de 2010, comme il était prévu lors de la rédaction du PAP 2010.

EUMETSAT a formellement approuvé le programme Météosat de troisième génération (MTG) et l'ESA a sélectionné le consortium conduit par Thales Alenia Space pour en assurer la maîtrise d'œuvre.

Le régime d'autorisation institué par la loi du 3 juin 2008 est entré en vigueur le 10 décembre 2010 et les premières autorisations et licences ont pu être accordées par la ministre chargée de l'espace pour des lancements et opérations de maîtrise en orbite effectués avant la fin de l'année 2010.

Les résultats du programme 193 sont, pour l'essentiel, conformes à la présentation stratégique du PAP 2010.

**RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE**

- OBJECTIF 1**      **Intensifier le rayonnement international de la recherche et de la technologie spatiales françaises**
  - INDICATEUR 1.1      Production scientifique des opérateurs du programme
  - INDICATEUR 1.2      Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme
  - INDICATEUR 1.3      Chiffre à l'export de l'industrie spatiale française rapporté aux investissements des cinq dernières années
  
- OBJECTIF 2**      **Garantir à la France et à l'Europe un accès à l'espace libre, compétitif et fiable**
  - INDICATEUR 2.1      Part du marché « ouvert » des lancements de satellites prise par Arianespace
  - INDICATEUR 2.2      Coût moyen du lancement de satellites par le lanceur Ariane 5
  
- OBJECTIF 3**      **Répondre aux besoins du futur par la recherche et la maîtrise de la technologie dans le domaine spatial**
  - INDICATEUR 3.1      Taux de bon fonctionnement des satellites fabriqués par l'industrie française
  - INDICATEUR 3.2      Tenue des coûts, des délais et des performances pour les 10 projets phares du CNES
  
- OBJECTIF 4**      **Intensifier les efforts de valorisation de la recherche spatiale dans le but de répondre aux attentes de la société**
  - INDICATEUR 4.1      Nombre d'instruments spatiaux développés ou co-développés par la France utilisés à des fins d'application de service
  
- OBJECTIF 5**      **Parfaire l'intégration européenne de la recherche spatiale française**
  - INDICATEUR 5.1      Taux de présence des projets européens dans les projets financés par le CNES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2010 Consommation 2010</i>					
01	<b>Développement de la technologie spatiale au service de la science</b>	67 163 818 67 163 818	65 077 500 65 075 000	<b>132 241 318</b> <b>132 238 818</b>	132 241 318
02	<b>Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre</b>	102 789 842 102 789 842	112 340 000 112 340 000	<b>215 129 842</b> <b>215 129 842</b>	215 129 842
03	<b>Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication</b>	24 529 394 24 529 394	116 450 000 116 450 000	<b>140 979 394</b> <b>140 979 394</b>	140 979 394
04	<b>Maîtrise de l'accès à l'espace</b>	143 672 165 143 672 165	295 235 000 295 235 000	<b>438 907 165</b> <b>438 907 165</b>	438 907 165
05	<b>Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique</b>	137 247 800 137 247 800	89 735 000 89 735 000	<b>226 982 800</b> <b>226 982 800</b>	226 982 800
06	<b>Moyens généraux et d'appui à la recherche</b>	108 630 174 84 456 660	6 165 000 6 165 000	<b>114 795 174</b> <b>90 621 660</b>	114 795 174
07	<b>Développement des satellites de météorologie</b>		33 210 000 33 210 000	<b>33 210 000</b> <b>33 210 000</b>	33 210 000
<i>Total des AE prévues en LFI</i>		<b>584 033 193</b>	<b>718 212 500</b>	<b>1 302 245 693</b>	1 302 245 693
Ouvertures par voie de FDC et ADP					
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		-24 173 513		<b>-24 173 513</b>	
Total des AE ouvertes		<b>1 278 072 180</b>		<b>1 278 072 180</b>	
<b>Total des AE consommées</b>		<b>559 859 679</b>	<b>718 210 000</b>	<b>1 278 069 679</b>	

## 2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2010 Consommation 2010</i>					
01	<b>Développement de la technologie spatiale au service de la science</b>	67 163 818 67 163 818	65 077 500 65 075 000	<b>132 241 318</b> <b>132 238 818</b>	132 241 318
02	<b>Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre</b>	102 789 842 102 789 842	112 340 000 112 340 000	<b>215 129 842</b> <b>215 129 842</b>	215 129 842
03	<b>Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication</b>	24 529 394 24 529 394	116 450 000 116 450 000	<b>140 979 394</b> <b>140 979 394</b>	140 979 394
04	<b>Maîtrise de l'accès à l'espace</b>	143 672 165 143 672 165	295 235 000 295 235 000	<b>438 907 165</b> <b>438 907 165</b>	438 907 165
05	<b>Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique</b>	137 247 800 137 247 800	89 735 000 89 735 000	<b>226 982 800</b> <b>226 982 800</b>	226 982 800
06	<b>Moyens généraux et d'appui à la recherche</b>	108 630 174 84 456 660	6 165 000 6 165 000	<b>114 795 174</b> <b>90 621 660</b>	114 795 174
07	<b>Développement des satellites de météorologie</b>		33 210 000 33 210 000	<b>33 210 000</b> <b>33 210 000</b>	33 210 000
<i>Total des CP prévus en LFI</i>		<b>584 033 193</b>	<b>718 212 500</b>	<b>1 302 245 693</b>	1 302 245 693
Ouvertures par voie de FDC et ADP					
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		-24 173 513		<b>-24 173 513</b>	
Total des CP ouverts		<b>1 278 072 180</b>		<b>1 278 072 180</b>	
<b>Total des CP consommés</b>		<b>559 859 679</b>	<b>718 210 000</b>	<b>1 278 069 679</b>	

## Recherche spatiale

Programme n° 193 | CRÉDITS DU PROGRAMME

## 2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2009 Consommation 2009</i>					
01	Développement de la technologie spatiale au service de la science	65 899 328 65 899 328	65 075 000 65 075 000	<b>130 974 328</b>	<b>130 974 328</b> <b>130 974 328</b>
02	Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	100 854 623 100 854 623	112 340 000 112 340 000	<b>213 194 623</b>	<b>213 194 623</b> <b>213 194 623</b>
03	Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	24 067 580 24 067 580	116 450 000 116 450 000	<b>140 517 580</b>	<b>140 517 580</b> <b>140 517 580</b>
04	Maîtrise de l'accès à l'espace	140 967 256 140 967 256	295 235 000 295 235 000	<b>436 202 256</b>	<b>436 202 256</b> <b>436 202 256</b>
05	Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	134 663 843 134 663 843	89 735 000 89 735 000	<b>224 398 843</b>	<b>224 398 843</b> <b>224 398 843</b>
06	Moyens généraux et d'appui à la recherche	101 584 999 91 353 991	6 165 000 6 165 000	<b>107 749 999</b>	<b>107 749 999</b> <b>97 518 991</b>
07	Développement des satellites de météorologie		27 210 000 27 210 000	<b>27 210 000</b>	<b>27 210 000</b> <b>27 210 000</b>
<i>Total des AE prévues en LFI</i>		<b>568 037 629</b>	<b>712 210 000</b>	<b>1 280 247 629</b>	<b>1 280 247 629</b>
<b>Total des AE consommées</b>		<b>557 806 621</b>	<b>712 210 000</b>		<b>1 270 016 621</b>

## 2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2009 Consommation 2009</i>					
01	Développement de la technologie spatiale au service de la science	65 899 328 65 899 328	65 075 000 65 075 000	<b>130 974 328</b>	<b>130 974 328</b> <b>130 974 328</b>
02	Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	100 854 623 100 854 623	112 340 000 112 340 000	<b>213 194 623</b>	<b>213 194 623</b> <b>213 194 623</b>
03	Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	24 067 580 24 067 580	116 450 000 116 450 000	<b>140 517 580</b>	<b>140 517 580</b> <b>140 517 580</b>
04	Maîtrise de l'accès à l'espace	140 967 256 140 967 256	295 235 000 295 235 000	<b>436 202 256</b>	<b>436 202 256</b> <b>436 202 256</b>
05	Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	134 663 843 134 663 843	89 735 000 89 735 000	<b>224 398 843</b>	<b>224 398 843</b> <b>224 398 843</b>
06	Moyens généraux et d'appui à la recherche	101 584 999 91 353 991	6 165 000 6 165 000	<b>107 749 999</b>	<b>107 749 999</b> <b>97 518 991</b>
07	Développement des satellites de météorologie		27 210 000 27 210 000	<b>27 210 000</b>	<b>27 210 000</b> <b>27 210 000</b>
<i>Total des CP prévus en LFI</i>		<b>568 037 629</b>	<b>712 210 000</b>	<b>1 280 247 629</b>	<b>1 280 247 629</b>
<b>Total des CP consommés</b>		<b>557 806 621</b>	<b>712 210 000</b>		<b>1 270 016 621</b>

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

### Avertissement

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2011 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), ainsi que le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que, dans une moindre mesure, les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Développement de la technologie spatiale au service de la science	499 638 818
02	Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	215 129 842
03	Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	140 979 394
04	Maîtrise de l'accès à l'espace	113 285 250
05	Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	226 982 800
06	Moyens généraux et d'appui à la recherche	90 621 660
07	Développement des satellites de météorologie	33 210 000
<b>Total</b>		<b>1 319 847 764</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2009 (*)	Ouvertes en LFI pour 2010	Consommées en 2010 (*)	Consommés en 2009 (*)	Ouverts en LFI pour 2010	Consommés en 2010 (*)
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>	557 806 621	584 033 193	559 859 679	557 806 621	584 033 193	559 859 679
Subventions pour charges de service public	557 806 621	584 033 193	559 859 679	557 806 621	584 033 193	559 859 679
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>	712 210 000	718 212 500	718 210 000	712 210 000	718 212 500	718 210 000
Transferts aux autres collectivités	712 210 000	718 212 500	718 210 000	712 210 000	718 212 500	718 210 000
<b>Total hors FDC et ADP</b>		<b>1 302 245 693</b>			<b>1 302 245 693</b>	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)						
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		-24 173 513			-24 173 513	
<b>Total (*)</b>	<b>1 270 016 621</b>	<b>1 278 072 180</b>	<b>1 278 069 679</b>	<b>1 270 016 621</b>	<b>1 278 072 180</b>	<b>1 278 069 679</b>

(\*) y.c. FDC et ADP



## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

### ■ DÉCRET D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/09/2010								
30/11/2010						11 810 542		11 810 542
<b>Total</b>						<b>11 810 542</b>		<b>11 810 542</b>

### ■ LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/03/2010						12 362 971		12 362 971
30/12/2010								
<b>Total</b>						<b>12 362 971</b>		<b>12 362 971</b>

### ■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

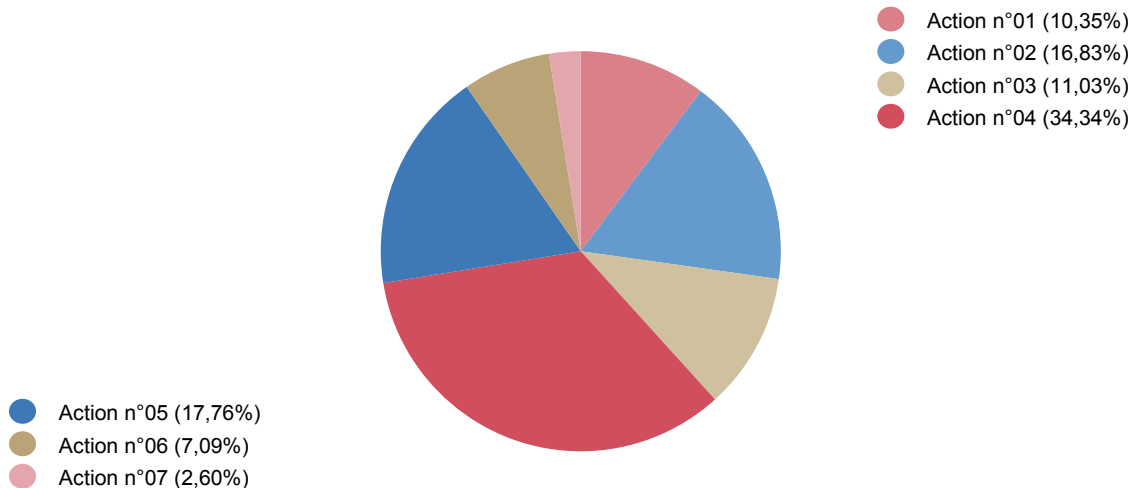
	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>						<b>24 173 513</b>		<b>24 173 513</b>

## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		Coûts directs	Coûts complets
			Dépenses directes	Dépenses complètes		
01	Développement de la technologie spatiale au service de la science	132 238 818	132 238 818	147 713 541	499 638 818	514 491 019
02	Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	215 129 842	215 129 842	239 213 827	215 129 842	238 201 089
03	Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	140 979 394	140 979 394	149 546 206	140 979 394	148 882 537
04	Maîtrise de l'accès à l'espace	438 907 165	438 907 165	476 917 261	113 285 250	149 229 162
05	Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	226 982 800	226 982 800	257 244 895	226 982 800	256 176 358
06	Moyens généraux et d'appui à la recherche	90 621 660	90 621 660	0	90 621 660	0
07	Développement des satellites de météorologie	33 210 000	33 210 000	33 922 304	33 210 000	33 765 966
<b>Total</b>		<b>1 278 069 679</b>	<b>1 278 069 679</b>	<b>1 304 558 034</b>	<b>1 319 847 764</b>	<b>1 340 746 131</b>

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2010



## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme a pour finalité d'assurer à la France et à l'Europe la maîtrise des technologies et des systèmes spatiaux nécessaires pour faire face aux défis de recherche, de sécurité, de développement économique, d'aménagement du territoire ou encore d'environnement qui se posent ou qui sont susceptibles de se poser à elles.

Mis à part les satellites de télécommunications, largement financés par le secteur privé, les systèmes spatiaux sont financés, directement ou indirectement, par les États, les utilisations commerciales n'étant pas suffisantes pour couvrir l'ensemble de leurs coûts de développement, de déploiement et d'opération. Dès lors, les orientations retenues par la puissance publique en matière d'orientation de la recherche spatiale sont primordiales.

Par ailleurs, les techniques spatiales étant fortement duales, la coopération avec le ministère de la défense est particulièrement importante.

Enfin, il apparaît de plus en plus que la plupart des outils spatiaux, du moins les plus grands d'entre eux, doivent être développés à l'échelle européenne, car c'est à cette échelle que peut être définie une politique spatiale d'envergure. Historiquement, l'Agence spatiale européenne (ESA) ou l'Organisation européenne des satellites de météorologie (EUMETSAT) est leur maître d'ouvrage. L'Union européenne est appelée à jouer un rôle croissant en vertu de l'accord-cadre passé avec l'ESA en 2004 et, surtout, du traité de Lisbonne, qui lui confère une compétence partagée dans le domaine spatial. L'Union européenne est par ailleurs engagée en partenariat avec l'ESA dans la réalisation du programme européen de navigation « Galiléo » et du programme européen GMES de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité.

L'industrie spatiale européenne s'est fortement structurée ces dernières années, avec l'émergence d'un maître d'œuvre principal pour les lanceurs et de deux pour les systèmes de satellites. Les agences spatiales ont donc surtout vocation à assurer la maîtrise d'ouvrage et l'expertise technique, en veillant à ce que l'industrie reste à la fois compétitive et techniquement compétente.

Mise à part la subvention pour la contribution française à EUMETSAT, le programme finance exclusivement le budget du Centre national d'études spatiales (CNES), celui-ci ayant la charge de la contribution française à l'Agence spatiale européenne et du financement des travaux confiés à l'industrie et aux laboratoires spatiaux.

Le pilotage du programme est confié au ministère chargé de la recherche : le directeur général pour la recherche et l'innovation en est le responsable.

Le programme est structuré en sept actions, les trois premières concernant les trois grands domaines d'utilisation, les deux suivantes les systèmes et les technologies génériques, la sixième les moyens généraux et la septième la contribution française à EUMETSAT.

## RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Développement de la technologie spatiale au service de la science
- ACTION n° 02 : Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre
- ACTION n° 03 : Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication
- ACTION n° 04 : Maîtrise de l'accès à l'espace
- ACTION n° 05 : Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique
- ACTION n° 06 : Moyens généraux et d'appui à la recherche
- ACTION n° 07 : Développement des satellites de météorologie

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF n° 1 : Intensifier le rayonnement international de la recherche et de la technologie spatiales françaises

## INDICATEUR 1.1 : Production scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2010 Cible PAP 2010
Part française des publications de référence internationale liées à la recherche spatiale dans la production de l'Union européenne (UE 27)	%	16,3	15,8	17,5	16	15,8	25
Part française des publications de référence internationale liées à la recherche spatiale dans la production mondiale	%	5,35	5,13	5,6	5	5,14	5

## Commentaires techniques

NB : la valeur portée au PAP 2010 (17,5) était erronée, elle aurait dû être 15,7

Mode de calcul : la part de publications des opérateurs du programme se calcule en divisant le « nombre de publications de référence internationale des opérateurs du programme » par le « nombre de publications de référence internationale du monde » (part mondiale) ou « de l'UE 27 » (part européenne). Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires de chaque publication. Dès ce RAP, afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, on adopte l'usage habituel en bibliométrie de calculer l'indicateur en moyenne triennale glissante : la valeur indiquée en année n est alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2. Les valeurs de réalisation 2008 et 2009, la prévision mi 2010 en tiennent compte, les nouvelles valeurs fixées au PAP 2011 pour la cible 2013 également (  $\geq 3,8$  ;  $\geq 16,5$  ). De plus, la couverture de la base s'améliore au fil du temps. A partir de l'actualisation 2008 notamment, des publications de « proceedings », qui jouent un rôle important dans certaines disciplines comme les sciences pour l'ingénieur ou l'informatique, sont mieux prises en compte.

NB : compte tenu du temps nécessaire pour le recueil des données, l'identification des adresses (cf. infra) et le calcul de valeurs fiables, la dernière valeur définitive disponible au moment de la préparation du RAP de l'année n est celle de n-1

Sources des données : Thomson Reuters, indicateurs OST

Observations méthodologiques : cet indicateur permet de mesurer la place prise par la production de publications découlant des missions spatiales du programme dans la production européenne ou mondiale.

NB : les variations de l'indicateur sont lentes. C'est son évolution au cours du temps, notamment en comparaison avec celles d'acteurs comparables, qui constitue le signal le plus important.

Limites et biais connus : la base est une sélection des publications des acteurs, et non le reflet de la totalité de leur production scientifique. En ce sens, les indicateurs bibliométriques sont des mesures indirectes de l'activité scientifique, utiles notamment pour comparer entre eux des acteurs comparables et pour observer l'évolution de leurs performances au cours du temps.

Compte tenu de l'étroitesse du domaine défini et du petit nombre de publications repérées qui en découle, l'indicateur est affecté d'une certaine instabilité qui doit conduire à une grande prudence d'interprétation des résultats.

## INDICATEUR 1.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2010 Cible PAP 2010
Reconnaissance scientifique exprimée par l'indice de citation à 2 ans des publications françaises dans le domaine de la recherche spatiale	indice	1,01	1,01	1,08	1,08	1,02	1,08

**Commentaires techniques**

**Mode de calcul** : l'impact immédiat des opérateurs du programme se calcule en divisant la « part mondiale de citations à deux ans des publications de référence internationale des opérateurs du programme » par « la part mondiale de publications de référence internationale des opérateurs du programme ». Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires de chaque publication. Dès ce RAP, afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, l'indicateur est calculé en moyenne triennale glissante comme il est d'usage en bibliométrie : la valeur indiquée en année n est alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2. Les valeurs de réalisation 2008 et 2009, la prévision mi 2010 en tiennent compte, la nouvelle valeur fixée au PAP 2011 pour la cible 2013 également ( $\geq 1,05$ ). De plus, la couverture de la base s'améliore au fil du temps. A partir de l'actualisation 2008 notamment, des publications de « proceedings », qui jouent un rôle important dans certaines disciplines comme les sciences pour l'ingénieur ou l'informatique, sont mieux prises en compte.

Sources des données : Thomson Reuters, indicateurs OST

**Observations méthodologiques** : cet indicateur permet de mesurer l'influence internationale des publications des opérateurs du programme. Les citations qui sont faites aux publications de ces opérateurs par d'autres publications sont en effet considérées comme une indication fiable de l'intérêt qu'ont eu les publications des opérateurs sur les travaux de leurs collègues chercheurs. Il s'agit donc d'une mesure précieuse, qui permet de qualifier la production scientifique d'un acteur en mesurant l'« utilité scientifique », au niveau international, des connaissances produites. L'indice d'impact est largement reconnu comme un indicateur essentiel pour évaluer la performance de la recherche. En effet la mesure d'une part de la production (cf. l'indicateur précédent) doit être complétée par un indicateur d'impact de la qualité de cette production, sauf à induire une dérive productiviste de la part des chercheurs.

NB : Les variations de l'indicateur sont lentes. C'est son évolution au cours du temps, notamment en comparaison avec celles d'acteurs comparables, qui constitue le signal le plus important.

**Limites et biais connus** : toutes les citations n'ont pas la même valeur. Deux ans est un laps de temps très court pour mesurer l'utilité scientifique d'une publication. Seule une partie des citations est décomptée et l'indice d'impact est, en ce sens, une mesure indirecte de l'utilité scientifique des publications, utile notamment pour comparer entre eux des acteurs comparables et observer l'évolution de leurs performances au cours du temps.

La base de données bibliographiques utilisée recense les publications parues dans une sélection de journaux scientifiques d'audience internationale. Pour pallier les problèmes du mauvais adressage des articles dans la base, le CNES identifie chacune de ses publications dans une base de données maintenue par l'OST.

L'ensemble du travail de collecte, de mise en base et de repérage conduit à renseigner ces indicateurs en utilisant les publications de l'année (n-1), et le fait de mesurer les citations sur deux ans implique de ne donner qu'une valeur estimée de la visibilité. Cette valeur est consolidée l'année suivante.

### INDICATEUR 1.3 : Chiffre à l'export de l'industrie spatiale française rapporté aux investissements des cinq dernières années

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2010 Cible PAP 2010
Chiffre à l'export de l'industrie spatiale française rapporté aux investissements des cinq dernières années.	%	100	128	110	110	*	100

**Commentaires techniques**

Sources des données : Eurospace et CNES.

**Mode de calcul** : chiffre d'affaires sur le marché commercial (année n) rapporté à la moyenne annuelle de la subvention publique attribuée au CNES au cours des cinq années précédentes (n-5 à n-1).

**Limites et biais connus** : l'indicateur mesure la compétitivité de l'offre spatiale française mais ses fluctuations (97 % en 2001, 82 % en 2002, 51 % en 2003, 69% en 2004) reflètent également celles du volume de l'activité spatiale en Europe et dans le monde.

\*La donnée sera connue en juin 2011

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Entre 2009 et 2010, la production scientifique française est stable ou progresse légèrement en parts européenne et mondiale et en visibilité internationale, ce qui est un bon résultat dans un contexte international qu'on sait très concurrentiel.

Les succès à l'export de l'industrie spatiale française, quant à eux, confirment l'excellence de notre pays dans le domaine spatial.

## Recherche spatiale

Programme n° 193 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF n° 2 : Garantir à la France et à l'Europe un accès à l'espace libre, compétitif et fiable

## INDICATEUR 2.1 : Part du marché « ouvert » des lancements de satellites prise par Arianespace

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2010 Cible PAP 2010
Part du marché « ouvert » des lancements de satellites prise par Arianespace.	%	72	50	(*)	(*)	63	50

## Commentaires techniques

Sources des données : Arianespace

Mode de calcul : le marché « ouvert » est celui accessible à Arianespace et à au moins un concurrent ; en sont exclus les clients captifs des autres lanceurs (satellites gouvernementaux américains, russes, chinois, japonais essentiellement). Cet indicateur est construit à partir du nombre de contrats de lancement obtenus dans l'année considérée.

Limites et biais connus : La valeur de l'indicateur en 2008, particulièrement haute, traduit les problèmes techniques rencontrés par la concurrence.

(\*) Pour des raisons de confidentialité commerciale liée aux contrats en cours de négociation, les prévisions 2010 et 2011 ne peuvent être diffusées.

## INDICATEUR 2.2 : Coût moyen du lancement de satellites par le lanceur Ariane 5

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2010
Prix d'un lancement rapporté à la performance du lanceur Ariane 5	€/kg	21 100	21 600	(*)	(*)	19 800	15 500

## Commentaires techniques

Sources des données : Arianespace

Mode de calcul : l'indicateur s'obtient en divisant le chiffre d'affaires d'Arianespace (y compris le financement annuel de l'exploitation d'Ariane 5 via le programme « European guaranteed Access to space » - EGAS s'il y a lieu) par la masse totale (équivalent GTO – Geostationary Transfer Orbit) des satellites lancés.

Limites et biais connus : l'année cible choisie pour l'indicateur correspond à la première année du prochain lot du contrat d'approvisionnement d'Ariane 5 par Arianespace auprès d'EADS, pour lequel un gain de productivité est attendu.

(\*) Pour des raisons de confidentialité commerciale liée aux contrats en cours de négociation, les prévisions 2010 et 2011 ne peuvent être diffusées.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La progression d'Arianespace en 2010 confirme la confiance des clients : malgré un taux euro/dollar défavorable, Arianespace réussit à être le premier grâce à la qualité de son lanceur et de la base de lancement (Centre spatial guyanais), ainsi qu'à sa très grande disponibilité opérationnelle. Les comparaisons dans la série avec l'année 2008 ne doivent être réalisées qu'avec la plus grande prudence, cette année-là ayant connu des conditions exceptionnelles du fait de la concurrence (faillite de Sea Launch et échec au lancement de l'autre grand concurrent, à savoir le lanceur russe Proton).

La baisse du prix d'un lancement en 2010 s'explique notamment, quant à elle, par le fait qu'il n'y a eu que des lancements d'Ariane 5 ECA (c'est-à-dire les plus performantes en termes de masse lancée) avec, en plus, un bon taux de remplissage.

### OBJECTIF n° 3 : Répondre aux besoins du futur par la recherche et la maîtrise de la technologie dans le domaine spatial

#### INDICATEUR 3.1 : Taux de bon fonctionnement des satellites fabriqués par l'industrie française

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2010 Cible PAP 2010
Satellites géostationnaires	%	82,4	79,7	88	88	79	90
Autres satellites	%	94,7	95,8	95	95	93	95

#### Commentaires techniques

Sources des données : multi sources collectées par le CNES

Mode de calcul : proportion des satellites lancés ces quinze dernières années et développés sous maîtrise d'œuvre industrielle française encore en état de fonctionnement ou ayant dépassé la durée de vie « standard » au lancement, de 12 ans pour les satellites géostationnaires (GEO) et de 5 ans pour les satellites de recherche ou d'observation de la Terre (le choix, comme référence, de durées de vie « standard » plutôt que des durées de vie contractuelles permet d'obtenir une base homogène de comparaison).

Limites et biais connus : le fait de sélectionner l'ensemble des satellites lancés depuis 15 ans permet d'obtenir un échantillon représentatif, mais induit une évolution lente de l'indicateur. Il est à noter que certaines anomalies peuvent être dues à des équipements communs sur les plate-formes, indépendamment de la nationalité du maître d'œuvre.

L'exercice de prévision est difficile car il s'agit, de fait, de prévoir des pannes qui surviennent généralement par surprise. Cet indicateur a son utilité essentielle dans la constatation des résultats et la comparaison avec la cible fixée.

#### INDICATEUR 3.2 : Tenue des coûts, des délais et des performances pour les 10 projets phares du CNES

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2010 Cible PAP 2010
Coûts	%	3,2	2,3	2	2	3,4	3
Délais	mois	12,7	14,9	10	10	11,3	10
Performances	%	99,7	99,8	99	99	99,8	98

#### Commentaires techniques

Sources des données : CNES.

Mode de calcul : pour chacun des trois sous-indicateurs est mesuré l'écart entre l'estimation actualisée de la valeur à terminaison et celle présentée lors de la décision de réalisation du projet (généralement dans le dossier de lancement de la phase C/D du programme soumise au conseil d'administration).

Les 10 projets choisis, pour chaque sous indicateur, sont les plus importants, en termes techniques et budgétaires, dans chaque domaine. Ils sont représentatifs des principales coopérations du CNES avec l'Agence spatiale européenne, la NASA, les Etats européens, l'Inde... Ils comprennent des projets en fin de développement et des projets dont le développement est prévu sur la période du contrat. Au fur et à mesure de l'avancement du contrat, les projets déjà développés seront remplacés par de nouveaux projets, en respectant le poids de chaque domaine.

Coûts : prévision, en euros courants, du coût à achèvement estimé mi-2007 de l'ensemble des projets concernés, rapporté à la somme des coûts nominaux des projets lorsqu'ils ont été respectivement proposés pour décision au Conseil d'administration du CNES. Le coût d'achèvement correspond au montant des dépenses réalisées depuis le début du projet augmenté du montant des prévisions de dépenses prévues jusqu'à l'achèvement du projet.

Délais : écart constaté entre prévisions et réalisations d'événements clefs de projets. On calcule la moyenne des écarts (en nombres de mois) entre les prévisions (dites « dates prévues »), effectuées lors de la décision du projet pour la survenue au plus tôt d'événements majeurs (liés aux projets), et les « dates constatées » de réalisation (ou de nouvelle prévision) de ces mêmes événements.

Performances : moyenne des % de tenue de la performance (au sens technique : satisfaction du besoin, disponibilité). La tenue de performance est estimée par le responsable programmatique du CNES en fonction des éléments fournis par les équipes techniques et opérationnelles, ainsi que par les utilisateurs des données produites par les projets concernés qui ont fait l'objet de recettes en vol dans l'année considérée.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La fiabilité des satellites développés par l'industrie française fléchit légèrement mais continue à se comparer avantageusement avec celle des satellites américains (pour ces derniers 75 % pour les géostationnaires, 79 % pour les autres). La perte totale du satellite géostationnaire W3B, due à une fuite importante de son système de propulsion, ainsi qu'une double perturbation électronique sur le satellite scientifique GOCE (corrections par logiciel en cours et incidence a priori faible sur la durée de vie) en sont la cause.

La maîtrise d'ouvrage du CNES reste, quant à elle, d'une très grande qualité. Le retard du projet « Soyouz au CSG » induit un surcoût pour le programme Pléiades dont les satellites doivent justement être lancés sur Soyouz : c'est l'origine principale de l'évolution du sous-indicateur coût.

**OBJECTIF n° 4 : Intensifier les efforts de valorisation de la recherche spatiale dans le but de répondre aux attentes de la société**

**INDICATEUR 4.1 : Nombre d'instruments spatiaux développés ou co-développés par la France utilisés à des fins d'application de service**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2010 Cible PAP 2010
Nombre d'instruments spatiaux développés ou co-développés par la France utilisés à des fins d'application de service	Nombre	197	199	200	200	228	160

**Commentaires techniques**

Sources des données : décompte effectué par le CNES

Mode de calcul : décompte des instruments correspondants opérationnels le 30 juin de l'année.

On entend par instrument spatial, la ou les charges utiles intégrées(s) sur la plate-forme du satellite (exemple : l'instrument HRG sur SPOT ou Poséidon sur JASON ou MERIS sur ENVISAT).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La valorisation de la recherche spatiale, qui passe principalement par la mise en place de systèmes spatiaux utilisés à des fins opérationnelles (télécommunications, observation de la Terre, navigation,...), progresse bien au-delà de la simple lecture des indicateurs, comme l'illustrent, par exemple, les programmes européens Galileo (navigation) et GMES (surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité) ou encore la préparation du programme de satellites météorologiques de troisième génération (MTG). L'augmentation de l'indicateur constatée en 2010 provient majoritairement des systèmes de télécommunications, en particulier de la constellation Globalstar.



**OBJECTIF n° 5 : Parfaire l'intégration européenne de la recherche spatiale française****INDICATEUR 5.1 : Taux de présence des projets européens dans les projets financés par le CNES**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2010 Cible PAP 2010
Taux de présence des projets européens dans les projets financés par le CNES	%	56	60	61	60	nd	62

**Commentaires techniques**

INDICATEUR SUPPRIME AU PAP 2011

Sources des données : CNES

La base des données est le plan à moyen terme (PMT) du CNES. On entend par projets européens les projets auxquels contribuent des organisations européennes (ESA, EUMETSAT, Union européenne,...) ou des Etats européens (Italie, Allemagne, Belgique, Suède...).

Mode de calcul : cet indicateur calcule la proportion des budgets alloués aux programmes menés en coopération avec un pays ou une organisation européenne dans le budget complet des programmes du CNES.

On applique une pondération à ces projets pour tenir compte du niveau de la contribution des partenaires européens en multipliant le financement CNES correspondant par le facteur [(financements européens hors France du projet) / (financements européens du projet)] x [(budget spatial civil européen) / (budget spatial civil européen hors France)].

Une intégration européenne « totale », c'est-à-dire une proportion uniforme (je dans chacun des programmes spatiaux) de financements européens non-français correspondant à la part française des budgets spatiaux européens, conduirait à une valeur de l'indicateur égale à 100 %.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

La recherche spatiale française occupe une place toujours plus importante en Europe comme le montre la progression de l'indicateur. La ratification du traité de Lisbonne est elle aussi prometteuse.

## Recherche spatiale

Programme n° 193 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
	<i>Prévision LFI Consommation</i>						
01	Développement de la technologie spatiale au service de la science		132 241 318 132 238 818	132 241 318 132 238 818		132 241 318 132 238 818	132 241 318 132 238 818
02	Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre		215 129 842 215 129 842	215 129 842 215 129 842		215 129 842 215 129 842	215 129 842 215 129 842
03	Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication		140 979 394 140 979 394	140 979 394 140 979 394		140 979 394 140 979 394	140 979 394 140 979 394
04	Maîtrise de l'accès à l'espace		438 907 165 438 907 165	438 907 165 438 907 165		438 907 165 438 907 165	438 907 165 438 907 165
05	Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique		226 982 800 226 982 800	226 982 800 226 982 800		226 982 800 226 982 800	226 982 800 226 982 800
06	Moyens généraux et d'appui à la recherche		114 795 174 90 621 660	114 795 174 90 621 660		114 795 174 90 621 660	114 795 174 90 621 660
07	Développement des satellites de météorologie		33 210 000 33 210 000	33 210 000 33 210 000		33 210 000 33 210 000	33 210 000 33 210 000
<i>Total des crédits prévus en LFI</i>			<b>1 302 245 693</b>	<b>1 302 245 693</b>		<b>1 302 245 693</b>	<b>1 302 245 693</b>
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP			-24 173 513	-24 173 513		-24 173 513	-24 173 513
Total des crédits ouverts			<b>1 278 072 180</b>	<b>1 278 072 180</b>		<b>1 278 072 180</b>	<b>1 278 072 180</b>
<b>Total des crédits consommés</b>			<b>1 278 069 679</b>	<b>1 278 069 679</b>		<b>1 278 069 679</b>	<b>1 278 069 679</b>
Crédits consommés - crédits ouverts			-2 501	-2 501		-2 501	-2 501

(\*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

## GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

## GRANDS PROJETS

**Crédits de paiement de la génération CPER 2000-2006**

	CP 2010		CP sur engagements à couvrir après 2010	
	Prévision	Consommation	Prévision	Prévision actualisée
<b>TOTAL</b>	0	0	0	0
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Génération CPER 2007-2013**

	PAP 2010	Prévision 2010		Consommation 2010	
	Rappel du montant initial	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CNES		4 374 225	4 374 225	4 324 563	4 324 563

**CNES****CPER Guyane :**

FEDER (Fonds européen de développement régional) : 16,700 M€ ;

FSE (Fonds social européen) : 1,979 M€ ;

FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) : 6,280 M€ ;

FEP (Fonds européen pour la pêche) : 0,720 M€ ;

Coopération transfrontalière : 1,000 M€ ;

Le montant total de ces opérations s'élève à 26,679 M€

**CPER Midi-Pyrénées :**

Soutien de la compétitivité économique régionale (pôle de compétitivité Aérospace Valley)

## Recherche spatiale

Programme n° 193 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS  
À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

<table border="1"> <tr> <td>AE ouvertes en 2010 (**)</td> </tr> <tr> <td>1 278 072 180</td> </tr> <tr> <td><i>1 278 072 180</i></td> </tr> </table>				AE ouvertes en 2010 (**)	1 278 072 180	<i>1 278 072 180</i>						
AE ouvertes en 2010 (**)												
1 278 072 180												
<i>1 278 072 180</i>												
<table border="1"> <tr> <td>AE non affectées au 31/12/2010</td> </tr> <tr> <td>2 501</td> </tr> <tr> <td><i>2 501</i></td> </tr> </table>				AE non affectées au 31/12/2010	2 501	<i>2 501</i>						
AE non affectées au 31/12/2010												
2 501												
<i>2 501</i>												
<table border="1"> <tr> <td>AE affectées non engagées au 31/12/2010 (*)</td> </tr> <tr> <td></td> </tr> </table>				AE affectées non engagées au 31/12/2010 (*)		<table border="1"> <tr> <td>CP ouverts en 2010 (**)</td> </tr> <tr> <td>1 278 072 180</td> </tr> <tr> <td><i>1 278 072 180</i></td> </tr> </table>				CP ouverts en 2010 (**)	1 278 072 180	<i>1 278 072 180</i>
AE affectées non engagées au 31/12/2010 (*)												
CP ouverts en 2010 (**)												
1 278 072 180												
<i>1 278 072 180</i>												
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009	AE engagées en 2010	Écart entre AE LR et AE RAP	<b>Total des engagements réalisés au 31/12/2010</b>	CP consommés en 2010 sur engagements antérieurs à 2010	CP consommés en 2010 sur engagements 2010	<b>Total des CP consommés en 2010</b>	<b>Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2010</b>					
(1)	(2)	(3)	(4) = (1)+(2)+(3)	(5) = (7) - (6)	(6)	(7)	(8) = (4) - (7)					
0	1 278 069 679	0	<b>1 278 069 679</b>	0	1 278 069 679	<b>1 278 069 679</b>	<b>0</b>					
<i>0</i>	<i>1 278 069 679</i>	<i>0</i>	<i>1 278 069 679</i>	<i>0</i>	<i>1 278 069 679</i>	<i>1 278 069 679</i>	<i>0</i>					
<table border="1"> <tr> <td>AE reportées sur 2011</td> </tr> <tr> <td>2 500</td> </tr> </table>				AE reportées sur 2011	2 500	<table border="1"> <tr> <td>CP reportés sur 2011</td> </tr> <tr> <td>2 500</td> </tr> </table>				CP reportés sur 2011	2 500	
AE reportées sur 2011												
2 500												
CP reportés sur 2011												
2 500												

N.B. : les montants *en italiques* correspondent aux montants hors T2.

(\*) Il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires + FDC/ADP.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION n° 01 : Développement de la technologie spatiale au service de la science

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		132 241 318	<b>132 241 318</b>		132 238 818	<b>132 238 818</b>
Crédits de paiement		132 241 318	<b>132 241 318</b>		132 238 818	<b>132 238 818</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	67 163 818	67 163 818	67 163 818	67 163 818

L'exécution correspond au montant des crédits votés en LFI, soit 67,164 M€ sur l'action 1, à destination exclusive du CNES.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	65 077 500	65 075 000	65 077 500	65 075 000

**Contribution française, Agence spatiale européenne (ASE) : 65,075 M€**

A partir d'une contribution française budgétée à hauteur de 685,000 M€ en LFI 2010, le montant des crédits versés en 2010 au CNES (représentant de la France au Conseil exécutif de l'Agence) sur l'action 1 du programme s'élève à 65,075 M€, montant identique à celui de la budgétisation initiale.

Pour information :

La contribution française appelée par l'ASE s'est élevée à 681,404 M€. Le cumul des arriérés de contribution française atteint 360,989 M€ à fin 2010, contre 352,622 M€ à fin 2009.

A compter de 2010, cette dette est désormais évaluée par l'ASE selon le nouveau règlement financier de l'Agence, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 : les variations de la dette ne peuvent désormais plus être lues par différence entre contributions appelées et contributions versées, le financement des programmes de l'ASE étant dorénavant encadré par le solde de financement de chaque Etat.

Ce solde de financement se définit comme la différence entre le montant cumulé des contributions effectivement versées par un Etat et sa part de la consommation effective cumulée (en crédits de paiement) de chaque programme pour lequel des dépenses restent à effectuer. La consommation des programmes est dorénavant calculée sur la base des paiements effectifs, et non plus de la comptabilité d'exercice.

**Recherche spatiale**

Programme n° 193 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**ACTION n° 02 : Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement		215 129 842	<b>215 129 842</b>		215 129 842	<b>215 129 842</b>
Crédits de paiement		215 129 842	<b>215 129 842</b>		215 129 842	<b>215 129 842</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE****■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	102 789 842	102 789 842	102 789 842	102 789 842

L'exécution correspond au montant des crédits votés en LFI, soit 102,790 M€ en AE et CP sur l'action 2, à destination exclusive du CNES.

**■ DÉPENSES D'INTERVENTION**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	112 340 000	112 340 000	112 340 000	112 340 000

**Contribution française, Agence spatiale européenne (ASE) : 112,340 M€**

A partir d'une contribution française budgétée à hauteur de 685,000 M€ en LFI 2010, le montant des crédits versés en 2010 au CNES (représentant de la France au Conseil exécutif de l'Agence) sur l'action 2 du programme s'élève à 112,340 M€, montant identique à celui de la budgétisation initiale.

**ACTION n° 03 : Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement		140 979 394	<b>140 979 394</b>		140 979 394	<b>140 979 394</b>
Crédits de paiement		140 979 394	<b>140 979 394</b>		140 979 394	<b>140 979 394</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	24 529 394	24 529 394	24 529 394	24 529 394

L'exécution correspond au montant des crédits votés en LFI, soit 24,529 M€ sur l'action 3, à destination exclusive du CNES.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	116 450 000	116 450 000	116 450 000	116 450 000

**Contribution française, Agence spatiale européenne (ASE) : 116,450 M€**

A partir d'une contribution française budgétée à hauteur de 685,000 M€ en LFI 2010, le montant des crédits versés en 2010 au CNES (représentant de la France au Conseil exécutif de l'Agence) sur l'action 3 du programme s'élève à 116,450 M€, montant identique à celui de la budgétisation initiale.

## ACTION n° 04 : Maîtrise de l'accès à l'espace

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		438 907 165	<b>438 907 165</b>		438 907 165	<b>438 907 165</b>
Crédits de paiement		438 907 165	<b>438 907 165</b>		438 907 165	<b>438 907 165</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	143 672 165	143 672 165	143 672 165	143 672 165

L'exécution correspond au montant des crédits votés en LFI, soit 143,672 M€ sur l'action 4, à destination exclusive du CNES.

**Recherche spatiale**

Programme n° 193 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**DÉPENSES D'INTERVENTION**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	295 235 000	295 235 000	295 235 000	295 235 000

**Contribution française, Agence spatiale européenne (ASE) : 295,235 M€**

A partir d'une contribution française budgétée à hauteur de 685,000 M€ en LFI 2010, le montant des crédits versés en 2010 au CNES (représentant de la France au Conseil exécutif de l'Agence) sur l'action 4 du programme s'élève à 295,235 M€, montant identique à celui de la budgétisation initiale.

**ACTION n° 05 : Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		226 982 800	<b>226 982 800</b>		226 982 800	<b>226 982 800</b>
Crédits de paiement		226 982 800	<b>226 982 800</b>		226 982 800	<b>226 982 800</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE****DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	137 247 800	137 247 800	137 247 800	137 247 800

L'exécution correspond au montant des crédits votés en LFI, soit 137,248 M€ sur l'action 5, à destination exclusive du CNES.

**DÉPENSES D'INTERVENTION**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	89 735 000	89 735 000	89 735 000	89 735 000

**Contribution française, Agence spatiale européenne (ASE) : 89,735 M€**

A partir d'une contribution française budgétée à hauteur de 685,000 M€ en LFI 2010, le montant des crédits versés en 2010 au CNES (représentant de la France au Conseil exécutif de l'Agence) sur l'action 5 du programme s'élève à 89,735 M€, montant identique à celui de la budgétisation initiale.



**ACTION n° 06 : Moyens généraux et d'appui à la recherche**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		114 795 174	<b>114 795 174</b>		90 621 660	<b>90 621 660</b>
Crédits de paiement		114 795 174	<b>114 795 174</b>		90 621 660	<b>90 621 660</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE****DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	108 630 174	84 456 660	108 630 174	84 456 660

Le montant des crédits votés en LFI était de 108,630 M€ sur l'action 6, à destination exclusive du CNES.

Le montant des crédits effectivement versés au CNES s'est élevé à 84,457 M€.

L'écart de 24,173 M€ correspond aux annulations de crédits sur le programme, votées en loi de finances rectificative n°2010-237 du 9 mars 2010 et par décret d'avance n°2010-1458 du 30 novembre 2010 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance.

**DÉPENSES D'INTERVENTION**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	6 165 000	6 165 000	6 165 000	6 165 000

**Contribution française, Agence spatiale européenne (ASE) : 6,165 M€**

A partir d'une contribution française budgétée à hauteur de 685,000 M€ en LFI 2010, le montant des crédits versés en 2010 au CNES (représentant de la France au Conseil exécutif de l'Agence) sur l'action 6 du programme s'élève à 6,165 M€, montant identique à celui de la budgétisation initiale.

**ACTION n° 07 : Développement des satellites de météorologie**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		33 210 000	<b>33 210 000</b>		33 210 000	<b>33 210 000</b>
Crédits de paiement		33 210 000	<b>33 210 000</b>		33 210 000	<b>33 210 000</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	33 210 000	33 210 000	33 210 000	33 210 000

**Contribution française : Organisation européenne des satellites de météorologie (EUMETSAT) : 33,210 M€**

La contribution française appelée par l'Organisation en 2010 s'est élevée à 33,269 M€ (part française de 14,9008%), sur la base d'un budget voté à 224,860 M€ (soit 218,543 M€ de contribution des Etats membres pour les programmes obligatoires, 4,053 M€ des Etats membres pour les programmes facultatifs et 2,264 M€ en provenance des Etats coopérants pour les programmes obligatoires).

Elle recouvre la participation française aux programmes obligatoires (budget général, « Meteosat transition program » ou MTP, « Meteosat second generation » ou MSG, « Meteosat third generation » ou MTG, « Post EUMETSAT polar system » ou EPS-PP), pour 32,565 M€, et facultatifs (satellites d'altimétrie satellitale NASA/CNES « Jason-2 » et « Jason-3 »), pour 0,704 M€.

La contribution française a été couverte par le transfert inscrit en loi de finances sur le programme (33,210 M€) et un complément versé par Météo-France (0,059 M€).

## OPÉRATEURS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	557 806 621	557 806 621	584 033 193	584 033 193	559 859 679	559 859 679
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)	685 000 000	685 000 000	718 210 000	718 210 000	718 210 000	718 210 000
<b>Total</b>	<b>1 242 806 621</b>	<b>1 242 806 621</b>	<b>1 302 243 193</b>	<b>1 302 243 193</b>	<b>1 278 069 679</b>	<b>1 278 069 679</b>

Contrairement à la présentation retenue dans le PAP 2010, la LFI et la réalisation 2010 incluent les crédits de transferts inscrits au programme reçus par Météo-France au titre de la contribution à EUMETSAT (33,210 M€).

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

## EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS SI PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2009 (1)			Prévision 2010 (3)			Réalisation 2010			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond		contrats aidés	sous plafond LFI		hors plafond LFI	contrats aidés	sous plafond
CNES - Centre national d'études spatiales		2 373	256		2 417	285		2 405	201	
<b>Total</b>		<b>2 373</b>	<b>256</b>		<b>2 417</b>	<b>285</b>		<b>2 405</b>	<b>201</b>	

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision 2010 fait référence aux plafonds votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificative 2010.

## PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

## CNES - CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01 : Développement de la technologie spatiale au service de la science</b>	<b>130 974</b>	<b>130 974</b>	<b>132 239</b>	<b>132 239</b>	<b>132 239</b>	<b>132 239</b>
Subventions pour charges de service public	65 899	65 899	67 164	67 164	67 164	67 164
Transferts	65 075	65 075	65 075	65 075	65 075	65 075
<b>Action n° 02 : Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre</b>	<b>213 195</b>	<b>213 195</b>	<b>215 130</b>	<b>215 130</b>	<b>215 130</b>	<b>215 130</b>
Subventions pour charges de service public	100 855	100 855	102 790	102 790	102 790	102 790
Transferts	112 340	112 340	112 340	112 340	112 340	112 340
<b>Action n° 03 : Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication</b>	<b>140 518</b>	<b>140 518</b>	<b>140 979</b>	<b>140 979</b>	<b>140 979</b>	<b>140 979</b>
Subventions pour charges de service public	24 068	24 068	24 529	24 529	24 529	24 529
Transferts	116 450	116 450	116 450	116 450	116 450	116 450
<b>Action n° 04 : Maîtrise de l'accès à l'espace</b>	<b>436 202</b>	<b>436 202</b>	<b>438 907</b>	<b>438 907</b>	<b>438 907</b>	<b>438 907</b>
Subventions pour charges de service public	140 967	140 967	143 672	143 672	143 672	143 672
Transferts	295 235	295 235	295 235	295 235	295 235	295 235
<b>Action n° 05 : Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique</b>	<b>224 399</b>	<b>224 399</b>	<b>226 983</b>	<b>226 983</b>	<b>226 983</b>	<b>226 983</b>
Subventions pour charges de service public	134 664	134 664	137 248	137 248	137 248	137 248
Transferts	89 735	89 735	89 735	89 735	89 735	89 735
<b>Action n° 06 : Moyens généraux et d'appui à la recherche</b>	<b>97 519</b>	<b>97 519</b>	<b>114 795</b>	<b>114 795</b>	<b>90 622</b>	<b>90 622</b>
Subventions pour charges de service public	91 354	91 354	108 630	108 630	84 457	84 457
Transferts	6 165	6 165	6 165	6 165	6 165	6 165
<b>Total pour ce programme</b>	<b>1 242 807</b>	<b>1 242 807</b>	<b>1 269 033</b>	<b>1 269 033</b>	<b>1 244 860</b>	<b>1 244 860</b>
<b>Programme 191 : Recherche duale (civile et militaire)</b>	<b>165 000</b>	<b>165 000</b>	<b>162 157</b>	<b>162 417</b>	<b>159 752 401</b>	<b>159 752 401</b>
Subventions pour charges de service public	165 000	165 000	162 157	162 417	159 752 401	159 752 401
<b>Total</b>	<b>1 407 807</b>	<b>1 407 807</b>	<b>1 431 190</b>	<b>1 431 450</b>	<b>160 997 261</b>	<b>160 997 261</b>

## COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'OPÉRATEUR

### Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Produits	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	216 254	223 048	Ressources de l'État	528 836	508 056
Fonctionnement	1 128 576	1 115 833	- subventions de l'État	528 836	508 056
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	80 475	
			Ressources propres et autres	712 119	844 599
<b>Total des charges</b>	<b>1 344 830</b>	<b>1 338 881</b>	<b>Total des produits</b>	<b>1 321 430</b>	<b>1 352 655</b>
Résultat : bénéfice		13 774	Résultat : perte	23 400	
Total : équilibre du CR	<b>1 344 830</b>	<b>1 352 655</b>	Total : équilibre du CR	<b>1 344 830</b>	<b>1 352 655</b>

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

### Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Ressources	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Insuffisance d'autofinancement	25 875		Capacité d'autofinancement		12 591
Investissements	986 251	976 413	Ressources de l'État	220 197	239 005
			Autres subv. d'investissement et dotations	698 108	696 093
			Autres ressources	70 421	44 098
<b>Total des emplois</b>	<b>1 012 126</b>	<b>976 413</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>988 726</b>	<b>991 787</b>
Apport au fonds de roulement		15 374	Prélèvement sur le fonds de roulement	23 400	

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

## DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
(1) Accès à l'espace : lanceurs		55 793	169 611	303 075	147 810	<b>676 289</b>
		56 854	160 895	297 004	168 676	<b>683 429</b>
(2) Utilisation de l'espace : grand public		7 993	6 275	70 485	31 176	<b>115 929</b>
		8 727	5 070	78 050	27 762	<b>119 609</b>
(3) Utilisation de l'espace : Terre, environnement, climat		21 121	8 156	96 211	85 192	<b>210 680</b>
		18 920	7 048	104 072	78 670	<b>208 710</b>
(4) Utilisation de l'espace : sciences spatiales		67 035	28 763	190 655	89 558	<b>376 011</b>
		70 806	26 314	178 679	72 017	<b>347 816</b>
(5) Utilisation de l'espace : sécurité et défense		23 216	11 901	535	259 494	<b>295 146</b>
		22 301	10 060	2 665	214 947	<b>249 973</b>
(6) Ressources mutualisées		15 403	72 271		25 476	<b>113 150</b>
		16 369	70 629		32 342	<b>119 340</b>
(7) Directions centrales		26 734	30 306	24 039	2 376	<b>83 455</b>
		29 072	33 181	24 530	1 964	<b>88 747</b>
(8) TVA rémanente			23 753		47 767	<b>71 520</b>
			21 495		47 719	<b>69 214</b>
<b>Total des crédits prévus</b>		<b>217 295</b>	<b>351 036</b>	<b>685 000</b>	<b>688 849</b>	<b>1 942 180</b>
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>223 049</b>	<b>334 692</b>	<b>685 000</b>	<b>644 097</b>	<b>1 886 838</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	2 629	2 702	2 606
- sous plafond	2 373	2 417	2 405
- hors plafond	256	285	201

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

## CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES DÉPENSES D'AVENIR

### En tant qu'opérateur intermédiaire

(en milliers d'euros)

Crédits reçus en 2010 au titre des dépenses d'avenir (1)		Prévision de consommation en 2010		Consommation réalisée en 2010	
AE	CP	AE	CP	AE	CP
500 000	500 000	27 449	27 449	27 449	27 449

(1) Sur la base des conventions d'attribution signées à la date du document ou de la loi de finances du 9 mars 2010 lorsque les conventions ne sont pas encore signées.

### En tant que bénéficiaire final

(en milliers d'euros)

Crédits reçus en 2010 au titre des dépenses d'avenir (1)		Prévision de consommation en 2010		Consommation réalisée en 2010	
27 449		27 449		27 449	

(1) Sur la base des conventions d'attribution signées à la date du document ou de la loi de finances du 9 mars 2010 lorsque les conventions ne sont pas encore signées.

Les crédits reçus dans le cadre de l'action 03 « Espace » du programme « Pôles thématiques d'excellence », sous forme de SCSP, ont permis les recapitalisations d'Arianespace Participation (à hauteur de 27,445 M€ pour le CNES, selon sa quote-part de 34,26%) et d'Arianespace SA (à hauteur de 0,004 M€ pour le CNES, quote-part de 0,00223%), respectivement de 80,100 M€ et 137,300 M€ au total, destinées à couvrir les pertes enregistrées en 2009 et prévisionnelles pour 2010 par reconstitution des capitaux propres (après réduction de capital social à zéro), en tenant compte d'une marge permettant de couvrir les risques inhérents à l'activité d'ici la fin de l'année 2010.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE

#### Faits significatifs

L'année 2010 a été une année de succès pour le CNES et a été marquée par le témoignage renouvelé de la confiance de l'État et de ses partenaires.

Une évaluation du CNES a été réalisée par l'AERES (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur). Cette autorité administrative indépendante a reconnu le « rôle déterminant du CNES dans la politique spatiale de la France » et a mis en exergue une « compétence « système » unique en Europe qu'il est impératif de préserver ». Cette évaluation a conduit à la signature du deuxième contrat État-CNES (2011-2015) intervenue en octobre 2010 qui met en œuvre les moyens nécessaires à la conduite d'une politique spatiale encore plus ambitieuse.

En parallèle, le gouvernement a lancé les programmes « Investissements d'avenir » (PIA) couvrant des projets avec retour sur investissements pour l'économie française, la recherche et le développement durable. La thématique Espace est créditée de 500 M€ et le CNES en est l'opérateur. Une convention sur la période 2010-2020 a été signée avec l'État et l'opérateur CNES sera maître d'ouvrage des projets retenus (certains étant proposés par le CNES et d'autres par l'industrie). Les projets proposés par le CNES et sélectionnés correspondent à des projets à fort potentiel

d'innovation : études préparatoires d'une nouvelle génération de lanceurs (« Ariane 6 »), systèmes orbitaux à forts enjeux applicatifs (projet « Swot » en partenariat avec les USA et plateforme « Myriade Evolutions » (dont la 1<sup>re</sup> mission sera le projet « Merlin », réalisé en partenariat avec l'Allemagne).

Dans le même temps, le CNES a continué à développer ses relations internationales aussi bien en Europe (outre le partenariat avec l'Allemagne cité ci-dessus, on peut mentionner, entre autres, le projet « Galileo GSMC » avec la Grande Bretagne ou les projets « Orféo » et « Athéna Fidus » avec l'Italie) qu'à travers le monde (USA, Russie, Japon, Inde, ...).

### Le cadre européen

L'entrée en vigueur en 2010 du Traité de Lisbonne marque l'arrivée formelle de l'Union européenne (UE) comme acteur majeur de l'Espace qui devient une compétence partagée entre l'UE et ses membres. Le 7<sup>ème</sup> Conseil Espace qui s'est tenu en novembre 2010 a permis à la Commission de signifier ses priorités en matière d'espace, et de trouver un compromis entre les États membres sur le projet de résolution intitulé « Défis mondiaux : tirer pleinement parti des systèmes spatiaux européens » et portant sur la stratégie globale, la politique industrielle, la gouvernance, l'accès à l'espace. La 2<sup>ème</sup> Conférence européenne sur l'exploration a rassemblé, le 21 octobre 2010, les ministres des 29 pays européens ou leurs représentants ainsi que des partenaires internationaux (États-Unis, Russie, Chine, Japon) Un nouveau pas a été franchi, confirmant la nature non seulement scientifique mais aussi politique et globale de l'exploration du système solaire. En ce qui concerne les souscriptions aux programmes de l'ESA, l'année 2010 se caractérise par la stabilité des engagements français envers l'ESA.

### Coopérations et partenariats

Comme l'année précédente, l'année 2010 a été très fructueuse en termes de coopérations et partenariats en Europe ou avec les principales puissances mondiales spatiales. Quelques exemples peuvent être cités :

- Allemagne : signature de l'accord de phase 0/A sur MERLIN avec le DLR (mesure du CH<sub>4</sub>, projet proposé au PIA) ;
- Canada : discussion en vue d'une coopération dans le domaine des ballons pour permettre des lancements ballons CNES aux latitudes moyennes depuis le Canada à l'horizon 2013-2014 ;
- Chine : signature d'un accord de coopération sur l'océanographie qui autorise en particulier l'emport d'une charge utile « Doris » (altimétrie) sur le satellite chinois d'océanographie « HY-2A » pour un lancement en juin 2011; passage fin 2010 en phase C/D du projet « CfoSat » (Terre, environnement et climat) pour un lancement vers 2014 ;
- États-Unis : signature de l'accord Globe (Education). Signature des accords sur « Jason 3 » avec la NOAA, EUMETSAT et l'ESA.

### Principaux événements des projets

#### Les lanceurs :

- « Soyouz » : l'année 2010 a vu se terminer les importantes réalisations pour l'ensemble d'intégration et de lancement du lanceur « Soyouz » en Guyane. On peut citer le MIK, bâtiment d'intégration du lanceur, le centre de contrôle, le massif de lancement ainsi que le portique permettant à la fois la finalisation de l'intégration lanceur / charges utiles et la protection de l'environnement. La réception par l'ESA de ces réalisations a été effectuée fin 2010 avec l'étape de qualification technique ;
- « Vega » : fin de la qualification du propulseur « P80 ». Les essais combinés ont débuté. En 2010, la qualification du système de lancement a débuté. En parallèle, le segment sol a progressé ;
- « Ariane 5 » : l'année 2010 se termine avec 6 lancements réussis, ce qui porte à 55 le nombre de lancements « Ariane 5 » et à 41 le nombre de succès d'affilée. La préparation de l'évolution à mi-vie du système de lancement Ariane 5 a permis de valider le concept « A5 ME » avec l'étage supérieur cryotechnique utilisant le futur moteur « Vinci » ré-allumable.

#### Les systèmes orbitaux :

- Juin 2010 : lancement sur « Dnepr » et recette en vol du satellite « Picard » du CNES (étude du soleil) et du démonstrateur suédois « Prisma » (vol en formation, emport d'une expérience technologique française de vol en formation) ;
- lancement de « Cryosat 2 » : le CNES apporte l'instrument « Doris » à cette mission ESA ;
- décision de phase C/D pour le microsatellite « Taranis » ;

- décision du projet d'extension des performances de la plateforme « Alphasat » (coopération CNES-ESA) ;
- décision de phase C/D pour « CfoSat » : satellite d'océanographie faisant l'objet d'une coopération franco-chinoise ;
- signature du contrat de phase C/D « CSO-Musis » d'imagerie optique ; le CNES est maître d'ouvrage pour le compte de la DGA ;
- livraison à l'ESA de « Mirim », contribution française à l'instrument « Miri » (spectro-imageur moyen infra-rouge) ; cet équipement est destiné au futur télescope spatial « JWST » (mission ESA-NASA).

#### *Les opérations :*

- 18 satellites sont contrôlés par le CNES (Centre de Toulouse), dont 17 en orbite basse ;
- gestion des débris spatiaux : les 4 satellites de la constellation « Essaim » lancés en 2004 ont été désorbités ;
- recette en vol d' « Hélios 2B » par le centre du CNES à Toulouse ;
- 3 campagnes de ballons ont été réalisées: « Mahe » (février), « Kiruna » en Suède (avril) et « Concordiasi » en Antarctique (septembre/octobre) avec 19 lâchers de ballons.

### **Préparation de l'avenir**

#### *R&T lanceurs*

L'engagement du plan de R&T 2010 s'est déroulé correctement : les dépenses de l'année ont été de 14,5 M€ pour un objectif initial de 13 M€. Parmi les activités menées, on peut citer :

- la mise en place de la plate forme d'ingénierie « Pénélope » sur le projet de simulation « Minos » ;
- la réception du boîtier de cavitation en ergols réels (BCER) ;
- validation de la revue de définition préliminaire du démonstrateur de recherche « ODP-X » (étude des phénomènes générant des oscillations de poussée des propulseurs à propergol solide d' « Ariane 5 » ;
- les principales recommandations du CERT (comité d'évaluation de la R et T) ont encore porté cette année sur le démonstrateur ODP, et sur le procédé « BI-VIS » pour la fabrication du propergol solide.

#### *R&T et démonstrateurs des systèmes orbitaux*

Le plan de R&T a été présenté à la communauté spatiale en janvier 2010. Les dépenses de l'année ont été de 21,7 M€ pour un objectif initial de 22 M€. Parmi les activités menées, on peut citer :

- le démarrage de nombreuses activités concernant la gestion de la fin de vie des satellites, dans le cadre de la loi d'orientation spatiale ;
- des activités sur les futurs capteurs « CMOS » pour les applications Haute résolution.

Concernant les démonstrateurs des systèmes orbitaux, les activités ont porté en 2010 sur un démonstrateur de télémétrie charge utile en haut débit à base de composants commerciaux, sur l'export d'échantillons de revêtements thermiques sur le module russe « Zvezda » de l'ISS, sur l'intégration de micro caméras pour les plates-formes de microsatellites, et enfin sur le test d'un récepteur « GNSS » en orbite géostationnaire.

#### *Avant-projets (phases 0/A)*

Le plan 2010 des phases 0 (analyse de mission et identification des besoins) et A (études de faisabilité) des systèmes orbitaux et des lanceurs s'est déroulé avec un taux d'exécution global de 97.3 % : le montant des dépenses des phases 0 et A (systèmes orbitaux et lanceurs) est de 28,2 M€ pour un budget initial de 29 M€.

La ventilation des dépenses sur les deux domaines lanceurs et systèmes orbitaux est la suivante :

- phases 0 et A des lanceurs : 15,48 M€
- phases 0 et A des systèmes orbitaux : 12,75 M€.

Concernant les phases 0 et A des lanceurs, les activités se déclinent suivant 11 thèmes d'études système et démonstrateurs en phase 0/A.

#### *Les études de phases 0/A lanceurs ont porté sur les sujets suivants :*

- études générales, études de marché et de concepts avancés ;
- études de lanceurs et de moteurs futurs en propulsion solide et cryogénique, pour le dossier Ariane 6 ;
- systèmes de transport spatial pour les missions futures (exploration et autres) et étude « OTV » (Orbital Transfer Vehicle) dédiée à la capture et l'élimination de gros débris présents en orbite basse.



Les travaux sur les démonstrateurs technologiques lanceurs en phase 0/A ont, entre autres, été les suivants :

- démonstrateurs de propulsion solide (Instabilités de combustion, procédé de malaxage et decoulée propergol par « Bi-Vis », structure monolithique carbone du propulseur à poudre), activités préparatoires à « Ariane 6 » ;
- avionique X, activité d'avionique innovante préparatoire à « Ariane 6 », introduite en 2010 ;
- études de technologies pour missions futures ;
- études et démonstrations technologiques de concepts avancés (ergols futurs, hydrures métalliques...).

Concernant les phases 0 des systèmes orbitaux, 32 études initiales ont été inscrites au Plan annuel d'avant-projets 2010 (PAP) et 2 ont été rajoutées en cours d'année. Sur ces 34 études, 2 sujets ont été annulés car traités par ailleurs (« Dada », Restauration de l'Espace), 11 études sont terminées, 16 études se poursuivent en 2011 et 5 sujets n'ont pas démarré (« Arctos - post Pléiades », « Observation géostationnaire », « Complément PRS », « Média », « Apophis 2029 »), les 3 premiers d'entre eux devant démarrer prochainement. Parmi les études réalisées en 2010, on peut mentionner « Merlin », en coopération avec le DLR (Allemagne) pour la mesure du méthane de l'atmosphère et « Microcarb » pour la mesure du CO2 ainsi que la poursuite du support aux laboratoires scientifiques pour la préparation des appels d'offres « Cosmic Vision » de l'ESA.

Concernant les phases A des systèmes orbitaux, 30 études de phase A ont été inscrites au PAP 2010 et un sujet a été rajouté en cours d'année (« Grandir »). Ces 31 sujets se répartissent en 4 grands domaines : grand public (4 études), Terre, environnement et climat (7 études), sciences spatiales et préparation de l'avenir (14 études), sécurité et défense (5 études). 9 études sont terminées (« Exomars », « Solar Orbiter », « Plato », « Safari », « Euclid », « Récepteur PRS », « Sifti », « Seve », « Isis »), 2 études ont été annulées (« OFR » et « Nomad »), 2 n'ont pas démarré (« Mascot » et « SCWO/Déclic »), les autres sont en cours.

## COMPTE-RENDU D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Le compte de résultat 2010 du CNES arrête un montant de produits de 1.352,655 M€ (+31,225 M€, soit +2,4% par rapport au budget initial), un volume de charges de 1.338,881 M€ (-5,948 M€, soit -0,4% par rapport au budget initial) et un résultat net comptable bénéficiaire : +13,774 M€.

L'exécution des opérations en capital ressort à 991,787 M€ en ressources (dont 685,000 M€ de contribution française à l'ESA et 12,591 M€ au titre de la capacité d'autofinancement, soit +3,061 M€ et +0,3% par rapport au budget initial) et 976,413 M€ en emplois (-35,713 M€ et -3,5%), retracées au tableau de financement, se traduit par un apport au fonds de roulement (+15,374 M€).

Hors programmes « Investissements d'avenir » (PIA), les SCSP des programmes 191 et 193 sont comptabilisées à hauteur de 719,612 M€ (respectivement 159,752 M€ et 559,860 M€), soit 508,056 M€ au compte de résultat (37,6 % des produits) et 211,556 M€ au tableau de financement (21,2% des ressources).

Par rapport aux montants initialement notifiés par les deux ministères, les montants révisés des SCSP prennent en compte les annulations de crédits décidées lors du vote du PLF 2010 (-2,843 M€ : amendement n° II-18), par la loi n° 2010-237 de finances rectificative pour 2010 du 9 mars 2010 (-14,615 M€) et par le décret n° 2010-1458 du 30 novembre 2010 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance (-11,963 M€).

L'analyse des écarts est conduite à partir de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) pour 2010, voté par le Conseil d'administration du 30 novembre 2009.

Au compte de résultat, le total des produits (1.352,655 M€, soit +31,225 M€ et +2,4%) se répartit entre :

- la SCSP globalisée (508,056 M€, soit -20,780 M€ et -3,9%), la production interne immobilisée (167,676 M€, soit -4,873 M€ et -2,8%) et les ressources contractuelles et diverses (676,923 M€, soit +56,878 M€ et +9,2%) ;
- les produits d'exploitation (1.267,599 M€, soit -46,900 M€), financiers (0,861 M€, soit -0,897 M€) et exceptionnels (84,195 M€, soit +81,720 M€).

S'agissant des produits d'exploitation, réalisés à hauteur de 96,0%, l'écart défavorable s'explique principalement par :

- une répartition de la SCSP globale revue (-20,780 M€) au profit des investissements ;
- une baisse par rapport aux prévisions des produits liés à l'exécution de la mission du CNES (331,600 M€ sur les comptes 70 à 75, soit -46,375 M€), du fait de glissements affectant les projets du domaine « Accès à l'espace,

lanceurs » (« Arta » et « Vega ») et certains systèmes orbitaux (« Pléiades », « Jason 3 » ou « CSO (phases B/C) ») ;

- une hausse des produits liés aux subventions d'investissement et reprises des provisions pour risques et charges (165,604 M€, soit +17,500 M€), dont le principal (pour 17,200 M€) résulte d'une augmentation de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat, montant évoluant en fonction des mises en service intervenues durant l'exercice.

La variation importante des produits exceptionnels (84,195 M€, soit +81,720 M€) s'explique par la quote-part de subvention d'investissement virée au résultat destinée à couvrir la dépréciation des titres d'Arianespace, des régularisations d'immobilisations et de cessions d'actifs réalisées en cours d'exercice et l'exonération de TVA de la « composante spatiale » pour les projets traités en production interne immobilisée (PII) lors des années 2008 et 2009.

Pour mémoire, la Direction de la législation fiscale a précisé au CNES, en 2010, les règles applicables en matière de TVA lors de la livraison à soi même (LASM) de ses propres satellites, qui permettent une exonération de taxe à payer (en particulier les LASM des satellites « Pléiades ») dès lors que le lieu de ces livraisons se situe en Guyane. Le CNES régularise donc, par inscription d'un produit exceptionnel en 2010 (+22,812 M€), la TVA appliquée à tort sur les LASM en 2008 (pour 11,203 M€) et 2009 (pour 11,609 M€).

Le total des charges (1.338,881 M€, soit -5,948 M€ et -0,4%) se répartit entre :

- les dépenses de personnel (223,048 M€, soit +5,753 M€ et +2,6%) et les autres dépenses directement liées aux missions et au fonctionnement du CNES (1.115,833 M€, soit -11,701 M€ et -1,0%) ;
- les charges d'exploitation (1.271,820 M€, soit -62,855 M€), financières (27,561 M€, soit +27,458 M€), exceptionnelles (39,448 M€, soit +29,396 M€) et l'impôt sur les bénéfices (0,052 M€ ; montant nul à l'EPRD initial).

L'écart par rapport à la prévision initiale (-62,859 M€) pour les charges d'exploitation (comptabilisées à 1.271,820 M€) résulte principalement :

- d'un niveau de charges liées à l'exécution de la mission du CNES (1.103,921 M€, soit -82,349 M€), soit le décalage d'achats sous-traités de prestations de services (principalement « Arta », segment sol, et « Vega », pour -22,600 M€) et des variations multi projets en études et recherches (le plus important étant « CSO-Musis ») ;
- d'une augmentation (+19,500 M€) des charges liées aux dotations aux amortissements et aux provisions pour risques et charges (soit 17,200 M€ résultent d'un nombre de mises en service d'équipements finalement plus élevé et 2,300 M€ correspondant pour l'essentiel à une provision pour la co-localisation d'équipes du CNES et de l'ESA sur le CSG de Kourou).

La variation des charges exceptionnelles (39,449 M€, soit +29,396 M€) correspond aux dotations aux amortissements afférentes aux régularisations d'immobilisations et cessions d'actifs.

Le résultat financier, déficitaire (-26,701 M€), tient compte de la dépréciation des titres Arianespace (27,449 M€) et de la faible rentabilité des placements de trésorerie en 2010 (niveau historiquement bas des taux d'intérêt).

Pour mémoire, l'EPRD initial prévoyait un résultat déficitaire (-23,400 M€), corrigé en cours d'exercice (ramené à -14,320 M€) suite à l'autorisation donnée par le Conseil d'administration de reprendre l'intégralité des réserves au 31 décembre 2009.

Les arriérés de contribution française à l'ESA, comptabilisés (passif) au bilan du CNES et couverts (actif) par une créance sur l'État d'un montant équivalent, sont portés de 325,622 M€ fin 2009 à 360,989 M€ fin 2010 (+35,367 M€).

La « dette » sera désormais systématiquement évaluée par l'ESA, et pour chaque pays concerné, selon le nouveau règlement financier de l'Agence, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 : les variations de la dette ne seront plus lues par différence entre contributions appelées et contributions versées.

Le financement des programmes de l'ESA est désormais encadré par le solde de financement de chaque État, se définissant comme la différence entre le montant cumulé des contributions effectivement versées par un État et sa part de la consommation effective cumulée (en crédits de paiement) de chaque programme pour lequel des dépenses restent à effectuer.

Ainsi, la consommation des programmes est dorénavant calculée sur la base des paiements effectifs, et non plus de la comptabilité d'exercice.

Pour information, le montant des engagements de l'État français vis-à-vis de l'ESA pour la période 2011-2020 s'élève à 2,683 Mds€ au 31 décembre 2010. Ils sont retracés hors bilan du CNES.

Dans le cadre des programmes « Investissements d'avenir » (PIA), le CNES a été sélectionné par l'État français en tant qu'opérateur unique pour la mise en œuvre de l'action « Espace » du programme « Pôles thématiques d'excellence », dotée de 500,000 M€ ouverts par la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010. Le versement de ce montant, prévu par la convention spécifique signée entre l'État et le CNES le 3 août 2010, a été effectué et comptabilisé par l'établissement en trésorerie et en compte de tiers.

Au fur et à mesure de son utilisation, elle sera comptabilisée en subvention d'exploitation (compte de résultat) ou d'investissement (tableau de financement) en fonction de la nature des opérations financées.

En 2010, la seule opération financée par le PIA a été les recapitalisations d'Arianespace Participation et d'Arianespace SA, à hauteur de 27,449 M€ au total.

## ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

## Avertissement

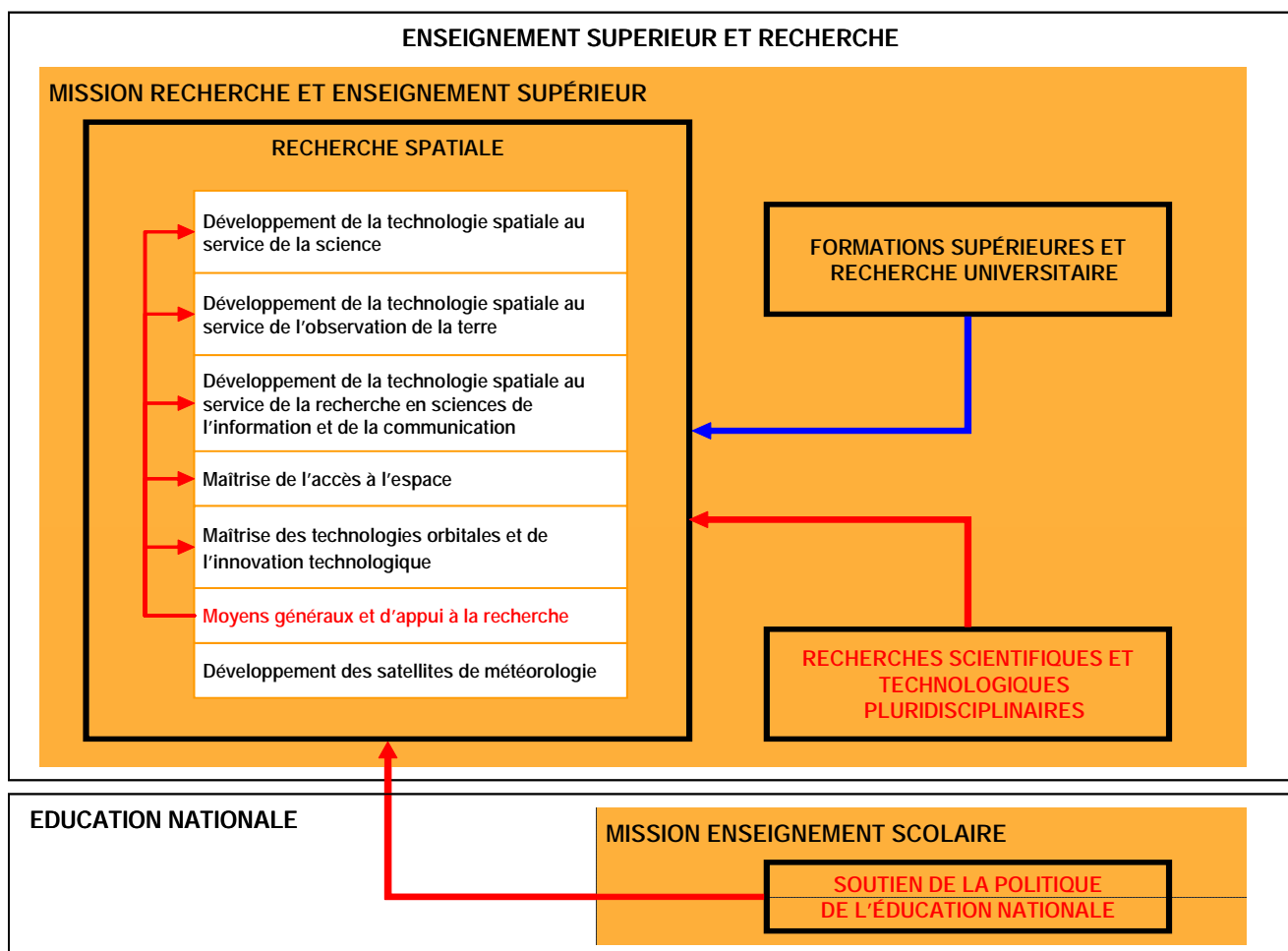
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes (comptabilité budgétaire) et des coûts complets (comptabilité générale de l'État) par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État. La démarche pragmatique adoptée s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée le 7 mars 2011). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. Le fait que ces données aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2010, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

## SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



## VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2010 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2010 après ventilation interne	LFI 2010 après ventilation externe
Développement de la technologie spatiale au service de la science	132 241 318	145 057 092	147 426 708
Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	215 129 842	245 308 551	249 164 046
Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	140 979 394	152 584 448	155 114 592
Maîtrise de l'accès à l'espace	438 907 165	489 354 274	497 225 719
Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	226 982 800	236 731 328	240 796 861
Moyens généraux et d'appui à la recherche	114 795 174	0	0
Développement des satellites de météorologie	33 210 000	33 210 000	33 780 065
<b>Total</b>	<b>1 302 245 693</b>	<b>1 302 245 693</b>	<b>1 323 507 991</b>

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION OU « DÉPENSES COMPLÈTES »

## Avertissement

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2010 CP Dépenses directes	Ventilation interne (au sein du programme)	Exécution 2010 après ventilation interne	Écart à la prévision 2010	Écart à l'exécution 2009
Développement de la technologie spatiale au service de la science	132 238 818	+12 522 832	144 761 650	-295 442	+290 052
Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	215 129 842	+19 281 142	234 410 984	-10 897 567	+443 904
Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	140 979 394	+5 415 283	146 394 677	-6 189 771	+105 932
Maîtrise de l'accès à l'espace	438 907 165	+28 205 003	467 112 168	-22 242 106	+620 457
Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	226 982 800	+25 197 400	252 180 200	+15 448 872	+592 713
Moyens généraux et d'appui à la recherche	90 621 660	-90 621 660	0	0	0
Développement des satellites de météorologie	33 210 000	0	33 210 000	0	+6 000 000
<b>Total</b>	<b>1 278 069 679</b>	<b>0</b>	<b>1 278 069 679</b>	<b>-24 176 014</b>	<b>+8 053 058</b>

## Modalités de déversement

La ventilation interne s'applique aux fonctions support du CNES financées par le programme et rattachées à l'action 6 « Moyens généraux et d'appui à la recherche ». Pour cet exercice, les clés de ventilation ont été actualisées au moyen des crédits d'exécution arrêtés en 2010.

La budgétisation et l'exécution des subventions pour charges de service public de l'opérateur s'effectuent donc en dépenses directes et l'analyse des coûts permet de présenter parallèlement une maquette en dépenses complètes par action.

**Recherche spatiale**

Programme n° 193 | ANALYSE DES COÛTS

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

La loi de finances a été exécutée de façon très proche des prévisions initiales, avec un écart à -1,9% des crédits ouverts en LFI, correspondant aux annulations de crédits (-24,174 M€ en AE et en CP) prises par la loi de finances rectificative n° 2010-240 et le décret d'avance (n°2010-1458). Après ventilation interne des dépenses exécutées sur les actions de soutien, cet écart se distribue relativement sur les 5 actions de politique publique.

**DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE**

Intitulé de l'action	Exécution 2010 après ventilation interne	Ventilation externe (entre programmes)	Exécution 2010 après ventilation externe Dépenses complètes	Écart à la prévision 2010	Écart à l'exécution 2009
Développement de la technologie spatiale au service de la science	144 761 650	+2 951 891	147 713 541	+286 833	+864 122
Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	234 410 984	+4 802 843	239 213 827	-9 950 219	+1 377 895
Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	146 394 677	+3 151 529	149 546 206	-5 568 386	+718 485
Maîtrise de l'accès à l'espace	467 112 168	+9 805 093	476 917 261	-20 308 458	+2 526 731
Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	252 180 200	+5 064 695	257 244 895	+16 448 034	+1 577 833
Moyens généraux et d'appui à la recherche	0	0	0	0	0
Développement des satellites de météorologie	33 210 000	+712 304	33 922 304	+142 239	+6 140 731
<b>Total</b>	<b>1 278 069 679</b>	<b>+26 488 355</b>	<b>1 304 558 034</b>	<b>-18 949 957</b>	<b>+13 205 797</b>

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-26 488 355</b>
Formations supérieures et recherche universitaire (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-5 988 543
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-16 650 587
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-3 849 225

**Modalités de déversement**

Le programme reçoit par déversement externe :

- des dépenses correspondant aux actions de pilotage et d'animation (action 1) du programme 172 ;
- des dépenses de personnel et de fonctionnement inscrits au programme 150 au titre des structures de l'Administration centrale de la recherche (notamment la DGRI) et de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) ;
- des dépenses de personnel et de fonctionnement du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (mission « Enseignement scolaire ») au titre des structures de l'Administration centrale, exerçant des fonctions transversales, qui sont placées sous l'autorité conjointe du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (Secrétariat général, Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche...).

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le programme bénéficie du soutien externe des programmes 150, 172 et 214 à hauteur de 26,488 M€, qui représente 2,03% de ses dépenses directes contre 1,9% en 2009.

## COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

### Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant à terme une image la plus fidèle possible de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques.

L'intégration au bilan des actifs de l'État, progressive depuis 2006, est aujourd'hui exhaustive rendant possible l'identification des charges par programmes et actions. Cependant, la difficulté d'utilisation et d'interprétation réside dans l'ampleur des données comptables à prendre en compte (charges ayant donné lieu à opérations budgétaires : personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités - rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement : variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...).

L'appropriation progressive de la comptabilité générale conditionne également la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un caractère indicatif, au mieux illustratif.

Intitulé de l'action	Exécution 2010 Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution 2010 Coûts complets	Écart à l'exécution 2009 Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Développement de la technologie spatiale au service de la science	499 638 818	+12 522 832	+2 329 369	514 491 019	+283 187 216
Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	215 129 842	+19 281 142	+3 790 105	238 201 089	-739 194
Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	140 979 394	+5 415 283	+2 487 860	148 882 537	-668 889
Maîtrise de l'accès à l'espace	113 285 250	+28 205 003	+7 738 909	149 229 162	-327 414 462
Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	226 982 800	+25 197 400	+3 996 158	256 176 358	-655 903
Moyens généraux et d'appui à la recherche	90 621 660	-90 621 660	0	0	0
Développement des satellites de météorologie	33 210 000	0	+555 966	33 765 966	+5 813 911
<b>Total</b>	<b>1 319 847 764</b>	<b>0</b>	<b>+20 898 367</b>	<b>1 340 746 131</b>	<b>-40 477 321</b>

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-20 898 367</b>
Formations supérieures et recherche universitaire (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-5 988 543
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-11 060 599
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-3 849 225

## ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

Le coût direct des actions du programme comprend, au titre des charges non décaissées recensées et calculées en fin d'exercice, un solde de charges à payer de 41,778 M€. Celui-ci se décompose ainsi :

- des charges à payer de l'exercice 2009, qui ont donné lieu à des dépenses en 2010 (effet minorant) : -325,622 M€ ;
- des charges à payer de l'exercice 2010 (effet majorant) correspondant aux arriérés de paiement de la contribution française à l'Agence spatiale européenne : +367,400 M€.

Le coût direct ne comprend pas, en revanche, les charges d'amortissement des immobilisations financées ou mises à disposition des opérateurs du programme par l'État. Celles-ci sont en effet constatées dans la comptabilité des opérateurs et non dans celle de l'État. Le coût complet du programme prend par ailleurs en compte, par déversement externe, les fonctions de soutien dont il bénéficie (+20,898 M€) de la part des programmes 150, 172 et 214. Les clés de ventilation sont identiques à celles utilisées dans le volet « dépenses exécutées » de l'exercice.





## PROGRAMME 190

**RECHERCHE DANS LES DOMAINES DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES**

MINISTRE CONCERNÉ : NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET, MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	482
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	485
Rappel de la présentation du programme	498
Objectifs et indicateurs de performance	500
Justification au premier euro	508
Opérateurs	534
Analyse des coûts du programme et des actions	545

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Régine BREHIER

Directrice de la recherche et de l'innovation

Responsable du programme n° 190 : Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables

L'année 2010 est la première année d'exécution du programme 190 sur son nouveau périmètre, qui couvre l'ensemble des thématiques de recherche du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) et regroupe les anciens programmes 188 « Recherche dans le domaine de l'énergie », 189 « Recherche dans le domaine des risques et des pollutions » et 190 « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat ». Cette fusion a conduit à homogénéiser certains objectifs et indicateurs de performance. Ce nouvel ensemble, adapté à la politique de développement durable issue du Grenelle de l'environnement, montre la cohérence entre les recherches conduites par les principaux établissements publics de recherche concernés : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), Institut français du pétrole-énergies nouvelles (IFP EN), Institut de radioprotection et sûreté nucléaire (IRSN), Laboratoire des ponts et chaussées (LCPC), Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS), Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) ainsi que les agences d'objectifs : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement du travail (ANSéS).

Les alliances constituées sur les sujets de l'énergie, d'une part, et de l'environnement, d'autre part, favorisent le développement de synergies et de projets collaboratifs. De plus, la direction de la recherche et de l'innovation (DRI) du MEDDTL a mis en place, depuis 2009, une animation de son réseau scientifique et technique (RST) associant établissements publics et services techniques du ministère. Ainsi, la constitution du pôle scientifique et technique Paris-Est, mobilisant les compétences des organismes du RST sur les enjeux de la « Ville durable », s'est traduite, en 2010, par l'engagement de nouveaux projets de recherche sur l'élaboration et la mise en œuvre d'outils et de méthodologies d'évaluations des aménagements. La DRI, avec la volonté de développer des filières économiques performantes, a contribué à l'animation des deux réseaux de pôles de compétitivité relatifs aux écotechnologies et au bâtiment durable.

Les actions, soutenues par l'État et conduites en 2010 par l'ensemble des établissements rattachés à ce programme, en concertation avec les directions du ministère, concernent l'énergie et les nouvelles technologies de l'énergie, les risques naturels et technologiques, la construction, les systèmes urbains et les systèmes de transport, le climat et les écosystèmes. Les nouveaux contrats d'objectifs conclus avec le CEA, l'IFP EN, l'INRETS, le Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC) et le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) reflètent les orientations du programme en matière de développement durable. Les changements de nom de l'Institut français du pétrole en IFP-énergies nouvelles et du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) en Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives traduisent le nouveau positionnement de ces établissements dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie et des énergies nouvelles. Enfin, la mise en œuvre de la fusion, effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, du Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC) et de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) en un nouvel établissement appelé Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) permettra d'optimiser la gestion des compétences et des outils en développant les synergies entre les équipes de recherche. La France s'est ainsi dotée d'un établissement de recherche d'une taille suffisante pour confirmer et renforcer sa position sur le plan européen et international, sur les champs de la mobilité et du génie civil.

Les établissements ont par ailleurs su mobiliser leurs équipes afin de répondre aux **appels à projets au niveau européen** en participant activement au 7<sup>e</sup> programme cadre de recherche et de développement technologique de l'Union européenne. Dans le cadre des programmes de recherche portés par ces établissements, une attention toute particulière a été portée au développement de partenariats avec les entreprises privées. Malgré un contexte économique défavorable, les résultats obtenus montrent l'intérêt du secteur privé pour les thématiques de recherche portées par le programme notamment dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie, des énergies nouvelles, de la construction et des transports.

Les recherches engagées dans le domaine des **nouvelles technologies de l'énergie** se sont traduites en 2010 par une hausse du nombre de brevets déposés par le CEA et l'IFP EN. Ces recherches ont concerné notamment pour le CEA les batteries, l'ensemble de la chaîne de la valeur du véhicule électrique, le solaire photovoltaïque et thermique à concentration, ainsi que les nanomatériaux pour l'énergie ou encore la production, le stockage et l'utilisation de l'hydrogène ; l'IFP EN a quant à lui développé les technologies, produits et procédés permettant le déploiement industriel du captage du CO<sub>2</sub> et permettant la conversion de biomasse en carburants.

**Dans le domaine nucléaire**, le CEA a franchi de nouvelles étapes en matière de recherche sur la fission avec :

- le lancement de l'avant projet sommaire du réacteur prototype ASTRID (réacteur de 4<sup>e</sup> génération) ;
- la présentation d'un premier modèle de relâchement des radionucléides par le graphite en prévision de l'estimation par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) des performances du concept de stockage des déchets de faible et moyenne activité à vie longue ;
- la nouvelle version du modèle de comportement à long terme des verres nucléaires en prévision de l'intégration dans la modélisation d'ensemble du comportement d'une alvéole de stockage de déchets de haute activité.

**Dans le domaine des risques**, et avec le concours des financements spécifiques au titre du Grenelle de l'environnement, l'INERIS a réussi la mise en œuvre du Pôle national applicatif en toxicologie et écotoxicologie. La plate-forme expérimentale « ANIMEX », visant le développement et la validation de méthodes alternatives aux essais sur animaux pour l'évaluation des dangers des produits chimiques, a été mise en place en 2010. L'installation sera opérationnelle dès 2011.

L'IRSN a poursuivi sa politique ambitieuse à l'échelle internationale dans le secteur de la sûreté nucléaire. Il a organisé le forum annuel Eurosafe réunissant l'ensemble des organismes techniques de sûreté (TSO) européens sur le thème de l'innovation dans les domaines de la sûreté et de la sécurité nucléaires et a présidé la 2<sup>e</sup> conférence internationale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) consacrée aux TSO. L'établissement a ouvert en 2010 le nouvel Institut européen de formation et de tutorat en sûreté nucléaire (ENSTTI), en partenariat avec des TSO, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et la Commission européenne. En matière de recherche relative aux effets sur la santé des expositions à de faibles doses de rayonnements ionisants, l'IRSN a participé à la création de l'association MELODI, consortium rassemblant une quinzaine d'organisations européennes compétentes en radioprotection, et en assure la présidence. Cette structure rassemblera les programmes de recherche nationaux et européens, et facilitera l'harmonisation des méthodologies de recherche.

En vue d'assurer des échanges accrus entre administration et monde scientifique, le ministère conduit des **programmes incitatifs de recherche spécifiques** : une quinzaine a fait l'objet de soutiens en 2010. Il s'agit de rassembler autour de questions émergentes des chercheurs d'horizons variés qui par leurs travaux ou leurs échanges avec des décideurs ou la société civile contribuent à l'émergence de réflexions originales. Les programmes issus des engagements du Grenelle de l'environnement et du Grenelle de la mer ont porté sur les pesticides, la construction durable, la biodiversité et la gestion intégrée du littoral. Un nouveau programme est destiné à éclairer les conditions de la participation de la société civile organisée au pilotage de la recherche et de l'expertise. Au plan européen, le programme participe à trois « European Research Area Networks » (ERANET) dans les domaines de la gestion de l'eau (IWRM), du changement climatique (CIRCLE) et des transports (SURPRICE).

Enfin, le soutien apporté à la **recherche et au développement en matière de construction aéronautique civile** constitue un facteur déterminant à un moment où les impacts de la crise ont notablement entamé la marge de manœuvre financière de l'industrie. La maîtrise des effets du transport aérien sur l'environnement est un objectif impératif de la recherche soutenue dans le cadre du programme 190, dans la dynamique du Grenelle de l'environnement et du Conseil pour la recherche aéronautique civile (CORAC). En 2010, la recherche et développement a notamment porté sur l'amélioration des performances, avec des recherches technologiques sur l'aérodynamique, les architectures et concepts innovants, les structures et les matériaux avancés et l'optimisation de l'avionique, les systèmes et les équipements et l'optimisation globale de la gestion énergétique à bord des aéronefs.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- OBJECTIF 1** **Développer l'excellence des instituts de recherche au niveau européen et international et assurer l'efficacité de la recherche**
  - INDICATEUR 1.1 Production scientifique des instituts de recherche du programme
  - INDICATEUR 1.2 Reconnaissance scientifique des instituts de recherche du programme
  - INDICATEUR 1.3 Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle
  - INDICATEUR 1.4 Part des financements européens dans les ressources totales des instituts de recherche
- OBJECTIF 2** **Développer les recherches partenariales**
  - INDICATEUR 2.1 Effet d'entraînement des crédits incitatifs
  - INDICATEUR 2.2 Part des contrats passés avec les industriels et les partenaires dans les ressources des instituts de recherche
- OBJECTIF 3** **Accroître, par la recherche, la compétitivité et la sécurité nucléaire sur l'ensemble du cycle**
  - INDICATEUR 3.1 Taux d'atteinte des résultats dans les délais prévus sur les volets « optimisation et évolution de l'outil industriel » et « déchets radioactifs, maîtrise de l'impact des activités nucléaires » du CEA
- OBJECTIF 4** **Assurer l'efficacité de la recherche dans le domaine de l'énergie (nouvelles technologies de l'énergie et efficacité énergétique)**
  - INDICATEUR 4.1 Mesure des transferts des technologies NTE auprès des industriels à partir des travaux du CEA et de l'IFP
- OBJECTIF 5** **Produire les connaissances scientifiques et l'expertise nécessaire au maintien d'un très haut niveau de protection contre les risques nucléaires et radiologiques**
  - INDICATEUR 5.1 Indice de satisfaction des bénéficiaires de l'expertise de l'IRSN (services de l'état et autorités de sûreté)
- OBJECTIF 6** **Favoriser l'essor d'une industrie aéronautique innovante et compétitive, génératrice de projets industriels économiquement viables pour le domaine du transport aérien durable**
  - INDICATEUR 6.1 Taux de remboursement cumulé en euro constants des avances remboursables allouées depuis la mise en oeuvre de ce dispositif au profit de la construction aéronautique civile

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
10 <b>Recherche dans le domaine de l'énergie</b> (nouveau)	664 344 743 654 162 707	-10 134 524	1 489 155 -7 236 857	-4 411 252	<b>665 833 898</b> <b>632 380 074</b>	665 833 898
10-01 Commissariat à l'énergie atomique (CEA) (nouveau)	491 675 925 484 246 085	-10 134 524	-7 711 999	-4 411 252	<b>491 675 925</b> <b>461 988 310</b>	491 675 925
10-02 Institut français du pétrole (IFP) (nouveau)	172 668 818 169 027 544				<b>172 668 818</b> <b>169 027 544</b>	172 668 818
10-03 Gestion des matières et déchets radioactifs : CNE - reprise des sources (nouveau)	889 078		1 489 155 475 142		<b>1 489 155</b> <b>1 364 220</b>	1 489 155
11 <b>Recherche dans le domaine des risques</b> (nouveau)	251 328 277 251 923 516				<b>251 328 277</b> <b>251 923 516</b>	251 328 277
11-01 Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) (nouveau)	8 305 803 8 161 000				<b>8 305 803</b> <b>8 161 000</b>	8 305 803
11-02 Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) (nouveau)	243 022 474 243 762 516				<b>243 022 474</b> <b>243 762 516</b>	243 022 474
12 <b>Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement</b> (nouveau)	88 862 866 89 684 893		23 895 980 22 873 307		<b>112 758 846</b> <b>112 558 200</b>	112 758 846
12-01 Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC) (nouveau)	44 883 143 45 826 659				<b>44 883 143</b> <b>45 826 659</b>	44 883 143
12-02 Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) (nouveau)	43 979 723 43 858 234				<b>43 979 723</b> <b>43 858 234</b>	43 979 723
12-03 Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) (nouveau)			23 895 980 22 873 307		<b>23 895 980</b> <b>22 873 307</b>	23 895 980
13 <b>Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable</b> (nouveau)	40 933 915 40 867 309	-134 186	21 731 710 18 750 955	4 963 851 4 884 772	<b>67 629 476</b> <b>64 361 258</b>	67 629 476
13-01 Agence française de sécurité sanitaire environnementale et du travail (AFFSSET) (nouveau)	1 580 658 1 523 370		15 244		<b>1 580 658</b> <b>1 538 614</b>	1 580 658
13-02 Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) (nouveau)	33 793 744 31 739 056				<b>33 793 744</b> <b>31 739 056</b>	33 793 744
13-03 Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG) (nouveau)				4 963 851 4 884 772	<b>4 963 851</b> <b>4 884 772</b>	4 963 851
13-04 Recherche en matière de transport (PREDIT) (nouveau)	2 283 372 3 397 053		4 666 020 1 911 976		<b>6 949 392</b> <b>5 301 437</b>	6 949 392
13-05 Construction (PREBAT, C2D2, RGCU) (nouveau)	595 662 262 043	-186 032	2 481 926 2 254 952		<b>3 077 588</b> <b>2 330 963</b>	3 077 588
13-06 Urbanisme et territoire (PUCA, MUTS) (nouveau)	1 588 432 2 086 903		4 755 336 8 418 896		<b>6 343 768</b> <b>10 505 799</b>	6 343 768
13-07 Changement global (GMES, adaptation au changement climatique) (nouveau)	198 554 168 475		3 772 528 5 755 539		<b>3 971 082</b> <b>5 924 014</b>	3 971 082

## Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables

Programme n° 190

CRÉDITS DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2010 Consommation 2010</i>							
13-08	Risque, santé, environnement (nouveau)	198 554 257 513		4 467 466 3 941 114		4 666 020 4 198 627	4 666 020
13-09	Biodiversité (nouveau)	99 277 673 952		1 092 048 7 183 363		1 191 325 7 857 315	1 191 325
13-10	Innovation et prospective dans le domaine du développement et de l'aménagement durable (nouveau)	595 662 758 944	51 846	496 386 -10 730 129		1 092 048 -9 919 339	1 092 048
14	<b>Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile (nouveau)</b>	-188 164	-3 125 400	124 000 000 131 881 715	188 126 974 170 973 550	312 126 974 299 541 701	312 126 974
14-01	Recherches en amont (nouveau)	-248 164	-3 125 400	120 000 000 124 743 714		120 000 000 121 370 150	120 000 000
14-02	Subventions à des organismes de recherche (nouveau)	60 000		4 000 000 3 969 000		4 000 000 4 029 000	4 000 000
14-03	Equipementier (nouveau)			24 106 234	55 000 000 35 806 368	55 000 000 59 912 602	55 000 000
14-04	Avions (nouveau)			-20 937 233	98 126 974 105 167 182	98 126 974 84 229 949	98 126 974
14-05	Moteurs (nouveau)						
14-06	Hélicoptères (nouveau)				35 000 000 30 000 000	35 000 000 30 000 000	35 000 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>		<b>1 045 469 801</b>		<b>171 116 845</b>	<b>193 090 825</b>	<b>1 409 677 471</b>	<b>1 409 677 471</b>
Ouvertures par voie de FDC et ADP				+41 993		+41 993	
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)				-35 521 359		-35 521 359	
<b>Total des AE ouvertes</b>				<b>1 374 198 105</b>		<b>1 374 198 105</b>	
<b>Total des AE consommées</b>		<b>1 036 450 261</b>	<b>-13 394 110</b>	<b>166 269 120</b>	<b>171 447 070</b>	<b>1 360 764 749</b>	

Consommations sur le titre 1 : -7592

## 2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2010 Consommation 2010							
10	<b>Recherche dans le domaine de l'énergie</b> (nouveau)	665 397 670 654 162 707	0	1 491 516 475 142	0	<b>666 889 186</b> <b>654 637 849</b>	666 889 186
10-01	Commissariat à l'énergie atomique (CEA) (nouveau)	492 455 188 484 246 085	0	0	0	<b>492 455 188</b> <b>484 246 085</b>	492 455 188
10-02	Institut français du pétrole (IFP) (nouveau)	172 942 482 169 027 544				<b>172 942 482</b> <b>169 027 544</b>	172 942 482
10-03	Gestion des matières et déchets radioactifs : CNE - reprise des sources (nouveau)	889 078		1 491 516 475 142		<b>1 491 516</b> <b>1 364 220</b>	1 491 516
11	<b>Recherche dans le domaine des risques</b> (nouveau)	251 726 610 252 380 866				<b>251 726 610</b> <b>252 380 866</b>	251 726 610
11-01	Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) (nouveau)	8 318 967 8 618 350				<b>8 318 967</b> <b>8 618 350</b>	8 318 967
11-02	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) (nouveau)	243 407 643 243 762 516				<b>243 407 643</b> <b>243 762 516</b>	243 407 643
12	<b>Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement</b> (nouveau)	89 003 708 89 684 893		23 933 853 22 873 307		<b>112 937 561</b> <b>112 558 200</b>	112 937 561
12-01	Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC) (nouveau)	44 954 281 45 826 659				<b>44 954 281</b> <b>45 826 659</b>	44 954 281
12-02	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) (nouveau)	44 049 427 43 858 234				<b>44 049 427</b> <b>43 858 234</b>	44 049 427
12-03	Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) (nouveau)			23 933 853 22 873 307		<b>23 933 853</b> <b>22 873 307</b>	23 933 853
13	<b>Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable</b> (nouveau)	40 998 792 38 848 194	59 946	21 020 392 15 413 687	4 971 719 7 498 939	<b>66 990 903</b> <b>61 820 766</b>	66 990 903
13-01	Agence française de sécurité sanitaire environnementale et du travail (AFFSSET) (nouveau)	1 583 163 1 538 615		0		<b>1 583 163</b> <b>1 538 615</b>	1 583 163
13-02	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) (nouveau)	33 847 304 31 739 056				<b>33 847 304</b> <b>31 739 056</b>	33 847 304
13-03	Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG) (nouveau)				4 971 719 7 498 939	<b>4 971 719</b> <b>7 498 939</b>	4 971 719
13-04	Recherche en matière de transport (PREDIT) (nouveau)	2 286 991 1 870 797		4 673 416 3 843 712		<b>6 960 407</b> <b>5 714 509</b>	6 960 407
13-05	Construction (PREBAT, C2D2, RGCU) (nouveau)	596 606 218 489	0	2 485 860 1 863 275		<b>3 082 466</b> <b>2 081 764</b>	3 082 466
13-06	Urbanisme et territoire (PUCA, MUTS) (nouveau)	1 590 950 1 899 232		4 762 872 3 925 387		<b>6 353 822</b> <b>5 824 619</b>	6 353 822
13-07	Changement global (GMES, adaptation au changement climatique) (nouveau)	198 869 46 671		3 032 748 1 282 326		<b>3 231 617</b> <b>1 328 997</b>	3 231 617

## Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables

Programme n° 190

CRÉDITS DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2010 Consommation 2010</i>							
13-08	Risque, santé, environnement (nouveau)	198 869 111 814		4 474 546 1 708 217		4 673 415 1 820 031	4 673 415
13-09	Biodiversité (nouveau)	99 434 172 958		1 093 778 1 643 804		1 193 212 1 816 762	1 193 212
13-10	Innovation et prospective dans le domaine du développement et de l'aménagement durable (nouveau)	596 606 1 250 562	59 946	497 172 1 146 966		1 093 778 2 457 474	1 093 778
14	<b>Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile</b> (nouveau)	60 000	0	83 500 000 103 404 735	114 274 967 79 384 341	197 774 967 182 849 076	197 774 967
14-01	Recherches en amont (nouveau)	0	0	79 500 000 99 435 735		79 500 000 99 435 735	79 500 000
14-02	Subventions à des organismes de recherche (nouveau)	60 000		4 000 000 3 969 000		4 000 000 4 029 000	4 000 000
14-03	Equipementier (nouveau)			0	32 500 000 17 238 741	32 500 000 17 238 741	32 500 000
14-04	Avions (nouveau)			0	49 274 967 32 145 600	49 274 967 32 145 600	49 274 967
14-05	Moteurs (nouveau)						
14-06	Hélicoptères (nouveau)				32 500 000 30 000 000	32 500 000 30 000 000	32 500 000
<i>Total des CP prévus en LFI</i>		<b>1 047 126 780</b>		<b>129 945 761</b>	<b>119 246 686</b>	<b>1 296 319 227</b>	1 296 319 227
Ouvertures par voie de FDC et ADP				+41 993		+41 993	
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)				-31 469 401		-31 469 401	
Total des CP ouverts				<b>1 264 891 819</b>		<b>1 264 891 819</b>	
<b>Total des CP consommés</b>		<b>1 035 136 660</b>	<b>59 946</b>	<b>142 166 871</b>	<b>86 883 280</b>	<b>1 264 246 757</b>	



## 2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
Prévision LFI 2009 Consommation 2009						
10	<b>Recherche dans le domaine de l'énergie</b> (nouveau)	651 718 733 643 595 154	1 489 967 487 726		<b>653 208 700</b>	<b>653 208 700</b> <b>644 082 880</b>
10-01	Commissariat à l'énergie atomique (CEA) (nouveau)	482 010 615 476 474 092			<b>482 010 615</b>	<b>482 010 615</b> <b>476 474 092</b>
10-02	Institut français du pétrole (IFP) (nouveau)	169 708 118 166 484 714			<b>169 708 118</b>	<b>169 708 118</b> <b>166 484 714</b>
10-03	Gestion des matières et déchets radioactifs : CNE - reprise des sources (nouveau)	636 348	1 489 967 487 726		<b>1 489 967</b>	<b>1 489 967</b> <b>1 124 074</b>
11	<b>Recherche dans le domaine des risques</b> (nouveau)	253 948 444 248 023 349			<b>253 948 444</b>	<b>253 948 444</b> <b>248 023 349</b>
11-01	Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) (nouveau)	10 793 604 10 603 409			<b>10 793 604</b>	<b>10 793 604</b> <b>10 603 409</b>
11-02	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) (nouveau)	243 154 840 237 419 940			<b>243 154 840</b>	<b>243 154 840</b> <b>237 419 940</b>
12	<b>Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement</b> (nouveau)	111 422 270 111 501 346			<b>111 422 270</b>	<b>111 422 270</b> <b>111 501 346</b>
12-01	Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC) (nouveau)	44 169 089 44 141 119			<b>44 169 089</b>	<b>44 169 089</b> <b>44 141 119</b>
12-02	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) (nouveau)	43 313 754 43 278 309			<b>43 313 754</b>	<b>43 313 754</b> <b>43 278 309</b>
12-03	Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) (nouveau)	23 939 427 24 081 918			<b>23 939 427</b>	<b>23 939 427</b> <b>24 081 918</b>
13	<b>Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable</b> (nouveau)	40 498 987 40 501 314	19 733 927 17 758 823	4 966 555 4 876 508	<b>65 199 469</b>	<b>65 229 469</b> <b>63 136 645</b>
13-01	Agence française de sécurité sanitaire environnementale et du travail (AFFSSET) (nouveau)	1 581 519 1 537 813			<b>1 581 519</b>	<b>1 581 519</b> <b>1 537 813</b>
13-02	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) (nouveau)	33 812 150 34 628 481			<b>33 812 150</b>	<b>33 812 150</b> <b>34 628 481</b>
13-03	Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG) (nouveau)			4 966 555 4 876 508	<b>4 966 555</b>	<b>4 966 555</b> <b>4 876 508</b>
13-04	Recherche en matière de transport (PREDIT) (nouveau)	3 181 640 929 164	2 288 524 5 408 908		<b>5 470 164</b>	<b>5 470 164</b> <b>6 338 072</b>
13-05	Construction (PREBAT, C2D2, RGCU) (nouveau)	189 151 -227 842	1 800 000 2 639 106		<b>1 989 151</b>	<b>1 989 151</b> <b>2 411 264</b>
13-06	Urbanisme et territoire (PUCA, MUTS) (nouveau)	691 014 2 376 384	2 790 000 4 033 931		<b>3 481 014</b>	<b>3 511 014</b> <b>6 410 315</b>
13-07	Changement global (GMES, adaptation au changement climatique) (nouveau)	39 762	1 903 903 1 927 000		<b>1 943 665</b>	<b>1 943 665</b> <b>1 927 000</b>

## Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables

Programme n° 190

CRÉDITS DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2009 Consommation 2009</i>						
13-08	Risque, santé, environnement (nouveau)	144 919	6 655 683 2 375 169		6 800 602	6 800 602 2 375 169
13-09	Biodiversité (nouveau)	69 681	3 095 817 1 387 000		3 165 498	3 165 498 1 387 000
13-10	Innovation et prospective dans le domaine du développement et de l'aménagement durable (nouveau)	789 151 1 257 314	1 200 000 -12 291		1 989 151	1 989 151 1 245 023
14	<b>Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile</b> (nouveau)		122 000 000 123 789 033	159 453 958 134 198 000	281 453 958	281 453 958 257 987 033
14-01	Recherches en amont (nouveau)		118 000 000 120 069 033		118 000 000	118 000 000 120 069 033
14-02	Subventions à des organismes de recherche (nouveau)		4 000 000 3 720 000		4 000 000	4 000 000 3 720 000
14-03	Equipementier (nouveau)			33 453 958 15 590 000	33 453 958	33 453 958 15 590 000
14-04	Avions (nouveau)			86 000 000 78 608 000	86 000 000	86 000 000 78 608 000
14-06	Hélicoptères (nouveau)			40 000 000 40 000 000	40 000 000	40 000 000 40 000 000
<i>Total des AE prévues en LFI</i>		<b>1 057 588 434</b>	<b>143 223 894</b>	<b>164 420 513</b>	<b>1 365 232 841</b>	<b>1 365 262 841</b>
<b>Total des AE consommées</b>		<b>1 043 621 163</b>	<b>142 035 582</b>	<b>139 074 508</b>		<b>1 324 731 253</b>

## 2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
Prévision LFI 2009 Consommation 2009						
10	<b>Recherche dans le domaine de l'énergie</b> (nouveau)	651 718 733 643 595 155	1 489 967 487 726		<b>653 208 700</b>	<b>653 208 700</b> 644 082 881
10-01	Commissariat à l'énergie atomique (CEA) (nouveau)	482 010 615 476 474 092			<b>482 010 615</b>	<b>482 010 615</b> 476 474 092
10-02	Institut français du pétrole (IFP) (nouveau)	169 708 118 166 484 715			<b>169 708 118</b>	<b>169 708 118</b> 166 484 715
10-03	Gestion des matières et déchets radioactifs : CNE - reprise des sources (nouveau)	636 348	1 489 967 487 726		<b>1 489 967</b>	<b>1 489 967</b> 1 124 074
11	<b>Recherche dans le domaine des risques</b> (nouveau)	253 948 444 252 099 819			<b>253 948 444</b>	<b>253 948 444</b> 252 099 819
11-01	Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) (nouveau)	10 793 604 14 679 879			<b>10 793 604</b>	<b>10 793 604</b> 14 679 879
11-02	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) (nouveau)	243 154 840 237 419 940			<b>243 154 840</b>	<b>243 154 840</b> 237 419 940
12	<b>Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement</b> (nouveau)	111 422 270 111 501 346			<b>111 422 270</b>	<b>111 422 270</b> 111 501 346
12-01	Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC) (nouveau)	44 169 089 44 141 119			<b>44 169 089</b>	<b>44 169 089</b> 44 141 119
12-02	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) (nouveau)	43 313 754 43 278 309			<b>43 313 754</b>	<b>43 313 754</b> 43 278 309
12-03	Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) (nouveau)	23 939 427 24 081 918			<b>23 939 427</b>	<b>23 939 427</b> 24 081 918
13	<b>Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable</b> (nouveau)	40 340 945 52 113 141	18 243 928 10 975 407	4 966 555 2 262 341	<b>63 551 428</b>	<b>63 581 428</b> 65 350 889
13-01	Agence française de sécurité sanitaire environnementale et du travail (AFFSSET) (nouveau)	1 581 519 1 537 813			<b>1 581 519</b>	<b>1 581 519</b> 1 537 813
13-02	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) (nouveau)	33 812 150 44 770 316			<b>33 812 150</b>	<b>33 812 150</b> 44 770 316
13-03	Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG) (nouveau)			4 966 555 2 262 341	<b>4 966 555</b>	<b>4 966 555</b> 2 262 341
13-04	Recherche en matière de transport (PREDIT) (nouveau)	3 112 648 1 443 486	1 988 524 1 767 642		<b>5 101 172</b>	<b>5 101 172</b> 3 211 128
13-05	Construction (PREBAT, C2D2, RGCU) (nouveau)	165 790 164 140	1 600 000 1 143 695		<b>1 765 790</b>	<b>1 765 790</b> 1 307 835
13-06	Urbanisme et territoire (PUCA, MUTS) (nouveau)	646 785 2 974 436	2 100 000 3 244 384		<b>2 746 785</b>	<b>2 776 785</b> 6 218 820
13-07	Changement global (GMES, adaptation au changement climatique) (nouveau)	39 762	1 903 904 501 000		<b>1 943 666</b>	<b>1 943 666</b> 501 000

## Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables

Programme n° 190

CRÉDITS DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2009 Consommation 2009</i>						
13-08	Risque, santé, environnement (nouveau)	144 919	6 655 683 2 096 080		6 800 602	6 800 602 2 096 080
13-09	Biodiversité (nouveau)	69 681	3 095 817 1 910 000		3 165 498	3 165 498 1 910 000
13-10	Innovation et prospective dans le domaine du développement et de l'aménagement durable (nouveau)	767 691 1 222 950	900 000 312 606		1 667 691	1 667 691 1 535 556
14	<b>Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile</b> (nouveau)		72 000 000 77 696 102	133 601 999 109 555 684	205 601 999	205 601 999 187 251 786
14-01	Recherches en amont (nouveau)		68 000 000 73 976 102		68 000 000	68 000 000 73 976 102
14-02	Subventions à des organismes de recherche (nouveau)		4 000 000 3 720 000		4 000 000	4 000 000 3 720 000
14-03	Equipementier (nouveau)			38 601 999 25 386 684	38 601 999	38 601 999 25 386 684
14-04	Avions (nouveau)			16 000 000 5 169 000	16 000 000	16 000 000 5 169 000
14-05	Moteurs (nouveau)			39 000 000 39 000 000	39 000 000	39 000 000 39 000 000
14-06	Hélicoptères (nouveau)			40 000 000 40 000 000	40 000 000	40 000 000 40 000 000
<i>Total des CP prévus en LFI</i>		<b>1 057 430 392</b>	<b>91 733 895</b>	<b>138 568 554</b>	<b>1 287 732 841</b>	<b>1 287 762 841</b>
<b>Total des CP consommés</b>		<b>1 059 309 461</b>	<b>89 159 235</b>	<b>111 818 025</b>		<b>1 260 286 721</b>

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

**Avertissement**

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2011 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), ainsi que le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que, dans une moindre mesure, les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
10	Recherche dans le domaine de l'énergie (nouveau)	654 637 848
11	Recherche dans le domaine des risques (nouveau)	252 380 866
12	Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement (nouveau)	112 558 200
13	Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable (nouveau)	162 766 354
14	Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile (nouveau)	22 825 420
<b>Total</b>		<b>1 205 168 688</b>

## Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables

Programme n° 190

CRÉDITS DU PROGRAMME

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2009 (*)	Ouvertes en LFI pour 2010	Consommées en 2010 (*)	Consommés en 2009 (*)	Ouverts en LFI pour 2010	Consommés en 2010 (*)
<b>Titre 1. Dotations des pouvoirs publics</b>			-7 592			0
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>	1 043 621 163	1 045 469 801	1 036 450 261	1 059 309 461	1 047 126 780	1 035 136 660
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 335 020	5 559 513	6 904 145	5 805 012	5 568 325	5 471 355
Subventions pour charges de service public	1 039 286 143	1 039 910 288	1 029 546 116	1 053 504 449	1 041 558 455	1 029 665 305
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>			-13 394 110			59 946
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État			-13 208 078			59 946
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État			-186 032			0
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>	142 035 582	171 116 845	166 269 120	89 159 235	129 945 761	142 166 871
Transferts aux entreprises	124 276 759	130 865 855	151 723 806	78 183 828	90 010 196	130 887 918
Transferts aux collectivités territoriales			150 000			50 000
Transferts aux autres collectivités	17 758 823	40 250 990	14 395 314	10 975 407	39 935 565	11 228 953
<b>Titre 7. Dépenses d'opérations financières</b>	139 074 508	193 090 825	171 447 070	111 818 025	119 246 686	86 883 280
Prêts et avances	139 074 508	193 090 825	171 447 070	111 818 025	119 246 686	86 883 280
<b>Total hors FDC et ADP</b>		<b>1 409 677 471</b>			<b>1 296 319 227</b>	
Ouvertures et annulations (*)		-35 479 366			-31 427 408	
<b>Total (*)</b>	<b>1 324 731 253</b>	<b>1 374 198 105</b>	<b>1 360 764 749</b>	<b>1 260 286 721</b>	<b>1 264 891 819</b>	<b>1 264 246 757</b>

(\*) y.c. FDC et ADP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2009	Prévues en LFI pour 2010	Ouvertes en 2010	Ouverts en 2009	Prévus en LFI pour 2010	Ouverts en 2010
Dépenses de personnel	0		0	0		0
Autres natures de dépenses	17 595		41 993	17 595		41 993
<b>Total</b>	<b>17 595</b>		<b>41 993</b>	<b>17 595</b>		<b>41 993</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## DÉCRET D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/09/2010						6 620 474		6 620 474
30/11/2010						13 573 277		11 232 328
<b>Total</b>						<b>20 193 751</b>		<b>17 852 802</b>

## ARRÊTÉ DE REPORT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/03/2010		10 890 027		12 205 291	0	0	0	0
30/03/2010		17 595		17 595	0	0	0	0
<b>Total</b>		<b>10 907 622</b>		<b>12 222 886</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUIT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/06/2010	0	4 000	0	4 000				
26/08/2010	0	14 055	0	14 055				
03/01/2011	0	23 938	0	23 938				
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>41 993</b>	<b>0</b>	<b>41 993</b>				

## LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/03/2010						24 413 480		24 413 480
07/05/2010						1 821 750		1 426 005
30/12/2010								
<b>Total</b>						<b>26 235 230</b>		<b>25 839 485</b>

■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>0</b>	<b>10 949 615</b>	<b>0</b>	<b>12 264 879</b>	<b>0</b>	<b>46 428 981</b>	<b>0</b>	<b>43 692 287</b>



ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES<sup>10</sup>**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2010 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2010. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2010.

## ■ DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif pour 2009	Chiffrage initial pour 2010	Chiffrage actualisé pour 2010
230404	<b>Provision pour reconstitution des gisements d'hydrocarbures</b> Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés  <i>Objectif : Aider la recherche dans le secteur pétrolier</i> <i>Bénéficiaires 2008 : 6 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1953 - Dernière modification : 2000 - Mesure de trésorerie - CGI : 39 ter</i>	11	nc	0
<b>Coût total des dépenses fiscales<sup>11</sup></b>		<b>11</b>	<b>11</b>	<b>0</b>

<sup>10</sup> Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable

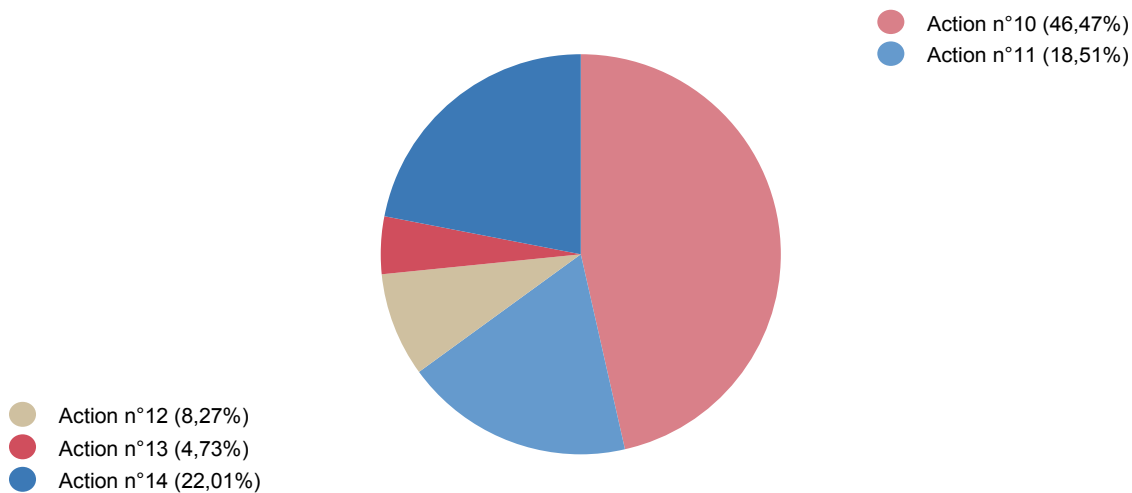
<sup>11</sup> Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2010 ou 2009) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		Coûts directs	Coûts complets
		Dépenses directes	Dépenses complètes		
10 Recherche dans le domaine de l'énergie (nouveau)	632 380 074	654 637 849	673 501 452	654 637 848	670 530 890
11 Recherche dans le domaine des risques (nouveau)	251 923 516	252 380 866	259 816 133	252 380 866	258 734 400
12 Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement (nouveau)	112 558 200	112 558 200	115 890 998	112 558 200	115 405 668
13 Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable (nouveau)	64 361 258	61 820 766	63 697 828	162 766 354	164 344 965
14 Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile (nouveau)	299 541 701	182 849 076	188 392 191	22 825 420	27 487 438
<b>Total</b>	<b>1 360 764 749</b>	<b>1 264 246 757</b>	<b>1 301 298 602</b>	<b>1 205 168 688</b>	<b>1 236 503 361</b>

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2010



## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Réunissant les anciens programmes 188 « Recherche dans le domaine de l'énergie », 189 « Recherche dans le domaine des risques et des pollutions » et 190 « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat », le nouveau programme 190 contribue à la mise en œuvre des engagements du Grenelle de l'environnement, en particulier dans les champs de l'énergie, des écosystèmes, de la construction, des systèmes urbains, des systèmes de transport, des risques matériels et technologiques, du climat. Les contrats d'objectifs des organismes en tiennent compte. Le programme a pour finalité la production de connaissances scientifiques nouvelles, de réflexions prospectives, des résultats d'expérimentation utiles soit à la définition soit à la mise en œuvre des politiques publiques du MEDDTL, en matière de politique de l'énergie, des transports, de l'urbanisme et de la construction, de l'environnement, de la sécurité routière.

Par ailleurs le Commissariat général au développement durable (CGDD) et la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) participent aux instances de gouvernance du fonds de soutien aux démonstrateurs de recherche pour les nouvelles technologies de l'énergie (NTE) qui permettra de valider les technologies encore en développement, les réalisations de systèmes ou de prototypes.

Le ministère participe aux instances de pilotage des agences comme l'ANR et l'ADEME et renforce les liens et les coopérations et collaborations avec les nouvelles entités issues des dispositifs de la loi d'orientation et de programmation de la recherche (pôles de compétitivité et pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) notamment). Le programme participe à l'espace européen de la recherche.

Le pilotage du programme est assuré par la direction de la recherche et de l'innovation (DRI) située au sein du commissariat général au développement durable (CGDD) du MEDDTL. Elle s'appuie sur la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) pour la gestion de l'action 10 « Recherche dans le domaine de l'énergie », sur la direction générale de la prévention des risques (DGPR) pour l'action 11 « Recherche dans le domaine des risques » et sur la direction générale de l'aviation civile (DGAC) pour l'action 14 « Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile ».

## RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 10 : Recherche dans le domaine de l'énergie
- ACTION n° 11 : Recherche dans le domaine des risques
- ACTION n° 12 : Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement
- ACTION n° 13 : Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable
- ACTION n° 14 : Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF n° 1 : Développer l'excellence des instituts de recherche au niveau européen et international et assurer l'efficacité de la recherche

## INDICATEUR 1.1 : Production scientifique des instituts de recherche du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2010
Nombre de publications dans des revues scientifiques internationales par chercheur (LCPC, INRETS, CSTB, IRSN, INERIS)	Nb	0,54	0,67	0,60	0,61	0,64	0,61

**Commentaires techniques**Mode de calcul :

L'indicateur rapporte le nombre de publications et nombre de chercheurs des établissements.

Le nombre de publications est en compte de présence sur les instituts de recherche du programme pour assurer la mesure de l'indicateur en cohérence avec la définition du PAP. Les résultats 2010 sont provisoires.

La base de données OST étant évolutive, l'évolution de la base peut elle-même influencer le nombre de publications des années antérieures.

Source des données :

Pour le nombre de chercheurs : CSTB, INERIS, INRETS, IRSN, LCPC

Pour le nombre de publications : OST (Observatoire des sciences et techniques)

## INDICATEUR 1.2 : Reconnaissance scientifique des instituts de recherche du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2010
Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme par l'indice de citations à 2 ans des articles des opérateurs de l'ancien programme 189	%	0,62	0,58	0,65	0,65	0,55	0,65
Reconnaissance scientifique des instituts de recherche du programme par l'indice de citations à 2 ans des articles des instituts de l'ancien programme n°190	%	0,45	0,56	0,58	0,58	0,61	0,60

**Commentaires techniques**Mode de calcul :

L'indicateur rapporte la part des citations à deux ans des articles produits par les opérateurs du programme concerné divisé à la part des publications de ces opérateurs au niveau mondial, pour l'ensemble des disciplines relevant de leurs activités.

La réalisation de l'année n correspond à la valeur moyenne du nombre de citations recueillies au cours des années n-2 et n-3 par article publié l'année n-3.

Les résultats 2010 sont provisoires.

Source des données :

Institute for Scientific Information, indicateur OST

**INDICATEUR 1.3 : Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2010
Mesure de l'efficacité de la gestion des brevets : montant des redevances et licences sur brevets IFP / dépenses de propriété intellectuelle afférentes (dépôt, maintien et défense).	%	487	407	450	414	413	460

**Commentaires techniques**Mode de calcul :

L'indicateur rapporte le chiffre d'affaires réalisé par l'IFP EN au titre de l'ensemble des redevances qu'il perçoit aux dépenses du service chargé de la gestion des brevets calculées par la valorisation en coût complet du personnel chargé du dépôt, du maintien et de la défense des brevets de l'IFP EN. Le coût de l'analyse des brevets déposés par les concurrents de l'IFP EN est pris en compte dans les dépenses du service des brevets.

Source des données : IFP EN

**INDICATEUR 1.4 : Part des financements européens dans les ressources totales des instituts de recherche**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2010
Part des contrats européens sur les recettes totales des organismes	%	1,25	1,18	1,32	1,32	1,47	1,57

**Commentaires techniques**Mode de calcul :

L'indicateur concerne les cinq établissements suivants : le CSTB, l'INERIS, l'INRETS, l'IRSN et le LCPC

Il rapporte le montant annuel des contrats de recherche européens détenus aux recettes totales de l'année des établissements concernés.

Source des données : CSTB, INERIS, INRETS, IRSN, LCPC

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

L'indicateur de production scientifique des instituts de recherche du programme est en hausse depuis 2007, l'année 2009 étant une année particulièrement bonne. Les résultats 2010 sont conformes aux objectifs fixés aux établissements et marquent la volonté, affirmée dans les contrats d'objectifs des établissements, de renforcer la recherche dans les domaines portés par le ministère. Cette progression s'accompagne, pour certains établissements, d'une hausse du nombre de chercheurs et pour tous d'une évolution de la qualité des publications de plus en plus tournées vers l'international.

Globalement, les données fournies par l'OST sur la reconnaissance scientifique des instituts de recherche (consolidant les résultats de l'ensemble des établissements du P190 pour 2010 (y compris l'IFP EN)) montrent un indice de citation en hausse à hauteur de 0,66 pour 2010.

Pour 2010, la part des ressources apportées à l'IFP Énergies nouvelles par les redevances sur titre de propriété intellectuelle est en hausse de 6 points par rapport à 2009. Les redevances perçues par l'établissement atteignent 43,6 M€, montant toutefois inférieur à celui de 2008 qui reste une année exceptionnelle.

La valeur de cet indicateur en 2010 est conforme à la prévision qui a été ajustée mi-2010 pour prendre en compte l'impact de la crise économique et financière sur le niveau des redevances.

Enfin, les résultats 2010 du dernier indicateur qui concerne la part des financements européens dans les ressources totales des instituts de recherche sont en augmentation par rapport à 2009 (+ 0,3 point environ). Cela s'explique en partie par le calendrier du cycle d'appels d'offres des agences européennes de financement et en partie par l'action des opérateurs du programme demeurée en 2010 particulièrement dynamique au niveau européen.

## OBJECTIF n° 2 : Développer les recherches partenariales

## INDICATEUR 2.1 : Effet d'entraînement des crédits incitatifs

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2010
Effet d'entraînement des crédits incitatifs (C2D2, PREBAT, PUCA, MUTS, RGCU, PREDIT)	ratio	2,88	2,65	2,88	2,88	2,17	2,95
Effet d'entraînement des crédits incitatifs sur les partenaires économiques (C2D2, PREBAT, PUCA, MUTS, RGCU, PREDIT)	ratio	1,40	2,22	1,78	1,78	1,38	1,80

## Commentaires techniques

## Mode de calcul :

L'indicateur rapporte le montant total annuel des projets de recherche soutenu au montant des crédits incitatifs octroyés. Il mesure donc la capacité de mobilisation de l'effort public sur des projets dont l'intérêt justifie le cofinancement apporté par d'autres partenaires publics et privés.

## Source des données :

MEDDTL

## INDICATEUR 2.2 : Part des contrats passés avec les industriels et les partenaires dans les ressources des instituts de recherche

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2010
Part des contrats de recherche sur les recettes totales des organismes (LCPC, INRETS, CSTB, INERIS, IRSN)	%	12	11,83	13,02	13,02	12,69	13,60
Part des contrats des partenaires économiques dans les recettes totales des organismes (LCPC, INRETS, CSTB, INERIS, IRSN)	%	3,62	3,90	4,12	4,12	3,67	4,39
Taux de participation des industriels et des partenaires au financement de la recherche en matière nucléaire (CEA) (mesure du crédit porté par les industriels à la recherche réalisée par le CEA).	%	49	55	50	47	48	50
Taux de participation des industriels et des partenaires au financement de la recherche sur les déchets nucléaires (CEA)	%	39	46	35	ND	ND	35
Taux de participation des industriels et des partenaires au financement des systèmes nucléaires du futur (CEA)	%	23	24	26	14 (*)	17 (*)	25
Taux de participation des industriels et des partenaires au financement de l'optimisation du nucléaire industriel (CEA)	%	62	66	64	83 (**)	82 (**)	64

## Commentaires techniques

(\*) Pour l'année 2010, ce taux est calculé dans la nouvelle segmentation du CEA à savoir pour le segment « systèmes industriels nucléaires du futur »

(\*\*) Pour l'année 2010, ce taux est calculé dans la nouvelle segmentation du CEA à savoir pour le segment « optimisation du nucléaire industriel actuel »

Mode de calcul pour les 2 premiers sous- indicateurs :

Le premier sous-indicateur rapporte le montant annuel des contrats de recherche détenus aux recettes totales de ces organismes (contrats de recherche + subvention pour charges de service public).

Le second sous-indicateur rapporte le montant annuel des contrats de recherche détenus avec des partenaires économiques aux mêmes recettes totales.

Attention : pour ces deux sous-indicateurs, une erreur de base de calcul pour un établissement lors de la création de l'indicateur pour le PAP 2010 avait induit une surévaluation du résultat 2008 et des prévisions 2010 et 2011 qui est corrigée dans ce tableau.

Source des données pour les 2 premiers sous- indicateurs :

CSTB, LCPC, INRETS, INERIS, IRSN

Mode de calcul pour les 4 derniers sous- indicateurs :

Les sous-indicateurs rapportent, sur l'année écoulée et pour chacun des segments de recherche du CEA concernés par le P190, le montant des recettes provenant des industriels concernés (contrats de collaboration, redevances sur licences) au coût des programmes (coûts directs uniquement).

Sont désignés comme partenaires les organismes de recherche, français ou étrangers, qui participent au financement des recherches du CEA. Sont en revanche exclus les dispositifs d'aides européens ou français. Si le financement de ces organismes peut provenir de fonds publics, la prise en compte des « partenaires » dans l'indicateur fournit une indication utile, au même titre que les industriels, sur l'utilité et la qualité des recherches menées par le CEA. Concernant la France, le principal partenaire est l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN).

Précisions méthodologiques pour les 4 derniers sous- indicateurs :

Dans le cadre de la négociation du contrat d'objectifs et de performance 2010-2013 du CEA, une nouvelle segmentation de programme a été mise en place début 2010, donc après le PAP 2010. Les activités de l'ancien segment « recherches sur les déchets » ont été redéployées :

- sur le segment « optimisation du nucléaire industriel actuel » pour les programmes de recherche sur le conditionnement et sur le stockage des déchets nucléaires qui relèvent de la responsabilité respectivement des industriels et de l'Andra, pour lesquels le CEA apporte ses compétences, et qui sont donc très majoritairement financés par les partenaires ;
- sur le segment « systèmes industriels nucléaires du futur » pour les programmes concernant la séparation et la transmutation des actinides mineurs qui se placent dans le cadre des responsabilités attribuées au CEA par la loi du 28 juin 2006, financés essentiellement par la subvention.

Le suivi des programmes mis en place en 2010 selon cette nouvelle répartition de la segmentation et par conséquent le sous indicateur « taux de participation des industriels et des partenaires au financement de la recherche sur les déchets nucléaires » prévu dans le PAP 2010, préparé courant 2009, ne peut être quantifié pour l'année 2010.

En revanche, une nouvelle cible prévisionnelle a été établie dans la nouvelle répartition en tenant compte du nouveau positionnement des recettes en provenance des partenaires sur les deux segments reprofilés (valeurs portées dans la colonne « prévisions mi-2010 »).

Pour la même raison, les cibles 2011 issues du PAP 2010 ne sont plus pertinentes et cet indicateur relatif aux recherches sur les déchets n'est d'ailleurs pas repris en tant que tel dans le PAP 2011.

Sources des données pour les 4 derniers sous- indicateurs :

CEA

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

L'effet d'entraînement des crédits incitatifs est en 2010 en retrait par rapport à 2009 y compris pour les partenaires économiques. Ces résultats s'expliquent par une formalisation plus importante des programmes du MEDDTL sur des sujets émergents pour lesquels les partenaires n'ont pas encore prévu de travaux sur leurs ressources propres. Les sujets plus technologiques ont été orientés vers d'autres soutiens, tels que les fonds de soutien aux démonstrateurs de recherche, pour les enjeux d'efficacité énergétique.

Le contexte économique 2010 défavorable explique en grande partie les résultats 2010 en retrait par rapport aux prévisions 2010 pour l'indicateur lié à la part des contrats passés avec les industriels et les partenaires dans les ressources des instituts de recherche. Malgré tout, ces établissements ont poursuivi leurs efforts et les partenariats avec les industriels s'établissent à un niveau proche de celui de 2009.

Pour les sous-indicateurs qui concernent le CEA, la réalisation 2010 est en ligne avec la prévision de mi-2010 pour l'ensemble des programmes concernés dans le domaine nucléaire. Au total pour le CEA, la participation des industriels est de 48 % pour une prévision de 47 % (hors investissements d'avenir cette participation est de 50 %) ce qui représente en valeur absolue un financement de 181 M€. Ces recettes proviennent pour l'essentiel d'AREVA (près de 45 %), d'EDF (plus de 30 %) et de l'IRSN (près de 20 %).

Plus particulièrement, il convient de souligner la forte participation (82 %) des industriels au financement des recherches et activités du segment « optimisation du nucléaire industriel actuel » en cohérence avec la stratégie du CEA pour ce segment.

## OBJECTIF n° 3 : Accroître, par la recherche, la compétitivité et la sécurité nucléaire sur l'ensemble du cycle

## INDICATEUR 3.1 : Taux d'atteinte des résultats dans les délais prévus sur les volets « optimisation et évolution de l'outil industriel » et « déchets radioactifs, maîtrise de l'impact des activités nucléaires » du CEA

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2010
Optimisation et évolution de l'outil industriel	%	33	100	100	50	50	100
Nb de résultats atteints	Nb	2	5	1	1	1	-
Nb de résultats attendus	Nb	6	5	1	2	2	-
Déchets et maîtrise de l'impact	%	100	50	100	100	100	100
Nb de résultats atteints	Nb	1	1	1	1	2	-
Nb de résultats attendus	Nb	1	2	1	1	2	-

**Commentaires techniques**Mode de calcul :

Les sous-indicateurs mesurent le nombre de résultats effectivement livrés sur chacun des volets (d'une part : « optimisation du nucléaire industriel actuel » et « systèmes industriels nucléaires du futur », et d'autre part : « recherche sur les déchets nucléaires ») et sur la période considérée et rapportent ce nombre au nombre de résultats prévus.

Les valeurs absolues « nombre de résultats atteints » et « nombre de résultats obtenus » prises en compte pour la détermination du ratio ne sont fournies qu'à titre d'information, pour éclairer la lecture de l'indicateur. L'engagement en termes de performance porte sur le ratio lui-même.

Source des données :

CEA (contrat d'objectifs 2006-2009) et reportings annuels.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La prévision initiale 2010 du sous-indicateur « optimisation et évolution de l'outil industriel » tenait compte du report d'un jalon 2008 à 2010 relatif à un premier essai de la boucle à eau du réacteur de recherche Cabri dédié à l'étude du comportement du combustible en cas d'accident. Dans le cadre de la mise en place du nouveau contrat d'objectifs et de performance pour la période 2010-2013, un jalon relatif au lancement de l'avant projet sommaire du réacteur prototype ASTRID a été intégré lors de l'actualisation des prévisions à mi-2010, portant l'objectif à atteindre à 2 jalons pour 2010.

Au 31 décembre 2010, sur les deux résultats attendus, l'un est réalisé (ASTRID) et l'autre non (CABRI).

Des travaux supplémentaires étant à réaliser pour des raisons de sûreté (demandes de l'ASN) et ces travaux ayant de plus des conséquences budgétaires, le programme de remise en état de l'installation a dû être planifié à nouveau et le premier essai est désormais prévu en fin 2013.

Les deux résultats attendus en 2010 pour le sous-indicateur « déchets et maîtrise de l'impact », portant sur des recherches en relation avec le stockage dans le cadre de la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion des matières et des déchets radioactifs ont été atteints. Il s'agissait :

- d'un jalon défini dans le cadre du Contrat d'objectifs 2006-2009 et relatif à la présentation d'un premier modèle de relâchement des radionucléides (dont Chlore 36) par le graphite en prévision de l'estimation par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) des performances du concept de stockage graphite. Ce jalon initialement prévu en 2009 avait été reporté en 2010 suite à des problèmes techniques ;
- d'un jalon défini dans le cadre du contrat d'objectifs 2006-2009, relatif à une nouvelle version du modèle de comportement à long terme des verres nucléaires en prévision de l'intégration dans la modélisation d'ensemble d'une alvéole de stockage de déchets de haute activité (HA).



**OBJECTIF n° 4 : Assurer l'efficacité de la recherche dans le domaine de l'énergie (nouvelles technologies de l'énergie et efficacité énergétique)**
**INDICATEUR 4.1 : Mesure des transferts des technologies NTE auprès des industriels à partir des travaux du CEA et de l'IFP**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2010
Nombre de brevets CEA dans le domaine des NTE faisant l'objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession, rapporté au nombre de brevets déposés dans l'année	%	6	6	5	8	11	6
Nombre de brevets IFP dans le domaine des NTE faisant l'objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession, rapporté au nombre de brevets déposés dans l'année	%	27,7	34,7	28,5	28,5	29,6	30
Nombre de brevets CEA déposés dans l'année dans le domaine des NTE	Nombre	84	142	95	155	165	100
Nombre de brevets CEA dans le domaine des NTE faisant l'objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession	Nombre	5	9	5	13	18	6
Nombre de brevets IFP déposés dans l'année dans le domaine des NTE	Nombre	94	98	85-90	85-90	98	90-95
Nombre de brevets IFP dans le domaine des NTE faisant l'objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession	Nombre	26	34	25	25	29	28

**Commentaires techniques**
Mode de calcul :

Les deux premiers sous-indicateurs rapportent, pour le CEA d'une part et l'IFP EN d'autre part, le nombre de brevets ayant fait dans l'année l'objet d'accords de licence d'exploitation ou de cession, à titre onéreux ou gratuit (les brevets ayant fait l'objet de plusieurs accords sont comptés pour autant d'accords) au nombre total de brevets déposés dans l'année.

On entend par « brevets », les brevets en premier dépôt, dits « prioritaires », sans considération de leurs éventuelles extensions ultérieures à d'autres pays pour le CEA, uniquement en France pour l'IFP EN.

Pour le CEA, sont pris en compte tous les brevets en propriété du CEA pleine ou partielle et issus d'un financement par les nouvelles technologies pour l'énergie (NTE) au titre du programme.

Les valeurs absolues prises en compte pour la détermination du ratio ne sont fournies qu'à titre d'information pour éclairer la lecture de l'indicateur. L'engagement en termes de performance ne porte que sur le ratio.

Source des données :

CEA et IFP EN

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le périmètre des NTE d'IFP Energies nouvelles est celui retenu dans le cadre de l'« Avenant Grenelle » du contrat d'objectifs État-IFP 2006-2010 (sur les priorités stratégiques « CO<sub>2</sub> maîtrisé », « Carburants diversifiés » et « Véhicules économes ») signé en juin 2009.

Depuis 2008, les brevets NTE représentent la moitié du nombre total de brevets pris par IFP énergies nouvelles. La valeur de réalisation 2010 du nombre de brevets déposés dans le domaine des NTE, est supérieure de 9 % par rapport aux valeurs de prévisions PAP 2010 et mi-2010.

Les transferts vers les industriels ont connu une forte augmentation entre 2006 et 2009 : 6 brevets NTE en 2006 et 34 en 2009, notamment dans le domaine des biocarburants et des technologies de captage du CO<sub>2</sub>. Les valeurs de réalisation 2010 et de prévision 2011 de l'indicateur du nombre de brevets IFP EN dans le domaine des NTE, faisant objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession, sont similaires mais restent inférieures à la valeur de réalisation 2009 de cet indicateur.

Pour le CEA, l'accroissement du nombre de dépôts et de valorisation de brevets par rapport à la prévision faite dans le PAP correspond à l'évolution constatée d'une forte progression des activités liées aux nouvelles technologies de l'énergie dans la demande issue des entreprises. Cette progression reflète également la politique volontariste menée par le CEA dans le domaine des énergies alternatives. Ce résultat a bénéficié à l'ensemble des grands domaines : les batteries, l'ensemble de la chaîne de la valeur du véhicule électrique, le solaire photovoltaïque et thermique à concentration, ainsi que les nanomatériaux pour l'énergie ou encore la production, le stockage et l'utilisation de l'hydrogène.

**OBJECTIF n° 5 : Produire les connaissances scientifiques et l'expertise nécessaire au maintien d'un très haut niveau de protection contre les risques nucléaires et radiologiques**

**INDICATEUR 5.1 : Indice de satisfaction des bénéficiaires de l'expertise de l'IRSN (services de l'état et autorités de sûreté)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2010
Respect des engagements négociés	note sur 20	16	17,1	16	16	NC	17
Qualité technique	note sur 20	17,5	17,6	16	16	NC	17
Pertinence	note sur 20	17,3	16,9	16	16	NC	17
Qualité du dialogue avec l'institut	note sur 20	18,3	17,4	16	16	NC	17

#### Commentaires techniques

##### Mode de calcul :

Une enquête (sous forme de questionnaire) est réalisée chaque année auprès des partenaires publics (services de l'État et autorités de sûreté) ayant signé une convention pluriannuelle avec l'IRSN qui se décline annuellement en un protocole. L'enquête est adaptée au protocole ; chacune des actions inscrites au protocole est évaluée selon quatre critères : respect des engagements négociés, qualité technique, pertinence, qualité du dialogue.

Chaque action inscrite au protocole est évaluée sur une grille disposant de 5 niveaux de cotation (d'insuffisant à très satisfaisant). Une note sur 20 par partenaire puis une moyenne sur 20 (tous partenaires confondus) sont ainsi calculées. Le poids de chaque partenaire est identique, il n'est pas pondéré par le volume des dossiers traités.

##### Source des données :

IRSN

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les résultats obtenus en 2009 confirment, de manière globale, un bon niveau de satisfaction des bénéficiaires de l'expertise de l'IRSN, dans la continuité de celui observé les années précédentes. Il est à noter qu'une homogénéité est conservée sur chacun des quatre paramètres (respect des engagements, qualité technique, pertinence et qualité du dialogue).

Pour 2010, les questionnaires ont été envoyés à l'ensemble des partenaires publics en fin d'année. Un retard dans les retours de la part des bénéficiaires implique que les résultats pour 2010 de l'indice de satisfaction des bénéficiaires de l'expertise de l'IRSN ne pourront être réalisés qu'au cours du premier trimestre 2011 et seront fournis pour le PAP 2012.

**OBJECTIF n° 6 : Favoriser l'essor d'une industrie aéronautique innovante et compétitive, génératrice de projets industriels économiquement viables pour le domaine du transport aérien durable**

**INDICATEUR 6.1 : Taux de remboursement cumulé en euro constants des avances remboursables allouées depuis la mise en oeuvre de ce dispositif au profit de la construction aéronautique civile**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2010
Taux de remboursement cumulé en euros constants des avances allouées depuis la mise en oeuvre du dispositif.	%	56,12	57,33	57,34	59,01	58,99	58,92

#### Commentaires techniques

##### Mode de calcul :

L'indicateur rapporte le montant total des remboursements exigibles depuis la mise en œuvre du dispositif jusqu'à l'année considérée au montant total des avances versées au cours de cette même période.

Les valeurs sont actualisées à l'aide de l'indice INSEE France entière hors tabac.

Cet indicateur a un lien direct avec l'action de soutien de la DGAC mais la mesure est différée dans le temps du fait de l'étalement des remboursements sur plusieurs décennies.

##### Source des données :

DGAC

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Cet indicateur illustre le succès global des programmes soutenus par des avances remboursables.

Les bons résultats obtenus en 2010 s'expliquent par la reprise des livraisons d'AIRBUS qui a revu à la hausse ses cadences de production et battu son propre record de livraisons, avec un total de 510 avions civils (contre 498 en 2009) livrés à 94 clients (dont 19 nouveaux clients). Ce chiffre comprend 401 appareils de la famille A320, 91 A330/A340 et 18 A380. Les remboursements globaux par l'industrie aéronautique s'élèvent à 212 millions en euros courants en 2010.

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
	<i>Prévision LFI Consommation</i>						
10	<b>Recherche dans le domaine de l'énergie</b> (nouveau)		665 833 898 632 380 074	<b>665 833 898</b> <b>632 380 074</b>		666 889 186 654 637 849	<b>666 889 186</b> <b>654 637 849</b>
10-01	Commissariat à l'énergie atomique (CEA) (nouveau)		491 675 925 461 988 310	<b>491 675 925</b> <b>461 988 310</b>		492 455 188 484 246 085	<b>492 455 188</b> <b>484 246 085</b>
10-02	Institut français du pétrole (IFP) (nouveau)		172 668 818 169 027 544	<b>172 668 818</b> <b>169 027 544</b>		172 942 482 169 027 544	<b>172 942 482</b> <b>169 027 544</b>
10-03	Gestion des matières et déchets radioactifs : CNE - reprise des sources (nouveau)		1 489 155 1 364 220	<b>1 489 155</b> <b>1 364 220</b>		1 491 516 1 364 220	<b>1 491 516</b> <b>1 364 220</b>
11	<b>Recherche dans le domaine des risques</b> (nouveau)		251 328 277 251 923 516	<b>251 328 277</b> <b>251 923 516</b>		251 726 610 252 380 866	<b>251 726 610</b> <b>252 380 866</b>
11-01	Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) (nouveau)		8 305 803 8 161 000	<b>8 305 803</b> <b>8 161 000</b>		8 318 967 8 618 350	<b>8 318 967</b> <b>8 618 350</b>
11-02	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) (nouveau)		243 022 474 243 762 516	<b>243 022 474</b> <b>243 762 516</b>		243 407 643 243 762 516	<b>243 407 643</b> <b>243 762 516</b>
12	<b>Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement</b> (nouveau)		112 758 846 112 558 200	<b>112 758 846</b> <b>112 558 200</b>		112 937 561 112 558 200	<b>112 937 561</b> <b>112 558 200</b>
12-01	Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC) (nouveau)		44 883 143 45 826 659	<b>44 883 143</b> <b>45 826 659</b>		44 954 281 45 826 659	<b>44 954 281</b> <b>45 826 659</b>
12-02	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) (nouveau)		43 979 723 43 858 234	<b>43 979 723</b> <b>43 858 234</b>		44 049 427 43 858 234	<b>44 049 427</b> <b>43 858 234</b>
12-03	Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) (nouveau)		23 895 980 22 873 307	<b>23 895 980</b> <b>22 873 307</b>		23 933 853 22 873 307	<b>23 933 853</b> <b>22 873 307</b>
13	<b>Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable</b> (nouveau)		67 629 476 64 361 258	<b>67 629 476</b> <b>64 361 258</b>		66 990 903 61 820 766	<b>66 990 903</b> <b>61 820 766</b>
13-01	Agence française de sécurité sanitaire environnementale et du travail (AFFSSET) (nouveau)		1 580 658 1 538 614	<b>1 580 658</b> <b>1 538 614</b>		1 583 163 1 538 615	<b>1 583 163</b> <b>1 538 615</b>
13-02	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) (nouveau)		33 793 744 31 739 056	<b>33 793 744</b> <b>31 739 056</b>		33 847 304 31 739 056	<b>33 847 304</b> <b>31 739 056</b>
13-03	Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG) (nouveau)		4 963 851 4 884 772	<b>4 963 851</b> <b>4 884 772</b>		4 971 719 7 498 939	<b>4 971 719</b> <b>7 498 939</b>
13-04	Recherche en matière de transport (PREDIT) (nouveau)		6 949 392 5 301 437	<b>6 949 392</b> <b>5 301 437</b>		6 960 407 5 714 509	<b>6 960 407</b> <b>5 714 509</b>
13-05	Construction (PREBAT, C2D2, RGCU) (nouveau)		3 077 588 2 330 963	<b>3 077 588</b> <b>2 330 963</b>		3 082 466 2 081 764	<b>3 082 466</b> <b>2 081 764</b>
13-06	Urbanisme et territoire (PUCA, MUTS) (nouveau)		6 343 768 10 505 799	<b>6 343 768</b> <b>10 505 799</b>		6 353 822 5 824 619	<b>6 353 822</b> <b>5 824 619</b>
13-07	Changement global (GMES, adaptation au changement climatique) (nouveau)		3 971 082 5 924 014	<b>3 971 082</b> <b>5 924 014</b>		3 231 617 1 328 997	<b>3 231 617</b> <b>1 328 997</b>
13-08	Risque, santé, environnement (nouveau)		4 666 020 4 198 627	<b>4 666 020</b> <b>4 198 627</b>		4 673 415 1 820 031	<b>4 673 415</b> <b>1 820 031</b>

Numéro et intitulé de l'action / sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
13-09	Biodiversité (nouveau)		1 191 325 7 857 315	1 191 325 7 857 315		1 193 212 1 816 762	1 193 212 1 816 762
13-10	Innovation et prospective dans le domaine du développement et de l'aménagement durable (nouveau)		1 092 048 -9 919 339	1 092 048 -9 919 339		1 093 778 2 457 474	1 093 778 2 457 474
14	<b>Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile</b> (nouveau)		312 126 974 299 541 701	312 126 974 299 541 701		197 774 967 182 849 076	197 774 967 182 849 076
14-01	Recherches en amont (nouveau)		120 000 000 121 370 150	120 000 000 121 370 150		79 500 000 99 435 735	79 500 000 99 435 735
14-02	Subventions à des organismes de recherche (nouveau)		4 000 000 4 029 000	4 000 000 4 029 000		4 000 000 4 029 000	4 000 000 4 029 000
14-03	Equipementier (nouveau)		55 000 000 59 912 602	55 000 000 59 912 602		32 500 000 17 238 741	32 500 000 17 238 741
14-04	Avions (nouveau)		98 126 974 84 229 949	98 126 974 84 229 949		49 274 967 32 145 600	49 274 967 32 145 600
14-05	Moteurs (nouveau)						
14-06	Hélicoptères (nouveau)		35 000 000 30 000 000	35 000 000 30 000 000		32 500 000 30 000 000	32 500 000 30 000 000
<i>Total des crédits prévus en LFI</i>			<b>1 409 677 471</b>	<b>1 409 677 471</b>		<b>1 296 319 227</b>	<b>1 296 319 227</b>
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP		0	-35 479 366	-35 479 366	0	-31 427 408	-31 427 408
Total des crédits ouverts		<b>0</b>	<b>1 374 198 105</b>	<b>1 374 198 105</b>	<b>0</b>	<b>1 264 891 819</b>	<b>1 264 891 819</b>
<b>Total des crédits consommés</b>			<b>1 360 764 749</b>	<b>1 360 764 749</b>		<b>1 264 246 757</b>	<b>1 264 246 757</b>
Crédits consommés - crédits ouverts		0	-13 433 356	-13 433 356	0	-645 062	-645 062

(\*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

### SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2010 (**)									
1 374 198 105									
1 374 198 105									
AE non affectées au 31/12/2010									
11 143 165									
11 143 165									
AE affectées non engagées au 31/12/2010 (*)						CP ouverts en 2010 (**)			
2 290 191						1 264 891 819			
2 290 191						1 264 891 819			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009 (1)	AE engagées en 2010 (2)	Écart entre AE LR et AE RAP (3)	<b>Total des engagements réalisés au 31/12/2010</b> (4) = (1)+(2)+(3)	CP consommés en 2010 sur engagements antérieurs à 2010 (5) = (7) - (6)	CP consommés en 2010 sur engagements 2010 (6)	<b>Total des CP consommés en 2010</b> (7)	<b>Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2010</b> (8) = (4) - (7)		
428 040 897	1 360 764 749	0	<b>1 788 805 646</b>	167 131 903	1 097 114 854	<b>1 264 246 757</b>	<b>524 558 889</b>		
<i>428 040 897</i>	<i>1 360 764 749</i>	<i>0</i>	<i>1 788 805 646</i>	<i>167 131 903</i>	<i>1 097 114 854</i>	<i>1 264 246 757</i>	<i>524 558 889</i>		
AE reportées sur 2011						CP reportés sur 2011			
7 706 668						645 059			

N.B. : les montants *en italiques* correspondent aux montants hors T2.

(\*) Il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires + FDC/ADP.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

Le montant des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2010, qui s'élève à 524,6 M€, est composé des restes à payer au titre de l'action 14 « recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile » pour 443,5 M€ et au titre de l'action 13 « recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable » pour 81,1 M€.

Pour l'action 14 :

- 240,9 M€ concernent les subventions de soutien à la recherche amont aéronautique, dont les paiements sont prévus à 95 % d'ici fin 2014 ;
- 110,0 M€ concernent les avances remboursables au développement de l'avion A350 d'Airbus, dont le paiement sera effectué selon l'échéancier prévisionnel défini par le protocole signé en 2009 ;
- 92,6 M€ sont liés au versement d'autres avances remboursables, essentiellement aux équipementiers aéronautiques, dont les paiements sont prévus jusqu'en 2014.

Pour l'action 13 :

- 50,5 M€ sont liés aux crédits de soutien à la recherche incitative, dont les échéances de paiements s'étalent jusqu'en 2015 ;
- 27,8 M€ concernent des engagements antérieurs à 2007 pris envers l'ADEME, dont 4,2 M€ ont fait l'objet d'une demande de désengagement qui n'avait pas encore été traitée fin 2010 mais devrait l'être prochainement. L'échéance de l'ensemble des dossiers est prévue d'ici 2014 et ne devrait pas faire l'objet de paiements ;
- 2,8 M€ proviennent d'engagements antérieurs à 2006 pris envers l'ANSES qui n'ont pas fait l'objet de demandes de paiement de la part de l'établissement depuis 2009.

Compte tenu du niveau d'AE et CP ouverts par la LFI 2011, le montant des engagements non couverts par des paiements devrait baisser d'environ 40 M€ au cours de l'année 2011.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION n° 10 : Recherche dans le domaine de l'énergie

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		665 833 898	<b>665 833 898</b>		632 380 074	<b>632 380 074</b>
Crédits de paiement		666 889 186	<b>666 889 186</b>		654 637 849	<b>654 637 849</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	664 344 743	654 162 707	665 397 670	654 162 707

Les subventions pour charges de service public versées au titre de l'action 10 sont destinées au CEA (484 246 085 € en AE=CP), à l'IFP Énergies nouvelles (169 027 544 € en AE=CP) et au financement du fonctionnement de la Commission nationale d'évaluation (CNE) (889 078 € en AE=CP). Cette dernière dépense était programmée en dépenses d'intervention dans le PAP 2010.

Les écarts d'exécution par rapport à la LFI 2010 proviennent de :

- l'annulation de 3,8 M€ en AE et en CP au titre de la taxation pour le financement des intérêts du « Grand Emprunt »,
- l'annulation d'une partie de la réserve de précaution soit 7,3 M€ en AE et de 8,3 M€ en CP.

L'État soutient des actions de recherche concernant le nucléaire civil, l'efficacité énergétique et environnementale de l'industrie du raffinage et de la pétrochimie et les nouvelles technologies de l'énergie (NTE).

**Nucléaire civil**

Bénéficiaire CEA :

PAP 2010 : AE = CP = 438,6 M€

Exécution 2010 : AE = CP = 441,7 M€

Le montant de la subvention prévu dans le PAP 2010 pour la partie nucléaire civil s'élevait à 438,6 M€. Compte tenu des besoins identifiés fin 2009 par le CEA dans le cadre de la préparation de son budget 2010, un redéploiement de 2,06 M€ du programme NTE vers le programme nucléaire civil a été effectué au niveau des systèmes industriels nucléaires du futur. Ce redéploiement a été validé par le conseil d'administration du CEA du 16 décembre 2009 lors du vote de son budget 2010.

L'écart entre l'exécution 2010 et le PAP 2010 est au total de 3,051 M€. Il recouvre les moyens nécessaires qui ont dû être dégagés en gestion pour couvrir les besoins du programme réacteur nucléaire de recherche Jules Horowitz (RJH) non inscrits au budget initial. Ces besoins ont été également couverts par la levée de la réserve de précaution.

Précisions méthodologique

Les résultats du programme pour l'année 2010 doivent être appréciés selon la segmentation telle qu'elle a été définie dans le cadre des travaux portant sur le nouveau COP.

Dans ce cadre, les activités de l'ancien segment « recherches sur les déchets » ayant été redéployées sur le segment « optimisation du nucléaire industriel actuel » et sur le segment « systèmes industriels nucléaires du futur », le segment « recherches sur les déchets » ne sera pas analysé en tant que tel.



L'analyse porte donc sur le nouveau périmètre tel qu'il figure dans le PAP 2011.

« **Systèmes industriels nucléaires du futur** » : 100,47 M€

Les travaux sur la « filière sodium » se sont poursuivis avec, entre autres, des résultats notables dans le domaine des matériaux, une synthèse sur la comparaison des architectures à boucles et intégrées.

Par ailleurs, dans le domaine des recherches sur l'aval du cycle futur, le procédé de séparation (EXAm) visant à séparer l'américium seul a fait l'objet d'un essai réussi sur une solution réelle en chaîne blindée, et ceci avec des performances conformes aux objectifs visés.

Enfin, l'année 2010 a vu la mise en service opérationnelle du 3<sup>ème</sup> accélérateur sur la plateforme d'irradiation multi-faisceaux JANNUS avec la réalisation d'essais sur un matériau avancé pour les réacteurs du futur.

« **Grands outils pour le développement du nucléaire** » : 110,03 M€

L'année 2010 a vu l'avancement du chantier du réacteur nucléaire de recherche Jules Horowitz (RJH) à Cadarache avec la réalisation du béton du radier supérieur des bâtiments nucléaires (principalement le bâtiment réacteur) placé sur le dispositif d'isolation parasismique.

Par ailleurs, le CEA a poursuivi ses développements d'outils de calcul numérique destinés à la simulation du comportement des installations nucléaires et du cycle du combustible. On peut citer le premier calcul du cœur 3D d'ASTRID avec le code APOLLO3 sur la nouvelle machine pétaflopique TERA 100.

« **Optimisation du nucléaire industriel actuel** » : 44,23 M€

Le CEA poursuit ses recherches sur les procédés nucléaires de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> générations en coopération avec ses partenaires ANDRA, AREVA, EDF, GDF-Suez, IRSN dans le domaine des réacteurs, l'amont du cycle et l'aval du cycle actuel. Dans ce domaine, le CEA a soutenu, en 2010, le démarrage de la mise en actif de la technologie de vitrification par creuset froid à l'usine de La Hague. Les travaux se poursuivent également dans le domaine du conditionnement des déchets (notamment les déchets anciens) et du comportement des colis de déchets haute activité et de moyenne activité à vie longue (HA et MA-VL) avec pour cadre la loi du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs et le Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR).

« **Assainissement – Démantèlement** » : 186,92 M€

La dénucléarisation du CEA de Grenoble est sur le point de s'achever avec notamment en 2010 la fin des travaux de démantèlement du réacteur expérimental SILOE, la fin du désentreposage de la Station de Traitement et d'Evacuation des Déchets (STED) marquant ainsi l'atteinte d'une étape clé pour les opérations de démantèlement de cette installation, avec un impact direct sur l'objectif de déclasser la dernière INB du CEA Grenoble à fin 2012. Par ailleurs il convient de noter dans le domaine des transports/emballages, la mise en service effective de l'emballage LR144 dédié au transport d'effluents THA (très haute activité).

**Efficacité énergétique et environnementale de l'industrie du raffinage et de la pétrochimie, sécurité des approvisionnements**

Bénéficiaire IFP Énergies nouvelles

PAP 2010 : AE = CP = 71,23 M€

Exécution 2010 : AE = CP = 68,65 M€

Après déduction de la réserve de précaution, la partie de la dotation de subvention pour charges de service public utilisée dans le domaine « Efficacité énergétique et environnementale de l'industrie du raffinage et de la pétrochimie, sécurité des approvisionnements » s'est élevée à 68 652 116 €.

Les activités menées par IFP Énergies nouvelles dans ce domaine concernent les deux priorités stratégiques du contrat d'objectifs État-IFP 2006-2010 :

- renouveler les réserves et accroître la production d'hydrocarbures (priorité stratégique « réserves prolongées »),
- concevoir des procédés de raffinage propres et à haute efficacité afin d'optimiser l'utilisation des ressources (priorité stratégique « raffinage propre »).

Les activités de recherche conduites en 2010, dans le domaine de l'exploration et de la production d'hydrocarbures ont conduit à une dépense totale de 49,1 M€, et celles dans le domaine du raffinage et de la pétrochimie, à une dépense totale de 58,8 M€.

Dans le domaine de l'exploration et de la production d'hydrocarbures, les activités conduites en 2010 ont eu pour objectifs de développer des technologies et des logiciels (les logiciels Upscaling flow et Géostat flow ont été finalisés en 2010) pour améliorer le taux de récupération des gisements en exploitation et pour rendre accessibles des gisements difficiles.

Dans le domaine de l'industrie du raffinage et de la pétrochimie, les activités conduites en 2010 ont concerné la poursuite du développement de procédés et de catalyseurs plus performants.

### **Nouvelles technologies de l'énergie**

Ce domaine recouvre des actions de recherche menées par le CEA et par IFP Énergies nouvelles.

Bénéficiaire CEA :

PAP 2010 : AE = CP = 56,66 M€

Exécution 2010 : AE = CP = 42,60 M€

Le CEA participe à la mise en œuvre de cette action pour ce qui concerne l'hydrogène et les piles à combustibles, le solaire photovoltaïque, les technologies de maîtrise et de stockage de l'énergie et la biomasse.

Le montant de la subvention prévu dans le PAP 2010 pour la partie NTE s'élevait à 56,66 M€. Compte tenu des besoins identifiés à fin 2009 par le CEA dans le cadre de la préparation de son budget 2010, un redéploiement de 2,06 M€ du programme NTE vers le programme nucléaire civil a été effectué. Le montant prévisionnel de subvention pour les NTE correspond donc à 54,6 M€. L'écart entre l'exécution 2010 et la prévision révisée est de 12 M€ ; ce domaine a supporté, à hauteur de -3,5 M€ l'annulation des crédits due au financement des intérêts du « Grand emprunt » et n'a pas bénéficié de la levée de la réserve de précaution.

Quelques adaptations ont été conduites sur les activités prévues, en particulier dans le domaine du photovoltaïque avec un report d'investissements sur la ligne pilote LAB FAB, ainsi qu'un ralentissement des activités de R&D dans le domaine des piles à combustibles, en cohérence avec les tendances dans ce domaine au niveau international.

Dans le domaine de l'hydrogène et des piles à combustibles, le programme mis en place par le CEA couvre les étapes de la filière incluant la production massive de l'hydrogène, son stockage sous haute pression et sous forme d'hydrures métalliques, son transport, sa distribution et son utilisation finale en tant que combustible dans une pile.

Le programme « solaire » regroupe les recherches concernant le photovoltaïque, le thermique et l'efficacité énergétique dans l'habitat et l'industrie. Il s'effectue principalement dans le cadre de l'Institut National de l'Énergie Solaire (INES) à Chambéry.

S'agissant des technologies de stockage de l'énergie, l'objectif du CEA est de contribuer, sur un secteur stratégique pour l'automobile, à la mise en place d'une filière française de batteries avec une plateforme connue sous le nom de STEEVE sur le site de Grenoble afin de maîtriser l'ensemble de la filière technologique.

Pour la biomasse, les études menées par le CEA, en appui de la démonstration industrielle d'une filière de biocarburants de deuxième génération (projet BURE-SAUDRON), visent à comprendre et à modéliser la physico-chimie des procédés de gazéification à haute température de la biomasse ligno-cellulosique et à apporter des innovations transférables permettant d'optimiser les rendements matière et énergétique.

Par ailleurs, le CEA a confirmé, en 2010, son positionnement dans le développement des bases technologiques nécessaires en vue de la mise en place de filières industrielles en France :

- la production d'hydrogène à partir de sources énergétiques non émettrices de gaz à effet de serre avec la démonstration de la durabilité d'un empilement dédié à l'Électrolyse Haute Température qui conforte le bon positionnement de cette technologie ;
- le soutien aux entreprises françaises dans le domaine des équipements pour le solaire photovoltaïque. La société ECM Technologies, engagée dans une démarche de développement aux côtés de l'Institut National de l'Énergie Solaire et du laboratoire CEA-LITEN, développe et commercialise une nouvelle génération de fours de croissance cristalline pour le silicium de qualité solaire, notamment à l'export sur le modèle des équipementiers allemands ;

- la filière photovoltaïque française à haut rendement avec l'obtention de cellules photovoltaïques à hétérojonction avec un rendement de 21 % et un procédé industrialisable ;
- une nouvelle filière technologique et industrielle de batteries pour véhicules électrifiés, au meilleur niveau mondial de performances avec la mise en place d'un programme qui concerne la chimie des matériaux, l'électronique de gestion et la caractérisation électrique.

Bénéficiaire IFP Énergies nouvelles

PAP 2010 : AE = CP = 102,7 M€

Exécution 2010 : AE = CP = 100,37 M€

Après déduction de la réserve de précaution, la partie de la dotation pour charge de service public utilisée dans le domaine « Nouvelles technologies de l'énergie » s'est élevée à 100 375 428 €.

Les activités de recherche menées par IFP Énergies nouvelles dans ce domaine concernent les trois priorités stratégiques du contrat d'objectifs État-IFP 2006-2010 :

- la diversification des sources d'énergie : production de biocarburants de première et de deuxième générations, production de carburants de synthèse à partir de gaz naturel et de charbon, production d'hydrogène, et utilisation de ces carburants alternatifs à faibles émissions de gaz à effet de serre, dans les transports (priorité stratégique « carburants diversifiés ») ;
- la maîtrise des émissions de CO<sub>2</sub> en développant des technologies de captage, de transport, d'injection et de stockage du CO<sub>2</sub> (priorité stratégique « CO<sub>2</sub> maîtrisé ») ;
- la réduction de la consommation et des émissions des véhicules en innovant sur le couple moteur/carburant conventionnel, en concevant des motorisations alternatives dédiées à des carburants peu carbonés ou aux biocarburants, et en développant des véhicules hybrides thermiques/électriques (priorité stratégique « véhicules économes »).

La priorité stratégique « carburants diversifiés » représente 17 % des dépenses de recherche et de développement avec les programmes relatifs aux biocarburants de 2<sup>ème</sup> génération (projets Futurol et BioTfuel).

La priorité stratégique « CO<sub>2</sub> maîtrisé » représente 13 % des dépenses de recherche et développement avec la mise en œuvre en 2010 de deux contrats dans le domaine du captage, stockage et transport du CO<sub>2</sub> (Cocate et France Nord).

La priorité stratégique « véhicules autonomes » représente 20 % des dépenses de recherche et développement. Les activités de recherche dans ce domaine ont conduit à une dépense de 123 M€ en 2010 incluant une part des recettes propres, soit 50 % des dépenses de recherche et développement d'IFP Énergies nouvelles.

### **Gestion des matières et déchets radioactifs (dépenses initialement prévues en dépenses d'intervention dans le PAP 2010)**

Bénéficiaire BRGM

PAP 2010 : AE = CP = 1 M€

Exécution 2010 : AE = CP = 0,89 M€

La commission nationale d'évaluation (CNE) des recherches et études relatives à la gestion des matières et déchets radioactifs, installée en 2007, a été partiellement renouvelée courant 2010 (décret du 20 juillet 2010, JORF du 21 juillet 2010) et a élu son nouveau président. Elle a remis en juin 2010 son 4<sup>ème</sup> rapport d'évaluation, correspondant à la période 2009-2010 et centré sur deux domaines pour lesquels les enjeux sont particulièrement importants : d'une part, le stockage géologique des déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue, d'autre part la séparation-transmutation des actinides. Les conclusions de ce rapport ont été présentées le 16 juin 2010 lors d'une audition devant l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques.

En application de la convention signée en juillet 2007, deux versements ont été effectués au BRGM en 2010 au titre du financement des dépenses de la commission, respectivement au 1<sup>er</sup> semestre (pour un montant de 475 141,50 €) et au 2<sup>ème</sup> semestre (pour un montant de 413 936 €). Ajoutés au reliquat disponible sur les versements effectués en 2009, ces

versements ont couvert les dépenses prévisionnelles de la commission, estimées en octobre 2010 à 900 079 €. Le montant définitif des dépenses de l'exercice 2010 sera connu en 2011 lors de l'arrêté des comptes.

### ■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		-10 134 524		0

Il n'y a pas de dépenses d'investissement sur l'action 10 du programme. Les données indiquées ci-dessus résultent d'erreurs d'imputation comptable et des rectifications d'imputation effectuées à l'occasion de la mise en œuvre du logiciel Chorus.

### ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises		-5 896 563		475 142
Transferts aux autres collectivités	1 489 155	-1 340 294	1 491 516	0

Les dépenses d'intervention s'élèvent réellement à 475 142 € en AE et en CP au titre des transferts aux entreprises. Elles représentent les dépenses réalisées au titre de la reprise des sources radioactives usagées programmées à hauteur de 496 385 € en LFI 2010.

Les autres montants sont la conséquence de régularisations d'erreurs d'imputation comptable suite à la bascule du programme sous Chorus.

#### Reprise des sources radioactives usagées

PLF 2010 : AE = CP = 500 000 €

Exécution 2010 : AE = CP = 475 142 €

Ces crédits ont pour objet de financer le dispositif souhaité par l'État afin d'assurer la reprise, le traitement et le conditionnement des sources radioactives usagées de haute activité (notamment le césium 137 et le cobalt 60), tant pour des raisons de protection de l'environnement que de santé. D'un point de vue opérationnel, ce dispositif repose sur le groupement d'intérêt public (GIP) « Sources HA », qui a été créé en 2009 entre le CEA et la société CIS Bio international à la suite de l'approbation de la convention constitutive du groupement, par arrêté interministériel en date du 4 juin 2009.

### ■ DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Prêts et avances		-4 411 252		0

Il n'y a pas de dépenses d'opérations financières sur l'action 10 du programme. La donnée affichée résulte des erreurs d'imputation comptable et des rectifications d'imputation effectuées dans le cadre de la mise en place de Chorus.

## ACTION n° 11 : Recherche dans le domaine des risques

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		251 328 277	<b>251 328 277</b>		251 923 516	<b>251 923 516</b>
Crédits de paiement		251 726 610	<b>251 726 610</b>		252 380 866	<b>252 380 866</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	251 328 277	251 923 516	251 726 610	252 380 866

Deux établissements bénéficient des subventions pour charges de service public versées au titre de l'action 11 : l'INERIS (8 161 000 € en AE et 8 618 350 € en CP) et l'IRSN (243 762 516 € en AE=CP).

L'écart constaté entre l'exécution et la LFI 2010 s'explique par :

- 5,1 M€ de report en AE et CP de crédits 2009 vers 2010 pour le financement du fonds dédié au démantèlement et à l'assainissement des installations nucléaires utilisées par l'IRSN,
- 0,5 M€ de crédits annulés en AE et CP au titre de la taxation pour le financement des intérêts du « Grand Emprunt »,
- l'annulation partielle de la réserve de précaution pour 4,0 M€ en AE et pour 4,4 M€ en CP,
- l'apurement d'une dette vis à vis de l'INERIS pour 457 350 € en CP.

**Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) : AE 8 161 000 € et CP = 8 618 350 €**

Hors Grenelle, l'établissement a apporté son concours à des actions de recherche à hauteur de 5,3 M€ et à 0,5 M€ d'investissements. Pour la mise en œuvre du pôle national applicatif en toxicologie et écotoxicologie, prévu dans la loi « Grenelle 1 » (article 37), l'INERIS a perçu 2,3 M€ dont 1,2 M€ versés aux partenaires et 1,1 M€ dédiés au fonctionnement et aux équipements scientifiques de l'INERIS.

Substances et produits chimiques : 2,7 M€

L'INERIS contribue au développement d'outils de mesure « multi-polluants » visant la caractérisation de nouveaux polluants gazeux.

La métrologie et la toxicologie des nanoparticules et des particules ultrafines d'une part, l'évaluation des expositions internes aux nanoparticules inhalées ou ingérées d'autre part, ont fait l'objet d'avancées significatives. Les risques accidentels, la sécurité intrinsèque des réactions chimiques et la mise au point de méthodes prédictives des dangers liés aux substances énergétiques et explosives ont fait l'objet d'avancées remarquables au plan international et traduites par des publications dans des revues à haut facteur d'impact.

Risques technologiques et pollutions : 1,5 M€

La recherche partenariale menée en collaboration avec les industriels est en évolution et se concrétise par des projets de grande ampleur. Ainsi, l'INERIS a poursuivi, avec le CEA, le CNRS, l'Université de Picardie « Jules Verne » et des industriels de l'automobile, la mise en place de la plate-forme « STEEVE » destinée au développement des batteries pour les véhicules électriques. L'INERIS intervient principalement sur la sécurité des batteries. Dans le cadre de l'accompagnement de l'innovation, le projet « NanoInnov » s'est achevé en 2010 et s'est traduit par la mise en place de nouveaux référentiels garantissant aux opérateurs qualifiés des conditions de travail sécurisées.

En 2010, l'INERIS a mené une soixantaine de projets, dont plus de la moitié dans le cadre de l'ANR ou des programmes communs de recherche de l'Union européenne. Les projets achevés en 2010 portaient, par exemple, sur la connaissance des phénomènes dangereux (explosion de gaz en milieu confiné, auto-échauffement, dispersion) ainsi que sur le devenir de nanoparticules en situations accidentelles.

Dans le domaine de l'aide à la décision et de la réalité virtuelle appliquées à la maîtrise des risques, deux projets se sont terminés en 2010 (Virtualis et V3S), débouchant sur la réalisation de deux prototypes d'environnements virtuels pour la formation d'opérateurs et la validation de consignes de sécurité.

Dans les domaines de la qualité de l'eau et de l'air, l'INERIS a poursuivi ses travaux de développement de modèles et méthodes de mesure de polluants, tels que le zinc et le cuivre pour l'eau et des nanotubes de carbone dans l'air (notamment pour la surveillance des ambiances de travail d'unités industrielles de production nanotechnologiques).

En parallèle et afin de répondre aux besoins du MEDDTL, l'INERIS a poursuivi la modélisation de la qualité de l'air intégrant notamment les nanoparticules dans les modèles de transport de polluants atmosphériques (système « PREV'AIR » et simulateur « Chimere »).

#### Risques liés à l'après-mines, risques naturels et risques de stockage souterrain : 1,1 M€

En 2010, l'INERIS a intensifié ses efforts de recherche pour la mise au point d'une approche intégrée pour l'évaluation des risques sur l'ensemble de la filière captage, transport et stockage du CO<sub>2</sub> (CSC), notamment en consolidant son programme de recherche « EVARISTE », destiné à étudier les risques à long terme de la filière CSC.

Dans le cadre de son programme de recherche pluriannuel « Compréhension, Modélisation et Surveillance de la déformation et de la rupture des massifs rocheux » (COSMOS), visant à répondre aux impacts du réchauffement climatique sur la dissolution des roches, l'INERIS a mis en place une collaboration en modélisation des processus physico-chimiques avec l'Institut de mécanique des fluides de Toulouse.

Enfin, l'INERIS s'est doté d'un nouvel axe de recherche intitulé « Evaluation et Réduction de la Vulnérabilité du bâti exposé aux Aléas Naturels et miniers » (ERÉVAN) sur les vulnérabilités des enjeux (bâts et infrastructures) soumis à des mouvements de terrain de type cavité ou sécheresse. Cet axe de recherche intègre la dimension économique afin d'évaluer plus globalement la performance des techniques de mise en sécurité étudiées.

#### Pôle national applicatif en toxicologie et écotoxicologie : 2,3 M€

Ce pôle va notamment abriter un centre de référence pour le développement et la validation des méthodes alternatives aux essais sur animaux pour l'évaluation des dangers des produits chimiques. La construction de l'installation expérimentale ANIMEX, pièce maîtresse de ce pôle, s'est déroulée en 2010 conformément au planning et sera opérationnelle dès 2011.

En s'appuyant sur le réseau ANTIOPEs qui réunit onze organismes (CEA, INRA, INSERM, Universités), l'INERIS et ces partenaires régionaux ont poursuivi les neuf projets structurants démarrés en 2009. Pour tous ces projets, les objectifs techniques ont été atteints en 2010. Les recrutements prévus pour remplir ces objectifs ont eux aussi été réalisés.

Ces projets visent notamment :

- le développement de biomarqueurs en toxicologie et écotoxicologie ;
- l'étude de l'impact environnemental des nanomatériaux ;
- l'étude de la translocation des nanoparticules à travers les barrières biologiques ;
- le développement de techniques d'identification des composés perturbateurs endocriniens ;
- l'étude des effets biologiques sur la santé des systèmes de communication électromagnétiques ;
- le développement d'outils et de méthodes dédiées en toxicologie de la reproduction ;
- le développement de modèles in-vivo/in-vitro pour l'évaluation de perturbateurs endocriniens ;
- le développement de modèles in-vitro/in-silico pour l'évaluation de la toxicité de substances chimiques.

### Implication dans l'espace européen de recherche

En 2010, 18 projets européens étaient en cours à l'INERIS dans le cadre du 7<sup>ème</sup> Programme cadre de recherche et développement (7<sup>ème</sup> PCRD), dont 3 sont désormais achevés. Les thématiques portées sont l'analyse quantitative des risques, l'accompagnement des technologies de croissance verte (batteries, biocarburants alternatifs, stockage et transport de CO<sub>2</sub>, production in situ de méthane en sous-sols), la sécurisation des nouvelles technologies minières, la modélisation et métrologie de la pollution atmosphérique et celle des sols (contamination des solvants chlorés), avec un dernier aspect sur la toxicité de produits chimiques et des nanoparticules.

Parmi les 12 nouveaux projets soumis en 2010, 7 ont été acceptés. Environ 16 nouveaux projets sont en cours de rédaction pour soumission en 2011.

Dans le cadre des investissements d'avenir, l'équipement d'excellence NanoID auquel participe l'INERIS en collaboration avec l'ANSES et le CEA a été retenu. Il s'agit d'une plateforme de caractérisation, de détection et d'identification des nanoparticules dans les solides, les liquides et les gaz et de prévision des toxicités potentielles.

### **IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) : AE = CP = 243 762 516 €**

La JPE de l'IRSN est fondée sur le total de la subvention pour charges de service public et du prélèvement sur le fonds de roulement de l'Institut de 12 M€ pour la rénovation du réacteur CABRI.

### **Axe 1 : Recherche et missions de service public : 157,75 M€**

L'IRSN a profondément enrichi sa stratégie partenariale au plan national, d'une part, en intégrant l'Alliance nationale de coordination pour l'énergie (ANCRE) et l'alliance « Alimentation, Eau, Climat, Territoires » (AllEnvi) ; au plan international, d'autre part, en participant à la création de l'association « MELODI » (Multidisciplinary European Low Dose Initiative), dont la présidence est assurée par le directeur général de l'Institut, qui rassemble une quinzaine d'organisations européennes compétentes en radioprotection dans le but de créer un agenda stratégique de recherche à 20 ou 30 ans, et en participant à la création d'un futur réseau d'excellence européen (STAR) dans le domaine de la radioécologie.

Dans le cadre des recherches relatives aux installations, l'IRSN a réalisé et diffusé le rapport final relatif à l'essai Fission product test 3 (FPT3), aboutissement du programme expérimental Phébus-PF (produits de fission) visant l'étude des accidents de fusion d'un cœur de réacteur nucléaire. Il a finalisé la partie expérimentale du programme MIRTE 1 pour la validation des codes de calculs de criticité concernant les matériaux de structure. L'Institut a également analysé les résultats des essais du programme « Propagation de l'Incendie de Combustibles Solides dans un Environnement Laboratoires et usines » (PICSEL-S), réalisés en 2009 dans une installation à échelle réelle. Il a initié le projet « ECOBA » destiné à étudier les capacités de confinement des ouvrages de génie civil en béton, notamment des réacteurs nucléaires à double enceinte, sous les effets de la pression et de la température. Enfin, il a mis en place le premier dispositif d'essai et démarré des études associées pour le projet « SEALEX » (performances des scellements argileux dans un stockage de déchets de haute et de moyenne activité à vie longue).

Dans le domaine des recherches relatives à la protection de l'environnement et de l'homme, l'IRSN pilote, en collaboration avec l'ANDRA, le projet FORTRESS destiné à améliorer les connaissances sur les transferts des radionucléides vers les parties, consommées par l'homme, des plantes cultivées (céréales, légumes fruits, légumes racines et tubercules) après une contamination des feuilles due à une irrigation par aspersion. L'établissement a poursuivi le développement de l'outil « CONDOR » d'évaluation de l'impact sanitaire des rejets radioactifs chroniques des installations nucléaires en fonctionnement normal dans l'atmosphère, en rivière et en mer. Il a également achevé les travaux in vivo relatifs à l'impact d'expositions à l'uranium sur les fonctions de détoxification du rein et du foie. Il a poursuivi ses travaux visant à identifier l'origine des complications associées aux radiothérapies et à développer des moyens thérapeutiques de prévention et de traitement des lésions intestinales radio-induites.

Dans le cadre de ces missions dites d'intérêt public qui comprennent la surveillance radiologique des populations et des territoires, l'alerte et l'accompagnement de la gestion des situations d'urgence, l'IRSN a notamment mené l'étude pilote du constat radiologique régional du Val-de-Loire. Les constats radiologiques régionaux visent à établir des référentiels actualisés des niveaux de radioactivité dans une grande variété d'échantillons, en particulier les denrées. En cas de crise, ces informations peuvent notamment servir de références sur le niveau d'activités antérieur à la

survenance de l'accident. L'institut a également réalisé une étude, en partenariat avec les Agences régionales de santé du Vaucluse et de la Drôme et avec AREVA, sur les origines des teneurs en uranium élevées observées dans la nappe phréatique du site nucléaire du Tricastin (Drôme). Il a initié la rénovation de ses réseaux d'alerte radiologique et plus particulièrement de son réseau TELERAY (mesure permanente du rayonnement gamma dans l'air ambiant).

### **Axe 2 : Appui aux pouvoirs publics : 4,15 M€**

L'appui aux pouvoirs publics couvre un champ large d'activités dans les domaines de l'environnement, de la gestion des situations d'urgence et de la protection des travailleurs. L'ensemble des travaux menés fait l'objet de programmes annuels de travail définis entre l'Institut et les directions ministérielles.

Parmi les actions phares menées en 2010 par l'IRSN, on notera :

- la réalisation et la publication du rapport annuel relatif à l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants ;
- la conduite d'actions visant à mettre en place un suivi dosimétrique des personnels navigants et ainsi de contrôler la valeur des doses absorbées par une personne soumise à des rayons ionisants durant un temps donné ;
- la définition et la mise en œuvre du plan annuel de surveillance radiologique des denrées alimentaires sur le territoire ;
- la finalisation du guide relatif à la gestion des sites et sols pollués par des substances radioactives.

En 2010, l'IRSN a poursuivi sa participation :

- au Plan santé au travail 2010-2014, avec une mission d'optimisation du système d'information de la surveillance de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants (SISERI) afin de l'adapter à la conduite d'études épidémiologiques sur des populations ciblées de travailleurs ;
- au Plan cancer 2009-2013, dans le cadre d'une étude consacrée au risque de cancer radio-induit après exposition à un scanner dans l'enfance ;
- au Plan national santé-environnement 2009-2013 (PNSE 2), dans le cadre de travaux ayant trait à la radioactivité dans l'environnement, à la radioprotection des travailleurs, à la qualité de l'air intérieur et à l'exposition au radon.

### **Axe 3 : Appui à l'Autorité de sûreté nucléaire : 74,4 M€**

*Sûreté et radioprotection des réacteurs, des usines du cycle du combustible, des laboratoires et installations de recherche, des opérations de démantèlement et de gestion des déchets radioactifs.*

L'IRSN examine les pièces présentées par les exploitants dans le cadre de demandes de modifications de leurs installations et de leurs pratiques d'exploitation ainsi que des évolutions des organisations qu'ils mettent en œuvre.

En 2010, les travaux ont porté sur l'examen des nouvelles installations dans leur phase de construction (réacteur EPR Flamanville 3, réacteur expérimental Jules Horowitz EPR sur le site du CEA de Cadarache), sur le suivi des installations existantes ainsi que sur l'analyse du retour d'expérience de leur exploitation.

Concernant le réacteur EPR, l'IRSN a poursuivi l'expertise de la conception détaillée du réacteur, et notamment du système de contrôle-commande, des systèmes de sûreté et des méthodes d'étude des accidents. En parallèle, l'Institut a apporté son appui technique aux inspecteurs de l'ASN sur le chantier de l'EPR à Flamanville et chez les fournisseurs d'équipements. Pour le réacteur Jules Horowitz (RJH), le travail mené en 2010 a essentiellement porté sur la conception et le dimensionnement du génie civil au regard des contraintes sismiques applicables.

Pour les installations nucléaires de base (INB), l'IRSN a notamment réalisé :

- l'examen de la démarche, du périmètre et des objectifs des études génériques proposées par EDF dans le cadre du réexamen de sûreté des réacteurs à eau sous pression de 1 300 MWe, lors des troisièmes visites décennales ;
- le réexamen de sûreté de l'usine de production de radioéléments artificiels située à Saclay (Essonne), exploitée par la société CIS Bio International ;
- l'examen du management de la sûreté et de la radioprotection au CEA ;
- l'analyse de la sûreté et de la radioprotection relative au fonctionnement prévu du cycle du combustible nucléaire en France au cours de la période 2007-2017.



En outre, l'IRSN a engagé les premières analyses et réflexions sur l'extension éventuelle de la durée de fonctionnement des réacteurs de 900 MWe au-delà de 40 ans. Ces études l'ont conduit à identifier, dès 2010, les sujets majeurs qui feront l'objet d'expertises détaillées dans les années à venir.

Dans le domaine des déchets, l'IRSN a présenté les conclusions de son évaluation du « dossier 2009 » de l'ANDRA, dossier d'étape du projet de stockage de déchets de haute activité (HA) et de moyenne activité à vie longue (MAVL), avant les prochaines échéances prévues par la loi.

#### *Radioprotection de l'homme et de l'environnement et gestion des situations d'urgence radiologique ou nucléaire et post-accidentelles*

Les activités en matière de protection de l'homme et de l'environnement ont constitué un axe important de l'appui technique à l'ASN en 2010, que ce soit dans le cadre des travaux réglementaires ou para-réglementaires tels que le projet européen de passeport de dose, le bilan des niveaux de référence diagnostiqués en radiologie et en médecine nucléaire ou encore dans le cadre du traitement de situations incidentelles.

L'Institut a été largement mobilisé lors de l'incident de contamination au tritium d'un bâtiment, du personnel et de l'environnement de la société 2M Process, à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne). Il a réalisé diverses analyses concernant les incidents survenus en milieu hospitalier, notamment l'estimation dosimétrique et clinique de l'accident de radiologie interventionnelle survenu au CHU de Clermont-Ferrand (2008) ainsi que l'analyse de l'incident de neuroradiologie interventionnelle survenu aux Hôpitaux universitaires de Strasbourg.

Il a également contribué à l'élaboration de textes relatifs aux exigences applicables aux installations nucléaires de base (INB) menés par l'ASN, tant en matière de sûreté que de protection des personnes et de l'environnement. L'IRSN a notamment participé à l'élaboration d'un projet d'arrêté sur les INB, de projets de décisions de l'ASN relatifs aux conditions de fonctionnement des INB, aux réexamens de sûreté ou bien encore au contenu des règles générales d'exploitation des installations.

#### **Axe 4 : Sûreté nucléaire et radioprotection des activités de défense, contrôle des matières nucléaires, protection contre la malveillance : 19,35 M€**

L'IRSN fournit un appui technique au délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense (DSND), au Haut-fonctionnaire de défense et de sécurité du MEDDTL et au Haut-fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

L'expertise en appui au DSND a porté sur la demande d'autorisation définitive d'exploitation du sous-marin nucléaire lanceur d'engins de nouvelle génération « le Terrible », la sûreté du futur magasin d'entreposage de matières nucléaires de l'installation de fabrication des combustibles pour la propulsion nucléaire, la demande d'autorisation provisoire d'exploiter le Réacteur d'essai (RES). Il a participé aux exercices de crise de la base aérienne d'Istres, du site CEA de Marcoule, du site AREVA de Pierrelatte, des bases navales de Toulon et de Cherbourg.

Dans le domaine de l'évaluation de l'efficacité des mesures de protection physique et du suivi de la comptabilité des matières nucléaires, l'IRSN a analysé 242 dossiers traitants de protection et de contrôle des matières nucléaires et sensibles, a réalisé 96 inspections dans les installations et a finalisé 65 avis techniques sur la protection physique des matières nucléaires en cours de transport, consistant en l'analyse de plans de transport, de dossiers d'autorisation d'exercer une activité de transport et de demandes d'agrément de moyens de transport.

Il a également piloté un exercice d'inventaire des matières nucléaires en situation de crise impliquant les installations du CEA intitulée « ATALANTE » (ATelier Alpha et Laboratoires pour ANalyses, Transuraniens et Etudes de retraitement) sur le site de Marcoule et « LECA », laboratoire chaud pour l'étude sur les combustibles irradiés situé à Cadarache.

Enfin, s'agissant des contrôles internationaux de non-prolifération, l'IRSN a accompagné sept inspections de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en France ainsi que 52 inspections de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de la Commission européenne pour le contrôle international de sécurité sur les matières nucléaires.

## ACTION n° 12 : Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		112 758 846	<b>112 758 846</b>		112 558 200	<b>112 558 200</b>
Crédits de paiement		112 937 561	<b>112 937 561</b>		112 558 200	<b>112 558 200</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	88 862 866	89 684 893	89 003 708	89 684 893

Les dépenses de fonctionnement de l'action 12 permettent le financement des subventions pour charges de service public destinées au LCPC et à l'INRETS.

L'écart constaté entre l'exécution et la LFI 2010 s'explique par :

- une dotation complémentaire de 1,0 M€ en AE et en CP destinée au LCPC pour couvrir une partie des frais liés au déménagement de l'établissement vers le site du Pôle scientifique et technique de Paris-Est à Marne-la-Vallée ;
- l'annulation partielle de la réserve de précaution pour 0,18 M€ en AE et pour 0,32 M€ en CP.

**Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC) : AE = CP = 45 826 659 €**

Les activités de l'établissement sont articulées autour des trois axes prioritaires du contrat d'objectifs 2010 – 2013 :

- économie de ressources non renouvelables (12,88 M€) ;
- environnement et risques naturels (10,04 M€) ;
- sécurité routière et modernisation des infrastructures de transport (7,01 M€).

Ces actions ont été complétées par deux axes transversaux :

- diagnostic et maintenance des infrastructures (10,26 M€) ;
- méthodes et outils innovants pour le génie civil (5,64 M€).

Par ailleurs, le LCPC est membre de l'Alliance AllEnvi, « Alimentation, Eau, Climat, Territoires ».

Deux opérations majeures, relatives aux priorités du MEDDTL en matière d'économie d'énergie, de limitation des émissions de gaz à effets de serre et de préservation des ressources (eau et ressources minérales), ont été achevées en 2010 : « rationalisation des terrassements » et « bétons environnementaux ».

Dans le domaine de la maîtrise du vieillissement, des risques et des nuisances, une dizaine d'opérations a été achevée, s'inscrivant dans trois grandes orientations :

- allonger la durée de vie des ouvrages en s'intéressant au vieillissement des matériaux, des structures, à la mise au point de méthodes pour connaître leur état réel dans un objectif de gestion du patrimoine ;
- contribuer à la maîtrise des risques naturels (sismique, hydrologique, sécheresse) et leur aggravation par les effets du changement climatique ;
- réduire les impacts sur l'environnement.

En matière de sécurité routière, de ferroviaire et d'efficacité des structures, deux opérations ont été menées à terme :

- le projet « Outils avancés de calcul et de dimensionnement des structures de chaussées (2006–2010) » a notamment abouti à une proposition de réactualisation du guide de dimensionnement des chaussées et des logiciels importants pour le calcul de structures ;
- le projet PREDIT SARI (2005–2010) relatif à la surveillance automatisée des routes pour l'information des conducteurs et des gestionnaires.

Un nouvel élan a par ailleurs été donné aux opérations de recherche lancées en 2009 dans le domaine ferroviaire.

Le LCPC bénéficie également de cinq projets ANR, dont trois qu'il pilote.

Au titre du fonds unique interministériel (FUI), dans le cadre des appels à projets R&D des pôles de compétitivité, le LCPC participe au projet retenu « MICAD'EAU » relatif aux micro-capteurs pour la télésurveillance en continu des eaux et porté par Advitam. En outre, dans le cadre du 7<sup>e</sup> programme cadre de recherche et développement (PCRD), une proposition soumise par le LCPC a été retenue début 2010.

Dans le cadre des Investissements d'avenir, le LCPC est porteur d'un des projets Equipex sélectionnés, « Sense-city », relatif aux nano-capteurs pour la ville (conception, prototypage et validation à grande échelle).

Outre les nombreuses instances nationales ou internationales auxquelles il participe traditionnellement, le LCPC est également impliqué dans :

- le PRES Université Paris-Est (UPE) à Marne-la-Vallée et prochainement Université Nantes, Angers et Le Mans (UNALM) pour le centre nantais ;
- les Pôles de compétitivité : « Advancity » sur la ville et la mobilité durables à Marne-la-Vallée, le Pôle Génie civil Ecoconstruction (PGCE) en Pays de Loire, « Mov'eo » en Ile de France ;
- les Instituts Carnot : le LCPC est membre de l'institut Carnot VITRES (Ville Infrastructures de Transport Réseaux Environnement Services).

L'année 2010 a également été marquée par la signature de plusieurs accords importants avec :

- l'École supérieure d'ingénieurs des travaux et de la construction (ESITC) de Cachan pour la création du Pavillon de l'eau ;
- l'INERIS, dans les domaines des mouvements de terrain, des cavités et du retrait-gonflement des argiles.

### **Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) : AE = CP = 43 858 234 €**

La dotation globale de l'INRETS s'élève à 43 858 234 €, dont 1,25 M€ au titre du Grenelle de l'environnement. La subvention permet de couvrir les dépenses de fonctionnement et une partie des dépenses d'investissement de l'institut.

Les activités de recherche de l'INRETS sont réparties selon trois axes, repris dans le contrat d'objectifs entre l'État et l'INRETS signé en 2010 :

- mobilité, énergie, environnement - une mobilité économe en énergie et maîtrisant ses impacts environnementaux : 12,9 M€ ;
- qualité, sécurité et optimisation des systèmes de transport - des transports sûrs, efficaces et accessibles à tous : 20,7 M€ ;
- transport et santé (accidentologie, biomécanique, santé) - des transports respectueux de la santé des usagers et des citoyens : 10,3 M€.

L'activité scientifique de l'INRETS a été ponctuée de résultats marquants comme la publication des premiers résultats de l'enquête nationale « transport-déplacements », la poursuite de recherches basées sur les modèles d'économie spatiale, l'achèvement de projets sur les transports publics et l'intermodalité, lesancements de projets tels que celui intitulé ANR FLUIDE (Fleuve, Urbain, Intermodal, Durable) ou encore des travaux sur les polluants non réglementés et une réflexion sur l'acceptabilité et les perspectives de diffusion des véhicules propres et économes.

L'INRETS a lancé un nouveau projet de recherche, baptisé « S-VRAI » (Sauver des Vies par le Retour d'Analyse sur Incidents) pour accompagner de méthodologie adaptée au recueil et à l'analyse des situations d'accidents et de presque accidents, le projet de déploiement des enregistreurs EMMA2 (Enregistreur Embarqué des Mécanismes d'Accidents).

Initié en 2009 pour catalyser et promouvoir les recherches portant sur l'optimisation des réseaux de transport au sens du Grenelle de l'environnement, le programme VERONESE a atteint ses objectifs 2010 avec des actions associant plusieurs unités de recherches, notamment sur l'éco-conduite (domaine routier), le système européen de surveillance du trafic ferroviaire « ERTMS », la radio-logicielle (télécom) et les logiciels de simulations (réseaux de surface). Enfin, un bilan consolidé des activités de modélisation du trafic sur les cinq dernières années a été réalisé.

En lien avec VERONESE, on soulignera également le bon avancement en 2010 du réseau d'excellence NEARCTIS visant à la création fin 2012 d'un Virtual Center of Excellence (VCE).

Le Réseau scientifique et technique (RST) du MEDDTL a été associé, en liaison avec des équipes du LCPC, dans le cadre du programme « Solutions pour une Exploitation Routière Respectueuse de l'Environnement et de la Sécurité » (SERRES).

Le montant des recettes issues de contrats financés par la Commission européenne et de la recherche partenariale progresse encore et atteint un niveau élevé par rapport à l'objectif. Cette évolution positive est le résultat d'actions engagées de longue date par la direction générale de l'établissement qui a, de plus, bénéficié d'un cycle d'appels d'offre des agences européennes de financement. Ainsi, le nombre important et le volume financier des contrats notifiés en 2010 (9,9 M€) expliquent l'augmentation du montant des recettes contractuelles en 2010 (8,89 M€). Plus particulièrement, ont été notifiés à l'INRETS en 2010 dix nouveaux contrats européens pour un volume financier de 2,2 M€ ainsi que divers contrats dont le bailleur est l'ANR pour un volume financier de 2,2 M€.

Dans le cadre des Investissements d'avenir, l'INRETS participe au projet Equipex IVTV « Ingénierie du vieillissement des tissus vivants » porté par le PRES université de Lyon (création d'une plateforme permettant d'explorer l'effet du vieillissement sur les tissus humains, sous un double aspect : biologique et mécanique).

Dans le cadre du programme « Labex », l'INRETS participe au projet sélectionné « futurs urbains » présenté par le pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Université Paris-Est.

En 2010, l'INRETS a poursuivi sa participation active au sein des PRES. Deux nouvelles chaires avec des universités ont été mises en place, avec l'Université de Versailles-Saint-Quentin et avec l'Université Claude Bernard Lyon 1.

L'INRETS est par ailleurs labellisé Institut Carnot dans les domaines des transports et de la sécurité des transports.

A l'échelle européenne, l'INRETS s'est concentré sur la participation à divers réseaux ce qui lui permet de tenir un rôle réel. Le rôle stratégique majeur au sein de la recherche européenne sur les transports s'est encore illustré lors des appels à projets 2009 du 7<sup>ème</sup> PCRD. Ainsi, dix projets ont été retenus et notifiés en 2010 pour un montant de 2,2 M€.

L'INRETS est un acteur clé de la Conférence européenne des instituts de recherche en transport (ECTRI). Il est également présent au sein des Plates-formes technologiques européennes telles que ERTRAC (route), ERRAC (rail) et du Forum « eSafety » où il représente ECTRI et poursuit sa participation aux réseaux d'excellence et centres virtuels d'excellence de son domaine : HUMANIST (approche centrée sur l'humain), EURNEX (rail), ISN (ex APSN sécurité passive), NEARCTIS (trafic) ou équivalent (ENNAH).

Sur le plan international, l'INRETS a poursuivi sa participation aux instances intergouvernementales et multilatérales (Forum international des transports (OCDE/FIT)), OMS, ONU, Comité européen du véhicule expérimental/Programme de recherche internationale harmonisée (CEVE/IHRA), ISO/CEI, groupe de normalisation CEN/CENELEC) et a continué en particulier à présider le Comité européen des véhicules expérimentaux (EEVC).

Les relations très actives d'échanges scientifiques avec les États-Unis et les actions d'expertise, de conseil ou de formation menées avec l'Indonésie, la Syrie et l'Australie marquent la reconnaissance de l'INRETS.

L'INRETS a été associé à de grandes manifestations internationales telles que le Transport Research Arena 2010 (TRA) à Bruxelles, le Transportation Research Board (TRB) à Washington, le Forum international des transports (FIT)

(OCDE) à Leipzig et le Forum sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et l'optimisation des systèmes de transport de Sousse.

### Création de l'IFSTTAR

L'année 2010 a été celle de la préparation par le LCPC et l'INRETS de leur fusion en un institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR), au 1er janvier 2011.

## ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises		22 873 307		22 873 307
Transferts aux autres collectivités	23 895 980		23 933 853	

Les dépenses d'intervention de l'action 12 sont exclusivement destinées au financement des actions de recherche du CSTB. L'écart constaté entre l'exécution et la LFI 2010 s'explique par l'annulation de la réserve de précaution de 1,02 M€ en AE et de 1,06 M€ en CP.

### Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) : AE=CP= 22 873 307 €

La dotation de 22 873 307 € versée au CSTB lui permet de répondre aux grands enjeux notamment réaffirmés lors du Grenelle de l'environnement. L'activité du CSTB se structure autour de trois orientations stratégiques :

- construire les bases scientifiques et techniques d'un observatoire de référence pour l'application du Grenelle de l'environnement aux bâtiments ;
- valider l'intégrabilité des innovations dans le secteur du bâtiment et de son environnement ;
- soutenir la mutation de la filière par un travail en réseau sur la formation et la diffusion des connaissances.

En 2010, le CSTB a clos son cycle de recherche 2007-2010 issu de la programmation faite dans le cadre du précédent contrat d'objectifs. Cette étape importante a été marquée par la réalisation d'un bilan de recherche à 4 ans. La lecture de ce bilan fait apparaître de nombreuses avancées en matière de recherches appliquées à l'échelle du bâtiment et du quartier.

A l'échelle du quartier, le CSTB a mené l'expérimentation d'une méthode de diagnostic pour la requalification durable d'une zone d'activité économique dans la plaine du Var. Il a poursuivi son programme visant à l'intégration d'un éco-quartier dans un tissu de faubourgs à Reims. Il a aussi mis au point un prototype de logiciel permettant d'appréhender l'impact de la morphologie urbaine sur la consommation énergétique globale d'un quartier.

A l'échelle du bâtiment, le CSTB a, entre autres, amélioré ses outils d'évaluation des performances environnementales, mené une étude des référentiels bâtiments à énergie positive dans le monde et poursuivi ses travaux sur la caractérisation de l'intégration et de la durabilité des dispositifs d'éclairage à LED.

Sur la thématique Usage Santé Confort, il a mis au point un micro-capteur gaz dédié à la surveillance de la qualité de l'air des environnements intérieurs. Il a aussi poursuivi un travail prometteur sur le développement d'un outil de prédiction de l'impact des produits de construction sur la qualité de l'air intérieur. Enfin, il a mené une expérimentation en situation réelle (en dehors d'un laboratoire) d'utilisation d'équipements innovants pour la télé-vigilance destinée aux personnes âgées.

Concernant la thématique Maîtrise des Risques, les résultats sont divers et multiples. Ainsi, parmi beaucoup d'autres exemples, le CSTB a travaillé sur la typologie des structures vis-à-vis du risque : sécheresse et modélisation des interactions sol-structure. Il a mis au point un simulateur pour l'étude de la visibilité dans les environnements enfumés et a finalisé une étude pluridisciplinaire des impacts du changement climatique à l'échelle de l'agglomération parisienne. Enfin, il a développé des méthodes de diagnostic et d'évaluation de la sécurité incendie.

En termes de grand équipement scientifique, le CSTB a mis en service en 2010 une plate-forme de recherche et d'essais unique en Europe, AQUASIM. Implanté à Nantes, ce grand équipement est dédié à l'expérimentation et à la simulation du cycle de l'eau au sein du système bâtiment-parcelle-environnement.

En 2010, plus de 35 projets de recherche partenariale du CSTB sont cofinancés par l'ANR et/ou l'ADEME, dont plus d'une dizaine ont été lauréats cette même année (projet IMPETUS (ANR Ville Durable), projets PLUMES, EFINOVBOIS, SUPERBAT, (ANR HABISOL) ...).

Le CSTB s'inscrit dans le cadre du PRES Université Paris Est et est membre de sept pôles de compétitivité :

- ADVANCITY sur le thème « ville et mobilité durables » membre fondateur ;
- « Technologies Énergies Nouvelles Énergies Renouvelables Rhône-Alpes, Drôme, Isère, Savoie », (TENERRDIS) ;
- Paris-Région Systems and ICT clusters (SYSTEMATIC), sur la révolution numérique ;
- le Pôle « Risques » ;
- le pôle « Capénergies » ;
- le pôle « Axelera » visant à accélérer la construction d'une filière chimie et environnement ;
- « Alsace Energivie » relatif au thème du bâtiment durable et de l'efficacité énergétique de la construction.

Le CSTB est membre d'instances de pilotage et de coordination de la recherche où il collabore avec des représentants de la recherche académique : il est en particulier actif au sein de l'ANR (membre de comités sectoriels Énergie, Environnement), de l'ADEME (élaboration des feuilles de route, Commission Nationale des Aides), de l'Alliance Nationale de Coordination de la Recherche en Énergie (ANCRE) dont il anime le groupe programmatique n° 7 « Bâtiment ».

Au plan européen, le CSTB anime le réseau European Network of Building Research Institutes (ENBRI) réunissant les organismes européens de recherche du secteur du bâtiment. Le CSTB représente ce réseau au sein de l'European Council for Construction Research, Development and Innovation (ECCREDI), rassemblant ses architectes, entreprises, industriels, chercheurs.

Ainsi, il est cofondateur et assure le secrétariat général de la Plate-forme technologique européenne de la construction (ECTP). Il est membre du High Level Group de l'ECTP qui a défini le Strategic Research Agenda 2030, stratégie européenne de recherche pour la construction, dans la droite ligne de la Stratégie européenne de développement durable à laquelle il a contribué.

Au plan international, le CSTB a poursuivi ses partenariats existants avec ses homologues étrangers, comme l'américain National Institute of Standards and Technology (NIST, Building and Fire Research Laboratory), le japonais Building Center of Japan ou encore le chinois Shanghai Research Institute of Building Sciences (SRIBS).

Le CSTB est également administrateur du Conseil international du bâtiment (CIB) et fondateur et vice-président de la Sustainable building Alliance (SBA).

### ACTION n° 13 : Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement		67 629 476	<b>67 629 476</b>		64 361 258	<b>64 361 258</b>
Crédits de paiement		66 990 903	<b>66 990 903</b>		61 820 766	<b>61 820 766</b>

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

#### ■ DOTATIONS DES POUVOIRS PUBLICS

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dotations des pouvoirs publics		-7 592		0

Aucune dotation n'est versée à destination des pouvoirs publics en 2010. Le montant affiché est la conséquence d'une rectification d'imputation effectuée dans Chorus.

## — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 559 513	7 152 309	5 568 325	5 471 355
Subventions pour charges de service public	35 374 402	33 715 000	35 430 467	33 376 839

Les dépenses de fonctionnement de l'action 13 concernent deux types d'actions différentes :

- le financement des programmes de soutien d'agences d'objectifs (ANSES et ADEME) en faveur de la recherche via des subventions pour charges de service public ;
- le financement des programmes incitatifs de recherche soutenu par le ministère.

Les subventions pour charges de service public réellement versées au titre de l'action se sont élevées à 33 276 056 € en AE=CP. L'écart entre ce montant et les consommations figurant dans le tableau ci-dessus (0,4 M€ en AE et 0,1 M€ en CP) est du à des erreurs d'imputation comptable consécutives à la mise en place du logiciel Chorus.

L'écart de 2,1 M€ en AE et CP entre la consommation réelle et le montant de LFI s'explique par :

- l'annulation de 0,8 M€ en AE et CP au titre de la taxation pour le financement des intérêts du « Grand Emprunt » ;
- l'annulation de la réserve de précaution pour 1,3 M€ en AE et en CP.

### **Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) : 1 537 000 € en AE=CP**

La subvention versée à l'ex-AFSSSET, devenue ANSES au 1<sup>er</sup> juillet 2010 suite à la fusion de l'ancienne agence avec l'AFSSA, s'inscrit dans les engagements du Gouvernement concernant le plan national santé-environnement (PNSE).

Dans le cadre de la coordination des organismes de recherche et d'expertise, l'agence mène ses actions incitatives de recherche au sein d'un programme unique de recherche environnement-santé-travail (PREST). Un appel à projets de recherche est lancé chaque année pour répondre à la fois aux besoins en connaissances identifiés dans le cadre de divers plans (plan national santé-environnement, plan Cancer, plan d'action environnement et Santé de la Commission européenne 2004-2010, plan santé-travail...), et à ceux issus des travaux d'expertise propres de l'agence.

En 2010, pour l'ensemble de ces actions, 130 projets ont été présentés, dont 45 ont été retenus pour un montant global de 5,2 M€. 26 ont été financés directement par l'ANSES.

### **Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) : 31 739 056 € de SCSP en AE=CP**

La subvention versée a contribué au financement :

- de dépenses d'intervention à hauteur de 15,6 M€ ;
- de dépenses courantes de fonctionnement à hauteur de 16,1 M€.

Le budget d'intervention de l'ADEME affecté à la recherche est complété par des produits de taxes. Le budget consolidé, qui sert de base à la présente JPE, s'élève ainsi à 53,5 M€. Les AE consommées en 2010 ont contribué au financement des travaux de recherche et développement autour de dix programmes principaux : « Transports propres et économes » (27 projets soutenus pour 2,8 M€), « Bâtiments économes » (37 projets soutenus pour 7,9 M€), « Captures et stockage du CO<sub>2</sub> » (4 projets soutenus pour 0,8 M€), « Production d'électricité à partir de sources renouvelables » (20 projets soutenus pour 2,1 M€), « Bioénergie et bioproduits » (17 projets soutenus pour 2,8 M€), « Réseaux intelligents et stockage de l'énergie » (6 projets soutenus pour 0,6 M€), « Eco-technologies et procédés sobres propres dans air, déchets et sols » (89 projets soutenus pour 15,6 M€), « Impacts de la pollution de l'air, du bruit, métrologie » (30 projets soutenus pour 3 M€), « Impacts pollutions sols, évaluation environnementale des déchets, gestion sols » (50 projets soutenus pour 5,7 M€), « Prospective et socio-économie » (48 projets soutenus pour 6,2 M€).

Au-delà du financement de projets, l'ADEME a également un rôle d'orientation et d'animation de la recherche et de programmation qui s'appuie notamment sur sa présence au sein de réseaux d'expertise. Au niveau régional, elle est présente dans les réseaux des pôles de compétitivité par ses appels à projet, feuilles de route, bilan de recherche... Dans l'espace européen, l'ADEME est le point de contact NER 300 (New Entrant Reserve 300) qui permet le financement de démonstrateurs de taille commerciale d'énergies renouvelables innovantes et de démonstrateurs de captage et stockage de CO<sub>2</sub>. Elle participe à plusieurs ERANET. Enfin, elle participe aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et à des accords multipartites, comme le Forum sur la séquestration du carbone (CSLF), le Partenariat international pour l'économie de l'hydrogène (IPHE) ou encore la Société à bas carbone (LCS).

**Programmes incitatifs de recherche : 8 098 356 € en AE 5 632 083 € en CP de dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel**

L'écart entre ces montants de consommation réelle et les consommations figurant dans le tableau ci-dessus (0,9 M€ en AE et 0,2 M€ en CP) est du à des erreurs d'imputation comptable ainsi qu'à l'effet des retraits d'engagements, qui font apparaître des consommations négatives dans les systèmes d'information budgétaire.

L'écart de -2,5 M€ en AE et -0,1 M€ en CP entre la consommation réelle et le montant de LFI s'explique par :

- le report de 2009 à 2010 de 0,5 M€ en CP lié aux charges à payer ;
- l'annulation 0,1 M€ en AE et CP au titre de la taxation pour le financement des intérêts du « Grand Emprunt » ;
- l'annulation de la réserve de précaution pour 0,2 M€ en AE et CP ;
- une opération de fongibilité interne de 3,0 M€ en AE en provenance du titre 6 des programmes incitatifs de recherche ;
- un transfert de 0,1 M€ en AE et CP vers les dépenses d'opérations financières de l'action (RTPG).

Les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel financent les actions de valorisation et d'études pour l'ensemble des programmes de recherche soutenus par le MEDDTL (publications, organisation de colloques scientifiques) ainsi que des actions d'évaluations de ces programmes de recherche. Elles financent également les actions d'animation du Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (PREDIT) pour près de 2 M€ en 2010, en raison du renouvellement quasi intégral des marchés d'assistance au PREDIT (marchés d'assistance informatique, relations de presse, conception de la lettre du PREDIT) pour une période de trois ans dans la plupart des cas. Enfin, la préparation du Carrefour à mi-parcours du PREDIT, devant se tenir en mai 2011 à Bordeaux, a donné lieu à l'engagement de deux marchés en 2010 pour 0,3 M€.

## ■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		51 846		59 946
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		-186 032		0

Il n'y a eu aucune dépense d'investissement sur l'action 13 du programme en 2010. Les données indiquées sont la conséquence d'erreurs d'imputation comptable lors de la bascule dans Chorus et des rectifications d'imputation effectuées.

## ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises	10 865 855	2 487 757	10 510 196	4 262 734
Transferts aux collectivités territoriales		150 000		50 000
Transferts aux autres collectivités	10 865 855	16 113 198	10 510 196	11 100 953



Le niveau réel des dépenses d'intervention au titre de l'action 13 en 2010 s'est élevé à 17 145 698 € en AE.

L'écart de -1,6 M€ entre ce montant et la consommation totale d'AE figurant dans le tableau ci-dessus est du, pour -1,8 M€, à des régularisations d'imputations comptables et pour 0,2 M€ à l'effet des retrais d'engagements, qui font apparaître des consommations négatives dans les systèmes d'information budgétaire.

L'écart de -4,6 M€ en AE et -5,6 M€ en CP entre la consommation réelle et le montant de LFI s'explique essentiellement par :

- le report de 2009 à 2010 de 1,85 M€ en CP lié aux charges à payer ;
- l'annulation de 0,47 M€ en AE et CP au titre de la taxation pour le financement des intérêts du « Grand Emprunt » ;
- l'annulation de la réserve de précaution pour 0,95 M€ en AE et en CP ;
- une opération de fongibilité interne de 3,0 M€ en AE à destination des dépenses de titre 3 des programmes incitatifs de recherche, de 0,4 M€ en CP vers l'action 11 du programme pour l'apurement d'une dette vis-à-vis de l'INERIS, et de 5,0 M€ en CP vers l'action 14 ;
- la non consommation de crédits disponibles à hauteur de 0,2 M€ en AE et de 0,64 M€ en CP.

L'objectif principal des recherches incitatives conduites par le MEDDTL est de rassembler autour de questions émergentes des acteurs d'horizons variés qui, par leurs travaux ou leurs échanges, contribuent à l'émergence de réflexions nouvelles sur lesquelles le ministère peut s'appuyer pour l'élaboration, la mise en œuvre ou l'évaluation de ses politiques publiques.

#### **Recherche sur la biodiversité : 3,2 M€ en AE et 1,6 M€ en CP**

A l'occasion de l'année internationale de la biodiversité, trois appels à projets de recherche (APR) ont été lancés sur :

- l'évaluation des fonctions environnementales des sols et la préservation du patrimoine « sol » ;
- le suivi des pesticides en milieux naturels et l'analyse socio-économique de la réduction de l'utilisation des pesticides ;
- les indicateurs de la biodiversité forestière et les relations entre biodiversité et itinéraires sylvicoles.

21 projets ont été financés, en collaboration notamment avec la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB).

#### **Recherche sur le changement climatique et l'observation de la terre : 3,1 M€ en AE et 1,3 M€ en CP**

Deux appels à projets de recherche (APR) ont été lancés sur :

- les questions d'adaptation au changement climatique. 7 projets ont été financés ;
- les impacts et l'adaptation au changement climatique en zones de montagnes, dans le cadre du réseau européen Climate Impact Research & Response Coordination for a Larger Europe (ERA-Net CIRCLE 2) (7ème Programme cadre de recherche et développement - PCRD).

Une subvention de 0,5 M€ a été attribuée au projet « Océanographie opérationnelle pour l'Outre-mer, application à la Réunion » porté par la société civile Mercator-Océan.

#### **Recherche sur les risques, l'environnement et la santé : 1,7 M€ en AE et 1,7 M€ en CP**

Deux programmes de recherche sur les perturbateurs endocriniens d'une part et sur la qualité de l'air d'autre part initiés et partiellement financés en 2009, ont fait l'objet d'un complément de financement en 2010 à hauteur de 1,6 M€.

Dans la suite du Grenelle de l'environnement, le MEDDTL a lancé le premier APR du programme sur les risques environnementaux et sanitaires liés aux OGM. Cette thématique a en outre fait l'objet d'une importante étude bibliographique sur la coexistence des filières avec et sans OGM (aspects économiques) pour un montant de 0,1 M€.

#### **Recherche sur le thème urbanisme, territoire et société : 3,8 M€ en AE et 3,9 M€ en CP**

Quatre appels à projets ont été initiés et financés sur :

- les conditions de participation des organisations de la société civile dans la gouvernance de la recherche. Huit projets et une étude ont été financés ;
- la ville dans l'environnement (métabolismes, empreintes, trajectoires) et sur l'environnement urbain comme milieu de vie (ressources, patrimoine, paysage, inégalités, transformations) ;
- la thématique « Eaux et territoires », avec le lancement de cinq nouveaux projets de recherche tel que « les territoires de l'eau et la gestion métropolitaine du risque d'inondation : du bassin amont de la seine au Grand Paris » ou « l'agriculture à l'épreuve des politiques de l'eau » ;
- l'appui aux politiques publiques de l'eau en Europe, dans le cadre de l'ERA-Net Integrated Water Resource Management (IWRM), (7ème PCRD).

Une action d'animation scientifique a été lancée en septembre 2010 sur le thème « Ecosystèmes marins et appauvrissement des océans ».

Les actions de recherche et d'expérimentation sur les questionnements de construction durable, d'aménagement de la ville et des quartiers, d'architecture et de cohésion sociale globale du Plan Urbanisme, Construction, Architecture (PUCA) correspondent à celles du Grenelle de l'environnement avec le plan ville durable, d'une part, qui décline les objectifs écologiques au niveau du quartier, de la ville et des transports urbains et un plan de cohésion sociale, d'autre part, qui s'appuie sur le Grenelle de l'insertion et se rattache à la thématique sociétale.

En 2010, quatre appels à projet ont été lancés dans le cadre du plan ville durable :

- Tensions logiques spatiales, développement des entreprises et enjeux de développement durable des territoires ;
- Urbannet : programmes européens de recherche urbaine ;
- PIRVE : programme de recherche partenarial (CNRS, MEDDTL) qui s'intéresse aux croisements des problématiques urbaines et environnementales ;
- Développement universitaire et territoire.

En outre, un appel à projet a été lancé dans le cadre du plan de cohésion sociale sur le thème de l'hébergement chez un tiers.

#### **Recherche sur le thème génie civil et construction : 2,2 M€ en AE et 1,9 M€ en CP**

Les recherches soutenues dans le domaine du génie civil et de la construction doivent permettre de favoriser des matériaux recyclés, tout en assurant une performance technique comparable aux matériaux ou procédés actuels. Elles sont concentrées sur :

- l'appel à projets « Concevoir et construire pour le développement durable » (C2D2) avec huit projets concernant l'analyse du cycle de vie, les performances techniques et environnementales de nouveaux matériaux ou procédés ;
- les projets traitant de la fissuration du béton armé dans les ouvrages spéciaux et de l'érosion interne dans les ouvrages hydrauliques, portés par l'Institut pour la recherche appliquée et l'expérimentation en génie civil (IREX) et qui associent les organismes de recherche et l'ensemble de la profession ;
- la gestion efficace du patrimoine routier, dans le cadre européen de l'ERA-Net « ROAD II ».

Par ailleurs, dans le cadre du programme de recherche sur l'énergie dans le bâtiment (PREBAT), composante « recherche dans le bâtiment » du Grenelle de l'environnement et plus spécifiquement du « plan bâtiment Grenelle », le PUCA, qui en assure le secrétariat permanent, a lancé en 2010 trois appels à projets :

- définition approfondie des forces, faiblesses et potentialités de l'appareil industriel français dans le domaine de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- expérimentation d'un contrat de performance énergétique impliquant des travaux non seulement sur l'installation de chauffage mais aussi sur le bâti (isolation) ;
- le bâtiment tertiaire et la très haute performance énergétique : incidence des usages et place des occupants.

#### **Recherche sur les transports : 2,3 M€ en AE et 3,8 M€ en CP**

Le soutien à la recherche dans le domaine des transports a eu lieu pour l'essentiel dans le cadre du Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (PREDIT). Quatre appels à projets ont été lancés et financés en 2010 :

- vieillissement de la population et qualité / sécurité des systèmes de transport ;
- émergence de nouvelles pratiques de mobilité et nouveaux services ;
- logistique et transport de marchandises ;
- outils de régulation de l'offre et de la demande de transport.

L'évaluation des impacts environnementaux des transports a fait l'objet d'une importante étude de synthèse. Parallèlement, l'ensemble des projets retenus dans le cadre de l'appel à projet « Gestion du trafic et des mobilités » lancé en 2009 a été financé en 2010.

Au niveau européen, un soutien a été apporté à l'ERA-Net TRANSPORT, dans le cadre de son appel à projets relatif à la tarification des déplacements de personnes, essentiellement sur la question du péage urbain pour une mobilité durable.

**Innovation et prospective : 0,9 M€ en AE et 1,2 M€ en CP**

Engagé en 2010 et réalisé à Angers en février 2011, le forum des pôles de compétitivité du réseau bâtiment, Pollutec 2010, a été l'occasion de la tenue d'un séminaire sur les micro-algues et d'un séminaire sur la métrologie, en relation avec le travail sur les filières vertes. Il a également permis la structuration d'une réflexion sur la construction bois autour du pôle Xylofutur et du Pôle génie civil et éco-construction (PGCE). Le plan d'applications satellitaires a par ailleurs été finalisé.

La Mission « Prospective » du CGDD a poursuivi ses activités de recherche dans les directions suivantes :

- avec les programmes « Ville post-carbone » et « Territoire durable 2030 », sur les impacts du changement climatique, les évolutions des contextes énergétiques et la raréfaction des ressources naturelles, tout en traitant des approches sectorielles spécifiques à la mobilité, à l'habitat et à l'aménagement durable des territoires dans des visions de long terme ;
- la prospective sur l'eau et les milieux aquatiques, intitulée « AQUA 2030 », qui a débuté en juin 2010 ;
- l'appel à projet de recherche « Transition vers une économie écologique » qui a été lancé, à l'été 2010, afin de fournir un éclairage sur les modalités et enjeux de la transition de nos modèles économiques à l'horizon 2030-2050 ;
- un nouveau programme sur l'élaboration des scénarios de modes de vie en 2030 « Penser autrement les modes de vie ».

**DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Prêts et avances	4 963 851	4 884 772	4 971 719	7 498 939

L'écart de -0,1 M€ en AE et 2,6 M€ en CP entre la consommation réelle et le montant de LFI s'explique par :

- un report de CP de 2009 à 2010 de 2,6 M € ;
- un redéploiement en provenance des crédits incitatifs de 0,1 M€ en AE et CP ;
- l'annulation de la réserve de précaution, à hauteur de 0,1 M€ en AE et CP.

L'ensemble des dépenses d'opérations financières sont destinées au financement du réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG). L'octroi d'aides financières pour des projets de recherche et développement au titre du RTPG contribue à soutenir la compétitivité de l'industrie parapétrolière française. Dans le cadre du RTPG, les projets réalisés en partenariat génèrent une diffusion technologique, permettent d'accroître les compétences techniques des bénéficiaires des aides et de mettre au point les techniques nécessaires au renouvellement et à la diversification des réserves d'hydrocarbures ainsi qu'à leur exploitation future. Les principaux bénéficiaires directs de ces aides sont des organismes de recherche et des grandes entreprises du secteur parapétrolier. Sont associées à la plupart des projets des entreprises de taille diverse, y compris des PME-PMI.

**ACTION n° 14 : Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		312 126 974	<b>312 126 974</b>		299 541 701	<b>299 541 701</b>
Crédits de paiement		197 774 967	<b>197 774 967</b>		182 849 076	<b>182 849 076</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-248 164		0
Subventions pour charges de service public		60 000		60 000

Il n'y a pas de dépenses de fonctionnement sur l'action 14 du programme. Les données affichées sont la conséquence d'erreurs d'imputation comptable et des rectifications d'imputation effectuées dans Chorus.

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		-3 125 400		0

Il n'y a pas de dépenses d'investissement sur l'action 14 du programme. Le montant affiché est la conséquence d'une rectification d'imputation effectuée dans Chorus.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises	120 000 000	132 259 305	79 500 000	103 276 735
Transferts aux autres collectivités	4 000 000	-377 590	4 000 000	128 000

Le niveau réel des dépenses d'intervention au titre de l'action 14 en 2010 s'est élevé à 123 832 725 € en AE. L'écart de 8 M€ entre ce montant et la consommation totale d'AE figurant dans le tableau ci-dessus est dû à l'effet des retraits d'engagements, qui font apparaître des consommations négatives dans les systèmes d'information budgétaire, et dont le montant total a été particulièrement élevé en 2010 dans le contexte de la bascule du programme sous Chorus.

Au niveau de l'ensemble de l'action (y compris dépenses d'opérations financières), l'écart de -26,9 M€ en AE et -15,0 M€ en CP entre la consommation réelle et le montant de LFI s'explique par :

- un report de 2,1 M€ en CP de 2009 vers 2010 lié aux charges à payer ;
- l'annulation de 13,3 M€ en AE et CP au titre de la taxation pour le financement des intérêts du « Grand Emprunt » ;
- l'annulation de la réserve de précaution pour 13,3 M€ en AE et de 8,8 M€ en CP ;
- un transfert de 5,0 M€ en CP en provenance de l'action 13 ;
- la non consommation de crédits disponibles à hauteur de 0,3 M€ en AE.

les dépenses d'interventions ont majoritairement pris la forme de subventions à des projets de recherche dans le domaine de l'aéronautique civile (119,8 M€ en AE et 99,4 M€ en CP). Le programme de recherche 2010 a pris en compte les travaux lancés en 2008 et 2009 dans le cadre du conseil stratégique pour la recherche aéronautique civile (CORAC) et notamment les orientations de sa feuille de route pour la recherche aéronautique. Dans cette perspective, les ressources ont été prioritairement consacrées aux plans de recherche et technologie (R&T) d'Airbus et de Snecma, pour des recherches portant sur la prochaine génération d'avions de transport.

Ces recherches concernent :

- l'amélioration des performances, par des recherches technologiques sur l'aérodynamique, des architectures et concepts innovants, des structures et des matériaux avancés :
  - intégration de nouveaux moteurs à faible consommation spécifique et à très haut taux de dilution qui nécessitent de nouveaux concepts de mâts réacteurs et une meilleure maîtrise des couplages aéroelastiques et des écoulements aérodynamiques. Ces nouveaux moteurs permettront de réduire à la fois la consommation et le bruit à la source, avec le développement d'aubes composites tissées,
  - réduction de la traînée grâce à l'amélioration de l'aérodynamique ;
- l'optimisation de l'avionique, des systèmes et des équipements et l'optimisation globale de la gestion énergétique à bord des aéronefs :
  - définition de nouvelles architectures systèmes afin de mieux gérer la distribution de l'énergie à bord. Cette technologie associe la généralisation de l'emploi de l'électricité, objectif permettant d'envisager la suppression de la génération centralisée de puissance hydraulique,
  - évolution des systèmes de pilotage, de gestion du vol et des communications afin d'améliorer la sécurité, et l'empreinte environnementale du transport aérien.

Une part des interventions (4,0 M€ en AE et CP) a pris la forme de subventions à des établissements et organismes (ONERA, Bureau de normalisation de l'aéronautique et de l'espace, Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales au titre de sa participation à l'animation du Conseil pour la recherche aéronautique civile - CORAC).

#### ■ DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Prêts et avances	188 126 974	170 973 550	114 274 967	79 384 341

Le niveau réel des dépenses d'opérations financières au titre de l'action 14 en 2010 s'est élevé à 161 363 000 € en AE. L'écart de 9,6 M€ entre ce montant et la consommation totale d'AE figurant dans le tableau ci-dessus est à l'effet des retraits d'engagements, qui font apparaître des consommations négatives dans les systèmes d'information budgétaire, et dont le montant total a été particulièrement élevé en 2010 dans le contexte de la bascule du programme sous Chorus.

L'écart entre la consommation réelle et le montant de LFI est expliqué au niveau de l'action au sein de la justification au premier euro des dépenses d'intervention.

Les dépenses d'opérations financières de l'action ont exclusivement pris la forme d'avances récupérables au développement d'aéronefs et d'équipements aéronautiques.

La majorité des AE et une partie significative des CP ont été destinées à financer le développement de l'avion A350 XWB, par le biais d'un soutien direct à Airbus (70,0 M€ en AE, 30 M€ en CP) et à ses partenaires : Sogerma, Daher-Socata et Latécoère (34,9 M€ en AE).

En outre, ont été poursuivis les programmes de financement de l'hélicoptère EC 175 (avant dernière tranche du soutien pour un montant de 30,0 M€ en AE et CP), du moteur ARDIDEN (7,8 M€ d'AE pour la dernière tranche d'engagement et 7,0 M€ de CP) et de l'avion ATR 600 (2,1 M€ en CP). Les équipementiers aéronautiques ont bénéficié de 8,5 M€ d'AE et 10,2 M€ de CP. Enfin, 10,2 M€ ont été engagés auprès d'Oséo dans le cadre du dispositif de soutien aux PME sous-traitantes de l'industrie aéronautique prévu par la circulaire interministérielle du 27 janvier 2007.



Intitulé de l'opérateur <i>Programme chef de file</i>	Réalisation 2009 (1)				Prévision 2010 (3)				Réalisation 2010			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (4)			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (4)			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (4)		
		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond LFI	hors plafond LFI	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés
ANSÉS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (fusion AFSSA-AFSSET) <i>206 Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</i>		1 094	42			1 237	43			1 173	75	
CEA - Commissariat à l'énergie atomique <i>172 Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires</i>		11 527	1 156			11 637	1 027			11 601	1 551	
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques <i>181 Prévention des risques</i>		571	71			584	81			570	64	
<b>Total</b>		<b>14 209</b>	<b>1 584</b>			<b>14 371</b>	<b>1 430</b>			<b>14 267</b>	<b>1 969</b>	<b>17</b>

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision 2010 fait référence aux plafonds votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificative 2010.

(4) Selon les informations fournies dans le RAP du programme chef de file

## PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

## IFP - INSTITUT FRANÇAIS DU PÉTROLE

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 10 : Recherche dans le domaine de l'énergie</b>	<b>166 088</b>	<b>166 088</b>	<b>172 669</b>	<b>172 942</b>	<b>169 028</b>	<b>169 028</b>
Subventions pour charges de service public	166 088	166 088	172 669	172 942	169 028	169 028
<b>Total</b>	<b>166 088</b>	<b>166 088</b>	<b>172 669</b>	<b>172 942</b>	<b>169 028</b>	<b>169 028</b>

## COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'OPÉRATEUR

## Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Produits	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	241 107	236 554	Ressources de l'État	169 300	169 028
Fonctionnement	81 621	79 427	- subventions de l'État	169 300	169 028
Intervention			- ressources fiscales	0	
			Autres subventions	16 593	15 861
			Ressources propres et autres	136 835	141 324
<b>Total des charges</b>	<b>322 728</b>	<b>315 981</b>	<b>Total des produits</b>	<b>322 728</b>	<b>326 213</b>
Résultat : bénéfice		10 232	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	<b>322 728</b>	<b>326 213</b>	Total : équilibre du CR	<b>322 728</b>	<b>326 213</b>

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

## Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Ressources	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	37 530	44 280
Investissements	57 530	49 305	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		1 875
			Autres ressources	20 000	10 998
<b>Total des emplois</b>	<b>57 530</b>	<b>49 305</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>57 530</b>	<b>57 153</b>
Apport au fonds de roulement		7 848	Prélèvement sur le fonds de roulement		

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration



## DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Autres dépenses		12 955	20 664		56 010	89 629
		13 036	18 180		47 441	78 657
Destination 1 : recherche sur exploration, production, raffinage et pétrochimie		114 485	23 894			138 379
		114 120	28 322			142 442
Destination 2 : recherche sur moteurs et procédés de combustion		40 424	11 415			51 839
		36 623	10 188			46 811
Destination 3 : Recherche Exploratoire, y compris Thèses et Post-Doctorats		29 083	1 803			30 886
		29 527	1 989			31 516
Destination 4 : formations (école nationale supérieure du pétrole et des moteurs ENSPM)		11 059	5 737			16 796
		11 185	5 110			16 295
<b>Total des crédits prévus</b>		<b>208 006</b>	<b>63 513</b>		<b>56 010</b>	<b>327 529</b>
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>204 491</b>	<b>63 789</b>		<b>47 441</b>	<b>315 721</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	2 040	2 026	2 009
- sous plafond	2 038	2 026	2 008
- hors plafond	2		1
dont contrats aidés			1
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	7	8	9
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	7	8	9

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Exécution budgétaire

Le montant de la SCSP perçue au titre de 2010 est de 169,028 M€.

Les ressources propres se sont élevées à 141 M€. Ces ressources se composent notamment de prestations et recherches collaboratives à hauteur de 38 M€, de redevances à hauteur de 45,8 M€, de dividendes à hauteur de 34 M€, d'une production immobilisée à hauteur de 16,3 M€ et d'un résultat exceptionnel à hauteur de 5,9 M€. Elles ont, à la fois, connu une baisse des prestations et recherches collaboratives, en raison de la baisse d'activité du secteur automobile, et une hausse des redevances perçues, en raison d'une révision des conditions contractuelles de rémunération des licences par rapport aux prévisions de budget.

En 2010, le montant total des soutiens publics obtenus dans le cadre de projets réalisés en collaboration avec des partenaires publics et privés, s'élève à 15,9 M€ et proviennent notamment d'OSEO (2 M€), de l'ANR (6 M€), de l'ADEME (2 M€) et de l'Union européenne (3 M€).

Les dépenses de personnel présentées en compte de résultat sont enregistrées aux coûts complets et intègrent une part de fonctionnement. Elles s'élèvent en 2010 à 146,4 M€ après neutralisation de ce retraitement. En 2010, il y a eu une baisse de 17 emplois rémunérés par rapport à la prévision.

Les charges d'exploitation ont par ailleurs été diminuées de 7,7 M€ par rapport à la prévision, notamment par une diminution des frais généraux (3 M€) et des frais de fonctionnement des centres de résultats (1 M€) dans le cadre d'une priorisation des programmes de recherche et de développement.

Enfin, l'exercice 2010 se termine par un abondement du fonds de roulement de 7,8 M€.

### Bilan de l'application de la circulaire relative au pilotage stratégique des opérateurs de l'Etat du 26 mars 2010

Plusieurs avancées doivent être mentionnées :

- Dans la continuité du contrat d'objectifs État-IFP 2005-2010, un contrat de performance État-IFP Énergies nouvelles 2011-2015 a été élaboré en 2010. Ce contrat de performance accroît le rôle d'IFP Énergies nouvelles dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie (NTE). Il présente les nouveaux éléments de contexte et les priorités des pouvoirs publics. Il définit les orientations stratégiques qui en découlent, les objectifs et les indicateurs associés.
- Une lettre de mission a été adressée au président d'IFP Énergies nouvelles, à l'issue de sa reconduction dans ses fonctions de président du conseil d'administration, en avril 2010.
- Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière d'IFP Énergies nouvelles 2011-2015 a été approuvé sans réserve par France Domaine et validé par le conseil d'administration de l'établissement en décembre 2010.
- La diminution de 10 % des frais généraux sur la période 2011-2013, par rapport à 2010, est mentionnée dans le contrat de performance 2011-2015.
- Le contrat de performance État-IFP Énergies nouvelles 2011-2015 intègre les recommandations des audits RGPP et AERES qui ont été conduits en 2010.

### Contrat d'objectifs État-IFP 2006-2010

L'année 2010 a été la dernière année de mise en œuvre du contrat d'objectifs État-IFP 2006-2010. La cible de 50 % des travaux de recherche et de développement d'IFP Énergies nouvelles, dans le domaine des NTE, a été atteinte en 2010.

## INRETS - INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE SUR LES TRANSPORTS ET LEUR SÉCURITÉ (INRETS)

### FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 12 : Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement</b>	<b>43 278</b>	<b>43 278</b>	<b>43 980</b>	<b>44 049</b>	<b>43 858</b>	<b>43 858</b>
Subventions pour charges de service public	43 278	43 278	43 980	44 049	43 858	43 858
<b>Total</b>	<b>43 278</b>	<b>43 278</b>	<b>43 980</b>	<b>44 049</b>	<b>43 858</b>	<b>43 858</b>

### COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'EPST

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	42 365	38 874
- activités conduites par les unités de recherche	31 552	28 333
- actions communes	3 100	2 373
- fonctions support	7 713	8 168
Fonctionnement et investissement non programmé	16 304	16 009
- activités conduites par les unités de recherche	8 930	7 731
- actions communes	1 478	1 161
- fonctions support	5 896	7 117

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Investissement programmé et autres opérations en capital	724	234
- actions communes		
- fonctions support	724	234
Hors agrégats		
<b>Total des dépenses</b>	<b>59 393</b>	<b>55 117</b>

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	43 049	43 858
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	8 400	8 899
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	905	836
Autres subventions et produits	3 495	3 353
<b>Total des recettes</b>	<b>55 849</b>	<b>56 946</b>

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

Charges calculées	2 200	2 200
Produits calculés	2 200	2 200
<b>Réalisation de l'équilibre</b> <i>(Augmentation / diminution du fonds de roulement)</i>	<b>-2 862</b>	<b>1 828</b>

## DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
accroître la fiabilité et la durabilité des systèmes de transport		7 407	905		1 456	<b>9 768</b>
		8 638	1 281		656	<b>10 575</b>
accroître la sécurité des personnes		11 795	1 760		1 355	<b>14 910</b>
		12 903	2 185		1 962	<b>17 050</b>
optimiser l'usage des réseaux de transport		6 618	905		982	<b>8 505</b>
		6 793	1 141		506	<b>8 440</b>
<b>Total des crédits prévus</b>		<b>25 820</b>	<b>3 570</b>		<b>3 793</b>	<b>33 183</b>
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>28 334</b>	<b>4 607</b>		<b>3 124</b>	<b>36 065</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	608	683	631
- sous plafond	523	548	508
- hors plafond	85	135	123

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

**Exécution budgétaire**

En 2010, le budget total de l'INRETS est de 56,94 M€.

En recettes, le montant total de la subvention pour charges de service public de 43,86 M€ incluant une levée partielle de la réserve de précaution. La SCSP représente 77 % des recettes totales de l'établissement.

Les recettes liées aux contrats de recherche ont atteint 8,9 M€ en hausse de 0,5 M€ par rapport aux prévisions et représentent 15,6 % du budget de l'établissement. En 2009, ce pourcentage était de 13,9 %.

En dépenses, les charges de personnel représentent 70 % des dépenses totales, les dépenses de fonctionnement 29 % et celles d'investissement moins de 1 %.

L'exécution de la masse salariale est inférieure aux prévisions initiales de 3,5 M€. Cette moindre consommation est liée à des vacances de postes et à des départs anticipés à la retraite et à l'existence du fonds de garantie des rémunérations contractuelles (2 M€). Les crédits économisés ont été redéployés en grande partie sur les projets immobiliers liés au SPSI ce qui a permis d'anticiper la réalisation de deux opérations : la rénovation du site de Villeneuve d'Ascq et le déménagement partiel à Marne-la-Vallée en préservant 1 033 000 € des dépenses qui ont abondé le fonds de roulement en fin d'année 2010.

Les dépenses de fonctionnement sont inférieures de 1,8 % à la prévision initiale. Une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement a été engagée : pour la deuxième année consécutive, une réduction de 10 % a été obtenue sur les déplacements en France et à l'étranger et, par une politique d'achat, ayant permis des économies d'échelle ont été possibles grâce à une politique d'achat renouvelée.

Le montant des investissements s'élève à 3,1 M€.

En emplois, le budget 2010 prévoyait 548 emplois sous plafond d'emplois. Seuls 508 ETP étaient pourvus au 31 décembre, en raison notamment de nombreux départs en retraite et de nombreux départ en mobilité sur le dernier semestre.

**Contrat d'objectifs**

Le nouveau contrat quadriennal 2010-2013 qui lie l'INRETS à l'État a été signé à la fin de l'année 2010.

## IRSN - INSTITUT DE RADIOPROTECTION ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 11 : Recherche dans le domaine des risques</b>	<b>237 419</b>	<b>237 419</b>	<b>243 022</b>	<b>243 407</b>	<b>243 762</b>	<b>243 762</b>
Subventions pour charges de service public	237 419	237 419	243 022	243 407	243 762	243 762
<b>Total pour ce programme</b>	<b>237 419</b>	<b>237 419</b>	<b>243 022</b>	<b>243 407</b>	<b>243 762</b>	<b>243 762</b>
<b>Programme 212 : Soutien de la politique de la défense</b>	<b>3 115</b>	<b>3 115</b>	<b>3 399</b>	<b>3 399</b>	<b>3 399</b>	<b>3 399</b>
Subventions pour charges de service public	3 115	3 115	3 399	3 399	3 399	3 399
<b>Total</b>	<b>240 534</b>	<b>240 534</b>	<b>246 421</b>	<b>246 806</b>	<b>247 161</b>	<b>247 161</b>

## COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'OPÉRATEUR

### Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Produits	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	136 381	124 213	Ressources de l'État	222 790	229 162
Fonctionnement	157 645	183 079	- subventions de l'État	222 790	229 162
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	440	1 415
			Ressources propres et autres	56 899	58 785
<b>Total des charges</b>	<b>294 026</b>	<b>307 292</b>	<b>Total des produits</b>	<b>280 129</b>	<b>289 362</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	13 897	17 930
Total : équilibre du CR	<b>294 026</b>	<b>307 292</b>	Total : équilibre du CR	<b>294 026</b>	<b>307 292</b>

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

### Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Ressources	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Insuffisance d'autofinancement	5 045	5 574	Capacité d'autofinancement		
Investissements	44 615	34 701	Ressources de l'État	22 894	18 000
			Autres subv. d'investissement et dotations	1 300	
			Autres ressources	16 705	25 937
<b>Total des emplois</b>	<b>49 660</b>	<b>40 275</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>40 899</b>	<b>43 937</b>
Apport au fonds de roulement		3 662	Prélèvement sur le fonds de roulement	8 761	

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	1 669	1 678	1 676
- sous plafond	1 664	1 670	1 666
- hors plafond	5	8	10

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Exécution budgétaire

Le résultat 2010 de l'établissement se traduit par un déficit de 17,93 M€ en baisse de 13,8 % par rapport à 2009 mais en hausse de 4 M€ par rapport à la prévision d'exécution.

La subvention pour charges de service public (soit 243,762 M€) est supérieure de 6,4 M€ par rapport à la prévision :

- des reports de crédits (5,1 M€) ont été décidés pour financer le fonds dédié au démantèlement et à l'assainissement des installations nucléaires ;
- une levée partielle de la réserve de précaution a été versée à l'établissement pour le financement d'une partie des dépenses supplémentaires occasionnées par l'installation du réacteur CABRI.

Les ressources propres et les autres ressources sont en croissance de 4,9 % par rapport aux prévisions. Elles proviennent des cofinancements des travaux de recherche d'une part, des activités à caractère industriel et commercial d'autre part.

Les dépenses de personnel sont quasiment conformes à la prévision car l'établissement a atteint une situation de plein emploi après plusieurs années de tension forte sur le marché de l'emploi du secteur nucléaire.

Le dépassement de 13,8 M€ en dépenses de fonctionnement par rapport à la prévision 2010 s'explique par :

- la survenance d'un incident radiologique en mai 2010 lors d'une intervention sur le site de l'entreprise Feursmétal qui a eu pour conséquences financières la création d'une provision de 5 M€ ;
- l'augmentation de la dotation aux amortissements (+ 1 M€) ;
- la hausse des coûts des travaux de mise à niveau de sûreté du réacteur expérimental CABRI, propriété du CEA et exploité par l'IRSN. (+ 7,8 M€).

En conséquence, le fonds de roulement a été abondé de 3,66 M€ en lieu et place du prélèvement prévu initialement.

### Contrat d'objectifs

Le nouveau contrat quadriennal 2010-2013 qui lie l'IRSN à l'État est actuellement en cours de signature.

## LCPC - LABORATOIRE CENTRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES

### FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 12 : Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement</b>	<b>44 141</b>	<b>44 141</b>	<b>44 883</b>	<b>44 954</b>	<b>45 827</b>	<b>45 827</b>
Subventions pour charges de service public	44 141	44 141	44 883	44 954	45 827	45 827
<b>Total</b>	<b>44 141</b>	<b>44 141</b>	<b>44 883</b>	<b>44 954</b>	<b>45 827</b>	<b>45 827</b>

### COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'EPST

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	41 480	41 829
- activités conduites par les unités de recherche	31 537	31 967
- actions communes	2 192	1 986
- fonctions support	7 751	7 876
Fonctionnement et investissement non programmé	13 549	13 810
- activités conduites par les unités de recherche	7 730	8 080
- actions communes	1 490	1 298
- fonctions support	4 329	4 432
Investissement programmé et autres opérations en capital	500	923
- actions communes	250	536
- fonctions support	250	387
Hors agrégats	500	
<b>Total des dépenses</b>	<b>56 029</b>	<b>56 562</b>

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	44 728	45 827
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	5 350	6 159
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	5 070	4 217
Autres subventions et produits	881	867
<b>Total des recettes</b>	<b>56 029</b>	<b>57 070</b>

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

Charges calculées	5 600	5 795
Produits calculés	4 100	4 609
<b>Réalisation de l'équilibre</b> (Augmentation / diminution du fonds de roulement)	<b>0</b>	<b>509</b>

## DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Diagnostic et maintenance des infrastructures		9 292	3 147		112	<b>12 551</b>
		9 370	3 093		207	<b>12 670</b>
Économies de ressources non renouvelables		11 656	3 948		141	<b>15 745</b>
		11 754	3 880		260	<b>15 894</b>
Environnement et risques naturels		9 084	3 077		109	<b>12 270</b>
		9 160	3 024		201	<b>12 385</b>
Méthodes et outils innovants pour le génie civil		5 102	1 728		61	<b>6 891</b>
		5 145	1 698		113	<b>6 956</b>
Sécurité routière		6 346	2 150		77	<b>8 573</b>
		6 399	2 113		142	<b>8 654</b>
<b>Total des crédits prévus</b>		<b>41 480</b>	<b>14 050</b>		<b>500</b>	<b>56 030</b>
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>41 828</b>	<b>13 808</b>		<b>923</b>	<b>56 559</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	647	653	647
- sous plafond	616	617	607
- hors plafond	31	36	40

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Exécution budgétaire

En recettes, le montant total de la subvention 2010 s'est élevé à 45,83 M€ dont 1,5 M€ placés en fonds de roulement en prévision du transfert à Marne-la-Vallée, grâce au complément de subvention de 1 M€ perçu fin 2010 pour Marne-la-Vallée et à la levée partielle de la réserve de précaution.

Le montant des ressources propres, proche du montant prévisionnel, est passé de 10,4 M€ en 2009 à 11,2 M€ en 2010, soit une variation de +7,7 %. Elles représentent 19,6 % des recettes.

En dépenses, les charges de personnel représentent 74 % des dépenses totales, les dépenses de fonctionnement 24 % et celles d'investissement moins de 2 %. La réalisation 2010 est conforme à la prévision d'exécution.

Les investissements majeurs pour l'année 2010 sont :

- un spectromètre à rayons X (0,085 M€ dont 45 % financés par la région Pays de Loire) ;
- un banc de sciage à commande numérique (0,077 M€ dont 45 % financés par la région Pays de Loire) ;
- un spectromètre à rayons X au service du développement durable (0,290 M€ dont 45 % financé par la région Ile de France).

Concernant l'immobilier, les travaux principaux réalisés en 2010 concernent l'extension des bâtiments Duriez et Résal sur le site de Nantes pour un montant de 0,4 €.

En emplois, le budget 2010 prévoyait 617 emplois, en accord avec la limite sous plafond d'emplois. Un repyramidage, lié notamment aux orientations du nouveau contrat d'objectifs, à l'évolution de l'organisme et sa fusion avec l'INRETS qui n'avait pu être anticipée lors de la préparation du budget, se traduit par un nombre d'ETPT plus faible que prévu initialement.

### Contrat d'objectifs

Le nouveau contrat quadriennal 2010-2013 qui lie le LCPC à l'État a été signé en novembre 2010.

## CEA - COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE

### FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 10 : Recherche dans le domaine de l'énergie</b>	<b>477 100</b>	<b>477 100</b>	<b>491 676</b>	<b>491 676</b>	<b>484 246</b>	<b>484 246</b>
Subventions pour charges de service public	477 100	477 100	491 676	491 676	484 246	484 246
<b>Total pour ce programme</b>	<b>477 100</b>	<b>477 100</b>	<b>491 676</b>	<b>491 676</b>	<b>484 246</b>	<b>484 246</b>
<b>Programme 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires</b>	<b>526 191</b>	<b>526 191</b>	<b>562 534</b>	<b>562 534</b>	<b>560 534</b>	<b>560 534</b>
Subventions pour charges de service public	481 591	481 591	500 634	500 634	498 634	498 634
Transferts	44 600	44 600	61 900	61 900	61 900	61 900
<b>Programme 191 : Recherche duale (civile et militaire)</b>	<b>35 000</b>	<b>35 000</b>	<b>34 397</b>	<b>34 397</b>	<b>35 000</b>	<b>35 000</b>
Subventions pour charges de service public	35 000	35 000	34 397	34 397	35 000	35 000
<b>Total</b>	<b>1 038 291</b>	<b>1 038 291</b>	<b>1 088 607</b>	<b>1 088 607</b>	<b>1 079 780</b>	<b>1 079 780</b>

### CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	12 683	12 664	13 152
- sous plafond	11 527	11 637	11 601
- hors plafond	1 156	1 027	1 551

(1) Pour la « Prévision 2010 », il s'agit du plafond des autorisations d'emplois prévues en LFI 2010.

(2) Selon les informations fournies dans le RAP du programme chef de file pour cet opérateur (LIPGM).



## ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

**Avertissement**

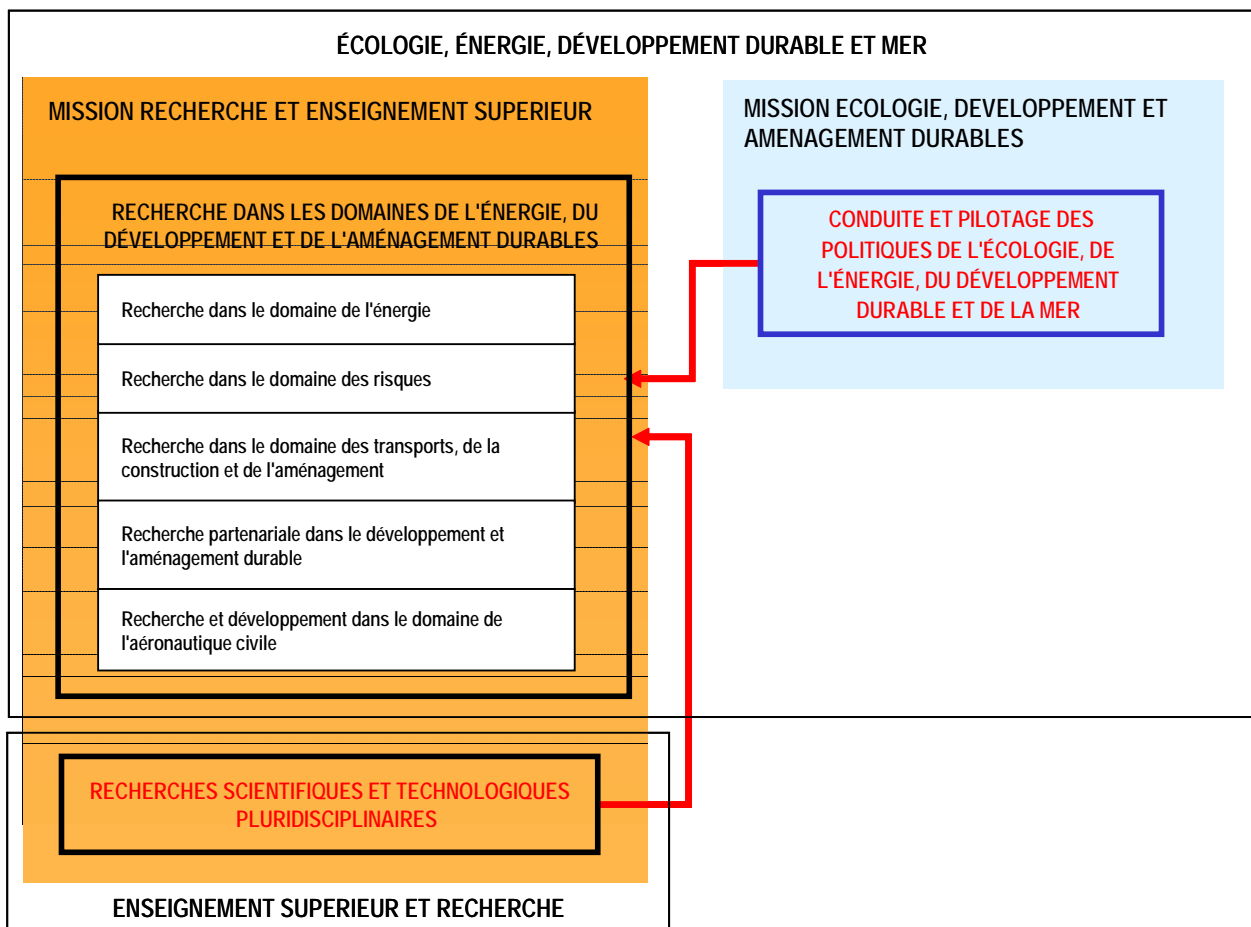
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes (comptabilité budgétaire) et des coûts complets (comptabilité générale de l'État) par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État. La démarche pragmatique adoptée s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée le 7 mars 2011). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. Le fait que ces données aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2010, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

## SCHEMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



## Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables

Programme n° 190

ANALYSE DES COÛTS

## VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2010 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2010 après ventilation interne	LFI 2010 après ventilation externe
Recherche dans le domaine de l'énergie (nouveau)	666 889 186	666 889 186	687 637 750
Recherche dans le domaine des risques (nouveau)	251 726 610	251 726 610	259 598 338
Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement (nouveau)	112 937 561	112 937 561	116 930 037
Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable (nouveau)	66 990 903	66 990 903	69 079 389
Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile (nouveau)	197 774 967	197 774 967	204 580 207
<b>Total</b>	<b>1 296 319 227</b>	<b>1 296 319 227</b>	<b>1 337 825 721</b>

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION OU « DÉPENSES COMPLÈTES »

## Avertissement

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2010 CP  Dépenses directes	Ventilation interne  (au sein du programme)	Exécution 2010 après ventilation interne	Écart à la prévision 2010	Écart à l'exécution 2009
Recherche dans le domaine de l'énergie (nouveau)	654 637 849		654 637 849	-12 251 337	+10 554 968
Recherche dans le domaine des risques (nouveau)	252 380 866		252 380 866	+654 256	+281 047
Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement (nouveau)	112 558 200		112 558 200	-379 361	+1 056 854
Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable (nouveau)	61 820 766		61 820 766	-5 170 137	-3 530 123
Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile (nouveau)	182 849 076		182 849 076	-14 925 891	-4 402 710
<b>Total</b>	<b>1 264 246 757</b>		<b>1 264 246 757</b>	<b>-32 072 470</b>	<b>+3 960 036</b>

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2010 après ventilation interne	Ventilation externe (entre programmes)	Exécution 2010 après ventilation externe Dépenses complètes	Écart à la prévision 2010	Écart à l'exécution 2009
Recherche dans le domaine de l'énergie (nouveau)	654 637 849	+18 863 603	673 501 452	-14 136 298	+6 837 778
Recherche dans le domaine des risques (nouveau)	252 380 866	+7 435 267	259 816 133	+217 795	-870 451
Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement (nouveau)	112 558 200	+3 332 798	115 890 998	-1 039 039	+137 053
Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable (nouveau)	61 820 766	+1 877 062	63 697 828	-5 381 561	-3 923 413
Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile (nouveau)	182 849 076	+5 543 115	188 392 191	-16 188 016	-5 544 407
<b>Total</b>	<b>1 264 246 757</b>	<b>+37 051 845</b>	<b>1 301 298 602</b>	<b>-36 527 119</b>	<b>-3 363 440</b>

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-37 051 845</b>
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-31 326 572
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (Mission « Écologie, développement et aménagement durables »)	-5 725 273

**Modalités de déversement**

Le programme reçoit, par déversement externe :

- les dépenses correspondant aux actions de pilotage et d'animation et à une partie des crédits de fonctionnement de l'agence nationale de la recherche (ANR) du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » ;
- les dépenses de personnels et de fonctionnement du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (CPPEEDDM).

Pour le programme 172, la répartition s'effectue de façon proportionnelle entre les actions conformément à la règle de répartition entre programmes fixée par le MESR.

Pour le programme 217, la méthode de calcul retenue, pour les modalités de déversement des fonctions support vers les autres programmes consiste à opérer sur la base des ETP valorisés :

- en titre 2 – dépenses de personnel – sur la base du nombre d'ETP x coût moyen par macro-grade ;
- en hors titre 2 – dépenses de fonctionnement – sur la base du nombre d'ETP (sans distinction de catégorie) x coût moyen.

La ventilation par action en exécution du programme des dépenses provenant du programme 217 s'effectue en fonction du montant de chacune des actions du présent programme.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le programme bénéficie du soutien externe de deux programmes pour un montant de 37,052 M€ qui représente 2,93 % de ses dépenses directes.

Le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (CPPEEDDM) du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM) mène des actions mutualisées pour le compte de tous les programmes dont le ministère a la charge à travers ses actions thématiques. Il contribue à ce titre à la mise en œuvre du programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat », pour 5,725 M€.

Ces crédits englobent d'une part des dépenses de fonctionnement et d'autre part des dépenses de personnel. En 2010, 64 ETPT dont les rémunérations sont inscrites sur le programme CPPEEDDM ont contribué aux actions du programme 190 : 49 ETPT font partie du personnel de la direction de la recherche et de l'innovation du commissariat général au développement durable auxquels s'ajoutent 16 ETPT relevant des services déconcentrés et plus particulièrement au sein des centres d'études techniques de l'équipement (CETE) qui participent au pilotage et à l'animation de l'activité de recherche du ministère.

Par rapport au PLF 2010, le déversement effectif du programme 217 vers le programme 190 est moins important que prévu. En effet, une partie des chercheurs ou managers de recherche qui interviennent au sein des équipes de recherche associées (ERA) et au sein des services techniques centraux ont été rattachés aux différents programmes au titre desquelles ils exerçaient leur recherche.

Le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » comporte les crédits de fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et les crédits d'accueil de chercheurs post-doctorants. Il apporte ainsi un soutien à tous les programmes de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur ».

## COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

### Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant à terme une image la plus fidèle possible de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques.

L'intégration au bilan des actifs de l'État, progressive depuis 2006, est aujourd'hui exhaustive rendant possible l'identification des charges par programmes et actions. Cependant, la difficulté d'utilisation et d'interprétation réside dans l'ampleur des données comptables à prendre en compte (charges ayant donné lieu à opérations budgétaires : personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités - rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement : variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...).

L'appropriation progressive de la comptabilité générale conditionne également la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un caractère indicatif, au mieux illustratif.

Intitulé de l'action	Exécution 2010 Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution 2010 Coûts complets	Écart à l'exécution 2009 Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Recherche dans le domaine de l'énergie (nouveau)	654 637 848		+15 893 042	670 530 890	+3 696 761
Recherche dans le domaine des risques (nouveau)	252 380 866		+6 353 534	258 734 400	+2 201 073
Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement (nouveau)	112 558 200		+2 847 468	115 405 668	-373 667
Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable (nouveau)	162 766 354		+1 578 611	164 344 965	+100 965 727
Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile (nouveau)	22 825 420		+4 662 018	27 487 438	-76 112 364
<b>Total</b>	<b>1 205 168 688</b>		<b>+31 334 673</b>	<b>1 236 503 361</b>	<b>+30 377 530</b>

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-31 334 673</b>
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-25 593 908
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (Mission « Écologie, développement et aménagement durables »)	-5 740 765





## PROGRAMME 192

**RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIELLE**

MINISTRE CONCERNÉ : CHRISTINE LAGARDE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	552
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	555
Rappel de la présentation du programme	563
Objectifs et indicateurs de performance	565
Justification au premier euro	571
Opérateurs	588
Analyse des coûts du programme et des actions	597

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Luc ROUSSEAU

Directeur général de la compétitivité, de l'industrie et des services

Responsable du programme n° 192 : Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle

Dans un contexte de concurrence internationale renforcée, le soutien public à la recherche constitue, aux côtés des instruments de régulation des marchés et de la politique fiscale, le principal instrument de politique en faveur des filières industrielles et de renforcement de la compétitivité des entreprises. En 2010, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie a maintenu une politique d'innovation ambitieuse et incitative, au service des entreprises et de l'emploi, visant à réduire le retard relatif de la recherche privée, en comparaison de celle des autres pays de l'OCDE. Le renforcement des liens entre les entreprises et les laboratoires de recherche publics s'est poursuivi, essentiellement dans le cadre des pôles de compétitivité et des clusters européens.

### Le fonds de compétitivité des entreprises (FCE)

En 2010, tous programmes confondus (pôles de compétitivité, clusters, R&D stratégique du territoire) et hors plan de relance, 644 entreprises, dont plus de 43 % de PME, et 158 laboratoires publics, associés dans 202 projets de recherche et développement, représentant directement plus de 1 milliard d'euros de dépenses de R&D, ont bénéficié de soutiens financiers du programme 192 via le fonds de compétitivité des entreprises à hauteur de 386 millions d'euros.

#### *Le soutien financier aux pôles de compétitivité*

Ce soutien a d'ores et déjà permis de favoriser la création de nouveaux produits et services innovants :

- le projet INGENIS, labellisé par le pôle de compétitivité Medicen Paris Région en 2005, s'est conclu par un succès en 2010 (trois brevets ont été déposés). Il ouvre la voie à plusieurs développements visant notamment le traitement d'une classe de déficit immunitaire grave, ainsi que l'ingénierie de cellules industrielles ;
- le projet BAHIA, labellisé par le pôle de compétitivité Capenergies en 2006, a permis de développer un outil de formation de haut niveau qui permet aux étudiants de comprendre le principe théorique d'une pile à combustible et de se familiariser avec son fonctionnement pratique. A ce jour, une vingtaine de systèmes ont été vendus à des partenaires et clients nationaux et un réseau de distribution en Europe est à l'étude ;
- le projet Vetess, labellisé par le Pôle Véhicule du futur, a permis, grâce à une série de tests de vérification générés automatiquement lors de la conception de véhicules sur les composants de leurs systèmes, d'accroître la fiabilité de ces systèmes embarqués de plus en plus complexes, de raccourcir le délai de mise sur le marché des nouveaux modèles, et de mieux maîtriser les coûts de conception.

En 2010, deuxième année de la phase 2 des pôles de compétitivité (2009-2012), le soutien à la R&D et l'approfondissement des collaborations publiques - privées dans les secteurs les plus stratégiques de l'économie sont restés au cœur de la dynamique des pôles :

- 151 projets de R&D collaborative, représentant 645 millions d'euros de projets dont 158 millions d'euros financés par l'État, ont été sélectionnés au titre du fonds unique interministériel (FUI) ;
- le renforcement des écosystèmes d'innovation et de croissance a été recherché, notamment par le soutien aux "plates-formes d'innovation", infrastructures mutualisées de R&D dans le cadre de nouveaux appels à projets.



### *L'appui aux autres dispositifs de soutien à la R&D*

Les clusters Eurêka, instrument le plus structurant du programme intergouvernemental européen Eurêka, consacré à la R&D industrielle, permettent en complément de la logique « nationale » des pôles, de développer des coopérations technologiques en Europe pour répondre, avec une masse critique plus grande, à la concurrence américaine et asiatique. Les financements sont concentrés sur un nombre réduit de secteurs stratégiques : microélectronique avec CATRENE, microsystèmes, interconnexion et « packaging » avec EURIPIDES, logiciels embarqués avec ITEA2, télécommunications avec CELTIC, maîtrise de la chaîne énergétique avec EUROGIA et traitement de l'eau avec le cluster ACQUEAU labellisé en 2010.

Les autres soutiens stratégiques restent principalement concentrés autour du programme de R&D porté par la société STMicroelectronics et le CEA, dont les sites de la région de Grenoble sont les plus avancés mondialement dans le développement des technologies du semi-conducteur. Le dispositif Crolles III (2008-2012), ou Nano 2012, co-financé par les porteurs de projet, les collectivités territoriales concernées et l'État (qui prévoit d'apporter 477 millions d'euros sur cinq ans) a pour objectif de conserver sur le territoire la maîtrise de ces technologies stratégiques. Ont également été lancés, en 2010, des appels à projets dans le cadre du programme « éco-industrie », mis en place suite au Grenelle de l'environnement, et du programme Rapid (régime d'appui aux PME pour l'innovation duale), conduit en coopération avec le ministère de la défense qui le finance par transfert de crédits.

### **La diffusion de l'innovation par OSEO et le dispositif fiscal et social des « jeunes entreprises innovantes »**

L'activité de l'ex-OSEO innovation, opérateur de l'État chargé de soutenir la croissance par l'innovation, dont l'activité a été intégrée depuis fin 2010 à la nouvelle société anonyme OSEO, a été soutenue, notamment par le biais des interventions du programme d'Aides à l'innovation (278 millions d'euros de subventions et avances remboursables engagés en 2010), consacré aux PME, et du programme Innovation stratégique industrielle, destiné aux projets stratégiques partenariaux d'entreprises de moins de 5 000 salariés (141 millions d'euros accordés en 2010).

De manière complémentaire, le dispositif d'exonérations de charges sociales « Jeunes entreprises innovantes » (JEI) encourage l'ensemble des jeunes PME indépendantes qui investissent intensivement en R&D à accroître leur effort de recherche et développement et accélère leur croissance.

### **La formation des ingénieurs et des chercheurs en matière industrielle et économique par les écoles du programme : écoles des Mines, Institut Télécom, SUPELEC, ENSCI et le Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique (GENES)**

En 2010, les écoles des Mines et de l'Institut Télécom ont formé plus de 11 600 étudiants et délivré près de 3 600 diplômes, dont 390 thèses de doctorat. Elles ont développé leur activité de recherche en partenariat avec les entreprises et maintenu un très haut niveau de financement de cette activité sur ressources propres d'environ 84 millions d'euros. Enfin, elles ont soutenu, avec leurs incubateurs, la création de 75 entreprises.

Conformément aux orientations stratégiques qui leur ont été fixées, les écoles des Mines ont axé leur développement sur une plus grande ouverture à l'international, la croissance de la recherche partenariale, en s'appuyant sur l'institut Carnot M.I.N.E.S., le renforcement de la place du doctorat et l'ouverture sociale. Dans le cadre de sa stratégie pour la période 2008-2012, l'Institut Télécom a, pour sa part, poursuivi le développement de ses formations de niveau master, et mis en place des structures devant faciliter l'innovation et le transfert technologique, avec notamment la création d'une société de capital risque « Telecom Technologies Transfer », soutenue par CDC entreprises et le Fonds européen d'investissement. Les écoles des Mines et l'Institut Télécom se sont par ailleurs engagés dans un projet de regroupement qui a été officiellement annoncé par le Conseil de modernisation des politiques publiques le 30 juin 2010 et qui doit aboutir au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

En 2010, Supélec a délivré 662 diplômes dont 415 d'ingénieurs et 61 thèses de doctorats, un nombre croissant d'ingénieurs obtenant un double diplôme d'une université étrangère. Ses ressources propres en recherche ont atteint 8,3 millions d'euros. Par ailleurs, Supélec a renforcé son alliance stratégique avec l'École Centrale de Paris.

Cette même année, le GENES a accueilli au sein de ses deux écoles plus de 850 élèves, délivré près de 300 diplômes ou titularisations et formé une quarantaine de doctorants. Il a participé activement au programme ESTP (European statistical training program) de formation des statisticiens européens et a poursuivi ses actions d'appui et de formation à l'égard des écoles africaines de statistique. Les écoles du groupe se sont également engagées dans un développement de leurs partenariats relatifs aux masters, avec en particulier la création d'une spécialité « Statistique publique », un élargissement des voies de recrutement et une meilleure visibilité via notamment l'inscription dans les banques de concours communs. Enfin, le GENES a mené à bien en 2010 sa transformation en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Cette évolution stratégique l'inscrit dans un cadre juridique mieux adapté à ses missions d'enseignement et de recherche.

Enfin, Mines ParisTech, l'Institut Télécom et le GENES sont partenaires du projet de création d'un cluster scientifique et technologique de rang mondial sur le plateau de Saclay et apportent des contributions très significatives à ce projet, en particulier dans le cadre fixé par le programme d'investissements d'avenir et la fondation de coopération scientifique du Campus Paris-Saclay, sur des sujets à forts enjeux que sont l'économie, l'énergie et le numérique.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises par le développement des pôles de compétitivité</b>
INDICATEUR 1.1	Impact de la politique des pôles de compétitivité sur les entreprises et les territoires
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Optimiser la valorisation de la recherche des organismes de formation supérieure et de recherche</b>
INDICATEUR 2.1	Produit des redevances sur brevets rapporté aux dépenses de propriété intellectuelle pour les écoles du programme
INDICATEUR 2.2	Part des montants des contrats de recherche sur les ressources des écoles
INDICATEUR 2.3	Bibliométrie des écoles
<b>OBJECTIF 3</b>	<b>Contribuer au développement des entreprises technologiquement innovantes</b>
INDICATEUR 3.1	Ecart du taux de croissance sur trois ans du CA des entreprises aidées par OSEO innovation rapporté à celui des entreprises similaires
INDICATEUR 3.2	Ecart entre le taux de pérennité à trois ans des entreprises technologiques aidées par les écoles, et celui des entreprises nouvelles
<b>OBJECTIF 4</b>	<b>Développer l'efficacité dans la gestion des aides à l'innovation</b>
INDICATEUR 4.1	Taux de remboursement en année n des aides à l'innovation engagées par OSEO innovation en année n-10
INDICATEUR 4.2	Part des aides donnant lieu à un retour, au sein de l'enveloppe des aides attribuées par OSEO innovation
<b>OBJECTIF 5</b>	<b>Développer l'efficacité et l'attractivité des formations d'écoles du programme</b>
INDICATEUR 5.1	Evolution de la productivité des écoles d'ingénieurs du programme
INDICATEUR 5.2	Taux d'insertion des élèves diplômés des écoles du programme
INDICATEUR 5.3	Ratio ressources propres sur ressources totales des Ecoles des Mines et de l'Institut Télécom et de Supélec

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2010 Consommation 2010								
01	<b>Organismes de formation supérieure et de recherche</b>	98 363 363 98 225 859	198 664 254 191 627 620	0 226 944	3 173 704 3 101 423	40 000 000 0	<b>340 201 321</b> <b>293 181 846</b>	341 461 321
02	<b>Soutien et diffusion de l'innovation technologique</b>		51 490 000 50 039 552		279 165 000 300 188 894		<b>330 655 000</b> <b>350 228 446</b>	330 655 000
03	<b>Soutien de la recherche industrielle stratégique</b>		-5 120 049		363 186 141 343 747 586		<b>363 186 141</b> <b>338 627 537</b>	363 186 141
<b>Total des AE prévues en LFI</b>		<b>98 363 363</b>	<b>250 154 254</b>	<b>0</b>	<b>645 524 845</b>	<b>40 000 000</b>	<b>1 034 042 462</b>	1 035 302 462
Ouvertures par voie de FDC et ADP		0		+1 230 601			<b>+1 230 601</b>	
Ouvertures/annulations (hors FDC et ADP)		-100 000		-3 064 650			<b>-3 164 650</b>	
<b>Total des AE ouvertes</b>		<b>98 263 363</b>		<b>933 845 050</b>			<b>1 032 108 413</b>	
<b>Total des AE consommées</b>		<b>98 225 859</b>	<b>236 547 123</b>	<b>226 944</b>	<b>647 037 903</b>	<b>0</b>	<b>982 037 829</b>	

## 2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2010 Consommation 2010								
01	<b>Organismes de formation supérieure et de recherche</b>	98 363 363 98 225 859	198 664 254 191 586 099	0 196 403	3 173 704 3 101 409	1 000 000 950 000	<b>301 201 321</b> <b>294 059 770</b>	302 461 321
02	<b>Soutien et diffusion de l'innovation technologique</b>		51 490 000 50 039 552		279 165 000 300 188 894		<b>330 655 000</b> <b>350 228 446</b>	330 655 000
03	<b>Soutien de la recherche industrielle stratégique</b>		0		305 626 794 342 054 248		<b>305 626 794</b> <b>342 054 248</b>	305 626 794
<b>Total des CP prévus en LFI</b>		<b>98 363 363</b>	<b>250 154 254</b>	<b>0</b>	<b>587 965 498</b>	<b>1 000 000</b>	<b>937 483 115</b>	938 743 115
Ouvertures par voie de FDC et ADP		0		+1 230 601			<b>+1 230 601</b>	
Ouvertures/annulations (hors FDC et ADP)		-100 000		+48 929 094			<b>+48 829 094</b>	
<b>Total des CP ouverts</b>		<b>98 263 363</b>		<b>889 279 447</b>			<b>987 542 810</b>	
<b>Total des CP consommés</b>		<b>98 225 859</b>	<b>241 625 651</b>	<b>196 403</b>	<b>645 344 551</b>	<b>950 000</b>	<b>986 342 464</b>	

## 2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
Prévision LFI 2009 Consommation 2009								
01	<b>Organismes de formation supérieure et de recherche</b>	95 320 966	189 952 297	45 000 000	3 203 704	1 000 000	<b>334 476 967</b>	<b>335 836 967</b>
		94 941 824	185 844 703	565 882	2 980 553	760 000		
02	<b>Soutien et diffusion de l'innovation technologique</b>		51 490 000		249 150 000		<b>300 640 000</b>	<b>300 640 000</b>
			50 957 060		246 942 500			
03	<b>Soutien de la recherche industrielle stratégique</b>		-1 129 965		364 788 159	109 119	<b>364 788 159</b>	<b>364 788 159</b>
					401 522 948			
<i>Total des AE prévues en LFI</i>		<b>95 320 966</b>	<b>241 442 297</b>	<b>45 000 000</b>	<b>617 141 863</b>	<b>1 000 000</b>	<b>999 905 126</b>	<b>1 001 265 126</b>
<b>Total des AE consommées</b>		<b>94 941 824</b>	<b>235 671 798</b>	<b>565 882</b>	<b>651 446 001</b>	<b>869 119</b>		<b>983 494 624</b>

## 2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
Prévision LFI 2009 Consommation 2009								
01	<b>Organismes de formation supérieure et de recherche</b>	95 320 966	189 952 297		3 203 704	1 000 000	<b>289 476 967</b>	<b>290 836 967</b>
		94 941 824	188 839 869	571 563	2 980 507	760 000		
02	<b>Soutien et diffusion de l'innovation technologique</b>		51 490 000		249 150 000		<b>300 640 000</b>	<b>300 640 000</b>
			50 957 060		246 942 500			
03	<b>Soutien de la recherche industrielle stratégique</b>				279 188 159		<b>279 188 159</b>	<b>279 188 159</b>
			0		246 393 701	109 119		
<i>Total des CP prévus en LFI</i>		<b>95 320 966</b>	<b>241 442 297</b>		<b>531 541 863</b>	<b>1 000 000</b>	<b>869 305 126</b>	<b>870 665 126</b>
<b>Total des CP consommés</b>		<b>94 941 824</b>	<b>239 796 929</b>	<b>571 563</b>	<b>496 316 708</b>	<b>869 119</b>		<b>832 496 143</b>

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

### Avertissement

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2011 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), ainsi que le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que, dans une moindre mesure, les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Organismes de formation supérieure et de recherche	292 858 356
02	Soutien et diffusion de l'innovation technologique	334 633 813
03	Soutien de la recherche industrielle stratégique	345 434 708
<b>Total</b>		<b>972 926 877</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2009 (*)	Ouvertes en LFI pour 2010	Consommées en 2010 (*)	Consommés en 2009 (*)	Ouverts en LFI pour 2010	Consommés en 2010 (*)
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>	94 941 824	98 363 363	98 225 859	94 941 824	98 363 363	98 225 859
Rémunérations d'activité	62 738 910	64 763 474	63 965 518	62 738 910	64 763 474	63 965 518
Cotisations et contributions sociales	31 792 776	32 999 924	33 912 090	31 792 776	32 999 924	33 912 090
Prestations sociales et allocations diverses	410 138	599 965	348 251	410 138	599 965	348 251
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>	235 671 798	250 154 254	236 547 123	239 796 929	250 154 254	241 625 651
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 355 760	4 431 250	-167 370	4 480 891	4 431 250	4 911 158
Subventions pour charges de service public	232 316 038	245 723 004	236 714 493	235 316 038	245 723 004	236 714 493
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>	565 882	0	226 944	571 563	0	196 403
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	564 981	0	116 469	570 662	0	116 540
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	901		110 475	901		79 863
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>	651 446 001	645 524 845	647 037 903	496 316 708	587 965 498	645 344 551
Transferts aux ménages	2 945 553	3 123 704	3 001 423	2 945 507	3 123 704	3 001 409
Transferts aux entreprises	537 421 401	554 836 141	584 728 717	436 578 231	511 376 794	584 380 695
Transferts aux autres collectivités	111 079 047	87 565 000	59 307 763	56 792 970	73 465 000	57 962 447
<b>Titre 7. Dépenses d'opérations financières</b>	869 119	40 000 000	0	869 119	1 000 000	950 000
Prêts et avances	109 119			109 119		
Dotations en fonds propres	760 000	40 000 000	0	760 000	1 000 000	950 000
<b>Total hors FDC et ADP</b>		<b>1 034 042 462</b>			<b>937 483 115</b>	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)		-100 000			-100 000	
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		-1 834 049			+50 159 695	
<b>Total (*)</b>	<b>983 494 624</b>	<b>1 032 108 413</b>	<b>982 037 829</b>	<b>832 496 143</b>	<b>987 542 810</b>	<b>986 342 464</b>

(\*) y.c. FDC et ADP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2009	Prévues en LFI pour 2010	Ouvertes en 2010	Ouverts en 2009	Prévus en LFI pour 2010	Ouverts en 2010
Dépenses de personnel	0		0	0		0
Autres natures de dépenses	1 372 337	1 260 000	1 230 601	1 372 337	1 260 000	1 230 601
<b>Total</b>	<b>1 372 337</b>	<b>1 260 000</b>	<b>1 230 601</b>	<b>1 372 337</b>	<b>1 260 000</b>	<b>1 230 601</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## DÉCRET DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/05/2010				7 500 000				
13/07/2010		43 000 000		23 000 000				
13/10/2010				23 500 000				
02/12/2010				3 000 000				
<b>Total</b>		<b>43 000 000</b>		<b>57 000 000</b>				

## DÉCRET DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/12/2010					600 000		600 000	

## DÉCRET D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/09/2010						8 402 199		8 402 199
30/11/2010	500 000		500 000			71 153 393		
<b>Total</b>	<b>500 000</b>		<b>500 000</b>			<b>79 555 592</b>		<b>8 402 199</b>

## ARRÊTÉ DE REPORT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/03/2010		257 327		257 327	0	0	0	0
30/03/2010		51 881 594		439 120	0	0	0	0
<b>Total</b>		<b>52 138 921</b>		<b>696 447</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUIT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
17/06/2010	0	227 723	0	227 723				
08/07/2010	0	181 254	0	181 254				
09/09/2010	0	144 979	0	144 979				
30/09/2010	0	176 957	0	176 957				
07/10/2010	0	285 557	0	285 557				
27/12/2010	0	214 131	0	214 131				
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1 230 601</b>	<b>0</b>	<b>1 230 601</b>				

### LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/03/2010						16 093 176		16 093 176
07/05/2010						2 554 803		1 748 084
30/12/2010				17 476 106				
<b>Total</b>				<b>17 476 106</b>		<b>18 647 979</b>		<b>17 841 260</b>

### TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>500 000</b>	<b>96 369 522</b>	<b>500 000</b>	<b>76 403 154</b>	<b>600 000</b>	<b>98 203 571</b>	<b>600 000</b>	<b>26 243 459</b>



ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES<sup>12</sup>**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2010 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2010. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2010.

## DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (11)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif pour 2009	Chiffrage initial pour 2010	Chiffrage actualisé pour 2010
320139	<p><b>Taxation au taux réduit des plus-values à long terme provenant des produits de cessions et de concessions de brevets</b> Impôt sur les sociétés</p> <p><i>Objectif : Augmenter les cessions de licences et brevets</i> <i>Bénéficiaires 2008 : 145 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1991 - Dernière modification : 2007 - CGI : 219-1-a quater</i></p>	760	nc	800
110218	<p><b>Réduction d'impôt au titre de la souscription de parts de fonds communs de placement dans l'innovation</b> Impôt sur le revenu</p> <p><i>Objectif : Orienter l'épargne vers le capital-risque</i> <i>Bénéficiaires 2008 : 92 600 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1996 - Dernière modification : 2006 - CGI : 199 terdecies-0 A-VI</i></p>	118	100	110
230604	<p><b>Exonération totale ou partielle des bénéfices réalisés par les jeunes entreprises innovantes (existantes au 1er janvier 2004 ou créées entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013) et les jeunes entreprises universitaires</b> Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés</p> <p><i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche (jeunes entreprises)</i> <i>Bénéficiaires 2008 : 570 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2007 - CGI : 44 sexies A</i></p>	18	11	18
200308	<p><b>Exonération totale ou partielle des bénéfices réalisés par les entreprises participant à un projet de recherche et de développement et implantées dans une zone de recherche et de développement</b> Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés</p> <p><i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i> <i>Bénéficiaires 2008 : 100 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2004 - CGI : 44 undecies</i></p>	2	1	2

<sup>12</sup> Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif pour 2009	Chiffrage initial pour 2010	Chiffrage actualisé pour 2010
160102	<b>Abattement de 30 % sur les produits de cession de licences autres que ceux taxés au taux forfaitaire de 16 %</b> Impôt sur le revenu  <i>Objectif : Augmenter les cessions de licences et brevets</i> <i>Bénéficiaires 2008 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1948 - Dernière modification : 1948 - CGI : 93-2</i>	1	1	1
150711	<b>Exonération des plus-values de cession de titres de jeunes entreprises innovantes ou de jeunes entreprises universitaires</b> Impôt sur le revenu  <i>Objectif : Favoriser la transmission du capital des entreprises innovantes récentes</i> <i>Bénéficiaires 2008 : 31 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2003 - CGI : 150-0 A-III-7</i>	€	€	1
300207	<b>Exonération des sociétés unipersonnelles d'investissement à risque (SUIR)</b> Impôt sur les sociétés  <i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i> <i>Bénéficiaires 2008 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2003 - Dernière modification : 2008 - CGI : 208 D</i>	€	€	€
160103	<b>Imputation sur le revenu global du déficit provenant des frais de prise de brevet et de maintenance</b> Impôt sur le revenu  <i>Objectif : Augmenter les cessions de licences et brevets</i> <i>Bénéficiaires 2008 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1979 - Dernière modification : 1979 - CGI : 156-I bis</i>	€	€	€
140124	<b>Exonération des dividendes perçus par l'associé unique d'une société unipersonnelle d'investissement à risque (SUIR)</b> Impôt sur le revenu  <i>Objectif : Orienter l'épargne vers le capital-risque</i> <i>Bénéficiaires 2008 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2003 - Dernière modification : 2008 - CGI : 163 quinquies C bis</i>	€	€	€
210108	<b>Amortissement dégressif majoré pour les investissements de recherche scientifique et technique acquis ou fabriqués à compter du 1er janvier 2004</b> Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés  <i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i> <i>Bénéficiaires 2008 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2003 - Dernière modification : 2003 - Mesure de trésorerie - CGI : 39 AA quinquies</i>	0	0	0
230504	<b>Exonération des plus-values de cession : - d'actions ou de parts de sociétés agréées pour la recherche scientifique ou technique ; - de titres de sociétés financières d'innovation conventionnées</b> Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés  <i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i> <i>Bénéficiaires 2008 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1960 - Dernière modification : 1972 - CGI : 40 sexies 2ème et 3ème alinéas</i>	nc	nc	nc
<b>Coût total des dépenses fiscales<sup>13</sup></b>		<b>899</b>	<b>873</b>	<b>932</b>

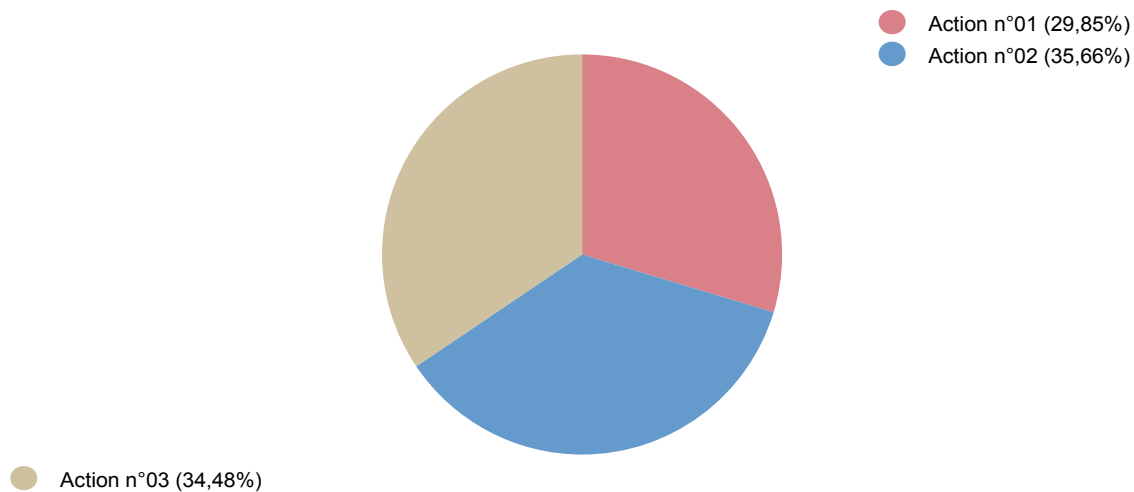
<sup>13</sup> Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« € »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2010 ou 2009) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement Dépenses directes	Dépenses complètes	Coûts directs	Coûts complets
01	Organismes de formation supérieure et de recherche	293 181 846	294 059 770	339 687 062	292 858 356	331 923 605
02	Soutien et diffusion de l'innovation technologique	350 228 446	350 228 446	413 166 337	334 633 813	386 291 571
03	Soutien de la recherche industrielle stratégique	338 627 537	342 054 248	419 417 504	345 434 708	418 553 701
<b>Total</b>		<b>982 037 829</b>	<b>986 342 464</b>	<b>1 172 270 903</b>	<b>972 926 877</b>	<b>1 136 768 877</b>

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2010



## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme vise à accroître la compétitivité de l'industrie française, et donc l'emploi, par le développement de la recherche, de l'innovation et des transferts de technologies. Soutenir l'innovation et le transfert de technologies permet de préparer l'avenir de notre économie en aidant les entreprises à anticiper et assimiler plus rapidement de nouveaux savoirs dans un monde en évolution où la concurrence est mondiale. Le développement de la recherche technologique des entreprises constitue la priorité principale de la stratégie européenne de Lisbonne.

Ce programme est complémentaire du programme « Développement des entreprises et de l'emploi » de la mission « Économie », qui intervient sur les autres aspects du développement des entreprises (création et transmission des entreprises, réglementation, financement, rayonnement international, reconversion, commerce...).

Le programme se décline en trois actions correspondant aux différentes phases de la recherche :

- Organismes de formation supérieure et de recherche (Écoles des Mines, Institut Télécom, SUPELEC, ENSCI et GENES) ;
- Soutien et diffusion de l'innovation technologique (OSEO Innovation, Jeunes entreprises innovantes, CAP'TRONIC) ;
- Soutien à la recherche industrielle stratégique (fonds de compétitivité des entreprises).

Ce programme est placé sous la responsabilité du directeur général de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services au sein du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Il est mis en œuvre :

- pour l'action 1, par les organismes de formation supérieure et de recherche : Écoles des Mines, Institut Télécom, École supérieure d'électricité (SUPELEC), École nationale de création industrielle (ENSCI), Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES) ;
- pour les actions 2 et 3, par les services de la DGCIS et par l'établissement OSEO.

Le programme comprend trois BOP placés sous la responsabilité du DGCIS, de la mission de tutelle des écoles (MTE) du Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET) et du secrétariat général du GENES (Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique).

## RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Organismes de formation supérieure et de recherche
- ACTION n° 02 : Soutien et diffusion de l'innovation technologique
- ACTION n° 03 : Soutien de la recherche industrielle stratégique

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF n° 1 : Contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises par le développement des pôles de compétitivité

## INDICATEUR 1.1 : Impact de la politique des pôles de compétitivité sur les entreprises et les territoires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2012 Cible PAP 2010
Ecart entre le taux de croissance depuis 2005 de la valeur ajoutée des entreprises de moins de 250 personnes membres d'un pôle de compétitivité et celui des entreprises des mêmes secteurs	Points	5,5		>0			>0
Ecart entre le taux de croissance depuis 2005 du nombre d'emplois de cadres dans les établissements membres des pôles et celui de la France métropolitaine "à structure comparable" en termes de secteur d'activité et de taille des établissements	Points	2,7		>0			>0

**Commentaires techniques**Mode de calcul :

La comparaison est effectuée entre les entreprises qui possédaient moins de 250 salariés en 2005 au sein des pôles de compétitivité et les entreprises de moins de 250 salariés de l'ensemble de l'économie similaires en terme de taille et de secteur d'activité. Les classes choisies pour permettre cette comparaison sont :

- le secteur d'activité au niveau NES 114 (norme internationale « Nouvelle étude statistique »).
- le nombre d'employés (moins de 10 salariés, moins de 50 salariés, moins de 250 salariés).

L'évolution de l'emploi a été calculée sur les entreprises pérennes entre 2005 et 2008.

L'indicateur ayant été créé en août 2009, les données figurant dans la réalisation 2008 ont été reconstituées a posteriori et calculées sur la base des derniers chiffres disponibles de l'INSEE.

Source des données :

*1<sup>er</sup> sous-indicateur :* la valeur ajoutée des entreprises et établissements membres des pôles est fournie par la DGFIP (base Ficus). Elle est disponible avec un décalage d'environ deux ans par rapport à l'année de référence (ex : données de l'année n-2 disponibles durant l'été de l'année n).

*2<sup>e</sup> sous-indicateur :* la liste des établissements membres des pôles est issue de l'enquête annuelle DGCIS auprès des structures de gouvernance des pôles, les données sur l'emploi des cadres dans les pôles et au niveau national sont fournies par l'INSEE.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Compte tenu de la nature des indicateurs et des sources de données (base Ficus de la DGFIP et emplois des cadres par l'INSEE) les résultats des indicateurs ne sont disponibles qu'avec un décalage d'environ deux ans par rapport à l'année de référence, ce qui explique l'absence de chiffre de réalisation 2009 et 2010. En revanche, le chiffre de réalisation 2008 est pour la première fois disponible.

Cette réalisation 2008 fait apparaître un écart de croissance favorable aux entreprises des pôles. Il est néanmoins possible que cet écart ne soit pas intégralement imputable à la politique de soutien aux pôles de compétitivité, compte tenu du caractère par nature innovant des entreprises membres des pôles.

**OBJECTIF n° 2 : Optimiser la valorisation de la recherche des organismes de formation supérieure et de recherche****INDICATEUR 2.1 : Produit des redevances sur brevets rapporté aux dépenses de propriété intellectuelle pour les écoles du programme**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2010
Produit des redevances sur brevets rapporté aux dépenses de propriété intellectuelle (dépôt, maintien et défense des brevets) pour les écoles du programme	%	155	683	200		197	200

**Commentaires techniques**Source des données : consolidation des informations apportées par les organismes concernés.Mode de calcul :

Montant des redevances sur brevets obtenues en année n par l'ensemble des écoles des Mines, de l'Institut Télécom ainsi que de Supélec à partir de 2010, rapporté au montant des dépenses engagées en année n par les mêmes écoles pour déposer, maintenir et défendre leurs brevets.

Les brevets visés comprennent ceux déposés directement par les écoles et ceux déposés par les écoles des mines dans le cadre du partenariat avec l'association ARMINES.

**INDICATEUR 2.2 : Part des montants des contrats de recherche sur les ressources des écoles**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2010
a) part du montant des contrats de recherche rapporté à l'ensemble des ressources consacrées à la recherche	%	44	47	40	44	46	40
b) part du montant des contrats de recherche sur financement privé dans les ressources consacrées à la recherche	%	14	14	13	13	16	20

**Commentaires techniques**Source des données : consolidation des informations apportées par les organismes concernés.Mode de calcul :

a) Montant des contrats de recherche de l'ensemble des écoles des Mines et de l'Institut télécom (ex GET) perçu en année n rapporté au montant des ressources consacrées à la recherche en année n par ces mêmes écoles (subventions du programme + contrats de recherche).

Les contrats de recherche visés comprennent ceux réalisés directement par les écoles et ceux réalisés par les écoles des Mines dans le cadre du partenariat avec l'association ARMINES.

b) Montant des contrats de recherche de l'ensemble des écoles concernées, sur financement privé, perçu en année n rapporté au montant des ressources consacrées à la recherche en année n par ces mêmes écoles (subventions du programme + contrats de recherche).

**INDICATEUR 2.3 : Bibliométrie des écoles**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2010
Nombre moyen de publications scientifiques de rang "A" rapporté au nombre de chercheurs (ETP)	nombre	2	1,9	2	2	2,1	2

**Commentaires techniques**Précisions méthodologiques :

Cet indicateur a pour but de porter une appréciation de la reconnaissance internationale des Écoles des Mines et de l'Institut Télécom (ex GET) et de la comparer à des organismes similaires. Cet indicateur est significatif de la qualité de ces écoles qui sont aussi des organismes de recherche reconnus.

Source des données : Écoles concernées.

Mode de calcul : Publications scientifiques de rang « A » annuelles, rapportées au nombre de chercheurs compté en ETP. Un enseignant chercheur est compté comme 0,5 en ETP recherche (ETPR).

A partir de 2008, le mode de calcul du nombre de chercheurs a été modifié pour se rapprocher des « normes » en la matière (1 chercheur = 1 ETPR ; enseignant-chercheur = 0,5 ETPR ; 1 ingénieur support = 0 ETPR). Les valeurs des prévisions 2009 et 2010 et de la cible 2012 ont été adaptées en conséquence.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Indicateur 2.1 : Les redevances des brevets sont, pour les écoles des Mines et l'Institut Télécom, des revenus fortement irréguliers. Les taux élevés constatés depuis 2005 s'expliquent essentiellement par les redevances reçues par l'Institut Télécom sur le brevet des turbocodes dont la propriété est partagée avec France Télécom. Le montant des redevances de ce brevet est toutefois décroissant au fil du temps. Après la cession d'un brevet sur le captage de CO2 par Mines ParisTech qui a contribué très significativement à cet indicateur en 2009, les redevances sur brevet perçues par les écoles des mines sont revenues à un niveau plus modeste en 2010, alors que les dépenses pour défendre les brevets se sont maintenues.

Indicateur 2.2 : Depuis 2002, les contrats de recherche des écoles ont augmenté de près de 90 %. Dans certaines écoles, le développement de contrats coopératifs multipartenaires (ANR, pôles de compétitivité) s'est accompagné d'une diminution de la part des contrats bilatéraux sur financement privé (indicateur 2.2b).

Les objectifs de 40 % et de 20 % sont maintenus sachant que, d'une part, les financements privés sous forme de subvention au travers de fondation ne sont pas actuellement intégrés dans le second indicateur et que, d'autre part, un organisme du type ARMINES ne bénéficie pas des récentes dispositions fiscales en faveur des contrats publics-privés de recherche.

Indicateur 2.3 : Le nombre de publications de rang « A » rapporté au nombre de chercheurs reste quant à lui stable sur la période.

**OBJECTIF n° 3 : Contribuer au développement des entreprises technologiquement innovantes****INDICATEUR 3.1 : Ecart du taux de croissance sur trois ans du CA des entreprises aidées par OSEO innovation rapporté à celui des entreprises similaires**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2010
Ecart entre le taux de croissance à 3 ans du CA des entreprises aidées par OSEO innovation et celui des entreprises similaires	Points	11	1,4	>0	>0	6,6	> 0

**Commentaires techniques**Mode de calcul :

La comparaison est effectuée entre les entreprises bénéficiaires du programme Aides à l'innovation d'OSEO et les entreprises similaires en termes d'âge, de taille et de secteur d'activité.

Un regroupement en strates d'entreprises de même type, représentatives en termes d'effectif global, est effectué. Le taux de croissance, entre les années n-4 et n-1, du chiffre d'affaires des entreprises aidées en année n-8 (engagement) par OSEO et des entreprises similaires est obtenu par la sommation des taux de croissance de chaque strate, pondérés par la part du chiffre d'affaires des entreprises de chaque strate dans le total du chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises considérées.

La méthode de calcul ayant été fiabilisée sur cet indicateur, les résultats 2008 et 2009 ont dû être recalculés.

Source des données :

Le calcul est effectué par OSEO sur la base d'informations fournies par les services statistiques publics.

### INDICATEUR 3.2 : Ecart entre le taux de pérennité à trois ans des entreprises technologiques aidées par les écoles, et celui des entreprises nouvelles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2010
Ecart entre le taux de pérennité à trois ans des entreprises technologiques aidées par les écoles, et celui des entreprises nouvelles.	Points	26	27	23		26	20

**Commentaires techniques**

Précisions méthodologiques

Différence entre le rapport (nombre d'entreprises technologiques toujours en activité en année / nombre d'entreprises technologiques créées dans les écoles en année n-3) et le taux de pérennité à trois ans d'entreprises nouvelles donné par l'INSEE.

Source des données : consolidation des résultats des enquêtes réalisées par les écoles concernées et l'INSEE. A titre d'information, les éléments disponibles auprès de l'INSEE indiquent un taux de pérennité à trois ans de l'ordre de 65 %. Les chiffres publiés par l'INSEE le sont toutefois avec un décalage dans le temps de l'ordre de 2 à 3 ans.

Mode de calcul : (nombre d'entreprises technologiques créées dans les écoles toujours en activité en année n / nombre d'entreprises technologiques créées dans les écoles en année n-3) – (taux de pérennité à trois ans d'entreprises nouvelles donné par l'INSEE). Le taux de pérennité des entreprises est calculé à partir de la moyenne constatée sur 2 ans.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La réalisation 2010 de l'indicateur 3.1 relatif à OSEO affiche un écart de performance significatif en faveur des entreprises aidées par le programme Aides à l'innovation (le chiffre d'affaires des entreprises aidées en 2002 a cru de 24,5 % entre 2006 et 2009, tandis que celui des entreprises similaires croissait de 17,9 % sur la même période). Il est néanmoins possible que cet écart ne soit pas intégralement imputable aux aides d'OSEO, compte tenu du caractère particulièrement innovant des projets portés par les entreprises soutenues.

La réalisation 2010 de l'indicateur 3.2 permet de chiffrer la plus-value liée au soutien technologique des écoles aux entreprises en création, dont on constate qu'elles ont un taux de survie à trois ans très nettement supérieur à la moyenne des entreprises créées.

## OBJECTIF n° 4 : Développer l'efficacité dans la gestion des aides à l'innovation

### INDICATEUR 4.1 : Taux de remboursement en année n des aides à l'innovation engagées par OSEO innovation en année n-10

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2010
Taux de remboursement en année n des aides à l'innovation engagées par OSEO innovation en année n-10.	%	57,7*	56,8	52	>52	52,5	55



**Commentaires techniques**Mode de calcul :

L'indicateur rapporte le total des remboursements perçus par OSEO jusqu'en année n sur les avances remboursables octroyées dans le cadre de son programmes Aides à l'innovation (hors aide au développement technologique-ADT) dont le dossier a été clos en année n, aux versements reçus par les entreprises bénéficiaires sur ces mêmes dossiers.

En règle générale, les dossiers réussis d'avances remboursables clos en année n ont fait l'objet de versement depuis l'année n-10 jusqu'à l'année n-7 et de phases de remboursement jusqu'à l'année n selon un échéancier arrêté entre le porteur de projet et OSEO.

(\*) la réalisation 2008 correspond à l'indicateur "taux de remboursement en année n des aides à l'innovation engagées par OSEO innovation en année n-7" présent dans les documents budgétaires jusqu'au PAP 2009. L'analyse des échéanciers de remboursement a conduit à revoir les modalités de calcul de l'indicateur.

Source des données :

Le calcul est effectué par OSEO sur la base de ses propres données.

### INDICATEUR 4.2 : Part des aides donnant lieu à un retour, au sein de l'enveloppe des aides attribuées par OSEO innovation

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2010
Part des aides donnant lieu à un retour, au sein de l'enveloppe des aides attribuées par OSEO innovation.	%	80,37	79,69	75		80,7	79

**Commentaires techniques**Mode de calcul :

L'indicateur rapporte le montant d'aides octroyées (engagements) sous forme d'avances remboursables au sein du programme Aides à l'innovation d'OSEO au montant d'aides octroyées pour l'ensemble de ce programme.

Source des données : OSEO

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La réalisation 2010 de l'indicateur 4.1 apparaît en légère baisse par rapport à 2009 (baisse de 4 points de 56,8% à 52,5%). Cette réalisation est néanmoins légèrement supérieure à la cible 2010, fixée à 52%, et traduit la stabilité globale des taux de remboursement constatée ces dernières années.

Concernant l'indicateur 4.2, le résultat relevé sur 2010 est au même niveau que celui de 2009, ce qui le positionne à 5,7 points de la prévision. Cet indicateur a été supprimé à compter de 2011, en conformité avec les recommandations du comité interministériel d'audit des programmes (CIAP) qui ne le jugeait pas pertinent pour évaluer l'efficacité de l'action du programme sur le développement des entreprises innovantes.

## OBJECTIF n° 5 : Développer l'efficacité et l'attractivité des formations d'écoles du programme

### INDICATEUR 5.1 : Evolution de la productivité des écoles d'ingénieurs du programme

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2010
Evolution de la productivité des écoles d'ingénieurs	%	-5	0,2	>1,5		4	>1,5

**Commentaires techniques**

Source des données : Les écoles, sur la base du nombre de leurs élèves diplômés (ingénieur, master et mastère) et de leur budget.

Mode de calcul : La productivité de l'année n se calcule en faisant le rapport entre le nombre d'élèves diplômés en année n (ingénieur, master et mastère) et le montant des crédits budgétaires affectés par le programme dans les écoles des mines, l'Institut Télécom et SUPELEC. L'indicateur d'évolution de la productivité se calcule en rapportant la différence entre la productivité des années n et n-1 à celle de l'année n-1.

**INDICATEUR 5.2 : Taux d'insertion des élèves diplômés des écoles du programme**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2010
a) pour les élèves diplômés	%	95	95	>95	92	90	>95
b) pour les docteurs formés par les écoles du programme	%	59	58	60	60	39	62

**Commentaires techniques**

Source des données : informations fournies par les écoles.

Mode de calcul :

- Nombre d'élèves diplômés l'année n-1 ayant trouvé un emploi à la date de l'enquête « emploi » de l'année n / nombre de diplômés ayant un emploi ou en cherchant un. Il est à noter que l'enquête « emploi » est réalisée environ 4 mois après la sortie de l'école.
- Proportion des docteurs diplômés en année n-1 employés par une entreprise au cours de l'année n.

**INDICATEUR 5.3 : Ratio ressources propres sur ressources totales des Ecoles des Mines et de l'Institut Télécom et de Supélec**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2010
Ratio	%	35	36	37	37	37,6	40

**Commentaires techniques**

Source des données :

la source des données est constituée par les informations apportées par les écoles concernées à leur tutelle sur la base de l'analyse de leurs comptes.

Mode de calcul :

Montant des ressources propres enregistrées sur l'année n par les écoles des mines (y compris au travers d'Armines), l'Institut Télécom et Supélec rapporté au montant des ressources totales enregistrées par ces mêmes entités.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Indicateur 5.1 : La croissance de la productivité constatée est essentiellement due à une sensible augmentation du nombre de diplômés (hors thèse) dans les écoles.

Indicateur 5.2a : Un léger recul est constaté mais ce chiffre, qui est communiqué par les associations d'élèves, est encore en cours de fiabilisation.

Indicateur 5.2b : La part des docteurs récemment diplômés entrés en entreprise au cours de l'année suivant leur thèse a fortement diminué en 2010. Ce phénomène doit être analysé pour savoir s'il se confirme dans la durée que les docteurs sont moins recherchés par les entreprises, ou s'ils souhaitent plus systématiquement acquérir une expérience académique post-doctorale.

Indicateur 5.3 : Le taux de ressources propres des écoles a continué à augmenter en 2010, pour atteindre 37,6 %. Les activités de recherche contribuent à hauteur de 57 % aux ressources propres des écoles.

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
01 Organismes de formation supérieure et de recherche	98 363 363	241 837 958	341 461 321	98 363 363	202 837 958	302 461 321
	98 225 859	194 955 987	293 181 846	98 225 859	195 833 911	294 059 770
02 Soutien et diffusion de l'innovation technologique		330 655 000	330 655 000		330 655 000	330 655 000
		350 228 446	350 228 446		350 228 446	350 228 446
03 Soutien de la recherche industrielle stratégique		363 186 141	363 186 141		305 626 794	305 626 794
		338 627 537	338 627 537		342 054 248	342 054 248
<i>Total des crédits prévus en LFI</i>	<b>98 363 363</b>	<b>935 679 099</b>	<b>1 035 302 462</b>	<b>98 363 363</b>	<b>839 119 752</b>	<b>938 743 115</b>
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP	-100 000	-1 834 049	-1 934 049	-100 000	+50 159 695	+50 059 695
Total des crédits ouverts	<b>98 263 363</b>	<b>933 845 050</b>	<b>1 032 108 413</b>	<b>98 263 363</b>	<b>889 279 447</b>	<b>987 542 810</b>
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>98 225 859</b>	<b>883 811 970</b>	<b>982 037 829</b>	<b>98 225 859</b>	<b>888 116 605</b>	<b>986 342 464</b>
Crédits consommés - crédits ouverts	-37 504	-50 033 080	-50 070 584	-37 504	-1 162 842	-1 200 346

(\*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

## DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emploi	Emplois exprimés en ETPT						Dépenses	
	Transferts de gestion 2009	Réalisation 2009	LFI 2010	Transferts de gestion 2010	Réalisation 2010	Écart à la LFI 2010 (après transferts)	Évolution des effectifs entre 2009 et 2010	Réalisation 2010
	1	2	3	4	5	5 - (3 + 4)	(5 - 4) - (2 - 1)	
Catégorie A+		478	500		482	-18	+4	46 574 241
Catégorie A		278	301		296	-5	+18	18 381 726
Catégorie B		252	210		256	+46	+4	13 951 352
Catégorie C		274	299		260	-39	-14	11 580 155
<b>Total</b>		<b>1 282</b>	<b>1 310</b>		<b>1 294</b>	<b>-16</b>	<b>+12</b>	<b>90 487 474</b>

## Précisions méthodologiques

L'écart entre la réalisation 2010 des dépenses de personnels (90 487 474 euros) et le total des crédits dépensés sur le titre 2 (98 225 859 euros) s'explique essentiellement par les dépenses liées aux indemnités d'enseignement et aux frais de jurys et de concours.

En LFI 2010, la prévision de consommation d'emplois du programme s'élevait à 1 310 équivalents temps plein travaillé (ETPT). Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle s'établit à 1 294 ETPT, dont 37,2 % de catégorie A+, 22,9 % de catégorie A, 19,8 % de catégorie B et 20,1 % de catégorie C. (Source : restitution tirée de l'outil de décompte des emplois ajustée des correctifs techniques).

Le taux de consommation se situe donc à 98,78 %. L'écart en emplois entre réalisation et LFI 2010 de -16 ETPT s'explique notamment par des recrutements tardifs des élèves fonctionnaires ainsi que par le recrutement d'enseignants contractuels ponctuels pour des durées allant de 3 à 10 mois.

Entre 2009 et 2010, l'évolution de la consommation à périmètre constant est de 12 ETPT, principalement en raison des transferts prévus en LFI (10 ETPT).

Catégorie	Prévision LFI (AE = CP)	Consommation (AE = CP)
Rémunérations d'activité	64 763 474	63 965 518
Cotisations et contributions sociales	32 999 924	33 912 090
<i>dont contributions au CAS Pensions</i>	<i>22 725 007</i>	<i>23 697 458</i>
Prestations sociales et allocations diverses	599 965	348 251

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	dont mouvements entre programmes du ministère	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois du programme
Catégorie A+	60	8	7,6	58	32		8,8	-2
Catégorie A	82	5	7,5	88	44		9,5	6
Catégorie B	18	8	5,2	16			5,9	-2
Catégorie C	24	4	6,8	21			7,3	-3
<b>Total</b>	<b>184</b>	<b>25</b>		<b>183</b>	<b>76</b>			<b>-1</b>

## RÉPARTITION DES EFFECTIFS

La structure des emplois du programme se caractérise en gestion par une prédominance des agents de catégorie A+ (37,2 %) et catégorie de A (22,9 %).

Au regard de la répartition initiale des emplois et de la consommation 2010, la structure des emplois apparaît stable.

A l'issue de la gestion, les coûts moyens des agents du programme présents du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 sont de 66 231 € pour un agent de catégorie A+, 49 397 € pour un agent de catégorie A, 39 744 € pour un agent de catégorie B et 32 686 € pour un agent de catégorie C.

Ces coûts s'entendent rémunérations indiciaires, indemnitaires et cotisations sociales comprises, mais hors contributions employeur au compte d'affectation spéciale « pensions » et hors prestations sociales.

Pour l'année 2010, les flux d'effectifs sont retracés dans les tableaux ci-après.

## SORTIES RÉALISÉES EN 2010

En ETP	Catégorie A +		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total	
	PAP	RAP	PAP	RAP	PAP	RAP	PAP	RAP	PAP	RAP
Départs en retraite	4	8	4	5	5	8	7	4	20	25
Autres départs définitifs	22	44	61	77	4	10	6	19	93	150
Autres départs	2	8	3	0	1	0	1	1	7	9
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>60</b>	<b>68</b>	<b>82</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>24</b>	<b>120</b>	<b>184</b>
Dont contractuels	4	16	12	14	4	7	0	16	20	53

Toutes catégories confondues, 184 départs sont intervenus en 2010 (hors transferts) dont 25 au titre des départs en retraite, soit 89 ETPT au total.

Les dates moyennes de sortie sont estimées au mois de juillet pour les agents de catégorie A+ et A, au mois de mai pour les agents de catégorie B, et au mois de juin pour les agents de catégorie C.

Le nombre de départs constatés en 2010 est supérieur de 64 aux prévisions de départs indiquées dans le PAP 2010 en raison notamment de la difficulté à prévoir en amont les départs à la retraite et de l'effet de la durée des contrats des agents contractuels.

### ENTRÉES RÉALISÉES EN 2010

Le PAP 2010 prévoyait 120 entrées. In fine, les mouvements réellement intervenus en 2010 s'élèvent, hors transferts, à 183 ETP, récapitulés ci-dessous, soit 65 ETPT.

En ETP	Catégorie A +		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total	
	PAP	RAP	PAP	RAP	PAP	RAP	PAP	RAP	PAP	RAP
Recrutements externes	27	32	46	44	4	0	1	0	78	76
Autres entrées	6	26	20	44	12	16	4	21	42	107
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>58</b>	<b>66</b>	<b>88</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>21</b>	<b>120</b>	<b>183</b>
Dont contractuels	2	14	4	39	4	9	0	17	10	79

La différence entre la prévision et la réalisation s'explique notamment par une augmentation des recrutements de contractuels spécialisés.

Les dates moyennes d'entrée sont estimées au mois d'août pour les agents de catégorie A+, au mois de septembre pour les agents de catégorie A, au mois de mai pour les agents de catégorie B et au mois juillet pour les agents de catégorie C.

Le solde entrées/sorties s'établit donc à -1 ETP en 2010.

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

### RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR SERVICE

Service	ETPT	ETP au 31/12/2010
Administration centrale	309	334
Services régionaux		
Services départementaux		
Opérateurs		
Services à l'étranger		
Autres	985	996
<b>Total</b>	<b>1 294</b>	<b>1 330</b>

La ligne « Autres » correspond aux Ecoles des Mines.

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Prévision ETPT	Réalisation ETPT
01	Organismes de formation supérieure et de recherche	1 310	1 294
<b>Total</b>		<b>1 310</b>	<b>1 294</b>
Transferts de gestion			

La consommation des emplois du programme, soit 1.294 ETPT, est intégralement décrite dans l'action 01 « Organismes de formation supérieure et de recherche ».

## INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois)
(Effectifs physiques ou ETP)		1 341
<b>Effectifs gérants</b>	<b>T = 33</b>	<b>2,42%</b>
administrant et gérant	18	1,31%
organisant la formation	4	0,27%
consacrés aux conditions de travail	3	0,25%
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	8	0,59%

Précisions méthodologiques : les effectifs gérants sont exprimés en ETP et les effectifs gérés en effectifs physiques.

Cet indicateur intègre l'ensemble des personnels affectés à la gestion des ressources humaines en administration centrale et déconcentrée (gestion administrative et paye, formation, conditions de travail, et pilotage RH), compte tenu de la part d'activité consacrée aux seuls effectifs compris dans le plafond d'emplois et intégralement gérés.

Effectifs inclus dans le plafond d'emplois		Effectifs hors plafond d'emplois		
intégralement gérés	partiellement gérés (agents en détachement, en MAD) (1)	gérés pour un autre ministère	gérés pour des organismes autres que les ministères	gérés pour le ministère (CLD, CFA) (2)
97,74 %	2,11 %	0 %	0 %	0,15 %

(1) mise à disposition (MAD)

(2) congé de longue durée (CLD), congé de fin d'activité (CFA)

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	(en millions d'euros)
Socle Exécution 2009 retraitée	73
<i>Exécution 2009 hors CAS Pensions</i>	72,9
<i>Changements de périmètre du programme 2010/2009</i>	0,3
<i>Débasage/rebasage dépenses non reconductibles</i>	-0,2
Impact du schéma d'emplois	-0,6
<i>EAP schéma d'emplois de l'année n-1</i>	0,3
<i>Schéma d'emplois de l'année n</i>	-0,9
Mesures catégorielles	0,4
Mesures générales	0,4
<i>EAP augmentation du point d'indice de l'année n-1</i>	0,2
<i>Augmentation du point d'indice de l'année n</i>	0,2
<i>GIPA</i>	0
<i>Mesures bas salaires</i>	
GVT solde	0,4
<i>GVT positif</i>	1,2
<i>GVT négatif</i>	-0,8
Autres	1
<b>Total</b>	<b>74,5</b>

Les principales dépenses reprises dans la rubrique « Autres » concernent notamment les éléments suivants :

- le rachat de jours CET pour un montant de 0,2 M€ ;
- les dépenses liées aux indemnités d'enseignement et jurys de concours notamment, pour un montant de 0,7 M€.

## COÛTS MOYENS PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS

En 2010, les coûts moyens indiciaires et indemnitaires d'entrées/sorties par catégorie d'emplois (hors contributions employeur au compte d'affectation spéciale « pensions » et hors prestations sociales) sont présentés dans le tableau ci-dessous.

L'écart sur les coûts d'entrées et de sorties avec les chiffres inscrits dans le PAP 2010 du programme s'explique en partie par le recrutement important de contractuels dont les coûts sont inférieurs à ceux des titulaires.

Catégorie d'emplois	Coûts d'entrée (1)		Coûts de sortie (1)	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Catégorie A+	58 996	51 267	73 595	59 519
Catégorie A	38 869	31 675	48 281	36 150
Catégorie B	28 943	34 561	52 190	34 514
Catégorie C	25 608	26 262	29 579	27 055

(1) y compris charges sociales hors CAS Pensions.

## MESURES GÉNÉRALES

La hausse de la valeur du point fonction publique au 1<sup>er</sup> juillet 2010 (+0,5 %) a représenté une dépense de 189 393 € pour le programme. L'extension en année pleine des augmentations du point fonction publique de 2009 (0,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2009 et 0,3 % au 1<sup>er</sup> octobre 2009) s'est élevée à 171 140 €.

L'indemnité dite de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat, prévue par le décret n°2008-539 du 6 juin 2008, a été versée à 26 agents pour un montant de 23 308 €.

## PRINCIPALES MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETPT concernés	Mois d'entrée en vigueur de la mesure	Coût 2010	Coût en année pleine
Effets extension année pleine mesures 2009			24 000	
Mesures statutaires			24 543	24 543
<i>Plan de qualification ministériel</i>		01	24 543	24 543
Mesures indemnitaires			330 438	340 512
<i>Réforme indemnitaire des cadres A+</i>		01	30 000	30 000
<i>Réforme indemnitaire des corps de l'INSEE (B et C)</i>		01	71 500	71 500
<i>Prime pour travaux insalubres</i>	99	03	36 424	46 498
<i>Prime d'intéressement collectif</i>	1 187	01	192 514	192 514
<b>Total</b>	<b>1 286</b>		<b>378 981</b>	<b>365 055</b>

Les principales mesures catégorielles mises œuvre en gestion représentent un montant total hors CAS de 0,4 M€.

Elles ont visé notamment à financer :

- la prime d'intéressement collectif pour un montant de 0,2 M€ ;
- la réforme indemnitaire des corps de l'INSEE du GENES pour un montant de 0,07 M€ ;
- le plan de qualification ministériel pour un montant de 0,02 M€.

## MESURES INDIVIDUELLES

Un glissement vieillesse technicité (GVT) négatif de - 794 380 € représente l'économie naturelle due à l'écart des rémunérations entre les agents sortants et entrants. Ce chiffre correspond à la valorisation, au sein des personnels sortants, des seuls agents remplacés.

Le solde de l'économie liée aux flux d'entrées et de sorties du programme figure dans la valorisation du schéma d'emplois.

Par ailleurs, les personnels du programme ont connu une évolution de leur rémunération liée au GVT positif (effet de carrière). Cette évolution du GVT positif des agents présents s'est élevée à 1 182 688 € en 2010 et correspond à un taux de 1,59 %.

## COTISATIONS SOCIALES ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS

	Réalisation 2009	LFI 2010	Réalisation 2010
Contributions employeurs au CAS Pensions	22 060 204	22 725 007	23 697 458
<i>Civils (y.c. ATI)</i>	22 060 204	22 725 007	23 697 458
<i>Militaires</i>			
<i>Ouvriers d'État (subvention d'équilibre FSPOEIE)</i>			
<i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle)</i>			
Cotisation employeur FSPOEIE			

L'évolution de la consommation entre 2009 et 2010, de 7,4 %, s'explique essentiellement par l'augmentation du taux de cotisation (soit une hausse mécanique de 1,4 M€).

Le montant de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales pour les personnels titulaires du ministère a été de 2,3M€.

Le montant de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement a été de 0,2M€.

## PRESTATIONS SOCIALES

Type de dépenses	Nombre de bénéficiaires	Prévision	Réalisation
Congés de longue durée	5	142 000	64 799
Accidents de service, de travail et maladies professionnelles	28	21 800	17 189
Revenus de remplacement du congé de fin d'activité	0	0	0
Remboursement domicile travail	231	73 600	115 637
Capital décès	1	0	8 655
Allocations pour perte d'emploi	16	109 911	81 282
Autres	5	252 654	60 689
<b>Total</b>		<b>599 965</b>	<b>348 251</b>

En 2010, les crédits consommés au titre des prestations sociales ont représenté 348 251 €. Ces dernières ont notamment concerné :

- les congés de longue durée pour un montant de 0,1 M€ ;
- les allocations pour perte d'emploi pour 0,1 M€ ;
- les remboursements des trajets domicile travail pour 0,1 M€.

L'écart avec le montant provisionné à ce titre, soit -0,3 M€, s'explique notamment par la révision à la baisse des dépenses « congés de longue durée » du fait que les agents concernés n'ont été maintenus dans cette position que 6 mois au plus, ainsi que par la baisse des dépenses « Autres » et les prestations d'aides aux parents d'enfants handicapés.



## ACTION SOCIALE

L'action sociale ministérielle et interministérielle (aide aux familles, logement, restauration, secours...) est portée par le secrétariat général ; les principaux dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans le RAP du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière ».

## PARTICIPATION À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE

### DÉCRETS DE TRANSFERT OU DE VIREMENT

Numéro de décret	Date de signature	Nature	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
2010-557	26/05/2010	Décret de transfert		7 500 000
2010-1213	13/10/2010	Décret de transfert		23 500 000
<b>Total</b>				<b>31 000 000</b>

Dans le cadre du volet numérique du plan de relance, adopté lors du conseil des ministres du 6 mai 2009, deux appels à projets de R&D portant sur les services innovants du Web et le *serious gaming* ont permis de soutenir 92 projets (44 pour le Web innovant et 48 pour le *serious gaming*). 280 conventions ont été signées, dont les 12 dernières ont été notifiées sur l'exercice 2010.

#### En AE

Ont été engagées, pour un montant total de **1 249 703 €**, les conventions décidées mais non engagées sur l'exercice 2009, pour lesquelles des reports ont été demandés à hauteur de 935 034 €, ainsi que les 12 conventions notifiées en 2010.

Les AE du plan de relance ont été intégralement consommées. Le dépassement de l'enveloppe de 314 667 € est consécutif au changement de titulaire au sein d'un projet « *serious gaming* » notifié en 2009, ce qui a nécessité un double engagement (le premier n'ayant pas vocation à être couvert par des paiements).

#### En CP

Sur une enveloppe de crédits de paiement d'un montant global de 33 354 156 €, issus notamment de transferts à hauteur de 31 000 000 € en provenance du programme 315 « Programme exceptionnel d'investissement public » de la mission « Plan de relance de l'économie », de reports de 30 120 € et de la remise à disposition de 2 293 917 € utilisés en gestion 2009 par fongibilité au sein de l'action 3 pour abonder l'enveloppe du FCE, les paiements 2010 s'élèvent globalement à **11 372 761 €** et correspondent au versement d'avances lors de la notification d'une partie des subventions ainsi qu'aux premiers acomptes prévus contractuellement.

Prog. Thématique	Montant des engagements 2009	Dotations : engagements 2010	Avances 2010	Reprise de provision : paiements 2010 hors Avances (acomptes et soldes)	Nombre de conventions	Nombre de projets
SERIOUS GAMES	18 826 976,22	613 581,89	4 673 361,96	1 364 744,71	155	47
WEB Innovant	15 238 010,51	636 120,82	3 541 023,55	1 793 630,92	125	45
<b>Total</b>	<b>34 064 986,73</b>	<b>1 249 702,71</b>	<b>8 214 385,51</b>	<b>3 158 375,63</b>	<b>280</b>	<b>92</b>
			<b>11 372 761,14</b>			

#### Impact du plan de relance

Ces crédits ont permis de renforcer et de développer des secteurs de pointe, comme celui du jeu vidéo, pouvant constituer d'importants relais de croissance pour les entreprises. Les premiers résultats des 92 projets soutenus, le plus souvent portés par des PME, sont prometteurs en termes d'innovation et d'usage des technologies de l'information et de la communication au sein des entreprises.

## CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

### Génération CPER 2007-2013

Action	PAP 2010	Prévision 2010		Consommation 2010	
	Rappel du montant initial	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Organismes de formation supérieure et de recherche 01	15 000 000	2 000 000	2 000 000	2 282 642	2 282 642
<b>Total</b>	<b>15 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 282 642</b>	<b>2 282 642</b>

### Consommation 2010 (synthèse)

Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>2 282 642</b>	<b>2 282 642</b>

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2010 (**)							
1 032 108 413							
933 845 050							
AE non affectées au 31/12/2010							
46 946 071							
46 908 567							
AE affectées non engagées au 31/12/2010 (*)				CP ouverts en 2010 (**)			
3 124 513				987 542 810			
3 124 513				889 279 447			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009 (1)	AE engagées en 2010 (2)	Écart entre AE LR et AE RAP (3)	<b>Total des engagements réalisés au 31/12/2010</b> (4) = (1)+(2)+(3)	CP consommés en 2010 sur engagements antérieurs à 2010 (5) = (7) - (6)	CP consommés en 2010 sur engagements 2010 (6)	<b>Total des CP consommés en 2010</b> (7)	<b>Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2010</b> (8) = (4) - (7)
1 075 849 857	982 037 829	0	<b>2 057 887 686</b>	281 978 122	704 364 342	<b>986 342 464</b>	<b>1 071 545 222</b>
1 075 849 857	883 811 970	0	<b>1 959 661 827</b>	281 978 122	606 138 483	<b>888 116 605</b>	<b>1 071 545 222</b>
AE reportées sur 2011				CP reportés sur 2011			
3 974 961				1 033 146			

N.B. : les montants *en italiques* correspondent aux montants hors T2.

(\*) Il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires + FDC/ADP.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les engagements non couverts par des paiements au 31/12/2010, d'un montant de 1 071 545 222 € correspondent :

- pour 1 047 150 854 € aux aides accordées aux projets de recherche et développement sur le fonds de compétitivité des entreprises (FCE). Alors que les aides font l'objet d'un engagement global pour la totalité du projet, qui se déroule sur une durée moyenne de 36 mois, les versements s'échelonnent sur au moins quatre exercices budgétaires, dans la mesure où ils ne peuvent intervenir, à l'exception de l'avance à notification, qu'après la réalisation et la justification des travaux, par partenaire pour les versements intermédiaires, et pour l'ensemble des partenaires pour le solde des aides ;
- pour 21 981 395 € aux engagements du plan de relance ;
- pour 1 930 000 € aux engagements restant à couvrir pour la construction du Centre de microélectronique de Provence (CMP) ;
- pour 482 973 € à des engagements du GENES qui seront soldés en 2011.

Sur les 1 032,11 M€ d'AE ouvertes en LFI, 638,445 M€ sont versés en AE=CP, sous forme de dépenses de personnel, de subventions pour charges de service public ou de transferts directs aux entreprises ou à d'autres structures.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION n° 01 : Organismes de formation supérieure et de recherche

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement	98 363 363	243 097 958	341 461 321	98 225 859	194 955 987	293 181 846
Crédits de paiement	98 363 363	204 097 958	302 461 321	98 225 859	195 833 911	294 059 770

## EFFECTIFS

	Prévision	Réalisation
A+	500	482
A	301	296
B	210	256
C	299	260
<b>Total</b>	<b>1 310</b>	<b>1 294</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 431 250	4 952 679	4 431 250	4 911 158
Subventions pour charges de service public	194 233 004	186 674 941	194 233 004	186 674 941
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>1 260 000</i>		<i>1 260 000</i>	

Les dépenses de fonctionnement regroupent deux types de dotations :

- des dotations pour couvrir les dépenses de fonctionnement autres que de personnel (catégorie 31),
- des subventions pour charges de service public (catégorie 32) pour les écoles, opérateurs du programme.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS PERSONNEL

Les dépenses de fonctionnement du Groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques (GENES) se sont élevées à 4 738 543 € en AE et à 4 697 022 euros en CP. 27 % sont des dépenses informatiques, 21 % concernent les déplacements du personnel du GENES et les indemnités de stage des élèves fonctionnaires (60 % de cette dépense), 10 % représentent l'entretien du bâtiment de Rennes. Le reste concerne le fonctionnement dont 0,5 M€ pour les abonnements et l'achat d'ouvrages.

Pour les Ecoles des Mines, il s'agit de la contribution au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), pour un montant de 214 135,62 €, au titre des agents de l'État affectés dans ces établissements.

## SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public aux opérateurs du programme s'élèvent à 186 674 941 € sur l'année.

Elles sont réparties comme suit :

Opérateurs	AE	CP
Ecoles des Mines	70 433 000	70 433 000
Institut Télécom	105 788 785	105 788 785
SUPELEC	8 934 696	8 934 696
ENSCI	1 518 460	1 518 460
<b>Total</b>	<b>186 674 941</b>	<b>186 674 941</b>

Pour les Écoles des Mines, qui bénéficient par ailleurs d'agents de l'État affectés (985 ETPT sur l'année), la part de la dotation consacrée à la rémunération des personnels permanents de recherche sous contrat s'est élevée à 56 %. Le reste de la subvention a permis de financer les dépenses de fonctionnement ainsi que les petits et moyens équipements.

Pour l'Institut Télécom, la majeure partie de la subvention pour charges de service public (86 %) est consacrée aux dépenses de personnel. Cette subvention inclut également les bourses sociales versées aux élèves pour un montant de 964 K€ et 461 allocataires à la rentrée 2010-2011.

Supélec a bénéficié, en sus de la subvention visée ci-dessus, d'une subvention du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche de 9 471 k€.

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	0	116 469	0	116 540
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		110 475		79 863

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	3 123 704	3 001 423	3 123 704	3 001 409
Transferts aux autres collectivités	50 000	100 000	50 000	100 000

Les dépenses d'intervention relèvent essentiellement de la catégorie 61 (transferts aux ménages) et correspondent à des bourses sociales versées aux élèves des écoles.

La dotation des Ecoles des Mines s'élevait en LFI à 2 763 704 €, pour des bourses sur critères sociaux, attribuées selon les mêmes critères que ceux de l'éducation nationale. Les dépenses se sont élevées à 2 625 505 € (en AE et en CP) pour 1 106 allocataires à la rentrée 2010-2011.

Le GENES a versé 375 890 euros au titre des bourses. Les 100 000 euros imputés sur la ligne transferts aux autres collectivités concernent essentiellement une subvention à FONDAFIP (Association pour la fondation internationale de finances publiques).

## DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dotations en fonds propres	40 000 000	0	1 000 000	950 000

L'AE de 40 000 000 €, qui avait été prévue pour l'implantation de l'Institut Télécom sur le plateau de Saclay, afin de contribuer à la construction d'un campus technologique de rang mondial, a été supprimée en cours d'année dans la mesure où le financement de ce campus, au-delà des crédits attribués au titre du Plan Campus, sera assuré par le programme d'investissements d'avenir.

Les crédits de paiement (950 000 € après mise en réserve) ont été consacrés, comme il était prévu, à la seconde phase de construction du Centre de Microélectronique de Provence Georges Charpak (CMP GC), situé à Gardanne.

## ACTION n° 02 : Soutien et diffusion de l'innovation technologique

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		330 655 000	<b>330 655 000</b>		350 228 446	<b>350 228 446</b>
Crédits de paiement		330 655 000	<b>330 655 000</b>		350 228 446	<b>350 228 446</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	51 490 000	50 039 552	51 490 000	50 039 552

Les dépenses de fonctionnement de l'action 2 recouvrent dans leur intégralité la subvention pour charges de service public versée à OSEO Innovation pour financer son propre fonctionnement ainsi que celui des réseaux régionaux de développement technologique (RDT) et du secrétariat français du dispositif intergouvernemental Eurêka pour un montant de 50 039 552 € (AE=CP). Ce montant correspond au montant ouvert en loi de finances initiale minoré des crédits mis en réserve (annulés en AE et redéployés en CP au profit du dispositif jeunes entreprises innovantes) et d'une annulation complémentaire de 361 882 € en loi de finances rectificative du 9 mars 2010.

### DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises	275 000 000	296 246 394	275 000 000	296 246 394
Transferts aux autres collectivités	4 165 000	3 942 500	4 165 000	3 942 500

En 2010, les dépenses d'intervention de cette action se sont élevées à 300 188 894 € en AE et CP, soit +21 023 894 € par rapport à la loi de finances initiale. Elles recouvrent pour l'essentiel :

### **1 - Une dotation de 157,81 M€(AE=CP) destinée à financer les interventions OSEO Innovation et de l'ADEME**

Une dotation de 160 000 000 € en AE et CP était prévue en LFI pour contribuer au financement des interventions d'OSEO Innovation. 147 808 342 € ont été versés en AE et CP. L'écart s'explique par le redéploiement interne des crédits mis en réserve et par une annulation de 3 602 400 € en loi de finances rectificative du 9 mars 2010. Comme prévu en loi de finances initiale, cette dotation a été complétée par la mobilisation des dotations résiduelles de l'ex-Agence pour l'innovation industrielle (All), à hauteur de 140 M€.

L'ensemble de ces 288 M€ de crédits ont permis à OSEO Innovation :

- d'engager 307 M€ d'aides sur le programme aides à l'innovation (AI), qui consiste principalement en un soutien financier et un accompagnement personnalisé aux petites et moyennes entreprises (moins de 250 salariés) porteuses de projets innovants. Ces aides sont réparties en 59 M€ de subventions et 248 M€ d'avances remboursables ;
- d'attribuer 141 M€ d'aides au titre de l'activité Innovation stratégique industrielle (ISI), centré sur les projets collaboratifs présentant une innovation de rupture portés par des entreprises de moins de 5 000 salariés. Ces aides sont réparties en 83 M€ d'avances remboursables et 58 M€ de subventions.

L'effet de levier entre la dotation et le niveau d'intervention est permis par la présence d'avances remboursables. Celles-ci font en effet l'objet d'un provisionnement à hauteur de 45 % pour le programme AI et 85 % pour le programme ISI. La reprise par OSEO d'engagements issus d'exercices antérieurs sur le programme AI a également contribué à cet effet de levier.

Une dotation de 10 M€ en AE et CP était en outre prévue en LFI à destination de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) afin de contribuer au financement du fonds démonstrateurs de recherche en écotechnologies, conformément aux décisions prises dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Ce fonds intervient sous forme de subventions auprès des industriels et laboratoires publics, pour financer des projets dont le pilotage est essentiellement assuré par des entreprises. 9 238 052 € ont été versés, après redéploiement interne sur mise en réserve et annulation en LFR du 9 mars 2010.

### **2 - Une dotation de 139,2 M€(AE=CP) au titre du dispositif Jeunes Entreprises Innovantes**

105 000 000 € en AE et CP étaient prévus en LFI pour le versement à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) de la compensation due pour l'exonération des cotisations patronales pour les salariés se consacrant à la recherche et au développement des jeunes entreprises innovantes.

139 200 000 € en AE et CP ont été versés, correspondant pour 16 094 475 € au solde du coût du dispositif pour l'année 2009 et à un acompte pour l'année 2010 de 123 105 525 €.

Le versement complémentaire de 34,2 M€ sur ce dispositif a été rendu possible :

- par la mobilisation du reliquat d'AE (23 954 489 €) et de CP hors titre 2 (21 973 894 €) mis en réserve sur l'ensemble du programme,
- par l'utilisation d'AE devenues sans objet dans le cadre du transfert sur le plateau de Saclay de l'Institut Télécom et de l'ENSAE (15 495 511 €),
- par l'ouverture de 17 476 106 € en CP en loi de finances rectificative de fin de gestion.

Par ailleurs, l'article 82 de cette même LFR a permis l'apurement total des dettes de l'État vis-à-vis des caisses et des régimes de sécurité sociale par réaffectation de droits de consommation sur les tabacs : 18 161 480 € ont ainsi été affectés au dispositif JEI.

En 2009, près de 2 100 entreprises et de 11 000 salariés avaient bénéficié de ce dispositif.

## ACTION n° 03 : Soutien de la recherche industrielle stratégique

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		363 186 141	<b>363 186 141</b>		338 627 537	<b>338 627 537</b>
Crédits de paiement		305 626 794	<b>305 626 794</b>		342 054 248	<b>342 054 248</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-5 120 049		0

Aucune dépense n'est imputée sur le titre 3 au sein de cette action. La consommation négative correspond à des retraits d'autorisations d'engagement sur des opérations de titre 6 initiées antérieurement à l'entrée en vigueur de la LOLF dans le cadre de la procédure de fiabilisation des AE mise en place en 2010.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises	279 836 141	288 482 323	236 376 794	288 134 301
Transferts aux autres collectivités	83 350 000	55 265 263	69 250 000	53 919 947

## ENGAGEMENTS

La restitution ci-dessus fait apparaître une consommation des autorisations d'engagement inférieure au montant réel des engagements de l'État au cours de l'exercice 2010, compte tenu de la prise en compte des retraits d'engagements intervenus dans le cadre de la procédure de fiabilisation des AE demandée par le Parlement et la Cour des comptes. Des retraits d'AE effectués dans le cadre de la clôture d'engagements juridiques antérieurs représentent 43 922 846 €. Pour comparer la consommation 2010 à la prévision de la LFI, il est nécessaire de neutraliser ces retraits correspondants à des exercices antérieurs, ce qui porte à **387 670 433 €** la consommation réelle 2010 (dont 305 995 958 € de transferts aux entreprises et 81 674 474 € de transferts aux autres collectivités). C'est ce montant qui fait l'objet des présentes justifications d'engagements.

L'écart entre les engagements de l'année et le montant des AE prévues en LFI (363 186 141 €) s'explique principalement par :

- le report de 2 935 832 € de crédits mobilisables, dont 935 034 € au titre du plan de relance de l'économie ;
- le transfert de 43 000 000 € par décret n° 2010-812 du 13 juillet 2010 en provenance du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » de la mission « Défense » ;
- l'annulation des crédits de la réserve de précaution (11 345 448 € initialement, majorée de 1 373 944 € en cours d'année) ;
- l'annulation en LFR du 9 mars 2010 et du 7 mai 2010 de 8 399 547 €.



L'ensemble des dépenses d'intervention de l'action, intégré au sein du Fonds de compétitivité des entreprises (FCE), a pris la forme de subventions à des projets de recherche et développement (R&D) portés essentiellement par des entreprises et des établissements publics de recherche.

Les aides engagées ont bénéficié en 2010 hors plan de relance (soit un montant total de 386 420 730 €) à 994 partenaires pour 286 projets de recherche et développement.

### Fonds unique interministériel (FUI)

Les engagements 2010 se sont élevés à 227,6 M€, dont 13,0 M€ financés sur la base d'un transfert en provenance du programme 144. Ces engagements ont été effectués, d'une part, à destination des projets de R&D collaboratifs réalisés au sein des pôles de compétitivité (197,9 M€) et d'autre part à destination des structures d'exploitation des plates-formes d'innovation (29,7 M€). Les plates-formes d'innovation sont des structures mutualisées, labellisées par un ou plusieurs pôles, qui permettent à des entreprises (notamment des PME) et à des organismes de recherche publics ou privés d'accéder à des équipements utiles à leurs projets de R&D ou à des prestations de services destinées à stimuler l'innovation.

L'année 2010 a été marquée par le transfert à OSEO de la gestion des aides aux projets de R&D, en vertu de conventions signées par l'État et OSEO au printemps 2010. OSEO prend désormais en charge la gestion intégrale des crédits à compter du neuvième appel à projets (AAP), l'État (DGCIS) assurant le suivi des engagements et paiements relatifs aux AAP précédents.

L'État s'est ainsi engagé en 2010 :

- auprès des bénéficiaires finaux des appels à projets 1 à 8 en matière de R&D pour **42,1 M€** d'aides attribuées pour 213 partenaires impliqués dans 58 projets : 45 projets et 198 bénéficiaires pour les appels à projets 7 (8,56 M€) et 8 (31,0 M€) ; 13 projets et 15 bénéficiaires pour les appels à projets 6 (0,94 M€), 5 (1,33 M€) et 1 (0,23 M€) ;
- auprès d'OSEO, à hauteur de l'enveloppe globale de subventions prévue pour les AAP 9 et 10 des projets de R&D, soit **155,8 M€** (90,2 M€ destinés à 305 partenaires et 68 projets pour l'AAP 9 et 65,6 M€ pour l'AAP 10 destinés à 45 partenaires et 16 projets). OSEO s'est lui-même engagé, au cours de l'année 2010, à hauteur de 81,2 M€ auprès des bénéficiaires finaux et poursuivra ces engagements en 2011 au rythme des conventionnements d'aides ;
- auprès des bénéficiaires finaux de l'AAP 1 des plates-formes d'innovation dont la convention d'aide a été signée en cours d'année, soit un montant de 29,7 M€ d'aides attribuées à 14 projets.

Le volume total d'engagements auprès des bénéficiaires finaux s'est donc élevé à 123,3 M€ au titre des projets de R&D et 29,7 M€ au titre des plates-formes d'innovation.

Les aides prévues suite à l'AAP1 des plates-formes d'innovation non encore engagées fin 2010, qui concernent 11 projets présélectionnés, représentent un montant total 22,8 M€. Un deuxième appel à projets a par ailleurs conduit à la présélection de 17 projets de plates-formes, donc 5 au moins pourraient faire l'objet d'un engagement dès 2011.

### « Clusters » EUREKA

L'initiative intergouvernementale EUREKA a pour objectif, par le renforcement de la coopération entre les entreprises et les instituts de recherche européens, d'accroître la productivité et la compétitivité de l'industrie européenne sur le marché mondial et de contribuer ainsi au développement de l'emploi dans des secteurs à haute valeur ajoutée. Le champ couvert par Eurêka concerne les technologies « proches du marché », par opposition à la R&D académique. Au sein de ce programme, les « clusters », initiatives industrielles à long terme qui visent à développer les technologies génériques les plus essentielles pour la compétitivité européenne, constituent l'instrument le plus structurant.

En 2010, **81,7 M€** d'aides ont été engagés sur le fonds de compétitivité des entreprises (FCE) pour soutenir la partie française des projets relevant des « clusters » EUREKA :

- 39,0 M€ pour CATRENE : 11 projets ;
- 23,3 M€ pour ITEA 2 : 12 projets ;
- 9,8 M€ pour EURIPIDES : 5 projets ;
- 5,9 M€ pour CELTIC : 5 projets ;
- 3,7 M€ pour EUROZIA : 5 projets.

### ITC (Initiatives technologiques conjointes)

Ces plateformes technologiques conjointes visent à renforcer la compétitivité de l'industrie européenne dans des domaines technologiques jugés stratégiques. Ils associent des financements nationaux et communautaires. En 2010, **8,8 M€** ont été engagés, dont :

- 6,1 M€ pour ENIAC : 8 projets ;
- 2,7 M€ pour ARTEMIS : 5 projets.

### R&D stratégique du territoire

Ces interventions, dont le montant s'élève en 2010 à **28,9 M€**, prennent essentiellement la forme du soutien au programme « Nano 2012 » (23,8 M€), qui vise à développer l'avance technologique et la compétitivité du site de Crolles-Grenoble dans le nouveau contexte mondial de l'industrie du semi-conducteur où la France détient une position de leader européen. Des financements sont également apportés à ce programme dans le cadre du cluster Eurêka CATRENE. Par ailleurs, 5,1 M€ ont été engagés en faveur des filières aéronautique et solaire, pour soutenir la phase 2 du projet de développement d'une nouvelle génération de pneu radial pour avion ainsi que la réalisation d'un "lab fab solaire" (ou laboratoire pilote) à vocation de recherche-production solaire photovoltaïque.

### Appel à projets « éco-industries »

A la suite des travaux du Grenelle de l'environnement et aux conclusions des groupes de travail mis en place par le comité stratégique des éco-industries (Cosei), une enveloppe de 20 M€ sur deux ans a été allouée au lancement d'appels à projets dans le cadre du fonds de compétitivité des entreprises, afin de soutenir des projets industriels expérimentaux de développement et d'innovation à fort potentiel économique et environnemental. En 2010, 14 projets ont été financés, pour un montant global engagé de **9,0 M€**

### Le fonds d'aide au jeu vidéo

Cofinancé depuis 2008 par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) qui en est le gestionnaire, le fonds d'aide au jeu vidéo (FAJV), a pour objectifs de soutenir la R&D, l'innovation et la création dans le secteur du jeu vidéo. En 2010, **0,9 M€** ont été engagés sur le programme dans le cadre de ce fonds.

### Appel à projets « Régime d'appui aux PME pour l'innovation duale – RAPID »

Ce dispositif spécifiquement consacré au financement des projets de recherche industrielle ou de développement expérimental à fort potentiel technologique, présentant des applications à la fois sur les marchés militaire et civil, a été décidé et lancé courant 2009. RAPID est mis en œuvre par la délégation générale pour l'armement (DGA) et la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS), qui apportent une expertise croisée sur les projets proposés. Le dispositif RAPID renforce leur action stratégique en matière de développement des entreprises.

En 2010, 56 projets ont été financés sous forme de subventions, pour un montant global de **29,5 M€**. Ces interventions ont été intégralement financées sur la base d'un transfert en provenance du programme 144 « environnement et prospective de la politique de défense ».

### Plan de relance – volet numérique

La grande majorité des 35 M€ d'engagements prévus au titre du volet numérique du plan de relance de l'économie, pour la mise en œuvre de deux appels à projets de R&D portant sur les services innovants du Web et le « serious gaming », a été effectuée en 2009, sur la base d'un transfert en gestion des crédits. Le reliquat de 0,9 M€ de ces crédits à la fin 2009, qui a été reporté sur 2010, a permis de financer les engagements auprès des derniers bénéficiaires, dont le montant total s'est élevé à **1,2 M€**. L'écart entre ces deux montants est consécutif au changement de titulaire au sein d'un projet « serious gaming » notifié en 2009, ce qui a nécessité un double engagement (le premier n'ayant pas vocation à être couvert par des paiements).

## PAIEMENTS

L'écart entre les paiements de l'année, qui représentent 342 054 248 € et le montant des CP prévus en LFI (305 626 794 €) s'explique principalement par :

- le transfert de 26 000 000 € par décrets n° 2010-812 du 13 juillet 2010 et n° 2010-1476 du 2 décembre 2010 en provenance du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » de la mission « Défense » ;
- le transfert de 31 000 000 € par décrets n° 2010-557 du 26 mai 2010 et n° 2010-1213 du 13 octobre 2010 en provenance du programme 315 « Programme exceptionnel d'investissement public » de la mission « Plan de relance de l'économie » ;
- le redéploiement des crédits de la réserve de précaution (10 508 133 €), majorée de 1 373 944 € en cours d'année ;
- l'annulation en LFR du 9 mars 2010 et du 7 mai 2010 de 8 399 547 €.

Compte tenu des disponibilités de CP à destination du volet numérique du plan de relance et du niveau estimé des besoins de paiements sur le FCE hors relance en 2010 et 2011, il a été décidé d'opérer un redéploiement en gestion 2010 des CP destinés au plan de relance à hauteur de 21 981 395 €, qui sera intégralement compensé en 2011 par un redéploiement de sens inverse.

Les paiements effectués en 2010 correspondent à 2 667 dossiers de liquidation et se décomposent de la manière suivante :

- 64,7 M€ d'avances à notification ;
- 277,4 M€ de versements intermédiaires et soldes de conventions.

Parmi ces crédits, 170,6 M€ concernent le FUI, dont 31,2 M€ ont été versés à OSEO.

## OPÉRATEURS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	232 316 038	235 316 038	245 723 004	245 723 004	236 714 493	236 714 493
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	760 000	760 000	40 000 000	1 000 000	0	950 000
Transferts (titre 6)	111 125 519	111 125 519	319 764 000	202 764 000	158 551 000	33 783 000
<b>Total</b>	<b>344 201 557</b>	<b>347 201 557</b>	<b>605 487 004</b>	<b>449 487 004</b>	<b>395 265 493</b>	<b>271 447 493</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

## EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS SI PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2009 (1)				Prévision 2010 (3)				Réalisation 2010			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond LFI	hors plafond LFI	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés
OSEO Innovation		436				449						
Institut Télécom		1 069	414			1 109	339			1 072	461	
Ecoles des mines	970	830	130		985	837	135		985	830	167	
<b>Total</b>	<b>970</b>	<b>2 335</b>	<b>544</b>		<b>985</b>	<b>2 395</b>	<b>474</b>		<b>985</b>	<b>1 902</b>	<b>628</b>	

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision 2010 fait référence aux plafonds votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificative 2010.

## EMPLOIS DES OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS (PROGRAMME NON CHEF DE FILE)

Intitulé de l'opérateur <i>Programme chef de file</i>	Réalisation 2009 (1)				Prévision 2010 (3)				Réalisation 2010			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (4)			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (4)			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (4)		
		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond LFI	hors plafond LFI	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle <i>224 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</i>		58				60				59		
SUPELEC - Ecole supérieure d'électricité <i>150 Formations supérieures et recherche universitaire</i>		313	98			307	54			310	127	
<b>Total</b>		<b>371</b>	<b>98</b>			<b>367</b>	<b>54</b>			<b>369</b>	<b>127</b>	

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision 2010 fait référence aux plafonds votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificative 2010.

(4) Selon les informations fournies dans le RAP du programme chef de file

## PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

## OSEO INNOVATION

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 02 : Soutien et diffusion de l'innovation technologique</b>	<b>158 889</b>	<b>158 889</b>	<b>221 490</b>	<b>221 490</b>	<b>197 847</b>	<b>197 847</b>
Subventions pour charges de service public	50 389	50 389	51 490	51 490	50 039	50 039
Transferts	108 500	108 500	170 000	170 000	147 808	147 808
<b>Action n° 03 : Soutien de la recherche industrielle stratégique</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>147 000</b>	<b>30 000</b>	<b>155 787</b>	<b>31 157</b>
Transferts	0	0	147 000	30 000	155 787	31 157
<b>Total</b>	<b>158 889</b>	<b>158 889</b>	<b>368 490</b>	<b>251 490</b>	<b>353 634</b>	<b>229 004</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	436	449	
- sous plafond	436	449	

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

Les chiffres de l'exécution 2010 des emplois d'OSEO Innovation ne sont pas présentés du fait de la fusion d'OSEO innovation et de ses effectifs au sein du Groupe OSEO, intervenue le 28 décembre 2010.

Pour mémoire, les comptes financiers d'OSEO Innovation sont désormais présentés au niveau de l'entité fusionnée (OSEO S.A.).

## CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES DÉPENSES D'AVENIR

## En tant qu'opérateur intermédiaire

(en milliers d'euros)

Crédits reçus en 2010 au titre des dépenses d'avenir (1)		Prévision de consommation en 2010		Consommation réalisée en 2010	
AE	CP	AE	CP	AE	CP
369 000	369 000	0	0	0	0

(1) Sur la base des conventions d'attribution signées à la date du document ou de la loi de finances du 9 mars 2010 lorsque les conventions ne sont pas encore signées.

Ces montants correspondent aux dotations reçues par OSEO Innovation depuis le programme 322 « Croissance des petites et moyennes entreprises » de la mission « Economie » en vue :

- du soutien aux projets de R&D structurants des pôles de compétitivité (300 M€) ;
- du soutien à la priorité 2 de l'action « Compétitivité des PMI et filières stratégiques ».

Les autres entités du groupe OSEO ont été destinataires de dotations complémentaires.

## INSTITUT TÉLÉCOM

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01 : Organismes de formation supérieure et de recherche</b>	<b>103 002</b>	<b>104 720</b>	<b>149 207</b>	<b>110 207</b>	<b>105 789</b>	<b>105 789</b>
Subventions pour charges de service public	103 002	104 720	109 207	109 207	105 789	105 789
Dotations en fonds propres			40 000	1 000		
<b>Total</b>	<b>103 002</b>	<b>104 720</b>	<b>149 207</b>	<b>110 207</b>	<b>105 789</b>	<b>105 789</b>

L'AE de 40 000 000 €, qui avait été prévue pour l'implantation de l'Institut Télécom sur le plateau de Saclay, afin de contribuer à y bâtir un campus technologique de rang mondial, a été supprimée en cours d'année, le financement de ce campus au-delà des crédits attribués au titre du Plan Campus, devant être assuré par le programme d'investissements d'avenir.

## COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'OPÉRATEUR

## Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Produits	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	100 026	101 856	Ressources de l'État	105 714	105 789
Fonctionnement	47 572	72 838	- subventions de l'État	105 714	105 789
Intervention	1 020	964	- ressources fiscales		
			Autres subventions	5 156	3 910
			Ressources propres et autres	38 595	67 661
<b>Total des charges</b>	<b>148 618</b>	<b>175 658</b>	<b>Total des produits</b>	<b>149 465</b>	<b>177 360</b>
Résultat : bénéfice	847	1 702	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	<b>149 465</b>	<b>177 360</b>	Total : équilibre du CR	<b>149 465</b>	<b>177 360</b>

(1) soumis à certification du commissaire aux comptes

## Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Ressources	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	6 491	9 658
Investissements	13 461	11 417	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		112
<b>Total des emplois</b>	<b>13 461</b>	<b>11 417</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>6 491</b>	<b>9 770</b>
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	6 970	1 647

(1) soumis à certification du commissaire aux comptes

NB : Dans le compte financier de l'opérateur, les dépenses de fonctionnement comprennent les dotations aux amortissements.

## DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
		100 026	39 770	1 020	13 461	154 277
		100 516	43 087	964	11 417	155 984

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	1 483	1 448	1 533
- sous plafond	1 069	1 109	1 072
- hors plafond	414	339	461
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur		25	
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		25	

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le passage à la méthode des immobilisations par composants pour les bâtiments et, de ce fait, l'inscription de dotations aux amortissements et aux provisions ainsi que la neutralisation d'amortissements expliquent pour l'essentiel l'évolution entre le budget primitif et l'exécution 2010.

Le prélèvement sur le fonds de roulement permet le financement d'opérations d'investissements.

Les emplois hors plafond sont supérieurs à la prévision qui avait été effectuée sur la base d'une progression plus modérée de l'activité de recherche financée sur ressources propres.

## ECOLES DES MINES

### FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01 : Organismes de formation supérieure et de recherche</b>	<b>72 361</b>	<b>73 451</b>	<b>77 140</b>	<b>78 140</b>	<b>73 273</b>	<b>74 223</b>
Subventions pour charges de service public	68 786	69 876	74 376	74 376	70 647	70 647
Dotations en fonds propres	950	950		1 000		950
Transferts	2 625	2 625	2 764	2 764	2 626	2 626
<b>Total</b>	<b>72 361</b>	<b>73 451</b>	<b>77 140</b>	<b>78 140</b>	<b>73 273</b>	<b>74 223</b>

La dotation en fonds propres (titre 7) correspond à la poursuite de la réalisation de la 2<sup>e</sup> tranche de travaux du Centre de Microélectronique de Provence Georges Charpak (CMP GC) à Gardanne (13).

La dotation pour transferts (titre 6) correspond aux bourses sociales allouées aux élèves.

Outre les dotations visées ci-dessus, les moyens alloués par l'État comprennent les crédits de titre 2 correspondant à la rémunération des agents de l'État affectés dans les écoles des mines (77 935 k€, y compris le CAS pension, en 2010).

## COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'OPÉRATEUR

### Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Produits	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	50 545	48 694	Ressources de l'État	58 937	58 902
Fonctionnement	58 556	63 903	- subventions de l'État	58 937	58 902
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	8 263	6 266
			Ressources propres et autres	42 245	47 458
<b>Total des charges</b>	<b>109 101</b>	<b>112 597</b>	<b>Total des produits</b>	<b>109 445</b>	<b>112 626</b>
Résultat : bénéfice	344	29	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	<b>109 445</b>	<b>112 626</b>	Total : équilibre du CR	<b>109 445</b>	<b>112 626</b>

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

### Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Ressources	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	516	341
Investissements	24 255	20 120	Ressources de l'État	12 735	11 745
			Autres subv. d'investissement et dotations	5 684	4 740
			Autres ressources	2 484	11 174
<b>Total des emplois</b>	<b>24 255</b>	<b>20 120</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>21 419</b>	<b>28 000</b>
Apport au fonds de roulement		7 880	Prélèvement sur le fonds de roulement	2 836	

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

NB : Dans le compte financier de l'opérateur, les dépenses de fonctionnement comprennent les dotations aux amortissements.

## DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Prévision	50 545	40 406		24 255	115 206
Consommation	48 694	45 937		20 120	114 751



## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	960	972	997
- sous plafond	830	837	830
- hors plafond	130	135	167
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	975	990	990
- rémunérés par l'État par ce programme	970	985	985
- rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement	5	5	5

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La présentation des comptes des Écoles des Mines n'intègre pas l'activité réalisée en partenariat entre ces établissements et l'association ARMINES, notamment en ce qui concerne les recettes issues de la recherche contractuelle. Les ressources prévues à ce niveau s'élèvent à 46 500 k€ en 2010.

Les variations du fonds de roulement sont principalement dues à des décalages dans le temps d'opérations d'investissement lourdes et pluriannuelles notamment dans le cadre des CPER. En 2010, le fonds de roulement progresse notamment du fait d'un emprunt de 4 850 k€ par l'École des Mines de Nantes en vue de l'acquisition d'un bâtiment appartenant à l'État et situé sur l'emprise foncière de l'école.

S'agissant des emplois de l'opérateur, le réalisé est très proche du plafond d'emplois autorisé (PEA).

## ENSCI - ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CRÉATION INDUSTRIELLE

### FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01 : Organismes de formation supérieure et de recherche</b>	<b>1 473</b>	<b>1 473</b>	<b>1 550</b>	<b>1 550</b>	<b>1 518</b>	<b>1 518</b>
Subventions pour charges de service public	1 473	1 473	1 550	1 550	1 518	1 518
<b>Total pour ce programme</b>	<b>1 473</b>	<b>1 473</b>	<b>1 550</b>	<b>1 550</b>	<b>1 518</b>	<b>1 518</b>
<b>Programme 224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>		<b>3 564</b>	<b>3 979</b>	<b>3 979</b>	<b>3 935</b>	<b>3 935</b>
Subventions pour charges de service public		3 446	3 847	3 847	3 935	3 935
Dotations en fonds propres			132	132		
Transferts		118				
<b>Total</b>	<b>1 473</b>	<b>5 037</b>	<b>5 529</b>	<b>5 529</b>	<b>5 453</b>	<b>5 453</b>

La subvention du ministère de l'industrie s'est élevée à 1 518 460 €. Une subvention complémentaire de 99 889,10 € a été versée par le ministère de l'industrie au titre du fonctionnement de l'antenne de Grenoble.

La subvention du programme 224 relève du ministère de la culture.

A côté du financement par l'État, l'école a dégagé plus de 900 000 € de recettes en provenance de partenariats industriels et de recherche ainsi que du développement de la formation post-diplôme.

## COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'OPÉRATEUR

### Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Produits	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	4 326	4 442	Ressources de l'État	5 263	5 302
Fonctionnement	2 056	2 139	- subventions de l'État	5 263	5 302
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	66	17
			Ressources propres et autres	1 053	1 309
<b>Total des charges</b>	<b>6 382</b>	<b>6 581</b>	<b>Total des produits</b>	<b>6 382</b>	<b>6 628</b>
Résultat : bénéfice		47	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	<b>6 382</b>	<b>6 628</b>	Total : équilibre du CR	<b>6 382</b>	<b>6 628</b>

(1) votés

### Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Ressources	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	218	280
Investissements	531	670	Ressources de l'État	313	512
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
<b>Total des emplois</b>	<b>531</b>	<b>670</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>531</b>	<b>792</b>
Apport au fonds de roulement		122	Prélèvement sur le fonds de roulement		

(1) votés

## DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
		4 326	2 056		531	<b>6 913</b>
		4 420	2 161		669	<b>7 250</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	58	60	59
- sous plafond	58	60	59

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les dépenses de personnel ont augmenté de près de 10 % suite notamment au recours à des contrats à durée déterminée (arrêts de travail de longue durée) et à la hausse des charges « pension civile » pour les fonctionnaires. Les dépenses d'investissement correspondent aux travaux de la cour intérieure. Les travaux de mise en conformité (accessibilité) ont été décalés sur l'année 2011.

## SUPELEC - ECOLE SUPÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01 : Organismes de formation supérieure et de recherche</b>	<b>8 655</b>	<b>8 655</b>	<b>9 100</b>	<b>9 100</b>	<b>8 935</b>	<b>8 935</b>
Subventions pour charges de service public	8 655	8 655	9 100	9 100	8 935	8 935
<b>Total pour ce programme</b>	<b>8 655</b>	<b>8 655</b>	<b>9 100</b>	<b>9 100</b>	<b>8 935</b>	<b>8 935</b>
<b>Programme 150 : Formations supérieures et recherche universitaire</b>	<b>9 165</b>	<b>9 165</b>	<b>9 545</b>	<b>9 545</b>	<b>9 471</b>	<b>9 471</b>
Subventions pour charges de service public	9 165	9 165	9 545	9 545	9 471	9 471
<b>Total</b>	<b>17 820</b>	<b>17 820</b>	<b>18 645</b>	<b>18 645</b>	<b>18 406</b>	<b>18 406</b>

SUPELEC bénéficie par ailleurs d'une dotation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche figurant dans le programme 150. Le retraitement de cette subvention entre le PAP 2010 et le RAP 2010 explique l'écart de la LFI 2010 entre ces deux documents budgétaires.

## COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'OPÉRATEUR

## Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Produits	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	27 054	27 505	Ressources de l'État	19 111	18 406
Fonctionnement	10 913	11 751	- subventions de l'État	19 111	18 406
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions		
			Ressources propres et autres	18 856	21 038
<b>Total des charges</b>	<b>37 967</b>	<b>39 256</b>	<b>Total des produits</b>	<b>37 967</b>	<b>39 444</b>
Résultat : bénéfice		188	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	<b>37 967</b>	<b>39 444</b>	Total : équilibre du CR	<b>37 967</b>	<b>39 444</b>

(1) soumis à certification du commissaire aux comptes

## Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Ressources	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	2 280	2 849
Investissements	3 172	3 365	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources	892	918
<b>Total des emplois</b>	<b>3 172</b>	<b>3 365</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>3 172</b>	<b>3 767</b>
Apport au fonds de roulement		402	Prélèvement sur le fonds de roulement		

(1) soumis à certification du commissaire aux comptes

NB : Dans le compte financier de l'opérateur, les dépenses de fonctionnement comprennent les dotations aux amortissements.

## DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
		27 054	8 633		3 172	<b>38 859</b>
		27 505	7 995		3 365	<b>38 865</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	411	361	437
- sous plafond	313	307	310
- hors plafond	98	54	127

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les comptes de SUPELEC, association de droit privé, n'étant pas formellement arrêtés en mars 2011 pour l'établissement de ce RAP, les données mentionnées ci-dessus sont provisoires.

## ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

**Avertissement**

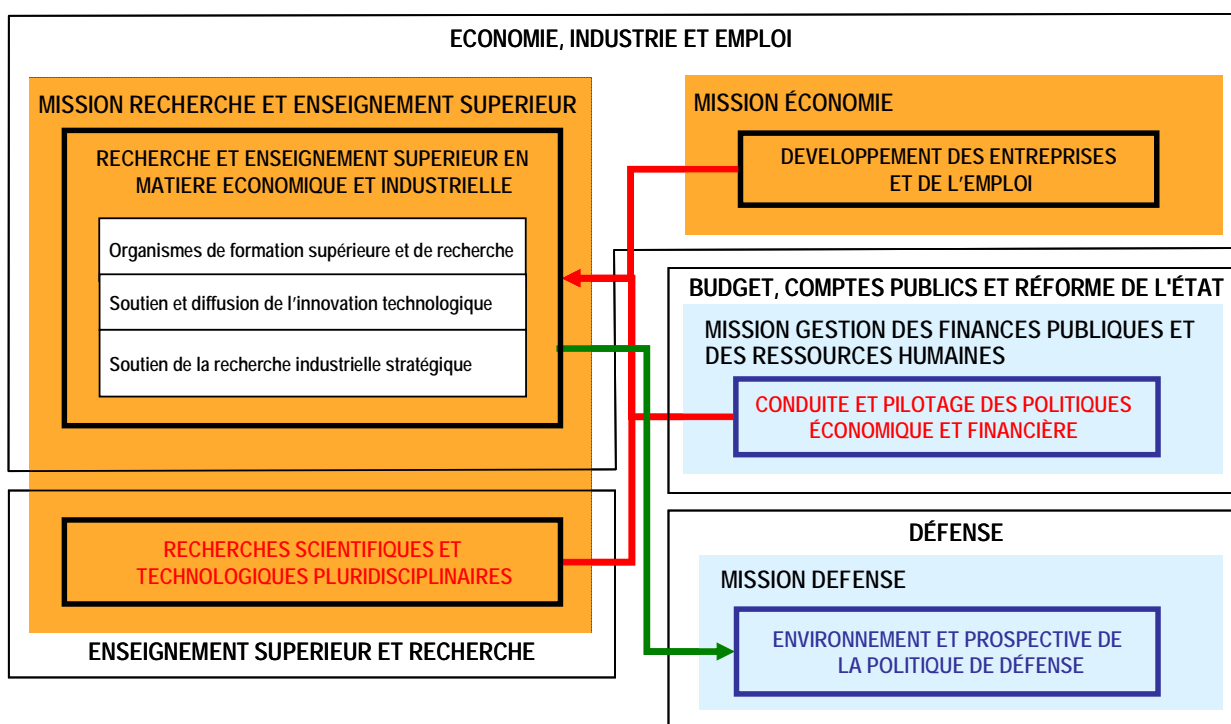
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes (comptabilité budgétaire) et des coûts complets (comptabilité générale de l'État) par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État. La démarche pragmatique adoptée s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée le 7 mars 2011). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. Le fait que ces données aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2010, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

## SCHEMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



## VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2010 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2010 après ventilation interne	LFI 2010 après ventilation externe
Organismes de formation supérieure et de recherche	302 461 321	302 461 321	352 790 679
Soutien et diffusion de l'innovation technologique	330 655 000	330 655 000	428 664 237
Soutien de la recherche industrielle stratégique	305 626 794	305 626 794	392 252 468
<b>Total</b>	<b>938 743 115</b>	<b>938 743 115</b>	<b>1 173 707 384</b>

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION OU « DÉPENSES COMPLÈTES »

## Avertissement

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2010 CP	Ventilation interne	Exécution 2010 après ventilation interne	Écart à la prévision 2010	Écart à l'exécution 2009
	Dépenses directes	(au sein du programme)			
Organismes de formation supérieure et de recherche	294 059 770		294 059 770	-8 401 551	+5 966 007
Soutien et diffusion de l'innovation technologique	350 228 446		350 228 446	+19 573 446	+52 328 886
Soutien de la recherche industrielle stratégique	342 054 248		342 054 248	+36 427 454	+95 551 428
<b>Total</b>	<b>986 342 464</b>		<b>986 342 464</b>	<b>+47 599 349</b>	<b>+153 846 321</b>

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2010 après ventilation interne	Ventilation externe	Exécution 2010 après ventilation externe Dépenses complètes	Écart à la prévision 2010	Écart à l'exécution 2009
		(entre programmes)			
Organismes de formation supérieure et de recherche	294 059 770	+45 627 292	339 687 062	-13 103 617	+35 592 870
Soutien et diffusion de l'innovation technologique	350 228 446	+62 937 891	413 166 337	-15 497 900	+81 532 186
Soutien de la recherche industrielle stratégique	342 054 248	+77 363 256	419 417 504	+27 165 036	-6 694 515
<b>Total</b>	<b>986 342 464</b>	<b>+185 928 439</b>	<b>1 172 270 903</b>	<b>-1 436 481</b>	<b>+110 430 541</b>

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-185 928 439</b>
Développement des entreprises et de l'emploi (Mission « Économie »)	-35 722 543
Environnement et prospective de la politique de défense (Mission « Défense »)	+26 000 000
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-169 457 253
Conduite et pilotage des politiques économique et financière (Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »)	-6 748 643

## Modalités de déversement

## Moyens de gestion de politique et modalités de ventilation

Compte tenu du mode de fonctionnement de la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) qui met en synergie les activités qui relèvent des programmes « Développement des entreprises et de l'emploi » et « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle », l'ensemble des effectifs et des frais de fonctionnement afférents à ces deux programmes a été rattaché au premier. Il est à noter que l'ensemble des agents de la DGE, à quelques exceptions près, exercent des activités qui relèvent de plusieurs actions, voire des deux programmes, d'où la nécessité de ventiler les dépenses selon les résultats prorata temporis d'une enquête unités d'œuvre.

La part des crédits de personnel de la DGCIS contribuant à la mise en œuvre du programme « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle » est ventilée en conséquence sur le fondement de la dernière enquête réalisée.

Par ailleurs, en application de recommandations du comité interministériel d'audit des programmes (CIAP), une part des crédits du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » est déversée vers le programme « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle » :

- les crédits destinés au transfert de technologies vers l'action « soutien et diffusion de l'innovation technologique » ;
- une partie des crédits de fonctionnement de l'agence nationale de la recherche vers les actions « organismes de formation supérieure et de recherche » et « soutien de la recherche industrielle stratégique » au prorata des activités accompagnées.

En outre, le programme 192 déverse sur le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » les crédits correspondants à sa participation à sa mise en œuvre.

#### Fonctions de soutien ministérielles et modalités de ventilation

Le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière » a porté en 2010 les fonctions de soutien mutualisées des ministères économique et financier. Pour ce faire, il est structuré en cinq actions :

1. « état-major, médiation et politiques transversales » : cabinets ministériels, secrétariat général, service des achats de l'État, médiateur et haut fonctionnaire de défense et de sécurité, TRACFIN et l'agence pour la valorisation de l'État (APIE). Figure aussi au sein de cette action la mise en œuvre de la politique d'action sociale, d'hygiène et sécurité et de prévention médicale au bénéfice des agents en activité ou retraités des ministères économique et financier.
2. « expertise, audit, évaluation et contrôle » : activités des corps de contrôle et d'inspection.
3. « promotion des politiques économique, financière et de l'emploi » : activités menées par le service de la communication (SIRCOM) ; communication interne et externe pour favoriser l'adhésion des publics aux politiques ministérielles.
4. « contribution au respect du droit et à la sécurité juridique » : activités prises en charge par la direction des affaires juridiques.
5. « prestations d'appui et de support » : prestations en matière de systèmes d'information et d'administration électronique, de logistique, d'immobilier, de ressources humaines et de formation.

Les dépenses du programme ont été ventilées en gestion 2010 en tenant compte des enseignements des exercices précédents. Le périmètre des déversements se concentre sur les fonctions soutien clairement identifiables. C'est ainsi que si les actions n° 1, 3 et 5 sont ventilées dans les différents programmes de politique, ne sont pas réparties les dépenses et coûts des fonctions d'état-major et de pilotage (cabinets ministériels, secrétariat général, service des achats de l'État, médiateur et haut fonctionnaire de défense et de sécurité, TRACFIN et l'agence pour la valorisation de l'État [APIE]). Ne sont pas ventilés non plus les dépenses et les coûts des personnels mis à disposition d'autres administrations et les subventions versées dans le cadre de conventions à des organismes extérieurs qui ne participent pas au soutien des programmes de politique des ministères économique et financier.

De même, les dépenses et les coûts des actions n° 2 et 4 ne sont pas déversés car leurs activités vers une multitude de bénéficiaires couvrent des montants unitaires peu significatifs.

Une fois la ventilation des dépenses et des coûts interne au programme réalisée, les dépenses et coûts de soutien des actions n° 1, 3 et 5 font l'objet d'un déversement vers les programmes de politique selon un dispositif décomposé en deux temps :

- 1) Répartition entre les directions et services participant aux actions des programmes de politique selon les principes retenus pour la répartition interne.
- 2) Répartition dans les actions des programmes de politique selon les clés fournies par les directions ou services en fonction de leur périmètre respectif. Les clés retenues dans un second temps sont, selon les modalités de répartition les plus significatives au regard de la nature de la dépense :
  - au prorata des équivalents temps plein travaillé (ETPT) par action (majoritairement) ;
  - au prorata des effectifs par action ;
  - au prorata des équivalents temps plein rémunéré (ETPR) dans quelques cas ;
  - au prorata des moyens alloués et utilisés (dans un cas).

Ces crédits sont ensuite répartis sur les différentes actions du programme selon les mêmes clés de répartition au prorata temporis que celle utilisée pour la ventilation des crédits depuis le programme « Développement des entreprises et de l'emploi ».

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Il peut être observé que les ventilations croisées des dépenses de soutien ou polyvalentes entre les programmes politique ou de soutien au prorata des ressources affectées à la réalisation de chaque action paraît pertinente et que les écarts constatés en CAC s'expliquent en gestion mais ne sont pas imputables à des évolutions des modalités de déversements.

## COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

## Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant à terme une image la plus fidèle possible de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques.

L'intégration au bilan des actifs de l'État, progressive depuis 2006, est aujourd'hui exhaustive rendant possible l'identification des charges par programmes et actions. Cependant, la difficulté d'utilisation et d'interprétation réside dans l'ampleur des données comptables à prendre en compte (charges ayant donné lieu à opérations budgétaires : personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités - rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement : variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...).

L'appropriation progressive de la comptabilité générale conditionne également la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un caractère indicatif, au mieux illustratif.

Intitulé de l'action	Exécution 2010	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution 2010	Écart à l'exécution 2009
	Coûts directs	au sein du programme	entre programmes	Coûts complets	Coûts complets
Organismes de formation supérieure et de recherche	292 858 356		+39 065 249	331 923 605	+31 665 729
Soutien et diffusion de l'innovation technologique	334 633 813		+51 657 758	386 291 571	+45 798 861
Soutien de la recherche industrielle stratégique	345 434 708		+73 118 993	418 553 701	-169 419 841
<b>Total</b>	<b>972 926 877</b>		<b>+163 842 000</b>	<b>1 136 768 877</b>	<b>-91 955 251</b>

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-163 842 000</b>
Développement des entreprises et de l'emploi (Mission « Économie »)	-38 875 866
Environnement et prospective de la politique de défense (Mission « Défense »)	+26 000 000
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-144 158 636
Conduite et pilotage des politiques économique et financière (Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »)	-6 807 498

## ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

Les charges comptabilisées en coûts complets sont issues des restitutions de la Fonction Comptable de l'État.

Elles englobent :

- en coûts directement rattachés : l'ensemble charges décaissées, relatives aux transferts et aux subventions, ainsi que les charges non décaissées en fin d'exercice (charges à payer et dotations aux provisions) ;
- en coûts complets : le coût des fonctions soutien et polyvalentes déversées sur le programme selon les modalités précisées dans la présentation de l'analyse des coûts des programmes « Conduite et pilotage des politiques économique et financière » et « Développement des entreprises et de l'emploi ».

Il ressort de l'analyse des coûts directement rattachés que l'écart entre la consommation budgétaire et les charges portées en comptabilité générale, s'explique :

- à hauteur de (-) 17 millions € par la variation nette négative des charges à payer entre 2009 et 2010, essentiellement due à la diminution des charges à payer en 2010 au titre de la compensation de l'allègement des cotisations sociales patronales des jeunes entreprises innovantes ;
- à hauteur de 7 millions € par le flux net positif de provisions pour risques et charges, relatif aux transferts aux entreprises et collectivités ;
- à hauteur de (-) 2,9 millions € par le retraitement en comptabilité générale des avances à notifications.







## PROGRAMME 191

**RECHERCHE DUALE (CIVILE ET MILITAIRE)**

MINISTRE CONCERNÉ : GÉRARD LONGUET, MINISTRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	604
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	607
Rappel de la présentation du programme	612
Objectifs et indicateurs de performance	615
Justification au premier euro	617
Opérateurs	628
Analyse des coûts du programme et des actions	630

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Laurent COLLET-BILLON

Délégué général pour l'armement

Responsable du programme n° 191 : Recherche duale (civile et militaire)

Le programme 191 « Recherche duale » couvre le domaine de la recherche civile et militaire et comporte les moyens financiers versés par l'État aux opérateurs actuels du programme, le Centre national d'études spatiales (CNES) et le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) pour leur activité dans ce domaine, respectivement budgétés en LFI 2010 à 162,41 M€ et à 34,45 M€, soit un montant de 196,86 M€.

Une partie de la contribution dont bénéficie le CEA (15 M€ en LFI 2010) assure le financement du programme interministériel de recherche pour faire face à la menace terroriste nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC).

Afin de piloter le programme de recherche duale (programme 191) et d'identifier ses retombées pour la défense et l'industrie de défense, la direction générale de l'armement a conduit ou participé à diverses actions depuis 2003. Les structures mises en place pour assurer le pilotage des trois ensembles de travaux sont l'accord-cadre de collaboration entre la DGA et le CEA pour la recherche duale hors NRBC au CEA, le comité de pilotage interministériel du programme de recherches contre le risque NRBC et le protocole DGA-CNES qui s'appuie sur l'équipe défense (DGA-EMA) mise en place auprès du président du CNES.

### Programme de recherche duale pour faire face à la menace terroriste NRBC au CEA

Ce programme de recherche duale est la contribution du ministère de la défense au programme interministériel de recherche et développement pour faire face à la menace terroriste NRBC. Il a été financé par le programme 191 « Recherche duale » pour un montant de 15 M€ en 2010.

La DGA assure le pilotage technique de ce programme NRBC pour le compte du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) et un comité mixte DGA-CEA en assure la gestion.

Les domaines technologiques couverts concernent la détection nucléaire, les capteurs et procédés de décontamination chimiques innovants, la détection biologique et les biotechnologies et les procédés médicaux à visées thérapeutiques et prophylactiques, la détection des explosifs (extension 2009) et la fusion de données dans le cadre de la défense NRBC.

L'ensemble des résultats des travaux de recherche est communiqué aux différents ministères et des journées scientifiques sont organisées par le CEA auprès de la communauté. Une journée DGA-CEA a eu lieu le 12 janvier 2011 au CEA à Saclay, qui a donné lieu à plusieurs tables rondes faisant intervenir à la fois les utilisateurs opérationnels, les prescripteurs et les responsables des programmes de recherche.

En ce qui concerne le ministère de la défense, la valorisation des travaux de ce programme de recherche est assurée par les échanges entre experts et spécialistes du domaine de la défense NRBC de la DGA et des différentes directions du CEA. Une méthode d'évaluation de la maturité des technologies développées (TRL : technological readiness level) est appliquée pour faciliter la valorisation et le transfert des résultats vers l'industrie, au profit des programmes d'étude amont et des opérations d'armement : le système DETECBIO d'alerte et de détection d'une agression biologique dans l'environnement, les développements technologiques d'identification rapide d'agents, de détection à distance, de décontamination et de protection individuelle et collective, le tout repris en cohérence dans le futur système de défense SAFIR NRBC.

Ces développements et réalisations d'équipements, destinés principalement aux forces, contribuent également à la protection des populations civiles dans le cadre des plans interministériels.

## Autres activités de recherches duales menées au CEA (hors programme NRBC)

Le financement consacré à la recherche duale, 18,9 M€ en 2010 (hors programme interministériel de lutte contre la menace NRBC), est utilisé par le CEA pour contribuer à l'avancement de travaux de recherche amont dans ses domaines d'excellence. Ceux-ci vont bien au delà des sciences du vivant et des sciences et techniques de l'information et de la communication. C'est pourquoi la Défense met un accent tout particulier sur les autres recherches effectuées par le CEA : matériaux innovants (nanomatériaux, notamment pour l'énergie, matériaux de surface fonctionnalisés, utilisation de nanotubes de carbone...), capteurs de détection (Térahertz, infrarouge - notamment non refroidi -, vision bas niveau de lumière, interface sensorielle et cognition, capteurs autonomes...), énergie (microsources d'énergie, autonomie énergétique, photovoltaïque, piles à combustible, batteries...), micro et nanotechnologies (systèmes microélectro-mécaniques, aspects santé et sécurité des nanotechnologies...), techniques laser innovantes (notamment pour des applications en spectroscopie). Ces recherches visent à rendre disponibles les briques scientifiques et technologiques susceptibles d'intéresser le secteur de la défense, au moment où le besoin sera avéré. Grâce à ce fonctionnement, la Défense peut ainsi avoir accès aux résultats de recherches obtenus grâce aux synergies avec la recherche civile du CEA.

Pour permettre à la Défense de mieux appréhender les avancées scientifiques annuelles dans ces domaines, une journée de séminaire est organisée, au cours de laquelle sont présentés des exposés ciblés sur les résultats obtenus au cours de l'année. En 2010, la journée DGA-CEA a eu lieu le 16 septembre 2010. Six sessions thématiques ont eu lieu en parallèle et ont permis de brosser un panorama large des activités duales du CEA ; préalablement, la DGA a présenté ses nouvelles orientations scientifiques couvrant les années 2011-2012 et ses attentes. Enfin une présentation a été dédiée aux énergies alternatives.

## Activités de recherche du CNES au profit de la défense

Le programme 191 « Recherche duale » participe à la subvention d'État vers le CNES (aux côtés du programme 193 « Recherche spatiale »). Son montant en 2010 a été de 159,75 M€.

Les priorités d'emploi sont conformes aux orientations fixées par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de juin 2008, qui met, entre autres, l'accent sur l'importance croissante des systèmes spatiaux d'observation et de renseignement.

La subvention sur le programme 191 finance ou cofinance :

- des programmes d'initiative Défense ou/et à usage Défense (ELISA, ATHENA, MUSIS CSO, ...), des programmes duaux prenant en compte un certain nombre de contraintes destinées à satisfaire une demande Défense impactant significativement la définition (PLEIADES, ALTIKA), des actions de R&T d'intérêt défense ;
- des programmes civils présentant un intérêt dual reconnu, parce que l'utilisation via l'industrie ou d'autres agences sera utile à la Défense, ou parce qu'ils présentent un intérêt politique (outil de souveraineté) ou pour le maintien de compétences industrielles stratégiques. C'est notamment le cas de l'accès à l'espace (lanceurs, R&T lanceurs, base spatiale), de la R&T des systèmes orbitaux et composants, des affaires nouvelles en radiocommunication et navigation.

Les programmes concernent, pour une part prépondérante du budget, des démonstrateurs en vol dont les phases de conception et de développement sont pluriannuelles. La réalisation de ces démonstrateurs contribue à la préparation des capacités futures et au développement de la base technologique et industrielle. Les retombées sont également importantes en termes de coopération internationale : la signature, en novembre 2008, de la lettre d'intention portant sur la réalisation en coopération de MUSIS, concrétise les actions menées dans le cadre de la présidence française de l'Union Européenne, en matière de politique spatiale, pour le renforcement et le développement des moyens d'observation militaire.

Les programmes majeurs concernés en 2010 sont :

- PLEIADES, programme de satellite dual qui complètera SPOT en produisant des images optiques de la Terre répondant aux besoins civils et militaires européens avec une meilleure résolution (0,7 m) et une plus grande manœuvrabilité. La défense bénéficie d'un privilège de programmation de ces satellites (« canal prioritaire Défense »). Les images optiques produites contribuent par ailleurs à la contrepartie française à l'échange de capacités avec les images radar du programme italien COSMO-SKYMED (projet ORFEO). Le premier satellite a été livré mais sa date de lancement a été décalée à début 2012, du fait des retards du segment sol de Soyouz en Guyane.

- ELISA, démonstrateur de constellation de satellites, issu des programmes d'études amont de la DGA, pour une mission de renseignement d'origine électromagnétique (ROEM). Il fait suite au projet d'écoute électronique ESSAIM (dont les satellites ont été désorbités fin octobre 2010, leur capacité de manœuvre embarquées étant épuisée après prolongation de leur exploitation 18 mois au-delà de leur durée de vie prévue) et prépare la mission opérationnelle CERES. La charge utile sera embarquée à bord de 4 microsatsellites de la filière Myriade. Le lancement est prévu en passager de PLEIADES 1, soit début 2012.

- ALTIKA, projet destiné à produire des données d'océanographie altimétrique, susceptibles d'utilisation dans des modèles océaniques, en surface et sous-marine. Le CNES fournit la charge utile qui sera embarquée à bord du satellite SARAL, développé en coopération avec l'Agence Spatiale Indienne (ISRO). Un ralentissement des activités du partenaire indien en 2010, en charge du développement de la plate-forme, conduit à un report probable du lancement du satellite en 2012.

- ATHENA FIDUS, satellite géostationnaire de télécommunications en bande Ka, destiné aux forces armées et à certaines missions duales, notamment pour la sécurité civile, développé en coopération avec l'Italie. Le contrat de réalisation a été notifié début 2010 par le CNES et son homologue italien (ASI) au groupement constitué de THALES ALENIA SPACE FRANCE, THALES ALENIA SPACE ITALIE et TELESPAZIO SpA. Le lancement du satellite est prévu en 2013.

- MUSIS CSO, composante spatiale optique (CSO) de MUSIS (Multinational Space-based System), qui a pour objectif de succéder au système de satellites d'observation militaire Hélios. Ils auront des performances encore supérieures à celles du système Helios 2 : leur résolution permettra l'identification de cibles plus petites, la quantité d'images fournies, en particulier sur les zones de crise, sera accrue et le délai de mise à disposition des images aux décideurs et aux forces sera réduit. Le contrat pour la conception et le développement de deux satellites a été notifié à Astrium (groupe EADS) et préserve des possibilités d'accueil futur d'autres nations. La DGA a délégué au CNES la maîtrise d'ouvrage des satellites CSO, et Astrium en assurera donc la maîtrise d'œuvre, alors que Thales Alenia Space réalisera les instruments optiques.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Accroître la coopération entre la recherche de défense et la recherche civile</b>
INDICATEUR 1.1	Proportion du montant de projets dont des retombées potentielles pour la défense ont été précisément identifiées
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Répartir les financements conformément aux contributions attendues en matière d'innovation de chacun des acteurs de la base industrielle et technologique de défense et de sécurité</b>
INDICATEUR 2.1	Pourcentage de montant total des projets dont bénéficient les PME-PMI.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

### 2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Prévision LFI 2010 Consommation 2010		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
01	<b>Recherche duale en sciences du vivant</b>	12 088 074 11 800 000	12 088 074
02	<b>Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication</b>	3 931 081 3 942 309	3 931 081
03	<b>Recherche duale dans le domaine aérospatial</b>	162 157 095 159 752 401	162 157 095
04	<b>Autres recherches et développements technologiques duaux</b>	18 377 804 18 150 000	18 377 804
<i>Total des AE prévues en LFI</i>		<b>196 554 054</b>	196 554 054
Ouvertures par voie de FDC et ADP			
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		-2 909 344	
Total des AE ouvertes		<b>193 644 710</b>	
<b>Total des AE consommées</b>		<b>193 644 710</b>	

#### 2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Prévision LFI 2010 Consommation 2010		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
01	<b>Recherche duale en sciences du vivant</b>	12 107 428 11 800 000	12 107 428
02	<b>Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication</b>	3 937 375 3 942 309	3 937 375
03	<b>Recherche duale dans le domaine aérospatial</b>	162 416 714 159 752 401	162 416 714
04	<b>Autres recherches et développements technologiques duaux</b>	18 407 228 18 150 000	18 407 228
<i>Total des CP prévus en LFI</i>		<b>196 868 745</b>	196 868 745
Ouvertures par voie de FDC et ADP			
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		-2 888 945	
Total des CP ouverts		<b>193 979 800</b>	
<b>Total des CP consommés</b>		<b>193 644 710</b>	

**Recherche duale (civile et militaire)**

Programme n° 191 | CRÉDITS DU PROGRAMME

## 2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total y.c. FDC et ADP
01 <b>Recherche duale en sciences du vivant</b>	19 000 000 19 726 470	<b>19 000 000</b> <b>19 726 470</b>
02 <b>Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication</b>	4 000 000 3 773 530	<b>4 000 000</b> <b>3 773 530</b>
03 <b>Recherche duale dans le domaine aérospatial</b>	165 000 000 165 000 000	<b>165 000 000</b> <b>165 000 000</b>
04 <b>Autres recherches et développements technologiques duaux</b>	12 000 000 11 500 000	<b>12 000 000</b> <b>11 500 000</b>
<i>Total des AE prévues en LFI</i>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>

## 2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total y.c. FDC et ADP
01 <b>Recherche duale en sciences du vivant</b>	19 000 000 19 726 470	<b>19 000 000</b> <b>19 726 470</b>
02 <b>Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication</b>	4 000 000 3 773 530	<b>4 000 000</b> <b>3 773 530</b>
03 <b>Recherche duale dans le domaine aérospatial</b>	165 000 000 165 000 000	<b>165 000 000</b> <b>165 000 000</b>
04 <b>Autres recherches et développements technologiques duaux</b>	12 000 000 11 500 000	<b>12 000 000</b> <b>11 500 000</b>
<i>Total des CP prévus en LFI</i>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>



## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

### Avertissement

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2011 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), ainsi que le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que, dans une moindre mesure, les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Recherche duale en sciences du vivant	11 800 000
02	Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	3 942 309
03	Recherche duale dans le domaine aérospatial	159 752 401
04	Autres recherches et développements technologiques duaux	18 150 000
<b>Total</b>		<b>193 644 710</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2009 (*)	Ouvertes en LFI pour 2010	Consommées en 2010 (*)	Consommés en 2009 (*)	Ouverts en LFI pour 2010	Consommés en 2010 (*)
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>	200 000 000	196 554 054	193 644 710	200 000 000	196 868 745	193 644 710
Subventions pour charges de service public	200 000 000	196 554 054	193 644 710	200 000 000	196 868 745	193 644 710
<b>Total hors FDC et ADP</b>		<b>196 554 054</b>			<b>196 868 745</b>	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)						
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		-2 909 344			-2 888 945	
<b>Total (*)</b>	<b>200 000 000</b>	<b>193 644 710</b>	<b>193 644 710</b>	<b>200 000 000</b>	<b>193 979 800</b>	<b>193 644 710</b>

(\*) y.c. FDC et ADP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

### ■ DÉCRET D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/09/2010						51 093		51 093
30/11/2010								
<b>Total</b>						<b>51 093</b>		<b>51 093</b>

### ■ LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/03/2010						2 729 842		2 729 842
07/05/2010						128 409		108 010
30/12/2010								
<b>Total</b>						<b>2 858 251</b>		<b>2 837 852</b>

### ■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

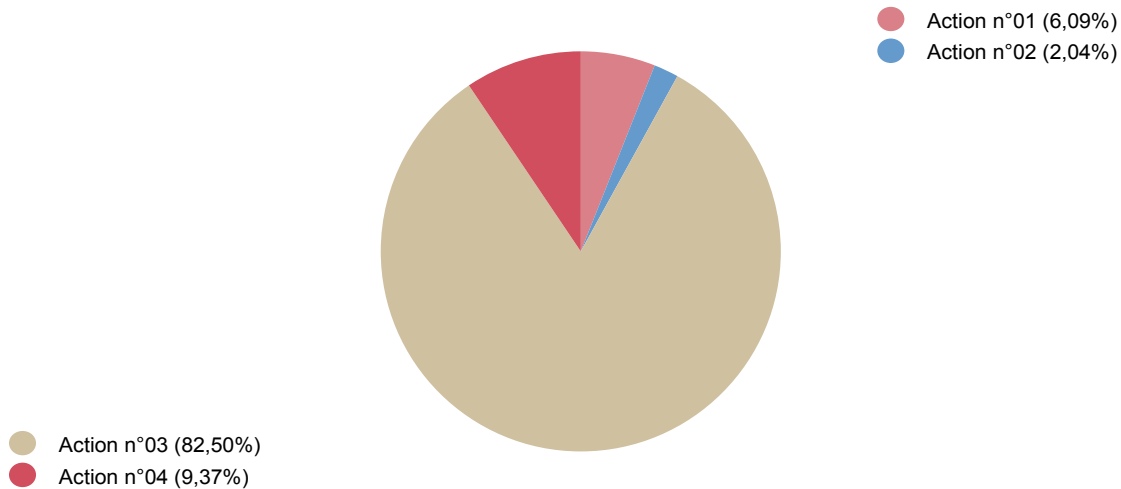
	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>						<b>2 909 344</b>		<b>2 888 945</b>

## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

### PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		Coûts directs	Coûts complets
			Dépenses directes	Dépenses complètes		
01	Recherche duale en sciences du vivant	11 800 000	11 800 000	11 898 748	11 800 000	11 881 612
02	Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	3 942 309	3 942 309	3 974 543	3 942 309	3 968 960
03	Recherche duale dans le domaine aérospatial	159 752 401	159 752 401	161 078 741	159 752 401	160 848 735
04	Autres recherches et développements technologiques duaux	18 150 000	18 150 000	18 300 370	18 150 000	18 274 298
<b>Total</b>		<b>193 644 710</b>	<b>193 644 710</b>	<b>195 252 402</b>	<b>193 644 710</b>	<b>194 973 605</b>

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2010



## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 191 « Recherche duale » intègre les activités de recherche duale – intéressant tant la communauté civile que celle de défense – concourant à la préparation de l'avenir et à la base industrielle et technologique de défense et de sécurité. Les actions de ce programme s'inscrivent dans la politique du ministère de la défense visant à renforcer ses liens avec la recherche civile pour tenir compte de l'imbrication croissante des technologies civiles avec ses besoins et utiliser au mieux les compétences disponibles à son profit. Il répond par ailleurs à la demande du Premier ministre (octobre 2003) d'identifier en concertation avec le ministère de la recherche à quels programmes les crédits de recherche duale sont affectés, et à quels retours la défense et l'industrie de défense peuvent prétendre. Ce programme contribue ainsi à optimiser l'efficacité globale du système national de recherche.

S'agissant de recherche duale, il est rattaché à la mission interministérielle « Enseignement supérieur et recherche ». Il est composé de quatre actions conduites par la Direction générale de l'armement (DGA) et définies avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- action 1 « Recherche duale en sciences du vivant » ;
- action 2 « Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication » ;
- action 3 « Recherche duale dans le domaine aérospatial » ;
- action 4 « Autres recherches et développements technologiques duaux » ;

et s'exécute selon trois ensembles de travaux qui sont :

- le programme NRBC au CEA ;
- les activités CEA hors NRBC ;
- l'activité CNES.

Le pilotage est conduit selon des modalités similaires pour toutes les actions et l'ensemble de travaux. En association avec les ministères de la défense et de la recherche, ainsi que les organismes concernés, un programme annuel de recherche duale est défini. Les projets et les objectifs technologiques qui y sont associés sont identifiés. L'avancement des études, ainsi que l'avancement des projets sont suivis trimestriellement. Depuis 2003, la DGA a conduit ou participé à diverses actions pour mettre en place des structures de pilotage des trois ensembles de travaux. Il s'agit de l'accord-cadre de collaboration entre la Direction générale de l'armement (DGA) et le CEA pour la recherche duale hors NRBC au CEA, le comité de pilotage interministériel pour le programme de recherches NRBC et le protocole DGA-CNES qui s'appuie sur l'équipe défense (DGA-EMA) mise en place auprès du président du CNES.

Plus précisément :

### **Programme NRBC au CEA**

L'organisation de la gouvernance de ce programme de recherche duale a été fixée au début de l'année 2005. Elle comporte un comité de pilotage interministériel, présidé par le directeur des technologies et des transferts sensibles du Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN) et constitué par les représentants des ministères concernés. Ce comité s'appuie sur une cellule exécutive et un comité scientifique.

La cellule exécutive est constituée de représentants de la DGA et du CEA. Ses missions portent sur :

- l'élaboration du plan d'actions du programme qui définit les objectifs techniques et calendaires, en fonction des besoins exprimés dans le cadre du comité de pilotage interministériel ;
- le suivi du bon déroulement technique, calendrier et financier de l'exécution du plan d'actions. A ce titre, la cellule exécutive se réunit trimestriellement pour constater l'avancement des travaux et permettre les paiements des appels de fonds du CEA.

### Activités CEA (hors NRBC)

La pertinence, au vu des intérêts de la Défense, de l'affectation du financement dual sur les thématiques scientifiques est examinée régulièrement par le Comité de coordination de l'accord cadre de collaboration CEA-DGA. Cet accord cadre traduit l'objectif du CEA et de la DGA de structurer leurs échanges, d'étudier des orientations communes de travail sur le long terme tant au plan national qu'international et de mener en synergie des actions identifiées. Le Comité de coordination de cet accord se réunit au moins une fois par an. Par ailleurs, un séminaire thématique annuel de recherche duale permet la présentation par le CEA des travaux effectués dans l'année, d'une part, et l'orientation par la DGA des travaux futurs, d'autre part. Ces orientations DGA (fléchage thématique) sont ensuite diffusées au CEA et validées par le comité de coordination de l'accord-cadre. Lors de ces journées, les orientations données par la DGA, en particulier celles découlant du document de politique et d'objectifs scientifiques de la DGA, visent à resserrer l'éventail des thèmes étudiés et à renforcer ainsi la visibilité des actions duales conduites.

### Activité CNES

Pour la part CNES, le contrat pluriannuel État-CNES 2005-2010 incluait un domaine d'activités « Sécurité et défense », dont les orientations stratégiques et leur déclinaison dans le plan budgétaire à moyen terme (PMT), régulièrement mis à jour, constituaient le cadre de référence. Ce contrat pluriannuel portait un engagement de performance du CNES à l'égard de l'État et de transparence dans le bon emploi des budgets affectés, conformément à l'objectif de qualité au titre de la LOLF. Ces principes ont été repris dans le contrat pluriannuel 2011-2015 signé le 26 octobre 2010. L'utilisation de la subvention par le CNES est suivie, plus précisément, dans le cadre du protocole DGA-CNES relatif à l'exécution du programme 191 (subvention au CNES). Ce protocole a été reconduit le 23 décembre 2010. Il s'appuie pour le lancement et le suivi des programmes CNES duaux (labellisés « défense ») sur le comité de pilotage de l'équipe défense au CNES, composée d'ingénieurs de l'armement et d'officiers de l'état-major des armées, et du conseiller militaire du président du CNES. Cette démarche pragmatique a conduit à une coopération DGA-CNES sur les projets actuels suivants, financés par la subvention versée au titre du programme Recherche duale : ELISA (démonstrateur ROEM), Pleiades (observation optique), Altika (océanographie altimétrique), Athéna-Fidus (télécoms haut-débit), Musis CSO (actions préparatoires post-Hélios), programme de R&T Sécurité et Défense.

## RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Recherche duale en sciences du vivant
- ACTION n° 02 : Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication
- ACTION n° 03 : Recherche duale dans le domaine aérospatial
- ACTION n° 04 : Autres recherches et développements technologiques duaux

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF n° 1 : Accroître la coopération entre la recherche de défense et la recherche civile

#### INDICATEUR 1.1 : Proportion du montant de projets dont des retombées potentielles pour la défense ont été précisément identifiées

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2010
Proportion du montant de projets dont des retombées potentielles pour la défense ont été précisément identifiées.	%	88,1	87	90	90	79,5	90

#### Commentaires techniques

##### Indicateur PLF 2010 conservé au PLF 2011

L'indicateur est fondé sur les recensements annuels des projets conduits en commun et de leurs montants. Pour mémoire, le solde de la subvention finance des actions de veille technologique au profit de la Défense, non structurées en projets. Il est donc normal de ne pas chercher à atteindre une cible de 100 %.

Pour le CEA (hors NRBC), l'ensemble des projets soutenus sont considérés d'intérêt pour la Défense, dans la mesure où les financements sont un apport financier partiel à un ensemble de projets d'intérêt dual.

Pour le CNES, les montants des projets labellisés "défense" sont évalués en conformité avec le protocole DGA-CNES relatif au suivi d'exécution du programme 191, et sur la base des documents de suivi budgétaire présentés en Conseil d'administration.

Source des données : les organismes bénéficiaires (CNES, CEA).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Cet objectif, apporte l'instrument d'appréciation de la légitimité du programme 191, à savoir « veiller à utiliser au mieux les capacités de recherche amont de défense afin d'améliorer les performances de la recherche civile et inversement, de faire bénéficier la défense des bénéfices de la recherche civile ». Il s'agit donc d'élaborer, dans le cadre d'une concertation du ministère de la défense avec le ministère de la recherche et les opérateurs concernés, des projets de recherche duale, dont le fort retour sur investissement pour la défense est pleinement démontré. Il met en valeur le travail de concertation entre les deux ministères de la recherche et de la défense, et les opérateurs, pour l'élaboration de projets de recherche duaux.

Pour les deux opérateurs bénéficiaires du programme, les comités de suivi de la contribution (équipe défense au CNES et comité de coordination de l'accord-cadre DGA-CEA) assurent le contrôle de gestion de l'objectif.

Une analyse fine des travaux est conduite par les instances de pilotage mentionnées ci avant, ce qui permet d'évaluer leur intérêt pour le ministère de la défense.

Les montants totaux des travaux dont des retombées potentielles pour la Défense ont été identifiées s'élèvent :

- à 33,89 M€ pour la contribution au CEA (soit 100 % du montant versé par le ministère de la défense) ;
- à 119,97 M€ pour la contribution au CNES (soit 75,1 % des 159,75 M€ versés par le ministère de la défense au CNES) ;

Ce qui conduit à un total de 153,87 M€, soit 79,5 % du montant total alloué au programme, pourcentage inférieur à la cible, et en baisse (- 7,5 points) par rapport à la valeur de l'indicateur en 2009. Ceci s'explique par une baisse importante des chiffres du CNES, provoquée d'une part, comme en 2009, par le ralentissement des paiements sur les projets PLEIADES et ELISA, dont le lancement est repoussé en début 2012 du fait des retards de l'opération SOYOUZ à Kourou. Une autre cause de cette diminution du ratio au CNES réside dans les taux de valorisation utilisés par le CNES pour calculer les coûts complets des projets, dont les valeurs réalisées sont plus faibles qu'estimées

initialement. Enfin, les affaires CERES et Alerte avancée ont vu leur calendrier repoussé lors de l'élaboration de la programmation budgétaire triennale 2011-2013. Le montant de subvention, qui n'a pas été affecté à des programmes « labellisés d'intérêt sécurité et défense », est toutefois resté employé à des activités à connotation duale dans le domaine des lanceurs, des télécommunications par satellite, de l'océanographie et de la météorologie, mais ne peut donc entrer dans le champ de calcul de l'indicateur.

La surveillance de l'évolution de l'indicateur a conduit le Comité de Pilotage de l'Equipe défense du CNES à décider le lancement de deux démonstrateurs sur des bases duales, l'un servant à démontrer les capacités d'un nouveau détecteur dans l'infrarouge et l'autre permettant un saut technologique dans l'acquisition des données optiques. Enfin, la prise en compte de TARANIS, projet qui a pour objectif de caractériser le couplage atmosphère-ionosphère-magnétosphère lors des épisodes orageux, et dont les résultats scientifiques ainsi que les caractéristiques techniques de certains instruments sont de nature à intéresser la Défense Nationale, complète ces décisions qui doivent permettre de redresser la valeur de l'indicateur à partir de 2011.

**OBJECTIF n° 2 : Répartir les financements conformément aux contributions attendues en matière d'innovation de chacun des acteurs de la base industrielle et technologique de défense et de sécurité**

#### INDICATEUR 2.1 : Pourcentage de montant total des projets dont bénéficient les PME-PMI.

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2010
Pourcentage de montant total des projets dont bénéficient les PME-PMI.	%	5,1	5,3	8,0	5,5	2,9	8,5

#### Commentaires techniques

##### Indicateur PLF 2010 conservé au PLF 2011

Montant annuel des travaux contractualisés par le CEA, le CNES avec des PME/PMI, rapporté au montant total de la subvention. La nouvelle définition des PME-PMI retenue par le ministère a été fournie aux deux opérateurs. Il s'agit de la définition retenue dans l'ordonnance du code des marchés publics n°2004-559 du 17 juin 2004.

Le CNES a indiqué que sa contribution déclarée à cet indicateur est minorée. En l'état de ses relations contractuelles avec les grands maîtres d'œuvre industriels, il ne peut en effet tracer les sous-traitances aux PME.

Source des données : Les organismes bénéficiaires (CNES, CEA).

#### ANALYSE DES RÉSULTATS

Parmi les acteurs de la base industrielle et technologique de défense et de sécurité, les PME innovantes méritent une vraie dynamique d'accompagnement. Afin de s'assurer qu'elles ont la possibilité d'accéder à ces financements duaux, est suivi un indicateur retraçant la part du montant des projets du programme dont elles bénéficient.

Pour le CEA, le taux obtenu pour la part revenant aux PME est de 9,7 % (en prenant la définition européenne).

Pour le CNES, le protocole DGA-CNES définit les modalités de calcul de cet indicateur. Il s'est établi pour 2010 à environ 1,5 %, en baisse significative par rapport à 2009. Le plus faible montant des dépenses dont ont bénéficié les PME en 2010 découle du report de certains paiements sur les projets PLEIADES et ELISA, ainsi que du poids plus fort des programmes notifiés à des maîtres d'œuvre industriels (en particulier CSO MUSIS), pour lesquels il est difficile d'identifier la part reversée aux PME de rang supérieur à 1<sup>14</sup>. Les décisions prises par le Comité de Pilotage de l'Equipe défense du CNES (cf. ci-avant) devraient permettre d'améliorer le ratio en 2011.

<sup>14</sup> PME de rang supérieur à 1 : PME parfaitement identifiable en tant que titulaire, co-titulaire ou sous-traitante à paiement direct des grands maîtres d'œuvre industriels.



## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
	<i>Prévision LFI Consommation</i>						
01	Recherche duale en sciences du vivant		12 088 074 11 800 000	12 088 074 11 800 000		12 107 428 11 800 000	12 107 428 11 800 000
02	Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication		3 931 081 3 942 309	3 931 081 3 942 309		3 937 375 3 942 309	3 937 375 3 942 309
03	Recherche duale dans le domaine aérospatial		162 157 095 159 752 401	162 157 095 159 752 401		162 416 714 159 752 401	162 416 714 159 752 401
04	Autres recherches et développements technologiques duaux		18 377 804 18 150 000	18 377 804 18 150 000		18 407 228 18 150 000	18 407 228 18 150 000
<i>Total des crédits prévus en LFI</i>			<b>196 554 054</b>	<b>196 554 054</b>		<b>196 868 745</b>	<b>196 868 745</b>
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP			-2 909 344	-2 909 344		-2 888 945	-2 888 945
Total des crédits ouverts			<b>193 644 710</b>	<b>193 644 710</b>		<b>193 979 800</b>	<b>193 979 800</b>
<b>Total des crédits consommés</b>			<b>193 644 710</b>	<b>193 644 710</b>		<b>193 644 710</b>	<b>193 644 710</b>
Crédits consommés - crédits ouverts			0	0		-335 090	-335 090

(\*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

## COÛTS SYNTHÉTIQUES TRANSVERSAUX

## AUTRES COÛTS SYNTHÉTIQUES

Acteurs et catégories de coût Hors LPM	AE (M€)			CP (M€)		
	Prévision LFI (a)	Consommation (b)	Ecart (b) - (a)	Prévision LFI (a)	Consommation (b)	Ecart (b) - (a)
CNES	162,16	159,75	- 2,40	162,42	159,75	- 2,66
CEA (hors NRBC)	19,40	18,89	- 0,51	19,45	18,89	- 0,56
CEA – Programme interministériel NRBC du SGDN	15,00	15,00	0,00	15,00	15,00	0,00
Total	196,56	193,64	- 2,91	196,87	193,64	- 3,23

## ÉCHÉANCIERS DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PERIMÈTRE HORS T2

Engagements	Reste à payer à fin 2009*	2010
PLF (a)	0,00	196 868 745
PLR (b)	0,00	193 644 710
Ecart (b) – (a)	0,00	- 3 224 035

\*Engagements – paiements effectués au 31/12/2009

Paiements associés	2010	2011	2012	Après 2012	Total
PLF (a)	196 868 745	0,00	0,00	0,00	196 868 745
PLR (b)	193 644 710	0,00	0,00	0,00	193 644 710
Ecart (b) – (a)	- 3 224 035	0,00	0,00	0,00	- 3 224 035

L'écart par rapport aux prévisions d'engagement et de paiement exprimées dans le PLF s'explique par un amendement lors de l'examen du PLF, par l'annulation de crédits en gestion et par la non consommation de 335 090 euros de crédits de paiement du fait d'une différence entre les AE et les CP à cause d'un amendement gouvernemental et de l'annulation de crédits. Ce montant a fait l'objet d'un report de 2010 sur 2011.

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2010 (**)
193 644 710
193 644 710

AE non affectées au 31/12/2010
0
0

AE affectées non engagées au 31/12/2010 (*)
0
0

CP ouverts en 2010 (**)
193 979 800
193 979 800

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009 (1)	AE engagées en 2010 (2)	Écart entre AE LR et AE RAP (3)	Total des engagements réalisés au 31/12/2010 (4) = (1)+(2)+(3)	CP consommés en 2010 sur engagements antérieurs à 2010 (5) = (7) - (6)	CP consommés en 2010 sur engagements 2010 (6)	Total des CP consommés en 2010 (7)	Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2010 (8) = (4) - (7)
0	193 644 710	0	<b>193 644 710</b>	0	193 644 710	<b>193 644 710</b>	<b>0</b>
0	193 644 710	0	<b>193 644 710</b>	0	193 644 710	<b>193 644 710</b>	<b>0</b>

AE reportées sur 2011
0
0

CP reportés sur 2011
0
335 090

N.B. : les montants *en italiques* correspondent aux montants hors T2.

(\*) Il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires + FDC/ADP.

**Recherche duale (civile et militaire)**

Programme n° 191 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION n° 01 : Recherche duale en sciences du vivant**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		12 088 074	<b>12 088 074</b>		11 800 000	<b>11 800 000</b>
Crédits de paiement		12 107 428	<b>12 107 428</b>		11 800 000	<b>11 800 000</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	12 088 074	11 800 000	12 107 428	11 800 000

## OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECHERCHE DUALE

Cette action a financé des activités du commissariat à l'énergie atomique et à l'énergie alternative (CEA), hors programme nucléaire, radiologie, bactériologie et chimique (NRBC), pour un montant de 3,5 M€ sur les thématiques suivantes : biopuces, lutte contre le bioterrorisme, imagerie médicale, postgénomique.

Les travaux 2010 ont notamment porté sur la protéo-génomique et métaprotéomique environnementale applicable à la caractérisation d'échantillons biologiques environnementaux inconnus, la détection et la décontamination biologique, l'utilisation des adduits de l'ADN comme marqueurs d'exposition aux toxiques, l'analyse de traces d'ADN dans des échantillons environnementaux, les capteurs en interface avec le vivant et embarqués, la bioinformatique et enfin la modélisation du vivant.

Par ailleurs, l'action recouvre une partie du programme de lutte NRBC du secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN). Il s'agit de financer le programme de recherche interministériel pour la lutte contre le NRBC :

- détection nucléaire et dosimétrie,
- détection et identification d'agents chimiques et biologiques,
- thérapies contre les effets des agents d'origines biologiques (toxines, bactéries et virus).

Ce programme de recherche (15 M€, dont 8,3 M€ au titre de cette action) est gouverné et mis en œuvre par un comité de pilotage interministériel présidé par le SGDSN, une cellule exécutive associant la direction générale de l'armement (DGA) (présidence), le CEA (secrétariat) et un conseil scientifique qui évalue la qualité scientifique de tous les projets permettant ainsi le cas échéant une réorientation des travaux.

Pour le volet NRBC, les travaux 2010 ont porté prioritairement sur la détection et l'identification rapides d'anomalies et de sources radioactives dans les lieux communs, la détection d'agents pathogènes dans le cadre d'intervention pré et post attentat (levée de doute et premières identifications), la décontamination par gel de tout type de surface et le traitement thérapeutique d'une contamination par des toxines. Les travaux en détection biologique ont commencé à identifier le potentiel de technologies innovantes prometteuses, dans la perspective d'orientations optimisées pour la défense. Pour les contre-mesures médicales, en complément de recherches fondamentales sur les modes d'action des agents et des moyens d'inhibition, une réflexion au profit d'une meilleure synergie des acteurs nationaux a été lancée.

## ASPECTS FINANCIERS

Niveau	Description	AE			CP		
		Prévision LFI	Consommation	Ecart Consommation / prévision LFI	Prévision LFI	Consommation	Ecart Consommation / prévision LFI
ACT	sciences du vivant	12 088 074	11 800 000	- 288 074	12 107 428	11 800 000	- 307 428
Total		12 088 074	11 800 000	- 288 074	12 107 428	11 800 000	- 307 428

L'écart d'exécution est dû à des annulations de crédits en gestion.

## COÛTS SYNTHÉTIQUES

## SYNTHESE ACTION 01

## ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS

Opérations stratégiques	AE			CP		
	Prévision LFI	Consommation	Ecart Consommation /Prévision LFI	Prévision LFI	Consommation	Ecart Consommation /Prévision LFI
Recherche duale	12 088 074	11 800 000	- 288 074	12 107 428	11 800 000	- 307 428
Total Action	12 088 074	11 800 000	- 288 074	12 107 428	11 800 000	- 307 428

## BILAN FIN 2010

Engagements	Reste à payer à fin 2009*	2010
LFI (a)	0,00	12 088 074
PLR (b)	0,00	11 800 000
Ecart (b) – (a)	0,00	- 288 074

\*Engagements – paiements effectués au 31/12/2009

Paiements associés	2010	2011	2012	Après 2012	Total
LFI (a)	12 107 428	0,00	0,00	0,00	12 107 428
PLR (b)	11 800 000	0,00	0,00	0,00	11 800 000
Ecart (b) – (a)	- 307 428	0,00	0,00	0,00	- 307 428

**Recherche duale (civile et militaire)**

Programme n° 191 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**ACTION n° 02 : Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement		3 931 081	<b>3 931 081</b>		3 942 309	<b>3 942 309</b>
Crédits de paiement		3 937 375	<b>3 937 375</b>		3 942 309	<b>3 942 309</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE****DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	3 931 081	3 942 309	3 937 375	3 942 309

**OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECHERCHE DUALE****DESCRIPTION**

La subvention pour charges de service public versée au CEA dans le cadre de cette action permet d'assurer les recherches liées aux thématiques suivantes : systèmes embarqués (informatique, électronique...), objets communicants (logiciels, télécommunications), outils et logiciels pour la sécurité des systèmes d'information ou des systèmes embarqués (génération automatique de tests, analyse de codes...).

Les travaux 2010 ont notamment porté sur les méthodes et outils, les capteurs abandonnés, l'analyse de codes, la génération automatique de tests, la sécurité réseau pour les objets communicants.

**ASPECTS FINANCIERS**

Niveau	Description	AE			CP		
		Prévision LFI	Consommation	Ecart Consommation / prévision LFI	Prévision LFI	Consommation	Ecart Consommation / prévision LFI
ACT	information communication	3 931 081	3 942 309	+ 11 228	3 937 375	3 942 309	+ 4 934
Total		3 931 081	3 942 309	+ 11 228	3 937 375	3 942 309	+ 4 934

Bien que supérieure aux prévisions de la LFI, l'exécution reste néanmoins inférieure aux prévisions d'engagement et de paiement exprimées dans le PLF, les annulations de crédits étant quant à elles supportées par les autres activités du programme.

## COÛTS SYNTHÉTIQUES

## SYNTHÈSE ACTION 02

## ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS

Opérations stratégiques	AE			CP		
	Prévision LFI	Consommation	Ecart Consommation /Prévision LFI	Prévision LFI	Consommation	Ecart Consommation /Prévision LFI
Recherche duale	3 931 081	3 942 309	+ 11 228	3 937 375	3 942 309	+ 4 934
Total Action	3 931 081	3 942 309	+ 11 228	3 937 375	3 942 309	+ 4 934

## BILAN FIN 2010

Engagements	Reste à payer à fin 2009*	2010
LFI (a)	0,00	3 931 081
PLR (b)	0,00	3 942 309
Ecart (b) – (a)	0,00	+ 11 228

\*Engagements – paiements effectués au 31/12/2009

Paiements associés	2010	2011	2012	Après 2012	Total
LFI (a)	3 937 375	0,00	0,00	0,00	3 937 375
PLR (b)	3 942 309	0,00	0,00	0,00	3 942 309
Ecart (b) – (a)	+ 4 934	0,00	0,00	0,00	+ 4 934

## ACTION n° 03 : Recherche duale dans le domaine aérospatial

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		162 157 095	<b>162 157 095</b>		159 752 401	<b>159 752 401</b>
Crédits de paiement		162 416 714	<b>162 416 714</b>		159 752 401	<b>159 752 401</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	162 157 095	159 752 401	162 416 714	159 752 401

## OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECHERCHE DUALE

## DESCRIPTION

La subvention pour charges de service public versée au centre national d'études spatiales (CNES) en 2010 a financé les activités et programmes de recherche et développement ayant des applications duales potentielles.

Les programmes majeurs concernés en 2010 sont :

**PLEIADES**, programme de satellite dual qui complètera SPOT en produisant des images optiques de la Terre répondant aux besoins civils et militaires européens avec une meilleure résolution (0,7 m) et une plus grande manœuvrabilité. La défense bénéficie d'un privilège de programmation de ces satellites (« canal prioritaire Défense »). Les images optiques produites contribuent par ailleurs à la contrepartie française à l'échange de capacités avec les images radar du programme italien COSMO-SKYMED (projet ORFEO). Le premier satellite a été livré mais sa date de lancement a été décalée à début 2012, du fait des retards du segment sol de Soyouz en Guyane.

**ELISA**, démonstrateur de constellation de satellites, issu des programmes d'études amont de la DGA, pour une mission de renseignement d'origine électromagnétique (ROEM). Il fait suite au projet d'écoute électronique ESSAIM (dont les satellites ont été désorbités fin octobre 2010, leur capacité de manœuvre embarquées étant épuisée après prolongation de leur exploitation 18 mois au-delà de leur durée de vie prévue) et prépare la mission opérationnelle CERES. La charge utile sera embarquée à bord de quatre microsatsellites de la filière Myriade. Le lancement est prévu en passager de PLEIADES 1, soit début 2012.

**ALTIKA**, projet destiné à produire des données d'océanographie altimétrique, susceptibles d'utilisation dans des modèles océaniques, en surface et sous-marine. Le CNES fournit la charge utile qui sera embarquée à bord du satellite SARAL, développé en coopération avec l'agence spatiale indienne (ISRO). Un ralentissement des activités du partenaire indien en 2010, en charge du développement de la plate-forme, conduit à un report probable du lancement du satellite en 2012.

**ATHENA FIDUS**, satellite géostationnaire de télécommunications en bande Ka, destiné aux forces armées et à certaines missions duales, notamment pour la sécurité civile, développé en coopération avec l'Italie. Le contrat de réalisation a été notifié début 2010 par le CNES et son homologue italien (ASI) au groupement constitué de THALES ALENIA SPACE FRANCE, THALES ALENIA SPACE ITALIE et TELESPAZIO S.p.A. Le lancement du satellite est prévu en 2013.

**MUSIS CSO**, composante spatiale optique (CSO) de MUSIS (*Multinational Space-based System*), qui a pour objectif de succéder au système de satellites d'observation militaire Hélios. Ils auront des performances encore supérieures à celles du système Helios 2 : leur résolution permettra l'identification de cibles plus petites, la quantité d'images fournies, en particulier sur les zones de crise, sera accrue et le délai de mise à disposition des images aux décideurs et aux forces sera réduit. Le contrat pour la conception et le développement de deux satellites a été notifié à Astrium (groupe EADS), et préserve des possibilités d'accueil futur d'autres nations. La DGA a délégué au CNES la maîtrise d'ouvrage des satellites CSO, et Astrium en assurera donc la maîtrise d'œuvre, alors que Thales Alenia Space réalisera les instruments optiques.

## ASPECTS FINANCIERS

Niveau	Description	AE			CP		
		Prévision LFI	Consommation	Ecart Consommation / prévision LFI	Prévision LFI	Consommation	Ecart Consommation / prévision LFI
ACT	aérospatial	162 157 095	159 752 401	- 2 404 694	162 416 714	159 752 401	- 2 664 313
Total		162 157 095	159 752 401	- 2 404 694	162 416 714	159 752 401	- 2 664 313

L'écart d'exécution est dû à des annulations de crédits en gestion.



## COÛTS SYNTHÉTIQUES

## SYNTHÈSE ACTION 03

## ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS

Opérations stratégiques	AE			CP		
	Prévision LFI	Consommation	Ecart Consommation /Prévision LFI	Prévision LFI	Consommation	Ecart Consommation /Prévision LFI
Recherche duale	162 157 095	159 752 401	- 2 404 694	162 416 714	159 752 401	- 2 664 313
Total Action	162 157 095	159 752 401	- 2 404 694	162 416 714	159 752 401	- 2 664 313

## BILAN FIN 2010

Engagements	Reste à payer à fin 2009*	2010
LFI (a)	0,00	162 157 095
PLR (b)	0,00	159 752 401
Ecart (b) – (a)	0,00	- 2 404 694

\*Engagements – paiements effectués au 31/12/2009

Paiements associés	2010	2011	2012	Après 2012	Total
LFI (a)	162 416 714	0,00	0,00	0,00	162 416 714
PLR (b)	159 752 401	0,00	0,00	0,00	159 752 401
Ecart (b) – (a)	- 2 664 313	0,00	0,00	0,00	- 2 664 313

## ACTION n° 04 : Autres recherches et développements technologiques duaux

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		18 377 804	<b>18 377 804</b>		18 150 000	<b>18 150 000</b>
Crédits de paiement		18 407 228	<b>18 407 228</b>		18 150 000	<b>18 150 000</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	18 377 804	18 150 000	18 407 228	18 150 000

## OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECHERCHE DUALE

## DESCRIPTION

La subvention pour charges de service public versée au CEA dans le cadre de cette action (11,45 M€) permet d'assurer les recherches liées aux thématiques suivantes : capteurs de détection, assemblage et mise en œuvre de matériaux avancés, nouvelles sources d'énergie - énergies embarquées, techniques laser innovantes et modélisation-simulation.

En 2010, les travaux ont porté sur plusieurs grands thèmes.

- Le premier thème concerne l'assemblage et la mise en œuvre de matériaux avancés, avec les matériaux et multimatériaux pour environnement sévère, les nanomatériaux pour leurs propriétés mécaniques et fonctionnelles (électriques, thermoélectriques, optiques), les matériaux pour le génie énergétique ; les matériaux de surface fonctionnalisés, l'utilisation de nanotubes de carbone ; enfin l'élaboration et les propriétés spécifiques des nanoparticules, ainsi que les aspects sécurité liés à leur utilisation.

- Le deuxième grand thème concerne les nouvelles sources d'énergies et les énergies embarquées, à savoir les micro-sources d'énergie (micro-batteries, technologies de récupération d'énergie : photovoltaïque, thermoélectricité), les batteries Lithium, le stockage d'hydrogène sous pression pour des applications pile à combustibles.

- Le troisième thème s'intéresse aux capteurs de détection, qu'il s'agisse de capteurs MEMS (micro electrical mechanical system) ou de capteurs pour l'imagerie, notamment l'infrarouge non refroidie ou dans le domaine térahertz. Il s'intéresse également aux aspects interface homme/machine et notamment aux problématiques d'ergonomie et de cognition.

- Le quatrième thème concerne les techniques laser innovantes et notamment les laser haute puissance et les mesures innovantes par laser pour la détection de substances chimiques ou dangereuses par spectroscopie.

Enfin des travaux ont été menés sur la simulation multiéchelle et multiphysique de systèmes (écoulements, thermohydraulique, transfert thermique et radiatifs) et sur la gestion des hauts flux de données.

Cette action comporte également un volet du programme NRBC (6,7 M€).

L'effort a tout particulièrement porté sur les méthodes physiques de détection biologique, la détection d'explosifs au profit des missions de sécurité, avec des temps de réponses courts (protection des sites, contrôle des bagages et colis) et la détection large spectre à distance (3 à 5 m) d'une contamination chimique pour pré-identification en quelques secondes.

## ASPECTS FINANCIERS

Niveau	Description	AE			CP		
		Prévision LFI	Consommation	Ecart Consommation / prévision LFI	Prévision LFI	Consommation	Ecart Consommation / prévision LFI
ACT	R&D duaux	18 377 804	18 150 000	- 227 804	18 407 228	18 150 000	- 257 228
Total		18 377 804	18 150 000	- 227 804	18 407 228	18 150 000	- 257 228

L'écart d'exécution est dû à des annulations de crédits en gestion.

## COÛTS SYNTHÉTIQUES

## SYNTHÈSE ACTION 04

## ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS

Opérations stratégiques	AE			CP		
	Prévision LFI	Consommation	Ecart Consommation /Prévision LFI	Prévision LFI	Consommation	Ecart Consommation /Prévision LFI
Recherche duale	18 377 804	18 150 000	- 227 804	18 407 228	18 150 000	- 257 228
Total Action	18 377 804	18 150 000	- 227 804	18 407 228	18 150 000	- 257 228

## BILAN FIN 2010

Engagements	Reste à payer à fin 2009*	2010
LFI (a)	0,00	18 377 804
PLR (b)	0,00	18 150 000
Ecart (b) – (a)	0,00	- 227 804

\*Engagements – paiements effectués au 31/12/2009

Paiements associés	2010	2011	2012	Après 2012	Total
LFI (a)	18 407 228	0,00	0,00	0,00	18 407 228
PLR (b)	18 150 000	0,00	0,00	0,00	18 150 000
Ecart (b) – (a)	- 257 228	0,00	0,00	0,00	- 257 228

## OPÉRATEURS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	200 000 000	200 000 000	196 554 054	196 868 745	193 644 710	193 644 710
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
<b>Total</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>196 554 054</b>	<b>196 868 745</b>	<b>193 644 710</b>	<b>193 644 710</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

## EMPLOIS DES OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS (PROGRAMME NON CHEF DE FILE)

Intitulé de l'opérateur <i>Programme chef de file</i>	Réalisation 2009 (1)				Prévision 2010 (3)				Réalisation 2010			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (4)			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (4)			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (4)		
		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond LFI	hors plafond LFI	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés
CEA - Commissariat à l'énergie atomique <i>172 Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires</i>		11 527	1 156			11 637	1 027			11 601	1 551	
CNES - Centre national d'études spatiales <i>193 Recherche spatiale</i>		2 373	256			2 417	285			2 405	201	
<b>Total</b>		<b>13 900</b>	<b>1 412</b>			<b>14 054</b>	<b>1 312</b>			<b>14 006</b>	<b>1 752</b>	

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision 2010 fait référence aux plafonds votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificative 2010.

(4) Selon les informations fournies dans le RAP du programme chef de file

## ANALYSE DES RÉSULTATS

## CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES (CNES)

## Missions de l'opérateur

Le CNES est un établissement public à caractère industriel et commercial. Créé en 1961, il est chargé de proposer au gouvernement la politique spatiale de la France au sein de l'Europe et de la mettre en œuvre. A ce titre, il « invente » les systèmes spatiaux du futur, maîtrise l'ensemble des techniques spatiales, et garantit à la France l'accès autonome à l'espace.

Dans le domaine de l'observation optique de la Terre, le ministère de la défense délègue au CNES la maîtrise d'ouvrage du segment spatial et de ses composantes, à travers notamment des programmes comme Hélios, élément constitutif d'une défense européenne dans le domaine spatial ou encore Pléiades qui annonce le franchissement d'un nouveau pas dans la synergie civil-militaire où utilisateurs civils et militaires partageront un même système d'observation (dualité).

Par ailleurs, le CNES participe à la démarche de coopération mise en œuvre par la France destinée à fédérer l'ensemble de ses partenaires européens autour d'une vision commune de l'utilisation militaire de l'espace.

#### **Action de rattachement**

Les missions et emplois du CNES sont décrits dans le programme 193 « Recherche spatiale » de la mission « Recherche et enseignement supérieur ». Les crédits militaires du CNES proviennent du programme 191 « Recherche duale (civile et militaire) ».

#### **Nature des liens avec l'opérateur**

La tutelle du CNES est assurée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère de la défense et des anciens combattants et le ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État. Un contrat d'objectifs et de moyens a été signé le 26 avril 2005 pour la période 2005-2010.

Un protocole entre le ministère de la défense et des anciens combattants et le CNES précise les modalités d'orientation, de suivi et de versement de la subvention de recherche duale.

### COMMISSARIAT A L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES (CEA)

#### **Missions de l'opérateur**

Créé en 1945, le CEA est un organisme public à caractère industriel et commercial. Il intervient dans trois grands domaines : énergie, technologies pour l'information et la santé, défense et sécurité.

Le programme 191 « Recherche duale (civile et militaire) » contribue à des actions du CEA conduites dans le domaine civil. Les budgets, les emplois et les missions du CEA dans le domaine civil sont présentés dans le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

#### **Action de rattachement**

Les missions du CEA sont décrites dans le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

Les crédits des actions 1, 2 et 4 du programme 191 « Recherche duale (civile et militaire) » contribuent au financement de travaux civils du CEA susceptibles d'intéresser la défense.

#### **Nature des liens avec l'opérateur**

La tutelle du CEA est assurée par le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur, le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, le ministère de la défense et des anciens combattants et le ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État.

## ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

## Avertissement

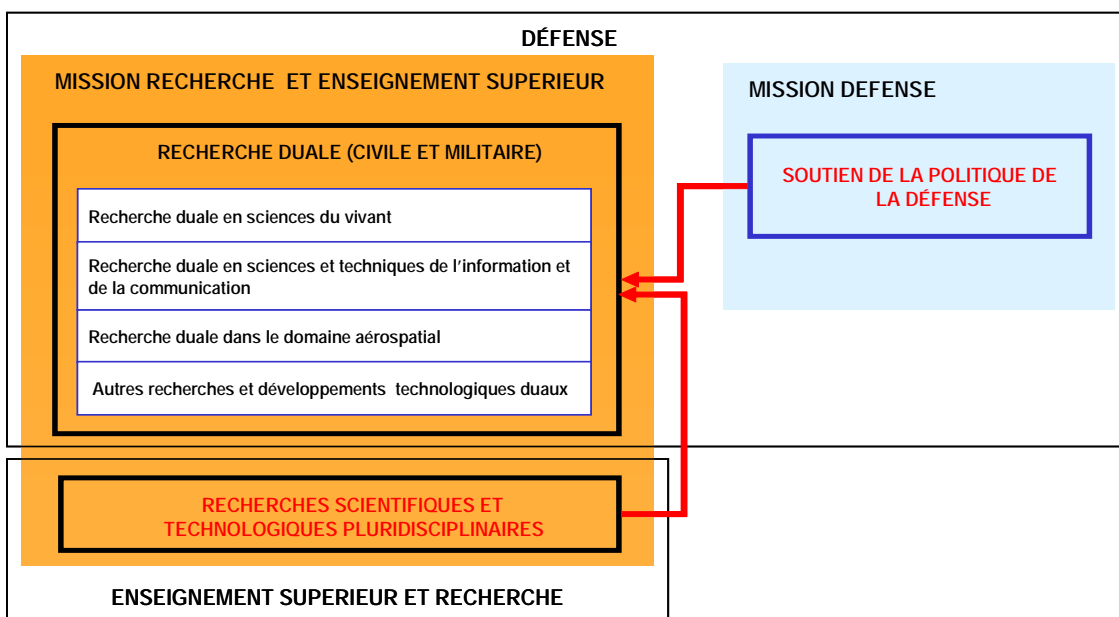
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes (comptabilité budgétaire) et des coûts complets (comptabilité générale de l'État) par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État. La démarche pragmatique adoptée s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée le 7 mars 2011). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. Le fait que ces données aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2010, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

## SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



## VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2010 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2010 après ventilation interne	LFI 2010 après ventilation externe
Recherche duale en sciences du vivant	12 107 428	12 107 428	12 212 581
Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	3 937 375	3 937 375	3 971 571
Recherche duale dans le domaine aérospatial	162 416 714	162 416 714	163 827 311
Autres recherches et développements technologiques duaux	18 407 228	18 407 228	18 567 096
<b>Total</b>	<b>196 868 745</b>	<b>196 868 745</b>	<b>198 578 559</b>

**DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION OU « DÉPENSES COMPLÈTES »**
**Avertissement**

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

**DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE**

Intitulé de l'action	Exécution 2010 CP	Ventilation interne (au sein du programme)	Exécution 2010 après ventilation interne	Écart à la prévision 2010	Écart à l'exécution 2009
	Dépenses directes				
Recherche duale en sciences du vivant	11 800 000		11 800 000	-307 428	-7 926 470
Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	3 942 309		3 942 309	+4 934	+168 779
Recherche duale dans le domaine aérospatial	159 752 401		159 752 401	-2 664 313	-5 247 599
Autres recherches et développements technologiques duaux	18 150 000		18 150 000	-257 228	+6 650 000
<b>Total</b>	<b>193 644 710</b>		<b>193 644 710</b>	<b>-3 224 035</b>	<b>-6 355 290</b>

**Modalités de déversement**

Le programme "Recherche duale (civile et militaire)" étant constitué d'actions de politique publique, il n'y a pas de ventilation interne au programme.

**DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE**

Intitulé de l'action	Exécution 2010 après ventilation interne	Ventilation externe (entre programmes)	Exécution 2010 après ventilation externe	Écart à la prévision 2010	Écart à l'exécution 2009
			Dépenses complètes		
Recherche duale en sciences du vivant	11 800 000	+98 748	11 898 748	-313 833	-7 933 186
Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	3 942 309	+32 234	3 974 543	+2 972	+169 769
Recherche duale dans le domaine aérospatial	159 752 401	+1 326 340	161 078 741	-2 748 570	-5 220 864
Autres recherches et développements technologiques duaux	18 150 000	+150 370	18 300 370	-266 726	+6 661 404
<b>Total</b>	<b>193 644 710</b>	<b>+1 607 692</b>	<b>195 252 402</b>	<b>-3 326 157</b>	<b>-6 322 877</b>

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-1 607 692</b>
---	-------------------

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-1 383 966
--	------------

Soutien de la politique de la défense (Mission « Défense »)	-223 726
---	----------

**Modalités de déversement**

Le programme "Recherche duale (civile et militaire)" bénéficie de déversements en provenance des programmes "Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires" et "Soutien de la politique de la défense". Les modalités de ventilation externe sont précisées dans la partie analyse des coûts de ces programmes.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'écart à la prévision 2010 après ventilation externe est de 3,32 M€, conséquence des annulations de crédits en gestion, notamment un ajustement en loi de finances rectificative de 2,73 M€. Les ventilations externes reçues des programmes « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et « Soutien de la politique de défense » varient légèrement par rapport à l'exécution 2009.

## COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

## Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant à terme une image la plus fidèle possible de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques.

L'intégration au bilan des actifs de l'État, progressive depuis 2006, est aujourd'hui exhaustive rendant possible l'identification des charges par programmes et actions. Cependant, la difficulté d'utilisation et d'interprétation réside dans l'ampleur des données comptables à prendre en compte (charges ayant donné lieu à opérations budgétaires : personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités - rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement : variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...).

L'appropriation progressive de la comptabilité générale conditionne également la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un caractère indicatif, au mieux illustratif.

Intitulé de l'action	Exécution 2010	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution 2010	Écart à l'exécution 2009
	Coûts directs	au sein du programme	entre programmes	Coûts complets	Coûts complets
Recherche duale en sciences du vivant	11 800 000		+81 612	11 881 612	-7 952 042
Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	3 942 309		+26 651	3 968 960	+163 891
Recherche duale dans le domaine aérospatial	159 752 401		+1 096 334	160 848 735	-5 463 972
Autres recherches et développements technologiques duaux	18 150 000		+124 298	18 274 298	+6 634 569
<b>Total</b>	<b>193 644 710</b>		<b>+1 328 895</b>	<b>194 973 605</b>	<b>-6 617 554</b>

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-1 328 895</b>
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-1 124 688
Soutien de la politique de la défense (Mission « Défense »)	-204 207

## ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

Les déversements en provenance des programmes « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et « Soutien de la politique de défense » représentent 0,7% des consommations en coûts complets, équivalents à 2009. L'écart entre les exécutions 2010 et 2009 est de 6,6 M€ et représente une variation de 3,39 %.







## PROGRAMME 186

**RECHERCHE CULTURELLE ET CULTURE SCIENTIFIQUE**

MINISTRE CONCERNÉ : FRÉDÉRIC MITTERRAND, MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	636
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	638
Rappel de la présentation du programme	644
Objectifs et indicateurs de performance	646
Justification au premier euro	648
Opérateurs	664
Analyse des coûts du programme et des actions	668

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Valérie VESQUE-JEANCARD

Secrétaire générale adjointe

Responsable du programme n° 186 : Recherche culturelle et culture scientifique

Le programme “ recherche culturelle et culture scientifique ” vise d’une part, à promouvoir auprès du plus large public la culture scientifique et technique et, d’autre part, à soutenir des actions de recherche spécifiques à la culture, en particulier celles concernant le patrimoine culturel national (archéologie, histoire de l’art, ethnologie...) dans ses aspects de connaissance et de conservation, et celles concernant la création, en lien avec l’enseignement supérieur de la culture (architecture, arts plastiques, spectacle vivant...), afin de conforter la position d’excellence de la France en la matière dans l’espace européen et international.

Les objectifs prioritaires retenus par le ministère de la Culture et de la Communication traduisent chacun des principaux axes définis :

- Produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau international ;
- Promouvoir auprès du public le plus large la recherche culturelle et la culture scientifique et technique ;
- Renforcer l’autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l’amélioration de la part de leurs ressources propres.

Le développement des programmes de recherche en sciences humaines et sociales s’est intensifié et a permis de renforcer le partenariat de recherche pour aboutir début 2011 à la mise en place de deux groupements d’intérêt scientifique : le GIS « Culture & médias numériques » dans le domaine de la socio-économie de la culture et des industries culturelles et le GIS « Institutions Patrimoniales et Pratiques InterCulturelles » en lien avec la politique en faveur des publics et de la diversité culturelle.

Le ministère a également reconduit ses appels à projets de recherche structurants : appel à projets sur la recherche en création et formation dans les écoles d’art ; programme national de recherche sur la connaissance et la conservation des matériaux du patrimoine; programmes de recherches territorialisées et, plus largement, programmes de recherche sur la diversité culturelle et le dialogue interculturel. Ces appels à projets participent à la structuration du réseau de la recherche culturelle et viennent renforcer les partenariats entre les structures de recherche du ministère de la culture et les organismes de recherche tel celui existant avec le CNRS et reposant sur un accord-cadre. Renouvelé en mai 2008 pour une durée de quatre ans, cet accord définit les formes de collaboration sur les thèmes de recherche communs deux institutions : création d’unités mixtes, programmes de recherche sur convention, opérations de diffusion et de valorisation des recherches, échanges de personnels. Des conventions avec des universités ou des grandes écoles permettent également de soutenir des programmes de recherche, tant dans le domaine de l’interaction entre la création et les nouvelles technologies (Paris VIII, INPG de Grenoble) que dans celui des sciences “exactes” (Paris-Est-Marne-la Vallée, Paris VI, Paris-Sud XI Orsay, Paris XII Créteil).

Le ministère de la Culture et de la Communication poursuit le renforcement de la participation de ses équipes de recherche aux programmes de l’Agence nationale de la recherche (ANR) en formalisant annuellement ses priorités pour la préparation des appels à projets thématiques de l’ANR, en participant au comité de pilotage pour les sciences humaines et sociales (SHS). Des experts du ministère ont également été sollicités pour la préparation de l’édition 2010 de l’appel à projets lancé par le département SHS de l’ANR sur le thème “la création : acteurs, objets et contextes”.

Au niveau européen, le programme « recherche culturelle et culture scientifique » soutient l'intégration des thématiques culturelles dans les orientations du 7<sup>e</sup> programme cadre de recherche et de développement (PCRD 2007-2013). Dans ce contexte, la Commission soutient aussi bien des projets de recherche que des projets liés à la structuration des politiques nationales. Ceci concerne notamment les domaines de la société de l'information et des médias (conservation à long terme dans le domaine de l'audiovisuel, ressources culturelles numérisées), la sauvegarde du patrimoine culturel au travers de projets de recherche comme POPART et le réseau trans-européen CHARISMA ou des Era-net permettant la mise en réseau et la coordination des politiques nationales de recherche sur une thématique donnée : NET-HERITAGE (2008-2011) pour la recherche appliquée à la conservation du patrimoine culturel matériel, DC-net (2009-2011) pour les e-infrastructures de recherche dédiées au patrimoine culturel numérisé et Indicate, prolongement de ce réseau en direction des pays du pourtour méditerranéen (2010-2012).

Enfin, le Ministère participe, en lien avec le MESR, à l'initiative de programmation conjointe de la recherche : le JPI « Cultural Heritage and global change : a new challenge for Europe ».

Dans le cadre de la promotion, auprès du public le plus large, de la culture scientifique et technique et de la diffusion des résultats de la recherche, le ministère de la Culture s'est, au premier chef, appuyé sur Universcience, établissement public créé en 2010 par le regroupement de la Cité des Sciences et de l'Industrie et du Palais de la découverte. Ce nouvel opérateur de la culture scientifique et technique, concentre environ deux tiers des crédits du programme. La mission d'Universcience est de rendre accessibles à tous les publics les savoirs scientifiques, techniques, industriels, et de présenter les enjeux de société liés à leur évolution. L'établissement public a mené des actions de portée nationale pour le soutien à l'édition de vulgarisation scientifique, le renforcement des liens avec la communauté scientifique, les organismes de recherche et de l'action régionale en tant que pôle national de référence.

Universcience est également actif sur le plan européen et international à travers des projets d'expositions thématiques, des travaux d'édition scientifique, des manifestations nationales (Fête de la science...) ou du réseau européen des centres de science (ECSITE).

Enfin, les résultats de la recherche menée par les structures du ministère de la Culture alimentent une politique d'édition de contenus et soutiennent des colloques, des publications scientifiques papier et numériques. L'information vers la communauté scientifique du ministère et vers les différents réseaux de partenaires en France et à l'étranger est également favorisée par la lettre Culture et Recherche diffusée à plus de 5.000 exemplaires et mise en ligne sur le site du ministère de la Culture. La valorisation des résultats de la recherche à travers des publications multimédias de haut niveau (collections grands sites archéologiques, célébrations nationales et recherches ethnologiques) contribue à la réalisation d'une offre publique numérique de référence s'adressant à un large public.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>■ OBJECTIF 1</b>	<b>Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique</b>
INDICATEUR 1.1	Evolution du nombre annuel de visiteurs physiques et virtuels d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique
INDICATEUR 1.2	Taux de satisfaction des visiteurs d'Universcience
<b>■ OBJECTIF 2</b>	<b>Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres</b>
INDICATEUR 2.1	Part des ressources propres d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2010 Consommation 2010							
01	Recherche en faveur des patrimoines		3 041 322 2 958 469	485 067 319 300	3 210 716 2 797 206	6 737 105 6 074 975	6 771 105
02	Recherche en faveur de la création		980 673 857 787		1 098 154 1 097 234	2 078 827 1 955 021	2 078 827
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique		115 744 985 112 506 556			115 744 985 112 506 556	115 744 985
04	Recherches transversales et pilotage du programme	35 480 219 29 903 435	672 846 411 462		2 011 222 4 304 666	38 164 287 34 619 563	38 264 287
<b>Total des AE prévues en LFI</b>		<b>35 480 219</b>	<b>120 439 826</b>	<b>485 067</b>	<b>6 320 092</b>	<b>162 725 204</b>	<b>162 859 204</b>
Ouvertures par voie de FDC et ADP		0		+167 119		+167 119	
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		-5 485 874		-1 300 235		-6 786 109	
<b>Total des AE ouvertes</b>		<b>29 994 345</b>		<b>126 111 869</b>		<b>156 106 214</b>	
<b>Total des AE consommées</b>		<b>29 903 435</b>	<b>116 734 274</b>	<b>319 300</b>	<b>8 199 106</b>	<b>155 156 115</b>	

## 2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2010 Consommation 2010							
01	Recherche en faveur des patrimoines		3 041 322 3 016 983	485 067 295 182	3 210 716 2 769 046	6 737 105 6 081 211	6 771 105
02	Recherche en faveur de la création		980 673 906 887		1 098 154 1 026 548	2 078 827 1 933 435	2 078 827
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique		113 194 894 110 084 055			113 194 894 110 084 055	113 194 894
04	Recherches transversales et pilotage du programme	35 480 219 29 903 435	672 846 354 761		2 011 222 4 057 289	38 164 287 34 315 485	38 264 287
<b>Total des CP prévus en LFI</b>		<b>35 480 219</b>	<b>117 889 735</b>	<b>485 067</b>	<b>6 320 092</b>	<b>160 175 113</b>	<b>160 309 113</b>
Ouvertures par voie de FDC et ADP		0		+167 119		+167 119	
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		-5 485 874		-1 607 718		-7 093 592	
<b>Total des CP ouverts</b>		<b>29 994 345</b>		<b>123 254 295</b>		<b>153 248 640</b>	
<b>Total des CP consommés</b>		<b>29 903 435</b>	<b>114 362 686</b>	<b>295 182</b>	<b>7 852 883</b>	<b>152 414 186</b>	

## 2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2009</i>							
<i>Consommation 2009</i>							
01	<b>Recherche en faveur des patrimoines</b>		2 955 322 2 608 872	724 057 386 519	3 027 826 2 727 242	<b>6 707 205</b>	<b>6 732 205</b> <b>5 722 633</b>
02	<b>Recherche en faveur de la création</b>		1 702 317 897 594		376 510 1 075 736	<b>2 078 827</b>	<b>2 078 827</b> <b>1 973 330</b>
03	<b>Opérateurs de la culture scientifique et technique</b>		113 162 985 115 779 394			<b>113 162 985</b>	<b>113 162 985</b> <b>115 779 394</b>
04	<b>Recherches transversales et pilotage du programme</b>	35 165 089 30 441 051	672 846 471 794		2 018 957 2 198 465	<b>37 856 892</b>	<b>37 856 892</b> <b>33 111 310</b>
<i>Total des AE prévues en LFI</i>		<b>35 165 089</b>	<b>118 493 470</b>	<b>724 057</b>	<b>5 423 293</b>	<b>159 805 909</b>	<b>159 830 909</b>
<b>Total des AE consommées</b>		<b>30 441 051</b>	<b>119 757 654</b>	<b>386 519</b>	<b>6 001 443</b>		<b>156 586 667</b>

## 2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2009</i>							
<i>Consommation 2009</i>							
01	<b>Recherche en faveur des patrimoines</b>		2 955 322 3 245 867	724 057 433 617	3 027 826 2 820 170	<b>6 707 205</b>	<b>6 732 205</b> <b>6 499 654</b>
02	<b>Recherche en faveur de la création</b>		1 702 317 993 034		376 510 1 067 761	<b>2 078 827</b>	<b>2 078 827</b> <b>2 060 795</b>
03	<b>Opérateurs de la culture scientifique et technique</b>		110 612 985 112 734 473			<b>110 612 985</b>	<b>110 612 985</b> <b>112 734 473</b>
04	<b>Recherches transversales et pilotage du programme</b>	35 165 089 30 441 051	672 846 449 155		2 018 957 2 236 238	<b>37 856 892</b>	<b>37 856 892</b> <b>33 126 444</b>
<i>Total des CP prévus en LFI</i>		<b>35 165 089</b>	<b>115 943 470</b>	<b>724 057</b>	<b>5 423 293</b>	<b>157 255 909</b>	<b>157 280 909</b>
<b>Total des CP consommés</b>		<b>30 441 051</b>	<b>117 422 529</b>	<b>433 617</b>	<b>6 124 169</b>		<b>154 421 366</b>

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

**Avertissement**

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2011 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), ainsi que le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que, dans une moindre mesure, les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Recherche en faveur des patrimoines	6 440 995
02	Recherche en faveur de la création	2 097 838
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique	110 084 055
04	Recherches transversales et pilotage du programme	36 363 666
<b>Total</b>		<b>154 986 554</b>



## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2009 (*)	Ouvertes en LFI pour 2010	Consommées en 2010 (*)	Consommés en 2009 (*)	Ouverts en LFI pour 2010	Consommés en 2010 (*)
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>	30 441 051	35 480 219	29 903 435	30 441 051	35 480 219	29 903 435
Rémunérations d'activité	18 596 741	22 532 557	17 766 772	18 596 741	22 532 557	17 766 772
Cotisations et contributions sociales	11 688 503	12 802 695	11 901 172	11 688 503	12 802 695	11 901 172
Prestations sociales et allocations diverses	155 807	144 967	235 491	155 807	144 967	235 491
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>	119 757 654	120 439 826	116 734 274	117 422 529	117 889 735	114 362 686
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 518 406	2 583 058	2 266 810	2 531 530	2 583 058	2 216 064
Subventions pour charges de service public	117 239 248	117 856 768	114 467 464	114 890 999	115 306 677	112 146 622
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>	386 519	485 067	319 300	433 617	485 067	295 182
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	335 902	485 067	305 300	358 694	485 067	254 737
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	50 617		14 000	74 923		40 445
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>	6 001 443	6 320 092	8 199 106	6 124 169	6 320 092	7 852 883
Transferts aux ménages	413 056		547 001	464 643		549 087
Transferts aux entreprises	156 026		1 957 405	103 946		1 882 196
Transferts aux collectivités territoriales	340 724	3 003 300	397 078	288 228	3 003 300	349 731
Transferts aux autres collectivités	5 091 637	3 316 792	5 297 622	5 267 352	3 316 792	5 071 869
<b>Total hors FDC et ADP</b>		<b>162 725 204</b>			<b>160 175 113</b>	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)		-5 485 874			-5 485 874	
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		-1 133 116			-1 440 599	
<b>Total (*)</b>	<b>156 586 667</b>	<b>156 106 214</b>	<b>155 156 115</b>	<b>154 421 366</b>	<b>153 248 640</b>	<b>152 414 186</b>

(\*) y.c. FDC et ADP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2009	Prévues en LFI pour 2010	Ouvertes en 2010	Ouverts en 2009	Prévus en LFI pour 2010	Ouverts en 2010
Dépenses de personnel	0		0	0		0
Autres natures de dépenses	81 002	134 000	167 119	81 002	134 000	167 119
<b>Total</b>	<b>81 002</b>	<b>134 000</b>	<b>167 119</b>	<b>81 002</b>	<b>134 000</b>	<b>167 119</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## DÉCRET DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/12/2010					107 033		107 033	

## DÉCRET D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/09/2010						235		235
30/11/2010					5 378 841		5 378 841	
<b>Total</b>					<b>5 378 841</b>	<b>235</b>	<b>5 378 841</b>	<b>235</b>

## OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUIT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/02/2010	0	77 916	0	77 916				
25/02/2010	0	29 900	0	29 900				
22/11/2010	0	15 000	0	15 000				
02/12/2010	0	44 303	0	44 303				
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>167 119</b>	<b>0</b>	<b>167 119</b>				

## LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/03/2010						1 300 000		1 300 000
07/05/2010								307 483
30/12/2010								
<b>Total</b>						<b>1 300 000</b>		<b>1 607 483</b>

■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

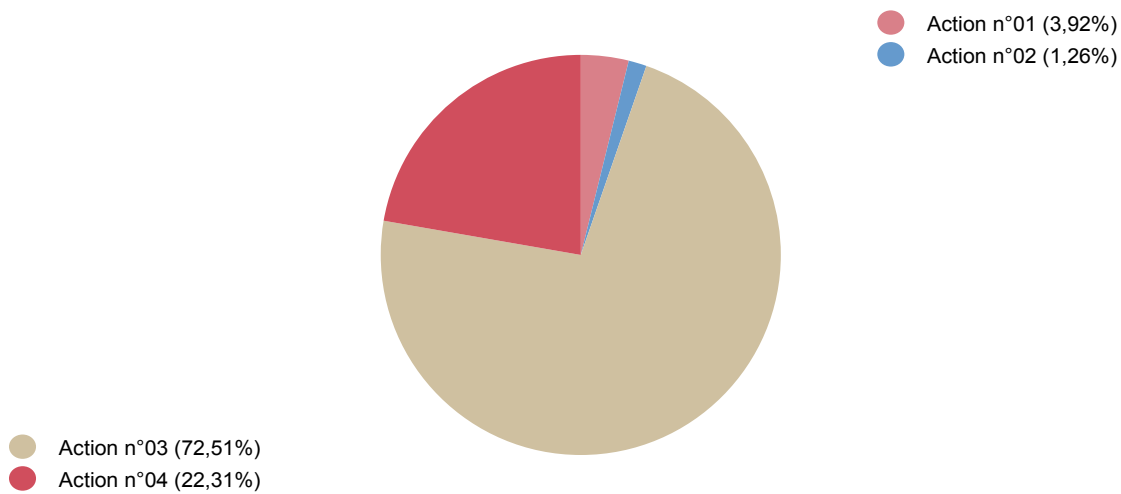
	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>0</b>	<b>167 119</b>	<b>0</b>	<b>167 119</b>	<b>5 485 874</b>	<b>1 300 235</b>	<b>5 485 874</b>	<b>1 607 718</b>

## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		Coûts directs	Coûts complets
			Dépenses directes	Dépenses complètes		
01	Recherche en faveur des patrimoines	6 074 975	6 081 211	32 118 507	6 440 995	33 870 761
02	Recherche en faveur de la création	1 955 021	1 933 435	10 211 624	2 097 838	11 031 738
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique	112 506 556	110 084 055	114 886 282	110 084 055	114 936 470
04	Recherches transversales et pilotage du programme	34 619 563	34 315 485	0	36 363 666	0
<b>Total</b>		<b>155 156 115</b>	<b>152 414 186</b>	<b>157 216 413</b>	<b>154 986 554</b>	<b>159 838 969</b>

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2010



## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La réalisation du programme Recherche culturelle et culture scientifique nécessite une coordination transversale de l'action du ministère, tant dans ses services centraux et déconcentrés que dans les établissements publics et les institutions qui en relèvent. Le programme intervient en cohérence avec les moyens affectés aux trois programmes de la mission Culture : Patrimoines, Création et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture.

Les opérateurs du programme étaient en 2009 la Cité des sciences et de l'industrie et le Palais de la Découverte. En 2010, le nouvel opérateur de la culture scientifique et technique est désormais le seul opérateur du programme (décret n°2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie).

## RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Recherche en faveur des patrimoines
- ACTION n° 02 : Recherche en faveur de la création
- ACTION n° 03 : Opérateurs de la culture scientifique et technique
- ACTION n° 04 : Recherches transversales et pilotage du programme

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF n° 1 : Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique

## INDICATEUR 1.1 : Evolution du nombre annuel de visiteurs physiques et virtuels d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2010
Universcience : Nombre de visites virtuelles	nombre en millions	8,074	7,756	9,06	8	8,679	nd
Universcience : Taux d'évolution du nombre de visites virtuelles (pour info)	%	+1,6	-3,9	-	+3	+11,9	-
Universcience : Fréquentation physique	nombre en millions	3,585	3,587	nb	3,6	3,549	3,8
Universcience : Taux d'évolution de la fréquentation (pour info)	%	+1,9	+0,1	-	+0,4	-1	-

**Commentaires techniques**

NB : créé au 1<sup>er</sup> janvier 2010, Universcience regroupe les données ex CSI (Cité des sciences et de l'industrie) et du palais de la découverte.

NB : il est nécessaire de prendre en compte la jauge de cet établissement qui ne permet pas d'accueillir un nombre illimité de visiteurs.

NB : conformément aux échanges lors de la conférence de performance, les taux d'évolution ne sont affichés que pour information et ne font donc pas l'objet de prévisions.

Sources des données : direction des publics d'Universcience

## INDICATEUR 1.2 : Taux de satisfaction des visiteurs d'Universcience

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2010
Part des visiteurs d'Universcience attribuant une note supérieure ou égale à 8 sur 10 à la qualité de la prestation offerte au cours de leur visite	%	77,2	74,1	>75	>75	73	> 75

**Commentaires techniques**

Le calcul est établi à partir d'une enquête auprès des visiteurs qui attribuent une note supérieure ou égale à 8 sur 10 à la qualité de la prestation offerte au cours de leur visite. Il s'agit d'un indicateur composite élaboré par la Cité permettant de noter tous les aspects d'une visite ; l'enquête est conduite par un observatoire des publics sur des échantillons représentatifs, tout au long de l'année sur tous les espaces de la Cité des sciences. Une homogénéisation de ces pratiques d'enquêtes de satisfaction est en cours dans le cadre de la fusion de la CSI et du Palais de la découverte. Les données relatives au Palais seront intégrées dès que disponibles

Sources des données : direction des publics d'Universcience.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'accès aux résultats de la recherche culturelle et l'accès à la culture scientifique et technique, qui sont indissociables de l'utilisation de supports multimédias et des bases de données associées ou non à des supports traditionnels, se doit de toucher un large public. A ce titre, Universcience participe largement à la diffusion de la culture scientifique et technique.

Le site Internet d'Universcience a connu en 2010 une forte progression de sa fréquentation (passant de 7,756 millions de visites en 2009 à 8,679 millions en 2010) alors même que la fusion de la CSI et du Palais de la découverte a conduit à l'apparition d'un nouveau nom de domaine [www.universcience.fr](http://www.universcience.fr), inconnu des moteurs de recherche début 2010. La progression de 11,9 % est très encourageante et confirme la qualité et la pertinence des contenus proposés.

La fréquentation physique des opérateurs dépend fortement de la programmation. En effet, en 2010, celle-ci fléchit légèrement du fait de la baisse du nombre de visiteurs de la Géode, des espaces ressources et de la rénovation des deux Cités des enfants à la Cité des sciences. Cela ne doit pas masquer le succès de fréquentation des autres lieux et manifestations tels que l'exposition « la Faim des dinosaures » au Palais de la découverte.

La fréquentation d'Universcience est susceptible d'évoluer mais de manière marginale, la fréquentation du Collège de la Cité n'étant pas encore stabilisée.

La satisfaction des visiteurs de l'établissement demeure élevée, même si l'on note une légère diminution. Elle s'établissait à 74,1 % en 2009 et affiche 73 % en 2010. Le taux de satisfaction correspond à la part des visiteurs d'Explora ayant attribué une note entre 8 et 10 à leur visite. Il est important de noter que le taux de satisfaction peut fluctuer en fonction des expositions mais aussi des différents travaux et rénovations en cours dans l'établissement (le parcours d'accueil des visiteurs est actuellement en cours de rénovation).

**OBJECTIF n° 2 : Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres**
**INDICATEUR 2.1 : Part des ressources propres d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2010
Universcience	%	Sans objet	21,1	> ou = 22	Entre 20,5 et 22	19	entre 20,5 et 22

**Commentaires techniques**

Le périmètre des ressources prises en compte recouvre les ressources non commerciales (billetterie, accueil du public, mécénat, partenariat) ainsi que les ressources commerciales (centre des congrès, concessions produits annexes).

En raison de l'homogénéisation des méthodes de calcul lors de la fusion CSI et Palais de la découverte, les données 2008 ne sont plus aujourd'hui pertinentes.

Le calcul correspond à la formule suivante : (produits et prestations de services, marchandises + autres produits de gestion courante + produits financiers + produits exceptionnels) / total des ressources, calcul utilisé dans le tableau de bord trimestriel du ministre de la culture.

Sources des données : direction financière d'Universcience.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Ressources propres d'Universcience : les états de clôture ne sont disponibles que depuis peu, et l'analyse de l'ordonnateur en cours d'élaboration. L'analyse de la réalisation 2010 ne peut donc pas être fournie à ce stade.

## Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement			
	Prévision LFI Consommation	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
01	Recherche en faveur des patrimoines		6 737 105 6 074 975	6 771 105 6 074 975		6 737 105 6 081 211	6 771 105 6 081 211
02	Recherche en faveur de la création		2 078 827 1 955 021	2 078 827 1 955 021		2 078 827 1 933 435	2 078 827 1 933 435
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique		115 744 985 112 506 556	115 744 985 112 506 556		113 194 894 110 084 055	113 194 894 110 084 055
04	Recherches transversales et pilotage du programme	35 480 219 29 903 435	2 684 068 4 716 128	38 264 287 34 619 563	35 480 219 29 903 435	2 684 068 4 412 050	38 264 287 34 315 485
<i>Total des crédits prévus en LFI</i>		<b>35 480 219</b>	<b>127 244 985</b>	<b>162 859 204</b>	<b>35 480 219</b>	<b>124 694 894</b>	<b>160 309 113</b>
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP		-5 485 874	-1 133 116	-6 618 990	-5 485 874	-1 440 599	-6 926 473
Total des crédits ouverts		<b>29 994 345</b>	<b>126 111 869</b>	<b>156 106 214</b>	<b>29 994 345</b>	<b>123 254 295</b>	<b>153 248 640</b>
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>29 903 435</b>	<b>125 252 680</b>	<b>155 156 115</b>	<b>29 903 435</b>	<b>122 510 751</b>	<b>152 414 186</b>
Crédits consommés - crédits ouverts		-90 910	-859 189	-950 099	-90 910	-743 544	-834 454

(\*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

## DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emploi	Emplois exprimés en ETPT							Dépenses
	Transferts de gestion 2009	Réalisation 2009	LFI 2010	Transferts de gestion 2010	Réalisation 2010	Écart à la LFI 2010 (après transferts)	Évolution des effectifs entre 2009 et 2010	Réalisation 2010
	1	2	3	4	5	5 - (3 + 4)	(5 - 4) - (2 - 1)	
Filière administrative		35	29		31	+2	-4	1 943 410
Filière scientifique		469	460		446	-14	-23	27 960 025
<b>Total</b>		<b>504</b>	<b>489</b>		<b>477</b>	<b>-12</b>	<b>-27</b>	<b>29 903 435</b>

Catégorie	Prévision LFI (AE = CP)	Consommation (AE = CP)
Rémunérations d'activité	22 532 557	17 766 772
Cotisations et contributions sociales	12 802 695	11 901 172
<i>dont contributions au CAS Pensions</i>	9 149 387	8 954 640
Prestations sociales et allocations diverses	144 967	235 491



## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	dont mouvements entre programmes du ministère	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois du programme
Filière scientifique	23	14	5	5			3	-18
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>14</b>		<b>5</b>				<b>-18</b>

En 2010, les sorties réalisées sur le programme Recherche culturelle et culture scientifique ont représenté 23 ETP dont 14 départs en retraite, pour un solde entrées/sorties de -18 ETP.

### Entrées réalisées

5 entrées ont été réalisées pour la filière scientifique à la date moyenne du 1<sup>er</sup> mars.

### Sorties réalisées

23 sorties ont été réalisées pour la filière scientifique, dont 14 départs à la retraite à la date moyenne du 1<sup>er</sup> mai.

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

### RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR SERVICE

Service	ETPT	ETP au 31/12/2010
Administration centrale	115	114
Services régionaux	362	348
Services départementaux		
Opérateurs		
Services à l'étranger		
Autres		
<b>Total</b>	<b>477</b>	<b>462</b>

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Prévision ETPT	Réalisation ETPT
04	Recherches transversales et pilotage du programme	489	477
<b>Total</b>		<b>489</b>	<b>477</b>
Transferts de gestion			

## INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs gérés (inclus dans le plafond d'emplois)
(Effectifs physiques ou ETP)		12 315
<b>Effectifs gérants</b>	<b>327</b>	<b>2,7 %</b>
administrant et gérant	195	1,6 %
organisant la formation	46	0,4 %
consacrés aux conditions de travail	41	0,3 %
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	45	0,4 %

Sont comptabilisés comme « gérants » : l'ensemble des agents du Service des ressources humaines du secrétariat général du ministère ; les agents des directions générales et des DRAC en charge de la gestion de proximité des RH.

Sont comptabilisés au titre des effectifs gérés : tous les agents titulaires et non titulaires du ministère et de ses services qui sont rémunérés sur le Titre 2, ainsi que les agents titulaires affectés dans les opérateurs y compris ceux qui sont rémunérés sur le budget des établissements.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	(en millions d'euros)
Socle Exécution 2009 retraitée	21,5
Exécution 2009 hors CAS Pensions	21,8
Changements de périmètre du programme 2010/2009	-0,1
Débasage/rebasage dépenses non reconductibles	-0,2
Impact du schéma d'emplois	-0
EAP schéma d'emplois de l'année n-1	-0,3
Schéma d'emplois de l'année n	0,3
Mesures catégorielles	0
Mesures générales	0,2
EAP augmentation du point d'indice de l'année n-1	0,1
Augmentation du point d'indice de l'année n	0,1
GIPA	0,1
Mesures bas salaires	0
GVT solde	-0,9
GVT positif	0,3
GVT négatif	-1,2
Autres	0,2
<b>Total</b>	<b>20,9</b>

La catégorie « Autres » regroupe les dépenses dues au paiement des comptes épargne temps (91.948 €) et la variation du montant de la catégorie 23 (79.684 €).

Catégorie d'emplois	Coûts d'entrée (1)		Coûts de sortie (1)	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Filière administrative	44 356	48 661	43 475	43 138
Filière scientifique	44 449	47 160	56 164	54 095

(1) y compris charges sociales hors CAS Pensions.

## MESURES GÉNÉRALES

L'extension en année des hausses de la valeur du point fonction publique au 1<sup>er</sup> juillet 2009 (+0,5%) et au 1<sup>er</sup> octobre 2009 (+0,3%) a représenté une dépense de 97 461 €.

La hausse de la valeur du point fonction publique au 1<sup>er</sup> juillet 2010 (+0,5%) a représenté une dépense de 50.761 €. Le montant des crédits consacrés à l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat, prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, s'élève à 77 991 €.

## MESURES INDIVIDUELLES

Le GVT positif réalisé en 2010 est de 1,7 % (le taux moyen du ministère a été utilisé pour tous les programmes), ce qui représente une progression de la masse salariale de 0,3 M€ (hors crédits destinés au CAS Pensions).

Le GVT négatif réalisé en 2010 est de -1,2 M€.

Le GVT solde du programme s'élève ainsi à -0,9 M€.

## COTISATIONS SOCIALES ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS

	Réalisation 2009	LFI 2010	Réalisation 2010
Contributions employeurs au CAS Pensions	8 630 523	9 149 387	8 954 640
<i>Civils (y.c. ATI)</i>	8 630 523	9 149 387	8 954 640
<i>Militaires</i>			
<i>Ouvriers d'État (subvention d'équilibre FSPOEIE)</i>			
<i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle)</i>			
Cotisation employeur FSPOEIE			

## PRESTATIONS SOCIALES

Type de dépenses	Nombre de bénéficiaires	Prévision	Réalisation
Congés de longue durée	3		103 091
Accidents de service, de travail et maladies professionnelles	4		4 134
Revenus de remplacement du congé de fin d'activité			
Remboursement domicile travail	276		87 522
Capital décès			
Allocations pour perte d'emploi	9		40 744
Autres			
<b>Total</b>			<b>235 491</b>

## ACTION SOCIALE

Les dépenses relatives à l'action sociale sont présentées pour l'ensemble des personnels du ministère de la culture et de la communication sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de la mission « Culture ».

## DÉPENSES HORS PERSONNEL

Les crédits prévus pour le programme “ Recherche culturelle et culture scientifique ” s'élevaient à **128,08 M€ en AE et 125,53 M€ en CP au PLF 2010** - hors prévision de fonds de concours et hors crédits de personnel. Universcience, le nouvel opérateur de la culture scientifique et technique, issu de la fusion, le 1<sup>er</sup> janvier 2010, de la Cité des sciences et de l'industrie (CSI) et du Palais de la découverte, reçoit 91% des crédits du programme.

**Les crédits du programme ont été minorés de 0,84 M€ en AE=CP** par amendement de l'Assemblée nationale.  
**Les crédits votés en LFI 2010 s'élevaient donc à 127,24 M€ en AE et 124,69 M€ en CP.**

Les crédits ouverts pour l'exercice 2010 se sont élevés à 126,11 M€ en AE et 123,25 M€ en CP, soit une diminution de 1,13 M€ en AE et 1,44 M€ en CP par rapport à la LFI. Ces écarts résultent des principaux mouvements réglementaires suivants :

- 1,3 M€ en AE = CP ont été annulés par la loi de finances rectificative du 9 mars 2010 en vue du financement des investissements d'avenir ;
- 0,31 M€ en CP ont été annulés par la loi de finances rectificative du 7 mai 2010 ;
- 0,17 M€ en AE = CP ont été ouverts par rattachement de fonds de concours.

Ces fonds de concours rattachés au programme en cours de gestion concernaient notamment la participation du ministère à des projets de recherche européens dans le domaine du patrimoine culturel numérisé (0,08M€) – projets Net Heritage et DC Net – et du CNRS (0,03 M€).

La **réserve de précaution** du programme a été intégralement levée. Elle a notamment servi à financer le versement de 1,7 M€ à l'opérateur Universcience pour l'aider à financer les surcoûts non pérennes accompagnant sa mise en place.

Au cours de l'année 2010, **125,25 M€ en AE et 122,51 M€ de CP** ont été dépensés sur le programme “ Recherche culturelle et culture scientifique ” (hors dépenses de personnel). **Le taux de consommation** au programme atteint **99,4 % en AE et 99,5 % en CP**, ce qui est comparable aux valeurs observées les années précédentes. L'établissement public **Universcience** consomme la quasi-totalité des crédits, à hauteur de **90 %** environ en AE=CP.

La surconsommation constatée des crédits de dépenses d'intervention sur l'action 04 par rapport aux crédits disponibles s'explique par le **versement au Grand Palais de 1,80 M€ en AE=CP** de crédits initialement inscrits dans la dotation d'Universcience sur l'action 03 (titre 3), correspondant à la prise en charge des travaux d'aménagement du site Universcience / Palais de la Découverte.

Au final, **le reliquat de crédits non consommés** au programme s'élève à **0,80 M€ en AE et 0,68 M€ en CP**, après retraitement des fonds de concours tardifs (0,06 M€ en AE=CP).

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2010 (**)							
156 106 214							
126 111 869							
AE non affectées au 31/12/2010							
761 813							
670 903							
AE affectées non engagées au 31/12/2010 (*)				CP ouverts en 2010 (**)			
243 437				153 248 640			
243 437				123 254 295			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009 (1)	AE engagées en 2010 (2)	Écart entre AE LR et AE RAP (3)	<b>Total des engagements réalisés au 31/12/2010</b> (4) = (1)+(2)+(3)	CP consommés en 2010 sur engagements antérieurs à 2010 (5) = (7) - (6)	CP consommés en 2010 sur engagements 2010 (6)	<b>Total des CP consommés en 2010</b> (7)	<b>Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2010</b> (8) = (4) - (7)
6 432 488	155 156 115	-55 151	<b>161 533 452</b>	5 204 908	147 209 278	<b>152 414 186</b>	<b>9 119 266</b>
6 432 488	125 252 680	-55 151	<b>131 630 017</b>	5 204 908	117 305 843	<b>122 510 751</b>	<b>9 119 266</b>
AE reportées sur 2011				CP reportés sur 2011			
862 739				742 616			

N.B. : les montants *en italiques* correspondent aux montants hors T2.

(\*) Il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires + FDC/ADP.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le montant des engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31 décembre 2009 est de 6,43 M€, conformément à ce qui était indiqué au RAP 2009. Les restes à payer ont sensiblement augmenté entre fin 2008 et fin 2009, passant de 4,29 M€ à **6,43 M€(1)**.

**Les CP consommés en 2010 sur engagements antérieurs à 2010** sont estimés à **5,20 M€(5)**, dont :

- **4,27 M€ de CP** afin de solder les engagements pris en 2009 au titre de la subvention d'investissement pour charges de service public de la Cité des sciences et de l'industrie (CSI) ;
- **0,93 M€ de CP** correspondant au solde de dépenses d'investissement et d'intervention – concernant majoritairement les subventions de recherche versées aux organismes de recherche associés, aux collectivités territoriales et aux associations partenaires - dont les montants sont inférieurs pour la plupart à 50 000 €.

Passant de 6,43 M€ à fin 2009 à **9,12 M€ à fin 2010 (8)**, le solde des engagements non soldés au 31 décembre 2010 a progressé de 2,69 M€, tout en restant à un niveau faible, représentant 6 % des AE engagées en 2010. Cette augmentation tient principalement à l'engagement de 12,58 M€ réalisé en 2010, pour la dotation d'investissement d'Universcience, cette subvention n'ayant pas été liquidée intégralement au cours de l'année.

**Recherche culturelle et culture scientifique**

Programme n° 186 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Diminués des charges à payer d'un montant de 0,12 M€, les restes à payer s'élèvent à **9 M€** l'issue de la gestion 2010 :

- **6,70 M€** restent à couvrir sur l'engagement de 12,58 M€ correspondant à la dotation d'investissement d'Universcience au titre de l'année 2010 ;
- **2 M€ de restes à payer** sur les **dépenses d'intervention** des services centraux et déconcentrés dont les montants sont inférieurs pour la plupart à 50 000 €.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION n° 01 : Recherche en faveur des patrimoines

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		6 771 105	<b>6 771 105</b>		6 074 975	<b>6 074 975</b>
Crédits de paiement		6 771 105	<b>6 771 105</b>		6 081 211	<b>6 081 211</b>

## EFFECTIFS

Sur les 6,77 M€ en AE=CP prévus en LFI 2010, 6,08 M€ ont été consommés en AE=CP. **Le taux de consommation des crédits de l'action 01 (hors dépenses de personnel) est ainsi de 90% en AE comme en CP.**

L'écart de 0,70 M€ en AE=CP entre la prévision en LFI 2010 et la consommation des crédits est notamment dû aux annulations de crédits intervenues durant l'exercice ainsi qu'aux retards pris par le C2RMF dans ses investissements et par les collectivités dans les opérations d'inventaire du patrimoine.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 936 024	1 835 082	1 936 024	1 851 037
Subventions pour charges de service public	1 105 298	1 123 387	1 105 298	1 165 946
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>34 000</i>		<i>34 000</i>	

Au total, en fonctionnement, **2,96 M€ en AE et 3,02 M€ en CP** ont été consommés, tandis que 3,04 M€ en AE=CP étaient prévus en LFI, hors fonds de concours. La quasi-totalité des crédits a donc été consommée avec un taux de 97% en AE, et 99% en CP.

Au cours de l'année 2010, un fonds de concours de 29 900 € en AE=CP a été perçu par le ministère de la culture et de la communication, de la part du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), au titre de sa participation à un projet de veille technologique.

Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées comme suit :

#### Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (1,84 M€ en AE et 1,85 M€ en CP)

En M€	AE		CP	
	LFI	Consommés	LFI	Consommés
LRMH	0,64	0,54	0,64	0,52
C2RMF	0,48	0,55	0,48	0,54
DRASSM	0,47	0,47	0,47	0,47
<b>Sous-total SCN</b>	<b>1,59</b>	<b>1,56</b>	<b>1,59</b>	<b>1,54</b>
DGP	0,21	0,12	0,21	0,11
<i>Sous-total crédits centraux</i>	<i>0,21</i>	<i>0,12</i>	<i>0,21</i>	<i>0,11</i>
Directions régionales des affaires culturelles (DRAC)	0,15	0,16	0,15	0,20
<b>Total</b>	<b>1,95</b>	<b>1,84</b>	<b>1,95</b>	<b>1,85</b>

Comme prévu au PAP 2010, ces crédits ont permis de financer une partie du fonctionnement des trois services à compétence nationale (SCN) :

- le Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH) pour ses recherches scientifiques sur les œuvres du patrimoine monumental et mobilier en vue de leur conservation et de leur restauration ;
- le Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) pour ses analyses scientifiques des œuvres du patrimoine des musées de France -conservation et restauration- ;
- et le département des recherches subaquatiques et sous-marines (DRASSM) pour ses recherches en matière archéologique.

Ces crédits ont également permis à la direction générale des patrimoines (DGP) de financer des projets de recherche sur le patrimoine archivistique, écrit, documentaire et cinématographique, de soutenir l'organisation de divers séminaires, d'assurer le fonctionnement des conseils nationaux dans le domaine de la recherche archéologique et d'apporter une aide au fonctionnement du Centre national d'archéologie urbaine (CNAU) à Tours.

Enfin, ces crédits ont permis aux directions régionales des affaires culturelles (DRAC) :

- de financer les analyses et les frais divers liés aux chantiers de fouilles programmées qu'elles organisent (frais de déplacement, de publications, etc.) ;
- d'apporter une aide au fonctionnement du Centre national de préhistoire (CNP) à Périgueux (DRAC Aquitaine) à hauteur de 0,07 M€ en AE=CP.

#### Subventions pour charges de service public (1,12 M€ en AE et 1,17 M€ en CP)

En M€	AE		CP	
	LFI	Consommés	LFI	Consommés
INRAP	0,53	0,53	0,53	0,53
BNF	0,12	0,12	0,12	0,12
INHA	0,36	0,38	0,36	0,39
RMN	0,10	0,04	0,10	0,04
LRMH	0,00	0,06	0,00	0,09
<b>Total</b>	<b>1,11</b>	<b>1,12</b>	<b>1,11</b>	<b>1,17</b>

Comme prévu au PLF 2010, ces crédits ont permis de soutenir :

- les activités de recherche de l'Institut National de recherches archéologiques préventives (INRAP) ;
- les programmes de recherche de la Bibliothèque nationale de France (BnF) relatifs au patrimoine ;
- les activités de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) ;
- et la Réunion des musées nationaux pour la publication de revues comme Technè.

Par ailleurs, 0,06 M€ en AE et 0,09 M€ en CP ont été dépensés en catégorie 32 par le LRMH, ce qui porte ses dépenses totales de fonctionnement - catégories 31 et 32 confondues - à 0,60 M€ en AE et 0,62 M€ en CP.



## — DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	485 067	305 300	485 067	254 737
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		14 000		40 445

Au total, ce sont **0,32 M€ en AE et 0,29 M€ en CP** qui ont été dépensés en investissement, tandis que 0,49 M€ en AE=CP étaient prévus en LFI.

Cet écart s'explique principalement par le fait que le C2RMF n'a pas consommé ses crédits d'investissement.

Les dépenses d'investissement ont été exécutées comme suit :

En M€	AE		CP	
	LFI	Consommés	LFI	Consommés
DRASSM	0,06	0,14	0,06	0,13
LRMH	0,18	0,13	0,18	0,16
C2RMF	0,15	0,04	0,15	0,00
<b>Sous-total SCN</b>	<b>0,39</b>	<b>0,30</b>	<b>0,39</b>	<b>0,29</b>
ARCHETIS	0,10	0,00	0,10	0,00
DRAC	0,00	0,02	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,49</b>	<b>0,32</b>	<b>0,49</b>	<b>0,29</b>

Concernant le DRASSM, l'essentiel des dépenses d'investissement en AE et en CP a permis la prise en charge des coûts annexes pour la construction, depuis août 2010, du navire de recherche archéologique sous-marine *André Malraux*, en remplacement de *L'Archéonaute*, aujourd'hui désarmé.

Par ailleurs, les dépenses de 0,01 M€ en AE et 0,04 M€ en CP constatées en catégorie 52 ont été effectuées par le LRMH.

## — DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		545 001		549 087
Transferts aux entreprises		14 500		6 400
Transferts aux collectivités territoriales	3 003 300	275 900	3 003 300	262 478
Transferts aux autres collectivités	207 416	1 961 805	207 416	1 951 081

Au total, la consommation des crédits s'est élevée à **2,80 M€ en AE et 2,77 M€ en CP**, alors que 3,2 M€ étaient inscrits en LFI, soit un écart de 0,40 M€ en AE et 0,43 M€. Il traduit notamment, outre l'impact des annulations réglementaires, le report sur l'année 2011, à hauteur de 0,16 M€, de certaines opérations nationales d'inventaire général du patrimoine culturel, afin de tenir compte des calendriers budgétaires des collectivités locales partenaires.

## Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

L'exécution des dépenses d'intervention a été la suivante :

En M€	AE		CP	
	LFI	Consommés	LFI	Consommés
DRASSM	0,48	0,42	0,48	0,42
DGP	0,66	0,32	0,66	0,27
Centre Interrégional de Conservation et de Restauration du Patrimoine (CICRP)	0,21	0,19	0,21	0,19
DRAC	2,06	1,87	2,06	1,89
<b>Total</b>	<b>3,41</b>	<b>2,80</b>	<b>3,41</b>	<b>2,77</b>

Les 0,42 M€ dépensés par le DRASSM ont permis le financement de la recherche archéologique programmée en France en milieu subaquatique et sous-marin.

Les 1,89 M€ de CP dépensés par les DRAC ont permis de soutenir :

- les fouilles archéologiques programmées (sondages, protection de sites, prospections, etc.) et menées avec les partenaires locaux (associations, collectivités territoriales, etc.), avec des aides allant de 1 000 € (sur le site de la Roche Noire, en Colesse, dans l'Ain par exemple) à plus de 40 000 € (par exemple avec le soutien à l'association Oedenburg d'un montant de 42 275 €) ;
- les programmes collectifs de recherche (PCR), avec des aides allant de 1 500 € (par exemple pour le PCR " Objets de la vie quotidienne au Moyen-Âge" mis en œuvre par le GEMA, Groupe d'Etude des Mines Anciennes, en région Languedoc-Roussillon) à 15 000 € (par exemple le PCR " Poterie des îles françaises d'Amérique " en Martinique).

## ACTION n° 02 : Recherche en faveur de la création

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		2 078 827	<b>2 078 827</b>		1 955 021	<b>1 955 021</b>
Crédits de paiement		2 078 827	<b>2 078 827</b>		1 933 435	<b>1 933 435</b>

## EFFECTIFS

Les montants prévus en LFI 2010 pour l'action 02 sont identiques à ceux présentés au PLF 2010.

**La consommation des crédits de l'action 02 s'est élevée à 1,96 M€ en AE et 1,93 M€ en CP**, tandis que 2,08 M€ en AE=CP étaient prévus en LFI, soit une consommation de 94% en AE et 93% en CP.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		44 787		44 787
Subventions pour charges de service public	980 673	813 000	980 673	862 100

La consommation des crédits s'est élevée à **0,86 M€ en AE et 0,91 M€ en CP**, légèrement en-deçà des prévisions de la LFI de 0,98 M€ en AE=CP (écart de -0,12 M€ en AE et -0,07 M€ en CP).

Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées ainsi :

En M€	AE		CP	
	LFI	Consommés	LFI	Consommés
Dépenses de fonctionnement autres que de personnel - DGP	0	0,05	0	0,05
Subventions pour charges de service public - Ecoles d'architecture - DGP	0,98	0,81	0,98	0,86
<b>Total</b>	<b>0,98</b>	<b>0,86</b>	<b>0,98</b>	<b>0,91</b>

L'essentiel des dépenses de fonctionnement autres que de personnel, d'un montant de 0,05 M€ en AE=CP, est constitué de la dotation de soutien à l'édition et à la diffusion de la revue Les cahiers de la recherche architecturale et urbaine, publiée par le Centre des Monuments Nationaux, pour un montant de 0,04 M€.

Au titre des subventions pour charge de service public, les **écoles d'architecture** ont bénéficié au total de **0,81 M€ en AE et 0,86 M€ en CP** qui ont permis, d'une part, de solder des restes à payer de 2008 sur 5 écoles, et d'autre part, de poursuivre en 2010 le soutien de base aux unités de recherche des écoles et aux appels à projets de recherche qu'elles lancent. Concernant les **écoles d'art**, ce sont **4 100 € de CP** qui ont été versés à la **Villa Arson** à Nice pour la réalisation de l'exposition " Double Bind – Arrêtez d'essayer de me comprendre ! " du 5 février au 31 mai 2010.

## — DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises		96 255		45 016
Transferts aux collectivités territoriales		44 678		64 303
Transferts aux autres collectivités	1 098 154	956 301	1 098 154	917 229

Les dépenses d'intervention se sont réparties comme suit :

En M€	AE		CP	
	LFI	Consommés	LFI	Consommés
DGCA - Appels à projet	0,10	0,10	0,10	0,10
DGCA - Soutien aux laboratoires de recherche	0,87	0,83	0,87	0,82
<i>dont IRCAM</i>	<i>0,72</i>	<i>0,69</i>	<i>0,72</i>	<i>0,69</i>
<i>dont autres laboratoires</i>	<i>0,15</i>	<i>0,14</i>	<i>0,15</i>	<i>0,13</i>
DGP - Valorisation de la recherche	0,13	0,17	0,13	0,11
<b>Total</b>	<b>1,10</b>	<b>1,10</b>	<b>1,10</b>	<b>1,03</b>

L'exécution du titre 6 de l'action 02 du programme a été conforme à la prévision.

Les crédits exécutés par la direction générale de la création artistique (DGCA) ont été alloués en AE=CP dans le cadre d'appels à projets et ont permis de soutenir des projets de recherche des écoles nationales et territoriales d'art, ayant lieu sur 2 à 3 années. Les aides allouées par année vont de 3 000 € à 7 000 € en moyenne. Les bénéficiaires en 2010 ont été, par exemple, l'Ecole d'art du Mans pour le projet " Grande Image ", l'Ecole d'art de Bretagne avec " archive/auto-archives ", l'Ecole d'art du Havre - " IDEA " -, l'Ecole d'art d'Amiens pour " Gestual Script ", l'Ecole européenne supérieure de l'image à ANGOULEME avec " Sliders ", ou encore l'Ecole d'art de Rennes pour " Design graphique ".

Les autres crédits consommés par la DGCA ont été délégués aux laboratoires de recherche suivants, **l'IRCAM** (Institut de recherche et coordination acoustique/musique), **l'Institut national polytechnique de Grenoble et le laboratoire SCRIME**, comme prévu au PAP 2010.

Enfin, les crédits mis en place par la DGP ont principalement permis de soutenir une **quinzaine d'éditeurs scientifiques et de recherche**, avec des aides allant de 1 000 € à 10 500 €, ainsi que l'association ACIRENE, association de recherche sur le son, installée à Chalon-sur-Saône, à hauteur de 25 200 €.

## ACTION n° 03 : Opérateurs de la culture scientifique et technique

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		115 744 985	<b>115 744 985</b>		112 506 556	<b>112 506 556</b>
Crédits de paiement		113 194 894	<b>113 194 894</b>		110 084 055	<b>110 084 055</b>

## EFFECTIFS

116,28 M€ d'AE et 113,73 M€ de CP étaient prévus au PLF 2010 ; ces dotations ont fait l'objet d'une taxation parlementaire en faveur de l'emploi à hauteur de 0,54 M€, qui a ramené le montant de la LFI à 115,74 M€ en AE et 113,19 M€ en CP.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	115 744 985	112 506 556	113 194 894	110 084 055

Le 1er janvier 2010 a été créé le nouvel établissement public Universcience, né de la fusion de la Cité des Sciences et de l'Industrie et du Palais de la Découverte. Il s'agit du seul opérateur de la culture scientifique et technique de la mission " Culture ", mais également du seul opérateur pour le programme 186 " Recherche culturelle et culture scientifique ".

Pour l'année 2010, ont été délégués à l'établissement public Universcience **112 506 556 € en AE et 110 084 055 € en CP**.

Cette dotation se décomposait comme suit :

- **99,93 M€** en AE=CP au titre du fonctionnement ;
- et **12,58 M€ en AE et 10,16 M€ en CP** au titre de l'investissement, une partie de cette subvention étant constituée d'un reste à payer d'un montant de 4,27 M€ de la subvention d'investissement 2009 de la Cité des Sciences et de l'Industrie, destiné à financer la poursuite des travaux d'aménagement de l'accueil des visiteurs.

L'écart entre la prévision en LFI et la consommation des crédits (de 3,24 M€ en AE et de 3,11 M€ en CP) s'explique par :

- le transfert d'une partie de la subvention d'investissement de l'établissement, à hauteur de 1,80 M€ en AE=CP vers les dépenses d'intervention de l'action 4. Ces sommes ont été versées au Grand Palais pour la prise en charge des travaux du Palais de la découverte ;
- l'absence partielle de levée de la mise en réserve appliquée à l'opérateur Universcience. Seuls 1,70 M€ ont été dégelés pour accompagner la création de l'établissement. Ce montant correspond à des surcoûts transitoires propres à l'exercice 2010, non reconductibles.

Pour retrouver le détail des crédits et des actions d'Universcience, on se reportera au volet " Opérateurs ".

## ACTION n° 04 : Recherches transversales et pilotage du programme

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	35 480 219	2 784 068	<b>38 264 287</b>	29 903 435	4 716 128	<b>34 619 563</b>
Crédits de paiement	35 480 219	2 784 068	<b>38 264 287</b>	29 903 435	4 412 050	<b>34 315 485</b>

## EFFECTIFS

Numéro et intitulé de l'action	ETPT	Filière administrative	Filière technique et enseignement	Filière surveillance	Filière scientifique
04 Recherches transversales et pilotage du programme	477	31			446
Part sur les effectifs du programme / de la filière	100,0%	100,0%			100,0%

Ces effectifs recouvrent les personnels des 4 corps de recherche (ingénieurs de recherche, ingénieurs d'étude, assistants ingénieurs, techniciens de recherche) et les contractuels "recherche". Ils sont affectés pour un tiers dans les directions d'administration centrale et leurs services à compétence nationale. Deux tiers des effectifs servent dans les services déconcentrés, principalement au sein des conservations régionales des monuments historiques, et de façon croissante dans les écoles du ministère.

Concernant l'action n° 04, la prévision LFI 2010, hors dépenses de personnel, correspond aux montants présentés au PLF 2010.

Au titre de l'année 2010, 4,72 M€ en AE et 4,41 M€ en CP ont été consommés, dépassant les prévisions de la LFI à hauteur de 2,78 M€ en AE=CP, principalement en raison du mouvement de 1,80 M€ opéré à partir de l'action (cf. ci-dessous).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	647 034	386 941	647 034	320 240
Subventions pour charges de service public	25 812	24 521	25 812	34 521

Au total, la consommation des crédits s'est élevée à **0,41 M€ en AE et 0,35 M€ en CP**, soit un écart de 0,26 M€ en AE et 0,32 M€ en CP en-deçà de la prévision LFI, justifié par un mouvement de fongibilité depuis les dépenses de fonctionnement (titre 3) vers les dépenses d'intervention (titre 6).

La consommation des 0,41 M€ en AE et des 0,35 M€ en CP s'est répartie comme suit :

En M€	AE		CP	
	LFI	Consommés	LFI	Consommés
Dépenses de fonctionnement autres que de personnel	0,65	0,39	0,65	0,33
Subventions pour charges de service public - BPI	0,03	0,02	0,03	0,02
<b>Total</b>	<b>0,68</b>	<b>0,41</b>	<b>0,68</b>	<b>0,35</b>

Concernant les dépenses de fonctionnement autres que de personnel, les 0,39 M€ en AE et 0,33 M€ ont essentiellement permis de soutenir, comme prévu au PAP 2010, des actions menées par le secrétariat général du ministère telles que la publication des résultats de la recherche culturelle avec une revue comme " Culture et Recherche ", ou des ouvrages des collections du département des études, de la prospective et des statistiques.

Ces dépenses ont également contribué à la publication des résultats de la recherche en ligne à partir des sites Internet s'adressant aux professionnels et au grand public, et consacrés aux " Grands sites archéologiques " ( " Sanctuaire d'Acy-Romance ", " Villa, Villae en Gaule romaine ") ou aux " Célébrations nationales " (Henri IV, Garamond, pour un montant de 0,12 M€).

Enfin, au titre des subventions pour charges de service public, 0,025 M€ en AE=CP ont été consacrés au programme de recherches sociologiques sur la lecture de la Bibliothèque publique d'information.

#### ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		2 000		0
Transferts aux entreprises		1 846 650		1 830 780
Transferts aux collectivités territoriales		76 500		22 950
Transferts aux autres collectivités	2 011 222	2 379 516	2 011 222	2 203 559
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>100 000</i>		<i>100 000</i>	

Au total, **4,30 M€ en AE et 4,06 M€ CP ont été consommés**, alors que 2 M€ étaient prévus en LFI, hors fonds de concours.

Les crédits ont été consommés comme suit au titre de l'année 2010 :

En M€	AE		CP	
	LFI	Consommés	LFI	Consommés
Accord-cadre CNRS-MCC	1	1,17	1	1,17
Partenariats avec d'autres structures de recherche	0,4	0,35	0,4	0,32
Programmes nationaux de recherche sur la connaissance et la conservation du patrimoine culturel matériel - 6 projets	0,3	0,38	0,3	0,32
Nouveau programme "Diversité et dialogue interculturel" - soutien à la mise en réseau des acteurs de la recherche	0,07	0,05	0,07	0,04
Soutien à la politique européenne de la recherche - 2 partenariats	0,25	0,17	0,25	0,17
Appels à projets du DEPS	0,09	0,38	0,09	0,23
Transfert exceptionnel au Grand Palais depuis Universcience	0	1,80	0	1,80
<b>Total</b>	<b>2,11</b>	<b>4,30</b>	<b>2,11</b>	<b>4,06</b>

Cet écart de 2,19 M€ en AE et 1,95 M€ en CP s'explique essentiellement par un double mouvement :

- le transfert de crédits depuis l'action 03 (dotation de l'opérateur Universcience) vers l'action 04, afin de verser au Grand Palais les 1,8 M€ (en AE=CP) permettant la prise en charge des travaux d'aménagement du site Universcience / Palais de la Découverte ;
- le mouvement de fongibilité des dépenses de fonctionnement (titre 3) vers les dépenses d'intervention (titre 6), à hauteur de 0,13 M€ en AE et 0,17 M€ en CP, dans le cadre d'appels à projets (projet DEDALE, subventions de recherche...).

Mis à part les travaux de rénovation du Palais de la Découverte, non prévus au PAP 2010, les crédits ouverts en LFI ont permis de contribuer au financement :

- des programmes de recherche menés au sein de réseaux et d'équipes de recherche (sous co-tutelle du ministère, ou en convention avec celui-ci) dans le cadre de l'accord cadre signé avec le CNRS à hauteur de 1,17 M€ en AE=CP en 2010 ;
- des **programmes de recherche transversaux** (programmes nationaux ou européens) menés en partenariat avec des universités, des grandes écoles, des établissements publics ou des associations, à hauteur de **1,33 M€ en AE et 1,09 M€ en CP** ;
- des appels à projets conduits par le département des études, de la prospective et des statistiques auprès de structures partenaires telles que le Centre d'études de l'emploi, ELICO (Equipe de recherche de Lyon en Sciences de l'Information) ou l'université de Lille III par exemple, pour un montant de 0,38 M€ en AE et 0,23 M€ en CP.

Enfin, l'action 04 a bénéficié de rattachements de fonds de concours : 0,08 M€ ont été versés au titre de l'année 2010, et 0,06 M€, n'ont pu être perçus et sont reportés sur 2011.

Deux fonds de concours ont été rattachés à l'action 04 au titre de la participation du ministère à des projets du 7ème programme cadre de recherche et de développement (PCRD), soit 0,08 M€ :

- l'un, d'un montant de 37 337 € en AE=CP, est consacré au projet européen " Net Heritage ", dédié à la recherche appliquée à la protection du patrimoine culturel matériel (ERA net - European Research Area NETWORK) ;
- le second fonds de concours, de 40 579 € en AE=CP, concerne également un ERA net : le projet DC-Net pour le renforcement de l'usage des infrastructures numériques dans le domaine du patrimoine culturel numérisé.

Enfin, deux fonds de concours tardifs n'ont pu être versés en 2010, et font l'objet d'une demande de report pour 2011, soit 0,06 M€ :

- un fonds de concours de 15 000 € en AE=CP devant être délégué au LRMH dans le cadre du projet " suivi des altérations, caractérisation et restauration des monuments en pierres calcaires " (SACRE), piloté par la région Centre, et dont l'objectif est la préservation des monuments historiques ;
- 44 303 € de fonds de concours tardifs en AE=CP, relatifs à la participation du ministère au projet INDICATE (7ème PCRD - infrastructures).

## OPÉRATEURS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	117 239 248	114 890 999	117 856 768	115 306 677	114 467 464	112 146 622
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
<b>Total</b>	<b>117 239 248</b>	<b>114 890 999</b>	<b>117 856 768</b>	<b>115 306 677</b>	<b>114 467 464</b>	<b>112 146 622</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

## EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS SI PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2009 (1)			Prévision 2010 (3)			Réalisation 2010			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond		contrats aidés	sous plafond LFI		hors plafond LFI	contrats aidés	sous plafond
Universcience (fusion de la CSI et du Palais de la découverte)		1 165			1 192			1 175		
<b>Total</b>		<b>1 165</b>			<b>1 192</b>			<b>1 175</b>		

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision 2010 fait référence aux plafonds votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificative 2010.



## PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

## UNIVERSCIENCE (FUSION DE LA CSI ET DU PALAIS DE LA DÉCOUVERTE)

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 03 : Opérateurs de la culture scientifique et technique</b>	<b>114 557</b>	<b>112 134</b>	<b>115 745</b>	<b>113 195</b>	<b>112 507</b>	<b>110 084</b>
Subventions pour charges de service public	114 557	112 134	115 745	113 195	112 507	110 084
<b>Total</b>	<b>114 557</b>	<b>112 134</b>	<b>115 745</b>	<b>113 195</b>	<b>112 507</b>	<b>110 084</b>

## COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'OPÉRATEUR

## Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Produits	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	67 432	65 571	Ressources de l'État	98 231	100 428
Fonctionnement	80 021	84 245	- subventions de l'État	98 231	100 428
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	1 772	420
			Ressources propres et autres	45 506	44 350
<b>Total des charges</b>	<b>147 453</b>	<b>149 816</b>	<b>Total des produits</b>	<b>145 509</b>	<b>145 198</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 944	4 618
Total : équilibre du CR	<b>147 453</b>	<b>149 816</b>	Total : équilibre du CR	<b>147 453</b>	<b>149 816</b>

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

## Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Ressources	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	2 553	6 182
Investissements	29 307	13 047	Ressources de l'État	10 958	10 158
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources	3 291	1 304
<b>Total des emplois</b>	<b>29 307</b>	<b>13 047</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>16 802</b>	<b>17 644</b>
Apport au fonds de roulement		4 597	Prélèvement sur le fonds de roulement	12 505	

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le montant des subventions État inscrites au compte de résultat intègre 117 K€ versés par le MESR et diverses subventions pour projets, dont 208 K€ versés par le MINEFI pour le projet "Très haut débit".

## DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	<i>Prévision</i>				
	<i>Consommation</i>				
Recherche culturelle et culture scientifique	67 432	56 529		29 307	<b>153 268</b>
	65 571	53 883		13 047	<b>132 501</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	1 165	1 192	1 175
- sous plafond	1 165	1 192	1 175
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	14	0	0
- rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement	14	0	0

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Réalisations 2010

L'année 2010 a été marquée par les évènements suivants :

- la mise en œuvre du rapprochement entre le Palais de la découverte et la Cité des sciences avec la définition d'une organisation transitoire. Le schéma définitif sera quant à lui acté courant 2011 ;
- une programmation riche et diversifiée avec notamment les expositions « Sciences et fiction » et « Bon appétit » sur le site de la Villette, mais également l'exposition « La faim des dinosaures » au Palais de la découverte qui ont drainé un public conséquent ;
- un fort niveau de fréquentation (2,9 millions de visiteurs sur le site de la Villette et environ 680.000 visiteurs sur le site du Palais de la découverte) ;
- la poursuite de la réhabilitation technique (sanitaires publics ...) et l'achèvement de l'espace « Énergie » sur le site Villette. Des investissements spécifiques en matière de système d'informations ont également été faits suite à la fusion ;
- la mise en place d'un forum territorial en septembre 2010 destiné à jeter les bases de la mission d'Universcience en tant que pôle de référence national de la culture scientifique et technique, animateur du réseau des acteurs de la CSTI au plan national et en région. La définition d'un schéma de gouvernance au niveau national est en cours. Cette nouvelle mission a été concrétisée à l'été 2010 par la décision des ministères de tutelles de transférer dès 2011 à l'établissement la gestion des crédits correspondant au soutien des actions des centres de culture scientifique et technique effectuée jusqu'alors par le MESR (programme 172 « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires).

### Analyse des écarts

L'écart entre les crédits votés en LFI 2010 et l'exécution s'explique par les mouvements suivants :

- l'absence de versement d'une partie de la subvention d'investissement de l'établissement, à hauteur de 1,80 M€ en AE=CP. Les sommes correspondantes ont en effet été versées au Grand Palais qui prend en charge des travaux sur le site du Palais de la découverte (cf. justification au premier euro des actions 2 et 4) ;
- le reliquat s'explique par l'absence partielle de levée de la mise en réserve. 1,70 M€ ont été dégelés destinés à accompagner les surcoûts liés à la fusion entre les deux opérateurs. Ce montant correspond à des surcoûts transitoires propres à l'exercice 2010, non reconductibles.

Concernant le budget de l'opérateur, l'écart entre la prévision et l'exécution des recettes de fonctionnement est faible: la baisse s'explique principalement de la fermeture de l'espace Condorcet en prévision des travaux de rénovation de l'accueil, et de la diminution des recettes de concessions. L'écart constaté sur les dépenses d'investissement s'explique par le report du commencement de certains chantiers d'envergure en 2011 (les principaux sont la rénovation de l'accueil et celle du Palais de la découverte. Cette dernière s'effectuera dans le cadre de la définition globale du schéma d'aménagement du Grand Palais en cours d'étude suite à la remise du rapport de Jean-Paul Cluzel en avril 2010).

## ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

## Avertissement

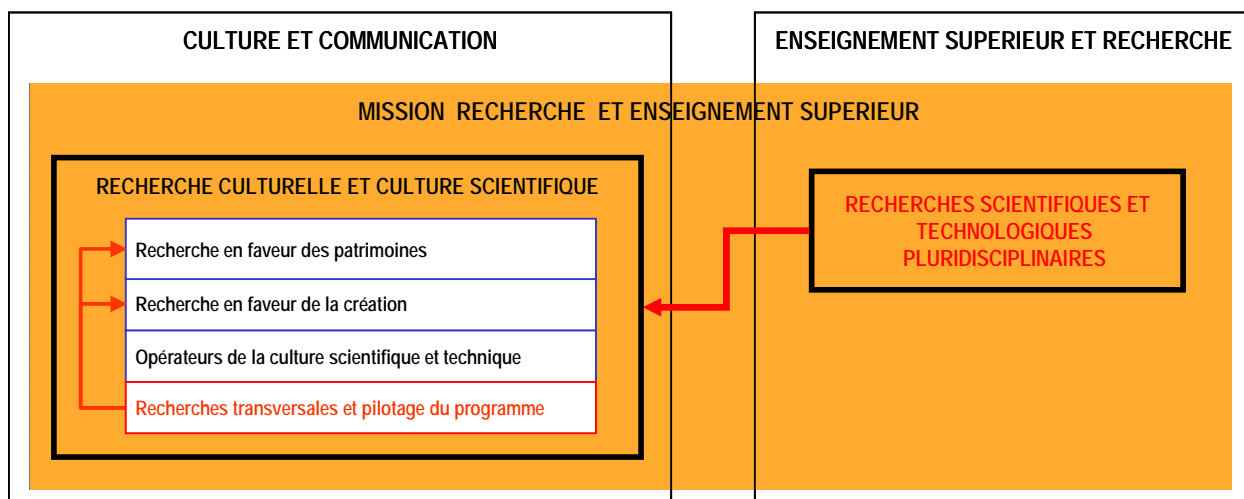
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes (comptabilité budgétaire) et des coûts complets (comptabilité générale de l'État) par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État. La démarche pragmatique adoptée s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée le 7 mars 2011). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. Le fait que ces données aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2010, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

## SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



## VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2010 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2010 après ventilation interne	LFI 2010 après ventilation externe
Recherche en faveur des patrimoines	6 771 105	6 771 105	6 771 105
Recherche en faveur de la création	2 078 827	2 078 827	2 078 827
Opérateurs de la culture scientifique et technique	113 194 894	113 194 894	118 347 894
Recherches transversales et pilotage du programme	38 264 287	38 264 287	38 264 287
<b>Total</b>	<b>160 309 113</b>	<b>160 309 113</b>	<b>165 462 113</b>

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION OU « DÉPENSES COMPLÈTES »

### Avertissement

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2010 CP	Ventilation interne (au sein du programme)	Exécution 2010 après ventilation interne	Écart à la prévision 2010	Écart à l'exécution 2009
	Dépenses directes				
Recherche en faveur des patrimoines	6 081 211	+26 037 296	32 118 507	+25 347 402	+467 085
Recherche en faveur de la création	1 933 435	+8 278 189	10 211 624	+8 132 797	+176 153
Opérateurs de la culture scientifique et technique	110 084 055		110 084 055	-3 110 839	-2 650 418
Recherches transversales et pilotage du programme	34 315 485	-34 315 485	0	-38 264 287	0
<b>Total</b>	<b>152 414 186</b>	<b>0</b>	<b>152 414 186</b>	<b>-7 894 927</b>	<b>-2 007 180</b>

### Modalités de déversement

L'action 186.4 « Recherche transversale et pilotage du programme » est une action transversale et majoritairement dédiée aux recherches en matière de patrimoines et de création.

Elle comprend en effet :

- les crédits de rémunération des personnels de recherche non susceptibles d'être directement rattachés à une action donnée ainsi que des personnels de recherche en poste dans les directions régionales des affaires culturelles,
- des crédits de soutien aux recherches interdisciplinaires dans le domaine de la connaissance et de la conservation du patrimoine culturel,
- des crédits de soutien aux recherches et études en sciences sociales sur la culture et les industries culturelles ;
- des crédits de soutien aux pôles publics d'excellence scientifique répartis sur le territoire ;
- des crédits de soutien aux recherches territorialisées dans le cadre du programme interministériel « Apprentissages, transmission et créativité de la ville et dans la ville » ;
- des crédits de soutien aux recherches sur les systèmes d'informations culturelles numériques ;
- des crédits pour la valorisation des travaux de recherche.

A ce titre et afin de mieux évaluer l'effort de recherche du ministère dans les domaines du patrimoine et de la création, les montants de cette action sont donc intégralement répartis sur les actions 186.1 « Recherche en faveur du patrimoine » et sur l'action 186.2 « Recherche en faveur de la création ». Cette ventilation est effectuée au prorata du coût direct de ces deux actions.

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2010 après ventilation interne	Ventilation externe (entre programmes)	Exécution 2010 après ventilation externe Dépenses complètes	Écart à la prévision 2010	Écart à l'exécution 2009
Recherche en faveur de la création	10 211 624		10 211 624	+8 132 797	+176 153
Opérateurs de la culture scientifique et technique	110 084 055	+4 802 227	114 886 282	-3 461 612	-3 256 985
Recherches transversales et pilotage du programme	0		0	-38 264 287	0
<b>Total</b>	<b>152 414 186</b>	<b>+4 802 227</b>	<b>157 216 413</b>	<b>-8 245 700</b>	<b>-2 613 747</b>

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-4 802 227</b>
---	-------------------

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-4 802 227
--	------------

## ANALYSE DES RÉSULTATS

---

Les dépenses directes du programme 186 ont représenté 152,4 M€ en 2010 contre 154,4 M€ en 2009. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des crédits exécutés sur l'action 186.3 « Opérateurs de la culture scientifique et technique » (- 2 M€). Le programme reçoit 4,8 M€ de l'action 172.3 « Opérateurs de la culture scientifique et technique » du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ». Après ce déversement, les dépenses complètes du programme 186 se sont élevées à 157,2 M€.

L'action 3 « Opérateurs de la culture scientifique et technique » (Universcience) représente plus de 70% des crédits du programme.

L'action 186.4 « Recherches transversales et pilotage du programme » se déverse entièrement sur deux actions du programme au prorata des crédits de ces actions :

- 26 M€ sur l'action 186.1 « Recherche en faveur des patrimoines » ;
- 8 M€ sur l'action 186.2 « Recherche en faveur de la création ».

Ce déversement se justifie par la composition de cette action. Il s'agit essentiellement des « dépenses de personnel du programme recherche culturelle et culture scientifique » (30 M€), personnel dédié aux recherches en matière de patrimoines et de création. Le reliquat est consacré aux recherches en sciences sociales sur la culture et les industries culturelles, aux recherches pluridisciplinaires et pilotage du programme et au Centre national de la recherche scientifique.

### Dépenses de personnel

Les dépenses de personnels du programme 186 s'élèvent 30 M€ en dépenses directes (19,6% du programme) et en dépenses complètes (19% du programme).

Émergeant à 100% sur l'action 186.4 « Recherches transversales et pilotage du programme », les dépenses de personnel du programme se répartissent en dépenses complètes sur les actions 186.1 pour 76 % et 186.2 pour 24 %.

### Comparaison avec la LFI

La baisse du programme de 161 M€ en LFI à 152,4 M€ en PLR en dépenses complètes est la conjugaison de la baisse de l'action 186.4 entre LFI et LFR (respectivement 38 M€ et 34 M€), et de la baisse de 3,7 M€ de l'action 186.3.

## COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

### Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant à terme une image la plus fidèle possible de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques.

L'intégration au bilan des actifs de l'État, progressive depuis 2006, est aujourd'hui exhaustive rendant possible l'identification des charges par programmes et actions. Cependant, la difficulté d'utilisation et d'interprétation réside dans l'ampleur des données comptables à prendre en compte (charges ayant donné lieu à opérations budgétaires : personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités - rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement : variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...).

L'appropriation progressive de la comptabilité générale conditionne également la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un caractère indicatif, au mieux illustratif.

Intitulé de l'action	Exécution 2010 Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution 2010 Coûts complets	Écart à l'exécution 2009 Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Recherche en faveur des patrimoines	6 440 995	+27 429 766		33 870 761	+2 139 203
Recherche en faveur de la création	2 097 838	+8 933 900		11 031 738	+291 309
Opérateurs de la culture scientifique et technique	110 084 055		+4 852 415	114 936 470	-3 203 879
Recherches transversales et pilotage du programme	36 363 666	-36 363 666		0	0
<b>Total</b>	<b>154 986 554</b>	<b>0</b>	<b>+4 852 415</b>	<b>159 838 969</b>	<b>-773 367</b>

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-4 852 415</b>
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-4 852 415

## ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

Dans un souci de fiabilité et de cohérence des données, le ministère de la culture a choisi d'adopter pour les coûts complets les mêmes règles de déversement (modalités et clés de répartition) que celles utilisées pour la détermination des dépenses complètes.

**Les coûts directs du programme 186 s'élèvent à 154,9 M€ contre 152,4 M€ en dépenses directes. Après déversements, les coûts complets s'élèvent à 159,8 M€**

Les déversements internes et externes sont les mêmes que ceux analysés en dépenses complètes. Les évolutions constatées sur les actions sont de mêmes proportions qu'en dépenses complètes.

### Analyse des coûts non liés à des décaissements

Les charges à payer, les charges constatées d'avances et les provisions pour charges nettes des reprises s'élèvent à 2,6 M€ sur le programme, soit 1,7% du total exécuté en classe 6 (154,98 M€).





## PROGRAMME 142

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE AGRICOLES**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DUTERRITOIRE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	674
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	676
Rappel de la présentation du programme	683
Objectifs et indicateurs de performance	685
Justification au premier euro	688
Opérateurs	704
Analyse des coûts du programme et des actions	713

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Marion ZALAY

Directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Responsable du programme n° 142 : Enseignement supérieur et recherche agricoles

Les évolutions de l'enseignement supérieur et de la recherche agricoles ont été conduites en 2010 selon les trois objectifs stratégiques du programme, mais également en prenant en compte les grandes politiques portant sur l'ouverture sociale des écoles, et le renforcement du lien entre l'enseignement supérieur et l'enseignement technique agricole.

S'agissant de l'organisation de la recherche et des formations, 2010 a vu la mise en œuvre des premiers travaux pour le consortium Agreenium, constitué de l'INRA, du CIRAD, de Montpellier Sup Agro, AgroParisTech, Agrocampus Ouest et de l'école nationale vétérinaire de Toulouse. Son fonctionnement s'est structuré, avec la mise en place du conseil d'orientation stratégique (COS) et d'une équipe de direction, soutenue notamment par une contribution de la direction générale de l'enseignement et de la recherche. Quatre groupes de travail ont élaboré une première version du Livre Blanc, présentée pour discussion au dernier conseil d'administration de l'année, qui a également examiné un plan d'action à 3 ans (2011-2013).

Le consortium a pour objectif de réorganiser le dispositif national de recherche et d'enseignement supérieur agronomique pour que ce collectif établisse les bases d'une réactivité plus forte et d'une lisibilité plus grande. Il s'agit pour ce faire, de coordonner dans les deux domaines de la recherche et de l'enseignement, les stratégies des établissements fondateurs, et d'intégrer plus fortement certaines de leurs missions. Une première impulsion est déjà donnée sur la mutualisation des relations internationales de l'offre de recherche française, qui devrait aussi impliquer la formation.

En matière d'offre de formation, le cursus de référence d'Agro Paris Tech a été entièrement refondu en 2010. L'école propose désormais un cursus ingénieur unique, l'ingénieur d'Agro Paris Tech, issu de la fusion des trois écoles (une école d'ingénieurs agronomes, une école du génie rural et des eaux et forêts, une école d'ingénieurs en agroalimentaire).

D'autres rénovations de cursus sont également à l'étude, en particulier dans le secteur vétérinaire, et pour la formation au paysage, avec une stratégie d'ouverture de nouveaux cursus par la voie de l'apprentissage, qui s'est confirmée en 2010.

La structuration du lien entre formation et recherche se fait également par les travaux des pôles de compétences. Le pôle de compétence francilien a ainsi créé la plate-forme EURODOC AGRO, pour l'incubation de projets d'enseignement supérieur et de recherche sur financements européens, projet qui a pris une ampleur particulière en 2010.

Concernant la gouvernance des établissements, l'enseignement supérieur agricole a achevé en 2010 ses opérations de regroupement, dont les premières ont été initiées en 2005. L'objet est de permettre aux nouvelles structures d'atteindre une taille critique permettant de renforcer l'excellence scientifique de la recherche et des formations, mais surtout d'accroître leur visibilité, tant sur le plan national qu'international.

En complément des regroupements opérés les années précédentes, deux structures originales ont été créées au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Elles sont constituées chacune d'une école vétérinaire et d'une école d'ingénieurs. Il s'agit d'Oniris Nantes, issue du rapprochement entre l'école nationale vétérinaire de Nantes et l'ENITIAA Nantes (école nationale d'ingénieur des travaux pour les industries agroalimentaires), et de Vet Agro Sup regroupant l'école nationale vétérinaire de Lyon et l'ENITAC (école nationale d'ingénieurs des travaux de Clermont-Ferrand).

Pour l'enseignement privé, une nouvelle vague de contractualisation a abouti à la signature de contrats au 1<sup>er</sup> janvier 2010, dont les durées sont variables car ajustées aux dates d'évaluation de ces établissements par l'AERES.

Les établissements dans leur ensemble, se sont en outre engagés dans une démarche de développement durable. La DGER a structuré un réseau inter-établissements afin d'échanger les bonnes pratiques, mutualiser les expériences et relayer les actions nationales multi-acteurs (ministères, CGE, CPU, associations...).

Dans le domaine de la recherche, 2010 est marquée par le succès remporté par Montpellier dans la compétition qui l'opposait à d'autres villes internationales pour accueillir le siège du groupe consultatif de la recherche agronomique internationale (GCRAI). Le pôle de compétence Agropolis Montpellier a été un artisan déterminant dans cette opération.

Plus généralement, les pôles de compétence permettent aux écoles de l'enseignement supérieur agricole et à leurs partenaires de se positionner fortement sur les appels d'offres nationaux et internationaux. Ainsi, à travers Fabelor en Lorraine, le pôle inter-régional Ouest, et Toulouse Agri Campus, des réponses collectives à des appels à projets nationaux ont été élaborées, notamment dans le cadre des investissements d'avenir.

Un axe stratégique du pilotage de la recherche consiste également à assurer une production scientifique non académique mais destinée aux secteurs professionnels et à l'appui aux politiques publiques. Cet axe a repris son évolution dans le sens d'un meilleur équilibre entre ces différents types de production scientifique. En effet, la part des publications destinées aux secteurs professionnels et à l'appui aux politiques publiques est en augmentation de 0,9 point en 2010, se situant désormais à 24 %.

Concernant les organismes de recherche, ils se sont organisés pour mettre en œuvre la stratégie nationale de recherche et innovation (SNRI). La SNRI a été élaborée en 2009 sous l'égide du MESR avec la collaboration des ministères techniques dont le MAAPRAT. Les organismes se sont constitués en « Alliances » pour travailler sur les axes prioritaires de la SNRI, et ceux de la sphère du MAAPRAT ont fortement participé à cette dynamique, le CEMAGREF assurant même la présidence de l'Alliance travaillant sur alimentation, eau, climat, territoires. L'appui que les organismes de recherche ainsi regroupés apportent aux pouvoirs publics pour les travaux de recherche, s'en trouve à présent renforcé.

Enfin, plusieurs mesures concernant l'enseignement supérieur ont été retenues fin 2009 par le ministre en charge de l'agriculture, à l'issue des Assises de l'enseignement agricole public. Elles visent notamment à renforcer les liens avec l'enseignement technique, et à favoriser l'ouverture sociale des grandes écoles. L'enseignement supérieur agricole s'est fortement investi en la matière. Outre la place déjà importante faite aux étudiants boursiers (30 %), le ministre a également signé en 2010 la charte des « Cordées vertes de la réussite ». Les écoles de l'enseignement supérieur agricole sont à présent labellisées dans 14 cordées, sept d'entre elles intégrant également des lycées de l'enseignement technique agricole.

Avec le même objectif, la direction générale de l'enseignement et de la recherche a identifié en 2010 les points d'amélioration de la voie des concours passerelles entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur pour diversifier le recrutement des grandes écoles, et offrir davantage leur chance aux jeunes qui ne seraient pas issus de la filière générale.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Former des ingénieurs, des vétérinaires et des paysagistes répondant aux besoins des milieux économiques, formés aux pratiques de la recherche et ouverts sur l'international</b>
INDICATEUR 1.1	Taux d'insertion des diplômés à 18 mois
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Organiser les formations dans des conditions optimales de coût et de qualité de service</b>
INDICATEUR 2.1	Coût unitaire de formation par étudiant
<b>OBJECTIF 3</b>	<b>Développer la valorisation de la recherche vers les secteurs professionnels et l'appui aux politiques publiques</b>
INDICATEUR 3.1	Part des publications destinées aux secteurs professionnels et à l'appui aux politiques publiques

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2010</i>						
<i>Consommation 2010</i>						
01	<b>Enseignement supérieur</b>	167 165 737	51 214 556	38 356 820	<b>256 737 113</b>	256 737 113
		171 693 835	48 452 133	37 261 684	<b>257 407 652</b>	
02	<b>Recherche, développement et transfert de technologie</b>	3 768 453	27 304 984	11 593 952	<b>42 667 389</b>	42 667 389
		2 236 153	30 656 395	8 040 630	<b>40 933 178</b>	
<i>Total des AE prévues en LFI</i>		<b>170 934 190</b>	<b>78 519 540</b>	<b>49 950 772</b>	<b>299 404 502</b>	299 404 502
Ouvertures par voie de FDC et ADP						
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		+3 100 000	-3 187 709		<b>-87 709</b>	
Total des AE ouvertes		<b>174 034 190</b>	<b>125 282 603</b>		<b>299 316 793</b>	
<b>Total des AE consommées</b>		<b>173 929 988</b>	<b>79 108 528</b>	<b>45 302 314</b>	<b>298 340 830</b>	

## 2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2010</i>						
<i>Consommation 2010</i>						
01	<b>Enseignement supérieur</b>	167 165 737	54 654 557	38 356 820	<b>260 177 114</b>	260 177 114
		171 693 835	51 835 158	38 030 655	<b>261 559 648</b>	
02	<b>Recherche, développement et transfert de technologie</b>	3 768 453	27 304 984	11 778 108	<b>42 851 545</b>	42 851 545
		2 236 153	31 645 337	6 972 379	<b>40 853 869</b>	
<i>Total des CP prévus en LFI</i>		<b>170 934 190</b>	<b>81 959 541</b>	<b>50 134 928</b>	<b>303 028 659</b>	303 028 659
Ouvertures par voie de FDC et ADP						
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		+3 100 000	-3 610 938		<b>-510 938</b>	
Total des CP ouverts		<b>174 034 190</b>	<b>128 483 531</b>		<b>302 517 721</b>	
<b>Total des CP consommés</b>		<b>173 929 988</b>	<b>83 480 495</b>	<b>45 003 034</b>	<b>302 413 517</b>	

## 2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2009</i>						
<i>Consommation 2009</i>						
01	<b>Enseignement supérieur</b>	162 716 059	49 049 439	37 954 000	<b>249 719 498</b>	<b>249 719 498</b>
		162 352 186	51 347 989	34 373 181		<b>248 073 356</b>
02	<b>Recherche, développement et transfert de technologie</b>	3 738 538	27 934 505	11 900 000	<b>43 573 043</b>	<b>43 573 043</b>
		2 810 827	31 937 828	6 060 785		<b>40 809 440</b>
<i>Total des AE prévues en LFI</i>		<b>166 454 597</b>	<b>76 983 944</b>	<b>49 854 000</b>	<b>293 292 541</b>	<b>293 292 541</b>
<b>Total des AE consommées</b>		<b>165 163 013</b>	<b>83 285 817</b>	<b>40 433 966</b>		<b>288 882 796</b>

## 2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2009</i>						
<i>Consommation 2009</i>						
01	<b>Enseignement supérieur</b>	162 716 059	52 489 440	37 954 000	<b>253 159 499</b>	<b>253 159 499</b>
		162 352 186	50 993 313	38 062 110		<b>251 407 609</b>
02	<b>Recherche, développement et transfert de technologie</b>	3 738 538	27 934 505	11 900 000	<b>43 573 043</b>	<b>43 573 043</b>
		2 810 827	30 872 242	7 205 907		<b>40 888 976</b>
<i>Total des CP prévus en LFI</i>		<b>166 454 597</b>	<b>80 423 945</b>	<b>49 854 000</b>	<b>296 732 542</b>	<b>296 732 542</b>
<b>Total des CP consommés</b>		<b>165 163 013</b>	<b>81 865 555</b>	<b>45 268 017</b>		<b>292 296 585</b>

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

**Avertissement**

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2011 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), ainsi que le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que, dans une moindre mesure, les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Enseignement supérieur	305 838 452
02	Recherche, développement et transfert de technologie	38 919 770
<b>Total</b>		<b>344 758 222</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2009 (*)	Ouvertes en LFI pour 2010	Consommées en 2010 (*)	Consommés en 2009 (*)	Ouverts en LFI pour 2010	Consommés en 2010 (*)
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>	165 163 013	170 934 190	173 929 988	165 163 013	170 934 190	173 929 988
Rémunérations d'activité	99 883 150	100 264 659	104 448 995	99 883 150	100 264 659	104 448 995
Cotisations et contributions sociales	64 578 792	69 637 311	68 878 140	64 578 792	69 637 311	68 878 140
Prestations sociales et allocations diverses	701 071	1 032 220	602 853	701 071	1 032 220	602 853
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>	83 285 817	78 519 540	79 108 528	81 865 555	81 959 541	83 480 495
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	900 000		-485 523	66 915		58 870
Subventions pour charges de service public	82 385 817	78 519 540	79 594 051	81 798 640	81 959 541	83 421 625
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>	40 433 966	49 950 772	45 302 314	45 268 017	50 134 928	45 003 034
Transferts aux ménages	760 000	10 569 737	10 224 727	10 123 690	10 569 737	10 224 727
Transferts aux entreprises	30 000	400 000	1 729 742	791 472	400 000	874 882
Transferts aux autres collectivités	39 643 966	38 981 035	33 347 845	34 352 855	39 165 191	33 903 425
<b>Total hors FDC et ADP</b>		<b>299 404 502</b>			<b>303 028 659</b>	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)		+3 100 000			+3 100 000	
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		-3 187 709			-3 610 938	
<b>Total (*)</b>	<b>288 882 796</b>	<b>299 316 793</b>	<b>298 340 830</b>	<b>292 296 585</b>	<b>302 517 721</b>	<b>302 413 517</b>

(\*) y.c. FDC et ADP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## DÉCRET DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/12/2010	3 100 000		3 100 000					

## DÉCRET D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/09/2010								
30/11/2010								
<b>Total</b>								

## ARRÊTÉ DE REPORT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/03/2010		810 003		714 711	0	0	0	0

## LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/03/2010						765 478		765 478
07/05/2010						3 232 234		3 560 171
30/12/2010								
<b>Total</b>						<b>3 997 712</b>		<b>4 325 649</b>



■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>3 100 000</b>	<b>810 003</b>	<b>3 100 000</b>	<b>714 711</b>	<b>0</b>	<b>3 997 712</b>	<b>0</b>	<b>4 325 649</b>

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES<sup>15</sup>

## Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2010 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2010. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2010.

## DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif pour 2009	Chiffrage initial pour 2010	Chiffrage actualisé pour 2010
300201	<b>Exonération des revenus patrimoniaux des établissements publics scientifiques, d'enseignement et d'assistance pour leurs revenus fonciers agricoles et mobiliers</b> Impôt sur les sociétés  <i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i> <i>Bénéficiaires 2008 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1948 - Dernière modification : 2002 - CGI : 206-5</i>	nc	nc	nc
<b>Coût total des dépenses fiscales<sup>16</sup></b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif pour 2009	Chiffrage initial pour 2010	Chiffrage actualisé pour 2010
110242	<b>Réduction d'impôt pour frais de scolarité dans l'enseignement supérieur</b> Impôt sur le revenu  <i>Objectif : Développer l'enseignement supérieur</i> <i>Bénéficiaires 2008 : 1 078 000 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1992 - Dernière modification : 2002 - CGI : 199 quater F</i>	190	195	200
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>190</b>	<b>195</b>	<b>200</b>

<sup>15</sup> Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable

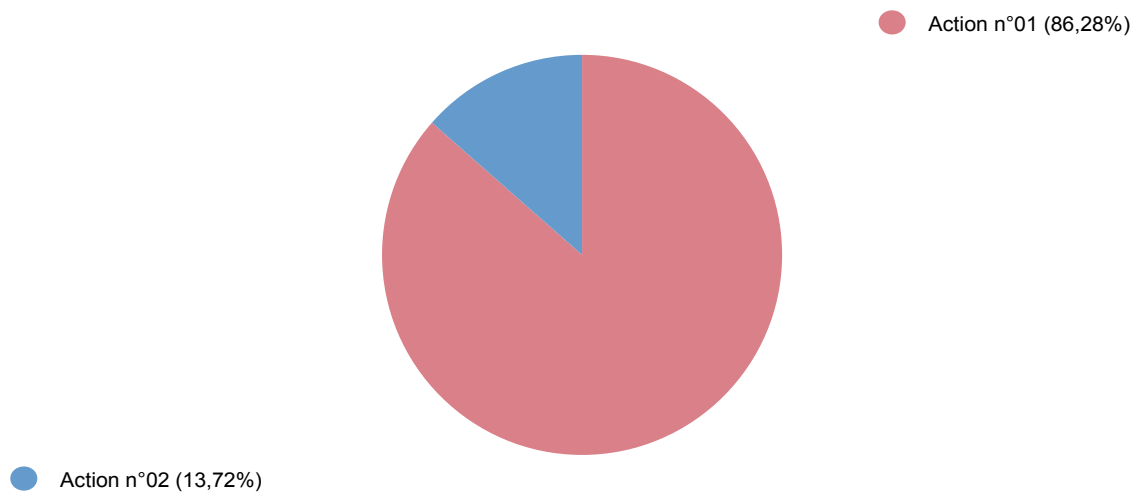
<sup>16</sup> Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2010 ou 2009) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement Dépenses directes	Dépenses complètes	Coûts directs	Coûts complets
01	Enseignement supérieur	257 407 652	261 559 648	251 654 818	305 838 452	296 248 765
02	Recherche, développement et transfert de technologie	40 933 178	40 853 869	44 636 768	38 919 770	42 627 933
<b>Total</b>		<b>298 340 830</b>	<b>302 413 517</b>	<b>296 291 586</b>	<b>344 758 222</b>	<b>338 876 698</b>

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2010



## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme "Enseignement supérieur et recherche agricoles" regroupe les moyens destinés, d'une part, à assurer la formation d'ingénieurs, de vétérinaires et de paysagistes dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire et, d'autre part, à favoriser la cohérence et la valorisation de la recherche, du développement et du transfert de technologie dans les domaines agricole, agroalimentaire, forestier, halieutique et rural.

L'action 1 du programme (« Enseignement supérieur ») est décomposée en quatre sous-actions : enseignement supérieur public, formation initiale des agents de l'État, enseignement supérieur privé, aides aux étudiants (public et privé).

L'enseignement supérieur long agronomique, agroalimentaire, vétérinaire et du paysage est constitué, au 31 janvier 2010, par un réseau de 19 établissements (12 établissements publics et 7 établissements privés sous contrat avec l'État) qui assurent la formation de plus de 13 000 étudiants. Ils sont répartis en quatre grandes familles (écoles d'ingénieurs, écoles vétérinaires, école de paysagistes et écoles de formation d'enseignants). Ils forment des docteurs vétérinaires et des cadres supérieurs appelés à exercer dans les domaines agronomique, forestier, agro-industriel, agroalimentaire, de l'environnement, de l'aménagement rural et de l'architecture paysagère. Ils assurent également la formation des cadres supérieurs techniques du ministère ainsi que celle des professeurs de l'enseignement technique agricole public.

Leur activité de recherche est reconnue au niveau universitaire par les écoles doctorales et, au niveau des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), par la création d'unités mixtes de recherche (UMR).

Les établissements sont aujourd'hui organisés autour de 7 pôles de compétences, mis en place entre 2005 et 2006. Sur une même zone géographique, un pôle regroupe les compétences en formation, en recherche et en développement, en sciences et technologies du vivant et en environnement.

Dans le cadre de l'action 2 du programme (« Recherche, développement, et transfert de technologie »), les interventions du MAAPRAT portent sur :

### 1) la recherche finalisée en appui aux politiques publiques, pour laquelle le MAAPRAT assure :

- le financement d'organismes sous cotutelle : l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et le Centre national du machinisme agricole, du génie rural et des eaux et forêts (CEMAGREF) pour des missions d'appui scientifique et technique ;
- l'attribution de soutiens de programmes aux unités propres des établissements d'enseignement supérieur et aux unités mixtes avec les organismes de recherche et les universités.

### 2) le développement agricole, avec :

- l'appui aux centres techniques assurant des activités de recherche appliquée et développant le transfert des connaissances scientifiques et techniques et des innovations aux exploitations agricoles (ACTA -Association de coordination technique agricole-) et aux PME-PMI du secteur agroalimentaire (ACTIA -Association de coordination technique pour l'industrie agroalimentaire-), en complément des moyens alloués aux organismes de développement grâce à une taxe fiscale affectée ;
- le financement d'actions de recherche en matière de sélection végétale et dans le domaine de la qualité et de la sécurité des aliments (notamment les actions inscrites dans les Contrats de projets État-Régions) ;
- la mise en place de réseaux thématiques qui favorisent les partenariats entre l'enseignement technique, la recherche, l'enseignement supérieur et les professionnels, notamment dans le cadre des licences professionnelles.

## RÉCAPITULATION DES ACTIONS

■ ACTION n° 01 : Enseignement supérieur

■ ACTION n° 02 : Recherche, développement et transfert de technologie

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**OBJECTIF n° 1 : Former des ingénieurs, des vétérinaires et des paysagistes répondant aux besoins des milieux économiques, formés aux pratiques de la recherche et ouverts sur l'international**

### INDICATEUR 1.1 : Taux d'insertion des diplômés à 18 mois

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2010
Taux d'insertion des diplômés à 18 mois	%	91,6	89,5	91,6	89,5	89,4	92

#### Commentaires techniques

Sources des données : enquête annuelle adaptée de l'enquête « Conférence des Grandes Ecoles », effectuée par les écoles. Les anciens étudiants diplômés l'année n-2 sont interrogés en début d'année n, soit 15 à 18 mois après la sortie.

#### Mode de calcul :

Numérateur : nombre de diplômés occupant un emploi au moment de l'enquête.

Dénominateur : population totale des diplômés de la même année qui sont en emploi ou en recherche d'emploi, hors poursuite d'études et volontariat international.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux d'insertion professionnelle est resté stable en 2010 par rapport à l'année précédente, ce qui correspond globalement à l'objectif recherché au cours de la période traversée, qui connaissait une forte tension sur le marché de l'emploi. Dans ce contexte, les écoles ont donné une place importante aux stages en entreprises et ont organisé des sessions de préparation à l'emploi pour les étudiants en dernière année.

Toutefois, si le niveau global d'insertion professionnelle reste stable, les évolutions sont différentes selon les secteurs, avec un tassement pour les ingénieurs (- 1,4 points) et une augmentation pour les vétérinaires (+ 8 points, mais moins significative car portant sur de plus faibles effectifs).

Pour renforcer leurs liens avec les entreprises, et ainsi améliorer leur taux d'insertion professionnelle, les écoles d'ingénieurs misent notamment sur l'apprentissage : 3 nouveaux cursus ont été ouverts selon cette voie de formation, et l'effectif d'apprentis est en augmentation de 17 %, avec 568 apprentis à la rentrée universitaire de 2010.

**OBJECTIF n° 2 : Organiser les formations dans des conditions optimales de coût et de qualité de service**

### INDICATEUR 2.1 : Coût unitaire de formation par étudiant

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2010
Ingénieurs	€	14 631	14 394	15 700	14 700	13 706	15 800
Vétérinaires	€	15 470	15 842	16 100	16 100	14 164	16 200
Paysagistes	€	15 749	17 151	16 500	17 200	14 305	16 600

**Commentaires techniques**Sources des données :

Numérateur : ETP : système d'information GUEPARD de la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) ; crédits : données budgétaires de dotation des écoles ; clés de ventilation pour le calcul de coûts : enquête DGER auprès des écoles ; coûts de rémunération des personnels : coûts standards par catégorie NNE.

Dénominateur : effectifs étudiants : enquête SISE et enquête de rentrée DGER.

Explications sur la construction de l'indicateur : l'indicateur donne la dépense de fonctionnement du programme pour les différentes catégories de formés, par année de formation. Il s'agit du coût de formation au sens strict : les dépenses consacrées à la recherche ne sont pas comptabilisées.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

La méthode de calcul des coûts de formation a été revue pour les indicateurs 2010. Elle prend désormais mieux en compte la dotation recherche des écoles (financée par l'action 2 du programme 142) et la part de temps consacrée par les personnels des écoles à la recherche, en particulier les personnels techniques de la filière « formation-recherche ». L'augmentation de la part relative de la recherche explique une partie de la baisse du coût calculé pour la formation des étudiants (- 1060 euros pour les ingénieurs, - 1590 euros pour les vétérinaires, - 1964 euros pour les paysagistes). Toutefois, les grandes masses du programme (ETP et subventions) étant restées stables, il en résulte que l'évolution du coût s'explique aussi par les deux autres variables : l'évolution de l'effectif étudiants, et l'évolution des coûts moyens de rémunération des personnels. A l'analyse, on observe que l'augmentation des coûts de rémunération a un impact par étudiant de + 686 euros pour les ingénieurs, + 672 euros pour les vétérinaires et + 630 euros pour les paysagistes. Ces évolutions s'expliquent principalement par l'augmentation de la contribution de l'employeur au CAS pensions et par des mesures catégorielles, notamment le passage des agents de la filière formation-recherche à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS). Leur impact sur le coût de formation est compensé par l'évolution du nombre d'étudiants, à moitié environ pour les ingénieurs (soit - 313 euros, avec une augmentation du nombre d'étudiants de 2,4 %), en totalité pour les vétérinaires (soit - 759 euros, avec une augmentation du nombre d'étudiants de 5,6 %), et à plus du double pour les paysagistes (soit - 1512 euros, avec une augmentation du nombre d'étudiants de 11,1 %). Le levier d'action pour améliorer l'efficacité du programme a donc particulièrement joué cette année, avec une augmentation du nombre d'étudiants formés à dotation stable, et un effet sur les coûts de formation compensant l'augmentation des coûts de rémunération des personnels.

**OBJECTIF n° 3 : Développer la valorisation de la recherche vers les secteurs professionnels et l'appui aux politiques publiques****INDICATEUR 3.1 : Part des publications destinées aux secteurs professionnels et à l'appui aux politiques publiques**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2010
Part des publications destinées aux secteurs professionnels et à l'appui aux politiques publiques	%	25,8	23,1	27	26	24	28

**Commentaires techniques**

Sources des données : les données proviennent du CEMAGREF, et permettent ainsi un taux de couverture des crédits de l'action par l'indicateur de plus de 50 %.

Explications sur la construction de l'indicateur : les publications sont comptabilisées selon différentes catégories. Celles destinées aux secteurs professionnels (articles techniques, articles de vulgarisation, ouvrages techniques) et à l'appui aux politiques publiques (rapports d'études) sont rapportées au nombre total de publications de l'opérateur.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La part des publications destinées aux secteurs professionnels et à l'appui aux politiques publiques avait connu une diminution en 2009, dans un contexte global de stabilité de la production scientifique (académique, destinée aux secteurs professionnels, et en appui aux politiques publiques). Le volume global de la production scientifique a repris en 2010, et cette augmentation ne se fait pas au détriment des secteurs professionnels ou de l'appui aux politiques publiques, mais bien en tenant compte de l'objectif donné pour ce volet du programme. La valeur de l'indicateur 2010 en atteste, avec une augmentation de 0,9 point par rapport à 2009. A l'analyse détaillée de la production scientifique, on observe que les articles techniques réalisés à l'intention des secteurs professionnels sont en nette augmentation. Quant à la part réalisée en appui des politiques publiques, elle reste stable, en rapport avec les commandes exprimées par les décideurs publics.

Des évolutions ont également été apportées en matière d'organisation : le Cemagref, pour mettre en œuvre la convention-cadre avec le MAAPRAT, a constitué les comités de concertation interministériels prévus dans son contrat d'objectifs. Ces comités contribuent à la réalisation de l'objectif du programme, car ils facilitent l'effectivité de l'appui aux politiques publiques réalisé par le Cemagref, appui s'exerçant par la recherche, par l'expertise ou par la formation.

Pour ce qui est de la dotation recherche des écoles d'enseignement supérieur agricole, la DGER a étudié en 2010, en concertation avec la conférence des directeurs des établissements d'enseignement supérieur agricole (CDESA) et les délégués scientifiques des écoles, une méthode pour faire évoluer l'allocation des moyens de soutien à la recherche. L'objectif est de définir en 2011 un système selon lequel une partie de la dotation serait basée sur un indicateur d'activité, et une partie sur un ou des indicateurs de performance. La part « performance » serait versée en tout ou partie selon que les cibles convenues pour les indicateurs sont atteintes ou non.

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
	<i>Prévision LFI Consommation</i>						
01	<b>Enseignement supérieur</b>	167 165 737	89 571 376	<b>256 737 113</b>	167 165 737	93 011 377	<b>260 177 114</b>
		171 693 835	85 713 817	<b>257 407 652</b>	171 693 835	89 865 813	<b>261 559 648</b>
02	<b>Recherche, développement et transfert de technologie</b>	3 768 453	38 898 936	<b>42 667 389</b>	3 768 453	39 083 092	<b>42 851 545</b>
		2 236 153	38 697 025	<b>40 933 178</b>	2 236 153	38 617 716	<b>40 853 869</b>
<i>Total des crédits prévus en LFI</i>		<b>170 934 190</b>	<b>128 470 312</b>	<b>299 404 502</b>	<b>170 934 190</b>	<b>132 094 469</b>	<b>303 028 659</b>
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP		+3 100 000	-3 187 709	<b>-87 709</b>	+3 100 000	-3 610 938	<b>-510 938</b>
Total des crédits ouverts		<b>174 034 190</b>	<b>125 282 603</b>	<b>299 316 793</b>	<b>174 034 190</b>	<b>128 483 531</b>	<b>302 517 721</b>
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>173 929 988</b>	<b>124 410 842</b>	<b>298 340 830</b>	<b>173 929 988</b>	<b>128 483 529</b>	<b>302 413 517</b>
Crédits consommés - crédits ouverts		-104 202	-871 761	-975 963	-104 202	-2	-104 204

(\*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

## DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emploi	Emplois exprimés en ETPT							Dépenses
	Transferts de gestion 2009	Réalisation 2009	LFI 2010	Transferts de gestion 2010	Réalisation 2010	Écart à la LFI 2010 (après transferts)	Évolution des effectifs entre 2009 et 2010	Réalisation 2010
	1	2	3	4	5	5 - (3 + 4)	(5 - 4) - (2 - 1)	
A administratifs		73	74		67	-7	-6	6 945 294
A techniques		479	507		519	+12	+40	38 852 525
B et C administratifs		286	289		281	-8	-5	12 831 854
B et C techniques		775	772		760	-12	-15	32 077 819
Enseignants		1 041	1 034		1 041	+7	0	83 222 496
<b>Total</b>		<b>2 654</b>	<b>2 676</b>		<b>2 668</b>	<b>-8</b>	<b>+14</b>	<b>173 929 988</b>

## Précisions méthodologiques

Le plafond d'emplois en ETPT du programme 142 « Enseignement supérieur et recherche agricoles » mis en œuvre par le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a été exécuté à hauteur de 99,7 % (2 668 ETPT consommés pour un plafond de 2 676 ETPT en LFI 2010, soit une sous-consommation de 8 ETPT).

Cette consommation recouvre les agents décomptés par l'outil de décompte des emplois (ODE) à hauteur de 2 661 ETPT auxquels s'ajoute un retraitement de +7 ETPT décomposés comme suit : 6 agents mis à disposition faisant l'objet d'un remboursement depuis le programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » et +1 agent résultant d'une correction des effectifs affectés dans les collectivités d'outre-mer.



Catégorie	Prévision LFI (AE = CP)	Consommation (AE = CP)
Rémunérations d'activité	100 264 659	104 448 995
Cotisations et contributions sociales	69 637 311	68 878 140
<i>dont contributions au CAS Pensions</i>	<i>52 844 781</i>	<i>52 194 744</i>
Prestations sociales et allocations diverses	1 032 220	602 853

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	dont mouvements entre programmes du ministère	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois du programme
A administratifs	3	3	8,7	3			9,3	0
A techniques	40	16	7,2	49	27		7,3	9
B et C administratifs	11	7	7,1	3			3	-8
B et C techniques	38	23	6,1	31	3		8,4	-7
Enseignants	68	29	7,3	82	8		7,1	14
<b>Total</b>	<b>160</b>	<b>78</b>		<b>168</b>	<b>38</b>			<b>8</b>

## SORTIES RÉALISÉES

Pour l'exercice 2010, 160 ETP sorties sont enregistrées contre 128 ETP prévus en LFI 2010. 78 concernent des agents partis à la retraite contre 70 prévus en LFI 2010. L'écart entre prévision et réalisation provient principalement de la grande variabilité que connaissent les flux de sortie du programme 142, compte tenu de ses faibles effectifs.

## ENTRÉES RÉALISÉES

En 2010, le nombre de recrutements réalisé s'est élevé à 168 ETP, supérieur aux 128 ETP prévus en LFI 2010. L'écart en prévision et réalisation est à rapprocher des sorties plus importantes que prévues. Les flux d'entrées ont en effet été adaptés en conséquence. Par ailleurs, un effort particulier a été apporté pour les enseignants qui représentent près de la moitié des recrutements.

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

### RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR SERVICE

Service	ETPT	ETP au 31/12/2010
Administration centrale		
Services régionaux		
Services départementaux		
Opérateurs		
Services à l'étranger		
Autres	2 668	2 679
<b>Total</b>	<b>2 668</b>	<b>2 679</b>

Les 2.668 ETPT rattachés au secteur "autres" correspondent pour l'essentiel à des agents travaillant dans des écoles de l'enseignement supérieur.

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Prévision	Réalisation
		ETPT	ETPT
01	Enseignement supérieur	2 621	2 634
02	Recherche, développement et transfert de technologie	55	34
<b>Total</b>		<b>2 676</b>	<b>2 668</b>
Transferts de gestion			

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	(en millions d'euros)
Socle Exécution 2009 retraitée	116,6
<i>Exécution 2009 hors CAS Pensions</i>	116,8
<i>Changements de périmètre du programme 2010/2009</i>	0
<i>Débasage/rebasage dépenses non reconductibles</i>	-0,2
Impact du schéma d'emplois	1
<i>EAP schéma d'emplois de l'année n-1</i>	0,6
<i>Schéma d'emplois de l'année n</i>	0,3
Mesures catégorielles	2,4
Mesures générales	0,9
<i>EAP augmentation du point d'indice de l'année n-1</i>	0,5
<i>Augmentation du point d'indice de l'année n</i>	0,3
<i>GIPA</i>	0
<i>Mesures bas salaires</i>	0,1
GVT solde	0,9
<i>GVT positif</i>	2,3
<i>GVT négatif</i>	-1,5
Autres	0
<b>Total</b>	<b>121,7</b>

Le montant des dépenses de personnel hors CAS pensions s'établit à 121,7 M€.

Les facteurs d'évolution de la masse salariale concernent principalement :

- l'impact du schéma d'emplois estimé à 1 M€ ;
- la mise en œuvre des mesures catégorielles pour 2,4 M€ ;
- les mesures générales à hauteur de 0,9 M€ ;
- l'effet du GVT estimé à 0,9 M€.

Les coûts moyens indiciaires et indemnitaires (y compris charges sociales mais hors CAS pensions) des agents sortants et entrants du programme sont détaillés dans le tableau ci-après.

L'écart constaté entre les prévisions de coûts d'entrée et leurs réalisations pour les B&C techniques et les enseignants s'explique principalement par un recours accru à des agents en cours de carrière plutôt qu'à des primo-recrutés.

Les sorties sont quant à elles essentiellement liées à des départs en retraite, ce qui explique l'écart constaté entre les prévisions de coûts de sortie et leurs réalisations.

Catégorie d'emplois	Coûts d'entrée (1)		Coûts de sortie (1)	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
A administratifs	57 841	53 539	47 013	59 111
A techniques	38 149	36 816	42 409	54 349
B et C administratifs	27 895	28 869	30 515	30 148
B et C techniques	21 690	30 765	19 725	28 171
Enseignants	30 024	42 146	44 803	58 115

(1) y compris charges sociales hors CAS Pensions.

## MESURES GÉNÉRALES

La hausse de la valeur du point d'indice de la fonction publique de +0,5 % intervenue au 1<sup>er</sup> juillet 2010 a représenté une dépense de 0,3 M€ hors cotisations au CAS Pensions. L'extension en année pleine de l'augmentation de la valeur du point d'indice survenue en 2009 s'est élevée à +0,5 M€ hors cotisations au CAS Pensions.

## PRINCIPALES MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETPT concernés	Mois d'entrée en vigueur de la mesure	Coût 2010	Coût en année pleine
Effets extension année pleine mesures 2009	44		48 000	
Mesures statutaires			52 349	95 935
<i>Mesures en faveur des enseignants chercheurs : augmentation du ratio promus/promouvables en 1/2 année</i>	495	06	43 586	87 172
<i>Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts : amélioration du ratio promus/promouvables</i>	10	01	8 763	8 763
Mesures indemnitaires			2 213 158	2 213 158
<i>Mise en place de la PFR pour les secrétaires administratifs</i>	114	01	213 158	213 158
<i>Passage du secteur formation recherche à l'IFTS</i>	1 103	01	2 000 000	2 000 000
Transformations d'emploi (plans de requalification)			83 172	83 172
<i>Plans de requalification pluriannuels en faveur des B administratifs, des C techniques et de la filière administrative en catégorie C</i>	14	01	83 172	83 172
<b>Total</b>	<b>1 780</b>		<b>2 396 679</b>	<b>2 392 265</b>

Le retour aux agents est géré globalement au niveau du ministère pour l'ensemble des programmes incluant des crédits de personnel (programmes 142 « Enseignement supérieur et recherche agricoles », 143 « Enseignement technique agricole », 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » et 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture »).

La prévision de retour catégoriel mentionnée dans les projets annuels de performance (PAP) 2010 de ces quatre programmes a été élaborée 10 à 12 mois avant le début de l'année concernée. Cette prévision était fondée sur l'application de textes juridiques qui devaient paraître au cours de l'année 2010 (exemple : réforme de la catégorie B) et les principes d'harmonisation des régimes indemnitaires entre les différents secteurs d'activité du ministère (essentielle pour faciliter les mobilités et pour offrir des parcours professionnels aux agents).

Chaque année, à la fin du premier semestre, une réunion avec les organisations syndicales oriente la répartition des mesures catégorielles en fonction des textes juridiques réellement disponibles et des priorités fixées par le service des ressources humaines.

Aussi, l'écart global entre le montant prévu des mesures catégorielles du programme 142 (1,5 M€) et le niveau de leur mise en œuvre effectif en 2010 (2,4 M€) résulte principalement de la priorité retenue à l'échelle du ministère pour les agents de ce programme qui attendaient depuis près de 4 ans la mise en place de primes de type « Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS) » à la place de primes du type « Primes de participation à la recherche (PPR) ».

## MESURES INDIVIDUELLES

Le GVT solde, estimé à 0,9 M€, provient de la différence entre le GVT positif (2,3 M€) et le GVT négatif (-1,5 M€).

## COTISATIONS SOCIALES ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS

	Réalisation 2009	LFI 2010	Réalisation 2010
Contributions employeurs au CAS Pensions	48 313 733	52 844 781	52 194 744
<i>Civils (y.c. ATI)</i>	48 313 733	52 844 781	52 194 744
<i>Militaires</i>			
<i>Ouvriers d'État (subvention d'équilibre FSPOEIE)</i>			
<i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle)</i>			
Cotisation employeur FSPOEIE			

## PRESTATIONS SOCIALES

Type de dépenses	Nombre de bénéficiaires	Prévision	Réalisation
Congés de longue durée	14		176 294
Accidents de service, de travail et maladies professionnelles			53 700
Revenus de remplacement du congé de fin d'activité			0
Remboursement domicile travail	463		181 783
Capital décès	2		69 802
Allocations pour perte d'emploi	10		40 955
Autres			80 320
<b>Total</b>			<b>602 854</b>

La prévision 2010 figurant dans le PAP 2010 était de 1 032 220 €. Ces prestations ne consomment pas d'ETPT sur le plafond. La prévision de dépenses en catégorie 23 est réalisée globalement pour le MAAPRAT : la répartition entre programmes est effectuée selon des critères forfaitaires et n'est qu'indicative, ce qui explique l'écart à la LFI 2010.

## GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

## CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

## Crédits de paiement génération CPER 2000-2006

Action	CP 2010		CP sur engagements à couvrir après 2010	
	Prévision	Consommation	Prévision	Prévision actualisée
<b>Total</b>		0		0

## Génération CPER 2007-2013

Action	PAP 2010	Prévision 2010		Consommation 2010	
	Rappel du montant initial	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Enseignement supérieur 01	23 210 000	2 994 736	5 654 737	2 624 733	3 980 947
Recherche, développement et transfert de technologie 02	10 290 000	1 400 000	1 400 000	883 703	644 350
<b>Total</b>	<b>33 500 000</b>	<b>4 394 736</b>	<b>7 054 737</b>	<b>3 508 436</b>	<b>4 625 297</b>

**Consommation 2010 (synthèse)**

Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
3 508 436	4 625 297

**Action 01 « Enseignement supérieur »**

Les crédits ont été consacrés aux opérations d'investissements (rénovation et construction de bâtiments).  
Pour mémoire, l'ensemble des opérations ouvertes au titre du CPER 2000-2006 étaient soldées au 31/12/2009.

**Action 02 « Recherche et transfert de technologie »**

Les crédits ont permis, d'une part, le financement d'équipements scientifiques et de bourses de thèses au sein des établissements d'enseignement supérieur agricole, en accord avec les besoins exprimés par les régions et les organismes de recherche partenaires et, d'autre part, le soutien à l'innovation dans la filière agroalimentaire.  
Pour mémoire, l'ensemble des opérations ouvertes au titre du CPER 2000-2006 étaient soldées au 31/12/2009.

Les écarts entre les prévisions et l'exécution 2010 du CPER 2007-2013 s'expliquent comme suit :

1/ Action 01 :

- AE : 2,99 M€ (LFI) - 0,34 M€ (redéploiement en gestion 2010) -0,03 M€ (réserve de précaution annulée) ;
- CP : 5,65 M€ (LFI) - 1,42 M€ (redéploiement en gestion 2010) -0,25 M€ (réserve de précaution annulée).

Les redéploiements ont été effectués au titre des investissements mais hors CPER. La consommation réelle inscrite (3 980 947 €) prend en compte le fait qu'un dossier (45 000 €) a été inscrit par erreur en « investissements hors HCPER » au lieu de l'être dans la partie CPER toujours pour ce qui concerne les investissements réalisés par les établissements du supérieur publics.

2/ Action 02 :

La prévision inscrite (1,40 M€) était celle demandée en PLF. La LFI a pris en compte les amendements parlementaires qui l'ont portée à 1,20 M€ en AE et CP.

- AE : 1,20 M€ (LFI) - 0,10 M€ (redéploiement en gestion 2010) -0,22 M€ (réserve de précaution annulée) ;
- CP : 1,20 M€ (LFI) -0,34 M€ (redéploiement en gestion 2010) -0,22 M€ (réserve de précaution annulée).

Les mouvements en gestion ont abondé l'action 01 et les autres thématiques de recherche de l'action 02. Ces mouvements n'ont pas pénalisé la recherche sur la qualité alimentaire des produits puisque tous les dossiers ouverts ont été honorés.

Une des 2 sous-actions portant les crédits CPER de l'action 02 du programme 142 est transférée au programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Seuls seront donc comptabilisés pour 2011 les crédits demeurant sur le programme 142 (soit 0,45 M€ en prévision).

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2010 (**)									
299 316 793									
125 282 603									
AE non affectées au 31/12/2010									
975 961									
871 759									
AE affectées non engagées au 31/12/2010 (*)						CP ouverts en 2010 (**)			
						302 517 721			
						128 483 531			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009 (1)	AE engagées en 2010 (2)	Écart entre AE LR et AE RAP (3)	<b>Total des engagements réalisés au 31/12/2010</b> (4) = (1)+(2)+(3)	CP consommés en 2010 sur engagements antérieurs à 2010 (5) = (7) - (6)	CP consommés en 2010 sur engagements 2010 (6)	<b>Total des CP consommés en 2010</b> (7)	<b>Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2010</b> (8) = (4) - (7)		
18 597 876	298 340 830	2	<b>316 938 708</b>	15 509 194	286 904 323	<b>302 413 517</b>	<b>14 525 191</b>		
18 597 876	124 410 842	2	<b>143 008 720</b>	15 509 194	112 974 335	<b>128 483 529</b>	<b>14 525 191</b>		
AE reportées sur 2011						CP reportés sur 2011			
0						0			

N.B. : les montants *en italiques* correspondent aux montants hors T2.

(\*) Il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires + FDC/ADP.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

Le solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2010 se décline de la manière suivante :

- établissements du public ("investissements hors CPER") pour 4 948 986 € ;
- établissements du public ("investissements CPER") pour 6 138 121 € ;
- établissements du privé pour 829 566 € ;
- financement de projets OSEO (dans le cadre du PNDIAA) engagés en 2009 pour 600 000 €.

Par ailleurs, 2 008 518 € s'expliquent par des dossiers portés par la Direction générale de l'alimentation. Ceux-ci ont fait l'objet d'un transfert sur le programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION n° 01 : Enseignement supérieur

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	167 165 737	89 571 376	<b>256 737 113</b>	171 693 835	85 713 817	<b>257 407 652</b>
Crédits de paiement	167 165 737	93 011 377	<b>260 177 114</b>	171 693 835	89 865 813	<b>261 559 648</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	51 214 556	48 452 133	54 654 557	51 835 158

L'exécution telle qu'elle apparaît dans Farandole doit être retraitée de la manière suivante :

	AE	CP
Consommation Farandole	48 452 133	51 835 158
Régularisation en AE de la consommation sous Farandole (1)	- 826 042	0
<b>Sous-total</b>	<b>47 626 091</b>	<b>51 835 158</b>
Sous-consommation dans CHORUS (2)	396 958	0
<b>Sous-total</b>	<b>48 023 049</b>	<b>51 835 158</b>
Erreur d'imputation (3)	-200 000	0
<b>Sous-total</b>	<b>47 823 049</b>	<b>51 835 158</b>
Erreur d'imputation (4)	287 217	287 217
<b>Total</b>	<b>48 110 266</b>	<b>52 122 375</b>

(1) Ce montant (826 042 €) a été porté à tort en « fonctionnement » au titre des « investissements CPER » alors que les dossiers réellement engagés s'élèvent à 2 624 733 €. Il a également indûment réduit la consommation en crédits d'intervention.

(2) Une différence apparaît entre l'exécution dans Farandole et la réalité des dossiers engagés en 2011 : 395 976 € en AE. Cette différence est la résultante du désengagement d'AE de dossiers antérieurs à l'exercice 2010 et qui n'avait pu être régularisé avant le passage du programme 142 à CHORUS en 2009 et lors de la bascule 2010. Cela a donc indûment réduit l'exécution réelle.

(3) 200 000 € en AE (au titre des établissements du privé) ont été exécutés en dépenses de fonctionnement alors qu'ils auraient dû l'être au titre des dépenses d'intervention.

(4) 287 217 € en AE et CP au titre des établissements du public ont été exécutés en dépenses d'intervention.

L'exécution réelle en dépenses de fonctionnement est de 48,11 M€ en AE et de 52,12 M€ en CP. Elle est justifiée ci-après avec les corrections d'imputation suivantes :

Catégorie	AE	CP
CAS pensions des emplois gagés du supérieur	382 263	382 263
Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur publics	35 328 168	35 328 168
Pôles et structures	383 000	383 000
Gestion des étudiants	710 000	710 000
Prévention et santé des étudiants	250 000	250 000
Gestion des élèves fonctionnaires	748 650	748 650
Investissements hors CPER	7 683 452	10 339 349
Investissements CPER	2 624 733	3 980 945
<b>Total</b>	<b>48 110 266</b>	<b>52 122 375</b>

#### SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

AE : 48 110 266 €

CP : 52 122 375 €

#### CAS pensions des emplois gagés du supérieur :

AE : 382 263 €

CP : 382 263 €

Les établissements d'enseignement supérieur sont assujettis au versement de la contribution employeurs pour les "emplois gagés". Par ce terme, on désigne les agents titulaires qui y ont été affectés à la suite des plans de titularisation applicables aux agents de droit public de l'État et de ses établissements publics et qui sont rémunérés sur les ressources propres de ces établissements. Le MAAPRAT reverse directement aux établissements une subvention visant à compenser en partie la part employeur de la contribution aux pensions.

9 établissements étaient concernés en 2010.

L'objectif fixé en LFI 2010 (0,40 M€ en AE et CP) n'a pas été atteint compte tenu de l'annulation de la réserve de précaution (- 0,02 M€ en AE et CP).

#### Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur publics:

AE : 35 328 168 €

CP : 35 328 168 €

Ces crédits versés aux 12 établissements d'enseignement supérieur pour leur fonctionnement intègrent la formation continue des enseignants-chercheurs qui était financée auparavant par des subventions distinctes.

#### Pôles et structures :

AE : 383 000 €

CP : 383 000 €

Certaines structures bénéficient d'un financement spécifique en application d'engagements contractuels visant à renforcer les synergies et la cohérence du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche agricole. Les sept pôles de compétences en sciences et technologies du vivant qui, pour six d'entre eux, ont adopté le statut de GIS (groupement d'intérêt scientifique) sont soutenus dans leur mise en œuvre de projets emblématiques communs aux établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche.

#### Gestion des étudiants :

AE : 710 000 €

CP : 710 000 €

Les concours d'entrées dans les établissements ont concerné 1 833 candidats en 2010 (sans compter les concours spécifiques organisés par l'ENSP et l'ENGEES), soit un coût moyen pour l'État de 387 € par candidat.

#### Prévention et santé des étudiants :

AE : 250 000 €

CP : 250 000 €

Ces crédits ont été exécutés au titre de la médecine préventive dans les établissements pour des actions passées sous convention avec les services inter universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS).

#### Gestion des élèves fonctionnaires :

AE : 748 650 €

CP : 748 650 €

Les établissements supportant des charges particulières dues au recrutement d'élèves fonctionnaires en formation initiale (ENGREF, ENGEES, ENITA et ENFA) bénéficient d'un financement particulier qui intègre, notamment, le remboursement des droits de scolarité.



**Investissements hors CPER :****AE : 7 683 452 €****CP : 10 339 349 €**

Les autorisations d'engagement ont été destinées pour l'essentiel au financement des opérations suivantes : restructuration, travaux de sécurité et mise en conformité, remplacement des équipements de bâtiments, rénovation thermiques. Les crédits de paiement ont permis, avant tout, de poursuivre le financement de travaux déjà en cours : maintenance des bâtiments, restructuration, travaux de désamiantage et rénovation des toitures (notamment à la suite de l'intervention des commissions de sécurité).

En 2010, 16 opérations nouvelles ont été lancées en autorisations d'engagement et 60 opérations ont été financées en crédits de paiement.

L'objectif fixé en LFI 2010 (47,82 M€ en AE et 48,60 M€ en CP au titre de la sous-action 12 dans son ensemble) n'a pas été atteint compte tenu des éléments suivants :

- redéploiements au profit de l'action 02 (INRA), réalisés en fin de gestion : 0,92 M€ en AE et 0,88 M€ en CP ;
- annulation totale de la réserve de précaution : 1,80 M€ en AE et 1,72 M€ en CP.

**Investissements CPER :****AE : 2 624 733 €****CP : 3 980 945 €**

Les opérations financées dans le cadre des CPER portent principalement sur la rénovation ou la construction de bâtiments. En 2010, 7 opérations ont été lancées pour un montant global de 2 624 733 € d'autorisations d'engagement. Les crédits de paiement ont permis de financer les opérations de l'actuel CPER 2007-2013. Les principales opérations ont concerné la construction d'une plate-forme de recherche animale à l'ONIRIS, des études pour l'extension de bâtiments à Florac, la construction d'un laboratoire de pathovigilance des abeilles à Montpellier SupAgro et l'achat d'équipements au centre hospitalier vétérinaire de l'ENVA.

L'objectif fixé en LFI 2010 (2,99 M€ en AE et 5,65 M€ en CP) n'a pas été atteint, compte tenu des éléments suivants :

- redéploiement vers la dotation des établissements supérieurs publics hors CPER : 0,34 M€ en AE et 1,42 M€ en CP ;
- annulation de la réserve de précaution : 0,03 M€ en AE et 0,25 M€ en CP.

**DÉPENSES D'INTERVENTION**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	10 172 000	10 224 727	10 172 000	10 224 727
Transferts aux autres collectivités	28 184 820	27 036 957	28 184 820	27 805 928

L'exécution telle qu'elle apparaît dans Farandole doit être retraitée de la manière suivante :

	AE	CP
Consommation Farandole	37 261 684	38 030 655
Régularisation en AE de la consommation sous Farandole (1)	826 042	0
Erreur d'imputation (2)	200 000	0
Erreur d'imputation (3)	- 287 217	- 287 217
<b>Total</b>	<b>38 000 509</b>	<b>37 743 438</b>

(1), (2) et (3) Voir commentaires dans partie fonctionnement.

L'exécution réelle est de 38,00 M€ en AE et de 37,74 M€ en CP. Elle est justifiée ci-après avec les corrections d'imputation suivantes :

Titre	Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits des paiement
61	Transferts aux ménages	10 224 727	10 224 727
64	Transferts aux autres collectivités	27 775 782	27 518 711
<b>TOTAL</b>		<b>38 000 509</b>	<b>37 743 438</b>

**Enseignement supérieur et recherche agricoles**

Programme n° 142 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**TRANSFERTS AUX MÉNAGES**

AE : 10 224 727 €

CP : 10 224 727 €

**Aides aux étudiants :**

AE : 10 224 727 €

CP : 10 224 727 €

Les étudiants de l'enseignement supérieur agricole peuvent bénéficier de 2 catégories de bourses :

- **Les bourses sur critères sociaux (BCS)** ont été attribuées à 3 965 étudiants, dont 1 492 à l'« échelon 0 » dans l'enseignement public. Sur ces boursiers, un nombre significatif (748 d'entre eux) se situe aux échelons les plus élevés (échelons 5 et 6).

Sur la base d'un montant moyen de 2 717,89 €, la dépense se répartit comme suit :

Programme 142 01 15	Nbre de bénéficiaires	Montant moyen unitaire en euros	Total en euros	Observations
Bourses échelon 1 à 6 (1)	2 473	2 717,89	6 721 342,00	Il existe désormais 7 échelons répartis de 0 à 6.
Bourses échelon 0 (2)	1 492	0	0,00	L'obtention de l'échelon 0 exonère de la cotisation à la sécurité sociale
Mise en place progressive du « Dixième mois » de bourses (3)	2 473	54,36	134 432,00	Mesure annoncée à la rentrée universitaire 2010 par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)
<b>Total effectifs = 1 + 2</b> <b>Total crédits = 1 + 3</b>	<b>3 965</b>	-	<b>6 855 774,00</b>	35% des étudiants des cursus de référence de l'enseignement supérieur long agricole sont boursiers.
Droits d'inscription (*)	2 727	1 461,71	3 986 083,00	Exonération des droits d'inscription pour les étudiants des établissements publics d'enseignement supérieur agricoles
Aide au transport région Ile de France	213	153	32 589,00	Aide accordée aux étudiants qui font leurs études en Ile de France.
4ème terme, Aide spécifique transport DOM, Aide annuelle			404 151,00	Aide aux situations spécifiques
Aide au mérite	213	1800	383 400,00	Mesure mise en œuvre depuis la rentrée 2008, accordée aux étudiants particulièrement méritants. Cette mesure est mise en œuvre de façon limitative comparativement au MESR. Elle ne concerne que des étudiants à la fois titulaires d'une mention TB au baccalauréat (comme au MESR) et bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux à l'échelon 6.
Concours des étudiants boursiers	1286	88,56	113 888,00	Exonération partielle des droits d'inscription aux concours pour les étudiants boursiers, remboursement aux établissements concernés.
<b>TOTAL</b>			<b>11 775 885,00</b>	

(\*) Le nombre de bénéficiaires est celui des seuls étudiants du public qui sont boursiers soit au titre des échelons 1 à 6, soit au titre de l'échelon 0.

L'écart entre l'exécution 2010 (9,46 M€ en AE=CP) et la LFI (9,37 M€ en AE=CP) s'explique, d'une part, par l'annulation de la réserve de précaution imputée sur cette ligne (-0,11 M€ en AE=CP) et, d'autre part, par les reports 2009 (+ 0,20 M€ en AE=CP).

- **Les bourses de coopération internationale (BCI)** ont été octroyées à 1 712 étudiants (2 000 prévus en LFI), soit près de 15 % des inscrits en formation initiale (en vue de l'obtention des diplômes d'ingénieur, de vétérinaire et de paysagiste). Le montant moyen unitaire de la bourse à l'étranger a été porté à 445,5 € (contre 400 € prévus en LFI), ce sont donc 764 525 € qui ont été consacrés aux BCI.

L'objectif fixé en LFI 2010 (0,80 M€ en en AE=CP) n'a pas été atteint, compte tenu de l'annulation de la réserve de précaution (- 0,04 M€).

**TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS**

AE : 27 775 782 €

CP : 27 518 711 €

**Enseignement supérieur privé :**

AE : 23 971 782 €

CP : 23 714 711 €

En application de l'article R. 813-66 du code rural, l'aide financière versée par l'État comprend une part fixe, dont le montant est indiqué dans le contrat, et une part variable dont le montant, notifié chaque année par le ministre chargé de l'agriculture, est compris entre 10 et 25 % du montant de la part fixe.

La part fixe ayant pour objet de financer tout ou partie des filières de formation, elle est le produit d'un nombre d'heures d'enseignement pris en compte par un coût horaire dont le montant, fixé par arrêté conjoint des ministres chargés de l'agriculture et du budget, est le même pour toutes les écoles. La part variable correspond à la réalisation d'objectifs,

indiqués dans le contrat, portant sur les domaines de l'enseignement, la recherche, le transfert, la valorisation et le développement international. Elle est versée en fonction d'une évaluation faite par le ministre chargé de l'agriculture après avis de la commission consultative prévue par l'article R. 813-67 du code rural.

L'écart entre l'exécution 2010 (23,97 M€ en AE et 23,71 M€ en CP) et la LFI (24,38 M€ en AE et CP) s'explique par :

- les reports de crédits 2009 (+ 0,61 M€ en AE et +0,51 M€ en CP) ;
- des redéploiements au sein l'action 01 (+ 0,16 M€ en AE) ;
- l'annulation de la réserve de précaution imputée sur cette ligne (- 1,18 M€ en AE=CP).

#### Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) :

AE : 3 804 000 €

CP : 3 804 000 €

La subvention allouée a été conforme aux prévisions (3,80 M€ en LFI).

0,49 M€ ont servi au fonctionnement du secrétariat général du CIHEAM et 3,32 M€ à celui de l'Institut agronomique méditerranéen (IAM), qui est le centre du CIHEAM établi en France.

### ACTION n° 02 : Recherche, développement et transfert de technologie

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	3 768 453	38 898 936	<b>42 667 389</b>	2 236 153	38 697 025	<b>40 933 178</b>
Crédits de paiement	3 768 453	39 083 092	<b>42 851 545</b>	2 236 153	38 617 716	<b>40 853 869</b>

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-485 523		58 870
Subventions pour charges de service public	27 304 984	31 141 918	27 304 984	31 586 467

L'exécution telle qu'elle apparaît dans Farandole doit être retraitée de la manière suivante :

#### Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (31)

	AE	CP
Consommation Farandole	-485 523	58 870
Correction	485 523	-58 870
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### Subventions pour charges de service public (32)

	AE	CP
Consommation Farandole	31 141 918	31 586 467
Correction	-3 416 451	-3 861 000
<b>Total</b>	<b>27 725 467</b>	<b>27 725 467</b>

Les dépenses imputées en dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (catégorie 31) l'ont été par erreur et auraient dû être imputées en dépenses d'intervention.

De même, 3,42 M€ en AE et 3,86 M€ en CP, exécutés en catégorie 32, « subventions pour charges de service public », auraient également dû l'être en dépenses d'intervention.

L'exécution réelle est donc de 27,73 M€ en AE et en CP. Elle est justifiée ci-dessous avec les corrections d'imputations suivantes :

Catégorie	AE	CP
CEMAGREF	23 050 042	23 050 042
INRA	3 995 425	3 995 425
Organismes de développement	680 000	680 000
<b>Total</b>	<b>27 725 467</b>	<b>27 725 467</b>

**SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICES PUBLICS, AE : 27 725 467 € CP : 27 725 467 €**

**CEMAGREF AE : 23 050 042 € CP : 23 050 042 €**

Les moyens alloués en 2010 ont servi au soutien d'activités de recherche, à des programmes d'appui à la décision publique des services du MAAPRAT, au transfert et à la diffusion des connaissances vers les milieux professionnels et les établissements d'enseignement technique et supérieur agricoles en permettant les rémunérations des personnels techniques et administratifs et des personnels mis à disposition.

Les mesures reflètent les dispositions du contrat quadriennal entre le CEMAGREF et l'État, signé le 20 novembre 2009, ainsi que la décision de transférer sur le budget de l'établissement les personnels mis à disposition par le MAAPRAT.

En 2010, 283,9 ETPT ont été financés par le programme 142 :

- 187 ETPT d'ingénieurs de catégorie A des corps du MAAPRAT ;
- 21,9 ETPT d'agents de catégorie B et C des corps du MAAPRAT ;
- 75 ETPT d'agents des corps du CEMAGREF.

L'objectif fixé en LFI 2010 (23,35 M€ en AE et CP) n'a pas été réalisé, compte de l'annulation de la mise en réserve de précaution (- 0,30 M€).

**INRA AE : 3 995 425€ CP : 3 995 425 €**

Les crédits 2010 ont couvert la rémunération d'un effectif de 42 ETPT qui assurent pour le compte du MAAPRAT des missions régaliennes déléguées à l'institut, pour un montant de 2,89 M€. Le reste de la subvention a été affecté à des dépenses de fonctionnement. L'objectif fixé en LFI 2010 (2,93 M€ en AE et CP) a été dépassé, malgré l'annulation de la mise en réserve (-0,04 M€), du fait d'un abondement exceptionnel (+ 1,10 M€) depuis l'action 01 et permet ainsi de conforter l'action de cet organisme en faveur du MAAPRAT dans le domaine de la recherche. Ce montant de 1,1 M€ est retracé dans le fonds de roulement 2010 de l'établissement pour inscription en recette exceptionnelle 2011.

**ORGANISMES DE DEVELOPPEMENT AE : 680 000 € CP : 680 000 €**

#### **Subvention pour charges de service public (ACTA et ACTIA)**

La subvention a permis à ces associations d'assurer leur rôle de têtes de réseau des organismes de développement (instituts et centres techniques agricoles et agro-alimentaires).

Les têtes de réseau (ACTIA et ACTA) ont ainsi bénéficié de 680 000 euros au titre de leurs missions d'intérêt général.

L'écart avec la LFI (1,02 M€) s'explique par le fait que les crédits ainsi dégagés ont été utilisés pour soutenir l'action de ces associations dans leur rôle d'initiation, d'animation et de coordination dans leur politique de qualification des instituts. Ces crédits sont donc dans la partie intervention.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	397 737		397 737	
Transferts aux entreprises	400 000	1 729 742	400 000	874 882
Transferts aux autres collectivités	10 796 215	6 310 888	10 980 371	6 097 497

L'exécution telle qu'elle apparaît dans Farandole doit être retraitée de la manière suivante :

	AE	CP
<b>Transferts aux ménages (catégorie 61)</b>	<b>448 000</b>	<b>448 000</b>
Consommation Farandole	0	0
Correction	448 000	448 000
<b>Transferts aux entreprises (catégorie 62)</b>	<b>510 659</b>	<b>199 005</b>
Consommation Farandole	1 729 742	874 882
Correction	-1 219 083	-675 877
<b>Transferts aux autres collectivités (catégorie 64)</b>	<b>10 012 899</b>	<b>10 245 244</b>
Consommation Farandole	6 310 888	6 097 497
Correction	3 702 011	4 147 747

Par ailleurs, au niveau de l'exécution des dépenses d'intervention de l'action 2, une différence apparaît pour la catégorie 64 entre l'exécution dans Farandole et la réalité des dossiers engagés en 2011 : - 474 804 € en AE. Cette différence est la résultante du désengagement d'AE de dossiers antérieurs à l'exercice 2010 et qui n'avaient pu être régularisés avant le passage du programme 142 à CHORUS en 2009 et lors de la bascule 2010. Cela a donc indûment réduit l'exécution réelle.

Ces éléments combinés à la mauvaise imputation de dépenses d'intervention en dépenses de fonctionnement donne une exécution réelle en catégorie 64 de 10 487 703 € en AE et de 10 245 244 € en CP.

L'exécution réelle est justifiée ci-après avec les corrections d'imputation suivantes :

Titre	Catégorie	AE	CP
61	Transferts aux ménages	448 000	448 000
62	Transferts aux entreprises	510 659	199 005
64	Transferts aux collectivités	10 487 703	10 245 244

### TRANSFERTS AUX MÉNAGES

AE : 448 000 €

CP : 448 000 €

Les crédits exécutés en 2010 ont permis le financement 28 demi-bourses de thèses (d'un montant unitaire de 16 000 euros chacune), en accord avec les besoins exprimés par les régions et les organismes de recherche partenaires, notamment dans le cadre des contrats de projets État-Régions 2007-2013.

La différence avec la LFI (0,40 M€ en AE=CP) s'explique par un redéploiement à l'intérieur de l'action 02 (+0,07 M€) ainsi que par l'annulation de la réserve de précaution (-0,02 M€ en AE et CP).

### TRANSFERTS AUX ENTREPRISES

AE : 510 659 €

CP : 199 005 €

### Recherche appliquée à la sélection végétale

AE : 510 659 €

CP : 199 005 €

Les CP utilisés en 2010 ont permis le financement de programmes de recherche (19 dossiers mis en paiement). Les espèces végétales concernées sont diversifiées : grandes cultures (tournesol, pommes de terre), potagères (melon, laitue, tomate), fruitières (châtaignier, bananier, pommier), ornementales (pivoine, plants horticoles) et vignes.

La plupart de ces programmes concernait les résistances aux pathogènes, en vue d'une moindre utilisation de produits phytosanitaires.

Les AE engagées en 2010 ont permis de lancer 12 nouveaux programmes et notamment : développement d'outils et de dispositifs d'expérimentation variétale (au vignoble / en serres), comparaison des méthodes de détection des mosaïques des blés, adaptation de l'abricotier aux changements climatiques, élaboration de dispositifs expérimentaux en arboriculture fruitière permettant d'évaluer le comportement des variétés sous faible niveau d'intrants phytosanitaires.

L'objectif fixé en LFI 2010 (0,40 M€ en AE = CP) n'a donc pas été atteint. L'écart s'explique par :

- un repliement au sein de l'action 02 : + 0,16 M€ en AE et -0,15 M€ en CP au vu des dossiers présentés ;
- l'annulation de la mise en réserve (-0,05 M€).

#### TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

AE : 10 012 899 €

CP : 10 245 244 €

#### Formation par la recherche

AE : 3 532 000 €

CP : 3 532 000 €

Les moyens qui ont été alloués en 2010 se répartissent entre des dotations de soutien à des unités labellisées, des financements de projets de recherche et de développement et des bourses de thèse et de « post-doc ».

Les actions de recherche concernent :

1) Les soutiens de programme aux unités de recherche de l'enseignement supérieur agricole sont attribués à chaque équipe en fonction du nombre de cadres scientifiques ; le nombre total de cadres scientifiques s'élève à près de 800 (établissements publics et privés) avec un montant moyen de 3 500 €, soit 2,80 M€ (AE=CP). Dans les établissements privés, le nombre total de cadres scientifiques est de 103 avec un montant moyen de 1 000 €, soit 0,1 M€ (AE=CP).

2) Le financement de la part recherche des contrats quadriennaux d'établissement (bourses de thèses, équipement scientifique, aide au développement de l'encadrement doctoral) pour 0,6 M€ en AE et CP.

L'objectif fixé en LFI 2010 (3,98 M€ en AE et CP) n'a pas été atteint en raison :

- d'une annulation de la mise en réserve (-0,18 M€ en AE et CP) par la Loi de Finances Rectificative n° 2010-463 du 7 mai 2010 ;
- d'un repliement au sein de l'action 02 (-0,27 M€ en AE et CP).

#### Organismes de développement

AE : 6 045 196 €

CP : 6 516 894 €

##### 1. Qualification des instituts (ACTIA)

En 2010, aucun centre ou institut technique agro-alimentaire (ITAI) n'a été qualifié. Les ITAI antérieurement qualifiés ont reçu au total 1,69 M€.

##### 2. Dispositif des Unités mixtes technologiques (UMT) et des Réseaux mixtes thématiques (RMT).

En 2010, aucune UMT (réseaux ACTA et ACTIA) et aucun RMT (réseau ACTIA) n'ont été labellisés. Toutefois, l'ensemble des RMT du réseau ACTIA, agréés en 2007, a été prolongé de 2 ans ainsi que toutes les UMT, agréées en 2007.

Il existe 16 UMT ACTA, 15 UMT ACTIA et 10 RMT ACTIA déjà agréés. Les UMT (ACTA et ACTIA) ont bénéficié de 3,14 M€ et les RMT (ACTIA) de 0,60 M€. Les 41 UMT et RMT, agréés depuis les premiers agréments intervenus en 2006 pour les UMT et en 2007 pour les RMT, ont reçu 3,74 M€ en 2010.

Enfin, il convient de préciser que : 0,20 M€ ont été alloués au groupement consultatif de recherche agricole international (GCRAI) au titre de la participation de l'État français pour les travaux de recherche menés par cet organisme ; 0,04 M€ ont permis de développer un projet de recherche sur la préservation des produits alimentaires effectué par le Centre technique de la conservation des produits agricoles (CTCPA).

##### 3. Partenariat national de développement des industries agroalimentaires (PNDIAA)

Dans le cadre de la convention signée entre le MAAPRAT et OSEO, la dépense 2010 a été de 0,85 M€ en AE et en CP (0,25 M€ au titre de 2010, le solde au titre de la poursuite de la convention passée en 2009).

L'objectif fixé en LFI 2010 (1,20 M€) n'a donc pas été atteint, compte tenu de l'annulation de la réserve de précaution du programme en 2010, sans pour autant pénaliser ce dispositif.

**Recherche appliquée et innovation dans le domaine agroalimentaire – CPER - AE : 435 703 € CP : 196 350 €**

Les actions financées en 2010 dans le cadre d'appels à projets ont permis de développer des partenariats solides entre la recherche publique et la recherche privée et de renforcer le maillage du territoire national par des acteurs locaux de recherche et développement.

L'objectif fixé en LFI 2010 (0,80 M€ en AE et CP) a été revu à la baisse compte tenu du :

- redéploiement en AE (- 0,16 M€) et en CP (- 0,40 M€) au profit d'autres thématiques de l'action 02 ;
- l'annulation de la réserve de précaution (- 0,20 M€ en AE et CP).

## OPÉRATEURS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	82 385 817	81 798 640	78 519 540	81 959 541	79 594 051	83 421 625
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)	30 708 848	29 635 630	24 495 000	24 495 000	25 699 441	26 406 924
<b>Total</b>	<b>113 094 665</b>	<b>111 434 270</b>	<b>103 014 540</b>	<b>106 454 541</b>	<b>105 293 492</b>	<b>109 828 549</b>

L'exécution 2010 n'est pas totalement conforme à la LFI 2010 du fait des augmentations sensibles qu'ont connu les opérateurs à l'instar de 2009 :

- les transferts depuis les programmes 142 « Enseignement supérieur et recherche agricoles » et 143 « Enseignement technique agricole » pour les établissements du supérieur publics ;
- les transferts depuis le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture » pour les associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires.

L'analyse de l'exécution des emplois fait apparaître :

- une sous-exécution des emplois sous plafond ;
- une sous-exécution des autres emplois en fonction dans les opérateurs.

Cet écart s'explique notamment par la comptabilisation, dans la partie sous plafond, d'emplois rémunérés sur des crédits issus de conventions avec des structures et organismes tiers et de ceux financés par les « autres collectivités et organismes », qui n'ont pas été convenablement imputés.

L'augmentation des emplois hors plafond résulte également du recours plus important que prévu à des agents sous CDD, adossés aux conventions mentionnées ci-dessus.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

## EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS SI PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2009 (1)				Prévision 2010 (3)				Réalisation 2010			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond LFI	hors plafond LFI	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires	1	0	44		1	0	46		1	0	43	
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	2 605	889	385	0	2 652	908	326	0	2 598	829	499	0
<b>Total</b>	<b>2 606</b>	<b>889</b>	<b>429</b>	<b>0</b>	<b>2 653</b>	<b>908</b>	<b>372</b>	<b>0</b>	<b>2 599</b>	<b>829</b>	<b>542</b>	<b>0</b>

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision 2010 fait référence aux plafonds votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificative 2010.



## EMPLOIS DES OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS (PROGRAMME NON CHEF DE FILE)

Intitulé de l'opérateur <i>Programme chef de file</i>	Réalisation 2009 (1)				Prévision 2010 (3)				Réalisation 2010			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (4)			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (4)			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (4)		
		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond LFI	hors plafond LFI	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés
CEMAGREF - Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF) <i>187 Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources</i>	284	1 020	231		284	1 050	125		284	1 016	262	
INRA - Institut national de la recherche agronomique (INRA) <i>187 Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources</i>	42	9 037	940		42	10 034	744		42	9 026	1 062	
<b>Total</b>	<b>326</b>	<b>10 057</b>	<b>1 171</b>		<b>326</b>	<b>11 084</b>	<b>869</b>		<b>326</b>	<b>10 042</b>	<b>1 324</b>	

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision 2010 fait référence aux plafonds votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificative 2010.

(4) Selon les informations fournies dans le RAP du programme chef de file

## PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

## ASSOCIATIONS DE COORDINATION TECHNIQUE AGRICOLE ET DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 02 : Recherche, développement et transfert de technologie</b>	<b>6 123</b>	<b>6 123</b>	<b>7 500</b>	<b>7 500</b>	<b>6 110</b>	<b>6 110</b>
Subventions pour charges de service public	953	953	1 020	1 020	680	680
Dotations en fonds propres	0	0	0	0	0	0
Transferts	5 170	5 170	6 480	6 480	5 430	5 430
<b>Total pour ce programme</b>	<b>6 123</b>	<b>6 123</b>	<b>7 500</b>	<b>7 500</b>	<b>6 110</b>	<b>6 110</b>
<b>Programme 775 : Développement et transfert en agriculture</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Subventions pour charges de service public	0	0	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0	0	0
Transferts	0	0	0	0	0	0
<b>Programme 776 : Recherche appliquée et innovation en agriculture</b>	<b>6 878</b>	<b>5 806</b>	<b>3 700</b>	<b>2 200</b>	<b>4 567</b>	<b>5 274</b>
Subventions pour charges de service public	0	0	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0	0	0
Transferts	6 878	5 806	3 700	2 200	4 567	5 274
<b>Total</b>	<b>13 001</b>	<b>11 929</b>	<b>11 200</b>	<b>9 700</b>	<b>10 677</b>	<b>11 384</b>

L'analyse du tableau indique que :

- s'agissant des subventions pour charges de service public (SCSP), l'exécution est inférieure à la prévision, suite à un redéploiement réalisé au sein de l'action 02, sans pour autant pénaliser l'activité de ces associations en tant que têtes de réseau. Ce résultat a été pris en compte au PLF 2011 où la SCSP a été établie en fonction de l'exécution constatée ;

- s'agissant des transferts sur l'action 02 du programme 142, l'exécution est inférieure à la prévision, compte tenu des reploiements en cours de gestion et de l'annulation de la réserve de précaution. Elle est néanmoins en progression par rapport à 2009 ;

- pour la mission « Développement agricole et rural », CAS DAR, la réalisation, qui est supérieure à la prévision en AE et CP, s'explique par la volonté affichée dès le projet annuel de performance (PAP) et ainsi confirmée en exécution de renforcer la partie des appels à projets (et actions d'accompagnement) du CAS DAR. Il convient de rappeler que depuis 2009, c'est le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture » qui soutient l'action de l'ACTA.

## COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'OPÉRATEUR

### Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Produits	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	3 000	2 993	Ressources de l'État	7 100	7 089
Fonctionnement	2 888	3 116	- subventions de l'État	7 100	7 089
Intervention	3 590	3 590	- ressources fiscales	0	0
			Autres subventions	270	276
			Ressources propres et autres	2 320	2 339
<b>Total des charges</b>	<b>9 478</b>	<b>9 699</b>	<b>Total des produits</b>	<b>9 690</b>	<b>9 704</b>
Résultat : bénéfice	212	5	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	<b>9 690</b>	<b>9 704</b>	Total : équilibre du CR	<b>9 690</b>	<b>9 704</b>

(1) soumis à certification du commissaire aux comptes

### Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Ressources	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Insuffisance d'autofinancement	0	0	Capacité d'autofinancement	18	68
Investissements	0	116	Ressources de l'État	0	0
			Autres subv. d'investissement et dotations	0	0
			Autres ressources	0	0
<b>Total des emplois</b>	<b>0</b>	<b>116</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>18</b>	<b>68</b>
Apport au fonds de roulement	18		Prélèvement sur le fonds de roulement		48

(1) soumis à certification du commissaire aux comptes

L'évolution des lignes en dépenses et en recettes n'appelle pas de commentaire particulier. Les dépenses de personnel sont en très légère diminution dans le compte financier 2010. Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation (+ 228 K€). Les recettes sont quant à elles, globalement conformes aux prévisions du budget primitif.

## DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
TOTAL		3 000	2 885	3 590	0	<b>9 475</b>
		2 993	3 043	3 590	116	<b>9 742</b>

Les dépenses sont de manière générale conformes aux prévisions hormis celles de fonctionnement, qui ont suivi la hausse de l'activité des associations en 2010 et qui sont supérieures aux prévisions.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	44	46	43
- hors plafond	44	46	43
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	2	2	2
- rémunérés par l'État par ce programme	1	1	1
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	1	1	1

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

L'exécution démontre une grande stabilité des effectifs :

- les agents contractuels hors plafond sont rémunérés sur les ressources propres dégagées par les organismes et n'augmentent pas depuis 2008 ;
- les deux autres emplois sont rémunérés par l'Etat (1ETPT) et par d'autres collectivités (1ETPT) et participent à la gestion de projets particuliers menés dans le cadre de la mission de service public de l'ACTA.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La subvention qui leur a été allouée en 2010 a permis à ces associations de remplir leur rôle de têtes de réseau des organismes de développement (instituts et centres techniques agricoles et agro-alimentaires).

Elles ont en parallèle maintenu leur soutien financier à ces instituts en leur consacrant 5,43 M€ en 2010.

Enfin, le tableau ci-dessous détaille les crédits alloués aux opérateurs de l'action 02 par le programme 776 :

	AE	CP
Programme développement agricole 2009	3 528 000	2 715 300
Programme développement agricole 2010	0	282 000
Actions d'accompagnement 2008	0	1 056 000
Actions d'accompagnement 2007	0	314 000
AAP 2006	0	76 042
AAP 2008	0	136 120
AAP 2010	889 441	355 776
Actions d'accompagnement 2010 "informatique"	150 000	60 000
AAP 2008 "informatique"	0	113 284
AAP 2007 "informatique"	0	165 402
<b>TOTAL</b>	<b>4 567 441</b>	<b>5 273 924</b>

\* AAP : appels à projets

Il convient de préciser que ces montants ont permis, en particulier, de solder des opérations engagées avant 2010 plus rapidement qu'initialement envisagé.

De même, un effort particulier a été porté sur les actions d'accompagnement dans le domaine informatique.

## ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRICOLE ET VÉTÉRINAIRE

### FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2009 (RAP 2009)		LFI 2010		Réalisation 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01 : Enseignement supérieur</b>	<b>58 135</b>	<b>61 454</b>	<b>61 386</b>	<b>64 827</b>	<b>58 335</b>	<b>62 347</b>
Subventions pour charges de service public	48 011	51 330	51 214	54 655	48 110	52 122
Dotations en fonds propres	0	0	0	0	0	0
Transferts	10 124	10 124	10 172	10 172	10 225	10 225
<b>Action n° 02 : Recherche, développement et transfert de technologie</b>	<b>4 040</b>	<b>4 040</b>	<b>4 400</b>	<b>4 400</b>	<b>3 980</b>	<b>3 980</b>
Subventions pour charges de service public	0	0	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0	0	0
Transferts	4 040	4 040	4 400	4 400	3 980	3 980
<b>Total pour ce programme</b>	<b>62 175</b>	<b>65 494</b>	<b>65 786</b>	<b>69 227</b>	<b>62 315</b>	<b>66 327</b>
<b>Programme 143 : Enseignement technique agricole</b>	<b>4 494</b>	<b>4 494</b>	<b>1 053</b>	<b>1 053</b>	<b>1 757</b>	<b>1 757</b>
Subventions pour charges de service public	0	0	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0	0	0
Transferts	4 494	4 494	1 053	1 053	1 757	1 757
<b>Total</b>	<b>66 669</b>	<b>69 988</b>	<b>66 839</b>	<b>70 280</b>	<b>64 072</b>	<b>68 084</b>

L'analyse du tableau indique que :

- s'agissant des subventions pour charges de service public, l'exécution est inférieure à la LFI, compte tenu de l'annulation de la réserve de précaution et d'un transfert vers un autre dispositif de l'action 02 (INRA). Les détails sont indiqués dans la partie JPE ;
- s'agissant des crédits de transfert (action 01 du programme 142), les éléments détaillés de l'exécution concernant les deux catégories de bourses figurent dans la partie JPE du programme, action 01 : « transferts aux ménages » ;
- s'agissant des crédits de transfert (action 02 du programme 142), l'exécution est inférieure à la prévision ; l'écart de -0,42 M€ en AE et en CP est intégralement lié à l'absence de dégel de la réserve de précaution supporté par les lignes de l'action 02 concourant à l'appui à la recherche menée par les établissements de l'enseignement supérieur agricoles et par un transfert vers un autre dispositif à l'intérieur de cette même action ;
- s'agissant des crédits du programme 143 (initialement action 01 uniquement en PLF et LFI) l'exécution a été supérieure à la prévision. En effet, les établissements du supérieur, plus particulièrement ceux concourant au système d'appui à l'enseignement agricole technique (Agro Sup Dijon, Agro Campus Ouest et Enfa) ont reçu des crédits complémentaires par rapport aux prévisions initiales (depuis les actions 04 et 05).

## COMPTES FINANCIERS 2010 DE L'OPÉRATEUR

### Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Produits	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Personnel	51 003	52 746	Ressources de l'État	56 388	55 749
Fonctionnement	111 991	119 731	- subventions de l'État	52 967	51 987
Intervention	5 318	5 367	- ressources fiscales	3 421	3 762
			Autres subventions	19 535	17 611
			Ressources propres et autres	93 483	105 981
<b>Total des charges</b>	<b>168 312</b>	<b>177 844</b>	<b>Total des produits</b>	<b>169 406</b>	<b>179 341</b>
Résultat : bénéfice	1 094	1 497	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	<b>169 406</b>	<b>179 341</b>	Total : équilibre du CR	<b>169 406</b>	<b>179 341</b>

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

### Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)	Ressources	Budget prévisionnel	Comptes financiers (1)
Insuffisance d'autofinancement	0	0	Capacité d'autofinancement	9 230	9 909
Investissements	39 846	25 499	Ressources de l'État	17 028	14 276
			Autres subv. d'investissement et dotations	7 784	3 729
			Autres ressources	1 468	2 630
<b>Total des emplois</b>	<b>39 846</b>	<b>25 499</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>35 510</b>	<b>30 544</b>
Apport au fonds de roulement		5 045	Prélèvement sur le fonds de roulement	4 336	

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

#### 1/ Compte de résultat

Il convient de noter que l'exécution est supérieure aux prévisions pour ce qui est des ressources. En effet, les établissements ont été particulièrement prudents dans l'estimation des recettes.

Pour les dépenses, l'exécution est assez proche des estimations sauf en matière de fonctionnement. En effet, les établissements du supérieur ont été amenés à effectuer des dépenses importantes quant à l'entretien courant de leur patrimoine. Par conséquent, ces dépenses ne pouvaient pas être inscrites en investissements.

#### 2/ Tableau de financement

Au global, les écarts s'expliquent par :

- une moindre inscription au titre des subventions de l'État ;
- une capacité d'autofinancement accrue ;
- un écart sensible au niveau des investissements qui résulte d'une part de l'augmentation du fonctionnement (cf. ci dessus) et du report de certaines opérations (comme celle de l'ENVA par exemple).

## DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
TOTAL	51 003	77 490	5 318	39 448	173 259
	52 746	82 790	5 367	16 031	156 934

Les dépenses n'ont pas été conformes aux prévisions pour ce qui est des :

- dépenses de personnel : les éléments connus au moment de l'élaboration des budgets primitifs évoluent en gestion, en particulier l'impact réel du GVT ;
- dépenses de fonctionnement : l'augmentation s'explique comme déjà indiqué, par la progression des dépenses liées à l'entretien courant des bâtiments ;
- investissements dans la mesure où notamment pour Maisons-Alfort des tranches de travaux initialement prévus en 2010 ont été reportées.

## ■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision 2010 (2)	Réalisation 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	1 274	1 234	1 328
- sous plafond	889	908	829
- hors plafond	385	326	499
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	2 605	2 652	2 598
- rémunérés par l'État par ce programme	2 605	2 652	2 598

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision 2010 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2010 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2010.

Les écarts constatés entre le budget primitif 2010 et le compte financier 2010 s'expliquent par une mauvaise prise en compte des effectifs rémunérés par les « autres collectivités ou organismes » qui, en réalité, sont des emplois rémunérés par les opérateurs et ne doivent donc être comptabilisés qu'une fois pour éviter les doublons.

Ce biais a été identifié et la comptabilisation des emplois des opérateurs du supérieur public est désormais réalisée à partir d'un fichier mis à jour régulièrement par ces opérateurs et reprenant une typologie d'emplois commune.

Le plafond d'emplois rémunéré par le programme a été corrigé des emplois (-18) qui, en réalité relèvent de l'action 02 (recherche) et sont mis à disposition d'autres entités que les établissements d'enseignement supérieur agricoles. La sous-exécution par rapport à ce plafond « corrigé » résulte du flux « entrants-sortants » et des délais de recrutements : la sous-consommation n'est donc qu'apparente, les emplois correspondants ayant bien vocation à être pourvus.

## ■ ANALYSE DES RÉSULTATS

La subvention qui leur a été attribuée en 2010 a permis aux établissements d'enseignement supérieur publics d'assurer leurs missions d'enseignement et de recherche.

Par ailleurs, l'État verse aux opérateurs :

- des subventions spécifiques destinées notamment à prendre en charge la formation initiale des agents, l'aide sociale aux étudiants, une participation à l'organisation des concours ;
- des subventions d'investissement destinées principalement aux travaux de sécurité et de maintenance des bâtiments (compte tenu des besoins en la matière) et aux rénovations et constructions.

L'observation des résultats montre que tant en dépenses qu'en recettes la prévision est inférieure à la réalité de l'exécution.

Cela s'explique par :

- en recettes : une sous-estimation des ressources propres (l'activité des écoles autre que d'enseignement a été meilleure que prévue en 2010) ;
- en dépenses : si les dépenses de personnels sont en légère hausse par rapport aux prévisions (due à la réalité du flux « entrants-sortants » et donc sur le niveau du GVT réel) et si les dépenses d'intervention sont conformes au prévisionnel, les dépenses de fonctionnement sont plus importantes qu'initialement prévu. En effet, les montants

dégagés en recettes ont été consacrés en priorité à l'entretien du patrimoine de ces établissements dans l'attente du lancement de travaux qui feront l'objet d'investissements proprement dits.

Les tableaux ci-après apportent des précisions sur l'activité des établissements d'enseignement supérieur agricole publics en matière de formation (1) et de recherche (2).

## 1. Formation

Effectifs formés par les opérateurs en 2010

Type formation	Effectifs 2009	Effectifs 2010	Evolution
Vétérinaires (1)	1 949	2 287	17,34 %
Ingénieurs (2)	4 638	4 945	6,62 %
<b>Total</b>	<b>6 587</b>	<b>7 232</b>	<b>9,79 %</b>

(1) L'augmentation des effectifs de vétérinaires formés en 2010 s'explique par l'année de formation supplémentaire dans leur cursus.

(2) Dont 245 "paysagistes"

NB : Le nombre total d'étudiants formés en 2010 est de 12 322, y compris 1 961 étudiants dans les « hors cursus de référence » (LMD qui n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessus) et en prenant en compte les effectifs formés par les établissements privés du supérieur (soit 3 129 étudiants), qui ne sont pas des opérateurs de l'état.

## 2. Recherche

Thématiques de recherche 2010	Nombre d'enseignants chercheurs participant
Mathématiques appliquée biométrie	30
Biologie végétale	72
Eau	25
Ecologie et biodiversité	61
Didactique	20
Génétique animale	18
Agronomie : systèmes de cultures	85
Zootecnie et système d'élevage	20
Economie et gestion	78
Sciences biomédicales	90
Santé animale, santé publique (vétérinaire)	69
Nutrition (alimentation et santé)	52
Agro alimentaire (Procédés et qualité)	124
Territoires	44
<b>Paysages</b>	<b>18</b>
<b>Total</b>	<b>806</b>

Pour mémoire, 778 enseignants-chercheurs ont participé aux thématiques de recherches en 2009 soit une augmentation de 3,60 % en 2010.

Un effort particulier a pu être réalisé en 2010 grâce aux redéploiements réalisés entre l'action 02 et l'action 01 et au sein de l'action 01, ainsi que cela est précisé dans la partie JPE consacrée à l'exécution du programme 142.



## ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

**Avertissement**

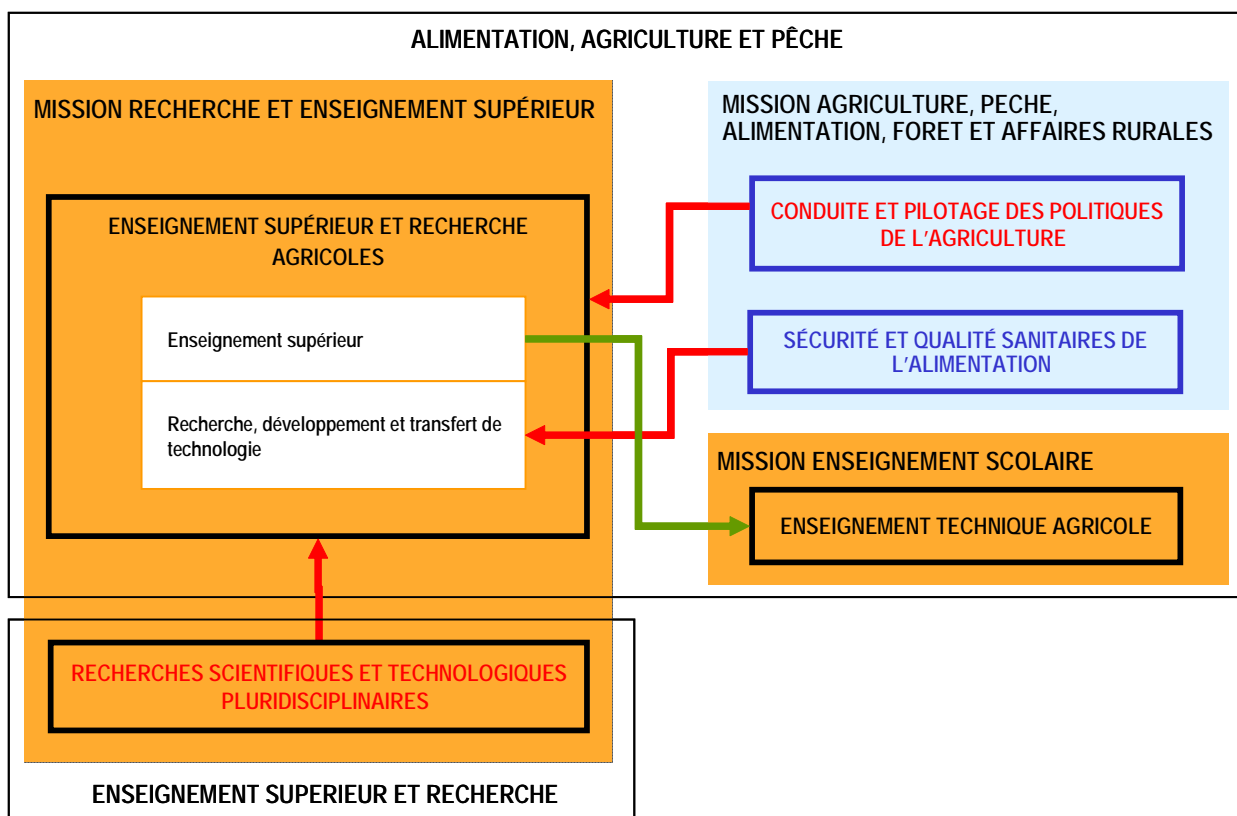
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes (comptabilité budgétaire) et des coûts complets (comptabilité générale de l'État) par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État. La démarche pragmatique adoptée s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée le 7 mars 2011). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. Le fait que ces données aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2010, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

## SCHEMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



## VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2010 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2010 après ventilation interne	LFI 2010 après ventilation externe
Enseignement supérieur	260 177 114	260 177 114	250 636 665
Recherche, développement et transfert de technologie	42 851 545	42 851 545	46 339 007
<b>Total</b>	<b>303 028 659</b>	<b>303 028 659</b>	<b>296 975 672</b>

## Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | ANALYSE DES COÛTS

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION OU « DÉPENSES COMPLÈTES »

## Avertissement

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2010 CP	Ventilation interne	Exécution 2010 après ventilation interne	Écart à la prévision 2010	Écart à l'exécution 2009
	Dépenses directes	(au sein du programme)			
Enseignement supérieur	261 559 648	0	261 559 648	+1 382 534	+10 152 039
Recherche, développement et transfert de technologie	40 853 869	0	40 853 869	-1 997 676	-35 107
<b>Total</b>	<b>302 413 517</b>	<b>0</b>	<b>302 413 517</b>	<b>-615 142</b>	<b>+10 116 932</b>

## Modalités de déversement

Il n'y a pas de déversement interne au programme.

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2010 après ventilation interne	Ventilation externe	Exécution 2010 après ventilation externe Dépenses complètes	Écart à la prévision 2010	Écart à l'exécution 2009
		(entre programmes)			
Enseignement supérieur	261 559 648	-9 904 830	251 654 818	+1 018 153	+4 240 599
Recherche, développement et transfert de technologie	40 853 869	+3 782 899	44 636 768	-1 702 239	-950 943
<b>Total</b>	<b>302 413 517</b>	<b>-6 121 931</b>	<b>296 291 586</b>	<b>-684 086</b>	<b>+3 289 656</b>

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>+6 121 931</b>
Enseignement technique agricole (Mission « Enseignement scolaire »)	+17 094 457
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-1 066 989
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation (Mission « Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales »)	-1 100 000
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (Mission « Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales »)	-8 805 537

## Modalités de déversement

Les déversements externes vers le programme correspondent à la part des moyens en personnel et en fonctionnement de l'administration centrale et des moyens communs du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP) - inscrits sur le programme « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » - mobilisée pour la réalisation du présent programme. Les évaluations sont issues d'enquêtes d'activités menées dans les structures concernées. Les moyens de l'administration centrale mobilisés pour ce programme sont de 37 ETPT dont 22 pour l'action « Enseignement supérieur » et 15 pour l'action « Recherche, développement et transfert de technologie » ; les fonctions « support » ont été réparties entre les actions selon leur poids dans l'ensemble des actions des programmes dont la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du MAAP est responsable (ce présent programme et le programme « Enseignement technique agricole »).

Le programme bénéficie également d'une partie des crédits de fonctionnement et d'intervention de l'Agence nationale de la recherche (ANR) en provenance du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » selon une méthodologie, nouvelle pour 2009, construite à partir de la dernière programmation de l'agence. Les crédits de l'ANR sont déversés au prorata des financements alloués par l'ANR aux opérateurs de recherche qui exécutent ce programme.

Le programme bénéficie aussi des moyens du programme « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » au titre des prestations de recherche de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2010, les dépenses complètes s'élèvent à 296 M€. Les actions de politique publique de ce programme bénéficient des moyens en provenance du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales » pour un montant de 8,8 M€, soit 1,2 % des ventilations opérées depuis le programme soutien. Sur ces 8,8 M€, 6,6 M€ sont des dépenses de personnel de l'administration centrale et des moyens communs du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Un déversement est également opéré depuis le programme « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » vers l'action « Recherche, développement et transfert de technologie ». Il reflète les prestations de recherche de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail (ANSES), correspondant aux conventions passées et à la masse salariale du laboratoire équin de Dozulé à hauteur de 1,1 M€.

Le programme reçoit aussi une partie des moyens de l'action « Agence nationale de la recherche » (ANR) du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ». Ce déversement, à hauteur de 1 M€, intègre des crédits de fonctionnement et d'intervention de l'ANR. A l'intérieur du programme, ils sont répartis en fonction du poids budgétaire de chaque action.

A l'inverse, les moyens des établissements d'appui à l'enseignement technique agricole rattachés à des écoles supérieures, inscrits sur l'action « Enseignement supérieur », sont déversés vers le programme « Enseignement technique agricole ». Ces établissements sont le Centre national de promotion rurale (CNPR) rattaché à AgroSup Dijon, Florac rattaché à SupAgro Montpellier et Fouesnant rattaché à Agrocampus ouest ainsi que l'école nationale de formation agronomique (ENFA). Le total des déversements du présent programme vers le programme « Enseignement technique agricole » s'élèvent à 17,1 M€.

Les dépenses complètes du programme sont inférieures de 0,7 M€ à la prévision. Cette baisse reflète les variations de crédits par rapport à ceux inscrits en LFI 2010, le solde des déversements variant peu par rapport à la prévision. Néanmoins, cette quasi-stabilité recouvre des déversements un peu plus élevés en provenance du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » (+1 M€) et vers le programme « Enseignement technique agricole » (+0,9 M€).

Par rapport à l'exécution 2009, les dépenses complètes sont supérieures de 3,2 M€. Cette situation résulte de la hausse des crédits directs (+ 10,1 M€) alors que le solde du déversement à destination du programme diminue fortement (-6,8M€). Ce recul est essentiellement dû à la hausse du déversement vers le programme « enseignement technique agricole » (+3,1M€) et à la baisse du déversement en provenance du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (-2,9 M€).

## COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

## Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant à terme une image la plus fidèle possible de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques.

L'intégration au bilan des actifs de l'État, progressive depuis 2006, est aujourd'hui exhaustive rendant possible l'identification des charges par programmes et actions. Cependant, la difficulté d'utilisation et d'interprétation réside dans l'ampleur des données comptables à prendre en compte (charges ayant donné lieu à opérations budgétaires : personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités - rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement : variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...).

L'appropriation progressive de la comptabilité générale conditionne également la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un caractère indicatif, au mieux illustratif.

Intitulé de l'action	Exécution 2010	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution 2010	Écart à l'exécution 2009
	Coûts directs	au sein du programme	entre programmes	Coûts complets	Coûts complets
Enseignement supérieur	305 838 452	0	-9 589 687	296 248 765	+28 920 167
Recherche, développement et transfert de technologie	38 919 770	0	+3 708 163	42 627 933	-5 018 055
<b>Total</b>	<b>344 758 222</b>	<b>0</b>	<b>-5 881 524</b>	<b>338 876 698</b>	<b>+23 902 112</b>

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>+5 881 524</b>
Enseignement technique agricole (Mission « Enseignement scolaire »)	+17 094 457
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-867 095
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation (Mission « Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales »)	-1 100 000
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (Mission « Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales »)	-9 245 838

## ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

L'analyse en coûts complets a intégré les charges ayant donné lieu à décaissement, le solde des charges à payer 2010-2009, le solde des charges constatées d'avance 2010-2011 ainsi que les provisions pour charges nettes des reprises.

Les coûts directs s'élèvent à 344,7 M€, soit 42,3 M€ de plus que les dépenses directes. L'essentiel de l'écart provient de l'action « Enseignement supérieur » pour laquelle les provisions pour charges nettes des reprises s'élèvent à 42,8 M€ (dont 42,3 M€ pour le financement des établissements supérieurs privés).

Les coûts complets sont obtenus avec les mêmes modalités de ventilation que celles utilisées pour calculer les dépenses complètes. Ils s'élèvent à 338,9 M€, soit 5,8 M€ de moins que les coûts directs.

Ils sont supérieurs de 23,9 M€ aux coûts complets de 2009. Cet écart positif provient de la hausse des coûts directs à hauteur de 32,8 M€ alors que le solde des versements qui était positif en 2009 (+3 M€) devient négatif en 2010 (-5,8 M€).





## PROGRAMME 325

**INSTITUTS THÉMATIQUES D'EXCELLENCE EN MATIÈRE D'ÉNERGIES DÉCARBONÉES**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	720
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	721
Rappel de la présentation du programme	724
Objectifs et indicateurs de performance	726
Justification au premier euro	728

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Pierre-Franck CHEVET

Directeur général de l'énergie et du climat

Responsable du programme n° 325 : Instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, la France a pris des engagements ambitieux : division par quatre d'ici 2050 de ses émissions de gaz à effet de serre ; objectif de devenir l'économie la plus efficiente en équivalent carbone au niveau européen d'ici 2020. Ceci passe par un changement dans les comportements tant collectifs qu'individuels et par des solutions technologiques nouvelles. Pour ce faire, des investissements importants sont nécessaires en matière de recherche et développement. Dans ce contexte, le programme d'investissement d'avenir relatif aux « Instituts d'excellence sur les énergies décarbonées » doit permettre de faire émerger, sur les filières énergétiques et climatiques, un nombre restreint (6 à 10) de campus d'innovation technologique aptes à acquérir une dimension mondiale regroupant des établissements de formation, des laboratoires de recherche appliquée publics et privés, des moyens de prototypage et de démonstration industrielle.

Le champ d'application est représenté par les filières énergétiques ayant un impact positif sur le climat : efficacité énergétique des bâtiments, outils de maîtrise de l'énergie, géothermie, énergies marines, hydrogène et piles à combustibles, énergie solaire, chimie du végétal, biotechnologies industrielles à finalité énergétique, stockage de l'énergie, réseaux intelligents de l'énergie, captage, stockage et valorisation du CO<sub>2</sub>.

Les objectifs de ce programme sont :

- d'augmenter la part de la R&D consacrée à la technologie en France et améliorer son efficacité en termes de transfert vers les industriels (grands groupes et PME) et les secteurs marchands en général,
- de favoriser l'innovation et ses retombées pour l'économie française,
- de modifier les modalités de collaboration entre R&D publique et R&D privée.

L'année 2010 a été consacrée à la signature de la convention entre l'État et l'ANR (Agence nationale de la recherche), cette dernière ayant été retenue par le législateur pour mettre en œuvre le programme. Elle a permis la mise en place des instances de pilotage, le recensement des projets et des acteurs susceptibles de déposer des projets pertinents par rapport aux thématiques du programme et aux orientations stratégiques de la France en matière d'énergie et de climat. L'année 2011 permettra la sélection des premiers projets lauréats, et la préparation d'un second appel à projet le cas échéant.

### RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Porter la valorisation scientifique aux meilleurs standards mondiaux</b>
INDICATEUR 1.1	Nombre de projets détectés / accompagnés
INDICATEUR 1.2	Création d'entreprises et pérennité des entreprises
INDICATEUR 1.3	Nombre de brevets déposés par les membres des Instituts d'excellence suite aux recherches menées dans ce cadre et faisant l'objet d'accord d'exploitation ou de cession



## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2010 Consommation 2010			
01	<b>Instituts d'excellence</b> (nouveau)	1 000 000 000	
<i>Total des AE prévues en LFI</i>			
Ouvertures par voie de FDC et ADP			
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		+1 000 000 000	
Total des AE ouvertes		<b>1 000 000 000</b>	
<b>Total des AE consommées</b>		<b>1 000 000 000</b>	

## 2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2010 Consommation 2010			
01	<b>Instituts d'excellence</b> (nouveau)	1 000 000 000	
<i>Total des CP prévus en LFI</i>			
Ouvertures par voie de FDC et ADP			
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		+1 000 000 000	
Total des CP ouverts		<b>1 000 000 000</b>	
<b>Total des CP consommés</b>		<b>1 000 000 000</b>	

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2009 (*)	Ouvertes en LFI pour 2010	Consommées en 2010 (*)	Consommés en 2009 (*)	Ouverts en LFI pour 2010	Consommés en 2010 (*)
<b>Titre 7. Dépenses d'opérations financières</b>			1 000 000 000			1 000 000 000
Dotations en fonds propres			1 000 000 000			1 000 000 000
<b>Total hors FDC et ADP</b>						
Ouvertures et annulations (*)		+1 000 000 000			+1 000 000 000	
<b>Total (*)</b>		<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>		<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>

(\*) y.c. FDC et ADP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## DÉCRET D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/09/2010								
30/11/2010								
<b>Total</b>								

## ARRÊTÉ DE REPORT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/03/2010					0	0	0	0

## LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/03/2010		1 000 000 000		1 000 000 000				
30/12/2010								
<b>Total</b>		<b>1 000 000 000</b>		<b>1 000 000 000</b>				

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>1 000 000 000</b>		<b>1 000 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME**

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		Coûts directs	Coûts complets
			Dépenses directes	Dépenses complètes		
01	Instituts d'excellence (nouveau)	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000		
<b>Total</b>		<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>		

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Une convention conclue entre l'État et l'ANR le 27 juillet 2010, confie à l'ANR la gestion du programme « instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées ».

Un appel à manifestations d'intérêt a été lancé à l'été 2010 et a fait émerger une trentaine de propositions susceptibles d'être éligibles au programme. Sur cette base, un appel à projet a été lancé mi novembre 2010, pour une clôture en février de cette année. Les premiers projets seront sélectionnés mi 2011. Une convention sera signée entre le lauréat et l'ANR afin de réaliser le projet.

Un 2<sup>e</sup> appel à projets pourrait être lancé au second semestre 2011 ou début 2012 pour tenir compte d'initiatives venues à maturité.

La convention État-ANR prévoit l'examen des dossiers en réponse à un appel à projet par un jury international composé de 20 experts.

Le DGEC, directeur du programme, préside le comité de pilotage mis en place en application de cette convention. Ce comité de pilotage a notamment pour mission d'élaborer le cahier des charges des appels à projet, et d'établir – sur la base de l'avis rendu par un jury international - la liste des projets lauréats à ces appels à projet. En plus du DGEC, le comité de pilotage comprend deux représentants du ministre en charge de la recherche et de l'enseignement supérieur, deux représentants du ministre en charge de l'économie et de l'industrie, un représentant du ministre en charge de l'environnement.

Le DGEC s'assure en particulier de la cohérence des projets proposés par les pétitionnaires, avec les priorités stratégiques de la France en matière de recherche et développement à court et moyen terme dans les domaines de l'énergie et du climat. Une attention particulière est portée sur les perspectives économiques des voies technologiques présentées.

La gestion des fonds de ce programme a été confiée à l'Agence nationale de recherche (ANR), pour sa connaissance des acteurs de la recherche et son expertise dans les partenariats de recherche avec le secteur privé (exemple des Instituts Carnot).

L'opérateur doit notamment remettre un rapport trimestriel aux ministères concernés et au commissariat général à l'investissement portant notamment sur les points suivants :

- état d'avancement des projets et conventions conclues avec les bénéficiaires de crédits déjà consommés, par opération par opération ;
- actualisation du calendrier de décaissement des fonds ;
- bilan des fonds appelés et des crédits déjà consommés par opération ;
- les résultats des indicateurs de résultat intermédiaire et d'avancement des projets.

L'ANR remet également un rapport annuel au CGI et aux ministères concernés et au commissariat général à l'investissement, sur la mise en œuvre de l'action :

- état d'avancement des projets et des conventions conclues avec les bénéficiaires de crédits,
- calendrier prévisionnel des décaissements des fonds et état des crédits déjà consommés par type d'intervention,
- les résultats de l'ensemble des indicateurs de performance.

## RÉCAPITULATION DES ACTIONS

■ ACTION n° 01 : Instituts d'excellence

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF n° 1 : Porter la valorisation scientifique aux meilleurs standards mondiaux

## INDICATEUR 1.1 : Nombre de projets détectés / accompagnés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	Cible PAP 2010
Nombre de projets détectés / accompagnés	Nombre						

**Commentaires techniques**Commentaire méthodologique : l'indicateur est en cours de construction.

## INDICATEUR 1.2 : Création d'entreprises et pérennité des entreprises

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	Cible PAP 2010
Nombre de start-up créées	Nombre						
Taux de réussite à trois ans de ces start-up	%						

**Commentaires techniques**Commentaire méthodologique : l'indicateur est en cours de construction.

## INDICATEUR 1.3 : Nombre de brevets déposés par les membres des Instituts d'excellence suite aux recherches menées dans ce cadre et faisant l'objet d'accord d'exploitation ou de cession

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	Cible PAP 2010
Nombre de brevets déposés par les membres des Instituts d'excellence suite aux recherches menées dans ce cadre et faisant l'objet d'accord d'exploitation ou de cession	Nombre						

**Commentaires techniques**Commentaire méthodologique : l'indicateur est en cours de construction.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La convention a été signée le 27 juillet 2010. Il n'a donc pas été possible de renseigner les résultats 2010 des indicateurs associés au programme compte tenu du fait qu'aucun projet lauréat n'a été sélectionné.

La convention conclue le 27 juillet 2010 prévoit :

Au titre de son rôle de gestionnaire, l'ANR est évaluée au moyen des indicateurs suivants :

- indicateur 1 : le respect du calendrier du processus de sélection ;
- indicateur 2 : la qualité des sessions d'appels à projets et de l'assistance technique apportée par l'ANR ;
- indicateur 3 : le respect des délais de versement des fonds prévus par les conventions avec les bénéficiaires finaux ;
- indicateur 4 : la qualité du suivi des conventions mesurée par les tableaux de bord remis dans les délais impartis au comité de pilotage ;
- indicateur 5 : le respect en gestion de l'enveloppe de moyens prévue par l'annexe financière à la convention.

Indicateurs d'impact :

- création d'emploi/d'activité : ( $\times$  emplois créés/M€ investis) ;
- l'évolution du portefeuille de titres de propriété intellectuelle (brevets, logiciels, certificats d'obtention végétale, marques...) et sa valorisation (nombre de brevets ; (nombre de brevets exploités - nombre de brevets en stock ; revenus des brevets) (frais d'entretien ; évolution de valorisation du portefeuille) ;
- la création de start-up (nombre de start-up créées ; montant des investissements privés dans ces start-up ; taux de réussite à trois ans de ces start-up) ;
- le nombre de laboratoires privés installés dans l'écosystème à proximité de l'IRT au sein du campus d'innovation technologique ;
- effet de levier : 1 pour z ;
- suivi des projets : 80 % des jalons atteints sur les trois premières années.

La quantification des cinq premières catégories d'indicateurs sera faite sous quatre mois à signature de la présente convention.

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
	<i>Prévision LFI Consommation</i>						
01	<b>Instituts d'excellence</b> (nouveau)		1 000 000 000	<b>1 000 000 000</b>		1 000 000 000	<b>1 000 000 000</b>
<i>Total des crédits prévus en LFI</i>							
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP		0	+1 000 000 000	<b>+1 000 000 000</b>	0	+1 000 000 000	<b>+1 000 000 000</b>
Total des crédits ouverts		<b>0</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>
<b>Total des crédits consommés</b>			<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>		<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>
Crédits consommés - crédits ouverts		0	0	0	0	0	0

(\*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI



## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2010 (**)
1 000 000 000
<i>1 000 000 000</i>

AE non affectées au 31/12/2010
0
<i>0</i>

AE affectées non engagées au 31/12/2010 (*)

CP ouverts en 2010 (**)
1 000 000 000
<i>1 000 000 000</i>

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009 (1)	AE engagées en 2010 (2)	Écart entre AE LR et AE RAP (3)	Total des engagements réalisés au 31/12/2010 (4) = (1)+(2)+(3)	CP consommés en 2010 sur engagements antérieurs à 2010 (5) = (7) - (6)	CP consommés en 2010 sur engagements 2010 (6)	Total des CP consommés en 2010 (7)	Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2010 (8) = (4) - (7)
0	1 000 000 000	0	<b>1 000 000 000</b>	0	1 000 000 000	<b>1 000 000 000</b>	<b>0</b>
<i>0</i>	<i>1 000 000 000</i>	<i>0</i>	<i>1 000 000 000</i>	<i>0</i>	<i>1 000 000 000</i>	<i>1 000 000 000</i>	<i>0</i>

AE reportées sur 2011

CP reportés sur 2011

N.B. : les montants *en italiques* correspondent aux montants hors T2.

(\*) Il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires + FDC/ADP.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION n° 01 : Instituts d'excellence

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement					1 000 000 000	<b>1 000 000 000</b>
Crédits de paiement					1 000 000 000	<b>1 000 000 000</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dotations en fonds propres		1 000 000 000		1 000 000 000

Les fonds confiés à l'ANR ont été décaissés le 12 aout 2010. Ils ont pris la forme d'une dotation non consommable à hauteur de 75% pour produire intérêt et consommable à hauteur de 25% pour les bénéficiaires finaux.

Les produits financiers générés par le placement de ces fonds sont consommables par les bénéficiaires finaux. Par ailleurs, les dotations consommables pourront notamment être versées sous forme de subventions. Elles correspondent dans ce cas à une dépense des bénéficiaires finaux sans contrepartie directe sous forme d'actifs pour l'État.

Aussi, l'ensemble des fonds sera employé selon les modalités suivantes :

Répartition des financements de l'action selon la nature des interventions

	Fonds non consommables	Fonds consommables				Total
		Subventions dont bonifications	Avances remboursables	Prêts	Prises de participations	
Montant	750 M€	250 M€				<b>1 000 M€</b>
%	75 %	25,00%				<b>100 %</b>





## PROGRAMME 326

**PROJETS THÉMATIQUES D'EXCELLENCE**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	734
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	736
Rappel de la présentation du programme	739
Objectifs et indicateurs de performance	741
Justification au premier euro	744

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Frédéric GUIN

Directeur des affaires financières du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Responsable du programme n° 326 : Projets thématiques d'excellence

La loi de finances rectificative n° 2010-237 du 9 mars 2010 a ouvert au titre des investissements d'avenir des crédits budgétaires supplémentaires à hauteur de 34,9 Md€, dont 21,9 Md€ sur la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs). Elle a créé sur cette mission pour 2010 cinq nouveaux programmes se rattachant aux ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. Le directeur des affaires financières du ministère de l'éducation nationale et de la vie associative et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est responsable des programmes 326 « Projets thématiques d'excellence » et 327 « Pôles d'excellence ».

La gestion des fonds et la conduite des appels à projets dans le cadre du programme « Projets thématiques d'excellence » sont confiées à l'Agence nationale de la recherche (ANR) s'agissant des actions 1 « Équipements d'excellence » et 2 « Santé et biotechnologies » et au Centre national d'études spatiales (CNES) s'agissant de l'action 3 « Espace ». Les conventions liant l'État à ces opérateurs définissent les objectifs et les modalités de mise en œuvre par ceux-ci des différentes actions. Les crédits correspondant aux dotations votées ont été versés aux opérateurs en 2010. Les crédits des deux premières actions sont versés aux bénéficiaires finaux au fur et à mesure de l'avancement des appels à projets lancés en 2010.

Conformément aux modalités définies par la loi de finances, l'ANR et les autres opérateurs procèdent aux appels à projets successifs, le déclenchement de chaque tranche devant faire l'objet d'un accord explicite de l'État. La sélection des projets est effectuée par des jurys composés d'experts internationaux ; sur la base de leurs rapports, un comité de pilotage composé de représentants du MESR et, le cas échéant des autres ministères concernés, propose au commissaire général à l'Investissement (CGI) la désignation des bénéficiaires et les montants des aides attribuées.

La gestion des fonds par l'ANR respecte une stricte séparation entre les financements apportés par la loi de finances susvisée et ses autres activités garantissant une traçabilité et des comptes rendus fidèles de l'utilisation de ces financements. Dans l'attente des décisions de l'État de versement de fonds aux bénéficiaires finaux (établissements d'enseignement et de recherche, organismes et laboratoires de recherche, groupements de ces organismes...), elle dépose les fonds reçus au Trésor. Sur décision de l'État, conformément aux prescriptions détaillées dans chacune de conventions, elle opère le reversement de fonds aux bénéficiaires finaux : les fonds consommables sont versés par celle-ci à des bénéficiaires finaux sous forme de subventions, les fonds non consommables sont conservés par l'ANR sur des comptes de la recette générale des finances de Paris (selon les dispositions définies dans l'arrêté du 15 juin 2010) et produisent des intérêts à hauteur de 3,413 % ; les produits financiers générés par ces placements sont consommables par les bénéficiaires finaux.

Les programmes d'investissements d'avenir sont évalués à plusieurs niveaux.

- Le suivi des projets décidés par le Premier ministre, d'une part, est confié à l'ANR. Elle est chargée de signer avec les bénéficiaires des aides, après avis du comité de pilotage, les conventions définissant notamment les modalités d'exécution financière et de suivi des projets, en conformité avec les règlements financiers propres à chaque action. L'ANR est responsable de la bonne exécution des projets par les bénéficiaires finaux et doit alerter le comité de pilotage s'il s'avère que les crédits ne sont pas utilisés conformément aux conventions établies. Celui-ci peut décider, dans ce cas et après avis du CGI, de ne pas verser les tranches suivantes et le cas échéant d'arrêter le projet. L'ANR rend régulièrement compte du suivi du versement des aides et de l'état d'avancement des projets au CGI et au comité de pilotage.

- L'évaluation *a posteriori* des actions des programmes d'investissements d'avenir, d'autre part, est également confiée à l'ANR qui transmet au comité de pilotage et au CGI le résultat des évaluations établies sur la base des données fournies par les bénéficiaires des aides pour mesurer l'efficacité et l'impact des investissements consentis au regard des objectifs initiaux définis dans le projet annuel de performance. Les conventions État-ANR déterminent le montant financier que l'ANR doit consacrer à cette évaluation ; il est calculé par application d'un pourcentage au montant des crédits dédiés à chaque action. L'ANR sera elle-même évaluée sur la mise en œuvre des projets au moyen d'indicateurs de performance. Enfin, des indicateurs relatifs à l'évaluation scientifique et économique de l'action vont être définis afin d'apprécier l'impact des investissements, de veiller à l'efficacité de l'utilisation des crédits et à la rentabilité socio-économique des projets financés.

L'objectif commun des investissements d'avenir est le retour sur investissement pour l'État qui doit se traduire par la rentabilité socio-économique des travaux de recherche générés et un effet de levier sur les autres financements publics et privés. Les indicateurs doivent permettre l'évaluation de l'impact des programmes en termes de publications, de création de brevets et de licence, de reconnaissance des travaux et d'attractivité des établissements mais aussi la progression de la part des cofinancements publics et privés.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Développer les équipements d'excellence</b>
INDICATEUR 1.1	Part des cofinancements dans l'acquisition des équipements
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Développer les recherches dans le domaine de la santé et des biotechnologies</b>
INDICATEUR 2.1	Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production de la discipline
<b>OBJECTIF 3</b>	<b>Associer le secteur privé aux projets d'excellence</b>
INDICATEUR 3.1	Part des ressources apportées par les entreprises dans les projets des laboratoires et des équipements d'excellence
<b>OBJECTIF 4</b>	<b>Affirmer l'excellence française dans le domaine de l'espace</b>
INDICATEUR 4.1	Respect des coûts de lancement de satellites par le lanceur Ariane 6
INDICATEUR 4.2	Tenue des délais, des coûts et des performances des projets de satellites retenus

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2010 Consommation 2010					
01	<b>Équipements d'excellence</b> (nouveau)	400 000 000	600 000 000	<b>1 000 000 000</b>	
02	<b>Santé et biotechnologies</b> (nouveau)	450 000 000	1 100 000 000	<b>1 550 000 000</b>	
03	<b>Espace</b> (nouveau)	500 000 000		<b>500 000 000</b>	
<i>Total des AE prévues en LFI</i>					
Ouvertures par voie de FDC et ADP					
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		+3 050 000 000		<b>+3 050 000 000</b>	
Total des AE ouvertes		<b>3 050 000 000</b>		<b>3 050 000 000</b>	
<b>Total des AE consommées</b>		<b>1 350 000 000</b>	<b>1 700 000 000</b>	<b>3 050 000 000</b>	

## 2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2010 Consommation 2010					
01	<b>Équipements d'excellence</b> (nouveau)	400 000 000	600 000 000	<b>1 000 000 000</b>	
02	<b>Santé et biotechnologies</b> (nouveau)	450 000 000	1 100 000 000	<b>1 550 000 000</b>	
03	<b>Espace</b> (nouveau)	500 000 000		<b>500 000 000</b>	
<i>Total des CP prévus en LFI</i>					
Ouvertures par voie de FDC et ADP					
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		+3 050 000 000		<b>+3 050 000 000</b>	
Total des CP ouverts		<b>3 050 000 000</b>		<b>3 050 000 000</b>	
<b>Total des CP consommés</b>		<b>1 350 000 000</b>	<b>1 700 000 000</b>	<b>3 050 000 000</b>	



PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

---

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2009 (*)	Ouvertes en LFI pour 2010	Consommées en 2010 (*)	Consommés en 2009 (*)	Ouverts en LFI pour 2010	Consommés en 2010 (*)
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>			1 350 000 000			1 350 000 000
Transferts aux autres collectivités			1 350 000 000			1 350 000 000
<b>Titre 7. Dépenses d'opérations financières</b>			1 700 000 000			1 700 000 000
Dotations en fonds propres			1 700 000 000			1 700 000 000
<b>Total hors FDC et ADP</b>						
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)						
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		+3 050 000 000			+3 050 000 000	
<b>Total (*)</b>		<b>3 050 000 000</b>	<b>3 050 000 000</b>		<b>3 050 000 000</b>	<b>3 050 000 000</b>

(\*) y.c. FDC et ADP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ■ DÉCRET D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/09/2010								
30/11/2010								
<b>Total</b>								

## ■ LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/03/2010		3 050 000 000		3 050 000 000				
30/12/2010								
<b>Total</b>		<b>3 050 000 000</b>		<b>3 050 000 000</b>				

## ■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

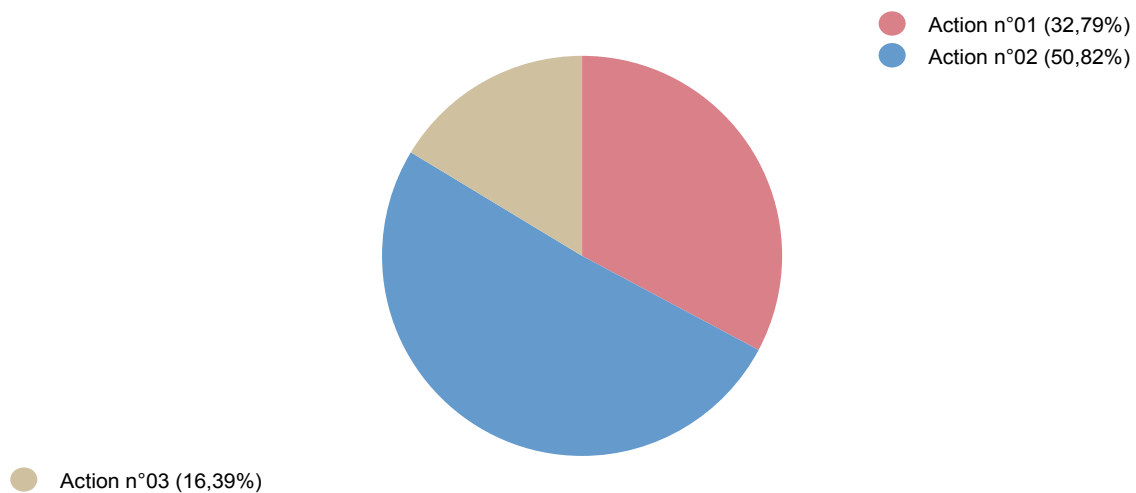
	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>3 050 000 000</b>		<b>3 050 000 000</b>				

## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

### PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement Dépenses directes	Dépenses complètes	Coûts directs	Coûts complets
01	Équipements d'excellence (nouveau)	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000		
02	Santé et biotechnologies (nouveau)	1 550 000 000	1 550 000 000	1 550 000 000		
03	Espace (nouveau)	500 000 000	500 000 000	500 000 000		
<b>Total</b>		<b>3 050 000 000</b>	<b>3 050 000 000</b>	<b>3 050 000 000</b>		

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2010



**Projets thématiques d'excellence**

Programme n° 326 | RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

**PRÉSENTATION DU PROGRAMME****RÉCAPITULATION DES ACTIONS**

- ACTION n° 01 : Équipements d'excellence
- ACTION n° 02 : Santé et biotechnologies
- ACTION n° 03 : Espace

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF n° 1 : Développer les équipements d'excellence

#### INDICATEUR 1.1 : Part des cofinancements dans l'acquisition des équipements

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	Cible PAP 2010
Part des cofinancements dans l'acquisition des équipements	%						

#### Commentaires techniques

L'indicateur est en cours de construction.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

Les crédits n'ayant pas été versés aux bénéficiaires finaux à la fin décembre 2010, les indicateurs de ce programme ne peuvent pas être renseignés à la date du 31 décembre 2010. Les indicateurs transversaux seront suivis dans le cadre des rapports annuels de performance des programmes récurrents de la MIREs. Par ailleurs, une évaluation spécifique de chacune des actions fera l'objet d'un compte rendu au Parlement.

### OBJECTIF n° 2 : Développer les recherches dans le domaine de la santé et des biotechnologies

#### INDICATEUR 2.1 : Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production de la discipline

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	Cible PAP 2010
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production de la discipline	%						

#### Commentaires techniques

**Mode de calcul :** la part de publications des opérateurs du programme se calcule en divisant le « nombre de publications de référence internationale des opérateurs du programme » par le « nombre de publications de référence internationale du monde ». Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires de chaque publication. Depuis 2011, afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, on adopte l'usage habituel en bibliométrie de calculer l'indicateur en moyenne triennale glissante : la valeur indiquée en année n est alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2.

NB : compte tenu du temps nécessaire pour le recueil des données, l'identification des adresses (cf. infra) et le calcul de valeurs fiables, la dernière valeur définitive disponible au moment de la préparation du RAP de l'année n est celle de n-1.

**Sources des données :** Thomson Reuters, indicateurs OST

## Projets thématiques d'excellence

Programme n° 326 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**Observations méthodologiques**

Cet indicateur permet de mesurer la place prise par la production de publications par les opérateurs du programme dans la production européenne ou mondiale. Pour pallier les problèmes du mauvais adressage des articles dans la base, chacun des établissements du programme identifie chacune de ses publications dans la base de données maintenue par l'OST. Une fois ce repérage terminé, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour déterminer l'ensemble des publications du « méta-établissement » constitué par l'ensemble des opérateurs du programme. Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France métropolitaine sont pris en compte. L'ensemble du travail de collecte, de mise en base et de repérage conduit à renseigner ces indicateurs en utilisant les publications de l'année (n-1).

**NB :** les variations de l'indicateur sont lentes. C'est son évolution au cours du temps, notamment en comparaison avec celles d'acteurs comparables, qui constitue le signal le plus important.

**Limites et biais connus**

La base est une sélection des publications des acteurs, et non le reflet de la totalité de leur production scientifique. En ce sens, les indicateurs bibliométriques sont des mesures indirectes de l'activité scientifique, utiles notamment pour comparer entre eux des acteurs comparables et pour observer l'évolution de leurs performances au cours du temps.

La base de données bibliographiques utilisée recense les publications parues dans une sélection de journaux scientifiques d'audience internationale. Mais le calcul est limité pour l'instant aux sciences de la matière et de la vie, incluant les mathématiques. La mesure de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) nécessite un travail structurel. En effet, l'absence à ce jour d'univers de référence international comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La Fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la France, a lancé un plan d'action pour la création d'une base de données européenne des SHS, sur lequel l'OST s'appuiera pour proposer des indicateurs complémentaires.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les crédits n'ayant pas été versés aux bénéficiaires finaux à la fin décembre 2010, les indicateurs de ce programme ne peuvent pas être renseignés à la date du 31 décembre 2010. Les indicateurs transversaux seront suivis dans le cadre des rapports annuels de performance des programmes récurrents de la MIREs. Par ailleurs, une évaluation spécifique de chacune des actions fera l'objet d'un compte rendu au Parlement.

## OBJECTIF n° 3 : Associer le secteur privé aux projets d'excellence

## INDICATEUR 3.1 : Part des ressources apportées par les entreprises dans les projets des laboratoires et des équipements d'excellence

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	Cible PAP 2010
Part des ressources apportées par les entreprises dans les projets des laboratoires et des équipements d'excellence	%						

**Commentaires techniques**

L'indicateur est en cours de construction.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les crédits n'ayant pas été versés aux bénéficiaires finaux à la fin décembre 2010, les indicateurs de ce programme ne peuvent pas être renseignés à la date du 31 décembre 2010. Les indicateurs transversaux seront suivis dans le cadre des rapports annuels de performance des programmes récurrents de la MIREs. Par ailleurs, une évaluation spécifique de chacune des actions fera l'objet d'un compte rendu au Parlement.

**OBJECTIF n° 4 : Affirmer l'excellence française dans le domaine de l'espace****INDICATEUR 4.1 : Respect des coûts de lancement de satellites par le lanceur Ariane 6**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	Cible PAP 2010
Respect des coûts de lancement de satellites par le lanceur Ariane 6 par rapport aux coûts programmés	%						

**Commentaires techniques**

L'indicateur est en cours de construction.

**INDICATEUR 4.2 : Tenue des délais, des coûts et des performances des projets de satellites retenus**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	Cible PAP 2010
Délais	%						
Coûts	%						
Performances	%						

**Commentaires techniques**

L'indicateur est en cours de construction.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Les crédits n'ayant pas été versés aux bénéficiaires finaux à la fin décembre 2010, les indicateurs de ce programme ne peuvent pas être renseignés à la date du 31 décembre 2010. Les indicateurs transversaux seront suivis dans le cadre des rapports annuels de performance des programmes récurrents de la MIREs. Par ailleurs, une évaluation spécifique de chacune des actions fera l'objet d'un compte rendu au Parlement.

## Projets thématiques d'excellence

Programme n° 326 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
	<i>Prévision LFI Consommation</i>						
01	<b>Équipements d'excellence</b> (nouveau)		1 000 000 000	<b>1 000 000 000</b>		1 000 000 000	<b>1 000 000 000</b>
02	<b>Santé et biotechnologies</b> (nouveau)		1 550 000 000	<b>1 550 000 000</b>		1 550 000 000	<b>1 550 000 000</b>
03	<b>Espace</b> (nouveau)		500 000 000	<b>500 000 000</b>		500 000 000	<b>500 000 000</b>
<i>Total des crédits prévus en LFI</i>							
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP			+3 050 000 000	<b>+3 050 000 000</b>		+3 050 000 000	<b>+3 050 000 000</b>
Total des crédits ouverts			<b>3 050 000 000</b>	<b>3 050 000 000</b>		<b>3 050 000 000</b>	<b>3 050 000 000</b>
<b>Total des crédits consommés</b>			<b>3 050 000 000</b>	<b>3 050 000 000</b>		<b>3 050 000 000</b>	<b>3 050 000 000</b>
Crédits consommés - crédits ouverts			0	0		0	0

(\*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI



## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2010 (**)
3 050 000 000
<i>3 050 000 000</i>

AE non affectées au 31/12/2010
0
<i>0</i>

AE affectées non engagées au 31/12/2010 (*)

CP ouverts en 2010 (**)
3 050 000 000
<i>3 050 000 000</i>

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009 (1)	AE engagées en 2010 (2)	Écart entre AE LR et AE RAP (3)	Total des engagements réalisés au 31/12/2010 (4) = (1)+(2)+(3)	CP consommés en 2010 sur engagements antérieurs à 2010 (5) = (7) - (6)	CP consommés en 2010 sur engagements 2010 (6)	Total des CP consommés en 2010 (7)	Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2010 (8) = (4) - (7)
0	3 050 000 000	0	<b>3 050 000 000</b>	0	3 050 000 000	<b>3 050 000 000</b>	<b>0</b>
<i>0</i>	<i>3 050 000 000</i>	<i>0</i>	<b><i>3 050 000 000</i></b>	<i>0</i>	<i>3 050 000 000</i>	<b><i>3 050 000 000</i></b>	<b><i>0</i></b>

AE reportées sur 2011

CP reportés sur 2011

N.B. : les montants *en italiques* correspondent aux montants hors T2.

(\*) Il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires + FDC/ADP.

## Projets thématiques d'excellence

Programme n° 326 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION n° 01 : Équipements d'excellence

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement					1 000 000 000	<b>1 000 000 000</b>
Crédits de paiement					1 000 000 000	<b>1 000 000 000</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		400 000 000		400 000 000

## DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dotations en fonds propres		600 000 000		600 000 000

L'action « Équipements d'excellence » vise à doter la France d'équipements scientifiques de taille intermédiaire, d'une valeur estimée entre 1 et 20 millions d'euros, de qualité conforme aux standards internationaux afin de réaliser des travaux de recherche au meilleur niveau. Financée à hauteur de 1 000 M€, elle comporte une part de dotation consommable limitée à 40%, soit 400 M€ de crédits d'intervention (titre 6) destinée au financement de l'investissement matériel des équipements d'excellence, et une part non consommable d'un montant de 600 M€ de dotations en fonds propres (crédits du titre 7) dont le placement produit des intérêts pour le financement à la fois du fonctionnement et de l'investissement des équipements. Ces crédits ont été intégralement versés à l'ANR en 2010 en vue du lancement des deux appels à projets.

La convention liant l'État et l'ANR signée le 16 juin 2010 et publiée au JO le 3 juillet 2010 définit la nature de l'action et les modalités de sa mise en œuvre. Les critères de sélection des installations portent quel que soit leur domaine de recherche sur la qualité scientifique intrinsèque des projets, mais aussi sur leur cohérence avec la stratégie nationale de recherche et d'innovation, sur leur niveau d'impact socio-économique et leurs retombées en terme d'amélioration des connaissances et d'innovation, mesurées en nombre de brevets, publications et partenariats avec l'industrie notamment, et leur capacité à attirer le soutien de la communauté scientifique et du secteur privé et des industriels.

Le premier appel à projets lancé par l'ANR en juin 2010 a fait l'objet de 336 projets dont 52 ont été retenus sur la base des évaluations et recommandations du jury international rendues en janvier 2011. A l'issue de cette première vague, 340 M€ ont été attribués aux lauréats : 260 M€ de dotations consommables ont été affectés à l'achat d'équipements et 80M€ issus des placements des dotations non consommables financeront leur fonctionnement et leur entretien. Les projets retenus lors de cette première vague concernent pour 10% les sciences informatiques, 10% les sciences humaines et sociales, pour 15% les sciences de l'environnement, 17% le domaine de l'énergie, 19% les nanotechnologies et pour 29% la biologie-santé. Les universités ou leurs groupements, les établissements publics de

recherche, les grandes écoles et instituts sont les bénéficiaires de ce premier appel à projets (la liste est consultable sur le site de l'ANR : <http://www.agence-nationale-recherche.fr/investissementsdavenir/Appels-a-projets>).

### ACTION n° 02 : Santé et biotechnologies

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement					1 550 000 000	<b>1 550 000 000</b>
Crédits de paiement					1 550 000 000	<b>1 550 000 000</b>

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

#### — DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		450 000 000		450 000 000

#### — DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dotations en fonds propres		1 100 000 000		1 100 000 000

L'action 2 « Santé et biotechnologies » a pour objectif de soutenir la recherche en santé, de favoriser l'émergence d'une bio-économie fondée sur la connaissance du vivant et sur de nouvelles valorisations des ressources biologiques renouvelables. Elle est dotée d'un financement de 1 550 M€, dont 200 M€ non consommables consacrés à l'appel à projets des grandes cohortes pour la recherche en santé et 1 350 M€ (dont 900 M€ sont non consommables) pour le lancement de programmes dans le domaine des biotechnologies, de l'agronomie, de la bioinformatique et des nanobiotechnologies.

La convention liant l'État et l'ANR signée le 14 juillet 2010 et publiée au JO le 20 juillet 2010 définit la nature de l'action et les modalités de sa mise en œuvre. Elle comprend différents appels à projets dont les critères de sélection portent sur la qualité scientifique intrinsèque des projets, mais aussi sur leur cohérence avec la stratégie nationale de recherche et d'innovation, sur leur niveau d'impact socio-économique et leurs retombées en terme d'amélioration des connaissances et d'innovation, mesurées en nombre de brevets, publications et partenariats avec l'industrie notamment, et leur capacité à attirer le soutien de la communauté scientifique, du secteur privé et des industriels.

L'état d'avancement des appels à projets est le suivant :

- **cohortes** : une cohorte consiste à suivre pendant plusieurs années ou plusieurs décennies une population de sujets, sains ou malades, afin d'étudier sur le long terme de nombreux déterminants de la santé et leurs interactions avec les facteurs génétiques et environnementaux. L'objectif de cet appel à projets, lancé en 2010, est de positionner la France au meilleur niveau international dans la recherche épidémiologique, en sciences médicales, humaines et sociales. Sur les 44 projets reçus, 10 ont été retenus. Les intérêts de la dotation de 200 M€ financeront la constitution de ces cohortes sur une période de 9 à 10 ans.

## Projets thématiques d'excellence

Programme n° 326 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- **infrastructures nationales en biologie-santé** : cet appel à projets vise à doter la France de plusieurs grandes infrastructures d'envergure nationale et compétitives internationalement, afin de fournir des services de pointe aux chercheurs et aux industriels dans de nombreux domaines de la science du vivant en particulier celui du séquençage. Le financement est destiné à la mise en place de nouvelles plates-formes et à l'augmentation de capacité et l'amélioration technologique des plates-formes existantes. La sélection favorisera les projets présentant un engagement réel de fournir à long terme des services et des moyens de recherche de nouvelle génération à l'ensemble de la recherche française dans les champs concernés, en partenariat avec les industriels. La première vague de cet appel à projets a été lancée en juillet 2010 et a conduit à sélectionner neuf projets. A l'issue de cette première vague, 220 M€ ont été attribués aux lauréats : 166 M€ de dotations consommables pour procéder à l'achat d'équipements et 54 M€ issus des placements des dotations non consommables financeront leur fonctionnement et leur entretien.

- **démonstrateurs préindustriels** : ils consistent à apporter la « preuve de concept industriel » en démontrant la faisabilité du passage de la bioproduction en laboratoire à la bioproduction industrielle. Les équipements devront faire l'objet d'un véritable cofinancement de la part des partenaires privés et des collectivités locales. Ils porteront sur les différents domaines d'application de la biotechnologie et notamment celui de la santé. La première vague de cet appel à projets a été lancée en juillet 2010 et a abouti à la sélection de deux projets pour lesquels il sera versé 18 M€ de dotations consommables et 22 M€ d'intérêts issus de la dotation non consommable.

- **biotechnologies et bioressources** : cet appel à projets doit permettre, par l'utilisation de technologies haut débit, de réaliser des avancées significatives dans la sélection végétale et de valoriser la biomasse par des procédés innovants faisant appel à des micro organismes pour le développement de catalyseurs biologiques. Des retombées sont attendues dans les domaines de l'agro-industrie et de l'environnement. Cette action se déroulera en 3 vagues successives, en 2010, 2011 et 2012. Le premier appel à projets a été lancé en juillet 2010 et a abouti à sélectionner 5 projets pour un montant total de 33,7 M€. Ce montant imputé sur les intérêts de la dotation non consommable permettra de financer le fonctionnement de ces structures. Les vagues suivantes pourront être ouvertes aux biotechnologies animales et aux biotechnologies pour la santé.

- **bio-informatique et nanobiotechnologies** : les appels à projets visent d'une part à sélectionner des projets collaboratifs pluridisciplinaires dans les domaines de la modélisation multi-physique et multi-échelle, de l'algorithmique, du traitement des masses de données ou de l'aide au diagnostic médical et, d'autre part, à accélérer le transfert des applications en nanomédecine vers l'étude clinique des patients, à renforcer les données scientifiques concernant la toxicologie des nanoparticules et à expliciter leur usage au grand public. Les appels à projets ont été lancés fin 2010, leur sélection interviendra dans le courant du premier trimestre 2011.

## ACTION n° 03 : Espace

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement					500 000 000	500 000 000
Crédits de paiement					500 000 000	500 000 000

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		500 000 000		500 000 000

L'action « Espace » comporte deux volets, l'un sur la préparation du lanceur européen de nouvelle génération (Ariane 6) et l'autre sur le développement de satellites à fort enjeu applicatif comme l'observation des émissions de gaz à effet de serre des divers pays. 500 M€ sont alloués à cette action et attribués au Centre national d'études spatiales (CNES) sous forme de dotation consommable pour le financement de projets pour lequel il agit en qualité de maître d'ouvrage. La gestion de ce programme sera séparée des autres ressources de l'organisme, apportées notamment au titre des programmes 191 « Recherche duale civile et militaire » et 193 « Recherche spatiale », même si elle s'inscrit dans le prolongement de certaines de leurs actions.

La convention liant l'État et le CNES, signée le 3 août 2010 et publiée au JO le 5 août 2010, définit la nature de l'action et les modalités de sa mise en œuvre. Un versement intégral au CNES de 500 M€ est intervenu à la signature de la convention. Au 31 décembre 2010, celui-ci a engagé 28 M€ au titre de la recapitalisation d'Ariane Espace. La décision du Premier ministre du 6 décembre 2010 l'autorise en effet à participer à la recapitalisation de la société ARIANESPACE « *dans la limite d'une participation des investissements d'avenir à hauteur de 28 M€* ».

Par ailleurs, les trois projets retenus dans le cadre du volet « Satellites » de l'action « Espace » ont été annoncés le 23 mars 2011 correspondant à un montant de 252,5 M€.



## PROGRAMME 327

**PÔLES D'EXCELLENCE**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	752
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	755
Rappel de la présentation du programme	758
Objectifs et indicateurs de performance	760
Justification au premier euro	765

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Frédéric GUIN

Directeur des affaires financières du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Responsable du programme n° 327 : Pôles d'excellence

Le programme 327 « Pôle d'excellence » s'inscrit parmi les cinq nouveaux programmes d'investissements d'avenir créés par la loi de finances rectificative n° 2010-237 du 9 mars 2010. Elle a ouvert des crédits budgétaires supplémentaires à hauteur de 21,9 Md€ sur la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs), dont 15,35 Md€ sur le programme 327.

La gestion des fonds et la conduite des appels à projets relevant de ce programme sont confiées à l'Agence Nationale de la recherche (ANR) qui a reçu l'intégralité des crédits accordés en 2010. Les modalités de mise en œuvre des actions par l'opérateur, la sélection des projets et leur évaluation obéissent aux mêmes principes que ceux présentés dans le cadre du programme 326 « Projets thématiques d'excellence » et sont définies dans les conventions Etat/ANR propres à chaque action du programme. L'ANR procède aux appels à projets successifs, le déclenchement de chaque tranche devant faire l'objet d'un accord explicite de l'Etat. La sélection des projets est effectuée par des jurys composés d'experts internationaux ; sur la base de leurs rapports, un comité de pilotage composé de représentants du MESR et, le cas échéant des autres ministères concernés, propose au commissaire général à l'investissement (CGI) la désignation des bénéficiaires et les montants des aides attribuées.

Dans l'attente des décisions de l'Etat de versement de fonds aux bénéficiaires finaux, l'ANR dépose les fonds reçus au Trésor. La gestion de ces fonds par l'ANR respecte une stricte séparation entre les financements apportés par la loi de finances susvisée et ses autres activités garantissant une traçabilité et des comptes rendus fidèles de l'utilisation de ces financements. Sur décision de l'Etat, elle opère le reversement de fonds aux bénéficiaires finaux : les fonds consommables sont versés sous la forme de subventions ou de prises de participation ; les fonds non consommables sont conservés par l'ANR sur des comptes du Trésor et produisent des intérêts à hauteur de 3,413 % (et 4,032 % pour la dotation Campus). Les produits financiers générés par ces placements sont consommables par les bénéficiaires finaux.

Les actions « Initiatives d'excellence » et « Opération campus » obéissent à un régime particulier : dans le cas des « Initiatives d'excellence » les fonds non consommables seront dans un premier temps conservés à l'ANR et seuls les produits financiers générés par ces fonds seront versés aux bénéficiaires finaux. Après quatre ans, et sous réserve d'une évaluation démontrant que les engagements pris au moment du lancement de l'initiative d'excellence ont été tenus, les porteurs des projets initiatives d'excellence recevront à titre définitif une dotation en capital non consommable. Si l'évaluation après quatre ans n'est pas favorable, la phase probatoire pourra être reconduite ou l'initiative d'excellence pourra être interrompue, auquel cas le bénéfice des intérêts de la dotation non consommable s'éteindra.

Concernant l'opération Campus, les fonds non consommables sont conservés par l'ANR dans la période de gestion intermédiaire précédant le versement des dotations aux porteurs de projets. Ces dotations non consommables seront ensuite transférées aux bénéficiaires finaux sélectionnés et les intérêts générés financeront les redevances au titre des contrats de partenariat public-privé ou assimilés sur lesquels s'appuient les projets.

Les programmes d'investissements d'avenir sont évalués à plusieurs niveaux.

- Le suivi des projets décidés par le Premier ministre, d'une part, est confié à l'ANR. Elle est chargée de signer avec les bénéficiaires des aides, après avis du comité de pilotage, les conventions définissant notamment les modalités d'exécution financière et de suivi des projets, en conformité avec les règlements financiers propres à chaque action. L'ANR est responsable de la bonne exécution des projets par les bénéficiaires finaux et doit alerter le comité de pilotage s'il s'avère que les crédits ne sont pas utilisés conformément aux conventions établies. Celui-peut décider,



dans ce cas et après avis du CGI, de ne pas verser les tranches suivantes et le cas échéant d'arrêter le projet. L'ANR rend régulièrement compte du suivi du versement des aides et de l'état d'avancement des projets au CGI et au comité de pilotage.

- L'évaluation des actions des programmes d'investissements d'avenir, d'autre part, est également confiée à l'ANR qui transmet au comité de pilotage et au CGI le résultat des évaluations établies sur la base des données fournies par les bénéficiaires des aides pour mesurer l'efficacité et l'impact des investissements consentis. Les objectifs initiaux définis dans le projet annuel de performance sont déclinés par action dans les conventions Etat – ANR et rappelés dans les contrats conclus avec les bénéficiaires des aides. Les conventions Etat-ANR déterminent le montant financier que l'ANR doit consacrer à cette évaluation ; il est calculé par application d'un pourcentage au montant des crédits dédiés à chaque action.

L'objectif commun des investissements d'avenir est le retour sur investissement pour l'Etat qui doit se traduire par la rentabilité socio-économique des travaux de recherche générés. L'évaluation portera sur les résultats et l'impact des actions par rapport aux objectifs fixés et sur l'efficacité de l'utilisation des crédits.

S'agissant des laboratoires, la rentabilité économique s'appréciera notamment au regard du taux de cofinancement contractuel, de leurs résultats et de leur attractivité mesurés en terme d'accueil d'enseignants chercheurs de haut niveau, du volume de contrats de recherche avec des partenaires industriels ou de services, de publications et de dépôts de brevets. S'agissant des autres actions, l'évaluation portera sur la mesure de l'impact de la dynamique globale d'excellence engagée (projets de recherche pluridisciplinaires et pluri-laboratoires, accompagnement de l'émergence, création de formations innovantes, rapprochement universités et écoles, attractivité, progression dans les classements internationaux...) et sur la valeur économique créée ainsi que l'équilibre économique ou la capacité de certaines structures à s'autofinancer.

L'ANR sera elle-même évaluée sur la mise en œuvre des projets au moyen d'indicateurs de performance comme le respect du calendrier du processus de sélection et des délais de versement des fonds aux bénéficiaires, la qualité du suivi des conventions, le respect en gestion de l'enveloppe de moyens et des délais de mise en œuvre opérationnelle des projets.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>■ OBJECTIF 1</b>	<b>Améliorer l'attractivité internationale de la France en matière d'enseignement supérieur</b>
INDICATEUR 1.1	Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat
INDICATEUR 1.2	Rapport des taux de réussite des étudiants étrangers en Master et en Doctorat et des étudiants français
INDICATEUR 1.3	Taux de chercheurs et d'enseignants chercheurs étrangers dans les recrutements des universités et des établissements de recherche nationaux
<b>■ OBJECTIF 2</b>	<b>Améliorer la place de la France dans les classements internationaux de l'enseignement supérieur et de la recherche</b>
INDICATEUR 2.1	Part de la France dans la production mondiale de publications scientifiques
INDICATEUR 2.2	Nombre d'établissements d'enseignement classés
<b>■ OBJECTIF 3</b>	<b>Favoriser l'émergence de sites d'excellence, visibles au plan mondial</b>
INDICATEUR 3.1	Parts des établissements, des étudiants et des chercheurs concernés par une logique de regroupement
INDICATEUR 3.2	Pourcentage des étudiants concernés par la délivrance d'un diplôme unique, résultant de la « fusion » des diplômes d'un ou plusieurs établissements
INDICATEUR 3.3	Pourcentage des publications scientifiques sous signature scientifique unique
INDICATEUR 3.4	Part des publications de référence internationale dans la production scientifique européenne et mondiale des laboratoires d'excellence et des IHU

- **OBJECTIF 4**      **Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche**
  - INDICATEUR 4.1      Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle
  - INDICATEUR 4.2      Nombre de start-up et d'emplois créés
- **OBJECTIF 5**      **Associer le secteur privé aux projets d'excellence**
  - INDICATEUR 5.1      Part des ressources apportées par les entreprises dans les projets

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2010 Consommation 2010						
01	<b>Campus d'excellence</b> (nouveau)			7 700 000 000	<b>7 700 000 000</b>	
02	<b>Opération Campus</b> (nouveau)			1 300 000 000	<b>1 300 000 000</b>	
03	<b>Opération du plateau de Saclay</b> (nouveau)		1 000 000 000		<b>1 000 000 000</b>	
04	<b>Valorisation</b> (nouveau)	50 975 000	94 952 500	3 354 072 500	<b>3 500 000 000</b>	
05	<b>Laboratoires d'excellence</b> (nouveau)		100 000 000	900 000 000	<b>1 000 000 000</b>	
06	<b>Instituts hospitalo-universitaires</b> (nouveau)		170 000 000	680 000 000	<b>850 000 000</b>	
<i>Total des AE prévues en LFI</i>						
Ouvertures par voie de FDC et ADP						
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)			+15 350 000 000		<b>+15 350 000 000</b>	
Total des AE ouvertes			<b>15 350 000 000</b>		<b>15 350 000 000</b>	
<b>Total des AE consommées</b>		<b>50 975 000</b>	<b>1 364 952 500</b>	<b>13 934 072 500</b>	<b>15 350 000 000</b>	

## 2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2010 Consommation 2010						
01	<b>Campus d'excellence</b> (nouveau)			7 700 000 000	<b>7 700 000 000</b>	
02	<b>Opération Campus</b> (nouveau)			1 300 000 000	<b>1 300 000 000</b>	
03	<b>Opération du plateau de Saclay</b> (nouveau)		1 000 000 000		<b>1 000 000 000</b>	
04	<b>Valorisation</b> (nouveau)	50 975 000	94 952 500	3 354 072 500	<b>3 500 000 000</b>	
05	<b>Laboratoires d'excellence</b> (nouveau)		100 000 000	900 000 000	<b>1 000 000 000</b>	
06	<b>Instituts hospitalo-universitaires</b> (nouveau)		170 000 000	680 000 000	<b>850 000 000</b>	
<i>Total des CP prévus en LFI</i>						
Ouvertures par voie de FDC et ADP						
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)			+15 350 000 000		<b>+15 350 000 000</b>	
Total des CP ouverts			<b>15 350 000 000</b>		<b>15 350 000 000</b>	
<b>Total des CP consommés</b>		<b>50 975 000</b>	<b>1 364 952 500</b>	<b>13 934 072 500</b>	<b>15 350 000 000</b>	

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2009 (*)	Ouvertes en LFI pour 2010	Consommées en 2010 (*)	Consommés en 2009 (*)	Ouverts en LFI pour 2010	Consommés en 2010 (*)
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>			50 975 000			50 975 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel			50 975 000			50 975 000
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>			1 364 952 500			1 364 952 500
Transferts aux autres collectivités			1 364 952 500			1 364 952 500
<b>Titre 7. Dépenses d'opérations financières</b>			13 934 072 500			13 934 072 500
Dotations en fonds propres			13 934 072 500			13 934 072 500
<b>Total hors FDC et ADP</b>						
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)						
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		+15 350 000 000			+15 350 000 000	
<b>Total (*)</b>		<b>15 350 000 000</b>	<b>15 350 000 000</b>		<b>15 350 000 000</b>	<b>15 350 000 000</b>

(\*) y.c. FDC et ADP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

### DÉCRET D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/09/2010								
30/11/2010								
<b>Total</b>								

### LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/03/2010		15 350 000 000		15 350 000 000				
30/12/2010								
<b>Total</b>		<b>15 350 000 000</b>		<b>15 350 000 000</b>				

### TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

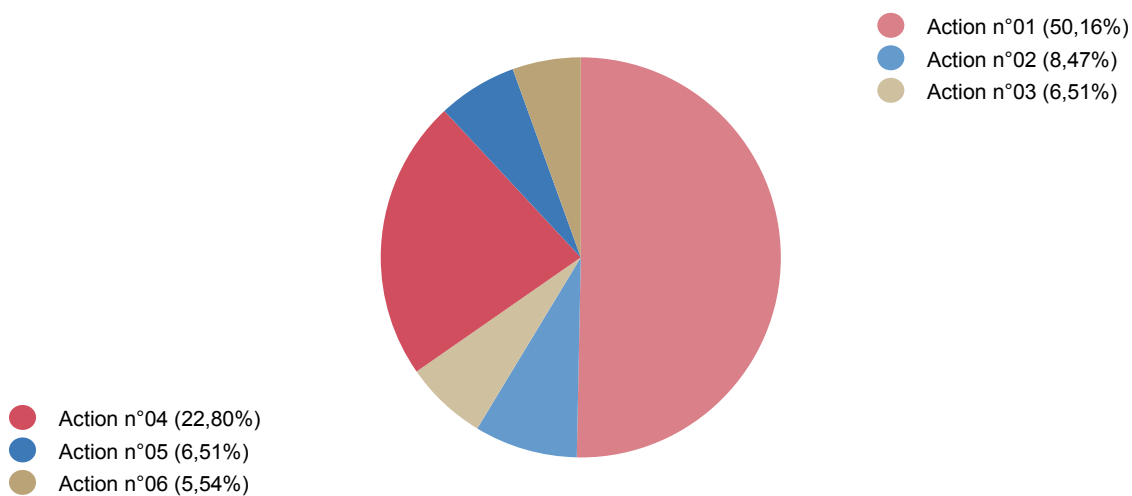
	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>15 350 000 000</b>		<b>15 350 000 000</b>				

## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

### PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		Coûts directs	Coûts complets
			Dépenses directes	Dépenses complètes		
01	Campus d'excellence (nouveau)	7 700 000 000	7 700 000 000	7 700 000 000		
02	Opération Campus (nouveau)	1 300 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000		
03	Opération du plateau de Saclay (nouveau)	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000		
04	Valorisation (nouveau)	3 500 000 000	3 500 000 000	3 500 000 000		
05	Laboratoires d'excellence (nouveau)	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000		
06	Instituts hospitalo-universitaires (nouveau)	850 000 000	850 000 000	850 000 000		
<b>Total</b>		<b>15 350 000 000</b>	<b>15 350 000 000</b>	<b>15 350 000 000</b>		

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2010



---

**PRÉSENTATION DU PROGRAMME**

---

**RÉCAPITULATION DES ACTIONS**

---

- ACTION n° 01 : Campus d'excellence
- ACTION n° 02 : Opération Campus
- ACTION n° 03 : Opération du plateau de Saclay
- ACTION n° 04 : Valorisation
- ACTION n° 05 : Laboratoires d'excellence
- ACTION n° 06 : Instituts hospitalo-universitaires

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF n° 1 : Améliorer l'attractivité internationale de la France en matière d'enseignement supérieur

## INDICATEUR 1.1 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	Cible PAP 2010
Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat (non titulaires du baccalauréat en France)	%						

**Commentaires techniques**

Source des données : DGESIP-DGRI/Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD-SIES

Mode de calcul :

On rapporte le nombre d'étudiants étrangers (non titulaires d'un baccalauréat français) inscrits dans des diplômes équivalents au cursus Master hors santé (ou, selon le cas, dans des diplômes équivalents au cursus doctorat) à l'ensemble des inscrits de ces mêmes formations.

Le même ratio est calculé, pour complément d'information, sur le périmètre plus limité des étudiants étrangers ressortissants de pays membres de l'OCDE (les valeurs présentées prennent en compte le champ OCDE actualisé).

*Limites et biais connus*

Pour mieux cerner la population des étudiants étrangers venus en France spécifiquement pour faire des études, on se limite aux seuls étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat français.

Les évolutions de l'indicateur peuvent être perturbées par une modification du périmètre de calcul. Par exemple, l'intégration des IUFM dans les universités en 2009 a eu pour effet mécanique de faire diminuer la proportion d'étrangers en augmentant le nombre porté au dénominateur.

## INDICATEUR 1.2 : Rapport des taux de réussite des étudiants étrangers en Master et en Doctorat et des étudiants français

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	Cible PAP 2010
Rapport des taux de réussite des étudiants étrangers en Master et en Doctorat et des étudiants français	ratio						

**Commentaires techniques**

Source des données : DGESIP-DGRI/Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD-SIES

Mode de calcul :

Il s'agit d'un ratio de ratios dont la formule est la suivante : (nombre d'étrangers non titulaires du baccalauréat français obtenant le diplôme licence ou master/nombre d'étrangers non titulaires du baccalauréat français inscrits en année terminale du cursus) rapporté à (nombre de français obtenant le diplôme licence ou master / nombre d'inscrits français en année terminale du cursus).

Pour mieux cerner la population des étudiants étrangers venus en France spécifiquement pour faire des études, on se limite aux seuls étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat français.

Comme il s'agit d'un ratio de ratios, il n'est pas inutile de neutraliser pour l'analyse les évolutions du ratio du dénominateur et de rappeler distinctement celles du numérateur.

**Les valeurs pour l'année n ne sont disponibles qu'au RAP n+1.**



**INDICATEUR 1.3 : Taux de chercheurs et d'enseignants chercheurs étrangers dans les recrutements des universités et des établissements de recherche nationaux**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	Cible PAP 2010
Taux de chercheurs et d'enseignants chercheurs étrangers dans les recrutements des universités et des établissements de recherche nationaux	%						

**Commentaires techniques**

Mode de calcul : nombre de chercheurs étrangers recrutés dans l'année / nombre total des recrutements de l'année.

Source des données : EPST.

Observations méthodologiques : antérieurement au PAP 2009, le calcul était fait sur le stock. Le nouveau mode de calcul opère sur le flux, avec un résultat plus significatif des évolutions. Le périmètre actuel de l'indicateur est limité aux recrutements des chercheurs en EPST. Le périmètre de la population des directeurs de recherche inclut la population des anciens chargés de recherche.

Le critère de la nationalité de la personne recrutée, seule observable, n'est pas entièrement satisfaisant : il inclut un chercheur étranger ayant fait sa thèse en France ; il exclut un français ayant fait sa thèse à l'étranger ou ayant fait sa thèse en France et un post-doc à l'étranger.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Les crédits n'ayant pas été versés aux bénéficiaires finaux à la fin décembre 2010, les indicateurs de ce programme ne peuvent pas être renseignés à la date du 31 décembre 2010. Les indicateurs transversaux seront suivis dans le cadre des rapports annuels de performance des programmes récurrents de la MIREs. Par ailleurs, une évaluation spécifique de chacune des actions fera l'objet d'un compte rendu au Parlement.

**OBJECTIF n° 2 : Améliorer la place de la France dans les classements internationaux de l'enseignement supérieur et de la recherche****INDICATEUR 2.1 : Part de la France dans la production mondiale de publications scientifiques**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	Cible PAP 2010
Part de la France dans la production mondiale de publications scientifiques	%						

**Commentaires techniques**

L'indicateur est en cours de construction.

**INDICATEUR 2.2 : Nombre d'établissements d'enseignement classés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	Cible PAP 2010
- dans le classement de Shangai (parmi les 20 premiers et parmi les 100 premiers)	Nombre						
- dans le classement européen	Nombre						

**Commentaires techniques**

L'indicateur est en cours de construction.

**Pôles d'excellence**

Programme n° 327 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Les crédits n'ayant pas été versés aux bénéficiaires finaux à la fin décembre 2010, les indicateurs de ce programme ne peuvent pas être renseignés à la date du 31 décembre 2010. Les indicateurs transversaux seront suivis dans le cadre des rapports annuels de performance des programmes récurrents de la MIREs. Par ailleurs, une évaluation spécifique de chacune des actions fera l'objet d'un compte rendu au Parlement.

**OBJECTIF n° 3 : Favoriser l'émergence de sites d'excellence, visibles au plan mondial****INDICATEUR 3.1 : Parts des établissements, des étudiants et des chercheurs concernés par une logique de regroupement**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	Cible PAP 2010
- Etablissements	%						
- Etudiants (grandes écoles / masters / doctorats)	%						
- Chercheurs	%						

**Commentaires techniques**

L'indicateur est en cours de construction.

**INDICATEUR 3.2 : Pourcentage des étudiants concernés par la délivrance d'un diplôme unique, résultant de la « fusion » des diplômes d'un ou plusieurs établissements**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	Cible PAP 2010
- au niveau Master	%						
- au niveau Doctorat	%						

**Commentaires techniques**

L'indicateur est en cours de construction.

**INDICATEUR 3.3 : Pourcentage des publications scientifiques sous signature scientifique unique**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	Cible PAP 2010
Pourcentage des publications scientifiques sous signature scientifique unique	%						

**Commentaires techniques**

L'indicateur est en cours de construction.

**INDICATEUR 3.4 : Part des publications de référence internationale dans la production scientifique européenne et mondiale des laboratoires d'excellence et des IHU**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	Cible PAP 2010
Part des publications de référence internationale dans la production scientifique européenne et mondiale des laboratoires d'excellence et des IHU	%						

**Commentaires techniques**

L'indicateur est en cours de construction.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Les crédits n'ayant pas été versés aux bénéficiaires finaux à la fin décembre 2010, les indicateurs de ce programme ne peuvent pas être renseignés à la date du 31 décembre 2010. Les indicateurs transversaux seront suivis dans le cadre des rapports annuels de performance des programmes récurrents de la MIREs. Par ailleurs, une évaluation spécifique de chacune des actions fera l'objet d'un compte rendu au Parlement.

**OBJECTIF n° 4 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche**
**INDICATEUR 4.1 : Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	Cible PAP 2010
Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle	%						

**Commentaires techniques**

L'indicateur est en cours de construction.

**INDICATEUR 4.2 : Nombre de start-up et d'emplois créés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	Cible PAP 2010
Nombre de start-up créées	Nombre						
Nombre d'emplois créés	Nombre						

**Commentaires techniques**

L'indicateur est en cours de construction.

**Pôles d'excellence**

Programme n° 327 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Les crédits n'ayant pas été versés aux bénéficiaires finaux à la fin décembre 2010, les indicateurs de ce programme ne peuvent pas être renseignés à la date du 31 décembre 2010. Les indicateurs transversaux seront suivis dans le cadre des rapports annuels de performance des programmes récurrents de la MIREs. Par ailleurs, une évaluation spécifique de chacune des actions fera l'objet d'un compte rendu au Parlement.

**OBJECTIF n° 5 : Associer le secteur privé aux projets d'excellence****INDICATEUR 5.1 : Part des ressources apportées par les entreprises dans les projets**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	Cible PAP 2010
- des campus d'excellence	%						
- des instituts hospitalo-universitaires	%						
- des instituts de recherche technologique	%						

**Commentaires techniques**

L'indicateur est en cours de construction.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Les crédits n'ayant pas été versés aux bénéficiaires finaux à la fin décembre 2010, les indicateurs de ce programme ne peuvent pas être renseignés à la date du 31 décembre 2010. Les indicateurs transversaux seront suivis dans le cadre des rapports annuels de performance des programmes récurrents de la MIREs. Par ailleurs, une évaluation spécifique de chacune des actions fera l'objet d'un compte rendu au Parlement.

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
01	<b>Campus d'excellence</b> (nouveau)		7 700 000 000	<b>7 700 000 000</b>		7 700 000 000	<b>7 700 000 000</b>
02	<b>Opération Campus</b> (nouveau)		1 300 000 000	<b>1 300 000 000</b>		1 300 000 000	<b>1 300 000 000</b>
03	<b>Opération du plateau de Saclay</b> (nouveau)		1 000 000 000	<b>1 000 000 000</b>		1 000 000 000	<b>1 000 000 000</b>
04	<b>Valorisation</b> (nouveau)		3 500 000 000	<b>3 500 000 000</b>		3 500 000 000	<b>3 500 000 000</b>
05	<b>Laboratoires d'excellence</b> (nouveau)		1 000 000 000	<b>1 000 000 000</b>		1 000 000 000	<b>1 000 000 000</b>
06	<b>Instituts hospitalo-universitaires</b> (nouveau)		850 000 000	<b>850 000 000</b>		850 000 000	<b>850 000 000</b>
<i>Total des crédits prévus en LFI</i>							
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP			+15 350 000 000	<b>+15 350 000 000</b>		+15 350 000 000	<b>+15 350 000 000</b>
Total des crédits ouverts			<b>15 350 000 000</b>	<b>15 350 000 000</b>		<b>15 350 000 000</b>	<b>15 350 000 000</b>
<b>Total des crédits consommés</b>			<b>15 350 000 000</b>	<b>15 350 000 000</b>		<b>15 350 000 000</b>	<b>15 350 000 000</b>
Crédits consommés - crédits ouverts			0	0		0	0

(\*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

## Pôles d'excellence

Programme n° 327 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS  
À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

AE ouvertes en 2010 (**)									
15 350 000 000									
<i>15 350 000 000</i>									
AE non affectées au 31/12/2010									
0									
0									
AE affectées non engagées au 31/12/2010 (*)						CP ouverts en 2010 (**)			
						15 350 000 000			
						<i>15 350 000 000</i>			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009	AE engagées en 2010	Écart entre AE LR et AE RAP	<b>Total des engagements réalisés au 31/12/2010</b>	CP consommés en 2010 sur engagements antérieurs à 2010	CP consommés en 2010 sur engagements 2010	<b>Total des CP consommés en 2010</b>	<b>Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2010</b>		
(1)	(2)	(3)	(4) = (1)+(2)+(3)	(5) = (7) - (6)	(6)	(7)	(8) = (4) - (7)		
0	15 350 000 000	0	<b>15 350 000 000</b>	0	15 350 000 000	<b>15 350 000 000</b>	<b>0</b>		
<i>0</i>	<i>15 350 000 000</i>	<i>0</i>	<i>15 350 000 000</i>	<i>0</i>	<i>15 350 000 000</i>	<i>15 350 000 000</i>	<i>0</i>		
AE reportées sur 2011						CP reportés sur 2011			

N.B. : les montants *en italiques* correspondent aux montants hors T2.

(\*) Il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires + FDC/ADP.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION n° 01 : Campus d'excellence

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement					7 700 000 000	7 700 000 000
Crédits de paiement					7 700 000 000	7 700 000 000

## DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dotations en fonds propres		7 700 000 000		7 700 000 000

## ACTION n° 02 : Opération Campus

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement					1 300 000 000	1 300 000 000
Crédits de paiement					1 300 000 000	1 300 000 000

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dotations en fonds propres		1 300 000 000		1 300 000 000

L'action 2 « Opération Campus » vient en complément du programme lancé en faveur des campus universitaires en 2008 afin de répondre à l'urgence de la situation immobilière et aux besoins de restructuration des sites. L'Opération Campus est dotée d'une somme de 5 milliards d'euros constituée, d'une part, de la vente effectuée par l'État en décembre 2007 d'une fraction de sa participation au capital d'EDF et, d'autre part, d'un montant de 1,3 milliard d'euros, au titre de l'action 3 du programme 327. Les dix sites désignés pour bénéficier de ces moyens – les huit sites bénéficiaires de la dotation de 3,7 Mds€ et les deux projets Campus Condorcet et Saclay bénéficiant de cette dotation complémentaire de 1,3 Md€ - en reçoivent une part sous la forme d'une dotation non consommable productrice d'intérêts à hauteur de 4,032 % par an.

La convention entre l'État et l'ANR, publiée au JO le 31 juillet 2010, décrit l'opération Campus, ses objectifs et les modalités de mise en œuvre par l'opérateur. L'ANR a bénéficié en 2010 du versement intégral des fonds inscrits sur cette action et les transférera aux porteurs de projets dès la signature des conventions liant l'État, l'ANR et les porteurs de projets et en fonction de la date prévisionnelle de signature des contrats de partenariat public-privé ou assimilés. A partir de la date de versement des fonds à chaque bénéficiaire, les intérêts des dotations non consommables financeront les redevances dues au titre de ces partenariats publics privés pour un montant maximum de 201,6 M€ en

2011. Avant la signature des conventions attributives, les intérêts perçus pourront faire l'objet de versement aux bénéficiaires finaux afin de financer des opérations pouvant être menées rapidement sous maîtrise d'ouvrage, des opérations techniques préalables à la passation des contrats de partenariat et des acquisitions foncières.

La sélection et la validation des 10 projets campus financés dans ce cadre ont été réalisées en automne 2008. Les appels d'offres et le début de dialogue compétitif avec les partenaires privés ont été lancés. La signature des contrats de partenariats est prévue pour fin 2011 et le début des travaux pour mi 2012, avec un objectif de livraison en 2015.

### ACTION n° 03 : Opération du plateau de Saclay

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement					1 000 000 000	<b>1 000 000 000</b>
Crédits de paiement					1 000 000 000	<b>1 000 000 000</b>

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

#### DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		1 000 000 000		1 000 000 000

L'action « Opération du plateau de Saclay » du programme « Pôles d'excellence » vise à constituer le plus important campus scientifique et technologique pluridisciplinaire européen et permettre aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui souhaitent rejoindre Saclay de s'y implanter et à ceux déjà présents de s'y renforcer. L'objectif de cette action est en outre de créer un véritable écosystème de l'innovation afin d'accélérer la création et le développement d'entreprises innovantes au sein de l'opération d'intérêt national de Paris-Saclay, d'attirer les entreprises et centres de recherche en leur offrant des conditions de développement privilégiées. En contrepartie, tous les nouveaux laboratoires seront des unités mutualisées orientées vers des projets communs nationaux ou européens. Sur le plan de la formation, les acteurs du plateau de Saclay devront développer une offre d'enseignement enrichie, diversifiée, lisible et internationalement attractive.

Sa dotation s'élève à 1 milliard d'euros, entièrement consommable, et complète la dotation non consommable de 850 M€ attribuée dans le cadre de l'opération Campus.

La convention du 6 décembre 2010, publiée au JO du 7 décembre, signée entre l'État et l'ANR, opérateur chargé de la mise en œuvre de cette action, définit les modalités de gestion de la dotation, décrit les modalités de fonctionnement et de décision du comité de pilotage unique instauré pour les deux actions « Opération Campus » et « Opération du plateau de Saclay » et définit une procédure d'instruction et de validation des projets présentés. Les projets attendus sont majoritairement des projets immobiliers proposés par des établissements présents sur le plateau ou désireux de s'y établir. Ils devront être accompagnés d'un projet scientifique et de valorisation permettant d'apprécier le niveau de coopération recherché avec les autres établissements présents dans l'écosystème et les retombées attendues en termes de valorisation des recherches.

Les fonds ont été intégralement versés à l'ANR en 2010 et seront engagés entre 2010 et 2015 au terme desancements des projets. Les bénéficiaires finaux du financement ne reçoivent les fonds qu'après signature d'une convention avec l'État et l'ANR et en fonction des dates prévisionnelles de signature des contrats de partenariat public-privé ou des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux pour les opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage public. Les appels d'offres et le début de dialogue compétitif avec les partenaires privés ont été lancés. La signature des



contrats de partenariats est prévue pour fin 2011 et le début des travaux pour mi 2012, avec un objectif de livraison en 2015.

Le projet du campus de Saclay est porté par 21 établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche du Plateau dont l'Université de Paris XI, les grandes écoles de ParisTech regroupées à Saclay, l'École Normale Supérieure de Cachan et l'École Centrale de Paris regroupées elles aussi sur le plateau et les autres institutions et les laboratoires des organismes de recherche déjà présents sur le site.

### ACTION n° 04 : Valorisation

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement					3 500 000 000	<b>3 500 000 000</b>
Crédits de paiement					3 500 000 000	<b>3 500 000 000</b>

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

#### — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		50 975 000		50 975 000

#### — DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		94 952 500		94 952 500

#### — DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dotations en fonds propres		3 354 072 500		3 354 072 500

L'action « Valorisation » se décompose en 3 sous-actions :

La première sous action, financée à hauteur de 1 milliard d'euros consommable, a pour objectif d'accroître l'efficacité du dispositif français de valorisation de la recherche publique et d'améliorer significativement ses résultats, que ce soit sous forme de licences, de partenariats industriels, de création d'entreprises ou en facilitant la mobilité des chercheurs.

Une part majoritaire de cette sous-action, 900 M€, est consacrée à la création d'une dizaine de « sociétés d'accélération du transfert de technologies » (SATT). Ces sociétés sont des structures à vocation locale, détenues majoritairement par des groupements d'établissements et d'organismes de recherche qui doivent permettre d'améliorer la professionnalisation de la valorisation de la recherche et de renforcer les compétences des sites universitaires, en gérant les activités de valorisation au plus près des laboratoires et de l'écosystème d'entreprises, en lien avec les pôles de compétitivité. Elles se substitueront aux multiples dispositifs coexistant sur un même site pour constituer de

véritables guichets uniques de proximité et améliorer le service rendu aux chercheurs et aux entreprises. Ces financements prennent la forme de prises de participations (pour 855 M€) et de subventions (pour 45 M€).

L'autre part des crédits de cette sous-action, 100 M€, est consacrée pour moitié au soutien des consortiums de valorisation thématiques (dépenses d'intervention sous forme de subvention) et, pour l'autre moitié, à un apport en capitaux propres par la Caisse des dépôts et consignations pour le compte de l'État dans le fonds France Brevets (dépenses de fonctionnement) qui a pour objectif l'achat et l'entretien de droits de propriété intellectuelle issus de la recherche publique nationale et à leur commercialisation. La convention France Brevet établie avec la Caisse des dépôts et consignations prévoit un versement par tranches de 10M€ en 2011 et 40M€ en 2012 pour doter en capital la structure France Brevet à partir du compte d'affectation spéciale Participations financières de l'État.

Une première vague d'appel à projets a été lancée en juillet 2010 et les décisions d'attribution par l'État interviendront au printemps 2011.

La deuxième sous-action finance des campus d'innovation technologique constitués par 4 à 6 instituts de recherche technologique « IRT » rassemblant les compétences de l'industrie et de la recherche publique, établissements de formation, laboratoires de recherche appliquée publics et privés, dans une logique de co-investissement public-privé et de collaboration étroite entre tous les acteurs. Ils piloteront des programmes de recherche couplés à des plates-formes technologiques et des formations, effectueront des travaux de recherche fondamentale et appliquée et de développement expérimental et veilleront à leur valorisation.

La dotation de l'État sur cette action s'élève à 2 milliards d'euros dont 0,5 Md€ consommable. Les projets financés sont amenés à présenter des cofinancements privés significatifs (industriels, fédérations professionnelles, fondations...). En application de la convention État – ANR publiée au JO le 30 juillet, les fonds ont été versés à l'ANR en 2010 et seront engagés en 2011 et 2012 au terme du lancement de deux appels à projets. La sélection des bénéficiaires de la première vague interviendra dans le courant du deuxième trimestre 2011. Les bénéficiaires finaux recevront un financement correspondant à une part de la dotation consommable de 500 M€ et aux intérêts résultant du placement des dotations non consommables de 1,5 Md €.

La troisième sous-action est destinée au soutien des « Instituts Carnot ». Ce label a été créé pour développer la recherche partenariale après sélection des structures de recherche reconnues pour leur capacité à collaborer efficacement avec les entreprises. Un mécanisme d'abondement financier, doté de 60 M€ par an, permet aux structures les plus performantes de pérenniser leurs liens avec l'industrie et de préparer le ressourcement de leurs activités de recherche. Un fonds non consommable de 500 M€ est ainsi confié à l'ANR pour renforcer de façon pérenne les ressources financières de ces instituts.

La convention État - ANR a été signée le 27 juillet 2010 et publiée au JO le 30 juillet, et 7,11 M€, correspondant aux intérêts produits par le placement de la dotation ont pu être versés en 2010 aux instituts labellisés existants. En 2011, une nouvelle phase de labellisation des projets Carnot sera ouverte. A l'issue de cette phase, les structures labellisées percevront chaque année le produit du placement de la dotation non consommable de 500 M€, soit 17,065 M€.

#### ACTION n° 05 : Laboratoires d'excellence

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement					1 000 000 000	1 000 000 000
Crédits de paiement					1 000 000 000	1 000 000 000

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		100 000 000		100 000 000

## DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dotations en fonds propres		900 000 000		900 000 000

L'action « Laboratoires d'excellence » vise à doter les laboratoires, dont les projets seront sélectionnés, de moyens significatifs pour leur permettre de faire jeu égal avec leurs homologues étrangers et de construire une politique intégrée de recherche, de formation et de valorisation de haut niveau. Ils devront présenter un projet de recherche de très haute qualité scientifique associant formation, valorisation et diffusion des résultats. Par cette action, des laboratoires ou des groupes de laboratoires et d'équipes pourront disposer de financements dédiés notamment au recrutement ou au maintien en France de scientifiques de très haut niveau ou à fort potentiel, à l'amélioration et au fonctionnement des équipements leur permettant de renforcer leur excellence scientifique et leur positionnement à l'international, et à la mise en place de projets pédagogiques innovants (sous forme d'une chaire par exemple).

Les crédits alloués à cette action s'élèvent à 1 milliard d'euros dont 100 M€ consommables. Ils ont été versés à l'ANR suite à la signature de la convention avec l'État le 3 août 2010 (convention publiée au JO du 5 août 2010).

Cet appel à projet concerne tous les projets de laboratoires que les porteurs de projet soient ou non partie prenante d'une initiative d'excellence, les processus et critères de sélection étant identiques. Mais les financements ne sont pas cumulables : en cas de succès consécutif à l'appel à projets de l'action « Initiatives d'excellence », les financements obtenus dans le cadre des « Laboratoires d'excellence » seront réimputés sur « Initiatives d'excellence ».

La liste des 100 bénéficiaires du premier appel à projets laboratoires d'excellence a été annoncée le 25 mars 2011.

## ACTION n° 06 : Instituts hospitalo-universitaires

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement					850 000 000	<b>850 000 000</b>
Crédits de paiement					850 000 000	<b>850 000 000</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		170 000 000		170 000 000

## ■ DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dotations en fonds propres		680 000 000		680 000 000

Par l'action « Instituts hospitalo-universitaires », l'État souhaite créer cinq instituts hospitalo-universitaires (IHU) dotés d'un statut de fondation et associant une université, un établissement de santé et des établissements de recherche sur les thématiques de santé prioritaires. L'objectif est de réunir des équipes de chercheurs et de médecins français et étrangers organisées autour d'un programme d'excellence en matière de soins, de formation, de recherche et de valorisation afin de développer, dans leur domaine thématique, la recherche translationnelle en amplifiant les liens entre la recherche fondamentale et ses applications cliniques et industrielles. Ces instituts doivent favoriser le développement de produits et procédés préventifs, diagnostiques ou thérapeutiques innovants, leur compétitivité sur le plan scientifique et leur attractivité vis-à-vis des industriels de la pharmacie, des biotechnologies et des technologies pour la santé.

Cette action est financée à hauteur de 850 M€, dont 170 M€ consommables. Les fonds ont été intégralement versés à l'ANR en 2010 et le seront aux bénéficiaires finaux à l'issue d'un appel d'offres unique lancé fin 2010. Les modalités de sélection et de mise en œuvre de cet appel à projets par l'opérateur sont définies dans la convention État-ANR en date du 27 juillet 2010 (publiée au JO du 30 juillet). Les six bénéficiaires de l'action Instituts hospitalo-universitaire ont été annoncés le 31 mars 2011.





## PROGRAMME 328

**RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE L'AÉRONAUTIQUE**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	776
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	777
Rappel de la présentation du programme	780
Objectifs et indicateurs de performance	782
Justification au premier euro	783

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Patrick GANDIL

Directeur général de l'aviation civile

Responsable du programme n° 328 : Recherche dans le domaine de l'aéronautique

L'intervention du présent programme budgétaire repose en premier lieu sur un programme de démonstration technologique qui doit être un puissant accélérateur de l'innovation dans le secteur aéronautique civil. De plus, le grand emprunt doit assurer un soutien crucial à l'industrie en permettant la mise en œuvre des avions et hélicoptères du futur.

L'année 2010 a été principalement consacrée à la recherche des projets de démonstrateurs et de développements. Des critères stricts de sélection ont été appliqués, conformément aux orientations stratégiques suivantes :

- amélioration des performances environnementales (économies de carburant, recherche de carburants alternatifs, matériaux composites, réduction des émissions de dioxyde de carbone et d'oxydes d'azote, etc.) ;
- ruptures technologiques profondes permettant à la France de conserver une avance concurrentielle. Le saut technologique permis doit se traduire par des innovations structurelles.

### RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Développer les applications de pointe de l'économie de demain</b>
INDICATEUR 1.1	Délai de mise en service des technologies développées
INDICATEUR 1.2	Nombre de brevets déposés à travers les démonstrateurs aidés ou par thématique
INDICATEUR 1.3	Taux de remboursement global prévu à terme de l'ensemble des avances consenties



## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2010 Consommation 2010					
01	<b>Démonstrateurs technologiques aéronautiques</b> (nouveau)	500 000 000	400 000 000	<b>900 000 000</b>	
02	<b>Aéronefs du futur</b> (nouveau)		600 000 000	<b>600 000 000</b>	
<i>Total des AE prévues en LFI</i>					
Ouvertures par voie de FDC et ADP					
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		+1 500 000 000		<b>+1 500 000 000</b>	
Total des AE ouvertes		<b>1 500 000 000</b>		<b>1 500 000 000</b>	
<b>Total des AE consommées</b>		<b>500 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>1 500 000 000</b>	

## 2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2010 Consommation 2010					
01	<b>Démonstrateurs technologiques aéronautiques</b> (nouveau)	500 000 000	400 000 000	<b>900 000 000</b>	
02	<b>Aéronefs du futur</b> (nouveau)		600 000 000	<b>600 000 000</b>	
<i>Total des CP prévus en LFI</i>					
Ouvertures par voie de FDC et ADP					
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		+1 500 000 000		<b>+1 500 000 000</b>	
Total des CP ouverts		<b>1 500 000 000</b>		<b>1 500 000 000</b>	
<b>Total des CP consommés</b>		<b>500 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>1 500 000 000</b>	

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2009 (*)	Ouvertes en LFI pour 2010	Consommées en 2010 (*)	Consommés en 2009 (*)	Ouverts en LFI pour 2010	Consommés en 2010 (*)
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>			500 000 000			500 000 000
Transferts aux entreprises			500 000 000			500 000 000
<b>Titre 7. Dépenses d'opérations financières</b>			1 000 000 000			1 000 000 000
Prêts et avances			600 000 000			600 000 000
Dotations en fonds propres			400 000 000			400 000 000
<b>Total hors FDC et ADP</b>						
Ouvertures et annulations (*)		+1 500 000 000			+1 500 000 000	
<b>Total (*)</b>		<b>1 500 000 000</b>	<b>1 500 000 000</b>		<b>1 500 000 000</b>	<b>1 500 000 000</b>

(\*) y.c. FDC et ADP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## DÉCRET D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/09/2010								
30/11/2010								
<b>Total</b>								

## ARRÊTÉ DE REPORT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/03/2010					0	0	0	0

## LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/03/2010		1 500 000 000		1 500 000 000				
30/12/2010								
<b>Total</b>		<b>1 500 000 000</b>		<b>1 500 000 000</b>				

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

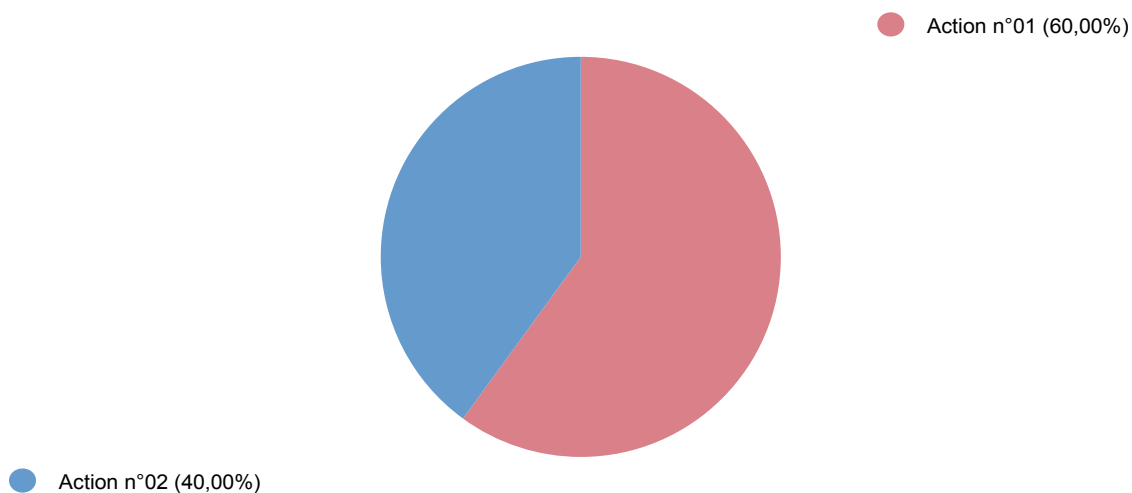
	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>1 500 000 000</b>		<b>1 500 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement Dépenses directes	Dépenses complètes	Coûts directs	Coûts complets
01	Démonstrateurs technologiques aéronautiques (nouveau)	900 000 000	900 000 000	900 000 000		
02	Aéronefs du futur (nouveau)	600 000 000	600 000 000	600 000 000		
<b>Total</b>		<b>1 500 000 000</b>	<b>1 500 000 000</b>	<b>1 500 000 000</b>		

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2010



---

**PRÉSENTATION DU PROGRAMME**

---

**RÉCAPITULATION DES ACTIONS**

---

- ACTION n° 01 : Démonstrateurs technologiques aéronautiques
- ACTION n° 02 : Aéronefs du futur

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF n° 1 : Développer les applications de pointe de l'économie de demain

## INDICATEUR 1.1 : Délai de mise en service des technologies développées

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	Cible PAP 2010
Délai de mise en service des technologies développées	mois						

## INDICATEUR 1.2 : Nombre de brevets déposés à travers les démonstrateurs aidés ou par thématique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	Cible PAP 2010
Nombre de brevets déposés à travers les démonstrateurs aidés ou par thématique	Nombre						

## INDICATEUR 1.3 : Taux de remboursement global prévu à terme de l'ensemble des avances consenties

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	Cible PAP 2010
Taux de remboursement global prévu à terme de l'ensemble des avances consenties	%						

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Aucun financement n'a été engagé en 2010. Par conséquent, aucune réalisation d'indicateur n'a pu être renseignée.

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
	<i>Prévision LFI Consommation</i>						
01	<b>Démonstrateurs technologiques aéronautiques</b> (nouveau)		900 000 000	<b>900 000 000</b>		900 000 000	<b>900 000 000</b>
02	<b>Aéronefs du futur</b> (nouveau)		600 000 000	<b>600 000 000</b>		600 000 000	<b>600 000 000</b>
<i>Total des crédits prévus en LFI</i>							
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP		0	+1 500 000 000	<b>+1 500 000 000</b>	0	+1 500 000 000	<b>+1 500 000 000</b>
Total des crédits ouverts		<b>0</b>	<b>1 500 000 000</b>	<b>1 500 000 000</b>	<b>0</b>	<b>1 500 000 000</b>	<b>1 500 000 000</b>
<b>Total des crédits consommés</b>			<b>1 500 000 000</b>	<b>1 500 000 000</b>		<b>1 500 000 000</b>	<b>1 500 000 000</b>
Crédits consommés - crédits ouverts		0	0	0	0	0	0

(\*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

## Recherche dans le domaine de l'aéronautique

Programme n° 328 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS  
À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2010 (**)									
1 500 000 000									
<i>1 500 000 000</i>									
AE non affectées au 31/12/2010									
0									
0									
AE affectées non engagées au 31/12/2010 (*)						CP ouverts en 2010 (**)			
						1 500 000 000			
						<i>1 500 000 000</i>			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009	AE engagées en 2010	Écart entre AE LR et AE RAP	<b>Total des engagements réalisés au 31/12/2010</b>	CP consommés en 2010 sur engagements antérieurs à 2010	CP consommés en 2010 sur engagements 2010	<b>Total des CP consommés en 2010</b>	<b>Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2010</b>		
(1)	(2)	(3)	(4) = (1)+(2)+(3)	(5) = (7) - (6)	(6)	(7)	(8) = (4) - (7)		
0	1 500 000 000	0	<b>1 500 000 000</b>	0	1 500 000 000	<b>1 500 000 000</b>	<b>0</b>		
<i>0</i>	<i>1 500 000 000</i>	<i>0</i>	<i>1 500 000 000</i>	<i>0</i>	<i>1 500 000 000</i>	<i>1 500 000 000</i>	<i>0</i>		
AE reportées sur 2011						CP reportés sur 2011			

N.B. : les montants *en italiques* correspondent aux montants hors T2.

(\*) Il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires + FDC/ADP.



## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION n° 01 : Démonstrateurs technologiques aéronautiques

	Prévision LFI			Réalisation			
	(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement					900 000 000	900 000 000	900 000 000
Crédits de paiement					900 000 000	900 000 000	900 000 000

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises		500 000 000		500 000 000

Au cours de l'année 2010, les actions suivantes ont été menées :

- la convention entre l'État et l'ONERA qui encadre le transfert à cet établissement des crédits du programme et définit l'ensemble des modalités d'utilisation et de suivi de cette dotation a été signée le 31 juillet ;
- l'intégralité des 1 500 M€ de crédits (AE et CP) ouverts sur le programme a été versée à l'ONERA à la suite de cette signature. L'ensemble des fonds a été placé sur un compte de correspondant du Trésor dans l'attente de leur versement aux bénéficiaires finals ;
- un comité de pilotage du programme, présidé par le directeur général de l'aviation civile, responsable du programme, qui réunit l'ensemble des ministères concernés ainsi que l'ONERA, a été institué ;
- l'instruction des dossiers de demandes de soutien transmis par les industriels a été entamée.

## DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dotations en fonds propres		400 000 000		400 000 000

## Recherche dans le domaine de l'aéronautique

Programme n° 328 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ACTION n° 02 : Aéronefs du futur

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement					600 000 000	<b>600 000 000</b>
Crédits de paiement					600 000 000	<b>600 000 000</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Prêts et avances		600 000 000		600 000 000

Au cours de l'année 2010, les actions suivantes ont été menées:

- la convention entre l'État et l'ONERA qui encadre le transfert à cet établissement des crédits du programme et définit l'ensemble des modalités d'utilisation et de suivi de cette dotation a été signée le 31 juillet ;
- l'intégralité des 1 500 M€ de crédits (AE et CP) ouverts sur le programme a été versée à l'ONERA à la suite de cette signature. L'ensemble des fonds a été placé sur un compte de correspondant du Trésor dans l'attente de leur versement aux bénéficiaires finals ;
- un comité de pilotage du programme, présidé par le directeur général de l'aviation civile, responsable du programme, qui réunit l'ensemble des ministères concernés ainsi que l'ONERA, a été institué ;
- l'instruction des dossiers de demandes de soutien transmis par les industriels a été entamée.





## PROGRAMME 329

**NUCLÉAIRE DE DEMAIN**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	790
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	791
Rappel de la présentation du programme	794
Objectifs et indicateurs de performance	796
Justification au premier euro	797

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Pierre-Franck CHEVET

Directeur général de l'énergie et du climat

Responsable du programme n° 329 : Nucléaire de demain

A la suite de la loi n°2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010 (LFR 2010) qui a ouvert les crédits pour les investissements d'avenir, l'année 2010 a été principalement consacrée à l'élaboration et à la signature des trois conventions de gestion entre l'État et ses opérateurs (CEA, ANDRA) nécessaires à la réalisation du programme « Nucléaire de demain » :

- convention du 3 août 2010 avec l'ANDRA concernant l'action de recherche en matière de traitement et de stockage des déchets radioactifs (Journal officiel du 15 août 2010) ;
- convention du 14 juillet 2010 avec le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) concernant le « Réacteur Jules Horowitz » (Journal Officiel du 20 juillet 2010) ;
- convention du 9 septembre 2010 avec le CEA concernant le projet de « Réacteur de 4ème génération ASTRID » (Journal Officiel du 11 septembre 2010).

Ces conventions ont permis au responsable de programme d'assurer l'intégralité du versement des fonds (un milliard d'euros) aux deux opérateurs concernés conformément aux dispositions financières prévues. Ces fonds seront ensuite engagés par tranches par l'ANDRA et le CEA. Le déblocage des tranches relèvera de la décision de l'État.

Par ailleurs, les instances de gouvernance (comité de suivi, de pilotage, etc.) des projets au sein desquelles le responsable de programme est représenté se sont réunies pour la première fois fin 2010 pour les projets du CEA. S'agissant de l'ANDRA, la première réunion du comité de pilotage est programmée en avril 2011.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Accroître l'implication des industriels dans les programmes de recherche</b>
INDICATEUR 1.1	Taux de participation des industriels au financement de l'avant-projet détaillé du prototype de réacteur de 4e génération
INDICATEUR 1.2	Part des recettes externes dégagées lors de la phase de construction et d'exploitation du réacteur Jules Horowitz
INDICATEUR 1.3	Taux de participation des industriels au financement des recherches sur la gestion des déchets radioactifs

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2010 Consommation 2010			
01	<b>Réacteur de 4ème génération</b> (nouveau)	651 600 000	
02	<b>Réacteur Jules Horowitz</b> (nouveau)	248 400 000	
03	<b>Recherche en matière de traitement et de stockage des déchets</b> (nouveau)	100 000 000	
<i>Total des AE prévues en LFI</i>			
Ouvertures par voie de FDC et ADP			
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		+1 000 000 000	
Total des AE ouvertes		<b>1 000 000 000</b>	
<b>Total des AE consommées</b>		<b>1 000 000 000</b>	

## 2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2010 Consommation 2010			
01	<b>Réacteur de 4ème génération</b> (nouveau)	651 600 000	
02	<b>Réacteur Jules Horowitz</b> (nouveau)	248 400 000	
03	<b>Recherche en matière de traitement et de stockage des déchets</b> (nouveau)	100 000 000	
<i>Total des CP prévus en LFI</i>			
Ouvertures par voie de FDC et ADP			
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		+1 000 000 000	
Total des CP ouverts		<b>1 000 000 000</b>	
<b>Total des CP consommés</b>		<b>1 000 000 000</b>	

**Nucléaire de demain**

Programme n° 329 | CRÉDITS DU PROGRAMME

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2009 (*)	Ouvertes en LFI pour 2010	Consommées en 2010 (*)	Consommés en 2009 (*)	Ouverts en LFI pour 2010	Consommés en 2010 (*)
<b>Titre 7. Dépenses d'opérations financières</b>			1 000 000 000			1 000 000 000
Dotations en fonds propres			1 000 000 000			1 000 000 000
<b>Total hors FDC et ADP</b>						
Ouvertures et annulations (*)		+1 000 000 000			+1 000 000 000	
<b>Total (*)</b>		<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>		<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>

(\*) y.c. FDC et ADP



## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ■ DÉCRET D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/09/2010								
30/11/2010								
<b>Total</b>								

## ■ ARRÊTÉ DE REPORT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/03/2010					0	0	0	0

## ■ LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/03/2010		1 000 000 000		1 000 000 000				
30/12/2010								
<b>Total</b>		<b>1 000 000 000</b>		<b>1 000 000 000</b>				

## ■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

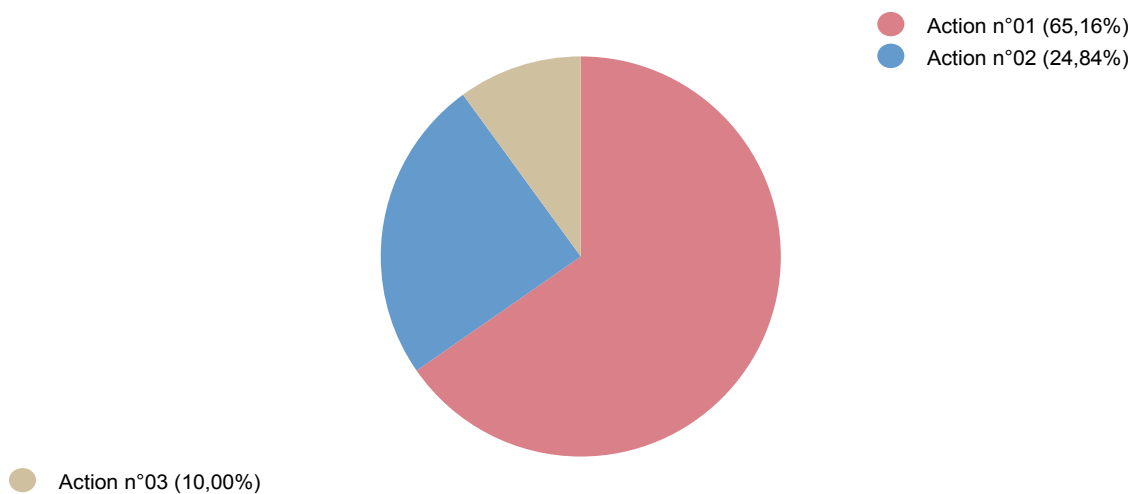
	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>1 000 000 000</b>		<b>1 000 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

### PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		Coûts directs	Coûts complets
			Dépenses directes	Dépenses complètes		
01	Réacteur de 4ème génération (nouveau)	651 600 000	651 600 000	651 600 000		
02	Réacteur Jules Horowitz (nouveau)	248 400 000	248 400 000	248 400 000		
03	Recherche en matière de traitement et de stockage des déchets (nouveau)	100 000 000	100 000 000	100 000 000		
<b>Total</b>		<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>		

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2010



## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

L'industrie française se situe au premier rang mondial dans le nucléaire. Le développement d'une industrie électronucléaire moderne repose, en particulier, sur l'amélioration de la sécurité des réacteurs de puissance existants (deuxième et troisième générations) et à venir (quatrième génération) et l'amélioration des performances opérationnelles et de la sûreté de la filière nucléaire. Cet objectif représente un enjeu majeur pour la France, ce qui suppose un effort continu et important en matière de R&D. Dans ce contexte, le programme a pour objectifs de renforcer la recherche nucléaire dans deux domaines :

- le développement des réacteurs électronucléaires de 4<sup>e</sup> génération ;
- la gestion des déchets radioactifs.

Dans ce cadre, l'État a signé en 2010 avec le CEA et l'ANDRA les trois conventions suivantes:

- la convention État-CEA relative au projet de Réacteur Jules Horowitz (RJH). Elle porte sur la construction d'un réacteur de recherche en support à l'énergie nucléaire et à la production de radionucléides pour le secteur médical. Ce réacteur en cours de construction à Cadarache, dont la mise en service est prévue en 2015, permettra notamment de faire des expériences pour étudier le comportement sous irradiation des matériaux et combustibles pour les réacteurs de génération actuelle et à venir ;
- la convention État-CEA relative au projet ASTRID. Elle vise à permettre au CEA de conduire les études de conception d'un prototype industriel de réacteur à neutrons rapides de 4<sup>e</sup> génération refroidi au sodium jusqu'au niveau d'un avant projet détaillé ;
- la convention État-ANDRA relative au traitement des déchets radioactifs. Elle a pour objet de permettre à l'ANDRA d'optimiser la gestion des capacités de stockage (mise au point de procédés ou de technologies innovantes de traitement des déchets radioactifs chimiquement réactifs en vue de faciliter leur stockage) et d'élargir sa capacité d'action notamment à la thématique du retraitement des déchets métalliques très faiblement radioactifs issus du démantèlement d'installations nucléaires.

Si les deux conventions conclues avec le CEA portent sur la réalisation d'objets uniques (construction d'un réacteur de recherche et études de conception d'un réacteur de 4<sup>e</sup> génération), la convention avec l'ANDRA aura pour objet de financer des projets de R&D encore à sélectionner.

Les différentes conventions de gestion ont été bâties selon le même modèle. Elles prévoient notamment la mise en place d'une gouvernance (comité de pilotage, de suivi) dans laquelle le responsable de programme est représenté.

Enfin, il convient de souligner que les fonds (un milliard d'euros) ont été intégralement versés en 2010 afin que les opérateurs puissent assurer le financement de leurs projets, et ce conformément aux dispositions financières prévues dans les conventions.

## RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Réacteur de 4<sup>e</sup> génération
- ACTION n° 02 : Réacteur Jules Horowitz
- ACTION n° 03 : Recherche en matière de traitement et de stockage des déchets

## Nucléaire de demain

Programme n° 329 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF n° 1 : Accroître l'implication des industriels dans les programmes de recherche

## INDICATEUR 1.1 : Taux de participation des industriels au financement de l'avant-projet détaillé du prototype de réacteur de 4e génération

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	Cible PAP 2010
Taux de participation des industriels au financement de l'avant-projet détaillé du prototype de réacteur de 4e génération	%				ND	ND	

**Commentaires techniques**

Cet indicateur est calculé de la façon suivante : montant des apports des partenaires rapporté à la somme des apports du CEA et des apports des partenaires (y compris la valorisation des apports en nature), pendant la phase actuelle d'avant projet phase 1 (AVP1) puis les phases à venir d'avant projet phase 2 (AVP2) et d'avant projet détaillé (APD).

Le périmètre pris en compte est le suivant : R&D, études de conception du réacteur ASTRID, conduite de projet.

Il est prévu de calculer cet indicateur à la fin de chacune des tranches définies dans la convention. La valeur cible en fin d'AVP1 (fin 2012) est de 20% minimum.

Un contrat important de partenariat a été signé en novembre 2010 avec AREVA-NP pour sa participation à hauteur de 20% des travaux de l'APS sous forme d'apport en nature aux études de conception du réacteur, accord portant sur la période s'étendant jusqu'à fin 2014.

## INDICATEUR 1.2 : Part des recettes externes dégagées lors de la phase de construction et d'exploitation du réacteur Jules Horowitz

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	Cible PAP 2010
Part des recettes externes dégagées lors de la phase de construction et d'exploitation du réacteur Jules Horowitz	%						

**Commentaires techniques**

Cet indicateur est calculé de la façon suivante : montant des recettes externes rapporté au montant de la subvention publique et des fonds perçus au titre des investissements d'avenir aux conditions économiques de 2005. Les recettes externes comprennent les apports en numéraire et en nature venant en contrepartie de la participation de partenaires à l'accord de consortium pour la construction du RJH.

La convention RJH fixe une cible de 30 à 35 % fin 2015. Il n'est pas prévu de calculer de valeur entre 2010 et 2015, aussi le ratio objet de l'indicateur sera-t-il calculé fin 2015 après terminaison de la construction.

## INDICATEUR 1.3 : Taux de participation des industriels au financement des recherches sur la gestion des déchets radioactifs

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi 2010	2010 Réalisation	Cible PAP 2010
Taux de participation des industriels au financement des recherches sur la gestion des déchets radioactifs	%						

**Commentaires techniques**

A ce stade aucun projet de R&D n'a encore été sélectionné. Cet indicateur est donc non pertinent pour l'année 2010.

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
01	<b>Réacteur de 4ème génération</b> (nouveau)		651 600 000	<b>651 600 000</b>		651 600 000	<b>651 600 000</b>
02	<b>Réacteur Jules Horowitz</b> (nouveau)		248 400 000	<b>248 400 000</b>		248 400 000	<b>248 400 000</b>
03	<b>Recherche en matière de traitement et de stockage des déchets</b> (nouveau)		100 000 000	<b>100 000 000</b>		100 000 000	<b>100 000 000</b>
<i>Total des crédits prévus en LFI</i>							
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP		0	+1 000 000 000	<b>+1 000 000 000</b>	0	+1 000 000 000	<b>+1 000 000 000</b>
Total des crédits ouverts		<b>0</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>
<b>Total des crédits consommés</b>			<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>		<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>
Crédits consommés - crédits ouverts		0	0	0	0	0	0

(\*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

## Nucléaire de demain

Programme n° 329 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS  
À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2010 (**)
1 000 000 000
<i>1 000 000 000</i>

AE non affectées au 31/12/2010
0
<i>0</i>

AE affectées non engagées au 31/12/2010 (*)

CP ouverts en 2010 (**)
1 000 000 000
<i>1 000 000 000</i>

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009 (1)	AE engagées en 2010 (2)	Écart entre AE LR et AE RAP (3)	Total des engagements réalisés au 31/12/2010 (4) = (1)+(2)+(3)
0	1 000 000 000	0	<b>1 000 000 000</b>
<i>0</i>	<i>1 000 000 000</i>	<i>0</i>	<i>1 000 000 000</i>

CP consommés en 2010 sur engagements antérieurs à 2010 (5) = (7) - (6)	CP consommés en 2010 sur engagements 2010 (6)	Total des CP consommés en 2010 (7)
0	1 000 000 000	<b>1 000 000 000</b>
<i>0</i>	<i>1 000 000 000</i>	<i>1 000 000 000</i>

Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2010 (8) = (4) - (7)
<b>0</b>
<i>0</i>

AE reportées sur 2011

CP reportés sur 2011

N.B. : les montants *en italiques* correspondent aux montants hors T2.

(\*) Il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires + FDC/ADP.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION n° 01 : Réacteur de 4ème génération

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement					651 600 000	<b>651 600 000</b>
Crédits de paiement					651 600 000	<b>651 600 000</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dotations en fonds propres		651 600 000		651 600 000

Cette dotation a été versée au CEA le 24 septembre 2010 pour le projet ASTRID. Ce financement couvre l'ensemble du programme qui comprend respectivement six parties :

- la conception du réacteur ASTRID lui-même en visant à aller jusqu'à l'avant projet détaillé (APD) ;
- la conception de l'atelier de fabrication des combustibles (AFC) jusqu'à la phase de l'avant projet détaillé (APD) ;
- la réalisation et la rénovation d'installations technologiques de qualification des composants associées ;
- la rénovation d'un réacteur de recherche dédié aux études neutroniques (MASURCA) ;
- le programme relatif à la sûreté et aux accidents graves ;
- les études de faisabilité de l'atelier de fabrication des assemblages chargés en actinides mineurs pour la transmutation (ALFA).

La convention prévoit une chronique prévisionnelle des dépenses sur chacun des 6 sous-programmes ci-dessus par tranche de deux ans pour la période de 2010 à 2017. Le déclenchement de chaque tranche doit faire l'objet d'un accord explicite de l'État.

Dans le cadre de l'APS (avant projet sommaire) qui a été lancé en 2010, le CEA a consommé sur l'année 2010 8,1 M€ de crédits de paiement. Le décaissement a été opéré par l'État début 2011. Un contrat important de partenariat a également été signé en novembre 2010 avec AREVA-NP pour sa participation à hauteur de 20% aux travaux de l'APS sous forme d'apport en nature aux études de conception du réacteur, accord portant sur la période s'étendant jusqu'à fin 2014. Des négociations avec d'autres partenaires industriels sont en cours en vue de renforcer la part des financements externes.

## Nucléaire de demain

Programme n° 329 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ACTION n° 02 : Réacteur Jules Horowitz

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement					248 400 000	<b>248 400 000</b>
Crédits de paiement					248 400 000	<b>248 400 000</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dotations en fonds propres		248 400 000		248 400 000

Cette dotation a été versée au CEA le 9 août 2010. Le financement couvre une participation aux coûts de construction du futur réacteur de recherche proprement dit jusqu'à sa mise en service prévue en 2015 (162 M€), ainsi que, les investissements complémentaires nécessaires à la production de radionucléides pour le secteur médical dès 2016 (86,4 M€).

La convention prévoit que le CEA engagera ces fonds par tranches, prévues de la manière suivante (146,8 M€ en 2010 et 102,6 M€ en 2012). La première tranche de 146,8 M€ débloquée en 2010 doit permettre la réalisation des travaux jusqu'au jalon « mise en place de la pièce de supportage de la pile » ; la seconde tranche doit permettre l'achèvement des travaux. Le déclenchement de la seconde tranche devra faire l'objet d'un accord explicite de l'État sur la base du critère objectif de l'état de réalisation du jalon technique prévu.

Concernant les réalisations de 2010, le CEA a déjà engagé plus de 85% des dépenses du projet RJH via des contrats d'achats de fourniture, de travaux ou d'ingénierie. Dans ce cadre, le CEA a consommé 8,2 M€ de crédits de paiement en 2010. Le décaissement a été opéré par l'État début 2011. En terme de financements, il bénéficie d'autres apports : subvention publique via le programme 190 ; fonds locaux et européens ; recettes externes en provenance de partenaires européens et internationaux dans le cadre du consortium réunissant le tour de table financier au projet.

## ACTION n° 03 : Recherche en matière de traitement et de stockage des déchets

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement					100 000 000	<b>100 000 000</b>
Crédits de paiement					100 000 000	<b>100 000 000</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dotations en fonds propres		100 000 000		100 000 000



Cette dotation a été versée à l'ANDRA le 23 août 2010. L'engagement de ces fonds par l'ANDRA s'effectuera par tranche, le déclenchement de chaque tranche devant faire l'objet d'un accord explicite de l'État. Le rythme prévisionnel indicatif figurant dans la convention (3 M€ en 2010, 27 M€ en 2012 et 70 M€ en 2014) fait actuellement l'objet d'une actualisation dont le résultat sera présenté au comité de pilotage du mois d'avril 2011.

Lorsqu'une tranche est consommée à hauteur de 90%, le comité de pilotage examinera les conditions de déclenchement de la tranche ultérieure.

Concernant les réalisations 2010, l'ANDRA n'a pas utilisé de crédits. Les seules dépenses effectuées par l'Agence sont des dépenses de main d'œuvre autofinancées. A ce stade, il n'y a pas eu de projets de R&D qui ont été sélectionnés.